54

54

# CÉRÉMONIES RELIGIEUSES DE TOUS LES PEUPLES DU MONDE.

## TOME V.

*Contenant les Cérémonies Religieuses des Mahométans & des Idolâtres.*

254

54

# HISTOIRE
## GÉNÉRALE
### DES
# CÉRÉMONIES,
## MŒURS, ET COUTUMES
### RELIGIEUSES
#### DE TOUS LES
# PEUPLES DU MONDE,

*Représentées en 243. Figures dessinées de la main de*

## BERNARD PICARD:

Avec des Explications Historiques, & curieuses;

*Par M. l'Abbé* BANIER, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & par M. l'Abbé le* MASCRIER.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec

Bibliothèque, Le Séminaire de Québec, 3, rue de l'Université, Québec 4, QUE.

BIBLIOTHÈQUE QUÉBEC



A PARIS,

Chez ROLLIN Fils, Quay des Augustins, à Saint Athanase, & au Palmier.

M. DCC. XXXXI.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.*

# INTRODUCTION PRÉLIMINAIRE, A L'HISTOIRE DU MAHOMÉTISME.

# HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

# CÉRÉMONIES,

MŒURS ET COUTUMES

RELIGIEUSES

*DE TOUS LES*

# PEUPLES DU MONDE.

---

PREMIERE PARTIE DU TOME V.

*Contenant les Cérémonies Religieuses des Mahométans.*



*La nuit du Decret*

# INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU MAHOMETISME.



IL y auroit de l'injustice à confondre les Mahométans avec les Nations Idolâtres. Quoique compris avec raison sous le titre général d'Infidéles, puisqu'ils refusent de reconnoître le Sauveur des hommes, le Fils de Dieu venu sur la terre pour racheter les péchés du genre humain, ils connoissent le vrai Dieu, ils ont des idées assez raisonnables de ses perfections, ils détestent les Idoles, & portent l'horreur qu'ils en ont jusqu'à la superstition. Ils méritent donc un article séparé; & c'est ce qui nous engage à placer ce qui les regarde à la suite des Céremonies Religieuses des Sectes Chrétiennes. Mais avant que de parler de l'origine du Mahométisme & de ses progrès, il est, ce semble, nécessaire de donner une idée de la Nation chez qui il a pris naissance. C'est ce que nous nous proposons dans cette Introduction. Deux ou trois Auteurs (*a*) que nous copierons souvent, nous serviront à la former, & à faire connoître au Lecteur quels furent ces hommes, qui séduits par un Imposteur, introduisirent les premiers dans le monde la plus étenduë aujourd'hui, comme la plus puissante & la plus dangéreuse de toutes les Sectes.

L'Arabie doit son nom à un petit canton de la Province de *Tehama*, nommé *Araba*, d'*Yarab* fils de *Kahtan*, & pere des anciens Arabes. D'au-

(*a*) Le *Discours* qui précede la traduction Angloise de l'*Alcoran*, que M. *Sale* a publiée à Londres in-4. en 1734. les deux derniéres *Vies* que nous aïons de *Mahomet*; l'une de M. le Professeur *Gagnier* encore vivant, l'autre posthume de M. de *Boulainvilliers*, &c.

tres ont prétendu que le nom de cette vaste contrée vient de ses déserts, ou du mélange de ses peuples, &c. Les anciens Auteurs Chrétiens ont aussi appellé généralement tous les Peuples de l'Arabie *Sarasins*. Le nom de *Sarasin* vient d'un mot qui signifie Orient, ou selon *Bochart*, d'un mot qui veut dire *piller*. On verra dans la suite que cette Etymologie déplaît à M. *Gagnier*.

(*a*) L'Arabie est divisée en plusieurs Provinces principales, sans compter plusieurs petits Païs qu'elle renferme, & qui ont des noms particuliers. La plus considérable de ces Provinces est l'*Yemen*, que nous appellons *Arabie Heureuse*, où les *Hémiarites* ont régné plus de deux mille ans avant l'origine du Mahométisme. Les Provinces de *Tahamah* & d'*Yemamah* sont situées vers le cœur du païs. Celle d'*Hégias* est devenuë la plus célébre, à cause des Villes de la Mecque & de Médine, & fait avec les deux derniéres, que nous avons nommées, ce que nous appellons l'*Arabie Déserte*. Celle qui porte le nom de *Hagy*, ou *Hagiar*, répond à l'*Arabie Petrée*; car son nom en Arabe signifie *Pierre*, & sa Capitale portoit aussi ce nom, ainsi que celui de *Karak*. Les Anciens l'ont nommée *Petra Deserti*, & nos Modernes *Krak de Montroïal*.

Chacune de ces Provinces a eu autrefois ses Rois particuliers; car outre ceux de l'Yemen qui ont été les plus considérables, nous trouvons ceux de l'*Hegias*, de *Hendah*, de *Hirah*, & de *Gassan*, quoique ces deux derniers Etats aïent été établis par les Arabes hors de leurs limites.

Il y a plusieurs Livres qui traitent de l'excellence des Arabes au-dessus des autres Nations. D'autres au contraire les ont fort décriés, & ont soutenu qu'ils sont appellés *Têtes de Diables* dans l'Alcoran.

## Origine *des* ARABES.

LES Historiens de cette Nation divisent les *Arabes* en trois Classes, qui sont,

I. Les *Arabes Primitifs* ou *Anciens*. Ceux-ci habiterent les premiers l'*Arabie* après le Déluge, & leur posterité s'est ou éteinte, ou confonduë avec les Arabes qui sont venus après eux.

II. Les *Arabes purs*, & *non mélangés*, c'est-à-dire, ceux qui après la confusion des Langues, vinrent s'établir dans cette Partie de l'*Arabie*, appellée *Yemen*, ou *Arabie Heureuse*: ceux-ci furent les Descendans de *Kathân* ou *Yoktan*. *Kathân* eut deux fils, *Yarab* & *Giorham*. *Yarab* fut le fondateur du Roïaume d'*Yemen*, *Giorham* de celui d'*Heyaz* ou *Hegiaz*.

III. Les *Mostarabes*, par où on entend ceux qui se sont faits *Arabes*, soit en se mêlant, soit en s'alliant avec les *Arabes purs*. Ces Mostarabes sont la posterité d'*Ismaïl*, fils d'*Ibrahim* ou d'*Abraham*, de qui *Mahomet* se disoit descendu en Ligne directe. Commençons par les deux premiéres Classes d'Arabes. Nous n'en dirons que ce qu'il est necessaire d'en sçavoir, pour connoître les commencemens du Mahométisme.

Selon M. *Gagnier*, » Le premier des ARABES PRIMITIFS, ou » ANCIENS, qui habita l'*Arabie* immédiatement après le Déluge, fut ce » *Giorham*, que j'ai nommé, dit-il, & que l'on appelle *Giorham premier*, » pour le distinguer d'un autre *Giorham*. Ce *Giorham I.* étoit un des des» cendans de *Seth*, fils d'*Adam*. Il fut du nombre de ceux qui se sauve-

(*a*) Tiré de d'*Herbelot* dans sa *Bibliot. Orient.* au mot *Arab*.

» rent dans l'Arche de *Noë*. Les Historiens *Arabes*, continue-t'il, veulent » qu'il y ait eu dans l'Arche jusqu'à quatre-vingt personnes, quoique l'Ecri- » ture ne fasse mention que de huit. Au sortir de l'Arche *Giorham* alla » s'établir dans l'*Arabie*, & c'est tout ce que l'on sçait de son Histoire. Il » ne reste pas même la moindre trace de sa postérité « On n'est obligé d'ajouter foi à cette tradition, qu'autant que l'on croit les choses dénuées de preuves certaines & de monumens autentiques. Telles sont aussi les origines des Chinois, des Suedois, &c.

On comprend aussi sous le nom d'*Arabes Primitifs*, ou *Anciens*, quatre Tribus qui ont formé quatre Peuples; les *Adites*, les *Thamudites*, les *Gadisites*, & les *Tasmites*, tous descendans de *Sem*, fils de *Noë*. C'est pour cette raison que l'on a appellé *Sem* le Pere des *Arabes*. Rapportons en peu de mots l'histoire de ces quatre Peuples, que l'*Alcoran* cite comme des exemples de la vengeance divine sur les impies.

1. *Ad*, Pere des *Adites*, étoit fils d'*Avus* appellé *Uz* dans la Bible, fils d'*Aram*, fils de *Sem*, fils de *Noë*. Après la confusion des Langues, *Ad* s'avança jusques dans la partie Méridionale de l'*Arabie*, appellée *Hadramavut*, dans un quartier nommé *Al-Alkaf*, c'est-à-dire, *Sables mouvans*. Ce quartier s'étend depuis l'*Yemen*, jusqu'au Païs d'*Oman*.

*Schedad*, fils d'*Ad*, fut le premier Chef, ou Roi, si on veut, de ces *Adites*. Selon les Auteurs Orientaux, il régna avec beaucoup de magnificence & d'éclat, & porta l'orgueil jusqu'à se flatter que ses sujets le regarderoient comme un Dieu. Ces mêmes Auteurs sont aussi prodigues de fables au sujet de ce *Schedad*, que les anciens Grecs à l'égard de leurs Héros : voici entr'autres ce qu'ils en racontent.

(a) *Ad* eut deux fils, l'un nommé *Schedad*, & l'autre *Schedid*, qui furent tous deux très puissans dans l'Arabie, ensorte qu'ils purent aisément achever les bâtimens superbes qu'*Ad* leur pere avoit commencés. C'est à leur sujet qu'il est dit dans l'Alcoran, au Chapitre 89. intitulé *Al-Fegr*, c'est-à-dire, de *l'Aurore* : *Ne voiez-vous pas ce que le Seigneur votre Dieu a fait à Ad fils d'Aram?* Les Interpretes disent des merveilles de cette Ville fabuleuse nommée *Gennet*, c'est-à-dire, *Paradis*, où ces Princes qui étoient des Géans d'une énorme grandeur, avoient rassemblé toutes les richesses qu'ils avoient pillées dans la conquête de l'Arabie, & des autres Provinces voisines. Il arriva sous le Kalifat de *Moavie*, premier de la Race des Ommiades, qu'un Arabe du désert allant chercher son chameau dans la plaine de la ville d'*Aden*, se trouva, sans y penser, aux portes d'une ville admirable dans laquelle il ne trouva personne. La crainte le saisit, & fut cause qu'il n'y fit pas un long séjour : il se contenta seulement de prendre quelques pierres fines qu'il y trouva, & revint aussi tôt chez lui. Ses voisins eurent bien-tôt connoissance de cette avanture, & en porterent la nouvelle au Kalife qui voulut apprendre de la bouche même de l'Arabe, qu'il fit venir en sa présence, tout ce qui lui étoit arrivé dans ce voïage. Cet homme qui étoit fort simple, lui raconta naïvement ce qu'il avoit vû de la beauté & de la magnificence de cette ville.

*Moavie* n'ajoûta pas grande foi au récit de cet Arabe, jusqu'à ce qu'il se fût informé de personnes sçavantes & versées dans l'histoire ancienne, si on avoit autrefois parlé de quelque chose de semblable. Il fit venir pour cet effet un Docteur nommé *Caab*, auquel on avoit donné le surnom

(a) D'*Herbelot*, ubi sup. au mot *Ad*. &c.

d'*Al-Akhbar*, à cause de la grande connoissance qu'il avoit des histoires, surtout des antiquités de l'Arabie. *Caab* confirma au Kalife la vérité de la Relation de l'Arabe. Il lui dit que cette ville merveilleuse avoit été bâtie par *Schedad*, fils d'*Ad*, dans le païs des *Adites*; que c'est celle-là même dont il est parlé dans le Chapitre de l'*Aurore*, & que la cause de sa ruine fut l'orgueil & l'insolence de ce Prince, qui, après avoir dépensé des sommes immenses à la construire, avoit convié tous les Princes ses voisins ou ses vassaux, pour venir admirer sa puissance: mais que Dieu, qui se plaît à humilier les superbes, envoïa aussi-tôt un Ange exterminateur qui en fit périr tous les habitans, & la fit disparoître entiérement aux yeux des hommes, se réservant seulement de la faire voir de tems en tems à quelques-uns, pour conserver la mémoire de cette vengeance divine.

Les anciennes Histoires de l'Orient donnent à *Schedad* 260. ans de régne, & 300. à son frere *Schedid*.

Il n'y a rien de certain touchant les Successeurs de ce *Schedad*; tout ce que l'on sçait, est que les *Adites* s'étant abandonnés à l'Idolâtrie, Dieu leur envoia, selon le témoignage de l'*Alcoran*, leur frere *Hûd*, pour leur prêcher l'Unité de l'Etre suprême. On prétend généralement que ce Prophéte *Hud* est *Heber*. Abulféda raconte l'histoire de la mission de *Hud* de la maniére suivante. *Hud*, ou pour se conformer à l'idée générale, *Heber*, que les Juifs tiennent aussi pour un grand Prophéte, fut envoié de Dieu aux *Adites*, qui adoroient trois Idoles. On dit que ces Peuples, de même que les *Thamudites*, étoient des Géans d'une grandeur démesurée; & c'est à quoi l'Alcoran fait allusion, quand il dit: *Souvenez-vous du tems auquel Dieu vous fit succéder au Peuple de Noë, lorsqu'il augmenta votre stature* (*a*).

*Hûd* prêcha donc aux *Adites*: mais ils rejetterent sa mission, & persévererent dans l'impieté. Dieu punit ces incrédules, & il envoïa contre eux un vent étouffant, qui souffla sept nuits & huit jours continuels. Ce (*b*) vent étoit si brûlant & si dangereux, qu'en le respirant, il causoit une entiére dissolution du corps. C'est ainsi que périrent tous ces incrédules, à l'exception de *Hûd*, & de ceux qui crurent à ses Prophéties. *Hûd* vêcut encore plusieurs années; & son tombeau est, selon les uns, dans le Pays d'*Hadramavvt*, selon d'autres, à *Heg'r*, dans le Territoire de la *Mecque*.

La même tradition porte aussi qu'il y avoit parmi les *Adites* un grand Personnage nommé *Locman*, différent du Philosophe *Locman*, qui vivoit du tems de *David* le Prophéte. Le *Locman* dont il s'agit ici, étoit dans une telle réputation à cause de sa sainteté, que ses compatriotes affligés d'une extrême sécheresse, qui détruisoit & les hommes & les bêtes, le crurent seul capable de fléchir la colére de Dieu par ses priérse.

Après que les *Adites* incrédules eurent été exterminés, ce *Locman* resta dans le Territoire sacré de la *Mecque*. Dieu lui dit: *Choisis ce que tu aimeras le mieux. Je te l'accorderai excepté l'immortalité.* Il répondit: *Seigneur, accordez moi de vivre l'âge de sept Aigles.* Dieu lui accorda sa demande: il prit un Aiglon sortant de l'œuf; après la mort de celui-ci il en prit un autre, & ainsi de suite jusqu'au nombre de sept. Chacun de ces Aigles

(*a*) *Gelall'din* explique ainsi ces paroles: *le plus haut d'entre eux étoit de cent coudées, & le plus petit de soixante.*

(*b*) Voï. dans *Chardin* & autres Voiageurs la description de ce vent, & de ses dangereux effets.

Aigles vêcut quatre-vingts ans, & *Locman* mourut avec le dernier.

Le vulgaire, conclud *Abulfeda* Historien Mahométan, croit bonnement cette fable. Répondons-lui avec ingénuité que la même simplicité se trouve ailleurs. Les Poëtes *Arabes* n'ont pas manqué non plus de célébrer ce conte dans leurs vers.

D'autres Auteurs de la même Nation font mention de ces *Adites*, qui étant restés à la Mecque avec *Locman*, évitérent pour lors d'être envelopés dans la ruine de leurs Compatriotes; mais qui dans la suite ne finirent pas d'une maniére moins tragique que les premiers, puisque Dieu irrité contre eux à cause de leur méchanceté, les métamorphosa en Singes. C'est ce qu'on trouve dans un passage de l'Alcoran, que l'on pourroit bien regarder comme une fiction allégorique très conforme au génie des Orientaux. Au reste c'est la coutume parmi les Arabes, que quand on parle d'une chose ancienne, ou de quelque vieux conte du tems passé, on dit en Proverbe : *ce sont des choses arrivées du tems* d'Ad, comme on a dit chez les anciens *Grecs* : *ce sont des choses arrivées du tems de* Saturne, *&* d'Ogyges.

2. *Thamud*, pére des *Thamudites*, fils de *Gether*, fils d'*Aram*, fils de *Sem*, fils de *Noë*, vint après la confusion des Langues s'établir dans le païs de *Heg'r*, situé entre la Province de *Hegjâz*, & la Syrie. Sa posterité s'abandonna à l'Idolâtrie comme celle d'*Ad*; & on rapporte qu'aiant appris que les *Adites* avoient été presque tous détruits par un vent impétueux & étouffant, ils se creusérent des maisons dans les cavernes des rochers, pour se mettre à couvert de ce redoutable fleau. *Les* ADITES, *disoient-ils insolemment, ne sont péris, que parce que leurs maisons étoient bâties sans ciment.* Dieu, pour les ramener dans le droit chemin, leur envoia leur frére *Sáleh*, qu'on nous avertit de ne pas confondre avec *Selah*, comme l'a fait (*a*) d'*Herbelot* dans sa *Bibliothéque Orientale*; mais qu'on pourroit prendre probablement pour *Phaleg*, comme l'a cru le sçavant *Bochart*.

*Abulfeda* cité par Mess. *Sale* & *Gagnier* raconte ainsi cette Histoire. Dieu, dit-il, envoia *Sáleh* aux *Tamudites*. *Sáleh* étoit fils d'*Obaïd*, fils d'*Asaf*, fils de *Mâsakh*, fils d'un autre *Obaïd*, fils de *Hadher*, fils de *Thamud*. *Sáleh* leur prêcha l'unité de Dieu : mais très peu de ces *Thamudites* crurent à sa parole, & même ce peu de croians ne se trouva que dans la lie du peuple. Les autres demanderent au Prophéte un miracle capable de les convaincre, promettant de croire à cette condition. Ils vouloient que *Sáleh* fit sortir une *Chamelle* (la femelle du Chameau) d'un certain rocher qu'ils lui marquérent. *Sáleh* se mit donc en priére, & demanda ce miracle à Dieu. Aussi-tôt il sortit de ce rocher une *Chamelle* qui venoit de mettre bas. Mais bien loin de croire, comme ils l'avoient promis, les incrédules *Thamudites* coupérent les jarrêts à la *Chamelle*. Dieu irrité les détruisit trois jours après par des tempêtes effroiables, & des tremblemens de terre mêlés de tonnerres, au milieu desquels, selon la tradition Arabe, la voix de l'Ange *Gabriel* se faisoit entendre, & crioit d'une maniére épouventable, *périssez tous.* Après cette destruction, *Sáleh* se retira dans la Palestine : mais il revint dans la suite s'habituer en *Hegjâz*, & il y persévera dans le culte de Dieu jusqu'à sa mort, qui arriva la cinquante-huitiéme année de son âge. La Tribu

(*a*) Cette Remarque est de M. *Sale*.

des *Thamudites* n'eſt pas moins citée dans l'Alcoran que celle des Adites aux peuples Mahometans, pour montrer les effets de la colére de Dieu ſur les incrédules.

3. *Gjadis*, frére de *Thamud*, & pére des *Gjadiſites*, vint après la confuſion des Langues, habiter le Païs qui eſt ſitué entre l'une & l'autre (*a*) *Keblah*, c'eſt-à-dire, entre la Méque, & Médine, & tout le plat païs de la preſqu'Ile d'Arabie, appellé *Al-Yemâm*.

4. *Taſm*, fils de *Lûd*, fils de *Sem*, fils de *Noë*, pére des *Taſmites*, vint auſſi s'habituer dans les mêmes Païs que les *Gjadiſites*; & ces tribus reſterent confondues enſemble ſous le gouvernement de *Taſm*.

*Abulſeda* raconte l'hiſtoire de ces deux Tribus de la maniére ſuivante. » Un des deſcendans de *Taſm*, qui régnoit ſur les deux Tribus des *Taſmites* & des *Gjadiſites*, Prince méchant & voluptueux, fit une Loi, par » laquelle il défendoit de marier aucune fille des *Gjadiſites*, avant qu'il en » eût pris ce qu'on appelloit autrefois (*b*) le *droit* (*c*) *du Seigneur*. Cet » excès aiant infiniment déplu aux *Gjadiſites*, ils conſpirérent entre eux pour » ſe défaire de ce Tiran; & dans la réſolution d'exécuter ce projet, ils » invitérent le Roi & les principaux de ſa Cour à un grand feſtin, qu'ils » avoient fait préparer en pleine campagne. Lorſque la joie eut com» mencé d'animer ces miſérables conviés, les *Gjadiſites*, qui avoient caché » leurs épées dans le ſable, ſe jettérent ſur le Tiran, & le maſſacrérent » avec tous les conviés. Ils firent le même traitement aux *Taſmites*. Ceux qui » échapérent du maſſacre, implorérent le ſecours du Roi de l'*Yemen*, autre» ment l'Arabie Heureuſe. Le Roi qui régnoit alors étoit *Haſan*, fils d'*Aſaad*. » Ce Prince aiant écouté leurs plaintes, attaqua les *Gjadiſites*, & les dé» truiſit de telle maniére, que depuis ce tems-là il ne fut plus parlé ni » des *Gjadiſites*, ni des *Taſmites*; enſorte que quand on veut parler de quel» que choſe d'incroiable, ou de douteux, on dit par maniére de Prover» be: *ce ſont des Fables de* Taſm, c'eſt-à-dire, des contes faits à plaiſir.

Voilà tout ce que l'on peut dire des anciennes Tribus des premiers Arabes. Il n'en reſte que les monumens incertains & fabuleux que l'on vient de rapporter; & c'eſt cependant ſur ces monumens que les Poëtes Arabes, & en général les Ecrivains de la Nation établiſſent leurs fictions, leurs alluſions & leurs Proverbes. Les plus graves Hiſtoriens citent fort ſérieuſement ces fables, & l'Alcoran même, ſuppoſé qu'il faille le prendre à la lettre, les regarde ſouvent comme le fondement de ſa Morale. Mais à bien prendre la choſe, chaque Peuple n'a-t'il pas ſes fables; & leurs commencemens n'en ſont-ils pas toujours remplis?

Mais pour dire quelque choſe de plus raiſonnable, il eſt certain que les Arabes ſont un des Peuples des plus anciens de la terre; qu'ils ſe ſont rendus très-recommendables en cultivant les Sciences & les Arts, particuliérement l'Aſtronomie & la Médecine; que nous leur devons pluſieurs connoiſſances utiles que les Mores leurs deſcendans porterent d'Afrique en Eſpagne, & en particulier les Livres d'Ariſtote. On ne ſçauroit douter de même qu'il n'y ait eû parmi eux un très grand nombre d'Auteurs; &

(*a*) Voïez plus bas la ſignification de ce mot.

(*b*) On ſubſtitue ces paroles à la traduction que nous donne de ce paſſage d'*Abulfeda* un des Auteurs de la *Vie de Mahomet*, qui connoit ſans doute infiniment mieux la politeſſe de l'Arabie, que celle de la France ſon Païs natal.

(*c*) Sans alléguer l'étendue de ce droit établi dans les Indes Orientales, en Europe, en Afrique, &c. on remarquera ſeulement que l'Angleterre & l'Ecoſſe en reconnoiſſoient encore l'autorité.

ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils cultivoient les Sciences dans le tems qu'elles étoient négligées dans presque tout le reste du monde. Mais pour revenir à la suite de notre histoire, passons de ces tems fabuleux aux commencemens de la certitude historique. Il s'agit des Arabes purs.

Les ARABES PURS sont les descendans de *Kahtan*, fils d'*Eber*, fils de *Scalekh*, fils d'*Arfaxad*, fils de *Sem*, fils de *Noë*. Ce *Kahtân* fils d'*Eber*, est le même que *Yoktan*, fils d'*Eber* & frere de *Phaleg*, dont il est parlé dans la Genése. Un Arabe nommé *Saadiad Gaon* tient ce fait pour si certain, qu'il n'a fait aucune difficulté, comme l'a remarqué *Pocock*, de substituer le mot de *Kahtân*, à celui de *Yoktan* dans sa version Arabe du *Pentateuque*; & *Elmacin*, Auteur Chrétien, a fait aussi la même chose dans son Histoire. Il y dit qu'Eber *eut plusieurs fils, entr'autres* Kahtân, *qui fut le Pere des* Arabes, & *qu'il est aussi appellé* Yoktan. Ce *Yoktan*, qui eut plusieurs enfans, établit sur eux trois principaux Chefs : le premier s'appelloit *Saba*, le second *Avvfar*, & le troisiéme *Havvila*. Les enfans de *Kahtân* habiterent l'*Yemen*.






*Kahtân* eut deux fils : le premier fut *Ya'arab*, le pere des Arabes qui ont habité l'*Yemen*. On a déja dit que quelques-uns croient, que le nom des Arabes vient d'*Ya'arab*. L'autre fils de *Kahtân* fut *Gjorham* second, surnommé ainsi pour le distinguer du premier dont on a parlé. Ce *Gjorham* second fut le pere des *Gjorhamites*, qui habiterent le païs d'*Hégiaz*, les mêmes chez qui *Ismaël* fils d'Abraham, prit alliance, en épousant une femme *Gjorhamite*.

*Ya'arab* eut un fils nommé *Saba*, dont il est parlé dans l'Alcoran. Dans les généalogies de la Genése, *Saba*, ou *Sceba*, se trouve immédiatement entre les fils de *Yoktan*, au lieu que les Historiens Arabes le reculent jusqu'à la troisiéme génération.

Le nom propre de *Saba* est *Abd Schems*, c'est-à-dire, *Serviteur du Soleil*; c'est ainsi que le dit *Abulfeda*, qui ajoute qu'aïant remporté plusieurs victoires, & emmené un grand nombre de ses ennemis captifs, il fut surnommé *Saba*, c'est-à-dire, faiseur de captifs. De ce *Saba* sont sorties toutes les Tribus des Arabes de l'*Yemen* : voici le détail de ces Tribus & de leurs familles pour ceux qui voudront le sçavoir.

*Saba* eut plusieurs fils, entre autres *Hamiar*, *Cahlan*, *Amru*, *As'har*, & *Amelah*.

Les Tribus issues d'HAMIAR, fils de *Saba*, sont les *Kodhaïtes* descendus de *Kodha'a* fils de *Mâlec*, fils d'*Hamiar*, fils de *Saba*. D'autres veulent que ce *Kodha'a* fût le fils de *Mâlec*, fils d'*Amru*, fils de *Zaïd*, fils de *Mâlec*, fils d'*Hamiar*, fils de *Saba*. *Kodha'a* étoit Roi de la Province de *Shagr*; & on voit encore son Tombeau sur le sommet d'une Montagne de même nom.

De *Kodha'a* sont issus les *Calbites*, descendans de *Calb*, fils de *Wabra*, fils de *Tha'alba*, fils de *Holvvan*, fils d'*Amrâm*, fils d'*Al-Haf*, fils de *Kodha'a*. Les *Calbites* s'établirent dans les tems où l'Idolâtrie commençoit à se répandre sur la Terre à *Davvnuo'l-Gjandal*, à *Tabuc*, & sur les frontiéres de la Syrie.

*Zob·i* fils de *Habab* le *Calbite*, tiroit son origine d'une des familles des *Calbites*, de même que le fameux *Zaïd*, fils de *Haretha* le *Calbite*. Ce *Zaïd* fut esclave, ensuite affranchi & fils adoptif de Mahomet.

De *Kodha'a* sont encore issues les Tribus des *Marahaïtes* & des *Gjohainites*. Cette derniére Tribu étoit très nombreuse, & se subdivisoit en plu-

ſieurs grandes Familles. Elles occupoient les parties Septentrionales de la Province d'*Hegjaz*, vers les côtes de la Mer de *Gjodda*. Les *Balutes* & les *Tanuchites* avoient la même origine, ainſi que la Tribu des *Salihites*, qui habitoient dans les Déſerts de Syrie : ceux-ci furent vaincus & détruits par les Rois de *Gaſſan*.

De *Kodha'a* ſortoient les *Nahdites*, deſquels deſcendoit *Al-Sakhab*, fils d'*Amru* le *Nadhite*, qui fut Pere de *Châled*; & les *Odhraïtes*, de qui deſcendoit *Arvva* fils de *Haram*.

Des *Hamiarites* ſortit la Tribu des *Saabanites*, iſſue de *Saaban* fils d'*Hamiar*.

Les Tribus iſſues de CAHLAN, fils de *Saba*, ſont nombreuſes. On en remarque ſept conſidérables, ſçavoir : 1. *Al-Azd*. 2. *Taï*. 3. *Madhegj*. 4. *Hamdân*. 5. *Kenda*. 6. *Morâd*. 7. *Ammar*.

I. *Al-Azd*, de qui ſont ſortis les *Azdites*, étoit fils d'*Al-Gavvth*, fils de *Nabet*, fils de *Mâlek*, fils d'*Azd*, fils de *Zaïd*, fils de *Cahlân*, fils de *Saba*.

Les principales familles venues d'*Al-Azd*, ſont :

1. Les *Gaſſanites*, Rois de Syrie, deſcendus d'*Amru*, fils de *Marân*, fils d'*Al-Azd*.

2. Les *Avvſites*, habitans d'*Yatreb*, depuis appellée Médine.

3. Les *Khazregjites*, auſſi habitans d'*Yathreb*. Ces deux familles embraſſerent le Mahométiſme, & furent les (*a*) *Anſariens*, c'eſt-à-dire, les *Auxiliaires* du faux Prophéte Mahomet.

D'*Al-Azd* ſont encore ſortis les *Khozaïtes*, les *Barekites*, les *Davvſites*, les *Atikites* les *Gafekites*.

Les *Khozaïtes* ont reçu leur nom d'un mot, qui ſignifie *ſéparation*, ou *diviſion*; parce qu'étant ſéparés des autres Tribus de l'*Yemen* par la grande inondation que l'Alcoran appelle *Sil Al-Arem*, laquelle cauſa une eſpéce de Déluge, & mit ſous l'eau beaucoup de terrain, ils furent obligés de ſe réfugier dans le Païs d'*Hegjâz*, où ils ſe fixérent dans un lieu nommé *Batn-Marr*, voiſin de la Mecque. Dans la ſuite ils y devinrent ſi puiſſans, qu'ils ſe rendirent Maîtres de l'Intendance du Temple & de la Principauté de la Mecque, par une ſupercherie qu'ils firent aux Enfans d'*Iſmaël*, qui la poſſédoient depuis la deſtruction des *Gjoramites*. Ce ſont là ces mêmes *Khozaïtes*, qui, dans le tems que Mahomet négocioit la paix avec les *Koraïshites*, en l'année de la campagne d'*Hodaïbia*, ſe rangérent de ſon parti, & firent alliance avec lui. Ils ſe maintinrent toûjours dans la poſſeſſion de l'Intendance du Temple, juſqu'à ce qu'étant échue à l'un d'entre eux nommé *Abu-Gabshân*, qui vivoit du tems de *Coſa*, fils de *Kelâb*; ce *Coſa*, qui étoit un des Ancêtres de Mahomet, ſuivant l'arbre généalogique du Prophéte, trouva moien d'enlever par ſupercherie les Clefs du Temple à *Abu-Gabshân*, & de ſe maintenir enſuite par la violence dans l'uſurpation de cette Intendance.

On raconte cette uſurpation de la maniére ſuivante. *Coſa* & *Abu-Gabſhân* s'étant rencontrés dans la Ville d'*Al-Taïef*, ſe mirent à faire la débauche enſemble. *Coſa* réſolut alors d'enivrer le *Khoſaïte*; & quand il vit que celui-ci commençoit d'être en belle humeur, il lui propoſa adroitement de lui vendre les clefs de la (*b*) *Ca'aba* pour une outre d'excellent vin. *Abu-*

(*a*) *Anſar* Protecteur, ou Défenſeur. Voiez d'*Herbelot*, article d'*Anſar*, &c.

(*b*) Le Temple de la *Mecque*. Voiez ci-après.

*Abu-Gabshan* convint avec lui à ce prix, & livra sur le champ les clefs. Aussi tôt après le marché conclu, *Cosa* envoïa son fils *Abdo'l-Dâr* porter les clefs à la Mecque; & celui-ci étant arrivé dans la Ville, se mit à crier de toute sa force : O Koraïshites, *voici les clefs du Temple de votre Pere* Ismaël. *Je vous les apporte. Dieu vous les livre par mes mains, de bonne foi, sans fraude, sans supercherie. Abu-Gabshan* revenu de son ivresse, se ressouvint de sa faute, & s'en repentit: mais il n'en étoit plus tems; & de là est venu, dit-on, un Proverbe, dont le sens est, que se repentir après coup, c'est se repentir comme *Abu-Gabshan*. Les Poëtes, dit encore *Abulfeda*, se sont égaïés sur cette avanture. Il rapporte à cette occasion des Vers Arabes fort ingénieux en cette Langue, mais qui, selon M. *Gagnier*, très-sçavant dans la Littérature Arabesque, ne plairoient pas en François; & il faut l'en croire sur sa parole. Cependant *Cosa* ne perdit point de tems, & profita du désordre que cette nouvelle répandue par toute la ville y avoit causé. Il assembla promptement les principaux *Koraïshites*, attaqua à l'improviste les *Khozaïtes*, les chassa de la Mecque, & les obligea de se retirer dans leur ancien Quartier de *Batn-Marr*.

De ces mêmes *Kozaïtes* étoient sortis les *Al-Mostalekites*, qui furent vaincus par Mahomet.

Les *Barekites* étoient de la posterité d'*Amru-Mazikia Al-Azdite*. Ils habitoient dans les montagnes situées au midi de l'*Yemen*; & c'est du nom de ces montagnes qu'ils ont été appellés *Barekites*.

Les *Davvsites* étoient enfans de *Davvs*, fils de *Adthân*, fils d'*Abdo'lla*, fils de *Wahisan*, fils de *Ca'ab*, fils d'*Al-Hareth*, fils de *Ca'ab*, fils de *Málec*, fils de *Nasr*, fils d'*Azd*. Ils ont eu des Rois, qui ont régné sur les frontiéres de l'*Yerak*. Le célébre *Abu-Horaïra*, ami particulier du faux Prophéte Mahomet, & l'un des six Auteurs des Traditions, étoit de la Tribu des *Davvsites*. On ne s'acorde pas sur son nom, quoique la plupart conviennent qu'il s'appelloit *Amir* fils d'*Amer*.

Les *Atikites* & les *Gâsekites* ont deux Tribus, qui se sont aussi rendues célébres au tems des commencements du Mahométisme.

D'*Al-Azd* sont encore descendus les *Al-Gjolandites*, de qui sortirent les Rois d'*Oman*, qui tous portoient le surnom d'*Al-Gjolandi*. Ce Roïaume d'*Oman* subsista jusqu'au tems du Mahométisme. Alors leurs deux derniers Rois *Gjifar* & *Abda* se convertirent, & firent leur profession de foi devant *Amru* fils d'*Al-As*.

II. *Al-Taï* fait la seconde branche des enfans de *Cahlan*, d'où sont descendue les différentes Tribus des *Taïtes*. Au tems de l'inondation d'*Al-Arem*, dont il a été déja parlé, ces Tribus se réfugiérent en *Nag'd*, qui est une Province de l'*Hegjaz*, & s'établirent aux environs des montagnes d'*Agja* & *Salma*, que dans la suite on nomma les montagnes de *Taï*, nom qu'elles portent encore aujourd'hui. *Taï* lui-même s'appelloit *Odad*. *Odad* étoit fils de *Zaid*, fils de *Cahlan*, fils de *Saba*.

Il y avoit six familles principales de *Taï*, qui portoient les noms de leurs Chefs; sçavoir de *Gjodailah*, de *Nabhân*, de *Bovvlan*, de *Salaman*, de *Hana*, de *Sodus*. On prononçoit *Sodus*, pour mettre de la différence entre ce nom & *Sadus*, qui est celui du Chef d'une autre Tribu descendue de *Rabiàh*, fils de *Nazar*.

De *Salaman*, sont issus les *Bohtarites*; de *Hana* descendoit *Aïas*, fils de *Kalaïsah*, qui régna après *Nooman*.

Entre les familles de *Taï*, on compte les *Thoalites*, de qui sortoit un

certain *Amru*, le plus habile Archer de son tems ; & un *Zaïd Al-Khaïl*, c'est-à-dire *le Cavalier*, que le Prophéte des Musulmans appella *Zaïd Al-Chair*, c'est-à-dire *le Bon.*

De *Taï* descendoit *Hatem*, dont on vante l'extrême générosité chez les Arabes : aussi a-t-il donné lieu à ce proverbe très commun chez eux ; *plus libéral que Hatem.*

III. *Madhegj.* Son nom étoit *Malec*, fils d'*Odad*, fils de *Zaïd*, fils de *Cahlan*, fils de *Saba.*

De *Madhegj* sont sorties les familles de *Kavvlan*, & de *Gjanb.* De cette derniére étoit *Moavvi Al-Khair Al-Gjanbi.*

De *Madhegj* est issue la Tribu d'*Avva.*

De *Madhegj* sont issus aussi les enfans de *Sa'ad.* Ce *Sa'ad* fut surnommé *Ab Al-Aschira*, c'est-à-dire, *le pére de la nombreuse famille*, parce qu'il eut la satisfaction avant sa mort de voir ses enfans, & les enfans de ses enfans tous à cheval avec lui jusqu'au nombre de trois cens hommes. *Voilà*, disoit-il, *ma famille ; elle est capable d'inspirer la terreur à l'envie même :* de là leur est venu le surnom de *nombreuse famille*, qui leur est particulier. De ces *Saadites* sont aussi sortis les *Gjofites*, & les *Zobaïdites.*

Des Familles de *Madhegj* étoient issus les *Al Nachaïtes*, entre lesquels *Al Asthar* est remarquable. Son nom étoit *Malec*, fils d'*Al-Hareth*, Compagnon de Mahomet, & ensuite d'*Ali*, fils d'*Abu-Taleb.*

Des *Nachaïtes* étoit issu *Soman*, fils d'*Anas*, qui tua *Hosaïn* fils d'*Ali*, & le *Cadhi*, ou Juge *Shoraïch.*

De *Madhegj* descendoit encore *Anas*, Pére d'une Tribu, de laquelle étoit *Al-Asvvad le Menteur*, ou le *faux Prophéte*, qui s'attribua le don de Prophétie dans l'*Yemen.* De cette même Tribu d'*Anas* sortoit encore *Amar*, fils d'*Yaser*, Compagnon du Prophéte Mahomet.

IV. De *Hamdan* étoit issue la postérité de *Rabia*, fils de *Malec*, fils de *Zaïd*, fils de *Cahlan*, qui furent en réputation avant & après l'établissement du Mahométisme.

V. *Kenda.* Son nom étoit *Thavvr*, fils de *Gofaïr*, fils d'*Al Hareth* de la posterité de *Zaïd*, fils de *Cahlan* : il fut surnommé *Kenda*, mot qui signifie ingrat, parce qu'il fut ingrat & méconnoissant envers son Pere. Le païs de *Kenda* est dans l'*Yemen*, joignant la Province d'*Hadhramut.* *Hagjar* fils d'*Ada* compagnon d'Ali, étoit issu de *Kenda.* Il fut mis à mort par *Moavvia* : de cette Tribu étoit aussi le *Cadhi*, ou Juge *Shoraïch.*

Des *Kendites* sortirent les familles de *Sacasec*, & de *Sacun*, fils d'*Ashras*, fils de *Kenda.* *Moavvia* fils de *Gjodbage*, qui tua *Mohammed* fils d'*Abu-Becre*, étoit aussi originaire des *Sacunites* ; & de ces mêmes *Sacunites* étoit encore *Hosaïn* fils de *Nomaïr*, qui commanda l'armée de *Yezid*, fils de *Moavvia*, après *Moslem*, fils d'*Ocba* son Lieutenant.

VI. De *Morad* sont descendus tous les *Moradites* de l'*Yemen.* Leur païs est situé aux environs de *Zabid*, dans les montagnes de l'*Yemen.*

VII. D'*Anmar* sont descendus les *Anmarites*, divisés en deux branches, sçavoir, les *Bagjalites* & les *Chata'anites.* Des *Bagjalites* descendoit *Gjoraïr*, fils d'*Abdo'llah* le *Bagjalite*, Compagnon du Prophéte des Musulmans. Il fut appellé le Joseph de sa Nation, à cause de sa grande beauté. Un Poëte Arabe a loué ce *Gjoraïr* dans des Vers, dont M. *Gagnier* a rendu le sens de la maniére suivante. « Si *Gjoraïr* n'étoit point de la Tribu de « *Bagjala*, elle mériteroit de périr. O le beau garçon ! ô la méchante « Tribu ! » Cela ne frappe nullement l'oreille de nos François : mais

qui sçait à quel point l'élégance Arabesque est portée dans l'original?

Les Tribus sorties d'AMRU, fils de *Saba*, ont eu pour Chefs,

1. *Lachm*, fils d'*Ada*, fils d'*Amru*. De ce *Lachm* sont descendus les enfans d'*Al-Dar*; & de cette famille étoit *Tamim* le *Darite*, autre Compagnon de Mahomet. Du même *Lachm* sont issus les *Mondars*, Rois de *Hirah*; sçavoir les enfans d'*Amru*, fils d'*Ada*, fils de *Nasr* le *Lachmite*.

2. *Gjodham*, frere de *Lachm*; il eut deux fils, *Gjosm*, & *Gjoram* Pére d'une Tribu nombreuse & illustre. De *Gjosm* étoit issu *Aub* fils d'*Aslam*.

D'ASHAAR, fils de *Saba*, descendoit la Tribu des *Ashaàrites*. *Abu-Musa* l'*Ashaàrite* étoit de cette Tribu: on l'appelle communément *Abdo'llah*, fils de *Kais*.

Les Tribus sorties d'AMELA, fils de *Saba*, étoient du nombre des huit, que l'inondation d'*Aram* força de se retirer en Syrie, dans le voisinage de *Damas*, sur la Montagne appellée encore aujourd'hui *Amela*. L'époque de cette inondation, que les Ecrivains Arabes ont décrite comme une espéce de Déluge, se place à peu près au tems d'Alexandre le Grand.

Telle est la Généalogie des Tribus des vrais ARABES, de la postérité de *Saba*, petit-fils de *Kathan* ou *Yoktan*, qui ont habité l'*Yemen*, & plusieurs autres Provinces.

On voit par ce petit détail, que toutes ces Tribus ont eu leurs Rois pendant plusieurs siécles: il seroit inutile d'en dire davantage ici. Ceux qui entendent l'Arabe ne manqueront pas d'aller puiser aux sources; & ceux qui l'ignorent s'embarrasseront peu de pénétrer plus avant dans des origines obscures & incertaines, qui ne peuvent faire plaisir qu'à des personnes consommées dans l'Erudition Arabesque. Nous demandons même pardon au Public pour la sécheresse qui se trouve dans ces Généalogies. Nous avons cru qu'il étoit nécessaire d'en donner une idée du moins générale; nous nous attacherons dans la suite à des choses qui l'amuseront davantage.

*Mahomet* & ses Successeurs convertirent ces Arabes à leur nouvelle Religion. Les uns se rendirent par la persuasion & la douceur; les autres par la force des armes; & plusieurs par les idées dont le Mahométisme flatte les sens. Le Paganisme n'étoit pas la seule Religion établie en Arabie avant Mahomet. Les Juifs s'y trouvoient aussi en grand nombre; & le commencement de leur établissement dans ce païs remontoit, dit-on, jusqu'au tems de Moïse & de Josué: mais il est plus raisonnable de le mettre au tems de leur dispersion. Ils firent alors un si grand nombre de Prosélytes en Arabie, qu'en peu de tems ils y occupérent des Villes & des Forteresses. On prétend qu'*Abu-Carb Asad*, dont il est fait mention dans l'Alcoran, & qui régnoit 700. ans avant Mahomet dans l'*Yemen*, c'est-à-dire, vers le commencement de l'Ere Chrétienne, introduisit le premier le Judaïsme dans son païs. Quoiqu'il en soit, ces Juifs étoient divisés en Tribus, comme les autres Arabes, & comme eux ils avoient des Princes qui les gouvernoient. Mahomet leur implacable ennemi les chassa de leurs Forteresses, & les contraignit enfin par toutes sortes de persécutions & d'outrages, d'abandonner l'Arabie. Environ 70. ans avant Mahomet, un certain *Joseph* surnommé *Du-Novvas*, Prince Arabe & Juif, avoit traité les Chrétiens, qui s'y étoient établis, avec la même violence. Mahomet les traita plus humainement; car il se contenta de leur imposer un tribut, & il leur permit le libre exercice de leur Religion.

Parlons présentement des *Arabes* de la troisiéme Classe: il s'agit des

MOST-ARABES, ou ARABES MELES. On va voir leur origine & leurs progrès dans la Généalogie de *Mahomet*, telle qu'on la raporte ici : nous entrerons en même tems dans le detail de leurs differentes Tribus ; & nous y observerons le même ordre que nous avons suivi, en parlant des deux premiéres Classes des *Arabes*.

# GÉNÉALOGIE *de* MAHOMET.

MOHAMMET, ou MAHOMET, selon la prononciation ordinaire à laquelle il est juste de se conformer, descendoit en droite ligne d'*Ismaël*, fils d'*Ibrahim*, [ *Abraham* ] ; & voici l'ordre de sa Généalogie en remontant de Mahomet à *Ismaël*. Comme M. *Gagnier* a donné dans l'introduction qui précede sa *Vie de Mahomet*, le détail historique de ce qui concerne les Ancêtres de ce Législateur Arabe, nous rapporterons ce détail dans les propres termes de cet Historien, qui n'a puisé que dans les Sources Orientales.

» MAHOMET surnommé *Abul-Kasem*, comme qui diroit Pére de *Kasem*. Son fils premier né (*a*) étoit fils d'*Abdo'llah*, fils de *Hashem*, fils » d'*Abd Menaf*, fils de *Cosa*, fils de *Kelab*, fils de *Morrah*, fils de *Ca'ab*, » fils de *Lovva*, fils de *Galeb*, fils de *Fehr*, fils de *Malek*, fils d'*Al-Nadhr*, fils de *Kenanah*, fils de *Hozaimah*, fils de *Modré'a*, fils d'*Al-Yas*, » fils de *Modhar*, fils de *Nazar*, fils de *Ma'ad*, fils de *Adnan*.

» Cette Généalogie, continuë M. *Gagnier*, qui remonte depuis Mahomet jusqu'à *Adnan*, est certaine, selon tous les Chronologistes Arabes, » qui conviennent pareillement qu'*Adnan* étoit un des descendans d'*Ismaël* ; » mais les Historiens ne s'accordent pas sur le nombre des Génerations » entre *Adnan* & *Ismaël*. Les uns en comptent environ quarante, & d'autres n'en marquent que sept. Quoiqu'il en soit, en voici le nombre » dans l'ordre le plus probable, au sentiment d'*Abulfeda*, & des plus » habiles Chronologistes.

» *Adnan* étoit fils d'*Odd*, fils d'*Odad*, fils d'*Al-Yesa*, fils d'*Al-Homaisa*, » fils de *Sàlaman*, fils de *Nàbet*, fils de *Hamal*, fils de *Kidàr*, fils d'*Ismaël*, » fils d'*Ibrahim*. Cette Généalogie est fondée sur une Tradition attribuée à *Omm-Salama*, qui étoit une des femmes du Prophéte de Dieu, » & qui assuroit lui avoir entendu dire, qu'*Adnàn* étoit fils d'*Odad*, fils de » *Zeïd*, fils de *Beradi*, fils d'*Aarako'l-Tharam*. Par *Zeïd*, ajoute *Omm Salama*, le Prophéte entendoit *Homaisa*, *Bera* est *Nabet*, & *Aarako'l-Tharam* signifie *Ismaël*. Cette expression qui veut dire *Veines* ou *sources d'eau*, » fait allusion à la source d'eau que Dieu fit sortir dans le Désert (*b*) pour » étancher la soif d'*Ismaël*. On croit que c'est ce Puits, qui s'appelle aujourd'hui *Zem-zem*, proche de la *Ca'aba* ; c'est ainsi que les Musulmans appellent ce fameux Temple de la Mecque, dont on parlera dans la suite.

» Passons à l'ordre direct de la généalogie, depuis *Ismaël* jusqu'à Mahomet. (*c*) *Ismaël* fils d'*Ibrahim*, naquit dans le Païs de *Canaan*, lorsque son Pére étoit âgé de quatre-vingt six ans. Sa Mére *Hagar* étoit » servante d'*Ibrahim*. A l'âge de treize ans il fut circoncis avec son Pére *Ibrahim*.

(*a*) Par un usage très ancien chez les *Arabes*, les Péres prenoient leur surnom du nom de leur Fils ainé.

(*b*) Gen. Ch. XXI. ℣. 9.

(*c*) *Abulfeda*, Hist. *Vie d'Ismaël*, p. 9. Gen. XVI. 16. Gen. XVII. 23. 24. 25.

» *Ibrahim. Ibrahim* étant âgé de cent ans, il lui nâquit un autre fils » nommé *Isaak*, que lui donna sa femme *Sara*. Alors il relégua *Ismael* » avec *Hagar* sa Mére à la Mecque. La jalousie de *Sara* lui fit faire » cette demarche. Elle lui dit, (*a*) *chassez* Ismaël *&* *sa Mére*; *car le fils* » *d'une servante n'héritera point avec mon fils. Ibrahim* prit donc *Hagar*, avec » son fils *Ismael* (*b*): il les conduisit en Arabie dans la Province d'*Hegjaz* » (*c*); & il les laissa à la Mecque. Cette Ville comme son Territoire » étoit alors habitée par les *Gjorhamites*, descendus de *Gjorham*, fils de *Khatan*, ou *Yoctan*, fils d'*Eber*, pére des Arabes purs. *Ismael* s'allia parmi » ces Peuples (*d*): il prit pour femme *Ra'ala*, fille de *Madhàdh*, douziéme » Roi des *Gjorhamites*. Il eut de *Ra'ala* douze fils, d'où sont descendus » ceux qu'on appella depuis *Most-Arabes*; c'est-à-dire *Arabes entés* ou » *mêlés*, mais plus communément *Ismaelites*, du nom de leur Pére, & » *Hagaréniens*, de *Hagar*, Mére d'*Ismael*. Mais quant au mot de *Sarazins*, » il n'y a aucune raison pour croire qu'il vienne de *Sara*, femme d'*Abraham*; d'autant plus qu'il n'y a aucun rapport ni dans l'étymologie ni » dans la chose. L'opinion la plus commune vouloit autrefois qu'il fût » dérivé d'un mot qui signifie *voler*, *commettre des Brigandages*; ce qui convenoit assez au naturel des Arabes, comme St. *Jérôme* l'a remarqué. » Mais le savant *Edouard Pocock* a découvert le premier, & prouvé invinciblement, que la véritable origine (*e*) de ce nom vient d'un autre » mot Arabe qui signifie l'*Orient*, à cause de la situation de l'*Arabie*, qui » tire vers l'Orient de la Terre Sainte. Ainsi les *Sarazins* sont proprement » les Orientaux. On remarquera aussi, que ce mot de *Sarazin* n'est en usage que parmi les Grecs, d'où les Latins l'ont tiré. Les Arabes, en parlant d'eux-mêmes, ne s'en servent jamais, & pour ce qui est du mot » d'Arabe & d'Arabie, on peut voir ce qu'en dit le même *Pocock*.

» *Hagar* Mére d'*Ismaël* mourut à la Mecque quelque tems après le mariage de son Fils: elle fut enterrée dans un lieu nommé *Hagira*. Ensuite » Dieu aïant commandé à *Ibrahim* de bâtir la *Ca'aba*, il partit de Syrie, vint » trouver *Ismaël* son fils à la Mecque, & lui dit; ô *Ismaël*, mon fils, Dieu » m'a commandé de lui bâtir une Maison. *Ismaël* répondit, *me voici tout* » *prêt de vous obéir, Seigneur.* Dieu, réprit Ibrahim, vous commande de » me fournir ce qui est nécessaire pour cela. *Commandez*, reprit Ismaël, » *&* *je le ferai. Ismaël* donc se mit en devoir de lui obéir: *Ibrahim* commença de bâtir, & *Ismael* conjointement avec lui travailloit au bâtiment, » & fournissoit la pierre. Quand ils eurent achevé le bâtiment, ils se » mirent à prier, & dirent: (*f*) *O Seigneur, daignez accepter de nous cette* » *Maison, car c'est vous qui exaucez, & qui sçavez tout. Seigneur, rendez* » *nous bons* Musulmans, *& faites que de notre race il sorte une Nation* Musulmane: *montrez nous les Rits sacrés que nous devons observer, & tournez vous* » *vers nous, car vous vous tournez volontiers, & vous êtes misericordieux. Seigneur,* » *suscitez au milieu d'eux un Apôtre d'entre eux* (Mahomet) *qui leur récite vos* » *Signes*, (le mot de *Signe* signifie un verset de l'*Alcoran*, comme on le

(*a*) *Abulfeda*, ibid. Vie d'*Ibrahim*, pag. 3.

(*b*) *Ismaël*, selon l'Alcoran, *Surate* 37. *vs.* 103. *& suiv.* est celui qui devoit etre sacrifié.

(*c*) *Elmacin*, Part. I. de son Histoire, page 35. parle en ces termes: « Et *Ibrahim* les envoia » tous deux [Hagar & Ismaël] dans la Terre » d'*Hegjàz*, où *Ismael* s'habitua, & épousa une » des Filles des *Arabes* d'*Hegjàz*; & *Ismael* parla *Arabe*. Ses enfans furent appellés *Ismaelites*. » Des femmes *Arabes* [qu'il épousa] il eut douze fils puissans portant l'arc, comme l'Ange » l'avoit prédit à *Agar*. «

(*d*) L'Écriture Sainte dit au contraire: *Habitavit in deserto Pharan, & excepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.*

(*e*) Voïez *Pocok*, Not. p. 33. 34. & 35.

(*f*) Alcoran, *Sur.* 2. *v.* 128.

» verra dans la fuite), *qui leur enseigne le Livre* (de l'Alcoran) *& la Sa-*
» *gesse* (la Sonna), *& qui les purifie ; car vous êtes le Tout-puissant, le Sage.*
» *Ibrahim* se tenoit debout sur une pierre dans le tems qu'il bâtissoit le
» Temple ; & c'est cette pierre qui est appellée encore aujourd'hui le mar-
» chepied d'*Ibrahim*, où les vestiges de ses pieds demeurerent imprimés.
» Ce Temple a subsisté dans l'état qu'*Ibrahim* l'avoit bâti, jusqu'à ce que
» les *Koraishites* le démolirent l'année 35. de la naissance de l'Apôtre de
» Dieu, & le rebâtirent de nouveau. L'Edifice de la *Ca'aba* fut fait depuis
» l'an centiéme de l'âge d'*Ibrahim* ; & entre cet Edifice & l'Epoque de l'Hé-
» gire ou fuite du Prophéte, il y a environ deux mille sept cens-quatre-
» vingt-treize ans. Ensuite Dieu envoia *Ismaël* aux Tribus Arabes de la
» Province de l'*Yemen*, (l'Arabie heureuse) & aux *Amalekites*, pour leur
» prêcher l'*Islamisme* (la Religion Musulmane,) ce qu'il fit durant l'espace
» de 50. ans : mais cependant peu crurent en lui. Enfin, *Ismaël* après avoir
» vécu cent trente-sept ans, mourut à la Mecque, & fut inhumé dans le
» tombeau de sa Mére *Hagar*. La mort d'*Ismaël* arriva 48. ans après celle
» d'*Ibrahim*.

» I. Des douze fils d'*Ismaël* les Historiens Arabes n'en nomment que
» deux, dont l'aîné étoit NABET. Il succéda à son pére dans la charge
» de Préfet, Intendant ou Garde du Temple ; charge qu'il exerça jusqu'à
» sa mort. Après lui les *Gjorhamites* s'emparerent de la garde du Temple,
» qu'ils conserverent l'espace de trois cens ans ou environ, jusqu'à ce
» qu'aiant prévariqué dans l'observation des Loix de Dieu, & s'étant
» écartés du droit chemin, Dieu leur envoia diverses maladies, comme
» l'hémorragie & diverses sortes d'ulcéres. Les enfans d'*Ismaël* s'étant au
» contraire multipliés & fortifiés, ils attaquerent les *Gjorhamites* leurs on-
» cles, les battirent, les chassérent de la Mecque, & les poursuivirent jus-
» ques dans le païs de *Gjohaina*, où ils périrent tous de maladies, & sur-
» tout du flux de sang, que Dieu leur envoia en punition de leurs cri-
» mes.

» 2. Le second des enfans d'*Ismaël* fut KIDAR. (*a*) *Kidâr* est le mê-
» me que *Kedar*, ou *Cedar*, dont il est parlé dans la (*b*) Genése entre les
» fils d'*Ismaël*, & dans la Prophétie de Jérémie. Il est joint avec les en-
» fans d'*Orient* ; & c'est par lui que continuë la Généalogie des Ancêtres
» du Prophéte depuis *Ismaël*. Cela se connoît par la Lumiére Prophéti-
» que, qui éclatoit sur sa face, comme elle avoit éclaté de pére en fils sur
» tous ses prédécesseurs depuis *Adam*. Outre cela Dieu l'avoit orné de sept
» avantages particuliers ; sçavoir, la vertu guerriére, la force du corps, la
» vigueur dans l'exercice de la lute, l'adresse & l'agilité à la danse, l'art
» de la chasse, la science de monter à cheval & la vigueur, sur-tout la
» vigueur conjugale. Il épousa cent femmes d'entre les filles d'*Isaac*, dans
» l'espérance qu'étant pures il en auroit lignée ; mais il se trouva qu'elles
» furent toutes stériles, & ne conçurent point. Enfin il lui fut dit ce qui
» suit en songe : *Certainement Dieu a imprimé sur ta face la lumiére Prophétique*
» *de son bien-aimé & de son Mustapha* (Elu) : *or il doit être* Arabe *de nation ;*
» *ainsi tu ne dois point prendre d'autres* femmes *qu'elles ne soient* Arabes. *Cher-*
» *ches-en donc une qui soit* Arabe, *& qui porte le nom de* FAKHERA (*c*).
» S'étant réveillé, il s'appliqua tout entier à la recherche d'une telle fille,

(*a*) Abulfeda, *Vita Moham.* p. 13. rapporte les plaintes pathétiques que fit *Amer*, fils d'*Al Arath Gjorhamite*, sur le désastre de sa Tribu.

(*b*) Gen. XXV. 13. Jérem. XLIX. 28. Esa. LX. 7. 1. Chron. I. 29. Ezech. XXVII. 21 : Ps. CXX. 5. Jérem. II. 10.

(*c*) C'est-à-dire, *Précieuse*.

& enfin il la trouva. C'étoit la fille du Roi des *Gjorhamites*, issus du Patriarche *Seth*. L'aiant épousée, il en eut un fils nommé

3. HAMAL; il nâquit du tems de *Jacob*. Son pére surpris d'admiration dit, *je n'avois point trouvé dans le Livre de l'horoscope du Capricorne*, *qui est le Signe Ascendant* d'Ibrahim *l'ami de Dieu*, *que* (a) *la Lumiére Prophétique du bien aimé*, *du* Mustapha, *&* Elû *se dût communiquer aux hommes ou aux femmes issues de la race de* Seth, *avec lesquels aucun de la race de Cabil* (Cain) *n'a été mêlé*. *Hamal* eut pour fils

4. NABET. La lumiére prophétique de l'Apôtre de Dieu éclata manifestement sur son visage. Il marcha dans la bonne voie. Il aimoit la chasse, & suivoit les traces de ses Péres. Il lui nâquit un fils nommé

5. SALAMAN.

6. HOMAÏSA.

7. AL-YESA'.

8. ODAD, ainsi nommé à cause qu'il avoit la voix forte. Il étoit de haute stature, robuste & magnifique. On dit qu'il fut le premier des Descendans d'*Ismael*, qui aprit à se servir du roseau pour écrire. *Odad* excella par-dessus tous ses contemporains dans l'art de l'écriture (b). Il lui nâquit un fils nommé

9. OD, qui eut pour fils

10. ADNAN, sur la face duquel étoit empreinte la lumiére prophétique de l'Apôtre de Dieu: néanmoins on ne sçait pas quelle fut sa Religion. Il eut deux fils, dont l'un fut *Acc*, de qui sont sortis les *Accites*. Le second dans la Ligne de la Généalogie prophétique fut

11. MA'AD. La lumiére prophétique parut aussi sur sa face: on ne sçait pas de quelle Religion il étoit. Il fut nommé *Ma'ad*, nom qui signifie *Ravisseur* & *Brigand*, parce qu'il se rendit fameux par ses combats, & ses courses contre les *Israëlites*. Il n'alloit jamais à la guerre qu'il n'en revint victorieux, & chargé des dépouilles de ses Ennemis. *Zohari* rapporte que *Moïse* aiant eu nouvelle, que les enfans de *Ma'ad* au nombre de vingt, avoient donné une allarme dans le camp des Israëlites; qu'ils y avoient causé bien du désordre, & fait un grand butin, invoqua Dieu contre eux; mais qu'il n'en eut point de réponse, quoiqu'il priât par trois fois. Sur quoi il dit; *Seigneur*, *je vous ai invoqué contre ce peuple*, *& vous ne m'avez point répondu*! Le Seigneur lui dit: *O Moïse*, *tu m'as invoqué contre un peuple duquel doit naître à la fin des tems le meilleur des miens*, (le Prophéte *Mahomet*.) On rapporte aussi que *Bocht-Naser* (c) (Nébucadnesar) aïant résolu de conquérir le païs des Arabes, afin de mettre ensuite à mort leurs Prophétes, & de détruire leur Temple, ordonna au Prophéte *Jeremie* de se saisir de *Ma'ad*, de qui devoit naître Mahomet, *Mustapha*, ou l'Elu par excellence; de l'emmener en Syrie, & de le séparer d'avec sa femme, de crainte qu'il ne couchât avec elle; & c'est ce qui fut exécuté par *Jéremie*. Mais *Nebucadnezar* aprés avoir subjugué l'Arabie, le renvoïa en liberté dans la Province de *Téhemah*, où est située la Mecque. Quelques-uns disent que cela arriva à *Adnân*; mais il est plus probable que ce fut à *Ma'ad*, qui eut pour fils *Kodha'ah* hors de la Ligne Généalogique, duquel sont sortis les *Kodaites*; & dans la Ligne de la Généalogie

(a) Voïez ci-après touchant la *Lumiére Prophétique*.

(b) Hors de la Ligne, *Odad* eut pour fils *Taï*, dont *Hatem* fut un des Descendans, &c. *Vita Moham.* p. 120.

(c) Ce trait d'ignorance est remarquable. On y voit *Nebucadnezar* & *Jéremie* contemporains de *Moïse*.

„ 12. Nazar, qui surpassoit en esprit & en beauté tous ceux de
„ son tems. La lumiére prophétique de l'Apôtre de Dieu parut sur sa
„ face : mais on ne sçait point, non plus que des précedens, quelle
„ étoit sa Religion. *Nazâr* eut quatre fils, entre lesquels on trouve
„ dans la ligne de la Généalogie prophétique

„ 13. Modhar, sur le visage duquel la Lumiére prophétique de
„ l'Apôtre de Dieu étoit imprim[illegible] on l'a déja rémarqué de
„ ceux qui l'ont précédé. Il [illegible] tous ceux qui le regar-
„ doient, & surpassoit le reste d[illegible]mes pour la douceur & la beau-
„ té de sa voix. Il fut, aussi-bien que *Rabia'h* son frere, Musulman sin-
„ cére & fidéle dans la Religion d'*Ibrahim* l'Ami de Dieu. Leurs deux
„ fréres étoient *Anmar*, & *Ayàd*. *Modhar*, quoique cadet de *Ayàd*, qui
„ étoit l'ainé de tous, fut établi par son Pére *Nazar*, Prefect ou
„ Garde de la *Ca'aba*. Quant au partage de ses biens, *Nazàr* se voïant
„ près de sa fin, en fit la distribution entre ses quatre fils, de la ma-
„ niére que la Tradition le rapporte dans le Livre qui a pour titre,
„ *Al-Ecksa*. Voici les propres termes de son Testament, & com-
„ ment il fut expliqué ensuite. 1. *Je légue à* Modhar *ma tente rousse, faite*
„ *de peaux de chameau, & aussi de mes autres biens tout ce qui ressemble en*
„ *couleur à ma tente.* 2. *Je légue à* Rabi'ah *mon tapis noir, & de mes autres*
„ *biens tout ce qui lui ressemble en couleur.* 3. *Je donne à* Ayàd *cette housse de*
„ *chameau picquée, qui est de couleur grise, d'un gris blanc, ou blanchâtre, &*
„ *de mes autres biens tout ce qui lui ressemble en couleur.* 4. *Je laisse enfin à*
„ Anmar *ce coussin brun avec son siége, & de mes autres biens tout ce qui lui*
„ *ressemble en couleur.* Puis il ajouta : *S'il survient quelque difficulté entre vous*
„ *sur l'explication des termes de mon Testament, vous n'aurez qu'à consulter* Al-
„ Afa'a *le* Gjorhamite, *qui demeure dans la Ville de* Nagiran. Après sa
„ mort, ses enfans qui ne pouvoient s'accorder entre eux, partirent
„ pour aller trouver *Al-Afa'a*. Mais comme ils étoient en chemin,
„ *Modhar* voiant l'herbe broutée d'une certaine maniére dit (*a*) ; *le*
„ *chameau qui a brouté cette herbe, est louche ou borgne.* *Rabi'ah* son frére dit :
„ *ce chameau est épaulé & boiteux.* *Ayàd* dit ; *il a la queue coupée.* *Anmar*
„ dit ; *il a le goût dépravé.* S'étant un peu avancés, il vint à leur ren-
„ contre un homme, qui leur demanda des nouvelles de son chameau
„ qu'il avoit perdu. *Modhar* prenant la parole, *n'est-il pas borgne*, dit-il ?
„ Cela est vrai, répondit l'homme. *Rabi'ah* dit ensuite, *n'est-il pas épaulé*
„ *& boiteux* ? Oui, répondit-il. *Ayad* dit, *n'a-t-il pas la queue coupée* ?
„ Cela est encore vrai, dit l'homme. Enfin *Anmar* lui demanda *s'il*
„ *n'avoit pas le goût dépravé* ? Par Dieu, il est ainsi, *s'écria cet homme* : ce
„ sont là toutes les marques particuliéres ausquelles je le reconnois cer-
„ tainement. Alors ils lui protestérent, qu'ils n'avoient point vu un
„ tel chameau : mais lui au contraire insista disant, comment pour-
„ rois-je vous croire, puisque vous dépeignez mon chameau par toutes
„ ses propriétés, & tel qu'il est en effet ? Ils continuérent leur chemin
„ vers *Nagjran* ; & dès qu'ils furent arrivés chez *Al-Afa'a* Roi des
„ *Gjorhamites*, cet homme les prit à partie devant lui. *O Roi*, dit-il,
„ *faites moi justice contre ces gens qui m'ont enlevé mon chameau, & ne veulent*
*pas*

(*a*) M. d'*Herbelot* rapporte cette Histoire avec des circonstances différentes, & comme l'aiant tirée du *Nigjaristan*. Voïez la *Biblioth. Orient.* pag. 121. Col. 1. Il la donne comme un échantillon de l'esprit subtil des *Arabes*, & dit qu'elle a été mise en Vers très-elegans par *Mir Chosrou*, Poëte Persan du premier rang.

„ *pas me le rendre.* Ils répondirent ; Sire, nous ne l'avons pas seulement vû. *Comment donc*, leur dit le Roi, *avez vous pu le dépeindre aussi exactement que vous avez fait, si vous ne l'avez point vu ?* Alors *Modhar* prenant la parole dit : *j'ai remarqué que l'herbe n'étoit broutée que d'un côté ; d'où j'ai conclu qu'il est borgne.* Ensuite *Rabi'ah* dit . *j'ai observé qu'un de ses pieds de devant appuïoit plus fortement sur l'herbe que l'autre ; par où j'ai connu qu'il est épaulé, & boiteux.* *Ayád* s'expliqua ainsi : *J'ai vu qu'il avoit rendu ses excremens en un tas ; d'où j'ai conclu, qu'il ne devoit point avoir de queue.* *Anmar* ajouta : *j'ai pris garde que le chameau avoit passé par les endroits de l'herbe les plus agréables & les plus odoriferans sans y toucher, & qu'ensuite étant venu à d'autres endroits, où l'herbe étoit séche & mauvaise, il l'avoit broutée ; ce qui m'a fait juger qu'il doit avoir le goût dépravé.* *Al-Afa'a*, après avoir entendu les parties, prononça ainsi son jugement, s'adressant à l'homme : *Mon ami, ces gens parlent avec sincérité ; ils ne se sont point emparés de votre chameau. Allez donc le chercher ailleurs.* Après cela le Roi s'entretint avec eux, & leur demanda le sujet de leur voïage. Ils le lui apprirent, & le Roi leur répondit : *Soïez les bien venus. Proposez moi vos raisons ; je déciderai selon le droit & la justice.* Nous allons les proposer, répondirent-ils ; nous nous reposons entiérement sur votre équité. Après qu'ils eurent produit le Testament de leur Pére, & allégué leurs raisons, il décida la cause, & leur partagea l'héritage en la maniére suivante. Il adjugea à *Modhar* la tente rousse, & tout ce qui lui ressembloit en couleur, sçavoir l'or, avec les chameaux de couleur rousse ; & de-là *Modhar* fut surnommé *le Roux.* Il assigna à *Rabi'ah* tout ce qui ressembloit en couleur au tapis noir, comme les bêtes noires, les meubles de cette couleur, & les chevaux noirs ; d'où il fut appellé le Cavalier. Il mit *Ayád* en possession de la housse de couleur de gris blanchatre, avec l'argent, les troupeaux de brebis, & les chameaux blancs ou gris-blancs. Enfin il déclara qu'*Anmar* auroit, avec le coussin brun, la Terre d'*Hamyar* ou le Païs des *Homérites*, outre les mulets, tous les effets & tous les bestiaux qui tiroient sur le brun ; d'où il fut surnommé *le Brun.*

„ Le Procès étant ainsi terminé à la satisfaction des parties, le Roi les introduisit dans la Salle du Festin, y fit entrer ses plus familiers Courtisans, & leur recommanda de s'entretenir avec eux, leur ordonnant en même tems de lui rendre un compte exact de cette conversation ingénieuse. Cependant il enjoignit au Grand-Maître de ses troupeaux de faire apprêter un Agneau des plus gras ; & à son Echanson de fournir le meilleur vin, & de présenter du miel le plus exquis. Après le repas la conversation recommença. Ils dirent unanimement, que la viande étoit très-bonne & très grasse ; sur quoi *Rabi'ah* répondit : *Cela est vrai, mais* Calba (a) *l'avoit soufflée, & succée auparavant.* Ensuite ils dirent tous que le vin étoit excellent ; à quoi *Modhar* reprit : *vous avez raison, mais la vigne d'où ce vin est sorti étoit plantée sur un sépulchre.* De même ils dirent du miel qu'il étoit exquis ; & *Ayád* répliqua : *j'en tombe d'accord, mais les Abeilles qui ont fait ce miel, avoient le crane d'un Géant pour ruche.* Enfin ils louerent tous la magnificence & la libéralité du Roi. A quoi *Anmar* dit : *j'en conviens avec vous,*

(a) *Calba*, en *Arabe*, signifie *une Chienne*, c'est aussi le nom d'une Tribu des *Arabes*. En cela consiste l'equivoque.

» *mais après tout sa Majesté s'est écartée de la louable coutume qu'elle avoit apprise* » *de son Pére.* Le Grand-Maitre d'Hôtel aiant rapporté au Roi de point » en point ce qui s'étoit dit, Sa Majesté fit appeller le Maître des trou- » peaux, & lui demanda de quelle sorte de viande il avoit servi. Il » répondit : Sire, c'est de l'Agneau que nous, qui sommes les enfans » de *Calba* vos Serviteurs, avons soufflé & sucée en l'apprêtant, & il » ne peut se trouver de viande ni plus grasse ni plus délicate que celle-là. » Le Roi interrogea de même l'Echanson sur le vin ; & celui-ci répon- » dit : Le vin que j'ai en ma garde est très-bon ; la vigne d'où il est » sorti est plantée sur le tombeau de *Gjadac.* Il interrogea aussi celui qui » avoit servi le miel, & il répondit : Oui je leur ai présenté le miel le » plus exquis que j'aie, parce que j'avois mis les Abeilles qui l'ont fait » dans un crane d'homme. Le Roi aïant admiré la subtilité de leurs » équivoques, & curieux de sçavoir comment ils avoient appris toutes » ces particularités, qui n'étoient connues que de ses Officiers, leur » envoia secrétement un homme pour les questionner sur les choses » qu'ils avoient dites. *Modhar* répondit ; *si j'ai parlé de la maniére que j'ai* » *fait, en voici la cause. Quand on boit du vin, la joye s'empare du cœur,* » *& dissipe en un moment par ses vapeurs les soucis & les chagrins : mais en* » *buvant de votre vin, j'ai senti en moi un effet tout contraire ; d'où j'ai conclu* » *que ce vin devoit être d'une vigne plantée sur un sépulchre, qui, comme on* » *dit communément, ne produit que de la tristesse & de la mélancholie. Rabi'ah* » répondit ; *j'ai parlé comme j'ai fait, parce que la chair de brebis ressemble à celle* » *des autres bêtes dont on mange, qui d'ordinaire ont de la graisse sur la chair :* » *mais il en est tout autrement de celle de chien, qui n'a point de gras au dessus.* » *Or j'ai vu que la viande qu'on nous a servie étoit entiérement semblable à la* » *chair de chien ; & vous sçavés que l'on dit en Proverbe* ( Arabe ) *d'une personne* » *de qui on n'a reçu aucune faveur* : je n'ai pas même flairé de lui l'odeur » de la chair de chien. *Ayád* répondit ; *je me suis exprimé de la maniére* » *que j'ai fait, parce que je vous proteste qu'en mangeant de votre miel, j'ai été* » *saisi de l'odeur d'un crâne de tête d'homme, & que cela m'a causé un grand* » *dégout.* Enfin *Anmar* répondit ; *il est vrai que j'ai taxé le Roi d'une chose,* » *en quoi il ne ressemble pas à son pére. C'est qu'après nous avoir fait préparer* » *un festin, il n'a point mangé avec nous, par où j'ai connu qu'il ne ressemble* » *pas à son Pére, qui n'en usoit pas de la sorte. Al-Afa'a* entra ensuite lui » même dans la Sale du Festin, & après leur avoit fait bien des caresses, » les congédia. Quand ils furent sortis, il dit, admirant la vivacité » de leur esprit, ces gens-là sont des Démons transformés en hommes. »

(On a hazardé de rapporter de suite cette histoire de *Modhar* & de ses péres, en emploïant les propres termes de M. *Gagnier.* Le Lecteur la regardera sans doute comme une espece d'amusement, qu'on veut lui donner au milieu de la séchéresse de ces détails généalogiques. Après tout, ces fables toutes absurdes qu'elles sont, font connoitre le génie de ces Peuples ; & c'est ce que nous avons en vuë. Tout l'Orient est rempli de pareils contes, qu'on y débite le plus gravement du monde. M. *Gagnier* interrompt ensuite la ligne directe de *Modhar*, & raporte les lignes collatérales. On passe cet endroit, comme inutile à ce qui concerne uniquement Mahomet.)

» *Modhar* avancé en âge eut pour fils

» 14. AL-YAS. Ce nom signifie *désespoir.* Il lui fut donné, parce que » *Modhar* son Pére étant vieux, désespéroit d'avoir un fils. L'autre nom » d'*Al-Yas* étoit *Habib*, c'est-à-dire *Bien-aimé.* *Al-Yas* fut fidéle ; la lumié-

» re Prophétique de l'Apôtre de Dieu étoit empreinte sur sa face. Aïant appris par révélation qu'elle devoit être la dévotion du Prophéte dans la célébration du Pélerinage de la Mecque, il en fut ravi d'admiration. Il a été celui des enfans d'*Ismaël*, qui s'est opposé le plus vigoureusement à ceux qui s'écartoient de la Tradition & de la Religion de leurs Péres ; & il fit tant par sa vertu & ses bons exemples, qu'il les ramena à l'observance des Traditions de leurs Ancêtres. Il fut aussi le premier qui rétablit l'honneur & la dignité du Temple de la Mecque ; c'est pourquoi les Arabes le révérérent & l'honorérent comme un défenseur de la véritable Sagesse, & comme un aussi grand Philosophe que *Locman*. Aussi fut il appellé comme lui le *Prince du Peuple*, & *le Seigneur de sa Tribu*. Aucune affaire ne se décidoit sans lui.

» Hors de la ligne généalogique, *Modhar* eut pour fils *Kaïs* surnommé *Aïlan* : quelques-uns disent qu'*Aïlan* est le nom du cheval, d'autres disent du chien de *Modhar*. Il y en a qui prétendent qu'*Aïlan* étoit fils de *Modhar* & frére d'*Al Yas*, que Kaïs étoit fils de cet *Aïlan*. Quoiqu'il en soit, Dieu rendit *Kaïs* illustre par de grandes choses. On compte entre ceux de sa postérité les Tribus des *Havvazenites*, d'où sont sortis les enfans de *Sa'ad*, fils de *Becre*, fils de *Havvâzen*, chez lesquels Mahomet l'Apôtre des Musulmans a été nourri & élevé dans son enfance.

» On met encore entre les Tribus issues de *Kaïs* celle des enfans de *Kelâb*, d'où sont descendus les Seigneurs de *Haleb* ou *Aleppe*, le premier desquels fut *Saleh*, fils de *Merdâs* ; & les Tribus d'*Okail*, d'où sont sortis les Rois de *Meusel*. Du même *Kaïs* sont venus aussi les enfans d'*Amer*, de *Saàsaà*, & de *Chafagja* ; ceux-ci ont été de toute ancienneté, & sont encore aujourd'hui, à ce que dit M. *Gagnier*, qui parle comme s'il étoit contemporain d'*Abulfeda* son Auteur, Seigneurs dans la Province d'*Erak*.

» D'*Havvâzen* sont sortis les enfans de *Rabia*, fils d'*Amer*, fils de *Saàsaà*, fils de *Mo'avia*, fils de *Becr*, fils d'*Havvâzen* ; ainsi que la Tribu de *Gjosm*, fils de *Mo'avia*, fils de *Becr*, fils d'*Havvaâzen*. De *Gjosm* est aussi sorti *Doraïd*, fils d'*Al-Semma*.

» De *Kaïs* sont encore issus les enfans d'*Helâl*, & de *Thakif* : le nom propre de *Thakif* étoit *Amrou*, fils de *Monbah*, fils de *Becr*, fils d'*Havvâzen*. Quelques-uns font descendre les *Thakifites* d'*Ayâd* ; d'autres disent des restes des anciens *Thamudites*. Les *Thakifites* étoient les habitans de la ville de *Taïef*.

» De *Kaïs* sont aussi sortis les enfans de *Nomair*, de *Bâhela*, de *Mazen*, & de *Gatfân*, qui étoit fils de *Sa'ad*, fils de *Kaïs-Aïlân* ; & les enfans d'*Abas*, fils de *Bogaïdh*, fils de *Raïth*, fils de *Gatfan*, fils de *Sa'ad*, fils de *Kaïs-Aïlân*.

» Entre les enfans de *Kaïs* fut *Antara Abasite*, qui, dès qu'il commença de porter le Turban, signala sa bravoure dans les guerres de *Dahes* & *Cabra*. De *Kaïs* sont issus les *Asgjaïtes* ; de lui venoient aussi les Tribus de *Solaim*.

» De *Kaïs* sortirent encore les enfans de *Dhobiàn*, fils de *Bogaïdh*, fils de *Raïth*, fils de *Gatfân*, fils de *Sa'ad*, fils de *Kaïs-Aïlân*.

» Entre les enfans de ce *Dhobiàn* étoient les enfans de *Fazara*, du nombre desquels fut *Hesn*, fils de *Hodhaifa*, fils de *Bedr*, dont la libéralité est célébrée par le Poëte *Zohair*, un des sept fameux Auteurs des Moallakaks. *Vous le verrez*, dit le Poëte, que M. Gagnier a la complaisance de citer avec cette satisfaction que donne une érudition peu commune, & peu à la portée du goût des Lecteurs ordinaires, vous le

» verrez, *lorsque vous approcherez de lui, sautant de joie & aussi gai, que si* » *vous lui donnez la chose que vous lui demandez.* *Hesn* se fit *Musulman*, & fut » Apostat ensuite.

» Il s'alluma une longue guerre entre les *Dhobiànites* & les *Abasides*. Cet- » te guerre fut appellée la guerre de *Dàhés* & *Cabra* : ce sont les noms » des deux Chevaux, qui coururent contre deux autres nommés *Al-Chatar* » & *Al-Fana* (*a*). Une querelle étant survenue touchant ceux de ces che- » vaux qui avoient eu l'avantage, on en vint aux mains, & ensuite aux » armes. La guerre en question dura 40. ans. De là est venu le Prover- » be ; *c'est la guerre de* Dahés *&* Cabra, quand on veut parler de procès » difficiles à accommoder.

» Du même *Kaïs* descendoit *Advvàn*, fils d'*Amrou*, fils de *Kaïs-Ailan*. » Ceux de sa Tribu habitoient dans la ville de *Taief* avant les *Thakifites*.

» Voilà ce qui regarde *Kaïs* fils de *Modhar*, hors de la ligne généalogi- » que. Pour revenir à *Al-Yas*, il eut pour fils dans la ligne généalogi- » que,

» 15. MODRECAH. Son nom étoit *Amer* : mais il fut surnommé *Mo-* » *drecah*, mot qui signifie *poursuivant*, ou *obtenant*, parce qu'il avoit com- » me recueilli en sa personne toutes les vertus de ses Péres. La lumiére » prophétique ne manqua pas d'être empreinte sur sa face. Il fut quelques » années sans pouvoir se déterminer sur le choix d'une femme, jusqu'à ce » qu'enfin il fut averti en songe de prendre sa cousine germaine.

» Hors de la ligne généalogique, *Al-Yas* eut un autre fils nommé *Ta-* » *becha*. Celui-ci & *Modrecah* son frere furent appellés K*hendafites*, aussi bien » que les Tribus qui en sont descendues, du surnom de leur mére *Chen-* » *daf* (*b*), dont le nom propre étoit *Lili*, fille de *Holvvan*, fils d'*Amràn*, » *fils* d'*Al-Hàf*, fils de Ko*dha'ah*.

» Les Tribus descendues de *Tàbecha* sont les enfans de *Tamin*, de *Rab-* » *bàb*, de *Dabbàh*, & de *Mozaina*, tous appellés K*endafites* du nom de leur » mére. *Modrecah* eut pour fils dans la ligne généalogique,

» 16. KOZAÏMAH, dont on ne dit rien, si-non qu'on assûre de lui » comme de tous les autres, que la lumiére prophétique paroissoit sur » son visage.

» Hors de la ligne généalogique, *Modrecah* eut pour fils *Hodhaïl*, d'où » sont sorties toutes les Tribus appellées *Hodhailites*. Du nombre de ceux- » ci étoit *Abdo'llah*, fils de *Mas'oud*, Compagnon de l'Apôtre Mahomet ; » & aussi *Abu-Dhovva'b* le Poëte, *Galeb*, *Sa'ad* & *Kaïs* (*c*). *Khozaimah* dans » la ligne généalogique eut pour fils

» 17. KENANA honoré aussi de la lumiére prophétique. Il fut nom- » mé *Kenàna* du mot *Ken*, qui signifie *ombrage*, ou *couverture*, parce qu'- » il fut le protecteur & l'azile de son peuple.

» Hors de la ligne généalogique *Khozaïmah* eut deux fils, *Al-Havvn*, » & *Asad*. De *Havvn* sont sorties la Tribu d'*Adhal*, & celle d'*AlDaïsh* » frere d'*Adhal*. Ces deux Tribus portent conjointement le nom d'*Al-* » *Karch*

(*a*) C'est de ce mot *Alfana*, pour le dire en passant, que Ménage fait venir du mot *Equus*, *Cheval*, que le Chevalier de Meré s'est moqué si agreablement en disant,

Alfana *vient d'*Equus *sans doute :*
*Mais il faut avouer aussi,*
*Qu'en venant de-là jusqu'ici,*
*Il a bien changé sur la route.*

(*b*) C'est-à-dire, *qui marche fierément*.

(*c*) M. *Gagnier* remarque ici, qu'au lieu de ces trois que *Pocock* nomme, *Abulfeda* met un, &c. La plus grande partie des Lecteurs se souciera fort peu de cette remarque.

» *Karch*, parce qu'elles étoient jointes & comme liées ensemble.

» D'*Asad* sont venus les *Cabelites*, les *Dovvdanites*, & autres, tous com- » pris sous le nom d'*Asadites*. *Kenana* eut pour fils dans la ligne généalo- » gique

„ 18. Al-Nadhr ; il fut ainsi appellé à cause de sa beauté. C'est lui, „ dit *Gjannabi*, que Dieu, à cause de sa simplicité & de sa candeur, appella „ *Koraisch* ; d'où vient que tous ceux qui sont issus de *Al-Nadhr* portent „ le nom de *Koraïshites*. Cependant, continue M. *Gagnier*, *Abulfeda*, qui „ écrivoit avant *Gjannabi*, soutient que le nom de *Koraïsch* appartient à » *Fehr*, & non point à *Ald-Nahr* ; & il semble que *Gjannabi* en convien- » ne en parlant du même *Fehr*. *Ald-Nahr* eut une vision pendant son » sommeil. Il vit un térébynthe sortant de son dos, étendant ses bran- » ches selon le nombre de ses ancêtres & de ses descendans : entre ces » rameaux, il en vit un qui s'élevoit jusqu'au ciel, brillant d'une » lumiére semblable à celle dont il avoit lui-même le visage illuminé. Sur » ce rameau paroissoit comme suspendu un personnage aiant le visage » blanc, & sortant de derriere son dos. Dès qu'il fut éveillé, il alla » trouver une Pythonisse, c'est-à-dire une Sorciére, à laquelle il raconta » son songe. Elle lui dit : *Si tant est que votre vision soit véritable, elle si-* » *gnifie que Dieu vous élévera à de grands honneurs, en vous faisant le pére d'un* » *petit fils qui vous touchera de plus près & plus particuliérement, qu'aucun de ceux qui* » *vous ont précedé.*

» Hors de la ligne généalogique *Kenânah* eut plusieurs autres fils ; sça- » voir *Malkân*, *Abd-Manah*, *Amrou*, *Amer*, & *Mâlek*.

» De *Malkân* sont issus les *Malkanites*.

» D'*Abd-Manah* sont sorties plusieurs Tribus, entre autres les enfans » de *Gafar*, ou les *Gafarites*, de qui venoit la famille d'*Abu-Dhar*, & les » enfans de *Becre*. De ceux-ci sont sortis les *Doilites*, qui ont donné l'ori- » gine à la famille d'*Abul-Asvvad* le *Doilite*.

» Des Tribus d'*Abd-Manah* étoient aussi sortis les enfans de *Laith*, » les enfans d'*Al-Hâreth*, les enfans de *Madhage*, & les enfans de *Damrah*.

» D'*Amru*, fils de *Kenânah*, sont issues les *Amruites*.

» D'*Amer*, fils de *Kenânah*, les *Amerites*.

» De *Mâlek*, fils de *Kenânah*, les enfans de *Ferâs*.

» Des Tribus de *Kenânah* sont venus les *Al-Ahâbishites*.

» Le Chef de ces *Al-Ahabishites* fut *Al-Habasch*, fils d'*Amru*. Ces deux » mots *Al-Habasch*, qui est le nom propre d'un homme, & *Al-Habascha*, » qui est le nom du Païs des Abissins étant prononcés de la même ma- » niére, il est arrivé, dit ici M. *Gagnier* après son garant *Abulfeda*, qu'- » en entendant prononcer l'un, on l'a pris souvent pour l'autre. On » s'est même imaginé que ceux de cette Tribu étoient originaires d'*Al-* » *Habascha*, qui signifie l'Ethiopie, & par conséquent étoient Abissins ou » Ethiopiens.

» 19. Malek fut orné aussi de la lumiére prophétique. Il fut ap- » pellé *Mâlek*, c'est-à-dire, Roi, parce qu'il régna sur les Arabes ; & il » eut pour fils unique dans la ligne généalogique

» 20. Fehr, à qui la lumiére prophétique ne manqua point ; c'est lui qui „ proprement fut surnommé *Koraisch*. Tous ceux qui descendirent de lui fu- „ rent appellés *Koraïshites*, à l'exclusion des autres qui n'en étoient point » descendus. Quant à l'origine du mot *Koraïsch*, on dit que *Fehr* fut sur- „ nommé de cette maniére à cause de sa bravoure & de sa hardiesse ; en „ quoi, ajoûte-t'on, il ressembloit à un monstre marin, dont le nom

» Arabe est *Koraisch*, qui mange les autres monstres marins. D'autres » tirent l'origine de ce mot du verbe *Karasha*, qui signifie *recueillir*, *amasser*, *assembler*; & le rapportent à l'action de *Cosa*, fils de *Kelab*, arriére petit fils de *Fehr*, qui pour se rendre maître de la *Ca'aba*, assembla tous les descendans de *Fehr*, pour venir à bout avec leur secours » de l'usurpation qu'il en vouloit faire. Cela étant, le nom de *Koraisch* » convient mieux aux enfans de *Fehr*, qu'à *Fehr* lui-même; & c'est » comme qui diroit une troupe de gens ramassés.

» *Fehr* eut pour fils dans la ligne généalogique

» 21. GALEB : la lumiére prophétique étoit empreinte sur son visage.

» Hors de la ligne généalogique *Fehr* eut deux autres fils, *Mohâreb*, » & *Al-Hâreth*.

» De *Mohâreb* sont descendus les *Mohârebites*, ou les enfans de *Shaibân*.

» D'*Al-Hâreth* sont issus les enfans d'*Al-Chologe*, d'où est sorti *Abu-Obaidah*, fils d'*Al Gjarâh*, un des dix martirs dont il est parlé dans l'histoire de Mahomet. *Gâleb* eut pour fils dans la ligne généalogique

» 22. LOWA : la lumiére prophétique étoit empreinte sur sa face. » Hors de la ligne généalogique *Gâleb* eut pour fils

„ *Taiem* surnommé *Al-Adram*, c'est-à-dire, *sans Barbe*, d'où ceux de sa » posterité furent appellés les *Adramites*. *Lovva* eut six fils, entre lesquels » dans la ligne généalogique fut

» 23. CA'AB : la lumiére prophétique étoit empreinte sur sa face. » Il fut le premier qui changea le nom du sixiéme jour de la semaine, » que nous appellons le vendredi. Avant ce tems-là le vendredi se nommoit *Arnba* chez les Arabes (*a*). Il l'appella *Gjama'a*, c'est-à-dire, jour » de Congrégation ou d'Assemblée : par conséquent d'un jour profane il „ en fit un jour consacré au service divin. Il assembloit le Peuple, dit-„ on, sur la foi des Légendes Mahométanes, ou des Légendaires Arabes, „ tous les vendredis de la semaine, & leur faisoit un Sermon, dans le-„ quel il prédisoit la mission future du *nouveau Prophéte de Dieu*. Il assûroit „ en même tems que le Prophéte seroit un de ses descendans ; il exhor-„ toit & recommandoit de le suivre, & d'avoir la foi en lui. Il réci-„ toit à cette occasion des vers de sa composition, dont voici un petit „ fragment : *ô plût à Dieu que je fusse moi-même le témoin oculaire du mistére* „ *de sa vocation. Mais helas ce sera alors que les* Koraïshites, *niant la vérité qu'*„ *il leur annoncera, se révolteront contre lui, & machineront sa perte par la trahi-*„ *son*, &c. „. ( Le sublime de ce fragment ne frappera pas beaucoup ceux qui ont le malheur d'être nés privés du goût Arabesque ).

„ Tant que *Caab* vécut, il eut une grande autorité sur les Arabes : „ mais après sa mort ils se relâcherent du culte qu'ils devoient à Dieu. „ Toutes les belles exhortations de *Ca'ab*, & ce qu'il leur avoit appris fut „ enséveli dans l'oubli, jusqu'à l'année de la Guerre de l'*Eléphant*. Depuis „ la mort de *Ca'ab* jusqu'à l'année de cette Guerre, qui fut aussi celle de „ la naissance de Mahomet, on compte 520. ans, & jusqu'à la Mis-„ sion du Prophéte, selon *Gjannabi*, 560. ans. D'où il suit que *Ca'ab* vi-„ voit dans le premier Siécle de l'Eglise Chrétienne, avant la ruine de „ Jérusalem, & qu'il étoit contemporain des Apôtres : mais on ne sçait „ ni le jour de sa naissance, ni combien il a vécu.

„ Hors de la ligne généalogique *Lovva* eut, selon *Abulfeda*, cinq au-

(*a*) *Arnba* veut dire, *jour de joie & de plaisir*.

„ tres fils ; sçavoir *Sa'ad*, *Hoza'ma*, *Al-Hâreth*, *Amer* & *Asâma*. De quatre d'entr'eux sont sorties autant de Tribus ; *Al-Hâreth* n'a point eu de postérité. De la Tribu d'*Amer* étoit *Amru* fils d'*Abdud* ou *Abd-vvodd Amerite*, Cavalier Arabe, qui fut tué par *Ali* dans la Guerre *du Fossé*. *Ca'ab* dans la ligne généalogique eut pour fils

„ 24. MORRA : la lumiére prophétique fut empreinte sur sa face.

„ Hors de la ligne généalogique *Ca'ab* eut pour fils *Hosais*, & *Ada*. D'*Hosais* sont sortis les enfans de *Gjemach*. Entre les plus remarquables de ceux-ci furent *Omaia*, fils de *Chalaf*, ennemi de l'Apôtre de Dieu ; & son frére *Obba*, fils de *Chalaf*, qui lui ressembloit par la haine qu'il avoit pour le Prophéte.

„ De *Hosais* sont encore issus les enfans de *Saham*, desquels descendoit *Amru*, fils d'*Al-As*.

„ D'*Ada*, fils de *Ca'ab*, sortoient les *Adites*, d'où *Omar* tiroit son origine. *Omar* étoit fils d'*Al-Chetàb*, & fut un des successeurs de l'Apôtre de Dieu au *Chalifat*. De la même origine étoit *Sa'id* fils de *Zaid* un des dix martyrs. *Morra* dans la ligne généalogique eut pour fils.

„ 25. KELAB : son nom étoit *Hakim*, ou selon d'autres, *Advva*. Le surnom de *Kelàb* signifie *Chien* ; ce qui donna occasion de faire cette question à un Arabe. *Pourquoi avez vous la coutume de donner à vos enfans des noms, qui signifient quelque chose de mauvais, comme ceux de* Chien, *de* Loup, *& d'autres semblables animaux ? Au contraire vous donnez à vos esclaves des noms de choses agréables. Par exemple, vous les appellez* Associé, familier, gain, *&c.* L'Arabe répondit ( avec fort peu de Justesse, pour ne rien dire de pis ) : *nous donnons de tels noms à nos enfans par rapport à nos ennemis, afin qu'ils les traitent en* Chiens, *en* Loups, *en* Ours, *&c. Pour nos esclaves, nous leur imposons des noms qui ont du rapport à nous : nous leurs insinuons qu'ils doivent se conduire envers nous, comme étant dans nos intérêts, & qu'ils doivent nous faire le bien que portent leurs noms.*

„ Hors de la ligne généalogique *Morra* eut deux fils, *Taïem*, & *Yokdha*.

„ Des *Taïemites* descendoit *Abu-Becr*, surnommé *Al-Seddik*, le *Témoin Fidéle*, Beau-pére de l'Apôtre de Dieu, & ensuite son successeur au Khalifat : de ces *Taïemites* descendoit aussi *Talha*, un des dix martyrs.

„ De *Yokdha* sont issus les enfans de *Makhzum*, desquels tiroit son orine *Khàleb*, fils d'*Al-Walid* ; & aussi *Abu-Gehel*, fils de *Heshàm*, qui s'appelloit en son nom propre *Amru*, fils de *Heshàm* le *Makhzumite*. *Kelàb* dans la ligne généalogique eut pour fils.

„ 26. KOSA. Son nom étoit *Zaïd* ; la lumiére prophétique étoit empreinte sur sa face. Le surnom de *Kosa* lui fut donné, ou pour marquer son extrême activité & son amour pour la vérité, ou parce qu'on l'éloigna pour un tems de sa Patrie, & qu'il fut emmené par sa mére *Fatima* dans le païs des *Kodhaïtes* après la mort de son pére, & peu de tems après qu'elle l'eut sevré. Il revint enfin au mois de *Moharram* en Pélerinage à la Mecque, accompagné des mêmes *Kodhaïtes*, grand, beau & bien fait, orné de sagesse, & le plus sçavant des *Koraïshites*, qu'il confirma dans le culte du vrai Dieu. Aïant résolu de se mettre en possession de la garde de la *Ca'aba*, voici comment il s'y prit.

„ La garde de la *Ca'aba*, (on a déja dit que la *Ca'aba* est le Temple de la Mecque ) fut premiérement entre les mains des *Gjorhamites* après

„ *Nabet*, fils d'*Ismaël*. Depuis la décadence de ceux-ci, & leur fuite précipitée de la Mecque, les enfans d'*Ismaël* rentrérent en possession de cette charge. Dans la suite les *Khozaïtes* s'en emparérent avec le secours des enfans de *Becre*, fils d'*Abd-Manà*, fils de *Kénàna* Celui d'entre eux qui obtint cette dignité fut *Amru*, fils d'*Al-Hareth* le *Gabschadite*. Les *Koraishites*, qui n'étoient pas les plus forts, furent contraints de se tenir en repos, quoiqu'ils ne manquassent pas d'ambition. Les *Kozaites* jouissoient donc paisiblement de la garde du Temple, qu'ils avoient reçue de leurs Ancêtres par droit d'héritage de pére en fils, (*a*) lorsque *Kosa* demanda à *Halil*, qui fut le dernier de ces gardiens, *Haia* sa fille en mariage. *Halil*, connoissant la noblesse de l'extraction de *Kosa*, & voïant d'ailleurs la grande passion qu'il témoignoit pour sa fille, la lui accorda. Outre l'Intendance du Temple qu'avoit *Halil*, comme je l'ai dit, il gouvernoit aussi la *Mecque*, & y administroit la justice, &c.

„ Cependant *Kosa* demeuroit chez son beau-pére. Sa femme *Haïa* lui donna trois fils, sçavoir *Abdo'l-Dar*, *Abd-Menàf*, *Abdo'l Ozza*. *Kosa* se voïant soûtenu d'une nombreuse famille, de plus aïant acquis de grandes richesses avec une autorité considérable, & d'autre côté les affaires de *Halil* étant allées en décadence, forma le dessein de se rendre maître du Gouvernement de la Mécque, & d'enlever aux *Khozaïtes* & aux enfans de *Becre* l'Intendance de la *Ca'aba*, sous prétexte que les *Koraishites* dont il étoit le Chef, devant être seuls reconnus pour la véritable posterité d'*Ismaël*, ils avoient seuls par conséquent le droit de rentrer en possession de l'Intendance, &c. Il choisit pour l'exécution de cette entreprise le tems de la fête du Pélerinage. Il assembla secrétement ses *Koraishites*; & les aïant postés aux environs du lieu appellé, *Mozdalefa*, où se fait la course, entre le mont *Arafa* & la vallée de *Muna*, il attendit le jour que l'on fait la cérémonie de jetter les cailloux dans cette vallée de *Muna*. Les Officiers, ou Intendans, Maîtres de cérémonies de la *Ca'aba* aïant achevé de jetter les cailloux, & donné au peuple la permission d'en faire autant, comme on commençoit de se retirer vers les côtés de la coline d'*Al-Akaba*, & tout le Peuple étant occupé à l'exercice de la course, *Kosa* & les siens prirent ce moment pour sortir de leurs embuscades, & attaquer à l'improviste les *Khozaïtes* & les *Becrites*. Ils en firent un si grand carnage, qu'ils les obligérent à la fin de leur demander quartier. Ensuite on en vint à un pourparler, dans lequel après avoir choisi pour arbitre un nommé *Ya'amer*, fils d'*Avvf Kenanite*, la Souveraine Puissance, c'est-à-dire, le gouvernement de la Mecque, &c. fut adjugée à *Kosa*, & les Parties obligées à se faire une mutuelle satisfaction pour tout le sang répandu. *Kosa* devenu maitre du Gouvernement & de l'Intendance du Temple, prit le titre de Roi, & reçut le serment de fidélité de ses nouveaux Sujets. En même tems il se mit en possession des vaisseaux, & meubles sacrés, c'est-à-dire, du voile, du gobelet à boire pour les Pélerins, du tapis, de la piscine & du drapeau : en un mot, il se rendit maître du temporel & du spirituel de la Mecque. Il y régla la Police, distribua la ville en quatre quartiers, & assigna au dedans de son enceinte des maisons à ceux des *Koraishites*, qui lui avoient prêté main forte dans son expédition.

„ Hors

(*a*) Remarquez que M. *Gagnier* a rapporté tout autrement cette Histoire sur la foi d'*Abulfeda*. Voïez ci-dessus, page 8.

» Hors de la ligne généalogique *Kelàb* eut pour fils *Zahra*, de qui
» sont issus les *Zahrites*.

» De cette Tribu étoit *Sa'ad*, fils d'*Abu-Wakkàs*, un des dix martyrs,
» comme aussi *Amenah* mére de l'Apôtre de Dieu, & *Abdo'l-Raman* fils
» d'*Avvf*. *Kosa* dans la ligne généalogique eut pour fils

» 27. Abd-Menaf : son nom propre étoit *Al-Moghaira*. Il fut dé-
» claré Prince du vivant de son pére, & les *Koraishites* lui prêtérent le ser-
» ment de fidélité. Il eut encore pour surnom celui d'*Al-Kamar*, c'est-à-
» dire, *la Lune*, à cause de sa beauté. Il recommandoit la piété envers
» Dieu, & l'usage de la priére. La lumiére prophétique ne manqua pas
» d'être empreinte sur sa face. Il portoit d'une main le drapeau de *Na-*
» *zàr*, & de l'autre l'*Arc* d'*Ismaël*. Il mourut à la Mecque, & fut enterré
» sur la colline dite *Al-Hagiun*, lieu de sépulture qui dans la suite devint
» commun.

» Hors de la ligne généalogique *Kosa* eut deux autres fils, *Abdo'l-Dàr*,
» & *Abdo'l-Ozza*.

» D'*Abdo'l Dàr* sont sortis les enfans de *Shaiba*, qui furent les portiers
» du Temple. Du même *Abdo'l-Dàr* tiroit aussi son origine *Al-Nadhre*,
» fils d'*Al-Hareth*, un des plus grands ennemis du Saint Apôtre de Dieu
» Mahomet. *Al-Nadhre* fut mis à mort par son ordre après la Bataille de
» *Bedr*.

» D'*Abdo'l-Ozza* étoit issu *Al-Zobaïr*, fils d'*Al-Avvàm*, un des dix mar-
» tyrs. Du même *Abdo'l-Ozza* tiroit son extraction *Khadigja*, fille de *Cho-*
» *vvailed*, femme du Prophéte, de même que *Waraka*, fils de *Navvfal*.

» *Abd'-Menàf* dans la ligne généalogique eut

» 28. Hashem : celui-ci fut l'Aieul du Prophéte. Son nom propre
» étoit *Amru*, nom qui étoit accompagné du surnom d'*Al-Olà*, ou le *Su-*
» *blime*, à cause de sa haute dignité. Il fut surnommé *Hàshem*, c'est-à-dire,
» celui *qui rompt du pain*, parce que, comme on le va voir, dans le tems de la
» cherté il distribua libéralement du pain aux habitans de la Mecque. *Hàshem*,
» après la mort de son pére, entra en possession du *gobelet* & du *tapis*. A
» l'égard du *gobelet* & de la piscine qui avoient servi à l'usage des Confé-
» derés de *Kosa*, il les remit dans le vestibule de la *Ca'aba*, & il s'en ser-
» voit ordinairement pour boire de l'eau fraiche de puits avec les Pelerins.
» Quant au *tapis*, il le destina à l'usage du public. Dans ces tems d'Idolà-
» trie, les *Koraishites* avoient accoutumé de tirer le saint tapis à chaque fête
» du Pélerinage ; ils le déposoient entre les mains des *Khosaites*. Ceux-ci pré-
» paroient sur le *saint tapis* un festin, pour ceux des Pélerins qui n'avoient
» ni argent, ni autres moïens. Ils étoient les bien venus, & ils pouvoient
» manger sans qu'il leur en coûtât rien. C'est ainsi qu'*Abd-Menàf* en avoit
» usé après *Kosa*, & que *Hàshem* en usa après *Abd-Menàf*, jusqu'à
» ce qu'une grande disette étant survenue, *Hàshem* voulant subvenir aux
» besoins publics, amassa une grosse somme d'argent, fit un voïage en
» Syrie, & y acheta une grande quantité de farine dont il fit faire des gâ-
» teaux. Etant revenu à la Mecque, il distribua ces pains ou gâteaux, fit
» tuer & apprêter des chameaux, dont il fit un festin au peuple, lequel
» fut soulagé par ce moïen de la grande famine qu'il avoit soufferte.

» *Ata*, un des Auteurs des Traditions Mahométanes, en rapporte une
» venue d'*Abdo'llah* fils d'*Abbàs*. Dans le tems, dit-il, que les *Koraishites*
» souffroient une grande famine, *Hàshem* les divisa en deux Caravanes,
» toutes deux montées sur des chameaux. Il en envoïa une durant l'hi-

» ver en *Yemen* (l'Arabie heureuse) vers le Midi, & l'autre durant l'été » en Syrie, vers le Nord. A leur retour il distribua au Peuple le profit » qu'elles avoient fait, ce qui ramena une telle abondance, que les pau- » vres, au raport de la Tradition, devinrent aussi riches que les riches » mêmes.

» Après *Hashem*, *Abdo'l-Motalleb* se servit du tapis dans toutes les fêtes » du Pélerinage; & après lui *Abu-Taleb* en fit de même, jusqu'au tems » que l'*Islamisme*, ou la Religion Musulmane, fut établie, ou plûtôt ré- » tablie, suivant Mahomet. Le Prophéte lui-même continua cette pieuse » pratique, & particuliérement l'an neuviéme de l'Hégire, lorsque pour » célébrer la fête du Pélerinage, il envoia *Abu Becre* de Médine à la » Mecque, avec une grosse somme d'argent, pour être distribuée aux pau- » vres. Il fit lui-même cette cérémonie l'année suivante, en faisant son » dernier Pélerinage à la Mecque, qui fut appellé pour cette raison, le » *Pélerinage d'Adieu*. Après lui ses successeurs les Khalifes, *Abu-Becre*, *Omar*, » *Othman*, & *Ali* se servirent du même tapis à toutes les fêtes du Péle- » rinage, & firent aussi le festin. Plusieurs Khalifes continuerent la mê- » me pratique, jusqu'à ce qu'enfin cet usage s'est aboli.

» Mais pour revenir à *Hashem*, on peut dire que par sa sage conduite » il releva l'éclat de son peuple jusqu'au plus haut point. Il avoit conti- » nuellement table ouverte, & fournie de toute sorte de mets, soit en » tems de joie, soit en tems de calamité. *Ebn Al-Sobail* avoit soin de » servir les viandes: tout le monde y étoit admis, sur-tout si on étoit » reconnu gens de bien & craignant Dieu. La lumiére de l'Apôtre de » Dieu ne pouvoit manquer d'etre empreinte sur le visage d'*Hashem*; & » il en venoit de si grands raions, qu'il sembloit que c'etoient ceux du » Soleil, tant ils dardoient la lumiére de tous côtes, jusques-là que les » Grands qui s'approchoient de lui, étoient obligés de mettre leur main » devant les yeux, pour n'en être pas eblouis. Les plus grands Seigneurs » des Païs voisins venoient à l'envi faire leur Cour à *Hashem*, le priant » avec instance de prendre leurs filles en mariage. » (Ceux qui connois- sent les Usages Orientaux, n'ignorent pas qu'une des plus grandes mar- ques d'estime que puisse donner un Prince, ou quelque autre grand Sei- gneur que ce soit, c'est d'accepter de la main d'un pére la fille qu'il lui offre, pour être renfermée dans son Serrail.)

On nous dit aussi que l'Empereur *Héraclius* envoia des Ambassadeurs » à *Hashem*, avec une Lettre dont voici les termes: *J'ai une fille qui sur-* » *passe en beauté toutes les personnes de son Sexe: elle n'a aucune tache sur le visa-* » *ge qui la disgracie. Venez donc me trouver, afin que je vous la donne en ma-* » *riage; car la renommée de votre bonté, de votre excellence, & de votre dignité* » *est parvenue jusqu'à moi.* Le dessein de cet Empereur, disent gravement » les Auteurs Arabes, étoit d'attirer par cette alliance dans sa famille la » lumiére de l'Apôtre de Dieu, si célébrée dans l'Evangile". (Deux cho- ses méritent d'être remarquées ici; l'une est l'ignorance des Arabes, qui font *Héraclius* contemporain d'*Hashem*, aïeul de Mahomet, tandis que celui-ci l'étoit au contraire d'*Héraclius*, & que l'*Hégire*, ou fuite de Ma- homet, tombe dans l'année 12. du régne de cet Empereur. L'autre est la hardiesse avec laquelle ces mêmes Arabes inventoient les fables les plus grossiéres, pour faire honneur aux héros propagateurs du Maho- métisme.)

» *Hashem* mourut à *Gaza* en Syrie. Sa mort arriva vingt ans ou vingt-

» cinq ans avant la Guerre de l'Eléphant. Entre les Traditions extraordi- » naires & fabuleuses de ces Arabes, il y en a une qui porte que *Ha- » shem* & son frere *Abd-Shems* naquirent jumeaux, & que leurs fronts » étoient joints ensemble ; ensorte qu'après y avoir appliqué tous » les médicamens possibles pour les séparer, on n'en put venir à bout » qu'en les séparant d'un coup d'épée. Cette action aiant été rap- » portée à un des Sages de l'Arabie, il dit : *puisqu'ils ne se sont point divi- » sés d'eux-mêmes, & qu'il a fallu une cause étrangere pour les separer, c'est une » marque, qu'il y aura une inimitié perpétuelle entre leurs enfans, & que l'épée mettra » la division entre eux* La tradition ajoute que cela arriva, comme il avoit » été prédit.

» Dans le livre qui porte pour titre, *le jardin* ou verger *des amans*, » & dans celui qui est intitulé la *Médecine des maladies*, il est dit, que » *Hâshem* vint au monde le premier ; que son bras étoit attaché au » front de son frére ; & que l'incision pour les séparer étant faite, il » en coula du sang. D'autres disent qu'il coula seulement du sang entre » eux deux, sans qu'il se fit aucune incision. » ( Fable pour fable, la derniére est aussi bonne que la premiére. )

» Hors de la ligne généalogique *Abd-Menâf* eut pour fils *Abd-Shems*, » *Al-Motalleb*, & *Navvfal*.

» D'*Abd-Shems* nâquit *Ommaïah*, ou *Ommiah*, de qui sont fortis les *Om- » maiades*, ou *Ommiades*, entre lesquels fut *Othmân*, fils d'*Affan*, fils d'*A- » bu'l-As*, fils d'*Ommaïa*, fils d'*Abd-Shems* ; & aussi *Moavviah*, fils d'*Abu-Sofiân*, » fils de *Harb*, fils d'*Ommaia* ; *Said*, fils d'*Al-As*, fils d'*Ommaia* ; *Okba*, » fils d'*Abu-Moait*, fils d'*Abu-Amru*, fils d'*Ommaia* ; *Okba*, fils de *Rabia*, fils » d'*Abd Shems* ; & la fille de cet *Okba*, nommée *Hend*, mére de *Moabia*. L'Apô- » tre de Dieu fit mourir *Okba* de mort violente après la Bataille de *Bedr*.

» D'*Al-Motalleb*, fils d'*Abd-Menâf*, sont issus les *Al-Motallabites* de qui » descendoit l'*Imam Al-Shafei*.

» De *Navvfal* sont descendus les *Navvfalites*.

» *Hâshem* dans la ligne généalogique eut pour fils unique, car on ne » sçait pas qu'il en ait eu d'autre

» 30. ABDO'L-MOTALLEB. Son nom étoit *Shaiba Al-Hamd*, c'est- » à-dire *vieillesse vénérable*, parce qu'en naissant il avoit la tête toute blan- » che ; & il fut surnommé *Abdo'l-Motalleb*, parce qu'étant encore enfant, » il perdit son pére, & fut élevé par son oncle *Al-Motalleb*. La lumiére » de l'Apôtre de Dieu se manifesta sur sa face. Il fut le premier des Ara- » bes, au rapport d'*Al-Sohail*, qui teignit sa chévelure en noir. On dit » aussi qu'il avoit accoutumé au commencement du mois de *Ramadhân* » de monter sur la platte-forme de sa maison, & d'y faire un festin aux » pauvres ; qu'ensuite il faisoit transporter la table encore chargée de vian- » des sur le sommet des montagnes, pour servir de pâture aux oiseaux & » aux bêtes sauvages. Il fut appellé pour cette raison *le Prodigue*, & le » *Libéral*, puisqu'il avoit tant de bonté que de régaler ainsi les oiseaux » du ciel. Il étoit doux, affable, de facile accès, prompt à écouter & » à accorder ce qu'on lui demandoit, d'un naturel excellent, & tout à » fait généreux.

» Ce fut par lui que Dieu révéla l'endroit où étoit l'eau du puits de » *Zemzem*, environ cinq cens ans depuis les *Gjorhamites*. Pendant tout ce » tems-là l'eau & le puits étoient demeurés ensévelis. » ( Pour ce qui

concerne l'origine du mot de *Zemzem*, (*a*) voici ce qu'en dit un Auteur Arabe cité par M. *Gagnier*.) " Ce puits a reçu son nom du
„ verbe *Zem*, qui signifie sourdre ou sortir hors de terre, & selon d'au-
„ tres en redoublant la syllabe *Zem*, sourdre avec un murmure ou une
„ espéce de gazouillement, qui se fait entendre au fond du puits. *Zem-*
„ *zem*, dit un autre Auteur, est le puits d'*Ismael*, que Dieu fit *sourdre* mi-
„ raculeusement de terre pour étancher la soif de ce Patriarche des Ara-
„ bes. La découverte du puits est rapportée par l'Auteur du Livre intitulé
„ *les Dons* agréables; & voici ses termes. Lorsque Dieu voulut punir les *Gjorha-*
„ *mites* des sacrileges qu'ils avoient commis dans le Temple de la Mecque,
„ leur Prince *Amru* fils d'*Al-Hareth* prit les epées de *Kolaab* avec les cui-
„ rasses, les deux *Gazelles* (*b*) d'or qui avoient été consacrées dans le Tem-
„ ple par un Roi d'Arabie, la pierre noire, & plusieurs autres choses
„ précieuses, & jetta le tout au fond du puits de *Zemzem*. Ensuite il le
„ fit combler jusqu'au haut, & s'enfuit avec ses gens vers l'Arabie heu-
„ reuse. Depuis ce tems là ce puits resta entiérement inconnu jusqu'à
„ *Abdo'l-Motalleb*, lequel dans une vision qu'il eut, entendit une voix, qui lui
„ ordonna de creuser le puits de *Zemzem* suivant certains indices que cette
„ même voix lui donna. *Abdo'l-Motalleb* se mit donc en devoir de creu-
„ ser, accompagné d'*Al-Hàreth* le seul fils qu'il avoit alors. Mais les *Ko-*
„ *raïshites* s'opposérent à son entreprise & interrompirent son travail, en
„ disant : *Ne creuse pas dans cette terre, qui est le lieu de notre adoration.* Alors
„ *Abdo'l Motalleb* fit vœu à Dieu, que s'il lui envoioit à son secours dix
„ fils, il lui en offriroit un en sacrifice. Cependant il continua toûjours
„ de disputer le terrain contre les *Koraishites* avec le seul fils qu'il avoit,
„ jusqu'à ce qu'enfin dans le cours de certain nombre d'années Dieu le
„ fit pére d'onze autres fils; ce qui le persuada entiérement de la vérité
„ de sa vision. Il recommença donc à creuser le puits, malgré toute l'op-
„ position des *Koraïshites*. D'abord il trouva les trésors que les *Gjorhami-*
„ *tes* avoient jettés dans ce puits; ensuite creusant plus avant, il trouva
„ de l'eau. Il fit fondre les épées; il en fabriqua une porte de fer pour
„ la *Ca'aba*; & aiant pareillement fondu les deux *Gazelles* d'or il en
„ fit des lames, dont il revêtit la porte. C'est le premier or dont
„ la *Ca'aba* ait été ornée. Dans la suite du tems, dit un autre Auteur
„ cité aussi par *M. Gagnier*, (c'est celui du Livre intitulé *la Médecine des Ma-*
„ *ladies*) quelques *Koraishites* Idolâtres, entre lesquels étoit *Abu-Lahab*,
„ tous gens sans conscience & sans religion, se mirent à faire la débau-
„ che durant plusieurs nuits. Emportés par la chaleur du vin, ils enle-
„ vérent la porte & les lames d'or, & les vendirent à des marchands
„ étrangers, pour avoir dequoi satisfaire à leur ivrognerie : mais leur
„ crime ne demeura pas long-tems impuni; car aiant été découverts &
„ pris, les uns furent fustigés, les autres eurent les mains coupées.
„ *Abdo'l-Motalleb* dans la ligne généalogique eut
„ 31. ABDO'LLAH, le plus beau de tous les *Koraïshites*. Toutes les filles
„ des *Koraïshites* l'aimoient si éperduement, à ce que racontent les Ara-
„ bes, qu'elles en devenoient folles à l'extravagance; en sorte qu'il eut
„ des avantures semblables à celle de *Joseph* avec la femme d'*Azir* ou *Putifar*.
(Ecoutons

(*a*) Voiez encore ci après.

(*b*) Animal de la grandeur d'un Chevreuil.

(Ecoutons une historiette Arabesque au sujet de cet *Abdo'llah.*)

« Un jour *Abdo'llah* raconta à son pére un miracle des plus surprenans. O mon Pére, *dit-il*, aprés m'être promené dans le champ des cailloux de la *Mecque*, comme j'étois au haut du mont (a) *Yathreb*, il sortit deux lumiéres de mon dos, l'une s'éleva vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident. En même-tems ces deux lumiéres, aprés avoir fait dans l'air plusieurs cercles entrelacés l'un dans l'autre, se rejoignirent ensemble sous la forme d'une nuée subtile & raréfiée, qui se dissipa vers le ciel, & disparut à mes yeux. Un moment aprés cette nuée ressortit du ciel, & se raprocha de moi en un clin d'œil. Comme je m'assis au même lieu tout saisi d'étonnement, j'entendis une voix, qui sembloit sortir de dessous moi, & qui me disoit : Paix soit à toi, ô *Abdo'llah*, dans le dos duquel est renfermée la lumiére de *Mahomed*. Puis aiant cherché un endroit sec pour m'y asseoir sous un arbre, il me parut que l'arbre reverdissoit & recourboit ses branches sur moi, & que quand je m'en éloignois, la terre où il étoit planté, sembloit se mouvoir vers moi, comme pour me féliciter. Abdo'l-Motalleb, *aprés avoir écouté ce récit, s'écria* : ô mon fils, je tire un bon augure de cette vision ; j'espére que de ton dos sortira enfin ce précieux dépôt. J'ai eu moi-même une vision, qui me présageoit la même chose

» Cependant le vœu qu'avoit fait *Abdo'l-Motalleb* pensa faire évanouir en un moment toutes ses grandes espérances ; car quand le nombre des dix fils qu'il avoit demandé à Dieu fut complet, il voulut accomplir le vœu qu'il avoit fait de lui en sacrifier un. Pour cet effet il écrivit les noms de ces fils, afin de tirer au sort celui qui devoit être la victime. Les aiant jettés dans le creux de la *Caa'ba*, le nom d'*Abdo'llah* sortit. Aussitôt *Abdo'l-Motalleb* le prit par la main pour l'immoler en sacrifice. Mais les *Koraïshites* effraiés lui criérent : attendez ; peut-être trouverons-nous quelque moien de satisfaire votre Dieu. Car enfin si vous venez à commettre un tel meurtre, chacun croira qu'il lui sera permis de se jetter sur son fils & de l'immoler ; cela passera en loi. Allez donc trouver la Pithonisse, (*c'est-à-dire la devineresse ou la Sorciere*), qui habite dans la Province d'*Hegjaz* : sans doute elle vous prescrira quelque chose qui pourra vous consoler. *Ils allerent donc en* Hegjaz, *&* *lorsqu'ils eurent raconté à la Pithonisse le sujet de leur voiage* ; *combien*, leur dit-elle, avez vous de chameaux pour l'expiation du vœu ? *Dix*, *répondirent-ils.* Retournez donc, reprit-elle, dans votre pais ; faites venir votre jeune maitre d'un coté, & les dix chameaux de l'autre : jettez le sort sur lui & sur les chameaux. Si le sort tombe sur votre maitre, augmentez le nombre de dix autres chameaux, & recommencez à jetter le sort ; & s'il tombe encore sur votre Maitre, ajoutez dix chameaux à ces deux premiéres dixaines. Recommencez toujours de même, jusqu'à ce que votre Dieu soit appaisé ; & quand enfin le sort tombera sur les chameaux, égorgez-les aussi-tôt pour en faire un sacrifice. C'est ainsi que vous appaiserez votre Dieu, & que votre maitre sera sauvé. Etant de retour ils exécutérent ponctuellement tout ce que la Pithonisse avoit ordonné. Il arriva effectivement que le sort continuant de tomber toujours sur *Abdo'llah*, il falloit ajouter dixaine à dixaine, jus-

(a) *Yatreb* est le nom d'une montagne proche de la *Mecque* ; & c'est aussi l'ancien nom de la ville de *Médine*.

» qu'à ce qu'enfin le ſort tomba ſur les chameaux qui ſe trouverent au » nombre de cent (*a*). C'eſt ainſi qu'*Abdo'llah* fut racheté pour cent chameaux ; & de là eſt venue la Loi du prix de cent chameaux pour » l'expiation d'un meurtre. C'eſt auſſi à cauſe de ce vœu d'*Abdo'l-Motalleb*, » & du rachat de ſon fils *Abdo'llah*, que l'Apôtre Mahomet, qui étoit » fils d'*Abdo'llah*, avoit coutume de dire de lui-même : *je ſuis fils de deux* » *hommes, qui avoient été deſtinés à être immolés en ſacrifice.* Le premier de » ces deux hommes étoit *Iſmaël*, & le ſecond *Abdo'llah*.

» *Abdo'llah* étant parvenu à l'âge de vingt cinq ans, ou de trente-cinq » (*b*), ſon pére lui donna pour femme *Amenah*, fille de *Waheb*, fils » d'*Abdo'l-Menâf.* Elle avoit été récherchée en mariage par les plus nobles d'entre les *Kora shites* : mais elle les avoit tous refuſés. Dieu avoit » orné cette Dame d'une très grande beauté, & de tant de vertu, qu'elle » fut appellée la plus ſage d'entre les femmes de ſon Peuple.

» Il y a une Tradition d'*Ebn' Abbas*, qui porte que *la nuit même qu'*- » Abdo'llah *conſomma ſon mariage avec* Amenah, *on compta juſqu'à deux cens* » *filles d'entre les enfans de* Makhzum, *d'*Ad-Sems, *&* d'Ad-Menâf, *qui mou-* » *rurent ſans avoir été mariées* ". (La triſteſſe & le chagrin qu'elles eurent de ce qu'*Abdo'llah* les avoit négligées, & leur avoit préferé *Amenah*, fut la cauſe de la mort de ces pauvres filles.

» Il ſe paſſa quelques années, depuis le mariage d'*Abdo'llah*, avant que » Dieu permit que la *Lumiére de l'Apôtre de Dieu* ſe manifeſtât au monde ". (Voions donc les choſes merveilleuſes qui précédérent, ou qui furent les avant-coureurs de la naiſſance de cet Apôtre.)

» Hors de la ligne généalogique, *Abdol Motalleb* eut douze fils, tous » oncles de l'Apôtre de Dieu. Les voici dans l'ordre (*c*) qu'*Abulfeda* les » met. 1. *Hamza* 2. *Al-Abbâs.* 3. *Abu Tâleb.* 4. *Abu-Lahab.* 5 *Al-Ghidak*; » quelques-uns veulent que celui-ci ſoit le même que *Gjahel*, que l'on » verra ci après. 6. *Al-Hareth* ; celui-ci étoit certainement l'aîné de tous » les fils d'*Abdo'l Motalleb*, ſelon *Gjannabi*, comme nous l'avons vû 7. » *Gjahel.* 8. *Al-Mokavvam.* 9. *Dhirâr.* 10. *Al Zobaïr.* 11. *Kalhem*, ſurnommé *le Gros-Courtaut*, ou *le Trappu.* 12. *Abdo l-Caa'ba.* Selon quelques-uns, celui-ci eſt le même qu*A'l Mo'avvam. Gjannabi*, Auteur Arabe cité fréquemment par M. *Gagnier*, obſerve que de tous ces oncles » du Prophéte, il n'y en a eu que quatre, qui ſoient parvenus juſqu'au » tems de l'*Iſlamiſme* ; ſçavoir *Abu-Thâleb*, *Abu-Ca'ab*, (il veut dire *Abdo'l-* » *Ca'abah*) *Hamza*, & *Al-Albas.* Il ajoute, qu'*Abdo'l-Motalleb* eut ſix filles, deſquelles il n'y en a qu'une, qui ait ſurvêcu aux autres, juſqu'au » tems de l'*Iſlamiſme.* Elle s'appelloit *Safiâ.*

» Le tems que le Prophéte de Dieu devoit être conçu étant venu, » *Abdo'llah* coucha pour cet effet avec ſa femme *Amenah* dans une maiſon de campagne d'*Abdo'l-Motalleb*, la nuit d'un vendredi, jour remarqua-

(*a*) M. *Gagnier* remarque ſur la foi des Ecrivains Arabes, que pour plus de certitude, *Abdo'l-Motalleb* jetta lui même le ſort par trois fois conſécutives, & qu'il tomba conſtamment ſur les Chameaux

(*b*) La remarque qui ſuit eſt auſſi de M. *Gagnier.* » Selon *Abulfeda* il devoit être de beau- » coup plus jeune, puiſqu'il nâquit vingt- » cinq ans ſeulement avant la guerre de l'Elé- » phant, qui fut l'année de la naiſſance de *Ma-* » *homet. Ahmet-Ben-Joſeph* fait naître *Abdo'llah* » dans la vingt quatriéme année d'*Anusbervvan* ; » d'oùil s'enſuivroit que *Mahomet* étant né l'an » quarante-deuxiéme du même *Anusbervvân*, » *Abdo-llah* n'étoit âgé que de dix-huit ans, » quand *Mahomet* vint au monde.

(*c*) M. *Gagnier* remarque ici, que M. d'*Herbelot* dans ſa *Bibliothéque Orientale*, p. 598. & 599. renverſe entiérement cet ordre.

» ble par la circonstance du projet. Ce vendredi étoit l'un des trois jours » de la fête, en laquelle on immoloit les victimes dans la vallée de *Muna*; & cela précisément au moment que l'on faisoit la cérémonie de » jetter les cailloux contre Satan; autre circonstance remarquable. Cette » année étoit la 881. de l'Ere d'Alexandre le Grand ».

Le jour qui précéda cette conception, *Abdo'llah* passant dans la vallée de *Muna*, rencontra, dit-on, une certaine Dame de qualité nommée *Fatema*, la plus belle femme que l'on pût voir. D'abord il ne fit aucune attention à elle : mais cette Dame, qui avoit lu les livres qui prédisoient, qu'il devoit naître d'*Abdo'llah* un grand Prophéte, s'approcha de lui; & voiant reluire sur sa face la lumiére prophétique, elle lui dit civilement : *je vous prie de me dire qui vous êtes.* Quand il lui eut répondu qu'il étoit *Abdo'llah*; *Vous plairoit-il*, continua-t-elle avec la même politesse, *de coucher avec moi cette nuit, & je vous donnerai cent chameaux*? Mais il lui tourna brusquement le dos en la refusant, & s'en alla rendre à sa femme *Amenah* le devoir que *Fatema* avoit exigé de lui. Le lendemain *Abdoll ah* ne put s'empêcher de se ressouvenir avec plaisir de la Dame qu'il avoit vue; & sans doute plus charmé de sa beauté que le jour d'auparavant, il retourna au même endroit où *Fatema* l'avoit abordé si librement. Il ne manqua pas de l'y trouver; & pour lors en l'abordant à son tour d'un air plus galant, il lui demanda si elle seroit d'humeur d'accepter le parti qu'elle lui avoit offert le jour précédent. *Je le voulois bien alors*, *répondit-elle : mais il n'en est pas de même aujourd'hui. Qu'avez-vous fait depuis notre entrevue d'hier*? Je me suis, répondit-il, approché comme Mari d'*Amenah* ma femme. *Par Dieu*, s'écria-t-elle, *ce n'est plus ma faute, & personne ne me peut blâmer. Aiant vu briller la lumiére prophétique sur votre visage, je souhaittois avec passion de pouvoir l'attirer en moi : mais Dieu ne l'a pas voulu; il l'a portée ailleurs. Tel étoit son bon plaisir.* Ils se séparérent ainsi.

Les Arabes remarquent qu'il n'y avoit aucune Pithonisse, (Prophétesse ou Devineresse) parmi les *Koraïshites*, ni même parmi les Tribus de la Nation, qui ne sçût la conception de l'Apôtre des Musulmans. En ce même jour finit l'année des Rois, qui avoient fait en vain des efforts pour empêcher l'heureuse conception du Prophéte. Le Trône d'*Eblis*, ou de Satan, fut précipité avec lui au fond de l'enfer; & toutes les Idoles des Gentils furent renversées. On raconte que les *Koraishites* souffroient alors une disette extraordinaire, & étoient réduits à une extrême nécessité, lorsque tout à coup la terre reprit sa vigueur : les arbres se trouvérent chargés de fruits; & on apporta de toutes parts abondance de provisions à ces *Koraïshites* affamés. Un événement si extraordinaire changea le nom de l'année : elle fut appellée l'*année de la délivrance & de la joie* (des *Koraishites.*) Dès que Dieu permit que cette année commençât, il n'y eut plus de femme au monde, qui ne souhaitât d'accoucher d'un enfant mâle, (*a*) dans l'espérance que la Majesté du futur Prophéte viendroit résider en lui. Alors aussi Dieu, en vertu de la glorieuse conception de son Prophéte & de son apparition, *détruisit miraculeusement les Maîtres des Eléphans, & rendit leur perfidie vaine.* Tels sont les propres termes, que M. *Gagnier* (*b*) nous rapporte de l'Alcoran; & tels furent les grands & miraculeux événemens, si célébrés dans l'Histoire Arabe, & attribués par tous les Historiens de

(*a*) Imitation de l'espérance qu'avoient les femmes Juives de voir naître le Messie dans leur famille

(*b*) Alcoran, Sur. 105. v. 2.

cette Nation à la naissance de Mahomet, laquelle arriva deux mois après. Reprenons M. *Gagnier* pour raconter cette Histoire. » L'Eléphant dont il » s'y agit, fut amené devant la Mecque, au milieu du mois de *Moharram* de cette année-là.

» En ce tems-là les *Habashites*, ou *Abiſſins*, que nous appellons aujourd'hui *Ethiopiens*, étoient les Maîtres de la partie Méridionale de l'*Arabie*, & en avoient chassé & subjugué les *Hemiarites*, après avoir vaincu » (*a*) *Dhu-Novvas* le dernier de leurs Rois, environ 70. ans avant la » naissance de Mahomet. Ce malheureux Prince aiant embrassé le Judaïsme, exerça sa cruauté envers les Chrétiens d'une maniére si barbare, qu'il les faisoit jetter dans une fournaise de feu creusée dans „ la terre, où ils étoient brulés tout vifs; ce qui obligea le *Nagjashi* „ ou *Negus*, Roi d'Ethiopie, d'envoier une puissante armée contre lui. „ Elle le défit, & le réduisit à une telle extrémité, qu'emporté par le „ désespoir, plutôt que de se rendre, il poussa son cheval dans la „ mer & y périt.

„ Le Viceroi qui au tems dont nous parlons, commandoit pour le „ *Negus* dans l'Arabie étoit *Abrahah*, surnommé *Al-Ashram*, c'est-à-dire „ *le Balafré*, à cause de la cicatrice d'une blessure qu'il avoit reçue au „ visage. Le siége de son Gouvernement étoit la Ville roiale de *Sana'ah*, „ capitale de toute l'Arabie heureuse. Il est appellé par les Historiens le „ *Seigneur*, ou le *Maître de l'Eléphant*. Ce Prince jaloux & envieux de la „ gloire du Temple de la Mecque, si respecté dans toute l'Arabie, à „ cause du fameux Pélerinage des Musulmans, bâtit une Eglise magnifique dans sa Ville capitale, & publia en même tems un Edit, par „ lequel il ordonnoit à tous les Arabes d'y faire leur Pélerinage au lieu „ d'aller à la Mecque.

„ Il arriva cependant qu'un certain Arabe de la Tribu de *Kenân* étant „ entré secrétement dans cette Eglise, eut l'insolence d'y faire ses nécessités. *Abrahah* indigné de cette profanation, jura d'en tirer vengeance, en détruisant le Temple de la Mecque; & pour éxécuter ce „ dessein, il se mit en campagne avec son Armée. Un Eléphant (*b*) „ d'une prodigieuse grandeur, sur lequel *Abrahah* étoit monté, rendoit „ cette Armée encore plus formidable.

„ Quand *Abrahah* fut arrivé jusqu'à *Taïef*, environ à une journée de „ la Mecque, il envoia un de ses Officiers nommé *Al-Aſvvad*, fils de „ *Makſud*, pour se saisir des Bestiaux & des effets appartenants aux habitans, autant qu'il en trouveroit à la campagne. Il donna à cet Officier une lettre, dans laquelle étoient ces mots: Je n'ai pas dessein de faire la guerre, je veux seulement détruire le Temple de „ la *Ca'aba*. *Abdo'l-Motalleb* Prince des *Koraiſhites* répondit: Par Dieu nous „ ne consentirons jamais que cette maison soit détruite. Nous en laissons „ la défense à Dieu lui-même, puisque c'est lui qui en est le Maître. „ Que cette querelle se vuide donc entre Dieu & votre Roi, si notre „ foiblesse ne nous permet pas de nous opposer à votre violence.

„ *Abdo'l-Motalleb*, accompagné de l'Envoié, alla ensuite trouver le „ Roi dans son camp. Il fut introduit auprès d'*Abrahah*: ce Prince le reçut

(*a*) Il a été parlé ci-devant de ce *Dhu-Novvas*.

(*b*) Quelques Auteurs disent qu'il y en avoit jusques à treize.

„ çut honorablement. Il descendit même de son Trône, le fit asseoir
„ auprès de lui, & l'interrogea fort civilement sur le sujet de sa venue.
„ *Abdo'l-Motalleb* lui demanda la restitution des Bestiaux qu'on lui a-
„ voit enlevés. *Je croiois, dit le Roi, que vous me pririez de ne point détruire*
„ *la* Ca'aba, *qui est l'objet de votre culte religieux.* *Abdo'l-Motalleb* répondit:
„ *Sire, ces Bestiaux m'appartiennent; je les redemande. A l'égard de la Maison*
„ *de Dieu, c'est à lui qui en est le Maître à la défendre.* *Abrahah* ordonna donc
„ que les Bestiaux lui fussent rendus. *Abdo'l-Motalleb* les aiant reçus, s'en
„ retourna vers les *Koraïshites*, & leur ordonna de se retirer dans des
„ lieux fortifiés, & sur le sommet des montagnes, pour éviter la fureur
„ du soldat, quand les ennemis seroient entrés dans la Ville. Après cela,
„ *Abdo'l-Motalleb* s'en alla à la *Ca'aba*, & en embrassant l'anneau de la
„ porte, fit cette priére: ô Dieu, défendez vous-même votre azile,
„ puisque nous sommes hors d'état de repousser la violence par la force.
„ Ne permettez pas que la croix triomphe aujourd'hui de vos serviteurs:
„ nos ennemis sont les votres. Détruisez les, & conservez notre *Ca'aba*.

« Cependant *Abrahah* aiant commandé la marche, l'Armée s'avança « plus près de la Mecque. Mais comme il faisoit des efforts pour y en- « trer, il se trouva arrêté tout court toutes les fois qu'il poussoit son Elé- « phant vers la Ville. Cet Eléphant dont le nom étoit *Mahmoud*, c'est- « à-dire *Loué*, pliant les genoux, se jettoit à terre comme assoupi ou en- « dormi, & refusoit d'avancer. Dès qu'on lui commandoit de se relever, « il le faisoit promptement: mais il tournoit le dos à la Mecque. On le « frappa rudement pour le faire retourner, mais il se mit en fureur. On « tâcha même de le tromper, en lui faisant faire volte face vers l'*Yemen*, « comme pour s'en retourner; & en effet il marcha de ce côté-là. Mais quand « on tourna la bride vers la Syrie, & vers l'Orient, l'Eléphant se mit à « faire des bonds, & ne cessa d'être rétif". (Enfin on tâcha plusieurs fois, & toujours en vain de le ramener vers la Mecque. L'Eléphant fut toujours désobéissant & opiniâtre.)

« Dans cette confusion, Dieu, pour punir l'obstination téméraire des « Abissins, envoia contre eux une Armée d'oiseaux (*a*), qui parut en « l'air comme une nuée venant du côté de la Mer. Ces oiseaux fon- « dirent tout d'un coup sur l'Armée d'*Abrahah*. Ils ressembloient à des hi- « rondelles, & étoient de couleur blanche & noire, entremêlée de verd « & de jaune. Chaque oiseau étoit armé de trois petites pierres de la gros- « seur d'un poix, ou d'une lentille: ils en tenoient une au bec, & deux « dans leurs pieds. La pierre portoit en écrit le nom de celui qu'elle « devoit frapper. En même tems les oiseaux lancerent ces pierres sur la « tête des ennemis; elles tombérent sur eux avec tant de force & d'impétuosi- « té, qu'elles les percérent du haut en bas. Tous ceux qui en furent frap- « pés périrent misérablement de cette maniére; le reste de l'Armée Ethio « pienne fut mis en fuite: une partie fut entraînée dans la Mer par un torrent « d'eau que Dieu envoia; les autres fuirent vers l'*Yemen* avec *Abrahah* leur Roi, « & périrent en chemin. A l'égard d'*Abrahah*, Dieu le frappa d'une plaie, la- « quelle courant par toutes les jointures de ses membres, les fit peu à peu « tomber par morceaux, jusqu'à ce qu'elle pénétra au cœur & lui fendit la poi- « trine en deux. C'est ainsi qu'expira ce malheureux Roi, dès qu'il fut

(*a*) C'étoient des corneilles, dit M. de *Boulainvilliers*, Vie de Mahomet, p. 97. mais après tout qu'est-ce que cela fait au Lecteur?

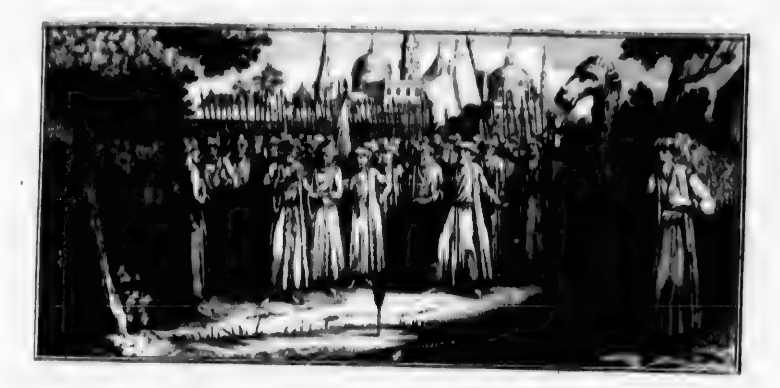
» arrivé dans sa capitale, suivant la merveilleuse Légende des *Mahométans*.

„ Cependant les *Khora'shites*, qui du haut des montagnes avoient apperçu „ cette nuée d'oiseaux, & la deroute de toute l'armée ennemie, se trou- „ voient en suspens entre la crainte & l'espérance : mais *Abdo'l - Motalleb* en- „ voia son fils *Abdollah*, le pére de Mahomet, monté sur un bon che- „ val, pour reconnoitre les ennemis, & sçavoir ce qui se passoit. *Ab-* „ *do'llah* ne tarda guére à revenir, & revint à bride abbatue, en criant ; „ *l'Armée ennemie est périe. Abdo'l-Motalleb* sortit avec tout son monde. On „ s'enrichit tout à son aise des dépoüilles de l'ennemi.

„ Les Légendes Arabes assurent encore, que de toute cette armée il „ ne réchappa qu'un seul homme, qui fut *Abu-Yaksum*. Celui-ci se mit „ à fuir au moment qu'un de ces funestes oiseaux voltigeoit sur sa tête, „ & l'alloit tuer, & il ne cessa de courir qu'après avoir passé la mer. „ Etant arrivé en présence du *Negus*, il lui rendit compte de la dérou- „ te de l'armée ". *Abu Ya'sum* eut à peine achevé son récit, que l'oiseau qui l'avoit poursuivi, le frappa, & le fit tomber mort aux pieds du Roi.

Telle fut, suivant les Légendaires Arabes, la fin malheureuse de l'entreprise d'*Abrahah* contre le Temple de la Mecque. Cette histoire est citée dans l'*Alcoran* au chapitre de l'*Eléphant*. Si le Lecteur demande quel jugement on doit faire de ce récit, la premiere idée, & celle qui paroît la plus naturelle, c'est de le mettre au rang des fables Cependant le fond peut en être vrai ; & ce ne seroit pas le premier événement extraordinaire, qui se seroit trouvé digne d'être métamorphosé en miracle. Un habile homme, tel que l'a été Mahomet, ne manquoit pas de moiens pour ajuster certaines circonstances à ses intérêts, & revêtir le tout d'un merveilleux, qui frape plus ou moins les Peuples, selon les climats où ils naissent. La suite prouvera cette vérité.





# CÉRÉMONIES,
## MŒURS ET COUTUMES
## RELIGIEUSES
# DES MAHOMÉTANS.

## PREMIÉRE PARTIE,

*Où on traite de l'Histoire & des Dogmes de la Religion Mahométane.*



OUS nous proposons dans cette premiére Partie des *Cérémonies Religieuses des Peuples Mahométans*, de parler de Mahomet & de son Histoire, de l'origine de sa Secte, de ses progrès, & de son établissement, du fond des Dogmes qu'elle enseigne, & de la Morale qu'elle propose à ceux qui la suivent. Ce détail est d'autant plus nécessaire, que de toutes les Religions, la Mahométane est peut-être encore aujourd'hui la moins connuë. Accoutumés à regarder comme des barbares les Peuples qui en font profession, nous nous en faisons l'idée la plus grossiére; comme si l'Imposteur qui en a été l'Auteur, & tant de Nations qui l'ont embrassée, n'eussent eu ni esprit, ni bon sens, ni jugement, & que cette Religion ne fût qu'un tissu de fables impertinentes & ridicules. Il est vrai que pour la faire recevoir, Mahomet n'a pas manqué de mettre en usage l'imposture, ressource ordinaire des Entousiastes & des faux Prophétes. Tant d'autres l'avoient fait auparavant avec succès, & l'ont encore pratiqué après lui, avec la même assurance de réussir. Mais d'ailleurs on ne doit pas croire, que les Mahométans soient aussi extravagans & aussi dépourvûs de jugement, que quelques-uns se l'imaginent; qu'une Religion qui a fait des progrès si surprenans, soit aussi dépoüillée d'idées capables de surprendre les hommes, même les plus spirituels, ni aussi absurde que le suppose ordinairement la

plus grande partie des Chrétiens ; qu'en un mot elle soit aussi grossiére, aussi ridicule & aussi opposée au bon sens, qu'on se le persuade communément. Elle est l'ouvrage d'un Imposteur, mais d'un Imposteur adroit & habile, qui, pour s'attirer plus de Sectateurs, a sçû faire un mélange de Judaïsme, de Christianisme, & de Paganisme, capable de séduire ; le tout mêlé d'adoucissemens & de dogmes les plus capables de flatter les sens & les passions ; & c'est sans doute cet attrait qui lui fit tant de Prosélytes. Quand on sçait intéresser le cœur, & s'accommoder à ses penchans, on ne manque guéres de réussir.

---

# CHAPITRE PREMIER.

## Abregé *de la* Vie *de* Mahomet.

NOUS ne ferons point ici la fonction de simples Copistes : dans tout ce qu'on va rassembler de remarquable de l'Histoire de *Mahomet*, on prendra la liberté de répandre des raisonnemens & des réflexions tirées du sujet, & propres à la matiére que l'on traite. R[illegible] donc les matériaux suivant la méthode qu'on a emploiée jusqu'ici ; & san[illegible] de condamner avec un zéle aveugle le redoutable Fondateur d'une Religion [illegible] semblable à un torrent, sortant du fond de l'Arabie, a inondé l'Asie, l'Afrique & l'Europe, voïons si dans la hardiesse de ses projets, Mahomet a manqué de proportionner sa nouvelle Religion aux idées communes des hommes, & principalement des Arabes ses compatriotes ; s'il n'a pas sçû profiter adroitement de leurs passions, de leurs mœurs, de leurs usages, ajoutons même, du tempérament soumis au climat comme tout le reste de la nature ; s'il a manqué de se prévaloir de l'état du Christianisme de son tems ; enfin s'il a ignoré l'art d'emploïer à propos le grand ressort de l'entousiasme, des prestiges & des faux miracles.

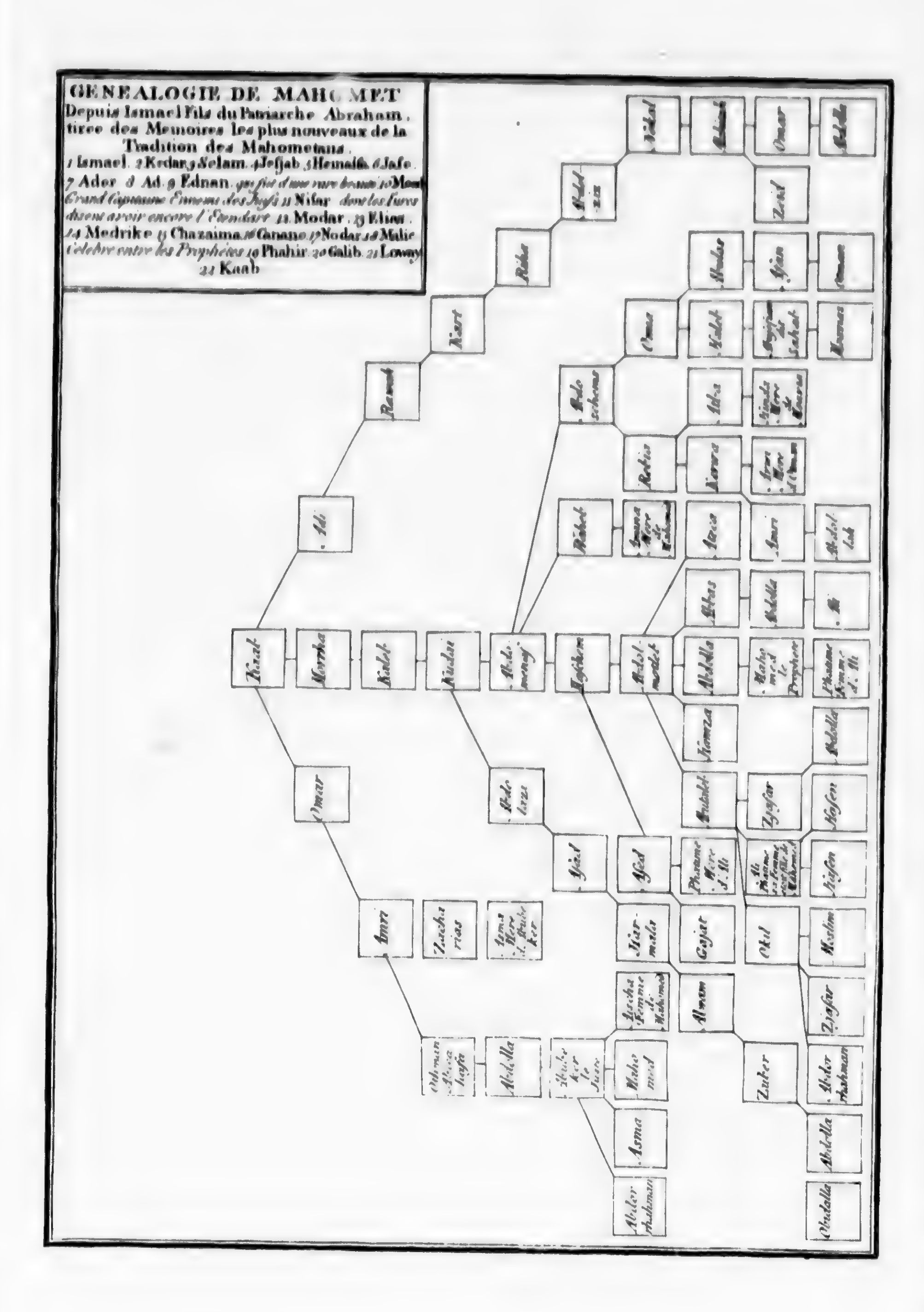
L'Introduction qu'on vient de lire est chargée à la vérité de récits fabuleux ; au moins elle est un tissu d'incertitudes. Mais à la faveur d'une Morale qui s'accommode à nos penchans, ces incertitudes, les fables mêmes les plus absurdes, tout a été trouvé bon. Qu'on ne s'attende pas au reste, dans l'abregé que nous allons donner de la Vie de Mahomet, à trouver par tout cette certitude qui doit faire le fond de l'Histoire : mais nous tâcherons de suivre les Traditions les moins contestables. Un juste milieu, si nous pouvons le trouver, c'est tout ce que nous devons chercher. D'un côté les Mahométans ont tout emploié pour faire valoir leur Législateur : fables absurdes, récits impertinens ; tout est tourné à sa loüange. D'un autre côté, n'a-t'on pas trop cherché à le noircir & le rendre même ridicule ? Encore une fois, Mahomet étoit un imposteur, mais plus habile qu'on ne le croit communément, qui a sçû travailler, sans autre miracle, sur les dispositions des Peuples, s'accommoder à leur génie, à leurs mœurs, à leurs penchans, & profiter de tout. Aussi le préjugé, l'ignorance, l'intérêt & la politique se sont réunis pour établir le Prophéte, & maintenir son sistême. Après tout, une Religion, qui du premier coup d'œil paroît si charnelle & si humaine, pouvoit-elle se dispenser de mêler la fable, l'incertitude & l'erreur à quelques vérités qu'elle n'a pû s'empêcher d'adopter, pour ne pas se décrier absolument dans l'esprit des personnes raisonnables ?

## *Sa* Naissance, *&* *son* Education.

PEU de gens ignorent que *Mahomet* nâquit à la Mecque. Il nâquit en cette *année de l'Eléphant*, dont on a parlé (*a*) qui est la 578. (*b*) de JESUS-CHRIST, & la

(*a*) Voïez ci-dessus pag. 35. & M. *Gagnier*, Vie de Mahomet.

(*b*) La 571. de J. C. dit le Comte de *Boulainvilliers*, Vie de *Mahomet*, &c. page 194. à la pointe de l'aurore du Lundi 8. du mois de Rabie premier, qui revient exactement au 9. d'Avril de cette année 571. On peut voir dans *Bayle*, article de *Mahomet*, note (*a*) les variations des Auteurs sur l'année de cette naissance. Après les avoir rapportées, il finit sa note par cette réflexion. N'est-ce pas une honte à l'homme, que l'on ait si mal observé l'année où nâquit ce faux Prophéte, qui fit tant parler de lui pendant sa vie, & qui est devenu l'Idole de tant de monde après sa mort ?


GENEALOGIE DE MAHOMET
Depuis Ismael Fils du Patriarche Abraham, tiree des Memoires les plus nouveaux de la Tradition des Mahometans.
1 Ismael. 2 Kedar 3 Selam. 4 Jessab 5 Hemaïs. 6 Jafe.
7 Ader 8 Ad. 9 Ednan. qui fut d'une rare beauté 10 Maad Grand Capitaine Ennemi des Juifs 11 Nisar dont les Turcs disent avoir encore l'Etendart 12 Modar. 13 Elias.
14 Medrike 15 Chazaima 16 Canano 17 Nodar 18 Malic
Celebre entre les Prophetes 19 Phahir. 20 Galib. 21 Loway
22 Kaab

& la quatriéme du régne de l'Empereur Justin le Jeune. En nous marquant le jour & l'heure de cette naissance, les Arabes nous apprennent que ce Missionnaire céleste sortant du sein de sa mere, eut l'honneur d'être annoncé à l'Arabie & aux païs circonvoisins par une lumiére extraordinaire qui frappa les Villes & les Villages. Il n'est pas difficile d'imaginer, que ce miracle est une imitation de l'Etoile, qui annonça aux Mages Orientaux la venue de JESUS-CHRIST dans le monde. Mahomet sorti du sein de sa mere, se mit à genoux, montra le Ciel de sa main; & regardant en même tems cette habitation lumineuse où nous fixons la demeure de l'Etre suprême & des bienheureux, il annonça en ces mots toute la Religion des Musulmans. » Dieu est grand; il n'y a point de Dieu que Dieu seul, & » je suis moi seul l'Apôtre de Dieu ». A ces deux merveilles il faut en ajouter d'autres, sans compter, dit-on, l'avantage qu'eut l'Apôtre Arabe de naître sans prepuce; preuve manifeste qu'il naissoit fidele. Les Juifs avoient attribué le même avantage à quelques-uns de leurs Patriarches & de leurs Prophétes, &c. avant que les Arabes en fissent honneur à Mahomet. A sa naissance, Satan & ses Anges furent précipités du haut des étoiles; & par leur chûte les oracles, les divinations, les sortiléges, &c. durent cesser. Ceci est encore une prérogative qu'on peut supposer que l'*Alcoran* a puisée dans ce qui est dit communément par les Chrétiens, que les oracles cessérent à la naissance du Rédempteur du genre humain. Un second miracle fut l'extinction du feu sacré des Mages. Nous ne disons rien d'un grand lac tari, d'un tremblement de terre violent qui fendit les murailles du Palais de Cosroës Roi de Perse, & lui prédit la prochaine destruction de la Monarchie Persane par un Arabe, ni de mille autres contes frivoles & ridicules, mais très-capables d'illustrer la naissance du faux Prophéte.

Sept jours après la naissance de Mahomet, *Abdo'l-Motalleb* son aieul fit un festin aux *Koraishites*. C'étoit le festin du nom: le petit enfant y reçut celui de (a) *Mahomet*. A peu près dans ce tems-là, ou suivant quelques Auteurs, deux mois après sa naissance, le petit Mahomet perdit son pére; & ce pére le laissa sans bien. On varie encore sur l'article de la mort de son pére, puisqu'Elmacin Historien Arabe dit qu'il étoit mort deux mois avant la naissance de son fils. Pour ce qui regarde le peu de bien qu'il lui laissa, on est assez d'accord qu'il étoit pauvre: mais il ne faut pas pour cela croire avec quelques Auteurs, que Moreri a suivis, qu'il fut d'une basse naissance, puisque tous les Auteurs Arabes conviennent qu'il étoit de la Tribu des *Koraishites*, qui en dignité & en prééminence surpassoit toutes les autres. Quoiqu'il en soit, *Halima* fut sa nourrice: Dieu la combla de bénédictions pour l'amour de son nourrisson, & même tout le païs se ressentit à cette occasion des bienfaits du Ciel. Plusieurs merveilles caractérisérent aussi l'enfance du petit Prophéte: par exemple, sa pureté religieuse fut prouvée par une netteté constante, qui n'arrive jamais aux petits enfans. Mais pour mettre véritablement le sçeau à une pureté qui devoit aller au delà de tous les efforts humains, deux Anges allerent prendre Mahomet à la campagne, où il étoit avec son frere de lait auprès des troupeaux. Ils le coucherent par terre, lui fendirent le ventre, & lui ouvrirent la poitrine, d'où ils ôterent une tache noire. Ensuite ils le laverent par tout le corps avec de l'eau de neige qu'ils avoient apportée exprès dans un bassin; & lui aïant rempli la poitrine de lumiére, ils la refermerent. Après cette opération il resta aussi-tôt guéri. Qui sçait au reste s'il n'y a pas là-dessous quelque allégorie cachée? Par la *tache noire*, ne peut-on pas entendre le péché originel, dont l'Alcoran (b) parle comme d'un fardeau, qui avoit pesé sur le dos de Mahomet avant cette purification? Le fardeau dont il s'agit pourroit bien être aussi cette chaleur criminelle, cette iniquité que les Saintes Ecritures placent dans les reins de l'homme. Mais alors ce seroit à tort qu'on attribueroit au Prophéte l'inestimable avantage d'avoir été soulagé d'un fardeau, que les plus grands Héros anciens & modernes ont supporté volontiers, & que le Législateur Arabe a soutenu avec tant de force & de dignité, qu'on peut bien dire, que sur cet article il n'a pas cédé à Hercule. Disons donc que l'opération Angélique ne servit qu'à diminuer la pesanteur du fardeau; & revenons à la suite du miracle de cette purification. (c) Il frappa, comme on peut le croire, le petit camarade de Mahomet; & à son retour il ne manqua pas de l'annoncer à sa mére. Pour Mahomet, il étoit resté debout, les yeux levés

(a) *Mohammed*, *loué* ou *glorifié*. Il fut le quatriéme *Ismaïte* qui porta le nom de *Mahomet* ou *Mohammed*.

(b) Chap. 94.

(c) Le P. *Maracci* raconte cette histoire avec d'autres circonstances.

au Ciel, & le corps tout brillant de lumiére. *Halima* le trouva en cet état, & en avertit aussi-tôt son mari, qui bien loin d'admirer la chose, conclut que Mahomet avoit eu une attaque de mal caduc. C'est ici la premiére origine de la tradition, qui a fait attribuer cette maladie au Prophéte des Musulmans. D'autres prétendent que Mahomet étoit hypochondriaque; d'autres, qu'il étoit enthousiaste & énerguméne, ou possédé. Au reste il n'est nullement impossible, qu'un homme attaqué d'épilepsie ait sçu profiter à point nommé des accès du mal, pour persuader que Dieu l'inspiroit alors. Du reste rien n'empêche d'avouer avec *Bayle*, que le fanatisme & l'entousiasme de Mahomet étoient une véritable imposture; & on peut ajouter que, comme on l'a vû de nos jours, il sçavoit se donner cet entousiasme. Quoiqu'il en soit, ce prétendu mal fut cause qu'*Halima* rendit l'enfant à sa mére, en lui disant qu'elle craignoit *que le Diable ne se fût saisi de lui.*

La cicatrice de la plaie faite par les Anges au ventre, ou sur la poitrine du petit Mahomet, lui resta toute sa vie. Cette cicatrice régnoit, à ce que nous dit plus d'une Légende Arabe, depuis le creux de l'estomac jusqu'au bas ventre. Supposé que l'on regarde cette vision comme une allegorie, qui a pour objet la source du *Péché originel*, il sera permis au Lecteur de faire ici telles réfléxions qu'il jugera convenables, dont la plus naturelle est que tout ce récit n'est qu'une pure fiction, imaginée pour donner du merveilleux à l'enfance de cet imposteur.

Mahomet resta sans mére à peine âgé de six ans: il n'en avoit que huit lorsqu'il perdit *Abdo'l-Motalleb* son aïeul; & pour lors il passa sous la tutelle de son oncle *Abu-Taleb*, qui le mena en Syrie quelques années après. Il y fut reconnu *Apôtre de Dieu* d'un nommé *Bohaira*, que l'on croit être le même (*a*) qui avec un autre méchant Moine nommé *Sergius*, complota pour le nouveau fanatisme. A l'égard de *Sergius* connu dans l'Histoire Ecclésiastique par ses hérésies, quelques Ecrivains ont voulu que non-seulement il ait aidé à la fondation du Mahométisme, mais aussi à *fabriquer l'Alcoran.* Voici ce que le Comte de *Boulainvilliers* en dit dans sa *Vie de Mahomed.* « On suppose vulgairement un complot de *Mahomed* & du Moine » *Sergius*, par lequel on prétend que celui-ci lui apprit les moiens de réformer la » Religion de son païs, & de rendre celle qu'il annonceroit plus croïable, & plus » conforme au goût général des Peuples, en prenant sa morale dans le Judaïsme » & dans le Christianisme, rejettant néanmoins ce qu'il trouveroit dans l'une & dans » l'autre de trop contraire aux inclinations naturelles des hommes vers le plaisir & » l'usage des femmes. On prétend encore qu'il lui apprit à mettre en usage l'épi- » lepsie, en faisant accroire que c'étoit l'effet d'une espéce de ravissement, pen- » dant lequel un pigeon dressé à venir prendre quelques grains de ris dans son » oreille, faisoit croire qu'il recevoit alors par le ministére d'un Ange, (c'est l'Ange » Gabriel dont il est si souvent fait mention dans l'Alcoran) les différens articles, » (chapitres & versets) de l'*Alcoran* qu'il prononçoit ensuite au Peuple; mais que » le Moine lui envoioit secrétement, après les avoir composés ". Ce conte paroit grossiérement inventé à M. de *Boulainvilliers.* Il ne lui semble pas possible d'y ajouter foi, après avoir fait réflexion sur le caractére des Arabes *si* adroits & *si* clairvoians. Mais par tout le Peuple n'est-il pas toujours peuple, & toujours disposé à être la dupe d'un imposteur plus fin que lui? Quoiqu'il en soit, *Bohaira* trouva quelque chose de divin à la figure de Mahomet, & outre cela vit une nuée qui couvroit la tête du petit Prophéte, & la garantissoit du soleil. Le Moine remarquoit aussi, que lorsqu'il lui prenoit en gré de s'asseoir, les arbres qui l'environnoient se couvroient d'un nouveau feuillage, pour le mettre mieux à l'ombre. Outre des indices si certains du caractére Prophétique de cet enfant, *Bohaira* voulut l'éxaminer de plus près, & il trouva le *sçeau de Prophetie* imprimé entre les épaules du Prophéte. *Retournez-vous en*, dit-il à *Abu-Taleb* oncle & tuteur de l'enfant, *& prenez garde qu'il ne tombe dans les mains des Juifs; car cet enfant doit éxécuter des choses très importantes de la part de Dieu. Abu-Taleb* suivit le conseil du Moine, & retourna à la Mecque.

(*a*) D'autres ne font qu'un même homme de *Sergius*, ou *Sargious*, & de *Bohaira* Voiez *Boulainvilliers*, ubi sup. p. 264. contre M. Prideaux auteur d'une *Vie de Mahomet.*

## *Premiers* Emplois *de* Mahomet.

L'ADOLESCENCE du Prophéte fut marquée de fagesse, de modestie & d'esprit. A cet esprit se joignoient la beauté du corps, & la décence dans les actions. Ces qualités lui firent donner le nom d'*Al-Amin*, c'est-à-dire le fidéle. A quatorze ans, d'autres disent à vingt, il porta les armes sous *Abu-Taleb* dans une guerre des *Koraishites*. A vingt cinq il devint facteur de *Khadigja*, qui étoit une riche Marchande de la Tribu de ces mêmes *Koraishites*; & il fit pour elle un second voiage en Syrie. A *Bosra*, où étoit le monastére du Moine *Bohaira*, il fit de nouveaux miracles qui eurent pour témoin, outre ce *Bohaira*, le Moine *Nestor*. Les deux Moines frappés d'admiration, avec deux autres personnages de même valeur, crurent au Prophéte, quoique non manifesté encore, puisqu'il n'étoit qu'un simple facteur; & voilà les seuls qui eurent la foi au Prophéte avant sa manifestation. Ils sont donc les premiers Musulmans. Quels Proselites!

Mahomet aiant réglé ce qui concernoit les affaires de *Khadigja* en Syrie, revint à la Mecque à cheval escorté de deux Anges, qui le couvroient de leurs ailes. Elle les vit, & les fit voir à ses compagnes. Une vision si merveilleuse suffisoit pour exciter l'estime & l'admiration d'une veuve déja un peu surannée, & sans doute née avec un tempérament susceptible d'une passion, qui, quand elle prend les femmes sur le commencement du retour, est bien propre à leur faire voir des choses étranges, & tout autrement qu'elles ne sont vues du reste du genre humain. On peut ajouter qu'elle découvrit bien des secrets dans la physionomie avantageuse (*a*) de Mahomet jeune & robuste. Les merveilles que découvroit la veuve se trouvérent fortifiées de celles qu'un esclave de Mahomet avoit vues. Des Moines, des femmes, des esclaves; voilà les premiers témoins de la mission de cet Apôtre. La veuve amoureuse ne put tenir trois mois entiers contre sa passion; car il n'y en avoit que deux & vingt jours que Mahomet étoit de retour. Forcée par la violence de son amour, elle fit faire une déclaration au Prophéte; & quoique celui-ci eut répondu favorablement, l'impatiente *Khadigja*, pressée sans doute, lui fit une seconde déclaration très énergique en ces termes: *epousez-moi*. Ce n'est pas s'expliquer, comme on dit communément, en termes ambigus; ainsi il est inutile de dire avec M. Chevreau, sur l'autorité de Zonare, que Mahomet emploia quelque sortilége pour se faire aimer de cette veuve.

Laissons le détail de ce mariage, si avantageux à l'Apôtre par les grands biens qu'il lui procuroit. D'abord Mahomet ne pensa qu'à jouir d'une si bonne fortune, & d'un loisir qui sans doute lui servit à méditer sur les projets importans qui rouloient dans sa tête. Peut-être n'avoit-il alors d'autres desseins que de profiter de sa bonne fortune, & de répondre à la tendresse de l'amoureuse *Khadigja* qui lui donna huit enfans, quatre garçons & quatre filles. Pour les garçons, ils moururent tous quatre en bas âge: les filles vécurent, & furent mariées ensuite. Mahomet passa environ quinze ans dans l'oisiveté; du moins on parla si peu de lui, que dans cet intervalle on ne remarque dans toute sa conduite qu'un amour constant pour la retraite & pour la solitude. Voilà précisément cette retraite semblable à celle de *Numa* le Législateur des Romains; retraite qui a donné naissance à une Religion qui n'a été que trop funeste à l'Orient, quoiqu'il faille lui rendre cette justice, que parmi beaucoup de mauvaises choses, elle en a conservé d'excellentes: c'est ce qu'on verra mieux dans la suite. Mahomet faisoit ses retraites dans une caverne voisine de la Mecque. Enfin à l'âge de quarante ans, Dieu, dit-on, le déclara Prophéte, & il alla en cette qualité *aux rouges* & *aux noirs*. Par les *rouges*, il faut entendre toute Nation qui n'est ni noire ni basannée. Dans M. *Gagnier* on trouve (*b*) que le rouge pourroit bien signifier Edom, qui en langue Hébraïque signifie *rouge*. Cela étant, le *noir* signifiera simplement les Négres & les Ethiopiens.

La Mission de Mahomet consistoit à établir la Loi de Dieu, selon qu'elle est contenue dans l'Alcoran, & cette Loi devoit abolir les Loix anciennes, par où il faut entendre principalement l'abolition du Paganisme. Ce n'est pas que Mahomet n'en voulut au Judaïsme & au Christianisme; sur tout au dernier, que

(*a*) Voiez *Bayle*, Dict. art. de *Mahomet*.

(*b*) *Vie*, &c. Livre I. Ch. 7.

son principe de l'Unité de Dieu attaquoit assés directement ; car il s'imaginoit, faute d'entendre le Christianisme, ou égaré dans les détours de la controverse qui régnoit depuis plusieurs siécles sur la Divinité de J. C. que les Chrétiens adoroient trois Dieux. C'est pourquoi & lui & ses successeurs ont attribué hardiment aux Chrétiens le nom d'*infidèles*. Selon M. *Gagnier* (a) Mahomet ne prétendoit que réformer le Judaïsme & le Christianisme, sans les abolir entierement. Cependant tous les Docteurs Musulmans ne prêchent qu'une Religion, dans laquelle leur Mahomet a comme fondu les deux qu'on vient de nommer, sans les faire absolument disparoître. Selon M. de *Boulainvilliers*, Mahomet (b) attaqua violemment le Christianisme plongé dans le déreglement, à peine en état d'être distingué du Paganisme, rempli de superstitions honteuses, déchiré par les divisions de l'Etat, & si prophané entre les mains des Ecclésiastiques de ce tems-là, que J. C. & ses Apôtres n'auroient pû le reconnoître, s'ils étoient revenus au monde. Etoit-il si difficile de substituer alors une Religion à une autre ; de commencer de prêcher un *Evangile nouveau*, s'il est permis d'appeller ainsi cet Alcoran moitié spirituel & moitié charnel, dans un païs & chez des Peuples entiérement propres à favoriser la nouvelle Religion, & de l'étendre ensuite la force à la main chez d'autres, où les désordres du siécle pouvoient réduire en problême, *s'il valloit mieux rester Chrétien que de se soumettre à la Loi de Mahomet* ? C'est ainsi qu'en a pensé l'Auteur que nous venons de citer ; & il ne seroit pas étonnant qu'on s'imaginât qu'en parlant ainsi, il a prétendu plaider pour le Mahométisme. Il est vrai qu'en ne perdant point de vuë la distinction qu'il faut toujours mettre entre *se dire Chrétien*, & *vivre comme Chrétien*, on trouvera beaucoup moins de venin dans la pensée de cet Ecrivain ; & nous voulons bien croire, contre l'opinion que paroît en avoir (c) M. *Gagnier*, que le Comte de *Boulainvilliers* n'a nullement prétendu humilier le Christianisme devant Mahomet. En tout cas il est bien certain, & nous le déclarons hautement, que nous sommes fort éloignés d'un dessein si criminel.

## Commencemens *de sa* Mission ; *ses* Visions, *ses* Disciples, *son* Alcoran, &c.

SOIT donc que ce nouveau Prophéte ait prétendu abolir entiérement le Paganisme, & refondre seulement les Religions Juive & Chrétienne, ou les détruire également avec les Idolâtres & les Gentils ; il est toujours sur qu'il n'a appellé *vrais croians* que ceux qui recevoient l'Alcoran. Par là il se déclaroit le restaurateur de l'*Islamisme*, c'est-à-dire, selon lui, de l'ancienne & véritable Religion professée par Abraham & les Prophétes, comme cela se trouve écrit au Chap. 2. de l'Alcoran. Le Prophéte reçut dans une vision nocturne, & en la nuit connue sous le nom de *nuit du decret*, les véritables dons prophétiques avec la Mission. Il avoit accoûtumé d'aller en retraite dans sa caverne au mois de *Ramadhan*. Au tems du *décret* il y resta jusqu'à ce que la nuit où Dieu devoit lui donner la mission fût arrivée. On place communément la *nuit du décret* entre le 23. & le 24. de *Ramadhan*, & vers la mi-Janvier. Alors l'Ange *Gabriel* apparut à Mahomet, & lui dit : (d) *lis* ; à quoi le futur Prophéte répondit : *je ne sçais pas lire*. Mais *Gabriel* reprit aussi-tôt : *lis au nom de Dieu qui a créé l'homme* (c'est-à-dire la postérité d'Adam) *d'un peu de sang congelé*. Il ne faut pas être fort versé dans l'œconomie du corps humain, pour sçavoir ce que Mahomet appelle dans son (e) Alcoran du *sang congelé*. *Lis*, continua Gabriel ; *car ton Seigneur est infiniment honorable : il a enseigné l'usage de la plume à l'homme ; il lui a enseigné ce qu'il ne sçavoit pas*. Cela se passoit sur la montagne de (f) *Hora*, qu'on peut appeller le *Sinai* de Mahomet ; & c'est là aussi qu'étoit la caverne qui servoit de lieu de recueillement à cet Arabe. Après ces paroles il s'avança jusques vers le milieu de

(a) *Vie*, &c. ubi sup. Liv. I. Chap. 7.

(b) *Vie de Mahomet*, p. 237. & suiv.

(c) *Préface* de M. *Gagnier* à la tête de la *Vie de Mahomet*.

(d) L'Ange tenoit à la main le commencement du Ch. 96. de l'*Alcoran*.

(e) Voiez *Sale*, p. 496. de sa Traduction Angloise de l'*Alcoran*, note sur le Ch. 96.

(f) Autre imitation prise de Moïse.

de la montagne, & il entendit une voix du Ciel, qui lui déclara qu'il étoit l'Apôtre de Dieu, & que celui qui lui parloit étoit *Gabriel*. Après cette vision Mahomet tomba en foiblesse, n'aiant pu supporter l'éclat de l'Ange; mais pour prévenir cet accident, (*a*) l'Ange n'apparut dans la suite au Prophéte des Musulmans que sous une forme humaine. Mahomet ne manqua pas de communiquer la vision à *Khadigja*, qui munie d'une vraie foi pour un Prophéte que l'amour lui avoit fait choisir pour époux, repandit bien-tôt la nouvelle de cette apparition. *Waraka* qui la reçut immédiatement de cette femme, rendit temoignage au Prophéte, & fut comme le precurseur de sa Loi. Ce fut aussi après cette premiére vision que Dieu, & les Anges par la volonté de Dieu, se communiquérent intimément au Législateur Arabe. mais n'oublions pas que dans le tems même de cette premiére vision, l'Apôtre reçut le rit de l'ablution avec la priére, & que *Khadigja* s'acquitta la premiére de ces deux pratiques sous les yeux de Mahomet, Singe de Moïse, & des visions miraculeuses qu'il eut sur le Mont Sinai, qu'il a mal sçu imiter. Les merveilles du mont Sinai, la nuée mystérieuse qui couvrit la montagne sainte, le tonnerre & les éclairs eurent pour temoins un peuple immense qui en fut saisi de frateur. Les miracles de la caverne furent sans d'autre spectateur que celui qui les publia.

Cependant au bruit de ces prétendus prodiges que l'adroite *Khadigja* sçut répandre dans le public, les *Prosélytes* accoururent en foule. *Ali*, *Zaid* esclave de Mahomet, *Abu-Beere* & autres dont les noms sont rapportés par les Ecrivains de la *Vie de Mahomet*, furent les premiers. Cependant le nouveau Prophéte ne manifesta véritablement sa vocation que trois ans après la vision, soit qu'il préparât sous main les ressorts, ou que la politique ne lui permît point encore de se découvrir trop ouvertement. Mais il est plus vraisemblable, que les mêmes motifs qui forcent les Historiens de se taire sur une infinité d'évenemens, & les Peuples de se déguiser à eux-mêmes & à leur postérité les erreurs & les abus, que leurs chefs autorisent sur des principes établis de longue main, qu'on leur fait gouter dès la naissance, & que peu à peu les hommes prennent pour bons & solides; il est, dis-je, vraisemblable que ces motifs ont influé sur l'histoire des commencemens du Mahométisme, & fait obmettre beaucoup de faits, qui déveloperoient beaucoup mieux les moiens qui furent emploiés à l'etablir. Quoiqu'il en soit, au bout des trois ans, la premiére vision fut suivie d'une seconde, qui effraia de telle maniére le nouveau Prophéte, qu'il (*b*) descendit précipitamment du mont *Hora*, en criant à ses gens: *enveloppez moi*. Mais l'Ange Gabriel l'arrêta de la part de Dieu, & lui remit entre les mains ces paroles de l'Alcoran (*c*): » O toi qui es enveloppé, leve » toi, va prêcher, glorifie le Seigneur, purifie tes vêtemens, évite l'abomination » (c'est-à-dire, suivant quelques Commentateurs de l'Alcoran, l'Idolâtrie) ne » donne point dans l'espérance de recevoir beaucoup plus que tu n'as donné, re» pose toi, (ou plutôt mets ta confiance) en Dieu. » Après cet ordre, Mahomet qui jusques-là n'avoit qu'appellé, invité presque toujours indirectement, ou comme ami, les hommes à la vérité, la leur prêcha publiquement & avec autorité. Il trouva les premiéres oppositions à sa mission dans sa famille: mais il ne se rebuta pas. Il reprocha l'idolâtrie, & annonça la damnation à ses compatriotes, qui lui refusérent de se convertir, & même se déclarérent ses ennemis jusqu'à menacer de proscrire tous ceux qui se soumettroient à la nouvelle Mission.

Ici commence l'époque appellée la premiére *Hegire*, ou fuite des Musulmans. Persécutés par les *Koraishites*, ils se sauvérent en petit nombre en Ethiopie: pour Mahomet, qui étoit resté à la Mecque, il reçut dans une vision (*d*) le Chapitre 53. de l'Alcoran. Ses compatriotes continuant à le persécuter par toutes sortes de moiens, il se retira dans une maison, qui depuis est devenue une espéce de Chapelle, sous le nom de (*e*) *M*[illegible]*in du Roseau*, en vertu du respect qu'elle

(*a*) Dans toutes les visions de *Mahomet*, l'Ange Gabriel est le S. Esprit; puisque selon les Ecrivains *Musulmans*, cet Ange est le dépositaire & le ministre de tous les mystéres divins, & des graces que Dieu répand sur les hommes, &c. Voiez d'*Herbelot*, Bibl. Orientale.

(*b*) Voiez *Boulainvilliers*, ub. sup. p. 180.

(*c*) C'est le commencement du Ch. 74. de l'*Alcoran*; sur quoi on peut voir les notes de M. *Sale*, ubi sup. Cette révélation y est rapportée avec quelques différences. Voiez aussi la note du même Auteur sur le Ch. 73.

(*d*) Ce Chapitre tomba du Ciel par le ministere de l'Ange *Gabriel*.

(*e*) *Baith-Soran*, situee sur la Colline de *Safa*.

a mérité pour avoir logé Mahomet avec ses disciples & ses Prosélytes, qui, sans compter ceux qui s'étoient réfugiés en Ethiopie, étoient 39. en tout. Là il se fit une recrue de nouveaux fidéles, malgré les outrages qu'il recevoit continuellement, & l'imputation de Magie dont on chargeoit ses miracles. On n'ose presque pas douter, que ce trait de calomnie n'ait été copié de l'Histoire de J. C. ou de celle de Moïse. Cependant il est permis de croire aussi que dans un païs où on avoit de très fortes préventions en faveur de la Magie, il étoit naturel de s'imaginer que Mahomet opérât beaucoup de merveilles par le pouvoir de cet art. Après tout, quelle nécessité y a-t-il de vouloir qu'en tout & par tout Mahomet n'ait jamais été qu'un copiste de Moïse & de J. C.? Il a pris en tant d'occasions des voies si différentes, & sans passer ici à d'autres exemples que son Histoire nous fournit, les conversions qu'il a faites sont dues à des moiens si opposés (*a*) à ceux que Dieu mit en œuvre pour la propagation du Christianisme, qu'il est impossible de faire ressembler les deux Religions l'une à l'autre par l'établissement & par l'agrandissement. Qu'on lise les premiers chapitres de l'histoire de Mahomet; on y verra par des exemples sensibles la différence des commencemens, & la nécessité où s'est trouvé l'Apôtre des Musulmans, de convertir les gens tout autrement que n'ont fait les Apôtres de J. C.

On dit bien, que l'Apôtre de l'*Islamisme* ne faisoit aucune difficulté d'exposer sa vie pour la propagation de sa doctrine; qu'avec une éloquence simple & naturelle, il a gagné doucement un grand nombre d'ames à la nouvelle croiance; que soit adresse ou autre chose, il faisoit des opérations merveilleuses; qu'il avoit des élévations d'esprit & de cœur, qui ne pouvoient qu'étonner ses ennemis comme ses amis, tant elles paroissoient dignes de l'esprit de Dieu: quoique comme on l'a déja dit, il y ait beaucoup d'apparence que tout se réduisoit à sçavoir se procurer cette sainte fraieur & ce fanatisme, par lesquels les Sibylles, & presque tous ceux qui prononçoient des oracles dans le Paganisme, ont sçu tromper les Paiens. Mais il n'en est pas moins certain, qu'il auroit trouvé malgré cela des difficultés insurmontables, si ses premiers Sectateurs n'eussent enfin ajouté la force des armes à ses extases & à ses visions prophétiques; à ses miracles, prestiges ou illusions; à cette communication qu'il disoit avoir avec Dieu par la médiation de l'Ange Gabriel. On peut hardiment dire de lui, qu'il ne pouvoit être que par cette voie des armes vrai *Prophéte dans son païs*.

S'il est possible de trouver quelque espéce de raport du faux Prophéte Arabe à J. C. le voici: mais à quoi se réduit-il? & cela seroit-il capable de donner le mérite du Christianisme au Mahométisme? Ils avoient l'un & l'autre une généalogie d'illustres ancêtres, qui remontoient jusqu'aux premiers siécles du monde; ils étoient l'un & l'autre pauvres, & dans une condition obscure; JESUS-CHRIST réputé par les Juifs fils de charpentier; le faux Prophéte des Arabes réduit à garder des troupeaux, & ensuite à être simple facteur d'une petite marchande. Enfin la tache de naissance que les Juifs reprochérent si insolemment à JESUS-CHRIST sous le nom de *Galiléisme*, ne pouvoit pas moins être reprochée à Mahomet. Finissons ce petit paralléle par une remarque. Si l'histoire de l'Arabe étoit aussi simple que celle de JESUS-CHRIST & de l'Evangile, aussi dépouillée de ces narrations pleines d'hyperboles, qui régnent dans le stile de ceux qui ont écrit en faveur de l'établissement du Mahométisme, il ne seroit pas difficile de sentir, que l'humilité, la patience, la résignation ne pouvoient jamais toutes seules fonder cette Religion.

Nous verrons bien-tôt, comment il fallut faire la (*b*) guerre pour l'autoriser: car avant cela elle resta toujours assez resserrée; & Mahomet, dit-on, ne put éviter des persécutions continuelles, au milieu desquelles on nous apprend aussi que l'Ange *Gabriel* le consoloit par des promesses, & par des prophéties d'un caractére qui a beaucoup de rapport à celui des *mille & une nuits*. Entre ces promesses, il y en avoit une qui le flatoit de la conversion des Arabes & des Barbares, au nombre desquels il est vraisemblable qu'elle mettoit une partie des Romains d'Asie, quoique Mahomet se fût réjoui quelque tems auparavant d'une grande victoire remportée par les Romains sur *Kosroës* Roi de Perse: mais sa joie réfléchissoit sur l'entiére décadence des Perses & de leur Religion, par où il espéroit mieux

(*a*) Voïez *Boulainvilliers*, ubi sup. pag. 145. & suiv. page 176. & suiv. pag. 243. & suiv. & alibi.

(*b*) Dieu dit à *Mahomet* dans le *Voiage nocturne:* O Mahomet, *je t'envoie avec l'épée.* Voi. *Gagnier*, ubi sup. pag. 241.

élever la domination de la ſienne. Une des plus périlleuſes épreuves que ſubit l'Apôtre, fut celle qu'il ſoutint devant un certain *Habib*, à qui il annonça par un eſprit, ou par un préſentiment prophétique la guériſon miraculeuſe de ſa fille ſourde, muette & aveugle, paralytique des pieds & des mains. Cette prédiction ſe rencontra avec une éclipſe de Lune, où l'artificieux Mahomet profita d'une ignorance, qui en avoit ſervi bien d'autres long-tems avant lui. Il eſt vrai que le miracle de l'Eclipſe étoit accompagné d'une longue broderie : mais outre que les ſuperſtitieux & les ignorans ne voient jamais un Phénoméne, quel qu'il ſoit, ſans y appercevoir d'autres merveilles, on ſçait aſſez, que par une foibleſſe d'eſprit ordinaire au peuple, la vue eſt contagieuſe, & que les ignorans & les idiots croient qu'il eſt de leur honneur de voir ce que d'autres croient, ou qu'ils diſent voir. A cela on doit ajouter toutes les exagérations Arabeſques, & les tours d'adreſſe dont Mahomet & ſes ſupôts ont pû ſe ſervir.

Quoiqu'il en ſoit, il s'agit ici de raconter, & non pas de réfuter. La ſuite du miracle fut une ample moiſſon de nouveaux fidéles. Elle leur donna bientôt la ſupériorité ſur les Arabes Idolâtres, Juifs & Chrétiens.

Mahomet perdit ſa femme *Kadigja* dans la dixiéme année de ſa *Miſſion Prophétique*. Il la remplaça peu de tems après d'une autre, qui ne reſta pas ſa ſeule femme. On raconte qu'il fit alors la conquête ſpirituelle des *Génies de Niſibe*, & qu'il les rendit *Iſlamites* ou Muſulmans. Les Génies, ſelon les Arabes, ſont des Etres ou des Eſprits mitoïens entre les Anges & les hommes, agens libres, non aſſujettis à un corps comme nous le ſommes, capables de bien & de mal, *convertibles* par l'exhortation & la repentance comme notre eſpéce. Les Arabes appellent ces Génies *Ginnes*, & les Perſans *Div*, ou *Dives*. Voici ce qu'en dit d'*Herbelot* (*a*) dans ſa *Bibliothéque Orientale*. *Div*, ou *Dive*, en Langue Perſienne ſignifie, dit-il, une créature qui n'eſt ni homme, ni Ange, ni Diable. C'eſt un Génie, un Démon, dans le ſens que les Grecs prennent ce terme, un Géant qui n'eſt pas de l'eſpéce des hommes.

*Vaheb* fils de *Maubas* dit qu'avant la création d'Adam, Dieu créa les *Dives*, & leur donna le monde à gouverner pendant l'eſpace de 7000. ans ; qu'après ce terme les *Peris* leur avoient ſuccedé, & avoient de même habité ce monde pendant 2000. ans ſous l'Empire de *Gian Ben Gian* leur unique & ſouverain Monarque : mais que ces deux ſortes de créatures étant tombées dans la déſobéïſſance, Dieu leur donna pour maître *Eblis*, qui étant d'une nature plus noble, & formée de l'élement du feu, fut élevé parmi les Anges. *Eblis*, après avoir reçu les ordres de Dieu, deſcendit du Ciel en ce monde, & fit la guerre aux *Dives* & aux *Peris* qui s'étoient réunis pour leur commune défenſe. Ce fut en ce tems-là que quelques-uns des *Dives* prirent le bon parti, & demeurérent en ce monde juſqu'au Siécle d'Adam, même juſqu'à celui de Salomon qui en a eu à ſon ſervice. Fortifié de ce ſecours, *Eblis* attaqua & défit en un combat général le Monarque *Gian*, & par ce moien ſe rendit en fort peu de tems Seigneur de tout ce bas monde, qui n'étoit alors habité que par ces deux eſpéces de créatures.

Quoiqu'il fût de l'Ordre des Anges, *Eblis* devenu ſi puiſſant n'en fut pas plus ſage. Il s'oublia juſqu'au point de dire ; » Qui eſt ſemblable à moi ? Je monte au Ciel quand il me plaît ; & ſi je deſcends ſur la terre, je la vois entiérement ſoumiſe à mes ordres ". Dieu irrité de ſon orgueil réſolut pour l'humilier, de créer le genre humain qu'il tira de la terre, & la lui donna à gouverner. Il voulut même obliger *Eblis*, ainſi que tous les autres Anges, d'adorer Adam qu'il venoit de créer : mais ce ſuperbe ſecondé d'une troupe des ſiens, refuſant de le faire, fut dépouillé de ſa Souveraineté, & encourut la malédiction de Dieu. C'eſt ce qui lui fit donner le nom d'*Iba* qui ſignifie *le Refractaire* ; celui de *Scheitan* ou *Satan*, c'eſt-à-dire, *le Calomniateur* ; & celui d'*Eblis*, qui veut dire *le Deſeſperé* : car ſon premier nom étoit *Haretz*, qui ſignifie *Gouverneur* & *Gardien*.

A l'égard des *Peris*, ſelon le même Auteur, ils ſont dans les anciens Romans de Perſe, ce que nous appellons dans les notres les Fées, & ont un païs particulier où ils habitent. Les Orientaux l'appellent *Ginniſtan*, & nous, le païs des Fées ou de Féerie, nom qui n'eſt pas éloigné de celui de *Peri*.

(*a*) Bibl. Orient. Art. *Div.* & *Peri.*

Quelques-uns ont crû, ajoûte-t-il, que ces *Peris* étoient les fémelles des *Dives* : mais il est constant par tous les anciens Romans Persans & Turcs, qu'il y a des mâles comme des femelles parmi les *Peris*, de même que parmi les Fées. Ce qu'il y a de plus certain suivant la Mythologie des Orientaux, est que les *Peris* ne font point de mal, & qu'ils surpassent en beauté toutes les autres créatures. De là vient que les Poëtes Persans appellent ordinairement une belle personne *Perizadels*, c'est-à-dire, *née d'une Fee*.

On lit dans le *Caherman Nameh*, que les *Dives* aïant pris en guerre quelques-uns de ces Peris, les enfermérent dans des cages de fer, qu'ils suspendirent aux plus hauts arbres qu'ils purent trouver, où leurs compagnes les venoient de tems en tems visiter avec les odeurs les plus exquises. Ces odeurs ou parfums étoient la nourriture ordinaire des *Peris*. Elles leur procuroient encore un autre avantage ; car elles empêchoient les *Dives* de s'approcher d'elles & de les molester, ces *Dives* ne pouvant souffrir ces odeurs, parce qu'elles les rendoient mornes & tristes, aussi-tôt qu'ils approchoient des arbres & des cages où les *Peris* étoient suspenduës. Mais revenons à Mahomet.

L'an onziéme de sa Mission se fit la conversion des *Chasregiites*, qui étoient d'entre ceux qu'on appelloit *Arabes purs*. Mahomet leur donna le nom d'*Ansariens*, auxiliaires (*a*), à cause qu'ils aidérent puissamment l'Apôtre à maintenir la nouvelle Religion. En l'an 12. il fut transporté de la Mecque à Jérusalem, & ensuite aux plus hauts Cieux en une nuit. Au moins il le dit ainsi lui-même dans son Alcoran ; & ce fut *Gabriel* qui l'accompagna pendant ce voiage, tenant par la bride (*b*) l'*Al-Borack*, sur lequel Mahomet étoit monté. A Jérusalem il rencontra *Abraham*, *Moïse & Jesus* : mais avant que d'y arriver, il fut appellé par des voix, dont l'une l'invitoit au Judaïsme, l'autre au Christianisme, & la troisiéme à la vanité du monde. *Al-Borack* heureusement conduit par l'Ange *Gabriel* le sauva de ces dangers. Passons le reste de cette (*c*) vision nocturne, dans laquelle il y a des traits fort ingénieux parmi (*d*) quelques-uns qui paroissent ridicules & extravagans, & d'autres qui semblent défier (*e*) le plus outré fanatisme de nos *Quietistes*. Au reste les Auteurs Arabes sont partagés au sujet de ce voiage. Les uns croient que Mahomet a voulu persuader qu'il l'avoit fait corporellement ; les autres qu'il ne l'avoit fait qu'en esprit. On pourroit peut-être avancer que ce voiage n'étoit qu'une fiction allégorique, si les témoignages de réalité que l'Apôtre voulut en donner aux Arabes incrédules, ne (*f*) prouvoient en cette occasion son Fanatisme ou son imposture.

## Etablissement *de la Secte* Mahométane ; Guerres *qu'elle eut à* soutenir, &c.

La nouvelle foi fit de grands progrès à Médine. Nous n'en donnerons aucun détail : mais en l'an 13. de la Mission, Mahomet, après avoir obtenu de ses Prosélytes un nouveau serment de fidélité, & la promesse de faire la guerre pour lui aux *noirs* & aux *rouges*, c'est-à-dire aux ennemis de sa Loi, fut obligé (*g*) de fuir de la Mecque à Médine pour se sauver des mains des *Khoraishites*, qui cherchoient à le faire périr. Voici comment s'éxécuta cette suite

(*a*) *Gagnier*, Vie, &c. ubi sup. L. I. Ch. dern.

(*b*) La jument toute blanche de *Mahomet*, laquelle étoit d'une vitesse extraordinaire ; à cause dequoi elle fut surnommée *Al-Borack*, *fulgurant*, c'est-à-dire, *qui fait des éclairs*.

(*c*) Voï. la Relation de ce *Voiage nocturne* dans la *Vie de Mahomet*, ubi sup. L. II. Ch. 1. & suiv. jusqu'au 12. inclusiv.

(*d*) Voï. dans *Gagnier*, ubi sup. Ch. 10. p. 239. les entretiens de *Mahomet* avec Dieu, &c.

(*e*) Voï. dans *Gagnier*, ubi sup. Ch. 10. la maniére dont Dieu se manifesta au Prophéte, après que les Anges eurent ôté le voile de l'Unité par l'ordre de Dieu.

(*f*) Voï. Ibid. Chap. 13. ce qui est rapporté sur la foi des Historiens Arabes.

(*g*) La premiére année de l'*Hégire* est mise au commencement de l'an 14. de la Mission dans d'*Herbelot*, art *Hegrah*. On peut voir aussi dans cet art. les variations des Auteurs à l'égard de l'année de J. C. en laquelle l'*Hégire* ou fuite de *Mahomet* doit être fixée. On dit que cette fuite se fit en plein midi. Les *Mahométans* la commencent au mois de *Moharram*, dont le commencement répond au 16. de notre mois de Juillet Voï. les circonstances miraculeuses de cette fuite dans *Sale*, traduction Angloise de l'Alcoran.

fuite (*a*) de Mahomet, & les faux miracles soutenus de traditions fabuleuses; dont les Mahométans ont embelli cette histoire.

*Mirkond* & *Khondemir* écrivent que lorsque Mahomet eut donné permission à ses compagnons de quitter la Mecque, & de se retirer à Médine, il demeura dans la ville, accompagné seulement d'*Aboubekere* & d'*Ali*. Les *Koraïshites* surpris & fâchés de cette désertion, tinrent Conseil dans la Maison publique sur ce qu'ils feroient de lui. Le Démon ne manqua pas de se trouver à l'Assemblée sous la figure d'un vieillard habile & expérimenté, & y donna son avis comme les autres.

Quelqu'un aïant proposé dans ce Conseil d'enfermer Mahomet dans une maison dont on mureroit la porte, & où on lui passeroit seulement à manger & à boire par une fort petite ouverture, & de le laisser mourir de la sorte, le Démon ne fut pas de cet avis, & il dit que Mahomet aïant beaucoup de Sectateurs cachés dans la Ville, & la famille des *Haschemites* dont il étoit, étant fort nombreuse, il se formeroit aisément un parti qui le tireroit infailliblement de leurs mains, d'autant plus qu'il seroit favorisé par les Médinois, qui étoient déja presque tous Musulmans.

Un autre proposa de le bannir, & de lui laisser la liberté d'aller où il lui plairoit: mais le Démon s'opposa encore à cet avis, alléguant que par tout où il iroit il séduiroit beaucoup de gens par ses impostures, & que se mettant à la tête de ces gens-là, il seroit en état de leur faire la guerre.

*Abougékel* un des plus grands ennemis de Mahomet dit, que pour lui il estimoit, que pour procéder surement en cette affaire, il falloit que chaque Tribu des habitans envoïât un Syndic ou Député, pour composer une Cour de Justice, qui pût légitimement le condamner à mort comme imposteur; car ils se délivreroient par ce moien d'une guerre civile & domestique, les *Hasshemites* ne pouvant pas faire la guerre à toutes les Tribus, & se trouvant par conséquent obligés à recevoir ce que les Loix des Arabes ordonnent pour la compensation, & pour l'expiation du sang de leur parent.

Le Démon approuva cet avis, & dit que c'étoit là le seul bon parti qu'il y eût à prendre dans cette affaire: mais l'Ange Gabriel ne manqua pas d'avertir Mahomet de tout ce qui se passoit; ensorte qu'avant que la résolution prise pût être exécutée, il eut le tems de pourvoir à sa sureté. *Houssain Vàez* qui dit avoir emprunté ce récit des plus anciens Docteurs du Musulmanisme, & des plus habiles Interprétes de l'Alcoran, assure que ce fut le soir de la premiére nuit de la Lune, ou du Mois appellé par les Arabes *Rabi Alaoval*, que Mahomet sortit de la maison d'*Aboubekre* son beau-pere, accompagné de lui seul, & qu'il alla passer la nuit dans une grote de la montagne nommée *Thour*, distante d'une heure de chemin de la Ville de la Mecque du côté de l'*Yemen*, ou Arabie heureuse.

Aussitôt que la nouvelle de cette fuite se fut répandue dans la Mecque, les *Koraïshites* ennemis déclarés de Mahomet se mirent en campagne, pour se saisir de sa personne, & arrivérent à l'entrée de la caverne où il étoit caché dès le grand matin du jour suivant. Le premier miracle qui s'opéra alors, fut que cette même nuit, en vertu de la toute-puissance de Dieu, un arbre d'Acacia ou de Jagie étoit crû à l'entrée de la grote, & qu'une paire de pigeons ramiers y avoient déja fait leur nid; ce qui restoit d'ouverture à la caverne se trouva fermé d'une toile d'araignée.

Toutes ces choses étoient des marques certaines que personne n'étoit entré dans ce trou: aussi ôterent-elles *aux Koraishites* la curiosité d'y fouiller. *Aboubekre*, de qui il est dit dans un Chapitre de l'Alcoran, intitulé *Taoubat*, qu'il étoit le second des deux qui se trouvérent dans la caverne, fut saisi d'une grande peur lorsqu'il vit leurs ennemis approcher si près du lieu de leur retraite, & dit à Mahomet: *Avec tout ce qui nous cache, si ces gens-là baissoient leur tête, ils nous verroient infailliblement.* Mais Mahomet lui répondit d'un grand courage: *Vous croiez que nous ne sommes ici que deux: mais il y en a un troisiéme; & c'est Dieu qui est au milieu de nous, & qui nous protégera.* Alors, selon ce qui est dit dans le même Chapitre, Dieu fit descendre sur *Aboubekre* son Saint-Esprit, qui le fortifia & le consola. Ferededdin Athar explique ainsi ce verset en Vers Persans.

(*a*) Tiré de la *Bibl. Orient.* de d'*Herbelot*, art. *Hegrah.*

„ Le premier Docteur de la Loi Musulmane, qui a été le premier Musul-
„ man, le premier compagnon de Mahomet, & son premier successeur ou vi-
„ caire, étoit le second des deux dans la caverne avec lui.
„ Ce fut sur lui que l'Esprit de Dieu vint reposer; & alors toutes ses crain-
„ tes & toutes ses peines s'évanouirent n un moment. "

Mahomet fut reçu à Médine avec respect & vénération. Ce qu'il y fit d'abord de plus remarquable fut de bâtir une Mosquée, ensuite des maisons pour ses femmes, avec une desquelles, âgée seulement de neuf ans, le Prophéte qui n'étoit plus jeune, consomma son mariage. Il y réunit aussi deux sortes de Musulmans, qui étoient les *Mohagériens*, ou réfugiés de la Mecque, & les *Ansariens*, ou auxiliaires de Médine; & pour se les attacher plus fortement, il établit entre eux une espéce de fraternité, dans laquelle un *Mohagérien* avoit pour frére un *Ansarien*. Ils devoient s'assister mutuellement, comme s'ils eussent été réellement fréres.

En la même année l'Apôtre prit les armes avec les Croïans, & commença la guerre sainte contre les infidéles de la Mecque; ce qui ne l'empêcha pas de penser aussi au spirituel, & de régler le Culte Religieux. Il fixa la *Kebla*; c'est-à-dire, qu'il ordonna aux fidéles faisant leurs priéres, de se tourner toujours vers la *Ca'aba*, qui est le Temple de la Mecque, en quelque endroit du monde qu'ils fussent. Ce commandement fut substitué par Mahomet à l'usage qu'il avoit observé jusqu'alors lui-même, de faire la Kebla vers Jérusalem. Voici ce qu'en dit d'*Herbelot* (*a*) dans sa *Bibliothéque Orientale*.

*Keblah*, *Kebleh* ou *Kibleh*, mot Arabe, signifie proprement & en général l'endroit vers lequel on se tourne, qu'on a ou qu'on doit avoir devant soi. Dans une signification plus particuliére les Mahométans appellent de ce nom la partie du Monde, où le Temple de la Mecque est situé, vers laquelle ils sont obligés de se tourner lorsqu'ils font leurs priéres; & parce que la Mecque est située vers le Midi, le mot de *Kebleh* se prend souvent pour la partie Méridionale du Ciel & de la terre, de même que pour le vent qui souffle de ce côté-là.

Il est vrai que Mahomet ordonna d'abord à ses Sectateurs de se tourner en priant vers le Temple de Jérusalem, qui étoit le *Kebleh* des Juifs & des Chrétiens. Mahomet n'osa pas d'abord proposer aux siens un autre *Kebleh*, à cause de la grande vénération que les deux Religions principales, la Juive & la Chrétienne, dont la sienne n'étoit qu'une Secte corrompue, avoient pour ce lieu-là. Mais dans la suite, comme il voulut séparer ses Sectateurs de toute communication en fait de Religion avec les Juifs & les Chrétiens, il leur ordonna d'adresser leurs priéres vers le Temple de la Mecque, par ce verset de l'Alcoran; *Tu tourneras ta face vers le Temple sacré de la Mecque.*

Cependant ce changement de *Kebleh* donna occasion à plusieurs des Disciples de ce faux Prophéte de murmurer contre lui, & il fut censuré particuliérement par les Juifs, qui l'accusérent d'inconstance & de légéreté; ce qui l'obligea de dire en un autre endroit ces paroles: *Dieu est le Maître du Levant & du Couchant, & de quelque côté que vous vous tourniez en priant, vous y trouverez la face du Seigneur.* Aussi suivant l'Auteur du *Keschaf*, il arriva depuis que les Soldats de Mahomet faisant leur priére dans une nuit fort obscure, n'observérent pas bien leur *Kebleh*; de sorte qu'étant retournés à Médine, ils demandérent permission à Mahomet de réïtérer leur priére, pour réparer ce manquement. Mais le Prophéte mit leur conscience en repos, & leur ôta tout scrupule par une défense expresse qu'il leur fit de la recommençer. Un Auteur Persan a paraphrasé fort élégamment ces paroles de Mahomet dans des vers, dont voici le sens. " Il n'y a aucun endroit où on puisse se cacher de
„ la présence de Dieu, son œil perçant pénetre en tout lieu. Il faut que celui
„ qui a quelque connoissance de la Divinité, de quelque côté qu'il jette ses re-
„ gards, y contemple & adore la Majesté de Dieu, revetue de tout l'éclat de
„ ses attributs glorieux. „

Le *Kebleh* se prend donc littéralement pour la partie du monde qu'on regarde en faisant sa priére. Mais il est pris souvent par allégorie pour la fin

(*a*) Dans le *Supplément*, Art. *Keblah*.

qu'on se propose dans ses actions. Sur quoi *Houssaïn - Vâez* rapporte dans sa paraphrase Persanne de très-beaux vers, dont voici l'explication.

» Le *Kebleh* que regardent les Rois, est leur Couronne & leur autorité ; » celui des gens d'affaires, est l'or & l'argent ; celui des adorateurs de la » beauté corporelle est un peu de bouë ; celui des débauchés est l'excès & » la superfluité en toutes choses ; celui des gourmands, est la bonne chére » & le sommeil ; celui d'un homme d'esprit, est la science. Le *Kebleh* des » gens de bien, est le combat de leurs passions ; celui des Dévots, est la prié» re ; celui des ames transportées de l'amour de Dieu, est l'union inséparable » avec lui. Enfin celui des Contemplatifs les plus élevés, est la gloire & la » Majesté Divine toute pure ".

Le changement de Kebla ne manqua pas d'être confirmé par des visions & par des oracles du Ciel. L'Apôtre établit aussi la maniére d'appeller ses Croïans à la priére. Il rejetta le son du cor en usage chez les Juifs, pour qui on prétend qu'il eut au commencement des égards par politique & par intérêt. Il choisit donc la cresselle en usage chez les Chrétiens: mais une révélation vint fort à propos pour la lui faire rejetter, & recevoir en sa place la publication de la priére à haute voix du haut des tours des Mosquées.

Ensuite fut institué le grand jeûne de *Ramadhan* ; ce qui arriva environ dix-huit à dix-neuf mois après la seconde fuite de Mahomet, qui fixe l'Ere des Mahométans connue sous le nom d'*Hégire*. C'est dans ce mois de *Ramadhan*, dit Mahomet lui-même, que l'Alcoran est tombé, ou descendu du Ciel. Cela seul ne devoit-il pas justifier l'établissement de ce jeûne solemnel, pour mieux inspirer aux Croians le respect, la vénération, la crainte & le préjugé pour sa Loi ? On nous parle aussi des réglemens qu'il fit concernant l'aumône, les choses licites & illicites, la police, &c. Voilà en peu de mots l'histoire de la retraite de Mahomet, qui fut obligé d'abandonner la Mecque pour s'établir à Médine ; on sçait que c'est du jour de cette fuite, que les Mahométans comptent les années de leur histoire, ou de leur *Hegire*, mot Arabe qui signifie fuite. Cette fuite au reste tombe au 16. Juillet de l'année 622. Mahomet délivré par sa retraite de la persécution, sous laquelle il avoit été prêt de sucomber, n'eut plus desormais que d'heureux succès, & tout parut favoriser ses entreprises.

D'abord une victoire remportée sur les *Koraïshites* justifia pleinement, selon les Arabes, & la justice & la vérité de la Religion Musulmane. *Bedre*, où étoit un puits voisin de la côte d'Arabie, fut le lieu où se donna la bataille, pendant que le saint Prophéte assis dans une loge qu'on avoit dressée exprès pour lui, prioit Dieu pour ses fidéles soldats, comme (*a*) *Moïse*, qu'il voulut sans doute imiter encore, avoit prié Dieu autrefois sur une colline, pendant que les Juifs combattoient les *Amalécites*. Vers la fin du combat, lorsque la victoire commençoit à se déclarer, le Prophéte sortit impétueusement de sa loge pour combattre aussi: mais l'Ange *Gabriel*, ce fidéle gardien du Prophéte, l'empêcha de se jetter dans la mêlée, & le conduisit à un fossé pratiqué pour seigner le puits, où Mahomet trouva du gravier menu, qu'il jetta, par ordre de l'Ange, au visage des *Koraïshites*, en prononçant ces paroles: *Que leur visage soit confondu* ! Ce gravier miraculeux, en bouchant les yeux & le nés aux *Koraïshites*, acheva de mettre le désordre & la consternation parmi eux. Toute leur armée fut mise en déroute, & détruite entiérement par les Musulmans. Ici les Arabes crédules, enivrés toujours de cet entousiasme religieux auquel l'éducation nous dispose, & que l'exemple d'autrui cultive, ne manquent pas de nous parler de plusieurs escadrons d'Anges commandés par *Gabriel*, lesquels se joignirent aux Musulmans. C'est ainsi que la verité se trouve toujours altérée par des fables aussi absurdes que puériles.

La défaite des *Koraïshites* arriva un vendredi 17. du mois de *Ramadhan*. *Abu-Gjehel* y périt misérablement. Cet *Abu-Gjehel* étoit le Chef des *Koraïshites*, le défenseur de la *vieille Religion* du païs, & sans doute aussi des biens & de la fortune de sa Patrie contre les usurpations de Mahomet. Nous pouvons supposer tout cela, & même le croire, quoique privés des monu-

(*a*) Exode, Ch. XVII.

mens qui pourroient nous certifier la vérité : mais au défaut de ces monumens qui n'existent plus, disons hardiment que Mahomet n'a pas été moins prévoiant que tant d'autres Chefs de Sectes & de Partis, d'Usurpateurs d'Etats, de Conquérans de Monarchies, & de Fondateurs de nouvelles Loix, &c. La force majeure a noirci pour jamais cet *Abu-Gjehel* dans l'esprit des Musulmans ; & il sera appellé chez eux jusqu'à la consommation des siécles (*a*) le *Pharaon de la Nation.* Ajoutons ici une circonstance, sur laquelle on fera quelque réflexion ; c'est que les Musulmans qui périrent dans le combat, furent mis au rang des martyrs. Ce sont de plaisans martyrs, s'écrie Baile (*b*), que des gens qui sont tués au pillage d'une riche caravanne, & en faisant le métier de Miquelets & de bandits. Cependant les Auteurs Arabes ont parlé fort avantageusement de cette avanture, ou, si l'on veut, de ce combat ; & l'Alcoran en fait mention plus d'une fois, comme d'une affaire où Dieu & ses Anges se déclarerent ouvertement pour la bonne cause.

Mahomet victorieux poussa vivement ses *conquetes temporelles & spirituelles*, malgré l'échec que ses fidéles reçurent dans une bataille donnée entre Médine & le mont *Ohod*, c'est-à-dire (*c*) seul ; bataille qui auroit ruiné entiérement la *nouvelle Religion* & son fondateur, si la terreur panique ne s'étoit emparée des *Koraishites* victorieux. Il fit aussi la guerre à la Tribu des *Nadhirites* Juifs de Religion ; & il est bon de remarquer ici en passant, que quelque tems auparavant l'alliance des Juifs & des Musulmans (*d*) s'étoit rompue, & qu'après cette rupture, Mahomet prit pour les Juifs une aversion dont il ne revint jamais.

La défense (*e*) de boire du vin & d'emploier le sort (on comprend aussi sous ce terme les jeux de hazard) descendit du Ciel dans le tems de la destruction des Juifs *Nadhirites.* On prétend que l'Apôtre fit cette défense à ses fidéles, parce qu'il avoit couru risque de perdre la vie dans un festin, où (*f*) il s'étoit trouvé avec les Juifs *Nadhirites.* Ceux-ci comploterent avec les *Koraishites*, & renouvellérent la guerre contre Mahomet. Les Arabes l'ont nommée guerre des Nations & des ligues, & aussi guerre *du fossé*, à cause du retranchement que Mahomet fit faire autour de Médine pour la garantir de l'ennemi. Les miracles foisonnérent à cette guerre comme aux précedentes, & présagérent une victoire que les priéres réitérées de Mahomet donnérent aux armes de ses Croïans. On dit, par exemple, que lorsque Mahomet faisoit creuser le retranchement dont on vient de parler, il se trouva un rocher très-dur, qui empêcha la continuation de l'ouvrage. Il ne se trouvoit point d'homme assez vigoureux pour le briser : mais le Prophéte s'étant armé d'une massue de fer d'une grosseur & d'une pesanteur énorme, au premier coup qu'il en donna sur la roche vive, il sortit de la pierre une si grande lumiére, qu'elle donna lieu d'appercevoir les Châteaux que Cosroës avoit élevés dans Persépolis sa Capitale, située à l'Orient de Médine : au second coup la lumiére fut encore si brillante, qu'on découvrit tout l'*Yemen* placé au Midi : enfin au troisiéme, on vit distinctement les murs de la Ville de Constantinople située au Nord. Ce prodige passe tellement pour constant parmi les Arabes, que les Interprétes ont crû devoir y joindre leurs explications, & ont en effet assuré, que ces trois lumiéres marquoient que la Perse, l'Arabie & l'Empire de Constantinople seroient un jour soumis à la Religion de Mahomet.

Quoiqu'il en soit, Dieu envoia la division dans l'Armée des Ligués : mais comme les Ecrivains Arabes ajoutent qu'un vent d'Orient mêlé de pluie & de grêle incommoda extrêmement l'Armée des Arabes ligués, croions que le miracle de leur défaite fut uniquement dû à cette cause simple & toute naturelle. Aussi est-il dit dans l'Alcoran (*g*) que Dieu envoia le vent contre les infidéles : à la vérité l'Alcoran ajoute, que Dieu envoia aussi des légions d'Anges. Mais une tradition fait dire au Prophéte des Musulmans : « J'ai remporté la victoire par » le moien du vent d'Orient, j'ai succombé lorsque celui d'Occident souffloit. »

L'Ange

(*a*) Voïez une citation dans la *Vie de Mahomet*, ubi sup. L. III. Ch. 4.

(*b*) Dans son Dictionnaire, Article de *Mahomet.*

(*c*) Parce qu'il est séparé des autres montagnes de l'Arabie.

(*d*) *Vie de Mahomet*, ubi sup. Liv. III. Ch. 4. où l'on peut lire ce qui occasionna cette rupture.

(*e*) *Alcoran*, Ch. 2. & Ch. 5.

(*f*) Voïez *Gagnier*, Vie, &c. ubi sup. Liv. III. Ch. 11.

(*g*) *Alcoran*, C.

L'Ange *Gabriel* incita l'Apôtre Arabe à une nouvelle guerre, qui fut contre les Juifs *Khoraidhites*. Il ordonna aux Croïans qu'en vertu des ordres donnés de la part de Dieu, ils dirigeroient leurs priéres contre les Juifs, à qui cette guerre fut très-funeste. Aiant eu le malheur de combattre contre les Anges, comme tous les autres ennemis de Mahomet, ils ne purent éviter d'être défaits, & Mahomet les fit égorger, en quoi il voulut peut-être imiter les ancêtres de ces Juifs, qui avoient traité de même les Cananéens & leurs autres ennemis. La preuve de ce que je dis se trouve dans ces paroles (*a*) de l'Alcoran, qui paroissent copiées de celles qu'on lit de Moïse dans le Livre du *Deutéronome*. » Vous avez fait mourir une partie des *Khoraidhites*; vous avez fait le reste » captifs & esclaves. Dieu vous a donné leur païs en héritage, avec leurs » maisons & leurs richesses. Il vous a donné un païs dans lequel vous n'étiez » jamais entrés, &c. ». Diverses expéditions suivirent celle-ci, dont nous ne donnerons aucun détail, pour venir à la premiére tentative que fit Mahomet pour attirer les Chrétiens à son *Islamisme*. Ce fut en l'an sixiéme de l'Hégire, qu'il essaia de persuader les Chrétiens, non pas, dit-on, par la force & par les armes; il n'étoit encore ni assez établi, ni assez puissant pour les attaquer de cette maniére, & son fanatisme véritable ou supposé, par lequel il se procuroit si souvent des visions d'Anges & des révelations du Ciel, n'auroit pû le soûtenir contre les forces de l'Empire Chrétien, quoique déchu de son ancienne vigueur. Il commença donc par l'invitation & par la persuasion. *Abdo'l-Rahman*, ou selon notre prononciation, *Abdérame* fut le pacifique Missionnaire qu'il leur envoia: mais on peut juger par les paroles que prononça le Législateur des Musulmans, en donnant à *Abdo'l-Rahman* la charge de Missionnaire, que si dèslors *il n'étoit pas armé en guerre*, c'est que la foiblesse ou la politique ne le permettoient pas encore. La vocation de Missionnaire fut adressée à *Abdo'l-Rahman* en (*b*) ces termes: » Marche & fais la guerre sainte au » nom de Dieu, & pour la voix (c'est-à-dire pour la Religion) de Dieu. Qui- » conque niera Dieu, (par là il faut entendre l'*Islamisme*) tu le combattras. » N'agis point en perfide; ne tue point les enfans en bas âge; car il arrive- » ra qu'un jour ils se rendront obeïssans, &c. »

Le Prophéte Mahomet avoit résolu de faire le Pélerinage de la Mecque; & il avoit fait un (*c*) songe qui étoit venu fort à propos pour y encourager les siens. Cependant ce que les Historiens Arabes appellent la *guerre* ou *la visite sacrée d'Al-Hodaibia*, précéda ce Pélerinage avec quelques autres évenemens. *Hodaibia* est un bourg dépendant de la Mecque, situé à l'entrée du territoire sacré de cette ville, à une journée de la *Ca'aba*. Le Prophéte y fit sourdre de l'eau d'un puits par le moien d'une fléche qu'il commanda d'y jetter; & par ce miracle il appaisa les murmures de ses Musulmans pressés de la soif. On suppose le Lecteur persuadé que tant de miracles, ou pour ne pas avilir la dignité de ce mot qu'on n'a peut-être que trop emploié jusqu'à présent, tant d'opérations prétendues merveilleuses ne pouvoient qu'augmenter de jour en jour la confiance des peuples. Aussi nous fait-on remarquer deux choses. La premiére, que le respect & la vénération pour Mahomet étoient portés au plus haut point chez ces Musulmans. Par exemple, après qu'il avoit fait l'ablution sacrée, ils se jettoient presque sur lui pour recevoir l'eau dans laquelle il s'étoit lavé; ils ramassoient avec soin les poils de sa barbe & les cheveux de sa tête; se jettoient par terre pour recevoir ses crachats, &c. L'autre chose remarquable est qu'un certain *Arvva*, que les *Koraïshites* avoient député vers Mahomet, fut si frapé de ces marques de véneration, & de la soumission religieuse que le peuple lui témoignoit, qu'il ne put s'empêcher de dire avec une espéce d'entousiasme aux *Koraishites*: » J'ai vu les Kos- » roës de Perse, les Césars de Rome, les Negus d'Ethiopie avec toute leur mag- » nificence: mais je n'ai jamais vu de Roi au milieu de ses sujets semblable à » Mahomet au milieu de ses compagnons. Outre cela j'ai vû un peuple, qui ne » le trahira jamais de quelque maniere que les choses puissent aller. Ainsi pen- » sez à ce que vous avez à faire ». Un autre Député après *Arvva*, frapé comme lui d'admiration, & d'un respect accompagné du même entousiasme pour cet

(*a*) Ch. XXXIII.
(*b*) *Gagnier*, Vie, &c. ubi sup. L. IV. Ch. 5.
(*c*) *Idem*, L. V. Ch. 1.

extérieur éclatant & superstitieux qui environnoit Mahomet, ne manqua pas de le représenter avec ces exagérations, qu'il est si difficile de retenir après avoir vû des choses extraordinaires. C'est certainement à de telles descriptions que la *foi nouvelle* dut l'acquisition d'un grand nombre de Prosélytes, qui entrérent dans le Mahométisme plus qu'à moitié persuadés par ces *oui dire merveilleux*; & cela établit une *foi aveugle*, par laquelle les propagateurs de cette Religion se sont soutenus, & qui a distingué généralement tous ceux qui l'ont suivie. Il est donc incontestable qu'avec ce merveilleux & le préjugé qu'il a fait naître, il n'a nullement été difficile de préparer d'avance les cœurs de ceux, que la force des armes n'avoit pas encore conquis.

Un des premiers effets de cette disposition des cœurs envers Mahomet, fut le serment que lui prêtérent unanimement ses fidéles. C'est cette cérémonie qui est connue dans l'Histoire Arabe sous le nom d'inauguration volontaire, & qui se fit auprès d'un arbre nommé *Hodba*, d'où le Bourg *Hodaibia* a pris son nom. Mahomet y prêta aussi le serment aux siens. L'inauguration fut suivie de la paix que les *Koraishites* lui demandérent. Ils furent frapés, dit-on, d'un trait de générosité que la politique exigeoit de Mahomet, qui sans doute connoissoit très-bien la situation où les esprits de ces Arabes se trouvoient, prévenus déja par tant de bruits qui s'étoient répandus en sa faveur. Ce trait de générosité fut qu'il leur renvoia 80. prisonniers, que les Musulmans avoient faits sur eux. La paix ne se fit néanmoins, qu'à condition que le Prophéte s'abstiendroit une année entiére d'aller à la Mecque, & d'y faire son Pélerinage; que cependant après l'année révolue, il lui seroit permis de s'acquitter de cet acte de dévotion, mais qu'il séjourneroit tout au plus trois jours dans la ville, de même que ceux de sa suite, & que pendant ce tems-là ils n'auroient d'autres armes que leur épée dans le fourreau. Cette paix déplut d'abord aux Musulmans; & vraisemblablement Mahomet s'en feroit trouvé assez mal, s'il n'eût eu l'adresse de se les réconcilier par quelques nouveaux prodiges. Un des plus dignes d'être remarqué, fut (*a*) le *Chapitre de la Conquête* ou *de la Victoire*, qui descendit du Ciel fort à propos pour la consolation des Musulmans, & par lequel la conquête de la *Mecque* leur étoit promise: à la vérité cette conquête n'arriva que deux ans après. En attendant, il se convertit un grand nombre de femmes au Musulmanisme; & Mahomet les reçut au nombre de ses fidéles, quoique cela parût contraire à la convention, qui portoit que ceux des *Koraishites* qui s'échaperoient pour se rendre Musulmans, seroient renvoiés: mais une équivoque sauva ces femmes. L'Apôtre refusa de les rendre aux *Koraiskites*, sous prétexte qu'elles n'étoient pas nommément comprises dans la convention. Au reste, en fait d'établissement de Religion, une recrue de femmes n'est nullement méprisable; toute l'Histoire ancienne & moderne, sacrée & prophane nous apprend, qu'elles retiennent ou gagnent les *Ames* par plus d'un moien. D'ailleurs de quelle utilité ne devoient pas être les femmes dans ces climats méridionaux? dans une Religion qui en admettoit la pluralité? sous un Chef que le tempérament disposoit à cette pluralité? en sorte qu'elle devenoit un des articles de la nouvelle Foi. Cependant le prudent Apôtre jugea devoir éprouver ces femmes, parce qu'il ne se fioit pas aveuglément à ces conversions. L'épreuve consistoit à leur faire faire une abjuration solemnelle, & à jurer qu'elles n'avoient quitté leur Religion que par un motif de conscience, & avec un desir sincére d'embrasser la *Foi Musulmane*. En vertu de ce serment, le Prophéte séparoit la femme devenue fidéle de son mari infidéle, & permettoit de se remarier à celles dont il avoit cassé le mariage. Nouveau trait de politique, très propre à s'attirer un nombre infini de Prosélytes femelles.

L'évasion (*b*) d'un Prosélyte *Koraishite*, qui se rendit ensuite chef de nouveaux Musulmans avec lesquels il ravageoit le païs, fut sans doute secrétement favorisée par le Prophéte. Quoiqu'il en soit, cette évasion lui fut très avantageuse, puisqu'elle fit annuller l'article par lequel les *Koraishites* transfuges étoient renvoiés, & qu'il fut accordé à Mahomet, qu'à l'avenir ceux qui se retireroient vers lui pourroient y rester en sureté.

(*a*) Ch. XLVIII. de l'*Alcoran*. Le Prophéte s'y exprime au tems passé; ce qui est assez ordinaire dans le stile prophétique.

(*b*) Voiez *Vie de Mahomet de Gagnier*, L. V. Ch. 3.

En l'an septiéme de l'*Hégire* Mahomet prêchant aux fidéles ( car il faisoit aussi l'office de prédicateur ) leur annonça la résolution qu'il avoit prise d'envoier des Ambassadeurs aux Souverains étrangers, & de les inviter solennellement à se faire Musulmans. Sur le cachet avec lequel il ferma les lettres qu'il leur écrivit, il fit graver ces paroles, MAHOMET APÔTRE DE DIEU. D'abord, disent les Historiens, il écrivit à *Kosroes* Roi de Perse, qui déchira la lettre, bien loin de la lire ; & cette action donna lieu à Mahomet de lancer une (*a*) Prophétie contre ce Roi, laquelle portoit, *que Dieu déchireroit le Roïaume de Kosroës, comme il avoit déchiré la lettre.* Le Viceroi d'Arabie eut ordre *de travailler à remettre Mahomet en son bon sens, ou de le faire périr* : mais ses Historiens nous raportent, que le Viceroi, bien loin de lui nuire se rendit Musulman lui-même, après avoir été convaincu par la vérité des prédictions du Prophéte de la vérité de sa Mission. En effet les Arabes disent, qu'il fit sçavoir au Viceroi la mort de son maître, & la maniére dont son propre fils *Siroës* l'avoit assassiné, quelques heures après que ce meurtre eut été commis.

Les mêmes Arabes nous disent qu'il écrivit aussi à l'Empereur *Héraclius*, & que ce Prince après avoir reçu la lettre avec beaucoup de respect, renvoia l'Ambassadeur comblé de présens ; que même *Heraclius* se fit Musulman. Ils ajoutent enfin, que Mahomet écrivit de semblables Lettres au Sultan d'Egypte, au grand *Negus* d'Ethiopie, au Sultan de la partie d'Arabie la plus voisine de la Syrie, & à deux ou trois autres petits Souverains Arabes. On peut juger, pour le remarquer en passant, de la fidélité des Auteurs Arabes en fait d'Histoire, sur ce qu'ils disent ici d'*Héraclius*.

Passons rapidement sur le prétendu *ensorcellement de Mahomet* qui, au rapport des Ecrivains de sa vie, étoit l'ouvrage des Juifs. On n'en dira rien, sinon que ce fut un nouveau prétexte pour leur faire la guerre, & achever de les détruire. A cette guerre contre les Juifs, appellée la *guerre de Khaibar*, (*b*) *Ali* & quelques autres Héros Musulmans se signalérent par des exploits, qui certainement vont de pair avec ceux des *Rolans* & des *Amadis*, dont les *prouësses* ont été imaginées sur le plan des Héros Arabes, Sarasins & Maures. On nous raconte aussi, que le Prophéte manqua de mourir du poison qu'une Juive lui donna avec de la chair de brebis rotie, après l'expédition de *Kaibar*. Il lui fut inspiré que le mets étoit empoisonné, ainsi il n'en mangea pas : mais il en avoit gouté ; & le don de Prophétie (*c*) ne lui aiant servi qu'a moitié, il se ressentit toujours de cet accident pendant les trois années qu'il vêcut encore.

Au milieu de tous les progrès du Mahométisme, qui depuis quelque tems commençoit de sortir de l'Arabie, & de faire sentir aux païs voisins l'efficacité de ses dogmes, le Prophéte mari d'un grand nombre de femmes éprouva les mêmes foiblesses de l'amour que d'autres grands hommes, aussi-bien pourvûs de femmes que lui, avoient éprouvées plusieurs siécles auparavant : mais il n'imita ni leur repentir, ni leurs regrets. Pour justifier un crime de fornication qu'un amour illégitime alloit lui faire commettre, & que cet Alcoran, qu'il disoit lui venir de la main de Dieu, défendoit expressément, il se procura une nouvelle révelation, par laquelle Dieu le dispensoit de la Loi de l'Alcoran. Nous omettons le détail de ce qui concerne la peine décernée aux fornicateurs & la prétendue absolution divine, puisqu'on peut voir l'un & l'autre dans l'Alcoran au commencement du Ch. 24 & (*d*) au Ch. 66. Les Docteurs Musulmans ont voulu justifier ce déreglement de leur Apôtre, & le faire regarder à leurs peuples comme un privilége particulier que Dieu lui avoit accordé :

(*a*) Voïez dans *Boulainvilliers*, ubi sup. pag. 354. & suiv. l'histoire de cet évenement, & ce qu'il dit de la Prophétie de *Mahomet* contre les Perses. M. de *Boulainvilliers* fait beaucoup valoir l'accomplissement de cette prédiction de *Mahomet*, laquelle est contenue dans le commencement du Chapitre 30. de l'*Alcoran* intitulé *les Grecs* ou *les Romains*. Mais quoiqu'il en dise, cette Prophétie n'étoit qu'une suite de la sagacité de *Mahomet* ; & même M. de *Boulainvilliers* semble en convenir vers la fin de son récit. Voïez aussi les notes de M. *Sale*, dans sa traduction Angloise de l'*Alcoran*.

(*b*) Voïez *Gagnier*, ubi sup. Liv. V. Ch. 6. & autres.

(*c*) La brebis rotie parla, selon une Legende Arabesque.

(*d*) Voïez aussi *Gagnier*, Vie, &c. ubi sup. Liv. V. Ch. 9.

ainsi, ajoutent-ils, la Loi subsiste toujours dans toute sa force contre ce péché. Mais cette exception ne pouvoit qu'être contraire à la sagesse de Dieu, qui n'ignoroit pas que l'exemple de l'Apôtre auroit toujours plus de force que la Loi sur les Musulmans anciens & modernes. On ose même dire, qu'il pouvoit bien leur être permis d'emploier en cette occasion les paroles du jeune homme (*a*) de la Comédie.

Mahomet fit son *Al-Kadha*, ou sa *visite de consommation*, ou selon une autre maniére de traduire, d'*accomplissement* l'an 7. de l'*Hegire*. Cet *Al-Kadha* est en termes vulgaires le Pélerinage de Mahomet à la Mecque, dont il ne lui étoit permis de s'acquitter, qu'après l'année révolue, selon le Traité. Il est nécessaire de représenter en peu de mots cet acte fameux de cérémonie & de dévotion.

Le Prophéte se mit en marche avec tout l'appareil d'un Législateur, qui joint le temporel au spirituel, & prépare les voies à la Religion qu'il veut établir, par la terreur qu'excitent les armes du siécle. L'Apôtre étant arrivé à six milles de Médine, y fit d'abord la promesse solemnelle de s'acquitter religieusement de toutes les cérémonies & de tous les rits de la visite sacrée : ses fidéles y firent la même promesse. Arrivé plus près de la Mecque on laissa les armes & les bagages, après quoi on continua la marche, & l'Apôtre entra d'un air triomphant dans la sainte ville. Il y fit la visite sacrée, embrassa & baisa dévotement la pierre noire de la *Ca'aba*, & par des efforts merveilleux fit avec ses *Musulmans* les sept tours du temple, quoique les *Koraishites*, qui furent témoins de cette dévotion, eussent osé les défier de s'en acquiter, les croians accablés des fatigues du voiage. „ (*b*) Mahomet, dit-on, fit les trois premiers tours en » courant légerement & d'un pas leste & serré, par bonds & par sauts, en se» couant les épaules ; les quatre autres, en marchant gravement d'un pas ordi» naire. La raison pourquoi le Prophéte marcha plus lentement aux quatre der» niers tours, c'est qu'il voulut épargner les Musulmans, & ménager leurs for» ces épuisées par la fatigue du voïage : il crut qu'il suffisoit de faire voir » aux *Koraishites* leur vigueur dans les trois premiers circuits ; & cette » coutume a toujours été pratiquée jusqu'à aujourd'hui. " Cette citation n'est pas inutile. Nous décrivons des usages religieux, dont il est nécessaire de montrer la source. Après les sept tours le Prophéte fit proclamer la priére ; ensuite monté sur son chameau il courut sept fois entre deux collines, sur lesquelles on voioit alors deux Idoles des *Koraishites*, ce qui fit quelque peine aux fidéles qui le suivoient : mais Dieu, pour calmer leurs scrupules, envoia du Ciel un passage de l'Alcoran (*c*), qui déclare que ces deux collines sont deux monumens de Dieu, & que les Pélerins qui feront le tour de ces deux collines ne seront point réputés avoir commis un péché. Cette même cérémonie se pratique encore ; & les Arabes, en nous disant qu'elle est aussi ancienne que leur Patriarche *Ismael*, la regardent comme un article de la Religion d'*Abraham*. Mais (*d*) les trois plus célébres Docteurs de la Loi Musulmane, dont les sentimens partagent tous les autres Docteurs Mahométans, expliquent différemment les conditions qui rendent ce pélerinage de la Mecque obligatoire.

*Schafei* dit qu'il suffit d'avoir les provisions nécessaires & une monture, pour y être obligé.

*Malek* veut que ces conditions soient la santé du corps, & des facultés suffisantes pour se pourvoir des choses nécessaires à ce voiage.

*Abou Hanifah* croit que le pouvoir requis s'étend non seulement aux provisions nécessaires pour le voiage, mais qu'il comprend aussi la santé du corps, la commodité d'une voiture, & même la sureté du chemin, sans laquelle on n'y est point obligé. C'est cette décision que la plupart des Mahométans, & sur-tout les Turcs ont reçuë.

Dans

(*a*) *Terent.* in Eunucho, Act. 3. sc. 5. *Virgo in conclavi sedet suspectans tabulam quandam, ubi inerat pictura. Hac Jovem, &c. egomet quoque id spectare cœpi, & quia consimilem luserat jam olim ille ludum, impendio magis animus gaudebat mihi, &c. Ego homuncio hoc non facerem! ego verò illud feci ac lubens.*

(*b*) *Gagnier*, Vie, &c. Liv. V. Ch. 10.

(*c*) Dans l'*Alcoran*, Ch. 2.

(*d*) Tiré de d'*Herbelot*, dans sa *Bibl. Orient.* Art. *Hagge.*

Dans le Chapitre de l'Alcoran intitulé, *Bacrat*, Mahomet ordonne que ceux qui font ce Pélerinage, portent leur provision, pour n'être pas à charge aux autres, & il dit ces paroles ; *Faites vos provisions : mais la meilleure de toutes les provisions est la pieté & l'abstinence. Hussain Vaez* dit sur ce verset ; » La » meilleure provision qu'on puisse faire, est de s'abstenir, pour ne pas être » importun aux autres en leur demandant. C'est, dit-il, le sens litéral de ce » passage : mais le moral & le mistique, est, qu'il faut faire sa provision » pour le voiage de l'autre vie signifiée par le Pélerinage de la Mecque. Or » la meilleure provision que nous puissions faire pour ce voyage, est l'abstinen- » ce ". Autrefois les Kalifes satisfaisoient eux-mêmes à l'obligation du Péleri-nage. *Abugiafar-Almansor*, second Kalife des Abassides mourut dans ce voiage. *Mahadi* son fils & son successeur le fit en l'année 160. de l'Hégire avec tant de somptuosité, qu'au rapport de *Khondemir*, il fit charger cinq cens Chameaux de neige & de glace seulement, & plusieurs mille de provisions pour les Pélerins. Après que ce Prince eut satisfait à tous les devoirs du Pélerinage, que les Arabes appellent en leur Langue *Messaneck-al-Hagge*, on vint lui dire que les planchers des maisons où on avoit logé sa Garde-Robe, étoient si chargés, qu'il y avoit à craindre qu'ils ne succombassent sous le poids. Cet avis lui donna occasion d'ordonner qu'on distribuât tout ce qu'il y avoit dans ces magasins aux pauvres, dont chacun eut deux vestes de brocard pour sa part.

On rapporte d'un autre Kalife, que dans un pareil voiage il fit construire autant de Palais de charpente, qu'il y a de journées de Bagdad à la Mecque. Des Chameaux en grand nombre chargés de ces Palais ambulans, & pliés en fagot, précédoient le Prince, & leur marche étoit si bien concertée, que tous les soirs un de ces Palais se trouvoit monté dans l'endroit où la Cour devoit s'arrêter, afin que le Kalife y pût passer commodément la nuit avec ses femmes.

*Haroun Raschid*, cinquiéme Kalife de la Maison des Abassides, fut le dernier de tous les Kalifes qui fit le Pélerinage de la Mecque. Il y alla pour la derniere fois l'an 186. de l'Hégire, accompagné de ses deux fils *Amin* & *Mamoun*, qui lui succédérent tous deux l'un après l'autre. Etant arrivé à Médine, il fit trois présens aux Habitans, le premier en son nom, & les deux autres au nom de ses fils : lorsqu'il fut à la Mecque, il fit la même chose ; ensorte que l'argent qu'il distribua dans ce voiage montoit à la somme de quinze cens mille dinars d'or. Dans ce même voiage, il fit attacher à la porte du Temple de la Mecque l'Acte du partage qu'il avoit fait de tous ses Etats entre ses trois fils *Amin*, *Mamoun* & *Motassem*, avec substitution de l'un à l'autre. On dit de ce Kalife, qu'il attribuoit à ces Pélerinages toutes les victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis ; car il avoit fait huit fois ce voiage, & avoit gagné huit batailles. Il en fit même un à pied, dans lequel il rencontra *Ibrahim Ben Adhem*, qui emploïoit douze années entiéres à faire le sien. On dit aussi que *Haroun* fit graver sur son casque ces deux mots, *Haggion Azzon*, qui signifient, *celui qui fait le Pélerinage de la* Mecque, devient fort & puissant. Dans ces sortes de Pélerinages ce Prince se faisoit accompagner par cent Docteurs de la Loi qu'il defraioit ; & lorsqu'il ne pouvoit pas s'en acquitter en personne, il en habilloit trois cens, qu'il envoïoit à ses dépens pour tenir sa place.

Après que les Kalifes se furent dispensés de ce devoir, les divers Sultans qui s'éleverent dans le Mahométisme ne laisserent pas de s'en acquitter. *Malekschah*, Sultan des Selgiucides, fit ce Pélerinage avec une dépense incroiable, & abolit le tribut que les Pélerins étoient obligés de paier. *Bajazeth II.* Sultan des Osmanides, le fit aussi ; & ce fut dans ce voiage qu'il apprit la mort de Mahomet son pére, auquel il succéda.

Mais rien n'est comparable à ce que fit un Roi d'Egypte dans un de ces Pélerinages. Pour se dédommager de l'aridité des déserts qu'il ne pouvoit éviter de traverser, ce Prince, dit un Auteur moderne (a), fit construire de petits jardins, ou pour parler plus juste, de grandes caisses remplies de terre, dont deux étoient portées par un Chameau, & dans lesquelles on avoit semé de la salade, des melons, & d'autres légumes semblables ; ensorte qu'il avoit le plaisir de manger tous les jours de nouveaux fruits & des herbes fraiches, dans des lieux, ausquels la nature a refusé jusqu'aux ronces & aux épines. Outre les Chameaux desti-

(a) *Description de l'Egypte*, &c. par M. de *Maillet*.

nés à porter ces jardins artificiels, qui étoient au nombre de cent, un grand nombre d'autres étoient employés à porter l'eau nécessaire pour les arroser dans un climat brulant, dont l'air toujours enflammé dissipe en un instant l'humidité la plus considerable. Les Auteurs Arabes en font monter le nombre à plus de cinq cens. Ainsi, dit l'Auteur que nous citons, il en couta plus de cent cinquante mille livres à ce Prince, pour quelques salades & quelques melons, qu'il vit croître sous ses yeux dans des solitudes où ce prodige n'avoit jamais paru, & où personne n'a eu depuis la folie de le faire paroître.

Les Arabes prétendent, comme on l'a vu, que ce Pélerinage étoit en vogue dans l'Arabie avant le Musulmanisme, & même dès le tems d'Abraham & d'Ismaël son fils, qu'ils supposent avoir été les fondateurs du Temple de la Mecque. Cependant l'an 319. de l'Hégire, & sous le Kalifat de *Moctader*, ce Pélerinage cessa par la crainte des Carmathes, qui en une seule fois tuérent plus de vingt mille Pélerins. Ces rebelles prirent ensuite & pillerent la Mecque, prophanerent ce qu'il y avoit de plus saint pour les Musulmans, & les obligerent de prendre le chemin de l'Euphrate, c'est-à-dire, de substituer le Pélerinage de Jérusalem à celui de la Mecque.

Revenons aux Cérémonies qui accompagnérent celui de Mahomet. Soixante & dix chameaux furent sacrifiés dans le dernier acte de la dévotion, & les Musulmans se rasérent. Mahomet fit dans le même endroit, & presqu'immédiatement après une autre cérémonie qui lui étoit assez ordinaire : ce fut de consommer son mariage avec une nouvelle femme ; & les Arabes ont soin de nous faire remarquer, que cette dévote Mahométane voulut être enterrée sous l'arbre même, qui avoit servi de pavillon au Prophéte pendant la consommation.

On met en l'année huitiéme de l'*Hégire* la premiére guerre des Musulmans contre les Romains. On comprenoit alors sous ce nom tous les sujets de l'Empire Grec. Cette guerre commença la grande destruction de l'Empire d'Orient par les Musulmans, qui depuis ce tems-là ne cesserent de s'élever sur ses ruines. Il se donna une bataille près de *Muta*, ville dépendante de la Syrie. D'abord la victoire sembloit vouloir se déclarer pour les Grecs : mais les Généraux Musulmans plus heureux ou plus habiles resterent enfin victorieux. Les Historiens Musulmans nous parlent ici de la prévoiance de leur Apôtre, qui connut que les *Koraishites* violeroient bien-tôt la tréve ou le traité fait avec lui, & pour cet effet envoia des troupes vers la mer pour être à portée d'enlever les Caravanes. Dans le stile de nos guerres, cela s'appelleroit au moins chercher un prétexte à rompre, & même commencer la rupture. Quoiqu'il en soit, ils disent que cette rupture commença par des alliés des *Koraishites* : mais on reconnoit dans le récit de ces Historiens, que malgré la réparation offerte presqu'aussi-tôt après la faute commise, Mahomet ne voulut pas manquer de profiter d'un motif si spécieux de vanger ses alliés, par lequel il étendoit infailliblement ses conquetes, & se rendoit maître de ces lieux saints qui étoient les premiers objets de la dévotion des fidéles. Aussi dit-on, que son Armée grossit en s'avançant vers la Mecque ; qu'il ne trouva sur sa route que des peuples consternés, ou prévenus, par conséquent hors d'état de s'opposer à ses progrès ; & que par la voie des armes, par les menaces, & par la persuasion il fit en chemin divers Prosélytes de distinction, très propres à en faire d'autres parmi le vulgaire. Au milieu de ces heureuses dispositions, Mahomet n'attaqua pas les *Koraishites* en Apôtre, mais en Conquérant, & fit donner le signal contre eux en ces termes : „ Voici un jour de carnage, dans lequel on pourra violer l'azile sacré, s'il est nécessaire ". En effet ses Généraux ne trouvant presque point de résistance, entrerent dans la Mecque le fer à la main, & passerent au fil de l'épée autant de *Koraishites* qu'ils en rencontrerent. A la vérité l'Apôtre fit semblant (*a*) de désavouer ces cruautés : mais après un ordre si précis que celui qu'il venoit de donner, sur quel fondement pouvoit il excuser ces excés ?

L'Apôtre fit son entrée dans la Mecque aussi-tôt que le soleil commença de monter sur l'horizon, récitant tout haut, & avec une humilité affectée, un cha-

(*a*) *Vie de Mahomet*, ubi sup. Liv. VI. Ch. 1.

pitre de l'Alcoran intitulé (a) *la victoire*. C'est ce même chapitre qui descendit du Ciel après l'expédition d'*Hodaibia*. L'Apôtre alla droit à la *Caâba*, fit les sept tours du Temple avec dévotion sans descendre de son chameau, & toucha la pierre noire du baton qu'il avoit à la main. Ensuite il mit pied à terre, & étant entré dans la *Caâba*, il y fit abattre toutes les Idoles, entre autres celle d'Ibrahim (Abraham) qui tenoit à la main les fléches ou les baguettes dont les Arabes Idolatres se servoient pour deviner par le sort. En entrant dans le sacré Temple, Mahomet récita tout haut à plusieurs reprises cette formule, *Dieu est grand*, *&c.* il la récita en se tournant vers tous les côtés du Temple; il fit la priere avec les inclinations, & fixa la *Kebla*. Après cela il sortit, fit une seconde fois la priére avec les inclinations; après quoi rentrant dans le Temple il finit la dévotion par un sermon. Nous avons déja remarqué que Mahomet faisoit la fonction de prédicateur, & il (b) avoit fait faire une espéce de chaire à cette intention, de laquelle les Kalifes qui lui succéderent se servirent après lui. Mahomet abatit aussi les trois cens soixante Idoles, qui environnoient la *Caâba*. Les Arabes toujours merveilleux dans leurs récits observent, que Mahomet en les touchant de sa canne disoit ces paroles: *la verité est venue; que le mensonge disparoisse & ne revienne jamais. Le mensonge n'est que vanité*; qu'après cela les Idoles tomboient, ou se renversoient sur le dos. L'Idole qui étoit sur le faite de la *Caâba* ne fut pas oubliée. *Ali* monta sur le dos de Mahomet, pour y atteindre & la renverser. Après ce pieux ouvrage l'Apôtre fit encore une fois les sept tours, descendit ensuite & alla au (c) puits de *Zem-zem*, s'y arrêta au marche pied d'*Ibrahim*, but de l'eau sacrée à longs traits, & fit l'ablution. Les Musulmans imitérent ces actes de cérémonie & de dévotion. Remarquons au sujet du puits de *Zem-zem*, que les Arabes étoient superstitieusement attachés à ce puits, à cause qu'ils prétendoient qu'il renfermoit l'eau que Dieu avoit fait sortir de terre en faveur d'*Hagar* & de son fils *Ismael*. Il y a donc apparence que pour cette raison, & aussi pour mieux se dévouer *les nouveaux convertis* de la *Mecque*, Mahomet fut bien aise de conserver & d'augmenter même la vénération des Peuples pour ce puits prétendu miraculeux. Aussi a-t'il sa Légende, qui dit, que son eau rend la santé, fortifie la mémoire, & même lave & efface les péchés. On rapporte d'*Abdallah*, surnommé *Al-Hafedh*, à cause qu'il sçavoit par cœur un grand nombre de Traditions, qu'étant interrogé sur sa mémoire, il répondit, que depuis qu'il avoit bu à longs traits de l'eau de *Zem-zem* pour la fortifier, il n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit appris. Ainsi cette eau avoit, selon les Musulmans, une qualité toute contraire à celle du fleuve Lethé des Poëtes.

L'Apôtre fit une Exhortation aux habitans de la Mecque, sur ce que Dieu leur faisoit la grace de les retirer du Paganisme par son moien. En même tems il ne manqua pas de leur apprendre, que Dieu les avoit rendus ses esclaves par la victoire qu'il lui avoit donnée sur eux. *Comment donc, vous traiterai-je aujourd'hui*, continua-t'il? *Favorablement*, répondirent ces Arabes; à quoi il leur répliqua, *allez donc, vous êtes affranchis*; & par ces paroles leur rendit cette liberté, que le droit de conquête leur avoit fait perdre.

Tout cela fut accompagné de merveilles & d'oracles du Ciel qu'il est inutile de rapporter, pour ne pas multiplier à l'infini des fables aussi absurdes que puériles. Disons seulement, pour nous attacher à l'histoire, qu'après cela Mahomet disposa des Charges sacrées de la *Caâba*. Il renouvella le serment de fidélité aux Croians, & ceux-ci le lui renouvellerent aussi, tant hommes que femmes. Après la destruction des Idoles dans la Mecque, il n'attaqua pas avec moins de zéle celles des autres lieux d'Arabie; & ses Officiers coururent par tout le païs, pour le seconder dans l'exécution de ce dessein. Tels furent les moïens qui procurérent la conversion des habitans de la Mecque, & enfin de la plus grande partie des Tribus Arabes: mais comme on ne se défait pas si facilement des préjugés de naissance & d'éducation, la conversion risquoit de n'être encore qu'extérieure,

(a) Ch. 48. Voiez la note de M. *Sale* sur ce Chapitre.

(b) *Gagnier*, Vie, &c. Liv. V. Chap. 11.

(c) Le Puits de *Zem-zem* est aussi appellé simplement le *Puits de la Mecque*. Voiez outre ce qui en a été dit ci-devant dans l'*Introduction*, l'Histoire de ce Puits dans d'*Herbelot*, Article *Zem-Zem*.

si les Arabes Idolâtres eussent été victorieux à cette (*a*) Bataille d'*Honaim*, dont les Historiens Mahométans nous donnent à leur ordinaire une description pleine de merveilles ; & l'apostasie des Prosélytes n'auroit pas été alors moins subite que leur conversion. Cependant l'Apôtre fortifioit ces nouveaux convertis par des actes de clemence & de génerosité, capables de les consoler d'avoir été forcés de rendre hommage à la Religion des vainqueurs.

La réputation des armes de Mahomet augmentant de jour en jour la crainte & le respect de ses voisins, plusieurs d'entr'eux s'offrirent d'eux mêmes au Mahométisme : c'est ainsi que même dans le Christianisme la prosperité a souvent donné plus de crédit à la foi que la controverse. L'an 9. de l'*Hégire* est mémorable dans l'Histoire du Mahométisme, par le grand nombre d'Ambassadeurs & de Deputés qui vinrent à Médine rendre leurs hommages à l'Apôtre de la nouvelle foi. C'est pour cette raison que les Musulmans donnérent à cette année le nom d'*année des Ambassades*. Le sort des *Koraïshites* étant décidé, les autres Arabes le regardérent aussi-tôt comme la décision du leur, parce que les *Koraïshites* tenoient le plus haut rang entre ces Arabes en qualité de maîtres & gardiens du saint Temple, possesseurs de la Mecque & du territoire sacré, véritable posterité d'*Ismael*, &c. Tous ces avantages avoient établi un autre préjugé pour eux, qui étoit d'avoir plus de lumiéres que les autres, comme étant plus voisins du *sanctuaire divin*. Ainsi les *Koraïshites* étant, si on peut le dire, *vaincus en corps & en ame*, chacun comprit que par cette double victoire la *Foi Islamite* alloit devenir nécessairement la meilleure, ou pour parler plus juste, la plus accréditée.

Ces évenemens furent suivis d'une proclamation de la guerre sainte contre les Romains. Les préparatifs pour cette guerre qui n'eut point d'effet, soit par la crainte que le nom de Mahomet inspiroit déja aux Romains, ou pour d'autres raisons qu'on ignore, sont aussi de l'an 9. de l'*Hégire*. Au retour de cette guerre projettée seulement, & connuë pourtant dans les Historiens Musulmans sous le nom de (*b*) guerre de *Tabuc*, Mahomet fit la conquête spirituelle des *Thakifites*, Peuple voisin des Arabes. D'abord ils ne vouloient se soumettre qu'à condition de conserver leur Idole, & d'être exemts de la priére, (peut-être de celle des Musulmans.) L'Apôtre refusa ces deux conditions ; & sur la priére il ajouta ces paroles dignes d'être remarquées : *Il ne peut y avoir rien de bon dans une Religion, dans laquelle on ne fait point de priére.*

On peut attribuer à la prospérité des armes spirituelles & temporelles de Mahomet, cette revocation des privileges & édits accordés aux Idolâtres, contenue dans quelques versets (*c*) de l'Alcoran, qu'à son ordinaire il suposa descendus du Ciel. La révocation dont il s'agit est aussi de l'an 9. Mahomet voioit sa Religion assez bien établie, pour oser substituer la force & l'autorité aux raisons. Sous le nom d'Idolâtres dont il est parlé dans cette révocation, il faut comprendre les Chrétiens comme les Paiens. Aux uns & aux autres l'Apôtre annonçoit une destruction prochaine en ces termes : „ Quand les mois sacrés seront „ passés, (ces mois sont au nombre de quatre) tuez les Idolâtres par tout où „ vous les trouverez ; assiégez les, & leur dressez toutes sortes de piéges". La lecture de cette déclaration céleste fut faite en public à la Mecque pendant la solemnité du Pélerinage sacré, toutes les Tribus des Arabes étant assemblées. A cet oracle prétendu-divin, qui pouvoit simplement désigner la réprobation temporelle des Idolâtres, il en fut ajouté un autre encore plus efficace, & qui pouvoit seul rendre légitimes devant Dieu & devant les hommes toutes les violences qui seroient faites aux Infidéles. *Ali* déclara par ordre du Prophéte Mahomet *qu'aucun Infidéle n'entreroit jamais dans le Paradis.* Comme infidéles, il leur fut défendu de s'aprocher du temple sacré, *parce que*, dit *Mahomet*, il *n'apartient pas aux Idolâtres de visiter la Maison de Dieu.* C'est en vertu de cette défense, que tout Infidéle qui ose approcher de la *Caaba*, doit être sur le champ puni de mort.

Nous

(*a*) Voiez la description de cette Bataille dans la *Vie de Mahomet*, ubi sup. L. IV. Ch. 5.

(*b*) *Tabuc* est à moitié chemin de Médine & de Damas.

(*c*) Chapitre 9. intitulé le *Chapitre* de l'*immunité*.

Nous ne parlons point des Ambassades d'obédience, que le Prophéte reçut de divers Princes voisins en l'année dixiéme de l'Hégire, non plus que de plusieurs nouvelles conversions dont l'histoire fait mention : mais on doit remarquer que ce même *Ali* dont on vient de parler, fut revêtu la même année de la qualité de Missionnaire. Le Prophéte lui donna l'étendart, & lui mit le turban sur la tête pour marque de sa mission, qui fut dans l'*Yemen*, ou l'Arabie heureuse. Le Missionnaire partit à la tête de trois cens hommes, qui batirent les Idolâtres Arabes, & par conséquent les convertirent. *Ali* fit tout de suite plusieurs autres conversions. L'Histoire porte qu'il prêchoit aux Infidéles : mais la même Histoire raporte aussi, que l'épée étoit plus efficace que le sermon.

Cette même année le Prophéte fit le *Pélerinage* de la Mecque, qui est un article fondamental de la Religion des Musulmans, & d'une telle importance pour les fidéles, que celui qui est en état de le faire, si au moins il ne le fait pas une fois en sa vie, est regardé comme un infidéle. Cette pratique religieuse est incomparablement plus ancienne que Mahomet, jusques-là même que les Arabes prétendent qu'elle a été observée par les plus anciens Patriarches. A en juger par ce que j'ai raporté de la visite de Mahomet, il semble qu'on ne doit pas confondre la solemnité du Pélerinage (*a*) avec la visite. Le Prophéte entreprit ce Pélerinage avec toute la magnificence possible. Il avoit cent mille hommes pour escorte : toutes ses femmes le suivoient dans des littiéres ; & on conduisoit un nombre infini de chameaux ornés de banderoles, couronnés de fleurs pour le sacrifice solemnel. Pendant la route le Prophéte fit plusieurs fois la priére & les inclinations ordinaires, loua Dieu, & répeta la formule de sa foi. En faisant le vœu du Pélerinage (*b*) il paroit qu'il le distingua particuliérement de ce que nous avons appellé *visite*. Quoiqu'il en soit, voici comment un sçavant Auteur (*c*) de la *Vie de Mahomet* a décrit cette cérémonie.

» L'Apôtre de Dieu, dit-il, entra dans la Mecque par les mêmes endroits » par où il avoit passé à la prise de cette ville. D'abord il baisa dévotement » l'angle de la (*d*) pierre noire, puis il fit les sept circuits autour de la *Caaba*, » les trois premiers en courant légérement d'un pas leste, agile & serré, par bonds » & par sauts, & secouant les épaules ; les quatre autres, en marchant grave- » ment d'un pas ordinaire. Après cela il s'aproche du marchepied d'Ibrahim, & » revint à l'angle de la pierre noire qu'il baisa pour la seconde fois. Ensuite il » monta sur une colline, d'où contemplant la *Caaba*, & se tournant vers le point » de la *Kebla*, il prononça la formule de l'Unité de Dieu, que je raporterai ici » toute entiére pour la faire connoître au Lecteur. *Dieu est grand, il n'y a point* » *de Dieu que Dieu seul. Il n'a point de compagnon. Le régne est à lui : louange soit* » *à lui seul. Il est puissant par dessus toutes choses. Il est le seul fort.* Ensuite il passa » entre les deux collines, comme il avoit fait auparavant à la visite du Temple. » Après cela le soleil étant déja au couchant, il fit un discours au peuple pour » l'instruire des rits & des cérémonies du Pélerinage, & se tint debout jusqu'à ce » que le soleil fût couché. Alors il alla plus loin faire la priére de Vêpres. Il » se coucha ensuite tout plat à terre pour y dormir jusqu'au lever de l'aurore, » auquel tems il récita la priére de l'aurore, & alla se porter à l'enceinte du lieu » sacré de la *Ca'aba*, où il se tint debout en priére pendant tout le tems de l'au- » rore ; & avant que le soleil se levât, il courut promtement par la vallée de » *Mohasser* à celle de Mina où sont les cailloux. Il ramassa de ces cailloux jusqu'au » nombre de sept, & les jetta l'un après l'autre contre Satan, récitant à chaque » fois la formule qu'on a raportée. Enfin il vint à l'endroit où on immole les » victimes ; & il fit là un discours au peuple, pour lui enseigner les rits & les » cérémonies de l'immolation. Alors descendirent du Ciel ces paroles, qui sont » le sçeau & la ratification de l'Alcoran ; *Malheur aujourd'hui à ceux qui ont renié* » *votre Religion. C'est aujourd'hui que je l'ai mise dans sa perfection, & que j'ai ac-* » *compli sur vous ma grace : mon bon plaisir est que l'Islamisme soit votre Religion.* » Selon les Docteurs Musulmans, il faut entendre par le mot de *Religion* les » décisions, les statuts & les commandemens de la Loi ; & ils ajoutent que de-

(*a*) Voïez ci-dessus, & d'*Herbelot*, &c.
(*b*) Voïez *Gagnier*, Vie, &c. Liv. VI. Ch. 16.
(*c*) *Idem*, Ibid.
(*d*) Touchant la *pierre noire*. Voïez ci-après.

„ puis ce tems-là il ne descendit du Ciel aucun précepte négatif ni affirmatif „. Dans ce fameux Pélerinage, l'Apôtre immola 63. chameaux de sa propre main, conformément au nombre des années qu'il avoit vécu. *Ali* en immola trente-sept, pour accomplir la centaine. Après la cérémonie l'Apôtre se rasa la tête, commença cette opération par le côté droit, & la finit par le côté gauche. Ensuite il jetta sa chévelure. *Khaled* un de ses Officiers attacha de ces cheveux à son turban, & cette sacrée Relique le secourut puissamment dans tous les combats où il se trouva dans la suite. Toute la cérémonie se termina par un saint repas, où on mangea les restes des chameaux immolés ; après quoi le Prophéte fit sa priére, but de l'eau de *Zem zem*, & fit encore une fois les sept tours.

On oublioit presque le Pélerinage au mont *Arafa* qui est à un mille de la Mecque ; lieu respectable, parce que, selon les Musulmans, Adam & Eve après leur péché, furent condamnés à une séparation de cent vingt ans, pendant laquelle ils se cherchoient sans se trouver, jusqu'à ce qu'à la fin de cette rude pénitence Dieu permit qu'ils se rencontrassent sur le sommet du mont *Arafa*, où, selon les mêmes Musulmans, se renouvella l'amour conjugal interrompu depuis si long-tems. En mémoire de cet événement, dit-on, ce lieu est particuliérement destiné à la pénitence & à la retraite. Le Prophéte s'y acquita de ces dévoirs, & y pria Dieu pour ses péchés & pour ceux de ses fidéles. Cette dévotion se trouve expressément recommandée dans (*a*) l'Alcoran.

Dans le cours de ce fameux Pélerinage, qu'on a décrit assez au long à cause de son importance, Mahomet entreprit de réformer le calendrier des Arabes à sa maniére, & le remit à douze mois, en y suprimant l'intercalation, qui chez ces Arabes faisoit de chaque troisiéme année une année de treize mois. Voilà ce que dit le Sçavant d'Oxford, (*b*) qui a compilé d'après les Ecrivains Arabes cette *Vie de Mahomet* que nous citons si constamment. Il ajoute „ que cette „ coutume s'étoit établie chez les Arabes à l'occasion du Pélerinage de la Mec- „ que, lequel dans les anciens tems, se célébroit toujours durant les dix pré- „ miers jours de D'*Hul-Hagija*, le mois du Pélerinage, d'où il arrivoit que „ dans l'année, qui étoit seulement de douze mois lunaires, le tems du Péleri- „ nage tomboit successivement dans toutes les saisons de l'année, à cause de la „ différence qu'il y a entre le mois lunaire & le mois solaire, qui fait l'année „ lunaire d'environ onze jours plus courte que l'année solaire. Les Arabes, „ pour remédier à cet inconvénient du changement des saisons, & pour fixer le „ Pélerinage à la saison d'Automne, qui est la plus commode, tant à cause que „ la chaleur est plus modérée, que parce que les fruits de la terre sont dans „ leur maturité, se servirent de l'intercalation qu'ils avoient apprise des Juifs ; & „ & ainsi leur année devint solaire. Mahomet préferant l'institution divine à la „ commodité des hommes, rejetta & abrogea l'intercalation, & rétablit l'année, „ telle que les Musulmans la suivent encore aujourd'hui, purement lunaire & „ vague „ ; en sorte que le même mois, selon la remarque du Pére *Maracci*, se trouve dans toutes les saisons.

Le Prophéte réforma un autre abus, qu'on va raporter aussi dans les propres termes du même Auteur. „ Les Arabes éludoient le précepte qui leur ordon- „ noit de tenir quatre mois de l'année pour saints, à sçavoir *Moharram*, *Regjeb*, „ *Dhu'l-Ka'ada* & *Dhu'l-Hagija*. Pendant ces quatre mois il leur étoit défendu „ de combattre, ni de faire aucun acte d'hostilité : mais quand ils étoient en- „ gagés à faire la guerre dans quelqu'un de ces mois, ils ne faisoient pas diffi- „ culté de violer le précepte ; ils en transféroient l'observation au mois suivant. „ Si, par exemple, ils avoient la guerre au mois de *Moharram*, ils supléoient „ au précepte violé par la substitution du mois de *Safar* à *Moharram*, & on „ réparoit ainsi un péché commis par une nécessité absolue. Cette translation „ s'appelloit *Al-Nasa*, c'est-à-dire, délai. Le Prophéte condamna cette frau- „ duleuse translation, comme une innovation que l'infidélité avoit inventée „ ; & d'un autre côté, pour éviter les malheurs qui pouvoient suivre la trop scrupuleuse observance de ces mois sacrés, il permit aux Musulmans de combattre &

(*a*) *Alcoran*, C. 2. Voïez aussi la note de M. *Sale* sur ce passage.

(*b*) M. *Gagnier*.

de se défendre dans ces mois, selon ces paroles de l'Alcoran „ Combattez contre „ les infidéles dans tous les mois de l'année, puisqu'ils ne font pas difficulté de „ combattre contre vous pendant ce tems-là.

## Mort *de* Mahomet ; *ses* Funérailles.

Nous voici arrivés au dernier période de la Vie de Mahomet. La derniére Ambassade qu'il reçut fut de la part des Arabes d'*Yemen*, dans le mois de *Moharram*, l'an 11. de l'*Hégire* : la derniére expédition qu'il ordonna fut du mois de *Safar*, qui dans le calendrier Mahométan suit *Moharram*. Deux jours après avoir ordonné cette expédition, il tomba malade d'une maladie, qui étoit proprement la suite du poison qu'il avoit pris trois ans auparavant. Nous omettons l'assemblée qu'il fit alors de toutes ses femmes, ses entretiens avec une de celles qu'il considéroit le plus, le fanatisme des discours qu'il tint à sa fille *Fatima*, ou peut-être aussi ceux qu'une fiévre chaude lui suggéroit dans le délire ; encore un coup nous ne disons rien de tout cela, pour raporter des traits beaucoup plus remarquables de sa fin. C'est qu'étant consumé d'une fiévre ardente, il se fit verser (a) sur le corps sept grandes outres pleines d'eau, afin de rappeller ses esprits par ce bain extraordinaire, & par ce moien se mettre en état de parler dans son bon sens aux fidéles ; qu'en suite il se fit porter à la Mosquée, & monta en chaire ; qu'après y avoir récité tout haut la formule de l'*Unité*, autrement la formule des Croïans, il demanda pardon à Dieu ; qu'il offrit à chacun de lui faire réparation des injures & du dommage qu'il pouvoit lui avoir fait ; que cette réparation publique étant faite, il descendit de la chaire, récita la priére de midi, & restitua une petite somme d'argent avec intérêt à un homme qui se porta pour son créancier, ajoutant ces paroles véritablement dignes d'un Chrétien, après avoir satisfait cet inconnu : *il est beaucoup plus facile* ( ou plutôt, il est bien plus supportable ) *de souffrir le déshonneur de ce monde que celui de l'autre.* On ajoute, qu'il pria Dieu pour les martyrs Musulmans, & pour les morts enterrés dans un certain cimetiére ; *intercédant pour eux*, dit l'Auteur qui nous fournit cette particularité, *selon le pacte & la communion qui est entre les vivans & les morts.* Ses Historiens raportent aussi, qu'il pria & prêcha publiquement dans la Mosquée tant que ses forces le lui permirent, & qu'en particulier comme en public, il s'attacha constamment aux exercices de pieté ; à la vérité y mêlant toujours son fanatisme, ou peut-être, comme on vient de le dire, les délires que sa fiévre lui causoit. Tels furent, par exemple, les ordres qu'il voulut qu'on observât après qu'on l'auroit enséveli & porté sur les bords de sa fosse, où il prétendoit que trois Anges ses bons amis ne manqueroient pas de venir prier pour lui ; après quoi l'*Ange de la mort* accompagné de ses Légions devoit venir les relever, pour l'être à son tour par d'autres Anges, &c. Les Arabes nous disent avec un sens froid de Légendaire, que dans les trois derniers jours de la maladie du Prophéte, Dieu envoioit assiduement l'Ange *Gabriel* s'informer de l'état du malade, & qu'il ne cessa point d'aller & de venir plusieurs fois par jour, s'adressant très souvent au malade même, pour être plus sur de l'état où il se trouvoit.

Mahomet dans le fort de sa maladie laissa quelques ordres, que les Musulmans respectent comme des articles essentiels du testament du Prophéte. Voici ces Articles. 1. Chassez les Idolâtres de l'Arabie. 2. Laissez jouïr les Prosélytes des priviléges que je leur ai accordés. 3. Soiez constans & assidus à la priére. Sur ces trois articles on observe, 1. que les Musulmans ne souffrent aucune Religion que la leur dans l'Arabie. 2. que les Musulmans n'emploient pas moins les *Renégats* que ceux qui sont nés & élevés *Croïans*, jusques là même qu'on en voit de placés dans les plus importantes Dignités de la Monarchie Ottomane ; ce qui cependant n'empêche pas que les Renégats ne soient généralement aussi méprises chez eux, que le sont chez nous ceux que nous appellons *Prosélytes*. Les Mahométans

(a) *Vie de Mahomet*, ubi sup. Liv. VI. Ch. 18.

sont trop bien persuadés par la raison & par les exemples, (a) que les préjugés d'enfance & les habitudes contractées restent dans le cœur, pour regarder comme vrais fidéles les prétendus convertis à la foi de Mahomet. Chez eux, comme chez nous, le grand motif des conversions de ceux qui passent à eux, est dû au vice & au déreglement. 3. La priére est dans une telle estime chez les Musulmans, qu'ils ne croïent pas qu'on puisse être mis au nombre des vrais fidéles, si on ne prie exactement & de cœur dans les tems prescrits, & outre cela mentalement dans toutes les actions de la vie, même dans celles qui paroissent le plus opposées à la priére. Au reste aucun Chrétien n'ignore, que le Christianisme ne s'exprime pas moins fortement sur cet article. S. Paul après J. C. ordonne de prier sans cesse.

A ces ordres renfermés dans les trois articles qu'on vient de raporter, le Prophéte ajouta un dernier témoignage de sa haine pour les Juifs. *Que Dieu*, dit-il, *maudisse les Juifs; car ils ont changé en Temples les sepulchres de leurs Prophétes!* Dans les derniers jours de sa vie il affranchit tous ses esclaves, & fit quelques autres actions plus ou moins mêlées de bien & de mal, selon que l'état de son corps, & celui de son esprit lui en laissoient la liberté. Enfin le dernier moment arriva, lequel lui fut annoncé par l'Ange *Gabriel*, qui avoit laissé l'*Ange de la mort* à la porte de la chambre du mourant. Cependant cet Ange n'osant entrer sans la permission du Prophéte agonisant, ni lui demander son ame, il fallut que le Prophéte lui permit d'entrer & d'exécuter sa commission. Tout l'entretien de Mahomet avec les deux Anges est fort édifiant pour les Musulmans: mais comme il le seroit fort peu pour des Chrétiens, on en supprime les particularités, & on se contente de dire après les premiers, qu'il pria constamment Dieu dans son agonie. Quel contraste! dira-t-on ici: mais dans quel homme ne se trouvent-ils pas ces contrastes? & d'ailleurs un homme qui meurt n'est pas le même qu'il étoit, lorsqu'il voïoit vingt ou trente années de vie devant lui.

Mahomet sortit du monde le Lundi 12. du mois, appellé le premier *Rabbi*, en l'année onsiéme de l'*Hégire*. On remarque qu'il nacquit un lundi; qu'il commença l'exercice prophétique un lundi; qu'il s'enfuit de la Mecque pour se retirer à Médine un lundi; qu'il fit son entrée à Médine un lundi; qu'il prit la Mecque un lundi. On en croira ce qu'on voudra: quoiqu'il en soit, il n'est pas le seul à qui on a attribué une semblable *fatalité de jours*.

Mahomet a au moins vêcu 63. ans: Apôtre seulement désigné, ou si on veut, prédestiné jusqu'à l'age de 40. ans que la révelation prétendue descendit sur lui; Apôtre exerçant l'Apostolat à Médine, à la Mecque, & dans les expéditions militaires vingt trois ans depuis la révelation. Nous ne parlons ni des prodiges, ni des visions, ni des mouvemens de tristesse qui suivirent cette mort: mais les Musulmans convinrent unanimement qu'elle n'étoit pas ordinaire. & on décida qu'il falloit l'appeller une *assomption*. *Il n'est pas mort*, dit l'un d'eux; *il a été enlevé, ravi en extase comme Jesus. Il est allé vers son Seigneur*, dit un autre; *il y est allé comme Moïse, qui s'absenta quarante jours de son peuple, & revint ensuite.* On ajoute enfin qu'il s'éleva des disputes très sérieuses sur cet article; les uns niant absolument que le Prophéte fut mort, & les autres assurant qu'il l'étoit. *Abu-Beker*, Kalife ou successeur de Mahomet, appaisa ces contestations: il décida que Mahomet étoit mort, & que l'arrêt de mort lui avoit été prononcé comme à tous les autres Apôtres, Prophétes, &c. Mais sa mort, comme on l'a dit, fut distinguée de toute autre par des circonstances merveilleuses & extraordinaires.

La mort de Mahomet étant reconnue unanimement, on fit l'ablution générale de son corps; on oignit & parfuma les parties du corps qui touchent la terre dans l'adoration, qui sont les pieds, les mains, les genoux & le front. On lui fit cette autre ablution que les Musulmans appellent (b) *Wodhu*, laquelle consiste à laver la face, les bras, le creux de la main, la plante des pieds. Enfin on

(a) La Hollande & l'Angleterre peuvent donner de beaux témoignages de la bonne foi, de la probité & des autres vertus Chrétiennes de ces Prosélytes, déserteurs de leur Religion, pour dans la suite n'en avoir aucune. Si après les avoir examinés sur les devoirs de la Religion, on passoit à ceux que la societé civile doit attendre d'eux, on les trouveroit propres à toutes sortes de manœuvres.

(b) On en parlera plus amplement dans la suite.

on embauma le corps. *Ali*, continue-t-on, fit la cérémonie de l'ablution, & cela par le commandement du Prophéte, qui avoit déclaré que tout autre que lui qui verroit sa nudité, deviendroit aveugle. Pour éviter ce malheur, ceux qui aidoient à faire l'ablution sous la direction d'*Ali*, avoient un bandeau sur les yeux. Il fallut de très-grandes précautions, lorsqu'on arriva à certains endroits de ce corps sacré. Une voix inconnue ordonna de redoubler le respect: il fut défendu à *Ali* de voir: mais comme dans cette ablution il falloit nécessairement toucher, une tradition nous apprend qu'il se fit alors un certain mouvement vers le Ciel, auquel *Ali* s'écria saintement; O Prophete, &c. il ne s'attendoit pas sans doute à ce phénomene. Mais, si nous en croions la tradition, c'étoit le Ciel que ce mouvement extraordinaire avoit pour objet. A ce prodige singulier se joignit une odeur très-agréable, une odeur de musc, qui s'exhaloit du corps du Prophéte. Nos Légendaires remarquent aussi que la bonne odeur est attachée à la sainteté. De combien de Saints ne parlent-ils pas, qui après leur mort exhaloient une douce odeur? Ainsi il n'y a pas lieu de douter, que les Musulmans si souvent mauvais imitateurs des Chrétiens, n'aient pris cette vertu des Saints du Christianisme pour la donner à leur Prophéte. Après l'ablution *Ali* prit quelques vieux haillons, & les trempa dans l'eau qui avoit servi à laver le corps sacré. Aussi-tôt la vertu du corps passa aux haillons; & comme *Ali* les gardoit précieusement & souvent les portoit sur soi, les haillons lui communiquérent bientôt les propriétés qu'ils avoient reçues. Il devoit déja l'augmentation de sa mémoire & de sa pénétration au privilége d'avoir lavé le corps du Prophéte.

Après l'ablution & les obséques qui la suivirent, on fit la priére pour Mahomet lui-même; & la famille du Prophéte pria la premiére. Tous les autres Musulmans suivirent selon leur rang, & dans l'ordre convenable. On récita soixante & douze priéres. A l'égard de la sépulture, la Mecque, Médine & Jérusalem furent les trois Villes en faveur desquelles on disputa: mais Médine l'emporta sur les deux autres. Voici ce qu'on nous dit sur le tombeau de Mahomet. Copions encore ici le (*a*) sçavant Professeur d'Oxfort, qui lui-même a copié les Docteurs Arabes. « On creusa la terre dans la maison d'*Ajesha*, qui » étoit une de ses femmes, sous le lit dans lequel il avoit couché. *Ali* fut » le premier qui descendit dans cette fosse après qu'on y eut descendu le corps; » après lui descendirent successivement tous ceux qui avoient eu soin des funé» railles. On avoit pavé le fond de la fosse de briques au nombre de neuf, » & l'on jetta de tous les côtés du cercueil la terre pour remplir les cavités; » ensorte que le tombeau devint bossu ou convexe. On a donc eu raison de se » mocquer de l'opinion populaire si répandue chez les Chrétiens, que le corps » de Mahomet fut mis dans un cercueil de fer, & demeura suspendu en l'air » par la force des pierres d'aiman, dont la voute du sépulchre étoit formée ". Les Arabes ont eu grand soin de recueillir les complaintes, qui recommencerent après la cérémonie des funérailles; & il ne faut pas douter que l'entousiasme de ces Auteurs ne les ait fort embellies. Passons aux qualités personnelles de l'Apôtre des Musulmans, après avoir fait toutefois une réflexion bien naturelle; c'est qu'il avoit dit plusieurs fois qu'il ne faisoit point de miracles: cependant combien ne lui en attribuent pas les Mahométans? Ici c'est un pigeon privé qu'on prend pour l'Ange Gabriel. Là, c'est la moitié de la Lune qui se cache dans sa manche, & qu'il renvoie au Ciel pour ne pas priver cette planette de sa rondeur. Tantôt, c'est un agneau rôti qui l'avertit qu'il étoit empoisonné, afin qu'il n'en mangeât pas; ou un chameau qui s'entretient avec lui pendant la nuit. Tantôt, c'est de l'eau qui sort de ses doigts; enfin, ce sont toutes ces prétendues merveilles que nous avons vû s'être operées à sa naissance, pendant sa vie, & à sa mort. Mais comme on vient de le dire, plus modeste en cela que ses panégiristes, il n'osa jamais se vanter d'en avoir fait, & on dit à cette occasion que les *Koraïshites* lui aïant promis d'embrasser sa Religion, s'il la prouvoit par quelque miracle, il ne fut pas assez hardi pour leur en promettre, se contentant de les renvoier à l'excellence de l'Alcoran.

(*a*) *Vie*, &c. ubi sup. Liv. VI. Ch. 20.

La bonne foi nous oblige cependant d'avertir nos Lecteurs, que tous ces prétendus miracles ne sont pas avoüés par les Auteurs Arabes. N'oublions pas de dire encore que le même Mahomet qui avoit la franchise d'avouer qu'il ne faisoit point de miracles, reconnoissoit néanmoins pour véritables ceux de JESUS-CHRIST.

## Portrait *de cet* Imposteur ; *ses* Vices, *ses* Vertus, &c.

D'ABORD le portrait que l'on nous fait de son corps est plus ou moins flaté, selon que les Auteurs de sa vie ont eu plus ou moins de cet entousiasme, qui nous porte à rendre les plus parfaits que nous pouvons ceux dont nous entreprenons l'éloge. Quoiqu'il en soit, laissant à part les ridicules excès de ceux dont il a échaufé l'imagination, il paroit que le Prophéte n'étoit ni beau, ni laid, ni trop bien fait, ni trop mal fait. Tous les Arabes lui attribuent cette *lumiére prophétique*, dont il a été parlé dans l'Introduction. Cette lumiére, qui avoit passé de pére en fils depuis Adam jusqu'à lui, rendoit son visage aussi éclatant que le soleil, à ce que disent ces Arabes. N'oublions pas la salive du saint Prophéte, qui étoit, disent-ils encore, si douce, si savoureuse, qu'on en auroit pû nourrir les petis enfans; ni le prétendu *sçeau de Prophétie*, qui disparut à sa mort. Ce sçeau étoit une loupe que le Prophéte avoit entre les deux épaules. On avoit, comme on voit, mis tout à profit, son épilepsie, sa loupe, &c. Enfin n'oublions pas le respect que lui portoient les mouches & les moucherons; ensorte que ces insectes lui laissoient la liberté toute entiére de se promener à l'air & au soleil sans crainte, & que par ce moien sa peau restoit toujours douce & luisante. Voici son portrait un peu plus détaillé.

Il avoit, dit-on, la taille ramassée & médiocre, la tête grosse, le visage brun, les couleurs vives, le regard modeste, l'air noble, le corps libre & dégagé, l'abord civil, la conversation insinuante, l'esprit fin & souple. Il étoit d'ailleurs naturellement éloquent, brave & courageux, méprisant les dangers qui effraient ordinairement le commun des hommes.

Si l'imagination des Musulmans a trouvé dequoi s'échauffer dans la description du corps de Mahomet leur Apôtre, elle n'a pas été moins ingénieuse à représenter les qualités de son esprit. Le moins qu'ils en disent, est qu'il surpassoit tous les hommes en intelligence, en raison, en mémoire, en pénétration, en bonté, en vertu. Il y a tout lieu de présumer que du côté de l'esprit il surpassoit infiniment ses compatriotes; qu'il l'avoit extraordinairement souple & adroit; qu'avec cette adresse il avoit beaucoup d'éloquence naturelle, une douceur & une affabilité qu'il emploïoit à propos, & qui ne l'empêchoient pas d'user quelquefois de séverité, puisqu'on en trouve des exemples assez remarquables dans sa vie. Il paroit aussi qu'il sçavoit se rendre maître de son humeur; & pour ses défauts, il les a déguisés avec un artifice inimitable, s'il est vrai que des accès de mal caduc, auquel il étoit sujet, il ait eu l'habileté d'en faire des saillies & des accès prophétiques, & qu'il ait sçû convertir en révelation du Ciel une extravagance périodique. Outre cela il possédoit des vertus, qui ne pouvoient presque manquer de lui attirer un grand nombre de Sectateurs: telles étoient la justice & l'amour de la vérité qu'il affectoit dans toutes ses actions; la popularité qui le rendoit civil, patient & complaisant à l'excès; la charité qui, selon ce qu'on nous en raconte, a pû le faire appeller le *Pere des pauvres*. Il distribuoit perpétuellement des aumônes, & ne pouvoit jamais se résoudre à en refuser. Outre cela il entretenoit constamment quarante pauvres à ses dépens. En un mot sa charité, ou pour ne rien dire de trop en faveur de l'ennemi des Chrétiens, sa libéralité étoit telle, que souvent il ne lui restoit rien du tout dans sa maison. Le faste & le luxe étoient entiérement bannis de chez lui; & malgré les grands biens dont il pouvoit être maître quand il lui plaisoit, on assure qu'il ne se réservoit que ce qui étoit absolument nécessaire à l'entretien de sa famille. On voit par ce petit détail, que Mahomet, en qui on reconnoit de grands vices, avoit aussi de grandes vertus. Oserons-nous dire de cet ennemi du nom Chrétien, qu'avec ce mêlange de vices & de vertus c'étoit un grand homme? Eh pourquoi

ne rendroit-on pas justice à ce Héros de l'Arabie? Ne la rend-on pas aux Aléxandres & aux Césars? Ne la rend-on pas à Julien l'Apostat, un des plus violens & des plus rusés persécuteurs du Christianisme?

Finissons la description des bonnes qualités de Mahomet; vraies ou fausses, affectées ou naturelles, qu'importe? On dit des choses si étonnantes de son abstinence & de sa sobrieté, qu'on pourroit fort bien le mettre en parallelle avec plusieurs Anachorétes d'Egypte & des environs de l'Arabie, qu'il avoit pour contemporains: & qui sçait, ajoutera-t-on, si, de même qu'on a appellé *Satan* le *Singe de Dieu*, on ne devroit point appeller le faux Prophéte des Turcs le *Singe des Saints de son Siécle?* On ne peut nier que Mahomet n'ait mis à profit tout ce qui pouvoit éblouïr les peuples. Quoiqu'il en soit, on nous apprend qu'il ne vivoit que de dattes & d'eau fraîche pendant quelques mois de l'année; que pour réprimer sa faim il se lioit une pierre sur le ventre; que s'il étoit obligé de s'asseoir pour prendre son repas, il se ceignoit les reins & les cuisses d'une forte bande, mais que presque toujours il mangeoit & buvoit debout, & dans une situation incommode; que par humilité il mangeoit avec son valet; qu'il n'étoit vêtu que de laine; qu'il faisoit lui-même ses souliers & ses habits, balaïoit sa maison, aprêtoit à manger à ses gens, &c.

Au milieu d'une vie si dure, le Prophéte qui avoit onze femmes, d'autres disent quinze, dix-sept, vingt & une, même jusqu'à vingt-cinq, se consoloit dans son petit Serrail tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre. On remarque touchant ces femmes, (*a*) qu'il en mourut cinq avant lui, que six furent répudiées, & que les dix autres restérent veuves après la mort du Prophete. Ceux qui font cette remarque ne lui comptent pourtant que quinze ou dix-sept femmes: mais ils lui donnent des concubines. On lui fait dire, *que les femmes réjouissoient son œil, & excitoient sa ferveur dans la priére.* Il pouvoit être dans le principe de ceux qui se permettent les plaisirs du mariage pour leur santé. Mais les Docteurs Mahométans (*b*) justifient leur Prophéte d'une maniére plus sérieuse.

Ils disent gravement que l'ardeur de Mahomet étoit un don tout particulier, par lequel Dieu le consoloit dans les disgraces ausquelles il s'exposoit pour son amour & pour sa gloire. Ils opposent l'incontinence de Mahomet à cette double incontinence des Chrétiens, qui consiste dans l'adultére & la fornication, &c. Qui ne croiroit, en lisant cela, que les Mahométans valent beaucoup mieux que les autres sur cet article, & que dans leurs familles on ne voit jamais de fruit *batard enté* au préjudice du *fruit légitime.* Ils prétendent, & c'est toujours M. de *Boulainvilliers* qui parle, que Mahomet a voulu donner aux Musulmans par son propre exemple le moien de repeupler le monde, auquel *les Superstitions Chrétiennes avoient ôté une partie de ses habitans des deux séxes, pour faire habiter des déserts & des Monasteres, & frustrer la Nature de la posterité qu'elle en devoit attendre.* Enfin ces vénérables Docteurs nous assurent, » que la force de l'ame est si relative à celle du corps, que » Dieu en donnant la premiére au Prophéte, n'a pû lui refuser des qualités qui » sont des effets de la plus parfaite constitution des Croïans. » Avec ces subtilités, quels désordres ne peut-on pas excuser!

A la mort de Mahomet, il se trouvoit à sa suite cent vingt-quatre mille Musulmans, lesquels pouvoient être appellés ses Compagnons. Ils étoient distribués en plusieurs classes, dont (*c*) le Lecteur se souciera peu de sçavoir l'ordre & le rang. Disons seulement un mot de ceux que l'Auteur que nous citons appelle *Assesseurs.* Ces *Assesseurs* étoient, dit-il, de pauvres gens étrangers, qui n'avoient ni feu, ni lieu, ni parens, & qui vivoient sous la protection de Mahomet, qui leur fournissoit l'azile & la subsistance. Le nom d'*assesseurs* leur fut donné, parce que d'ordinaire ils étoient assis sur un banc autour de la Mosquée du Prophéte, laquelle leur servoit de retraite. Le Prophéte à l'heure de ses repas les appelloit, & les faisoit manger avec lui: mais si le nombre de ces pauvres étoit trop grand le Prophéte recommandoit à ses compagnons ceux dont il ne pouvoit prendre soin lui-même.

Après tous ces compagnons de Mahomet, on trouve les *Tabeïtes* dans les Ecrivains Arabes, c'est-à-dire, ceux qui suivoient sa doctrine sans être proprement ses

(*a*) Voïez *Vie de Mahomet* de M. de *Boulainvilliers*, pag. 257. & suiv.

(*b*) Voïez le même Auteur, p. 261. & suiv.

(*c*) Voïez *Vie*, &c. ubi sup. L. VII. Ch. 5.

compagnons & ses amis. Ils n'étoient que ses contemporains : mais ils n'avoient jamais eu l'honneur de le voir ni de converser avec lui. A la vérité, ajoute-t-on, quelques uns d'entre eux avoient eu commerce de lettres avec le Prophéte ; & cela les rendoit sans doute très respectables. On n'a pas manqué de regarder comme tels tous ceux qui l'avoient approché ; & c'est à cette idée que nous devons la liste des domestiques du Prophéte des Musulmans, entre lesquels on remarque son grand muletier, celui qui lui donnoit l'oreiller, les souliers, le cure-dent, &c. celle de ses valets, de ses esclaves, de ses bergers, de ses palfreniers, de ses crieurs. Et jusqu'où ne va pas le dénombrement scrupuleux des choses que le saint attouchement de l'Apôtre a sanctifiées, puisqu'on nous a conservé les noms de ses mules, de ses chevaux, de ses anes & de ses chameaux, avec des particularités sur leur âge & sur leur mort, sans y oublier diverses merveilles ? Les Arabes parlent aussi avec dignité du coq du Prophéte. Ce coq étoit blanc : il chantoit un hymne tous les matins ; & c'est cet hymne que tous les coqs de la terre répetent en abregé après le coq Musulman. Les ennemis de Mahomet trouveront ici de quoi rire de ses folies, & les dévots de quoi en soupirer : mais il vaut mieux croire, que tout ce qui concerne ce coq n'est qu'une fiction allégorique trop forte, ou tant soit peu fanatique, si l'on trouve que le terme d'allégorie soit encore trop favorable à cet *Antechrist*. Il est de même très-vraisemblable, que la vision de ce coq dans le voiage du Prophéte au Ciel, est une autre allégorie.

Toutes les armes du Prophéte ont mérité aussi un détail exact. Nous sçavons par le témoignage des Arabes qu'il avoit neuf ou dix épées merveilleuses ; deux lances, trois arcs, un carquois qui certainement ne l'étoient pas moins ; qu'entre ses cuirasses il s'en trouvoit une qui avoit servi au Géant *Goliath* & au Roi *David* son vainqueur. Les Juifs avoient précieusement conservé cette Relique, jusqu'à ce que Mahomet la leur enleva après leur défaite. Renvoions à cette *Vie de Mahomet* très détaillée (*a*) qui nous est venue d'Oxfort, les Lecteurs qui voudront sçavoir des particularités touchant les boucliers, les casques, les piques, les bâtons, les calotes, les turbans, &c. de cet Apôtre des Musulmans. Le merveilleux n'est nullement épargné dans ce que les Arabes en disent ; & jamais l'entêtement ne fut poussé aussi loin pour aucun homme, que celui qu'on eut, & qu'on a encore pour cet imposteur. L'Univers entier n'en fournit point d'exemple.

Rapportons ici en peu de mots, & pour conclusion, ce que les Légendaires Mahométans ont eu soin de recueillir fort au long, pour montrer les autres prérogatives surprenantes de l'Apôtre, & la maniére admirable avec laquelle Dieu l'a distingué du reste du genre humain. Outre que le Diable fut précipité du Ciel quand l'Apôtre Mahomet nâquit, que l'Ange fendit la poitrine à l'Apôtre, & que le sçeau de Prophétie fut mis entre ses deux épaules, &c. il a fait, disent-ils, lui seul plus de miracles que tous les autres Prophétes ensemble, & le moins qu'on en compte de sa façon est un millier : aussi a-t-il eu plus de Sectateurs que tous les Prophétes qui l'ont precedé ; les Anges mêmes sont venus pour l'entendre, & pour profiter de ses instructions. Au sortir du sein de sa mére les Idoles des Nations furent renversées, & pour lui il commença à vivre en adorant Dieu. Il nâquit circoncis, il parla & pria dans son berceau ; la nature lui fut si affectionnée, que les nuées se rendoient autour de lui pour le garantir du soleil. Dieu lui donna la sçience universelle, à l'exception de cinq mystéres, que même il lui communiqua dans la suite ; à condition cependant de les tenir cachés au reste des hommes. Il le fit Prince & Seigneur de tous les enfans d'Adam ; il lui donna quatre Anges pour Conseillers. C'est par le Prophéte Mahomet que la Nation des Arabes ses compatriotes est devenuë l'élite des Nations ; aussi subsistera-t-elle la derniére. Tous ceux qui restent fidéles à sa doctrine, jouïssent d'un nombre infini de priviléges dont Dieu a privé tous les autres Peuples ; & les Anges combattent uniquement pour eux. L'Alcoran distingue ces fidéles d'une maniére excellente, en les appellant seuls *riches*, *puissans*, *fidéles*, *croians*, &c. tandis que le reste des hommes ne mérite de sa part que les noms d'*infidéles*, de *pauvres*, &c. ces fidéles Musulmans auront la prééminence sur tous les Peuples au jour de la résurrection. Ils sortiront du tombeau sous les auspices de Mahomet, qui ressuscitera avant tous les autres, & se rendra à la place

(*a*) *Vie de Mahomet*, &c. Liv. VII. Chap. 8.

la place où se tiendra le jugement dernier, escorté de soixante & dix mille Anges, & monté sur son *Al-Borak*. Ses fidéles se rangeront sous ses étendars munis de leurs bonnes œuvres, & même de celles qui auront été faites pour eux & à leur intention : au lieu que les Nations qui l'ont précedé, n'auront pour tout mérite que le peu de bien qu'elles pourront produire. Heureuses encore de pouvoir se présenter avec un peu de bien ! tandis que les infidéles ses contemporains, & tous ceux qui dans la suite des siécles n'auront pas cru à sa doctrine, seront traités comme des pauvres & des misérables.

Tous ces priviléges sont admirables. Nous en omettons un grand nombre, qui certainement ne le sont pas moins : mais on ne doit pas en oublier deux en particulier, que le *Prophete* si souvent *charnel*, s'il est permis de se servir ici de ce terme, eut soin de se réserver. Ce fut de pouvoir embrasser une femme un jour de jeune, & même de passer outre, supposé que le besoin fut trop pressant ; & comme quatre femmes ne lui suffisoient pas, quoique, selon les Musulmans, les Prophétes ses prédécesseurs en aïent eu assez de quatre, il lui fut non seulement permis de passer ce nombre, mais encore de regarder amoureusement toutes les femmes étrangeres, & de se retirer secrétement avec elles. Qu'on ne s'imagine pas que ces excès de convoitise diminuassent ni devant Dieu, ni devant les hommes la sainteté & la pureté du Prophéte. Quel excès d'entêtement ! peut-on le pousser plus loin ? mais ce n'est pas tout encore. Outre qu'il nous est représenté exemt de toutes sortes de péchés, & qu'il n'etoit pas possible qu'il commît aucune action malhonnête, tout ce qui sortoit de son corps étoit pur, même jusqu'aux moindres superfluités, comme son urine, ses cheveux, &c. Il n'est donc pas surprenant que ce corps ne se corrompit point après sa mort ; & c'est ce qui, selon les Arabes, est arrivé à d'autres Prophétes qu'à lui. Il lui falloit donc quelque chose de plus qu'à eux, parce qu'un tel privilége n'auroit pas assez distingué l'Apôtre des Musulmans. Voici des distinctions excellentes. Un Ange garde son tombeau ; & dans ce tombeau l'Apôtre qui y vit encore, ne manque jamais de prier dans le tems marqué pour la priére de ses fidéles. L'Ange qui garde le tombeau l'avertit exactement des priéres qu'ils font pour lui, & lui rend compte de toutes les fautes qu'ils commettent, afin qu'il intercéde pour eux, & leur en obtienne la rémission.

Ceci nous donne occasion de placer ici tout ce qui concerne la visite du Tombeau de Mahomet. Les Musulmans la mettent au rang des plus importans devoirs de leur Religion ; & cela n'est pas étonnant. Outre que, suivant les traditions des Docteurs Arabes, Mahomet l'a recommandée, on sçait assez que dans une Religion fondée au milieu de l'ignorance, le *respect exterieur* ne pouvoit que prévaloir sur l'*intérieur*. Le dévot qui se prépare à cette visite doit réciter en chemin des priéres pour le Prophete, la face tournée vers Médine lieu de sa naissance. Il est obligé de redoubler sa dévotion, aussi-tôt qu'il apperçoit le sommet des arbres du territoire de cette ville, & de répeter alors sans interruption la formule des priéres, demandant à Dieu que cette visite lui soit utile, & que ce *sanctuaire du Saint Prophete* soit capable de le garantir, lui pécheur, du feu de l'enfer, &c. Avant que d'entrer dans la ville, il faut se laver, se parfumer, prendre ses plus beaux habits, & distribuer des aumônes. Une priére jaculatoire suit l'entrée dans la ville, & une autre priére l'entrée dans la Mosquée. Dans cette derniére on prie pour Mahomet, & pour toute sa famille. Après cela le dévot se met en marche vers le tombeau : mais il s'arrête en chemin à l'endroit où le Prophéte prioit. Cette station n'est pas la seule ; il s'en fait d'autres à la discrétion du Pélerin. Arrivé près du tombeau, il faut se prosterner à terre, adorer Dieu, le remercier de ce qu'on est enfin arrivé dans ce lieu très saint. Au tombeau même, c'est-à-dire, à trois ou quatre coudées de distance du tombeau, & du côté de la tête du Prophéte, il faut encore prier & pour le Prophete & pour ses deux successeurs *Abu-Beker* & *Omar*, le visage tourné vers le Midi, c'est-à-dire vers la Mecque, debout, sans s'appuier contre le mur qui environne le tombeau, & sans même le toucher ; ce qui seroit manquer au respect qui est dû à la sainteté du lieu. On nous décrit l'acte de dévotion du Pélerin de la maniére suivante, & selon la rubrique des Rituels Mahométans. „ (a) „ Quand le Pélerin salue le Prophéte, il doit se tenir debout, la vue baissée vers „ la terre, la prunelle de l'œil fixe, dans un état de vénération, de respect, de

(a) *Gagnier*, Vie, &c. ubi sup. Liv. VII. Chap. 19.

recueillement, le cœur entiérement détaché de toute affection mondaine, l'esprit uniquement occupé de la Majesté du lieu, comme doit l'être celui qui pense sérieusement qu'il est devant Dieu, en présence du Prophéte, exposé à sa connoissance, au même endroit où il étoit autrefois présent & debout. Il le saluera du plus intime de son cœur, d'un ton doux & affectueux ". Le stile des priéres dont on nous donne la traduction, approche beaucoup du mystique de certaines priéres qui sont en usage chez les Chrétiens. On remarque aussi quelques évolutions assez semblables à celles qui se pratiquent chez ces derniers ; ce qui n'est pas surprenant, puisqu'elles ont pû être imitées du Christianisme.

» Après que le Pélerin aura achevé la visite du tombeau, il aura la dévotion de se transporter le vendredi d'après la visite à un cimetiére nommé *Al-Baki*. C'est un cimetiére où sont enterrés grand nombre de compagnons du Prophéte. Il visitera de même les sépulchres des principales Dames de la famille du Prophéte, de ses domestiques, de ses successeurs, &c. il visitera aussi les autres lieux saints dignes d'être visités, & les plus célébres sépulchres. Tels sont les tombeaux de *Fatima* fille du Prophéte, d'*Ibrahim* son fils, & d'un grand nombre de Martyrs Mahométans. En revenant de faire ces tours dévots, il passera au puits nommé *Ari*, dans lequel le Prophéte cracha. Le Pélerin y sera l'ablution sacrée, & boira de l'eau de ce puits. Il n'oubliera pas une trentaine de Mosquées & d'Oratoires de Médine, & divers puits où le Prophéte se lavoit, & d'où on puisoit l'eau qui lui servoit de boisson. »

Pour mieux sentir l'importance de cette dévotion, il faut écouter l'Oracle de Mahomet. *Une seule priere faite dans ma Mosquée* (à Médine) *vaut mieux*, dit-il, *que mille priéres faites dans toute autre Mosquée*, excepté le saint Temple de la Mecque. On lui fait dire aussi, qu'il intercédera particuliérement auprès de Dieu pour celui qui finira ses jours à Médine. Peut-on douter après cela de l'excellence de cette visite sacrée qu'on a décrite ?

Aussi avec quel zéle, quelle dépense & quel risque pour sa santé dans des climats chauds, brûlans, & où il ne se trouve aucune source pour étancher la soif, ne la font pas les Musulmans ?

Telle est en abregé la vie de cet imposteur, qu'on trouvera plus en détail dans Mrs. Gagnier & Boulainvilliers. Nous n'y joignons aucune réflexion : on en a assez fait en la rapportant ; & le Lecteur en aura sans doute fait encore bien d'autres. Nous nous contenterons de dire que tout favorisa ce nouveau Législateur ; la différence des Religions qui se trouvoient alors dans l'Arabie, Juifs, Chrétiens, héretiques : aucune n'étoit assez répandue pour prendre sur les autres quelque supériorité ; une grande indépendance dans chacun des Peuples de cette vaste contrée ; la foiblesse des Romains, ou, pour parler plus juste, des Grecs qui n'y avoient fait presque aucune conquête, ou qui se trouvoient alors dans un état peu propre à en entreprendre ; la légereté naturelle de quelques Arabes ; la connoissance parfaite qu'avoit Mahomet de leurs mœurs ; leur libertinage flatté par les dogmes les plus favorables à certaines passions ; leur crédulité, qui les portoit à ajouter foi à toutes les visions & à toutes les fables du faux Prophéte. Tout en un mot lui fut favorable dans le tems de sa prétendue Mission ; ensorte qu'il ne faut pas s'étonner, si avec un esprit délié, souple, accommodant, il sçut établir une nouvelle Religion, former des prosélytes, des sujets, & jetter les fondemens d'un grand Empire.

Ajoutons que par les attraits de cette nouvelle Religion, il sçut y attacher si fortement ceux qui l'embrasserent, qu'il est rare qu'ils l'abandonnent, pendant que de lâches Chrétiens prennent le turban. Il est vrai que les Musulmans font peu de cas de ces rénegats, jugeant bien que ceux qui changent ainsi de Religion, n'en ont guéres : mais ils les reçoivent toujours, & ils ont des Loix où quelquefois le Chrétien est obligé d'opter entre la mort & ce qu'ils appellent le Musulmanisme. Après cela, doit-on être surpris des progrès rapides du Mahométisme ?

# CHAPITRE II.

## *Des* Commencemens *du* Mahométisme, *&* *des* Causes *de son* établissement.

ON a pû remarquer par l'abregé qu'on vient de donner de la Vie de MAHOMET, plusieurs circonstances qui favorisérent son nouveau sistême de Religion. Divers Auteurs insistent beaucoup sur une de ces circonstances, c'est la corruption prétendue du Christianisme. Depuis, disent-ils, qu'il avoit gagné la supériorité sur le Paganisme, il s'étoit *revêtu* des superstitions dont il avoit travaillé auparavant à *dépouiller* les Païens, sans craindre même de les conduire à d'autres excès, parce qu'on avoit pour prétexte de les attirer au Christianisme, en rendant les deux Religions un peu plus semblables au moien de certaines pratiques. On prétend même pouvoir en rapporter des exemples très-remarquables, & l'Editeur Hollandois en cite un, qu'il croit être de ce genre. Saint *Gregoire* le Grand, dit-il, pour gagner les Anglois au Christianisme, leur accorda fort prudemment, selon lui, pour les Fêtes du Christianisme les bœufs qu'ils emploioient aux fêtes de leur Paganisme. Il indique ensuite le passage des Œuvres de ce Saint Pape, où, si on l'en croit, on doit trouver ce fait; & il ajoute: Il ne leur est donc plus permis de sacrifier des bœufs au Démon, mais seulement de se *gorger de leur chair* pour suppléer à ces sacrifices; & cela s'est pratiqué fort heureusement jusqu'à notre tems. Mais il y a dans cette remarque, ou beaucoup d'ignorance, ou une mauvaise foi insigne. Qu'on lise le passage (*a*) en son entier: on n'y verra pas un seul mot qui ait le moindre rapport avec ces termes grossiers, *se gorger de leur chair*, que l'Auteur Protestant auroit mieux fait pour son honneur, de ne point distinguer du reste de son texte. On y trouvera seulement, que Saint Grégoire, persuadé comme il le dit, qu'à l'exemple de la conduite que Dieu tint à l'égard des Israëlites à leur sortie d'Egypte, on pouvoit user de quelque condescendance envers les Anglois nouvellement convertis au Christianisme, croit qu'on peut substituer aux sacrifices impies qu'ils faisoient au Démon, quelques repas modestes & religieux qu'on leur permettra de faire, à l'exemple des Agapes des premiers Chrétiens, dans le voisinage des Eglises, & seulement à certains jours solemnels, « afin, dit-il, qu'ils n'immolent » plus d'animaux à l'ennemi de notre salut, mais qu'ils apprennent à s'en nourrir » pour la gloire de Dieu, & à rendre graces à cet Auteur de tous les biens de la » subsistance qu'il leur procure. » Après cela dira-t'on que c'est là *un exemple remarquable des excès* dans lesquels le Christianisme étoit tombé à la fin du sixiéme Siécle?

Les Auteurs dont on a parlé d'abord ajoutent, qu'outre cela le Christianisme n'avoit cessé de se charger de controverses inutiles, & de fausses subtilités sur des choses inintelligibles à l'esprit humain; en quoi les Chrétiens, continuë-t'on, avoient eu l'art de surpasser ces mêmes Païens, qui leur avoient paru si méprisables, & par leurs disputes sophistiques, & par leur culte absurde & superstitieux. Les habiles gens du Paganisme ne manquerent pas de récriminer à tort ou avec raison contre les Chrétiens, (*b*) lorsqu'ils les virent se jetter dans tous ces excès, & chercher, si nous les en croïons, à les soûtenir par l'autorité des Princes du siécle, qui leur permettoient de se donner (*c*) tous les mouvemens convenables à l'ambition.

(*a*) Voïez Ep. 71. L. IX. *Oper. S. Gregor.* le passage qui commence par ces mots: *Quia boves in sacrificiis dæmonum multos occidere solent*, &c.

(*b*) Voïez l'Epigramme de *Claudien* qui commence; *Per cineres Pauli, per cani limina Petri*, &c. & dans *Ammien Marcellin* à la fin du Liv. 21. le caractére qu'il donne de l'Empereur *Constance*, si propre à autoriser les superstitions & les subtilités. *Christianam Religionem absolutam & simplicem anili superstitione confundens; in qua scrutanda excitavit dissidia plurima, quæ progressa fusius aluit concertatione verborum.* C'est dommage que ces témoins soient Païens, par conséquent suspects & récusables.

(*c*) *Catervæ Antistitum discurrentes per Synodos omnem ritum ad suum trahere conabantur arbitrium.* Id. *Ib.*

Un Auteur moderne, moins distingué encore par sa naissance que par son esprit, s'est beaucoup plû (*a*) à représenter les excès de cette corruption; & il l'a fait trop pathétiquement, s'il faut ainsi dire, pour être approuvé des Lecteurs sensés & judicieux. C'est sur cette description pathétique, qu'un Anglois a dit (*b*) conformément aux préjugés de sa Secte: » que le culte des Saints & des Images étoit » si outré dans ce tems-là, qu'on peut dire qu'il surpassoit tout ce qui se pratique » aujourd'hui chez les *Romains*". Cette réflexion porte sans doute sur l'usage établi alors de faire présent d'une image à des Officiers distingués, comme pour leur servir de préservatif dans les emplois ausquels ils étoient destinés; de munir les armées d'images qui en étoient les protectrices; de faire marcher ces Images à la tête des cohortes & des légions dans de petites chapelles ambulantes, &c. usages que M. de *Boulainvilliers*, & le Protestant Anglois après lui, n'avoient garde d'oublier ni d'approuver. Outre cela l'hérésie des *Collyridiens* née en Arabie, ou au moins dans le voisinage, a pû paroître un principe d'Idolâtrie aux Chrétiens Arabes & à ceux des environs. Ces *Collyridiens* attribuoient la Divinité à la Sainte Vierge, & lui offroient une espéce de gateau nommé (*c*) *Collyres*, d'où ils avoient reçu le nom de *Collyridiens*. Ainsi il peut être arrivé que Mahomet ait affecté d'opposer à ces cultes pleins d'excès l'unité de Dieu, le précepte de n'adorer que lui seul, pour mieux persuader aux ames simples la sincerité de ses intentions dans l'établissement du nouveau sistême; & que ces excès prétendus l'aïent aussi autorisé à ruiner le mystére de la Trinité, &c. comme on le voit dans (*d*) l'Alcoran.

La séverité des Princes Chrétiens put aussi favoriser les progrès du Mahométisme. Quelques années (*e*) avant Mahomet l'Empereur *Justinien*, pour montrer qu'il ne vouloit point céder au zéle de quelques Prélats, fit plusieurs Edits contre les Hérétiques, qu'il condamna à être brûlés. En vertu de ce zéle il détruisit les Samaritains de la Palestine; & on peut croire que les descendans de ces Samaritains détruits & persécutés, ne manquerent pas de favoriser Mahomet en haine du Christianisme. Outre cela les désordres du gouvernement des Chrétiens dans ce païs-là ne pouvoient qu'aigrir les peuples contre eux, & leur faire souhaiter de se soustraire à quelque prix que ce fut à l'avarice, à la luxure & à toutes les autres méchancetés ausquelles s'étoient abandonnés ces nouveaux Maitres. Au reste ces Samaritains ne furent pas les seuls persecutés conformément à la rigueur des Edits Impériaux. Il se trouva dans la Palestine & dans les païs voisins divers hérétiques, qui, pour se sauver des persécutions, se réfugierent en Arabie. Mahomet emprunta d'eux divers dogmes, & les inséra dans son sistême.

Mais tout cela ne suffisoit pas encore: il falloit qu'aux désordres qui régnoient alors dans l'Eglise, & à la corruption des mœurs des Chrétiens de ce tems là, se joignît encore la décadence de l'Empire Grec ou Romain, & celle de la Monarchie Persane. Sans cela le Mahométisme auroit été étouffé dans son berceau; car quelques spécieux que paroissent plusieurs dogmes de Mahomet, & une partie de ses préceptes moraux, il est pourtant vrai que sa Religion ne pouvoit se maintenir que par la force, & que tôt ou tard il falloit avoir recours à l'épée pour la précher efficacement aux Nations. Mais qu'auroit pû faire cette épée, si les forces de ces Monarchies eussent été aussi saines, aussi vigoureuses qu'autrefois? La foiblesse de la Monarchie des Perses contribua sur tout aux grands succès de Mahomet; aussi voit-on que la prospérité des Musulmans commença par des conquêtes sur la Perse. On prétend avec raison que les brouilleries intestines causées dans ce païs par les doctrines de *Manes*, ou *Manichee*, & d'un certain (*f*) *Mazdac*, hâterent beaucoup la ruine de cet Empire. Ce *Mazdac* préchoit la communauté des femmes & celle des biens, sous prétexte que les hommes étant descendus d'un même pére, ils sont tous fréres. Il prétendoit éteindre par ce moïen les divisions que les femmes & les richesses causent dans le monde,

(*a*) *Boulainvilliers*, ubi sup. p. 224. p. 237. & 238. p. 243. & 244. &c.

(*b*) *Sale*, dans la Dissertation qui précede la Traduction de l'*Alcoran*, Sect. 2. p. 33.

(*c*) Ou *Colyra*, terme de même signification dans *Aristophane*.

(*d*) Chap. 6.

(*e*) Dans le milieu du sixiéme Siécle.

(*f*) Voïez *Sale*, Dissertat. &c. ubi sup. p. 36. & *Pococke* specimen, p. 70.

monde ; ce qui n'arriveroit plus, difoit-il, lorfque ces deux chofes feroient auffi communes que l'eau, le feu & l'herbe. Cet Impofteur fe fit un grand nombre de Sectateurs, entre lefquels étoit le Roi de Perfe *Cabades*, qui lui offrit fa propre femme pour gage de fa converfion. Après la mort de *Cabades* la Religion des Mages aiant été rétablie en Perfe, il fut ordonné que ceux qui étoient nés du commerce illégitime que le Roi avoit autorifé par fon exemple, feroient faits efclaves ; & on croit affez que ces ordres ne cauferent pas moins de brouilleries que la doctrine impie du faux Prophéte *Mazdac*. Si à ces troubles on ajoute les détronemens continuels des derniers Souverains de la Monarchie, les parricides, & les intrigues des enfans contre leurs péres, on fera moins furpris de voir un petit Facteur, devenu Prophéte ou fanatique, caufer par la réunion de tous les Arabes fous fa Loi la chute entiére de la plus grande Monarchie de l'Orient. Cette réunion fut d'autant plus fatale à la Perfe, qu'avant cela même les Arabes ne pouvoient que s'attirer le refpect des étrangers (a) par l'état floriffant de leur païs. Outre cela ils avoient des qualités très propres à faire des conquérans & des vainqueurs. On nous les repréfente comme accoutumés à une vie dure, ennemis du luxe & de la molleffe des Grecs & des Perfes ; ils étoient extrêmement fobres dans le manger, & ne faifoient point d'ufage du vin. L'Arabie étoit peuplée par elle même, & l'étoit encore aux dépens de l'Empire Grec, d'où la perfécution, comme on l'a déja dit, avoit chaffé beaucoup de fujets qui s'étoient réfugiés en Arabie.

Mahomet né dans ces favorables circonftances, eut tout le génie & tout le bonheur néceffaires pour en profiter. A ce qu'on a déja remarqué fur cet article, il faut ajouter que la divifion de l'Arabie en Tribus indépendantes lui fut extrémement avantageufe ; que dans cette chaleur d'imagination fi ordinaire aux climats Méridionaux, & qui prédominoit en lui, il peut être vraifemblable qu'une efpéce de pieté ou de dévotion l'ait porté à fe faire le reftaurateur de la foi d'Abraham & des (b) Prophétes, fans en excepter J. C. même ; que femblable à Dom Quixotte, & *reparateur des torts* comme lui, il ait voulu en vrai *Chevalier errant* vanger fur les Religions qu'il appelloit fauffes, les outrages qu'elles lui paroiffoient faire à Dieu ; qu'enfuite l'ambition fe foit mêlée dans fes projets, & qu'il ait cherché à devenir chef politique & chef fpirituel de l'Etat, cela eft encore affez vraifemblable ; & fans doute il ne l'eft pas moins que fon fanatifme a été plus artificiel que naturel, parce que, comme nous l'avons déja dit, il a marqué trop de fageffe & trop de prudence dans la conduite de fes projets, pour les croire des fruits d'une maladie d'hypochondre, ou des fuites de convulfions.

Un Auteur Anglois (c) femble infinuer, qu'il ne manquoit à Mahomet que des lumiéres acquifes & une véritable connoiffance des principes du Chriftianifme, pour en faire un Réformateur. Au contraire nous le regardons généralement comme l'ennemi le plus capital de la Religion après *Satan*. A la vérité la haine eft moins forte, depuis que divers Sçavans ont travaillé à développer les principes de fes dogmes & de fa Morale. Ce qui nous irrite le plus contre Mahomet, eft cette effroiable deftruction des Eglifes d'Orient, ces ufurpations des plus religieux monumens de la Chrétienté, & la prodigieufe rapidité avec laquelle les Arabes & les Sarafins porterent le Croiffant jufques dans le cœur de l'Europe. Mais la premiére caufe de ces deftructions d'Eglifes, &c. étoit dûe aux Chrétiens eux-mêmes. Ils faciliterent aux Mahométans les moiens de s'emparer du bien d'autrui ; & foit pour fe vanger d'une injure, ou pour d'autres motifs auffi peu dignes de l'Evangile de J. C. des Chrétiens introduifirent ces Infidéles jufques dans le cœur de l'Efpagne & de la France.

Les ennemis domeftiques de Mahomet, ( on appelle ainfi ceux de fes compatriotes qui fe déclarérent contre lui ) doivent être regardés auffi comme des inftrumens de fa grandeur. Quelque defir qu'il eût d'être reconnu pour un homme extraordinaire, Deputé ou Ambaffadeur de Dieu pour apprendre aux hommes la volonté de cet Etre fupréme, il eft très probable qu'il feroit refté fimple Prophéte, fi les ennemis dont je parle ne l'avoient forcé de prendre les armes pour fe dé-

(a) *Sale*, ubi fup. Sect. 2. pag. 37.
(b) Voiez Chap. 2. de l'*Alcoran*.
(c) *Sale*, ubi fup. page 40.

fendre contre eux, & de s'enfuir avec précipitation pour aller chercher du secours, & s'empêcher d'être opprimé. Le succès surpassa certainement l'espérance du Prophéte. En se défendant il défit ses ennemis ; & ces premiers avantages formant un parti pour lui, il se vit bien-tôt Chef d'armée, en état d'être Conquérant, & de se faire obéir, non seulement pour le temporel, mais aussi pour le spirituel. Ainsi se forma & s'augmenta son double Empire. Telles sont les oppositions qui de tout tems ont formé les héros & les grands hommes.

Ce fut alors que Mahomet, tout à la fois Prophéte, Législateur, Chef d'Armée & Conquérant, disposa, s'il faut ainsi dire, de l'entousiasme des vainqueurs & des vaincus. Dès qu'il eut surpris l'admiration des uns & des autres, tout devint surnaturel en lui, & on crut toutes ses actions mystérieuses. Etoit-il dans la retraite au fond d'un rocher ? il y recevoit les conseils de Dieu. Avoit-il une attaque d'Epilepsie ? l'Ange Gabriel venoit visiblement sous la figure d'un pigeon l'instruire des plus sublimes vérités. Arrivoit-il quelque événement inattendu ? d'abord le même Ange apportoit du Ciel un nouveau Chapitre de l'Alcoran. En un mot, tout tournoit à son avantage, & étoit interprété favorablement. On chercha dans les tems les plus reculés les Oracles & les prédictions qui le promettoient au monde. On le trouva même prédit dans les (*a*) Pseaumes sous le nom de (*b*) *Couronne de gloire*, ou de *Mahomet*, & dans un passage du Deutéronome, où il est dit que Dieu est venu du mont de Sinaï, qu'il s'est levé de *Sair*, qu'il s'est manifesté de Pharan. Ces trois manifestations, disent les Mahométans, signifient la Loi donnée à Moïse, l'Evangile donné à J. C. & l'Alcoran révélé à Mahomet. Enfin on le trouva dans l'Evangile, sous le nom de Paraclet (*c*) que J. C. promit à ses Disciples à son départ de ce monde. On ne doute pas même que les Arabes, pour mieux distinguer leur Prophéte du reste des hommes en dons merveilleux, n'aient inventé en sa faveur cette *lumiére prophétique* qui s'est répandue sur tous les Ancêtres de Mahomet, quoique d'une maniére extraordinairement inférieure à l'éclat qu'elle a eu en lui. La *Lumiére prophétique* des Arabes n'est, ce semble, que le seul effort de la raison, par lequel les hommes s'élevent sans révelation jusqu'aux plus sublimes devoirs de la Religion naturelle. Ces efforts de raison suppléent en eux à la révelation des Juifs & des Chrétiens. On pourroit comparer ces efforts à de petits ruisseaux, qui conduisent à Dieu ces fidéles inconnus & cachés aux yeux des hommes, tandis que les fidéles déclarés arrivent au Ciel par le *Fleuve de la Grace*. C'est ainsi que pense *Boulainvilliers* dans sa *Vie de Mahomet*, où on trouve, que selon les Musulmans, cette lumiére ne s'éteindra jamais entiérement parmi les hommes ; que par elle on acquiert *une habitude de prudence & de sagacité, qui decouvre souvent l'avenir à l'homme, & même le fond des cœurs de ceux qui lui parlent.* Cependant ils la distinguent du don de Prophétie, &c. Après cela, pour donner une idée entiérement légitime à la Mission de ce prétendu Prophéte, non seulement il a fallu justifier ses vices & ses défauts ; on a dû y trouver aussi des (*d*) principes de vertu. Par exemple, on justifie la polygamie de Mahomet par l'usage des Arabes de son tems, & par l'excessive chaleur du païs qui porte à l'incontinence. On a aussi déguisé cette incontinence sous le saint prétexte de peupler la terre de Musulmans, & de créer des élus. Pour accomplir un si légitime dessein, il falloit outre plusieurs femmes, quelques Concubines, & même autoriser les jeunes gens à fructifier dès qu'ils le pourroient, ainsi que l'a remarqué Chardin.

S'il faut rabattre beaucoup des éloges excessifs que les Musulmans ont donné à leur Prophéte, il est pourtant permis de lui accorder d'excellentes qualités. Il est absurde de s'imaginer, (*e*) dit un Anglois, qu'un *miserable bandit* dénué de toute vertu, sans principes, sans lumiéres ni acquises, ni naturelles, ait pû se mettre à la tête du plus surprenant projet qui soit jamais entré dans l'esprit humain. On est forcé de répeter ici ce qu'on a déja dit en d'autres termes. S'il n'avoit pas du sça-

(*a*) *Pseau.* 50. Voiez *Poccock.* not. *in Abulphar. de orig. Arab.* pag. 183. 184. & 185. touchant ces prétendues Prophéties.

(*b*) *Corona laudata* : ce dernier mot en Langue Syriaque est *Mahmud.*

(*c*) Consolateur. Voiez touchant *Mahomet Paraclet*, d'*Herbelot*, ubi sup. artic. *Paraclitha.*

(*d*) Voiez sur ce qu'on avance pour justifier les vices de *Mahomet*, ce que j'ai dit ci-dessus ; *Sale*, ubi sup. page 40. & 41. *Boulainvilliers*, ubi sup. pag. 168. & suiv. Cet Auteur s'y étend beaucoup sur les motifs, qui peuvent avoir porté Mahomet à permettre la polygamie & le concubinage.

(*e*) *Sale*, ubi sup. page 41.

voir, il avoit au moins de l'esprit & de la pénetration ; s'il n'avoit pas de Religion, il avoit au moins une hypocrisie pleine d'adresse. Accordons lui aussi quelque connoissance des devoirs moraux, de ces devoirs dont on n'a pas refusé la pratique à divers Païens, qui ne valoient pas mieux que Mahomet.

Pour achever le caractére de ce Prophéte, voici ce que l'Auteur de la traduction Angloise de l'Alcoran a recueilli sur cet article. Il avoit le jugement excellent, & la mémoire très heureuse. Par l'expérience qu'il s'étoit acquise dans ses voïages, il avoit extrêmement profité dans la connoissance des hommes, c'est-à-dire des Arabes, des Syriens, & des autres voisins de l'Arabie. Il parloit peu ; il avoit beaucoup d'affabilité, beaucoup d'égalité dans l'humeur ; il avoit de grands égards pour ses inférieurs. Sa conversation étoit gaïe & libre ; mais cependant sans y rien mêler d'offensant pour ses amis. A tout cela on ajoute qu'il étoit extraordinairement prévenant & officieux envers ceux qu'il vouloit gagner. C'est en vain qu'on chercheroit dans ce caractére le fanatisme involontaire, & les convulsions épileptiques.

Mahomet, ajoute le même Auteur, crut devoir commencer le nouveau sistême de sa Religion dans son domestique. Il convertit d'abord sa famille ; & même, par des vûes politiques qu'il est inutile d'expliquer, il commença les conversions par sa femme, & continua par ceux qui lui étoient les plus dévoués après elle. La Mission prophétique ne fut divulguée qu'après avoir fait une petite recrue de gens affidés, entre lesquels se trouvoit un *Abu-Beker*, qui étoit un personnage d'autorité à la Mecque : mais avant que de déclarer publiquement sa vocation, le nouveau Prophéte voulut s'assurer d'*Ali* son proche parent, jeune homme dont le caractére lui parut propre à défendre des nouveautés de Religion ; car outre qu'on nous le dépeint comme présomptueux, entreprenant & hardi, il étoit né d'un tempérament si plein de feu, que cela seul étoit capable de tourner son imagination vers les excès du faux zéle & du fanatisme. Lorsque Mahomet, en déclarant hautement son Apostolat à toute sa parenté, demanda de l'assistance, personne ne daignant répondre aux pressantes exhortations de l'Apôtre, *Ali* seul ne refusa pas d'être son second. Il se leva, & lui promit en présence de cette assemblée de l'assister dans toutes les occasions, menaçant en même tems avec une espéce d'entousiasme d'exterminer ceux qui s'opposeroient à lui : mais tout cela n'empêcha pas l'assemblée de se moquer du prétendu Apostolat de Mahomet, & même de s'en divertir ouvertement, jusqu'à ce que les prédications publiques de l'Apôtre, & les Prosélytes qu'il faisoit commencerent de donner de l'ombrage aux *Koraishites*. Alors on passa du mepris & de la raillerie aux persécutions ; & ces persécutions ne manquerent pas de hâter encore les progrès de l'*Islamisme*. Comme on a déja donné l'abregé de ces progrès, on ne les répetera point ici, & on se contentera de faire quelques remarques, qui acheveront de convaincre le Lecteur de l'habileté de Mahomet.

Personne n'ignore que de tout tems la Divination & l'Astrologie ont eu un crédit extraordinaire parmi les Orientaux. Rien n'est si flatteur que l'idée qu'on a de pouvoir par quelque moïen que ce soit pénetrer le mysterieux avenir. De là le crédit & la vogue de ceux qu'on a cru avoir sur cet article des connoissances que le commun des hommes n'a pas ; le penchant secret qu'on a à les croire, & ajouter foi à leurs prédictions: penchant si favorable pour eux, que ceux qui en sont entêtés, se chargent volontiers d'ajuster l'évenement à la prédiction, n'y eût-il aucun rapport, & par là le prétendu Prophéte est toujours délivré du soin d'un Commentateur favorable. Tel est l'homme par rapport à ces sortes de prophéties. Mahomet profita de cette foiblesse. Il mit dans ses intérêts (*a*) un Astrologue Arabe, pour prêcher au peuple de grands changemens & l'établissement d'une nouvelle Religion. Ainsi quand Mahomet vint à point nommé accomplir la prédiction, les esprits des peuples étoient déja préparés à l'évenement.

Lorsque ce faux Prophéte apprit que les *Koraishites* s'étoient ligués contre sa nouvelle Religion, il travailla d'abord à les diviser par le moïen de ses émissaires ; & peut-être n'en feroit-il pas venu à bout sans une fraude pieuse qui lui reussit. L'acte de ratification de la ligue des *Koraishites* avoit été déposé dans la *Caaba* ; sans doute pour le rendre plus respectable & plus solemnel : mais les vers en rongerent toute l'écriture, excepté le nom de Dieu. Cela étoit encore ignoré des

(*a*) *Bayle*, dans ses *Pensées sur les Comêtes*, §. 81. n'a pas oublié cette circonstance.

*Koraïshites*, lorsque Mahomet qui fut instruit de cet accident par quelqu'un de ses espions, déclara à son oncle *Abu-Taleb*, que Dieu témoignoit par des signes évidens combien cette ligue lui étoit désagréable : en même tems il lui raconta ce qui étoit arrivé. Ne pourroit-on pas croire que Mahomet avoit trouvé des gens assez dévoués à ses intérêts, pour faire eux-mêmes en sa faveur ce qu'il attribuoit à des vers? *Abu-Taleb* lui même, si accredité chez les *Koraïshites*, ne pouvoit-il pas avoir contribué à la fraude? Quoiqu'il en soit, *Abu-Taleb* ne manqua pas de publier cet accident, comme une marque certaine de la colére de Dieu; & parce qu'il paroissoit impossible que son neveu en eût connoissance, il le fit valoir en cette occasion comme un homme extraordinaire, à qui Dieu réveloit les choses les plus cachées. Les *Koraïshites* envoïerent examiner l'acte, qui se trouva effectivement dans l'état que Mahomet l'avoit dit; & ce fut par ce stratagême qu'*Abu-Taleb* fit rompre une ligue, qui pouvoit être fatale aux projets du nouveau Prophéte. Regardons cette fraude pieuse comme un véritable coup d'Etat.

Mahomet ne proposa de la part de Dieu à ses Musulmans le pouvoir d'attaquer & de se défendre, qu'après s'être assuré de leur fidélité par des sermens réiterés : mais cette fidélité ne fut exigée, & ces sermens renouvellés, que lorsqu'il falloit mettre nécessairement les Musulmans à l'épreuve, & dans des circonstances où le Chef n'ignoroit pas qu'il étoit impossible de reculer. Alors aussi presque toutes les apparences étoient pour lui, & il commençoit à sentir ses forces. En cet état la Révelation vint l'autoriser fort à propos à prendre les armes contre ses compatriotes Idolâtres, & même contre tous les Infidéles, au nombre desquels on mettoit aussi les Chrétiens, ainsi qu'il est connu de chacun. A la vérité on prétend qu'il affecta d'éviter le caractére de persécuteur, sur tout à l'égard de ces derniers, dont cependant la conduite auroit pû autoriser l'intolérance de Mahomet, puisqu'ils se persécutoient les uns les autres, souvent pour de simples mots; au lieu que le faux Prophéte pouvoit se justifier, par la promesse qu'il faisoit de réformer des erreurs bien plus capitales, que des mots équivoques ou inexplicables. Selon *(a) Ricaut*, ce fut un trait de politique inévitable que d'offrir la paix aux Chrétiens; & il ajoute " que pour mieux faire paroître qu'il n'a» voit pas dessein de les persécuter, il fit un Traité avec eux, dont l'original a » été trouvé dans le Monastére des Religieux du Mont Carmel près du Mont » Liban ". Ricaut a inséré ce curieux Traité dans son livre. Il est daté du dernier jour de la Lune du quatriéme mois, dans la quatriéme année de l'*Hégire*, à Médine. Mais cet Auteur ajoute avec raison, que la date du Traité dont il s'agit, prouve que c'étoit le tems de l'enfance de l'*Islamisme*. „ Mahomet faisoit alors » la guerre aux Arabes; & il craignoit que les Chrétiens ne se déclarassent con» tre lui ". *Ricaut* ajoute même que les Turcs nient que ce Traité soit de Mahomet. Il est certain qu'il a des marques visibles de supposition. Tel est, par exemple, le soin extrême que Mahomet y prend des Monastéres, des Chapelles, des lieux de Pélerinage, &c. la tendresse qu'il témoigne pour les intérêts du Clergé Chrétien, &c. mais ne le suppose-t-on pas assez fourbe, assez souple, & assez adroit pour s'être relâché dans une occasion si importante, & dans un tems où aïant tant d'autres ennemis, il falloit à quelque prix que ce fut ménager les Chrétiens. Quoiqu'il en soit, le Traducteur Anglois de l'Alcoran a remarqué *(b)* judicieusement, que la patience & l'humilité de *Mahomet* diminuerent à mesure que ses forces s'accrurent, & qu'il étoit trop habile, pour ignorer que des projets comme le sien ne font du chemin qu'avec l'épée, sans quoi le progrès est si lent & si incertain, qu'ils risquent à tous momens d'être renversés. Après cela il cite l'autorité de ce fameux *(c)* Politique du 16. siécle, pour prouver que tous les *Prophétes armés*, comme *Thésée*, *Cyrus*, *Romulus*, &c. *ont bien réussi dans leurs desseins, tandis que ceux qui ont essaié de prophétiser sans armes ont (d)* (généralement) échoué.

Mahomet, après sa seconde fuite à Médine, bâtit un Temple, ou une Mosquée dans cette ville pour l'exercice de sa nouvelle Religion. Il y a beaucoup d'apparence

(a) Voiez le raisonnement de cet Auteur, dans son *Etat de l'Empire Ottoman*, Liv. II, page 306. Edition de Roüen 1677.

(b) *Sale*, ubi sup. page 49.

(c) *Machiavel*.

(d) On met ce petit correctif, parce que la remarque de l'Anglois, & de *Machiavel* n'est pas absolument juste.

qu'un de ses
signes évi-
raconta ce
ré des gens
il attribuoit
ne pouvoit-
manqua pas
e Dieu ; &
le fit valoir
oit les cho-
se trouva
stratagême
ts du nou-
p d'Etat.
voir d'attra-
ermens réi-
ue lorsqu'il
circonstan-
aussi pres-
ses forces.
armes con-
au nombre
un. A la
tout *à l'é-*
ntolerance
ur de sim-
messe qu'il
voques ou
que d'of-
e qu'il n'a-
l'original a
du Mont
du dernier
*ire*, à Mé-
t il s'agit,
isoit alors
assent con-
it de Ma-
l est, par
Chapelles,
s du Cler-
e, & assez
a tems ou
les Chré-
(*b*) judi-
esure que
ojets com-
si lent &
ela il cite
e tous les
*dans leurs*
générale-

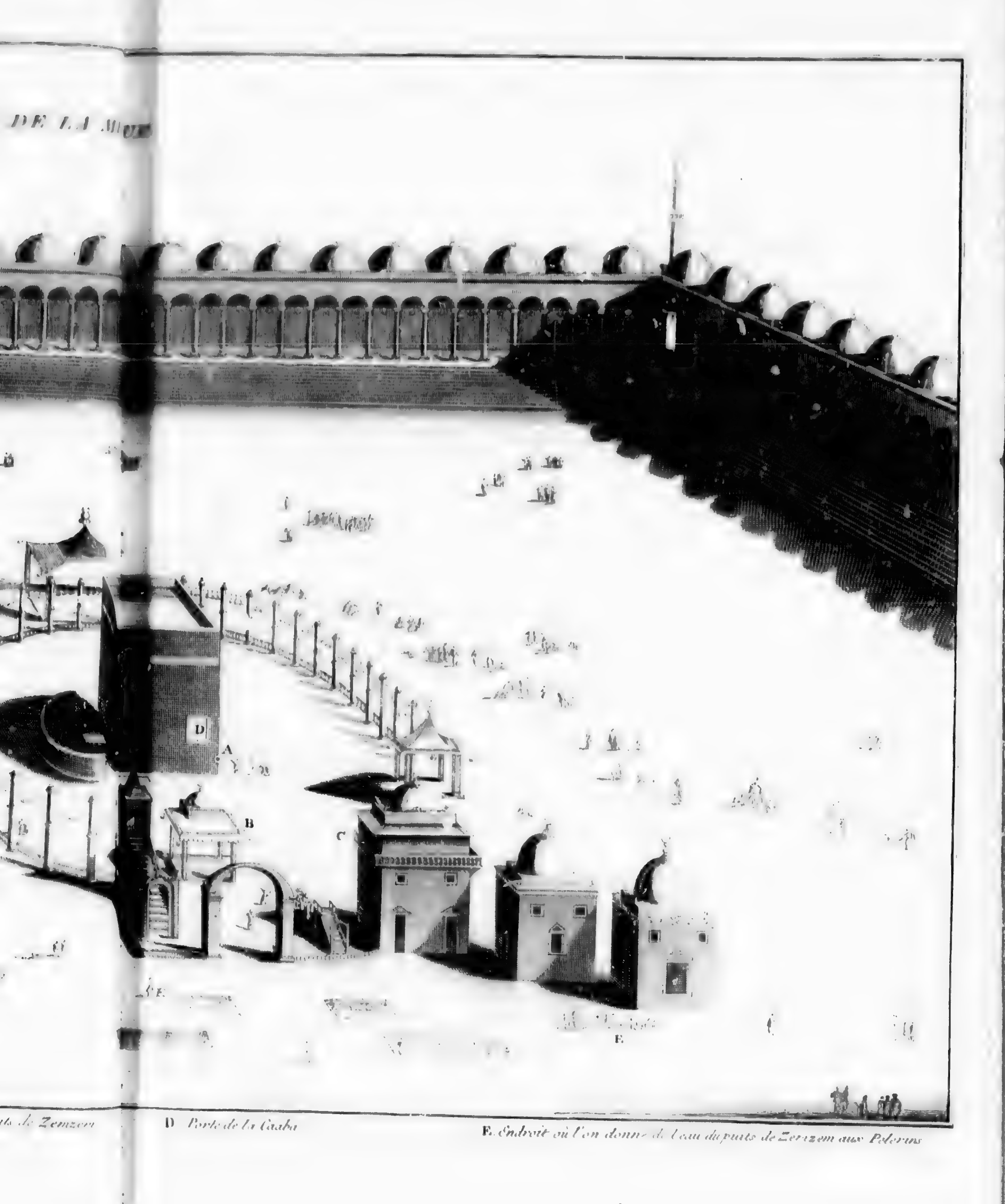
une Mos-
beaucoup
apparence

arce que la
*hiavel* n'est

*LE TEMPLE DE LA M*

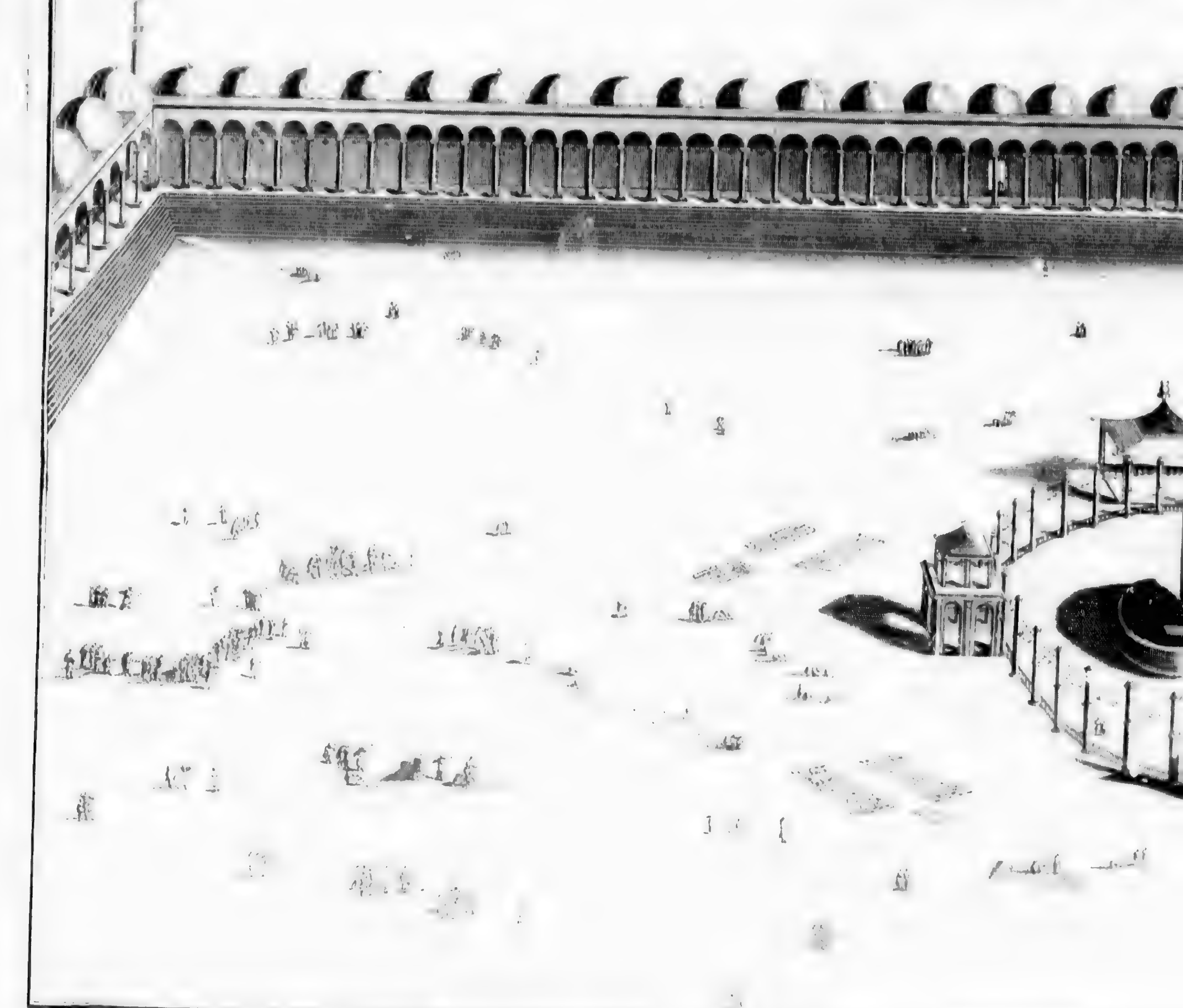



*...e d'Abraham* C *Bâtiment qui renferme le puits de Zemzem* D *Port...*




*...its de Zemzem* D *Porte de la Caaba* E. *Endroit où l'on donne de l'eau du puits de Zemzem aux Pelerins*

*LE TEMPLE DE LA*



A *La pierre noire enchassée dans le mur de la Caaba* B *Endroit où l'on montre des vestiges des pas d'Abraham* C *Bâtiment qui renferme le puits de Zemzem*

E TEMPLE DE LA MEQUE

A

B

C

D

E

qui renferme le puits de Zemzem

D. Porte de la Caaba

E. Endroit où l'on donne de l'eau du puits de Zemzem aux Pelerins.

d'a
êtr
me
me
dar
ain
n'a
*m*
gar
nur
les
de
anc
*I*
d'u
crip
nér
c'ef
Rel
ple
fonc
*ged*
Pél
re
a de
& *l*
té,
cept
qu'e
»
» de
» pl
» qu
» cr
» pa
» ét
» de
» va
» pi
» dé
» qu
» cr
» tié
» ro
» po
» Pe
» qu
» ta
» fe
» dif
» de
» la
C

(*a*
*Caab.*
les *A*
fonde
*Caab*
par u
(*b*)

d'apparence que ce fut moins un acte de pieté que de politique, semblable peut-être à celui que nous lisons de *Jéroboam* dans les SS. Ecritures : non que Mahomet prétendît faire oublier la *Caaba* aux Arabes qu'il convertissoit ; mais comme l'état de ses affaires le forçoit de céder encore au tems, il falloit les fixer dans un changement si subit d'idées, les distraire de tout autre culte, & pour ainsi dire, avoir la dévotion de ses nouveaux convertis sous ses yeux. Mahomet n'aïant jamais cessé de prêcher qu'il étoit envoïé de Dieu pour réformer l'*Islamisme*, c'est-à-dire, selon lui, la Religion des anciens Patriarches, il n'avoit garde de vouloir négliger la conquête de la *Caaba*, qui étoit le plus ancien monument de cette Religion. Vraisemblablement si *Jéroboam* avoit eu ou la force, ou les moïens, ou l'habileté de Mahomet, il n'auroit nullement méprisé le Temple de Jérusalem, qui n'étoit pas moins respecté des Juifs, que la *Caaba* l'étoit des anciens Arabes, & l'est aujourd'hui (*a*) de tous les Mahométans.

Mais puisque nous venons de faire mention, & que nous avons déja parlé plus d'une fois de ce fameux Temple de la Mecque, nous devons en donner ici la description. Les Arabes l'appellent constamment la *Caaba*, & les Musulmans en général (*b*) *Mezged Al-Haram*, c'est-à-dire la Maison sacrée, & *Beit-Allah*, c'est-à-dire, Maison de Dieu. Quelques Voiageurs l'appellent seulement dans leurs Relations, la Maison quarrée. Disons en passant qu'après la *Caaba*, le second Temple en dignité est la Mosquée de Médine, cette Mosquée que Mahomet lui-même fonda, comme on vient de le dire. Ce Temple est appellé par excellence *Mezged-al Nabi*, la Maison du Prophéte, & doit être visité après la *Caaba* par les Pélerins véritablement dévots. Selon la tradition des Arabes, la *Caaba* ce sanctuaire destiné de tems immémorial aux sacrifices & aux priéres, & à tout ce qu'il y a de plus solemnel dans l'ancien & dans le moderne *Islamisme*, a été bâti par *Abraham* & *Ismael*. Si cela étoit bien vrai, il seroit au moins respectable par une antiquité, qui surpasseroit tous les monumens que nous connoissons, sans même en excepter les Pyramides d'Egypte. Voici donc la description de ce Temple, telle qu'on la trouve dans un (*c*) Auteur très moderne.

» Nous devons, dit-il, à la recherche & aux soins d'un (*d*) Ecclésiastique Suédois, qui a voiagé long-tems en Egypte, la Description particuliére de ce Temple fameux, dont aucun Chrétien n'avoit jamais aproché ; laquelle a été depuis quelques années rendue publique par le célebre RELAND, & traduite depuis en François, avec un Plan représentatif, par lequel on prétend que dans la partie méridionale de la Ville, & presque au pied de la Montagne, il y a une étendue considérable, renfermée par des Portiques, lesquels ne paroissent au dehors que comme de simples murailles sans aucun ornement, & dans une élévation de 15. à 20. pieds seulement. Cette muraille est de marbre blanc ; les pierres, qui en sont taillées en quarré, sont toutes égales, & portent 2. coudées sur chaque face. Il y en a deux pour former l'épaisseur de la muraille, qui par ce moïen se trouve avoir quatre coudées de large. Le marbre est poli en dedans des Portiques, & paroit brute au dehors, tant dans la structure entiére de la muraille que dans l'entablement, qui n'est autre chose qu'un quart de rond d'environ une coudée & demie d'épaisseur, sur lequel sont assises les Coupoles dorées qui surmontent cette muraille, & qui couvrent toute l'étendue des Portiques au dedans. L'espace renfermé par cette muraille est un quarré parfait, qui porte 80. toises ou environ sur chaque face, & dont l'intérieur n'est pourtant précisément que de 75. toises. Mais à chaque angle du quart extérieur, il se trouve un batiment élevé en forme de Minaret, avec trois Balcons en étages differens ; ou on est conduit par un escalier qui est pratiqué en dedans. L'usage de ces Minarets est pour appeller le Peuple à la priére, aux heures du jour & de la nuit destinées à cela.

Chacun de ces Minarets est surmonté d'une aiguille d'environ 200. pieds de

(*a*) Voiez d'*Herbelot*, Bibl. Orient. article *Caaba*, au sujet de deux autres Temples que les Arables d'*Temen* & de *Chorasan* voulurent fonder, pour detourner les devots d'aller à la *Caaba* ; ceux d'*Temen* par jalousie, les autres par un excès de dévotion.

(*b*) *Mezged* signifie une *Mosquée* ; & de là par corruption les Italiens ont fait *Meschita* ; & les François *Mosquée*.

(*c*) *Boulainvilliers*, ubi sup. page 59. & suiv. La Planche que l'on voit ici achevera de mettre le Lecteur au fait. Elle est gravée d'après le plan que M. RELAND a publié.

(*d*) *Michel Eneman* Professeur à Upsal.

„ hauteur, laquelle est dorée à la pointe, & surmontée d'un Croissant, qui fait
„ à peu près l'effet de nos girouettes. Leurs Balcons sont toujours ornés pen-
„ dant la nuit de plusieurs lampions, que l'on y tient allumés par une espéce
„ de bienséance & de considération pour les Pélerins qui peuvent arriver pen-
„ dant la nuit. Entre chacun de ces Minarets, & au milieu de chaque façade
„ de la muraille extérieure, se trouve un bassin quarré de 12. toises de face,
„ revêtu de marbre, & profond de quelques pieds, dans lequel il y a de l'eau
„ pour servir aux Purifications légales, nécessaires avant les différentes priéres
„ des Musulmans. L'eau y est conduite de fort loin par un aquéduc, qui est
„ l'ouvrage du Kalife *Moktader*, XVIII. Empereur de la race des Abassides, &
„ ne provient néanmoins que d'un réservoir pratiqué dans la montagne de Gas-
„ fouan, qui est entretenu par la fonte des neiges, desorte qu'elle n'est d'au-
„ cun usage pour la boisson. Mais comme elle est réputée eau courante, on
„ s'en sert pour les fréquentes ablutions ausquelles tout Musulman est obligé.
„ Chaque face de la muraille a trois portes construites en arc surbaissé, lesquel-
„ les donnent entrée dans le dedans du Portique. Il y en a une précisément
„ au milieu, & les deux autres aux extrémités, & près de chaque Minaret.
„ Leurs battans sont de cuivre, d'une pesanteur immense, sans autre ornement
„ que de feuillages de diverses formes, qui ont servi à déterminer les noms de
„ ces différentes portes. On les ouvre & on les ferme à certaines heures : mais
„ en tout tems on observe toujours d'en laisser quatre ouvertes vers chaque
„ partie du monde, afin qu'on ne puisse pas dire qu'il y ait aucun tems où
„ les pécheurs, de quelque Païs qu'ils soient, ne puissent parvenir à l'azile
„ universel, ou, comme ils le nomment, au sein de la miséricorde. Quand on
„ est entré sous les Portiques, on apperçoit d'abord un espace creux de 1200.
„ toises de superficie, dans lequel on descend par 16. grandes marches de mar-
„ bre, qui régnent dans toute la longueur des mêmes Portiques, & environ le
„ même espace. Ces marches sont peu élevées, & la descente en a été ren-
„ due très-aisée, pour éviter les accidens que l'inattention ou l'enthousiasme des
„ personnes transportées de dévotion, pourroit causer.

„ Au milieu de cet espace on découvre un batiment d'une structure toute par-
„ ticuliére. C'est un édifice quarré, un peu plus haut qu'il n'est long & lar-
„ ge, où on ne voit qu'une étoffe noire dont les murailles sont entiérement
„ couvertes, à l'exception de la platte-forme, qui est d'or coulé en table, la-
„ quelle reçoit les eaux du Ciel, qui n'en verse que très-rarement en ce Païs-
„ là. C'est-là ce bâtiment célébre, préferé à tous les édifices que les Maîtres
„ du Monde ont élevés avec tant de travaux & de dépenses ; l'humble Maison d'A-
„ braham l'ami de Dieu, construite dans le tems de ses persécutions, lorsqu'étant
„ Pélerin & errant sur la Terre, Dieu lui révela qu'il avoit choisi ce lieu de toute
„ éternité pour y placer sa bénédiction, & y recevoir les vœux & les priéres de
„ ceux qui, rendant hommage à sa puissance & à la vérité de son Etre, lui de-
„ manderoient les choses nécessaires pour le bonheur éternel. C'est le même bâti-
„ ment qu'*Ismael* a reçu de son Pére, comme son héritage & la portion due à
„ son aînesse ; dans lequel il a habité jusqu'à sa mort, & près duquel il a voulu
„ reposer jusqu'à la résurrection ; comme le témoigne son sépulcre, qu'on y voit
„ encore, sans aucun changement depuis tant de siécles. Enfin, c'est-là cette sain-
„ te Maison, connue sous le nom de *Caaba* ou de *Maison quarrée*, vers laquelle les
„ Arabes adressent non seulement leurs vœux les plus ardens, mais vers laquelle tou-
„ tes les Nations du Monde, qui reconnoissent la vérité (*a*) & l'unité d'un Dieu,
„ tournent leur visage au tems de la priére, & dirigent leur intention en conséquen-
„ ce de ce choix éternel qu'en a fait la Divinité. Mais au reste, cette *Caaba* n'est
„ construite que de pierres du Païs, assemblées & liées par un simple mortier de
„ terre rouge, qui s'est endurci par le tems. Elle est posée assez exactement par
„ rapport aux points cardinaux du Globe. Sa hauteur est de 24. coudées, non
„ compris l'appui qui regne au tour de la terrasse ; sa longueur Nord & Sud est pa-
„ reillement de 24. coudées : mais sa largeur de l'Orient au Couchant n'est que
„ de 23 & on compte la coudée sur le pied de quatre pour la hauteur d'un
„ homme ordinaire. La terrasse de pierres plattes, qui sert de couverture à cette
„ maison, a été revêtue d'or : on y a joint une goutiére de même métail, qui re-

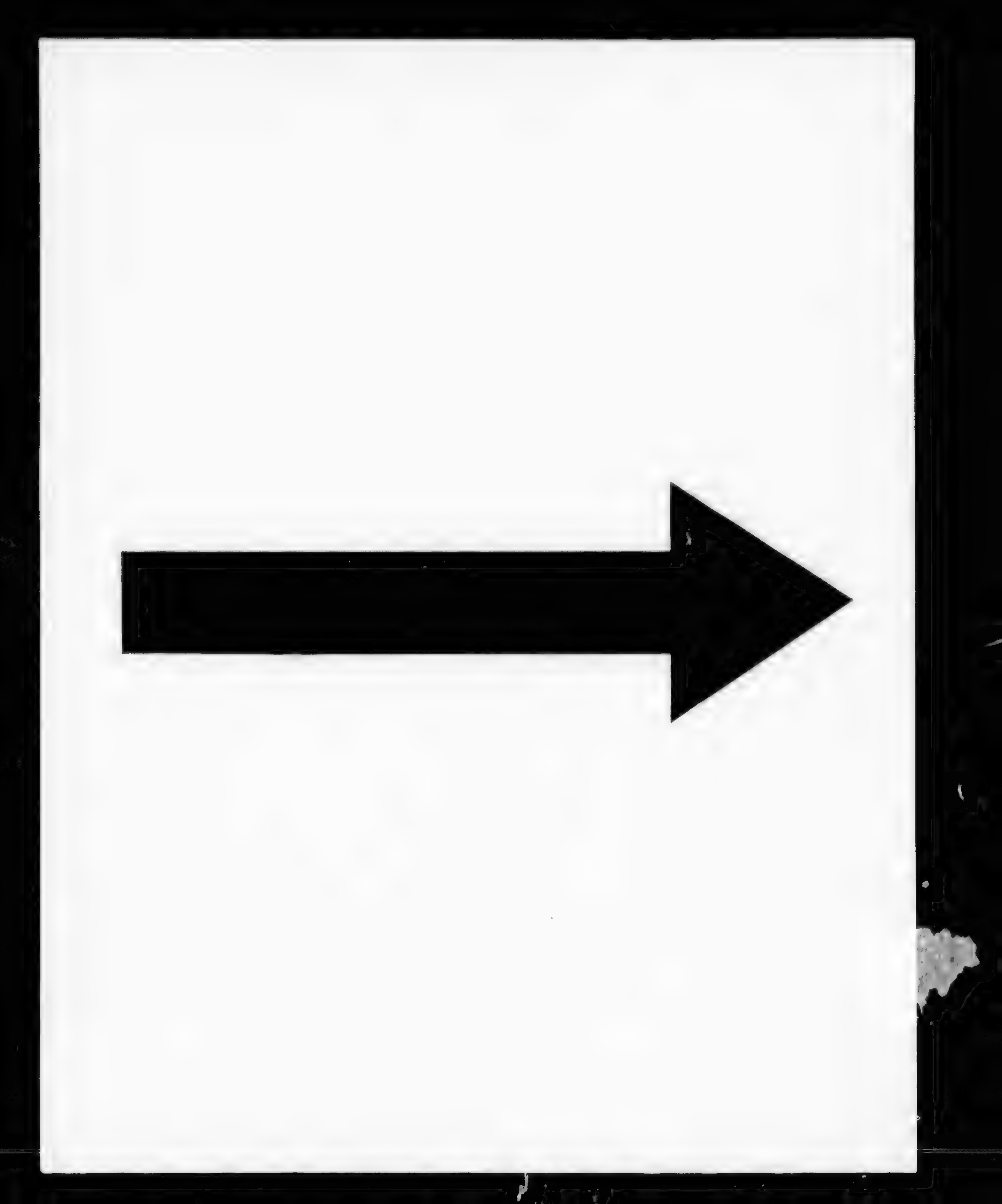
(*a*) Selon les Mahométans.

„ jette l'eau vers le Septentrion, précifément fur la pierre qui couvre le tombeau „ d'*Ifmael*. L'appui qui régne autour de cette terraffe, à la hauteur de 3. coudées, „ eft pareillement d'or maffif ; ce qui chargeroit prodigieufement une autre murail- „ le moins folide que celle-ci.

„ Le côté oriental de cet édifice eft une ouverture en forme de porte, & c'eft „ le feul jour qu'il puiffe recevoir du dehors. Cette ouverture eft placée loin du „ milieu, & précifément à trois coudées de l'angle expofé au Sud-Eft. Elle n'eft „ point non plus au rez-de-chauffée du terrein, mais à la hauteur de 4. ou 5. cou- „ dées ; ce qui pourroit faire penfer que le plancher inférieur renferme un efpace „ vuide, s'il n'étoit plus naturel de croire qu'il eft foutenu par un maffif, qui, fe- „ lon l'idée de l'ancienne ftructure des bâtimens, élevant le plancher fort haut au „ deffus du niveau de la terre, le rend beaucoup plus fain pour l'habitation. Cette „ porte eft fermée par deux battans d'or maffif, attachés à la muraille par des gonds „ & des pentures du même métal : mais le feuil n'eft fait que d'une feule pierre „ naturelle, fur laquelle tous les Pélerins viennent humilier leurs fronts, & la bai- „ fent avec le plus grand refpect. Les Monarques de l'Orient ne s'éxemtoient „ point de cette vénération, & rempliffoient avec zéle tous les autres devoirs des „ Pélerins ordinaires, avant qu'ils euffent pris la coutume de s'acquitter de ce Péle- „ rinage par commiffion. Haron le *Jufticier*, qui vivoit au tems de Charlemagne, eft „ le dernier des *Kalifes* qui l'a fait en perfonne : il l'avoit fait huit fois pendant fa „ vie. Plufieurs autres grands Princes s'en font néanmoins acquittés depuis ce tems- „ là ; & entre eux on cite principalement *Bajafeth* II. Empereur des Turcs, qui „ apprit dans le cours de fon voiage la mort de fon pére *Mahomet* II. en 1483. La „ porte de la *Caaba* s'ouvre rarement, parce qu'il n'y a rien dans l'étendue de la „ chambre qui puiffe augmenter la dévotion des Pélerins. On n'y voit que l'or „ dont les deux planchers d'en-haut & d'en-bas, auffi-bien que les murailles, font „ entiérement couverts. Les Arabes avoient autrefois placé des Idoles dans ce lieu „ faint : mais depuis que Mahomet les en a profcrites, quelque profanation que la „ guerre & les difcordes civiles aient attirée dans le Temple de la Mecque, on n'a „ point fait un pareil outrage à la fainteté de ce lieu.

„ A l'égard du dehors de l'édifice, il eft caché aux yeux du Peuple par le moïen „ d'une tenture de foie noire, qui la couvre en entier. On la renouvelle tous les „ ans à la fete du *Bairam*, qui eft la Paque des Mufulmans ; & les plus puiffans „ Princes de cette Religion fe chargent tour à tour de cette dépenfe. Au furplus, „ la tenture dont je parle laiffe voir la baluftrade qui s'éleve autour de la plate-for- „ me fupérieure, vraifemblablement pour frapper davantage les yeux des fpectateurs. „ On pofe encore au deffous de cette baluftrade, à la defcente de 6. pieds ou en- „ viron, une bande compofée d'un tiffu d'or, qui environne tout le bâtiment, & „ en reléve la majefté par fon extraordinaire richeffe. Il ne faut pas oublier de di- „ re ici, que c'eft de ce voile de couleur noire que Mahomet prit l'idée, après „ qu'il eut forcé la ville de la Mecque, de changer la couleur de fes étendards, „ qui étoient blancs auparavant. C'eft auffi par une imitation de ce même voile „ de la fainte Maifon, que les Kalifes fucceffeurs de Mahomet prirent l'ufage de „ faire couvrir la principale entrée de leur Palais d'une pareille étoffe : elle étoit „ tendue du faîte de la maifon jufqu'à terre, & couvroit le feuil de la porte, fur „ lequel tous les fideles, fans en excepter les Rois, étoient obligés de s'humilier „ en le touchant de leur front, avant que d'aprocher de la perfonne facrée des „ Kalifes.

„ Quant aux autres circonftances qui accompagnent cette Maifon, la Defcrip- „ tion de RELAND nous apprend qu'elle eft entourée d'un pavé de marbre fort „ étroit ; & que vers l'angle du Sud-Eft, mais proche du mur méridional, hors „ de l'enceinte du pavé, eft pofée une très groffe pierre, qui paroit être un bloc „ de marbre noir non poli ni taillé, qui eft nommée du nom abfolu de PIERRE „ SAINTE, en Arabe *Brachtan*, mot qui fignifie *luire*, *briller*, ou *être blanc*, „ parce que l'on fupofe qu'elle n'a perdu fon eclat qu'à caufe des péchés des hom- „ mes. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle eft le refte de quelque ancien fimula- „ cre, confervé par la fuperftition des premiers Arabes ; d'autant plus qu'il eft prou- „ vé, tant par la fainte Ecriture que par une infinité d'autorités profanes, que ces „ fortes d'Idoles étoient informes, & ne repréfentoient aucune figure. Les uns „ croïent que celle-ci pouvoit être confacrée à Saturne, qui eft apellé le Dieu „ *Remphan*, & honoré à caufe du mal dont on le croïoit auteur.



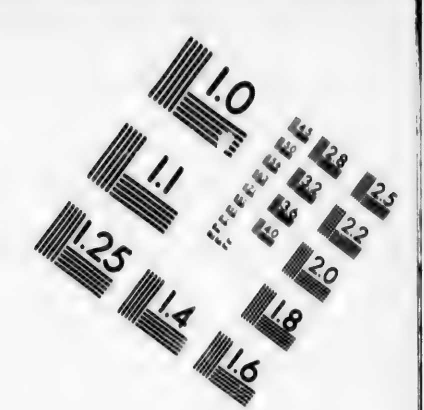
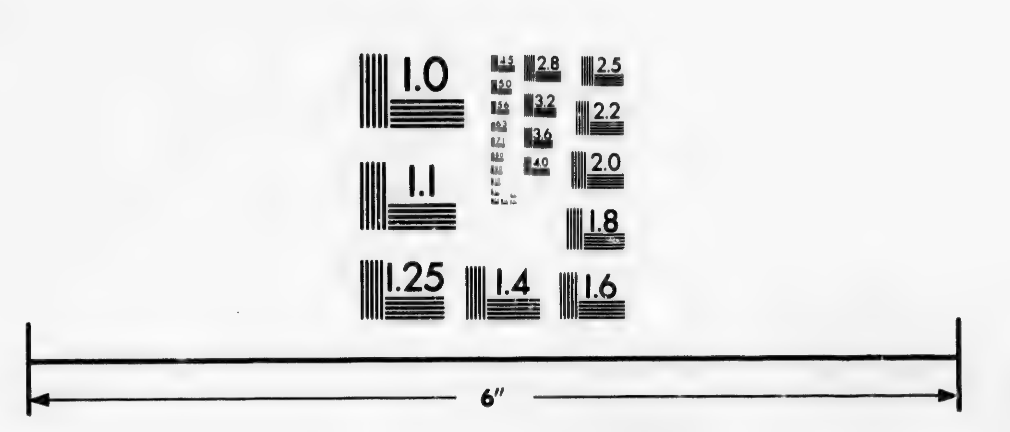



**IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)**




Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



„ D'autres veulent que c'ait été un simulacre de Venus, qui a toujours été l'u-
» ne des principales Divinités de l'Orient ; non celle que les Grecs ont honorée,
» & les Latins après eux, mais bien cette Etoile brillante & lumineuse qui devan-
» ce ou suit le Soleil, & à laquelle nous appliquons le nom de Venus. Mais quoi-
» qu'il en soit, Mahomet, en détruisant les Idoles qui profanoient ce lieu saint,
» n'osa par la crainte du Peuple toucher à celle-ci. Il se contenta de lui supposer
» une origine religieuse, capable de détourner les idées vulgaires à un autre objet ;
» ce qu'il fit en persuadant à ses disciples, que les péchés des Hommes avoient pri-
» vé cette pierre de sa blancheur, & qu'elle ne la reprendroit qu'après le Jugement
» final qui doit purifier toute la Nature.

„ Du même côté oriental, presque vis-à-vis le milieu, mais à trois coudées de
» distance se voit un autre édifice quarré, dont les faces qui sont à jour, ont cha-
» cune dix coudées, & à peu près autant d'élevation jusqu'au haut. Le toit est
» placé sur quatre colomnes, qui sont aux quatre angles du bâtiment : il est plat,
» & néanmoins composé de trois étages, dont le dernier est surmonté d'une petite
» coupole terminée par un croissant d'un argent doré & surdoré, qui a autant d'é-
» clat que l'or pur, & a été donné par un Kalife pour couvrir une fameuse pierre
» qui y est réverée. C'est celle qui conserve les vestiges miraculeux des pieds d'*A-
» braham*, laquelle s'amollit sous les pas du Patriarche pour en recevoir l'impression,
» qui s'y voit encore. Cette pierre est encore comptée par les Interprétes de l'*Al-
» coran*, comme l'un des signes évidens que Dieu a donnés aux fidéles, pour mar-
» quer le choix qu'il a fait de ce Temple pour se rendre favorable à leurs vœux.
» Au dessus de ce bâtiment, mais en tirant vers le Nord, on voit encore un édi-
» fice ancien, dans lequel on entre par une porte assez élevée. On y trouve à
» l'entrée un escalier de 18. marches, qui conduit à une espéce de tribune couver-
» te, & surmontée d'une Pyramide. C'est de cette Tribune que les *Imans*, ou Prê-
» tres de ce Temple, ont coutume de faire leurs Prédications au Peuple & aux
» Pélerins : fonction dans laquelle ils ont succédé aux premiers hérauts de leur Re-
» ligion, & à Mahomet lui-même, qui a annoncé au Peuple de ce même endroit
» la plus considérable partie de son Alcoran. A peu de distance de cette Tribu-
» ne, & en tirant vers le Nord, se voit la fin de la belle colonnade qui forme l'en-
» ceinte intérieure de la *Caaba*, & de laquelle nous parlerons incontinent. Mais
» en ce même lieu commence un mur d'appui, construit de marbre comme tout
» le reste, lequel formant une espéce de quarré long au dehors de la ligne de la
» colonnade, renferme la Tribune dont il vient d'être parlé, le Monument d'*A-
» braham*, & une espéce d'escalier de bois porté sur des roues, par lequel on apro-
» che de la porte de la *Caaba*, lorsqu'on veut l'ouvrir pour la satisfaction de quel-
» ques Pélerins zélés qui désirent en considérer l'intérieur.

„ Au milieu de ce quarré, & en face de la partie Orientale de la *Caaba*, s'éleve
» une porte antique, appuïée sur deux jambages fort épais & massifs, élevés d'en-
» viron 15. coudées, & terminés par une voute qui en est soutenue ; laquelle est
» construite en arc surbaissé si mince au milieu, qu'il n'y demeure pas un quart de
» coudée d'épaisseur. Cette porte, qui est appellée la vieille, étoit autrefois la
» seule entrée pour parvenir à la sainte Maison. C'est celle où Mahomet faisoit
» afficher ses Ordonnances religieuses & civiles, & dont les clefs étoient confiées
» depuis plusieurs siécles à la Tribu des (*a*) *Koraishites*. Elle avoit autrefois de gros
» battans d'airain, que le Kalife *Moktader* fit enlever pour en former son cercueil,
» & il donna à leur place l'argent doré qui couvre le monument d'*Abraham*.

„ A la gauche de cette porte, mais à la distance de 30. coudées, pendant les-
» quelles le mur d'appui est continué, se trouve un gros Bâtiment quarré, qui pré-
» sente un de ses angles à celui de la *Caaba* qui regarde le Sud-Est : il est orné
» de chaque côté de deux portes & de deux fenêtres, qui dénotent une construction
» étrangere & imitée de l'architecture des Grecs. Elle n'a d'ailleurs rien de plus
» remar-

(*a*) On a vû que ces *Koraïshites*, de la Tribu desquels Mahomet descendoit, étant devenus les ennemis du Prophéte & de sa Doctrine, le contraignirent de quitter la Ville de la Mecque, l'accusant de séduction & d'innovation dans le culte public. Cependant Mahomet aiant ensuite repris le Temple sacré sur eux, il leur rendit généreusement les mêmes clefs, qu'il avoit refusées à son gendre, en lui disant que la justice & la vérité devoient faire le soutien de sa famille, & non la violence & la force.

» remarquable que son toit, qui est doré & orné de quatre étages, surmontés d'une » coupole & d'un Croissant. Ce Bâtiment couvre la principale ouverture du puits » nommé *Zemzem*, que la tradition & la doctrine des Musulmans supposent être le » même que l'Ange découvrit à *Agar* mere d'*Ismaël*, lorsqu'ils furent chassés dans le » Desert. Plus bas il y a encore deux Bâtimens de même forme, qui présentent » pareillement leurs angles sur une même ligne, lesquels donnent d'autres entrées » pour arriver au même puits; construits sans doute pour prévenir les inconvéniens » que pourroit causer la foule des Pélerins qui se rendent à ce même endroit. Cha- » cun de ces Bâtimens a des toits de structure semblable au premier, & à peu près » de même élevation, & sont tous également bâtis de marbre blanc. Du côté du » Nord on trouve un mur de marbre élevé de 6. coudées, & qui est tracé en de- » mi-cercle, de telle façon que chacune de ses extrémités déborde la largeur de la » *Caaba* d'environ 3. coudées. Dans l'enceinte de ce mur est le sepulcre d'*Ismaël*, » qui n'est autre chose qu'une tombe de marbre à platte terre & sans inscription, » laquelle est arrosée des eaux qui découlent de la plate-forme de la *Caaba*. C'est- » là tout ce qui se voit à l'Orient, & au Nord de cette sainte Maison. Les côtés » du Couchant & du Midi sont entiérement vuides.

» Mais ce qui attire davantage la surprise & l'attention des Spectateurs, c'est la » magnifique colonnade, disposée en cercle autour de la *Caaba*; de telle sorte néan- » moins qu'elle n'en enferme qu'une partie, puisque commençant au Sud-Est, vis- » à-vis la *pierre noire*, elle vient se terminer au Nord-Est auprès de l'ancienne Tri- » bune dont il a été parlé. Ainsi on peut estimer qu'elle ne remplit à peu près » que les trois quarts du cercle; & toute fois cette distance se trouve être de 780. » coudées, ou de 1365. pieds. Cet espace est orné de 52. colonnes de marbre » blanc, de la hauteur de 20. coudées, construites sans proportion, & sans d'au- » tres chapiteaux qu'une espéce de Turban qui les termine. Elles n'ont point aussi » de bases: mais elles sont jointes les unes aux autres par une ballustrade, où elles » sont enclavées. Sur cette balustrade régne une tablette, qui sert à porter envi- » ron 2000. lampions d'argent, que l'on y fait bruler pendant la nuit. Ces mê- » mes colonnes sont jointes par le haut avec de grosses barres d'argent, sur chacu- » ne desquelles sont suspendues avec des chaines d'or, des lampes que l'on allume » pareillement, & qui forment une illumination très considérable, sans parler de » celle qui se voit autour du monument d'*Abraham*, & des autres Bâtimens de ce » sanctuaire.

» Enfin au dehors de la colonnade sont encore placés trois autres Bâtimens quar- » rés & ouverts, soutenus de colonnes, & couverts de toits de différentes formes. » Ils servent de Mosquées aux trois principales Sectes orthodoxes du Mahométisme, » qui s'y rendent pour faire leurs dévotions. Celui des (*a*) Hambalites, qui est le » plus simple dans sa structure, est placé du côté méridional, à l'endroit où finit la » colonnade: de sorte qu'il laisse un espace vuide jusqu'au Bâtiment qui couvre le » *Zemzem*, ou puits d'*Ismaël*. Le second, qui est pour les *Malekites*, est placé à » l'Occident, & soutenu de 8. colonnes; & le troisiéme, qui a un toit à deux éta- » ges, orné de colonnes en haut & en bas, est placé au Nord vis-à-vis le tombeau » d'*Ismail*: c'est celui des Disciples de *Kanifah*. Le grand espace qui se trouve » vuide au delà de ce Bâtiment est pavé de marbre, & ne sert qu'à recevoir ceux » qui viennent y faire leur priére. Les esclaves portent des tapis pour la faire com- » modément: on y entre toujours sans chaussure & sans ornemens extérieurs, & on » y garde un silence & une propreté si exacte, que quoique les Musulmans soient » toujours religieux dans leurs Temples, on s'apperçoit qu'ils distinguent celui-ci par » dessus tous les autres, & qu'ils en font le principal objet de leur foi.

» En sortant du Temple on repasse par les mêmes Portiques qui y donnent entrée; » & c'est là qu'on est frappé de la magnifique structure de ce Bâtiment. On apper- » çoit d'abord les superbes dégrés qui servent à y monter. Au dessus on voit des » arcades formées par 55. colonnes sur chaque face, distantes entre elles d'environ » 18. pieds, & de pareille hauteur jusqu'au commencement du cintre de chaque ar- » cade. La largeur des galeries est aussi de 18. pieds. Mais la voute & les arcades » mêmes sont trop surbaissées, selon l'idée que nous avons de l'architecture ordinai- » re; ce qui feroit paroître ce Bâtiment trop bas, s'il n'étoit relevé par les Dômes

(*a*) Voiez ci-après touchant ces Sectes.

„ qui en forment le toit. Ces Dômes qui ne sont que de plomb doré, se trouvent „ au nombre de 27. sur chaque face, & renferment précisément deux arcades chacun. „ Ils sont terminés par un Croissant de trois pieds, lequel, avec l'élevation propre „ de chaque Dôme, fait environ vingt-deux pieds au dessus de l'entablement; de sor„ te que la hauteur totale de ces Portiques, prise au dessous des dégrés & sur le sol du „ Temple, est environ de douze toises. Ce point de vûe doit être d'autant plus „ beau, que les arcades sont traversées par des barres de métail doré, sur lesquelles „ sont suspendues des lampes de même à plusieus méches, qui non - seulement „ éclairent toute la galerie pendant la nuit, mais répondent à l'illumination „ qui se voit autour de la *Caaba*. Toutes ces lampes s'allument réguliérement le soir, „ à l'apparition de la premiére Etoile, & ne s'éteignent de même que quand le jour „ est assez grand pour en faire disparoître la lueur. Les colonnes qui ferment les ar„ cades sont en tout au nombre de deux cens vingt; les Dômes au nombre de cent „ huit, non compris les quatre grandes aiguilles ou minarets; & les arcades au nombre „ de deux cens seize. Telle est la description que RELAND nous a donnée d'un lieu, „ duquel jamais aucun Chrétien n'a eu la hardiesse de s'approcher: description que „ les Arabes ni les Turcs ne sont pas capables de faire eux-mêmes, vû l'extrême „ négligence qu'ils professent pour tous les Arts agréables, entre autres pour la pein„ ture & le dessein; mais qu'un Suédois habile a recueillie des entretiens qu'il a eus „ sur ce sujet avec différens Pélerins, pendant un long séjour qu'il a fait en la ville „ du Caire.

„ A l'égard de l'antiquité de l'édifice en lui-même, nous avons déja rapporté l'o„ pinion commune sur celle qui étoit attribuée à la *Caaba*, & aux Bâtimens qui l'ac„ compagnent. Le Temple n'étoit renfermé que d'une muraille forte, mais peu „ spacieuse, laquelle ne donnoit qu'une seule entrée dans le lieu saint. Le Kalife „ *Omar* I. fit augmenter cette clôture, en considération du grand nombre de Péle„ rins, dont la multitude augmentoit à proportion du progrès du Musulmanisme: „ mais il n'y mit aucun ornement nouveau, & ne pensa à y apliquer aucune partie „ des immenses richesses qu'il possédoit; la simplicité de ses idées sur la Religion ne „ lui permettant pas de croire que Dieu pût être mieux honnoré par la décoration „ nouvelle d'un Bâtiment si ancien, qu'en le laissant subsister dans la forme où il „ lui avoit toujours été agréable".

Après cette description nous devons rapporter pour la satisfaction des Lecteurs quelques privileges de cette visite de la *Caaba*, divers accessoires, & autres choses remarquables, par où nous finirons ce chapitre.

Mahomet a trop exalté le mérite de cette Maison dans son Alcoran, trop insisté sur les bénédictions spirituelles & temporelles que le fidéle recueille en ce sacré lieu, trop réiteré enfin que ce Temple leur seroit, comme celui de Jérusalem aux Juifs, l'image de l'unité dans le culte, & la Mecque le centre de la dévotion, pour ne pas etre persuadé que les vues ordinaires aux grands Législateurs ont été les siennes en cette occasion. Mais parce qu'un culte particularisé de cette maniére ne pouvoit frapper les peuples sans le merveilleux, & qu'avec cela le merveilleux ne peut éviter à la fin de tomber dans l'indifférence, si on n'y attache des avantages sensibles & réels qui p[illegible]*uent* son crédit; le faux Prophéte & ses successeurs ont eu la précaution d'ajouter des signes extérieurs ornés de prodiges, accompagnés ordinairement d'une utilité sensible au peuple, souvent même plus évidente à l'ignorant qu'au sçavant, à cette unité de lieu, à ce respect, ou plutôt à cette fraïeur religieuse que l'on accorde communément à l'antiquité d'un tel monument, au prétendu rétablissement du vrai culte Religieux dans cet ancien Temple; en un mot à certains préceptes recommandés, par où le fidéle Musulman pouvoit se distinguer de toutes les autres Religions, & se donner à soi-même le pas sur elles & en cette vie & en l'autre.

D'abord on nous (a) apprend que les graces temporelles & spirituelles découlent nécessairement de ce Sanctuaire. Il y a plus: la simple vue de ce Temple, sans aucun acte de dévotion, est méritoire devant Dieu; aussi méritoire, nous disent quelques Docteurs Mahométans, que si on s'acquittoit des devoirs spirituels que la Religion exige. Ensuite on nous parle de cette pierre merveilleuse, dans laquelle on voit les vestiges des pieds du Patriache Abraham. On ne manque pas d'y faire

(a) *D'Herbelot*, Biblioth. &c. ubi sup.

observer (*a*) quatre circonstances également merveilleuses, qui sont, 1. cette impression des pieds d'Abraham dans une pierre très dure. 2. la profondeur de cette impression qui va jusqu'à la cheville. 3. la longue durée de l'impression. 4. La maniére dont elle s'est conservée depuis tant de siécles. Pour achever de donner à ces quatre circonstances une autorité religieuse, & les imprimer à jamais dans la mémoire des dévots, on leur apprend que la pierre s'est amollie par la volonté de Dieu sous les pieds du Patriarche ; que Dieu a détourné à d'autres objets ceux qui auroient pu emploïer leur pouvoir à détruire cette pierre, &c.

Après cela on montre la *pierre noire*, témoignage certain de la corruption des hommes, puisque Dieu, dit-on aux Musulmans dévots, lui a ôté sa blancheur & son éclat, pour représenter au genre humain la perte de la premiére innocence. Passons le puits ouvert en faveur d'*Hagar* ; il en a été parlé plus haut : mais n'oublions pas que la montagne d'*Arafat*, où se fit la miraculeuse réconciliation d'Adam avec Eve, est selon les docteurs Mahométans, un excellent type de celle des hommes à Dieu. C'est là aussi que Dieu a promis d'entendre favorablement les priéres de ceux qui se convertiront à lui ; & par conséquent les Pélerins sont obligés de visiter cette montagne.

De même, dans le chemin qui conduit de la Mecque à la montagne, il y a des routes & des pratiques toutes mystérieuses & typiques : telles enfin que si on les négligeoit, un rigide Mahométan se persuaderoit qu'on mettroit son salut en compromis. Et pour suivre salutairement ces routes, il faut y pratiquer certaines dévotions". Les Pélerins, dit un Auteur (*b*) qui copie assez réguliérement d'*Her-* » *belot*, passent par la vallée de *Mina*. En menant eux-mêmes leurs victimes, ils » sont obligés de s'y purifier en se faisant raser la tête : ils jettent ensuite sept pe- » tites pierres ramassées dans le chemin, pour exprimer leur détachement intérieur » des choses de la terre & des plus chéres de leurs passions ". De là ils passent à une autre vallée, pour gagner un endroit où les Pélerins doivent faire quelques priéres, avant que d'arriver à une certaine Mosquée qui est comme leur rendévous, ou ils doivent prier encore. Ce chemin est sacré ; rien de prophane n'y passe, afin de ne pas troubler la dévotion des Pélerins.

Le droit d'azile est aussi de tems immémorial le privilége de la *Caaba*. Outre qu'aucun fidéle ne s'est jamais avisé de le révoquer en doute, on observe qu'aucun impie n'a entrepris de violer ce droit, sans en avoir été puni aussi exemplairement que les impies des autres Religions l'ont été en pareil cas. (*c*) Ce droit d'azile sert à la sureté des criminels selon le monde, pourvû qu'ils soient dans le Temple même, & non pas simplement dans les Portiques, qui l'environnent, où la franchise ne s'étend pas. A l'égard des criminels devant Dieu, c'est-à-dire des pécheurs, ils y trouvent un pardon assuré, une abolition générale de tout le mal qu'ils ont commis, la délivrance certaine de toutes les peines de l'enfer : c'est ainsi que le promit une voix divine à un Musulman, qui désiroit ardemment de sçavoir quels étoient les priviléges de cet azile sacré.

A toutes ces preuves de la sainteté & de la dignité de la *Caaba*, & du choix particulier que Dieu en a fait pour y être servi par les Musulmans, il faut en ajouter de moindres à la vérité, mais qui cependant ne sont nullement méprisables : les voici. Les oiseaux respectent la couverture de ce sacré Temple, & ne s'y arrêtent pas. Ce qui fait le merveilleux de cette remarque, est sans doute cette quantité surprenante de pigeons qu'on assure se trouver dans le territoire de la Mecque ; vrais descendans, disent sérieusement des Auteurs Chrétiens, de celui qui parloit à l'oreille du Prophéte Mahomet. *Gabriel le Sionite* est un de ces Auteurs. Il parle de la généalogie de ces pigeons dans son petit livre de *Urbibus Orient.* Que cette histoire du pigeon soit un petit trait de malice de quelques Chrétiens, cela n'est nullement impossible : mais toujours est-il probable que ce conte, si c'en est un, doit son origine aux usages ausquels on emploie ces oiseaux en Orient. Personne n'ignore qu'ils y sont postillons & messagers. Ceux qui sont initiés dans l'érudition Grecque, trouveront aussi dans *Anacreon* une colombe messagére de ce Poëte & portant ses lettres ; & si on veut remonter jusqu'au Déluge, ne pourra-t-on pas dire que celle de Noë étoit élevée de même ?

(*a*) Voïez *Bibl. Oriental.* ubi sup.
(*b*) *Boulainvilliers*, ubi sup. p. 87.
(*c*) D'*Herbelot*, ubi sup.

Quoiqu'il en soit, le cœur du Musulman est naturellement incliné vers ce saint lieu. Cela veut dire, ce me semble, qu'il est impossible d'être Musulman sans acquérir aussitôt de la dévotion à la *Caaba*; comme si on disoit en Italie, qu'il est impossible d'être bon Catholique, sans s'affectionner aussitôt & de tout son cœur à la Chapelle de N. D. de Lorette; & en Espagne, que le vrai Christianisme & le zéle pour S. Jaques sont deux choses si inséparables, qu'on ne sçauroit éviter de les faire marcher ensemble. Au reste en rapportant ces foibles, ou, si on veut, ces ridicules excès du Mahométisme, nous répeterons ce que nous avons déja dit au sujet (*a*) de cette Religion. Ne grossit-on pas les objets pour la rendre plus ridicule? Ne prend-on pas pour principes de Religion les rêveries des dévots, la charlatanerie des Imans & des Caloïers, & l'entousiasme des Mystiques & des Poëtes? mais achevons de rapporter les preuves qui confirment la distinction dûe à ce Temple de la Mecque. On a remarqué que le dévot ne le regarde jamais sans être attendri, sans jetter des larmes de dévotion; que les saints Prophétes & les Patriarches y font invisiblement leurs tours & leurs processions; que les Anges le gardent & le défendent.

Mettons au rang des priviléges que donne la visite du saint Temple de la Mecque, celui (*b*) de porter le turban verd; privilége attribué aussi à tout Musulman né pendant le voïage de sa mere à la Mecque.

Croiroit-on qu'à cette excessive dévotion pour le Sanctuaire de la Mecque, & à ces excellens priviléges qu'il procure aux Pélerins qui le visitent, il se mêleroit des débauches & des excès criminels, des mouvemens de haine, des querelles, la discorde, &c. des rechutes dans le péché, un oubli de ses devoirs, &c. C'est pourtant de quoi les Mahométans se plaignent eux mêmes, sans attendre la censure des autres Religions. C'est ainsi que dans toutes l'homme est toujours homme. Un Musulman disoit ingénieusement de ses confréres de Pélerinage: *On dame les pions quand ils ont traversé tout le damier; & pour lors ils deviennent les piéces les plus importantes du jeu: mais tout le contraire arrive à nos Pélerins. Après avoir traversé de vastes païs pour accomplir leur dévotion à la Mecque, ils en reviennent avec une grande diminution de mérite & de vertu.*

L'Auteur du *Nighiaristan* rapporte, qu'un Pélerin, homme de fort mauvaise mine & grand scélerat, prenant en main l'anneau de la porte du Temple de la Mecque, s'en frotoit le visage, & prioit Dieu de le préserver du feu infernal. Celui qui étoit à côté de lui entendant sa priére, lui dit: Ne sçavez-vous pas le Proverbe qui dit, *que le feu d'Enfer ne peut jamais brûler un beau visage?* Ce Proverbe est tiré des Vers Persans du Poëte *Hafez*, qui entend par un beau visage un homme de bien, comme au contraire un visage noir & laid, chez les Persans, s'entend toujours d'un méchant homme.

Nous renvoïons à la description des Cérémonies religieuses des Mohométans ce qui reste à dire sur ce sujet; & nous rapporterons seulement ici le sentiment d'un certain *Hallage* au sujet du Pélerinage de la Mecque. (*c*) Ce mot signifie proprement en Arabe, celui qui prépare le coton, avant qu'on le mette en œuvre. C'est le surnom d'un fameux Docteur, homme fort extraordinaire. Car on dit qu'il faisoit paroître aux yeux des hommes des fruits d'hiver en été, & des fruits d'été en hiver; qu'en étendant ses mains en l'air, il en faisoit tomber des drachmes d'argent, dont l'inscription étoit: *col allah ahed, Dis qu'il n'y a qu'un seul Dieu*; & il appelloit cette monnoïe des drachmes de la Toute-puissance. On ajoute qu'il disoit aux gens ce qui se passoit de plus secret dans leurs maisons, & devinoit tout ce qu'ils avoient dans la pensée. Ces merveilles lui attirerent un grand nombre de Disciples, & firent que les Docteurs de la Loi Mahométane se trouverent fort partagés à son sujet. Plusieurs d'entre eux crurent qu'il étoit plus qu'homme: les autres le traitérent d'imposteur, & *Ben Schohnah* dit que les Musulmans étoient divisés entre eux à son égard, comme le sont les Chrétiens & les Juifs à l'égard du Messie.

*Hallage* jeûnoit souvent pendant plusieurs jours; & lorsqu'il rompoit son jeûne, ce n'étoit qu'avec trois bouchées de pain & un peu d'eau. Etant venu du *Khorassan* dans l'*Iraque*

(*a*) Voïez aussi les Eclaircissemens de M. *Reland* sur la Religion des Mahométans, inserés dans ce Volume.

(*b*) C'est aussi le privilége de ceux qui prétendent être descendus de *Mahomet*.

(*c*) D'*Herbelot*, dans sa *Biblioth. Orient.* art. *Hallage*.

l'*Iraque Babylonienne*, il passa à la Mecque, & vint à son retour s'établir à Bagdet, où son nom faisant un très-grand bruit, le Vizir *Ahmed* demanda permission au Kalife *Moctader* de le loger chez lui.

Après avoir observé *Hallage* pendant quelque tems, le Vizir prit la résolution de le faire périr. Il assembla pour cela un grand nombre de Docteurs de la Loi, pour lui faire son procès sur ce qu'il avoit écrit dans un de ses ouvrages, au sujet du Pélerinage de la Mecque. Il avoit eu la hardiesse d'avancer que celui qui ne pouvoit pas s'acquitter du Pélerinage prescrit par la Loi, devoit séparer un endroit de sa maison, pour en faire une chapelle propre à représenter le Temple sacré, la tenir extrêmement propre, n'y donner accès à personne, & y pratiquer en particulier toutes les cérémonies & tous les commandemens que la Loi de Mahomet a établis, pour remplir les devoirs du Pélerinage en vrai Musulman. Après avoir achevé chez soi cette dévotion représentative, il devoit, continuoit ce Docteur Mahométan, assembler une trentaine de pauvres orphelins, les nourrir dans cet appartement consacré à sa dévotion, les habiller, & leur faire quelques autres aumônes avant que de les renvoier. Cette charité, selon lui, valoit bien le grand Pélerinage, & acquitoit le Musulman aussi efficacement avec Dieu, que le bruïant appareil d'une dévotion publique, & la méthodique régularité qui force d'abord les hommes, les habitue & les asservit ensuite à certains usages éclatans de Religion, où l'on voit des societés d'hommes se donner le mot, s'il faut ainsi dire, pour écouter en public pendant quelques heures les ordres de Dieu, sans qu'ils jugent fort à propos de s'en ressouvenir encore à quatre pas de l'endroit où ils leur ont été donnés.

L'Assemblée s'étant tenue, on y rapporta la Doctrine de *Hallage*. Le Cadhi *Abou-Omar* en aïant entendu la lecture, demanda à *Hallage* d'où il l'avoit tirée. Celui-ci répondit que c'étoit du Livre intitulé, *Ketab-al-Ichlâs*, *le Livre du salut*, composé par un Docteur irréprochable, nommé *Hassan-Backteri*. Le Cadhi lui répliqua : Vous êtes digne de mort ; car nous avons entendu la lecture de ce livre à la Mecque, & nous n'y avons rien trouvé de ce que vous avancez. Après avoir entendu ces paroles, le Vizir dit au Cadhi : Donnez votre avis par écrit, afin que nous sçachions si vous jugez cet homme digne de mort, ou non. Le Cadhi fit d'abord quelque difficulté de découvrir son sentiment : mais peu de tems après il déclara qu'il étoit permis de le faire mourir ; & son avis fut suivi de tous les autres Docteurs de l'Assemblée. *Hallage* se voïant condamné, leur dit : Mon sang ne devoit pas être répandu par vos mains ; car ma foi est celle des vrais Musulmans, & ma Secte est Orthodoxe, puisque je suis la Tradition de nos Peres : il y a plusieurs de mes livres qui attestent cette vérité, & Dieu vengera ma mort. Après avoir recueilli les avis des Docteurs, le Vizir les envoia au Kalife qui donna la permission de le faire mourir. Il reçut mille coups d'escourgées ; après on lui coupa les mains, les pieds, & ensuite la tête. Son corps fut brulé, & sa tête exposée dans la place du marché de Bagdet.

Ce Docteur vivoit dans l'onziéme Siécle du Christianisme, & au commencement du quatriéme de l'Hégire. *Khondemir* écrit qu'on a parlé de cet homme fort diversement ; car quelques-uns l'ont fait passer pour un Imposteur, & d'autres pour Chrétien. Ce qu'il a dit dans quelques vers rapportés dans l'histoire d'*Abugiafar-Tabari* feroit croire assez, dit d'*Herbelot*, qu'il reconnoissoit l'Incarnation du Verbe Eternel ; car il y parle assez clairement de l'union de la Divinité à l'Humanité. Les voici :

„ Mon esprit est tellement confondu avec le votre, qu'il semble que ce soit
„ le vin & l'eau mêlés ensemble, qui ne font que la même boisson.
„ Quoique j'entreprenne, & en quelque état que je me trouve, je ne trou-
„ ve que vous & moi.
„ Loué soit à jamais celui qui nous a manifesté son humanité, en nous
„ cachant sa Divinité qui pénetre toutes choses, jusques-là qu'il a voulu pa-
„ roître parmi nous, buvant & mangeant comme les autres hommes.
„ C'est ce qui fait que sa créature le regarde, mais obliquement, com-
„ me fait la prunelle d'un œil celle de l'autre.

Mais les vers qu'il prononça lorsqu'on le menoit au supplice, sont encore plus clairs, pour exprimer les sentimens d'un vrai Martyr de Jesus-Christ.

„ Celui qui me convie à son banquet, ne me fait point de tort, en me fai-
„ sant boire le calice qu'il a bû lui-même.
„ Il me traite comme celui qui convie, traite son convive.

*Al-Dhakabi*, Docteur considérable parmi les Musulmans, & qui n'étoit pas ami de ce contemplatif, rapporte que *Hallage* aïant dit un jour à *Abubekre* fils de *Saad* :

Croïez en moi, & je vous donnerai une plante d'*Usfurat*, qui est une espéce de *Cul-cus*, ou Safran bâtard, dont la graine sera de cuivre, & se changera en autant de grains d'or. *Abubekre* lui répondit : Croïez en moi, & je vous enverrai un Elephant couché sur le dos, dont les pieds iront jusqu'au Ciel ; & lorsque je voudrai le faire disparoître, je le cacherai dans vos yeux. Cette réponse rendit *Hallage* confus & interdit, parce qu'elle lui fit connoître que ce Docteur ne prenoit toutes les merveilles qu'il opéroit, que pour des prestiges.

---

# (a) CHAPITRE III.

## *De* l'Alcoran.

QUI dit *Alcoran* chez les Mahométans, dit l'équivalent de ce qu'est la *Bible* chez les Chrétiens. Ces deux mots signifient également (*b*) le *livre par excellence*. L'Alcoran a reçu aussi le nom d'*Alforcan*, ce qui veut dire distinction, parce qu'il distingue le vrai du faux, & ce qui est juste de ce qui ne l'est pas ; ou plutôt dans le même sens que les Juifs emploient le mot de *Perek* ou *Pirka*, pour désigner une portion de l'Ecriture. Il porte encore le nom de *Kitab*, c'est-à-dire le Livre, & d'*Al-Moshaf*, le Volume ou le Code par excellence ; & ce nom fut donné à l'Alcoran par (*c*) *Abu-Becre*, qui, dit-on, rassembla les feuillets dispersés de ce Livre, & les réunit en un seul Volume. Enfin on l'appelle aussi *Al-Dhikr*, ou *Tanzil*. *Al-Dhikr* veut dire *remontrance* ou *exhortation* ; (*d*) *Tanzil*, une chose descendue du Ciel. C'est pour cette raison que les Musulmans écrivent ce qui suit en lettres d'or sur la couverture de leurs Alcorans : » Qu'il n'y ait que des personnes pures qui se » donnent la hardiesse de toucher ce livre. Cet Alcoran est un présent descendu du » Ciel, & envoié de la part du Roi des Siécles » Que ces noms donnés à l'Alcoran soient des épithétes absolument semblables aux notres quand nous parlons de la Bible, c'est de quoi personne ne doute ; & vraisemblablement les Mahométans pourroient donner un pareil détail touchant nos Livres sacrés, & copier nos idées & nos réflexions générales, comme nous copions ici les leurs. J'oubliois presque les surnoms de *noble parole*, *Kelam Scherif*, & de *livre précieux*, *Ketab-Asiz*, qu'emploient ordinairement les Musulmans en parlant de leur Alcoran. C'est d'*Herbelot* qui nous apprend ces particularités, & qui ajoute, » que quand les Auteurs Musulmans citent quelque » passage de ce Livre, c'est en écrivant seulement en gros caractéres, ou en lettres » rouges, *Dieu dit.* »

L'Alcoran est divisé en cent quatorze chapitres, qui ne sont nullement d'égale grandeur, comme on peut le voir à l'ouverture du livre. C'est là cette division, selon laquelle chaque partie se trouve appellée *Surate* dans plusieurs Auteurs qui ont écrit en François de la Religion des Mahométans. *Surate* est donc un mot Arabe *francisé* qui signifie la même chose que dans notre Langue celui de *chapitre* : mais il faudroit dire *Sura*, dont le pluriel est *Sovvar*. Ce mot signifie proprement *ordre*, ou *suite*, ou *rangée* de quoique ce soit. Veut-on quelque chose de plus sur cette matiére ? La *Sura* des Ara-

(*a*) Le fond de cette Dissertation est presque tout tiré du *Discours préliminaire* de M. *Sale* sur l'*Alcoran*, & de la *Bibliothéque Orientale* de M. d'*Herbelot*.

(*b*) *Alcoran* signifie proprement *lecture*. La première fillabe est un article. Selon la même signification, les Juifs appellent la Bible *Micra*, de *cara*, *lire*. Le mot Arabe *Coran* vient aussi du mot Hébreu. D'autres prétendent parmi les Docteurs Arabes, que le mot de *Coran* vient du verbe *Caraa* qui veut dire assembler : ainsi *Coran* signifieroit *collection*, parce que l'*Alcoran* a été donné par chapitres & par versets ; contre l'opinion de ceux qui prétendent qu'il a été forgé tout d'un coup. Le P. *Maracci* est un de ceux qui le croient ; & on peut voir ses raisons dans la premiére partie de son *Prodrome*, où il traite de l'Alcoran.

(*c*) Premier Kalife après Mahomet.

(*d*) D'*Herbelot* dans sa *Biblioth. Orient.* article de l'*Alcoran*.

bes revient au *Seder* des Juifs, qui en comptent 53. dans la division du Pentateuque. Chaque chapitre de l'Alcoran a son titre particulier, qui est pris quelquefois, ou d'un certain sujet qu'on y traite, ou d'une personne dont on y parle : mais (*a*) ordinairement le titre est pris du premier mot qui a paru digne de remarque à ceux qui en ont assemblé les versets, quoique le mot qui donne le nom au Chapitre soit assez souvent fort éloigné du commencement, & que même quelquefois il se trouve presqu'à la fin. Cela paroît ridicule : mais, (*b*) dit le Traducteur Anglois, il se peut que le verset ou le passage dans lequel ce mot se rencontre, ait été écrit ou révelé avant d'autres qui l'ont dû préceder ensuite. Cependant le mot est resté possesseur du titre, après que le Chapitre a été mis dans cet ordre qu'il a aujourd'hui ; & il est à remarquer encore qu'à cause de cette désunion des versets, certains chapitres ont plusieurs différens titres ; ce qui vient sans doute de la différence des Manuscrits & des copies.

Entre ces Chapitres de l'Alcoran les uns ont été révelés à la Mecque, les autres à Médine ; & cela est marqué dans les titres de ces Chapitres, de même que l'on y marque aussi les noms des deux Villes, lorsqu'une partie du Chapitre a été révelée à la Mecque & l'autre à Médine. Remarquons encore que chaque verset est regardé comme un signe, ou plutôt comme un petit réservoir de graces & de merveilles divines. C'est pourquoi les Arabes appellent ces versets d'un nom qui revient en (*c*) Hebreu, comme en François, à celui de *signe*. De plus chaque verset a ordinairement son nom propre, comme le Chapitre auquel il appartient.

Il y a sept (*d*) Éditions principales de l'*Alcoran*, qui sont citées avec distinction par les Commentateurs de ce livre. Deux de ces éditions ont été faites à Médine, la troisiéme à la Mecque, la quatriéme à *Cufa*, la cinquiéme à *Bosra*, ou *Bassora*, la sixiéme en Syrie ; la septiéme est appellée communément l'édition vulgaire, ou la Vulgate. La premiére de ces éditions contient six mille versets ; la seconde & la cinquiéme six mille deux cens quatorze ; la troisiéme 6219 ; la quatriéme 6236 ; la sixiéme 6226 ; & la derniére 6225. Cependant elles contiennent toutes également le même nombre de mots 77639. ou 99464. & le même nombre de lettres 323015. ou 330113. C'est à la superstition Mahométane que l'on doit une supputation, que les Juifs n'ont pas moins scrupuleusement observée à l'égard des versets, lignes, lettres, &c. du vieux Testament ; en quoi des Chrétiens aussi superstitieux, ou du moins aussi vetilleux, les ont imités en (*e*) faisant le calcul des paroles, &c. du N. T. La superstition des Musulmans est allée jusqu'à supputer combien de fois une même lettre est emploiée dans l'Alcoran ; & voilà comment l'excès de respect tourne en bagatelle, comme l'excès de zéle tourne en cruauté.

C'est là ce qui regarde la division de l'*Alcoran* par chapitres & par versets : mais il y en a une autre en soixante égales portions, chacune subdivisée encore en quatre ; autre imitation des Juifs, sur laquelle il est, ce semble, inutile de s'arrêter. Chacune de ces (*f*) soixante sections, ou portions, fait une espéce d'Office qu'on récite en différentes occasions ; & il y a dans les Mosquées des gens gagés pour les dire ou pour les lire. Cependant d'autres disent (*g*) que cet Alcoran est plus ordinairement divisé en trente portions, dont ensuite chacune est partagée de même en quatre ; ce qui s'est fait ainsi pour la commodité de ceux qui doivent lire l'Alcoran dans les grandes Mosquées, & dans les Chapelles voisines de ces Mosquées où sont enterrés les Princes & les grands Seigneurs. On appelle ces lecteurs *Moeris*. Il y en a trente dans chaque Chapelle : chacun y lit sa section, & de cette maniére l'Alcoran est lû une fois par jour dans chacune. Ces pieuses lectures ont pour but, à ce qu'on nous dit aussi, de soulager les ames de ceux qui sont enterrés dans les Chapelles : mais nous n'en dirons pas davantage ici au sujet de ces priéres des Musulmans pour leurs morts, & nous remarquerons seulement deux choses ; l'une, que le même usage s'observe à Médine sur le tombeau de Mahomet, où les *Moeris* prient pour lui comme pour les autres fidéles ; l'autre, que la fonction de ces *Moeris* est aussi d'enseigner la maniére de lire l'Alcoran.

(*a*) Cette remarque est fort nécessaire, parce qu'elle peut servir à désabuser certaines *gens*, qui s'imaginent que c'est par pure extravagance que Mahomet a nommé les Chapitres de son Alcoran, le chapitre *de la vache*, *du chameau*, *de la figue*, &c.

(*b*) *Sale*, Sect. 3. du *Discours préliminaire*, &c.

(*c*) *Ayat* en Arabe, *Ototh* en Hébreu.

(*d*) Ou plutôt sept copies manuscrites.

(*e*) Voiez les supputations de Leusden, *in compend. N. T.*

(*f*) D'*Herbelot*, ubi sup.

(*g*) *Sale*, ubi sup.

On ſçait que chaque Chapitre de l'Alcoran porte à la tête, excepté pourtant le Chapitre 9. ces paroles, *au nom de Dieu très miſéricordieux*. Cette formule connue chez les Muſulmans ſous le nom de *Biſmillah*, eſt comme la livrée de leur Religion. Elle eſt conſtamment au commencement de leurs écrits publics & particuliers, & vaut, ſelon les Docteurs Mahométans, cette formule des Juifs, *au nom de Dieu*, &c. & celle des Chrétiens, *au nom du Pere, du Fils & du S. Eſprit.* Elle vaut enfin la Croix, & le JESUS, MARIA, par où beaucoup de Catholiques ne manquent jamais de commencer leurs actes publics & même leurs lettres de commerce, ſurtout en Eſpagne & en Italie. Il y a tel Chrétien qui dira qu'on rapporte ici bien ſoigneuſement des minuties : mais il faut conſidérer auſſi, que dans toutes les Religions les minuties deviennent ſouvent des uſages eſſentiels. L'Auteur que (*a*) nous citons croit que Mahomet a pris des *Mages* la formule de l'Alcoran, avec beaucoup d'autres choſes : mais on ſçait aſſez qu'autant que ſes lumiéres le lui ont permis, il a dépouillé les autres Religions de ce qu'il a crû pouvoir convenir à la ſienne. Cette formule, avec les titres des Chapitres & pluſieurs autres petites choſes, du moins eſtimées telles par les Muſulmans d'une *haute devotion*, ne ſont pas ſimplement de *ſaints accompagnemens* d'une Ecriture divinement inſpirée : la plupart des Docteurs & des Commentateurs veulent même que tout cela ſoit auſſi venu de Dieu par révélation ; & c'eſt ainſi que les Rabbins ont dit que Dieu avoit révelé les points, les accens & les lettres des Livres ſacrés du V. T. Cependant les Muſulmans raiſonnables croient que ces titres, la formule & autres pareilles choſes ne ſont que d'inſtitution humaine.

Ajoutons à ces petites remarques, qu'il y a dans l'Alcoran 29. Chapitres, qui commencent par une certaine lettre de l'a ſabet ; & comme en matiére de Religion, tout ce qui eſt tant ſoit peu difficile & ſingulier paroit viſer au myſtére, les Muſulmans en ont cherché dans ces lettres. Mais ne pouvant pénetrer dans ces myſtéres prétendus, ils les ont traités de très profonds, & enfin les plus habiles d'entre eux en ſont venus à déclarer qu'ils étoient impénetrables aux hommes, excepté au *Prophéte* ſeul. Malgré cela l'orgueil & la curioſité n'étant pas moins de l'apanage des dévots que de celui des autres hommes, des Docteurs zélés pour Mahomet ont donné l'eſſor à leurs conjectures ; & en imitant la méthode & les heureuſes découvertes de certains Juifs Cabaliſtes, ils ont voulu que chaque lettre renfermât ou un nom, ou un attribut de Dieu, quelqu'une de ſes œuvres, quelque ordonnance, ou quelque Décret divin. De cette façon les lettres, comme les verſets, ont pris poſſeſſion du titre de *ſignes*, qui, ainſi qu'on l'a déja dit, eſt donné aux verſets de l'Alcoran.

Mais pour ſatisfaire la curioſité des Lecteurs, nous croïons qu'il eſt à propos de leur donner quelque idée des myſtéres de ces lettres ; après quoi ils pourront en faire eux-mêmes certaines applications à ce qu'enſeignent quelques Théologiens, non ſeulement dans le Judaïſme, mais même dans le Chriſtianiſme. Il y a dans l'*Alcoran* cinq Chapitres qui commencent par ces lettres A. L. M. Les uns en ſont trois mots Arabes dont le ſens eſt, que *Dieu eſt propice ou favorable*, *qu'il doit être glorifié*, ou qui ſignifient, ſelon d'autres Interprétes, *à moi* & *de par moi*, ce qui s'attribue à Dieu. D'autres y trouvent trois autres mots qu'on doit rendre par ceux-ci ; (*b*) *je ſuis le Dieu très ſage*. D'autres y trouvent *Allah* (Dieu,) *Gabriel* & *Mahomet*. A la vérité il faut un double effort d'imagination pour cette derniére découverte ; mais il en faut pour le moins autant pour celle-ci, que les défenſeurs modernes des types pourront envier aux Muſulmans, à cauſe qu'elle eſt extrêmement ingénieuſe. A. eſt la premiére lettre & la plus ſimple, par où commence la faculté de parler : cette lettre dépend de la partie inférieure du goſier. L'L. parvient au Palais ; elle met, pour ainſi dire, à moitié chemin de la faculté de parler : mais l'M qui eſt une lettre *Labiale*, en eſt conſéquemment la fin. Or qui ne voit que Dieu ſe trouve dans ces trois lettres ? puiſqu'il eſt le commencement, le milieu & la fin de toutes choſes ; que nous devons commencer, continuer, finir nos actions par lui, &c. A ces rares découvertes ajoutons en une qui n'eſt pas moins ingénieuſe, & qui eſt peut-être plus raiſonnable ; c'eſt que l'Ecrivain, en tranſcrivant ces chapitres

(*a*) *Sale*, ubi ſup.

(*b*) *Ana allah Alem*; & pour y trouver une ſignification myſtérieuſe, il faut s'attacher à la premiére lettre du premier mot, à celle du milieu du ſecond, & à la derniere du troiſiéme.

pitres sous les ordres de Mahomet, crut devoir mettre à la tête trois mots Hebreux qui signifient (a) *Mahomet lui commanda*; ce qui pourroit persuader que cet Ecrivain étoit Juif, & autoriseroit peut-être l'ancienne opinion si répandue autrefois, qu'un Juif & un Moine avoient travaillé avec Mahomet à composer l'Alcoran.

L'Alcoran, disent les mêmes Docteurs, est écrit avec une élegance inimitable, & dans la Dialecte des *Koraishites*; ce qui n'empêche pas qu'on n'y trouve assez fréquemment des expressions & des mots pris des autres Dialectes Arabes. Nous ne déciderons pas des raisons qui peuvent avoir porté Mahomet à ce mélange, ni s'il l'a fait comme les Grecs, pour donner plus de force & plus de cadence au discours, en choisissant en différentes Dialectes les expressions les plus vives, & les plus énergiques; ou s'il céda à une paresse d'esprit naturelle, qui le rendoit ennemi de la peine & du travail, comme certains faux Critiques de nos jours l'ont dit d'Homere, jusques-là même qu'ils ont comparé la prétendue paresse de ce Poëte à celle d'un Poëte François, qui assortiroit bizarrement le stile d'un Poëme Epique de Provençal, de Languedocien, de Normand, &c. pour faire ses vers plus à son aise. Ceux qui entendent l'Arabe avoueront l'un & nieront l'autre à l'égard de Mahomet; & nous nous en rapportons volontiers à leur connoissance. Ils conviennent unanimement, que l'Alcoran n'est point la production d'un Auteur nonchalant & paresseux. Quoiqu'écrit en prose, disent-ils, cette prose cadencée est extrêmement harmonieuse. On ne sçauroit nier que cette maniére d'écrire n'ait gêné l'Auteur; mais cette gêne augmente même la beauté de la composition, & donne à la prose le sublime & la dignité de la Poësie, pourvû que les tours poëtiques n'y dominent pas sur la prose. On avoue cependant que la gêne qu'on se donne pour trouver ces tours, fait interrompre & suspendre souvent le sens; que de cette interruption il n'y a pas loin à l'obscurité; qu'à cause de cela Mahomet a été contraint quelquefois d'emploier des répetitions; qu'en les négligeant il est tombé dans l'obscurité, de même que pour avoir été forcé d'être trop précis & trop serré.

Quoiqu'il en soit, les Connoisseurs, sur-tout les Musulmans donnent de très grands éloges à l'Alcoran. Les Alcoranistes, ou gens attachés à la lettre de l'Alcoran, ne trouvent rien d'éloquent ni d'excellent hors ce livre. Ce sont de grands ennemis des Philosophes en général, & en particulier des Métaphysiciens & des Scolastiques. Ils condamnent également Averroës & Avicenne, deux des plus grands ornemens du Mahométisme, avec Aristote & Platon.

L'Alcoran est plein de figures extrêmement hardies & dans le goût Oriental, d'*expressions sententieuses*, & de *tours prophetiques* imités généralement des livres de l'ancien Testament, particuliérement de ceux des Prophétes. C'est cette lecture qui, en dévelopant une disposition d'esprit naturelle à Mahomet, l'a déterminé à emploïer, comme ces Prophétes, l'interruption & la suspension du sens, avec le stile coupé. Ce qui prouve, continue-t-on, que Mahomet n'a épargné ni l'art, ni l'esprit dans cet ouvrage, c'est que le sublime y est ménagé à propos, & que les beautés y sont toujours bien placées. S'il parle de Dieu, s'il décrit ses attributs, c'est avec beaucoup de majesté; s'il prononce des Oracles, c'est avec une élevation proportionnée à la dignité du sujet. Enfin on nous assure que (b) les Arabes sont tellement enchantés des beautés harmonieuses de l'Alcoran, qu'ils affectent autant qu'ils peuvent, d'en imiter l'esprit & le caractére, & même de copier ses tours & ses expressions. Ceux qui se piquent d'écrire avec élegance emploïent le stile de l'Alcoran, le citent & y renvoïent fréquemment. En un mot il est impossible de bien entendre les Auteurs Arabes, sans être versé dans la lecture de ce Livre.

A tous ces avantages qui le rendent si respectable chez les Musulmans, il faut ajouter que ceux qu'on appelle *Sonnites*, ou orthodoxes, soutiennent que l'Alcoran (c) est éternel & increé, existant en Dieu même, l'essence des décrets divins, &c. D'autres, & ce sont les *Motazalles*, le mettent au nombre des autres créatures, & se contentent d'assurer (d) qu'il a été tiré du livre de ces Décrets dès la création du monde; qu'il fut mis en dépôt dans les Cieux, d'ou il a été apporté à Mahomet, &c. Selon *Khondemir*, l'an 24. de l'Hégire le Kalife *Almamon*, qui fut le

(a) *Amarli Mohammed.*
(b) *Sale*, ubi sup.
(c) *Sale*, ubi sup.
(d) D'*Herbelot*, ubi sup.

ſeptiéme des Abaſſides, fit profeſſion publique de cette ſecte des *Motazales*, & l'année ſuivante il perſécuta pluſieurs Docteurs, qui refuſérent de ſouſcrire à ſon ſentiment. Cette perſécution continua juſqu'au Kalifat de *Motawakel*. *Motaſſem* qui ſuccéda à *Almamon*, fit fouetter *Ahmed Ben-Hanbal*, & il le fit mettre enſuite en priſon avec un grand nombre d'autres Docteurs, parce qu'ils rejettoient ſon opinion. *Vatek* vint enſuite, & dans un échange de priſonniers qu'il fit avec l'Empereur de Conſtantinople, il ordonna que tous ceux qui refuſéroient de reconnoître que l'Alcoran eſt *créé*, reſtaſſent entre les mains des Grecs. Mais enfin *Motawakel* dixiéme Kalife des Abaſſides fit ouvrir les priſons, délivra *Ben-Hanbal* & tous ceux qui avoient été arrêtés avec lui, & donna la liberté à un chacun de croire ſur cet article ce qu'il lui plairoit. Un Docteur nommé *Aben-Haroun* imagina du tems de *Motaſſem* une diſtinction, au moien de la quelle il évita la puniſion qu'on faiſoit ſouffrir à ceux qui n'étoient pas du ſentiment de ce Kalife. Car étant interrogé de ce qu'il croïoit au ſujet de l'Alcoran, il ne répondit pas préciſément qu'il fut créé; mais il affirma qu'il avoit été poſé, ou expoſé.

Quoiqu'il en ſoit, tous le regardent unanimement comme un miracle perpétuel, plus grand même que de reſſuſciter un mort, parce que l'Alcoran eſt un ouvrage inimitable, au deſſus des forces de l'eſprit humain; qui renferme en ſoi des caractéres inconteſtables de Divinité, que l'on peut prouver, comme l'exiſtence de Dieu, *A priori*, c'eſt-à-dire, en prenant les preuves d'un l'ouvrage même. Mahomet voulant montrer la divinité de ſa Miſſion par celle de l'*Alcoran*, défia tous les beaux eſprits Arabes de produire quoi que ce fut qui approchât de la valeur d'un Chapitre de ce Livre, ni qui pût lui être comparé pour l'élegance. Un ſeul Poëte nommé *Labid* oſa afficher par maniére de défi un Poëme de ſa façon à la porte du Temple de la Mecque. Mahomet y afficha de même le ſecond chapitre de l'Alcoran, & fit diſparoître auſſi-tôt toute l'élegance d'un Poëme, auprès duquel aucun autre bel eſprit n'oſa jamais prendre place: mais *Labid* eut à peine lu les premiers verſets du chapitre, qu'il l'admira & ſe convertit, en déclarant que des paroles ſi ſublimes portoient leur conviction avec elles, & ne pouvoient venir que d'un Prophéte inſpiré. Ce *Labid* fut dans la ſuite un des plus ardens défenſeurs de Mahomet.

Croions avec (*a*) l'Auteur Anglois qui nous fournit ces particularités qu'il a puiſées dans les ſources mêmes, que l'harmonie des expreſſions, que l'art & la fineſſe du ſtile, que l'enchantement, s'il faut ainſi dire, des tours ont extrêmement contribué à faire goûter la doctrine de l'Alcoran. C'eſt ainſi que les argumens de Mahomet ont pû éblouïr; ces argumens qui, propoſés par lui avec la ſimplicité de l'Evangile, & dépouillés d'une Rhetorique captieuſe, n'auroient ſans doute pas même ſurpris les plus idiots. Il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici des exemples de ce que peut faire ſur l'eſprit humain l'harmonie des phraſes, & la cadence des paroles jointe à des maniéres agréables, à une voix qui frappe mélodieuſement l'oreille, &c. Tout cela fait partie de l'éloquence; & quand même cette éloquence ne produiroit que l'admiration dans l'homme, en faudroit-il davantage pour la rendre maîtreſſe de l'ame? Il eſt ſurpris: c'eſt tout ce qu'exigent (*b*) ceux qui s'élevent au deſſus des autres par ces voies extraordinaires, qui produiſent les révolutions.

Tout ce qui a été dit dans les chapitres précedens, fait aſſez connoître l'uſage & la néceſſité de l'Alcoran. Le projet de Mahomet exigeoit la ſuppoſition d'une Loi ſupérieure à des Loix humaines; & cette Loi ne pouvoit être ſupérieure, qu'en ſuppoſant la révelation. Mais il étoit ſi probable que le projet échoueroit contre trois Religions alors dominantes dans l'Arabie, qu'il (*c*) prit le parti de refondre ces trois Religions enſemble, pour mieux gagner ceux qui en faiſoient profeſſion. Le projet ne paroîtra pas ſi difficile à executer qu'on pourroit ſe le perſuader, ſi on conſidére les étroites liaiſons de ceux qui ſuivoient les trois différentes Religions, & qui, vivant tous enſemble dans les mêmes lieux, s'entre-communiquoient leurs dogmes & leurs erreurs. D'abord il commença par les réunir ſous la croïance d'un ſeul Dieu, en laiſſant aux uns leurs uſages les plus eſſentiels, avec un reſpect extérieur pour leur ancien Légiſlateur, & aux autres la pratique (*d*) des préceptes & de la morale, avec

(*a*) *Sale*, ubi ſup.
(*b*) *Eloquentiam quæ admirationem non habet, nullam judico*, dit *Ciceron*, *Epiſt. ad Brut.*
(*c*) Voiez une citation dans *Sale*, ubi ſup. laquelle a du rapport à ce qu'on dit ici.

(*d*) Nous nous garderions bien de parler de cette maniére, ſi nous ne ſçavions que l'on revient peu à peu depuis quelque tems à l'égard de Mahomet, de cet injuſte préjugé, qui ne trouve rien que de mauvais dans une Secte hé-

le même respect pour celui qui la leur avoit donnée. La réunion s'acheva par les moïens qu'on a déja rapportés, sans qu'il soit nécessaire de les répéter ici.

Il est certain que rien n'est plus répeté dans l'Alcoran que l'*unité de Dieu*, & l'*unité de Religion*. Ensuite il nous assure que pour réformer les desordres où les hommes sont tombés en s'éloignant de l'une & l'autre Unité, Dieu a envoïé en divers tems trois Prophétes, *Moïse*, *Jesus-Christ*, & *Mahomet*. Le Judaïsme n'a guéres menacé que des peines temporelles, ni promis que des avantages charnels. Le Christianisme plus élevé a promis des récompenses spirituelles aux Croïans, & menacé les incredules de peines proportionnées aux récompenses destinées à ces fidéles. Le Mahométisme a mêlé le spirituel & le charnel. Il est charnel avec le Judaïsme ; il est spirituel avec le Christianisme. Alors il s'éleve à un tel point, que ses préceptes ont toute la dignité des préceptes Evangéliques : mais on ne doit point en être surpris, puisqu'ils appartiennent à l'Evangile ; & rien ne leur fait tort que d'être mêlés avec des absurdités & des erreurs que Mahomet a reçues, à ce qu'on prétend, des faux Chrétiens & des faux Juifs. » Ce qu'il y a, dit d'*Herbelot* dans sa *Bibliotheque Orientale*, » de plus vraisemblable touchant la composition de l'Alcoran, est que plusieurs » Evêques, Prêtres, Moines, & autres gens aïant été relegués dans les deserts de » l'Arabie & de l'Egypte, après plusieurs hérésies condamnées par les Conciles, il » s'en trouva d'assez méchans pour fournir à Mahomet des mémoires peu fidéles & » malconçus du V. & du N. T. Les Juifs y contribuerent aussi. Ils se vantent même que douze de leurs principaux Docteurs ont été les Auteurs de ce livre, dans » la vue qu'ils avoient de confondre les Chrétiens sur l'universalité de leur Religion ; » sur quoi il faut remarquer, continue d'*Herbelot*, que l'Alcoran est plein des sentimens erronés des Nestoriens, des Eutychiens, &c. » Voïez aussi ce que M. *Sale* rapporte dans une note sur ces paroles du Ch. 16 de l'Alcoran : *Certainement quelqu'un lui aide, ou lui enseigne à composer l'Alcoran.* On trouve encore dans le Ch. 25. diverses objections des Arabes, rapportées par Mahomet.

A l'égard de ce que Mahomet a conservé de conforme au Judaïsme, voïez M. de *Boulainvilliers* dans sa *Vie de Mahomet*, sur la circoncision, la distinction des viandes, les ablutions, &c. usages qui ont pû flatter les Juifs, parce qu'ils paroissent pris de leur Religion. Mais outre que la Circoncision n'a pas été particuliére aux Juifs, *& qu'elle a été regardée comme une precaution necessaire dans les païs chauds, pour prevenir certains accidens de maladie, d'incommodité ou de malpropreté, ausquels la Circoncision donne un remède efficace*, il semble que Mahomet n'a fait que conserver un usage qu'il a trouvé tout établi chez les Arabes, Enfans d'*Abraham* par *Ismael*, comme un précepte de Religion, ou au moins comme utile à la conservation de la santé. Mahomet *auroit sans doute fait violence à la Nation Arabe, s'il l'avoit forcée d'y renoncer.* Sur la défense de manger des viandes immondes, le même Auteur croit que ce précepte a principalement égard à la santé des peuples. L'Arabie n'est nullement propre à entretenir des cochons ; & par conséquent ces animaux étant mal nourris, ne peuvent que nuire à ceux qui se nourrissent de leur chair. La ladrerie, à laquelle on sçait que les cochons sont sujets, ne peut que se communiquer aux hommes, qui sont plus susceptibles en Arabie & aux environs, des maladies qu'on appelle lépre, ladrerie, &c. *à cause de la nature des alimens, & de la salure des eaux.* Le Législateur, poursuit-il, qui a autorisé la coutume par une Loi, en défendant de manger d'une viande naturellement mauvaise, n'a fait qu'augmenter la précaution publique, & garantir par un motif de Religion le même Peuple, chez qui l'usage & la raison avoient déja obtenu l'abstinence d'un aliment qui pouvoit lui être si préjudiciable, &c. Sur les purifications & les lotions, il nous dit que de tous tems elles ont été en usage dans les païs chauds, & surtout en Arabie ; que la chaleur extrême & la qualité des habillemens dont on est obligé de se couvrir, étant mal

térodoxe. M. *Simon* qui se mit autrefois à la bréche pour justifier le Mahométisme en certaines choses, n'auroit pas tant à craindre aujourd'hui le reproche que lui fit le fameux *Arnaud*, *d'avoir fardé la Religion de Mahomet*. V. Lettre 32. du Tom. 5. des *Lettres du P. Simon*. Il est cependant certain que Mahomet a inséré dans sa Religion d'excellentes choses, dont il est redevable au Christianisme ; par exemple, outre ce qui concerne l'Unité de Dieu, l'amour & le respect qu'on lui doit, &c. on trouve dans les Auteurs Mahométans de très beaux préceptes sur la charité, sur la vengeance & le pardon des injures, &c. Mais le *Pharisaïsme* de plusieurs Docteurs Chrétiens est tel, qu'il leur défend de trouver quoique ce soit de bon dans tout autre parti que celui auquel ils ont juré hommage.

proportionnés à cette chaleur, parce que le linge & la toile y sont fort rares, on se trouve dans la nécessité d'user souvent du bain, qui est le seul moïen de procurer du soulagement au corps, qui sans cela se trouveroit surchargé d'ordures par la transpiration toute seule, quand même la légereté des sables & l'impétuosité des vents ne couvriroit pas de poussiére plusieurs fois par jour des hommes obligés de vivre continuellement dans les campagnes, &c. Nous renvoïons à cet Auteur sur le précepte qui concerne la propagation & la pluralité des femmes, laquelle ne paroît avoir été chez les Juifs qu'une simple permission, ou plutôt une connivence du Législateur.

On prétend qu'une des plus subtiles finesses de cet artificieux Prophéte dans l'établissement de sa nouvelle Religion, a été de s'être fait réveler son Alcoran par versets accommodés exactement, pour l'ordinaire, à la circonstance des tems & à ses vûes politiques. En voici un exemple. La copie de l'Alcoran fut portée par l'Ange *Gabriel* dans le dernier des sept Cieux, c'est-à-dire, le plus bas de tous. Cela se passa au mois de *Ramadhan*, dans la *nuit du décret* ou *du pouvoir*. L'*Alcoran* Ch. 97. dit que *cette nuit vaut mieux qu'un millier de mois*. Et voici ce qui a donné occasion à cette expression. Mahomet, dit d'*Herbelot*, avoit dit à ses disciples qu'il s'étoit trouvé un homme parmi les Israëlites, qui avoit porté les armes l'espace de mille mois pour le service de Dieu & de sa Religion. Ses Sectateurs lui dirent: Notre vie est trop courte pour acquérir un si grand mérite. Mais la réponse à cette objection vint aussitôt du Ciel dans les paroles précédentes, dont le sens est, selon l'exposition des plus habiles Interprétes: Nous vous avons envoïé l'Alcoran, dont le mérite est incomparablement plus grand que celui de toutes les bonnes œuvres que vous pourriez faire; & nous vous l'avons envoïé dans une nuit, dont l'excellence passe celle de toutes les nuits qui pourroient s'écouler. Cette *nuit du décret* revient tous les ans: mais quoiqu'on ne sçache pas précisément quand elle arrive, on la met d'ordinaire dans le mois de *Ramadhan*, à cause que c'est un mois de jeûne & de pénitence, qui dispose les hommes à recevoir les graces du Ciel. Cette opinion, continue d'*Herbelot*, n'ôte pas le doute, & à cause de cela les Musulmans emploïent neuf nuits à célebrer celle là. Si cet Alcoran (*a*) formé dans le Ciel, ensuite mis en dépôt dans un des sept Cieux qui sont sous le firmament, mais communiqué seulement verset à verset (*b*) au Prophéte, & après le Prophéte à (*c*) ses Sectateurs, eût été remis en un seul tems & tout à la fois à ceux-ci, vraisemblablement il auroit essuïé de grandes contradictions, & les projets de Mahomet se seroient bientôt dissipés à l'examen d'une révelation dont toutes les piéces auroient paru si *décousues*. Au contraire, en supposant que ces piéces n'étoient envoïées du Ciel, qu'à mesure que Dieu les jugeoit nécessaires pour convertir ou pour instruire les peuples, il justifioit la sagesse des voïes de la Providence, & pouvoit parer ainsi contre les difficultés des incrédules. Si d'ailleurs cela autorisoit ceux-ci à disputer à l'Alcoran l'éternité que le Mahométisme lui attribue, on se sauvoit par le dogme de la prédestination absolue, suivant lequel Dieu avoit *prédéterminé* de toute éternité les évenemens, qui ont donné lieu à la révelation des morceaux dont l'Alcoran est composé. (*d*) Voilà à peu près ce que nous dit l'Editeur Anglois de l'Alcoran. Le Lecteur jugera de la force de ces raisons. Nous ajouterons seulement, qu'il paroit que Mahomet a voulu imiter la maniére des anciens Prophétes, qui ne prononçoient pas tout de suite, ni en un seul tems, les Prophéties dont nous avons les recueils dans les SS. Ecritures. Ils les donnoient détachées, & sans se mettre en peine de les lier

(*a*) Voïez ce qui a été remarqué ci-dessus. Pour être véritablement orthodoxe, il faut croire que l'Alcoran est *éternel & incréé*, qu'il est meme l'essence de Dieu. Cela pourroit bien être imité de l'idée que nous donne l'Evangile de cette *parole de Dieu, qui étoit Dieu, qui étoit dès le commencement avec Dieu*, &c. Les véritables Musulmans ajoutent, que l'Alcoran a été écrit sur une table qu'ils appellent la *table bien gardée* & *la table des décrets*, parce que tout ce qui est arrivé, & tout ce qui arrivera s'y trouve écrit ou gravé, comme arrets immuables de la Providence.

(*b*) Cette communication de l'*Alcoran* verset à verset dura vingt-trois ans, comme on l'a dit: cependant Mahomet eut la satisfaction de le voir tout entier une fois par an; & même il eut la consolation de le voir deux fois la derniére année de sa vie.

(*c*) A ses confidens, qui écrivoient les versets révelés tels que leur Apôtre les prononçoit. Ces versets, ajoute-t'on, étoient écrits confusément sur des feüilles de palmier, & sur des morceaux de peau.

(*d*) *Sale*, ubi sup.

lier les unes aux autres ; ils les affichoient ; ils les prononçoient dans les places publiques & à la porte de la ville, devant des témoins, &c. Et comme en parlant toujours au nom & de la part de Dieu, on pouvoit dire que leurs Prophéties *tomboient du Ciel*, il est vraisemblable que Mahomet a voulu certifier son inspiration par cette expression allégorique. Les Prophétes du Paganisme observoient aussi le même désordre que ceux des Juifs ; si tant est qu'on doive dire qu'il y a du désordre, à laisser sans liaison des choses qui ne doivent point être liées. Nous n'en donnerons pour preuve que les Prophéties des Sibylles. On sçait que ces Prophéties avoient couru long-tems détachées, du moins c'est l'opinion la plus probable, mais que dans la suite elles furent compilées (*a*) à Rome, & mises en dépot dans le Temple de Jupiter au Capitole, (*b*) comme devant être le plus ferme fondement de la Religion de l'Etat, & le gage précieux de sa destinée, avec quelques autres (*c*) livres sacrés, ausquels on déferoit à peu près le même respect qu'à ceux des Sibylles. Enfin il est évident que Mahomet n'a donné son Alcoran par parties, que parce que les circonstances lui fournissoient le sujet de ce qu'il écrivoit. Nous en avons déja donné quelques preuves : en voici une nouvelle.

Pendant que Mahomet publioit à la Mecque son Alcoran, *Nasser Ben Hareth* étant revenu de Perse où il avoit négocié long-tems, entretenoit ses amis de plusieurs histoires fabuleuses qu'il avoit tirées des Annales de ce païs là, où les exploits d'*Asfendiar* & de *Rostam* Héros de la Perse sont pompeusement décrits ; & il disoit à ses compatriotes : Les histoires que je vous raconte sont beaucoup plus agréables, que celles dont Mahomet vous entretient. Ces fables de *Nasser* firent tant d'impression sur l'esprit des Arabes, que lorsque Mahomet leur racontoit quelque histoire de l'Ancien Testament, ils lui disoient : Nous avons déja entendu toutes ces choses, & de beaucoup plus belles : mais les unes & les autres ne sont que de vieux contes du tems passé. Pour montrer à ces Arabes que ces discours étoient sans fondement, Mahomet leur donna le défi en ces termes : Apportez moi, leur dit-il, quelque composition qui approche de la doctrine & de l'élegance de l'Alcoran. Ils ne purent en produire aucune, ajoute-t'on : aussi Mahomet ne répondoit-il autre chose à *Nasser* & à ses partisans, si non : Tout ce que je vous dis est la pure parole de Dieu, qu'il faut entendre avec respect. *Nasser* aïant entendu cette parole fit cette priére à Dieu : Seigneur, si ce que Mahomet nous dit vient de votre part, faites pleuvoir des pierres sur nous, & accablez-nous comme vous fites autrefois *Abrahah* l'Abyssin, & punissez-nous en l'autre vie d'une peine rigoureuse. L'Alcoran fut mis alors à une grande épreuve : mais voici comment, sans faire de miracles, Mahomet se dispensa d'en prouver la verité, & se tira de ce mauvais pas. Un verset qui lui fut apporté fort à propos par l'Ange Gabriel, vint à son secours. Il portoit : *Dieu n'avoit garde, ô Mahomet, de les punir pendant que tu étois parmi eux.* Surquoi les Interprétes de ce passage remarquent, que Dieu n'a pas coutume de punir un Peuple par une entiére extermination, lorsqu'un de ses Prophétes ou envoïés est parmi eux, sur tout un tel Prophéte, qui est qualifié *la miséricorde des Peuples*, à cause du pardon qu'il leur obtient de leurs péchés. Ce *Nasser* qui pressa si fort Mahomet, pour punition de son impudence & de son impieté, n'est jamais nommé par les Musulmans qu'avec imprécation & malédiction.

*Aboubekre*, comme nous l'avons dit, fut le premier qui compila l'Alcoran. Il fut même obligé, pour rendre sa collection plus complette, d'avoir recours à la mémoire de ceux qui avoient fréquenté familiérement Mahomet. Il en mit ensuite l'exemplaire original entre les mains de *Hafessah* fille d'Omar & veuve de Mahomet, afin qu'on pût y avoir recours lorsqu'il naitroit quelque difficulté sur la lecture de ce

(*a*) Les anciens Romains, qui ne donnoient pas moins volontiers dans le merveilleux que les autres Peuples, ont fait présenter le Recueil des Prophéties de la Sibylle à *Tarquin* l'ancien, ou à *Tarquin* le superbe, par une femme qui disparut aussi-tôt après avoir reçu la somme qu'elle en demandoit.

(*b*) *Te quoque magna manent regnis penetralia nostris*,

dit Enée à la Sibylle de Cumes ;

*Hic ego namque tuas sortes, arcanaque fata,*
*Dicta mea genti ponam, lectosque sacrabo*
*Alma viros. Foliis tantùm ne carmina manda.* Virg. Æneid. L. VI. v. 71.

(*c*) Les vers de la Nymphe *Bagoé*, ou de la Sibylle Erythrée, qui traitoient de l'art de deviner par les éclairs, *ars fulgitrarum* ; les Oracles des *Freres Martiens*, *Martii fratres* ; à quoi il faudroit joindre divers autres livres sacrés, comme étoient ceux de *Tages*, les *Sacra Aruntia* & autres Rituels Toscans, &c.

livre. Il arriva ce qu'*Aboubekre* avoit prévû ; car du tems du Kalife *Othman*, il se trouva plusieurs copies différentes de l'Alcoran. *Othman* les aïant fait rassembler toutes, les fit corriger sur l'original de *Hafessah*, & supprima tous les exemplaires qui n'y étoient pas conformes.

On cite comme un des plus sublimes endroits de l'Alcoran ce passage du Chap. 11. où Dieu arrête les eaux du Déluge en ces termes : *O terre, engloutis tes eaux ; o cieux, retenez la pluie : aussitôt les eaux s'abaisserent ; le décret fut acompli ; l'Arche s'arrêta sur la montagne* (a) d'Al-Judi ; *& ces paroles furent entendues*, malheur à la Nation impie ! Ce passage est effectivement fort beau ; on peut dire aussi que le Chapitre d'où il est tiré renferme généralement de très bonnes choses. Il en est de même des Chap. 3. 7. & 13. sans parler d'un grand nombre d'autres. Dans le 3. on trouve de beaux préceptes sur la patience, l'humilité, la bénéficence, la persévérance, contre l'usure, &c. Dans le 7. on lit ces préceptes conformes au Christianisme ; *soïez indulgens*, ou plutôt, *pardonnez sans peine ; ne commandez jamais que ce qui est juste, & ne contestez point avec l'ignorant.* D'*Herbelot* ajoute au sujet de ce passage, que Mahomet en reçut une plus ample explication en ces termes ; *Recherchez celui qui vous chasse, & donnez à celui qui vous ôte le votre ; pardonnez à celui qui vous offense ; car Dieu veut que vous jettiez dans vos ames les racines de ses plus grandes perfections.* Ce commentaire, ou plutôt cette paraphrase d'une partie du verset qu'on vient d'alléguer, se rapporte entiérement à la morale de l'Evangile ; & il en est de même de ces paroles Evangéliques du Chap. 13. qui terminent l'énumération de plusieurs devoirs : *ceux qui changent le mal en bien*, ou qui rendent le bien pour le le mal, *auront pour récompense le paradis*, &c. Avec ces passages & quantité d'autres relatifs aux préceptes de J. C. on pourroit faire le paralelle de la Morale de l'Alcoran avec celle de l'Evangile, comme on l'a entrepris plus d'une fois de cette même Morale avec celle du Paganisme. Finissons cet article par quelques particularités qui méritent d'avoir place ici.

Croiroit-on, après ce qui a été rapporté du zéle des Musulmans pour l'Alcoran, que chez eux on eût seulement osé hésiter sur sa perfection ? Cependant elle a été révoquée en doute. " (b) Plusieurs Docteurs n'ont point fait difficulté de dire, » qu'il peut y avoir des livres qui le surpassent en doctrine & en éloquence. Il y » en a même qui y ont trouvé des (c) contradictions & des doutes si bien fondés, » qu'ils n'ont pas crû qu'il fût possible de les résoudre. Il se trouve aussi des varié- » tés dans les exemplaires. On a écrit sur leur différence, sur les Loix de l'Alcoran, » qui se trouvent abrogées les unes par les autres, &c ". Tout cela, & la nature de ce livre destiné à servir de régle de foi aux Musulmans, comme le V. T. aux Juifs, & le N. T. aux Chrétiens, " a fait naître un si grand nombre de Commen- » taires & d'interprétations sur cet Alcoran, que l'on pourroit faire un gros volume » des seuls titres. " Outre cela il a été paraphrasé, allégorisé : on a extrait de l'Alcoran, comme chez nous de la Bible, des fleurs, des sentences, &c. & il ne faut pas douter qu'à force de rafiner & de subtiliser sur le texte de ce livre, on ne lui ait fait dire enfin beaucoup de choses ausquelles l'Auteur n'avoit jamais pensé. Nous ne touchons point ici aux controverses qui s'élevérent contre l'éternité de l'Alcoran : mais nous croïons devoir dire quelque chose d'une prétendue Secte, qui a fait de ce livre un (d) Etre animé, tantôt homme & tantôt bête. Cette Secte avoit pour chef un certain *Al-Jahedh*. Sur quoi pouvoit être fondée son opinion ? Ne cachoit-elle pas quelque allégorie ? Peut-être vouloit-on dire que l'Alcoran étoit raisonnable, ou déraisonnable, selon qu'il étoit bien ou mal expliqué par les Musulmans. Les plus orthodoxes disent de même que l'Alcoran a deux faces, l'une d'homme & l'autre de bête ; & on nous assure que cela ne doit s'entendre que du double sens dont ce livre est susceptible, qui est le sens littéral, & le spirituel, ou moral.

Ne mettons pas au rang de ces *Jahedhites* le Kalife *Al-Whalid* de la race des Om-

(a) Montagne qui est entre l'Arménie & la Mésopotamie.

(b) Voïez d'*Herbelot*, ubi sup.

(c) Les Docteurs Mahométans éludent les objections que l'on fait au sujet de ces contradictions, en disant que Dieu a commandé plusieurs choses pour un certain tems seulement, &c. Il y a trois sortes de passages *abrogés* dans l'Alcoran. 1. ceux qui le sont & pour la lettre & pour le sens. 2. ceux qui le sont pour la lettre sans toucher au sens. 3. ceux qui le sont pour le sens, dont la lettre reste. Voïez M. *Sale*, ubi sup. Il rapporte des exemples de ces trois sortes de passages.

(d) Voïez *Sale*, ubi sup. d'*Herbelot*, ubi sup.

miades, que tous les bons Musulmans (*a*) traitent d'impie & de réprouvé, à cause de l'emportement qu'il témoigna contre l'Alcoran. On raconte qu'aïant consulté ce livre au hazard, il en eut pour réponse à l'ouverture, le *méchant rebelle ne trouvera que du mal*; ce qui irrita si fort *Walid*, qu'en le perçant à coups de fléches, il lui répondit : *Tu censures donc les rebelles & les méchans? & je le suis moi ce rebelle. Au jour du dernier jugement, lorsque tu te présenteras devant Dieu, dis lui; Seigneur*, c'est le Kalife *Walid qui m'a traité de la sorte.*

Avant que de passer à la Confession de foi Mahométane, & ce qui concerne le fond des dogmes de cette Secte, il faut remarquer que les Sectateurs de Mahomet appellent leur Religion *Eslamisme*, ou *Islamisme*, du mot *Islam*, par lequel ils prétendent signifier, (*b*) la résignation, ou la soumission du corps & de l'ame au service & aux commandemens de Dieu. On peut aussi rendre ce mot par (*c*) *Religion qui sauve*, ou par *état de salut*. Selon les Mahométans tous les hommes naissent dans l'*Islamisme* : mais l'éducation, l'exemple, l'imitation, les fausses vues, &c. les en détournent. Cette opinion est fondée sur la simplicité de la Religion naturelle, qui nous méne droit à l'Unité de Dieu & à la régle générale de nos devoirs. Suivant ce principe, tous ceux qui avant la mission de Mahomet ont cru l'unité de Dieu & fui l'idolâtrie, sont tenus pour bons Musulmans. Dieu, disent-ils encore, n'a jamais permis que le monde fût entiérement privé de fidéles. Il y a eu des Musulmans depuis Adam jusqu'à Noë : mais du tems de celui-ci il n'y en avoit que 80. dans le monde. Après la mort d'Abraham, il resta deux Prédicateurs de la famille de ce Patriarche, *Ismaël* & *Isac*, &c. Comparez ces idées à celles que nous avons de la perpétuité de la véritable Eglise, dans les tems les plus marqués de la corruption du genre humain.

L'*Islamisme* a deux parties; l'*Iman*, c'est-à-dire, la foi toute simple, la spéculation; & le *Din*, c'est-à-dire la Religion, ou à proprement parler, la pratique des devoirs particuliers au Mahométisme, & celle des préceptes moraux, dans laquelle il y a des Mahométans qui se distinguent d'une maniére surprenante, & qui forcent nos fidéles de dire d'eux, comme les Mahométans le disent des honnêtes gens Chrétiens, *c'est dommage qu'ils soient infidéles.* La dévotion de ceux-ci ne plie pas toujours sous le joug d'une régularité extérieure; & il leur est permis, au milieu de cette infidélité dont ils se trouvent comme investis, de s'élever aux plus sublimes idées de la Religion. Nous rapporterons dans une (*d*) note une pensée prise d'un Auteur Mahométan, laquelle renferme plus de vraïe *spiritualité* qu'un grand nombre de livres de dévotion. Il seroit aisé d'en citer cent exemples semblables.

Les Mahométans croïent que leur Religion est comme le sçeau de toutes les révelations, ensorte qu'il n'y en a point à attendre après elle. Ces révelations ont été portées aux hommes par des Prophétes inspirés en divers ages du monde. Elles sont, disent-ils, contenues en cent quatre livres sacrés, dix desquels ont été remis à Adam, cinquante à Seth, trente à Edris qui est Enoch, dix à Abraham; les quatre derniers, qui sont le Pentateuque, les Pseaumes, l'Evangile & l'Alcoran, ont été distribués à Moïse, à David, à J. C. & à Mahomet le dernier des Prophétes, après lequel on n'en doit point attendre d'autre. Mais que sont devenus cent livres de Prophéties qui ont précedé ces quatre Recueils, les seuls que nous connoissons? Ils sont perdus, repondent-ils, & si bien perdus, que même on ignore entierement ce qu'ils contenoient. A la vérité les Sabéens se vantent d'avoir plusieurs livres faits par les Patriarches, qui ont vêcu avant le Déluge : mais dans le Christianisme nous ne connoissons d'autre monument de ce tems-là qu'un fragment de Prophétie d'*Enoch*, qu'il est permis de citer, parce qu'il a été inseré par S. Jude dans son Epitre. Encore le croit-on tiré d'une certaine *Apocalypse d'Enoch*, livre apocryphe, dit-on, qui étoit rempli de fables, & compilé sans doute assez long-tems avant S. Jude, pour s'être acquis un titre d'autorité.

Les Mahométans soutiennent aussi que les Juifs & les Chrétiens ont altéré le Pentateuque, les Pseaumes & l'Evangile. La parole de Dieu s'y trouve en quelques endroits, mais défigurée par la corruption que les uns & les autres ont répandue

(*a*) Pocok, *spec. hist. Arab.* pag. 225.
(*b*) D'*Herbelot*, ubi sup.
(*c*) *Sale*, ubi sup.
(*d*) Les vers d'un Poëte Persien, qui dans la ferveur de sa repentance parle à Dieu de la maniére suivante : *Seigneur, je vous présente quatre choses qui ne se trouvent point dans vos trésors, le néant, l'indigence, le péché, & le regret.*

sur le tout. L'Alcoran accuse principalement les Juifs de grandes falsifications. Si quelque chose peut autoriser la mauvaise opinion que les Mahométans ont des Juifs & des Chrétiens sur cet article, c'est certainement les fables & les visions des Rabins & des faux Juifs, & la malice, ou la fourberie de quelques Sectes Hérétiques des premiers siécles du Christianisme. Quoiqu'il en soit, les Mahométans n'ont que des compilations apocryphes de ces livres. Un Voiageur Anglois (*a*) cité par Sale dit qu'ils ont un Exemplaire fort corrompu du Pentateuque. M. *Reland*, comme on le verra ci-après, nous parle d'un Pseautier Arabe & Persan, auquel ils ont ajouté des priéres de Moïse, de Jonas & autres: mais M. d'*Herbelot* dit que le (*b*) *Zebour* des Mahométans (c'est ainsi qu'ils appellent le livre des Pseaumes de David) ne contient pas les mêmes Pseaumes que les notres, mais seulement des extraits mêlés de plusieurs autres choses qui n'ont aucun rapport ni à David, ni à ses Pseaumes. Pour ce qui est de l'Evangile, ils ne connoissent, au moins on (*c*) l'assure ainsi, que l'Evangile dont leur Apôtre a fait usage dans l'Alcoran, & que l'on croit être celui qui porte le nom de *S. Barnabé*, écrit en Arabe, & tout à fait différent du notre, mais fort semblable, ajoute-t-on, à ces fausses traditions que Mahomet a mises en œuvre touchant J. C. &c.

Cet Evangile se trouve manuscrit & en Italien dans la Bibliothéque du Prince Eugêne. On le croit traduit de l'Arabe vers le milieu du 15. Siécle; & c'est là, dit-on, ce que les Mahométans opposent aux quatre Evangiles du Christianisme. Saint Barnabé s'y trouve l'Apôtre familier de J. C. & de la Vierge, défenseur du mérite de la Circoncision, &c. On y lit que les peines des Mahométans ne seront point éternelles; que J. C. n'étoit qu'un simple Prophéte; que les Juifs ne le prirent point au Jardin des Olives, & qu'il leur fut enlevé par le ministére de quatre Anges; que Judas fut crucifié en sa place, Dieu l'aïant rendu si semblable à J. C. que non seulement les Juifs y furent trompés, mais la Vierge Marie même & les Apôtres; que cependant au milieu de cette fascination, qui dura jusqu'à sa Passion prétendue, J. C. obtint la permission de les consoler. Alors S. Barnabé prit la liberté de demander à J. C. comment Dieu avoit souffert que sa mére & ses disciples fussent abusés jusqu'à croire qu'il étoit mort avec tant d'ignominie; à quoi J. C. répondit: Dieu » est trop pur pour voir le moindre deffaut dans ses serviteurs sans les en châtier sévérement. L'attachement trop fort de ma mére & de mes disciples étoit l'effet d'un » amour terrestre & corrompu; pour les en punir, Dieu leur a envoié cette affliction » (ma mort prétendue) afin de les garantir ainsi de la peine du feu éternel. Pour moi » qui ai vêcu innocent dans ce monde, je suis néanmoins puni de ce que les hommes m'ont appellé Dieu & fils de Dieu. Il a voulu que je fusse le mépris des hommes dans ce monde, de peur qu'au jour du Jugement je ne devinsse celui des Démons: j'ai été comme l'opprobre du genre humain, parce qu'ils ont crû que j'avois » été véritablement crucifié, au lieu que Judas m'a été substitué pour souffrir » la mort. Je resterai dans cet état d'opprobre, causé par l'illusion ou sont les hommes, jusqu'à la venue de Mahomet l'Envoié de Dieu; & c'est lui qui retirera » de l'erreur tous ceux qui seront fidéles à la Loi de Dieu ". Nous avons abregé cet extrait qui est bien plus long dans le Manuscrit Italien. On veut que cet Evangile ait été traduit en Italien pour l'usage des Renégats: mais peut-être aucun Prosélyte n'a été confirmé dans la foi Mahométane par cet Evangile; excepté quelques misérables qui n'ont jamais rien lû des Evangiles du Christianisme, & qui ne connoissent la Religion dans laquelle ils ont été baptisés, que par des signes de croix & le chapelet.

Les

(*a*) *Edouard Terry*.

(*b*) D'*Herbelot*, art. *Zebour*.

(*c*) D'*Herbelot*, ubi sup. art. *Engil*, c'est-à-dire Evangile, dit que par ce mot les Mahométans entendent le Nouveau Testament, comme par *Torath*, qui signifie Loi, ils prétendent désigner le vieux. Cependant, ajoute-t'il, par *Engil* les Mahométans n'entendent pas notre Evangile, mais celui que Mahomet cite dans son Alcoran: ils sont prévenus que le notre est faux & corrompu. Quand ils empruntent quelque trait de Morale de la Doctrine de J. C. ils le paraphrasent, ou lui donnent un autre tour, pour ne point paroître le devoir au Christianisme. Il est pourtant vrai qu'aujourd'hui ceux qui sont un peu mieux instruits que ne l'est ordinairement le peuple, ne doutent nullement que notre Evangile, & celui qui existoit dans le tems de Mahomet, ne soient les mêmes: mais ils n'en sont pas moins prévenus contre la bonne foi des Chrétiens sur cet article. Les Mahométans accusent ceux-ci d'en avoir retranché tout ce qui étoit favorable à Mahomet. Outre cela les Auteurs citent des passages qui ne se trouvent point dans nos Evangiles. Voiez d'*Herbelot*, ubi sup.

Les Mahométans connoissent aussi les Prophétes de l'ancien Testament, & même ils les citent dans l'occasion, sans croire pourtant que leur autorité soit divine. Puisque nous parlons ici des Prophétes, il n'est pas inutile d'apprendre au Lecteur qu'ils comptent par (*a*) centaines de milliers ceux que Dieu a suscités parmi les hommes. Dans un si grand nombre de Prophétes ils distinguent 313. Apôtres destinés à ramener les hommes de la corruption; & dans ces 313. six qui ont prêché des Loix abrogées successivement les unes après les autres jusqu'à celle de Mahomet exclusivement. Ces Législateurs envoiés de Dieu sont Adam, Noë, Abraham, Moïse, J. C. & Mahomet. Tous les Prophétes sont reconnus exemts d'erreurs capitales & de grands péchés; & quelques différentes qu'aient été leurs Loix & leurs institutions, ils ont tous également fait profession de l'*Islamisme*.

Il ne reste plus qu'à donner une idée de la maniére dont les Musulmans éclairés s'expliquent sur la Religion & la Divinité, considérées comme un bien nécessairement commun à tous les hommes. Ils croient de la Religion qu'elle est étroitement liée au bonheur de la Societé civile, & que l'une ne peut subsister sans l'autre. Un de leurs (*b*) Poëtes appelle la Religion & l'Etat des *jumeaux inséparables*. Un autre ajoute qu'ils ont pris naissance ensemble, & que la mort de l'un semble être fatale à l'autre. Enfin on cite ces paroles d'un Poëte Turc, qui établissent plus expressément encore la nécessité de la Religion: *Ne vous mettez pas en peine que l'Etat périsse, pourvû que la Religion demeure.* On ne peut pas dire, au contraire: *Ne vous mettez pas en peine que la Religion périsse, pourvû que l'Etat demeure.* Leurs Docteurs s'élevent aussi contre l'autorité de la raison. Ils la disent incapable de discerner l'erreur sans le secours de la foi; ils l'appellent elle-même *erreur*. Adhérer, ajoutent-ils, à ses propres sentimens & à ses lumiéres, est le chemin de l'impieté, &c. La foi jointe aux bonnes œuvres ouvre aux Fidéles la porte des bénédictions du ciel & de la terre. Enfin la Religion est comparée à un palmier dont les branches s'élevent, s'il faut ainsi dire, au ciel. Dieu est le souverain bien de l'homme. Malgré ces beaux sentimens, on prétend que le Mahométisme est plein de *Deïstes* & de *Latitudinaires*, qui comparent la Religion, c'est-à-dire celle des Musulmans, à un grand chemin par lequel les hommes vont droit à Dieu, ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait à droite & à gauche divers sentiers qui ménent aussi à lui. On comprend assez que la Religion dominante doit toujours être le grand chemin. Il semble aussi (*c*) que Mahomet favorise les *Latitudinaires*; car, dit-on, il n'a pas exclu du salut ceux qui vivent en gens de bien dans la Religion où ils sont nés. Cependant on trouve d'autres passages du même livre, où l'*Islamisme* est appellé le *droit chemin*, le seul qu'il faut suivre. L'*Islamisme* est la (*d*) ligne droite que Mahomet a tracée pour les Musulmans. A droite & à gauche de cette ligne il en trace d'autres: mais en même tems il les avertit que c'étoient de fausses routes gouvernées par des Démons.

Il y a des Docteurs Mahométans qui portent le libertinage plus loin que les *Latitudinaires*, en se jettant, dit-on, dans un dangereux Pyrrhonisme, qui ne connoît rien de certain que les deux extrémités de la ligne, c'est-à-dire, le commencement de la vie & la fin, qui est la mort. Toute la Religion de l'homme spirituel & intelligent ne consiste, disent-ils, qu'en ces deux termes: mais il semble que ce sentiment pourroit fort bien recevoir une interprétation favorable. Y a-t-il rien en effet de plus certain que ces deux extrémités? & les connoître, c'est-à-dire, se soumettre & s'humilier à la vue des suites facheuses de l'une, persévérer dans l'espérance en voiant la nécessité de l'autre, après avoir vêcu dans une agitation perpétuelle en ce monde, n'est-ce pas là connoître la Religion en homme sage & intelligent?

D'autres enfin semblent expliquer avec beaucoup de noblesse l'idée qu'ils ont de l'immensité de l'Etre suprême: mais ils cachent des principes fort mauvais. *Dieu est par tout*, disent-ils. *Seigneur, nous sommes par tout chez vous. Nous nous disions à nous-mêmes, il se trouvera peut-être un chemin qui nous conduira ailleurs; & quel chemin prendrions-nous qui ne nous conduise à vous?* Mais tous ces beaux termes renferment ou l'idée Platonicienne, qui fait de Dieu le principe géneral de tous les Etres; ou celle

(*a*) 124000. ou 224000. Voiez *Sale*, ubi sup.

(*b*) D'*Herbelot*, ubi sup. page 296.

(*c*) Voiez Chapitre 2. de l'*Alcoran*, & les notes de M. *Sale*, &c.

(*d*) *Biblioth. Orient.* ubi sup.

des Stoïciens qui fait de Dieu l'ame du monde; ou celle des (a) *Hylesites*, qui vivifie la matiére; ou enfin celle de quelques Docteurs Juifs & Sectateurs d'Aristote, qui, en établissant la coéternité de Dieu & de la matiére, en sorte qu'il n'y ait en Dieu que la priorité de Nature, les unit pourtant nécessairement l'un à l'autre. Car les Mahométans qu'on taxe de libertinage & de *Déisme*, enseignent que (b) Dieu est un cercle qui renferme toutes choses, & que c'est en cela que consiste l'immensité de Dieu. *Toutes les lignes, toutes les voies différentes des Religions aboutissent à ce cercle.* Il valloit mieux dire que Dieu est le centre du cercle, & que toutes les lignes tirées de la circonférence de ce cercle vont se réunir au centre, c'est-à-dire, à Dieu. Sans prétendre plaider pour le sentiment de ces Mahométans, ni examiner s'il est effectivement celui des *Deistes* & des *Spinosistes* de l'Europe, nous dirons seulement qu'ils ne parlent pas de l'immensité de Dieu d'une maniére différente (c) de celle du Prophéte David; peut-être même la comparaison du cercle à Dieu pourroit-elle s'expliquer aussi favorablement, qu'un passage du (d) Poëte *Aratus* l'a été par S. Paul.

Mais les Docteurs Musulmans qui pensent avec le plus de justesse & de dignité sur le premier objet de la Religion, croïent que la raison humaine doit être soumise à la raison éternelle, & que tout doit céder à cette premiére vérité, quand elle fait marcher devant soi les motifs *de crédibilité*. Ils sont persuadés aussi qu'il faut abandonner toute sorte d'avantages temporels pour elle; & souvent même cette persuasion va jusqu'à les jetter dans une *Quiétude* parfaite.

A l'égard du cours des idées qui dans la societé civile donnent plus ou moins de mérite à la Religion dominante, il varie ici comme ailleurs. (e) La flaterie, la force & la politique enseignent aux Peuples à supporter les vices & l'infidélité de leurs maîtres; & il peut leur arriver comme à nous d'adorer pour un tems des opinions qui sont des erreurs, dès qu'elles cessent d'être soutenues de l'autorité de l'Etat. Si de ces motifs nous passons à d'autres qui ne servent pas moins à exciter ou à retenir la Religion des particuliers, & à lui donner de vraïes ou de fausses couleurs, nous découvrirons infailliblement en Orient ce qu'un Auteur fort ingénieux a fait découvrir par un Maronite dans le centre du Christianisme: beaucoup d'habitude dans les peuples, beaucoup de forfanterie & d'hypocrisie dans les Grands. Mais quelque corrompus que soient les principes des uns & des autres, tous les Mahométans reconnoissent généralement comme les Chrétiens, que la Religion est nécessaire & pour la gloire de Dieu & pour le bonheur de l'homme, sans quoi il est dégradé de l'humanité. Un de leurs Poëtes dit avec raison, (f) *que la Religion sert de jouet aux impies & aux prophanes*: mais un autre, en lui rendant la justice qu'elle mérite, dit qu'elle méne les sages à Dieu par l'obéïssance, les pénitens par la crainte, les véritables dévots par le desir, & les justes par l'amour qu'ils doivent à Dieu.

Finissons par les distinctions qu'établit un Auteur Musulman entre les différentes choses qui sont permises ou défendues par la *Loi de Mahomet*, & par ceux qui lui ont fait des supplémens. D'*Herbelot* nous fournit ces distinctions, & il faut le copier encore. " (g) Tout ce qui est clairement déclaré dans la parole de Dieu, » c'est-à-dire l'Alcoran, s'appelle *Fardh*; & celui qui ne le reçoit pas est in» fidéle.

» Tout ce qui est clair par la raison s'appelle *Vageb*. Celui qui ne l'observe pas » est un ignorant & un misérable: mais il n'est pas infidéle.

» Il y a du mérite à observer la *Sonna*, c'est-à-dire, la Tradition. Celui qui ne » l'observe pas est digne de répirmande, mais non pas de punition. La *Sonna* revient » à la *Mischna* des Juifs: elle est la seconde Loi, ou la Loi orale.

(a) Selon ces Vers de *Manille*, l. 1. *Astron.* où après avoir parlé de l'ordre merveilleux de l'Univers, il dit:

*Ac mihi tam præsens ratio non ulla videtur,*
*Qua pateat mundum divino numine verti,*
*Atque ipsum esse Deum, nec forte coïsse magistra.*

(b) D'*Herbelot*, ubi sup. page 296.

(c) Pseau. 139.

(d) Τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν; — *car nous sommes ses enfans*, ou plûtôt sa production. Act. Ch. 17. V. 28. Voiez aussi Ps. 104. v. 27.--30. Job. Ch. 34. v. 14. & ailleurs.

(e) Les Arabes disent que les hommes suivent la Religion de leurs Princes; & les Persans, que tous les vices & toutes les réveries des Princes deviennent des vertus pour leurs sujets. D'*Herbelot*, ubi sup. page 297.

(f) La pensée de l'Arabe revient à celle du Poete Latin:

*Relligio peperit scelerata atque impia facta.*
Lucret.

(g) D'*Herbelot*, ubi sup. art. *Ferhaidh*.

» *Mostebeb* est ce qui mérite d'être observé : mais ne l'étant pas il ne mérite ni punition, ni réprimande.

» Tout ce qui peut être obmis ou observé indifféremment & sans distinction, s'appelle *Mebah*.

» *Makloub* est une chose pour laquelle on ne loue point celui qui s'en abstient, » de même qu'on ne blâme point celui qui en use.

» (*a*) *Haram*, est ce qui mérite réprimande & châtiment ; en un mot tout ce qui » est expressément défendu par la Loi, & le contraire de *Halal*, qui signifie tout ce » qui est permis par la Loi.

» (*b*) *Adab* tombe sur tout ce que le Prophéte Mahomet a pratiqué une ou deux » fois ".

Tel est l'Alcoran, ce livre si respecté des Musulmans. C'est pour le bien deffinir, un composé monstreux de plusieurs vérités que Mahomet avoit tirées de l'ancien & du nouveau Testament, & d'une infinité de fables ; de choses graves & sérieuses, mêlées avec des contes puériles ; de principes d'une morale saine joints à d'autres de la morale la plus relâchée, sur tout pour ce qui regarde l'incontinence, & la vengeance. Ouvrage composé à différentes reprises, & Chapitre à Chapitre, & toujours adroitement ajusté aux occurrences, mais très-propre à séduire, parce que l'unité de Dieu y étant établie à chaque page, & le *Polythéisme* combattu, les passions les plus dangéreuses y sont flattées ; le tout écrit avec enthousiasme, & dans le stile figuré & allégorique, qui a toujours fait le charme des Orientaux, & en particulier des Arabes.

Voilà en général l'idée qu'on peut se faire de cet Evangile des Musulmans. Mais comme malgré les traductions qui en ont été faites, ce Livre est d'ailleurs peu connu, & que même la lecture pourroit en être ennuïeuse pour certaines personnes qui ne cherchent que l'amusement, pour en donner une connoissance plus étenduë, nous croïons faire plaisir au Lecteur d'en traiter plus au long, & plus en détail dans le Chapitre suivant.

# CHAPITRE IV.

## (*c*) Extrait *de l'*Alcoran.

L'ALCORAN n'est autre chose qu'une longue conférence de Dieu, des Anges & de Mahomet. Tantôt c'est Dieu qui parle au Prophéte des Mahométans, & qui lui enseigne sa Loi ; quelquefois aussi c'est un Ange. Ce Livre, comme on l'a dit dans le Chapitre précedent, est divisé en cent quatorze Chapitres ou *Surates*, qui tous ont leur titre particulier, & dont les uns ont été révelés à la Mecque, les autres à Médine. Nous allons en donner ici un extrait un peu détaillé, dans lequel nous nous attacherons surtout à faire entrer ce qui regarde l'Histoire & la Morale.

### §. I.

CE premier chapitre est intitulé *de la Préface*, parce qu'en effet il sert d'introduction ou de Préface à tout le Livre. Il fut écrit à la Mecque, & contient sept versets seulement. Aussi est-il fort court. C'est une espéce d'acte de louanges, d'ado-

(*a*) *Haram* signifie aussi une chose sacrée, dont l'accès n'est pas permis à des infidéles ; par exemple, la *Caaba* de la Mecque, le Tombeau de *Mahomet* à Médine, &c. ni à des hommes, fidéles ou non, comme le Serrail. Outre cela on appelle *Haram* l'appartement des femmes, ou le quartier qu'elles occupent.

(*b*) Il paroît par d'*Herbelot*, ubi sup. article *Adab*, que ce mot peut signifier *mœurs*, *manières*, *usages*, *méthode*.

(*c*) On a suivi dans cet extrait la traduction de *Du Ryer*, Edit. de Paris 1723.

ration & de demande que l'on fait à Dieu ; & c'est là tout ce qu'il contient de particulier. Nous remarquerons seulement que comme tous les autres chapitres de ce livre, il commence par ces paroles : *Au nom de Dieu clement & misericordieux*. Il n'y en a qu'un seul dans tout l'Alcoran, à la tête duquel elles ne se trouvent point. Nous le ferons remarquer dans l'occasion, & nous rapporterons la raison de cette différence.

## §. II.

On compte 287. Versets dans ce Chapitre : aussi est-il un des plus longs de l'Alcoran. Il fut écrit à la Mecque, & est intitulé, *de la Vache*, parce qu'il y est parlé de la vache rousse que les Israëlites eurent ordre de sacrifier dans le désert. » Souviens-toi, dit l'Alcoran, comme Moïse a dit au Peuple : Dieu vous commande de sacrifier une vache. Ils ont dit : Te moques-tu de nous ? Il a répondu ; Dieu me garde d'être au nombre des ignorans. Ils ont dit : Appelle ton Seigneur, afin qu'il nous apprenne quelle doit être cette vache. Il a dit : Il faut que ce soit une vache qui soit d'un âge médiocre, qui ne soit ni jeune ni vieille ; & faites ce qui vous est commandé. Ils ont dit : Prie ton Seigneur qu'il nous montre de quelle couleur elle doit être : il faut, dit-il, qu'elle soit jaune, de couleur éclatante ; qu'elle réjoüisse la vuë de ceux qui la regarderont. Ils ont dit : Invoque ton Seigneur, afin qu'il nous apprenne à quoi elle doit ressembler ; & nous serons, s'il lui plaît, obeïssans à ses commandemens. Il dit : Dieu vous dit qu'il faut que ce soit une vache qui n'ait jamais été liée sous le joug pour labourer la terre, ni pour arroser les champs ; qu'elle soit saine, qu'elle n'ait jamais travaillé, & qu'elle n'ait point de tache sur son corps. Ils ont dit : Tu as maintenant dit la vérité : ils l'ont sacrifiée, & peu s'en a fallu qu'ils ne l'aïent pas fait. »

Nous rapportons cet endroit pour donner une idée du stile de l'Alcoran, & de la maniére dont Mahomet a sçû déguiser & habiller à sa mode les histoires de l'ancien Testament. La suite nous en fournira encore plus d'un exemple. Les Mahométans croïent (*a*) qu'un homme ressuscita, lorsqu'il fut frappé de la langue de cette vache ; & leur opinion est fondée sur ces paroles de l'Alcoran : « Nous avons dit, frappez ce corps mort avec une piéce de cette vache ; ainsi Dieu ressuscite les morts, & manifeste ses miracles.

Au reste tout ce chapitre est emploïé à vanter l'excellence de l'Alcoran ; le bonheur de ceux qui croïent en Dieu, qui font de bonnes œuvres, & sont fidéles à accomplir ses Commandemens ; au contraire le malheur des Infidéles & des impies. L'Unité de Dieu y est souvent répetée. Il y est parlé de la résurrection, du Jugement, du feu d'Enfer préparé pour les infidéles & les Idolâtres, qui y bruleront éternellement ; des graces du Paradis, *dans lequel coulent plusieurs fleuves*, où les vrais Croïans trouveront *toutes sortes de fruits beaux & savoureux*, que Dieu leur a préparés, où ils auront *des femmes belles & nettes*, & où ils demeureront dans une éternelle félicité. Outre cela, on trouve dans ce chapitre plusieurs préceptes sur la maniére de faire la *Kebla*, sur la patience, sur les viandes permises ou deffendues, sur la Loi du Talion, sur le jeûne, sur le Pélerinage de la Mecque, sur le vin & les jeux de hazard, sur les sermens, sur les devoirs réciproques des femmes & des maris, sur la répudiation & le divorce, sur l'aumône, contre l'usure, &c. Voici de quelle maniére Mahomet fait parler Dieu au sujet de l'aumône.

» O vous qui êtes vrais Croïans, dépensez en aumônes quelque partie des biens que nous vous avons donnés, avant que le jour vienne auquel on ne trouvera point de rançon, d'aumônes, de protection ni de priéres qui puissent vous secourir. Ne rendez pas vos aumônes inutiles par le repentir & par le reproche, comme font ceux qui font des aumônes par ostentation & par hypocrisie. Leurs bonnes œuvres sont semblables au rocher sur lequel il y avoit un peu de terre ; il est arrivé une grande pluie qui l'a emportée, & qui n'a rien laissé dessus. Leur travail leur sera inutile, & ils n'en recevront point de récompense ; car Dieu hait les hypocrites & les impies. L'action de ceux qui font des aumônes pour complaire à Dieu, ou pour sauver leurs ames, est semblable à un grain semé en un haut lieu, auquel il est arrivé une légere pluïe qui a fait multiplier son fruit. Dépensez en œuvres pies : faites

(*a*) Voiez le *Bedaoi*.

» faites des aumônes du bien que vous avez acquis, & des fruits de la terre que Dieu
» vous a donnés. Ne souhaittez pas du bien mal acquis pour en faire des aumônes ;
» elles ne seront reçûes qu'à votre honte. Si vous faites paroître vos aumônes, vous
» ne pécherez point ; si vous les celez, vous ferez bien : cela couvrira plusieurs de
» vos péchés. Soïez libéraux envers les pauvres qui se sont incommodés pour le
» service de Dieu, & qui ne peuvent pas travailler. Les ignorans les croiront ri-
» ches, à cause de leur probité & de leur bonté ; vous les connoîtrez à leur phy-
» sionomie, & en ce qu'ils ne demanderont rien avec importunité : Dieu sçaura le
» bien que vous leur ferez. Ceux qui font des aumônes, de jour ou de nuit, pu-
» bliquement ou secrétement, seront récompensés de Dieu. Il ne faut rien crain-
» dre pour eux : ils seront exemts d'affliction au jour du Jugement. »

## §. III.

Ce Chapitre contient 200. Versets, & a été écrit à Médine. Il commence par exalter la puissance de Dieu, à qui rien n'est caché au Ciel ni sur la terre ; & il recommande par tout sa crainte, son amour, la résignation à sa volonté, & la confiance qu'on doit avoir en sa protection préférablement à tous les biens du monde. » Confie toi en Dieu, dit l'Alcoran à ce sujet : il aime ceux qui se confient en lui. » S'il vous protége, personne n'obtiendra la victoire sur vous : s'il vous abandonne, » qui vous protégera ? »

Mahomet y recommande surtout l'attachement à la foi d'Abraham, qui, selon lui, n'est autre que la doctrine contenue dans son Alcoran. » O vous, dit-il, qui sçavez l'E-
» criture, ne disputez point de la loi d'Abraham, sçavoir s'il observoit l'Ancien Tes-
» tament ou l'Evangile. Ils ont été enseignés après lui. Abraham n'étoit ni Juif
» ni Chrétien : il professoit l'unité de Dieu ; il étoit vrai-Croïant, & n'étoit pas
» du nombre des Infidéles. Ne soïez pas comme ceux qui ont abandonné la vérité
» & qui ont suivi le mensonge, quoique la vérité leur fut connue. Ils souffriront
» de grands tourmens au jour que le visage des bons blanchira, & que celui des
» méchans sera noirci. On dira à ceux qui auront le visage noirci : avez-vous sui-
» vi l'impieté, après avoir fait profession de la foi ? Goutez aujourd'hui les tour-
» mens dus à votre péché. Ceux qui auront le visage blanc, seront en la grace de
» Dieu, en laquelle ils demeureront éternellement. »

Le faux Prophéte exhorte ensuite ses Fidéles Musulmans à combattre avec courage, pour la deffense de cette foi qu'il leur a prêchée ; & il les exhorte à n'apprehender dans l'exécution de ce pieux dessein, ni la mort, ni tous les efforts des hommes. " Ne croïez pas, dit-il, que ceux qui ont été tués pour la foi, soient morts ;
„ au contraire ils sont vivans auprès de Dieu : ils se réjoüissent de ce que ceux qui
„ accouroient pour les empêcher de combattre, ne les ont pas rencontrés ; il ne faut
„ pas craindre pour eux. Ils se réjoüiront éternellement en la grace de Dieu : il ré-
„ compense abondamment ceux qui combattent pour sa Loi. „

Tout cela est entremêlé de préceptes d'une morale assez pure. „ Ne cachez pas,
„ dit-on, par la crainte des hommes, les bonnes œuvres que vous ferez. Les riches-
„ ses & les enfans seront inutiles aux infidéles auprès de Dieu. Ils demeureront éter-
„ nellement dans le feu d'Enfer. Les aumônes qu'ils font en ce monde, sont sem-
„ blables au vent fort chaud ou fort froid, qui a soufflé sur l'héritage de ceux qui
„ ont fait tort à leurs ames, & l'a entiérement ruiné. Dieu ne leur a point fait d'in-
„ justice ; ils se sont fait tort à eux-mêmes par leurs péchés. Dieu, ajoûte-t-on,
„ aime ceux qui font des aumônes en joïe & en affliction, qui dominent leur colé-
„ re, & pardonnent à ceux qui les ont offensés. Il aime ceux qui font bien, & qui
„ après avoir commis quelque péché, se sont souvenus de la Divine Majesté, & lui
„ en ont demandé pardon. „

Ce Chapitre est intitulé *de la Lignée de Joachim*, parce que Mahomet y parle à sa façon de la Famille de ce Patriarche pere de la Sainte Vierge. Nous copierons ici ce qu'il en dit, afin de faire connoître de plus en plus de quelle maniére il a sçû accommoder l'Ecriture à ses fables.

„ Dieu, dit-il, a élu Adam & Noë, la lignée d'Abraham & la lignée de Joa-
„ chim : l'une procéde de l'autre. Souviens-toi comme la femme de Joachim a dit :
„ Seigneur, je t'ai voué le fruit de mon ventre, libre & dépouillé de toute affaire
„ pour te servir en ton Temple. Reçois-le de moi, qui te l'offre avec affection.
„ Lorsqu'elle a été accouchée, elle a dit : Seigneur je suis accouchée d'une fille ;

„ je l'ai nommée Marie. Je la conserverai par ton aide de la malice du Diable, elle „ & sa postérité. Reçois-la Seigneur, & lui fais produire de bons fruits.

„ Zacharie eut soin de l'éducation de cette fille. Toutes les fois qu'il entroit en son Oratoire, il y trouvoit mille sortes de différens fruits. Il dit un jour : O Ma- „ rie, d'où procédent ces biens ? Elle répondit : ils procédent de Dieu, qui enri- „ chit sans compte qui bon lui semble. Alors Zacharie pria le Seigneur, & dit : Sei- „ gneur, donne moi une lignée qui te soit agréable, & qui observe tes Commande- „ mens. Les Anges l'ont appellé, & lui ont dit : (a) Je t'annonce de la part de Dieu „ que tu auras un fils, nommé Jean. Il assurera que le Messie est le Verbe de Dieu, „ qu'il sera grand personnage, chaste, Prophéte, un des justes. Seigneur, répon- „ dit Zacharie, comment aurois-je un fils ? Je suis vieux, & ma femme est stérile. „ L'Ange lui dit : ainsi Dieu fait ce que bon lui semble. Seigneur, dit Zacharie, „ fais moi paroître quelque signe de la grossesse de ma femme. Le signe que je te don- „ nerai, répondit l'Ange, sera que tu ne parleras de trois jours que par signe. Sou- „ viens toi comme les Anges ont dit : ô Marie, Dieu t'a élue & purifiée sur toutes „ les femmes. O Marie, obéis à ton Seigneur, loüe-le, & l'adore avec ceux qui „ l'adorent. (b) Je te raconte comme la chose s'est passée ; souviens-toi comme les „ Anges ont dit : ô Marie, Dieu t'annonce un Verbe, duquel procédera le Mes- „ sie, nommé Jesus fils de Marie, plein d'honneur en ce monde ; & en l'autre il se- „ ra au nombre des intercesseurs auprès de la divine Majesté. Il parlera dans le ber- „ ceau comme un homme de trente à cinquante ans, & sera au nombre des justes. „ Elle a dit : Seigneur, comment aurai-je un enfant sans attouchement d'homme ? „ Il a répondu : ainsi Dieu fait ce que bon lui semble. Lorsqu'il crée quelque cho- „ se, il dit, Sois, & elle est. Je lui enseignerai les Ecritures, les mystéres de la Loi, „ l'ancien Testament & l'Evangile ; & il sera Prophéte envoïé aux enfans d'Israël. „ Jesus dit aux enfans d'Israël : Je suis venu vers vous avec des signes évidens de „ ma Mission de la part de votre Seigneur. Je vous ferai du limon de la terre la fi- „ gure d'un oiseau ; je soufflerai contre : aussi-tôt elle sera oiseau, & volera par la „ permission de Dieu, &c. „

## §. IV.

Ce Chapitre est intitulé, *des Femmes*, parce qu'il contient plusieurs préceptes qui les regardent. „ Craignez Dieu, dit Mahomet, par lequel vous jurez, & par le ven- „ tre (c) de vos femmes. Craignez de faire tort aux femmes. Epousez celles qui „ vous agréront, ou deux, ou trois, ou quatre. Si vous craignez de ne pouvoir „ les entretenir également, n'en épousez qu'une, ou les esclaves que vous aurez ac- „ quises. Cela est plus à propos, afin que vous n'offensiez pas Dieu. Donnez aux „ femmes leur dot de bonne volonté. Si elles vous donnent quelque chose qui vous „ soit agréable, recevez-le avec affection & civilité.

„ Si vos femmes sont adultéres, prenez quatre témoins de leur faute, qui soient „ de votre Religion. S'ils en portent témoignage, tenez les prisonniéres en vos mai- „ sons jusqu'à la mort, ou jusqu'à ce que Dieu en ordonne autrement.

„ Ne violentez pas vos femmes pour leur ôter ce que vous leur avez donné, ex- „ cepté si elles sont surprises en adultére public. Renvoiez-les avec civilité, si vous „ avez de l'aversion pour elles. Que si vous voulez répudier vos femmes pour en „ prendre d'autres, & que vous leur aïez donné quelque chose, ne prenez rien de „ ce qui leur appartient.

„ N'épousez pas les femmes de vos Péres. Vos méres vous sont défendues, vos „ filles, vos sœurs, vos tantes, vos niéces, vos méres nourrices & vos sœurs de lait, „ les méres de vos femmes, & les filles que vos femmes auront d'un autre mari, „ dont vous aurez un soin particulier. Les filles des femmes que vous avez connues „ vous sont aussi deffendues, les femmes de vos enfans, & les deux sœurs. Les „ femmes mariées vous sont aussi deffendues, excepté les femmes esclaves que vous „ aurez acquises. Hors ce qui vous est deffendu ci-dessus, il vous est permis de „ vous marier à votre volonté. Si vous desirez des femmes pour de l'argent, & ne „ commettre ni concubinage, ni adultére, donnez leur la dot dont vous convien-

(a) Voïez *Kitabel tensir.*
(b) Voïez *elaldin.*
(c) Quelques anciens Arabes juroient par le nom de Dieu & par le ventre de leurs femmes, parce qu'ils appréhendoient leur stérilité.

„ drez avec elles : ainsi vous n'offenserez point Dieu. Celui qui ne pourra pas épou-
„ ser des femmes de libre condition, épousera celles de ses femmes ou filles escla-
„ ves qui lui agréront. Epousez vos femmes avec la permission de leurs parens, &
„ leur donnez leur dot avec honnêteté. Si les femmes de libre condition, qui n'ont
„ point commis de concubinage, ni d'adultére, convolent en secondes noces, & tom-
„ bent en adultére, elles seront châtiées doublement. Le mariage des esclaves est
„ pour ceux qui craignent l'incontinence : si vous vous abstenez de les épouser, vous
„ ne ferez pas mal ". Nous n'ajoûtons aucunes refléxions sur ces préceptes ; & nous
laissons au Lecteur la liberté d'y faire telles remarques qu'il jugera convenables. On
ne peut nier que quelques-uns ne contiennent une morale très-raisonnable, & que
le faux Prophéte avoit puisée chez les Juifs & chez les Chrétiens : mais il faut avouer
aussi que dans d'autres il donne dans le plus grand relâchement, & favorise ouver-
tement la passion & l'incontinence.

On trouve aussi dans ce chapitre des préceptes fort raisonnables sur l'administra-
tion des biens des Mineurs, & sur les successions.

Voici ce que Mahomet y prescrit au sujet des Mineurs. " Donnez aux Orphelins
„ ce qui leur appartient, & ne mangez pas leurs facultés. Donnez leur les vête-
„ mens qui leur sont nécessaires, & entretenez les honnêtement. Instruisez les jus-
„ qu'à ce qu'ils aïent atteint l'age de discrétion, & qu'ils soient *capables de mariage.*
„ Si vous croïez qu'ils se conduisent sagement, remettez leur ce qui leur appartient,
„ & ne le mangez pas injustement avant qu'ils soient en âge. Celui qui sera riche
„ s'abstiendra de leur bien ; & celui qui sera pauvre en prendra avec honnêteté, se-
„ lon la peine qu'il aura pour eux. Lorsque vous leur remettrez leurs facultés,
„ prenez des témoins de votre action. Dieu aime les bons comptes. „

A l'égard des successions, voici ce qu'ordonne le faux Prophéte. " Les enfans au-
» ront bonne part en ce que leurs pere & mere & leurs parens laisseront après leur
» trépas. Du peu ou du beaucoup, il leur en appartient une portion limitée & fi-
» xe. Le fils aura autant que deux filles. S'il y a des filles plus de deux, elles au-
» ront les deux tiers de la succession du défunt. S'il n'y en a qu'une, elle aura la
» moitié, & ses parens le sixiéme de ce qu'aura laissé le défunt. S'il n'y a point d'en-
» fans & que les parens soient héritiers, la mere du défunt aura le tiers. S'il y a
» des freres, la mere aura le sixiéme, après avoir satisfait aux legs contenus au Testa-
» ment & aux dettes. La moitié de ce que vos femmes laisseront vous appartien-
» dra, si elles n'ont point d'enfans : si elles en ont, vous aurez le quart de ce qu'el-
» les laisseront, après que les legs & les dettes seront acquittées. Elles auront le
» quart de votre succession, si vous n'avez point d'enfans : si vous en avez, elles en
» auront la huitiéme portion. Si l'homme ou la femme héritent l'un de l'autre,
» qu'ils n'aïent ni pere, ni mere, ni enfans, & qu'ils aïent un frere & une sœur,
» chacun d'eux aura le sixiéme de la succession. S'ils sont davantage, ils seront asso-
» ciés au tiers après les legs & les dettes païées. "

Nous passons plusieurs autres préceptes qui regardent l'unité de Dieu, ce dogme
favori des Mahométans, & que leur Législateur répete à chaque page de son Al-
coran, le proposant à ses fidéles Musulmans comme la doctrine qui doit les distin-
guer des Infidéles, c'est-à-dire, des Juifs & des Chrétiens, qu'il accuse d'admettre
plusieurs Dieux ; la charité envers les pauvres & les esclaves, la libéralité, la fidéli-
té, l'équité & la justice ; l'attachement à Dieu & à son Prophéte, c'est-à-dire, à
la doctrine contenuë dans l'Alcoran ; le meurtre, & la maniére dont il doit être ex-
pié ; la priére, &c. Mais il n'est pas inutile de sçavoir comment Mahomet y parle
de Jesus-Christ.

» Le Messie, dit-il, Jesus fils de Marie, est Prophéte & Apôtre de Dieu, son
» Verbe & son Esprit qu'il a envoïés à Marie. Croïez donc en Dieu & en ses Pro-
» phétes, & ne dites pas qu'il y a trois Dieux ; car il n'y a qu'un seul Dieu. Il n'a
» point d'enfant ; tout ce qui est au Ciel & en la terre lui obéit. Le Messie même
» ne tient pas à déshonneur d'être serviteur de Dieu. " Dans ces paroles on voit
deux choses : la premiére, l'ignorance de l'imposteur, qui accuse faussement les Chré-
tiens d'admettre trois Dieux, car c'est d'eux dont il est parlé ici ; la seconde, la
hardiesse avec laquelle, en donnant beaucoup de louanges à Jesus-Christ, & le re-
connoissant pour le Verbe de Dieu & son Esprit, il nie cependant sa divinité, & qu'il
soit fils de Dieu. C'est ce qu'il établit encore dans le Chapitre suivant par ces pa-
roles : " Certainement celui qui dit que le Messie fils de Marie est Dieu, est un
» impie. Dis-lui, qui peut empêcher Dieu d'exterminer le Messie & sa mere ? »

A l'égard de la mort du Sauveur des hommes, on peut voir ce que Mahomet en a enseigné, & ce qu'en croïent les Musulmans, dans ce même Chapitre dont nous donnons ici le précis. Il y est dit en parlant des Juifs: " Ils ont dit, nous avons „ tué le Messie, Jesus fils de Marie, Prophéte & Apôtre de Dieu. Certainement ils „ ne l'ont pas tué ni crucifié: ils ont crucifié un d'entre eux qui lui ressembloit. Ceux „ qui en doutent sont en une erreur manifeste, & ne parlent que par opinion. Cer- „ tainement ils ne l'ont pas tué: au contraire Dieu l'a élevé à soi. "

Avant que de finir, n'oublions pas que ce Chapitre contient 170. Versets écrits à Médine.

## §. V.

On compte dans ce Chapitre 120. Versets écrits à Médine. Il est intitulé *de la Table*, parce qu'il y est parlé des viandes permises & defendues. " Il vous est dé- „ fendu, y dit Mahomet, de manger de la charogne, du sang, de la chair de pour- „ ceau, & de tout ce qui n'est pas tué en proférant le nom de Dieu. Il vous est „ défendu de manger des animaux étouffés, étranglés, assommés, précipités, qui „ se sont tués heurtant l'un contre l'autre, & ceux que les animaux auront tués, „ si vous ne les trouvez avoir encore assez de vie, pour pouvoir les saigner en pro- „ férant le nom de Dieu.

„ Si quelqu'un est en nécéssité, & mange de ce qui est défendu sans volonté de „ pécher, Dieu lui sera clément & miséricordieux. Ils te demanderont ce qu'il leur „ est permis de manger; dis-leur: Il est permis de manger de toutes sortes d'animaux „ qui ne sont pas immondes, & de tout ce qui vous a été enseigné de la part de „ Dieu touchant les animaux qui ont été blessés des lions & des chiens. Mangez „ des animaux qu'ils vous auront pris; & souvenez vous de Dieu en les seignant. „ Aujourd'hui il vous est permis de manger de ce qui n'est pas immonde; & des „ viandes de ceux qui sçavent la Loi écrite, leur viande vous est permise, & la leur „ vous est permise. "

Le Prophéte y donne aussi quelques préceptes touchant les ablutions. " Lorsque „ vous voudrez, dit-il, faire vos Oraisons, lavez votre visage, vos deux mains jus- „ qu'au coude, & passez la main sur votre tête & sur vos pieds jusqu'aux talons. Si „ vous êtes souillés, purifiez-vous: si vous êtes malades ou en voïage, & que vous „ veniez de décharger votre ventre, ou que vous aïez connu votre femme, & „ que vous ne trouviez point d'eau pour vous laver, mettez la main sur le sable, „ passez la sur votre visage, & vous en essuïez les deux mains. Dieu ne vous or- „ donne rien de facheux: mais il veut que vous soïez nets, & veut accomplir sa „ grace sur vous. "

Outre cela ce Chapitre est plein d'invectives contre les Juifs & les Chrétiens, que le faux Prophéte accuse de ne pas suivre l'ancien Testament & l'Evangile, & de les avoir altérés. Il est cependant remarquable, que Mahomet ne les condamne point absolument. " Les Juifs, dit-il, les Samaritains, les Chrétiens, tous ceux „ qui auront crû en Dieu, à la résurrection des morts, & qui auront fait de bonnes „ œuvres, seront exemts d'affliction. Il n'y a rien à craindre pour eux au jour du „ Jugement. " Il semble même affecter plus de ménagement pour les Chrétiens que pour les autres. " Tu trouveras, dit-il, que les Chrétiens ont une grande incli- „ nation & amitié pour les vrais Croïans, parce qu'ils ont des Prêtres & des Reli- „ gieux (*a*) qui sont humbles. Ils ont les yeux pleins de larmes lorsqu'ils entendent „ parler de la doctrine que Dieu t'a inspirée, à cause de la connoissance qu'ils ont „ de la vérité, & disent: Seigneur, nous croïons en ta Loi; écris-nous au nom- „ bre de ceux qui professent ton Unité. Dieu exaucera leurs priéres, & leur par- „ donnera

(*a*) Ce seul témoignage qui ne peut être suspect, puisqu'il vient de l'ennemi juré du Christianisme, suffit pour réfuter ceux qui, comme on l'a vû au commencement du Chapitre II. ont publié avec confiance qu'au tems de Mahomet les Chrétiens avoient porté la corruption aux plus grands excès; & que ce fut là une des principales causes des progrès que fit le Mahométisme. Ceux qui parlent de la sorte seroient trop heureux, qu'on pût en cela les taxer d'ignorance. Par malheur pour eux l'esprit & les lumiéres ne leur ont point manqué; & s'ils en ont abusé, ce n'a été que par un desir aveugle de décréditer une Religion qu'ils n'estimoient pas assez, parce qu'elle ne leur étoit pas favorable.

„ donnera : il leur ouvrira la porte du Paradis, où est la récompense des gens de „ bien. "

On trouve encore ici, comme ailleurs, quelques histoires de l'Ancien & du Nouveau Testament, que Mahomet a habillées à sa façon. Ainsi en parlant du meurtre d'Abel commis par Caïn, il dit que Dieu envoïa un Corbeau qui fit une fosse, & montra à Caïn la façon d'ensévelir le corps de son frere. Dans un autre endroit il rapporte que les Apôtres demanderent à Jesus-Christ, qu'en confirmation de la doctrine qu'il leur prêchoit, il leur fit tomber du Ciel une table chargée de viandes ; ce qu'il leur accorda. En quoi il semble que le faux Prophéte a fait allusion à ces endroits de l'Evangile, où le Sauveur promet à ses Disciples de leur faire manger le pain du Ciel.

Enfin ce Chapitre contient plusieurs préceptes, sur le pélerinage de la Mecque pendant lequel il est défendu de chasser, sur la justice & la crainte de Dieu, sur le vol dont la peine doit être d'avoir les mains coupées, sur l'exécution des sermens, sur le vin & les jeux de hazard qui sont absolument défendus, ainsi que le sort & la divination, sur les Testamens, &c. Tout cela est entremêlé de sentences, dont plusieurs sont certainement tirées de l'Ecriture, comme celle-ci : *Dieu donne sa grace à qui bon lui semble ; il est libéral, & sçait tout.*

## §. VI.

*Geladdin* intitule ce Chapitre *des Animaux*, parce que Mahomet y répete une partie de ce qu'il a dit ailleurs des viandes permises & défendues. Du reste on l'appelle le Chapitre *des gratifications*, & avec raison, puisque le Prophéte des Musulmans y fait une grande énumération des graces & des bienfaits que les hommes ont reçus de Dieu, des biens dont il les a prévenus, pour les attacher à lui, de l'ingratitude avec laquelle ils ont abusé de ses dons, & des châtimens par lesquels il a puni leur infidélité. D'où Mahomet prend occasion de recommander à ses Sectateurs l'attachement à la doctrine qu'il leur prêche, & aux dogmes contenus dans l'Alcoran.

Le principal est toujours l'unité de Dieu, comme celui par lequel il prétend distinguer ses Musulmans des Infidéles, c'est-à-dire des Juifs & des Chrétiens. Voici de quelle maniére il s'exprime à ce sujet.

„ Considére comment les fruits croissent & multiplient, cela sert d'instruction de „ l'unité de Dieu à ceux qui ont sa crainte devant les yeux. " Il faut avouer que ce raisonnement n'est pas fort concluant, si ce n'est peut-être pour des Arabes. Quel rapport entre l'unité de Dieu, & la production des fruits de la terre ? Mahomet continue. " Les Infidéles, dit-il, ont adoré le Diable avec Dieu qui les a „ créés, & ont dit que Dieu a des fils & des filles. Telle est leur ignorance. Loué „ soit Dieu : il a créé le Ciel & la terre. Comment aura-t-il un enfant ? Il n'a „ point de femme. " On voit par cet échantillon, que s'il se rencontre quelque chose d'estimable dans l'Alcoran, ce n'est pas le raisonnement.

Mahomet réussit mieux dans les endroits qu'il a imités des SS. Ecritures. En voici un qui manifestement en est tiré. " Ils ont juré par le nom de Dieu (les In- „ fidéles) de combattre pour la foi s'ils voïent paroître quelque miracle pour les ins- „ truire. Les miracles procédent de Dieu : ils ignorent en quel tems il les fera pa- „ roître. Quand ils verroient des miracles ils ne se convertiroient pas. Je renver- „ serai leurs cœurs : j'éblouïrai leur vuë, & ils ne se convertiront jamais. Je les lais- „ serai dans leurs erreurs & dans leur désobéïssance avec mépris & confusion. Si „ nous leur envoïons des Anges, si les morts viennent leur parler, si nous assem- „ blons auprès d'eux tous les témoins du monde, ils ne croiront pas s'il ne plait „ à Dieu. Il dévoïe qui bon lui semble, & conduit au droit chemin qui bon lui „ semble. "

Ce Chapitre contient 175. Versets écrits à Médine.

## §. VII.

MAHOMET a intitulé ce Chapitre qui contient 106. Versets écrits à la Mecque, le Chapitre d'*Araf*, lieu situé entre le Paradis & l'Enfer, où les hommes ne souffrent point de douleur. C'est pour cette raison qu'on l'appelle communément le Chapitre *des Limbes*. On voit par là qu'il ne s'agit point du tout ici du Purgatoire des Chrétiens, où les ames des justes achévent d'expier leurs péchés par des châtimens

proportionnés. Le lieu mitoïen entre le Paradis & l'Enfer imaginé par Mahomet, est un séjour exemt de douleurs ainsi que de plaisirs, destiné à ceux qui n'auront fait ni bien ni mal, ou qui auront fait autant de bien que de mal, en sorte que la balance demeurera en équilibre entre leurs crimes & leurs bonnes œuvres. Voici comment le Prophéte des Musulmans parle de ce séjour dans ce Chapitre.

„ Entre les Bienheureux & les Damnés il y a une séparation, & un lieu appellé „ *Araf*, ou Limbes, où sont plusieurs personnes qui connoissent les bienheureux & „ les damnés à leur visage. Ils [illegible] Bienheureux, & les saluent : cependant „ ils n'entrent point dans le [illegible] aïent très grand désir d'y entrer. Lorsqu'ils tournent les yeux du [illegible] damnés, ils disent : Seigneur, ne nous mets „ pas au nombre des injustes. [illegible]x qui sont en ce lieu appellent les damnés. Ils les „ connoissent à leur visage, & leur disent : A quoi vous ont servi vos richesses, & „ de vous être élevés contre la foi & contre les commandemens de Dieu ? Voilà les „ Fidéles que vous méprisiez : vous juriez qu'ils seroient privés de miséricorde. Dieu „ leur a parlé, & leur a dit : Entrez dans le Paradis, & n'aïez point de peur ; vous „ serez à jamais exemts d'affliction. Les Damnés crieront aux Bienheureux : Donnez nous de l'eau que vous buvez, & de la viande que vous mangez. Ils répondront : La boisson & la viande du Paradis ne sont point pour les Infidéles qui se „ sont joués de leur foi, qui se sont enorgueillis des biens de la terre, & qui se sont „ moqués des commandemens de Dieu. Il les a oubliés, parce qu'ils ont oublié la „ venuë du jour du jugement, & qu'ils ont blasphémé contre ses commandemens " Il n'est pas nécessaire d'avertir le Lecteur, que ce morceau est copié presque mot à mot de l'Ecriture. Il n'y a personne qui ne le sente.

Tout le Chapitre est dans le même goût, & est emploïé principalement à faire sentir aux fidéles Musulmans, avec quelle rigueur Dieu punit l'oubli de ses graces & de ses bienfaits, & la désobéissance à ses commandemens & aux ordres de ses Prophétes. Mahomet le prouve par des exemples presque tous tirés de l'Ecriture. Tels sont ceux des Anges rebelles, déchus de leur premier état pour avoir réfusé d'obéir aux ordres de Dieu ; d'Adam & d'Eve chassés du Paradis, pour avoir trangressé la défense qui leur avoit été faite ; des Contemporains de Noë submergés sous les eaux, pour avoir été sourds aux sages avis de ce Patriarche, qui les exhortoit à la pénitence ; des Concitoïens de Loth réduits en cendres par le feu du Ciel, pour avoir méprisé ses remontrances ; de Pharaon exterminé avec tout son peuple, pour avoir endurci son cœur à la vuë des prodiges que Moïse opéroit, &c.

A ces exemples tirés de l'Ecriture, & rapportés presque dans les mêmes termes qu'elle les raconte, le faux Prophéte y joint ceux des *Adites* & des *Thamudites*, exterminés pour avoir refusé de croire aux discours de *Hod* & *Salhé*, de la façon que nous l'avons rapporté dans l'*Introduction à l'Histoire du Mahometisme*.

## §. VIII.

Ce Chapitre contient 75. versets écrits à la Mecque, & est intitulé *du Butin*. Il fut composé à l'occasion d'une difficulté qui survint entre les gens de Mahomet, au sujet du butin qu'ils avoient fait au combat de *Beder*, dont nous avons parlé ailleurs.

Le Prophéte le partagea entr'eux : mais il dressa ensuite ce Chapitre, dans lequel il déclare de la part de Dieu, que la cinquiéme partie du butin, que ces Fidéles feront sur leurs ennemis, appartient à Dieu, au Prophéte, à ses parens, aux orfelins, aux pauvres, & aux Pélerins qui sont en nécessité.

Du reste Mahomet emploïe la plus grande partie de ce Chapitre à faire souvenir ses Fidéles Musulmans de la protection que Dieu leur a accordée, en les rendant victorieux de leurs ennemis, & en envoïant du Ciel à leurs secours des millions d'Anges, pour assurer leurs pas, & répandre la fraïeur dans le cœur des Infidéles. „ Si vous n'avez pas tué les Infidéles, dit-il, Dieu les a tués lui-même. O Mahomet, tu n'as pas jetté les pierres contre eux ; Dieu les a jettées, afin de gratifier les „ vrais Croïans. " Il promet ensuite le même secours à ses Sectateurs, pourvû qu'ils se rendent dignes de ces bienfaits du Ciel, en combattant courageusement pour la défense de l'*Islamisme*.

Enfin pour donner encore plus d'assurance à ses gens, il ne manque pas de leur faire entendre que sa personne en particulier est sous la garde toute-puissante de l'Eternel, & que tous les efforts des hommes ne pourront lui nuire. " Si vous retournez combattre contre le Prophéte, dit Dieu aux Infidéles, sçachez que

» je le protégerai contre vous. Vos gens de guerre ne vous serviront de rien, quoi- » qu'ils soient en grand nombre, parce que Dieu est avec les vrais Croïans. « Et s'adressant ensuite à Mahomet lui-même, « les impies, dit-il, ont conspiré contre » toi pour te saisir, pour te tuer, ou pour te chasser de la Mecque: mais Dieu a ren- » du leur conspiration sans effet. Lorsqu'on leur a raconté ses miracles & enseigné » ses Commandemens, (*a*) ils ont dit : Nous les avons entendus : nous en aurions » bien dit autant si nous avions voulu ; ce n'est qu'une chanson, & une fable de vieil- » les gens. Souviens-toi comme ils ont dit: Mon Dieu, si ce que nous raconte Ma- » homet est véritable, fais tomber sur nous une pluïe de cailloux, & nous chatie » rigoureusement. Il ne les chatiera pas quand tu seras avec eux, &c. « C'est par ces artifices que le faux Prophéte rendoit sa personne respectable à ses Prosélytes, & les disposoit à tout entreprendre sous ses ordres.

## §. IX.

Plusieurs Docteurs Mahométans (*b*) ont intitulé ce Chapitre, ***du Châtiment***, ou ***de la Peine***. Il contient 127. Versets écrits à Médine, & s'appelle communément le Chapitre *de la Conversion* : mais il faut l'entendre de la Conversion à la Mahométane, c'est-à-dire, les armes à la main. En effet de tous les Chapitres de l'Alcoran, celui-ci est le seul qui ne commence point par cette formule ordinaire : ***Au nom de Dieu clement & miséricordieux*** ; & cela, dit-on, parce que ce sont paroles de paix & de salut, & qu'ici Mahomet ordonne de rompre la tréve faite avec ses ennemis, & de faire main basse sur eux. Voici de quelle maniére commence cette espéce de Manifeste, ou déclaration de guerre.

» Lettre Patente de la part de Dieu & de son Prophéte aux Infidéles, avec lesquels » vous avez fait tréve. Cheminez en sureté l'espace de quatre mois : sçachez que » vous ne rendrez pas Dieu impuissant, & qu'il mettra la honte sur votre front. Avis » pour le Peuple au jour du grand Pélerinage de la part de Dieu & de son Prophéte. » Dieu n'approuve pas l'action de ceux qui adorent les Idoles. Observez exactement » jusqu'au terme préfix ce que vous leur avez promis. Dieu aime ceux qui ont sa » crainte devant les yeux. Lorsque le mois d'*Hiram* sera passé, tuez-les où vous les » rencontrerez ; prenez-les esclaves, mettez-les prisonniers, & observez où ils passe- » ront pour leur dresser des embûches. S'ils se convertissent, s'ils font leurs Oraisons » au tems ordonné, & s'ils païent les dixmes, laissez-les en repos. Si les Infidéles » vous demandent quartier, donnez-leur quartier, afin qu'ils apprennent la parole de » Dieu. S'ils vous tiennent ce qu'ils vous ont promis, observez ce que vous leur avez » promis. S'ils contreviennent à leurs promesses, & s'ils inquiétent ceux de votre Re- » ligion, tuez leurs Chefs comme personnes sans foi. Peut-être mettront-ils fin à leur » impieté. Tuez particuliérement ceux qui ont renié leur foi, qui ont fait leurs ef- » forts pour chasser le Prophéte de la Mecque, & qui ont commencé à vous tuer, &c. »

Après cette violente Prédication, le Prophéte exhorte ses Musulmans à combattre, & à emploïer leurs biens & leurs personnes pour ce qu'il apppelle la Loi de Dieu. Pour les y exciter, il leur annonce que ceux qui thésaurisent, & qui ne font point de dépense en œuvres pies, souffriront les plus grands tourmens ; que le feu d'Enfer *leur brûlera le front, les cotes & le dos*, & qu'on leur dira : ***voilà les richesses que vous avez tésaurisées pour vos ames ; goûtez le fruit des tresors que vous avez amassés***. Il les avertit de renoncer à tout, pere, mere, freres, femmes & enfans, parens & amis, biens & richesses, pour la défense du Prophéte & de sa doctrine. Et parce que la prospérité de leurs ennemis pourroit les faire douter de la vérité de ce qu'il leur annonce, il les prévient contre ce scrupule. « Ne t'étonne pas, dit-il, de l'abondance de leurs biens, » ni du nombre de leurs enfans. Dieu veut se servir d'eux pour les châtier en ce » monde, & il les exterminera dans leur impieté. « Du reste il leur promet, que Dieu écrira la dépense qu'ils feront pour son service, & le nombre des Idoles qu'ils ruineront, pour les récompenser de leurs bonnes œuvres ; qu'il les protégera ; qu'il enverra des Troupes invisibles pour chatier les Infidéles, & qu'au contraire il fortifiera le cœur des vrais Croïans, en chassera la mélancolie, & les remplira de joïe.

Enfin ce Chapitre est rempli de menaces, tant pour ce monde que pour l'autre,

(*a*) Voïez ce qui a été dit plus haut Chap. 3. au sujet de *Nasser Ben Hareth*.

(*b*) Voïez l'explication de *Geladdin*, celle du *Bedaoi* & le *Tenoir*.

contre les impies, c'est-à-dire, contre tous ceux qui ne prendront pas le parti du Prophéte & de sa nouvelle Loi. Il défend de les laisser approcher du Temple de la Mecque, de prier Dieu pour eux, même après leur mort, &c.

§. X.

Ce Chapitre contient 109. versets écrits à la Mecque, & est intitulé de *Jonas*, quoique ce ne soit qu'en passant, & vers la fin, qu'il y est dit un mot de ce Prophéte.

Mahomet l'emploïe tout entier à annoncer le malheur des Infidéles, & le bonheur de ceux qui sont soumis à la Loi de Dieu, dont il ne cesse d'exalter la puissance. Aussi faut-il avoüer, que s'étant proposé dans son Alcoran de donner à ses Sectateurs une grande idée de Dieu, il y a véritablement réussi. « Certainement, dit-il, „ Dieu est votre Seigneur, qui a créé le ciel & la terre en six jours, & est assis sur „ son trône disposant de toutes choses. Il est votre Dieu & votre Seigneur. C'est lui „ qui a donné la lumiére au Soleil, & la clarté à la Lune, qui a créé les signes pour „ connoître le nombre des années & le compte des mois. Ces choses annoncent avec „ vérité les miracles de sa divine Majesté à ceux qui sçavent les connoître. Vous se„ rez tous un jour assemblés devant lui. Il promet avec vérité qu'il fera mourir les hom„ mes & les fera ressusciter, pour récompenser ceux qui auront crû en sa Loi; & qui „ auront fait de bonnes œuvres. Les Infidéles boiront un breuvage bouillant, & res„ sentiront de grands tourmens à cause de leur impieté. Ceux qui croïent qu'il n'y „ a point de résurrection, ceux qui ont mis leur contentement dans les biens de ce „ monde, ceux qui se sont confiés en leurs richesses, & ceux qui ont ignoré les Com„ mandemens de Dieu, seront précipités dans le feu d'enfer à cause de leurs péchés; „ & les vrais Croïans seront conduits par sa divine Majesté dans des jardins délicieux, &c." Il ajoute que rien n'est caché à Dieu de ce qui est au ciel & sur la terre; d'où il conclut, que ceux qui sont résignés à sa volonté ne doivent rien craindre, qu'ils auront toutes sortes de contentemens sur la terre, & qu'ils jouïront du comble de la félicité dans le Paradis.

Il menace aussi du jugement dernier ceux qui n'ont recours à Dieu que dans leurs afflictions, & pour des biens temporels, & qui l'oublient dans la prospérité; ceux qui cherchent à le tromper, & à éluder ses commandemens par leurs artifices. « Dis leur, „ dit Dieu à Mahomet: Dieu est plus fin que vous; ses Anges écriront vos finesses. „ C'est lui qui fait cheminer les hommes sur la terre & sur la mer. C'est lui qui leur „ envoïe un vent favorable, pour les réjouir dans leurs vaisseaux. Lorsque l'orage „ les surprend, ils croïent que les flots vont les ensévelir. Alors ils invoquent Dieu „ avec desir d'embrasser sa Loi, & disent: Si Dieu nous délivre de ce danger, nous „ croirons en son unité, & le remercierons de cette grace. Mais lorsqu'ils sont déli„ vrés du péril, ils persistent en leur impieté. O peuple, vous vous faites tort à „ vous-même. Vous ne demandez que les biens de ce monde. Vous serez tous as„ semblés devant nous, pour être jugés selon vos œuvres. " Enfin il prédit que Dieu punira séverement ceux qui adorent les Idoles, ceux qui blasphêment contre lui, & ceux qui résistent aux instructions de son Prophéte; & il leur propose encore l'exemple des contemporains de Noë & de Pharaon, qui ne furent exterminés de Dieu, que pour avoir refusé de se convertir.

Remarquons avant que de finir, que c'est dans ce Chapitre que Mahomet répondant à ceux qui méprisoient son Alcoran, leur fit le défi dont on a parlé ailleurs. „ Ils disent, dit Dieu, Mahomet a inventé ce Livre. Dis-leur: Venez & apportez „ quelque chose qui lui ressemble en doctrine & en éloquence; & nous verrons si „ vous êtes véritables. „

§. XI.

Le Chapitre *de Hod* contient 123. versets, & a été écrit à la Mecque. Ce n'est guéres qu'une répetition du précedent. Le faux Prophéte ne cesse d'y exalter le bonheur de ceux qui sont fidéles à observer ce que Dieu a ordonné, c'est-à-dire, la doctrine contenuë dans l'Alcoran, & au contraire le malheur des infidéles & des impies, qui refusent d'embrasser la Loi qu'il leur prêche.

„ N'adorez qu'un seul Dieu, dit-il. Je vous prêche de sa part les tourmens de „ l'Enfer, & vous annonce les joïes du Paradis, afin que vous demandiez pardon à

„ sa

„ sa divine Majesté, & que vous vous convertissiez. Il vous donnera une heureuse „ vie dans ce monde jusqu'au tems ordonné, & récompensera chacun selon ses œu„ vres. Je crains que vous ne soïez chatiés au jour du Jugement, si vous abandon„ nez le droit chemin. Vous serez tous assemblés devant Dieu pour être jugés. Ceux „ qui croiront en l'Alcoran seront bienheureux. Sans doute le feu d'Enfer est pré„ paré à ceux qui n'y croiront pas. Les impies sont semblables aux sourds & aux „ aveugles, & les vrais Croïans à ceux qui ont bonne vûë & bonne ouie. Si nous re„ tardons quelque tems à punir les impies, ils disent qu'il n'y a point de chatiment „ pour leurs crimes : mais ils ne l'éviteront pas au jour qu'il paroîtra, & ils res„ sentiront la rigueur des peines qu'ils méprisent. "

Mahomet accompagne les menaces faites aux méchans des exemples ordinaires des contemporains de Noë, de *Hud*, de *Salhé*, des habitans de Sodome, punis pour avoir refusé de prêter l'oreille aux instructions des Prophétes que Dieu leur avoit envoïés, & de se convertir. Ces histoires que le faux Prophéte n'a sans doute si souvent répetées, que parce qu'il sçavoit combien il devoit peu compter sur le naturel volage de ses Arabes, n'ont rien ici digne d'être remarqué. Nous observerons seulement, qu'en rapportant l'histoire de Noë, Mahomet qui avoit de la peine à s'empêcher de broder l'Ecriture à sa fantaisie, dit que quand l'Arche commença à floter, ce Patriarche appella un de ses enfans (*a*) qui étoit resté sur la terre, & l'invita à se retirer dans l'Arche avec lui ; que ce fils refusa de lui obéir, prétendant qu'il pourroit également échaper aux eaux du Déluge, en se retirant sur une haute montagne ; que Noë lui prédit qu'il y périroit, & qu'en effet il fut submergé avec le reste du genre humain ; que lorsque les eaux furent retirées, Noë pria Dieu de lui rendre son fils, en lui représentant qu'il étoit de sa famille qu'il avoit promis de sauver : mais que le Seigneur refusa d'exaucer sa priére, & lui fit connoître que ce fils désobéissant n'étoit plus son fils, puisqu'il avoit refusé de se rendre à ses avis salutaires.

## §. XII.

On compte 113. versets dans ce Chapitre, qui a été écrit à la Mecque. On l'appelle le Chapitre de *Joseph*, parce qu'il ne contient guéres que l'histoire de ce Patriarche & de ses freres, rapportée fort au long, & à peu près de la même maniére qu'on la trouve racontée dans l'Ecriture. Elle est suivie de quelques menaces contre les Infidéles & ceux qui adorent les Idoles, & de promesses faites aux gens de bien, c'est-à-dire, aux Sectateurs de l'Alcoran.

## §. XIII.

Ce Chapitre contient 43. versets, & a été écrit à la Mecque. Il est emploïé tout entier à exalter la grandeur & la puissance de Dieu, qui fait mouvoir le Soleil & la Lune, qui dispose de toutes choses à sa volonté, qui sçait tout, & à qui rien n'est caché, devant qui tout ce qui est au ciel ou sur la terre, s'humilie par force ou par amour, &c. Mahomet exhorte ses fidéles Musulmans à ne s'adresser qu'à lui. „ Les prieres, dit-il, de ceux qui implorent un autre Dieu que lui, sont inutiles. Ils „ sont semblables à des gens pressés de la soif, qui tendent la main vers une fon„ taine où ils ne peuvent arriver. La priére des Infidéles est l'impiété. " Il leur prêche le néant des biens de la terre, en comparaison de ceux du Ciel. Les premiers sont comme l'écume qui disparoît promptement, & qui n'apporte aux hommes aucun profit. Au contraire les bonnes œuvres, la fidélité à observer la Loi, la crainte de Dieu & du jugement, la patience dans l'affliction, l'assiduité à la priére, l'aumône, la pénitence, sont des biens réels qui ne périront jamais.

Ce Chapitre est intitulé *du Tonnerre*, parce qu'en y parlant de la grandeur de Dieu, on dit que c'est lui qui *fait bruire le tonnerre*, qui lance la foudre, & en frappe qui bon lui semble.

## §. XIV.

Le Chapitre d'*Abraham* contient cinquante versets, & a été écrit à la Mecque comme les précedens. Il porte le nom d'Abraham, parce que vers la fin on trouve

(*a*) *Geldaldin* dit qu'il s'appelloit *Kinan*.

la priére que ce Patriarche fit à Dieu en faveur des habitans de la Mecque.

Dans ce Chapitre Mahomet s'attache principalement à persuader ses disciples de ce qu'il leur répete assez souvent ailleurs, que les Prophétes sont des hommes comme les autres; qu'on ne doit point exiger d'eux de prodiges pour preuve de leur mission, & que quoiqu'ils ne fassent point de miracles, on ne doit pas en être moins docile à leurs instructions, parce que Dieu donne sa grace à qui bon lui semble. Du reste entre un grand nombre de répetitions, de choses triviales, &c. on y en trouve d'autres très-sensées. Telle est, par exemple, la comparaison que fait le Prophéte de la parole à un arbre. « Une bonne parole, dit-il, est semblable à un bon arbre qui a pris racine en terre, qui a élevé ses branches au Ciel, & qui porte son fruit en son tems. Une mauvaise parole est semblable à un méchant arbre qui a été arraché de terre: il n'y a rien qui le soutienne; il est sans racines, & sans fruit. »

N'oublions pas la conversation que Mahomet fait tenir au Diable avec les impies & les Infidéles au jour du jugement; peut-être trouvera-t'on qu'elle mérite d'avoir place ici. « Ce que Dieu vous a promis est infaillible, dit Sathan aux méchans: je vous l'avois prédit. Je vous ai fait désobéir à ses commandemens par mes tentations; je n'avois point d'autre pouvoir sur vous que de vous tenter. Vous ne m'avez point fait de mal lorsque vous m'avez écouté; vous vous êtes fait mal à vous-mêmes. Je ne suis pas votre tuteur, & vous n'êtes pas le mien. J'ai été impie, lorsque j'ai souffert ci-devant que vous m'aïez adoré. L'Enfer est préparé pour vous & pour les Infidéles; ils y souffriront de grands tourmens; ils y boiront de l'eau pleine de pus, d'urine & de sang. La mort se présentera de tous côtés devant leurs yeux, avant qu'ils aïent avalé ce breuvage. Ils ne mourront pas dans ce malheur; ils souffriront encore de plus grandes peines. »

## §. XV.

*Hegr* est une vallée voisine de la Mecque, qui a donné le nom à ce Chapitre, parce que Dieu y parle de la vengeance qu'il a tirée des habitans de cette vallée, pour avoir méprisé les instructions du Prophéte qu'il leur avoit envoïé. Il contient 77. Versets, & a été écrit à la Mecque. C'est encore une répetition des précedens, des grandeurs de Dieu & de ses bienfaits envers les hommes; de la verité de sa doctrine, c'est-à-dire de celle qui est enseignée dans l'Alcoran; du bonheur de ceux qui sont fidéles à observer ce qu'il prescrit; de l'impieté des méchans, qui dans tous les tems ont persécuté les Prophétes, & ont refusé de les écouter; des châtimens que Dieu leur a fait éprouver, &c. L'histoire d'Abraham & de Loth révient encore à cette occasion.

## §. XVI.

Ce Chapitre est intitulé *de la Mouche à miel*, & contient 128. Versets écrits à la Mecque. Il commence par une grande énumération des bontés de Dieu, qui a créé tout ce qui est sur la terre pour l'usage des hommes, & pour les instruire de sa puissance; d'où Mahomet prend occasion de les exhorter à croire son unité, & la verité d'une autre vie. Pour les y exciter, il leur propose à son ordinaire les châtimens ausquels sont exposés les méchans & les Infidéles. Il leur dit, que ceux qui s'éloigneront des impies pour suivre le Seigneur, seront récompensés en ce monde-ci & en l'autre; qu'au contraire la terre ne produira rien à ceux qui conspireront contre le Prophéte, & qu'ils seront punis lorsqu'ils y penseront le moins; que Dieu n'est clément & miséricordieux qu'à ceux qui l'honorent; que tout ce qui est sur la terre & dans les Cieux, les animaux & les Anges adorent Dieu avec humilité, le craignent & obéissent à ses commandemens; qu'en effet on ne doit craindre & adorer que lui; que si pour un tems il différe la punition des impies, elle n'en est pas moins certaine & inévitable. Il leur propose comme un des signes évidens de la toute puissance de Dieu la Mouche à miel, à qui il a inspiré d'habiter les campagnes, de se retirer dans les creux des arbres & dans les rûches, de se nourrir du suc des fruits, & de produire le miel qui sert de reméde aux maladies des hommes. Il ajoute que la grace de Dieu est plus avantageuse que tous les biens de la terre; que ceux-ci sont périssables, & qu'au contraire les biens du Ciel sont éternels.

Ce qu'il y a de plus digne de remarque en ce Chapitre, c'est que quelques uns des

compatriotes du faux Prophéte étoient scandalisés de ses variations, & trouvoient mauvais qu'il changeât souvent la doctrine de son Alcoran, ordonnant tantôt une chose, tantôt une autre. De là, comme il le dit ici, ils prenoient occasion de le traiter de menteur, & de dire qu'un homme lui avoit enseigné l'Alcoran. C'est peut-être le Moine *Sergius*, dont ils vouloient parler. Quoiqu'il en soit, voici de quelle maniére Mahomet réfute cette accusation. " Celui qu'ils présument le lui avoir » enseigné est Perse de Nation, & parle la Langue des Perses ; & l'Alcoran est en » Langue Arabe, rempli d'instruction & d'éloquence. " Il n'en dit pas davantage pour sa justification ; & certainement je doute que beaucoup de Lecteurs trouvent cette réfutation bien solide.

## §. XVII.

Le *Bedawi* intitule ce Chapitre qui contient 111. Versets écrits à la Mecque, le Chapitre *des Enfans d'Israël*, apparemment parce que Dieu y parle au commencement du choix qu'il avoit fait de Moïse, pour l'envoïer vers les Israëlites. Mais on l'appelle communément le Chapitre *du voiage de nuit*, parce qu'après la formule ordinaire par où commencent tous les Chapitres de l'Alcoran, à la réserve d'un seul, on lit ces paroles : *Loué soit celui qui a fait aller la nuit son serviteur du Temple de la Mecque au Temple de Jérusalem.* Il a été parlé de ce voïage nocturne dans l'abregé que nous avons donné de la vie de Mahomet. Les Musulmans croïent (*a*) que dans cette nuit du voïage le faux Prophéte monta aux Cieux avec l'Ange Gabriel, monté sur son *Al-Borak*, qui étoit un animal blanc, partie mule, partie âne, & partie cheval ; qu'il y vit tous les Prophétes qui l'avoient précedé, toutes les merveilles du Paradis, & parla à Dieu assis en son trône.

Quoiqu'il en soit de ce voïage, sur lequel on peut consulter les Auteurs que nous avons cités ici & ailleurs, Mahomet s'attache dans ce Chapitre à vanter l'excellence de l'Alcoran, qui conduit les gens de Bien au droit chemin, qui annonce de grandes récompenses, qui prêche aux impies les tourmens de l'Enfer, & exhorte les hommes à bien faire, quoiqu'ils soient enclins au mal & promts à pécher. Il fait entendre que les biens de ce monde sont de véritables châtimens de Dieu, qui les donne à ceux qui les désirent pour les précipiter dans l'Enfer ; que ceux au contraire qui travailleront pour acquérir les biens du Ciel, seront protegés de Dieu en ce monde, & enrichis en l'autre des biens de l'éternité.

A cette morale d'autant plus saine qu'elle n'est pas du faux Prophéte, il joint des préceptes qui ne sont pas moins excellens, & qu'il a tirés de même de la doctrine de Jesus-Christ. " Honorez, dit-il, vos pere & mere, principalement dans leur vieil„ lesse. Ne leur dites rien qui puisse les affliger, & ne les tourmentez pas. Parlez „ leur avec respect. Ne les méprisez pas. Priez Dieu d'avoir pitié d'eux, comme „ ils ont eu pitié de vous lorsqu'ils vous ont élevé dans votre enfance. Donnez à „ vos parens ce qui leur appartient. Faites du bien aux pauvres & aux Pélerins. „ Ne soïez pas prodigues : les prodigues sont freres du Diable ingrat des graces du „ Seigneur. Ne méprisez pas les pauvres, si vous voulez que Dieu vous fasse miséricorde. Parlez leur avec douceur, & tâchez de les contenter. Ne fermez pas „ entiérement vos mains, & ne les ouvrez pas tout à fait : si vous faites autrement, „ vous en aurez du chagrin. Ne tuez pas vos enfans, de peur de tomber dans la „ nécessité. Fuïez la paillardise. Ne tuez personne sans raison. Ne prenez pas le „ bien des orfelins, & aïez soin d'eux jusqu'à ce qu'ils soient en age de discrétion. „ Satisfaites à vos promesses : on vous en demandera compte. Ne vous arrêtez pas „ à ce que vous ne devez pas sçavoir. On vous demandera compte des péchés que „ vous avez commis par l'ouïe, par la vuë & par la pensée. Ne soïez pas superbes ; „ vous ne serez jamais si longs que la terre, ni si hauts que les montagnes. "

Voilà, selon Mahomet, une partie de ce que Dieu l'avoit chargé de prêcher à ses compatriotes ; & on ne peut nier que cette morale ne soit très pure. Il y joint le Dogme de l'unité de Dieu, comme le fondement de sa doctrine, & celui de la résurrection. Il y introduit Dieu qui lui prédit que lorsqu'il voudra enseigner ces dogmes, les impies se boucheront les oreilles, lui tourneront le dos, se mocqueront de lui, & diront qu'il est un sorcier & un Magicien. Mais il se console de leurs outrages, sur ce qu'ils sont dans l'erreur, & ne suivent pas le droit chemin. " Nous ne te

(*a*) Voïez l'explication de *Geladdin* & *Kitabel Tenoir*.

» croirons pas, leur fait-il dire, que tu ne nous fasses sortir des fontaines de dessous » la terre, & que de ce lieu tu ne fasses un jardin orné de palmiers & de vignes, » avec des ruisseaux qui coulent au milieu, ou que nous ne voïons descendre du » Ciel une partie des peines que tu nous prêches. Nous ne te croirons pas que Dieu » & les Anges ne viennent te secourir, que ta maison ne soit de fin or, & que nous » ne voïons le livre de verité envoïé du Ciel. Dis-leur, lui dit Dieu : Loué soit » mon Seigneur. Suis-je autre chose qu'un homme envoïé de sa part ? si les Anges » habitoient la terre, Dieu leur auroit envoïé un Ange pour les instruire. " Ensuite il leur prédit qu'au jour du jugement ils seront honteux, sourds, muets & aveugles ; & qu'ils seront condamnés aux flammes de l'Enfer, parce qu'ils sont impies, & qu'ils ont dit par mocquerie qu'ils sont os & chair, & qu'ils ne ressusciteront pas. Il leur propose l'exemple de Pharaon, à qui Dieu envoïa Moïse avec neuf marques (a) de sa toute puissance, & qui fut puni pour ne l'avoir pas écouté.

## §. XVIII.

Ce Chapitre contient 110. Versets, & a été écrit à la Mecque. Il est intitulé *de la Caverne*, à cause de la caverne où, selon Mahomet, les Dormans se retirérent & restérent endormis plusieurs années. Voici de quelle maniére il raconte leur histoire.

„ Ils étoient de jeunes hommes, qui avoient la crainte de leur Seigneur devant „ leurs yeux. Lorsqu'ils étoient avec les Infidéles ils disoient : Notre Dieu est le „ Seigneur du Ciel & de la terre : nous n'adorerons jamais qu'un seul Dieu, autre- „ ment nous nous éloignerions de la vérité. Lorsqu'ils ont été séparés des Infidéles, „ ils ont adoré un seul Dieu. Lorsque le Soleil se levoit, il jettoit ses raïons au côté „ droit de la caverne, & au côté gauche, lorsqu'il se couchoit. Cependant qu'ils „ étoient dans le lieu le plus spacieux de cette grote, croïez-vous qu'ils fussent éveil- „ lés ? Certainement ils dormoient, & se tournoient tantôt sur un côté, tantôt sur „ un autre. Considérez comme leur chien étendoit ses pieds dans cette vieille habi- „ tation de pierre. Si quelqu'un fût entré vers eux, il les auroit fait fuïr, & les eût „ effraïés. Enfin nous les avons réveillés ( c'est Dieu qui parle ) & ils se sont deman- „ dé l'un à l'autre en quel lieu ils étoient, & combien ils y avoient demeuré. Un „ d'entre eux a répondu qu'ils y avoient séjourné un jour ou deux. Alors ils dirent „ tous : Dieu sçait le tems que nous y avons resté. Envoïons un de nous à la ville „ avec de l'argent, pour acheter du pain & de la viande. Qu'il ne soit pas trop crain- „ tif, & qu'il ne se fasse connoître à personne ; si nous sommes connus, ils nous tue- „ ront, ou nous contraindront à suivre leur Religion. "

Mahomet donne cette fable pour une preuve bien solide de la vérité de la résurrection. Il ajoute que les Infidéles & les vrais Croïans varient sur les circonstances ; que les premiers prétendent que ces Dormans avoient bâti un lieu secret pour se retirer, qu'ils étoient cinq, & que leur chien faisoit le sixiéme, qu'enfin ils avoient demeuré dans la caverne 300. ans, selon les uns, & 900. selon quelques autres ; que ceux-ci tenoient au contraire qu'ils n'avoient point fait de bâtiment, qu'ils étoient huit en comptant leur chien ; & pour ce qui est du tems qu'ils avoient séjourné dans la grote, le Prophéte se contente de dire que Dieu sçait ce qui en est.

A cette fable il en ajoute une autre au sujet de Moïse qui, selon lui, s'étoit mis en tête de voir le lieu où s'assembloient les deux mers, & de ne point reposer jusqu'à ce qu'il l'eût trouvé. Il se mit donc en voïage suivi d'un valet, & trouva auprès d'un rocher un homme de Dieu. Moïse lui demanda permission de le suivre, afin de s'instruire & d'apprendre les sciences en sa compagnie. L'homme de Dieu en fit d'abord difficulté, représentant à Moïse que pour rester avec lui, il auroit besoin de patience, & qu'il pourroit voir bien des choses dont il seroit choqué. Mais celui-ci promit tellement de lui obéir en tout, & de ne s'impatienter de rien, que l'homme de Dieu lui permit de l'accompagner, à condition cependant qu'il ne lui feroit aucune question, & qu'il se contenteroit de l'écouter.

Ils entrerent d'abord dans un vaisseau, pour commencer le voïage ; & à peine y eurent ils mis le pied, que l'homme de Dieu en rompit une planche, ce qui fit dire à Moïse : Tu as rompu ce vaisseau pour nous faire submerger ; cela est étrange.

Je

(a) Selon le *Bedaoi*, ces neuf marques étoient sa main, son bâton, l'inondation des eaux, les sauterelles, les poux, les grenoüilles, le sang, la peur & la famine.

Je t'avois bien dit, lui répondit l'autre, que tu ne pourrois te faire à mes maniéres. Moïse reconnut sa faute, fit des excuses de sa vivacité, & promit d'être plus retenu à l'avenir. Ils ont continué leur voïage ; & aïant rencontré un enfant, l'homme de Dieu le tuë : nouveau sujet d'impatience pour Moïse ; nouvelle occasion de réprimande de la part de son compagnon. Mais enfin on demande pardon de nouveau ; si on s'échape encore on consent à être chassé. L'accord se fait à cette condition. Nos Voïageurs arrivent dans un village, dont les habitans leur refusent du pain. A quelque pas de là ils rencontrent une muraille ruinée, & l'homme de Dieu la reléve. Alors Moïse ne se souvient plus de ses derniers engagemens : il témoigne ouvertement sa surprise & son mécontentement ; & alors aussi l'homme de Dieu lui déclara qu'il falloit se séparer. Cependant il voulut bien auparavant lui rendre raison de ce qu'il lui avoit vû faire. Le bateau dans lequel nous sommes entrés appartient, lui dit-il, à deux pauvres gens qui travaillent à la mer pour gagner leur vie. J'ai voulu le percer pour le leur conserver, parce qu'il y a un Prince infidéle qui prend par force les bons vaisseaux pour son service. L'enfant que nous avons rencontré étoit idolâtre, fils d'un pere vrai Croïant & homme de bien. Le Seigneur a voulu par sa bonté exterminer l'enfant, de peur qu'il ne pervertît le pere. A l'égard de la muraille, elle appartient à deux enfans orfelins : il y a dessous un trésor, que leur pere qui étoit homme de bien y a caché ; & Dieu veut le leur conserver jusqu'à ce qu'ils soient en âge de discrétion.

Après ce conte, qui pour quelques-uns aura sans doute tout l'air d'un fragment des *Mille & une nuits*, & que quelques autres regarderont peut-être comme une parabole ingénieuse & remplie d'instruction, Mahomet en raconte tout de suite un autre aussi ridicule au sujet d'Alexandre le Grand. Mais comme les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de le placer ici, nous renvoïons les Curieux à l'original.

## §. XIX.

Mahomet emploie une partie de ce Chapitre, qui contient 98. versets, & a été écrit à la Mecque, à raconter l'histoire de la naissance de S. Jean-Baptiste, & celle de la sainte Vierge. C'est pour cette raison qu'il est intitulé le Chapitre *de Marie*. Nous avons déja rapporté ce que le faux Prophéte disoit ailleurs de la Mere de Dieu, & de quelle maniére il avoit ajouté à ses idées ce qui est dit d'elle dans l'Evangile. Mais il ne sera pas inutile de voir encore ce qu'il en raconte ici. Ce sont toujours de nouvelles fables, & de nouvelles preuves, non pas tant peut-être de l'ignorance de Mahomet, ou de ceux qui travaillerent avec lui à la composition de son Alcoran, que de son adresse à proportionner ce qu'il disoit au génie borné (a) & fabuleux de ses Arabes.

Après avoir dit que Marie s'étant retirée vers l'Orient, dans un lieu éloigné de ses parens, & s'étant couverte d'un voile, Dieu lui envoia son Esprit en forme d'homme, pour lui annoncer qu'elle concevroit un fils, qui seroit une preuve de la toute-puissance de Dieu, & de sa grace spéciale envers ceux qui croiroient en sa Majesté : » Elle devint enceinte, ajoute-t'il, & se retira quelque tems en un lieu » éloigné du peuple, où elle sentit les douleurs de l'enfantement. Alors elle dit : » Que ne suis-je morte ! Pourquoi ne suis-je pas au nombre des personnes oubliées ? » L'Ange lui dit : Ne t'afflige pas : Dieu a mis un ruisseau au-dessous de toi. Ebranle » le pied de ce palmier : les dates tomberont. Amasse-les, mange & boi, & lave tes » yeux. Dis à ceux que tu rencontreras que tu jeunes, & que tu as fait vœu de ne » parler à personne jusqu'à ce que ton vœu soit accompli. Ses parens l'ont rencon- » trée lorsqu'elle portoit son enfant, & lui ont dit : O Marie, voilà une chose étran- » ge ; ô sœur d'Aaron, ton pere ne t'a pas commandé de faire mal, & ta mere n'é- » toit pas une impudique. Elle a fait signe à son enfant de leur répondre ; ils ont

(a) Ce n'est pas là tout-à-fait le sentiment de M. de *Boulainvilliers*, qui nous représente les Arabes comme des hommes *si* adroits & *si* clairvoïans. Il est certain que par intervalle ils ont produit des hommes excellens, & des Auteurs très-habiles. Mais il faut convenir aussi de deux faits qui ne peuvent etre révoqués en doute ; le premier, que de tout tems les Arabes ont été grands amateurs des fables & des fictions ; ce qui paroît à la seule lecture de leurs Historiens : le second, que de tous les Lévantins, il n'y en a point de moins capables d'application que ces Peuples.

» dit : Comment parlera l'enfant qui est dans le berceau. Alors son enfant a parlé, » & a dit : Je suis serviteur de Dieu. Il m'a enseigné les Ecritures ; il m'a fait » Prophéte, il m'a béni en tous lieux, & m'a commandé de le prier. Il m'a recom- » mandé la pureté tout le tems de ma vie, & d'honorer mes pere & mere. Il est » mon Seigneur & le votre : adorez-le ; c'est le droit chemin. »

C'est ainsi que l'imposteur a sçu accommoder l'Ecriture à ses dogmes, & se servir du Fils de Dieu lui-même, pour persuader à ses Arabes qu'il n'étoit pas Dieu, & que Dieu n'avoit point de fils. Nous n'examinerons point ici, si par ces paroles adressées à la sainte Vierge, *O sœur d'Aaron*, &c. Mahomet a confondu Marie sœur de Moïse avec la mere du Sauveur. On en parlera dans la suite.

Quoiqu'il en soit, le but du faux Prophéte en rapportant cette histoire, est d'engager ses Sectateurs à ne jamais abandonner le dogme de l'unité de Dieu qu'il leur a prêché si souvent, & à détester les Idoles. Il les y exhorte par l'exemple d'Enoch, d'Abraham & d'Ismaël, d'Isaac & de Jacob, de Moïse & d'Aaron, à qui Dieu, dit-il, a donné sa grace entre les Prophétes de la lignée d'Adam ; & pour les y encourager, il les fait souvenir du jugement dernier, des feux de l'enfer préparés aux impies & aux infidéles, & des joies du Paradis promises aux vrais Croians, & à ceux qui feront de bonnes œuvres.

## §. XX.

Les Mahométans ont intitulé ce Chapitre (*a*) *de la Béatitude & de l'Enfer*. Il commence par l'histoire de Moïse rapportée fort au long depuis sa vocation auprès du buisson ardent, la conversation qu'il eut avec Dieu, sa Mission vers Pharaon, les prodiges qu'il opéra en présence des Magiciens de ce Prince qui se convertirent à cette vûë, l'obstination du Souverain de l'Egypte dans son incrédulité. De cette histoire que Mahomet raconte à sa mode, & en ajoutant toujours au récit de l'Ecriture quelques circonstances fabuleuses de sa façon, il passe à l'Idolâtrie des Israëlites, qui dans le désert adorerent le veau d'or pendant l'absence de Moïse, qui s'étoit retiré sur le Mont-Sinaï pour y recevoir la Loi des mains de Dieu. Il décrit la douleur qu'en conçut le Législateur à son retour, sa colére contre Aaron son frere, qui sembloit avoir été complice du péché du Peuple, &c.

En tout cela le but de Mahomet est d'inspirer à ses Musulmans une grande horreur des Idoles, & beaucoup de vénération pour l'Alcoran qui enseigne l'unité de Dieu, la sévérité de ses jugemens, la résurrection des Morts, les tourmens de l'Enfer & les biens du Paradis. Il finit par leur proposer l'exemple d'Adam, qui se perdit pour avoir prêté l'oreille aux suggestions du Démon, & s'être éloigné de la soumission que Dieu lui avoit recommandée.

N'oublions pas que ce Chapitre contient 135. versets, & a été écrit à la Mecque.

## §. XXI.

Mahomet commence & finit ce Chapitre par menacer les impies de l'approche du Jugement. » Le jour s'approche, que le peuple rendra compte de ses actions : » mais il n'y pense pas, & s'éloigne des commandemens de Dieu. » Il y déclame à son ordinaire contre l'Idolâtrie, & y recommande l'adoration d'un seul Dieu Créateur du Ciel & de la terre, la soumission à ses ordres & à l'Alcoran, qu'il a envoié aux hommes pour les instruire. C'est pour avoir méprisé cette doctrine, que Dieu a détruit tant de Nations infidéles, & leur a substitué tant de Peuples nouveaux. C'est au contraire pour avoir été fidéles à l'annoncer & à la suivre, que Dieu a comblé les Prophétes de ses graces & de ses benédictions.

Mahomet parcourt en détail tous ces Prophétes ; & c'est pour cette raison que ce Chapitre qui a été composé à la Mecque, & qui contient 112. versets, est intitulé *des Prophetes*. Il y parle de Noé, d'Abraham, de Loth, de David, de Salomon, de Job, d'Ismaël, d'Enoc, de *Delcafel*, (Elie) de Zacharie, de Jean-Baptiste, &c. Ce qu'il dit d'Abraham & de Salomon mérite sur-tout d'être remarqué.

Il raconte qu'après avoir long-tems crié contre l'infidélité de ses contemporains, Abraham pendant leur absence rompit à coups de hache les Idoles qu'ils ado-

(*a*) Voi. la glose, & l'interprétation de *Gelaldin* & du *Bedawi*.

roient. Il n'en épargna qu'une seule : c'étoit la plus grande ; & il y pendit sa hache. Peut-être, dit-il, l'accuseront-ils d'avoir rompu & brisé les autres. A leur retour les Infidéles furent fort surpris de trouver leurs Idoles détruites. Qui a ainsi traité nos Dieux, dirent-ils ? C'est un impie. Le soupçon tomba sur Abraham. On le fit venir, & on lui demanda s'il n'étoit pas l'Auteur de l'attentat dont tout le peuple l'accusoit. Il le nia, & rejetta cette désolation sur l'Idole à laquelle pendoit sa hache. Mais après avoir conféré entr'eux, les Infidéles convinrent que la justification d'Abraham n'étoit pas légitime, puisqu'une Idole n'avoit ni vie ni mouvement. Delà il étoit naturel de conclure, qu'il ne falloit donc point l'adorer ; mais les Idolâtres raisonnerent autrement. Ils persisterent dans leur infidélité, & ils condamnerent Abraham au feu, dont il fut délivré par la protection divine.

A l'égard de Salomon, l'Alcoran dit que Dieu lui enseigna la justice ; qu'il lui donna la prudence & la science, qu'il commanda aux vents de lui être soumis ; que les Démons lui obéissoient, & qu'ils plongeoient dans la mer pour lui pêcher des pierreries.

## §. XXII.

Le Prophéte des Musulmans annonce dans ce Chapitre le jugement de Dieu & la résurrection des morts. Au sujet de la résurrection il fait dire à Dieu : « O peuples, si vous doutez de la résurrection, considerez comme nous vous avons créé » de la poussiére de la terre, avec un peu d'eau répandue sur de la boue, de sang » congelé, & d'un peu de chair entiérement formée, & non encore entiérement formée. Je forme dans le sein des femmes ce que bon me semble jusqu'au tems ordonné. Je vous en fais sortir enfans ; puis je vous donne la vie, & vous fais arriver à l'âge de virilité. Les uns meurent jeunes, & les autres arrivent à une extrême vieillesse, afin qu'ils apprennent à bien vivre. Considére la terre séche, » morte & aride. Lorsque nous aurons fait tomber la pluie, elle changera de » face : elle produira & nourrira des fruits de toute espéce, beaux & agréables ; » parce que Dieu est la vérité même. Il ressuscite les morts, & est tout-puissant. »

Mahomet reprend ensuite ceux qui ne sont soumis à Dieu, & qui ne le révérent que dans la prospérité, & qui l'abandonnent pour se livrer à l'impiété, dès qu'ils sont dans l'affliction. Mais il déclame sur tout contre l'Idolâtrie & contre les Idoles, dont il montre l'impuissance & la foiblesse ; au lieu que Dieu est tout-puissant, qu'il entend tout, qu'il voit tout, qu'il sçait tout, & que tout lui obeit. Il fait voir dans quelle erreur sont les Infidéles qui s'attachent à ces Idoles, & dit qu'au contraire ceux qui ont la science des Ecritures sçavent que l'Alcoran est la vérité même, qu'ils croient en lui, & humilient leur cœur en le lisant. Enfin, il décrit pathétiquement les tourmens préparés aux Idolâtres, & les récompenses destinées aux fidéles. Il dit que les premiers seront entourés des flammes de l'enfer ; qu'ils auront des chemises de feu ; que l'eau bouillante inondera leurs têtes ; que le feu leur brûlera les entrailles & rotira leur peau ; qu'ils seront battus avec des masses de fer, & que lorsqu'ils penseront sortir de ce brasier, ils y rentreront plus avant ; qu'au contraire les vrais Croïans vivront dans des jardins délicieux ; qu'ils y seront vêtus de soie, & parés de bracelets d'or & de perles.

Ce Chapitre est intitulé *du Pelerinage*, apparemment parce que le Prophéte y recommande le Pélerinage de la Mecque. Il prescrit aussi la maniére dont on doit y sacrifier un chameau. Le Chapitre entier est composé de 77. versets, & a été écrit à la Mecque.

## §. XXIII.

Ce Chapitre contient 118. versets, & a été écrit à la Mecque. Il est intitulé *des vrais Croïans*, sans doute parce qu'après la formule ordinaire il débute par ces mots : *Certainement les vrais Croïans seront bienheureux.* Mahomet y définit ces vrais Croïans à qui la félicité éternelle est promise, ceux qui font leurs oraisons avec humilité, qui s'abstiennent de médire, qui paient les dixmes, qui ne se souillent point avec des femmes étrangeres, qui conservent fidélement ce qui leur a été confié, qui effectuent ce qu'ils ont promis, & qui font leur priére au tems ordonné.

Il représente ensuite à ses compatriotes ce que Dieu a fait pour eux ; qu'il les a créés ; qu'il les conserve, & qu'il est la source d'où partent tous les biens dont ils

jouissent ; la pluie qui arrose leurs terres ; les jardins & les arbres dont ils sont plantés, & qui servent à leur nourriture ; les animaux dont ils tirent tant d'avantages, & de commodités, &c. Il leur propose l'exemple des Apôtres & des Prophétes, de Noé, de Moïse & d'Aaron, &c. que Dieu a envoiés en divers tems à différens Peuples pour leur prêcher son unité, & qui en ont été méprisés, parce qu'ils étoient des hommes comme eux ; ce qui a attiré sur ces Nations la colére de Dieu qui les a exterminées. Enfin il les exhorte à ne pas suivre la loi des infidéles, à s'éloigner des impies, à craindre les châtimens de Dieu, à obéir aux commandemens qu'il leur a donnés, & à se soumettre à l'Alcoran. Ceux qui feront autrement, il les menace de toute la rigueur du jugement de Dieu, après lequel il n'y aura plus de retour à la pénitence & à la miséricorde.

## §. XXIV.

Ce Chapitre est composé de 74. versets, & a été écrit à Médine. On l'appelle le Chapitre *de la lumiere*, à cause de ces paroles qui se trouvent vers le milieu : « Nous vous avons envoié ces préceptes clairs & intelligibles, semblables à ceux » qui ont été enseignés à vos prédécesseurs, pour être prêchés aux gens de bien. » Dieu éclaire le ciel & la terre, comme la lampe qui est dans le fanal de cristal allumée d'huile de l'olivier béni. Elle semble une étoile pleine de lumiére qui ne va » ni au Levant ni au Couchant, & rend clartés sur clartés. Dieu conduit par sa lumiére qui bon lui semble, &c. »

Au reste on trouve ici un grand nombre de préceptes, qui méritent d'être remarqués. » Le concubin, dit Mahomet, & la concubine seront punis de cent coups de » fouet ; & quelques-uns des vrais Croïans seront témoins de leur châtiment. » Celui qui accusera une honnête femme d'adultére recevra quatre-vingt coups de » fouet, s'il ne prouve son accusation par quatre témoins, & ne sera jamais admis en » témoignage. Ceux qui accuseront leurs femmes d'adultére, & qui n'auront point de » témoins, jureront quatre fois qu'ils disent la vérité ; & à la cinquiéme ils diront, » que la malédiction de Dieu soit sur eux s'ils sont menteurs. La femme sera exemte » de punition, si elle jure quatre fois que son mari est menteur, & si à la cinquiéme » fois elle prie que la colére & l'indignation de Dieu soit sur elle, si ce que dit son » mari est véritable.

» O vous qui êtes vrais Croïans, continue-t'il, n'entrez pas dans les maisons d'autrui sans permission. Si vous saluez ceux qui y habitent, vous ferez bien. Si vous » ne trouvez personne de la maison, n'y entrez pas sans permission. Si on vous dit » de vous retirer, vous vous retirerez. Vous n'offenserez pas Dieu d'entrer dans les » maisons inhabitées, si vous y avez affaire. Que les vrais Croïans contiennent leur » vue, qu'ils soient chastes. Que les femmes des vrais Croïans contiennent leur vûe ; » qu'elles soient chastes ; qu'elles ne fassent rien voir de leur beauté que ce qui doit » paroître ; qu'elles couvrent leur gorge & leur visage, & qu'elles ne les fassent voir » qu'à leur mari, à leurs freres, à leurs neveux, à leurs sœurs, à leurs femmes & filles, » servantes & esclaves, à leurs domestiques qui ne sont pas capables de mariage, aux » enfans qui ne remarquent pas la beauté des femmes ; & qu'elles ne remuent pas les » pieds, pour montrer qu'elles sont bien chaussées. Les femmes vieilles & décrepites » n'offenseront pas Dieu de quitter leurs voiles & de découvrir leurs visages, pourvû » que ce soit sans vanité, & sans dessein de faire paroître leurs ornemens. »

Enfin il condamne les médisans, les faux accusateurs, & ceux qui font quelque serment que ce soit, même pour des choses louables, enseignant que l'obéissance rendue au Prophéte est préférable à tous les sermens. Mais nous ne croïons pas devoir oublier ce qu'il dit au sujet des vertus pratiquées par les Infidéles. Leurs bonnes œuvres, dit-il, sont semblables aux brouillards épais répandus sur une vaste plaine. Ils semblent de l'eau lorsqu'on en est éloigné : mais si on en approche, ils se dissipent & s'évanouissent. Leurs actions, ajoute-t'il, sont encore semblables aux ténébres répandues dans le fond de la mer. Elles sont couvertes d'onde sur onde, d'obscurité & de ténébres accumulées. Celui qui est au milieu de ces ténébres ne peut appercevoir sa main. Ainsi sera aveuglé celui qui ne sera pas éclairé de Dieu.

## §. XXV.

On compte 77. versets dans ce Chapitre écrit à la Mecque ; & il est intitulé *de l'Alcoran*, parce qu'il est emploié tout entier à recommander de révérer ce Livre envoié

voïé de Dieu à son serviteur pour instruire le monde, de se soumettre à la doctrine qu'il enseigne, & de se rendre docile aux avis du Prophéte qui l'a publié, & qui, comme les autres Prophétes, n'a été méprisé des Infidéles, que parce qu'il étoit un homme comme eux. Mais ils seront punis rigoureusement, s'ils ne se convertissent, & font de bonnes œuvres. Dieu se plaint aussi dans ce Chapitre de l'ingratitude des hommes, qu'il a créés & comblés de bienfaits. Mais ce qu'on doit sur-tout observer, c'est que Mahomet assure ici que l'Alcoran ne lui a point été envoïé tout à la fois, mais *piece à piece*.

## §. XXVI.

DANS tout ce Chapitre Mahomet n'a d'autre but que de faire connoître aux impies & aux infidéles, c'est-à-dire, à ceux qui n'ajoutent pas foi à l'Alcoran, que si Dieu ne les punit pas d'abord de leurs crimes & de leur infidélité, ils n'en seront que plus rigoureusement châtiés dans la suite. Il le leur prouve par la vengeance qu'il a tirée en différens tems de ceux qui ne lui ont pas été soumis, & qui ont méprisé les Prophétes qu'il leur avoit envoïés; & à cette occasion il répete ici les histoires qu'il a déja plusieurs fois racontées de Noé, d'Abraham, de Loth, de Moïse, de *Hed*, de *Saleh*, &c. Car, comme nous l'avons déja observé, l'Alcoran est rempli de répetitions, nécessaires peut-être dans les vûes de Mahomet pour persuader des esprits durs, légers, & difficiles à convaincre, mais qui n'en sont pas moins propres à rendre la lecture de ce Livre dégoutante & ennuïeuse à tout autre, qu'à un fidéle Musulman.

On appelle ce Chapitre *des Poëtes*, parce qu'à la fin les impies y sont comparés aux Poëtes, en ce qu'ils sont confus en leurs discours, & disent qu'ils ont fait ce qu'ils n'ont point fait. On y compte 227. versets; & il a été écrit à la Mecque.

## §. XXVII.

CE Chapitre contient 93. versets, & a été écrit à la Mecque. Il est intitulé *de la Fourmy*, à cause de l'histoire, ou si on veut, de la fable que Mahomet fait raconter à Dieu en ces termes.

„ Nous avons donné la science à David & à Salomon. Salomon a été héritier de „ David, & a dit au Peuple: Nous sçavons le langage des oiseaux; nous n'ignorons „ rien de tout ce qu'on peut sçavoir. Un jour il assembla son armée composée „ d'hommes, de Démons & d'oiseaux; & il l'a conduite à la vallée des Fourmis. „ Une Fourmi leur Reine a crié: ô Fourmis, entrez dans vos maisons, afin que Salomon & ses troupes ne vous foulent pas aux pieds sans le sçavoir. Salomon entendant ces paroles demeura quelque tems sans parler, & à la fin il se prit à rire, „ & dit: Seigneur, sois à mon aide, afin que je te remercie de tes bienfaits, & des „ graces que tu as données à mon pere. Ensuite il demanda la Huppe, & dit: „ Pourquoi ne vois-je pas la Huppe? Est-elle au nombre des absens? Je la chatierai „ & la ferai mourir, si elle n'a une excuse légitime. Peu de tems après elle s'humilia devant Salomon, qui lui demanda d'où elle venoit. Elle répondit: Je viens „ de voir ce que tu ne vois pas. Je viens du Roïaume de Saba, d'où je t'apporte „ des nouvelles assurées. J'ai trouvé une femme leur Reine, qui a tout ce qui est „ nécessaire à un grand Roi. Elle a un grand & magnifique trône. Je l'ai trouvée „ elle & ses sujets qui adoroient le Soleil. „

Mahomet continuant ce récit sur le même ton, dit que Salomon voulant s'éclaircir de la vérité de ce rapport, dit à la Huppe: Va porter cette Lettre à cette Reine (*a*), & observe ce qu'elle & ses gens répondront. La Huppe obéit. A son arrivée la Reine dit à ses Ministres: O vous! qui êtes élevés en dignité dans mes Etats, on m'a remis une Lettre de la part de Salomon, dont voici la teneur: *Au nom de Dieu clement & misericordieux, ne vous élevez pas contre moi & m'obeissez.* Elle leur demanda conseil sur le parti qu'elle avoit à prendre: mais ils s'en remirent à sa prudence. Sur quoi cette Reine considérant les malheurs ausquels ses Sujets seroient exposés, si elle attiroit les forces de Salomon dans ses Etats, elle résolut de lui envoïer un Ambassadeur avec des presens dans l'espérance de le fléchir. Mais ce Prince renvoïa l'Ambassadeur & les présens, après lui avoir déclaré qu'il alloit le suivre avec tant de forces,

(*a*) Selon *Gelaldin*, elle s'appelloit *Balkis*.

qu'il obligeroit sa Maîtresse à lui rendre l'obéïssance qu'il exigeoit. En même tems il dit à ses gens : Messieurs, qui m'apportera le Siége roial de cette femme, avant qu'elle & ses Sujets m'obeïssent ? Un des Démons lui dit, je te l'apporterai avant que tu sois levé de ta place ; je suis assez fort pour le porter. Un de ceux qui étoient auprès de Salomon qui sçavoit les Ecritures, (a) dit : Je te l'apporterai dans un clein d'œil.

Lorsque Salomon vit ce Trône, il dit : Voilà une grace que Dieu me fait, pour éprouver si je serai reconnoissant de ses bienfaits. Je verrai si cette Reine suit le droit chemin, ou si elle est du nombre de ceux qui sont dans l'erreur. Il fit faire quelque changement à son Trône, pour éprouver si elle le reconnoitroit lorsqu'elle se seroit rendue auprès de lui. On le lui montra donc à son arrivée, & elle n'y trouva aucune différence. On la fit entrer ensuite dans une Gallerie. Lorsqu'elle en vit le pavé, elle crut que c'étoit de l'eau, & leva sa robe de peur de la mouiller. Alors Salomon lui dit que le pavé étoit de verre poli, & l'exhorta à embrasser la Loi de Dieu. Elle obéit, & se soumit à Dieu & à Salomon.

Nous ne nierons pas que cette Fable ne puisse être susceptible d'une morale assez sensée : mais il faut convenir aussi qu'elle est tissue de puérilités, qui n'ont pû être goûtées que par des Arabes. Quoiqu'il en soit, à ce conte Mahomet joint encore les exemples si souvent répétés de *Saleh* & de Loth ; & de-là il conclut, que Dieu se vengera tôt ou tard des incrédules & des impies ; qu'il est tout-puissant ; que lorsque l'Ange sonnera la trompette, tout ce qui est au Ciel & sur la terre tremblera de peur, excepté ceux qui seront en la grace de Dieu ; que dans ce jour les montagnes suspendues en l'air chemineront comme les nues ; qu'alors celui qui aura fait de bonnes œuvres sera récompensé ; & que ceux qui auront mal fait seront précipités dans l'Enfer.

## §. XXVIII.

Il faut avouer que si l'Alcoran est estimable par quelqu'endroit, ce n'est pas du côté de l'invention. A chaque Chapitre, à chaque page, ce sont toujours les mêmes Fables & les mêmes Histoires qui reviennent, sans que Mahomet, ou ceux qui ont travaillé avec lui à la composition de ce Livre aient eû l'adresse de les varier, comme ils l'auroient pû, l'Ecriture leur en fournissant une infinité d'autres, qu'il ne leur auroit pas été moins facile de falsifier & d'ajuster à leurs vûes. A moins qu'on ne dise, que ces répétitions sont faites à dessein ; parce qu'il sçavoit que les Histoires qu'il a emploiées étoient du goût de ses Compatriotes ; & qu'ils étoient si légers & si inconstans, qu'on ne pouvoit trop leur répéter les mêmes choses.

Quoiqu'il en soit, on trouve assez de ces répétitions dans ce Chapitre. Il est composé de 88. versets écrits à la Mecque, & est intitulé *de l'Histoire*, sans doute, parce qu'il est emploié presque tout entier au récit de l'Histoire de Moïse. Mahomet la reprend de beaucoup plus haut que dans les Chapitres précedens. Il la commence à la naissance de ce Législateur des Juifs, & raconte comment il fut trouvé sur les eaux, & sauvé par les gens de Pharaon. Il décrit quelles étoient cependant les inquiétudes de sa mere ; comment elle le fit suivre des yeux par sa sœur, &c. de quelle maniére Moïse parvenu à l'âge d'homme, tua un Egyptien, ce qui l'obligea de sortir des Etats de Pharaon ; son arrivée au pais de Madian ; le secours qu'il y donna aux Filles de Jethro ; son mariage avec une de ces filles ; son retour en Egypte avec sa femme & sa famille, & l'avanture du Buisson ardent, &c. & la fin tragique dont Dieu punit Pharaon & son Peuple, à cause de leur incrédulité. Tout ce récit est accompagné de fables d'un goût Oriental, qui ne surprennent point après ce qu'on a déja vû de semblable dans tout ce Livre.

A l'Histoire de Moïse, le Prophéte joint un conte d'un de ses gens, qu'il appelle *Caron*. Peut-être n'est il pas indigne d'avoir place ici, ou nous nous proposons de donner une idée du génie de l'Alcoran.

„ *Caron*, dit Mahomet, étoit des gens de Moïse. Il étoit orgueilleux à cause de „ ses richesses. Ses trésors étoient si grands, que plusieurs personnes étoient chargées „ lorsqu'ils en portoient les clefs. Un jour *Caron* est sorti en public avec toute sa suite.

(a) Les Turcs croient que Salomon sçavoit le nom de Dieu, & que par son moien il opéroit de grands prodiges.

„ Ceux qui aimoient les richesses de ce monde ont dit : Plût à Dieu que nous eussions autant de bien que *Caron* ! Il est heureux. Mais les plus sçavans d'entr'eux ont dit : Vous êtes malheureux, la grace de Dieu est plus avantageuse à ceux qui croient en sa Loi & qui font de bonnes œuvres, que tous les trésors de *Caron*. Personne ne recevra sa grace que ceux qui lui obéïront, & qui persévéreront dans l'obéïssance à ses Commandemens. Nous avons ôté à *Caron* tous ses trésors ; & personne n'a pû le protéger. Alors ceux qui avoient souhaité ses richesses ont dit : O miracle ! Dieu donne & ôte les biens à qui bon lui semble. «

## §. XXIX.

On compte 69. versets dans ce Chapitre écrit à la Mecque, & intitulé *de l'Araignée*, parce que Dieu y compare les Idolâtres à l'Araignée qui bâtit sa maison de sa toile, qui n'est pas capable de la garder du chaud ni du froid. Mahomet y enseigne qu'il ne suffit pas de croire en Dieu ; que plusieurs font cette protestion de bouche, tandis qu'ils sont dans la prospérité, & que dès que Dieu leur envoie quelque affliction pour les éprouver, ils se laissent aller à l'impatience. Le Prophete des Musulmans remontre, que c'est principalement dans le tems de ces épreuves que Dieu distingue les vrais Croïans, de ceux qui n'ont qu'un faux zéle pour sa Loi. Il prouve ensuite par les exemples si souvent rebatus de Noé, d'Abraham, de Loth, de *Hod*, de *Salhe*, &c. qu'il n'y a de vrais Fidéles que ceux qui sçavent résister à toutes les contradictions qu'ils souffrent de la part des hommes, & que tôt ou tard les impies & les Infidéles périront misérablement. Dans tout cela on trouve plusieurs Sentences tirées de l'Ecriture, telles que celle-ci : *La vie de ce monde n'est que jeu & vanité ; l'Oraison detourne les hommes du péché*, &c.

## §. XXX.

Ce Chapitre contient 60. versets, & a été écrit à la Mecque. On l'a intitulé *des Grecs*, apparemment à cause de cette espéce de Prophétie qui se lit au commencement : *Les Grecs ont été vaincus sur la frontiere des Perses ; mais ils seront victorieux avant la fin de sept années.* Du reste ce Chapitre n'a rien de singulier, & n'est qu'une répétition des précédens.

## §. XXXI.

Il a été parlé de *Locman* dans *l'Introduction à l'Histoire du Mahométisme*. Les Musulmans disent que c'étoit un grand Docteur, qui vivoit du tems de David. Ce Chapitre qui contient 34. versets, & qui a été écrit à la Mecque, porte son nom, parce que sous le nom de *Locman*, & en l'introduisant parlant à son fils, Mahomet donne plusieurs préceptes à ses Fidéles. Tels sont ceux-ci.

„ Honore pere & mere : mais si tes parens te pressent de croire que Dieu a des Compagnons, ne leur obéïs pas. Si tu fais mal de la pesanteur d'un grain de moutarde, ou de la pesanteur d'un rocher, ou de la grandeur du Ciel & de la Terre, Dieu le sçaura & le mettra en compte. Fais tes Oraisons au tems ordonné. Fais ce qui est honnête & civil. Fuis ce qui n'est pas approuvé, & sois patient en tes adversités. Ne regarde pas le monde de travers par orgueil. Ne fréquente pas les superbes. Dieu n'aime pas les orgueilleux. Observe tes pas, marche avec modestie, parle doucement : il y a des personnes qui crient comme des ânes lorqu'ils parlent, &c. «

Le Prophéte des Musulmans enseigne ensuite, que Dieu a créé pour les hommes tout ce qui est au Ciel & sur la Terre ; qu'il leur donne ses graces en général & en particulier ; que c'est une mauvaise excuse pour les méchans & les Infidéles de dire, nous faisons ce que nous avons vû faire à nos peres ; que celui qui obéït à Dieu & fait de bonnes œuvres, s'attache au nœud le plus assuré, & que Dieu aura soin de lui à l'heure de sa fin ; que les Justes ne doivent point s'affliger de l'impieté des méchans, parce que Dieu les jugera un jour, & les punira séverement ; que Dieu n'a pas besoin du monde ; qu'il est tout-puissant ; qu'il sçait tout & voit tout ; que personne ne méprise ses promesses que les trompeurs & les ingrats ; que les hommes ne doivent point s'enorgueillir de leurs richesses, ni de ce que Dieu les souffre & les tolére ; qu'il faut le craindre, & avoir peur du jour auquel le pere ne pourra secourir son enfant, ni l'enfant servir son pere.

§. XXXII.

Ce Chapitre a été écrit à la Mecque ; & quoiqu'il contienne 130. versets, il est cependant un des moins longs de l'Alcoran. Il est intitulé *de l'Adoration*, sans doute à cause de ces paroles qui se lisent vers le milieu : „ Ceux qui croient aux mystéres „ de ma Loi sont humbles. Ils m'adorent seuls, & me louent quand ils entendent par- „ ler de moi. Ils ne sont pas orgueilleux : ils ne s'élevent point contre mes Com- „ mandemens. Ils se levent du lit pour faire leurs priéres avec crainte & espérance, „ & dépensent en œuvres pies une partie des biens que nous leur avons donnés. « Du reste, il traite de la puissance de Dieu, des récompenses promises aux Fidéles, & des peines dont les Infidéles seront punis.

§. XXXIII.

On compte 87. versets dans ce Chapitre, qui a été écrit à Médine. Il est intitulé *des Bandes & Troupes des Gens de Guerre*, parce que Mahomet y fait ressouvenir ses fidéles Musulmans des graces que Dieu leurs a faites, lorsqu'étant chargés par les troupes de leurs ennemis, Dieu a envoié contr'eux un vent impétueux, & des troupes invisibles pour les combattre. Il dit que ces troupes invisibles sont venues du *côté du Levant & du côte du Ponant d'enhaut*, dans le tems même qu'ils commençoient à manquer de cœur, à cause du grand nombre de leurs ennemis ; qu'ils avoient déja conçû très-mauvaise opinion de la Loi de Dieu ; que les impies ont triomphé alors de leur fraieur ; qu'ils se sont crû invincibles ; mais que soutenus de la protection de Dieu, les vrais Croïans ont resté vainqueurs, parce que la suite du Prophéte Apôtre de Dieu leur sert de Citadelle, & sert de boulevard à ceux qui appréhendent le Jugement.

Le reste du Chapitre est remarquable en ce qu'il ne regarde que le Prophéte & ses femmes. A l'égard de celles-ci, voici ce que Dieu leur prescrit par la bouche de Mahomet : „ O femmes du Prophéte ! celles d'entre vous qui seront impudiques „ seront châtiées doublement plus que les autres femmes. Celles d'entre vous qui „ obéiront à Dieu & à son Prophéte, & qui feront de bonnes œuvres, seront de „ même récompensées plus que les autres femmes. O femmes du Prophéte ! vous „ n'êtes pas comme les autres femmes du monde. Craignez Dieu, & ne croiez pas „ aux discours de ceux qui ont dessein de vous séduire, Parlez avec civilité. Demeu- „ rez dans vos maisons. N'en sortez pas pour faire montre de votre beauté. Faites „ des aumônes. Obéissez à Dieu & à son Prophéte. Dieu veut vous délivrer de sa „ colere. Il sçait tout ce que le Prophéte fait : il a promis sa miséricorde & une très- „ grande récompense à ceux & celles qui obéiront à ses Commandemens. « On voit par cet endroit, que si le Prophéte travailloit fortement à s'attirer le respect, l'attachement & la vénération de ses Sectateurs, il n'oublioit pas absolument le soin de son domestique ; & que tout Prophéte qu'il étoit, il croioit encore avoir besoin des secours de la Prophétie, pour se mettre à couvert d'un accident auquel tous les maris son exposés, & dont il ne jugeoit pas que son caractére d'Envoié de Dieu l'exemtât absolument. Aussi non content d'avoir recommandé à ses femmes tout ce qui pouvoit éloigner de lui le malheur qu'il appréhendoit, il étend encore ses précautions à ceux qui auroient pû leur aider à lui devenir infidéles. „ Vous ne devez point, „ leur dit-il, connoître les femmes du Prophéte de Dieu : ce seroit un péché très- „ énorme. Dieu & les Anges bénissent le Prophéte : celui qui lui déplaira sera mau- „ dit en ce monde, & ressentira de rigoureuses peines en l'autre ».

Pour lui, il ne se prescrit pas des bornes si étroites, qu'il en soit gêné. Il avoit un esclave nommé *Zied*, dont la femme étoit fort belle. En étant devenu amoureux, il obligea *Zied* à la répudier, & l'épousa. Il commence par faire autoriser ce mariage par la bouche de l'Eternel. » Lorsque *Zied*, dit Dieu, a répudié sa femme, » nous t'avons marié avec elle, afin qu'il ne reste point d'erreur entre les vrais » Croïans. Le Prophéte ne péche pas de faire ce que Dieu lui a permis. « Sur ce principe, il se fait donner des permissions assez amples & dont tout autre se seroit contenté. » O Prophéte, lui dit Dieu, nous te permettons de connoître toutes les » femmes que tu as dotées, les filles esclaves que Dieu t'a données, les filles de tes » oncles & de tes tantes qui ont abandonné avec toi la compagnie des méchans, & la » femme vraie Croïante qui se fera donnée à toi. Si tu veux l'épouser, & qu'elle ne » soit pas femme d'un vrai Croïant, nous sçavons ce que nous avons ordonné aux

vrais

» vrais Croïans touchant leurs femmes & leurs esclaves : nous te l'avons enseigné, afin » que tu n'offenses pas Dieu. Tu garderas de tes femmes celles que tu voudras gar- » der. Tu répudieras celles que tu voudras répudier, & tu coucheras avec celles qui » t'agréeront. «

Après avoir ainsi pourvû à ses plaisirs, le Prophéte songe aussi à sa commodité & à son repos. Les visites de ses Prosélytes lui paroissoient sans doute trop fréquentes & importunes ; car voici comme il leur parle : » O vous qui croiez, n'entrez pas dans les » maisons du Prophéte sans permission, excepté à l'heure du repas ; & cela par ren- » contre & sans dessein. Si vous y êtes invités, entrez avec liberté. Lorsque vous » aurez pris votre repas, sortez de la maison, & ne vous arrêtez pas à discourir les » uns avec les autres. Cela importune le Prophéte. Il a honte de vous congédier : » mais Dieu n'a pas honte de vous dire la vérité. Vous ne devez pas importuner le » Prophéte de Dieu. «

## §. XXXIV.

*Saba* est une Province de l'*Yemen*, qui a donné son nom à ce Chapitre, parce qu'il y est parlé de ses Habitans. Il contient 54. versets, & a été écrit à la Mecque. Voici ce qui y est dit des Peuples de *Saba*.

„ Les Habitans de *Saba*, dit Dieu, ont une marque de ma toute-puissance dans leur „ païs ; sçavoir deux Jardins, un du côté du Septentrion, & l'autre du côté du Midi. „ On leur a dit : Mangez des biens que Dieu vous a donnés, & l'en remerciez. Leur „ païs est délicieux. Dieu a été misericordieux envers eux : cependant ils ont été in- „ grats & impies. Nous avons envoïé la riviére d'*Arem* (*a*) qui a innondé leurs Jar- „ dins. Nous les avons changés en deux Jardins d'épines, de ciprès & de tamarins. „ Nous les avons ainsi châtiés pour leur impiété. “ Après cet exemple de la vengeance de Dieu sur ceux qui ne lui sont pas soumis, Mahomet continue à prêcher l'im- puissance des Idoles, l'Unité de Dieu si souvent répétée dans l'Alcoran, l'abandon où se trouveront les Infidéles au jour du Jugement, les joïes du Paradis, les peines de l'Enfer, &c.

Mais ce qu'il fait dire à Dieu au sujet de Salomon, mérite sur tout d'être remar- qué. „ Nous avons, dit-il, soumis les Vents à Salomon : il leur a commandé soir & „ matin depuis le Levant jusqu'au Couchant Nous lui avons donné une Fontaine „ & un Ruisseau d'airain fondu. Les Démons l'ont construite par notre permission ; & „ nous avons châtié dans le feu d'Enfer ceux qui n'ont pas voulu lui obéir. Ils lui „ ont bâti des Palais élevés & des Maisons de plein pied ; ils lui ont fait des Bassins „ d'eau, des Canaux & des Etangs. Lorsqu'il est mort par notre commandement, „ rien n'a fait connoître sa mort aux Démons que les vers qui ont rongé le bout de „ son bâton sur lequel il étoit appuié. Lorsque les Démons l'ont vû cheoir, ils ont „ connu que s'ils eussent sçu l'avenir & ce qui leur étoit caché, ils n'auroient pas „ souffert si long-tems à son service. « On ne peut nier que ce morceau ne soit aussi singulier en son espece, que celui que nous avons copié d'après Mahomet dans un autre Chapitre au sujet du même Prince.

Au reste, si on veut un exemple marqué des absurdités qui se rencontrent dans l'Alcoran, on n'a qu'à lire ces paroles qui se trouvent dans ce chapitre : » Ne con- » siderent-ils pas ( ceux qui nient la Résurrection ) le Ciel & la Terre ? Si je veux, je » la rendrai aride, & je ferai tomber sur eux une piéce du Ciel, pour signe de ma » toute-puissance. «

## §. XXXV.

CE Chapitre est intitulé le Chapitre *des Anges* dans le Livre *Teffir anf Joahir*, qui traite de l'explication de l'Alcoran en Turc : mais on l'appelle communément le Cha- pitre du Créateur. Aussi, après la formule ordinaire, commence-t'il par ces mots : » Louange soit à Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, qui a créé les Anges messa- » gers de ses commandemens. Ils ont des aîles, deux, trois & quatre. Il fait de ses » créatures ce que bon lui semble. Il est tout-puissant. Personne ne peut compren-

(*a*) C'est de cette riviére que Dieu se servit, pour causer la grande innondation appellée dans l'Alcoran *S'il Al Arem*.

» dre la grace qu'il donne à son Peuple. « C'est lui qui envoie les vents qui poussent les nues aux lieux secs & arides pour rafraichir la Terre, & pour la faire revivre *après sa mort.* C'est lui qui a créé l'homme de poussiére & de boue ; qui a produit l'*Euphrate* dont l'eau est douce & agréable, & l'eau de la Mer qui est chaude & salée ; qui fait courir le Navire sur les eaux, & lui fait fendre les ondes ; qui fait entrer le jour dans la nuit & la nuit dans le jour ; à qui appartient l'Empire du Monde, & auprès duquel les Idoles n'ont non-plus de pouvoir que l'*écorce d'une amande.* Rien ne lui est impossible. Il sçait tout, & est tout-puissant. S'il punissoit le Peuple lorsqu'il l'offense, il ne laisseroit pas un animal en terre. Il différe de châtier les méchans jusqu'au tems ordonné. Lorsque leur tems sera venu, il les châtiera selon leur démérite. Au reste ce Chapitre contient 45. versets, & a été écrit à la Mecque.

## §. XXXVI.

On compte 88. versets dans ce Chapitre qui a été écrit à la Mecque. Les Mahométans l'ont intitulé de deux lettres de l'alphabet Arabe (*a*) qui signifient *O homme!* parce que l'Ange parlant à Mahomet commença par ces mots : » O homme, je jure » par l'Alcoran plein de doctrine, que tu es un Prophéte envoié de Dieu pour ensei- » gner au Peuple le droit chemin. » Du reste, on n'y trouve rien de singulier.

## §. XXXVII.

Ce Chapitre contient 80. versets, & a été écrit à la Mecque. Il est intitulé *des Ordres*, parce qu'on y lit ces paroles : » Je te jure par les Ordres des Anges qui » adorent Dieu & attendent ses commandemens ; par ceux qui empêchent les hommes » d'obéir au Diable, & par ceux qui lisent & méditent l'Alcoran, que votre Dieu » est un seul Dieu. « Du reste Mahomet y prêche à son ordinaire contre les blasphêmes, l'incrédulité & l'obstination des impies & des Idolâtres dans leur erreur ; & il décrit patétiquement la confusion dont ils seront couverts au jour du Jugement. Il parle ensuite des graces que Dieu a faites à Noë, à Abraham, à Loth, à Elie, à Jonas, qui tous ont été envoiés aux Peuples pour les retirer de l'infidelité.

Ce que ce Chapitre a de plus digne de remarque, est la description que le Prophéte y fait des plaisirs du Paradis & des peines de l'Enfer. » Ceux, dit-il, qui » obéiront aux Commandemens de Dieu auront un lieu de sureté pour reposer, » avec toute sorte de fruits. Ils seront dans de beaux Jardins rangés sur des lits dé- » licieux, avec des verres remplis d'un breuvage agréable au goût, qui ne les enni- » vrera jamais. Leurs femmes blanches comme *des œufs frais*, ne jetteront la vûe sur » personne que sur eux. Ils discourront ensemble, & un d'entr'eux dira : J'avois » en Terre un compagnon qui me demandoit si je croiois la Résurrection, & si après » avoir été terre, os & poussiére, nous ressusciterions. Venez avec moi ; allons voir » ce qu'il fait. Il le verra dans le fond de l'Enfer, & lui dira : Par Dieu, peu s'en » est fallu que tu ne m'aie séduit. Sans la grace de Dieu je serois damné comme » toi. Nous ne sommes pas au nombre des morts ; nous ne souffrons point de peine : » au contraire, nous sommes dans une très-grande félicité. Ainsi sont récompensés » les gens de bien. Qui sont les plus heureux, ou ceux qui jouissent de notre bon- » heur, ou ceux qui sont auprès de *Zacon* arbre d'Enfer ? Cet arbre sort du fond » de l'Enfer, il s'éleve en haut, & ses branches semblent la tête des Diables. Les » Damnés mangeront de son fruit : ils boiront d'une eau bouillante ; & l'Enfer sera le » lieu de leur demeure. »

## §. XXXVIII.

Mahomet a intitulé ce Chapitre d'une lettre de l'alphabet Arabe, qui en ce lieu (*b*) signifie *vérité.* Il contient 88. versets, & a été écrit à la Mecque.

Le Prophéte s'y déchaine contre les Infidéles, qui l'ont traité de Magicien & de menteur. Mais il se console sur ce qu'avant eux les impies ont démenti Noë ; qu'*Aad*, *Pharaon faiseur de chevilles*, & *Temod*, les habitans de la Ville de Loth, &c. ont dé-

(*a*) Voiez le *Bedaoi* & *Kitabel Tenoir.*

(*b*) Voiez la Glose de *Gelaldin*, & *Kitabel Tenoir.*

menti les Prophétes, & ont été punis comme ils le méritoient. Il parle des graces dont Dieu a comblé Job, Abraham, Isaac & Jacob. Il rapporte assez exactement la parabole dont Nathan se servit, pour faire connoître à David son péché. Enfin il n'oublie pas le zéle de Salomon, qui s'étant amusé sur le soir à contempler quelques chevaux de prix dont on lui avoit fait présent, en oublia de faire sa priére de Vêpres. Il en fut si repentant, dit Mahomet, qu'il les fit ramener, & commanda qu'on en sacrifiât une partie. Aussi Dieu lui soumit les vents & les Démons, dont les uns travailloient pour son service, tandis que les autres étoient liés & attachés pour attendre ses commandemens.

## §. XXXIX.

On compte 75. Versets dans ce Chapitre, qui a été composé à la Mecque. On l'intitule *des Troupes*, par cette seule raison qu'à la fin il est dit que les Infidéles & les méchans seront conduits *par troupes* dans l'Enfer, & qu'au contraire les vrais Croïans & les gens de bien arriveront *par troupes* en Paradis.

## §. XL.

L'Ange console Mahomet dans ce Chapitre des contradictions qu'il éprouve dans sa Mission, en lui représentant que personne ne doute de la vérité de sa doctrine, que les impies, & que de tout tems ils se sont élevés contre la prédication des Prophétes que Dieu leur a envoiés. C'est ce qu'il lui prouve par l'exemple des contemporains de Noë, de Pharaon, &c.

*Geladin* intitule ce Chapitre *du Clément*, sans doute parce qu'il y est parlé des bienfaits de Dieu envers les hommes, & de la clémence avec laquelle il traite ceux qui sont soumis à ses Commandemens. Mais on l'appelle communément le Chapitre *des vrais Croïans*. Il contient 85. versets, & a été écrit à la Mecque. Le Prophéte continue d'y établir l'Unité de Dieu; son domaine souverain sur toutes les créatures; sa bonté envers ceux qui s'éloignent du péché, à qui il fait ressentir infailliblement les effets de sa miséricorde; l'impuissance des Idoles, & l'aveuglement de ceux qui s'attachent à les servir; la fragilité des biens de la terre comparés à ceux de l'Eternité; la nécessité de la patience & de la persévérance; l'utilité de la confiance en Dieu, dont les promesses sont infaillibles; la certitude & la rigueur du Jugement; l'éternité des peines de l'Enfer destinées aux méchans & aux incrédules, &c.

## §. XLI.

Geladin intitule ce Chapitre *de l'Adoration*, apparemment parce qu'il y est parlé de celle qu'on doit rendre à un seul Dieu. Mais communément les Mahométans l'appellent le Chapitre *de l'Explication*, à cause de ces paroles qui se lisent au commencement, immédiatement après la formule ordinaire. » L'Alcoran a été envoié par le Clément » & Miséricordieux: *il explique* les Mystéres divins en Langue Arabesque à ceux qui sçavent les entendre. « A quoi Mahomet ajoute ensuite, faisant parler Dieu luimême: » Je châtierai ceux qui démentiront l'Alcoran. C'est un Livre précieux: » il est approuvé des Ecritures anciennes & modernes. Si nous eussions envoié l'Al- » coran en Langue Persanne à un Prophéte Arabe de Nation, les impies auroient dit » que les Mystéres divins ne sont pas bien expliqués. Dis leur: Il est le guide des Fi- » déles, & le reméde à leur ignorance. «

Ce Chapitre contient 54. versets. Il a été écrit à la Mecque, & traite des mêmes matiéres que les précédens. Observez qu'il y est dit que Dieu créa la Terre en deux jours, qui, selon les Interprétes, sont le Lundi & le Mardi; & qu'en deux autres jours, qui sont le Jeudi & le Vendredi, il créa sept cieux.

## §. XLII.

On nous apprend que ce Chapitre a été écrit à la Mecque, & qu'il contient 58. versets. Mahomet y parle encore de la toute-puissance de Dieu, de sa providence, de sa bonté. Il est, dit-il, miséricordieux à son Peuple. Il enrichit qui bon lui semble. Il augmente les graces de celui qui désire les biens du Ciel: il donne les biens de la Terre à celui qui les aime, & le prive des biens de l'Eternité.

On intitule ce Chapitre *du Conseil*, à cause de ces paroles qui se lisent vers la fin : » Ceux qui s'éloignent des péchés griefs, qui se repentent de les avoir commis » qui demandent à Dieu d'être exaucés, & persévèrent en leurs prieres ; ceux qui » *prennent Conseil*, & consultent entr'eux ce qu'ils doivent faire, qui dépensent en » bonnes œuvres une partie du bien que Dieu leur a donné, qui lui demandent se- » cours en leurs afflictions ; ceux qui font bien & ceux qui font mal seront punis & » récompensés selon leurs œuvres. «

## §. XLIII.

Ce Chapitre est intitulé *de l'Ornement*, à cause de ces paroles ; » Diront-ils, » (les Infidéles) que Dieu se pare & qu'il prend des ornemens, pour s'embellir comme » leurs Idoles ? « D'autres le nomment le Chapitre *de l'Or*, parce qu'il y est dit que quoique tout le monde ne soit pas d'une même Religion, Dieu ne laisse pas de donner aux Infidéles des Maisons bien ornées, des planchers lambrissés d'argent, des lits d'argent & d'or. Il contient 89. versets, & a été écrit à la Mecque. Mahomet y déclame vivement contre ceux qui divisent Dieu en plusieurs parties, & qui disent que les Anges sont ses filles. Il y établit clairement l'Eternité des peines de l'Enfer par ces paroles : » Ils demanderont (les Réprouvés) à l'Intendant du Feu : Ton » Seigneur ne nous délivrera-t'il jamais de ces peines ? Il leur répondra : Vous » y demeurerez éternellement. «

## §. XLIV.

Le Chapitre *de la Fumée* contient 59. versets, & a été écrit à la Mecque. Il porte ce nom, parce qu'en parlant du jour du Jugement, Mahomet dit, qu'en ce jour *le Ciel semblera de la Fumée qui couvrira le Monde*. Il traite de la vengeance que Dieu a tirée de Pharaon & de ses gens, à cause de leur incrédulité ; des peines qu'il prépare dans l'Enfer, aux impies & aux méchans, & des plaisirs du Paradis destinés aux gens de bien.

## §. XLV.

Ce Chapitre contient 59. versets comme le précédent, & a été écrit de même à la Mecque. Il est intitulé *de la Génuflexion*, parce qu'il y est dit qu'au jour du Jugement toutes les Sectes & toutes les Religions se verront assemblées devant Dieu, *sur leurs Genoux* ; que chaque Secte verra ses péchés écrits dans un Livre particulier, & que tous seront châtiés selon leurs mérites. On y lit cette belle Sentence : *Les Infidéles obéissent les uns aux autres ; les vrais Croians obéissent à Dieu.*

## §. XLVI.

Hécaf est une vallée de l'*Yemen*, sur les frontiéres de l'Arabie. Elle a donné son nom à ce Chapitre, parce que Mahomet prétend ici que ce fut dans cette vallée que *Hod* prêcha aux *Adites* les tourmens de l'Enfer.

Ce Chapitre contient 35. Versets, & a été écrit à la Mecque. Mahomet y reproche à ses compatriotes, que lorsqu'ils ont entendu la lecture de son Alcoran, ils n'ont pû s'empêcher d'avouer qu'il contenoit la vérité, & que lorsqu'on leur a ordonné d'observer ce qu'il prescrivoit, ils ont dit que ce n'étoit que magie. Mais il leur représente qu'il n'est pas le premier Prophéte, ni le premier Apôtre que Dieu a envoié ; qu'*un des enfans d'Israël*, celui peut-être qui lui avoit aidé à fabriquer son Alcoran, a été témoin qu'il a été envoié de la part de Dieu ; qu'en effet, ce Livre n'est que la confirmation des Ecritures qui ont été auparavant envoiées aux hommes ; que les Démons mêmes après en avoir entendu la lecture, en sont convenus, & ont avoué qu'il enseignoit la vérité, & conduisoit les hommes au chemin du salut. Delà il conclut que ceux qui le traiteront de fable, seront punis de Dieu très-sévérement ; & il les exhorte par l'exemple de ce qui est arrivé aux *Adites*, & des maux que les Habitans de la Mecque se sont attirés, à éviter par leur conversion les châtimens qui leur sont préparés.

## §. XLVII.

Ce Chapitre contient 88. versets. Il a été écrit à la Mecque, & est intitulé *du Combat*, à cause de ces paroles qui se lisent vers le milieu : „ Si le Chapitre du lieu „ où se rend la justice n'eût été envoié, & qu'il n'eût fait mention des combats, „ tu aurois vû ceux qui doutoient de la Loi te regarder avec des yeux troubles, à „ cause de la peur qu'ils ont de mourir. „

En effet, dans ce Chapitre Mahomet exhorte les fidéles Musulmans de combattre courageusement pour la défense de l'Alcoran. „ Lorsque vous rencontrerez, „ dit-il, les Infidéles en tems de guerre, coupez-leur la tête, tuez-les jusqu'à ce que „ vous les preniez prisonniers. Alors liez-les ; après quoi vous leur donnerez la li- „ berté, ou vous les mettrez à rançon, jusqu'à ce que leur parti ait mis les armes bas. „ Si Dieu vouloit, il vous donneroit la victoire sans combattre : mais il veut vous „ éprouver. Il conduit dans le Paradis ceux qui sont tués pour la défense de sa Loi, & „ leur donne sa grace. O vous qui croiez en Dieu, si vous protégez la Loi de „ Dieu, Dieu vous protégera. Il affermira vos pas, & exterminera les Infidéles. „

Remarquez qu'en parlant ici du Paradis, Mahomet dit qu'il s'y trouve des fleuves d'eau qui ne reçoit point d'altération, des fleuves de lait qui ne se corrompt jamais, des fleuves de vin savoureux & délicieux au goût, des fleuves de miel pur & net.

## §. XLVIII.

On compte 27. versets dans ce Chapitre, qui a été écrit à Médine. Il est intitulé *de la Conquête*, parce que pour encourager ses fidéles Musulmans, Mahomet y parle de la prise de la ville de la Mecque, de la protection que Dieu leur a accordée en cette occasion, & de la victoire qu'ils ont remportée par son secours à la suite de son Prophéte & de son Apôtre. Il déclare en même-tems que les aveugles, les estropiés & les malades ne sont point obligés d'aller à la guerre ; & il finit en exhortant les infidéles à se convertir, les assurant de la miséricorde de Dieu.

## §. XLIX.

Les Mahométans appellent ce Chapitre *des Clôtures*, ou *des Murailles*, à cause de ces paroles qui se lisent vers le commencement : „ Ceux qui t'appellent par derrié- „ re *les Clôtures*, ne sçavent pas ce qu'ils font. „ Il a été écrit à Médine, & contient 18. versets. Le Prophéte y ordonne à ses Sectateurs de ne pas contester & quereller avec lui, les menaçant que s'ils font autrement, ils rendront leurs bonnes œuvres inutiles devant Dieu, & promettant au contraire à ceux qui parleront bas & modestement en sa présence, que Dieu leur pardonnera leurs péchés.

Il leur recommande aussi la paix, la justice & la charité les uns envers les autres. „ Tous ceux, dit-il, qui croient en la Loi de Dieu sont freres. Mettez la paix en- „ tre vos freres : ne vous moquez pas de votre prochain. Ne lui dites point d'injures, „ & ne donnez point à votre prochain de nom qui lui déplaise. Appellez-le par son „ noms. Gardez-vou des mauvaises pensées ; elles sont souvent au nombre des péchés. „

## §. L.

Mahomet a intitulé ce Chapitre de la lettre *Kaf* de l'Alphabet Arabe, qui en ce lieu signifie *la chose est jugée* ; aussi les Interprétes (*a*) l'appellent-ils le Chapitre *du Jugement*, ou *de la chose jugée*. Plusieurs Mahométans disent aussi que *Kaf* est une montagne qui environne tout l'Univers, & que Mahomet jure ici par cette montagne. Quoiqu'il en soit, ce Chapitre contient 45. versets, & a été écrit à la Mecque. Le Prophéte y traite de la Résurrection, du Jugement dernier, du Paradis & de l'Enfer.

## §. LI.

*Geladdin* & *Falkredin* intitulent ce Chapitre, *des choses qui dispersent* : mais communément les Mahométans l'appellent le Chapitre *des choses dispersées*, parce qu'après

(*a*) Voi. *Geladdin* & le *Bedaoi*.

la formule ordinaire on y lit ces paroles : „ Je jure par les vents qui disperſent la „ pouſſiére . . . que ce qui vous a été promis eſt très-véritable, & que le jour du jugement eſt infaillible. „ Il contient 60. verſets, & a été écrit à la Mecque. Mahomet y annonce la vengeance de Dieu aux incrédules, & leur propoſe l'exemple des Contemporains de Noë, des habitans de Sodome, de Pharaon, des *Adites* & des *Thamudites*, pour les exciter à prévenir par leur converſion & leur ſoumiſſion à l'Alcoran, les peines qui leur ſont préparées.

### §. LII.

Le Chapitre *de la Montagne* porte ce nom, parce qu'il commence par ces mots: „ Je jure par la montagne ſur laquelle Dieu a parlé à Moïſe, que Dieu eſt un ſeul „ Dieu, & que la punition promiſe aux impies eſt infaillible. „ Il contient 39. verſets, & a été écrit à la Mecque. Mahomet y traite la même matiére que dans le précedent.

### §. LIII.

Le Chapitre [illegible] contient 60. verſets, & a été écrit à la Mecque. Il commence par ces par[illegible] Je jure par l'étoile qui diſparoit, que votre ami (Mahomet) „ n'erre pas, qu'il [illegible] rien du [illegible]en, & qu'il ne dit que ce qui lui a été inſpiré de „ Dieu tout-puiſſant & libéral. „ Il traite de l'impuiſſance des Idoles, de l'erreur de ceux qui n'aſpirent qu'après les biens de la terre, de la diſtinction des grands & des petits péchés, de la punition des impies & des méchans, &c.

Ce que ce Chapitre a de plus remarquable, eſt l'opinion dans laquelle ſont les Mahométans, qu'au côté droit du trône de Dieu il y a un pommier, & que perſonne ne peut monter plus haut que les branches de cet arbre, non pas même les Anges. Cette penſée ridicule eſt fondée ſur ces paroles, qui ſe liſent dans ce Chapitre à l'occaſion des révélations dont Dieu a favoriſé ſon Prophéte : „ L'Ange s'eſt approché de lui au plus haut du Ciel de la longueur de deux arcs, & encore plus près. „ Une autre fois il a vû l'Ange au Ciel auprès de l'arbre qui eſt au côté droit du „ trône de Dieu, & quoique cet arbre fût couvert de ce qui le couvre, ſa vûë n'a „ pas été éblouie. „

### §. LIV.

Ce Chapitre contient 55. verſets, & a été écrit à la Mecque. Il eſt intitulé *de la Lune*, parce qu'il commence par ces mots : „ Le jour du jugement approche ; la „ Lune s'eſt partagée en deux : cependant les infidéles ne croient pas les miracles „ quand ils les voient ; ils diſent que c'eſt magie. „ Le Prophéte les exhorte à ſortir de leur incrédulité, & à étudier l'Alcoran : autrement il les menace des mêmes châtimens, dont Dieu dans tous les tems a puni les impies.

### §. LV.

Ce Chapitre eſt intitulé *du Miſéricordieux*, parce qu'il eſt dit que le Miſéricordieux a enſeigné l'Alcoran. Il contient 18. verſets écrits à la Mecque, & traite de la toute puiſſance & du ſouverain empire de Dieu ſur les créatures, de la punition des méchans dans l'enfer, & des plaiſirs ſans fin que les bienheureux gouteront dans le Paradis. On y trouve auſſi quelques Sentences tirées de l'Ecriture, telles que celle-ci : *Toutes choſes prendront fin, & la face de ton Seigneur majeſtueuſe & glorieuſe ſera permanente.*

### §. LVI.

On compte 99. verſets dans ce Chapitre, qui a été écrit à Médine. Il eſt intitulé *du Jugement* ; & en effet Mahomet y traite d'abord du jugement dernier. Il dit qu'on y diſtinguera trois ſortes de perſonnes. Les premiers tiendront à leur main droite le livre où toutes leurs actions ſeront écrites ; ceux-là ſont les bienheureux. Les ſeconds, qui ſont les réprouvés, porteront ce même livre à leur main gauche. Enfin les autres, & ce ſont les Prophétes, ſeront les plus voiſins du trône

de Dieu, & les plus élevés en Paradis. Il y en aura, dit-il, un grand nombre des premiers siécles, & peu des derniers.

Dans la description qu'il fait ensuite de la félicité, dont les fidéles & les gens de bien jouiront dans le Paradis, il dit qu'ils seront appuiés sur des lits ornés d'or & de pierreries ; qu'ils se regarderont tous en face ; que de jeunes enfans parfaitement beaux leur serviront continuellement un breuvage délicieux, qui ne leur fera aucun mal à la tête, & qui ne les enivrera jamais ; qu'ils seront auprès d'un pommier frais & sans épines, & auprès de l'arbre de Muse (a), sous un ombrage agréable, sur le bord d'une claire fontaine, où ils ne manqueront d'aucune sorte de fruits qu'ils puissent souhaiter ; qu'ils auront de belles femmes toujours vierges, & affectionnées à leurs maris, qui auront les yeux noirs, & qui seront blanches comme *des perles enfilées* ; qu'ils n'entendront point dire de mauvaises paroles, qu'ils ne pécheront point, & entendront perpétuellement la voix de ceux qui les béniront. Telles sont les idées grossiéres & charnelles, que l'Alcoran propose aux fidéles Musulmans de la félicité des gens de bien dans l'autre vie. Peut-être Mahomet avoit-il affaire à des gens grossiers, dont il a crû ne pouvoir s'assurer, qu'en leur promettant après la mort, des plaisirs proportionnés à leur façon de penser basse & bornée : peut-être aussi, & c'est ce qu'ont prétendu plusieurs Docteurs Musulmans, a-t'il caché sous ces voiles grossiers les idées les plus spirituelles.

## §. LVII.

Le Chapitre *du Fer* contient 29. versets, & a été composé à Médine. On lui donne ce nom à cause de ces paroles qui se lisent vers la fin : » Nous avons donné » le fer aux hommes ; il cause de grands biens & de grands maux. » Il contient les louanges de Dieu, de sa puissance, de sa bonté & de sa libéralité envers les hommes. Mahomet y met en paralelle le bonheur des fidéles & des gens de bien dans l'autre vie, & les maux qui y sont préparés aux incrédules & aux méchans. Il y parle des Chrétiens en cette sorte. » Nous avons mis la civilité, la clémence & la » chasteté dans leur cœur. Nous ne leur avons pas commandé de garder la virginité : » ils l'ont gardée eux-mêmes, à cause du desir qu'ils avoient de plaire à Dieu. » Enfin entre plusieurs pensées qui ne sont pas à mépriser, on y trouve celle-ci : » L'abondance des biens & des enfans est semblable à la pluie. Les impies s'étonnent » des plantes qu'elle produit : à la fin elles se flétrissent, elles deviennent jaunes, & » se séchent. »

## §. LVIII.

Ce Chapitre contient 22. versets, & a été écrit à Médine. On l'appelle *de la Dispute*, à cause de ces mots qui s'y trouvent : „ Dieu a oui la parole de celle qui „ dispute avec toi de l'action de son mari ". Voici un des Préceptes que Mahomet y donne à ses Sectateurs.

„ Personne d'entre vous ne jurera de ne jamais toucher sa femme, non plus que „ sa mere. Vos femmes ne sont pas vos meres. Celui qui aura juré de ne plus „ toucher sa femme, & qui voudra la connoître, avant que de s'en approcher, „ donnera la liberté à un esclave pour satisfaction de son serment. S'il n'a pas pou„ voir de délivrer un esclave, il jeûnera deux mois de suite avant que de la tou„ cher. S'il ne peut pas jeûner, il donnera l'aumône à cinquante pauvres. „ Mahomet défend aussi dans ce Chapitre toutes les assemblées secrétes qui se font avec malice, pour offenser Dieu, pour conspirer contre le Prophéte, & pour lui désobéir. Les assemblées secrétes, dit-il, procédent du Diable, pour affliger les gens de bien. Assemblez-vous : mais que ce soit en public, pour servir Dieu, & pour faire des actes de vertu. Souvenez-vous qu'un jour vous serez tous assemblés devant sa divine Majesté pour être jugés.

## §. LIX.

On intitule ce Chapitre *de l'Exil*, parce qu'il y est parlé des impies que Dieu a exilés d'entre les vrais Croïans. Il est composé de 24. versets, & a été écrit à Mé-

(a) *Muse* est un fruit fort commun en Egypte.

dine. Mahomet y recommande à ses sectateurs de faire part du butin qu'ils feront sur leurs ennemis au Prophéte, à ses parens, aux orphelins, aux pauvres & aux Pélerins ; de se soumettre aux ordres & aux défenses du Prophéte ; de craindre Dieu ; de faire du bien à ceux qui ont quitté leurs biens & leurs maisons, & qui se sont séparés des méchans pour le service de Dieu, &c.

§. LX.

Les Docteurs Mahométans ont intitulé ce Chapitre *de l'Epreuve*, ou *de la vocation*, parce qu'il traite des femmes qui ont quitté leurs maris pour embrasser la Loi de l'Alcoran, & qu'il ordonne d'éprouver leur vocation. Il contient 18. versets, & a été écrit à la Mecque.

§. LXI.

Le Chapitre *du Rang* est ainsi appellé, parce qu'il y est dit que Dieu aime *ceux qui combattent en rang & en file pour sa Loi*, semblables à une forte muraille. Il contient 14. versets, & a été écrit à la Mecque. Mahomet y parle de Moïse, envoié de Dieu pour conduire les Juifs dans le chemin du salut, mais qui en a été méprisé ; de Jesus fils de Marie, envoié aux hommes pour confirmer l'ancien Testament, & pour leur annoncer qu'après lui il viendroit un Prophéte nommé Mahomet. Il y dit que quelques efforts que fassent les Infidéles pour éteindre la lumiére de la foi, Dieu la fera paroître contre sa volonté. Enfin il recommande à ses sectateurs de croire en Dieu & à son Prophéte, & d'emploier leurs biens & leurs personnes pour combattre pour sa Loi ; comme un moien sur d'éviter l'Enfer, & d'être vainqueurs de leurs ennemis.

§. LXII.

Ce Chapitre contient 11. versets, & a été écrit à Médine. Mahomet y fait souvenir les Arabes ses compatriotes de la grace que Dieu leur a faite de leur envoier un Prophéte de leur Nation, pour leur prêcher ses commandemens, leur expliquer les Ecritures & les mystéres de la foi. Il se moque ensuite des Juifs, qui se regardent comme les bien-aimés de Dieu, parce qu'il leur a donné l'ancien Testament : mais il leur dit qu'il ne leur suffit pas de le posséder ; que si outre cela ils ne pratiquent pas ce qu'il ordonne, ils seront semblables à un âne chargé de livres, & seront un jour jugés de Dieu très-séverement. Enfin il y recommande à ses fidéles Musulmans la dévotion du Vendredi en ces termes : » Lorsque vous serez appellés » à l'assemblée du Vendredi pour faire vos priéres, faites vos oraisons, & quittez » votre commerce. Lorsque vous aurez fini vos priéres, séparez-vous, allez où il » vous plaira, & demandez à Dieu sa grace. »

C'est pour cette raison qu'on intitule ce Chapitre *de l'Assemblée*.

§. LXIII.

Le Chapitre *des Impies* porte ce nom, à cause de ces paroles qui se lisent au commencement, après la formule ordinaire : » Lorsque les impies viendront te visiter, » ils diront qu'ils sont témoins que tu es Prophéte, &c. » Il contient 11. versets, & a été écrit à Médine. C'est une déclamation suivie contre l'hypocrisie & l'obstination de ceux, qui de bouche font profession de croire à l'Alcoran & au Prophéte, tandis qu'ils les détestent dans le cœur ; & une exhortation aux fidéles Musulmans de ne pas les imiter.

§. LXIV.

On compte 18. versets dans ce Chapitre, qui a été écrit à la Mecque. On l'appelle le Chapitre *de la tromperie*, parce qu'en parlant ici du jour du jugement, Mahomet dit que ce jour sera celui de la tromperie, & qu'alors on connoîtra ceux qui se sont trompés eux-mêmes, & ceux qui ont trompé leur prochain. Il y exhorte aussi les vrais Croïans à se défier de leurs enfans & de leurs femmes, comme de leurs ennemis. *Les richesses*, dit-il, *& les enfans vous empêchent souvent d'obéir à Dieu.*

§. LXV.

## §. LXV.

Ce Chapitre contient 18. versets, & a été composé à la Mecque. Il est intitulé *du Divorce*, parce que Mahomet y donne quelques préceptes sur cette matiére.

» Lorsque vous répudierez vos femmes, dit-il, répudiez-les suivant les ordonnan- » ces & les Loix, & comptez le tems qu'elles doivent attendre avant que de se re- » marier. Ne les faites pas sortir de leurs maisons, & ne les chassez pas avant le » tems ordonné, si elles ne sont surprises en adultére. Lorsque le tems qu'elles doi- » vent attendre sera fini, retenez-les, ou les quittez avec civilité. Vous prendrez » des personnes de votre Religion, gens de bien, qui seront témoins de vos actions. » Si vos femmes n'espérent plus d'avoir leurs régles, & qu'elles doutent de s'être » trompées dans leur calcul, elles attendront trois mois avant que de se remarier, » si elles ne sont pas nourrices. Si elles sont enceintes, vous attendrez leur accou- » chement. Faites habiter celles que vous répudierez en vos maisons, ou proche de » vous. Ne les maltraitez pas. Si elles sont enceintes, donnez-leur ce qui leur sera » nécessaire jusqu'à ce qu'elles soient accouchées. Si elles veulent nourrir leurs en- » fans, vous leur donnerez un honnête salaire, & les traiterez avec civilité & cour- » toisie. Si cela ne vous agrée pas, vous les ferez nourrir par une autre que vous » récompenserez de sa peine. Si vous n'êtes pas riche, vous ferez de la dépense » selon votre pouvoir. Dieu n'ordonne à personne de faire plus de dépense, que son » pouvoir ne le permet. »

## §. LXVI.

Les Mahométans comptent 12. versets dans ce Chapitre, qui a été écrit à Médine. Ils le nomment le Chapitre *de la Défense*, parce que Mahomet l'emploie tout entier à prescrire à ses femmes certaines Loix. Il leur recommande sur-tout l'obéissance, l'humilité, la fidélité, la douceur. Il les y exhorte par l'exemple des femmes de Noé & de Loth, qui ont été punies, à ce que dit le Prophéte des Musulmans, pour avoir trahi leurs maris.

Outre ces 66. Chapitres, on en compte encore dans l'Alcoran 48. autres, qui avec ceux-là forment le nombre de 114. Chapitres dont ce Livre est composé, comme nous l'avons dit plus haut. Nous ne donnerons point un extrait détaillé de ces derniers, qui sont presque tous forts courts, & qui ne contiennent guéres que des répetitions de ce que le Lecteur a déja vû. Nous nous contenterons donc de faire quelques remarques sur ceux qui nous paroissent le mériter.

Le Chapitre 68. est intitulé d'une lettre de l'Alphabet Arabe, qui selon quelques Docteurs Mahométans, signifie *la Terre*. D'autres veulent que dans cet endroit elle ne puisse se prendre que pour *la Baleine* qui engloutit Jonas, parce qu'il en est parlé dans ce Chapitre. Quelques-uns croient que c'est le nom de *la Table*, sur laquelles les Anges écrivent les Commandemens de Dieu. Il y en a aussi qui prétendent, que cette lettre signifie *une Ecritoire*. Quoiqu'il en soit, le plus grand nombre intitule ce Chapitre *de la Plume*, parce qu'il y est parlé du livre où est écrit l'avenir. C'est-là ce livre, dans lequel les Mahométans croient que Dieu a écrit de toute éternité ce qui devoit arriver à chaque homme en particulier; & c'est sur ce principe que sont fondées les idées qu'ils ont de la prédestination. Il en sera parlé dans la suite.

Dans le Chapitre 72. qui est intitulé *des Démons*, ou *des Esprits*, Mahomet dit que quelques Démons aiant entendu la lecture de l'Alcoran, ont reconnu qu'il enseignoit le droit chemin, & ont professé l'unité de Dieu. Il introduit ensuite quelques-uns de ces Démons parlant de la sorte. » Nous sommes montés jusqu'au Ciel: nous » l'avons trouvé garni de gardes & d'étoiles. Nous nous sommes arrêtés en un lieu » un peu éloigné pour écouter. Il y a une étoile qui prend garde à ceux qui écou- » tent, & les chasse, &c. » Peut-on imaginer de plus grandes puérilités.

Le Chapitre suivant qui est le 73. est intitulé *du Timide*, parce que lorsque l'Ange Gabriel apporta ce Chapitre à Mahomet, il eut peur de l'éclat de sa lumiére; ce qui donna occasion à l'Ange de l'apostropher ainsi: *O Timide, leve-toi*, au lieu qu'ordinairement il s'exprimoit par ces mots, *O Prophéte, &c.*

C'est pour la même raison que le Chapitre 74. est intitulé *de l'Enveloppé*, parce

que lorsque l'Ange l'apporta au Prophète, il fut si effraié de sa vûe, qu'il se cacha de ses vêtemens.

Dans le Chapitre 81. intitulé *de la Rondeur*, il est dit qu'à la résurrection des corps *la fille demandera pourquoi on l'a fait mourir*. Ces paroles font allusion à une coutume des anciens Arabes, qui ensévelissoient leurs filles toutes vives, lorsqu'elles avoient manqué contre leur honneur.

Nous avons parlé ailleurs du Chapitre 89. intitulé *de l'Aurore*, parce qu'après la formule ordinaire il commence par ces mots: *Je jure par l'Aurore*. On y trouve la raison qui a engagé Mahomet à donner ailleurs à Pharaon l'épithète de *faiseur de chevilles*. C'est parce que, selon le Prophète des Musulmans, ce Prince perçoit avec des chevilles les pieds & les mains de ceux qu'il faisoit mourir.

Le Chapitre 111. est intitulé *de la Corde de Palmier*. En voici la raison. La femme d'un certain *Ablheb* jetta un jour par mépris des épines sur le chemin de Mahomet. Pour s'en venger, le Prophète emploie ce Chapitre à prédire à *Ablheb* que ses richesses ne le sauveront pas, & qu'il brulera éternellement dans l'Enfer avec sa femme, *qui porte son bois sur son col lié d'une corde de Palmier*.

En voilà sans doute assez pour donner à nos Lecteurs une idée nette & exacte de l'Alcoran, & du génie de son Auteur. Il nous reste à faire connoître de même la Religion & la croïance des Mahométans; ce que nous exécuterons en donnant ici leur Confession de foi & leur Catéchisme. Mais auparavant nous allons rapporter ce qu'en écrit M. *Simon* dans son *Histoire critique de la créance & des coutumes des Nations du Levant*. Après avoir donné ailleurs (a) l'ouvrage entier de ce Critique, il est à propos de voir encore ce qu'il a pensé sur la matiere que nous traitons ici.

# CHAPITRE V.

## *De la* Croïance *&* *des* Coutumes *des* Mahométans; *selon M.* Simon.

» LA Religion des Mahométans n'étant presque qu'un mélange de la Religion » des Juifs & de celle des Chrétiens, nous avons jugé à propos d'en donner » ici un abregé, afin que ceux qui voïagent en Levant, se défassent de quantité de » préjugés qu'ils ont contre cette Religion, & qu'ils considérent qu'elle est redeva» ble aux Juifs & aux Chretiens de tout ce qu'elle contient de bon, principalement » pour ce qui regarde la Morale. Mahomet qui étoit persuadé que chaque Religion » doit être fondée sur la parole de Dieu, & non sur celle des hommes, a été obligé » de prendre la qualité d'Envoïé de Dieu; & pour imposer davantage aux Chré» tiens, il a feint d'être ce Paraclet ou Consolateur promis dans l'Evangile. Il a » même pris une partie de leurs maximes, & a reconnu Notre Seigneur comme un » grand Prophète qui avoit l'Esprit de Dieu. D'autre part, voulant aussi attirer les » Juifs à lui, & ne faire de ces deux Religions qu'une seule qui fut plus parfaite, il » a introduit dans sa prétendue réformation une bonne partie du Judaïsme; & c'est » ce qui fait que les Mahométans prétendent, que les deux Loix, tant celle de » Moïse que celle de Notre Seigneur, sont aujourd'hui abolies, & qu'ainsi on est » obligé d'embrasser le Mahometisme, si l'on veut être véritablement fidéle. Ils » avouent que ces deux Loix ont été appuiées sur la parole de Dieu: mais ils ajoutent » en même-tems, qu'elles ne subsistent plus, depuis qu'il s'est communiqué à Ma» homet pour réformer la Religion. Il y a même des Mahométans qui affirment, » que ni les Juifs ni les Chrétiens ne peuvent avoir de principes certains & infail» libles de leur Religion, parce que leurs Livres Saints ont été corrompus. Les » Juifs, disent-ils, ont perdu leur Loi & tout ce qu'ils avoient de Livres Saints pen» dant le tems de leur captivité à Babylone; & ce qu'ils nomment les Livres Cano-

(a) *Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques*, Tom. III. 1. Part.

„ niques, ne le sont point en effet, mais seulement quelques restes de ces anciens „ Livres, que les Juifs ont rétabli du mieux qu'ils ont pû après cette captivité. A „ l'égard des Chrétiens, ils disent que les Livres du nouveau Testament ont été „ corrompus par les différentes Sectes, qui ont été parmi les mêmes Chrétiens.

„ Mahomet donc a feint, que Dieu lui a envoié pendant l'espace de vingt-trois „ ans par le ministére de l'Ange Gabriel un certain nombre de cahiers d'écri„ ture, dont il a composé le Livre qu'on appelle *Alcoran*; & ce livre leur tient lieu „ d'Ecriture Sainte, faisant le principal fondement de leur Religion. Mais comme „ parmi les Juifs, outre les vingt-quatre Livres de l'Ecriture, il y a encore le Thal„ mud qui explique ce qui regarde la Tradition; les Mahométans ont aussi leur „ *Assonna*, qui contient toutes les Traditions qu'ils doivent suivre. Ils ont aussi „ des interprétations de ces Livres, ausquelles ils se soumettent; & ils distinguent „ de plus, aussi-bien que nous, ce qui est de précepte d'avec ce qui est de con„ seil.

„ Le principal article de leur créance est fondé sur l'unité de Dieu : c'est pour„ quoi ils disent sans cesse, *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu : Dieu est un*; & „ ils traitent d'idolâtres ceux qui reconnoissent quelque nombre dans la Divinité, „ condamnant par là avec les Juifs la Trinité des personnes que les Chrétiens recon„ noissent en Dieu.

„ Le second article fondamental de leur Religion consiste en ces paroles, „ *Mahomet est l'Envoié de Dieu*. Ils prétendent par-là exclure toutes les autres „ Religions, parce qu'ils disent que Mahomet est le plus excellent & le dernier de „ tous les Prophétes que Dieu devoit envoier aux hommes; & comme la Reli„ gion des Juifs a été abrogée par la venue de JESUS-CHRIST, de même la „ Religion Chrétienne, selon eux, ne peut plus subsister depuis leur Prophéte Ma„ homet.

„ Ceux qui introduisent une nouvelle Religion, doivent faire paroitre quelques „ miracles, afin qu'on ajoute plus de foi à leurs paroles. C'est pourquoi les Ma„ hométans en attribuent quelques-uns à leur Législateur. Ils assurent qu'il fit sortir „ de l'eau de ses doigts, & qu'en marquant la Lune de son doigt, il la fendit. Ils „ disent aussi, que les pierres, les arbres, les bêtes le reconnurent pour le véritable „ Prophéte de Dieu, & qu'ils le saluerent en ces termes, *Vous êtes le véritable En„ voié de Dieu*. Ils affirment de plus, que Mahomet alla en une nuit de la Mecque „ à Jérusalem, d'où il monta au Ciel; qu'il vit le Paradis & l'Enfer; qu'il parla „ avec Dieu, quoique cela soit réservé aux Bienheureux après leur mort; qu'enfin „ il descendit du Ciel cette même nuit, & qu'il se trouva dans la Mecque avant „ qu'il fût jour.

„ Outre les miracles de Mahomet, les Mahométans en attribuent aussi à leurs „ Saints, avec cette différence néanmoins, qu'ils ne sont pas à comparer à ceux de „ leur Prophéte. Ils parlent très-bien de Dieu & de ses perfections, en éloignant „ de lui tout ce qui peut marquer quelque imperfection. Ils reconnoissent des An„ ges, qui sont les exécuteurs des commandemens de Dieu, & ils avouent qu'il n'y „ a parmi ces Anges aucune distinction de sexe. Ils ajoutent de plus, que ces An„ ges différent en dignité, qu'ils sont destinés à certains Offices, tant dans le Ciel „ que sur la terre, & qu'enfin ils écrivent les actions des hommes. Ils attribuent „ un très-grand pouvoir à l'Ange Gabriel; sçavoir, de descendre dans l'espace d'une „ heure du Ciel en terre, & de renverser une montagne avec une seule plume „ de son aîle. L'Ange *Asrail* est destiné pour prendre les ames de ceux qui meu„ rent; & un autre nommé *Esraphil*, tient toujours à sa bouche une grande corne „ ou trompette, pour en sonner au jour du Jugement. Il seroit inutile, & même „ ennuïeux, de rapporter les emplois des autres Anges. Ils croient la résurrection „ générale des morts, & ils font un dénombrement de tous les signes qui doivent la „ préceder. Car ils prétendent qu'il viendra alors un Anti-Mahomet; que JESUS„ CHRIST descendra du Ciel pour le tuer, & qu'il établira la Religion Mahomé„ tane; à quoi ils ajoutent plusieurs autres rêveries touchant Gog & Magog, & la „ Bête qui doit sortir de la Mecque. Ils affirment de plus, qu'en ce tems-là tous „ les animaux mourront; que les montagnes voleront en l'air comme des oiseaux, „ & qu'enfin les Cieux se fondront & couleront en terre. Ils disent néanmoins, „ que quelque tems après Dieu rétablira la terre, & qu'ensuite il ressuscitera les „ morts, qui paroitront tout nuds depuis la tête jusqu'aux pieds : mais que les Pro„ phéres, les Saints, les Docteurs & les justes seront revêtus d'habits, & portés par „ des Anges & des Chérubins au ciel empyrée; que pour ce qui est des autres, ils

» souffriront la faim, la soif & la nudité ; & que le Soleil s'approchant à un mille de
» leurs têtes, ils sueront étrangement, & endureront plusieurs autres tourmens,
» que nous ne rapportons point. Je me contenterai de remarquer, qu'ils n'éten-
» dent point les peines que chacun doit souffrir à proportion de ses péchés, au-
» delà de cinquante mille ans. Au reste, ce n'est pas seulement parmi nous qu'on
» voit Saint Michel tenant une balance en sa main, pour peser les bonnes & les
» méchantes actions des hommes. Les Mahométans assurent aussi, qu'au jour du
» Jugement il y aura une balance où l'on pésera le bien & le mal ; que ceux dont
» le bien pésera plus que le mal, iront en Paradis ; qu'au contraire ceux dont les
» péchés seront plus pesans que leurs bonnes actions iront en Enfer, si ce n'est que
» les Prophétes & les Saints intercédent pour eux.

„ Cette créance des Mahométans touchant le Paradis & l'Enfer approche assez
» de celle des Juifs & des Chrétiens, principalement des Orientaux. Ajoutez à
» cela, qu'ils reconnoissent aussi une forme de Purgatoire. Car ils tiennent que
» ceux qui sont morts avec la foi, & dont les péchés ont été plus pesans que leurs
» bonnes actions, & qui n'ont point ensuite été secourus par les intercessions des
» justes ; ils tiennent, dis-je, que ceux-là souffriront dans l'Enfer à proportion de
» leurs péchés, & qu'ensuite ils iront en Paradis. Voilà à peu près de quelle ma-
» niére l'Eglise Orientale reconnoit aussi un Purgatoire, sans admettre aucun autre
» lieu que l'Enfer.

„ Outre ce Jugement général, où les Mahométans croient que Dieu lui-même
» en personne fera rendre compte à chacun de toutes ses actions, ils reconnoissent
» encore un Jugement particulier, qu'ils appellent le tourment du sépulcre ; & ce
» Jugement, selon leur opinion, se fait de la sorte. Aussi-tôt que quelqu'un est
» mort & enterré, deux des plus grands Anges, dont l'un se nomme *Munekir*, &
» l'autre *Nekir*, viennent interroger le mort, en lui demandant qu'elle est sa créance
„ à l'égard de Dieu & du Prophéte, de la Loi & du *Kiblé*, c'est-à-dire, du côté
„ qu'il faut se tourner pour prier Dieu. Les justes doivent alors répondre, Notre
„ Dieu est celui qui a créé toutes choses : notre Foi Musulmique ou Ortho-
„ doxe ; & la véritable adresse de nos priéres est la *Kaabé*. Les Infidéles au
„ contraire ne sçachant que répondre, sont condamnés à souffrir de grandes
„ peines.

„ Dans cette résurrection générale, ils prétendent que ceux qui sont destinés
„ pour le Paradis, boiront, avant que d'y entrer, de l'eau de certaines fontaines
„ destinées à cet usage, & que chaque Prophéte aura sa fontaine ou source particu-
„ liére, où il boira avec ses Sectateurs. La fontaine où Mahomet boira avec tous
„ ceux de sa secte, sera beaucoup plus grande que celle de tous les autres Prophé-
„ tes, & elle contiendra en sa longueur autant d'espace qu'on peut faire de chemin
„ en un mois. Il y aura, disent-ils, sur les bords de cette source plus d'aiguiéres
„ qu'il n'y a d'Etoiles au Ciel, & son eau sera plus douce que le miel, & plus blan-
„ che que le lait. Ceux qui en boiront une fois n'auront jamais soif.

» Il y a bien de l'apparence, que toutes ces choses-là sont plûtôt des paraboles,
» que de véritables histoires : c'est pourquoi il ne faut pas toujours prendre à la lettre
» ce qu'on trouve dans les livres des Docteurs Mahométans & des autres Orientaux ;
» & c'est en ce sens-là qu'on doit expliquer une bonne partie de ce qu'ils disent du Pa-
» radis & de l'Enfer. Par exemple, dans la description qu'ils font du Paradis, ils
» assurent qu'il est tout rempli de Musc ; que ses édifices sont faits de briques d'or &
» d'argent ; que ceux qui y sont entrés une fois n'en sortent jamais ; que leurs habits
» ne s'usent point ; qu'il y a toutes sortes de viandes délicieuses ; & que ce qu'on peut
» souhaiter vient tout préparé, sans qu'il soit besoin de le cuire ; qu'en ce lieu-là on
» n'est point sujet à dormir, ni aux autres nécessités du corps ; qu'il y a des filles
» & des femmes divines & célestes, qui seront exemtes de toutes sortes d'incommo-
» dités. C'est ainsi qu'ils décrivent leur Paradis. A l'égard de l'Enfer, ils disent
» que les Infidéles y demeureront éternellement avec les Diables ; qu'ils y seront tour-
» mentés par des serpens plus grands que des chameaux, & par des scorpions plus
» gros que des mulets, aussi-bien que par le feu & l'eau bouillante ; qu'étant brulés
» & réduits en charbons, Dieu les fera ressusciter de nouveau pour les faire souffrir,
„ & qu'ainsi leurs tourmens ne finiront jamais.

» Ils croient aussi communément la prédestination, & disent que le bien & le mal
» n'arrivent que parce que Dieu l'a ainsi ordonné. Il a, disent-ils, écrit de toute
» éternité sur une table les choses qui sont & qui doivent être, & il est impossible
» que le contraire arrive. L'infidélité & la méchanceté de l'Infidéle sont aussi-bien
„ selon

» selon sa connoissance & son désir, que l'obéissance & la foi du Fidéle. Ils ajoutent
» de plus, que si on demande pourquoi Dieu a créé les méchans & les Infidéles,
» il faut répondre à cela, que ce n'est pas à nous à rechercher trop curieusement les
» secrets de Dieu ; qu'il fait ce qu'il veut, & qu'il n'y a personne qui puisse lui de-
» mander raison de ce qu'il fait. C'est pourquoi un véritable Sectateur de Maho-
» met doit dire, je crois en Dieu, à ses Anges, à ses livres & au jour du Jugement.
» Je crois de plus, que le bien & le mal viennent selon qu'il l'a ordonné, & qu'enfin
» c'est lui qui a créé l'un & l'autre.

» A l'égard des Fidéles qui meurent sans avoir fait pénitence de leurs péchés, ils
» tiennent qu'ils demeurent en suspens après leur mort, & que Dieu en dispose à sa
» volonté ; qu'il pardonne aux uns, & qu'il condamne les autres à souffrir les peines
» qu'ils méritent à cause de leurs péchés, étant néanmoins assurés d'aller en Paradis
» après avoir expié leurs fautes. Ils sont enfin persuadés, que Dieu remet toutes
» sortes de péchés, à la réserve de l'Athéisme & de l'Idolâtrie ; & c'est pour cette
» raison que dans les priéres qu'ils font pour les morts, ils prient aussi-bien pour les
» méchans, que pour les bons. Ils estiment beaucoup les priéres, les aumônes & les
» autres actions pieuses que l'on fait pour les morts, parce que cela contribue au
» repos des ames. Ils ont une espéce d'Office destiné à cela, où sont marquées les
» priéres qu'on doit faire aux enterremens, & les Surates ou Chapitres de l'Alcoran
» qu'on doit dire sur la fosse du mort ; lesquelles lectures étant finies, ceux qui ont
» été employés à cet Office, disent tout haut : *Nous donnons de bon cœur à ce mort le*
» *mérite de toute notre lecture.* Ce n'est pas par vanité qu'ils font élever des pierres
» sur leurs fosses, mais afin que les passans se souviennent de prier Dieu pour le
» repos de leurs ames.

» Les Mahométans ne s'acquittent pas seulement des actes intérieurs de la foi ; ils
» s'accusent de plus de tous leurs péchés, dont ils se confessent en la présence de Dieu
» & à lui seul. La pénitence, disent-ils, n'est autre chose que de se repentir d'avoir
» commis tel & tel péché, en prenant une ferme résolution de n'y plus retomber.

» Leur morale consiste à faire du bien, & à éviter le mal. C'est ce qui fait qu'ils
» examinent avec soin les vertus & les vices, & leurs Casuistes ne sont pas moins
» subtils que les nôtres. Je rapporterai ici quelques-uns de leurs principes, d'où l'on
» pourra juger plus facilement de leur morale. Ils sont tellement persuadés, que
» toutes les actions qui ne sont point accompagnées de la foi sont des péchés, qu'ils
» tiennent que celui qui la renie perd le mérite de ses bonnes œuvres ; qu'autant de
» fois qu'il couche avec sa femme, il commet autant d'adultéres ; en un mot, tout
» ce qu'il fait pendant ce tems-là ne peut être agréable à Dieu, jusqu'à ce qu'il ait
» fait pénitence de son péché ; & alors il devient Musulman ou Fidéle tout de nou-
» veau, & il faut qu'il se marie pour la seconde fois, & s'il a fait le voiage de la
» Mecque, il faut qu'il en fasse un autre, parce que toutes ses bonnes actions ont
été effacées par ce reniement, & la pénitence ne les fait point revivre.

» Quand ils demandent quelque chose à Dieu dans la priére, ils doivent s'aban-
» donner entiérement à sa volonté, & lui dire : Mon Dieu, je vous supplie de ne
» pas m'accorder ce que je vous demande, si ce n'est pour mon bien. Et quand
» ils ont obtenu de Dieu la grace qu'ils demandoient, ils doivent le remercier, en té-
» moignant qu'ils sont indignes des faveurs qu'ils ont reçues, & qu'ils ne peuvent rien
» faire d'eux-mêmes.

» Ils donnent de très-beaux préceptes pour se défaire des passions, & pour éviter les
» vices. Si tu veux, disent-ils, que l'Enfer ferme ses sept portes, prens garde à ne
» point pécher de tes sept membres, qui sont les yeux, les oreilles, la langue, la
» main, le pied, le ventre & la partie qu'on n'ose nommer ; & ils font le détail de
» toutes les choses dont chacune de ces parties doit s'abstenir. La médisance est un
» des vices contre lequel ils crien[illegible]ts ; & il n'y a rien qu'ils condamnent tant, que
» les jugemens qu'on fait d'autrui [illegible]and même ils seroient véritables. C'est sur ce
» principe qu'est appuiée cette maxime, qu'on ne doit point parler des choses qui
» nous sont cachées. Ils défendent, par exemple, de dire, un tel est mort, ou il
» mourra dans la foi ; parce qu'il ne nous appartient pas de juger des choses que Dieu
» a cachées : cela, disent-ils, se peut faire seulement lorsque le Prophéte en a parlé ;
» & ainsi on peut assurer, qu'Abubekir, Homer, Hosman & Hali sont dignes du
» Paradis. C'est aussi pour la même raison, qu'ils disent qu'il n'est pas permis de
» dire, un tel est mort dans l'infidélité, ou il est digne de l'Enfer ; à moins qu'on ne
» parle de ceux qui sont nommés expressément dans le Prophéte, comme le Diable,
» Abusaheb & Abugehel.

„ Je passe sous silence le reste de leur morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté „ suffit pour montrer quelle elle est; & je puis assurer qu'elle n'est point si relâchée „ que celle de quelques Casuistes de notre siécle. J'ajouterai seulement, qu'ils ont „ quantité de beaux préceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur pro- „ chain, où ils donnent même des régles de la civilité. Ils ont aussi écrit de la „ maniére dont on doit se comporter envers son Prince; & une de leurs maximes „ est, qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni même d'en dire du mal sous prétexte „ qu'il est un Tiran.

„ La dévotion des Mahométans s'étend jusqu'aux noms saints: comme quand ils „ prononcent le nom de Dieu, il faut faire la révérence, & qu'ils ajoutent, très- „ haut, très béni, très-fort, très-excellent, ou quelque chose de semblable. Si „ on vient à prononcer le nom du Prophéte Mahomet, il faut ajouter, que Dieu „ lui augmente ses graces: au nom des autres Envoiés on ajoute, que Dieu en est „ satisfait; & enfin au nom des autres Docteurs l'on ajoute, que la miséricorde de „ Dieu soit sur eux.

„ Il n'y a point de Constitutions Monacales qui obligent tant les Moines à obéir „ à leur Supérieur, que les préceptes des Docteurs Mahométans obligent les Disciples „ à respecter leurs Maîtres, ausquels ils sont tenus d'obéir en toutes choses, sans oser „ les contredire, ni même parler trop haut en leur présence.

„ Comme ils distinguent ce qui est d'obligation divine, d'avec ce qui n'est que de „ constitution humaine, & ce qui est de précepte d'avec ce qui n'est que de conseil, „ aussi se trouve-t'il parmi eux des dévôts, qui s'acquittent aussi exactement des con- „ seils que des commandemens, comme, par exemple, d'aller à la priére de neuf heures „ du matin, ce qui n'est point d'obligation, & de s'y prosterner deux fois au moins, „ ou huit tout au plus. Enfin, outre ce qui regarde la créance & la Morale „ parmi les Mahométans, ils ont encore leurs cérémonies qu'ils observent assez à la „ lettre. Pour se distinguer des Juifs, qui ne sont obligés que d'aller trois fois le „ jour à la priére, Mahomet a obligé ses Sectateurs de faire cinq fois le jour la „ priére, pour marque d'une plus grande sainteté. Ils ont un grand nombre de „ traditions touchant la maniére de prier, qu'il seroit ennuieux de rapporter.

„ Il y a des priéres qui sont d'obligation divine & de nécessité, d'autres qui sont „ seulement de conseil & de bienséance. Il y a certaines conditions, qui, n'étant point „ observées, rendent la priére nulle. Par exemple, dans les priéres de midi & d'après „ midi, qui sont d'obligation divine, la lecture doit se faire bas: mais dans celle qu'on „ fait le soir avant que de se coucher, & dans celle du matin, on doit lire à haute „ voix, s'il y a un Iman, c'est-à-dire, un Prêtre; mais si l'on prie seul, cela est in- „ différent. De plus, les hommes doivent d'abord lever leurs mains jusqu'au bout „ de leurs oreilles, les femmes jusqu'à leur mâchoire seulement. Quand on est de- „ bout, & qu'on a la main droite sur la main gauche, si c'est un homme, il doit pla- „ cer ses mains au-dessous du nombril; & si c'est une femme, elle les mettra sur son „ sein. Pour prier avec ordre, il faut suivre tout bas l'Iman, & l'imiter en tout ce „ qu'il fait. Je serois trop long, si je voulois rapporter par le détail toutes les postu- „ res qu'ils font dans leurs priéres, particuliérement quand ils se prosternent, & qu'ils „ touchent la terre de leur nés & de leur front; cela s'entend beaucoup mieux en les „ voiant faire eux-mêmes leurs priéres.

„ Leur modestie dans leurs priéres est d'autant plus grande, qu'ils sont obligés d'ob- „ server une infinité de choses, s'ils veulent être exaucés; car leurs priéres sont „ estimées nulles, s'ils parlent ou s'ils rient en priant, de sorte qu'on les puisse entendre, „ de même s'ils pleurent tout haut, à cause de quelque malheur qui leur soit arrivé, „ ou pour d'autres raisons, à moins que ce ne soit à cause qu'on fait mention du „ Paradis ou de l'Enfer; car alors la priére ne laisse pas d'être bonne. Il y a encore „ un grand nombre d'autres cas qui rendent leurs priéres nulles; comme de se grater „ trois fois en quelque endroit, de passer devant l'Iman pendant un prosternement, „ de marcher l'espace de deux rangs, de détourner son visage de la Kiblé, de com- „ mencer la priére quand on entend commencer un autre que son Iman, de faire „ quelque faute dans la lecture, de saluer quelqu'un volontairement; car quand le „ dernier arrive par mégarde, on est absous de cette faute, en faisant un prosterne- „ ment, qui est la pénitence ordinaire en ce cas-là.

„ Il leur est de plus défendu de prier Dieu avec un habit dont on se sert ordi- „ nairement dans la maison pour le travail, & avec lequel on ne rendroit pas visite „ aux personnes de qualité. Ils ne peuvent aussi prier Dieu devant le feu; ce qui „ n'empêche pourtant pas, qu'ils ne puissent faire leurs priéres à la chandéle ou à la

„ lampe. Mais nous n'aurions jamais fait, si nous voulions rapporter exactement tout „ ce qui leur est défendu de faire pendant la priére. Disons maintenant quelque „ chose de leurs ablutions. Il est d'obligation divine parmi les Mahométans, de se „ laver la bouche, le visage, & ensuite tout le corps : & la Tradition de Mahomet „ porte, qu'on fera cette ablution avec intention de la faire; que pour bien nétoier „ le corps, on versera dessus par trois fois de l'eau, en commençant de l'épaule droite „ à la gauche, puis sur la tête, & enfin sur toutes les autres parties du corps. Si on „ lâche quelque vent pendant l'Abdest ou ablution, ce qu'on a fait ne sert de rien, „ car l'ablution est alors nulle.

„ Ils mettent entre les Commandemens de Dieu, de se laver une fois le visage & „ les bras jusqu'aux coudes, de se mouiller la quatriéme partie de la tête, & les „ pieds une fois. La Tradition de Mahomet a ordonné de se laver les mains par „ trois fois, de se nétoier les dents avec un certain bois, & de se laver après cela „ la bouche par trois fois, & le nés autant de fois, sans discontinuer, quand on a „ une fois commencé, puis de se mouiller les oreilles du reste de l'eau dont on s'est „ servi pour se laver la tête. Il faut toûjours commencer à se laver par la droite; „ & quand on se lave les mains & les pieds, il est d'obligation de commencer par „ les doigts. Il y a aussi plusieurs choses qui rendent nulles ces ablutions : mais nous „ ne nous sommes que trop arrêtés sur ces cérémonies.

„ Ce que j'ai produit jusqu'ici de la Religion des Mahométans, est extrait d'une „ Théologie Mahométane écrite par un de leurs Docteurs, qui vivoit dans le dernier „ siécle. Ce qu'il est à propos de remarquer, parce que les Mahométans sont par- „ tagés entr'eux en un grand nombre de Sectes, sans parler des Persans, qui diffé- „ rent beaucoup des Turcs. Et afin qu'on ait quelqu'intelligence de ces Sectes, je „ rapporterai ce que ce Théologien Mahométan en a dit assez judicieusement, & „ qui mérite d'être remarqué.

„ Il affirme que les choses qui regardent leur Religion sont, à la vérité, écrites „ dans les Livres sacrés; mais qu'il y en a une partie qui est obscure & difficile à „ entendre, & qu'il n'y a que les Sçavans qui puissent les pénetrer : ce que Dieu „ a fait, afin que les Sçavans s'occupassent dans la lecture de ces Livres, & qu'ils „ enseignassent sa volonté aux autres. Comme ces Livres sont obscurs, il arrive „ que les Interprétes se trompent souvent : mais leurs erreurs ne sont point des pé- „ chés, & Dieu même veut que ceux qui ne se sont pas appliqués à l'étude suivent „ le sentiment des Docteurs, sans examiner trop scrupuleusement, s'ils disent vrai, „ ou non, parce que c'est à eux à se soumettre; & s'ils sont trompés, ils ne péchent „ pas pour cela.

„ Ceux qui succéderent à Mahomet, quoiqu'ils aient écrit beaucoup de choses „ pour l'établissement & l'explication de sa Loi, n'ont pû néanmoins tout écrire, „ outre qu'il n'y en avoit pas grande nécessité en ces tems-là, où il n'y avoit pas „ tant de contestations qu'il en est arrivé depuis. Mais après que le nombre des Fidéles „ s'est augmenté, on a commencé à être partagé en sentimens, & il a été nécessaire „ qu'il y eût des personnes qui s'appliquassent à l'étude de la Loi, pour rédiger par écrit „ les préceptes qu'ils tiroient des Livres Divins. Et c'est ce qui donna occasion aux „ différentes Sectes des Docteurs. Car chacun expliquoit la Loi selon la capacité de „ son esprit, & donnoit au Peuple ses interprétations; de sorte que le Peuple prit „ parti en peu de tems. Les uns suivoient Abuhanifé, les autres Cafihié, d'autres Ma- „ liké, d'autres Amed, d'autres Dudzahimé; en un mot le nombre de ces Docteurs „ fut très-grand, & cela a toûjours continué jusqu'à présent.

„ Au reste, ces Sectes ont toutes la même créance en ce qui regarde l'essentiel de la „ Foi : mais elles différent beaucoup entr'elles pour la Morale & les Cérémonies; la- „ quelle diversité est sans doute arrivée, disent-ils, par la permission divine; & il n'y „ a point de danger pour ceux qui les suivent, car il n'y a point de Sectes où l'on ne „ puisse se sauver. Cependant il faut préferer la Secte d'Abuhanifé à toutes les „ autres, parce qu'étant le plus ancien & le plus éclairé, il a mieux expliqué les „ difficultés; & on doit le suivre principallement quant à la morale : c'est pourquoi il y a „ plus de mérite à suivre ses sentimens, que ceux des autres Docteurs qui sont venus „ après lui; & c'est en ce sens qu'on doit entendre ces paroles : *Je suis de la Secte „ d'Abuhanifé quant à ce qui regarde les actions, le culte de Dieu & les cérémonies. Je re- „ çois tout ce qu'il a tiré des Livres divins & des Traditions. J'ai choisi ses sentimens pour „ régler mes actions.* Voilà en peu de mots la pensée de notre Docteur Mahometan „ touchant les Sectes qui sont en grand nombre dans sa Religion, & qui ne causent „ point de schisme ni de division qui puissent apporter préjudice à l'Etat; car les ar-

„ ticles fondamentaux du Mahométisme consistent seulement à faire profession qu'il „ n'y a qu'un Dieu, & que Mahomet est son Envoïé, à faire exactement la priére „ & l'aumône, à faire le pélerinage de la Mecque, & à observer exactement le jeûne „ de Ramadan. Ces cinq articles principaux en contiennent plusieurs autres moins „ importans; car celui de la priére doit toûjours être accompagné de tout ce qui peut „ rendre la priére pure, comme sont les ablutions; & la circoncision même appar- „ tient à cette pureté extérieure qui doit être un signe de la pureté intérieure. Je „ pourrois m'étendre plus au long sur cette matiére: mais je crois que ce que j'en „ ai rapporté suffira pour connoitre la Religion des Mahométans. »

# CHAPITRE VI.

## Dissertation *sur les fausses* idées *&* *les* préjugés *qu'on a pris contre le* Mahométisme, *traduite du Latin de* M. Reland.

CETTE Dissertation n'est autre chose, que la Préface donnée par M. *Reland* à la tête de son *Traité de la Religion Mahométane*. Cette Préface, ainsi que le Traité qui la suit, ont été traduits par M. D*** Ministre Protestant; & l'Editeur Hollandois de cette *Histoire des Cerémonies Religieuses* nous avertit, qu'il l'a fait avec beaucoup de négligence. « Outre cela, dit-il, il a souvent substitué ses pro- » pres pensées à celles de l'Original: il y a fait des additions triviales; & comme il » se croit du talent pour la Poësie, il a glissé quelquefois dans sa Traduction des vers » qui ne doivent rien à ceux de la *Pucelle*. J'ai fait main basse sur ces additions, » ajoute cet Ecrivain. A mon égard, je n'ai pris que la liberté de diminuer quel- » quefois, & même de supprimer ce qui ne me paroissoit pas nécessaire. Quelque- » fois aussi j'ai abregé le discours, pour lui donner plus de force. Le génie du Païs » où M. *Reland* étoit né, c'est d'aimer des discours fort détaillés, dût-il même y avoir » des répetitions. La longueur des phrases & des périodes y est en juste proportion » avec la lenteur de l'imagination: mais la Langue Françoise est plus vive. « Enfin cet Auteur nous avertit, qu'il a corrigé quelquefois la Traduction; qu'il a supprimé souvent beaucoup de mauvaises notes du Traducteur; & qu'il a distingué par un Astérisque celles où il a pris la liberté de le critiquer.

Si on passe à M. *Reland* quelques idées qu'il avoit puisées dans la Réforme dont il faisoit profession, il est certain que son *Traité de la Religion Mahométane* est un morceau estimable, & digne de l'attention du Public. Ainsi on ne peut nier que nous ne soions redevables à l'Editeur Hollandois des soins qu'il s'est donnés, pour enfler la Traduction que nous avons de cet Ouvrage, & pour y ajouter quelques légers ornemens. Mais le Public ne lui eût-il pas été plus obligé, si au lieu d'emploier son tems & sa peine à critiquer ce qu'il y avoit de mauvais dans cette Traduction, il se fût attaché à la rendre plus exacte & plus parfaite? N'étoit-il pas plus convenable & plus naturel, non pas de *corriger quelquefois* cette Traduction, mais de la réformer dans tous les endroits où elle pouvoit en avoir besoin; de supprimer, non pas *souvent*, mais toujours ce qu'il y avoit dans les Notes du Traducteur d'inutile ou de défectueux; & d'épargner au Lecteur par ce travail une foule de Notes purement critiques, souvent d'un plaisant fade & ennuieux, toujours pleines de fiel & d'amertume, & où l'Auteur semble avoir pris à tâche, non pas de corriger, mais de tourner en ridicule le Traducteur, par des injures souvent personnelles, & même quelquefois grossiéres? Nous ignorons les raisons qui ont pû porter l'Éditeur de Hollande à se laisser aller à cet excès; & nous sommes persuadés que les Lecteurs se soucieront aussi peu que nous de les pénétrer. Ce qu'il y a de certain est que le Public s'intéresse fort peu à ses démélés avec M. D***; que cette *Histoire des Cérémonies* n'est point un Ouvrage de critique, beaucoup moins un libelle diffamatoire, & que par conséquent on doit en écarter tout ce qui est personnel, & ce qui ne tend pas à remplir le dessein qu'on s'est proposé dans cet Ouvrage. C'est sur ce pied-là

pied-là que nous nous sommes réglés jusqu'ici, & que nous nous réglons par rapport à ce Traité de M. *Reland*. Nous avons réformé la Traduction dans tous les endroits où nous l'avons trouvée défectueuse : nous avons retranché toutes les Notes inutiles, frivoles ou peu raisonnables du Traducteur, & en conséquence, nous avons fait main-basse sur toutes les injures & les *personnalités*, qui étoient de la façon de l'Editeur de Hollande. Nous n'avons guéres conservé de ses Notes, que celles qui servent à faire distinguer les Additions du Traducteur, que nous avons même renfermées le plus souvent entre deux parentèses. Enfin, nous avons distingué par un Astérisque le petit nombre de Notes que nous avons crû nécessaires dans certains endroits. Nous espérons que le Public approuvera cette petite réforme.

## §. I.

### *Que la plûpart des Religions ont été mal décrites par leurs adversaires, & premiérement celle des Juifs.*

C'est le sort de toutes les Religions, tant anciennes que modernes, d'avoir été d'abord mal entendues, mal expliquées, & ensuite mal-traitées ; à quoi les ennemis de ces Religions n'ont pas manqué de mêler l'injustice & la calomnie. Les Juifs qui avoient reçu de Dieu, c'est-à-dire, qui avoient puisé dans la source même de la justice & de la sainteté leurs Institutions & leurs Loix ; qui, par conséquent, pouvoient se glorifier de le servir d'une maniére plus digne de lui, n'ont nullement été à couvert de ces mauvais traitemens : ils n'ont pas mieux évité les faux exposés de la calomnie, & les mensonges répandus à leur sujet par des ennemis remplis d'ailleurs de mérite.

C'est ainsi que *Tacite*, habile Historien, qui ne manquoit ni de secours, ni d'occasions pour s'instruire sur le Judaïsme par le moien des Juifs mêmes, est tombé dans les fautes les plus grossiéres. Par exemple, il dit (*a*) qu'on les a appellés Juifs, *Judaos*, au lieu d'*Idaos*, du Mont (*b*) *Ida*. Il ajoute que ce Peuple fut chassé d'Egypte, à cause d'une certaine maladie (*c*) dont il étoit infecté ; qu'en mémoire & en reconnoissance de ce qu'un Ane (*d*) leur avoit indiqué le moien d'étancher leur soif, & la route qu'ils devoient tenir dans le Désert où ils s'étoient égarés, ils avoient consacré un Temple & des honneurs religieux à cet animal, &c.

*Plutarque*, aussi peu instruit que Tacite, avance dans ses *Propos de Table* (*e*) que les Juifs adoroient le Pourceau, en qualité d'inventeur de l'Agriculture. Il ajoute, que ces mêmes Juifs solemnisoient la *Fête des Tabernacles* à l'honneur de *Bacchus* (*f*) ; & enfin que ce Peuple avoit consacré le jour du *Sabbat* à ce Dieu. Ils se moquoient généralement de l'oisiveté de ce jour, & de plusieurs usages frivoles à leur avis, quoique d'ailleurs il n'y eût rien de répréhensible. C'est ainsi que le Poëte *Rutilius* s'est diverti avec mépris (*g*) des Juifs de son tems, qui n'entretenoient point de feu le Samedi, non plus que les Caraïtes d'Orient ; & cela pour se conformer littéralement à un passage (*h*) de l'*Exode*. Il les raille sur leurs *froids Sabbats*, *frigida Sabbata* ; il leur reproche qu'ils ont le cœur encore plus froid que leur Sabbat, & que l'oisiveté à laquelle ils s'abandonnent ce jour-là est l'image ridicule d'un Dieu accablé de fatigue. C'est qu'il ignoroit, ou peut-être vouloit ignorer l'origine de la consécration de ce jour, auquel Dieu est dit s'être reposé après avoir créé tout l'Univers en six jours.

(*a*) *Histor.*, Lib. V. Cap. 2.

(*b*) Montagne de l'Ile de Créte.

(*c*) Les Ordonnances rigoureuses de Moïse au sujet des Lépreux, rendent vraisemblable, qu'il y en avoit beaucoup parmi les Israëlites.

(*d*) *Effigiem animalis, quo monstrante errorem sitimque depulerant, penetrali sacravere.* Idem, *ibid.* Cap. 4.

(*e*) L. IV.

(*f*) Les apparences étoient pour les Païens, parce que les Juifs célébroient aussi les vendanges pendant cette Fête.

(*g*) *Reddimus obscena convicia debita genti,*
*Quæ genitale caput propudiosa metit.*
*Radix stultitiæ, cui frigida Sabbata cordi ;*
*Sed cor frigidius Religione sua est.*
*Septima quæque dies turpi damnata veterno ;*
*Tanquam lassati mollis imago Dei.*
*Cætera mendacis deliramenta Catastæ*
*Nec pueros omnes credere posse reor.*
*Atque utinam nunquam Judæa subacta fuisset*
*Pompeii bellis, imperioque Titi!*
*Latiùs excisæ pestis contagia serpunt,*
*Victoresque suos Natio victa premit.*

(*h*) Ch. XXXV. v. 3. *Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures le jour du Repos.*

## §. II.

### *Que la Religion Chrétienne n'a pas été plus ménagée que celle des Juifs.*

APRE'S que les premiers Chrétiens se furent séparés du Judaïsme d'où ils étoient originaires, à combien de calomnies ne furent-ils pas exposés, & combien honteuses & flétrissantes ne furent pas les idées que les Gentils en donnerent? Ils répéterent contre eux plusieurs calomnies qui avoient été répandues contre les Juifs; & résolus de les regarder comme une branche du Judaïsme, ils ne se donnerent jamais la peine de les distinguer. On leur attribua toutes les extravagances, toutes les impuretés qui se trouvoient dans la doctrine & dans les mœurs des *Gnostiques*, & des autres Hérétiques des premiers siécles. On dit qu'ils adoroient un Dieu, *qui avoit les ongles* (*a*) *d'un âne*; qu'ils rendoient un hommage honteux aux parties naturelles de leurs Prêtres; qu'ils servoient à leurs initiés un enfant couvert de farine; qu'après s'être régalés de la chair (*b*) de cet enfant, ils éteignoient les flambeaux, pour se mêler criminellement ensemble, hommes & femmes; qu'ils menaçoient le Monde & les Astres (*c*) d'incendies & de malheurs. Les Peres se plaignent de ces calomnies, & de plusieurs autres semblables; & il y a apparence que celles que j'ai rapportées n'ont été forgées que sur l'ignorance des Rits de la Pénitence & de la Communion, tels qu'on les pratiquoit alors. Enfin la calomnie fut portée à un tel point, qu'on travestit en *Athéisme* la doctrine de l'*Unité* de Dieu prêchée par les Chrétiens; ensorte que l'on emploioit contr'eux la formule usitée dans les mystéres du Paganisme (*d*) ECARTEZ LES ATHE'ES.

Mais écoutons *Tertullien* (*e*) au sujet de tant d'odieuses imputations. » Nous » passons pour homicides, pour incestueux, pour sacriléges, pour la peste publique » du genre humain, pour des scélérats coupables de tous les crimes, ennemis des » Dieux, des Césars, des bonnes mœurs, & de toute la Nature; jusques-là qu'il suffit » de passer pour Chrétien, pour être censé malfaiteur: le nom seul est devenu un » crime. « Il est bien vrai qu'il se trouve un *Pline* (*f*) le plus honnête homme de son tems, qui mieux instruit du caractére des Chrétiens & de celui de leur Religion, les dépeignit tout autrement à l'Empereur *Trajan*, dans une Lettre assez bien circonstanciée. Outre Pline, il se trouva quelques autres Païens assez modérés sur le compte des Chrétiens & de leurs Mystéres. Il s'en trouva qui, judicieux examinateurs, parlerent des Chrétiens d'une maniére approchante de la vérité. Mais que le nombre de ces Païens retenus a été petit, au prix de ceux qui se sont déchainés, & de ces emportés qui ont pris plaisir à défigurer le Christianisme aux yeux de tout l'Univers!

## §. III.

### *Les Protestans n'ont pas été mieux traités (g) par quelques Catholiques Romains.*

SI nous descendons maintenant jusqu'à notre tems, on trouvera que les hommes n'ont point dégénéré de ces anciens préjugés, ni de la haine de Religion (*h*). Combien d'imputations fausses ne trouve-t'on pas dans les Auteurs Catholiques prévenus,

(*a*) *Ononychites*.

(*b*) Telle étoit, comme l'avoue M. *Reland*, la fausse idée que les Païens avoient de l'Eucharistie; ce qui prouve assez bien que les Chrétiens d'alors s'exprimoient autrement sur ce sujet que les Réformés.

(*c*) Autre fausse idée des Païens sur le Jugement dernier, que plusieurs Chrétiens regardoient alors comme prochain.

(*d*) Αἶρε τοὺς Ἀθέους.

(*e*) Voiez les premiers chap. de son *Apologétique*; & entr'autres p. 14. de l'Ed. d'Amst. 1701.

(*f*) *Pline* le jeune. Voiez sa Lettre à *Trajan*, Lettres de *Pline*, Liv. X. Lettre 97.

* (*g*) Nous avons substitué ces paroles à ces termes généraux de M. *Reland*, *par les Catholiques Romains*. En attribuant ainsi à tous les Catholiques en général, ce qui ne peut convenir qu'à quelques-uns d'entre-eux, l'Auteur ne s'est pas apperçu qu'il donnoit sujet de l'accuser du même défaut qu'il condamne deux lignes plus bas, c'est-à-dire, le préjugé, & la haine de Religion.

(*h*) Je paraphrase un peu cet endroit, dit l'Editeur Hollandois, pour ne pas choquer les Catholiques, que M. *Reland*, & son Traducteur M. D*** n'ont pas épargnés.

& dans les aveugles dévots de cette Communion, lorsqu'il s'est agi de représenter ou les dogmes, ou le caractére des Protestans!

N'ont-ils pas dit que nous haïssons les bonnes œuvres (*a*)? que nous faisons Dieu auteur du mal (*b*)? que nous méprisons la sainte Vierge Marie, cette bienheureuse Mere de Jesus-Christ, les Anges, les Saints, &c. (*c*)? que nous avons corrompu le Texte des Livres sacrés, & que nous n'avons d'autre régle que les lumiéres de notre esprit dans la décision des Mystéres de la Foi (*d*)? Quelques-uns de leurs Docteurs n'ont-ils pas supposé encore à notre Réformation, qu'elle s'est fait comme un nouveau Christ, ou plutôt une Idole abominable, objet du culte de ceux qui se disent Réformés & Protestans, opposée totalement à ce Christ annoncé par les Apôtres & par leurs Disciples à toute l'Eglise? Nous enseignons, disent-ils, que Christ est absolument né à la maniére ordinaire, & tel que le reste des hommes; enfant infirme, sans justesse de raison & de jugement, &c. qui a comme reculé lorsqu'il s'est agi de remplir les fonctions de son Ministére, & qui a prononcé en mourant des paroles pleines de désespoir. Ils ajoutent que notre emportement dans l'erreur est tel, que nous ne craignons pas d'avancer, malgré le témoignage de l'Ecriture, la grandeur des Miracles de Dieu & les merveilles de ses ouvrages, que Dieu ne peut rien faire contre les loix de la Nature dont il est le Créateur. Ils nous accusent enfin d'enseigner, (*e*) que le Saint Esprit est tellement inamissible, que nonobstant les vices les plus infâmes & les plus exécrables, il est impossible qu'il abandonne nos Fidéles; & que la continence est tellement au-dessus des forces humaines, qu'aucun homme ne sçauroit éteindre le feu de la convoitise sans le secours du mariage.

*Génebrard* (Archevêque d'Aix, & contemporain de plusieurs Réformateurs) n'a point fait difficulté de prédire dans la *Chronologie* (*f*) qu'il nous a donnée de sa façon, que *Luther* ameneroit bientôt le Roiaume de *Mahomet* & son régne dans l'Europe; que les Ministres de la Secte & ses Disciples désertoient à l'envi du *Luthéranisme* au *Mahométisme* (*g*). Mais il n'est pas étonnant que cet Auteur, & bien d'autres avec lui, en nous confondant tous ensemble sous le même nom de *Luthériens*, nous aient accusés de favoriser le *Mahométisme*. Il suffit que, comme les *Mahométans*, nous rejettions les Images; que nous croions l'immutabilité des décrets de Dieu, pour autoriser cette injuste accusation. Ecoutons l'Abbé *Maracci* dans son *Prodrome* (*h*) de l'*Alcoran*. „ Mahomet, dit-il, & ses Sectateurs ont toujours été ennemis déclarés „ des saintes Images: impieté qui a eu premiérement pour imitateurs l'Empereur „ *Leon* l'Isaurien, son fils *Constantin Copronyme*, & les autres Iconoclastes de son siécle, contre lesquels le second Concile de Nicée fut convoqué; & dans ces derniers tems les *Calvinistes* & les *Sacramentaires*, enfans & disciples des *Mahométans*. „

Mais quoique cet habile homme nous attaque d'une maniére si aigre, & qu'il nous

* (*a*) N'est-ce pas les haïr, ou du moins donner lieu de les négliger, que de les croire inutiles au salut?

* (*b*) C'est une conséquence nécessaire du Décret immuable enseigné par *Calvin*.

* (*c*) Tenir qu'on ne doit pas les honorer, les invoquer, c'est dire qu'ils n'ont aucun pouvoir, & les mépriser.

* (*d*) Tant que les Protestans n'expliqueront pas nettement & précisément ce qu'ils entendent par leur *Esprit particulier*, cette accusation subsistera dans toute sa force, & on aura droit de croire que dans la décision de la Foi ils ne consultent que *les lumiéres de leur esprit*. A moins qu'ils ne disent que par l'Esprit particulier ils entendent l'Esprit de Dieu. Mais l'Esprit de Dieu est-il sujet aux ignorances, aux contradictions, aux variations qu'on remarque dans les Auteurs de la Réforme?

* (*e*) De ces deux chefs d'accusation, le premier n'est autre chose que la doctrine constamment enseignée par *Calvin*. A l'égard de l'autre, on peut voir ce que nous avons rapporté de *Luther* Tom. III. p. 366. de cet Ouvrage. Il n'en faut pas davantage pour justifier l'accusation qu'on intente ici aux Réformés.

(*f*) Pag. 107.

(*g*) Il est bon, dit l'Editeur Hollandois, de conserver ici comme un monument d'ignorance & de malice antichrétienne dans ceux qui suivent aveuglément leurs préjugés, la note du Traducteur de cette Piéce: la voici. (Dans la premiére Edition, M. *Reland* avoit rapporté d'autres calomnies de ce *Génebrard*, qu'il a retranchées de la seconde; comme, par exemple, *que nous étions divisés en CXXVI. Sectes très-pernicieuses, dont les noms inventés à plaisir font mourir de rire; que Luther avoit eu un fort grand commerce avec le Diable, & qu'enfin il avoit fini par la corde; que Calvin lui-même coupable de non-conformité, en avoit été puni de Dieu par un ulcére malin sur l'instrument de son crime, & qu'il étoit mort dans le désespoir*, &c. M. *Reland* ne devoit pas supprimer de telles calomnies. Elles servent à faire voir, que Rome est *menteuse & meurtriére* dès le commencement jusqu'à la fin.) On ne voit pas au reste quel rapport a Rome avec *Génébrard*, dont on ne sçache pas qu'elle ait jamais approuvé les Ecrits.

(*h*) C'est-à-dire, *Préliminaires*, ou *Prolégomenes*. Le passage en question se trouve à la page 70. de la troisiéme Partie.

appelle injurieusement *Enfans & Disciples des Mahométans*, comme si nous eussions appris d'eux à rejetter le culte des Images, ou comme si c'étoit un crime de rejetter un abus, parce que le *Mahométisme* le rejette aussi; cela ne m'empêchera pas de rendre justice au mérite de ce sçavant Italien, qui a si bien servi (*a*) les belles Lettres. Nous sommes des hommes, tous également sujets à l'erreur & aux préjugés. Ils ne nous emportent que trop souvent au-delà des bornes, sur-tout quand nous croions qu'il s'agit des intérêts de notre Religion.

## §. IV.

### *Que les Catholiques Romains ont tort de nous comparer aux Mahométans.*

Je dois craindre aussi qu'on ne m'accuse de favoriser le *Mahométisme*; car qui sçait si l'examen que je fais de cette Religion, & le tableau que j'en donne au naturel, n'autoriseront pas nos adversaires à renouveller ce calomnieux reproche avec plus de confiance que jamais? Seroit-ce-là cependant une raison suffisante pour me détourner de mon dessein? Non: il faut chercher la vérité par tout où on peut espérer de la découvrir; & ce sera toujours une entreprise louable, d'arrêter le cours du mensonge. Il faut donc exposer hardiment aux yeux du Public une Religion répanduë dans la plus grande partie de l'Asie & de l'Afrique, & qui occupe même des Etats considérables en Europe: il faut, dis-je, la montrer, d'un côté sans la flatter, sans fard & sans déguisement, & de l'autre sans la noircir, sans l'envelopper, s'il faut ainsi dire, dans les nuages de la médisance & de l'erreur. On la verra ici telle qu'elle est enseignée dans les Mosquées & dans les Ecoles des Mahométans; & c'est-là le véritable moien de l'attaquer ensuite avec succès, & de la détruire au moins dans notre esprit, si tant est que nous ne le puissions pas dans l'esprit des Turcs & des autres Infidéles.

Au reste, quand même je n'aurois pas entrepris ce travail, mon silence & mon inaction n'auroient pas empêché le cours de l'injuste accusation dont on nous charge: peut-être aussi ceux qui s'instruiront des dogmes du Mahométisme, ne manqueront pas d'y trouver de quoi récriminer contre les Catholiques Romains. En effet les dogmes & les pratiques de leur Eglise, comme les priéres pour les Morts, l'intercession des Anges & des Saints, la visite des Sépulchres, les Pélerinages à certaines Eglises, la distinction des viandes, les jeûnes réglés, le mérite des œuvres, &c. tous ces dogmes, dis-je, & toutes ces pratiques ont beaucoup plus de conformité que notre Réforme (*b*) avec les dogmes & les pratiques des *Mahométans*. Dira-t'on cependant que tout cela est mauvais, parce qu'il est conforme à la Religion de *Mahomet*? D'ailleurs parce que ces *Mahometans* ont parlé suivant la vérité (*c*) des perfections divines & des attributs de Dieu, dira-t'on qu'il faille rejetter ces vérités? Il n'y a pas même du bon sens à le penser.

## §. V.

### *Paralléle singulier de* Vivaldo, *entre les Luthériens & les Mahométans.*

Je ne sçaurois m'empêcher de mettre ici le paralléle original de *Vivaldo* entre les Luthériens, c'est-à-dire, tous les Protestans, & les Sectateurs de *Mahomet*; paralléle dont on peut dire que toutes les faussetés y sont sensibles (*d*).

„ Premiérement,

(*a*) Sur tout par son Ouvrage sur l'*Alcoran*, Ouvrage généralement estimé, quoiqu'il ne soit pas sans défauts.

* (*b*) Cela n'est pas vrai : le raisonnement n'est pas juste, parce que les choses ne sont pas égales. Tout le monde sçait que le *Mahométisme* est né six cens ans après le Christianisme. Il n'est donc pas étonnant que dans l'un & dans l'autre il se trouve de la conformité entre certaines pratiques. *Mahomet* les a prises des Chrétiens, comme on convient qu'il a de même beaucoup emprunté des Juifs. La conformité bien loin de faire tort aux Catholiques, leur est donc au contraire très-avantageuse. Elle prouve l'antiquité de ces usages qui leur sont communs avec les *Mahométans*, & justifie en même-tems l'accusation de nouveauté qu'ils reprochent aux Protestans, qui ont rejetté ces pratiques anciennes.

(*c*) Ils ont même parlé de Dieu avec toute la dignité possible. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'ouvrir la *Bibl. Orient.* de d'*Herbelot*.

* (*d*) Notre dessein n'est point d'approuver ou d'autoriser les paralléles odieux, qu'on peut

„ Premierement, dit-il *(a)*, *Mahomet* s'est vanté de posséder seul le vrai Evangile, c'est-à-dire ce qu'il faut retenir précisément du vieux & du nouveau Testament, en rejettant tout le reste : de même l'impie Luther a osé dire, qu'avant lui l'Allemagne n'avoit point eu d'Evangile. En second lieu, le *Mahométisme* est partagé en LXX. Sectes ; & on n'en compte pas moins des Evangéliques. En troisiéme lieu, *Mahomet* a ordonné qu'on ne jugeât des matiéres de Religion que par ses écrits ; & de même les Hérétiques donnent les leurs pour régle de foi. En quatriéme lieu, le faux Prophéte a raccourci le Carême de dix jours, & l'a renfermé dans une seule *(b)* Lune, qui par succession de tems peut se trouver tour à tour dans chaque saison de l'année : mais Luther ne s'est pas contenté de changer ainsi le Carême ; il l'a même aboli avec tous les jeûnes. En cinquiéme lieu, *Mahomet* a substitué le Vendredi au Dimanche : mais les Luthériens ont supprimé tout le respect qui est dû aux jours de Fête. En sixiéme lieu, *Mahomet* a détruit les Images ; &, comme lui, les Luthériens les ont prophanées & renversées. En septiéme lieu, *Mahomet* se mocque du culte de tous les Saints ; & les Sectateurs de Luther en font tout autant *(c)*. En huitiéme lieu, *Mahomet* a rejetté le Baptême ; & Calvin ne l'a pas crû nécessaire *(d)*. En neuviéme lieu, les *Mahométans* ne circoncisent que ceux qui ont atteint l'âge de raison ; & *(e)* *Adrien Namstod* ne fut baptisé qu'en sa dix-septiéme ou dix-huitiéme année. En dixiéme lieu, *Mahomet* a permis le divorce ; & de même *Œcolompade*, après avoir abandonné sa premiére femme, en prit une autre. Onziémement, les *Mahométans* prennent autant de femmes qu'ils en veulent, ou du moins qu'ils en peuvent entretenir ; & *Bucer* & *Oldendorp* *(f)* ont aussi approuvé cet usage. En douziéme lieu, les *Mahométans* nient l'imputation des bonnes œuvres à tout autre qu'à celui qui les fait ; & les Luthériens soutiennent que nos bonnes œuvres sont des péchés. Enfin *Mahomet* a rejetté le franc arbitre ; & les Luthériens *(g)* l'ont aussi proscrit. „

## §. VI.

### *Paralléle du même* Vivaldo, *entre les Mahométans & les Catholiques Romains.*

Je suis persuadé que ce bon Pere s'est non-seulement félicité d'un si heureux paralléle, mais qu'il s'est même imaginé qu'il n'y auroit ni replique, ni récrimination de notre part. Disons mieux : il s'est, comme on dit, enferré lui-même ; il a éventé le secret de l'Art, en faisant lui-même ensuite le paralléle de la Doctrine de son Eglise avec celle des Mahométans. Or suivant ce paralléle, nous sommes également *(h)* les uns les autres Disciples de *Mahomet*. Pour en être mieux convaincu, & aussi afin de n'être point accusé d'en imposer, j'alléguerai ici les propres termes de cet Auteur ; & cela est d'autant plus nécessaire, que son Livre ne se trouve que difficilement. Convenons de bonne foi, que la perte n'est pas fort grande.

Il dit donc, „ qu'il y a plusieurs choses en quoi les *Mahométans* se rapprochent des „ Chrétiens Catholiques. Premiérement, ils adorent le vrai Dieu ; & par conséquent

avoir faits entre différentes Sectes. Cependant nous ne pouvons nous empecher de dire, que dans celui qu'on nous propose ici, les faussetés ne sont pas aussi *sensibles*, que l'ont crû M. *Reland* & son Traducteur. On s'en convaincra en examinant chaque article en particulier.

*(a)* Ce paralléle se trouve dans les Notes de *Vivaldo* sur un Livre de *Dom Pedro de la Cevalleria*, intitulé, *le zéle de Christ contre les Juifs & les Sarasins.*

*(b)* C'est le mois de *Ramadan.*

* *(c)* Le fait est constant ; & on ne conçoit pas comment dans cette accusation M. *Reland* a crû voir une fausseté si sensible.

* *(d)* Il ne faut qu'ouvrir son *Institution* pour s'en convaincre.

*(e)* C'étoit un Anabaptiste du XVI. siécle.

* *(f)* *Oldendorp*, comme nous l'avons remarqué ailleurs, prit une seconde femme du vivant de la premiére qu'il avoit épousée. *Caracciol* réfugié à Genéve en fit de même. Ajoutez l'approbation autentique, que Luther & les premiers Auteurs de la Réforme donnerent à Philippe Landgrave de Hesse, pour avoir deux femmes.

*(g)* Il se trompe. *Luther* proscrivit le franc Arbitre : mais ses Disciples l'ont réhabilité. Il est faux de même que les *Mahométans* le nient. Mais il faut avouer qu'à ce sujet il y a de la contradiction dans leur doctrine. Voïez d'*Herbelot*, *Biblioth. Orient.* art *Ham*, & ailleurs.

* *(h)* Nous venons de montrer que, quelque soit le paralléle, ce nom ne peut convenir aux Catholiques. Voïez la note *(b)* de la page précédente.

„ ils ne sont point Idolâtres. Quoiqu'ils nient que Jesus-Christ soit le Fils de Dieu, „ ils le regardent pourtant comme un très-grand Prophéte, après lequel il n'y en a „ eu aucun parmi les Juifs. Ils confessent que Jesus-Christ a été conçu par l'opéra- „ tion de l'Esprit de Dieu, & qu'il est né d'une Vierge, sans opération humaine; „ qu'il a reçu de Dieu la puissance de faire des miracles, de guérir les hommes de „ leurs maladies & de leurs infirmités, de chasser les Démons, de ressusciter les morts, „ & de faire en général tout ce qui est rapporté de lui par nos Evangélistes. De plus, „ ils croient que ce même Jesus, qu'ils appellent *Neteh*, a pénétré & pénétre actuel- „ lement dans tous les secrets des cœurs; qu'il connoît à fond tout ce qu'il est possible „ de connoître; & c'est ainsi qu'il est instruit dans toute la sagesse de Moïse & dans „ toute la Morale; qu'il connoît tout ce que font les hommes de plus caché dans leurs „ maisons, & tout ce qu'ils renferment dans leurs trésors. Ils croient que Jesus-Christ „ a méprisé les richesses, secoué le joug des convoitises charnelles, & surmonté tou- „ tes sortes de plaisirs, comme autant de piéges du péché. Les *Mahometans* ont aussi „ appris de leur Maître, que la sainte Vierge Marie fut saluée par l'Ange *Gabriel* en „ ces termes: *O Marie, c'est vous que Dieu a choisie, ornée & couronnée de grace! „ c'est vous que le Seigneur a choisie entre toutes les femmes, & préférablement à toutes les „ meres des enfans des hommes! C'est vous qu'il a placée entre les hommes & les Anges dans „ son délicieux Paradis!* Ils soutiennent aussi qu'il n'y a aucun homme qui n'ait été „ tenté de Satan, excepté Jesus & Marie sa mere: témoignage précieux & vérita- „ blement admirable de la Conception immaculée de la très-pure & très-heureuse „ Vierge. Outre cela, ils chantent les Pseaumes de David, de même que nous les „ chantons dans nos Eglises; & lorsqu'ils visitent le Sépulchre de leur Prophéte, ils „ ne se croient point duement purifiés, si en même tems ils ne rendent un semblable „ hommage (*a*) à celui de la très-sainte Mere de Dieu. Enfin si quelque Juif a envie de se „ faire de leur Religion, on l'oblige avant toutes choses de croire en Jesus-Christ, „ & on lui fait cette demande: *Croiez-vous que Jesus-Christ est né d'une Vierge par le „ souffle, ou l'Esprit de Dieu, & qu'il est le dernier Prophete qui ait paru parmi les He- „ breux?* S'il répond ouï, on l'initie au *Mahométisme* (*b*).

## §. VII.

### *D'où vient que l'on connoît si peu la Religion Mahométane.*

(*c*) On a tant d'exemples de l'ignorance volontaire ou involontaire où l'on est des Religions différentes de la notre, & il est si bien prouvé par l'Histoire ancienne & moderne, même par l'Histoire sacrée, que la plupart des Religions n'ont pas été connues par leurs ennemis, ou qu'ils les ont chargées malicieusement de calomnies, qu'après cela on ne doit plus être surpris que la Religion *Mahometane* ait subi le même sort.

Une chose y a contribué sur tout: c'est la connoissance qu'il falloit avoir de l'Arabe, pour bien juger de cette Religion, & pour pénétrer dans ses mystéres. Or les Grecs, & presque tous ceux qui ont écrit parmi nous sur ce sujet, ont ignoré cette Langue. D'ailleurs il faut faire attention au caractére des *Mahometans*, qui se com-

* (*a*) On ne sçait ce que *Vivaldo* veut dire par cet hommage prétendu que les *Mahométans* rendent, selon lui, au Sépulchre de la sainte Vierge. Il est vrai que parmi eux on a beaucoup de respect pour la Ville de Jerusalem. Plusieurs même d'entr'eux en font le Pelerinage, de même que celui de la Mecque, quoiqu'ils ne le croient pas également nécessaire, & qu'en effet il ne soit pas commandé par la Loi *Mahométane*. Mais je ne sçache pas que ce respect des *Mahométans* pour la Cité sainte, ait aucun rapport au Tombeau de la Mere de Dieu, ni qu'ils se mettent fort en peine de le visiter. Au moins ne peut-on pas dire, comme *Vivaldo*, qu'ils s'en fassent une obligation, & un devoir.

* (*b*) A considérer ce paralléle en gros ou en détail, il ne paroit pas, comme le croïent l'Auteur & le Traducteur de cet Ouvrage, que *Vivaldo* s'y soit *enferré de lui-même*, ni que par là il ait donné grande occasion aux Protestans de *récriminer* contre les Catholiques. Si on en excepte peut-être l'article de l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui ne passe pas même chez ceux ci pour un article de Foi, il semble que les uns & les autres conviennent assez de la doctrine contenue dans ce paralléle, par où l'on veut que *Vivaldo* ait *éventé le secret de l'art*. Elle n'est donc pas plus la doctrine de l'Eglise, que celle de la Reforme; & par conséquent, elle ne prouve point du tout ce que M. *Reland* & son Traducteur ont prétendu en inférer.

(*c*) On paraphrase ici le texte.

muniquent fort peu aux étrangers en matiére de Religion, & ne se soucient guéres (*a*) de dispute & de controverses. Si donc il y a jamais eu une Religion mal expliquée par ses ennemis, exposée au mépris du monde, jugée indigne de réfutation, c'est certainement la Religion de *Mahomet*. Quand on a voulu diffamer un dogme, ou le noter de libertinage & d'impiété, on l'a aussi-tôt qualifié de *dogme Mahometan*, tel que les Turcs feroient scrupule de le reconnoître. Ne diroit-on pas après cela, que cette Religion n'est qu'impureté, un véritable bourbier? Mais que cela ne nous surprenne point, après le beau paralléle où on a si bien comparé le Diable avec Mahomet: paralléle qu'on trouve dans le discours de je ne sçai quel Auteur (*b*) contre le *Mahometisme*. (*c*) Telle est la force des préjugés: mais à qui les doit-on souvent? à la paresse & aux mauvaises études. Si on voit qu'un jeune homme qui se destine à la Théologie, témoigne une forte envie de connoître à fond la doctrine de *Mahomet*, on l'envoie s'instruire dans la (*d*) *somme des Controverses de Hoornebeek*, où il en est parlé tellement quellement; ou à la *Confusion de la Secte Mahometane* de *Jean André Maure*, ou aux *Institutions Theologiques* de *Forbesius*; ou à l'ouvrage d'*Ommius*, intitulé *le Turcisme mis en evidence*; ou enfin à l'Alcoran de la Traduction de *Robert de Retz*, ou à d'autres qui en écrivant sur cette matiére, sont tombés dans des erreurs capitales, pour ne rien dire de pis. Mais on ne l'avertit point ce jeune homme, qu'il ne sçauroit se dispenser d'apprendre l'Arabe, & d'entendre Mahomet dans sa propre Langue, s'il veut être en état de connoître sa doctrine, & de la réfuter ensuite; que de plus il doit lire les Auteurs Arabes, & même s'exercer dans cette lecture; qu'il faut enfin qu'il s'accoutume à voir de ses propres yeux, & non pas des yeux d'autrui.

On défend sa paresse & son ignorance, en disant que le *Mahométisme* ne vaut pas la peine d'être examiné; que c'est perdre absolument son tems & se tourmenter sans fruit, que de vouloir examiner les impertinences de l'*Alcoran*, & les songes creux d'un malheureux Fanatique. » L'Alcoran de *Mahomet*, dit gravement le R. P. Dom Martin-
» Alphonse *Vivaldo*, Auteur du Livre qui a pour titre (*e*) *le Chandelier d'or de la sainte*
» *Eglise de Dieu, sçavoir Jesus-Christ*, dans les mêmes notes que nous avons déja citées,
» sur l'ouvrage de Dom Pedro *de la Chevallerie*, ne doit nullement être lû. C'est un
» Livre méprisable en toute maniére, & qu'il faut jetter au feu; & c'est ainsi que je
» suis d'avis qu'on traite tous les exemplaires qu'on pourra trouver de cette produc-
» tion bestiale, pour l'effacer entiérement de la mémoire des hommes.

Mais disons hardiment, que les *Mahometans* ne sont pas aussi extravagans que nous nous l'imaginons. Outre que le bon sens est de tout païs & de tout climat, je ne sçaurois me persuader qu'une Religion qui a fait des progrès si étonnant en Asie, en Afrique & même en Europe, soit aussi dépouillée d'idées capables de surprendre les hommes, ni aussi absurde, que le suppose généralement la plus grande partie des Chrétiens. Je dis même qu'elle s'est rendue recommandable par des apparences de vérité, quoique j'avoue néanmoins qu'elle est très-mauvaise, qu'elle doit être en horreur aux véritables Chrétiens, & enfin qu'elle est la peste du Christianisme. Je le répéte donc encore; elle est détestable; rien n'est plus vrai: mais que faut-il donc en conclure? Qu'il ne faut point s'embarasser de la connoître? Plaisante conséquence! comme s'il ne falloit pas faire des efforts pour découvrir les ruses & les artifices du Démon, afin de s'en garantir. Au contraire, il me semble qu'on doit travailler avec un soin extrême à connoître cette Religion, que les Chrétiens n'ont jamais conçue autrement que comme une Religion sensuelle, par-là même très-dangereuse. Au reste, pour se convaincre que le *Mahometisme* est moins ridicule & moins opposé au bon sens, qu'on ne le croit vulgairement parmi les Chrétiens, on n'a qu'à lire ce qui suit de l'Abbé *Maracci*.

» Croïez moi, dit-il dans la Préface de ses *Prolégomenes* sur l'*Alcoran*, (*f*) la chose
» n'est pas comme on le suppose. Il y a plus de venin caché dans cette Secte, que

(*a*) Voïez cependant *Bayle*, article de *Mahomet*, touchant les Auteurs qui ont été les Apologistes du *Mahometisme*.

(*b*) M. *Reland* ne nomme point cet Auteur: Mais il indique la page 358. de son Livre où se trouve ce curieux paralléle; & c'est *Bibliander* Réformateur de Zurich, qui publia ces Discours à la suite de l'*Alcoran*.

(*c*) On ajoute ces lignes, afin que la transition soit plus naturelle.

(*d*) Hoornbeek *summa controversiarum*. J. A. Mauri *Confusio Secta Mahometana*. Forbesii à Corse *Instructiones Theologica*.

(*e*) *Candelabrum aureum Ecclesia Sancta Dei J. C.* &c.

(*f*) On rapporte ici le Texte Latin de l'Abbe *Maracci*. » Crede mihi, Lector; res non
» ita se habet, ut supponitur. Majus latet in
» hac Secta venenum, quàm putent hi qui de ea

„ ne s'imaginent ceux qui ne la connoissent qu'imparfaitement, & sur le rapport de quelques ignorans. Autrement, que voudroit dire cette multitude d'hommes de toutes les Nations, non-seulement d'entre les Païens modernes, mais encore d'entre les Juifs, les Chrétiens, & les Religieux même de nos Monastères, qui se jettent tous les jours dans le *Mahometisme*. C'est le libertinage, dit-on, qui les y attire. Cela est sans doute : mais je crois aussi qu'il y a quelqu'autre motif qui s'en mêle, & qui les trompe par les apparences du bon & du vrai. Car enfin, il faut se souvenir que cette Secte, méchante & superstitieuse tant qu'il vous plaira, a pourtant conservé tout ce qu'on trouve de plus plausible & de plus probable dans la Religion Chrétienne, avec tout ce qui nous paroît plus conforme à la Loi & à la lumière naturelle. Elle a proscrit de sa créance tous ces Mystères de l'Evangile, qui nous semblent d'abord incroiables & impossibles ; (*a*) comme elle a aussi retranché de sa Morale tous ces préceptes génans, & ausquels il semble que l'humanité ne puisse atteindre. Par là, comme vous voiez, elle a levé les deux grands obstacles, que trouve en nous communément la vraie Religion ; l'un de l'esprit, & l'autre de la chair. Aussi (*b*) les Païens d'aujourd'hui, qui se sentent assez disposés à renoncer à leur Idolâtrie, embrassent plus promptement & plus facilement la Loi *Mahometane*, que la Loi Evangélique ; ce qui arrivera toujours, à moins que les Missionnaires qu'on destine à leur conversion, ne préviennent ce mal par le moïen des argumens que je rapporte dans mon Ouvrage, dont il est à propos de les instruire & de les prévenir ".

L'Abbé s'explique encore plus clairement dans la Préface qu'il a mise à la tête de sa réfutation de l'Alcoran. „ Et par raison & par expérience, dit-il, j'ai toujours „ cru que l'*Alcoran* & l'Evangile étant proposés également aux Infidéles, ils choisi-

„ rons

„ nihil, nisi quod ab ignarissimis audierunt, cognovère. Alioquin, cur tam ingens mortalium turba, non solùm Ethnicorum qui adhuc supersunt, sed Judæorum, Christianorum, & ipsorum qui in Religiosis Claustris degunt, ad Mahumetismum dilabitur? Vivendi licentia, inquies, illos allicit. Ita puto : sed aliquid aliud est, quod illos sub boni verique specie decipit. Habet nimirum hæc superstitio quidquid plausibile ac probabile in Christiana Religione reperitur, & quæ naturæ legi ac lumini consentanea videntur. Mysteria illa Fidei nostræ, quæ primo aspectu incredibilia & impossibilia apparent, & præcipuè quæ nimis ardua humanæ naturæ censentur, penitùs excludit. Hinc moderni Idolorum cultores, faciliùs, ac promtiùs Saracenicam, quàm Evangelicam Legem amplectuntur, & in posterùm amplectentur, nisi à Missionariis nostris his, quæ ego in meo Opere pono, argumentis præveniantur ac præmuniantur ". *In Præfatione ad Alcorani refutationem ; item mentem suam exponit uberiùs, pag. 9.* „ Ego in ea opinione fui, experientiâ id mihi & ratione suadente, quòd si Alcoranus & Evangelium gentibus illis proponantur, semper Alcoranum potiùs & Mahumeticam superstitionem, quàm Evangelium & Christianam Religionem amplexuræ sint, nisi antea, & de Evangelii veritate, & de Alcorani mendaciis ac fraudibus probè instruantur. Primâ quippe facie ea quæ hic habet, naturæ, præsertim corruptæ, dictamini magis conformia apparent, quàm quæ illud proponit ; nempe unum esse Deum, omnipotentem, omniscientem, rerum omnium conditorem ac moderatorem, cui nihil commune sit cum rebus creatis ; pias ac frequentes ad illum preces fundendas ; eleemosinas in pauperes erogandas ; peregrinationes sacras obeundas ; jejuniis corpus affictandum ; justitiam servandam ; modestiam, beneficentiam, pietatem, aliasque virtutes excolendas ; nemini injuriam faciendam ; à furtis, adulteriis, cædibus, aliisq. criminibus abstinendum ; res mundanas, utpote fluxas, spernendas ; bonis operibus incumbendum. Præterea reddendam esse rationem Deo ab omnibus operum suorum ; bonis paratam esse in cælo æternam felicitatem in iis rebus, quas humana natura vehementiùs solet appetere ; malis perpetuum in gehennâ supplicium ; & alia hujusmodi, quæ reverà passim in Alcorano leguntur. Si verò audiat Ethnicus proponi sibi à Ministro Evangelico Deum unum & trinum, Deum hominem factum, Deum pauperem, crucifixum, mortuum ac sepultum ; Mysterium Eucharistiæ ; necessitatem Sacramenti Pœnitentiæ ; monogamiam ; conjugii nexum indissolubilem ; vitam perpetuæ cruci conjunctam ; beneficentiam erga inimicos ; felicitatem summam sitam in bonis, quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt ; & alia hujusmodi, vel humani intellectus captum excedentia, vel naturali conditioni & imbecillitati difficillima, si non impossibilia, & hæc cum Alcoranica Doctrina comparaverit, statim ab his refugiet, & ad illa obviis ulnis accurret ".

(*a*) Addition de M. D * * *, dit l'Editeur Hollandois, par où il fait dire à l'Abbé *Maracci* une chose fausse, qui est l'imputation faite à *Mahomet* d'avoir retranché les Préceptes Moraux. Mais il n'est pas vrai que M. D * * * impute cela à *Mahomet*. Il l'accuse seulement après M. *Maracci*, d'avoir retranché de sa Morale tout ce qui paroissoit trop genant & trop difficile à l'humanité ; & l'accusation est bien fondée.

(*b*) Voi. *Bayle*, Article de *Mahomet*, Note DD. cette question, pourquoi les *Mahométans* acquierent plus de Proselytes, que les Chretiens.

„ ront toujours le premier préférablement au second, à moins qu'auparavant on ne „ leur démontre la vérité & la Divinité de l'un, aussi bien que la fourberie & les „ mensonges de l'autre. Car si on ne s'arrête qu'à la Doctrine, il ne faut pas dou„ ter que le Livre de *Mahomet*, envisagé du premier coup d'œil, ne présente d'abord „ à l'esprit des idées plus conformes à la raison, surtout à une raison corrompue „ & ennemie des mystéres; par exemple, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, tout sage & „ tout-puissant; créateur & modérateur de toutes choses, & qui n'a rien de com„ mun avec les créatures; qu'il faut le prier avec assiduité & avec ferveur; qu'il „ faut être libéral envers les pauvres, entreprendre de saints Pélerinages, mortifier sa „ chair par le Jeûne, garder la Justice, avoir de la modération, de la bonté, de la „ piété, & toutes les autres vertus; qu'il ne faut nuire à personne, mais s'abstenir „ avec soin du vol, du meurtre, de l'adultére, & de tout autre crime quelqu'il soit; „ qu'il faut mépriser les choses de ce monde comme incertaines & passagéres, & s'at„ tacher principalement aux bonnes œuvres (*a*) *dont le fruit ne perit jamais*; qu'en„ fin nous devons tous un jour rendre compte à Dieu de notre conduite; les bons „ trouver dans le Ciel une félicité éternelle, dans la jouissance des biens que la na„ ture souhaitte avec le plus d'ardeur; & les méchans dans la géhenne, un supplice „ qui n'aura jamais de fin. Toutes ces Doctrines, & autres semblables, sont en ef„ fet répandues dans l'*Alcoran*, (*b*) & plus plausibles en apparence, que certaines „ Doctrines Evangéliques. Car si d'un autre côté un Païen vient à entendre de la „ bouche d'un de nos Missionnaires, que le seul vrai Dieu, qu'on lui annonce, est un „ & trois personnes; que ce Dieu s'est fait homme; qu'il a été pauvre; qu'il a „ souffert; qu'il a été crucifié; qu'il est mort, & qu'il a été enseveli. Si on lui „ parle du Mystére de l'Eucharistie; si on lui dit que le Sacrement de la Pénitence „ est absolument nécessaire; qu'un homme ne doit épouser qu'une seule femme, & „ que le mariage est indissoluble; que la vie doit être une Croix perpetuelle; qu'il „ faut être bienfaisant envers ses ennemis mêmes, & placer la souveraine félicité en „ des choses que l'œil n'a point vuës, que l'oreille n'a point entenduës, & qui ne sont „ jamais montées dans le cœur de l'homme; & autres semblables maximes, qui pas„ sent la portée de l'entendement humain, ou qui sont très-difficiles, si elles ne „ sont pas impossibles à notre état & à notre imbécillité naturelle: qu'un Païen, „ dis-je, vienne à entendre toutes ces belles choses, & à les comparer ensuite à la „ Doctrine de l'*Alcoran*, il est certain que sur le champ il embrassera celle-ci, & ne „ fera aucun compte de tout le reste".

## §. VIII.

### *Réfutation de ce qu'on dit communément, qu'il n'est pas nécessaire d'étudier la Religion Mahométanne.*

MAIS, dit-on, nous n'avons pas beaucoup de commerce avec les *Mahométans*. Ils refusent de disputer de Religion avec nous. Mais enfin, s'il faut absolument disputer contre eux, nous avons le secours de plusieurs Livres Latins, pour les combattre. Pourquoi donc perdre son tems à étudier l'Arabe, & quelle en est l'utilité?

Répondons d'abord à ceux qui ne croient pas que l'étude de la Religion *Mahométane* soit nécessaire, sous prétexte, disent-ils, que nous n'avons pas beaucoup de commerce avec les *Mahométans*. (*c*) J'avouë que nous n'en sommes pas si voisins, que les Catholiques Romains, & d'autres Sectes Chrétiennes; & j'ajoute que je ne voudrois pas qu'on s'appliquât à réfuter *Mahomet*, préferablement aux adversaires qui sont au milieu de nous, ou avec lesquels nous avons des liaisons continuelles. Si on interprétoit ainsi ma pensée, on se tromperoit fort, & on me feroit injure. Mais bien loin de pouvoir dire que nous n'avons aucun commerce avec les *Mahométans*, nous avons des relations très importantes avec eux à Constantinople, sur les frontiéres de Hongrie soumises au *Mahometisme*, dans l'Empire Turc, aux côtes d'Afrique, dans la Sirie, dans la Perse, dans les Indes Orientales, où nos Colonies, & les Villes que nous fréquentons pour notre commerce, renferment un nombre infini de

(*a*) Addition du Traducteur.
(*b*) Autre Addition.

(*c*) Il y a apparence que l'Auteur se fait faire cette objection par des Protestans.

*Musulmans.* Au reste, quelles mauvaises conséquences ne tirera-t'on pas de cette prétendue inutilité d'étudier des opinions fausses ? Par là on déclare la guerre aux Etudes, & on ruine les Sciences. Quiconque voudra s'attacher à approfondir les choses abstruses, & éloignées de la connoissance du Vulgaire, telles que sont les Langues & les mœurs des anciens Peuples, ou des Nations modernes, éloignées de notre Païs, trouvera aussi-tôt des Censeurs qui le condamneront, lui & ce travail, en lui objectant que ce travail est inutile ; & cela s'appelle, ce me semble, accuser les gens d'extravagance. Mais des discours de cette nature ne sçauroient venir de gens sages, qui montrent par leur vie & par leurs actions, qu'ils ont appris à donner une juste valeur aux choses, & à distinguer les plus importantes de celles qui le sont moins ; qui s'attachent ensuite aux unes & aux autres d'une manière proportionnée à leur valeur. Quoiqu'il en soit, je n'insisterai pas davantage là dessus : il suffit de dire, que si les Censeurs de nos Etudes vouloient eux-mêmes ne s'attacher qu'au nécessaire, on verroit bien-tôt changer la face du Christianisme ; & aulieu qu'il est défiguré par les dissentions & les fausses subtilités, &c. à quoi contribue le peu de soin qu'on a de distinguer les choses essentielles de celles qui ne le sont point, il reprendroit certainement sa première dignité. Mais nos Censeurs ne se trouvent pas dans cette disposition ; (*a*) ils aiment bien mieux blâmer le travail d'autrui. Demandons leur à plus juste titre, quelle est l'utilité de leurs conversations frivoles, & des *riens* ausquels ils passent leur vie. Demandons leur encore, s'ils croient que le soin de l'Etat, la tranquillité de la vie, celle de la société civile, les mouvemens qu'on se donne pour obtenir quelque emploi dans l'Eglise ou à l'Académie, soient les seules choses nécessaires ; principalement ces dernières, qu'on pourroit bien mettre au rang des inutiles, à en juger uniquement par les vues qui les font souvent rechercher. Si cela paroît trop fort, disons du moins qu'on n'en fait pas un usage légitime, quand on n'y cherche qu'un vain nom, & le desir de paroître. C'est ainsi que nous n'avons que trop de gens qui ne se bornent qu'à ce nécessaire. A de telles gens il est bien permis de ne point s'embarasser du *Mahométisme*, & de repeter sans cesse qu'on peut bien se sauver sans cela. Je finis sur cet article, en les priant pour l'amour d'eux-mêmes, de se conformer à leur principe, de n'emploier leur tems qu'aux choses nécessaires, à leur salut, & de négliger également les inutiles, & celles qui sont opposées à ce salut.

Pour moi, bien loin de croire l'examen, & la connoissance du *Mahométisme*, des choses inutiles, je crois au contraire que cela doit servir à exciter dans nos cœurs la reconnoissance envers Dieu, à la vue des erreurs qui enveloppent cette Religion, professée par des gens qui possédent d'excellentes vertus morales, & si peu communes parmi les Chrétiens. Nous devons, dis-je, remercier Dieu de sa grace ; car qu'y a-t'il en nous qui nous rende préferables à tant de milliers de gens, qui ne valent pas moins que nous.

## §. IX.

### *S'il est bien vrai qu'il ne soit pas permis aux Mahométans de disputer de Religion.*

Mais, dit-on encore, les *Mahométans* ne veulent pas disputer de Religion. J'avoue qu'ils n'ont aucun penchant à la dispute, & qu'ils se tiennent inviolablement attachés à l'*Alcoran*, sans répondre autre chose à un Chrétien, qui les attaque, sinon qu'ils croient & pratiquent constamment ce que Dieu a commandé dans l'*Alcoran*, qu'ils regardent comme le Livre de Dieu même. Or, comme ils sont extrêmement persuadés de ce principe, il est inutile de disputer avec eux sur la validité de tel ou tel Dogme, de tel ou tel rit, parce que pour le justifier, ils renvoient à l'*Alcoran*. Il ne faut donc les attaquer que sur l'Autorité de l'*Alcoran*, & ensuite leur montrer par des passages de l'*Alcoran* même, que ce Livre n'est pas un Livre Divin ; (*b*) ce qui est probable, par exemple, par des passages évidemment injurieux

(*a*) On a pris la liberté d'abreger ici le Texte, & on s'est contenté de conserver simplement le sens de l'Original.

(*b*) On a ajouté cette liaison.

à la souveraine vertu de Dieu. Tel est celui (*a*) où *Mahomet* ose dire, que Dieu, dans une revélation lui accorda le privilége de satisfaire ses passions, & de prendre les femmes d'autrui ; (*b*) en quoi on peut dire qu'il portoit l'impudence & le blasphême, jusqu'à faire la Divinité complice de ses crimes & de ses passions. On trouve assez d'autres choses de cette nature dans cet *Alcoran*. Ensuite on pourroit leur montrer que la Doctrine de l'*Alcoran* est contraire à celle de l'Evangile, que *Mahomet* reconnoît pourtant pour très-véritable, & prouver par la Tradition, que les (*c*) exemplaires de l'Evangile n'ont jamais été corrompus. On pourroit leur montrer aussi l'absurdité de leur argument *des choses abrogeantes* & *des choses abrogées* qu'il y a dans l'*Alcoran*, & leur faire sentir qu'avec un tel raisonnement, on pourroit sauver toutes les absurdités & toutes les contradictions des livres les plus ridicules.

Mais qu'il en est peu entre ceux qui vont au Levant, qui seulement sçachent médiocrement l'Arabe ! bien loin d'être en état de tirer des Livres *Mahometans* ce qu'on y trouve de douteux, de faux & d'absurde, pour servir ensuite d'objections contre le *Mahométisme*. S'il étoit bien vrai que les *Mahometans* fussent ennemis des disputes de Religion, je demanderois comment il peut être possible qu'en Perse, aux Indes & ailleurs, les Missionnaires du Pape en convertissent un si grand nombre à la Foi de l'Eglise Romaine : cependant le fait est connu & incontestable. Car sans parler ici de *Raimond Lulle*, dont les Actes publiés par *Sollerus* nous assurent qu'il avoit souvent disputé avec eux en Afrique & ailleurs, voici un témoignage récent & non suspect, puisqu'il est d'un très-habile homme, qui nous a donné la meilleure Version que nous aïons encore vuë du Livre de *Mahomet*. C'est à l'Abbé *Maracci* que nous devons ce témoignage ; & voici comment il parle dans la Préface de sa Traduction. » (*d*) C'est une chose, dit-il, que je sçai de science certaine, aussi-» bien que tous ceux qui connoissent les *Mahometans*, qu'il est très permis aux Chré-» tiens de disputer avec eux, & de vive voix, & par écrit, lors même qu'on se trouve » sur leurs terres ; pourvû d'un côté que ce ne soit pas d'une maniére publique, » quoiqu'en quelques endroits on le souffre, & que de l'autre, on le fasse avec » modération, sans mépriser ou injurier l'Auteur, ou le Livre de l'Alcoran ; & qu'en-» fin ce ne soit qu'avec des personnes discrétes, avec qui on ait quelque liaison » d'amitié ou de familiarité. En ce cas-là rien n'empêche que modestement, com-» me pour s'instruire plus à fond de ce qu'on ne sçait pas, on ne leur demande » raison de certains articles de leur créance, surtout au sujet de quelques passages » de nos saintes Ecritures, qu'ils appliquent, ou qu'ils expliquent de travers ; qu'-» ensuite on ne leur propose ceux de ces passages qui sont le plus contraires à leurs » idées, & qu'on ne résolve sagement ce qu'ils objecteront contre notre Religion ; » après quoi on pourra passer à l'éxamen de nos Mystéres, & à la démonstration » de la verité Evangélique ; & c'est-là ce que font tous les jours nos Missionnai-» res impunément, & souvent même fort heureusement.

» Il y a plus ; c'est que les Chrétiens ont disputé avec les *Mahométans*, non-seu-» lement de vive voix, mais par écrit, même sur des points de Religion. Un cer-» tain Auteur avoit composé un livre en faveur du Christianisme, sous le titre de

(*a*) Voïez Ch. 33. de l'*Alcoran*.

(*b*) Voiez les notes de M. *Sale* sur le Ch. 33. *de l'Alcoran*.

(*c*) Voiez *Bayle*, Article de *Mahomet*, où il cite un passage de *Pocock* à ce sujet, lequel se trouve pag. 186. du *Specimen*.

(*d*) Voici le Texte Latin. » Certum apud » me, & apud eos qui rem benè norunt, om-» ninò est, & linguâ & calamo fas esse cum » Mahumetanis, etiam in ipsorum regionibus, » à Christianis disputari ; dummodò id publicè » non fiat (quamvis & hoc alicubi permittatur) » & citra omnem in Mahumetum & Alcoranum » injuriam aut convitium, & cum iis quibus » amicitiam ac familiaritatem contraxeris. His » poteris modestè, & veluti discendi cupidus » multa circa eorum Legem ac Sectam, præ er-» tim è Sacris Litteris perperàm ab ipsis usurpata, » proponere, rationem exquirere, quæ in con-» trarium faciunt sine contentione objicere, si » quid ipsi contra Religionem nostram profe-» rant prudenter refellere, imò & Religionis » ipsius Misteria exponere, eorum que verita-» tem demonstrare. Faciunt hoc quotidiè & im-» punè Missionarii nostri, & sæpe non sine fruc-» tu. *Quid quòd non sermonibus tantùm, sed scrip-» tis editis, Mohammedani & nostri de Religione » controversias disceptent. Scripserat aliquis Librum » continentem Dogmata Christiana hoc titulo*, Spe-» culum verum ostendens. Libri titulum & » Doctrinam admiratus (*sunt ipsa Guadagnoli » verba*) nobilis quidam Persa *Ahmed Filius Zin » alabedin*..... plura objecit Speculo, & quasi » illud expoliturus, suarum objectionum con-» geriem, *Politorem Speculi* nominavit, in quo » universa Catholicæ Fidei documenta evertere » conatur, præcipuè divinæ Trinitatis & divi-» nitatis Christi Mysteria, eorum loco substi-» tuens Mahometi mendacia. "

„ *Speculum verum ostendens*, c'est-àdire, *le miroir qui montre la vérité*. Un Persan nommé (*a*) Ahmed en aiant admiré le titre & la matiére, prit la plume pour le réfuter, & donna au recueïl d'objections, qu'il faisoit contre cet Ouvrage, le titre de „ *Politor Speculi*, c'est-à-dire à la lettre le *Polisseur du Miroir*, comme s'il eût voulu repolir le Catholicisme. Le Persan faisoit les derniers efforts dans ce Livre, pour „ renverser tous les fondemens de la Foi Chrétienne, surtout les Mystéres de la „ S. Trinité & de la Divinité de Jesus-Christ, & pour établir sur leur ruine les „ mensonges de Mahomet ". Ce sont là les propres paroles de *Guadagnoli*, qui a écrit contre le Livre du Persan une apologie imprimée à Rome.

Pour bien entendre ce qu'on dit ordinairement des *Mahométans*, qu'il ne leur est pas permis de disputer de Religion, il faut distinguer trois choses; les *tems*, les *lieux* & la maniére même de disputer.

1°. Au premier égard, il est très vrai que la liberté de disputer à été plus grande en un tems, qu'en un autre. Aujourd'hui, par exemple, il n'est plus permis dans l'Empire Ottoman d'attaquer publiquement la Religion *Mahométane*: mais il n'en étoit pas de même autrefois; & pour se convaincre de la vérité de ce que je dis, on n'a qu'à lire *l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, composée par l'Abbé *Renaudot*; Ouvrage dans lequel cet Abbé nous donne des preuves de son érudition en littérature Orientale. Voici comme il parle à la page 377. de ce Livre. „ Autrefois, dit-il, il „ étoit permis aux Chrétiens Orientaux de disputer publiquement en faveur de leur „ Religion, de vive voix & par écrit. Cela paroît par ce que nous avons en Ma„ nuscrits de ces disputes. Telles sont entr'autres celle d'*Abraham de Tirhane* avec „ *Abdelrahman*; celle de deux Religieux avec un Juif nommé *Amram*; celle d'*Elie*, „ Métropolitain de Nisibe, dans le *Diarbekir*, avec le Vizir Abulkacem, fils de *Hissein* Mégrobite; celle de *Ysa*, fils de *Zaraa*, avec *Abulhacer* Balchite; une autre d'*Abucora*, ou *Abucaras*, & qui est proprement une dispute apologétique en forme de „ conférence pour la défense de la Réligion Chrétienne, en présence du Calife *Almamon*; une autre Conférence touchant la Trinité & l'Incarnation tenue au Caire, „ l'an de l'Egire 639. qui répond à l'an de Christ 1270. de la façon d'un certain „ *Ebnassal*; une autre encore d'un Moine avec le Visir d'un Prince d'Afrique, écrite par *Ebn-Altail* Nestorien; une autre qu'eut avec le Moine *Choue-Ajechua*, un „ Æchmalotarque ou Chef de la captivité parmi les Juifs, laquelle se tint dans la „ Ville de *Meru* ou *Meruvve*, Capitale du *Chorazam*; & enfin un Dialogue entre un „ Néophite & son Maître, touchant la fausseté de la Prophétie de *Mahomet*, avec la „ réfutation de son *Alcoran*: sans parler encore d'une infinité de petits écrits sur le „ même sujet, dont on pourroit faire une liste plus considérable ". Tout cela montre évidemment, que les disputes de Religion n'ont pas toujours été défenduës en Turquie, & qu'il pourroit arriver qu'on rendît un jour, à cette occasion, la même liberté qu'on y avoit auparavant.

2°. Outre cela, je voudrois qu'on distinguât les *lieux*. On ne traite pas également par tout les Chrétiens avec la même sévérité. Par exemple, il y a plus de liberté dans la Perse que dans la Turquie, en ce qui concerne la Religion, & même généralement en toute autre chose. Personne aussi n'ignore que nos Marchands ont en divers endroits des Indes Orientales, un très-grand commerce avec les *Mahométans*, & que l'on n'y a rien à craindre d'eux, parce qu'ils n'y sont point en état de nuire: d'où il résulte, qu'on y peut disputer de Religion, sans crainte & avec succès.

3°. Enfin, je voudrois qu'on fît plus d'attention à la maniére de disputer. Qu'entendons-nous après tout par disputer de Religion? Supposons qu'il soit défendu en certains Pais, d'expliquer au Peuple le Vieux ou le Nouveau Testament, & de leur en recommander la lecture; de l'autoriser de vive voix, & par écrit; de fournir aux *Mahometans* les livres de nos Théologiens; d'appeller *Mahomet* un faux Prophéte, & de déclarer à haute voix que Jesus-Christ est infiniment préferable; supposons, dis-je, tout cela: n'y a-t'il point d'autre moien de fraier le chemin à l'Evangile, & de préparer les *Mahométans* à la connoissance de la vérité de la Réligion Chrétienne? Doit-on ignorer, que s'il y a une Religion qui puisse se démontrer par la lumiére naturelle, & qui ait avec elle un parfait rapport, c'est certainement le Christianisme,

(*a*) Fils de Zin Alabedin.

tianisme, Religion juste & raisonnable (*a*) à tous égards ? Voïons en peu de mots ce qui pourroit se dire en cette occasion.

N'est-il pas permis de parler de Dieu & de soi-même dans les Païs *Mahométans* ? Faisons d'abord attention à notre existence; que nous avons un corps & une ame, & que ne nous étant point faits nous-mêmes, nous devons tirer notre origine d'une cause supérieure, qui est Dieu. Cela nous engage ensuite à considérer la nature de cet Etre suprême. Nous découvrons que Dieu est infiniment parfait; qu'à juger de l'homme par la raison qu'il lui a donnée, il doit l'avoir formé pour une fin très-digne de lui, c'est-à-dire pour le servir; & c'est-là aussi ce qu'avouent les Mahométans eux-mêmes dans l'Alcoran, ch. 21. v. 56. Examinons-nous ensuite, & voions si notre entendement est en état de concevoir la vérité, & de discerner les choses utiles de celles qui ne le sont pas, les bonnes choses des nuisibles, les nécessaires des indifférentes; si notre volonté est inclinée à aimer Dieu, à lui obéïr, & à lui rendre ce qui lui est dû; si de même elle l'est pour rendre aux hommes ce qu'on leur doit. Après nous être bien examinés sur ces articles, nous trouverons que nous ne sommes pas tels que nous devrions être à cet égard, & qu'au contraire nous sommes bien différens de ce que nous devrions être, en qualité d'ouvrages de la main de Dieu. Nous reconnoîtrons par ce moien notre misére, en ce que tels que nous sommes, nous ne sçaurions lui être agréables, ni nous unir à lui, que par la pratique du bien.

Jusques-là les Mahométans ne sçauroient refuser de nous écouter, puisqu'ils paroissent si convaincus de la misére de l'homme, & de son inclination au péché, qu'ils ne font pas difficulté de dire, que *Celui qui vit long-tems découvre en soi de certaines choses qu'il ne voudroit pas même souhaiter à ses plus grands ennemis.* Il doit donc être permis à chacun de rechercher quelle peut-être la source du mal, & quel est le moien qu'il a plû à Dieu d'emploier pour se réconcilier l'homme. Pourroit-on se fâcher contre un homme occupé à cette recherche, puisqu'elle le conduit à l'origine de son salut; non sans doute. D'abord la lumiére naturelle seule nous apprend, que Dieu a pû trouver le moien de nous réconcilier à lui; & ce moien il a pû le révéler. Il s'agit de sçavoir où se trouve cette révélation. Ces Livres que nous appellons le Vieux & le Nouveau Testament (*b*), ont tous les caractéres de divinité que pourroit souhaiter un Mahométan, ou tel autre que ce puisse être. Si cela ne leur plaît pas, qu'ils disent eux-mêmes quels sont les caractéres qu'il demandent pour croire un Livre divin; & nous ferons voir que tous ces caractéres se trouvent évidemment dans les saintes Ecritures. (*c*) Les vérités sublimes ausquelles les lumiéres de la raison n'auroient jamais pû atteindre seules, telles que sont, par exemple, l'origine du mal qu'il faut dériver du péché d'Adam; la voie du salut ouverte aux hommes par l'une des trois Personnes, qui, comme médiatrice, a satisfait à la Justice de Dieu : ces vérités, dis-je, qui toutes surnaturelles qu'elles sont, n'ont rien de contraire à la raison, se trouvent révélées dans nos saintes Ecritures, sans parler ici des Prophéties, & des autres marques de Divinité qu'on y voit. Qu'on propose donc ces choses, & plusieurs autres semblables, dans une conversation libre & familiére; & l'on verra que ce ne sera pas sans fruit. L'Alcoran tombera devant nos saints Livres, & son autorité se fondra, s'il faut ainsi dire, comme la cire au soleil. Si on se trouve dans des circonstances à n'oser parler si ouvertement, on peut leur céder plus ou moins, & se gouverner selon les régles de la prudence. Quoiqu'il en soit, je me flate, qu'en ménageant adroitement ces circonstances, on réveillera l'attention de ces Infidéles, sur tout si on insiste sur certaines vérités.

(*a*) On a beaucoup écrit en Angleterre pour prouver cela. Mais ces Mystéres obscurs & sublimes du Christianisme, que deviennent-ils entre les mains de ces Auteurs ? Voilà ce qu'objectent les Orthodoxes de toutes les Communions Chrétiennes. J'appelle ici & ailleurs *Orthodoxes*, ceux qui suivent rigidement la *Doctrine courante* de leur Communion. Ainsi parle l'Editeur Hollandois : mais il ne devoit pas ignorer que ce n'est pas du côté des Mystéres qu'on prétend que la Religion Chrétienne est conforme à la lumiére naturelle ; que ç'en est le côté obscur ; qu'en un mot ces Mystéres ne sont point du ressort de la raison, & qu'elle ne doit s'exercer que sur la Morale.

(*b*) Cette maniére de raisonner est, à ce qu'il me semble, encore trop foible, pour convaincre tout autre que des Chrétiens. Ce n'est pas par ses propres préjugés que l'on forcera des Infidéles.

(*c*) Mais ces vérités, qui nous paroissent, à nous qui sommes nés Chrétiens, des caractéres de divinité, paroîtront peut-être aux Infidéles des marques de supposition ; on ne peut donc les alléguer aux Infidéles, qu'après leur avoir persuadé plusieurs vérités beaucoup plus simples.

Mais s'il m'est permis de le dire, la difficulté de disputer avec eux, & l'éloignement qu'ils ont pour la dispute, ne sont pas les véritables obstacles de leur conversion. D'abord la vérité est que les Chrétiens Orientaux sont fort grossiers, & si peu instruits dans la Religion, qu'à peine sçavent-ils les premiers principes de la Foi Chrétienne. Aussi ne sont-ils pas en état de la défendre cette Foi, ni de réfuter les Sectateurs de Mahomet. Après cela les Chrétiens d'Europe qui voiagent & s'établissent en Orient, n'y sont conduits que par des motifs (de (*a*) curiosité) ou d'intérêt. Ils s'embarassent fort peu de sauver une ame; & l'avantage de convertir un Mahométan leur paroît trop peu de chose. Ajoûtez à cela, qu'ils sont dénués des secours nécessaires à une entreprise si importante, tels que sont la connoissance des Langues, celle de la Philosophie, & même celle de la vraie Théologie. (Mais que ne feroit pas (*b*) sur tout l'espoir d'une récompense? Si Messieurs les Etats Généraux en avoient établi une de mille florins pour chaque Mahométan converti, je ne doute presque pas que plusieurs de leurs Citoiens ne se destinassent aussi-tôt à cette bonne œuvre, & que la conversion des Infidéles ne devînt une des branches du commerce de ceux qui vont trafiquer aux Indes.) Mais tant s'en faut qu'aujourd'hui nos Chrétiens s'appliquent à cette bonne œuvre, qu'au contraire ils semblent avoir juré d'éloigner les Turcs, & les autres *Musulmans*, de notre Foi, par leur mauvaise vie, & par leurs mœurs déréglées. Des fourberies indignes d'un Chrétien, une vie dissolue, un débordement général, des sociétés honteuses, des liaisons indignes de gens d'honneur, des mensonges bas & sordides, enfin des pratiques artificieuses & obliques: voilà, pour la gloire du nom Chrétien, ce qui a donné lieu chez les Turcs à un proverbe très-commun, qui doit nous couvrir d'opprobre, à moins que nous n'en éfacions la honte par une vie mieux réglée. Si à Constantinople, ou ailleurs, un Turc raconte ou affirme quelque chose de surprenant & d'incroiable, supposé qu'on ne paroisse pas lui ajouter foi, rien n'est plus ordinaire que de le voir se récrier avec dépit (*c*), *me prenez-vous pour un Chrétien?* C'est-àdire, me croiez-vous l'ame assez basse, pour mentir de gaieté de cœur, ou par interêt? En vérité, nous sommes forcés de rougir de ces reproches, & d'avouer en même tems que nous les méritons bien.

Que le Lecteur me permette ici une petite digression. Quand je considére le peu de conformité qu'il y a entre la vie des Chrétiens & leur Religion, entre leur conduite & cette lumiére Evangélique dont chacun fait gloire, lumiére que Dieu nous a communiquée comme à l'exclusion de tant de Peuples, en qui, suivant nous, les vertus & les bonnes œuvres ne méritent pas même ce nom; je ne sçaurois m'empêcher de déplorer cet aveuglement général, cette corruption presque universelle qui nous empêche de faire attention à la seule chose qui le mérite le mieux, (je veux dire, notre destinée après cette vie, selon le bon ou le mauvais usage que nous aurons fait de la Religion,) & sans quoi tout ce qui nous occupe ici bas ne nous sera d'aucune utilité. Si nous sommes bien persuadés qu'il faut servir Dieu, il faut donc le servir comme on le doit, & conformer sa vie & ses mœurs à la volonté de l'Etre suprême, à moins que nous ne voulions être l'opprobre de Jesus-Christ, à qui nous avons fait le serment de fidélité, comme un soldat le fait à son Capitaine. Si, au contraire, nous aimons mieux servir le monde, abjurons tout d'un coup le nom & la profession de Chrétien, pour nous conformer au siécle, & ne nous embarassons plus de l'opposition qui se trouve entre ces deux Maîtres.

(*a*) Ceci est ajouté.

(*b*) Ce qui est renfermé entre ces parenthéses n'est pas de l'original. Au reste, cette espéce de commerce de Prosélytes, produiroit un autre bien: il rendroit les Marchands plus religieux & plus éclairés qu'ils ne le sont généralement. La science suivroit le gain. *Virtus post nummos.*

(*c*) Quelqu'un a dit subtilement, qu'il semble que nous voulions réellement prouver aux Turcs, par notre conduite, que notre Religion subsiste par elle-même, & qu'elle n'a pas besoin de notre piété ni de nos mœurs pour cela.

## §. X.

### *Réfutation de ce qu'on dit communément, que nous avons assez de Livres tant en Latin, qu'en Langues modernes, pour connoître avec certitude par leur moien la Religion Mahométane.*

A l'égard de ce qu'on assure avec tant de confiance, que nous avons assez de Livres en Latin, &c. qui réfutent les principes du *Mahométisme*, je prouverai évidemment que la plûpart de ces prétendus *Réfutateurs* ont moins combattu la Religion *Mahométane*, que l'ombre ou le phantôme de cette Religion. Par exemple, entre ces Auteurs l'un s'éforce de prouver contre les *Musulmans*, que Dieu n'est pas un corps, mais un Esprit; l'autre, que les Démons ne sont pas les amis de Dieu, mais ses ennemis; un autre encore, que les purifications du corps ne contribuent en rien à la pureté de l'ame; & autres choses semblables. Quand ils ont disputé à perte de vûe sur tous ces articles, ils s'imaginent avoir réfuté avec beaucoup de force les *Mahométans* & leurs dogmes. Cependant ni *Mahomet*, ni ses Disciples n'ont jamais avancé aucun de ces dogmes: & c'est ainsi que ces Auteurs tombent dans le sophisme qu'on appelle (*a*) *ignorance de la question*; & qu'au lieu de ruiner de véritables erreurs, ils combattent (*b*) les fictions de leur cerveau.

## §. XI.

### *Que la connoissance de l'Arabe est plus utile qu'on ne pense.*

On nous dit enfin, que l'utilité (des Langues Orientales, & particuliérement) de l'Arabe n'est pas assez considérable, pour y emploier son tems & sa peine; à moins cependant qu'on n'ait résolu d'aller vivre parmi les Arabes, ou en d'autres pays *Mahométans*. On avoue qu'en ce cas-là il est nécessaire de sçavoir ces Langues, parce que pour avoir mal prononcé des mots Arabes, on a été quelquefois en danger de mort: mais ce qu'on dit-là n'est qu'un subterfuge ordinaire aux ignorans. Est-ce à de telles gens à juger de l'utilité de l'Arabe? Et doit-il leur être permis de prononcer avec assurance, & comme en dernier ressort, que la connoissance de ces Langues est inutile aux Théologiens? Cela s'appelle, si (*c*) je ne me trompe, flater la paresse des jeunes gens.

Mais combien de grands hommes n'avons nous pas, qui prouvent, par leurs découvertes, l'utilité des Langues Orientales? Par exemple, un *Pokock*, un *Bochart*, un *Erpenius*, un *Golius*, un *Castellus*, un *Hottinger*, & quantité d'autres. C'est pourtant aux lumiéres de ces Sçavans, que l'on doit l'explication de quantité de passages & de mots difficiles, inintelligibles même aux Docteurs Juifs, & qui ne se trouvent qu'une seule fois dans l'Ecriture; entr'autres, dans le Livre de Job, dans les Prophétes & ailleurs. Nous consulterons, disent-ils, les Dictionnaires; on n'en manque pas. Mais je répliquerai, que ces Dictionnaires différent souvent les uns des autres, & selon les divers partis dans lesquels ils ont été composés; que par cette raison on y favorise les opinions reçues dans la Secte qui les a vû naître; enfin qu'après les avoir conferés entr'eux, on se trouve très souvent plus incertain qu'auparavant. Ainsi

(*a*) *Ignorantia elenchi*, c'est-à-dire, prouver ce qu'il ne faut pas prouver, ou disputer sur ce qui n'est pas mis en question.

(*b*) On supprime ici beaucoup d'érudition déplacée, où on trouve l'extravagance de Caligula, qui réduisit les grands préparatifs qu'il avoit faits pour conquérir l'Angleterre, à ordonner à ses soldats d'amasser des coquilles sur les bords de l'Océan, & d'en remplir leurs casques & leurs poches; celle des Athéniens, qui prirent autrefois les armes contre des Fourmis qui gardoient un Trésor; celles des anciens Germains, qui se lancérent avec leurs épées nuës dans la mer pour la combattre; celle des Psilles, qui voulurent se battre contre le vent de midi. De même on supprime toute la fin de l'article qui n'est proprement que du verbiage qui n'apprend rien au Lecteur, non plus que la pitoiable addition que M. D** y avoit faite sur la Campagne de 1712.

(*c*) On supprime encore ici une page du Latin de M. *Reland*, parce qu'elle ne contient que des traits propres à une harangue d'Académie.

des consultations de cette nature ne suffisent pas, parce que nous sommes hors d'état de faire un choix libre, en jugeant par nos propres lumiéres. Si on consulte les Dictionnaires des Juifs sur quelques mots difficiles, le premier que l'on ouvrira apprendra, que le terme en question est exprimé dans le *Targum* de telle ou de telle maniére; que la signification de telle & telle racine à de l'affinité avec telle autre, & n'en différe que par la transposition d'une lettre, &c. Pour les Chrétiens, ils ont beaucoup plus de secours que les Juifs sur l'Ecriture sainte; par exemple, celui des anciennes versions Grecques, une connoissance étendue des Langues, ou plûtôt des Dialectes Orientales, comme le Samaritain, le Syriaque & l'Arabe. Ils peuvent se servir très-utilement de ces connoissances. Et s'ils ne trouvent pas un certain mot dans l'Hébreu, ils peuvent l'aller chercher dans ces Langues, ou plutôt dans ces Dialectes, qui ressemblent à l'Hébreu : de même que si au bout de quatre ou cinq siécles, il n'étoit resté qu'un Livre Flamand, & que cette Langue ne se trouvât plus que dans ce Livre, vraisemblablement il faudroit avoir recours aux Langues de nos voisins, Allemans & autres pour l'expliquer.

Mais on objecte, qu'il arrive assez souvent que les mêmes mots ont une signification différente chez deux Peuples tout-à-fait voisins; & que par conséquent, il n'est pas fort certain qu'un mot Arabe signifie la même chose en Hébreu. J'avoue que cela n'est pas certain : mais au moins cela est probable; d'autant plus que pour un seul mot qui aura changé de sens en passant d'un Païs à un autre, j'en produirai cent qui auront conservé leur ancienne signification. Dira-t'on que cela est encore incertain : mais quelle certitude faudra-t'il donc? Car c'est-là tout ce que l'on peut souhaiter, quand on ne sçauroit atteindre à la certitude Mathématique.

Enfin on ajoute, que toutes les remarques de Grammaire ou de Critique, au sujet de la conformité de certains mots Hébreux avec leurs Dialectes, par où on prétend parvenir à éclaircir l'Ecriture, se trouvent toutes rédigées dans les ouvrages des Sçavans, où nous pouvons les consulter sans beaucoup de peine. Après cela je réponds, que par nos études & par nos recherches nous pouvons faire de nouvelles découvertes; car tout n'est pas épuisé, tout n'a pas été éclairci. D'ailleurs, je le répéte; ne vaut-il pas mieux voir les choses de ses propres yeux, que des yeux d'autrui? Ne vaut-il pas mieux user de son propre jugement, que d'avoir une foi aveugle? Mais il est vrai qu'aujourd'hui on ne s'en rapporte que trop facilement au travail des autres : & voilà comment on pourra tomber insensiblement dans cette Foi implicite, dont on accuse les C. R. Je ne suis que trop convaincu, que si nos Proposans n'avoient point d'examen à subir sur la Langue Hébraïque, il seroit à craindre qu'on ne la négligeât entiérement. A quoi bon même l'apprendre, nous dira-t-on, si ce n'est pour cet examen? Les versions de la Bible sont exactes & approuvées par les Sçavans; & d'autres Sçavans les ont faites. C'est ainsi que nous retomberons peu à peu dans cette barbarie, dont nous avons si heureusement secoué le joug il y a quelques siécles. Je n'en dirai pas davantage au sujet d'une Langue, qui est proprement *la Langue sainte des Mahométans.*

## §. XII.

### *Que l'Etude des Belles Lettres & des Langues étrangeres, est inséparable de la Religion.*

VOICI ce qu'il faut remarquer encore au sujet de la Religion *Mahométane* : c'est que cette Religion, quoique bâtie sur des fondemens très foibles, se soûtient toujours, & paroît même inébranlable. D'où lui est venue cette force? de la source que j'ai indiquée; de la décadence des belles Lettres, des Langues & de l'Histoire; de celle des antiquités & des monumens des Siécles en Orient. Voilà certainement les causes ausquelles on doit attribuer la force du *Mahométisme*, & qui empêchent que la vérité ne perce. Je suis persuadé que la lecture des bons Auteurs anciens & modernes, l'étude de la Philosophie, la culture des Sciences & celle du raisonnement, la lecture de l'Histoire, &c. réveilleroient la réflexion dans l'esprit des *Mahométans*, & que leur Religion ne soûtiendroit jamais l'examen contre de tels secours. Je ne crois pas même qu'elle fût en état de se soûtenir devant la Philosophie Stoicienne; & qui doute après cela qu'on ne vint à bout de désabuser les Peuples de ces fables *Mahométanes*? Nous sçavons par expérience, que le mépris des Etudes, tant sacrées que profanes, en un mot, que l'ignorance, quelle qu'elle soit, ne manque jamais de mener

l'esprit

l'esprit à la servitude ; qu'alors l'ame s'apesantit de plus en plus sous le joug de l'autorité humaine, & que la corruption des mœurs est une suite infaillible de la négligence des Sciences & de la littérature. A peine eut-on commencé de tirer les anciens Auteurs Grecs, Latins & Hébreux de la poussiére, & à lire avec soin l'Histoire des Siécles précedens ; à peine eut-on porté la vuë (*a*) avec le secours de ces commencemens de lumiére, sur les premiers ages du Christianisme, qu'on apperçut aussi-tôt combien ce Christianisme avoit dégeneré parmi nous. La vérité se fit jour, & confondit la superstition & l'erreur. La Providence répandit particuliérement sa clarté sur nous, & affermit dans nos Provinces cette vérité, (*b*) embrassée par nos Peres, & scellée de leur sang, parce qu'il étoit impossible de la défendre autrement contre nos persécuteurs. C'est par cette voie que nous sommes enfin parvenus à joüir d'une heureuse tranquilité. Mais si nous avons le malheur de négliger ces Etudes, ausquelles nous devons notre retour à la lumiére, qui ne voit que cette négligence fraïera le chemin à la ruine de la Réligion ? Le passé doit nous instruire, & nous faire craindre pour l'avenir ; c'est Dieu lui-même qui nous a rendu les Etudes nécessaires, quelque peu essentielles qu'elles paroissent à un grand nombre de Chrétiens. Citons ici un seul exemple tiré de l'utilité de la Chronologie. C'est à ses recherches que nous devons la certitude du tems de la venuë du Messie, & l'accomplissement des anciens Oracles à son égard ; d'où il résulte que ces Etudes sont nécessaires, pour certifier la vérité & la Divinité de l'Ecriture sainte. Il en est de même de la connoissance des médailles, dont les Sçavans (*c*) ont très bien reconnu l'utilité, puisqu'il est comme démontré, que cette Science éclaircit en plusieurs endroits l'Histoire du Vieux & du Nouveau Testament. Je passe quelques autres connoissances, qui mériteroient l'attention d'un jeune homme qui se consacre à la Théologie, mais que l'on regarde assez généralement comme inutiles, ou comme indifférentes. En voilà assez sur cette matiére.

## §. XIII.

### *Quel est le but qu'on s'est proposé dans l'Ouvrage qui traite (d) de la Religion Mahométane.*

Avant que de finir, je dois dire deux mots sur mon compte. D'abord je prie le Lecteur d'agréer l'Ouvrage que je lui présente concernant la Réligion *Mahométane*. Il est divisé en deux Livres : dans le premier les *Mahométans* parlent eux-mêmes ; & je parle dans le second. Mon dessein n'a été ni de pallier, ni de farder une Religion que je déteste ; ainsi je suis bien éloigné de me déclarer son Apologiste. Qui me regarderoit comme tel, me feroit injure : mais j'ai dû prendre le parti de cette Religion, quand il s'est agi de la justifier de plusieurs fausses accusations, sans quoi j'aurois manqué à ce qui se doit à la vérité. Que si malgré cela il se trouve quelqu'un qui préfere des faussetés établies de longue main, pour avoir toûjours le plaisir de traiter les *Mahométans* avec toutes sortes d'outrages, bien ou mal fondés, n'importe ; je ne m'y opposerai pas. L'expérience m'apprend tous les jours que le monde veut être trompé, & qu'il aime à être gouverné par des préjugés.

Quoiqu'il en soit, entre plusieurs sistêmes de Théologie *Mahométane*, que j'ai eû occasion de lire & d'examiner, composés par des Arabes très sçavans & célebres parmi les *Mahométans*, celui que je donne ici m'a paru plus court & plus méthodique qu'aucun autre, & c'est ce qui m'a engagé à le publier en Latin. S'il m'est échapé quelque chose de contraire à l'Orthodoxie, ou qui puisse causer du scandale à des ames foibles, ou si je me suis trompé quelquefois, je demande encore en grace qu'on n'interpréte point mal ma pensée.

Enfin je dois avertir qu'en appellant MAHOMET SALICH, DULKENHEL,

(*a*) M. *Reland* fixe ici l'Epoque du rétablissement des Etudes au 14e. Siecle, & au tems de *Pétrarque*. Cependant le véritable rétablissement des Lettres n'a commencé qu'au 15e. Siécle.

(*b*) C'est un Protestant Hollandois qui parle.

(*c*) Voiez la Dissertation de M. *Vailiant* le Pére sur l'année de la naissance de Jesus-Christ découverte par les Médailes, *dans l'Histoire de l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles Lettres*. Tome II. pag. 532. Edition de Paris, Tome IV. pag. 181. Edition d'*Amsterdam* 1719.

(*d*) Publié par M. *Reland* la premiere fois en 1705. & la seconde en 1717.

&c. *Prophête*, je parle selon le sentiment des *Mahométans*. De même lorsque je dis que *Mahomet* n'a point confondu les deux Maries dans son *Alcoran*, je veux dire, Marie sœur de Moïse, & Marie Mere de JESUS; car pour la pensée même de *Mahomet*, nous ne pouvons l'apprendre que par ses Ecrits, & il ne paroît nullement qu'il ait confondu ces deux personnes dans son Alcoran : du moins je ne crois pas qu'on puisse le prouver à aucun *Mahométan* qui au contraire le niera constamment. Cependant je souhaiterois qu'il fût possible de le prouver, parce que cela seul suffiroit pour décrediter l'*Alcoran*, comme une invention purement humaine. Je sçais qu'un Chrétien n'a aucun doute là dessus : mais il n'en est pas ainsi des *Mahométans*, qui ne se rendent que plus obstinés & plus courageux, lorsqu'ils s'apperçoivent qu'il nous est impossible de parer, sur un Article que nous regardons comme extrêmement important.

---

# CHAPITRE VII.

## Confession *de* Foi *des* Mahométans, *ou* (*a*) Traité *touchant les* Articles *que chaque* Mahométan *est tenu de recevoir*, *& de croire*, *pour être bon* Musulman, *traduit du Latin de M.* Reland.

C'EST ici le *Traité de la Religion Mahométane* composé par M. *Reland*, & dont il a été parlé dans le Chapitre précedent. On peut le diviser en trois parties. La première est la Confession de Foi qu'on donne ici ; la seconde contient le Catéchisme des *Mahométans*, ou l'Abregé de leur Théologie. On trouve enfin dans la troisiéme des éclaircissemens fort amples, sur la Religion *Mahométane*. Nous suivrons cette division, & partagerons ce Traité en autant de Chapitres.

### §. I.

### *De l'*Existence *de* Dieu.

LES Articles de notre Foi, que tout bon Musulman est obligé de croire, & de recevoir avec une entiére assurance, sont au nombre de XIII. dont voici le premier & le principal.

C'est de croire de cœur, de confesser de bouche, & d'affirmer d'une franche & constante volonté, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Seigneur & Gouverneur de l'Univers ; qui a tiré toutes choses du néant ; en qui il n'y a ni image, ni ressemblance ; qui n'a engendré qui que ce soit, comme il n'a été engendré de personne ; qui n'a jamais été Fils, comme il n'a jamais été Pere. C'est ce Maître & Souverain Arbitre de toutes choses, que nous sommes tenus d'adorer & de servir, nous autres Musulmans. Ainsi, que nul d'entre nous ne s'écarte de cet Article, mais que chacun le grave profondément dans son cœur ; car il est indubitable.

### §. II.

### *Du Prophéte* Mahomet *& de son* Alcoran.

LE second Article & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & confesser de bouche, que le Dieu très-haut, après s'être revelé aux hommes par ses anciens

(*a*) C'est le titre du Manuscrit Latin qui m'a été remis. L'Original est Espagnol en lettres Arabes ; & je conjecture que c'est quelque Renégat qui en est l'Auteur, & qui l'a composé à l'usage de ses compatriotes. M. *Reland* l'allégue souvent, & s'en sert avec succès pour expliquer certaines choses du Catéchisme des Mahométans.

Prophétes, nous a enfin envoié son Elû, le Bienheureux Mahomet, avec la Loi Sainte & Divine, qu'il avoit (a) créée par sa grace, & qui est contenue dans le vénérable *Alcoran*, qui nous a été remis de sa part. C'est par ce Saint Livre, que Dieu a abrogé toutes les Loix précedentes, & qu'il a retiré de leurs doutes & de leurs erreurs les Peuples & les Nations, pour les conduire à une stable & permanente félicité. C'est pourquoi nous sommes obligés d'en suivre exactement les Doctrines, les Rits & les Cérémonies, & d'abandonner toute autre Secte, ou Religion quelconque, antérieure & postérieure à cette derniére revélation. Cet Article nous distingue & nous éloigne de toute espéce d'Idolâtrie, de toute rapsodie menteuse, de toute fausse Prophétie, & de toutes ces Societés, Religions ou Sectes différentes de la Notre, ou erronées, ou abrogées, ou exagerées, sans foi & sans vérité; comme il paroît tous les jours par les variations (b) diverses des Infidéles, qui rejettent leurs Réglemens & leurs Usages, après les avoir institués; qui changent à tout moment, parce qu'ils ne connoissent pas la bonté d'un Dieu, & qui flétrissent (c) eux mêmes leurs propres Cérémonies, par des innovations & des réformes continuelles.

## §. III.

### *De la* Providence *& de la* Prédestination.

Le troisiéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour assuré, qu'excepté Dieu même, qui a toujours été, & qui sera toujours, toutes choses doivent périr un jour, & que l'Ange de la Mort doit retirer à lui toutes les ames des mortels, destinées à l'extinction totale & universelle, de la part de Dieu notre Maître, & notre puissant Seigneur, qui a pû, & qui a voulu produire du néant, & ensuite arranger ce Monde Universel, avec toutes les choses qui y sont, bonnes ou mauvaises, douces ou améres; qui a pû aussi, qui a sçû & a voulu établir deux Anges, l'un à sa droite & l'autre à sa gauche, pour enregistrer les œuvres d'un chacun de nous, tant les bonnes que les mauvaises, afin que connoissance Juridique en soit prise, & Sentence prononcée au grand jour du Jugement. Il est donc nécessaire de croire la Prédestination: mais il n'est permis d'en parler à qui que ce soit, qu'après s'être rendu habile dans l'étude de notre Loi écrite, qui est *l'Alcoran*, & de notre Loi Orale, qui est la *Sonna* (d). Du reste, puisque toutes choses doivent prendre fin, (e) faisons de bonnes œuvres, & conduisons nous de telle sorte, que nous puissions vivre éternellement, & d'une vie qui est la vie & l'essence réelle, qu'on ne pourra jamais obtenir que par la pratique de la vertu: comme l'ont prêché les anciens Prophétes, avant que le sacré Volume de l'*Alcoran* nous eût été envoié du Ciel.

## §. IV.

### *De l'*Interrogation *du* Sépulchre.

Le quatriéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour certaine & assurée l'Interrogation du Sépulchre, laquelle sera faite à chacun de nous après la mort par le ministére de deux Anges, sur ces quatre questions principales: Qui a été notre *Seigneur* & notre Dieu? Qui a été notre *Prophéte*?

(a) II. L'Auteur se déclare pour la création de l'Alcoran, contre le sentiment du Catéchisme Mahométan, qui tient pour l'incréation.

(b) Ces coups de dent, que l'Auteur donne ici aux Chrétiens des derniers Siécles, me font soupçonner ce que j'ai dit: que c'est l'ouvrage d'un Renégat qui ne peut retenir sa colére, contre ceux qu'il a abandonnés.

(c) Il y a ici quelques traits vifs contre les superstitions prétendues de l'Eglise Romaine, où il est aisé d'entrevoir le pinceau d'un Transfuge & d'un Apostat.

(d) Art. III. Voiez ci-après. Du reste notre Auteur paroit assez réservé sur l'Article de la Prédestination. Il ne veut point qu'on en parle qu'on ne soit devenu habile. Ceci me persuade encore, que ce ne peut étre qu'un Moine Espagnol & Renégat, qui ait composé cet Ouvrage. L'air de Prédicateur, qu'il s'y donne à la fin de chaque Article, est pour moi une nouvelle conviction.

(e) Ceci est tiré visiblement de la II. Epître de S. Pierre, Chap. 3. V. 8. & suivans jusqu'à la fin du Chapitre.

Quelle a été notre Religion ? & de quel côté a été notre *Kebla* ? Celui qui sera en état de répondre, que Dieu a été son unique Seigneur, & *Mahomet* son Prophéte, trouvera une grande clarté dans son tombeau, & il reposera lui-même dans la gloire ; mais celui qui ne répondra pas bien à ces questions, se trouvera envelopé dans les ténébres, jusqu'au jour du Jugement. Craignons donc un sort si terrible, où il n'y aura ni secours, ni consolation à attendre d'aucune part ; & regardons comme un effet de la bonté Divine, d'avoir disposé ainsi les choses pour la consolation des Justes, & pour la terreur des méchans. Car si nous nous examinons nous-mêmes dès cette vie, il nous accordera sa grace après la mort jusqu'au jour du Jugement (*a*).

## §. V.

## *De l'*Anéantissement *futur de toutes* Choses.

Le cinquiéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour assuré, non seulement que toutes choses doivent périr un jour, & être anéanties, sçavoir les Anges, les hommes & les Démons, &c. mais encore, que cela doit arriver à la fin du monde, lorsque l'Ange *Israfil* enflera la Trompette ; en telle sorte, qu'excepté le Dieu Souverain, il ne restera rien de vivant dans l'universalité des choses, immédiatement après le bruit terrible qui fera trembler les montagnes, affaisser la Terre, & changer la Mer en couleur de sang. Le dernier de tous qui expirera dans cette extinction totale, sera *Azariel*, l'Ange de la mort ; & alors véritablement sera manifestée la grande puissance du Dieu très-haut. Qui ne craindroit un bruit si terrible, & un fracas si épouvantable ? Qui ne seroit touché d'une solitude si affreuse ? qui ne s'efforceroit de bien vivre, pour abonder en bonnes œuvres, dans l'espérance d'une (*b*) compensation équitable & salutaire ? Qui ne . . . . . . . du Soleil & de la Lune ? Qui dès à présent ne commenceroit à gémir de ses péchés, & à pleurer sa derniére fin, soit qu'elle arrive de nuit ou de jour ? Arrêtons-nous à ces pensées, & marchons armés d'espérance & de bonnes œuvres ; car tout ce qui n'est point elles, nous est seulement prêté en cette vie passagére, & nous rend sujets à la mort & au châtiment. Heureux, si nous faisons une attention convenable à ces grandes vérités. Toutes choses nous deviendront utiles & favorables ; l'indigence comme la richesse, l'amertume comme la douceur, & l'adversité comme la prosperité. Tout nous élevera, & donnera à nos ames cette noblesse (*c*).

## §. VI.

## *De la* Résurrection *future.*

Le sixiéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour certain, qu'avant toutes choses, après l'extinction totale de l'Univers, Dieu ressuscitera premiérement dans le Ciel l'Ange de la mort, & ensuite rappellera toutes les ames, & les réunira chacune au corps qui leur appartient ; bien entendu que les unes seront destinées à la gloire, & les autres à la gehenne. Mais sur la Terre, le premier que Dieu ressuscitera, sera notre Bienheureux Prophéte *Mahomet*. Pour la terre elle-même, elle s'ouvrira de tous côtés ; elle sera changée en un instant ; & par le commandement de Dieu, le feu (*d*) s'y mettra de toutes parts, & s'étendra jusqu'à

(*a*) Art. IV. On voit manifestement que toutes ces moralités sont imitées des SS. Livres, & que l'Auteur étoit un homme élevé dans le Christianisme. S. Paul avoit dit avant lui, *que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions point jugés* ; & quantité d'autres Sentences qu'on trouvera répanduës dans cette espéce de confession de Foi.

(*b*) Art. V. Voiez sur cette compensation future l'art. 9. où l'Auteur explique fort nettement sa pensée.

(*c*) Cette lacune avec la précedente, aussi bien que toutes les autres, se trouvent dans le Manuscrit Latin dont je me suis servi. Ici il me semble, que l'Auteur vouloit dire quelque chose de l'agilité & de l'activité necessaire au passage difficile & épineux du Pont Aigu, dont il sera parlé dans l'Art. II.

(*d*) Art. VI. Ceci est encore copié de nos SS. Livres, & entr'autres du Ch. 3. de la II. Epître de S. Pierre, V. 8. & suiv. Ce qu'il ajoute, que Dieu nous jugera tous sans acception de personne, & la conséquence morale qu'il en tire, est encore pris du même Auteur sacré ; ce qui me confirme dans l'opinion où je suis, que c'est ici l'Ouvrage d'un Apostat, qui humainement parlant, n'étoit ni sot, ni mauvais Predicateur.

jusqu'à toutes ses extrémités . . . . . . Alors Dieu préparera une grande place toute unie, & assez spacieuse pour contenir toutes les créatures, appellées à rendre compte de leur conduite passée. Que ce Jugement solemnel, définitif & irrévocable nous réveille de notre sécurité ; car il ne sera fait grace à rien de créé. Toute ame y sera jugée par la même Régle, & sans acception des personnes.

## §. VII.

## *Du* Jour *du* Jugement.

Le septiéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour certain, qu'il y aura un *Jour de Jugement*, où Dieu ordonnera que toutes les Nations aient à comparoître dans un lieu destiné à ce grand Procès, assez ample pour que sa Majesté y paroisse avec éclat, & que ses Sentences y puissent être ouïes de tout le monde. C'est dans cette Place magnifique & spacieuse, que se formera l'Assemblée de toutes les Créatures universelles, environ vers le milieu du jour, & dans la clarté du Midi ; & c'est alors qu'avec son Prophéte, je veux dire le Bienheureux *Mahomet*, & en présence de tous les hommes, Dieu jugera en justice & en équité toutes les Nations de la terre en général, & chaque personne en particulier. Pour cet effet, il sera donné à chacun de nous un Livre, ou Catalogue de ses propres œuvres ; aux bons de telle sorte, qu'ils le recevront & le tiendront de la main droite, & aux méchans de telle maniére, qu'ils le recevront & le tiendront de la main gauche (*a*) . . . . . Quant à la durée de ce jour, elle sera aussi longue que la durée du siécle présent. Ce sera un jour de soupirs & de douleurs, un jour de tribulations & d'angoisses, où il faudra boire jusqu'à la lie la coupe de déplaisir & de tourment. Mais c'est ce qu'éprouveront particuliérement les impies, & les pervers : tout leur présentera des idées de deüil & de tristesse ; tout deviendra pour eux aloé & amertume. Ils n'obtiendront aucun moment de repos ; ils ne verront rien d'aimable ; ils n'entendront aucune voix qui leur fasse plaisir : leurs yeux ne verront que les supplices de la gehenne ; leurs oreilles n'entendront que les cris & les hurlemens des démons ; (*b*) & leur imagination épouvantée ne leur offrira que des spectres & des tortures.

## §. VIII.

## *De* l'Intercession *de* Mahomet.

Le huitiéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour assuré, que notre vénérable Prophéte *Mahomet* intercédera pour son Peuple, avec succès, au grand jour de l'Examen, lorsque ce Peuple se trouvera dans une affliction amére, & dans une grande tribulation. Ce sera la premiére intercession : mais à la seconde Dieu sera entiérement fléchi, & tous les Fidéles *Musulmans* seront transportés dans un état glorieux, tandis qu'il ne sera reçu aucune priére ou excuse en faveur des autres Nations. A l'égard de la grandeur de la peine qu'auront à souffrir les coupables d'entre nous, qui auront transgressé les préceptes de *l'Alcoran*, il n'y a que Dieu seul qui le connoisse, comme il n'y a que lui qui sçache quelle en sera précisément la durée ; si elle sera plus longue ou plus courte que celle de l'Examen ou du Jugement. Mais c'est à nous à abreger cette durée par nos bonnes œuvres, par nos largesses, & par tous les efforts dont nous sommes capables, en nous appellant nous mêmes en Jugement dès cette vie, avec toute l'attention de notre Esprit & de nos sens, avant que nos péchés & nos crimes nous citent au Tribunal de Dieu ; puisqu'aussi-bien c'est lui qui nous conserve en sa miséricorde, & qui nous donne ce tems de répi, pour nous mettre en état de nous rapprocher de lui par une conduite vertueuse (*c*).

(*a*) Article VII. Dans le Catéchisme, on ajoute *derriére leur dos*, parce qu'ils auront les mains liées de ce côté là. C'est apparemment ce qui étoit dans la lacune.

(*b*) Il y a dans le Latin, *Satanarum*, des *Satans*. Ceci fortifie ma conjecture sur la patrie & le caractére de l'Auteur.

(*c*) Article VIII. Tous ces traits de morale, qui tombent si à propos à la fin de chaque Article, paroissent également puisés dans nos idées Evangéliques.

## §. IX.

### *De la* Compensation *future dans le* Jugement *Dernier.*

Le neuviéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour certain, qu'il y aura une reddition de compte à faire à chacun de nous devant Dieu, concernant le bien & le mal que nous aurons fait en ce monde. Avant tous les autres seront appellés à cet Examen, tous ceux qui auront été du Peuple de *Mahomet*, parce que ce seront ceux qui témoigneront contre toutes les Nations étrangéres. En ce jour là, il arrivera que Dieu ôtera des bonnes œuvres, de la balance de celui qui aura été diffamé; & s'il ne trouve point de bonnes œuvres [illegible] diffamateur, il ôtera des miséres du diffamé, pour les insérer dans le compte du diffamateur; ensorte que sa grande Justice sera mise dans une parfaite évidence. (*a*) A moins donc que nous ne voulions subir le sort de cette terrible Compensation, ne songeons point à faire tort aux autres, ou à diminuer leurs biens, ou leur honneur, ou leur bonne rénommée. Car nous pouvons nous assurer que si nous faisons tort à nos fréres, telle soustraction sera faite à nos bonnes œuvres, ou plûtôt telle aggravation à nos dettes, lesquelles il faudra pourtant solder, dans le tems de la derniére affliction, & lorsque pour étancher notre soif, ou simplement pour rafraichir notre langue, nous donnerions, si nous pouvions, tout ce que nos yeux ont jamais vû ici bas de plus beau & de plus riche.

## §. X.

### *De la* Balance, *&* *du* Purgatoire.

Le dixiéme Article avec ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & confesser de bouche, que toutes nos actions, bonnes & mauvaises, seront un jour pesées à la balance les unes contre les autres; ensorte que ceux dont les bonnes œuvres l'emporteront sur les mauvaises, entreront dans le Paradis; & qu'au contraire, ceux dont les mauvaises œuvres l'emporteront sur les bonnes, seront condamnés aux flammes de la gehenne. Et pour ce qui est de ceux dont les bassins balanceront, parce qu'ils auront fait autant de bien que de mal, ils seront retenus dans un lieu mitoien entre le Paradis & l'enfer, où on aura égard à leurs mérites & à leurs démérites, puisque sans endurer d'autres peines que la détention, ils n'auront aucune part à la gloire des Justes béatifiés. Il est vrai que tous ceux d'entr'eux qui se trouveront *Musulmans*, sortiront enfin de leur captivité, & seront introduits dans le Paradis, à la seconde intercession du Prophéte, notre bienheureux *Mahomet*, qui signalera sa grande pieté à interesser, pour notre soulagement, la puissance & la misericorde du Très-haut, aussi bien que sa justice, déja pleinement satisfaite par la longue captivité des coupables. C'est pourquoi pesons nos bonnes œuvres dès à présent, afin que nous travaillions assiduement à leur procurer le poids & la victoire sur les mauvaises: si nous n'aimons mieux que celles-ci l'emportent, & nous excluent ensuite de notre *examen* du séjour de la gloire.. Ne . . . ce qui est le comble de la félicité de nos ames, de peur qu'il ne nous faille pleurer & lamenter en ce jour de ténébres. Encore une fois, ornons plûtôt nos ames dès à présent des attraits de la vertu, pendant que nous en avons le tems, pendant que nous sommes encore à portée d'éviter la peine future, & que nous nous trouvons, pour ainsi dire, à la main les aides & les soulagemens qui nous conviennent. Car après cette vie, il ne sera plus tems de nous racheter de la perdition: Il n'y aura plus de lieu à la repentance; & nous ne trouverons même de répondant, que lorsque nous aurons satisfait pour nos péchés.

(*a*) Art. IX. Otez la fiction de cette idée, pour n'en conserver que le moral, & vous conviendrez qu'elle a quelque chose de brillant, & même de nouveau pour la plupart des Lecteurs.

## §. XI.

### *Du* Pont aigu, *& du* Passage *qu'il en faut faire.*

Le onziéme Article avec ses principales raisons : Il faut croire de cœur, & tenir pour assuré, que tous les hommes du monde auront à passer un jour par le Pont aigu, dont la longueur sera égale à celle de notre monde, dont la largeur n'excédera point celle d'un fil d'araignée, & dont la hauteur sera proportionnée à l'étendue. Les Justes y passeront plus vite qu'un éclair ; mais les Impies & les méchans ne sçauroient le franchir en autant de tems que doit durer le présent siécle ; & cela par le défaut de bonnes œuvres. C'est pourquoi ils tomberont & se précipiteront dans les feux de l'Enfer, avec les blasphémateurs & les infidéles, avec les hommes de petite foi & de mauvaise conscience, qui auront fait peu d'aumônes parce qu'ils ont manqué de vertu. Cependant il y en aura d'entre les Justes, qui le passeront plus vite & plus legerement que quantité d'autres, qui y seront tentés de tems en tems, & sur chaque precepte qu'ils auront mal observé (*a*) en cette vie. Bon Dieu ! quel nous paroitra ce Pont formidable ? quelle vertu, quelle grace secréte du Trés-haut ne faudra-t'il pas pour le franchir ? de quels yeux attendrons-nous cette divine faveur ? quels deserts, quels reptiles, quelles sauterelles ne trouverons-nous pas en notre chemin ? Quelle faim, quelle sécheresse, quelle lassitude n'y essuierons-nous point ? mais quel trouble, quelles douleurs & quelles afflictions n'auront point à devorer tous ceux qui n'auront point pensé à ce terrible passage ? Prions Dieu qu'avec la santé de nos corps, il nous accorde aussi la grace de ne pas rester ses debiteurs en cette vie ; car les (*b*) Arabes ont accoutumé de dire, avec raison, *qu'il n'y a point d'obstacle plus caché, que celui auquel on ne sçauroit remedier par quelque expédient ou quelque artifice que ce puisse être.*

## §. XII.

### *Du* Paradis.

Le douziéme Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour assuré, qu'il y a un Paradis auprès de Dieu, qui est préparé aux bienheureux d'entre les fidéles, sçavoir aux Sectateurs de la vraie Religion & de notre saint Prophéte *Mahomet*, ou ils seront placés avec lui dans une clarté perpétuelle, & dans la jouissance de tous les (*c*) plaisirs célestes, toujours beaux, dans la vigueur de leur âge, & plus brillans que le Soleil ; & où ils seront trouvés dignes de contempler & d'adorer la face du Dieu très-haut. Pour ceux qui seront détenus dans le supplice de la gehenne, sçavoir les transgresseurs & les pécheurs, qui ont cru néanmoins en un seul Dieu, ils seront relachés à la seconde intercession du Prophéte, qui les lavera aussitôt dans le sacré lavoir, d'ou étant sortis plus blancs que la neige, & plus éclatans que le soleil, ils se verront placés dans le Paradis, pour jouir avec les autres bienheureux de toute la gloire qu'ils pourront souhaiter. C'est ce qui arrivera au corps qui a été formé de la boue ; & que sera-ce de l'état de nos ames, ausquelles il sera donné d'envisager éternellement la lumiére & la splendeur de la majesté divine ? Aions donc continuellement dans le cœur l'idée de. . . . & en gardant la foi, attachons-nous à faire des œuvres d'un tel caractere, que nous n'aions aucun sujet de craindre le feu de l'Enfer ; feu si vif & si perçant, qu'il n'y a aucun tourment de froid ou de chaud qui lui soit comparable. Appliquons-nous, dis-je, principalement aux bonnes œuvres ; ne refusons point nos forces à l'observation exacte, & du jeune de no-

(*a*) Art. XI. Voïez au sujet de ce Pont aigu une note sur le cinquiéme Chapitre du *Catéchisme des Mahométans.*

(*b*) Ce n'est donc pas un Auteur Arabe qui parle ici. Ne seroit-ce point un Europeen & un Renégat ?

(*c*) Art XII. Il est surprenant que cet Auteur ne dise rien des plaisirs grossiers, ou qu'il n'emploie aucune expression qui puisse faire de la peine aux personnes elevées dans le Christianisme. Ne seroit-ce point ce que j'ai insinué plus haut ? que c'est ici un Renégat, qui ne présente le *Mahometisme* que par le beau côté, & qui menage même jusqu'à ses expressions.

tre vénérable mois de *Ramadan*, (a) & des *Priéres*, & des *Cérémonies* prescrites; & ne frustrons point nos pauvres de la dixme de tous nos biens. Nous sçavons ce que dit sur ce sujet notre saint Volume (b) : " Prépare toi de ton opulence des douceurs pour " l'avenir, des richesses de la louange, de ta pauvreté un soutien immanquable, de " ton infirmité une vigueur constante, & de ta science le salut de ton ame. "

## §. XIII.

### *De l'*Enfer.

Le treiziéme & dernier Article, & ses principales raisons. Il faut croire de cœur, & tenir pour assuré, qu'il y a un Enfer préparé aux méchans, aux refractaires, aux transgresseurs de la loi divine, maudits de Dieu pour leurs œuvres mauvaises, & à qui il feroit plus avantageux de n'être jamais nés, & de n'avoir jamais vu la lumiere du jour. C'est à de telles personnes qu'est préparé un lieu de supplices, ou plutôt un feu qui les brulera sans les toucher; un feu de bise & de glace, où il n'y aura que des vers, des serpens & autres bêtes venimeuses & féroces, qui les mordront, sans les atteindre, & qui exciteront en eux de grandes douleurs. Là sera le sejour des méchans & des Démons, où ceux-ci tourmenteront ceux-là sans fin & sans cesse, avec toute sorte de cruautés; & de peur que les sentimens de la douleur ne s'y ralentissent, il leur succédera toujours une nouvelle peau, à la place de celle qui aura été brulée ou amortie. C'est à nous autres bons *Musulmans*, à concevoir & à entretenir une juste horreur pour ce lieu infame: une telle pensée est du devoir d'un homme de Dieu. Pour ce qui est des autres hommes, qui ont déclaré la Guerre à notre Religion, ils verront un jour les tourmens de la Géhenne. Craignons tous ce supplice & ces terreurs épouventables. Confirmons notre foi par les sentimens du cœur & par la confession de la langue, & gravons-là dans le fond de nos entrailles.

---

# CHAPITRE VIII.

## *Le* Catéchisme Mahométan, *ou* Abregé *de la* Théologie *des* Mahométans, *traduit du Latin de* M. Reland.

### §. I.

### *Idée générale des principes de la Religion, tant spéculative que pratique.*

Au nom du Dieu très-miséricordieux.

1. Loué soit Dieu, qui nous a amenés à la Foi, qui l'a établie comme le Sceau (c) de notre entrée dans le Paradis céleste, & comme un voile entre nous & la demeure éternelle dans les feux de l'*Enfer*.

3. Que

(a) Vous voiez que notre Auteur ramasse ici en peu de mots les minuties *de la Religion Mahométane*, comme les jeunes & les ablutions. C'est qu'il n'en fait pas grand cas lui-même. Voiez le Voiage de *Tournefort*, sur la Religion des Turcs.

(b) L'*Alcoran*.

(c) Dans la premiére Edition Latine de cet Abregé, publiée en 1705. M. *Reland* avoit traduit de cette maniére : *Et constituit eam dotem, quâ introitus Paradisi Cœlestis paratur*; c'est-à-dire, & l'a établi comme la dot, qui nous assure l'entrée dans le Paradis céleste. Et pour faire entendre cet endroit, il avoit remarqué que notre *Foi* étoit ici envisagée comme une espéce de *Dot*, en vertu de laquelle les Fidéles s'assuroient de toutes les délices du Paradis, & en particulier de la jouissance future de ces beautes immortelles, que *Mahomet* leur y a promises. Mais dans la seconde Edition, qui est celle que nous avons suivie, il a oté cette *Dot* du texte, & a retranché la note dont je viens de parler, pour traduire comme nous avons fait après lui; & *l'a établi comme le Sceau dans le Paradis céleste*. Cette derniére figure lui a paru plus naturelle, & apparemment plus conforme à l'Original.

3. Que la paix & la faveur de Dieu soient sur *Mahomet!* le plus excellent de tous les hommes, & le (*a*) *Conducteur*, qui dirige les siens dans le droit chemin; & non seulement à lui, mais aussi à toute sa *Famille*, & à ses glorieux (*b*) *Compagnons*: que cette paix leur soit perpétuelle à tous, & aille en augmentant aux siécles des siécles!

4. Ici commence la description de la Foi, & l'explication qu'on doit en faire. D'abord il est nécessaire de sçavoir que la Foi est le premier fondement de la Religion, comme l'a prononcé le Prophéte *Mahomet*. Que Dieu lui donne sa grace, & qu'il lui accorde le salut!

5. La Religion des (*c*) *Islamites* est fondée sur cinq *Principes capitaux*.

Le premier, qui est la Confession du vrai Dieu, consiste à croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu éternel & véritable, & que *Mahomet* est son Envoié.

Le second est l'observation réguliére des priéres (*d*) telle qu'elle est prescrite.

Le troisiéme est l'aumône.

Le quatriéme, le jeûne du mois de *Ramadhan*.

Enfin le cinquiéme est le Pélerinage de la Mecque, dont aucun *Musulman* n'est dispensé, à moins qu'il ne soit hors d'état de l'entreprendre.

6. Commençons par la Confession du vrai Dieu, qui est proprement ce que nous appellons la Foi. Sur cet article il faut sçavoir que ce que nous exigeons d'un homme en état de connoissance, consiste à croire,

1. *Premierement*, en Dieu.
2. *Ensuite*, à ses Anges.
3. *Puis*, à ses *Livres*.
4. *Après cela*, à ses *Envoiés*.
5. *Ensuite*, il doit croire qu'il y aura un dernier jour.
6. Et *enfin*, qu'il y a un Décret immuable de Dieu tout-puissant touchant le *bien* & le *mal* (*e*).

7. La Foi consiste à être persuadé vivement & de tout son *cœur* de la vérité de ces points fondamentaux: à quoi il faut ajouter la Confession de vive voix, par laquelle on démontre extérieurement la persuasion du cœur.

## §. II.

## *De la* Foi *en* Dieu.

1. La Foi en Dieu consiste donc, à reconnoître véritablement dans son cœur & à confesser de bouche, qu'il existe un Dieu tout-puissant, suprême, *véritable*, *permanent*, *essence* première & éternelle, sans avoir jamais *commencé*, sans jamais *finir*.

Dieu est défini par les Arabes, comme nous le définissons aussi, une *Essence qui existe necessairement*, & par soi-même. Pour *Allah*, qui est le nom de Dieu en Arabe, il répond à celui de *Jehova*, comme un nom *propre* & *essentiel* à la Divinité. Ils donnent à Dieu quatre-ving-dix-neuf *dénominations*, (*f*) qu'ils divisent en trois classes. La premiére est des noms qui sont relatifs à l'essence même de Dieu, qui est renfermée toute entiére dans le mot *Allah*. La deuxiéme est de ceux qui se rapportent à sa *Majesté* & à sa Gloire, & la troisiéme renferme des *attributs*, qui sont généralement relatifs à ses créatures.

2. Qu'il n'y a en lui, ni *figure*, ni *forme* extérieure, ni *lieu*, ni *tems*, ni *mouvement*, ni *changement*, ni *transposition*, ni *separation*, ni *division*, ni *fraction*, ni abatement, ou défaut de vigueur.

3. Qu'il est sans *égal*, & sans *pareil* (*g*).

(*a*) *Abu-Beker*, le quatriéme entre les Contemporains de Mahomet qui se soumit à l'Alcoran, donna le premier ce titre à son Maître. *Quartus mortalium, qui illa ætate Mahommedicam fidem amplexi sunt*, dit M. *Reland*.

(*b*) C'est par ce titre que l'on désigne les quatre premiers Successeurs de Mahomet; sçavoir, *Abu-beker*, *Omar*, *Othman*, & *Ali*, & les autres qui sont venus ensuite. Voiez ci-dessous Ch. V.

(*c*) On a vû dans la Dissertation sur l'*Alcoran* ce que c'est que l'*Islamisme*.

(*d*) L'Auteur Arabe ne dit rien ici des *ablutions*, quoiqu'il en parle assez au long dans la suite. Sur cela M. *Reland* a remarqué, que tout ce qui concerne les *purifications*, fait partie de la *Priére*.

(*e*) Cet ordre est tiré de l'*Alcoran*. Voiez Ch. IV. v. 135.

(*f*) Voiez *Hotting. Hist. Orient.* page 389.

(*g*) L'Abbé *Maracci* dans son *Prodrome*, p.

4. Qu'il est parfaitement *pur*; qu'il est *unique*; qu'il est *éternel*; qu'il est *vivant*; qu'il sçait *tout*; qu'il est *tout-puissant* & *maitre absolu de sa volonte*; qu'il *entend* & qu'il *voit tout*; qu'il *parle*; qu'il *fait*; qu'il *crée*; qu'il *sustente*; qu'il *produit* avec un art inimitable; qu'il fait *vivre* & qu'il fait *mourir*; qu'il donne le *commencement* à toutes choses, & fait *revenir* tous les hommes (*a*), quand il lui plaît; qu'il *juge*; qu'il *décerne*; qu'il *dirige*; qu'il *commande*; qu'il *défend*; qu'il *conduit* dans la droite voie, & qu'il *induit* à erreur (*b*); qu'il fait la *rétribution*, & donne la *récompense*, le *châtiment*, la *bénignité* & la *victoire*.

5. Tous ces *attributs* éternels sont renfermés dans son essence, & subsistent en lui d'éternité en éternité, sans *division ni variation*. On ne peut pas dire que ces attributs *soient* Dieu lui-même; & cependant on ne peut pas dire non-plus qu'ils soient différens de son essence. Chacun de ces attributs est uni à l'autre, comme la *vie* l'est à la *science*, ou la *science* à la *puissance*, &c.

6. Or ces attributs, comme nous venons de le dire, sont la *vie*, la *science*, la *puissance*, la *volonté*, l'*ouïe*, la *vue*, l'*éternité*, soit antérieure, c'est-à-dire, sans commencement, soit postérieure, c'est-à-dire sans fin; l'*action*, la *création*, la *sustentation*, la (*c*) *production*, (*d*) l'adresse ou l'arrangement artificieux, la *vivification* & la *destruction*, la première *formation*, ou plûtôt la création des choses & leur rappel à lui, la *sagesse*, le *décret*, la *direction* au bien & la *séduction* (*e*) au mal, la *rétribution*, la *récompense* & le *châtiment*, la *faveur* & la *victoire*.

8. Telles sont les grandes & inestimables perfections du Dieu très-haut, sous lesquelles il est connu & adoré *par les vrais Fidéles*. Celui qui ose les *nier toutes*, ou qui les nie en partie, ou qui les *révoque en doute*, est certainement infidéle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité!

## §. III.

## *Des* Anges.

1. A l'égard de ce que nous devons croire des Anges, notre Foi sera complette si nous croions de cœur & si nous confessons de bouche, que le Dieu très-haut a des *Serviteurs* ou des *Ministres*, ausquels on donne le nom d'Anges, qui sont parfaitement *nets* de tout péché, qui *assistent* (*f*) continuellement devant Dieu, qui *executent* ponctuellement ses ordres, & ne lui sont jamais désobéissans.

Les Anges, & c'est ainsi que nous le croions, sont des corps *subtils* & *purs*, formés de *lumiére*, qui ne *mangent* ni ne *boivent*, ni ne *dorment*, & qui n'ont ni *sexe*, ni *appetit* charnel, ni *pere*, ni *mere*.

3. Et comme ils ont différentes formes, ils sont aussi emploiés aux fonctions qui leur sont propres & particuliéres. Les *uns* se tiennent debout devant Dieu, & les *autres* inclinés; les uns sont assis, & les autres prosternés en sa présence. Les uns *chantent* les louanges de Dieu, & des Hymnes à sa gloire; les autres le *louent* & le glorifient d'une autre maniére, ou implorent sa miséricorde pour les péchés du genre humain. Il y en a qui enregistrent les actions des hommes; il y en a d'autres qui *nous gardent*; d'autres qui *supportent* le trône de Dieu, qui l'environnent ou qui sont *occupés* à d'autres ouvrages également agréables à la Divinité.

4. Or il est *necessaire* de croire à ces Anges, quoique nous ne sçachions ni leurs noms, ni leurs différentes espéces; & c'est aussi une des conditions absolues de la Foi

87. censure cette proposition en ces termes: Puisque Dieu a dit *Genése*, Chap. I. *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance*, cette proposition doit passer pour être *absolument* fausse. Mais il est absolument vrai que rien ne ressemble à Dieu; & quoique nous aions en nous quelque portion de l'image de Dieu, ce qui est fini, ce qui est créé ne sçauroit ressembler à l'infini & à l'incréé.

(*a*) C'est-à-dire qui ressuscite, suivant l'original, où on imite une expression de l'*Alcoran*, qui appelle la résurrection, *rencontre, occursus Dei*, Ch. 6. v. 30.

(*b*) Ceci est expliqué dans le Ch. VII. qui regarde le *Décret* de Dieu.

(*c*) *Producere* en Latin signifie prolonger. On pourroit donc traduire *prolongation*.

(*d*) *Artificium*.

(*e*) Voiez plus bas Ch. VII. & la note, où cette expression est réduite à son juste sens.

(*f*) Ch. III. Il est visible, que presque toutes les idées contenues dans ce Chapitre sont prises de nos Saints Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Voiez entr'autres *Job* XXXVIII. & Ps. CIII. Gen. II. 2. & Luc II. 13. Math. XVIII. 10. Heb. I. 14. Matth. XXII. 30.

de les aimer. C'est au contraire une infidélité que de *les* haïr, ou même d'en haïr *un seul*. Celui qui ose dire, qu'à la vérité il y a des Anges, & qu'ils sont *distingues* par le sexe, comme nous; ou qu'en effet il y a des Anges, *sans aucune distinction* de sexe, mais que quoiqu'il en soit, il se soucie fort peu de croire à eux, ni de les aimer: qu'un tel soit tenu pour infidéle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité!

( Les *Mahométans* saluent les Anges après leurs priéres, en se tournant à droite & à gauche. Le salut consiste en ces mots: *paix vous soit*, ou *que la paix & la misericorde de Dieu soit sur vous!* )

## §. IV.

### *Des* Livres sacrés *ou* divins.

1. POUR ce qui est de la Foi qu'on doit aux Livres divins, elle consiste à être persuadé dans son cœur & à confesser de bouche, qu'il y a par devers Dieu des Livres respectables, distingués par leur origine, &c. qu'il a envoiés du Ciel à ses Prophétes: envoi qui s'est fait sans création, & qui est éternel sans production.

( On a disputé longtems (*a*) entre les *Mahométans* si l'Alcoran étoit créé, ou incréé. Leurs Docteurs se sont partagés entre la négative & l'affirmative; & d'autres ont opiné qu'il étoit plus sage de laisser la chose indécise, parce que l'*Alcoran* même ne paroissoit pas la décider. Ceux qui ont cru l'*Alcoran* créé étoient accusés d'affoiblir son autorité: mais pour l'Auteur de cet Abregé, il se déclare nettement pour l'*incréation*; & on verra dans la suite, comment il explique sa pensée. )

2. Dans ces Livres sont contenus les *commandemens* de Dieu & ses *défenses*, ses *édits*, ses *promesses* & ses *menaces* la *déclaration* de ce qui est permis & de ce qui est défendu, de ce qui fait l'*obéissance* & de ce qui fait la *rebellion*, & enfin les *indices* de la rétribution, soit à l'égard de la *récompense*, soit à l'égard de la *peine*.

3. Tous ces Livres sont la *parole* même du Dieu très-haut, laquelle est *lue* publiquement aux fidéles, *redigée* en livres, conservée dans le cœur des hommes.

4. Mais cette parole de Dieu entant qu'elle est en Dieu même, est très distincte de ces *lettres* & de ces *mots* qui la représentent; cependant ces lettres & ces mots sont appellés parole de Dieu par métaphore, parce qu'en effet ils indiquent la vraie parole de Dieu. Dans le même sens nous appellons *notre parole*, ce qui indique veritablement notre *pensée*; & c'est ce qu'un de nos Poëtes a bien exprimé par ces vers:

*Dans le fond de nos cœurs la parole a son être,*
*Et la langue ne sert qu'à la faire connoitre.*

Mais tout cela est bon pour les hommes, Dieu n'a pas besoin de ce moien pour connoître le cœur humain.

(Les *Mahométans* supposent que tout est éternel dans l'idée, ou dans le Décret de Dieu, qui est par rapport à lui, comme notre pensée intérieure par rapport à nous. Ainsi l'*Alcoran* étoit en Dieu avant qu'il eut été envoié du ciel à *Mahomet*. Tout cela peut recevoir un fort bon sens, en supposant l'*éternité* des Décrets. Pour la comparaison du Poëte Arabe, elle paroit assez naturelle. Je l'ai traduite d'après le Latin de M. *Reland*, qui ne nous aprend point quel est ce Poëte Mahométan allégué par le Catéchiste. )

Les livres sacrés dont nous parlons (*b*) sont au nombre de cent quatre, entre lesquels Dieu tout-puissant en envoia dix à *Adam*; cinquante à *Seth*; trente à *Idris* ou *Enoch*; dix à *Abraham*; un à *Moïse*, qui est la *Loi*, ou ce que nous appellons le *Pentateuque*; un à *Jesus*, qui est l'*Evangile*; un à *David*, & c'est le Livre des *Pseaumes*; & un à *Mahomet*, qui est l'*Alcoran*.

( M. *Reland* a fait voir dans ses notes, que cet *Idris* est le même qu'*Enoch*. » J'ai, » ajoute-t'il, entre les mains une petite Dissertation composée en Langue Turque, » ou l'Auteur montre, que le nom propre d'*Idris* étoit *Ouchnouch*; ce qui revient à » *Chanoch* ou *Enoch* ". Son adresse & sa science le firent surnommer *Idris*. On trouve

(*b*) Voiez ci-devant la Dissertation sur l'*Alcoran*, & sur tout d'*Herbelot*, Bibl. Orient. article *Alcoran*.

(*b*) Voiez *Dissertation* sur l'*Alcoran*.

dans un *Tarich* ( ce mot signifie, Ere & *date*, *annales*, *histoire* & *mémoires*) qu'*Enoch* vécut 365. ans, avec quelques autres circonstances telles quelles de la vie de ce Patriarche. Quelques Auteurs *Mahométans* fixent le jour qu'*Enoch* fut enlevé au ciel au 10. de *Moharram*; ce qui est un surcroit de preuves.

A l'égard de ce qui est dit ici du Pentateuque & de l'Evangile, on pourroit en conclure que les *Mahométans* reconnoissent la divinité de ces Livres: mais on ne doit pas ignorer qu'ils les croient tous corrompus, les uns par les Juifs, les autres par les Chrétiens, & que les véritables se sont perdus. Cependant les Turcs lisent en leur particulier, tant en Arabe qu'en Persan, des Pseaumes de *David*, qui sont une traduction des notres; à quoi on a joint quelques priéres de *Moïse* & de *Jonas*. Ils ont encore un Evangile en Arabe & en Italien ( M. *Reland* dit en Espagnol, mais il se trompe: voiez le *Nazarenus*) rempli de bonnes & de mauvaises choses: mais M. *Reland* ne croit pas que tous les *Mahométans* reconnoissent l'autenticité de ces Livres. L'Auteur du *Nazarenus* qui vient de paroître, s'imagine pourtant que l'Evangile Italien qui est lû parmi eux, principalement parmi les Renégats qui n'entendent point l'Arabe, (*a*) pourroit bien être le vrai Evangile des *Ebionites*; & là-dessus il forme le plan d'un Christianisme primitif, ou *Nazaréen*, qui conservoit les cérémonies légales aux Juifs seulement, & en dispensoit les Gentils; d'où il infére, que S. *Jacques* a recommandé ces cérémonies aux Tribus éparses, lorsqu'il a insisté sur l'importance des Oeuvres contre la *Foi*: au lieu que S. Paul qui prêchoit à des Gentils, a insisté sur l'importance de la Foi contre les Oeuvres. Il ne manque à ce dénouement, qu'une petite énumération de ces cérémonies Mosaïques, que S. *Jacques* a recommandées.

5. Quiconque *rejette* ces livres, ou *révoque en doute* leur divinité, soit en *tout*, soit en *partie*, ne fût-ce que d'un seul *Chapitre*, ou même d'un seul *verset*, ou d'un seul *mot*; un tel est certainement infidéle.

O Dieu, préservez-nous de l'infidélité!

## §. V.

## *Des* Envoiés *de* Dieu.

1. La Foi aux Envoiés de Dieu exige, que nous croions de cœur & que nous confessions de bouche, que le Dieu très-haut a eu ses Prophétes, c'est-à-dire des hommes *extraordinaires*; qu'entre les hommes il en a choisi de fidéles & gens de bien pour être envoiés de sa part aux autres hommes ausquels, véritables en tout ce qu'ils disent, nous devons une entiére Foi, soit qu'ils nous *commandent* certaines choses, soit qu'ils nous en *défendent* d'autres, ou qu'ils nous *annoncent* les ordres du Ciel, ou qu'ils nous *déclarent* les Constitutions & les Canons célestes, ou qu'ils nous *révelent* les choses cachées, telles que sont la *nature* de Dieu, ses *attributs* & ses *ouvrages*, la *résurrection*, la *vivification* ou restauration, la *peine* du sépulcre, l'*interrogation* & l'*examen*, la *balance*, le *pont* (*b*) *aigu*, c'est-à-dire le chemin par où il faudra passer au dernier jour, le (*c*) *réservoir* (*d*) l'*intercession*, le *paradis* avec ses délices, l'*enfer* avec ses tourmens.

( Les *Mahométans* croient que deux Anges, *Monkir* & *Nakir*, reléveront les morts de leurs tombeaux & leur donneront une nouvelle vie; qu'ils les interrogeront sur leur Foi & sur leur vertu; qu'ils puniront ceux qu'ils trouveront coupables. C'est l'opinion des *Sonnites*, Secte estimée parmi eux la plus orthodoxe.)

( Ils croyent aussi, que Dieu pésera les bonnes & les mauvaises actions, & que la condamnation ou l'absolution de ces actions sera déterminée, selon le poids qu'elles auront dans la balance.)

2 Or

(*a*) Voiez *Dissertation* sur l'*Alcoran*.

(*b*) C'est un grand Pont qui, selon les *Musulmans*, est sur la Gehéne, plus aigu & plus trenchant qu'une épée, plus subtil qu'un cheveu. Les bons & les méchans doivent également passer sur ce pont; avec cette différence néanmoins, que les gens de bien passeront sains & saufs, au lieu que les autres glisseront & tomberont dans la Gehéne. M. *Chardin* nous assure que ce pont aigu influe beaucoup sur la Morale des *Mahométans*; qu'il sert de motif de consolation aux personnes *injuriées*, & de terreur aux méchans. Il rapporte que plusieurs Persans lui rendirent justice dans la crainte d'un mauvais passage au dernier jour. Voiez ses *Voiages de Perse*, T. IV. Edit. in-4. de 1735.

(*c*) La Fontaine *Piscina*, où boiront les justes après le passage du Pont, & avant que d'entrer dans le Paradis.

(*d*) C'est-à-dire, l'intercession de *Mahomet*, en faveur des demi-vertueux. Voiez au Ch. VI.

2. Or il faut sçavoir que ces Prophétes sont tous exemts d'*erreurs* capitales & de *grands péchés*, & qu'ils sont tous attachés à la même Religion, qui est l'*Islamisme*, c'est-à-dire la Religion de *Mahomet* (*a*), quoiqu'ils aient suivi des institutions différentes. Ils sont aussi les élus entre toutes les Créatures, aiant eu l'honneur de s'entretenir avec Dieu, & de recevoir de sa part des députations d'Anges; aiant été autorisés dans leur ministére par des miracles évidens & supérieurs, ou même contraires à l'ordre naturel des choses. Par exemple, quelques-uns d'entr'eux ont *ressuscité* (*b*) des morts; quelques autres ont *parlé* (*c*) avec les *bêtes*, avec les *arbres* (*d*) & avec d'*autres choses* inanimées, & en ont été salués. J'en passe bien d'autres, entre toutes les *prérogatives* ausquelles les hommes ordinaires ne sçauroient atteindre. (**M. Reland** parle dans une note d'un *Salich*, qui fit sortir tout à la fois d'une pierre un chameau & un château. Les *Mahométans* disent aussi que Salomon faisoit miraculeusement le voiage d'un mois en une heure, que **JESUS-CHRIST** faisoit naître des oiseaux d'un peu de boue, &c.)

3. Il faut encore sçavoir, que Dieu a établi entr'eux une certaine *subordination*, en vertu de laquelle l'un est plus excellent que l'autre. Par exemple, ceux d'entr'eux qui ont rempli l'office d'*Envoiés*, sont au-dessus de ceux qui n'ont pas rempli cet emploi; & ceux qui ont *enseigné* de nouvelles Constitutions, sont au-dessus de ceux qui n'en ont point enseigné. (Pour entendre ce passage, il faut sçavoir que, selon leurs idées, tous ceux d'entre les *Prophétes* du *Mahométisme* qui ont reçu de Dieu des Livres divins, ne sont point pour cela Instituteurs de nouvelles Constitutions; comme aussi tous ceux qui ont établi de nouvelles Constitutions n'ont pas reçu des Livres du Ciel: cependant il y en a eu qui ont joui de l'un & de l'autre de ces avantages. Par exemple, disent-ils, *Noé* a été Auteur d'une nouvelle Constitution sans avoir reçu de livre: *Seth* en a reçu, & n'a point fait de nouvelle Loi. Les huit personnages qui suivent ont reçu des Livres divins, *Adam*, *Seth*, *Enoch*, *Abraham*, *Moïse*, *Jesus*, *David* & *Mahomet*. Mais de ceux-là il n'y en a eu que cinq, qui aient établi de nouvelles Constitutions; sçavoir, *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïse*, *Jesus* & *Mahomet*, qui a abrogé, disent-ils, toutes les Sectes précédentes par la sienne, comme étant la plus parfaite. Après celle-là il ne faut attendre ni Prophéte, ni Prophétie.

Au reste, quoique notre Auteur Arabe parle ici de nouvelles Constitutions, il ne faut pas s'imaginer qu'il entende par là des Religions differentes. Il a deja dit que la Religion des Prophétes a toujours été la même: par Constitutions il faut entendre ou des choses abrogées par d'autres, ou des additions envoiées de tems en tems du Ciel pour perfectionner la révélation; mais qui ne seroient que superflues après l'*Alcoran de Mahomet*.)

4. Le premier de tous ces Prophétes a été *Adam*: mais le dernier & le plus excellent de tous est *Mahomet*, à qui Dieu soit propice & accorde ses bénédictions, comme aussi à tous ceux qui l'ont précédé.

5. Pour ce qui est des Créatures, c'est-à-dire des premiers Disciples du Prophéte, la plus excellente de toutes & qui approche de l'ordre Prophétique, a été *Abu-Beker* (*e*), ensuite viennent *Omar*, *Othman* & *Ali*.

6. Après ces quatre, suivent en ordre ces respectables Compagnons de *Mahomet*, au nombre de six; sçavoir, *Talcha*, *Alzobeir*, *Saad*, *Seid*, *Abdorrachmam*, & *Abu-Obeida*, & ensuite les autres qui méritent aussi d'être appellés ses Compagnons.

7. Ensuite viennent après eux tous ceux à qui *Mahomet* fut envoié, & qui fu-

(*a*) Les *Mahométans* croient fermement qu'*Abraham*, *Moïse*, J. C. & tous les Prophétes étoient de la Religion de *Mahomet*. Voiez l'*Alcoran*, Surat. ou Ch. II.

(*b*) Selon l'Alcoran, Ch. V. v. 110. J. C. a ressuscité les morts: mais avant lui un certain Prophéte nommé *Dulkephel* en avoit ressuscité 30000. & après lui, Mahomet ressuscita la fille d'un Chef de bergers entre la Mecque & Médine.

(*c*) Salomon, disent les Mahométans, sçavoit les Langues des animaux. Mahomet s'entretint avec un Chameau, qui se plaignoit de la dureté de son maître: mais tout cela n'est rien encore en comparaison de cette épaule de mouton, qui avertit Mahomet qu'elle étoit empoisonnée, comme nous l'avons déja dit.

(*d*) Les pierres saluoient aussi le Prophéte, & les arbres alloient au-devant de lui, en lui disant: *bien vous soit, ô Envoié de Dieu*. Voiez l'*Alcoran*, Surat. XXIV.

(*e*) Tel est l'ordre, selon les Turcs, les Arabes, les Maures Africains, & tous ceux qui tiennent pour la *Sonna*. Les Persans, les Indiens, &c. mettent *Ali* immediatement après *Mahomet*. Environ quatre siecles après lui on commença d'appeller *Schutes* ceux qui regardoient *Ali* comme successeur légitime du Prophete, & *Sonnites* ceux qui tenoient pour *Abu-Beker*. Mais il y a eu plus de politique dans la division du *Mahométisme* en deux factions, que de controverse de Religion.

rent obéïssans. Que Dieu bénisse le Prophéte, & que la grace de Dieu soit sur eux tous.

8. Suivent enfin tous ceux qui sont de *bonnes œuvres*, & que nous honorons du nom de sages, *parce que leur vie se trouve conforme à leurs discours.* ( J'ai ajouté à l'original ces derniéres paroles marquées en Italique, parce que c'est la vraie explication qu'ils donnent eux-mêmes du nom de sage. En effet, qui parle magnifiquement de la vertu, n'est tout au plus qu'éloquent ; mais qui la *pratique* est véritablement *sage*. Les *Mahométans* attribuent ces qualités à un certain *Algazali*. )

9. Selon une certaine Tradition, le *nombre* des Prophétes est de *deux cens vingt-quatre mille*, & selon une autre Tradition, de *cent vingt-quatre mille*, c'est-à-dire à peu près la moitié moins. Entre ceux-là trois cens treize ont rempli la fonction d'*Envoiés*, & six seulement ont apporté de la part du Ciel aux hommes de *nouvelles Constitutions* ; sçavoir (*a*) *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïse*, *Jesus* & *Mahomet*. ( *Jesus*, disent les *Mahométans*, fut Fils de Marie, fille d'Imran Israëlite. Il étoit envoié du Dieu très-haut, qui lui fit tenir du Ciel le Livre de l'Evangile. Aussi étoit-il Législateur, & il invitoit les hommes à l'obéïssance qu'ils doivent à Dieu. Les Juifs aiant cherché à le mettre à mort, il fut enlevé au Ciel. Ce passage est d'un *Tarich* Arabe en MS. qui étoit entre les mains de l'Auteur, lorsqu'il travailloit à cet Ouvrage. M. *Reland* avoit inséré ici une généalogie tirée de ce *Tarich* pleine d'erreurs & d'anachronismes. Je passe aussi les fausses origines du mot de Messie, &c.

10. Que Dieu soit propice aux uns & aux autres, & les comble de ses faveurs !

11. Il n'est pas d'une *nécessité absolue* pour la Foi, de sçavoir au juste le *nombre* de ces hommes extraordinaires : mais il est nécessaire de les *aimer* ; & celui qui ne les *aime pas*, ou qui les *hait*, quand il n'en haïroit *qu'un seul*, doit être mis au nombre des infidéles. De plus celui qui rejette un seul de ces Prophétes, ou *met en doute* la vérité de sa Prophétie, est déja réputé infidéle.

O notre Dieu, préservez-nous de l'infidélité !

## §. VI.

### *Du* dernier Jour.

1. LA Foi que nous devons au dernier jour consiste à croire en son ame, & à confesser de bouche, qu'en effet il y aura un dernier jour, qui sera le jour de la *résurrection*, dans lequel Dieu tout-puissant *détruira* ce monde, & fera (*b*) mourir toutes les Créatures quelles qu'elles soient ; excepté cependant certaines choses qu'il trouvera à propos de conserver, comme le Trône de Gloire, le Siége Roïal, ou plûtôt l'estrade sur laquelle le trône (*c*) est posé, l'Esprit administrateur, la Table de ses Décrets, la plume dont il les a écrits, le Paradis & l'Enfer, avec tout ce qu'ils contiennent. Les Auteurs *Mahométans* disent, que Dieu a créé un *Esprit* auquel il a donné des aîles sans nombre, pour porter le trône. Cet Esprit qui porte le trône, ce trône qui vole sur les eaux ( car c'est ainsi que s'exprime un Auteur Arabe cité par M. *Reland* ) sont imités de ce que dit Moïse dans le Chapitre I. de la Genése,

(*a*) Avant *Mahomet*, il y a eu des Chrétiens qui ont regardé *Adam* comme Prophete. Voiez *Epiph.* contre les Héres. p. 6. M. *Reland* ajoute ici les noms de plusieurs Prophétes, ou du moins reconnus tels des *Musulmans*.

(*b*) Ch. VI. Cette idée de la destruction du monde est empruntée des Chrétiens : mais elle est fort travestie. C'est ainsi que parle M. D*** Elle pouvoit être aussitôt empruntée des Sabéens, des Mages & des Païens : mais écoutons M. *Reland*. Les *Mahométans*, dit-il, croient que tout périra, hommes, Anges & Genies, excepté Dieu. » Todas las causas han de morir; „ es a saber Hombres, Angeles, y Demonios. „ Esto sarà quando la fin del Mondo, y toquera „ Israfil la Bozina, ( c'est-à-dire la *trompette* ) „ des pues no havra ninguna cosa que tenga „ vida, no permanecera cosa viva, si no solo „ *Alla Teala* ( *le Dieu très haut* ) des pues de „ aquel tan e panto o sonido que temblaran „ los montes deste *Aldonja* ( c'est-à-dire *du monde* ) y se pondrà la Tierra llana, y la mar se „ volvera de color de sangre. El segaro que „ morira sara Azariel *Melek Almaut* : ( c'est-à-„ dire l'*Ange de la mort.* ») C'est ainsi que s'exprime un autre Auteur Arabe, mais traduit en Espagnol. Le signal de cette extinction universelle sera le son de la trompette Angélique, qui fera mourir sur le champ les Anges, les hommes & les betes.

(*c*) Le Talmud met aussi le trône de Dieu entre les sept choses créées avant l'Univers. *Mahomet* avoit donc pris des Juifs cette idée qu'on trouve ici.

en parlant de l'Esprit de Dieu. Les Juifs disent aussi que le trône de gloire étoit en l'air, porté par l'Esprit de sa bouche, & sur la superficie de l'eau.

Les *Mahometans* disent encore qu'avant toutes choses Dieu créa la *table* de ses Décrets, ensuite la *plume*, &c. que cette table est faite d'une seule perle de grandeur immense; que la plume est toute de pierres précieuses; que de la *fente* de cette plume il découle la lumiére, de même que des notres il en sort de l'*encre*: mais tout cela ne doit se prendre que pour des emblêmes, qui servent à représenter d'une maniére plus noble le décret éternel de Dieu, &c. usage ordinaire aux Orientaux en général. C'est ainsi que les Juifs allégorisent sur le Décalogue, dont les tables sont faites de Saphir, & ont été créées avant le Ciel & la Terre, &c. Les Paiens ont emploié de semblables allégories; témoin Ovide,

*—(a) Cernes illic molimine vasto*
*Ex Œre & solido rerum Tabularia ferro:*
*Quæ neque concussum Cœli, neque fulminis iram,*
*Nec metuunt ullas, tuta atque æterna, ruinas.*
*Invenies illic incisa adamante perenni*
*Fata tui Generis.*

C'est-à-dire: » C'est-là où vous verrez des tables d'airain & d'acier d'un ouvrage » immense, qui ne craignent ni l'ébranlement des Cieux, ni la colére de la foudre, » ni les ruines du monde, parce qu'elles sont d'une solidité éternelle. Et c'est-là où » vous trouverez gravés en caractéres inéfaçables les destinées de toute votre postérité, &c. » (C'est Jupiter qui parle ainsi à Venus, pour la consoler de la mort de Jules César.)

2. Après cela Dieu *raménera* toutes les créatures qu'il avoit anéanties, les *réveillera* par le son de la trompette Angélique, les *ressuscitera*, les *vivifiera*, les *rassemblera* (b) toutes en un même lieu, les *examinera*, & leur *demandera compte* de tout le passé. La premiére Créature raisonnable qui ressuscitera, selon la doctrine des *Mahométans*, sera l'Ange *Israfiel*, qui sonnera de la trompette pour rappeller les ames dans les corps. Le premier homme qui ressuscitera sur la terre sera *Mahomet*. On trouve ici beaucoup de rapport avec quelques passages du N. T. où il est parlé des Anges avec des Trompettes, & où il est fait mention de la voix de l'Archange, qui, avec une Trompette divine, descendra du Ciel, & donnera le signal de la résurrection. Quoiqu'il en soit, les *Mahometans* croient aussi que tous les animaux terrestres, célestes, & marins ressusciteront, pour être punis du mal qu'ils auront fait, & pour être ensuite reduits en poudre, excepté l'ane d'Ezdras, le Chameau de *Mahomet*, & quelques autres animaux, qui entreront dans le Paradis. On voit aussi par ce passage que les Anges & les Génies meurent, puisqu'ils participent à une résurrection.

Au reste quoique *ressusciter* & *vivifier*, *ou rendre vivant* signifient une même chose, il semble que cet Auteur y mette de la différence; & cela pourroit revenir à ce qui suit. *Ressusciter* sera réunir les os & les membres dispersés à leur propre corps, rassembler les ames, &c. & c'est de cette réunion qu'*Israfiel* donnera le signal au son de la Trompette. Supposons que *vivifier*, terme synonime, signifiera rendre la vie & l'intelligence.

Ajoutons que dans ce lieu d'assemblée universelle de toutes les Créatures, Dieu demandera à tous les hommes, bons & méchans, qu'ils rendent compte de leurs paroles & de leurs actions, en commençant par les *Mahometans*, dont il y aura soixante-dix mille de sauvés, sans rendre aucun compte, à ce qu'on fait dire à *Mahomet*. M. *Reland* ajoute dans la même note, que l'examen sera bien plus doux & plus moderé pour ceux qui auront lu avec attention le Chapitre 69. de l'*Alcoran*. (Ce Chapitre est intitulé l'*infaillible*, (c) épithéte donnée au jour du Jugement.)

3. Et il leur sera donné à chacun un Livre (d) de leurs bonnes ou de leurs mau-

(a) *Metam.* L. XV. v. 809.

(b) Pour y etre gardées long-tems, & peut-être même plusieurs siécles avant le jugement, par des Anges commis exprès, afin que personne ne s'échappe. C'est-là que les impies sentiront les préludes de leurs peines éternelles, &c. Quelques *Musulmans* s'imaginent que l'assemblée des ames se fera dans la Syrie.

(c) Voiez *Sale*, trad. de l'*Alcoran*.

(d) C'est-a-dire, une liste de leurs bonnes & de leurs mauvaises œuvres. Les justes tiendront le Livre *de la main droite*; ce qui fait allusion,

vaiſes œuvres ; aux unes, pour le tenir de la main droite, & celle-ci ſeront les *bonnes* ; aux autres, pour le tenir de la main gauche & derriére le dos ; celles-ci ſeront les ames des *méchans* : enſuite de quoi le Dieu très-haut les *jugera* en juſtice & en équité ; *peſera* toutes leurs œuvres à la balance, tant les *bonnes*, que les *mauvaiſes*, & *récompenſera* toute ame vivante, *ſelon* le bien & le mal qu'elle aura fait. (Cela produira trois claſſes de perſonnes qui ſeront jugées. 1. Des véritables gens de bien, dont les bonnes œuvres peſées à la balance l'emporteront par le poids & le nombre ſur les mauvaiſes, à cauſe dequoi ils jouiront d'abord des félicités du Paradis. 2. Des *méchans*, dont les mauvaiſes œuvres l'emporteront ſur les bonnes, lequels à cauſe de cela iront en Enfer ; & enfin 3. de ceux dont les bonnes & les mauvaiſes œuvres ſeront égales en nombre & en poids. Ces derniers reſteront dans un certain lieu, entre le Paradis & l'Enfer, juſqu'à ce qu'ils ſoient admis aux félicités du Paradis par l'interceſſion de *Mahomet*. Il y a des *Mahometans* qui ne croient pas les peines éternelles, (*a*) parce qu'elles leur paroiſſent incompatibles avec la *bonté* de Dieu.

4. Par ſa bonté & par ſa miſéricorde, quelques-uns d'entre les hommes entreront dans le *Paradis*, tandis que d'autres deſcendront en *Enfer*. Mais aucun fidéle ne demeurera éternellement dans le feu de l'Enfer. Les *Muſulmans* entreront tous dans le *Paradis*, après avoir ſubi des peines *proportionnées* à leurs péchés. Et c'eſt ainſi que les *fideles* ſéjourneront éternellement dans le Ciel, & qu'au contraire les *infideles*, après avoir été précipités dans l'*Enfer*, n'en ſortiront plus.

5. Pour rendre la foi à la réſurrection *ſalutaire*, il eſt néceſſaire d'y penſer avec *frayeur*. Celui qui ne témoigne que de la ſécurité, celui qui nie cette réſurrection, ou qui n'y penſe qu'avec doute & incertitude, enfin celui qui dit, » je ne crains point » la *réſurrection*, je n'ai point de peur de l'*Enfer*, & je m'embaraſſe fort peu du *Paradis*, » ſont tous également infidéles.

O Dieu, préſervez-nous de l'infidélité.

## ECLAIRCISSEMENT *ſur ce* CHAPITRE.

On va rapporter ici le ſentiment des *Mahométans* ſur l'état de l'ame & du corps avant la réſurrection, & les ſignes qui, ſelon eux, précéderont cette réſurrection & le jugement dernier. D'abord ils diſent à l'égard du corps, qu'auſſitôt qu'il a été dépoſé dans le ſépulcre, il eſt examiné par deux Anges noirs qui le font tenir debout devant eux, & le queſtionnent ſur la foi, &c. comme ſi c'étoit une perſonne vivante. Si à cet examen il répond autrement qu'il n'auroit dû, les Anges le maltraitent extrêmement, en le battant à coups de maillets de fer ſur la tête & autour des tempes : mais s'il répond en véritable *Muſulman*, on lui permet de ſe recoucher & de repoſer en paix. Ils fondent cet examen ſur la tradition, & ſur deux paſſages de l'*Alcoran* Ch. 8. & 47. Ces paſſages commencent par ces mots ; *les Anges les feront mourir, & les frapperont au viſage & ſur le dos.* A cauſe de cela les plus orthodoxes, ou les plus ſuperſtitieux des *Muſulmans* ont grand ſoin de faire des caveaux bien creux, afin qu'ils s'y puiſſent tenir plus à leur aiſe lorſqu'il faudra ſubir l'examen des Anges noirs. Cette opinion eſt priſe des ſuperſtitions Rabiniques du Judaïſme, qui attribuent à un ſeul *Ange de la mort* le miniſtére que les *Mahometans* partagent entre leurs Anges noirs *Monkir* & *Nakir*, comme on peut le voir dans la *Synagogue Judaïque* de *Buxtorf* au Chap. 49. Au reſte ils répondent les uns & les autres du mieux qu'ils peuvent, aux objections qu'on leur fait ſur la déſtruction d'un grand nombre de perſonnes, ou par le feu, ou par les bêtes ſauvages, &c.

A l'égard de l'ame, les *Muſulmans* diſent qu'après être entiérement ſéparée du corps, elle entre dans l'*Al-Berzakh*, que l'on rend communément par le terme d'*intervale* ou de *ſéparation*. L'*Al-Berzakh* eſt donc un état mitoïen entre la mort & la réſurrection. On peut conſulter à ce ſujet une note de M. *Sale* ſur le Chap. 23. de l'*Alcoran* : mais quelle

dit le Traducteur, à la deſcription méthaphorique du jour du jugement, qui ſe trouve en S. Matth. Chap. XXV. & où la droite eſt la place d'honneur. Au contraire les mechans tiendront leur liſte de la *main gauche*, parce que, ſelon les *Mahométans*, les impies & les mechans auront la *main droite* liée comme des criminels, à quoi ſe rapporte auſſi ce qui eſt dit, qu'ils porteront leur liſte *derriere le dos*, comme deja condamnés.

(*a*) Voiez *Chard.* T. IV. p. 24. Edit. de 1735. in 4.

quelle idée peut-on se faire de cet *Alberzakh* ? Ils disent qu'après la mort deux Anges vont au-devant des ames véritablement fidéles, & les conduisent aux Cieux, où les places leur sont assignées selon leur rang & leur mérite. Outre cela ils distinguent les ames des fidéles en trois classes, qui sont les Prophétes, les Martyrs, & enfin les fidéles ordinaires. Les Prophétes seuls vont en Paradis immédiatement après leur mort : mais les ames des Martyrs n'y vont pas d'abord. Peut-être faudroit-il expliquer allégoriquement le séjour qu'on dit qu'elles font dans le gosier de certains oiseaux, qui ne mangent que des fruits du Paradis. Pour les ames de la troisiéme classe, dont le nombre est infiniment plus grand que celui des deux premiéres, les uns croient qu'elles se tiennent auprès des sépulcres, avec la liberté néanmoins d'aller & de venir comme il leur plaît ; les autres disent qu'elles vont se rendre auprès d'Adam dans le plus bas étage des Cieux. D'autres s'imaginent qu'elles descendent dans le puits de *Zem-Zem*, tandis que les ames des infidéles sont précipitées dans le *Borhut*, qui est un endroit sale & bourbeux d'une Province d'Arabie. Quelques-uns prétendent que les ames ne séjournent que sept jours auprès des sépulcres, après quoi on ne sçauroit dire où elles se rendent. Quelques autres les logent dans la trompette qui annoncera la résurrection ; ce qui n'est pas plus difficile que de porter toutes les ames de l'Univers sur la pointe d'une aiguille, puisque les ames ne tiennent aucun espace. Enfin il y en a qui croient, que les ames des fidéles sont près du trône de Dieu sous la forme d'oiseaux blancs. Pour les ames des méchans, les Anges dont j'ai parlé les offrent d'abord au Ciel, qui ne manque pas de les refuser, parce qu'il ne souffre rien d'impur. Ils les présentent ensuite à la terre, qui les refuse de même. Alors ils les jettent dans une fosse puante, où, selon une tradition *Mahométane*, allégorique sans doute, l'Ange les consigne sous la machoire de Satan. Elles y sont écrouées jusqu'au jour du dernier jugement, non sans y souffrir les tourmens les plus affreux pendant la longue durée de l'écroue.

Ceci nous conduit naturellement à la résurrection. Quelques *Mahométans* ont crû la résurrection purement spirituelle. Ils ont dit que cette résurrection n'étoit que le retour de l'ame en sa premiére demeure, celle qu'elle avoit quittée par le décret de Dieu pour habiter dans un corps humain : mais l'opinion générale est que le corps & l'ame ressusciteront également. Mais où est la possibilité de la résurrection d'un corps dissipé depuis si long-tems, & anéanti, s'il faut ainsi dire, par une infinité de révolutions de la matiére ? *Mahomet* & les Juifs avant lui ont supposé un premier germe incorruptible du corps, un levain, si l'on veut, autour duquel & par le moien duquel toute la masse du corps reprend son ancienne forme. Selon les Juifs, il reste du corps l'os appellé *Luz*, qui sert de fondement à tout l'édifice ; & selon les *Mahométans*, c'est celui qu'ils appellent *Al-Ajb*, connu des Anatomistes sous le nom de *Coccyx*, qui est au-dessous de l'*os sacrum*.

Les *Mahométans* conviennent comme les Chrétiens, que le tems de cette résurrection est entiérement inconnu aux hommes. Cependant ils établissent des signes & des présages, ausquels on reconnoitra que la résurrection est prochaine. Ce n'est rien que de mettre au rang des avant-coureurs de ce grand événement, comme on le leur attribue, la décadence de la bonne foi, l'élevation de gens de néant, les dégrés de parenté confondus par des incestes, des tumultes, des séditions & des guerres ; un serrement de cœur qui portera les hommes à souhaiter ardemment la mort, & même jusqu'à attenter sur leur propre vie ; la rebellion des Provinces soumises au *Mahometisme*, &c. Ce n'est, dis-je, rien que cela : tous les siécles ont produit de tels excès ; & par conséquent ces signes ne sçauroient déterminer positivement la résurrection. Mais en voici qui indiqueront mieux sa proximité, & d'une maniére effraiante. Le Soleil se lévera à l'Occident ; un monstre effroiable sortira de la terre, & paroîtra dans l'enceinte du Temple de la Mecque. Ce monstre qu'ils font aussi hideux qu'il se puisse, & qui pourroit bien être la copie de la Bête de l'Apocalypse, marquera les fidéles & les infidéles pour le jour de la résurrection ; les premiers du nom de *Mumen*, qui signifie *Croiant*, & les autres celui de *Cafer*, qui signifie Infidéle.

Les *Mahométans* mettoient autrefois au rang des signes évidens de la résurrection la guerre contre les Grecs, & la prise de Constantinople par 700000. Croians de la postérité d'Abraham, devant lesquels les murs de cette Capitale devoient tomber à la proclamation de la formule d'unité de Dieu : mais Constantinople a été prise, & il n'y a point eu de résurrection. Passons aux autres présages, qui sont la venue de l'Antechrist, que les *Mahométans* appellent d'un nom qui veut dire *faux-Christ*, vrai Cyclope ; car il ne doit avoir qu'un œil, & sur son front on lira *Cafer*. Cet Ante-

christ paroîtra d'abord en Syrie monté sur un âne, & suivi de plus de soixante-dix mille Juifs; par où on voit que le sort de cette Nation est d'être également regardée chez les *Mahométans* & chez les Chrétiens, comme très-propre à se laisser séduire par de faux Messies.

Jesus-Christ descendra sur la terre à l'Orient & dans le voisinage de Damas. Il annoncera le Mahométisme à tout l'Univers, & détruira les Juifs incrédules. La paix & l'abondance seront répandues parmi les Croians; les lions, les ours, les loups, les agneaux & les brebis gîteront & paîtront ensemble. C'est ainsi qu'ils appliquent à *Mahomet* cette Prophétie d'Isaïe, qui ne convient qu'à Jesus-Christ. Gog & Magog feront une épouvantable irruption sur les fidéles de l'*Islamisme*; irruption d'autant plus terrible, que les *Mahométans* superstitieux croient Gog & Magog des *Ogres* & des mangeurs d'hommes. Une épaisse fumée couvrira toute la terre. Il y aura une grande Eclypse de Lune, & même plus d'une, selon quelques Traditions, qui en attribuent la prédiction à *Mahomet*. Enfin on entendra des bêtes parler, & même des choses inanimées. Le feu sortira de la terre dans la Province d'*Hetjaz*. Les Ethiopiens détruiront la *Caaba*; les Arabes seront tentés de retourner au culte de leurs Idoles. Un violent tourbillon enlévera toutes les ames des fidéles, & même l'*Alcoran*; ensorte que l'ignorance, la superstition & l'impiété seront extrêmes pendant les cent ans qui précéderont la résurrection; après quoi la trompette sonnera trois fois. Au premier son toute la nature sera consternée; la terre sera ébranlée dans ses fondemens; les montagnes seront renversées; les Cieux se fondront, le Soleil perdra sa lumiére, & les Etoiles tomberont, n'étant plus soutenues par les Anges qui mourront à ce premier son. Celui qui le suivra s'appelle le *son de mort*, parce que toutes les Créatures vivantes mourront alors, ou seront anéanties. Du second au troisiéme son, qui est celui de la résurrection, il y aura un intervale de quarante ans. Je ne dis rien de la longue durée du jour du jugement, qui dans le Chapitre 32. de l'*Alcoran* est de mille ans, & dans le Chapitre 70. de cinquante mille; ce qui est une contradiction manifeste, que les Interprétes de cet *Alcoran* concilient du mieux qu'ils peuvent, comme on peut le voir dans le Discours préliminaire de M. *Sale* & dans ses notes sur ces deux Chapitres. Voiez aussi le P. *Maracci* dans sa réfutation du Chapitre 32. de l'*Alcoran*.

La résurrection sera si générale, que non-seulement les hommes, les Anges & les Génies, mais les bêtes mêmes ressusciteront. Au moins c'est l'opinion de quantité de *Mahométans*, qui prétendent prouver la résurrection des bêtes par le Chapitre 81. de l'*Alcoran*. Que cette résurrection soit glorieuse pour les gens de bien, & honteuse pour les méchans, c'est-là ce que les Chrétiens croient comme les *Mahométans*. Voici les singularités de ceux-ci. Les hommes ressusciteront nuds, & sans qu'il manque la moindre chose à leur corps. Ainsi le prépuce s'y trouvera, quoique la circoncision l'ait retranché: mais cette opinion n'est pas si générale, qu'il n'y en ait aussi un grand nombre qui croient que les morts ressusciteront dans le même équipage où ils étoient à l'heure de leur mort; & cette opinion est prise de la Théologie des Rabbins. Il y auroit bien d'autres choses à rapporter ici sur cette matiére: par exemple, la maniére dont les hommes se rendront à la place du jugement; les dix ordres des réprouvés, & les tourmens effroiables qu'ils souffriront en attendant leur condamnation; ce qu'on nous dit sur les questions qui seront faites à chaque personne, & les raisons qu'ils allégueront pour se défendre; sur la maniére dont le corps & l'ame s'accuseront mutuellement devant Dieu, & plaideront pour être absous du mal qu'ils auront fait. Mais Dieu rejettera leurs raisons; & ils auront le sort d'un aveugle agile & dispos, qui voleroit sur le grand chemin avec le secours d'un paralitique clairvoiant qu'il porteroit sur ses épaules.

Tout ce qu'on vient de dire pourra servir d'explication aux Articles 4. & 5. de la Confession de Foi des *Mahométans*.

## §. VII.

### *Des* Décrets *de* Dieu.

1. La foi aux *Décrets de Dieu* nous oblige à croire de cœur & à confesser de bouche, que le Dieu très-haut a non-seulement résolu les choses, mais aussi leur maniére d'être, ensorte qu'il n'arrive rien dans le monde, soit pour ce qui regarde les situations des êtres, ou leurs opérations, ou le bien, ou le mal, ou l'obéissance

ou la désobéïssance, ou la Foi ou l'infidélité, ou la santé ou la maladie, ou les richesses ou la pauvreté, ou la vie ou la mort, qui ne soit compris dans le *Décret de Dieu*, dans l'ordre que sa Providence a établi, & qui enfin n'émane de sa volonté & de son jugement.

2. Mais il faut se ressouvenir ici, que le *Décret de Dieu* touchant le bien, l'obéïssance & la foi est tel, que ces choses doivent rester dans l'ordre établi, & soumises absolument à sa volonté, à sa direction salutaire, à son bon plaisir, à son commandement. Au contraire, il n'a résolu le mal, la désobéïssance, l'infidélité, il ne l'ordonne, ne le veut & ne l'arrête, qu'en le privant, s'il faut ainsi dire, de sa direction salutaire, de son bon plaisir, de ses ordres. Les hommes tombent dans ce mal *par une séduction qu'ils ont méritée*, sans y concourir primitivement par une direction salutaire, ou par son bon plaisir, ou par son commandement. (J'ai cru qu'il falloit adoucir l'idée de *séduction*, par ces paroles, *qu'ils ont méritée*; car il paroît & par ce qui précéde & par ce qui suit, que c'est-là l'idée de l'Auteur, puisqu'il y parle de l'indignation de Dieu, de sa haine contre le péché, & de la différence qu'il met entre le vice & la vertu; celui-là ne cessant point de lui être odieux, ni celui-ci de lui être agréable. Je conviens du reste qu'il s'exprime d'une maniére très-confuse; mais dans ces occasions il faut un peu aider à la lettre, & accorder aux *Mahométans* la même indulgence, dont nous avons tant de besoin nous-mêmes dans les ténébres qui environnent nos idées sur cette matiére. Il est indubitable que selon la doctrine de *S. Paul*, Dieu retire sa grace des méchans qui en abusent, & qui les laisse tomber en de très-grands péchés, en punition de leurs excès précédens. Et si cela est vrai, ne peut-on pas dire dans un bon sens, que Dieu punit le péché par le péché même? Ce qui doit faire trembler ceux qui, par des sentimens & une vie libertine, s'attirent insensiblement les Jugemens de Dieu. Voiez le Chapitre I. de l'Epître aux *Romains*.)

3. Quiconque donc osera dire, que Dieu se réjouit du bien que font les hommes, & de leur Foi; ou qu'il n'a point d'aversion pour le mal & pour l'infidélité; ou que le mal & le bien viennent de Dieu, de telle sorte que Dieu les a arrêtés l'un & l'autre, & les veut avec une égale complaisance; celui-là est certainement infidéle; car il est vrai que Dieu veut le bien, mais de telle maniére que le bien *lui plaît toujours*; & il est vrai aussi qu'il veut le mal, mais de telle sorte que le mal ne *cesse point de lui être odieux*.

O Dieu très-bon, dirigez nos pas dans la droite voie!

## Eclaircissement *sur ce* Chapitre.

(Les *Musulmans* varient beaucoup, lorsqu'il s'agit de rendre raison de cet article: mais la vraie doctrine orthodoxe est celle-ci. Quoique ce soit, sans exception, tout ce qui arrive dans le monde procéde entiérement de la volonté de Dieu, & est absolument irrévocable. Cette prédestination de toutes choses s'étend sur les plus petits & sur les plus vils objets; & il est impossible de l'éviter ni par prévoiance, ni par prudence, ni par sagesse, ni par quelqu'autre moien que ce soit. La politique de *Mahomet* fit, nous dit-on, de cette doctrine un point capital de Religion: par-là il prétendoit engager ses nouveaux Disciples à combattre en désesperés pour l'*Islamisme*, sous prétexte que quelque effort qu'ils fissent pour ou contre, il n'en seroit ni plus ni moins, & que ne pouvant détruire l'ouvrage du Décret, ils s'exposeroient au moins aux châtimens du Ciel, en le regardant (lui *Mahomet*) comme un séducteur. Cette doctrine est établie en plusieurs endroits de l'*Alcoran*, & entr'autres dans le Chapitre 3. Elle a paru si dure à plusieurs Docteurs de cette Religion, qu'ils ont fait tout ce qu'il étoit possible pour l'adoucir par des distinctions subtiles. Voiez dans la *Bibl. Orient.* article *Cadha*, & ailleurs, les conditions par lesquelles ils ont essaié de la concilier avec la liberté de l'homme. Les uns ont allégué le mauvais emploi de la raison, qu'ils disent pourtant être soumise à la raison éternelle, selon ces paroles de *Mahomet*: » Vous ne voudrez jamais que ce que Dieu voudra, parce qu'il est » le maître de toutes les Créatures «. Les autres ont soutenu qu'on ne revient plus de l'abus de sa liberté, & qu'il n'est pas davantage en notre pouvoir de la faire agir après en avoir abusé, qu'il l'est à un homme de voir quand il s'est gâté volontairement la vue. On substitue cette comparaison à celle que fait dans d'*Herbelot* un Auteur Arabe.)

§. VIII.

## *Des* Ablutions *&* *des* Purifications.

1. A L'EGARD des *Purifications* prescrites, on doit sçavoir, qu'il y a sept différentes sortes d'eau, que l'on y peut emploier; sçavoir l'eau qui tombe du ciel, c'est-à-dire l'eau de pluie, l'eau de mer, l'eau de riviére, l'eau de puits, l'eau de fontaine, l'eau de neige, & l'eau de grêle.

Nous reconnoissons principalement trois sortes d'ablutions, ou de purifications.

L'une que nous appellons *Gasl*, qui est une espéce d'immersion. L'autre, que nous appellons *Wodou*, qui concerne particuliérement les pieds & les mains; & la troisiéme que nous appellons *Terreuse* ou *Sablonneuse*, parce qu'au lieu d'eau, on y emploie du Sable ou de la Terre.

## I. *De l'*Ablution corporelle, *appellée* GASL.

2. LES fondemens de cette immersion corporelle, ou pour mieux dire, les régles qu'il y faut observer, sont au nombre de trois.

1. Premiérement, l'*intention* de se rendre agréable à Dieu. (Cette premiére condition est extrêmement recommandée aux *Musulmans*; & leurs Poëtes s'expriment avec beaucoup d'élegance sur ce sujet. M. *Reland* rapporte ce passage d'un Auteur Persan: « Les actions extérieures de piété de celui qui n'a pas l'amour de Dieu dans » le cœur, ne ressemblent qu'à du vent »; ce que le Traducteur a rendu par ces Vers:

*Qui n'aime le Seigneur, a beau prier souvent;*
*Il ne fait que du vent.*

Avant la Purification les vrais *Musulmans* doivent élever leur cœur à Dieu, & se proposer uniquement de se rendre agréables à cet être souverain, en pratiquant les devoirs qu'il a commandés. *Chardin* leur rend cette justice, qu'ils font toutes leurs priéres avec une attention & un respect admirable pour la Divinité; & il avoue que cela lui a fait souvent beaucoup de peine à certain égard, parce qu'il ne pouvoit s'empêcher d'y voir une censure tacite de l'inattention & de l'indévotion qui régne dans nos Temples. Voiez le passage même de M. *Chardin*, allégué plus bas dans l'article de la *Priére*.)

2. En second lieu, qu'on s'y nettoie de toutes les ordures du corps, s'il s'y en trouve.

3. En troisiéme lieu, que l'eau passe sur tout le poil du corps, & sur la peau.

Ensuite, il faut se ressouvenir, que notre *Sonna*, (c'est-à-dire notre *Loi Orale*) exige de nous les cinq articles suivans. (Nous avons trouvé à propos d'éclaircir le texte par cette petite parenthése. La *Sonna* est comme la Loi orale des *Mahometans*, & contient les dits & les faits de *Mahomet*, qui n'ont point été rédigés dans l'*Alcoran*; mais qu'on a conservés d'abord par tradition, & mis ensuite par écrit. Aujourd'hui l'*Alcoran* & la *Sonna* composent tout le Droit sacré & civil des *Mahométans*. Ce mot est emploié par eux, pour désigner certains préceptes de perfection dont l'observation est méritoire, mais dont la négligence n'est point punissable.)

I. Premiérement, que nous récitions la Formule accoutumée, *au nom de Dieu*, *&c.*

II. Que nous nous lavions la paume des mains, avant que les cruches se vuident dans le Lavoir.

III. Qu'il se fasse une expiation avant les priéres, & cela avec certains rits. (Je traduits le mot Latin de *Lustratio*, par celui d'expiation.)

IV. Qu'on se frotte la peau avec la main, pour en ôter toute la saleté.

V. Et enfin, que ces choses soient continuées sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

4. Les raisons qui font que cette purification corporelle est nécessaire, sont au nombre de six, dont les trois premiéres concernent également & les hommes & les femmes: les autres ne sont que pour celles-ci.

1. Les motifs d'ablution communs aux deux sexes sont, les embrassemens illici-

tes

tes & criminels par le désir, &c. quoiqu'ils n'aient été suivis d'aucune autre impureté (*a*).

2. Les suites involontaires d'un commerce impur; (Il y a dans le Latin *Fluxus Seminis.*) & cela est souvent aussi l'effet de la volonté.

3. Et en troisiéme lieu, la mort.

5. Voici les trois motifs d'ablution, qui sont particuliers aux femmes. 1. Les régles. 2. Les pertes de sang dans l'accouchement. 3. Et enfin l'accouchement même.

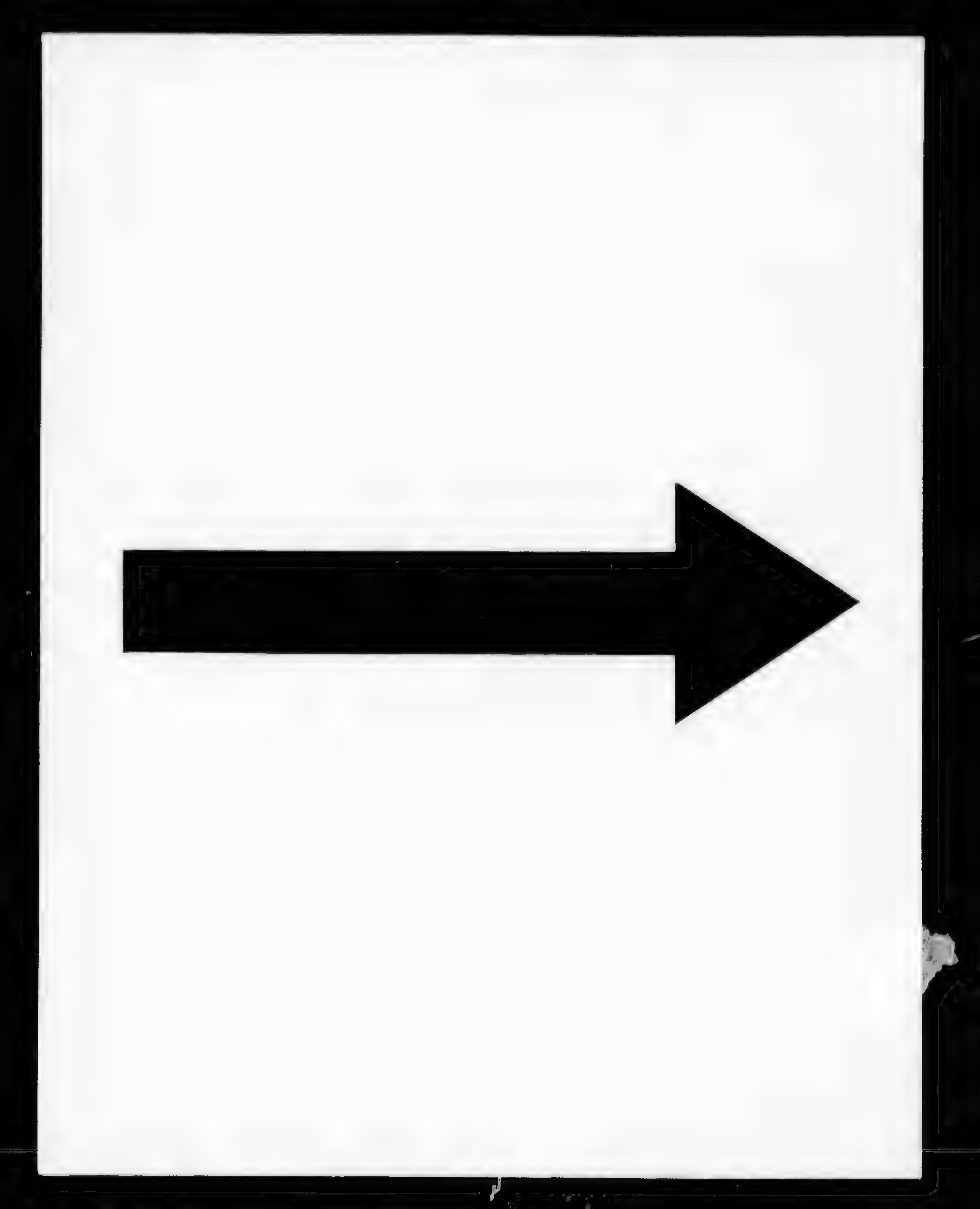
(Voici la maniére dont les Persans rapportent les six causes d'ablution indispensables. 1. L'impureté quelle qu'elle soit. 2. Les pertes périodiques du Sexe. 3. L'accouchement. 4. Les pertes de sang après l'accouchement. 5. L'attouchement d'un cadavre. 6. La mort. Outre cela ils comptent quarante ablutions presentes par la *Sonna*; les voici.

1. La célébration de leur *sabbat*, qui est le Vendredi. 2. Toutes les nuits en nombre *impair* du mois de *Ramadhan*, la premiére, la troisiéme, la cinquiéme, la septiéme, &c. 3. La nuit de la fête du même mois. 4. La fête des Offrandes. 5. La 14. nuit du mois de *Regeb*. 6. Et le 27. du même mois. 7. La 14. nuit du mois de *Schaaban*. 8. Le jour de la naissance de *Mahomet*; sçavoir, le 17. du mois de *Rebia* premier. 9. Le 24. du mois de *Dilhaja*. 10. Le 18. du même mois. 11. Le 25. du mois de *Dilkaada*. 12. Le jour qu'ils s'arretent sur la montagne d'*Arafat*. 13. Le 8. du mois de *Dilhaja*. 14. Le jour de l'an. 15. En entrant dans le territoire de la Mecque par un principe de dévotion. 16. Quand on y a fait quelque sejour. 17. Quand on fait le tour de la *Caaba*. 18. En visitant le sépulcre d'un des quatorze *Imans*. 19. Quand on se repent de quelque péché, & que l'on se convertit. 20. En entrant dans le sanctuaire du Temple de la Mecque. 21. En entrant à Médine. 22. En entrant dans la Mecque. 23. En entrant dans le Temple de la Mecque. 24. En entrant dans la *Caaba*, par où il faut entendre ici la partie mitoienne du sanctuaire & du vestibule. 25. En entrant dans le Temple de Médine. 26. En demandant à Dieu son secours pour quelque entreprise, ou contre quelque danger, & quand on consulte l'*Alcoran* par le sort. 27. A la naissance d'un enfant. 28. En demandant à Dieu de la pluie. 29. Lorsqu'on a négligé volontairement de prier Dieu en tems d'Eclypse, & sur-tout dans les grandes Eclypses. 30. Lorsqu'on s'est approché du cadavre d'un criminel puni du dernier supplice & exposé sur le grand chemin; ou si l'on a passé tout contre, & cela les trois premiers jours de l'exposition. 31. Lorsqu'on a touché un corps mort qui a été lavé. 32. Lorsqu'on a tué un Lézard. 33. Lorsqu'on n'a pas achevé sa purification dans les formes. 34. Lorsque dans l'ablution il nous vient un scrupule sur quelque accident nouveau, qui pourroit exiger une nouvelle ablution. 35. Lorsqu'un Persan qui se trouve parmi des Turcs, s'est purifié à leur maniére, soit par crainte ou par foiblesse, de retour chez lui il doit pratiquer une ablution toute nouvelle. 36. Lorsque dans le Pélerinage de la Mecque, on jette de petits cailloux d'une certaine façon. 37. Lorsqu'on a été en démence. 38. Ou en *pamoison* (λειποθυμια) défaillance. 39. Quand on a enseveli un mort. 40. Ou après la mort d'une personne; auquel cas il faut se laver deux fois; premiérement parce qu'un mort souille, en second lieu, parce que peut-être le défunt s'est mal purifié avant sa mort. (Tels sont les quarante préceptes au sujet des ablutions: sur quoi il est nécessaire de remarquer, que les Turcs en pratiquent qui sont négligées par les Persans, comme d'un autre côté ceux-ci en négligent, que ceux-là observent.)

## II. *De la Purification nommée* Wodou, *qui regarde principalement les mains & les pieds.*

6. Pour ce qui est de la seconde espéce de purification, que nous appellons *Wodou*; il y a six choses à considérer.

(*a*) Dans la premiére édition M. *Reland* avoit traduit, *Immunditias post circumcisionem*, c'est-à-dire, *les ordures après la circoncision*; ce qui lui donnoit occasion de nous apprendre que les *Mahométans* mâles & femelles sont circoncis, les mâles à l'âge de 13. 14. 15. ou 16. ans, lorsqu'ils peuvent prononcer ces paroles: *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même, & Mahomet est l'Envoié de Dieu*; & les femelles vraisemblablement lorsqu'elles sont nubiles, comme l'assurent *Galien* Liv. 15. *de usu partium*, *S. Ambroise*, *Strabon* & autres. Cela se pratiquoit aussi chez les Egyptiens *incisione nymphæ puellaris*, environ à l'âge de 14. ans, *quod eo anno incipiat flagrare passio virilis*. Les Arabes ont un nom particulier, pour designer les matrones qu'on emploie à la circoncision des filles.



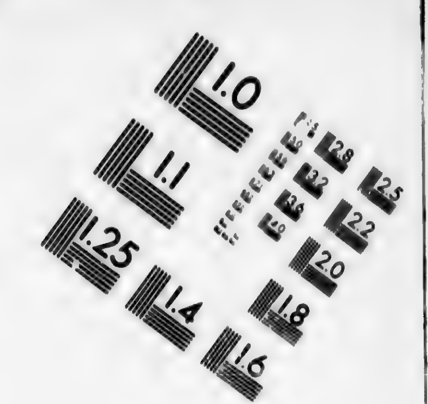
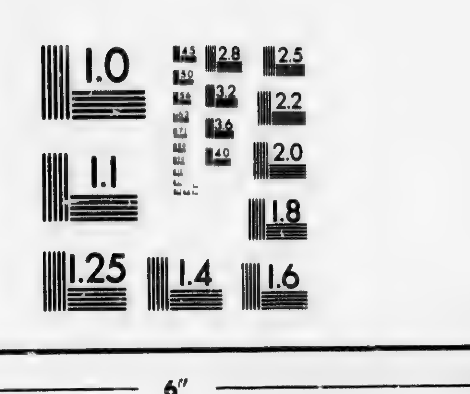


**IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)**



6"

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



1. La premiére est, qu'elle se fasse avec l'intention de plaire à Dieu.
2. La seconde, qu'on s'y lave tout le visage.
3. La troisiéme, qu'on s'y lave les mains & les bras jusqu'au coude inclusivement.
4. La quatriéme, qu'on s'y frotte certaines parties de la tête.
5. La cinquiéme, qu'on s'y nettoie les pieds jusqu'aux talons inclusivement.
6. Et la sixiéme enfin, qu'on y observe exactement l'ordre prescrit ci-dessus.
7. A quoi il faut ajouter les Institutions de notre *Sonna*, c'est-à-dire, de notre *Loi Orale*, lesquelles sont au nombre de dix.
1. Premiérement, qu'elle soit précédée de la Formule *au nom de Dieu*, &c.
2. Qu'on se lave la paume de la main, avant que les cruches se vuident dans le lavoir.
3. Qu'on se nettoie le visage.
4. Qu'on attire l'eau par les narines.
5. Qu'on se frotte toute la tête & les oreilles.
6. Qu'on sépare, ou écarte la barbe pour la mieux nettoier, lorsqu'elle est épaisse & longue.
7. Et les doigts des pieds, les oreilles, l'un après l'autre.
8. Qu'on se lave la main droite avant la gauche, & qu'on observe le même ordre à l'égard des pieds.
9. Qu'on répete ces actes de purification jusqu'à trois fois.
10. Et enfin, qu'on les continue sans interruption jusqu'à la fin.
8. Cinq choses rendent cette espéce de lustration ou de purification nécessaire.
1. L'issue de quelque excrément que ce soit ( *excepto semine* ) par les voies naturelles aux hommes.
2. Lorsqu'on a dormi profondément, ( parce qu'on suppose que dans un profond sommeil on a pû contracter quelque impureté, dont on ne se souvient pas. )
3. Lorsqu'on a comme perdu l'entendement, par un excès de vin, ou que même on l'a véritablement perdu par maladie, ou autrement.

( On sçait assez que le vin est défendu aux *Mahométans* par un précepte de l'*Alcoran*, Ch. 2. v. 219. & Ch. 5. Cependant plusieurs en boivent malgré la défense de l'*Alcoran*, & ne s'en abstiennent que pendant le mois de Ramadhan, qui est consacré au jeûne & à la dévotion. Il se trouve même des *Mahométans*, qui ne se privent pas du plaisir de boire du vin pendant ce tems de dévotion. Quelques Docteurs Musulmans prétendent aussi, qu'à proprement parler, *Mahomet* n'a défendu que l'ivresse causée par le vin, ou par quelque liqueur que ce soit; ajoutant qu'il est fort permis de faire usage du petit vin, de celui qu'on peut appeller vin de ménage, & que même on peut en boire de fort, pourvu qu'on le fasse avec retenue. La politique peut encore autoriser l'usage du vin, parce qu'il dissipe ordinairement l'esprit, & le détourne des affaires sérieuses. L'expérience apprend à Constantinople, & ailleurs, que les assemblées qui se forment dans les bains publics, &c. entre gens sages & qui ont toute leur raison, sont tout autrement pernicieuses que celles des ivrognes dans les cabarets. Aussi a-t-on défendu souvent les premiéres, & jamais les autres. )

4. Lorsqu'on a touché une femme impure, sans qu'il y eût un voile, ou quelque autre vêtement entre deux.
5. Ou enfin, lorsqu'on a porté la main à ces parties du corps, que la bienséance ne permet pas de nommer.
9. Au reste, il est pourtant nécessaire de se nettoier, après avoir satisfait aux besoins de la nature; & c'est ce qu'il faut faire de la main gauche, avec de petits cailloux, & ensuite y passer de l'eau pour achever de se nettoier. Cette purification sera parfaite, lorsqu'à la couleur, à la saveur & à l'odeur de l'eau, on aura pû remarquer qu'elle n'a plus rien de mauvais.

( Remarquez que c'étoit la coutume d'emploier de petits cailloux à cet usage, & parmi les Grecs & parmi les Romains. C'est là-dessus qu'est fondé le badinage contenu dans un passage du *Plutus* d'Aristophane. Un des Acteurs s'y plaint, *que la disette des cailloux est si grande, qu'on est obligé d'avoir recours à des gousses d'ail.* M. *Reland* renvoie ensuite à *Florent Chrétien*. A l'égard des *Mahométans*, ils n'ont garde de se servir de papier, comme nous, parce que, disent-ils, on y a écrit, ou on y peut écrire des choses saintes de la derniére importance.

Les commodités des *Mahométans* sont de deux sortes. Celles des riches, où il y a toujours un grand réservoir d'eau bien entretenu; & celles des pauvres où il n'y a point de réservoir; mais quand ils y vont, ils se pourvoient d'une bouteille d'eau,

pour accomplir le précepte comme il se doit. On est si persuadé de l'antiquité de ce rit, qu'un Auteur ne craint pas de le faire remonter jusqu'à *Adam*. "*Adam* & *Eve*, dit »gravement l'Auteur Arabe, furent instruits par un Ange de la maniére de se net» toier le . . . & les . . . avec une mote de terre, à quoi il ajouta la purification » par l'eau. Il leur apprit aussi celle qu'on appelle *Wodou*. » M. *Reland* dérive *Latrina*, commodités, de *Lavatrina*, comme qui diroit *Lavoir*; ce qui sembleroit supposer que l'usage de l'eau, à cet égard, n'étoit pas étranger aux anciens Romains.)

## III. *De la* Purification Terreuse *ou* Sablonneuse.

10. PARLONS maintenant de la *Purification sablonneuse* ou *terreuse*, qu'on appelle ainsi, parce qu'elle se fait avec de la terre, ou du sable, au lieu d'eau.

(On ne se sert de cette purification, 1. que quand on n'a point d'eau. 2. ou quand le malade ne la sçauroit souffrir sans se mettre en danger de mort. Au reste par ce mot de *sable* il faut entendre toute sorte de terre, même de la terre minérale, & du minéral, &c. Les Juifs prétendent aussi (*a*) que faute d'eau on peut se laver avec de la terre, & nous apprenons de *Cedrenus*, que dans les *Syrtes* d'Afrique des Chrétiens baptiserent avec du sable, faute d'eau, un Juif qui alloit expirer.)

Il faut sçavoir que nous avons sur ce sujet quatre fondemens, ou quatre régles prescrites.

1. La premiére, qu'elle se fasse avec intention de plaire à Dieu.
2. La seconde, qu'on s'y frotte bien le visage.
3. La troisiéme, qu'on fasse la même chose à l'égard des mains & des bras, jusqu'au coude inclusivement.
4. Et la derniére, qu'on y observe exactement l'ordre prescrit ci-dessus.

11. Joignez à cela les préceptes de notre *Loi Orale*, la *Sonna*, qui ordonnent à ce sujet, 1. que la Formule *au nom de Dieu*, &c. en fasse le préliminaire. 2. Que la main droite précede toujours la gauche, à l'égard des mains, de même à l'égard des pieds. 3. Et enfin que tous ces rits se continuent sans interruption jusqu'à la fin de la cérémonie.

## §. IX.

## *Des* Priéres.

1. LES principes ou les ordres divins sur lesquels la priére est fondée avec ses rits, &c. sont au nombre de treize,

1. l'Intention. (*b*)
2. La magnificence, ou la grandeur des noms de Dieu.
3. Le Formulaire d'unité de Dieu, *Dieu est grand*, &c.
4. La situation droite du corps.

(En général, celui qui prie doit avoir le corps droit & immobile & les pieds joints. Il ne doit point tourner la tête. Voici cependant quelque chose de plus détaillé sur l'attitude des *Musulmans* dans leurs devotions. I. Le corps doit être droit, quand on commence la priére, & les mains élevées tout près de la tête. II. Ou les mains baissées & jointes, étant posées sur le ventre. Cette attitude est en usage chez les Turcs : mais elle ne l'est pas chez les Persans, en récitant le premier Chapitre de l'*Alcoran*. III. Ou les mains doivent être posées chacune séparément sur les genoux,

(*a*) Voiez le *Gemara Beracoth*, fol. 15.

(*b*) CH. IX. Sur le Chapitre de la *Priére*, on ne fera pas mal de consulter M. *Chardin*, qui est fort exact à tous égards, mais particuliérement à celui-ci ; & voici l'éloge qu'il fait de la dévotion des *Mahométans*. „ Je ne puis „ m'empêcher de dire encore une fois, que la „ priére des *Mahométans* se fait avec une réve„ rence inconcevable, & qu'on ne peut regar„ der l'attention qu'ils y apportent, le zéle & „ l'humilité dont ils l'accompagnent, sans ad„ miration. Ils ne remuent pas les yeux ; tous „ les mouvemens de leur corps se font avec la „ plus juste mesure. Ils prient à voix entrecou„ pée, tantôt bas, tantôt haut, tantôt d'esprit „ seulement : mais tout cela est si posé, si exact, „ si recueilli, qu'assurément ils nous font la „ derniére honte à nous autres Chrétiens. Ce qu'il „ y a de plus admirable, c'est qu'ils fassent leurs „ priéres avec tant de zéle & d'attention, quoi„ qu'ils les fassent si souvent " : *Voiage de Perse*, Tome IV. pag. 120. Edit. in 4. de 1735.

en courbant le corps, ou même sans le courber, selon que la Figure représente ici un Turc qui fait sa priere au-dessous d'un *Dervich* qui tourne par dévotion; usage dont il sera parlé plus amplement dans la suite. IV. Ou l'attitude dans l'adoration consiste à baisser le visage jusqu'à terre. La V. c'est d'être assis les mains posées sur les cuisses. La VI. est à peu près de même. La VII. & la VIII. sont proprement une espéce de salutation des Anges, lorsque la priére est finie. Voiez sur tout ceci *Chardin*.

Les Arabes réduisent ces attitudes du corps à quatre, qui sont 1. d'être debout. 2. d'être courbé. 3. d'adorer, ou d'être prosterné. 4. d'être assis. Lorsqu'ils prient, ils se servent ordinairement de cette Formule: *Seigneur, agréez la dévotion que nous vous présentons debout, courbés ou inclinés, prosternés & assis. Acceptum tibi sit, Domine noster, nostrum stare, incurvari, adorare & sedere.*)

5. La lecture du premier Chapitre de l'*Alcoran*.

(Les *Mahométans* font grand cas de ce Chapitre; aussi a-t-il donné lieu à divers ouvrages sur la matiére qu'il renferme. Le P. *Maracci*, qui a réfuté l'*Alcoran* sans le moindre ménagement, n'a pu s'empecher de parler avec beaucoup d'éloge du commencement de ce Chapitre, qui renferme certainement une belle & magnifique priére. V. outre le P. *Maracci*, M. *Sale* dans ses notes sur ce Chapitre. Il n'oublie pas d'y remarquer, que cette priére est autant estimée, autant en usage chez les *Musulmans*, que l'Oraison Dominicale chez les Chrétiens.)

6. Ensuite l'inclination du corps vers la terre.

(Il faut courber la moitié du corps, de telle maniére que le dos étant tendu, les mains tomberont sur les genoux. Ceux qui par infirmité ou autrement ne peuvent se courber de cette maniére, doivent au moins baisser les sourcis, lorsqu'il faut se courber ainsi, les élever quand il faut lever la tête à l'adoration, & presser la prunelle de l'œil, en signe d'humilité.)

7. Après quoi le corps doit se relever ensuite de cette premiére inclination.

8. Suit l'adoration, ou le *prosternement*, pour ainsi dire, du visage jusqu'à terre.

(C'est ce que les Grecs appellent προσκύνησις. Dans l'adoration sept membres du corps touchent la terre, sçavoir les deux pieds, les deux mains, les deux genoux & le front.)

9. Ensuite la session du corps, ou l'action de s'asseoir. (Pour méditer plus commodément sur les mystéres du culte Religieux, & se recueillir sur l'essence de la priére. Au reste, ils doivent s'asseoir de maniére que les fesses s'appuient sur le talon du pied droit, & que le pied gauche plus reculé présente la plante en haut.)

10. Puis la seconde session.

(Il y en a qui, entre la premiére & la seconde session, baissent une seconde fois le front jusqu'à terre, & adorent Dieu.)

11. Après quoi vient la seconde Confession qui regarde *Mahomet*, au lieu que la premiére regarde Dieu même.

12. Le Formulaire de cette Confession, qui doit être récité.

13. Et enfin l'observation exacte de l'ordre prescrit ci-dessus.

II. L'Institution de la *Sonna*, de *la Loi Orale*, exige quatre choses.

1. Premiérement, que l'on invite le Peuple aux priéres.

2. Que l'on répe 'invitation par un Formulaire fort peu différent du premier.

(Ces avertissemens se font par des Crieurs publics, qui montent au haut de certaines tours fort étroites, bâties ordinairement autour des Mosquées, & là se tournant du côté du Kibla, c'est-à-dire, vis-à-vis de la Mecque, ils invitent à haute voix le Peuple à faire leurs priéres. Le Formulaire du premier avertissement est celui-ci: Dieu est haut élevé, Dieu est haut élevé; j'atteste que Mahomet est l'Envoié de Dieu, ce qui se répete par deux fois. Ensuite en élevant la voix; J'atteste qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même; J'atteste que Mahomet est l'Envoié de Dieu. Aux priéres, à un heureux succès; à un heureux succès. Si c'est le matin, il ajoute: Les priéres valent mieux que le sommeil; les priéres valent mieux que le sommeil. Dans le second avertissement, on use à peu près du même Formulaire, à la réserve qu'on y ajoute: Les priéres vont commencer; Dieu est haut élevé; Dieu est haut élevé.

3. Ensuite la premiére Confession, qui regarde Dieu lui-même.

4. Et enfin un certain formulaire de priéres, qui est cette premiére Confession même.

III. Pour les choses qui sont requises de celui qui se prépare sincérement à la priére, elles sont au nombre de cinq.

1. Pré-



*DERVICH ou Moine Turc qui tourne par devotion.*



*SAKA Charitable Derviche qui porte de l'eau par la ville et la donne par charité.*



B. Picart sculp. direxit 1731

*TURC qui fait sa priere.*



*DERVICH des Indes.*

c

p

o

c

n
d
q
d
V
n
p

&

tra
nié
C
de
les
emp
En
teur
cé l
lui
aux
môr
I
(
fort
1

(a
fage
mis a

1. Premiérement, il faut que le corps soit absolument pur.

2. En second lieu, que le corps soit couvert d'une maniére décente.

( Cette décence se réduit chez les *Mahométans*, pour les hommes, à cacher ce qui est entre le nombril & les genoux; pour les femmes, à ne montrer aux hommes que le visage (*a*), les pieds & les mains. Excepté ces parties, les femmes ne doivent rien laisser voir. Ajoutez à cela, que les uns & les autres, s'ils ont de trop riches habits, s'ils portent des ornemens trop éclatans, sont obligés de les quitter avant que de faire leur priére. L'état d'oraison demande l'abaissement & l'humilité devant Dieu.

3. En troisiéme lieu, qu'on se place dans un endroit net, où le corps ne puisse contracter rien d'impur (*b*).

4. En quatriéme lieu, le *Musulman* doit connoître exactement les tems marqués pour la priére, & les observer réguliérement.

5. Et enfin, dans la priére, le *Musulman* doit être attentif à la *Kibla*, qui, comme on l'a déja dit plusieurs fois, consiste à se tourner vers le Temple de la Mecque.

IV. Pour ce qui concerne les priéres qu'il faut réciter tous les jours, il y en a de cinq sortes.

( Ces priéres sont d'institution divine : mais outre celles-là, il y en a d'extraordinaires & de cinq sortes aussi, qui sont 1. les priéres de *Ramadhan*, 2. les priéres pour détourner des châtimens de Dieu ( *las adhabas* comme s'exprime le MS. Espagnol que cite M. *Reland*; ) 3. la priére (*el Assala*) en tems d'Eclypse. 4. La priére pour demander de la pluie. 5. La priére des funérailles. A l'occasion de la priére du Vendredi, remarquons que, selon les Mahométans, le Vendredi est d'institution divine, & qu'il a été ordonné à Adam de solemniser ce jour, parce que les Anges se prosternerent alors devant lui par ordre de Dieu. Les priéres de cinq sortes sont : )

1. Celles de midi, qui demandent quatre inclinations du corps.

2. Celles d'après midi, qui demandent aussi quatre inclinations.

3. Celles du soir, qui demandent trois inclinations.

4. Les priéres nocturnes, qui en demandent quatre.

5. Et enfin les priéres du matin, qui n'en demandent que deux : dix-sept en tout, & cela dans l'espace de vingt-quatre heures.

Les Voiageurs peuvent sans péché les réduire à onze.

## §. X.

### *Des* Aumônes.

Il y a de deux sortes d'Aumônes; les unes qu'on peut nommer volontaires & arbitraires, & les autres qui sont prescrites & ordonnées par la Loi. C'est de ces derniéres dont nous parlons.

Ce premier Paragraphe n'est pas dans l'Original : mais on l'a suppléé de la note de M. *Reland*, pour faire mieux comprendre au Lecteur de quoi il s'agit. Au reste, les Aumônes sont fort estimées & fort recommandées parmi les Mahométans; ils emploient beaucoup de maximes & de sentences pour en faire sentir la nécessité. En voici une qui est toute allégorique, & telle que l'a traduite M. Reland d'un Auteur Arabe. Au dernier jour, Dieu attachera autour de celui qui n'aura point exercé l'aumône, un serpent, comme une ceinture, ou comme un collier, & ce serpent lui mordra la main. Les chameaux, les bœufs & les brebis de l'avare le fouleront aux pieds, pour le punir de ce qu'il ne les a pas emploiés à des charités & à des Aumônes, &c.

I. Les Aumônes doivent être données de cinq sortes de choses.

( D'autres en mettent huit : mais ces différences sont si peu considérables, qu'il est fort inutile de les rapporter ici.)

1. Premiérement de notre bétail.

(*a*) M. *Reland* se trompe, en mettant le visage au rang des parties du corps qu'il est permis aux femmes de montrer aux hommes.

(*b*) Ils se servent ordinairement d'un tapis ou d'une natte, pour faire leurs dévotions.

2. En second lieu, de notre argent.
3. En troisiéme lieu, de nos grains.
4. En quatriéme lieu, de nos fruits.
5. Et enfin, de nos marchandises.

II. A l'égard du *Bétail*, il y en a de trois sortes, dont il est nécessaire de faire l'aumône; sçavoir des chameaux, des bœufs & des brebis; & afin que cette espéce d'aumône se fasse légitimement, six choses sont requises.

1. Que celui qui la fait soit Musulman. On sçait qu'il faut entendre par ce mot un Mahométan sincérement attaché à la Religion de Mahomet.

2. Qu'il soit de condition libre.

3. Qu'il soit légitime possesseur de ce qu'il donne.

(En effet, ce n'est pas donner que de donner le bien d'autrui; & c'est une véritable injustice que de donner ce qui ne nous appartient pas.)

4. Que le bien de celui qui fait l'aumône soit augmenté à un certain point. C'est-à-dire, qu'il faut avoir un certain bien pour être obligé de donner. Par exemple, vingt piéces d'or de leur monnoie, est la somme qu'il faut posséder avant que de faire des aumônes en or; & l'aumône en ce cas-là est réglée à deux & demi pour cent. Suivant la même régle, il faut posséder deux cens piéces d'argent de leur monnoie, pour en donner cinq; cinq chameaux, pour donner une brebis; vingt chameaux, pour donner une chamelle (la femelle d'un chameau); quarante brebis, pour en donner une, &c. Si le bien augmente, on augmente encore la dixme à proportion: mais si on n'avoit pas vingt piéces d'or, ou deux cens piéces d'argent, ou cinq chameaux, ou trente bœufs, ou quarante brebis, on ne seroit point obligé à donner.)

5. Qu'il l'ait possédé à peu près pendant une année. (C'est-à-dire, qu'il l'ait possédé onze mois au moins, sans que ce bien ait été engagé; car l'engagement anéantit la possession.)

6. Que les bêtes qu'il donne soient prises, non de celles qui travaillent à cultiver ses terres, & qui lui sont actuellement utiles; mais de celles qui paissent encore dans ses paturages.

(Cette maxime est fort sage. Un laboureur ne doit point faire l'aumône de ses propres meubles: c'est ainsi qu'on peut fort bien appeller une bête de charge, qui lui sert à labourer ses terres, & à faire vivre ses enfans. Les Aumônes doivent se faire du superflu; & c'est-là le sens de cette loi.)

III. A l'égard des *Aumônes pécuniaires*, c'est-à-dire, en or ou en argent, les mêmes conditions y sont requises; sçavoir que celui qui les fait 1. soit Musulman, 2. libre, 3. légitime possesseur, &c. comme ci-dessus.

IV. Pour celles qui consistent en grains, & autres semblables fruits de la terre, elles exigent du donateur ces trois conditions.

1. Que ces fruits, grains, &c. soient provenus de graine semée, & que ce ne soient pas des plantes nées au hasard.

2. Qu'ils aient été serrés dans des greniers.

3. Et qu'enfin on en ait pour soi une certaine quantité, qui nous mette à portée d'en faire des Aumônes.

A l'égard des fruits croissant sur l'Arbre, des plantes, &c. les Aumônes qu'on doit en faire consistent en dattes & en raisins; & afin qu'elles se fassent légitimement, les quatre premiéres conditions spécifiées ci-dessus y sont requises, sçavoir que celui qui les fait soit Mahométan, libre, légitime possesseur, & riche d'un certain bien.

V. Enfin, pour ce qui est des Aumônes qui consistent en marchandises, elles doivent avoir les mêmes conditions.

VI. Mais il faut se ressouvenir ici, qu'à l'égard de toutes ces Aumônes, tant celles dont nous venons de parler, & qui ne regardent que les personnes commodes, qu'à l'égard d'une autre sorte d'Aumônes dont je n'ai rien dit, & qui est une espéce d'impôt, ou de capitation universelle sur toutes les têtes à l'issue du jeune de *Ramadhan* (a);

(a) Soit qu'on ait jeûné dans le mois de *Ramadhan*, ou non, on est tenu à cette *Aumône annuelle*, après le tems expiré du jeûne, pourvû qu'on ait atteint l'âge de puberté & qu'on soit en son bon sens. On donne par tête un *Sea*, qui est une petite piéce de monnoie: mais on est libre de le paier en argent, ou en denrées applicables à la nourritures des pauvres; comme en orge, froment, dattes, ris, raisins secs, beurre ou fromage, &c.

à l'égard, dis-je, de toutes ces Aumônes, le premier & le véritable principe est l'intention de faire telle ou telle Aumône, comme une chose entiérement dûe. ( Elle est au rang de ces devoirs de droit divin qu'on appelle *Fardh*. Ce qui est de droit divin est indispensable : à l'égard des préceptes de la *Sonna*, ils n'obligent point nécessairement. Le principe des Mahométans est en général que l'Aumône attire la bénédiction de Dieu ; & à cause de cela, ils l'appellent *Zacat*, du verbe *Zaca*, qui signifie accroître. Tous les Voiageurs ( *a* ) donnent de grands éloges aux Mahométans sur l'article de l'Aumône. )

## §. XI.

## *Des* Jeûnes.

I. Il faut trois choses pour rendre le *Jeûne* ( *b* ) légitime & agréable à Dieu.

1. Premiérement, il faut être Musulman.
2. Il faut être parvenu à l'âge de puberté.
3. Et enfin, il faut être dans son bon sens.

II. Pour ce qui est du Jeûne même, les principes qui doivent remonter à Dieu, sont au nombre de cinq.

1. Il faut l'intention du cœur.
2. Il faut s'abstenir de manger pendant le jour. ( C'est-à-dire, depuis le lever jusqu'au coucher du Soleil. Il y en a qui portent le scrupule jusqu'à n'oser avaler de petits brins de viande qui restent entre les dents. On en voit qui s'abstiennent de parler, & tiennent exactement la bouche fermée : mais aussi il y en a d'autres qui sont beaucoup moins scrupuleux. Enfin il s'en trouve, qui réparent le tems perdu, & font de toutes les nuits du Ramadhan une débauche continuelle. Dès que le Soleil est couché, des gens vont crier par les rues, au moins en Afrique, & dans le Roiaume de Maroc, *le Soleil est couché ; il est tems de prendre quelque nourriture pour la réfection du corps*. C'est le signal ordinaire par toute la Ville. )
3. Et de toute espéce de boisson.
4. Et non seulement d'avoir commerce avec une femme, mais même de quelque impureté que ce soit, baisers, embrassemens, attouchemens, &c.
5. Il faut aussi faire ensorte de ne pas rendre ce qu'on a mangé : en quoi il faut supposer deux choses ; l'une, que l'estomac est en bon état ; l'autre, que l'on ne fait point d'excès, ou du moins qu'on ne prend rien qui cause de la répugnance ou du dégout.

III. Avec cela dix choses annullent le Jeûne, & lui ôtent sa vertu.

1. Lorsqu'on fait rentrer avec intention quelque chose que ce soit, ou dans la tête, ou dans l'estomac. ( Il n'est pas même permis d'avaler la salive ; au moins il n'est pas permis de le faire volontairement. Il n'est pas permis de sentir des fleurs ou des parfums, &c. Il n'est pas permis enfin de se laver le visage, ni de se jetter dans l'eau pour se rafraichir. )
2. Lorsqu'on prend un lavement, &c.
3. Ou quelque remede que ce soit, par quelqu'endroit qu'il entre dans le corps, &c.
4. Ou quand on rejette quelque chose par la bouche avec intention.
5. Ou lorsqu'on a commerce avec une femme.
6. Ou lorsque l'on se fouille soi-même, de quelque maniére que ce soit.

( *a* ) Voiez *Chardin*, *Ricaut*, *Thevenot*, *Bespier* dans ses notes sur *Ricaut*, &c. *Zaca* ou *Saca* est aussi le nom d'un *Derviche*, qui donne de l'eau par Aumône.

( *b* ) Ch. XI. Les Mahométans ont divers jeûnes : mais le principal est celui qui dure tout le mois de *Ramadhan*, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Quand on se trouve en voiage ou à la guerre, il est permis de le différer à un autre tems. Après ce jeûne, les Mahométans ont la Fete du *grand Beiram*, appellée ainsi pour la distinguer du *petit Beiram*, qu'on célébre le 10. mois de *Dilhazja*, en mémoire du Sacrifice d'Abraham. On parlera dans la suite beaucoup plus amplement de ces Fetes. On se contentera de dire ici qu'on les appelle les deux Fetes par excellence.

7. Ou lorsqu'une personne du sexe a ses régles.
8. Ou lorsqu'une femme, après être relevée de ses couches, a une perte de sang.
9. Ou lorsqu'une personne est tombée en démence.
10. Ou enfin quand on est devenu apostat.

## §. XII.

### *Du* Pélerinage *de la* Mecque.

Les institutions divines, qui concernent les rits de cette dévotion, sont au nombre de cinq.

1. Premiérement on y demande cette intention, qui fait qu'on a résolu dans son cœur, & fait vœu à Dieu de la maniére la plus religieuse, d'aller en Pélerinage à la Mecque.

2. En second lieu, il faut dans ce Pélerinage, la station d'un jour sur la montagne d'*Arafat*. Cette station doit se faire le neuf du mois.

3. En troisiéme lieu, on doit se raser la tête dans la vallée de *Mina*. (Les hommes se rasent : à l'égard des femmes, elles se coupent les cheveux tout près de la tête. Ajoutons que les femmes ne font point de sacrifice. Le *jet* de sept cailloux l'un après l'autre se fait aussi dans la vallée de Mina ; après quoi suit le sacrifice. Après le sacrifice on se rase, & on se coupe les ongles On enterre ces cheveux & ces ongles dans cette vallée. A l'égard du sacrifice, on offre ou des brebis, ou des chévres, ou des bœufs, ou des chameaux, &c.)

4. En quatriéme lieu, on doit faire sept fois le tour de la *Caaba*, c'est-à-dire, de l'enceinte quarrée, qui est au milieu du Temple de la Mecque. (C'est ce qu'on peut appeller le lieu très-saint du Temple, fondé par Abraham même. Il est quarré, haut de vingt-sept coudées, long de vingt-quatre, & large de vingt-trois. Le Grand Seigneur y envoie tous les ans un grand voile de Damas noir pour le couvrir. Les Arabes & les Persans l'appellent la *Maison de Dieu* ; & il est probable, qu'en cet endroit a habité autrefois quelque Patriarche de la famille d'Ismaël. En faut-il davantage pour autoriser la superstition ?)

5. Et enfin, il faut que l'on fasse une course entre *Safa* & *Merva*, lieux sacrés entre lesquels il faut courir sept fois, & qui sont à sept cens quatre-vingt coudées de distance l'un de l'autre. (Dans cette course, les *Mahométans* marchent d'abord lentement ; ensuite ils courent plus vîte entre les deux colinnes ; après cela ils marchent de nouveau, tantôt s'arrêtant, tantôt regardant de côté & d'autre comme des gens en peine d'une chose perdue ; & tout cela doit représenter l'inquiétude d'*Agar*, mére de leur grand Patriarche *Ismaël*, quand elle cherchoit de l'eau pour étancher la soif de son fils dans le desert. *Safa* & *Merva* sont deux lieux sacrés du même Temple, où on a accoutumé de faire ses priéres ; & cela, aussi-bien que la plus grande partie des pratiques de dévotion usitées à la Mecque, se trouve établi non-seulement depuis *Mahomet*, mais se pratiquoit même avant lui, & avant Jesus-Christ de tems presqu'immémorial : au moins on le dit ainsi sur la foi des Ecrivains Arabes ; ce qui fut cause que *Mahomet* n'eut garde de le suprimer. Au contraire, il l'autorisa comme un article essentiel de sa Religion, qui lui gagnoit les cœurs des Arabes, attiroit la superstition de tous les Peuples voisins au centre de sa nouvelle Loi, & lui donnoit par-là un air d'antiquité & de vénération, qui devoit la rendre respectable à tous les siécles.)

# CHAPITRE IX.

## Eclairciſſemens *ſur la* Religion Mahométane, *traduits du Latin de* M. Reland.

### §. I.

### *Quel eſt le but qu'on ſe propoſe dans ce ſecond Traité.*

DEPUIS que la Doctrine *Mahométane* a infecté le monde connu, pluſieurs Auteurs ont travaillé à en arrêter la contagion, en réfutant de toutes leurs forces une Religion très-pernicieuſe, (*a*) (& fatale au Chriſtianiſme, mais néanmoins aſſez attraiante pour l'eſprit & pour le cœur, naturellement ennemis des mortifications.) L'entrepriſe étoit auſſi néceſſaire pour la conſervation du Chriſtianiſme, & pour empêcher que l'erreur ne ſe fortifiât par l'ignorance des Peuples, que difficile à exécuter.

D'abord pour bien réfuter les *Mahométans*, il falloit abſolument poſſéder l'Arabe, parce que c'eſt en cette Langue que l'impoſteur *Mahomet* a publié ſa doctrine, & qu'il n'eſt pas poſſible d'en pénétrer le fonds & les myſtéres, ſans le ſecours de cette Langue. Cependant le plus grand nombre de ceux qui ont écrit contre le *Mahométiſme* ont été abſolument privés de cette connoiſſance; & de là il eſt arrivé, qu'ils ont attribué hardiment aux *Mahométans* des choſes auſquelles ils n'avoient jamais penſé, & qu'il n'étoit pas poſſible de croire ſans être hors de ſens & de raiſon. C'eſt ainſi que les (*b*) Grecs, par un zéle plein d'imprudence, leur ont ſuppoſé des opinions que le *Mahométiſme* déteſte; effet ordinaire de la malice & de la mauvaiſe foi de ceux qui diſputent avec paſſion, & remplis de préjugés de parti. Telles ſont les raiſons qui m'obligent à examiner certains dogmes attribués injuſtement ou mal à propos aux *Mahometans*, & à rechercher les cauſes des fauſſes idées qu'on s'en étoit faites. Mon deſſein eſt dans ces Eclairciſſemens, d'empêcher qu'on ne combatte des chiméres, & que les Chrétiens abuſés par de faux détails, ne perſiſtent dans l'illuſion où les jette un faux expoſé des articles de Foi des Muſulmans.

(*c*) (C'eſt le ſujet de ce ſecond Traité. Il eſt diviſé en XL. Queſtions ou Eclairciſſemens ſur la Doctrine de *Mahomet*, par rapport aux opinions qu'on lui impoſe. D'abord j'indique l'opinion; enſuite je produis mes témoins qui en chargent les *Mahometans*; après cela, je découvre l'erreur, ordinairement par l'origine de l'erreur même, & je la réfute par des autorités inconteſtables. Tout cela ne peut être que fort varié, & fort utile; & il y a lieu d'eſpérer qu'à l'avenir les Chrétiens ſeront plus équitables, & entr'eux, & envers leurs ennemis, & un peu plus réſervés à ſe laiſſer prévenir fauſſement contre *Mahomet* & ſa Doctrine.)

### II.

### *S'il eſt bien vrai que les Mahométans admettent cette maxime; que chacun peut être ſauvé dans ſa Religion, pourvû qu'il vive bien.*

IL faut d'abord remarquer l'erreur de ceux qui ont écrit, que les *Mahométans* aſſurent que chacun peut être ſauvé dans ſa Religion, pourvû qu'il y vive en honnête

(*a*) Ceci n'eſt pas dans l'original. C'eſt une addition de M. D**.

(*b*) *Fervor imprudens Graeculorum*, dit l'original.

(*c*) Ceci eſt de la façon du Traducteur.

homme. On prétend que c'est la Doctrine courante de *Mahomet* & de ses Sectateurs. (*a*) (Ce fait paroit d'abord assez singulier. Un Imposteur, qui érige une nouvelle Loi comme nécessaire au salut, & qui fulmine par tout avec tant de véhémence & contre les Juifs & contre les Chrétiens, a cependant établi dans son *Alcoran* l'*indifferentisme*. Ce n'étoit pas la peine de faire une nouvelle Secte; il falloit se contenter de recommander principalement les bonnes mœurs.)

Cependant voici une suite de témoins, qui déposent contre lui; le fameux Cardinal *de Cusa* (*b*), *Hoornebeek* (*c*), *Voetius* (*d*), *Seldenus* (*e*), *Hornius* (*f*), *Vigenere* (*g*), *Artus Thomas*, & une infinité d'autres. Le dernier s'est expliqué ainsi dans son *Triomphe de la Croix* (*h*); la 46. erreur de *Mahomet* est l'indifférence des Religions, moiennant qu'on soit de bonne vie.

Un autre Cardinal y est aussi exprès, dans le second Tome de ses *Controverses* (*i*). L'Alcoran, dit-il, nous enseigne dès le Chapitre II. que chacun peut être sauvé dans sa créance, pourvu qu'il en observe toutes les Loix, soit Juif, soit Chrétien, soit Turc.

*Gualther*, dans sa Chronologie (*k*), est encore plus positif. La dernière extravagance, dit-il, de Mahomet, est l'indifférence des Religions.

*Thomas de Jesus*, dans son Livre de la *Conversion des Gentils* (*l*), & l'Auteur (*m*) de la II. harangue contre *Mahomet*, rapportent tous deux, que dans le Chapitre de l'*Alcoran*, qui a pour titre *Albacar*, le prétendu Prophéte y déclare en propres termes, que les Juifs & les Chrétiens seront sauvés.

(*n*) (Tout cela est bien positif: mais n'allons pas si vîte; tous ces Auteurs qu'on vient de citer n'entendoient pas l'Arabe, & d'ailleurs ils se sont copiés les uns les autres. Pardonnons leur cette bévûe.) Mais comment pourrons-nous pardonner à un homme, qui a demeuré quinze ans en Asie, & qui a eu tout le loisir de se perfectionner dans les Langues Orientales, comme il a paru par le *Dictionnaire* ou *Trésor de la Langue Persane*, qu'il donna au public en 1684. Cet auteur (*o*) nous assure dans ce même Livre, que l'*Alcoran* donne assez à entendre que chacun peut être sauvé dans sa Religion; & voici ce qu'il dit dans le Chapitre de la (*p*) *Vache*. » Ceux qui auront crû & auront bien vêcu, soit Chrétiens, ou Sabaïtes, qui auront » crû en Dieu & au jour du jugement, & qui auront fait de bonnes œuvres, rece- » vront la récompense du Seigneur leur Dieu; & au jour de la résurrection, il n'y » aura aucun lieu à la crainte ni à l'affliction pour eux «. (*q*) (Voilà le fameux passage, qui a fait naître l'erreur; & il n'est pas étonnant, que des Ecrivains entiérement étrangers aux maniéres Arabesques y aient été trompés, puisque voici un homme, qu'on ne sçauroit accuser d'ignorance sur ce sujet, qui n'a pas compris un passage, d'ailleurs assez intelligible.)

Voici le passage traduit mot à mot, tel qu'il se trouve dans le Chap. II. v. 59. & dans le Chap. V. v. 73. de l'Alcoran. Certainement ceux qui croient (cela veut dire les *Mahometans*) les Juifs & les Nazaréens, c'est-à-dire, les Chretiens & les Zabiens, c'est-à-dire, les Peuples qui habitent l'Arabie;) quiconque, dis-je, d'entre ceux-là, croit en Dieu & au jour du jugement, & fait de bonnes œuvres, celui-là aura sa récompense par devers le Seigneur son Dieu; & nulle fraieur ne tombera sur eux, & ils ne seront point saisis de douleur. Je sçai qu'il y a des *Mahometans*, & particuliérement en Perse (*r*) qui varient sur ce sujet, & qui croient que leur Prophéte, en écrivant ces paroles, avoit d'abord eu dessein d'ouvrir la porte des Cieux à quiconque vivroit moralement bien; mais que son opinion lui dura peu, puisqu'il abrogea dans la suite ces deux versets de son Alcoran par d'autres qui lui

(*a*) Tout ceci est de la façon de M. D**.
(*b*) In *Cribatione Alcorani*, Lib. III. Cap. 2.
(*c*) *Summa Controv.* p. 188.
(*d*) *Disput. Theol.* Parte II. p. 665.
(*e*) *De Jure N. & G.* Lib. VI. Cap. 2.
(*f*) In *Histor. Eccles.*
(*g*) In Notis Gallicis ad *Hist. Byzant.* p. 505.
(*h*) P. 24.
(*i*) *Bellarm.* Tom. II. Controv. p. 294.
(*k*) P. 547.
(*l*) P. 677. & 644.
(*m*) *Biblianders*, Réformateur de Zurich, fit imprimer l'*Alcoran* en 1550. avec plusieurs Discours contre *Mahomet*: l'endroit cité par M. *Reland* est à la page 321.
(*n*) Autre addition du Traducteur.
(*o*) *Ange de S. Joseph*, ou le Sr. *de la Brosse*. Voiez son *Dictionnaire Persan*, p. 365. C'est un Livre Latin, in folio, imprimé à Amst. en 1684. Voiez les *Nouv. de la Rep. des Lett.* Mars 1684. p. 66.
(*p*) *Al-Bacar.*
(*q*) Ceci est une addition du Traducteur.
(*r*) *Chardin* en parle dans le IV. volume de ses *Voiages*, Edit. in 4. de 1735.

furent envoiés du Ciel, & dans lesquels il est décidé nettement, que la porte du Paradis est fermée à toutes les Sectes, excepté à la sienne ; ce qui fait voir que l'indifférence de Religion n'est point un article de la créance des *Mahometans*, ni que chacun puisse être sauvé dans la sienne. Tout au plus pourroit-on en conclure, que *Mahomet* s'est contredit.

Mais il y a apparence que *Mahomet*, en s'exprimant comme il a fait, a voulu dire simplement que tout *Musulman*, qui joindra la pratique des bonnes œuvres telle que leur Religion l'ordonne, à la foi en Dieu & à la croiance qu'il doit y avoir un jour de jugement, recevra sa récompense de la part du Seigneur ; & qu'à l'égard des autres Sectes & Religions, quelles qu'elles soient, même sans en excepter les Infideles de l'Arabie, il n'y en a aucune à laquelle le chemin & l'espérance du salut soient entiérement fermés, pourvû qu'ils croient en Dieu & au jour du Jugement, qu'ils fassent de bonnes œuvres, & qu'ils se convertissent enfin à la foi *Musulmane*, la seule qui peut sauver, & qui est renfermée dans ces deux points généraux. Pour ce qui est des Juifs, des Chrétiens & des Gentils, tant qu'ils persévérent ou dans l'incrédulité, ou dans l'Idolatrie, laquelle est attribuée aux Chretiens, comme aux Gentils (*a*), ils sont hors d'état de salut. Cela est si vrai, que dans le Chap. LXIV. v. 9. & 10. il déclare, qu'à l'égard de celui, qui croit en Dieu & qui fait de bonnes œuvres, Dieu expiera tous ses forfaits ; mais que pour ceux qui demeurent incrédules, & qui accusent ses (*b*) miracles de fausseté, ils descendront en Enfer. On voit par-là qu'il oppose diametralement ceux qui croient en Dieu & font de bonnes œuvres, aux Incredules, tels que sont les Chrétiens, les Juifs, &c. Voiez encore les Chap. II. V. & IX. où celui qui croit est proprement & à la lettre, celui qui embrasse la Religion Mahometane, qui en pratique toutes les Observances, & qui par conséquent fait de bonnes œuvres. Au contraire on ne sçauroit dire des Chrétiens qu'ils croient en Dieu & fassent de bonnes œuvres, tant qu'ils demeurent Chrétiens. La Foi & l'*Islamisme* sont la même chose ; & croire en Dieu, en stile de *Musulman* [illegible], n'est pas croire seulement que Dieu est ; mais c'est croire aussi qu'il est tel que les *Mahometans* le décrivent. Si les Juifs & les Chrétiens cro[illegible]ent, dit *Mahomet* dans le Chap. V. v. 74. *ils seront introduits dans le Paradis.* On ne doit pas s'imaginer que croire dans cet endroit-là, *credere*, soit simplement croire qu'il y a un Dieu ; puisque *Mahomet* ne pouvoit sans doute ignorer que *croire en Dieu* étoit le fondement de la Religion Judaïque & de la Religion Chrétienne. Répetons donc que *croire* signifie ici être fidéle à la Loi, & aux pratiques du *Mahometisme*. De même qu'est-ce que *faire de bonnes œuvres*, dans le stile de *Mahomet*, qu'être exact à faire les purifications ordonnées, les priéres, les aumônes, les jeunes ? Or ces œuvres faisant partie de la foi *Mahométane*, peut-on dire que le Chrétien & le Juif pratiquent ces articles de Foi ? Après cela cette autre expression, *croire en Dieu & au jour du Jugement*, désigne aussi le vrai *Musulman*, puisque toute la Foi doit être renfermée en ces deux points, la connoissance *de Dieu* & de ses attributs, de ses Anges, de ses Livres & de ses Prophétes, & la croiance au *jour du Jugement* ; sur quoi on peut voir le Chapitre premier de l'*Abregé de la Foi*, &c. & le comparer avec ces paroles d'un MS. Persan, qui traite de différentes questions de Religion. » Quand on vous » demandera, en quoi faites-vous consister votre foi, répondez, en cinq articles : » premiérement je croi en un seul Dieu tout-puissant & souverainement bon. En» suite je croi à ses Anges, à ses Livres, à ses Prophétes, à ses Envoiés ou Apô» tres, à ses Prêtres ou (*d*) *Imans*, & enfin au jour du Jugement ». Est-il donc concevable, que celui qui fulmine par tout contre les Juifs & contre les Chrétiens ; qui les dévoue à l'anathême & aux peines éternelles de l'Enfer, qui déclare en termes exprès, qu'on ne peut se sauver dans leurs Religions, s'avise néanmoins de les sauver dans ce même Chapitre (*e*) de son *Alcoran* ? Non ; car voici comment il parle

(*a*) Voiez entr'autres le Chapitre de la Caverne qui est le 18. où il dit : *Il n'y a point de contradiction*, ( ou plutôt litteralement, rien de *tortu* ou de *pervers* ) *en ce Livre ; il enseigne le droit chemin, il prêche aux impies qu'ils ressentiront de grands tourmens, & il exhorte fortement ceux qui disent que Dieu a engendré un Enfant, en quoi ils témoignent être sans Science. S'ils ne croient en l'Alcoran, ils s'en repentiront.*

(*b*) C'est-à-dire, les miracles de lui, *Mahomet* ; *signa nostra.*

(*c*) Je suprime ici des citations qui se reduisent simplement à ceci ; que croire en Dieu & être *Mahométan* sont deux choses synonimes.

(*d*) L'*Iman* est celui qui est à la tête de l'assemblée dans une Mosquée.

(*e*) C'est le Chap. ou la *Surate* 2.

dans le v. 15. de ce Chapitre. Ceux à qui nous avons donné ce Livre, afin qu'ils le lisent d'une maniére convenable, ( cela veut dire avec attention & avec profit ) y ajouteront ( ou y doivent ajouter ) foi : mais pour celui qui n'y croira pas, il périra. Ajoutez à cela le v. 84. du 3. Chapitre : Quiconque aura embrassé une autre Religion que l'*Islamisme*, sa créance ne sera point acceptée de Dieu, & dans la vie à venir, il en recevra du dommage, c'est-à-dire, qu'il n'aura aucune part à la félicité.

J'avoue que plusieurs personnes disent, que ces deux versets sont une abrogation de celui où il semble que *Mahomet* établit l'indifférence : mais comment cela se peut-il (*a*), ( puisque le v. 59. du Chap. II. où on prétend qu'il l'a enseignée, est entre les deux que nous venons de citer, c'est-à-dire, le 15. du même Chap. 2. & le 84. du Chapitre suivant, où il lance l'Anathème contre tous les infidéles ? Quelle apparence y a-t-il, qu'en un si court espace, il ait d'abord placé dans le Ciel les seuls *Mahométans* ; qu'ensuite il y ait introduit tous les Sectaires étrangers quelconques ; & qu'enfin un moment après, il en ait chassé tous ceux-ci, pour n'y laisser que les propres Disciples ? )

C'est, dit un Auteur Allemand (*b*), qu'il s'est contredit. (*c*) ( Fort bien. Parceque nous n'entendons pas le langage d'un Arabe, nous disons qu'il ne s'entend pas lui-même. ) A moins que de s'imaginer que *Mahomet* étoit une bête, qu'il avoit l'esprit bouché, qu'enfin il n'avoit pas le sens commun, pensera-t-on qu'il ne se soit pas apperçu d'une contradiction si grossiére, & cela à la tête d'un Livre, qu'il prépare pour la séduction de ses compatriotes, parmi lesquels il est déja en grande réputation d'habileté & d'intelligence ?

——— *Credat Judæus Apella,*
*Non ego.*

Mais voici une autre raison, qui doit nous convaincre que *Mahomet* ne s'est point contredit sur ce sujet : c'est que de 73. Sectes, qu'il prédit qui se formeront entre ses Disciples, il déclare qu'une seule sera sauvée (*d*). Sur quoi il faut remarquer qu'il ne s'agit là, selon les Arabes, que des Sectes héterodoxes ; car ils en reconnoissent quatre pour orthodoxes, (*e*) ( ou on peut se sauver, & qui partagent, pour ainsi dire, le monde *Mahométan*. ) Voici ce que je trouve sur ce sujet dans un autre MS. Arabe. » Si on vous interroge, de quelle Secte vous êtes, répondez ; de la Secte du grand » Docteur (*f*) *Schaf*, dont le Seigneur veuille se souvenir en sa miséricorde. Si on » vous demande encore combien il y a de Sectes entre les *Mahométans*, dites, qu'il (*g*) » y en a quatre ; celle des *Hanifeens*, celle des *Schafeens*, celle des *Malikeens*, & » enfin celle des *Hambélites* ». Il faut se souvenir ici que ces quatre Sectes ne sont point du nombre des 72. condamnées par *Mahomet*, & que cette condamnation ne tombe point sur elles ; autrement il n'y en auroit aucune dans le Mahométisme, à laquelle on pût s'attacher. Les Perses sont *Schafeens*, & les Turcs *Hanifeens* ; & ils se haïssent les uns les autres d'une haine mortelle, à cause de l'ancienne querelle qui subsiste encore entr'eux au sujet d'*Ali*, Gendre de *Mahomet*, qui selon les uns devoit succéder à son beau pére, & qui selon les autres ne le devoit pas. Les Perses, les Indiens de Golconde, de la Côte de Coromandel, &c. sont pour l'affirmative ; & les Turcs leur donnent par mépris le nom de *Schiites*, terme qui signifie *factieux* & *Sectaires*. Les Sectateurs *d'Ali* se donnent au contraire le titre de *Secte des justes*. Les Turcs, les Mogols, les Arabes & les Afriquains tiennent pour la négative, & sont appellés *Sonnites*. Cependant ces Peuples ne sont pas compris dans l'exclusion du salut, parce que la différence de faction ne les empêche pas d'être *Musulmans*.

(*h*) ( Mais pour revenir à l'Imposteur, est-il croiable, je vous prie, qu'il ait voulu damner 72. Sectes *Mahométanes*, pour n'en sauver qu'une seule, dans le tems que, selon ceux qu'on réfute ici, il ouvroit la porte des Cieux aux Juifs, aux Chrétiens, & aux Arabes ? ) Est-il concevable, qu'il ait voulu se faire moquer de lui dès les

(*a*) Ce qui est renfermé dans les parenthéses est une addition du Traducteur.

(*b*) *Hinkelman*, in Præf. ad Alcor. fol. E. col. 2.

(*c*) Autre addition du Traducteur.

(*d*) Voiez l'Abbé *Maracci* dans la Préf. de son *Prodr.* de la *Réfut. de l'Alcoran*, p. 2.

(*e*) Addition du Traducteur.

(*f*) *Antistes*.

(*g*) Voiez ci-après touchant ces Sectes.

(*h*) Tout ce qui est renfermé dans ces parenthéses est encore une addition du Traducteur.

les premiéres pages de ſon Livre, en preſſant vivement d'un côté la néceſſité de recevoir ſa nouvelle Loi, & de l'autre, en déclarant à toute la terre, que toutes les Religions ſont bonnes, & que pourvû qu'on y vive bien, on peut y reſter tranquile? N'étoit-ce pas là le vrai moien de laiſſer chacun dans ſes idées, & de ne faire par conſéquent aucune conquête viſible? S'il étoit vrai que *Mahomet* eût aſſuré que chacun, (c'eſt-à-dire, de ceux qui vivroient moralement bien) pouvoit être ſauvé dans ſa propre Religion, en recommandant ſi fortement la ſienne, ne ſe feroit-il pas exposé à la riſée de tout le public? Quelle néceſſité y avoit-il pour les Juifs & les Chrétiens de ſe rendre *Mahométans*, puiſqu'ils pouvoient être ſauvés ſans cela? Mais en voilà aſſez, ſi je ne me trompe, & peut-être trop pour montrer qu'on attribue à tort un tel ſentiment aux *Mahométans*, & pour anéantir une erreur uniquement forgée ſur une mauvaiſe traduction d'un paſſage de l'*Alcoran*, qui, à le prendre à la lettre, n'en dit pas plus par rapport au ſiſtême de *Mahomet*, que S. Pierre en dit par rapport au ſiſtême de JESUS-CHRIST; ſçavoir (a), qu'*en toute Nation, celui qui craint Dieu & opére la juſtice lui eſt agréable*. A Dieu ne plaiſe cependant, que nous prétendions conclure de là que chacun ſera ſauvé dans ſa Religion quelle qu'elle ſoit, fut-ce la Religion naturelle! Tant s'en faut; car *Corneille*, dont il s'agit dans le paſſage allégué, n'étoit pas dans ce cas-là: il étoit *Proſélyte de la Porte*, & il devint Chrétien entre les mains de S. Pierre, parce que ſon Proſélytiſme ne ſuffiſoit pas, & encore moins la Religion naturelle.

## §. III.

### *S'il eſt vrai que les Mahométans croient un Dieu corporel?*

(b) (NOUS nous ſommes un peu étendus ſur la premiére illuſion; celle-ci nous occupera moins, parce qu'elle eſt encore plus mal fondée. On dit que les *Mahométans* enviſagent la Divinité comme corporelle; ce qui ſuppoſeroit qu'ils ſont à peu près *Spinoſiſtes*. Voici les témoins dont on ſe ſert pour appuier l'accuſation.)

Premiérement donc, on allégue un (c) Pape, autorité reſpectable pour ceux qui le regardent comme infaillible, fort équivoque pour d'autres, & entiérement nulle pour les Proteſtans. Cependant, comme il s'agit ici d'un fait & non pas d'une Doctrine Chrétienne, & qu'à l'égard d'un fait, les Papes ſont auſſi faillibles que les autres hommes, de l'aveu même de pluſieurs Catholiques Romains, écoutons un moment le Souverain Pontife, comme ſi nous écoutions un particulier. C'eſt Pie II. qui dans une Lettre qu'il écrivit à *Morbiſane*, Prince des Turcs, quoique dans le MS. que j'ai vu, & que j'ai conféré avec la premiére Edition qui s'en eſt faite (d), la Lettre ſoit adreſſée, *à l'Illuſtre Machomet, Prince des Turcs*, il lui parle en ces termes. » Il y a bien des Articles, touchant la Divinité, ſur quoi les Turcs & les Chrétiens » ne s'accordent pas. Vous, par exemple, vous dites que Dieu eſt corporel; & » nous, nous ſoutenons qu'il eſt incorporel «. Et un peu après; » Les Sarraſins » attribuent à Dieu un corps, une tête, des mains, des membres, &c. mais pour » nous, nous aſſurons que Dieu eſt eſprit, immortel, éternel, & incompréhenſible «. Voilà qui eſt bien poſitif. Autant en diſent *Thomas de Jeſus* (e), *Gualther* (f), *Arthus Thomas* (g), *Euthymius Zigabene*, Moine Grec du XII. ſiécle, & après tous ces Auteurs *Lipſe* dans ſes (h) *Leçons politiques*. Contentons-nous d'alléguer *Euthymius*; il a ſans doute donné le ton à tous les autres. Voici comme il parle de *Mahomet* (i) dans ſa Doctrine Chrétienne. » Il a oſé avancer, que Dieu étoit ſphérique; or chacun » ſçait, que c'eſt là une figure corporelle, qui déſigne un corps, & même un corps » épais & condenſé. C'eſt en effet la ſignification du mot Grec (k), dont il ſe ſert. » Or il ſuit de ſon ſentiment que Dieu n'étant, comme il le dit, qu'un Globe maſ- » ſif, il ne pourra ni voir, ni entendre «. (C'eſt bien pire que le Dieu de *Spinoſa*.

(a) Act. X. 35.
(b) Tout cela n'eſt point dans l'original.
(c) Pie II. comme on le dit ci-après.
(d) Cette Edition eſt dans la *Bibliot. publique* de l'Académie d'Utrecht.
(e) *De Converſ. Gentil.* Liv. X.
(f) Dans ſa *Chronologie*, p. 539.
(g) *Triomphe de la Croix*, p. 22.
(h) In *Monit. & exemp. Politic.* Cap. 3. p. 141.
(i) Voiez ſa *Panoplia Dogmatica*, dans la grande Biblioteque des Peres.
(k) Ὁλόσφυρος.

Mais il y a grande apparence que le Pape & le Moine Grec ont oublié en cette occasion, qu'on ne peut point appeller doctrine dans quelque Religion que ce soit, des expressions figurées, ou allégoriques, ou prises des sens. Que n'attribueroit-on pas sans cela au Christianisme & aux expressions qu'il emploie? Les Sarasins, dit le Pape, attribuent à Dieu une tête, &c. les Chrétiens se le représentent-ils autrement? *Mahomet*, dit le Moine, a avancé que Dieu étoit sphérique : mais quand même cela seroit, la sphére n'est-elle pas le symbole de l'éternité, que *Mahomet* ne cesse d'attribuer à Dieu dans son *Alcoran*?

Au reste tout cela ne vient que d'un terme mal entendu. Il est très-vrai que le mot Arabe, dont *Mahomet* s'est servi dans le Chap. CXII. de son *Alcoran*, peut signifier un corps sphérique & solide (*a*) : mais il signifie aussi éternel ; & en ce sens-là il ne peut que s'appliquer à Dieu même (*b*). Une preuve infaillible que le mot en question ne signifie pas simplement sphérique, c'est que dans la même paraphrase Persane de l'Alcoran, que j'ai déja citée, cette Epithère est ainsi rendue : Que Dieu n'a besoin de rien, & qu'il est suffisant à lui-même. (*c*) (Car du reste, à qui fera-t-on croire, que les Mahométans envisagent le Souverain Etre comme corporel, eux qui dans tous leurs écrits, rélevent si fort sa spiritualité, comme le plus noble & le plus essentiel de tous ses attributs, & qui prennent toutes les précautions imaginables pour ne pas le confondre avec la matiére?) Qu'on lise, par exemple, les paroles suivantes, tirées d'un de leurs Abregés Théologiques, que M. *Reland* a eu en MS. & dont il fit présent d'un exemplaire au Docte *Sike* son ami. „ Certainement Dieu n'est point un être corporel, ou qui ait une figure ni une substance » bornée & commensurable : on ne peut non plus le comparer à un corps quelconque ; parce qu'il n'y en a aucun qui ne puisse se mesurer ou diviser, ce qu'on » ne peut dire de Dieu". (*d*) Ajoutez à cela que les Mahométans ont un si grand respect pour cet attribut de la Divinité, qu'ils appellent la sanctification de Dieu, cette partie de leur Théologie ou ils démontrent, que sa nature ne sçauroit être corporelle, ni sujette aux passions, c'est-à-dire aux désirs, aux foiblesses ou aux besoins du corps. Mais personne entre les Mahométans n'a traité plus habilement cette matiére, que l'Auteur de l'Abregé de la Religion, &c. dans la définition qu'il nous a donnée de la Divinité. Il veut absolument qu'on écarte de son idée toute espéce de figure, de couleur, de lieu, de tems, de ressemblance, de parité, d'égalité, de comparaison, d'expression ou d'image, de défection ou plutôt de cessation d'existence, de changement, de mouvement, de transport d'un lieu à l'autre, d'attente, d'absence, de division, de fraction, de travail ou de fatigue. (*e*) (Peut-on s'exprimer plus clairement sur la spiritualité de Dieu, &) celui qui éloigne de son idée toutes ces choses, peut il être taxé de faire un Dieu corporel? Si on ne peut pas avoir recours aux MSS. Arabes, qu'on se donne la peine de consulter un Livre Latin, publié à Paris en 1641. par le fameux Abraham Echellensis Maronite, & qui a pour titre, *Synopsis propositionum sapientiæ Arabum Philosophorum* ; c'est-à-dire, Abrégé des propositions de la sapience des Philosophes Arabes ; & il verra de quelle maniére ces Orientaux ont toujours philosophé sur la nature du corps & de l'esprit. "Tout » ce qui est, disent-ils, (*f*) existe ou par soi-même & nécessairement, & alors c'est » ce que nous appellons Dieu ; ou il n'existe ni par soi-même, ni nécessairement. » A l'égard de ce qui ne renferme point une existence nécessaire, on le divise en » deux espéces, la substance & l'accident : la substance est ce qui n'a point besoin » de sujet, pour y exister ; l'accident est ce qui a besoin d'un sujet, ou il puisse être. » Pour la substance on peut aussi la distinguer en deux espéces ; l'abstraite, comme » sont les Intelligences & les Esprits ; & la concréte, comme sont la matiére & la forme". Ce seul passage fait voir, que les idées des Mahométans ne sont pas si confuses qu'on le dit, quand on assure si légerement qu'ils confondent la Divinité avec la matiére.

Les Juifs, (*g*) (tout grossiers qu'ils sont,) sont bien mieux entrés dans leur pensée, & leur ont rendu à cet égard infiniment plus de justice que quelques Chrétiens ;

(*a*) M. *Reland* l'appélle *Solidum*, ou, comme dit *Pline*, dans son Hist. Nat. Liv. XXXIII. Ch. 4. *Holosphyraton, id est nulla inanitate*, sans vuide.

(*b*) Voiez la *Dissertation* Latine de M. *Reland* sur le *Symbole des Mahometans*, Sect. XXXVI.

(*c*) Additions & changemens du Traducteur.

(*d*) Additions du Traducteur.

(*e*) *Idem*.

(*f*) *Synopsis proposition. sapientiæ Arab. Philosph.* p. 5.

(*g*) Addition du Traducteur.

car voici comme ils font parler un Mahométan fur les principaux points de fa Religion, dans un Livre qui eft fort eftimé des Rabbins (*a*). Ils mettent dans fa bouche une Confeffion de Foi, qui mérite d'autant plus d'être confervée, que c'eft le témoignage d'un ennemi.

» Pour nous autres Difciples de Mahomet, nous croions fermement l'unité & l'é» ternité du Souverain Etre; nous foutenons que le monde a commencé, & que » tous les hommes tirent leur origine d'Adam: nous éloignons de Dieu toute efpéce » de corps ou de mode corporel; & s'il nous échape quelque expreffion qui puiffe » faire foupçonner le contraire, nous nous expliquons auffitôt, nous avertiffons que » c'eft une métaphore, & que nous ne parlons ainfi, que pour proportionner en » quelque forte la Majefté de l'Etre infini, à la portée de notre conception hu» maine & bornée. Nous croions encore que le Livre de notre Loi (l'Alcoran) ren» ferme les paroles de Dieu, & eft un vrai miracle, en lui même digne par ce qu'il » eft & par ce qu'il renferme, d'être reçu pour divin; parce qu'il n'y a perfonne » au monde, qui foit capable d'en compofer un pareil, ni même un feul Chapi» tre comparable à un des fiens. Nous croions que notre Prophéte (*Mahomet*) eft » le fceau, ou le (*b*) dernier des Prophétes, qui a abrogé toute Religion révelée » avant lui, & appellé tous les Peuples à la Religion d'*Ifmaël*. Enfin nous croions » que l'ame de celui qui eft obéiffant à cette révélation, fera réunie à fon corps dans » le Paradis célefte, pour y goûter des délices infinies dans le manger, dans le boire, » dans la jouiffance (*c*), & généralement dant tout ce que fon cœur pourra défirer, » & qu'au contraire l'infidéle & le défobéiffant feront précipités dans le feu qui ne » s'éteint point, où leurs tourmens dureront fans fin & fans ceffe. »

N'êtes-vous pas étonnés, vous Chrétiens qui lifez ceci, de voir un Juif, qui expofe avec tant de candeur l'effentiel de la Religion *Mahométane*, pendant que tant de Chrétiens fe donnent la torture, pour fubftituer à la vraie Doctrine de *Mahomet* les fonges creux de leur cerveau, ou plutôt les témoignages de leur paffion ou de leur ignorance? En vérité il y a trop à dire entre ces deux portraits de la Religion *Mahometane*. *Quelle différence entre* la maniére dont le Juif repréfente le *Mahometifme*, & l'idée que les Chrétiens en ont eue jufqu'à préfent! (*d*) (De la maniére dont le Moine Grec (*e*) nous le dépeint, c'eft une Capanée groffiére & monftrueufe, qui ne reconnoit ni Dieu, ni Enfer, ni honnêteté quelconque; de la maniére dont le Rabbin nous la repréfente, c'eft une agréable infidéle, mais qui n'a pourtant pas encore renoncé à toute pudeur.

## §. IV.

### *Si les Mahométans font Dieu Auteur du péché?*

(*f*) (ORDINAIREMENT les accufations fauffes ne s'accordent point. Il n'y a qu'un inftant qu'on accufoit les *Mahometans* d'avoir un Dieu purement corporel; maintenant ils en ont un qui eft Auteur du péché. Comment accorder ces deux hypothéfes? Si Dieu eft corporel, de quel bien ou de quel mal peut-il être l'Auteur? & s'il eft envelopé dans ce Globe maffif, que lui prête Euthymius de la part des *Mahométans*, enforte que dans cette plénitude, il ne puiffe ni voir, ni entendre quoique ce foit, comment pourra-t'il être, felon les mêmes *Mahometans*, la caufe du péché? Après tout j'aimerois encore mieux un Dieu corporel, qu'un Dieu mauvais & hypocrite, qui d'abord défend le mal, enfuite l'opére, & puis le punit.)

Voici les Auteurs de cette nouvelle accufation, (quelque contradictoire qu'elle foit avec la premiére.) Cédrenus en parlant de Mahomet, & le traitant d'ennemi de Dieu & de fcélerat, lui reproche d'avoir forgé un Dieu (*g*) Auteur de tout mal, comme de tout bien. Evodius (*h*) en s'adreffant aux *Mahométans*, les cenfure de

(*a*) *Cofri*, p. 12.
(*b*) C'eft-à-dire *le plus excellent*, felon le ftile des Arabes, & le dernier en effet, parce que, felon les *Mahométans*, il ne doit point en venir d'autre après lui.
(*c*) *Concubitu*.
(*d*) Addition du Traducteur.
(*e*) *Euthymius*.
(*f*) Tout ce Prologue eft de la façon du Traducteur.
(*g*) In *Hiftor. Compendio*. Pag. 348.
(*h*) Dans fes *Actes des XLII. Martyrs*, inferés dans le VI. Tome des *Acta Sanctorum*.

ce qu'ils font Dieu Auteur du bien & du mal, de la vérité & du menſonge, de la juſtice & de l'iniquité. De même S. *Jean Damaſcene* dans ſon Livre des héréſies; un Anonyme dans les *Saracenica* de Sylburge (*a*); *Arthus Thomas* dans le *Triomphe de la Croix* (*b*); *Gualther* dans ſa Chronologie (*c*), & pluſieurs autres. Pour le Moine Grec (*d*) dont nous avons parlé, non-ſeulement il avance la même calomnie, mais il prétend la prouver par ce paſſage de l'*Alcoran : Celui que Dieu dirige, eſt conduit dans la droite voie ; mais celui qu'il induit à erreur eſt abandonné.* (*e*) (En faut-il davantage pour convaincre l'Impoſteur d'une héréſie odieuſe?)

J'avoue ici de bonne foi que ce paſſage eſt dans l'Alcoran : mais ſuit-il de-là que Mahomet y faſſe Dieu auteur du péché? A mon avis nullement : c'eſt une façon de parler Orientale, qui marque (*f*) que la Providence de Dieu s'étend ſur le mal, comme ſur le bien; (*g*) (en ſorte qu'il ne ſe fait rien ſans ſa permiſſion & même ſans ſa direction, quoique nous n'en comprenions pas la maniére, ni l'étendue.) C'eſt ainſi que les SS. Ecritures nous diſent que Dieu crée le mal (*h*), qu'il endurcit les hommes, qu'il les détourne de la voie du ſalut, &c. Nos Théologiens ne manquent pas d'expliquer ces paſſages d'une maniére digne de Dieu, en établiſſant que le mal de coulpe, auſſi-bien que le mal de peine, c'eſt à-dire, le Mal Moral, auſſi-bien que le Mal Phyſique, ſont aſſujettis à la Providence, quoique nous puiſſent reprocher les ennemis de notre Doctrine (*i*), qui à moins que de nier (*k*) la *toute-Science* de Dieu & ſa préviſion en toutes choſes, comme d'autres ſont pour aſſurer leurs principes, doivent convenir avec nous, que Dieu, de toute éternité, a prévu certainement les caractéres, les tems, les lieux, les circonſtances & la chute de tous les méchans, & que par conſéquent leur ſort eſt inévitable. Cependant ces mêmes Docteurs, (*l*) (dit encore ici mon Original,) traduiſent comme Mahométane notre doctrine ſur tous ces points, comme ſi c'étoit là une raiſon ſuffiſante pour la rendre odieuſe, & que l'éternité & l'unité de Dieu, par exemple, ne fuſſent pas des attributs divins, parce qu'ils ſont reconnus pour tels par les Docteurs Arabes.

Ne vaudroit-il pas mieux nous ſervir de notre raiſon & des lumiéres de l'Ecriture ſainte, pour expliquer ces façons de parler d'une maniére convenable à la majeſté & à la ſainteté de Dieu? Dans un certain MS. Arabe fort curieux, Dieu eſt nommé *le Créateur du bien & du mal.* Or qui doute, que par ce bien & ce mal il ne faille entendre le bien & le mal phyſique, ſur tout lorſqu'un moment après l'Auteur ajoute, en parlant de Dieu, qu'il eſt *le Créateur du Paradis & de l'Enfer.* Le Paradis eſt le bien, & l'Enfer le mal. Il faut rendre cette juſtice aux *Mahometans*, qu'ils exaltent la ſainteté de Dieu autant qu'ils le peuvent, & qu'ils écartent de ſon idée toute eſpéce de défaut ou d'imperfection. Ils avouent bien que Dieu dirige le mal par ſa Providence : mais ils ajoutent expreſſément, qu'il ne s'y plait point. Ils ne diſent jamais qu'il ſoit Auteur du mal ou du péché : ils veulent abſolument qu'entre les perfections de Dieu que nous adorons, nous reconnoiſſions entr'autres, qu'il eſt pur & ſaint en toute maniére. C'eſt leur Doctrine courante & poſitive, que l'équité veut que nous admettions comme telle. On les calomnie donc à tort : mais ils ont en cela un ſort pareil à celui des défenſeurs de la Providence abſolue de Dieu. (Que ſi après cela, ils ſe contrediſent dans l'article des Décrets (*m*), c'eſt une erreur purement, & au pis aller Philoſophique, qui ne leur eſt pas comme chacun ſçait fort particuliére.)

## §. V.

### *Si les* Mahométans *adorent* Venus.

(*n*) (L'ACCUSATION précédente eſt atroce, Théologiquement parlant : mais celle-ci eſt groſſiére pour une Secte qui ſe vante d'avoir fait main baſſe ſur toutes les

(*a*) Pag. 67.
(*b*) Pag. 11. & 22.
(*c*) Pag. 539.
(*d*) *Euthymius Zigabene*, in Panoplia Dogmatica.
(*e*) Addition du Traducteur.
(*f*) *Hic loquendi modus notat providentiam Dei verſari circa mala & bona*, dit l'Original.
(*g*) Addition du Traducteur.
(*h*) Iſaïe XLV. 7. & Amos III. 6. Rom. IX. & Jerem. IV. 10. Pſ. LXXXI. 13.
(*i*) Cette Doctrine c'eſt le *Décret*.
(*k*) *Omni-Scientiam*, c'eſt le terme de l'Original.
(*l*) Addition du Traducteur.
(*m*) Voiez ci-deſſus l'*Abregé de leur Théologie*, Ch. VII.
(*n*) Tout ce préambule eſt du Traducteur.

les Idoles. *Les Mahométans*, nous dit-on, *adorent Venus, ou du moins sa tête*: si cela est vrai, c'est bien pire que de faire un Dieu corporel. Voici le fait.)

Il y a à la Mecque dans la muraille du *Caaba* une pierre noire, qu'on y voit encore aujourd'hui, de la grosseur d'une tête d'homme, à deux coudées & un tiers de terre. Ceux qui vont en Pélerinage au Temple de la Mecque ont de la vénération pour cette pierre & la baisent, parce qu'ils la regardent comme une chose sacrée. C'est apparemment ce qui a donné lieu à l'erreur dont il s'agit; (& cette pierre noire a été métamorphosée en tête de Venus.) Cela a passé pour si constant entre les Chrétiens, que dans les anathémes qu'ils ont fait prononcer autrefois aux *Mahométans Prosélytes*, qui abjuroient leur Religion, on lit entre autres ce Formulaire: » je prononce anathéme à tous ceux qui adorent l'étoile du matin ou Ve» nus, que l'on appelle en langue Arabe *Chabar*, c'est-à-dire la grande". Ajoutez le témoignage d'*Anne Comnene*, (cette sçavante Princesse du XII. siécle) qui fait mention de cette même Divinité (*a*), sous le nom de *Chobar*, & qui assûre que les Sarrasins adorent *Astarté*, c'est-à-dire la Lune: mais la bonne Princesse s'est trompée, en ce qu'elle a conclu que les *Mahométans* adoroient cet astre, de ce qu'elle voyoit des (*b*) Croissans dans leurs Enseignes. *Glycas* dans ses Annales (*c*) nous raconte à peu près les mêmes choses, & dit que les *Mahométans* adorent *Venus*, mais d'une maniére secréte. La preuve qu'il en donne, est que dans leurs priéres ils prononcent ces paroles; *alla, alla oua cubar alla.* Un autre Auteur publié par M. *le Moine* dans ses *Varia Sacra* (*d*), dit aussi qu'ils adorent *Venus* ou le *Phosphore*, qu'ils appellent *Oua*, mot qui dans la Langue Hébraïque désigne le vrai Dieu, & que les Grecs (*e*) n'ont pas entendu. Les *Centuriateurs de Magdebourg*, après avoir rapporté ce Conte (*f*), y en ajoutent un autre touchant *Mahomet* & une certaine Idole, qu'il doit avoir fabriquée à Cadix, & dont ils veulent bien nous donner une description aussi ridicule que circonstanciée. *Euthimius* vient encore sur les rangs, & dit, que les Arabes ont une grande vénération pour l'Etoile du matin; ce qui est adopté sans façon par *Seldenus* (*g*), au lieu qu'il auroit dû censurer le Moine Grec sur une fable si manifeste: mais bien loin de là, *Seldenus* fait plus. Il s'attache à prouver de son mieux que les *Mahometans* adorent *Uranie*, c'est-à-dire (*h*) la Déesse du Ciel, il rapporte le même formulaire que *Glycas*, *alla oua Cabar*, ou *Cabar alla*, dans lequel il trouve une grande Déesse, ou une Déesse puissante; (*i*) (& cette Déesse, c'est *Venus*, ou la *Lune*, ou *Uranie*: toujours il y a là-dessous quelque Idole cachée.)

Mais avec tout le respect que je dois à la mémoire de ce sçavant homme, & à tous les autres, ils se sont trompés fort grossiérement. Les *Mahométans* n'ont ni Dieux, ni Déesses, (& ils s'en expliquent assez dans leur grand formulaire de Religion, qui est le premier principe de leur Théologie; *il n'y a point d'autre Dieu que Dieu même*, le grand Dieu, créateur du ciel & de la terre.) Pour les mots d'*Alla* & de *Cubar*, ils sont masculins, & ne conviennent (*k*) point à des Déesses. Ce qui a trompé *Seldenus*, c'est le témoignage d'un Auteur fort suspect (*l*) du XII. siécle, qui aiant rapporté la même (*m*) prétenduë Formule *Mahometane* d'*Alla oua*, &c. y trouve ce mystére d'iniquité. *Alla*, dit-il, signifie Dieu; *Oua* signifie grand, & *Cubar* grande Lune, ou grande Venus; ce qui étant lié ensemble donne ce sens littéral: *Dieu est le grand & la grande*, c'est-à-dire la *Lune*, *Venus est la Déesse*. Le mauvais Interpréte! Il valloit mieux dire avec S. *Jean Damascéne*, que les anciens Arabes avoient adoré publiquement *Lucifer*, c'est-à-dire, l'Etoile du matin, nommée *Chabar*, jusqu'au tems de l'Empereur Heraclius, à moins qu'il n'y ait du mystére dans ce mot *publiquement*, & que l'on ne voulut dire que les Arabes adoroient publiquement

(*a*) Dans son *Alexiade*, pag. 284.

(*b*) Les *Mahométans*, dit-elle, ont des images de la Lune.

(*c*) Part. IV. pag. 277.

(*d*) Pag. 441.

(*e*) *Graculi.*

(*f*) *Centuria* VIII. p. 511.

(*g*) *Syntagma de Diis Syris*, pag. 116. & 212.

(*h*) *Uranie* est un surnom de Venus. Elle étoit adorée à Cartage & à Tyr, &c. sous ce nom.

(*i*) Les Parenthéses renferment quelques additions du Traducteur.

* (*k*) Nous ne disons pas que les *Mahométans* adorent l'Etoile du matin: mais il faut convenir que la preuve de l'Auteur n'est point du tout concluante. Car les Paiens avoient des Dieux des deux sexes, & particulierement Venus, que *Virgile* appelle *un puissant Dieu*; *Pollentem que Deum Venerem.*

(*l*) *Cedrenus*, Comp. Histor. p. 425.

(*m*) J'ajoute ceci pour rendre le sens plus net.

Venus; mais qu'ensuite, (c'est-à-dire du tems de Mahomet) ils ne l'adorérent plus qu'en cachette. S. Jerôme a aussi écrit (a), que les Arabes & les Sarrasins adoroient *Lucifer*, ou l'Etoile du matin. C'est un fait certain & avéré dans l'Histoire, que Mahomet étant venu, il a aboli toutes les Idoles, comme on peut le voir par un écrit, qui dans le treiziéme siécle fut envoié au Pape Grégoire IX. duquel *Matthieu Paris* a parlé en ces termes, dans son Histoire de Henri III. Roi d'Angleterre (b). *Les Mahométans ont appris de Mahomet à detester toutes les Idoles.*

Cependant ils ont un Croissant dans leurs Enseignes : ne semble-t'il pas que c'est un reste du Culte religieux rendu aux Planétes? (Point du tout; car si la preuve étoit bonne, toutes les Nations du Monde seroient Idolâtres, puisqu'il n'y en a aucune qui n'ait son Enseigne.) Mais la vérité est que les Mahométans ont pris ce Symbole de la circonstance du tems où Mahomet se retira de la Mecque, c'est-à-dire, au premier ou au dernier quartier de la Lune; & c'est à cette fameuse époque, appellée Hégire, qu'ils commencent tous leurs calculs. Il est vrai qu'il y en a d'autres qui prétendent qu'ils n'ont adopté cette Enseigne, qu'après la prise de Constantinople ou de Bizance, dont les anciennes médailles sont marquées d'un Croissant : mais ces Auteurs se trompent, puisqu'il est constant que les Turcs ont eû le même Symbole avant cette datte. C'est ce qu'on peut voir dans *Anne Comnene* (c), *Jacques de Vitry* (d), *Albert d'Aix* (e), qui vivoit dans le onziéme siécle, & généralement dans tous les Ecrivains de la Guerre sainte.

Mais puisque nous en sommes sur le chapitre du Formulaire de foi *Alla Acbar*, &c. qu'on a si mal entendu, il ne signifie autre chose, sinon que Dieu est grand; & sur cela il est bon de donner un avis aux Chrétiens, qui ont dessein de s'établir ou de voiager dans les Païs Mahométans. C'est de prendre bien garde à ne lire, ni prononcer aucunes paroles Arabes qu'ils n'entendent point, quand ce ne feroit qu'en badinant, ou par maniére d'exercice. Car il pourroit arriver qu'ils prononceroient sans y penser quelque formule de Religion, qui ne doit être prononcée que par des Croïans : de sorte que si en présence de témoins Turcs, on surprenoit un Chrétien lisant ou prononçant à haute voix la Formule de foi, *il n'y a point d'autre Dieu, que Dieu même, & Mahomet est son Envoïé*, ou autre semblable, tandis qu'il détesteroit ce faux Prophéte de tout son cœur, il ne pourroit sauver sa vie qu'aux dépens de sa Religion; (f) (car alors on lui feroit dire sérieusement, & par acte public de profession de Foi, ce qu'il n'auroit prononcé qu'en badinant, & pour essaier son organe en Langue Arabesque). On rapporte (g) qu'un enfant Grec de Constantinople aiant entendu dans la rue la voix de ces Crieurs publics, qui du haut des tours appellent le Peuple à la priére, se mit à contrefaire leur voix, selon la coutume des enfans, & à crier *Alla acbar*, &c. (h) (qui est un Formulaire sacré; & que cette imitation lui coûta la vie. A la vérité on voioit bien que) c'étoit un enfant dont la simplicité devoit lui servir d'apologie (i) (chez tous les Peuples du monde). Cependant on se saisit de lui, & on ne lui laissa que l'alternative de choisir l'Alcoran ou la mort. Il la préféra; & il eut la tête tranchée.

Cet exemple pourroit faire croire que les Mahométans sont extrêmement tiranniques sur la Religion : mais on se tromperoit si on avoit cette pensée; car excepté le cas que nous venons de dire, & quelques autres aussi graves, comme d'avoir *vû de trop près* une Musulmane, d'avoir mis le pied dans la Mecque, ou dans une Mosquée, quoiqu'à ce dernier égard on ne soit pas également rigide par tout, les Mahométans ne contraignent personne, pas même leurs esclaves à embrasser leur Religion. Il y a même dans la Turquie des villages & des bourgs entiers, où tous les habitans sont Chrétiens. La seule capitale (k), dit-on, renferme plus de soixante mille Juifs, sans compter les Chrétiens de toutes les Sectes. C'est la tolérance que leur grand Prophéte leur a recommandée. » Si Dieu l'eût voulu, dit-il (l), tous les

(a) Voiez son Commentaire sur le Prophéte *Amos*, Ch. V. 26. où il est parlé de l'*Etoile* des faux Dieux.

(b) Pag. 411.

(c) Dans son *Alexiade*.

(d) Dans son *Histoire Orient.* Lib. III. à l'an. 1218.

(e) *Historia Expedit. Hierosolymitana*, Lib. V. cap. 43. *Albert* lui-même étoit de l'expédition.

(f) Cette Parenthése est une addition du Traducteur.

(g) *Grelot*, Voiage de Constantinople.

(h) Autre addition de M. D**.

(i) Autre addition.

(k) Constantinople.

(l) *Alcoran*, Ch. X. 98.

» hommes qui vivent sur la terre croiroient, (c'est-à-dire seroient Mahométans). Se-» rez-vous donc assez insensé, vous pauvre mortel, pour contraindre par la force » les autres hommes à croire? Non, l'ame ne croit point que par la volonté de Dieu ». C'est comme s'il disoit : si le bon plaisir de Dieu eut été, que tous les hommes du monde s'accordassent unanimement sur tous les points de la Religion, comme ils s'accordent sur toutes les vérités d'Arithmétique, rien ne lui auroit été plus facile que de les amener à ce consentement universel. Mais l'expérience nous apprend que Dieu ne l'a pas trouvé à propos : c'est pourquoi liberté pleine & entiére à chacun de suivre ses propres lumiéres, & de croire véritable ce qui lui paroît tel ; car il n'y a rien de plus absurde, que de vouloir obliger les gens à recevoir pour vrai ce qu'ils ne regardent pas comme vrai, & c'est une honte aux Chrétiens de refuser à d'autres Chrétiens, comme ils font, l'usage de cette précieuse liberté, pour les obliger par leurs mauvaises maniéres à se réfugier sous l'Empire des Turcs, où ils trouvent plus de repos & de charité que chez leurs fréres mêmes. (*a*) Le Grand Seigneur est plus doux que le Pape, & le Mufti plus charitable qu'un Evêque. Il n'y a point d'Inquisition à Constantinople, ni à Ispahan, & tous les Chrétiens y peuvent dire, loin des Emissaires de Rome :

*Et duce Dux nostro mitior hostis adest.*

Mais après avoir reproché aux Chrétiens leur intolérance, il faut aussi censurer les Turcs, sur le martyre qu'ils firent souffrir à ce pauvre Enfant, pour avoir lâché quelques paroles sacrées qu'il n'entendoit pas. Quelle sévérité pour une Secte, qui compte pour une de ses grandes maximes, *qu'il ne faut point gêner la conscience!* Ne disent-ils pas eux-mêmes, que lorsque leur Prophéte lisoit aux *Koraishites* le Chapitre de l'Etoile, où il est fait mention des trois Déesses, le Démon lui souffla dans la bouche ces paroles scandaleuses, *il est permis de s'attendre à l'intercession de ces Divinités?* Certainement ces paroles étoient fort opposées à la pensée de Mahomet, grand ennemi de ces Dieux & de ces Déesses. Si les *Koraishites* (à qui il lisoit ce qu'il venoit de composer,) s'en étoient prévalus pour forcer Mahomet à adorer ces Divinités, les Mahométans l'eussent-ils pû approuver? Ajoutons ici que Mahomet lui-même a dit (*b*), que Dieu ne punira point un jugement téméraire, prononcé par inadvertance, par exemple, lorsque la langue allant plus vîte que l'esprit, on dit : *Par D. . . . cela est vrai!* Pourquoi donc être si sévere contre les Chrétiens, quand ils disent imprudemment ce qu'ils ne doivent pas dire?

## §. VI.

### *S'il est vrai que les Mahométans adorent toutes les Créatures?*

NON-seulement les Disciples de Mahomet ont de la vénération pour *Venus*, & pour la *Lune* : mais leur Idolâtrie va encore plus loin ; ils adorent, dit-on, tout ce qui est créé.

*Thomas de Jesus* dépose (*c*), que c'est la trente-quatriéme de leurs erreurs, & qu'à la lettre *ils invoquent toutes les Creatures. Euthymius* (*d*) ajoute, « que leur Prophéte » jure par le Soleil, par la Lune, par les Astres, par la lueur du feu, par les ani-» maux, par les chiens courans, par les plantes, & autres choses inconnues, & » par des noms barbares : en quoi, dit-il, il fait bien voir qu'il regarde toutes ces Créa-» tures comme des Divinités ; car celui qui jure a accoutumé de jurer par un plus » grand que lui-même. » (*e*) (Fort bien : mais tout ce qui est plus grand que nous n'est pas Dieu ; autrement *Joseph* auroit été un vrai Idolâtre, parce qu'il assuroit une chose par cette expression, *vive Pharaon* (*f*).) Les Juifs qui jurent par le Temple, par Jérusalem, & par leur propre tête, seroient donc de ces trois choses leurs Divinités ; (*g*) (& les Chrétiens eux-mêmes, dans les premiers siécles du Christianis-

(*a*) Tout ceci est encore une addition du Traducteur, qui parle en Protestant, & en Réfugié.
(*b*) Ch. 98. dans son *Alcoran*.
(*c*) *De Convers. Gentil.* p. 10.
(*d*) Dans sa *Panoplie*, inserée dans la grande *Biblioth. des PP.*
(*e*) Addition du Traducteur.
(*f*) Voiez la Gen. Ch. XLII. 15.
(*g*) Autre Addition.

me, en jurant *par le salut de César* (a), feroient tombés dans une Idolâtrie d'autant plus atroce, qu'elle leur étoit à eux moins pardonnable qu'aux autres, & qu'il y avoit plusieurs de ces Césars, qui se mettoient à la place de Dieu.) Tout cela fait voir que le Moine Grec ne sçait ce qu'il dit, quand il conclut de ces façons de parler, que les *Mahométans* sont Idolâtres.

Une autre méprise fort ridicule où il est tombé, c'est qu'il a fait deux Divinités de deux collines de la Mecque. Mahomet avoit dit dans son Alcoran (b), » que » *Safa & Merva* sont des lieux saints, où on peut faire connoître l'obéissance que » l'on doit à Dieu, & qu'ainsi tout homme qui va au Temple de la Mecque, ou » qui y fait quelque séjour, ne fera pas mal de faire le tour de ces deux endroits. » Que dit à cela le Moine Grec? Que *Tzatsapha* (il veut dire *Safa*) & *Merva* sont deux noms barbares, que Mahomet ordonne de vénérer, comme un article capital de sa Religion. Un autre Auteur de même trempe (c), dit que *Safa* & *Merva*, car c'est ainsi qu'il faut lire, *sont deux Anges chéris de Dieu & en grande vénération* à ses vrais adorateurs, selon Mahomet. Un autre dans son trésor de l'Orthodoxie (d), nous a conservé ce Formulaire d'Anathéme, qu'on avoit apparemment dressé pour les Prosélytes: » Je prononce l'Anathéme à tous ces Anges indiqués par Mahomet, » par leurs propres noms, sçavoir, Aroth, Marot, Saphа, & Merva, que ce hardi » menteur a associés aux bons Anges que nous vénérons «. Arot & Marot sont en effet les noms de deux Anges chez les Mahométans, qui en disent à peu près les mêmes choses, que les Juifs de Schamchazai & Azael. Mais pour ce qui est de Safa & de Merva, ce sont certainement les noms de deux collines voisines de la Mecque, distantes l'une de l'autre de sept cens quatre-vingt coudées. (e) (Après cela fiez-vous aux rapports de la basse antiquité sur les Anciennes hérésies.)

## §. VII.

### *Si les Mahométans nient la Providence.*

Je ne devrois pas mettre cette accusation au nombre des autres; car s'il y a un point où les *Mahométans* soient rigides, c'est sans doute sur l'article de la Providence. On peut voir l'Abregé de leur Doctrine au Chapitre VII. où l'Auteur déclare que tout est absolument soumis au décret de Dieu; & les tems, & les lieux, & les personnes, & les choses, & la maniére; & qu'il améne tout aux fins qu'il a projettées.

Cependant Pie II. dit dans sa Lettre au Prince Turc: » Vous croiez que tout » ce qui se passe sur la terre est fortuit, & que Dieu ne se mêle de rien: mais » pour nous, nous ne doutons point que celui qui a tout créé, ne gouverne aussi » toutes choses «. *Thomas de Jesus* (f) avance la même fausseté; & il en fait la quatorziéme erreur des *Mahométans*. Cependant comme l'accusation est aussi mal fondée qu'elle est atroce, elle n'a pas été aussi souvent répetée que les autres.

## §. VIII.

### *S'ils font profession de croire que Dieu prie lui-meme pour Mahomet.*

(L'accusation précédente est odieuse: mais elle est compréhensible. Pour celle-ci, elle ne l'est point du tout.) On reproche aux *Mahométans* de croire que *Dieu lui-même prie pour leur grand Prophéte*; & ceux qui déposent sont des témoins graves.

Les Cardinaux de *Cusa* & *Bellarmin*, l'un dans son Alcoran criblé (g), l'autre dans ses

(a) *Juramus, sicut non per Genios Cæsarum, ita per salutem eorum, quæ est augustior omnibus Geniis.* Apologet. de *Tertul.* Ch. 32.
(b) Chap. XI. 152.
(c) Allégué par *Sylburge* in *Saracenicis.*
(d) *Nicetas*, Thes. Orth. Lib. XX.
(e) Petite addition.
(f) *De Converf. Gentil.* Lib. X.
(g) Liv. III. Ch. 5. p. 97.

ses controverses (*a*), assurent en termes formels, que par la doctrine de l'Alcoran même, le Dieu de l'Alcoran est le serviteur de Mahomet, puisque Dieu & les Anges prient pour Mahomet. L'Auteur de la seconde harangue (*b*) contre le faux Prophéte le prend à partie là-dessus, & lui demande ce qu'il veut dire par cette priére de Dieu? Il n'a pas tout le tort de s'échauffer là-dessus; car assurément cette espéce d'oraison n'est pas concevable. *Martinius* dans son *Dictionnaire Etymologique* (*c*) les copie tous; & qui est-ce qui n'y feroit pas trompé, après que le fameux *Abraham Echellensis*, dans sa Préface sur *la Doctrine des Philosophes Arabes* (*d*), traduit cette bénédiction ordinaire des Mahométans, qui a donné lieu à l'erreur de cette maniére: *Orationes Dei, sint super illos*; « les priéres du Seigneur soient sur eux »; au lieu qu'il falloit traduire: *les bénédictions du Seigneur soient sur eux*; & alors le Formulaire n'est plus incompréhensible.

Tout cela est venu du peu de connoissance qu'on avoit de la Langue sainte des Mahométans, & particuliérement de la détestable Traduction Latine (*e*) qu'on nous donna de l'Alcoran il y a plus d'un siécle & demi, où le texte est ainsi traduit (*f*): *Deus & Angeli propter Prophetam exorant*, c'est-à-dire, que *Dieu & les Anges prient pour Mahomet avec succès*. Mais qui est-ce que Dieu prieroit? La véritable Traduction est donc celle-ci: certainement Dieu & les Anges sont favorables à Mahomet; il jouit de la bienveillance de l'un & des priéres des autres. Du *Ryer* a vû la faute; car il a mis en marge dans sa version Françoise, *benissent le Prophete*: & c'est ainsi qu'il falloit mettre dans le texte, conformément à la nature des choses, au génie de la Langue Arabe & au stile de l'Alcoran, où le même mot en parlant de Dieu signifie *bénir*, & en parlant des hommes & des Anges, signifie *prier*, comme en avertissent les Sçavans de cette Nation dans leurs Dictionnaires Orientaux, & comme les Persans & les Malaccois l'ont expliqué dans leurs paraphrases & dans leurs Livres de dévotion. (Dira-t'on après cela, que la critique est inutile dans nos études, sur tout par rapport aux Langues anciennes, & qu'elle ne sert qu'à nous rendre plus indéterminés (*g*) sur les choses mêmes? C'est pourtant de cette Critique, dont nous avons tiré les plus grands secours pour l'intelligence des Oracles de Dieu, & des ouvrages des hommes.)

## §. IX.

### *Si les Mahométans nient l'Enfer.*

Un fameux Théologien des Pais-Bas a assuré (*h*), après plusieurs autres, que Mahomet *n'a point reconnu d'Enfer*. (*i*) (Je ne sçai sur quoi il fonde cette accusation; car il n'en allégue point de preuves, & je ne sçaurois absolument en deviner la source, comme des précédentes.) Mais ce que je sçai bien, est qu'il n'y a point d'article, sur lequel le faux Prophéte ait été plus exprès dans son Alcoran, que sur celui de l'Enfer. (*k*) (Nos Sermons & nos lieux communs ne sont ni plus positifs, ni plus menaçans sur ce grand & terrible sujet.) Il nomme ce lieu de tourmens, la *grande punition*, ou la *grande peine de la vie a venir*, la *punition du feu*, *le feu de l'Enfer*, les *prisons de l'Enfer*, ou *la Gebenne* même. Il n'y a qu'à ouvrir son Livre pour

(*a*) Tome II. pag. 294.

(*b*) Imprimée à Zurich à la suite de l'*Alcoran*, p. 327.

(*c*) Martini Martinii *Lexicon Etymol.* ad vocem *Mahomet*.

(*d*) *De placitis Philosophorum Arabum*, imprimé à Paris en 1641.

(*e*) Elle est de la façon de *Robert de Retz*, (Retenensis) & de *Herman de Dalmatie*, (*Hermannus Dalmata*) mais ce fut *Bibliander* qui la fit imprimer en 1550.

(*f*) C'est au Chap. XXXIII. 56.

(*g*) Feu M. *Elie Saurin* appliquoit ordinairement à la Critique ce vers de Térence,

*Fecisti probè,*
*Incertior sum multò, quàm dudum!*
PHORM. Act. II. Sc. III. 18.

mais de grands hommes ont fait voir qu'il se trompoit.

(*h*) Maccovius, *Theol. Polem.* p. 119. En entendant parler d'un Théologien des Pais-Bas, on croiroit peut-etre que Maccovius etoit *Catholique*: mais qu'on ne s'y trompe pas; c'étoit un Théologien Protestant.

(*i*) Addition.

(*k*) Autre.

en être convaincu ; & ceux qui voudront ſçavoir, ſi la Doctrine courante des Mahométans ſur ce chapitre, eſt conforme à celle de leur maître, n'ont qu'à relire le Chapitre VI. de l'Abregé, ou l'on dénonce une peine éternelle & irrévocable aux Infidéles.

### Eclairciſſemens *ſur ce* Chapitre.

Il y a une grande conformité d'idées ſur cet article entre les Juifs, les Mages & les Mahométans. Nous avons vû que les préliminaires des peines & des récompenſes éternelles ſont les mêmes chez les uns & chez les autres ; diſons-en autant de la balance, dans laquelle ils ſuppoſent que toutes les actions des hommes ſeront peſées, & du Pont qui eſt ſur l'Enfer, par lequel il eſt bien difficile de paſſer ſans ſe précipiter du haut en bas. M. *Sale* a recueilli diverſes choſes curieuſes ſur ces différens ſujets dans le Diſcours qui précede ſa Traduction Angloiſe de l'Alcoran. Voiez auſſi d'*Herbelot* à l'article de *Gehennem* dans la *Bibliotèque Orientale*, touchant les ſept portes de l'Enfer dont il eſt parlé dans le Chapitre 15. de l'Alcoran, & les ſupplices qui ſont deſtinés à ſept ordres différens de pécheurs. On y trouve auſſi, que les Mahométans raiſonnables croient que ces ſept portes repréſentent allégoriquement les ſept péchés capitaux, & ſept parties du corps humain, qui ſont les principaux inſtrumens de ces péchés. On y voit que le ſupplice capital des damnés conſiſtera dans la privation de Dieu, & que le tourment cauſé par cette privation eſt une choſe inexprimable.

L'idée que les Mahométans raiſonnables ſe forment du Paradis n'eſt pas non plus auſſi baſſe, auſſi ſenſuelle qu'on ſe l'imagine. D'abord il faut remarquer, que s'ils établiſſent ſept Enfers ou ſept ordres de peines pour les méchans, ils établiſſent auſſi huit Paradis, pour faire comprendre que la miſéricorde de Dieu ſurpaſſe ſa ſévérité. On trouve dans leurs Auteurs, que le retour à Dieu eſt le chemin du Paradis, & le plus grand de tous les biens ; que Dieu a donné le Paradis aux Fidéles pour échange de leur retour à lui ; que le plus haut dégré du bonheur de l'homme, c'eſt d'être éternellement éclairé de la lumiére divine ; & que tous les biens qui ſe pourroient imaginer dans le Paradis ſeroient défectueux ſans la préſence de Dieu, &c. Il eſt, ce me ſemble, bien juſte d'avoir pour les Mahométans une partie de cette complaiſance, que nous ſommes en droit d'exiger de ceux qui ne connoiſſent pas le Chriſtianiſme, pour ces deſcriptions de l'Apocalypſe, qui ſemblent n'avoir d'autre but que celui de flatter les ſens : mais qui dans le fond renferment les idées les plus ſublimes de la gloire des Bienheureux.

## §. X.

### *De quel côté les Mahométans ſe tournent dans leurs Priéres.*

On dit que les Mahométans, quand ils font leurs Priéres, ſe tournent du côté du Midi. C'eſt *Euthymius Zigabene* (*a*), & après lui *Gualther* (*b*) & *Artus Thomas* (*c*), qui nous apprennent cette particularité : mais ils ſe trompent. Mahomet leur a expreſſément ordonné de ſe tourner du côté du Temple de la Mecque ; & c'eſt ce qu'ils appellent *Kibla*, par cette même raiſon. Voiez l'Alcoran au Chap. 2. ou ce précepte eſt répété plus d'une fois : *en quelque part que vous ſoyez*, dit Mahomet, *tournez-vous du côté de la Mecque*. C'eſt auſſi ce qui a donné lieu à un Poëte Arabe de faire cette belle alluſion dans une de ſes Poëſies ſacrées (*d*).

(*a*) Dans ſa *Panoplie*.
(*b*) Dans ſa Chronologie, p. 539.
(*c*) Dans le *Triomphe de la Croix*, p. 23.
(*d*) M. *Reland* n'en rapporte que ces deux mots : *Tu es Kibla mea in precibus meis* ; „ Tu „ es mon *Kibla* dans toutes mes priéres." Mais j'ai pris la liberté d'en faire une ſtance entiére, pour varier mon ſujet, & principalement pour inſpirer aux Chrétiens l'amour & le véritable eſprit de la priére, qui doit être ſe langage du cœur.

*Oui, ta face, Seigneur, dans toutes mes priéres,*
*Est le vrai* Kibla *de ma foi ;*
*Et dès que le matin s'entr'ouvre les paupiéres,*
*Mon cœur m'oriente vers toi.*

Après cela, que dirons-nous du Théologien *Bradwardinus*, qui dans un très-bon Livre qu'il nous a donné (*a*), accuse les Mahométans d'adorer le Diable, parce qu'il prétend que Mahomet a enseigné, que *le Soleil se léve entre les deux cornes de ce mauvais Génie.* Quelle vision! le Soleil se léve entre les deux cornes du Diable? Ou a-t-il pêché cela? Dans le Chap. XVIII. de l'Alcoran. (*b*) (Mais il n'y a rien de semblable, il y est parlé de deux montagnes, & c'est tout.) Ensuite qui lui a dit que tous les Mahométans se tournent du côté de l'Orient? S'il a entendu cela des Maroccois, des Algériens & des Egyptiens, il a raison; car le Temple de la Mecque est à leur Orient: mais s'il l'a entendu des Arabes, des Persans, des Mogols & des Malacois, il se trompe fort. La Mecque est bien leur point de vue à tous, mais diversement suivant leurs différentes situations.

Ainsi au lieu de nous amuser à censurer témérairement les Mahométans, nous ferions bien mieux de les imiter dans ce qu'ils font de bon, & particuliérement dans le sérieux & la gravité de leurs priéres. Voici comment en parle *Grelot.* » Il dit (*c*) » qu'il seroit à souhaiter que les Chrétiens, qui n'ont pas toujours pour les Temples » le respect qu'il faudroit, & qui prient Dieu sans beaucoup d'attention, vissent de » quelle maniére les Turcs remplissent un devoir si essentiel & si nécessaire à tous » les hommes. On ne peut rien ajouter à l'humilité & à l'attention qu'ils font paroître dans ce saint exercice. Nous pourrions apprendre d'eux à n'entrer jamais » dans nos Temples l'ame souillée de crimes, quand nous les verrions si exacts à » nettoier leurs corps & leurs vêtemens, avant que de mettre le pied dans leurs » Mosquées. Nous pourrions encore, en les voiant d'abord quitter leurs sandales, » & passer ensuite tout le tems consacré à leurs dévotions dans un silence & une mo» destie admirable, apprendre à éloigner de notre esprit & de notre cœur toutes les affai» res de ce monde, qui nous occupent néanmoins quelquefois jusques dans la maison de » Dieu; & on le voit bien, puisque nous ne faisons pas difficulté d'y jazer tout à notre » aise, & de nous y entretenir de mille choses de néant (*d*).

## §. XI.

### *Si les Mahométans croient qu'on puisse effacer les péchés par les fréquentes ablutions du corps.*

Il y a des Auteurs qui prétendent que la Morale des Mahométans est si commode, qu'il suffit, selon eux, de se laver souvent pour enlever les péchés & les impuretés de l'ame. (*e*) (De ce faux principe, ils tombent dans cette conséquence funeste, que la purification du corps tient le premier rang parmi eux, au lieu que la pureté ou la sainteté du cœur y est fort négligée. Si cela est, la morale des Mahométans est fort impie, & leurs Cérémonies sont plus que ridicules. Voici les Auteurs qui déposent contre eux à ce sujet.)

*Barthelemi d'Edesse* (*f*) dans sa réfutation du Mahométisme, reproche à un Musulman, que son Prophéte a attaché aux ablutions le reméde à toutes les maladies du corps & de l'ame. Le Rabbin *David Kimchi*, dans son Commentaire sur Isaïe (*g*), reproche aux Persans, (& suivant quelques exemplaires aux Ismaëlites, c'est-à-dire aux Arabes) qu'ils se lavent continuellement le corps, dans le tems qu'ils se

(*a*) *De causa Dei*, pag. 58.
(*b*) Addition du Traducteur.
(*c*) *Grelot* in *Itinere Constantinop.* p. 312.
(*d*) *Pudeat*
*Hæc dici potuisse, & non potuisse refelli.*

(*e*) Addition du Traducteur.
(*f*) In *Confut. Hagaren.* p. 360.
(*g*) Ch. LXVI. 17.

fouillent l'ame par leurs mauvaises œuvres, & qu'ils veulent paroître purs, lorsqu'ils le sont le moins. Mais *Aben-Ezra*, autre Rabbin Commentateur de l'Ecriture, fait tomber le même reproche, non sur les Mahométans, que le Prophête Isaïe n'avoit pas sans doute en vue dans le passage commenté, mais sur les Peuples Idolatres, qui environnoient la Palestine ; & alors le reproche est plus véritable & plus naturel.

*Polydore* (a) *Virgile*, & après lui *Jean d'Espagne* (b), (c) (fameux Ministre de l'Eglise de Londres dans notre Cité) répétent la même accusation. Le Docteur *Hyde* les suit, dans ses notes sur la *Liturgie des Turcs* (d). *Gabriel Sionita* les avoit précédés dans son *Traité des villes & des mœurs des Orientaux*, (e) imprimé à la suite du Geographe Nubien ; & on peut bien s'imaginer que le Traducteur François de l'Alcoran (f), qui a mis à la tête de sa Traduction un Sommaire de la Religion des Turcs, n'a eu garde d'oublier le même reproche. » Ils croient, dit-il, qu'après s'être bien » lavé le corps, en disant quelques priéres prescrites, ils ont aussi l'ame nette de toutes » sortes d'ordures & de péchés. « Enfin il n'y a pas jusqu'à M. de *S. Olon*, Ambassadeur du Roi de France à la Cour de Maroc, qui n'ait assuré la même chose en termes formels (g). Les Mahométans, dit-il, se lavent souvent la tête, les pieds & les mains ; & ils soutiennent que de cette manière, ils se nétoient de tous leurs péchés. (h) (Qui ne croiroit véritable une deposition qui est attestée par une personne de cet ordre, qui a été sur les lieux, & qui apparemment n'a rien inseré dans ses Journaux, qu'il n'ait été à portée de vérifier, & qu'il n'ait vérifié en effet ? Cependant il n'y a rien de plus faux que cette accusation.)

Qu'on ne s'imagine pas que les Mahométans aient perdu l'esprit. Ils peuvent être corrompus dans les mœurs, aussi-bien que nous : mais ils ne sont pas si bêtes que l'on pense. L'Abregé de leur Doctrine, qu'on a vû ci dessus, n'attribue aucune vertu à leurs ablutions : au contraire, on y fait dépendre toute la purification de l'ame du bon plaisir de Dieu & de sa grace ; & cela est si vrai, que dans les priéres mêmes dont ils sont obligés, suivant la *Sonna*, d'accompagner quelques-unes de leurs ablutions, ils reconnoissent leur impureté jusqu'à ce que Dieu leur ait pardonné. *O Dieu*, disent-ils alors, *nettoie-moi, & purifie mon ame.* Or s'il étoit vrai que l'ablution du corps fut suffisante, ils demanderoient sans raison à Dieu qu'il lui plut de purifier leur ame, après s'être lavé le corps.

Pour montrer qu'ils distinguent soigneusement ces différentes purifications, voici sur ce sujet un passage d'un de leurs Traités, que l'on ne sera pas faché de voir. » La » purification des vetemens, disent-ils, est comme celle de l'écorce extérieure ; la » purification du corps est comme celle de l'écorce intérieure : mais la purification » du cœur ou de l'ame, est comme celle de la substance la plus intime (i), & du » cerneau même ; & c'est cette purification du cœur des ordures du péché, qui est » la principale. « (k) Voilà l'opinion des Mahométans, qui n'est pas si extravagante, quoiqu'elle soit assez propre à etre mal interprétée & tournée en ridicule : mais on sçait bien qu'ils ne sont pas les seuls, qui aient éprouvé sur ce sujet la malignité de la Satyre. Les premiers Chrétiens n'ont pas été plus épargnés sur le Baptême, quoique ce ne fut, selon eux & selon nous, qu'une pure Cérémonie (l), & un emblême de la justification & de la purification de nos ames par la repentance & par la foi. Cependant de quels traits malins Julien l'Apostat ne les a-t-il pas brocardés sur ce sujet dans tous ses ouvrages (m) ?

§. XII.

(a) De *Inventione rerum*, Lib. VII. p. 475.
(b) Voiez ses *Sermons*.
(c) Addition du Traducteur qui paroit affecter de se qualifier *Ex-François*. Le fameux *Jean d'Espagne* Ministre de la Cité de Londres est un assez mauvais Auteur de quelques petites compilations, &c. que l'on a imprimées à Genéve en deux ou trois petits volumes in douze.
(d) P. 1.
(e) Chap. XV.
(f) M. *Du Ryer*.
(g) Voiez sa *Description du Roiaume de Maroc*, Ch. 2.
(h) Cette parenthése est une addition du Traducteur.
(i) *Quasi intimi Nuclei.*
(k) Tout ce qui est renfermé dans ces crochets contient une amplification de ce qu'a dit M. *Reland*.
* (l) M. D*** parle ici conformément aux idées de son Maitre *Calvin*, en n'attribuant aucune efficace au Baptême, qu'il traite de pure Cérémonie.
(m) Voiez ses *Césars*, à l'article du grand *Constantin* ; & *Cyrille*, Liv. VII. p. 245.

## §. XII.

### *Si dans les principes des Mahométans, les Démons sont amis de Dieu & de Mahomet.*

VOICI une accusation qui n'est pas moins grave que la précédente : c'est que les Diables mêmes sont les amis de Dieu & de Mahomet, selon la Théologie des Mahométans. Elle est de *Philippe Guadagnolo*; & voici comment il parle dans l'*Apologie de la Religion Chretienne* (a).

» Que l'Alcoran soit un Livre contradictoire, c'est ce qui paroît en troisiéme lieu, dit-» il, par ce qu'il enseigne touchant les Démons. Car d'abord il dit, qu'ils sont menteurs, » ennemis des hommes, & livrés depuis long-tems aux supplices éternels de l'Enfer. » Il ajoute, dans le Chapitre des Poetes, que les Diables sont fourbes & mauvais; » que le Démon leur chef est ennemi déclaré du genre humain; qu'il fait tous ses » efforts pour nous conduire en Enfer; & que par cette raison nous devons faire face » contre lui, & nous déclarer en tout & par tout ses adversaires : mais dans le Cha-» pitre des Démons, il change de thése & se contredit. Il dit que les Diables ont » crû à l'Alcoran; qu'ils sont devenus fidéles & amis de Dieu & des hommes; qu'ils » seront sauvés, & qu'ils obtiendront un jour le salut & la gloire. (b) Proposition » scandaleuse en elle-même & insoutenable, quand même elle ne seroit pas contra-» dictoire avec les précédentes. Car comment, je vous prie, les Démons qui ne sont » plus dans la voie, ni dans le terme de la pénitence, mais que chacun sçait être dé-» voués pour toujours aux flammes du noir Tartare, pourroient-ils dans cet état se ren-» dre agréables à Dieu, par une foi & une conversion salutaires? «

*Jean-André Maure*, qui avoit été lui-même Mahométan, confirme la même contradiction, dans son Ouvrage (c) contre la Secte qu'il avoit abandonnée; car après avoir dit qu'on trouve dans l'Alcoran, que les Diables etoient devenus amis de Dieu, des hommes & de Mahomet, il continue de cette maniére, en s'adressant à son Interlocuteur : Ne comprenez-vous pas que cette réconciliation est impossible & contraire aux Commandemens de Dieu, qui a rejetté le Démon, & l'a privé de sa grace pour jamais? (Il (d) semble qu'on ne peut guéres récuser un témoin qui a été lui-même Mahométan.)

Défions-nous cependant du Prosélyte, & examinons tout sans préjugé. (Les paroles qu'il allégue de l'Alcoran, se trouvent au Chapitre LXXII. (qui (e) est intitulé le *Chapitre des Demons* : mais une preuve infaillible que ce titre est faux, c'est que *du Ryer* lui-même, dans sa version Françoise, en a senti la mauvaise foi; car immédiatement après ce titre, il ajoute, comme un correctif, que plusieurs Mahométans l'intitulent d'une autre maniére, sçavoir des Esprits : en effet cette traduction est meilleure. Mais après avoir corrigé la faute dans le titre, il falloit aussi la corriger dans le texte, & mettre *les Esprits* à la place des *Démons*. Voici le fait.)

Les Mahométans reconnoissent trois sortes d'Intelligences subalternes; des Anges essentiellement bons, & confirmés en grace pour toujours; des Démons essentiellement mauvais, déchus de la grace de Dieu, & livrés éternellement aux supplices de l'Enfer; & des Génies, qui tiennent une espéce de milieu entre les bons & les mauvais Anges. Or ces Génies sont de deux sortes. Il y en a de fidéles & d'infidéles; il y en a qui se convertissent au vrai Dieu, & qui lui obéissent pour en obtenir le salut & la vie; & il y en a qui se pervertissent pour périr éternellement. Or les Arabes ont trois mots différens, pour désigner ces trois sortes d'Intelligences que Mahomet ne confond jamais, mais que ses Traducteurs confondent toujours; & dans le Chapitre en question, il s'agit des Génies proprement dits, puisqu'ils y sont nommés par leurs propres & privés noms, duquel le *Genius* des Latins est visiblement dérivé, & par conséquent notre mot François. Pourquoi falsifier le texte Arabe si mal à propos? Pourquoi user d'une supercherie si grossiére? Est-ce ignorance? Est-ce malice? ou un peu de l'un & de l'autre, comme dans le sieur *du Ryer*? La malice est-elle pardon-

(a) Page 291.
(b) Cela est ajouté par le Traducteur.
(c) *Confusio Secte Mohammedana.*
(d) Au lieu de cela on lit dans l'original; une telle ignorance ne peut être pardonnée à un homme qui avoit été *Mahométan.*
(e) Toute cette parenthése est une addition du Traducteur.

nable à un Chrétien, & l'ignorance à un Traducteur : Pourquoi mettre dans le titre ce qu'on ne met pas dans le texte, ou dans le texte ce qui n'est pas conforme au titre ? N'y a-t-il pas des Dictionnaires Orientaux, ou d'autres Livres Arabes, qui nous avertissent de faire cette distinction ? M. *Reland* en allégue plusieurs que je ne vous citerai pas, parce que vous n'y comprendriez rien non plus que moi, & que si vous y compreniez quelque chose, vous n'auriez pas besoin de ma version.

### § XIII.

### *S'il y a des Ang[illegible] [illegible]lon les Mahométans.*

*a*) CHACUN voit qu'on attribue aux Mahométans toutes sortes d'erreurs, même les plus extravagantes & les plus opposées à leurs véritables sentimens. Par exemple, le même *Euthymius* que nous avons déja cité tant de fois, a osé dire, que les Mahométans font les Anges femelles ; & pour justifier ce qu'il avance, il falsifie ce passage de l'Alcoran, tiré du Chapitre XXXVII. » Avons-nous créé des Anges femelles ? » Ils disent faussement que Dieu a engendré : ne sont-ils pas des menteurs ? auroit-il » aussi préféré des filles à des fils ? « Or où trouve-t'on là ce qu'*Euthymius* fait dire à Mahomet ; que Dieu a choisi des enfans, & a pris des femmes d'entre les Anges ? (*b*) ( Le fait est que les anciens Arabes, entre plusieurs erreurs dignes de leur ignorance & de leur Idolâtrie, envisageoient les Anges comme femelles : sur quoi Mahomet, qui étoit plus éclairé qu'eux sur la Religion, attaqua cette erreur en plusieurs endroits, & particuliérement dans le passage allégué ci-dessus. Il est dans le Chapitre XXXVII. (*c*) & le voici de la Traduction même de M. *du Ryer*, en y rectifiant très-peu de chose par celle de M. *Reland*. » Les infidéles ont demandé, si » ton Seigneur a des filles, comme ils ont des fils ? Quelle demande ! Avons-nous » créé les Anges femelles en présence de ces incrédules, pour qu'ils avancent une » telle chose ? En vérité ils sont des menteurs, toutes les fois qu'ils disent que Dieu » a un fils, ou des enfans, ou une postérité. Ou est-ce que Dieu auroit préféré des » filles à des fils ? Comment pouvez-vous prononcer de tels jugemens (*d*) ? Ne considérerez-vous jamais que Dieu est seul & sans postérité ? . . . . . Loué soit Dieu, » il n'a ni fils, ni fille, autre que les gens de bien qui l'adorent & qui gardent ses com- » mandemens «. Quel nom donnerons-nous maintenant à cette espéce de calomnie, qui se sert de toutes armes contre l'ennemi, & de celles-là mêmes qui le transpercent de part en part ? N'est-ce pas la fable du Serpent & de la Lime ?

*——— Quærens illidere dentem*
*Offendet solido.*

*Euthymius* a bonne grace après cela de philosopher à perte de vûe sur la nature des Anges & des Esprits, pour faire voir qu'ils ne sont susceptibles, ni de sexe, ni de génération, ni de nourriture, parce que ce sont de pures Intelligences. Car premiérement Mahomet n'a jamais dit, que les Anges fussent mâles ou femelles, ni qu'ils eussent besoin de manger, ou de boire, ou de repos, ou choses semblables. Il a dit positivement le contraire, & après lui tous les Docteurs Arabes, comme on peut le voir ci-dessus dans l'Abregé de leur Théologie (*e*). En second lieu, selon les Mahométans, les Anges ne sont pas de purs Esprits. » Ce sont des corps subtils, disent- » ils, formés de lumiére & parfaitement saints, qui ne boivent, ni ne mangent, ni » ne dorment ; sans pere, sans mére, sans sexe, sans appétit charnel ; & quiconque » s'aviseroit d'attribuer à ces saints Anges la différence des Sexes, il seroit aussi-tôt » proscrit & tenu pour Infidéle. « Voilà leur Doctrine telle qu'elle est, bonne ou mauvaise, contre laquelle il falloit disputer, au lieu de leur supposer l'extravagante & immodeste erreur des Anges femelles. Cela me fait souvenir d'un Religieux Espagnol, qui me demandoit un jour, *s'il n'étoit pas vrai que les Protestans commençoient*

(*a*) Addition du Traducteur.
(*b*) Tout ceci jusqu'à la fin du Chapitre est une addition de M. D**.
(*c*) Intitulé le Chap. *des Ordres*, v. 150.
(*d*) *Du Ryer* a traduit, *comment pouvez-vous ainsi blasphémer* ? C'est donc un blasphéme selon les *Mahométans*, que de donner aux Anges un sexe comme le féminin.
(*e*) Dans le Ch. III. qui traite *des Anges*,

*tous leurs exercices publics de Religion* par ces paroles de la Genése (*a*), *croissez, multipliez & remplissez la terre*? ou d'un autre, qui après s'être informé fort exactement des sentimens de la Synagogue (*b*) sur la mort & la Résurrection de J. C. me fit encore cette question; *& les Protestans, Monsieur, croient-ils que J. C. est ressuscité?* En vérité, nous devrions tous avoir dans la poche un petit manuel de nos diverses créances les uns des autres. Il auroit son utilité.

## §. XIV.

### *Si les Anges bienheureux peuvent pécher, selon Mahomet.*

NON-SEULEMENT les Anges ont un Sexe dans le Paradis; mais ce qui est encore pire, ils peuvent pécher & ils pêchent actuellement, selon la Doctrine de Mahomet. C'est l'accusation que lui intente *Thomas de Jesus*, dans le Livre qu'il a publié *touchant la Conversion des Gentils* (*c*).

Mais pour faire voir évidemment que c'est-là une pure calomnie, il n'y a qu'à renvoier le Lecteur à l'Abregé de la Religion Mahométane. Les Anges y sont représentés comme saints, exempts de péchés, toûjours auprès de Dieu, assidus à exécuter ses ordres, & jamais désobéissans à ses Loix. Peut-on s'expliquer plus clairement sur le caractére de ces Esprits bienheureux?

Il est vrai que les Mahométans, aussi-bien que les Chrétiens, parlent de la chute des Anges dès le commencement du monde, & entr'autres de la rebellion d'un mauvais Ange qui commença la défection, & fut suivie par quelques autres: mais cela n'a aucun rapport aux bons Anges, qui sont demeurés fidéles à Dieu, & qui ont été confirmés en grace. Ils disent donc qu'un certain *Iblis* ou *Azaziel*, (*d*) (ce qui feroit croire, ou que Moïse a fait allusion à cette Idole des Païens plus ancienne que Mahomet, dans l'immolation, l'exportation & la malédiction qu'il institua du bouc *Azazel*; ou, ce qui est plus vraisemblable, que les Mahométans ont tiré ce nom odieux des Cérémonies du Lévitique, pour le donner au Chef des Démons) ils croient dis-je, que cet *Azaziel* aiant été bon Ange & fidéle à Dieu pendant quatre-vingt-mille ans, devint infidéle, parce qu'il ne voulut point faire hommage à Adam, ou l'adorer (*e*) comme Dieu l'avoit prescrit; en quoi il eut pour complices de sa désobéissance les Anges *Arot* & *Marot*. C'est dommage que Dom *Martin Alphonse Vivaldo* (*f*) n'ait pas trouvé dans ce dernier nom une nouvelle analogie entre les Musulmans & les Réformés. (Il auroit pû dire à sa maniére, que *Marot*, d'abord Ange fidéle des Mahométans, devint infidéle à Dieu & se perdit; & que de même *Clement Marot*, après avoir gouté la Doctrine des Huguenots, se jetta dans le libertinage où il périt. Le paralléle en auroit été encore plus risible.)

Il y a donc quelque différence entre dire, que les bons Anges pêchent; & dire qu'autrefois, à la naissance du monde, un Ange pécha, & tomba dans la rebellion. Ni Chrétien, ni Mahométan n'a jamais dit le premier: ni Chrétien, ni Mahométan n'a jamais désavoué le second; & il est absurde de faire une querelle à Mahomet sur un principe qui est très-véritable en général, & qu'il ne peut avoir puisé que dans les plus anciens monumens de la Religion Chrétienne, je veux dire nos SS. Livres.

Si on veut en sçavoir davantage sur cet article de la Théologie des Mahométans, voici ce qu'en dit un Ecrivain Arabe, selon la Traduction de mon Auteur. » L'envie, dit-il, est la premiere rebellion qui s'est faite contre le Dieu Souverain; c'est » la premiére maladie de notre ame qui ait paru; au moins c'est le sentiment d'un » très-habile homme de la Secte des *Schafeens*. Il dit que l'envie a été le premier » crime qui ait été commis contre Dieu dans le Ciel, & qu'elle y a précédé l'infidélité & la rebellion. Que la chose est arrivée lorsqu'*Iblis*, (c'est-à-dire, le désespéré, le Démon) porta envie à Adam notre Pere, à qui Dieu fasse paix, & » que refusant de l'adorer, il devint infidéle. Nos Sages ajoutent à cela, que ce

(*a*) Ch. I. v. 28.
(*b*) Des Juifs.
(*c*) Pag. 644.
(*d*) Addition du Traducteur.
(*e*) *Adorare eum*: mais dans le sens Arabe, *adorer* ne signifie que rendre hommage, comme προσκυνεῖν, dans le Ch. 2. de S. *Matth.*
(*f*) Voiez dans une des précédentes Dissertations le paralléle qu'il a fait entre les *Mahométans* & les Protestans.

» malheureux *Iblis* devint infidéle à trois égards : 1. Parce qu'il eut dessein d'abaisser » & de déprimer un Prophéte *(a)*, & que quiconque veut diminuer la gloire » d'un tel personnage devient infidéle *ipso facto* : 2. Parce qu'il accusa tacite- » ment son créateur de tirannie & de folie, d'avoir ordonné à tous les Anges & » à lui-même *Iblis*, d'adorer le premier homme, quoique moins excellent qu'eux » par rapport à son origine terrestre. Or il n'est pas juste, disoit ce malheureux » *Iblis* que Dieu confonde, que le plus grand honore le moindre. Je suis d'une » meilleure origine qu'Adam. J'ai été créé du feu, & lui a été tiré de la boue : » mais la boue est consumée par le feu ; donc, &c. 3. Parce qu'il s'opposa au con- » sentement unanime des Anges, par rapport aux hommages qu'ils devoient au pre- » mier homme : or celui qui s'oppose au consentement général de ces bons Esprits » est un infidéle.

» Mais si l'envie a été le premier péché commis dans le Ciel, continue le » Docteur *Schaféen*, on peut dire que c'est aussi le premier qui ait été commis » sur la terre ; car chacun sçait de quelle maniére *Caïn* (*b*) & *Abel* aiant offert à » Dieu leurs sacrifices, & ceux du second aiant été reçus plus favorablement que » ceux de l'autre, le premier s'irrita contre son frere & le tua. De cette ma- » niére, c'est l'envie qui a poussé le Démon dans l'infidélité, & *Caïn* dans l'ho- » micide. »

( On voit là un homme destitué de nos Saintes Ecritures, qui mêle le faux & le vrai dans une idée morale ; car s'il le sçavoit, il ne le regarderoit pas comme Prophéte, puisque, selon leur Théologie, un Prophéte ne sçauroit pécher, au moins jusqu'à ce point-là, quand même on accorderoit à quelques Mahométans qu'il y a des péchés véniels, où les Prophétes peuvent tomber. Mais la vérité est que, selon eux, les Prophétes ne péchent point, ou péchent peu, & que les bons Anges ne péchent point du tout.)

## §. XV.

### *Si les Diables entendent.*

(*c*) (VOICI une autre espéce d'hérésie. Les Chrétiens regardent les Démons comme des Esprits malins & rusés, toujours à l'affût pour nous faire tomber dans le piége : mais les Mahométans sont si stupides, qu'après avoir déclamé contre les Démons de toutes leurs forces, ils avouent enfin qu'ils n'ont point d'oreilles, qu'ils ne sçauroient entendre, & que par conséquent ils n'ont pû être les Auteurs du Livre de Mahomet.

C'est ainsi au moins qu'on fait raisonner cet Imposteur dans son Alcoran, pour avoir occasion de se mocquer de lui dans une notte marginale, comme s'il étoit véritablement Auteur d'une sottise pareille. ) C'est *Robert de Retz* son premier Traducteur Latin, qui après avoir rendu sa pensée avec la derniére infidélité, s'en mocque ensuite de cette maniére dans sa Remarque : donc *les Diables n'ont point composé l'Alcoran, puisqu'ils n'entendent pas !* Voilà un trait de subtilité digne de Chrysippe.

Mais comment cet Ecrivain a-t'il pû s'imaginer que Mahomet ait ôté l'ouie aux Anges, lui qui dit ailleurs que plusieurs de ces mauvais Génies entendirent la lecture de l'Alcoran & y crurent, & qui en fait une objection *(d)* à Mahomet ? Croit-il donc que cet Imposteur eût absolument perdu l'esprit, & que pour détourner tous les hommes du monde de sa Secte, il ait pris à tâche de farcir son Livre des plus grossiéres & des plus palpables contradictons ? Si cet Auteur avoit eu un peu d'équité, il auroit compris le raisonnement qu'il fait. Il dit dans le Chapitre XXVI. que *les Démons ne peuvent point avoir fait, ni avoir apporté aux hommes l'Alcoran.* Et les raisons qu'il en donne sont celles-ci ; c'est que d'un côté, il leur seroit inutile pour

(*a*) *Adam*, qui est le premier des Prophétes, selon *Mahomet*. Voiez ci-dessus Ch. V.

(*b*) L'Auteur Arabe les nomme *Kabel* & *Habel* ; ce qui fait voir que la plûpart d'entr'eux ne sçavent les histoires de la Bible que par tradition.

(*c*) Addition de M. D***.

(*d*) Voiez ci-dessus §. XII.

leur dessein, qui est de pervertir le monde & de l'éloigner de Dieu; & que de l'autre, ils ne pourroient pas l'avoir composé, à cause de leur naturel impie & détestable, *parce*, dit-il, *qu'ils sont éloignés de l'obéissance de Dieu, & peu attentifs à ses paroles* (*a*).

## §. XVI.

### *Si les Mahométans sont Origénistes.*

On a accusé Origéne d'avoir limité les peines infernales des méchans & des Démons à certains espaces de tems, après lesquels ils doivent tous être sauvés, quoique plusieurs Sçavans ne conviennent pas de la justice de cette accusation (*b*). Quoiqu'il en soit, on a taxé Mahomet de la même erreur.

*Thomas de Jesus* & quantité d'autres lui ont reproché cet Origénisme avec beaucoup de confiance : mais personne ne l'a fait avec plus de feu, que l'Auteur de la II. Harangue contre l'Imposteur; car voici comment il en parle (*c*). » Cet homme » nous soutient avec une hardiesse sans égale, que les Démons mêmes seront sauvés » un jour; en quoi il a suivi indubitablement la Doctrine d'Origéne. Dans cette » nouvelle Loi qu'il a forgée, je veux dire dans l'Alcoran, on lit ces paroles : *une » grande multitude de Démons aiant entendu lire ces choses* (*d*) *fut ravie en admiration, & » en conçut une grande joie ; & ceux d'entr'eux qui y ont ajouté foi, ont obtenu le salut.* » Eh ! comment quelqu'un peut-il être sauvé, si auparavant il ne se convertit, & » ne fait de bonnes œuvres qui le réconcilient avec la Divinité ? Car ce n'est qu'en » vertu de cette réunion avec Dieu, qu'il peut avoir part à son amitié & à ses gra- » ces. Or étant réconcilié avec Dieu, il devient héritier du salut & du Roiaume » des Cieux & de la vie éternelle. Et ce sont là les opinions qu'a conçues du Dia- » ble son vrai fils Mahomet ; en sorte que quoiqu'il se fasse quelque peine d'appel- » ler ouvertement son Pere *l'ami de Dieu*, néanmoins il l'affirme tel par une légitime » conséquence. »

Mais nous avons déja réfuté d'avance cette accusation (*e*), lorsque nous avons remarqué que tout ce Chapitre de l'Alcoran, qui est le LXXII. ne regarde point les Démons, mais les Génies, (qui en différent essentiellement, selon la Théologie Mahométane,) & dont les uns sont fidéles, & les autres infidéles. Car pour ce qui est des Démons, rien n'est plus certain, selon l'Alcoran, que leur supplice est éternel & irrévocable; & cela est si vrai, que le Chef de ces Démons y est nommé *Iblis*, comme qui diroit le *desespérant* ou le *desespéré*, parce qu'il ne veut plus, ou qu'il ne peut plus avoir aucune espérance en Dieu. Pour les Génies qui auront été mauvais & infidéles, Mahomet ne leur fait pas plus de grace qu'aux méchans de notre espéce : ils seront éternellement tourmentés dans les Enfers, & même avec cette particularité, qu'il y aura des Anges délegués de la part de Dieu, pour faire l'office d'exécuteurs à l'égard des uns & des autres. De sorte que l'éternité des peines pour les Démons, pour les mauvais Génies, & pour tous les infidéles non Mahométans, car c'est ce qu'il faut bien remarquer, (*f*) est un article de leur Théologie des plus exprès. (*g*) On voit bien que l'Imposteur, en favorisant ceux de sa Secte par une distinction si flateuse, a eu dessein d'en augmenter le nombre, & de gagner du terrain, comme il a réussi : mais pour les Démons, & les mauvais Génies, les Juifs, les Chrétiens, les Sabéens & les Idolâtres, il est aisé de conjecturer qu'il n'avoit pas les mêmes raisons de les tirer de l'Enfer, après un certain espace de tems. Qu'on dise donc si l'on veut, qu'il a été Origéniste *politiquement* & en faveur de ses Disciples, & qu'on reléve par-là la sublimité & la Divinité de l'Evangile, qui réserve pour les mauvais Chrétiens les plus sévéres châtimens d'une autre vie : mais qu'on ne dise pas qu'il a sauvé les Démons.

Au reste, voici quelques passages de l'Alcoran, sur les peines des damnés. » Léve- » toi, & prêche au Peuple les tourmens de l'Enfer. (*h*) Souviens-toi des peines

(*a*) *Remotos ab obedientia, & Dei dicto parùm audientes.*

(*b*) M. *Reland* en cite plusieurs, entr'autres, *Pic de la Mirande*, & *Cœlius Secundus Curio.*

(*c*) Page 337.

(*d*) L'*Alcoran.*

(*e*) Voiez ci-dessus §. XII.

(*f*) Voiez l'Abregé ci-dessus, Ch. VI.

(*g*) Depuis cet endroit jusqu'à la fin du Chapitre, M. D** cesse de traduire, & fait la fonction d'Auteur.

(*h*) Voiez le Chap. LXXIV.

„ préparées aux infidéles ; sépare-toi de leur compagnie ; ne prête rien à usure ; le „ jour que la trompette sonnera sera terrible pour les méchans. . . . . Laisse-moi „ châtier cet ingrat que j'ai créé, à qui j'ai donné des richesses & des enfans & „ procuré l'abondance ; & néanmoins il en a demandé davantage, & s'est obstiné à „ désobéir à mes commandemens. Je lui augmenterai ses peines, parce qu'il a blas„ phémé contre l'Alcoran . . . . . Il sera précipité au fond de l'Enfer, & dix-neuf „ Esprits seront commis pour tourmenter les méchans . . . . Je jure par l'entrée „ de la nuit & par l'aurore, que l'Enfer sera un terrible châtiment pour les im„ pies . . . . Et en ce tems-là les bienheureux s'adresseront aux damnés, & leur „ diront : Qui vous a précipités dans l'Enfer ? A quoi ceux-ci repliqueront : nous „ n'avons pas prié Dieu au tems ordonné ; nous n'avons pas donné à manger aux „ pauvres ; nous n'avons pas cru qu'il y eût de résurrection, ni de jugement à at„ tendre, jusqu'à ce que la mort nous a surpris. Et ce qu'il y aura de triste pour „ eux, c'est que les priéres des justes leur seront inutiles. »

Ailleurs Mahomet s'explique plus clairement (*a*). » Les méchans, dit-il, s'adres„ seront à Dieu au jour du jugement, & lui diront : Seigneur, nous confessons de „ t'avoir offensé ; nous nous reconnoissons très-coupables d'avoir abjuré la foi de ton „ Unité. Ne sortirons-nous jamais de l'Enfer, pour aller observer ta Loi & sui„ vre le chemin du salut ? Non ; vous pâtirez dans les flammes de l'Enfer, parce que „ vous avez ajouté foi aux Idolâtres, & que vous avez donné à Dieu des compa„ gnons & des égaux. »

Enfin dans un autre Chapitre (*b*), où il donne de grands éloges à *Jesus*, fils de Marie, il parle aussi des bons & des méchans, & de leur différente destinée. » Les „ fidéles qui auront obéi à mes commandemens, entreront dans le Paradis avec leurs „ femmes. . . . . pour y trouver tout ce qui peut contenter l'ame, & réjouir les „ yeux, & y demeurer éternellement . . . . Voilà le Paradis, qu'ils auront gagné „ par leur bonne vie : . . . . mais les méchans demeureront éternellement dans le „ feu de l'Enfer ; ils seront muets de désespoir, & ne trouveront aucun soulagement „ à leurs miséres. Alors ils demanderont à l'Intendant des flammes : *Votre Seigneur* „ *ne nous délivrera-t'il jamais de ces peines ?* Non, répondra le Ministre ; vous y de„ meurerez éternellement. „

Ce n'est pas-là, ce me semble, le langage d'un Disciple d'Origéne, s'il est bien vrai qu'Origéne ait donné à ce sujet dans l'erreur qu'on lui reproche. )

## §. XVII.

### *Du Paradis de Mahomet, & de la suprême félicité, selon les Mahométans.*

( VOICI l'endroit chatouilleux de la Théologie du faux Prophéte. On l'accuse d'avoir forgé un Paradis tout charnel, tout rempli de voluptés sensuelles, de jardins délicieux, de fleuves agréables, de cabinets de verdure enchantés, & tels que nos Romans décrivent les leurs. Ajoutez à cela la contemplation, la conversation & la jouissance des beautés les plus accomplies & les plus piquantes, formées tout exprès pour eux, & d'une jeunesse immortelle. Et voilà, nous dit-on, la vraie félicité du Paradis des Mahométans ; ils n'en reconnoissent point d'autre. )

Voici les témoins qui les en accusent : *Thomas de Jesus*, dans son Livre *de la Conversion des Gentils* (*c*) ; *Richard le Moine*, dans sa *Réfutation de la Religion Mahométane* (*d*) ; *Pierre* Abbé de Clugni, dans son *Abregé du Mahométisme* (*e*) publié par lui à la tête de l'*Alcoran* ; *Jerome de Savonarole*, dans ses *Commentaires sur la Secte de Mahomet*, & une infinité d'autres.

Le premier a dit, » que Mahomet nouveau Cérinthe, avoit établi le souverain bonheur dans les voluptés corporelles : l'autre, que l'Alcoran & toute la Secte Ma-

(*a*) Ch. XLIII.
(*b*) C'est le Ch. XL.
(*c*) Liv. X. p. 644.
(*d*) Page 147.
(*e*) Page 4. Ce fut ce fameux Abbé de Clugni, qui fit traduire l'*Alcoran* par *Robert de Retz*, dans le XII. siécle : mais cette Traduction n'a été imprimée qu'en 1550. à Zurich, par les soins de *Bibliander*.

„ hométane n'aboutissent qu'à ce seul point ; sçavoir, la luxure & la débauche : ce- „ lui-ci, qu'au lieu de nous dépeindre le Paradis, par la societé des Anges & des „ bienheureux, par la contemplation de Dieu & de ses perfections, & par la jouis- „ sance de ce souverain bien, que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point oui, & „ qui n'est jamais monté dans le cœur de l'homme, il nous l'a représenté au contraire „ tel que la chair & le sang, & même la lie de la chair & du sang auroient pû le „ souhaiter : enfin le dernier nous dit en termes formels, que Mahomet ne conce- „ vant que les choses terrestres, & n'aiant aucune idée de la vraie béatitude, ne „ nous promet après cette vie qu'une volupté brutale, qui se rapporte toute à la chair „ & au ventre, & qui ne peut faire tout au plus qu'une félicité de bêtes ". C'est-là ce qu'on nous répete tous les jours dans toutes les conversations, dans tous les Livres qui paroissent, & dans presque tous les Sermons (*a*) (de nos jeunes Prédicateurs, lorsqu'ils ont à démontrer la sainteté du Christianisme, & la véritable félicité du Paradis.) Les Chansons même qu'on a faites en France en grand nombre, & dont on devroit recueillir les plus honnêtes & les meilleures, quand ce ne seroit que pour déconcerter les adorateurs d'*Anacréon*, dont les Odes n'en approchent pas, ont aussi tourné en ridicule le Paradis de notre Mahomet, & d'une maniére qui m'a paru assez ingénieuse. Je n'alléguerai que celle-ci pour exemple.

*Mahomet défendit, en sage politique,*
*La liqueur bachique,*
*A ses fiers Ottomans.*
*Car si leur permettant*
*D'avoir trente Sylvies,*
*Le vin leur eût été permis,*
*A votre avis,*
*Mes chers Amis,*
*Qu'eût-il promis*
*Pour l'autre vie?*

La vérité est que Mahomet mérite toutes ces railleries; (*b*) (& quand il n'y auroit dans son Alcoran que ces ordures perpétuelles sur les plaisirs des sens, qu'il ose placer dans le Paradis, comme sur le Trône qui leur convient, elles suffiroient pour nous le rendre méprisable. On voit qu'il s'est prévalu du climat & des chaleurs de l'Arabie, pour s'insinuer dans les bonnes graces de ses Compatriotes, (*c*) qui ne connoissant guéres que ces sortes de voluptés, ont donné dans son sens avec beaucoup d'empressement. C'est dans le même esprit qu'il a permis à ses Sectateurs, & la Polygamie, & le divorce, & la jouissance même des esclaves que l'on posséde ; comme si ce n'étoit pas assez d'une femme, pour subvenir à nos besoins : (heureux même qui peut s'en passer!) Car où est le sage, qui ne doive rougir avec les premiers (*d*) Chrétiens de ces plaisirs permis, lors même qu'ils sont pris très-modérément, puisque d'un côté ils nous sont communs avec les plus vils animaux, & que de l'autre ils ne font rien à la perfection de notre être, & nous détournent souvent de ce qui pourroit le perfectionner? Non que je veuille en aucune maniére blâmer le mariage; à Dieu ne plaise : je crois même qu'il est nécessaire à la plus grande partie du genre humain, & honorable entre tous. Mais je voudrois que tous les hommes ressemblassent à cet ancien Philosophe (*e*), qui trouvoit en cela même une des grandes imperfections de notre nature, une véritable servitude, un piége perpétuel à la vraie sagesse ; jusques-là qu'étant interrogé s'il usoit encore du mariage, il répondit fine-

(*a*) Addition du Traducteur.

(*b*) Il n'y a rien de tout cela dans l'original. On y trouve seulement quelques réfléxions contre le mauvais effet des plaisirs des sens. On ne recommence d'appercevoir M. *Reland* qu'à cet endroit ; *mais aussi les Chrétiens*, &c.

(*c*) C'est ce que les Historiens les plus sincéres & les plus indifférens ont remarqué. *Incredibile est*, dit un d'eux, *quo ardore apud eos in venerem uterque solvitur sexus.* Amm. Marcellin, Liv. XIV. Ch. 4.

(*d*) Voiez l'*Octavius* de *Min. Felix* Ch. 13. *Casto sermone, corpore castiore, plerique inviolati corporis virginitate perpetua fruuntur potius quàm gloriantur ; tantùm denique abest incesti cupido, ut nonnullis rubori sit etiam pudica conjunctio.*

(*e*) *Sophocle* : il étoit Poëte & grand Poëte : mais je l'appelle *Philosophe*, parce qu'il étoit aussi sage que bel esprit. M. *Reland* parle de Socrate & non de Sophocle. Le passage de Ciceron où cette *particularité* se trouve, parle de Sophocle.

ment, qu'il y avoit déja bien des années *qu'il s'étoit évadé de chez ce Maître furieux & tirannique, & dont il etoit ravi de ne plus porter les fers.* ( Mahomet & ses Sectateurs méritent donc une très-vive censure, d'avoir placé le souverain bonheur en grande partie dans la satisfaction de ces désirs honteux ; & cela seul doit rendre suspecte & même détestable cette Religion à tout homme sage ).

Mais aussi les Chrétiens n'ont-ils pas poussé trop loin cette accusation ? Ils ont prétendu que Mahomet ne reconnoissoit dans le Paradis d'autre félicité, qu'une félicité sensuelle & brutale. Cela est faux, dit M. Reland. Il prétend que l'Imposteur a distingué avec soin la dignité de l'ame de celle du corps : qu'à la vérité, pour attirer ses Arabes à l'adoration d'un seul Dieu & à ses autres maximes, il les a pris par leur foible, c'est-à-dire, par l'amour de la volupté ; bien entendu néanmoins que l'ame, comme la principale partie de nous-mêmes, auroit aussi sa félicité bien plus grande que celle du corps. Le Cardinal de Cusa (*a*), quoique grand ennemi des Mahométans, leur a rendu cette justice. Il dit que, » (*b*) le surcroit de la félicité sera, selon eux » & selon Mahomet lui-même, la contemplation de la face de Dieu : que ce sera là » la plus grande de toutes les voluptés, & qu'elle leur fera oublier toutes les autres » du Paradis, & entr'autres celles qui nous sont communes avec les bêtes. « On peut lire les paroles Arabes dans les *Notes misscellanées* de *Pocock* (*c*), qui allégue encore ces paroles de Mahomet : » C'est le plus bas dégré où les habitans du Paradis puissent » être, que celui de posséder des femmes, des biens, des jardins, des esclaves, » des voitures délicieuses, pendant un voiage de mille ans qu'ils y doivent » faire ; & au contraire le plus haut dégré de gloire qu'il y ait dans le Ciel, c'est » d'être auprès de Dieu, & de contempler sa face soir & matin. « Il est donc faux que les Mahométans fassent consister les plus grandes délices du Paradis dans la possession & dans la jouissance des choses corporelles.

Il est faux encore, que tous les Mahométans admettent dans le Ciel les plaisirs de la terre dont nous avons parlé. Plusieurs d'entr'eux entendent tout cela paraboliquement & spirituellement, à peu près comme nous concevons les joies à venir, sous l'emblême d'une fête, d'un repas, d'un festin, d'un vin nouveau, d'une cité qui a ses fondemens, ses murailles & ses portes d'or, de diamans & de pierreries. » Toutes » ces voluptés sensuelles du Paradis de Mahomet, dit un habile homme (*d*), sont » censées purement allégoriques par les plus raisonnables d'entre les Mahométans, & » uniquement dirigées à la foible portée de l'esprit humain, comme tous ces endroits » de nos saintes Ecritures, où il faut nécessairement avoir recours à la même régle ; » & cela est si vrai, ajoute-t-il, qu'aiant écrit à l'Ambassadeur de Maroc, au sujet » d'un jardin fort agréable, que je comparois à celui du Paradis, j'en eus pour réponse » une espéce de censure, dans laquelle il me représentoit que le Paradis étoit un lieu » d'une telle sorte, qu'il n'y avoit rien dans le monde qui pût lui être comparé, & » tel enfin que l'œil ne l'a point vû, que l'oreille n'a rien ouï de pareil, & que son » image ne s'est jamais présentée à l'esprit de l'homme. «

Ajoutez à cela le témoignage de M. d'*Herbelot*, dans sa *Bibliothéque Orientale*, où après avoir dit que les Mahométans placent la vraie félicité dans la communion de Dieu, & la joie céleste dans la jouissance de la clarté de sa face, la seule chose, disent-ils, qui constitue le Paradis, par tout où elle se trouve, il ajoute ces paroles remarquables : » Il n'est donc pas vrai que les Mahométans ne reconnoissent d'autre » bonheur dans l'autre vie, que l'usage des voluptés corporelles, comme les en ont ac- » cusés la plûpart de ceux qui ont attaqué leur Religion. «

„ L'ame raisonnable, dit encore un Auteur Arabe, dans le Recueil de leurs Sen- „ tences qui nous a été donné par *Echellensis* (*e*), qui a été imbue de ces perfections, „ sçavoir la sagesse, la tempérance, la force & la justice, n'aura pas plutôt quitté le „ corps qui la retenoit, qu'elle sentira en elle-même une volupté infinie & une joie „ immense, & qu'elle deviendra comme un de ces Anges qui approchent le plus de „ la Divinité. De sorte, que selon le plus ou le moins de ces perfections qu'elle aura „ possédé, elle se trouvera plus ou moins proche de Dieu même, qui est la vérité & „ la perfection originale. Mais si, au contraire, l'ame s'est trouvée entachée de vi- „ ces

(*a*) Dans son *Alcoran criblé*, p. 87.
(*b*) Ces paroles sont de l'*Alcoran* même.
(*c*) Ad portam *Mosis*.

(*d*) *Hyde*, dans ses notes sur la *Liturgie des Turcs*, p. 21.
(*e*) *Synopsis propos. sapient. Philosoph. Arabum*, p. 75.

„ ces opposés à ces vertus, elle sera vivement tourmentée dans les Enfers, & à pro- „ portion de ses déréglemens. “

(*a*) On voit par toutes ces autorités, que si Mahomet s'est quelquefois exprimé assez grossiérement, aussi-bien qu'Homére, il a trouvé des Commentateurs spirituels, qui ont beaucoup adouci les choses; car les uns ont déprimé la volupté sensuelle jusqu'au degré le plus bas de la félicité du Paradis, & les autres l'en ont tout-à-fait proscrite. La même chose est arrivée à Platon; car après avoir parlé bien peu philosophiquement, ce me semble, dans sa République, & sur la communauté des femmes pour éviter la jalousie, & sur les récompenses qu'on devoit accorder aux grands hommes d'Etat & de Guerre, par rapport à leurs services, sçavoir la possession & les embrassemens des jeunes personnes les mieux faites de leur Patrie; il a trouvé cependant des Sectateurs assez officieux pour lui prêter en tout cela de l'allégorie (*b*). Cependant s'il m'est permis de dire ici ce que j'en pense, sans offenser les mânes de mon Auteur (*c*), il me semble qu'il vaudroit mieux renoncer à toutes ces allégories licentieuses, qui ne font qu'émouvoir les passions des jeunes gens, sans leur donner la véritable clef de l'énigme. Je veux dire que le mauvais effet de pareilles allégories est très-certain, & le bon effet très-difficile à trouver, & par conséquent très-douteux. Car pour moi, j'avoue que j'entends aussi peu le fin de ces allégories de l'Alcoran, que celui des allégories Homériques ou Platoniciennes. Et pourquoi les aller placer ces allégories dans les plaisirs les plus honteux, & dont nous devrions rougir dès ce monde même? On allégue là-dessus quelques passages du Nouveau Testament, & en particulier de l'Apocalypse, où la félicité des Bienheureux se trouve dépeinte très-figurément, je l'avoue: mais y a-t-il une seule idée, une seule image, un seul mot, qui puisse offenser les oreilles, je ne dirai pas d'une personne chaste, mais d'un Ange même? S. Paul ne dit-il pas en termes exprès, que Dieu détruira tout ce qui est sensuel (*d*)? Et Jesus-Christ, que nous serons dans le Ciel, comme des esprits à cet égard, & de véritables Anges (*e*)?

Au reste, si on veut voir cette matiére des allégories licentieuses traitée à fonds, on n'a qu'à consulter la (*f*) *Dissertation sur l'Iliade d'Homére.*

## §. XVIII.

### *Si les femmes seront sauvées, selon les Mahométans.*

VOICI bien une autre accusation; c'est que, selon les Mahométans, les femmes n'entreront point dans le Paradis, & qu'à leur place, y seront introduites de jeunes vierges (*g*) très-belles, très-nettes, & très-gracieuses, nouvellement formées pour les bienheureux, & bien différentes de celles qui ont brillé en ce monde.

Au moins c'est ainsi que nous le donne à entendre *Hoornebeck*, dans la *Somme des Controverses* (*h*); & ce qui doit paroître encore plus extraordinaire, l'agréable Auteur d'un *Voiage de Constantinople*, si curieux que M. Reland ne le parcouroit jamais, qu'il ne conçût une passion véhémente d'aller voir cette grande Ville, passion innocente qu'il auroit, dit-il, satisfaite sans doute, s'il s'étoit trouvé le maître de son fort. Cet Auteur donc, qui devoit connoître ces Peuples, nous dit entr'autres choses, „ que „ (*i*) comme les Mahométans ne permettent pas aux femmes d'assister aux priéres „ publiques dans le Temple (*k*), ils ne veulent pas non plus qu'elles soient enterrées „ avec eux dans un même tombeau. Ce qui vient sans doute, ajoute-t-il, de ce qu'ils „ croient qu'elles ne seront pas avec eux dans le Paradis, mais qu'ils y en trouve- „ ront d'autres toutes nouvelles & toutes fraiches, & beaucoup plus accomplies. “

(*a*) M. *Reland* ne se reconnoîtroit pas ici, ni jusqu'à la fin du Chapitre.

(*b*) Voiez *Aulu-gelle*, Liv. XVIII. 2. Si le Traducteur avoit daigné lire la note de *Gronovius* sur ce passage d'*Aulu-gelle*, il y auroit trouvé celui de *Platon*, qu'*Aulu-gelle* a eu en vue.

(*c*) M, *Reland.*

(*d*) Lorsqu'il dit, que *Dieu détruira le ventre & les viandes. I. Corinth.* Ch. VI. & XV.

(*e*) Voiez *Math.* Ch. XXII.

(*f*) Cette Dissertation est de l'Abbé *Terrasson.*

(*g*) Dans l'original il y a seulement de très-belles jeunes filles.

(*h*) Page 16.

(*i*) *Grelot*, Voiage de Constantinople, p. 275.

(*k*) Un Auteur Allemand nous assure qu'elles y ont un lieu séparé, où elles ne sont point vûes des hommes pour de bonnes raisons, soit par rapport à la pureté du cœur, ou à celle des Temples. *Sigism. Feyerabendt*, Hist. Turc. Tom. I. p. 87.

Il est vrai que la maniére dont il s'exprime est un peu équivoque, quand il dit que leurs femmes *ne seront point avec eux dans le Paradis*; car on pourroit le prendre en ces deux sens, ou qu'elles n'y entreront point du tout, ou que si elles y entrent, elles seront dans un lieu séparé.

M. *Ricault* n'est pas si équivoque sur le Chapitre des Mahométanes : il en fait des espéces de Capanées, sans Morale & sans Religion. „ Comme ces femmes, dit-il (*a*), „ sont élevées d'une manière fort retirée, qu'elles ne voient presque jamais les hommes, „ qu'elles n'ont aucune vertu morale qui les porte à la modestie & à l'honnêteté, & „ qu'elles n'ont point de principe de Religion, qui leur fasse espérer en l'autre vie „ des récompenses pour leurs bonnes actions, ou appréhender des châtimens pour les „ mauvaises, elles sont, à ce qu'on dit, les plus lascives femmes du monde. „

(*b*) (Si tout cela est bien vrai, il faut avouer que Mahomet, pour avoir mené une vie si luxurieuse, a été bien peu galant dans ses principes. De quoi s'avisoit-il d'exclurre les femmes du Paradis? Vouloit-il se faire lapider à la premiére occasion, ou faire déserter la moitié de son monde? Cependant c'est cet Imposteur, qui a si bien pris les hommes par leur foible, & qui a si bien réussi. Ou peut-être a-t-il prétendu faire sa cour aux maris, en leur faisant accroire que ces femmes qu'ils avoient endurées ici bas avec tant de patience, ils ne les verroient plus. Ou enfin a-t-il voulu les sacrifier entiérement à la volupté des hommes, en les mettant hors de la portée du Paradis & des plaisirs spirituels, pour les concentrer dans les plaisirs de cette vie, & de la brutalité?

Mais est-il bien vrai, dit M. Reland, que Mahomet ait été si peu obligeant envers un sexe dont il étoit Idolâtre? Que lui coutoit-il de leur donner aussi quelque place dans le Paradis? Comme je m'en entretenois, continue-t-il, avec mon ami *Sike*, qu'on avoit souvent consulté là-dessus en Italie & ailleurs, & qui n'étoit pas moins étonné que moi, qu'on eût attribué aux Mahométans une opinion (*c*) si cruelle & si absurde, *il y a longtems*, me répondit ce sçavant homme, *que j'ai remarqué trois passages dans l'Alcoran qui décident nettement le fait en faveur des femmes*. Le premier est au Chapitre XL. *Quiconque croira & fera de bonnes œuvres, soit homme, soit femme, il entrera dans le Paradis*. (*d*) (Je trouve dans le même Chapitre un autre passage, que M. Reland n'indique pas; c'est celui où les Anges prient ainsi le Seigneur : „ Seigneur, ta miséricorde s'étend par tout le monde; „ pardonne les péchés à ceux qui se convertissent & qui embrassent ta sainte Loi; „ délivre-les du feu d'Enfer; ouvre-leur la porte des Jardins d'Eden, que tu leur „ as préparés, & à leurs peres, & à leurs femmes, & à leurs Enfans, & à leur lignée vertueuse ". ) Les deux autres passages de M. *Sike* sont au Chap. XIII. & au Chap. XVI. Ajoutez y ces deux autres du Chap. XLVIII. & du Ch. LVII. où il est dit positivement, que *les hommes & les femmes fidéles entreront dans le Paradis céleste*.

(*e*) (Mais peut-être n'est-ce pas aujourd'hui la Doctrine courante des Mahométans. Vous vous trompez; ils ne se départent point de la Doctrine de leur Maître; & ) une preuve infaillible que c'est-là un article de leur créance, c'est que *Chardin*, qui avoit passé tant d'années au milieu d'eux, nous en assure dans les termes les plus formels. Voici ses propres paroles. (*f*) „ On dit communément que „ les Mahométans excluent les femmes du Paradis. Il est vrai qu'ils les en excluent; „ mais c'est seulement en ce sens, qu'elles ne doivent pas être en même lieu avec „ les hommes, pour qui il y a des femmes célestes bien plus belles que ne seront „ les femmes de ce monde dans la résurrection; & qu'à l'égard des femmes ressuscitées, qui seront rendues bienheureuses, elles passeront, disent-ils, dans un lieu „ de délices, & y jouiront, comme les bienheureux en leur lieu, de toutes sortes „ de voluptés. „

(*g*) (*Chardin* ne dit pas s'il y aura des hommes formés exprès pour ces Mahométanes si avantageusement séquestrées. Apparemment l'Imposteur a laissé la chose indécise. Ses Disciples ne se sont pas souciés de la décider : mais par l'œconomie de son sistéme, il y a grande apparence que le paralléle doit être complet. Toujours il paroît par tous ces témoignages, que Mahomet étoit assez amoureux de la diversité, pour l'étendre jusqu'après cette vie, & peut-être assez équitable pour la par-

(*a*) *Histoire de l'Etat présent de l'Empire Ottoman*, Liv. II. Ch. 21.
(*b*) Addition du Traducteur.
(*c*) Cette parenthése est de la façon du Traducteur.
(*d*) Autre addition de M D**.
(*e*) Addition de M. D**.
(*f*) *Voiage de Perse* par M. *Chardin*, Tom. IV. de l'Ed. in 4.
(*g*) Addition du Traducteur.

tager également entre les deux Sexes ; ou du moins assez politique, pour sentir le besoin qu'il avoit de l'un & de l'autre, pour la propagation de ses rêveries.

Je n'ignore pas que *Bayle* n'est pas de cet avis dans son article de Mahomet (*a*), & qu'il bâtit sur d'autres principes : mais cet article de son Dictionnaire, tant à l'égard des faits qu'à l'égard des raisonnemens, mériteroit d'être refondu, ainsi qu'une infinité d'autres.

## §. XIX.

### *Si les Mahométans vont à la Mecque pour visiter le sépulcre de Mahomet.*

Chacun sçait que les Mahométans sont obligés par une Loi indispensable de leur Religion, d'aller en Pélerinage à la Mecque une fois en la vie, à moins qu'ils ne se trouvent dans un état & dans des circonstances, qui ne le leur permettent pas : mais il n'est pas vrai que Mahomet ait été enséveli à la Mecque ; & il est encore moins vrai, que ce soit pour y visiter son sépulcre que s'y rendent les Mahométans.

Cependant une foule d'Auteurs ont assuré l'une & l'autre de ces faussetés : comme, par exemple, *Grelot* dans son *Voiage de Constantinople* (*b*), *Chalcondyle* dans son Histoire (*c*) Grecque, qui avec une multitude de paroles, nous décrit ce tombeau imaginaire élevé au milieu du Temple de la Mecque par le Calife *Omar*, & suspendu en l'air par la vertu d'une pierre d'aiman placée sur le toit, à peu près comme la Statue fameuse du Temple de Sérapis ; *Suidas* Lexicographe du XII. siécle (*d*) ; *Polydore Virgile* (*e*), qui dans le même endroit où il avance cette fausseté, place dans la Perse cette même ville de la Mecque, que chacun sçait être au milieu de l'Arabie proche de la mer rouge ; *Volaterran*, qui nous apprend que Mahomet, avant que d'expirer, prédit à ses Disciples qu'il ressusciteroit & monteroit au Ciel ; ce que ceux-ci aiant attendu assez long-tems inutilement, ils se virent obligés enfin, par la mauvaise odeur qui sortoit de son cadavre, de l'enséveli dans un tombeau à la Mecque, où abordent de tous côtés, ajoute-t'il, les Mahométans pour voir le sépulcre de leur Prophéte, comme les notres à Jérusalem ; *Osorius* grand Historien d'ailleurs, & bon Ecrivain, qui nous rapporte qu'il fut proposé dans le Conseil du Roi *Emanuel* (*f*), le Salomon des Portugais, sous lequel se firent toutes ces conquêtes Orientales, une expédition contre la ville de la Mecque, où se trouve, dit-il, le fameux sépulcre de Mahomet ; *De Thou* célébre Historien François (*g*), qui rapporte la même chose, au moins par rapport au Sépulcre du Séducteur ; & enfin (*h*) un très-habile Professeur de Hollande, qui dans une de ses harangues, qui est très-sçavante (*i*), insinue que le même sépulcre de Mahomet est fréquenté avec beaucoup de superstition par tous ceux qui vont à la Mecque.

Voilà bien des autorités pour un fait aussi faux que celui-là ; car enfin il n'y a pas une ame qui ait été à la Mecque, qui ne sçache qu'on n'y va point pour ce prétendu sépulcre, parce qu'en effet il n'y en a point de tel, & que c'est à Médine & non pas à la Mecque, que Mahomet a été enséveli. Et pour ce qui est du Pélerinage de la Mecque, il est plus ancien que Mahomet, comme on le verra sur la fin de ce Traité. Les Arabes qui s'en acquittoient depuis long-tems, en faisoient remonter la cérémonie jusqu'à *Ismaël*. Ils alloient à la Mecque très-religieusement comme aujourd'hui ; ils faisoient le tour du *Caba* par sept fois ; & ils couroient entre *Safa & Merva*, ces deux fameuses collines dont nous avons parlé, en jettant de petits cailloux d'une certaine maniére, & à une certaine distance. Mahomet a conservé & a confirmé ces rits, parce qu'ils étoient en vénération parmi ce Peuple de tems immémorial. Voilà ce qu'il y a de vrai par rapport à la dévotion de la Mecque : mais parce que nos Moines vont en Pélerinage à Jérusalem visiter le S. Sé-

(*a*) Dans son *Dict. Hist. & Critique*, Tom. II. de l'Ed. de 1702.

(*b*) Page 109.

(*c*) *Laonic. Chalcondylcas*, Hist. Liv. III. p. 66. & 67.

(*d*) Voiez son Lexicon, au mot Μαχομετ.

(*e*) *De Inv. Rerum.* Liv. 7.

(*f*) *Histor.* Lib. IV.

(*g*) *Thuani* Hist. Lib. XXXVII.

(*h*) Le très-habile Professeur c'est *Ryckius.*

(*i*) *Theodore Ryck* in *Oratione de Gigantibus.*

pulcre, on a cru de même que les Mahométans alloient à la Mecque pour visiter celui de Mahomet. (a)

## §. XX.

### *S'il est bien sûr que dans l'Alcoran on fasse la Sainte Vierge la propre sœur de Moïse.*

(Il y a des accusations si grossiéres, qu'elles se réfutent elles-mêmes. Nous en avons vû déja plusieurs exemples; & si je ne me trompe, en voici un qui est évident. Chacun sçait que l'Imposteur a formé sa Religion en partie de la Religion naturelle, en partie du Judaïsme, & en partie de l'Evangile; & il est aisé de s'en appercevoir à la premiére lecture de l'Alcoran, où on trouve des allusions si fréquentes à nos SS. Livres, qu'on ne peut pas douter, que Mahomet ne les eût parcourus, ou du moins appris par la Tradition.

Cependant on l'accuse d'avoir fait un anachronisme si ridicule, qu'il en est inconcevable. On dit qu'il a confondu les deux Maries du Vieux & du Nouveau Testament en une seule; c'est-à-dire la Vierge Marie, Mere de Notre-Seigneur Jesus-Christ, avec Marie Sœur de Moïse & d'Aaron: ce qui supposeroit non-seulement une ignorance crasse dans l'Imposteur, mais même une ignorance contradictoire, & incompatible avec d'autres passages de l'Alcoran, où il est manifeste que Moïse a précédé Jesus Christ de plusieurs siécles, & que Jesus-Christ est venu long-tems après lui pour perfectionner la Loi, & après Jesus-Christ Mahomet lui-même, qui doit encore avoir enchéri par dessus, mais après lequel il n'en faut plus attendre. Voilà en gros le sistéme de cet Imposteur sur les différentes œconomies. Or ajustez à cela, si vous pouvez, l'anachronisme qu'on lui fait faire. Il me semble qu'il en est d'une accusation de cette nature, comme d'une espéce de Sophisme. Elle prouve trop, & par conséquent elle ne prouve rien du tout.

Cependant voici les accusateurs qui déposent contre l'ignorance de Mahomet.

Un Anonime dans les *Saracenica* de Sylburge (b), où on trouve ce Formulaire de rétractation prosélytique. Je déteste l'imposture de Mahomet, qui fait descendre Jesus-Christ notre Seigneur & notre Dieu de Marie Sœur de Moïse & d'Aaron. Autant en disent *Euthymius Zigabene* (c), & *Jean André Maure* (d), & après eux le Cardinal de *Cusa* (e), *Hoornebeck* (f), & une infinité d'autres.

C'est dommage que l'accusation n'est pas bien fondée; car s'il étoit bien vrai que Mahomet eut confondu les deux Maries, & qu'on pût le démontrer évidemment, adieu toute l'autorité de ce Livre, même dans l'esprit des Mahométans les plus grossiers. Car où est l'homme assez insensé, pour regarder comme une production divine un Livre, où on confond non-seulement deux personnes très-différentes, mais même séparées l'une de l'autre par un intervale de plusieurs siécles? C'est ce qui a fait que dans tous les assauts qu'on a livrés à cette Secte, on leur a toujours présenté cet anachronisme, comme une vraie tête de Méduse pour les confondre.

Cependant M. *Reland* ne croit point que l'accusation soit bien prouvée. Autre chose, dit-il, est un soupçon, & autre chose une démonstration. On peut soupçonner, par exemple, que Mahomet a été assez ignorant dans l'Histoire & dans la Chronologie, pour confondre le tems de Moïse avec celui de Jesus-Christ. On peut croire qu'il a forgé certaines fables de diverses circonstances de l'Histoire, qu'il avoit mal retenues, & qu'il en a fait des piéces de rapport ou de bigarrure dans son Alcoran, où crient également le sens commun & la connoissance des tems. Ajoutez à cela qu'il s'appelle lui-même, le *Prophéte non Lettré*. Quand on a une fois puisé tous ces soupçons dans les *Sommes de Controverse*, ou dans quelque

(a) Dans tout ce qu'on vient de lire, il y a peu de chose de M. *Reland*. Au reste il faut ajouter, que quoique le véritable motif du voiage de la Mecque soit la visite du lieu qu'on vient de nommer, & qui de tems immémorial a été regardé par les Arabes comme un lieu saint & extremement respectable, les Caravannes à leur retour ne manquent jamais d'aller à Médine visiter le tombeau de leur Prophéte, dont le cercueil n'est pas assurément suspendu en l'air, mais enfermé par une double grille dans la Mosquée.

(b) Page 61. & 81.

(c) Dans sa *Panoplie Dogmatique*. Voiez la gr. *Bibl. des PP.*

(d) *Confusio Secta Mahometanæ*, p. 51.

(e) *Cribratio Alcorani*, p. 44.

(f) *Summa Controv.* p. 128.

quelque mauvaise Traduction de l'Alcoran, on peut aussi, je l'avoue, soupçonner la confusion des deux Maries. Mais peut-on la prouver? c'est de quoi il s'agit.

Le passage est au Chapitre XIX. de l'Alcoran, où l'Auteur après avoir fait en abregé l'Histoire de la naissance de S. Jean-Baptiste, passe à celle de Jesus-Christ, qu'il raconte à peu de chose près comme S. Luc, en y joignant quelques additions, entr'autres celle-ci. C'est que les parens de Marie la rencontrerent avec son enfant qu'elle portoit, & lui en firent une espéce de reproche. *O Marie*, lui dirent-ils, *voila une chose bien étrange! O Sœur d'Aaron, ton Pere ne t'a pas commandé de faire mal, & ta mere n'étoit pas une impudique.* Sur quoi Marie aiant fait signe à l'enfant de répondre pour elle, il la justifia pleinement contre leurs reproches. Dans le reste du Chapitre, Mahomet parle des autres Prophétes; d'*Abraham*, par exemple, & de ses descendans, de *Moïse* & d'*Aaron*, son frére, d'*Enoch*, d'*Ismael*, & de plusieurs autres.

On dit à cela, qu'il n'y a point d'autre Aaron dans l'Histoire Sainte, que le frére de Moïse. Il est vrai; mais que sçait-on si la Vierge Marie n'avoit pas un frere du même nom, dont la mémoire se soit conservée jusqu'au tems de Mahomet, quoique les généalogies n'en parlent pas? Ne pourroit-on pas dire aussi, avec quelques Mahométans, selon que *Guadagnolo* l'a remarqué (*a*), que Marie sœur d'Aaron fut conservée miraculeusement, depuis le tems de Moïse jusqu'à J. C. (*b*) pour en devenir la mere? D'*Herbelot* rapporte dans sa *Bibliotheque Orientale* (*c*), que (*d*) (quoique Mahomet ait eté assez ignorant pour tomber dans une faute aussi grossiére, néanmoins) les plus habiles Interprétes de l'Alcoran disent que „ la Sainte Vierge est „ de la famille d'Amram, Pere de Moïse & d'Aaron, à cause qu'elle en descendoit „ du côté de sa Mere; ce qui est conforme à ce que l'Evangile dit, que Sainte „ Elizabeth sa cousine étoit *ex filiabus Aaron*, c'est-à-dire, de la famille sacerdotale. „ Ils ajoutent qu'Amram Pere de Marie mere de N. S. étoit fils de Matthée (ou „ plûtôt de *Mathan* (*e*)) & par conséquent autre qu'Amram Pere de Marie Sœur „ de Moïse; de sorte que, selon les Musulmans, cet Amran seroit le même que „ nous appellons S. Joachim, Mari de Sainte Anne & Pere de Notre-Dame „. Ce qui paroît assez clairement par la Généalogie suivante (*f*), où on voit deux *Amram* ou *Imram*; l'un pere de l'ancienne Marie, & l'autre pere de la seconde.

1 Jesus.
2 Marie.
3 Imram.
4 Mathan.
5 Philicos.
6 Jehosca.
7 Asa.
8 Abia.
9 Rehoboam.
10 Salomon.
11 David.
12 Esche.
13 Oun.
14 Zjabaz.
15 Salmon.
16 Abuan.
17 Imram.
18 Daram.
19 Amrou.
20 Kâz.
21 Jehuda.
22 Jacob.
23 Isaac.
24 Ibrahim.
25 Azer.
26 Nachor.
27 Seruch.
28 Argou.
29 Phaleg.
30 Schaleg.
31 Arphaxschad.
32 Sem.
33 Noach.
34 Lamech.
35 Methuschalah.
36 Idris.
37 Jered.
38 Mahaleil.
39 Kainan.
40 Enos.
41 Seth.
42 Adam.

(*a*) *Guadagnolus*, in *Apologia pro Rel. Christ. contra Ahmed*, pag. 279.

*(*b*) Non, parce qu'il n'est pas permis d'avancer *gratis*, & sans fondement, une absurdité semblable. Toute prévention à part, nous devons dire que Mahomet est mal défendu sur cet article, par son Apologiste.

(*c*) Page 583.

(*d*) Addition du Traducteur.

(*e*) Selon le *Taarich*, qui etoit entre les mains de M. *Reland*.

(*f*) Elle est tirée du *Taarich* mot à mot.

## §. XXI.

### *Si Mahomet a placé Haman, contemporain de Mardochée, dans le siécle de Pharaon & de Moïse.*

PUISQUE nous en sommes sur les anachronismes de Mahomet, vrais ou prétendus, il est juste d'examiner encore celui-ci.

(a) On prétend que cet Imposteur a placé *Haman* dans le siécle de Moïse, au Chap. XXIX. de son Alcoran, où il dit en propres termes : „ Nous avons „ exterminé Coré, Pharaon & Haman. Moïse leur a prêché mes commandemens ; „ ils les ont méprisés & se sont enorgueillis ; mais ils n'ont point évité la punition „ de leurs crimes. „ Quelle chronologie, dit-on! *Haman* a vécu du tems d'*Assuerus*, & non du tems de *Pharaon* : les enfans sçavent beaucoup mieux que lui l'Histoire Sainte. Cet Insensé, dit *Pierre de la Cavalerie* (b), (car il faut sçavoir que lui & son Commentateur *Vivaldo* ne lui épargnent pas les épithétes, encore celle-ci est supportable, mais ordinairement on le régale d'une autre sorte ; car tantôt c'est une bête, un âne, un âne sauvage, un âne des forêts, & le plus souvent c'est l'enfant du Diable, qui est pire que son pere, &c.) „ Cet Insensé, dit-il, met Haman au „ tems de Pharaon ; ignorance & sottise dont peuvent juger tous ceux qui ont lu „ nos Saintes Ecritures, & qui devroit imposer un éternel silence & à lui & à toutes „ les bêtes qui les suivent. „

J'avoue en effet que la bêtise seroit grande, si elle étoit bien prouvée : mais parce que nous sommes ennemis des Mahométans à juste titre, & que nous avons droit de détester leurs erreurs & leurs dépravations de la Théologie Chrétienne, faut-il que nous perdions à leur égard toute espéce d'équité & de modération ? Est-ce là cette douceur qu'il faut mettre en usage pour ramener les gens à l'Evangile ? Mahomet a parlé d'un Haman contemporain de Pharaon ; donc il faut absolument que ce soit le même dont il est parlé dans le Livre d'*Esther*. Si on disoit qu'il y a grande apparence, que la mémoire lui a fait faux bond, à la bonne heure ; cela peut-être. Mais une preuve que cela n'est pas, c'est que dans un autre Chapitre (c) il nous parle de cet Haman, comme d'un Conseiller de Pharaon (d) qui lui donnoit de pernicieux conseils, comme entr'autres de se défaire de son épouse, qui étoit honnête & pieuse ; que dans le Chap. XL. il est dit que *Pharaon dit à Haman de lui faire bâtir un haut Palais, d'où il arriveroit aux lieux pour convaincre de mensonge le Dieu de Moïse*, & que dans le XXVIII. Haman est encore rangé entre les Ministres & les Courtisans de ce Prince, aussi infidéles à Dieu que leur maître, lorsque l'Histoire de Moïse y est narrée selon Moïse lui-même, à peu de changemens près. Ajoutez à cela que les Mahométans ont beaucoup de traditions sur ce personnage-là, & que la plûpart des Commentateurs & des Traducteurs même de l'Alcoran, en font le Général d'Armée de Pharaon, & que cela est plus que suffisant pour nous satisfaire sur cette difficulté apparente. Ce n'est pas sur de pareilles vetilles qu'il faut attaquer Mahomet ; il faut le presser sur des articles d'une toute autre importance ; il faut distinguer ce qu'il a pillé des Juifs & des Chrétiens, & faire voir que tout le reste ne renferme que des puérilités & des dépravations manifestes de la pureté admirable & immuable de l'Evangile.

Mais, dit-on, où a-t'il pêché cet Haman ? Qu'est-ce que cela nous fait ? Comment pourrons-nous prouver à ses Disciples que c'est un personnage de son cru, s'ils nous renvoient à leurs Traditions ? ce qui ne serviroit qu'à accrocher ou à ralentir la dif-

(a) Ici commence M. *Reland* ; mais cependant toujours travesti par M. D**.

(b) In *Zelo Christi contra Saracenos*, p. 137.

(c) Ch. LXVI.

* (d) M. D** a beau dire. Toutes ces raisons & toutes celles qui les suivent ne prouvent point que, soit ignorance, soit envie d'ajuster l'Ecriture à ses reveries, *Mahomet* n'a pas fait d'un Ministre du Roi *Assuerus* un Conseiller de *Pharaon*. Et il ne faut pas se récrier si fort, quand on attribuera au Prophéte des Musulmans beaucoup d'ignorance dans la Chronologie. Personne ne nie qu'à un esprit si fin & si delié qu'on voudra le supposer, il ne joignoit aucune etude ; & on sçait d'ailleurs que dans la Science des Tems aucun des Historiens Arabes qui l'ont suivi, ne s'est piqué d'être plus exact que lui.

pure. Par le même principe, nous pourrions leur demander, pourquoi ils donnent aussi à Pharaon le nom de *Walid*, & à sa femme le nom d'*Asie*, & à son Pére celui de *Mocahem*? Pourquoi ils nomment le Pére de Job *Amous*; son grand Pére *Abed*; & sa femme *Rahma*? Pourquoi ils appellent Nabuchodonosor du nom de *Gudars*, la Sœur de Caïn *Azron*, & celle d'Abel *Awin*. Toutes ces vetilles ne doivent pas entrer dans le fort de la dispute; la ressemblance des noms ne prouve rien, lorsque les caractéres sont bien spécifiés.

M. d'*Herbelot* attribue aux Mahométans un autre anachronisme, qui ne vaut pas la peine de faire un article à part. Il les accuse (*a*) d'avoir fait succeder à *Ezras*, Simeon le Juste, *ce qui n'est pas vrai*, dit-il, *puisque nous apprenons de S. Luc* (*b*), *que ce fut ce Simeon qui reçut notre Seigneur Jesus-Christ entre ses bras* & qui le bénit, ce qui est bien éloigné du tems d'*Ezras*. Mais ce sçavant homme n'a pas pris garde qu'il y a eu, même selon les Juifs, un Simeon, qui étoit souverain Pontife à Jerusalem du tems d'Alexandre le Grand (*c*).

## §. XXII.

### *Si Mahomet a nié que Jesus-Christ soit mort.*

On dit encore que Mahomet a nié la mort de Notre Seigneur Jesus-Christ; mais cela n'est pas vrai. J'avoue que les Mahométans d'aujourd'hui sont partagés sur ce sujet, comme on peut le voir dans le Livre de *Pocok* sur l'*Histoire des Arabes* (*d*). Mais pour ce qui est de Mahomet, quoiqu'il ait nié que Jesus-Christ ait été mis en croix, ou mis à mort par la Nation Juive (*e*), il a donné cependant assez à entendre qu'il étoit mort. Voiez le Chapitre III. où Jesus parle ainsi: *que la paix de Dieu soit sur moi au jour de ma mort, comme au jour de ma naissance*; & où le Pére lui répond en ces termes: *O Jesus, je te ferai mourir, & ensuite je t'éleverai.*

Après cela, s'il y a des Mahométans qui ne soient pas de cet avis, il est évident qu'ils s'éloignent de la Doctrine de leur maître. Cependant *Euthymius* prétend que Mahomet a enseigné que Jesus-Christ n'avoit point été crucifié, & qu'il n'étoit point mort. *Gabriel Sionite* dit aussi, que Mahomet a nié que Jesus-Christ fut mort. Du reste, ceux qui voudront sçavoir les diverses opinions des Orientaux sur ce sujet, peuvent consulter *Maracci* (*f*).

## §. XXIII.

### *Si la Vierge Marie, selon les Mahométans, est devenue enceinte pour avoir mangé des dattes.*

C'est l'accusation ridicule que leur intente un certain *Barthélemi d'Edesse* (*g*), qui adresse ainsi la parole à Mahomet lui-même. » Ton Alcoran ne dit-il pas en » quelque endroit que Marie, la Mere de notre Seigneur, aiant mangé du fruit » d'un palmier, se trouva aussitôt enceinte? »

(*h*) (Non, l'Alcoran ne dit point cela; voici seulement ce qui s'y lit au Chap. XIX. » Souviens-toi de ce qui est écrit de Marie. Nous lui avons envoié notre Esprit (ou notre Ange) en forme d'homme; elle a eu peur, & a dit: Dieu me » préservera de vous, si vous avez sa crainte devant les yeux: mais l'Ange lui dit, » O Marie, je suis le messager de ton Dieu & de ton Seigneur, qui te donnera un » fils actif & prudent: sur quoi elle a répondu, comment aurai-je un fils, sans la

(*a*) *Biblioth. Orient.* p. 698. & 787.

(*b*) Ch. II. 25.

*(*c*) Il n'y a nulle justesse dans ce raisonnement. Pour justifier ici les Mahométans, il ne suffit pas de démontrer que du tems d'Alexandre les Juifs avoient un Souverain Pontife du nom de *Simeon*; il faudroit prouver encore qu'il s'appelloit *Simeon le Juste.*

(*d*) *Specim. Hist. Arabum*, p. 179.

(*e*) Voiez le Chap. IV. de l'*Alcoran.*

(*f*) Dans la troisiéme Partie de son *Prodromo* de l'*Alcoran*, p. 63. & 67.

(*g*) *Barthelom. Edessenus*, p. 442. des *Varia Sacra* de M. le *Moine.*

(*h*) Tout cela est ajouté par M. D**.

„ connoissance d'aucun homme ? Il l'a dit, repliqua l'Ange ; la chose sera comme „ je te l'ai annoncée. Elle est facile à ton Seigneur ; & ton fils même sera une „ marque de la toute-puissance de Dieu, & de sa grace spéciale envers ceux qui „ croiront en sa divine Majesté. Ensuite elle devint grosse, & se retira quelque tems „ en un lieu éloigné du Peuple, où elle sentit les douleurs de l'accouchement „ auprès d'un Palmier. Mais l'Ange lui dit, ne t'afflige pas ; Dieu a mis un ruisseau „ au milieu de toi. Ebranle le pied de ce Palmier ; les dattes tomberont ; amasse- „ les, mange & boi, & lave tes yeux, &c. „ On voit bien que l'Imposteur a falsifié la véritable Histoire de Marie, & a donné assez de prise à la censure de ce côté-là, sans lui faire dire encore des extravagances plus puériles encore que celles dont il a rempli son Alcoran. Ainsi, au lieu de le critiquer sur un prétendu miracle dont il ne parle pas, il falloit lui découvrir sa malice & son ignorance, dans la maniére dont il a travesti le narré de S. Luc. Il falloit rejetter ce Palmier & ces dattes, & le murmure de Marie : mais il ne falloit pas lui contester mal à propos l'aveu qu'il fait de la toute-puissance de Dieu dans la Conception miraculeuse de Jesus-Christ. Car il est manifeste, qu'à cet égard il a copié l'Evangile. )

Il est vrai que dans le Chapitre III. de l'Alcoran, il est parlé de divers fruits, ou de diverses sortes de mets que Zacharie trouvoit ordinairement dans l'Oratoire de Marie, & qu'elle disoit recevoir de Dieu ; mais il n'y est parlé ni de dattes, ni de Palmier, & encore moins de conception à l'occasion de ces mets. C'est à la puissance de Dieu, & à l'opération de son Esprit qu'est attribuée cette conception & cette naissance miraculeuse dans tout le cours de l'Alcoran : c'est pourquoi Jesus-Christ y est si souvent appellé le *Verbe de Dieu*, comme une production de sa parole & de son commandement. *Il l'a dit, & la chose aura son effet* : voilà le refrein ordinaire de l'Ange à cette occasion. C'est la Doctrine courante des Mahométans. Voiez *Warnerus* (a) & *Hottinger* (b) ; vous y trouverez d'amples témoignages de ce que je dis.

On demanderoit volontiers ici, d'où est venue l'accusation de l'Auteur Grec (c) ? Pourquoi prêter aux Mahométans de nouvelles inepties, comme s'il n'y en avoit pas assez dans leurs idées, & dans leurs traditions ? Quel rapport y a-t-il des dattes à une conception si prodigieuse ? C'est qu'apparemment, en comparant les deux passages que nous avons allégués, l'un du Chapitre III. où il est dit que Marie avoit toujours dans son Oratoire des mets, des fruits, ou du moins une nourriture envoiée du ciel ; l'autre du Chapitre XIX. où l'aventure du Palmier & des dattes est rapportée, comme toute miraculeuse, il en a conclu que ces mets du Chapitre III. étoient des dattes, qu'on pouvoit bien rendre miraculeuses pour la conception, comme elles l'alloient bien-tôt devenir pour l'accouchement, dans le Chapitre XIX. C'est ainsi que l'esprit humain se joue dans ses illusions. On ne se contente pas de relever le ridicule de son prochain : on y ajoute encore le sien propre ; & de tout cela on fait un composé comique & grotesque, qui ne frappe que le vulgaire, au lieu d'une peinture naïve & parlante des folies humaines, qui attire les yeux des connoisseurs les plus délicats, & qui est d'autant plus durable que la nature ne change point. Voiez M. *Sike* dans son *Evangile de l'Enfance* (d).

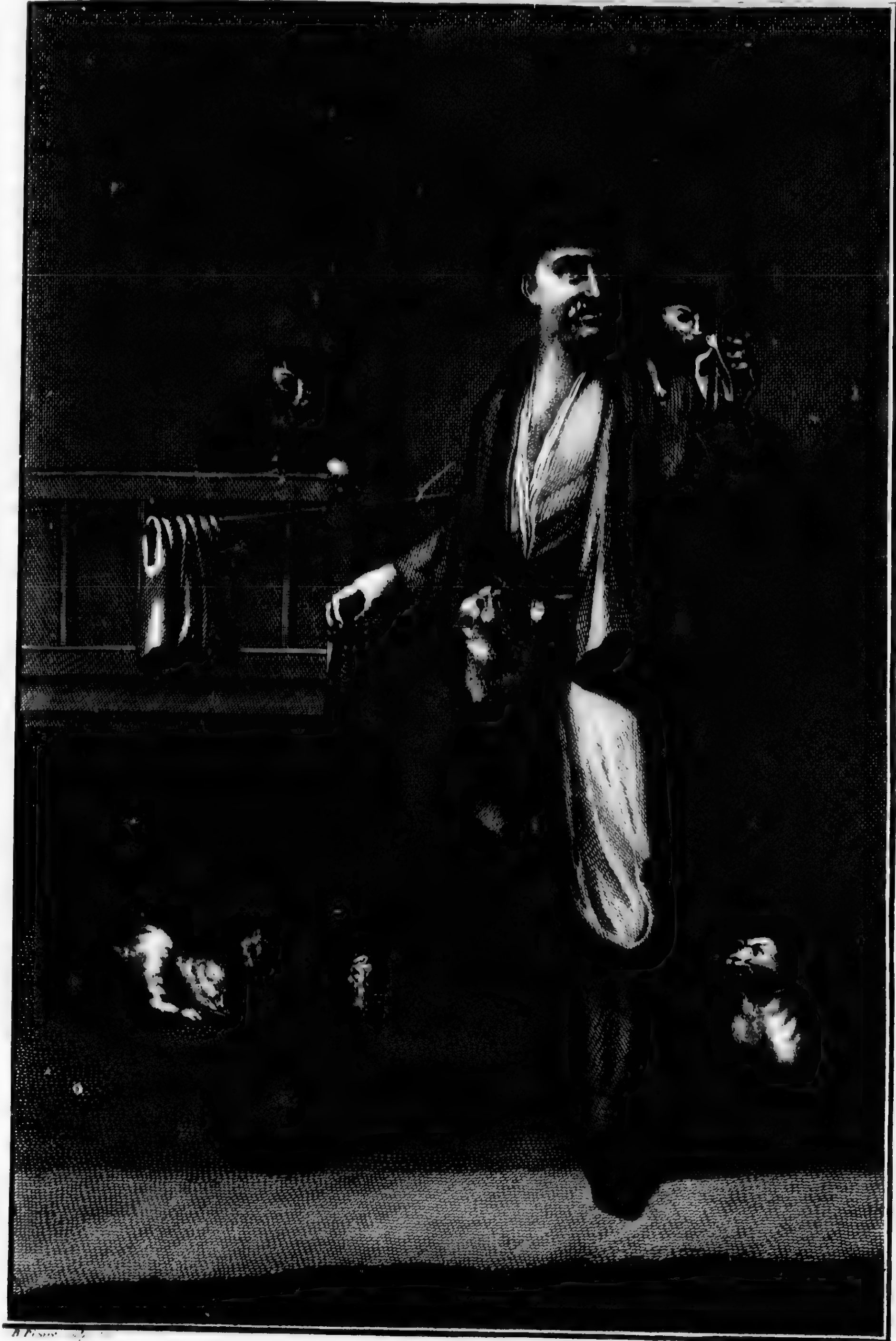
## §. XXIV.

### *Si le Chien est un animal pur, parmi les Mahométans.*

(e) ( Ce n'est pas assez de rendre les Mahométans odieux dans leurs principes de Théologie & de Morale ; ce n'est pas assez de les faire tout-à fait voluptueux jusques dans le Ciel : il faut encore les abrutir sur la terre, & leur faire manger jusqu'aux chiens & aux loups, sans excepter aucun animal immonde, hormis le porc.

Au moins, c'est ainsi que nous les dépeignent divers Auteurs ). „ Mahomet, dit „ *Euthymius Zigabene* (f), n'a de l'horreur que pour le cochon, dont il défend de „ manger. Mais à l'égard des chiens, des loups, & des autres bêtes quelconques, il „ n'est

(a) *Comp. Mohamm. de Christo.*
(b) *Hist. Oriental.* Lib. I. Cap. 3.
(c) *Barthel. d'Edesse.* Voiez *Varia Sacra Steph. le Moine.*
(d) *In notis*, p. 16.
(e) Addition du Traducteur.
(f) *Panoplie Chrit.* p. 33.



*DGI-GUERDGI ALBANOIS qui porte au Bezestein des Foyes de Mouton pour nourrir les Chats*

„ t
„ (
ne

po
leu
en
gna
dar
mu
„ c
„ a
„ f
„ t
un
mai
„ &
„ p
fon
anir
fou
autr
on
D
ceu
*qu'u*
ce c
doit
que
En
ter
s'y p
prié
gene
aulli
E
chof
anim
amp
l'eau
ils n'

*(a*
III. p
ducte
*condyl*
*Maho*
Voici
„ ne
„ chas
„ anin
„ me.
& les
nourri
be pa
le fon
que fi
poté d
logifte
che pa
main.

7

„ n'est pas si délicat. *Mangez*, dit-il à ses Disciples, *de ce qui se trouve sur la terre*, „ *car toutes choses sont pures & bonnes* “. *Chalcondile* assure la même chose (*a*); & il ne faut pas douter qu'ils n'aient été bien copiés.

Mais il n'y a rien de plus faux que cette accusation. Non-seulement le chien, le pourceau, & en général tous les animaux immondes leur sont défendus: mais il ne leur est pas même permis de les toucher; & quand ce ne seroit que par accident, ils en sont souillés. C'est ce que je pourrois justifier par un grand nombre de témoignages: mais je n'alléguerai que les plus décisifs. Dans un Manuscrit Arabe, qui est dans la Bibliotéque d'Amsterdam, & que le sçavant & officieux M. *Schaak* avoit communiqué à M. *Reland*, de même que celui qu'il cite ensuite, on lit ces paroles. „ Tout „ ce qui a vie est pur, excepté le chien & le pourceau, & ce qui en provient. Et s'il „ arrive que l'un ou l'autre de ces animaux aient bû dans un vase quel qu'il soit, il „ faut qu'il soit écuré par sept fois avec du sable pur: au lieu qu'à l'égard des au„ tres souillures que le vase aura pû contracter, il suffira de le laver une fois “ Dans un autre Manuscrit Arabe, qui traite aussi de divers points de la Théologie Musulmane, on lit cette décision: „ Toutes sortes de peaux de bêtes deviennent pures „ & d'un légitime usage, lorsqu'elles son tanées, excepté les peaux de chien & de „ pourceau, & ce qui en peut provenir. “ Le fameux *Busbeq* (*b*), dans la Relation de son Ambassade à la Porte confirme la même chose, & nous assure que le chien est un animal obscène & impur parmi les Mahométans, & que par cette raison, ils n'en souffrent aucun chez eux. *Chardin* qui avoit demeuré si long-tems en Perse, est un autre témoin digne de foi, que l'on peut consulter sur ce sujet dans son Voiage (*c*); on verra si l'accusation d'*Euthymius* est bien fondée.

Dans un autre Manuscrit Arabe, qui traite des *Rits sacrés*, & principalement de ceux qu'on doit observer dans les Temples, on rapporte ces paroles de Mahomet: *qu'un Ange n'entre point dans un lieu où il y a un chien.* (*d*) (En effet, on voit bien ce qu'il a voulu dire: un lieu consacré à la priére & à l'étude de la sainteté, ne doit point souffrir de ces sortes d'objets.) Pour ce qui est des chiens de chasse, s'il y a quelques grands Seigneurs qui en entretiennent parmi eux, ils sont en petit nombre. (*e*) En récompense ils aiment beaucoup les chats; ils ne se font point scrupule de les porter avec eux dans les rues, ou dans les places publiques de Constantinople, lorsqu'ils s'y proménent, ni même de les introduire dans leurs Mosquées, lorsqu'ils vont à la priére; parce que s'ils ne le faisoient pas, ces beaux tapis de Turquie, surquoi ils s'agenouillent pendant leurs dévotions, seroient bien-tôt rongés par d'autres animaux aussi incommodes, que leurs destructeurs sont utiles.

Enfin, il n'est pas vrai que les Mahométans mangent indifféremment de toutes choses. Ils ne touchent, ni au liévre, ni au chat, ni au loup, ni à tous les autres animaux défendus par la Loi de Moïse. Ils ne touchent pas non plus aux animaux amphibies, ni même à l'écrevisse, parce qu'elle vit également sur la terre & dans l'eau; pour ce qui est des poissons, c'est-à-dire pour tout ce qui vit dans les eaux, ils n'en font point de scrupule.

(*a*) *Laonic. Chalcondylas*, de Reb. Turc. Lib. III. p. 65. * Au reste M. *Reland* & son Traducteur après lui ont eu tort, de mettre *Chalcondyle* au nombre de ceux qui ont accusé les *Mahométans* de manger des chiens & des loups. Voici le passage cité de l'Historien Grec. „ Il „ ne leur est point permis de manger de la „ chair de porc: mais ils mangent de tous les „ animaux destinés à la nourriture (de l'hom„ me.) „ Or on ne peut pas dire que les chiens & les loups soient des animaux destinés à la nourriture de l'homme. Ainsi l'accusation tombe par la seule lecture du passage, qui en est le fondement. On voit par tous ces détails, que si les accusateurs de Mahomet lui ont supposé des choses qu'il n'a jamais pensées, son Apologiste va aussi quelquefois trop loin, & ne marche pas toujours le flambeau de la critique à la main.

(*b*) *Gul. Busbequius*, Epist. III. *Legationis Turcicæ*, p. 178.

(*c*) Voiez le Tome VII. p. 229. Edit. in 12. de ses *Voiages en Perse*, &c.

(*d*) Cette réflexion appartient à M. D**.

* (*e*) Il n'est pas moins vrai cependant, que les Mahométans ont une charité particuliere pour les chiens; qu'ils leur donnent à manger dans les lieux où ils les trouvent, & qu'ils leur laissent dequoi se nourrir dans des coins de rue, ou dans quelque trou de muraille; ainsi que l'attestent tous ceux qui ont voiagé en Turquie, & en particulier à Constantinople. On peut voir dans la Planche ci-jointe cet usage très-bien représenté. M. *Reland* a tort de passer sous silence ces faits, qu'il n'ignoroit pas sans doute.

## §. XXV.

### *Si les Mahométans, par un principe de leur créance, se croient permise la violation de leurs Traités avec ceux qu'ils nomment Infidéles.*

VOICI une accusation bien grave. Que les Mahométans aient en horreur la Doctrine & même la personne de ceux qu'ils appellent Mécreans ou Infidéles; que la bassesse de leur sang & leur éducation incivile les rende durs & insupportables dans la prospérité; cela peut être: ils ne sont pas les seuls de ce caractére. Que leur morale pratique ne soit pas fort exacte envers les Peuples voisins, & qu'ils ne se fassent pas un grand scrupule, politiquement parlant, de rompre la foi de leurs Traités avec les Chrétiens; c'est ce que je ne veux pas décider. Je crois qu'à cet égard, ils sont aussi mutins & aussi ambitieux que bien d'autres Peuples, dont les principes sont plus épurés: mais ce que je ne sçaurois croire, c'est ce que nous assure M. Ricault, dans son *Empire Ottoman* (*a*), où il donne à entendre qu'ils font de l'infidélité un point de Religion: „ Qu'ils tiennent pour maxime, qu'ils ne sont pas obligés d'avoir égard „ aux Traités & aux Ligues qu'ils font avec les Chrétiens, ni à la justice ou à l'in- „ justice de la rupture, quand elle a pour but l'agrandissement de l'Empire, & par „ conséquent l'accroissement de leur Religion. " Il ne faut pas s'étonner, dit-il plus bas, après avoir rapporté plusieurs exemples de leur perfidie, „ si les Disciples sui- „ vent l'exemple de leur Maître. Mahomet en fit autant à la Mecque, quand il fut „ obligé d'en lever le Siége. Il fit la paix avec les Habitans, & leur promit de la gar- „ der de bonne foi: mais après avoir ramassé ses forces, il s'en rendit le maître l'Eté „ suivant, pendant que ceux de dedans dormoient en repos, & qu'ils ne se défioient „ de rien moins que de la trahison du Prophéte. Mais afin que cette perfidie ne „ déshonorât point sa prétendue sainteté, il donna permission à tous ceux qui croioient „ en lui, de n'avoir jamais égard, dans des rencontres de pareille nature, où ils au- „ roient à faire avec des gens d'autre Religion que la sienne, ni à la foi donnée, ni „ aux promesses, ni aux traités. Cette Loi se trouve dans le Livre *Kitab Hadaia*. Il „ ne s'étoit jamais vû que l'infidélité & la trahison fussent autorisées par un acte pu- „ blic & authentique de Religion, jusqu'à ce que Mahomet & ses Prophétes eussent „ enseigné cette Doctrine. "

Frappé de ces paroles, j'ai crû pendant long-tems que c'étoit-là en effet, & la Doctrine & la pratique des Musulmans: mais depuis qu'un fort sçavant homme nous a donné le même Livre de M. Ricault, enrichi de ses remarques & de ses corrections, j'ai changé d'avis; j'ai consulté l'Alcoran, & dans le Chapitre en question, j'ai trouvé tout le contraire de ce que l'on impute à l'imposteur. „ A l'égard de ceux, dit-il (*b*), avec qui „ vous avez fait tréve, qui ne contreviennent point à ce qu'ils ont stipulé avec vous, „ qui ne protégent personne à votre préjudice, observez exactement jusqu'au terme „ marqué ce que vous leur aurez promis: Dieu aime ceux qui ont sa crainte devant „ les yeux. " Et un peu plus bas. „ Si les Infidéles vous tiennent parole de leur „ côté dans ce qu'ils vous ont promis, observez aussi du votre les engagemens où vous „ êtes entrés avec eux. "

Mais il seroit superflu de nous étendre davantage sur une matiére, qui est déja toute éclaircie par les remarques de ce sçavant homme (*c*). J'aimerois mieux m'arrêter, si la nature de ce Livre me le permettoit, à censurer la mauvaise foi des Chrétiens, & les ruptures scandaleuses dont ils ont souillé leurs annales, non-seulement dans les guerres qu'ils ont eues les uns contre les autres, mais encore dans celles qu'ils ont portées en divers tems contre les Turcs, & qui n'ont pas été toutes également légitimes. Que peut-on dire, par exemple, de ce *Uladislas* Roi de Hongrie dans le quinziéme siécle, qui aiant fait la paix avec *Amurath* Empereur des Turcs, & s'étant engagé par serment à ne la point violer en aucune maniére, jusques-là même qu'on assure, qu'il en avoit donné pour garand & pour ôtage une hostie consacrée (*d*), l'engagement le

(*a*) Liv. I. Chap. 22.

(*b*) Chap. IX. Je me sers, dit M. D** de la version de *Du Ryer*, en y changeant peu de chose pour le stile, & rien du tout pour le sens.

(*c*) Celui qui a publié des Remarques sur le Livre de M. *Ricault*.

(*d*) Tous les Historiens ne conviennent pas de cette circonstance: mais il est certain qu'*Amurath* demanda l'hostie, & que *Ladislas* s'engagea à observer la tréve par les sermens les plus solemnels. Voiez *Chron. Turc.* p. 31.

plus solemnel & le plus inviolable qu'il y eût au monde dans les principes de sa Religion, rompit tout d'un coup avec son allié, à la sollicitation de quelques Princes Chrétiens, & vint fondre sur lui avec toutes ses forces dans le tems qu'il étoit occupé ailleurs? Qu'arriva-t-il de cette perfidie détestable, sinon que ce qui étoit arrivé à *Saül* & à *Sedecias*, pour avoir violé la foi des Traités? Le Prince Turc, qui avoit en dépôt l'hostie sainte, & qui s'étoit crû fort en sureté avec ce gage sacré, sortit avec ce qu'il put ramasser de monde, & vola au-devant du perfide: mais se trouvant serré de près, & sur le point de voir renverser toute son Armée, on dit qu'il leva les yeux vers le ciel, & invoqua de cette manière celui qu'on avoit choisi pour garand de la Tréve (*a*). „ O Christ, s'écria-t-il, si tu es Dieu, comme l'assurent les Chré„ tiens tes Disciples, vange cette perfidie de tes Peuples, qui t'ont donné à moi pour „ gage de leur fidélité, & qui néanmoins, par un attentat inouï, violent à tes yeux „ une paix qui avoit été faite avec tant de Religion de part & d'autre! " Aussi-tôt, dit l'Histoire, les choses changérent de face. Amurath reprit courage avec ses terribles Janníssaires. Uladislas fut repoussé, renversé de son cheval & transpercé de mille traits, & bientôt après lui le Cardinal Juliano, le premier conseiller de la perfidie (*b*). La victoire fut mémorable pour les Turcs, & lamentable pour la Chrétienté. On fit une Epitaphe au Roi de Hongrie, dont je veux bien donner ici la traduction.

(*c*) *Aux perfides conseils mon ame abandonnée,*
*Je perdis en un jour mon Peuple & mes Etats;*
*Et ma mort doit apprendre à tous les Potentats*
*A garder mieux que moi la parole donnée.*

## §. XXVI.

### *Si l'Auteur de l'Alcoran s'est contredit au sujet de l'Alcoran même.*

On objecte encore qu'il y a dans l'Alcoran une contradiction manifeste; que dans un endroit l'Auteur y assure que ce fut à lui Mahomet, à qui Dieu remit l'*Alforcan*, c'est-à-dire l'Alcoran; & dans un autre endroit, qu'il l'avoit déja donné à Moïse & à Aaron; ce qui est contraire à la Théologie Mahométane, qui regarde la Loi de Mahomet comme la derniére & la plus parfaite révélation accordée aux hommes. Or comment seroit-elle la derniére, si déja elle avoit été révelée à Moïse & à son frere, & déposée entre leurs mains? Il y a des Auteurs qui font grand bruit de cette contradiction, & qui la reprochent à Mahomet, comme une grande bévuë. *Philippe Guadagnole*, par exemple, dans son *Apologie pour la Religion Chrétienne* (*d*), contre l'Auteur Persan dont nous avons parlé, & *Jean-André Maure*, dans *la confusion de la Secte Mahométane* (*e*), s'évertuent à prouver la contradiction, & ne démontrent en effet que leur ignorance. C'est qu'ils confondent deux expressions assez differentes, dont l'une est générale, & l'autre particuliere. *Alforcan* est un mot Arabe, qui signifie généralement *un Livre quel qu'il soit, qui distingue entre le bien & le mal*; un *Livre de Religion* envoié du Ciel; une *révelation divine*; au lieu que l'Alcoran, ou le *Coran*, désigne toujours nommément & particuliérement le *Livre de Mahomet*. Ainsi en un sens l'Alcoran est un Alforcan, parce que, selon Mahomet, il distingue parfaitement les deux contraires en fait de Religion, sçavoir le bien & le mal: mais tout Alforcan n'est pas l'Alcoran. Le Livre de la Loi, par exemple, le Torat (*f*), le Pentateuque, qui fut donné à Moïse & à Aaron, est un Livre divin, selon Mahomet; une révélation venue du Ciel; un Alforcan, qui distingue très-bien la vérité & l'er-

(*a*) M. *Reland* cite *Leunclavii* Pand. Histor. Turc. Lib. I. §. 116.

(*b*) L'Histoire dit que s'étant sauvé dans un bois avec quelques fuiards, il fut poignardé par eux, comme le premier auteur de leur désastre. *Chronic. Turc.* Tom. I. pag. m. 514. Ed. Wech. 1584.

* (*c*) L'équité nous oblige de remarquer en passant, que l'Apologiste des *Mahométans* rapporte cette histoire de la maniére la plus odieuse pour le Roi de Hongrie. Car premiérement, tous les Historiens ne conviennent pas qu'il eût donné une Hostie consacrée pour gage de sa fidélité à observer le Traité de paix qu'il venoit de faire avec Amurat. Secondement on ne convient pas non plus qu'Uladislas fut tué dans le combat; mais dans un bois où il s'étoit retiré. Voiez les notes précedentes.

(*d*) Imprimée à Rome en 1631. Voiez ci-dessus.

(*e*) *Confusio Secta Mahometana.*

(*f*) C'est le nom que lui donnent les Arabes.

reur, la vertu & le vice, le blâme & la louange ; mais ce n'est pas l'Alcoran.

Pour n'avoir pas pris garde à cette distinction, ces Auteurs se sont fait mocquer d'eux & de leurs remarques. Mahomet appelle son ouvrage l'Alforcan par excellence ; il dit qu'il a été nouvellement envoié du ciel pour lui être remis, comme la révélation la plus achevée. Mais d'un autre côté, il dit que *Dieu donna à Moïse un Alforcan.* Quelle bévüe ! mais qui a dit que cet Alforcan est l'Alcoran ? *Du Ryer* lui-même qui est venu après, n'a-t-il pas vû la faute, & ne l'a-t-il pas corrigée dans sa Traduction ? Car voici comme il a rendu le mot Arabe, pour ôter toute équivoque ; *nous avons donné à Moïse & à Aaron le Livre qui distingue le bien & le mal* (*a*). Par cette maniére de raisonner, on prouveroit que Mahomet a regardé, & son Alcoran, & la Loi de Moïse, & l'Evangile, comme une seule & même chose ; car il donne le nom de Livre par excellence à ces trois révélations.

## §. XXVII.

### (*b*) *S'il est vrai que Mahomet ait confondu le Pharaon qui fit élever Moïse, avec celui qui tirannisa le dernier le Peuple de Dieu, & qui fut englouti dans la Mer rouge.*

Le Roi d'Egypte, [illegible] à sa fille d'élever Moïse comme son fils, n'est point le même, sans doute, q[illegible]annisa le dernier le Peuple de Dieu, qui le poursuivit ensuite dans sa retraite, & qui fut englouti avec son Armée dans la Mer rouge. L'Ecriture y est expresse. Voiez l'Exode Chapitre second.

Cependant Mahomet a confondu pitoiablement ces deux Princes ; au moins c'est ce dont il est taxé par le Cardinal de *Cusa* (*c*), & par un Auteur encore plus moderne, qui nous a donné en François une *Histoire de la Religion des Turcs.* (*d*) Quelle ignorance, disent-ils ! confondre deux personnages que Moïse a si bien distingués ? Mais qui a dit que Mahomet les a confondus ? Apparemment le Traducteur de l'Alcoran, qui a rendu le passage de cette maniére : » Alors Pharaon répondit : n'êtes-vous pas » ce Moïse que j'ai nourri dès l'enfance ? « & il faut avouer qu'on n'auroit pas tout le tort si la Traduction étoit juste : mais qu'il me soit permis de dire que voici la véritable : » N'est-ce pas vous, que nous avons élevé autrefois parmi nous, dans le » tems que vous n'étiez encore qu'un enfant ? » Or sur ce pied-là où est la contradiction ? Pharaon ne dit pas que c'est lui qui a élevé Moïse, & que c'est dans sa maison qu'il a été nourri, comme on accuse Mahomet de le lui faire dire : il ne dit qu'une chose générale, qui regarde tout le Roiaume plûtôt que lui-même. „ N'est-ce pas vous, ce „ Moïse sauvé des eaux par une de nos Princesses, que nous avons élevé dans notre „ sein, & qui ensuite nous a échapé ? Venez-vous ici pour troubler un païs, que „ vous devez regarder comme votre Patrie, & vous élever contre une Nation, qui „ a été votre bienfaitrice ? " Rien de plus commun que ces sortes de figures dans les Auteurs anciens & modernes, & même dans les plus simples conversations. Nous disons tous les jours qu'une telle Ville, qu'un tel Païs nous a élevés (*e*) ; que nous avons battu tels & tels Peuples ; que nous avons défait les armées les plus nombreuses & les plus aguerries ; que nous avons flétrie la gloire des (*f*) Philippes, quoique la plus grande partie de ces faits dont nous parlons, se soient passés avant que nous fussions au monde. Il suffit qu'alors on parle pour la Nation, en la considérant dans toute l'étendue de ses Annales ; à peu près comme le Jurisconsulte *Paulus*, qui vivoit si long tems après *Tullus Hostilius*, s'explique en ces termes dans un Traité de Jurisprudence (*g*) ; *nous avons vû les trois Horaces Sénateurs à Rome :* ou comme Ciceron lui-même dans l'exorde de ses Tusculanes, où il fait une espéce de paralléle entre le mérite des Grecs & des Romains. Il se met à la tête des derniers, & parle pour eux tous. „ Pour nous, dit-il (*h*), nous entendons mieux la science des mœurs, & „ la

(*a*) Voiez l'*Alcoran*, Ch. 2.

(*b*) Addition du Traducteur.

(*c*) *In Cribratione Alcorani*, p. 43.

(*d*) C'est *Michel Baudier.* Voiez son Livre à la page 499.

(*e*) Voiez *Euripide*, dans son Hélene,

—— Σαλαμὶς δέ πατρὶς ἡ τρέψασά με.
*C'est Salamine ma Patrie qui m'a nourri.*

(*f*) Philippe, dont il est ici question, est sans doute celui contre qui la République de Hollande a combatu pour sa liberté.

(*g*) Lib. III. 1. *De petitione hered.*

(*h*) *Cicero*, Tusc. Lib. Cap. II. *Nam mores & instituta vitæ, resque domesticas ac familiares, nos profectò & melius, tuemur & lautius.*

„ la conduite de la vie, & nos affaires domestiques, & la défense de nos amis, & „ on peut dire en général que toutes les loix de la société sont mieux connues parmi „ nous, & beaucoup mieux soutenues ". Car il n'y a personne qui ne voie, que par ce nous, il entend les Romains, par opposition aux Grecs. )

## §. XXVIII.

### *S'il est vrai que Mahomet ait été assez mauvais Géographe, pour avoir placé la Mecque dans le Païs des Hammonites.*

C'EST au moins ce que prétend l'Annotateur, dans l'édition de l'Alcoran qui parut au seiziéme siécle, sous le nom de *Robert de Rets*. Car dans cette Edition on trouve des notes marginales, qui ne sont pas toûjours fort judicieuses. Celle-ci est de ce nombre. Premiérement la traduction du passage est vicieuse, & ensuite la note l'est encore davantage. C'est au Chapitre XIV. où Abraham, à propos de la Mecque, demande à Dieu pour cette Ville une terre assurée; au lieu de quoi on a traduit *ædificatam in terra Amon*, qu'elle soit bâtie dans la Terre d'Ammon. Voiez le beau Géographe! dit en marge l'Annotateur; *il place la Mecque dans le Païs des Hammonites!* C'est-à-dire que *Mahomet* étoit d'une ignorance si crasse, qu'il ne sçavoit pas seulement dans quel païs étoit située cette même ville où il étoit né, où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, d'où il avoit fait de fréquentes excursions dans les païs voisins, qu'il avoit reprise sur ses compatriotes par la force des armes, & où il a composé la plus grande partie de son Livre, & nommément le Chapitre en question! En vérité, c'est pousser bien loin l'idée qu'on s'est faite de son ignorance! A qui persuadera-t-on de pareilles choses? C'est comme si on venoit me dire, que je place (*a*) Londres, où j'écris ceci, sur le Lac de Genéve, dans le païs de Vaux. Voici le fait.

Dans le Chapitre que nous avons indiqué, Abraham demande à Dieu, que la ville de la Mecque & ses environs, soient une *terre sûre & privilégiée*, qui serve de *refuge au monde* qui voudra s'y retirer. Or le mot Arabe qui signifie assurée ou privilégiée, est *amin*: d'où le Traducteur a fait *Aman* ou *Ammon*, & l'Annotateur le *Païs des Hammonites*. Jugez maintenant de quel côté est l'ignorance? car du reste, les autres Traducteurs n'ont pas fait la même faute. *Du Ryer* a traduit à peu près comme M. *Reland*; *& Abraham dit à Dieu, Seigneur, protége cette ville, & la rends le refuge du Monde, &c.*

En effet, la Mecque & son territoire sont encore aujourd'hui un asile certain pour tout le monde. Il n'est point permis d'y exécuter à mort qui que ce soit; ni d'y tuer aucune bête, ou à la chasse, ou autrement; ni d'y écraser un ver, une mouche, une fourmi; ni même d'y arracher des branches d'arbres ou d'arbrisseaux. Il y a peine de mort attachée aux contrevenans. La pêche y est permise à la vérité, parce qu'on y considére les poissons comme des habitans de l'eau, & non de la terre, qui y est estimée franche. Pour les amphibies, on y respecte ceux qui posent leurs œufs hors de l'eau, comme les oies, les cygnes, &c. & malheur à celui qui s'aviseroit de les canarder, sous prétexte qu'ils vivent dans l'eau. Voilà en quoi consiste la sureté de la Mecque, dont on a fait une ville Hammonite. Au reste son territoire est assez étendu; douze milles d'Angleterre du côté du Nord, vingt-huit du côté de l'Orient, trente-six du côté du Sud, & environ quarante milles du côté de la Mer rouge; & défense & inhibition très-expresses à tout Chrétien, Gentil, ou autre Infidéle quelqu'il soit, de mettre le pied dans une terre qu'Abraham n'a destinée pour refuge qu'aux véritables Mahométans. C'est le moien de la rendre vénérable à une populace ignorante & superstitieuse.

(*a*) M. R** parle d'Utrecht où il demeuroit. M. D** qui dans tous ces éclaircissemens s'est substitué hardiment à ce sçavant Hollandois; nous parle de Londres, où il brille actuellement.

## §. XXIX.

*Si Mahomet s'est contredit dans son Alcoran, en disant, tantôt qu'il ne sçavoit pas lire, & tantôt qu'il sçavoit lire.*

CHACUN sçait que Mahomet, soit par une humilité affectée, soit par fourberie, se représente presque par tout dans son Alcoran, comme un idiot, qui ne sçait pas même lire. Cependant, ajoute-t-on, il se contredit au Chapitre XLVII. car il y introduit la Divinité, qui lui parle en ces termes : Dieu sçait ce que *tu fais & ce que tu lis ;* & *voilà l'homme*, dit le même Annotateur dont nous parlions dans la Section précédente, *qui dit par tout dans son Alcoran, qu'il ne sçait pas lire, & qu'il ne connoit pas les Lettres.* Mais cette notte est d'un ignorant. L'Arabe ne parle point de lecture, & Dieu ne parle point à Mahomet. C'est Mahomet qui parle aux hommes, & qui leur répete ce qu'il leur a déja dit tant de fois : *Dieu sçait toutes vos affaires & tout ce que vous faites, soit que vous vous occupiez, soit que vous vous donniez quelque repos.* Après cela fiez-vous aux Traductions.

## §. XXX.

*Si Mahomet s'est encore contredit, en disant, tantôt qu'il conduisoit les hommes dans la voie du salut, & tantôt qu'il ne sçavoit pas s'il y étoit lui-même & ses Disciples.*

S'IL faut en croire les Auteurs Chrétiens, Mahomet s'est encore contredit sur un article plus important. On prétend qu'il a avoué quelque part, qu'il ne sçavoit point ce qu'il avoit à faire, ni même si lui ou ses Disciples étoient dans la voie du salut. Si cela est, la contradiction est palpable ; car il est clair que dans tout le corps de l'Alcoran il se déclare être dans la bonne voie, & promet le salut, le Paradis & ses délices éternelles à ceux qui croiront à son Livre, & qui en pratiqueront les Ordonnances. Voions si la contradiction est bien prouvée, & écoutons d'abord ses accusateurs.

» Que Mahomet, dit *Savonarole* (*a*), se contredise pauvrement dans ses réveries, » c'est ce qui paroit entr'autres par ce ridicule passage de son Livre, où il confesse » qu'il ignore si lui & les siens sont dans la voie du salut ; & par cet autre où il dé- » clare, qu'il n'y a personne au Monde qui soit capable d'entendre l'Alcoran. Ne » faut-il pas être enragé pour parler ainsi, & ne devroit-on pas lapider un homme » qui vient nous donner, comme de la part de Dieu, des loix embarassantes & inin- » telligibles, en confessant son ignorance sur la voie du salut, & sur l'état où il est » lui-même ?

» Ecoutons encore Mahomet sur son propre Livre, dit l'Auteur de la quatriéme » harangue (*b*). Il dit que ni lui, ni aucun homme n'est en état de donner le sens » & l'interprétation de son Alcoran, & qu'il n'y a que Dieu qui l'entende. Si cela » est vrai, ajoute le Censeur, où est l'utilité de son Livre ? Si Dieu, qu'on suppose » qui y parle, s'y étoit rendu intelligible, à la bonne heure, on pourroit en reti- » rer quelqu'utilité. Mais puisque Mahomet avoue lui-même qu'il n'y a aucune » créature sur la terre, qui puisse en donner l'intelligence, quel fruit, quel usage, » quelle leçon en retirerons-nous ? Preuve évidente que la Loi de Mahomet n'a » point Dieu pour Auteur ; car Dieu ne fait pas des Loix inutilement : la clarté & » la justice doivent être leurs caractéres essentiels ; & cela suffit pour conclure que » ce Recueil n'est point une révélation divine, mais une fiction pitoiable de l'esprit » humain. «

Le Cardinal de Cusa (*c*) fait les mêmes remarques. Il dit que l'Imposteur se con-

(*a*) Dans ses *Commentaires sur la Secte Mahométane.*

(*b*) Dans l'Edition de l'*Alcoran*, qui se fit à Zurich par *Bibliander*, p. 356.

(*c*) In *Cribatione Alcorani*, Lib. IV. Cap. 2.

tredit toujours, & particuliérement dans le Chapitre LVI. de son Alcoran, dont il
cite ce prétendu passage : » **Je ne suis pas le premier Envoié ; je ne sçai pas même**
» ce qu'il faut que je fasse, ou que vous fassiez ; & néanmoins je vous exposerai les
» choses divines. » L'Annotateur marginale se signale encore dans cette occasion.
Quel Prophéte, dit-il ! Mahomet avoue qu'il ne sçait pas ce qu'il a à faire, ni ce
qu'ont à faire ses Sectateurs : bel aveu pour un homme inspiré, qui se vante des plus
sublimes révélations !

(*a*) (Je ne voudrois pas nier qu'il y ait des contradictions dans l'Alcoran ; il y en
a dans tous les Livres humains, & celui-ci sans doute a toutes ses preuves d'huma-
nite : mais il n'est pas vrai que Mahomet se soit contredit sur l'article en question ;
& il n'est pas vrai qu'il ait dit ce qu'on lui fait dire.) Voici le fait. Dans le
Chapitre XLVI. il avoue en propres termes, qu'il ne se pique point d'annoncer l'a-
venir, qu'il ne sçait pas toutes choses, & que ce qu'il sçait il ne le sçait pas par lui-
même, mais par la révélation de Dieu. Voici le passage de la Traduction de M.
Reland. *Pour moi, je ne sçai point ce qui nous arrivera, ou à vous, ou à moi ; je ne fais*
*que suivre ce que Dieu m'a révelé.* (*b*) Comme s'il disoit : » Ne vous y trompez pas :
» je ne suis point un Ange ; je ne suis point un Dieu ; je ne suis qu'un simple
» homme. Ma connoissance est bornée : je ne connois pas l'avenir ; je ne sçaurois
» vous annoncer les événemens particuliers, qui me regardent personnellement, ou
» qui vous regardent vous-mêmes. Si je vous annonce quelque chose de nouveau,
» de plus parfait que ce qu'on a vu jusqu'à présent ; si je détermine avec tant de
» confiance ce qui doit arriver aux bons & aux méchans en général, & dans
» cette vie & dans l'autre, je ne parle pas de moi-même, je ne fais que suivre
» à la trace les révélations dont il a plû à Dieu de m'honorer ". Ce sens-là est
plausible.)

Pour ce que *Savonarole* ajoute, que Mahomet a déclaré son Alcoran inintelligible
excepté à Dieu même ; voici encore les propres paroles qu'on lui reproche : elles sont
au commencement du Chapitre III. » Il n'y a qu'un seul Dieu vivant & éternel.
» Il t'a envoié le Livre qui contient la vérité, & qui confirme les écritures précé-
» dentes, l'ancien Testament & l'Evangile. Pour toi, il t'a envoié l'Alcoran, qui
» distingue le bien & le mal ; ceux qui ne croiront pas en la Loi de Dieu en seront
» rigoureusement punis. Il n'y a qu'un seul Dieu tout-sage & tout-puissant ; c'est
» lui qui t'a envoié le Livre dont les préceptes sont très-nécessaires, qui sont l'ori-
» gine & le fondement de la Loi, qui sont semblables en pureté les uns aux autres,
» & sans aucune contradiction. Ceux qui ont le cœur enclin à s'éloigner de la vérité
» tombent dans les désirs de sédition & de curiosité, & veulent sçavoir la vraie ex-
» plication de l'Alcoran : mais il n'y a personne qui la posséde que Dieu même.
» Aussi voit-on que ceux qui sont doués d'une vraie sagesse, disent au contraire : nous
» croions en Dieu ; tout procéde de sa divine sapience ". (*c*) Où vous voiez
qu'il ne s'agit pas de cette explication nécessaire & suffisante, dont tout le monde
est capable ; mais d'une explication curieuse & profonde d'un homme qui veut tout
concevoir, faute de quoi, & si on ne le satisfait pas, il se jettera dans la rébellion
& dans l'apostasie. Or une telle disposition d'esprit est déraisonnable, selon Maho-
met : premiérement parce qu'elle nait d'un principe d'orgueil & de suffisance, qui
veut sonder les profondeurs de Dieu ; secondement, parce qu'il est impossible de sa-
tisfaire pleinement une telle curiosité, Dieu, selon Mahomet, s'étant reservé la pleine
& entiére connoissance des mystéres de l'Alcoran. Car du reste, à qui fera-t-on
croire que l'Imposteur a cru de bonne foi, que personne n'entendoit l'Alcoran ? Pour-
quoi donc l'auroit-il mis au jour ? Pourquoi auroit-il dit en cent endroits, que c'est
*un Livre evident, & qui manifeste les choses cachées* ; qui conduit les hommes dans la
droite voie, & qui *procure le salut* à tous ceux qui en observent les ordonnances ?

D'ailleurs le contenu de l'Alcoran est-il si difficile à entendre ? Rien moins ; ce
sont des Eloges & des Doxologies perpétuelles de l'Existence de Dieu, de son uni-
té, de sa puissance, de sa sagesse, de sa miséricorde, de sa justice, de sa Providence ;
& des déclarations réiterées de la distinction qu'il fait du bien & du mal, de la pro-
tection qu'il accorde aux justes, des fléaux dont il accable les méchans, de la resur-
rection, du jugement à venir, du Paradis & de l'Enfer : tout cela, je l'avoue, entre-

(*a*) Addition du Traducteur.
(*b*) Autre Addition.

(*c*) D'ici jusqu'à la fin du Chapitre, c'est presque toujours M. D** qui parle.

mêlé de petits contes & de petites historiettes, avec assez de désordre, mais véritablement sans beaucoup de difficulté, au moins par rapport au fond de la Doctrine & de la Morale.

Qu'on dise donc que s'il y a de bonnes choses dans l'Alcoran, c'est après tout un ouvrage mal bâti & mal digéré, rempli d'impertinences ridicules, prophanes & détestables : mais qu'on ne dise point que Mahomet s'est contredit, quand il a dit aux Esprits curieux & Pyrrhoniens, qu'il n'y avoit que Dieu proprement qui eût une parfaite intelligence de ses révélations. Nous disons tous les jours la même chose de nos mystéres, & des profondeurs qui se trouvent dans les Prophétes du Vieux & du Nouveau Testament, quoique nous ne cessions de soutenir & de faire voir à tout le Monde, que la *voie du salut y est claire & manifeste* à tout homme qui sçait lire, & qui est en son bon sens.

## §. XXXI.

### *Si dans l'Alcoran, il n'est fait aucune mention d'un Dieu créateur & immortel.*

J'AI hésité quelque tems, si je devois mettre cette accusation au nombre des autres, tant elle me paroît fausse & calomnieuse : mais je dois suivre mon Auteur. Voici ce que c'est. Un certain *Barthelemi d'Edesse*, dans les *Varia Sacra* de M. *le Moine* (a), insulte à Mahomet en ces termes. » Je n'ai point trouvé dans ton Alcoran le nom de Créateur, ni celui de Dieu raisonnable & immortel ; mais bien celui de cette Divinité des anciens Arabes, je veux dire, de l'Etoile du Matin. » Peut-on mentir avec plus de confiance, puisqu'il n'y a pas une seule page de l'Alcoran, où le vrai Dieu ne soit décrit avec ses attributs les plus propres & les plus essentiels, d'une maniére à nous frapper quelquefois d'admiration, nous qui sommes Chrétiens, qui détestons l'imposture de tout notre cœur, & dont l'étonnement seroit encore plus fort, si nous ne sçavions que le fourbe a pillé tous les traits dont il nous dépeint la Divinité, dans le trésor de nos Saintes Ecritures. Cependant voici un Auteur Grec, qui ose dire, qu'il n'a *point trouvé un Dieu créateur & spirituel dans tout le Livre de Mahomet* ; & avec tout cela, qu'*il a lû l'Alcoran d'un bout à l'autre, & tous les Livres de cette Secte.* C'est comme si on disoit qu'il n'y a pas un seul mot de la Providence dans tout le Nouveau Testament.

Après cela il a bonne grace de reprocher à Mahomet son *Etoile du matin.* C'étoit-là ce qu'il falloit remarquer, & non pas le reste. Il falloit censurer l'Imposteur, de jurer par une Etoile, lui qui avoit proscrit toutes les Divinités subalternes, & qui n'avoit conservé que le vrai Dieu, le créateur du ciel & de la terre. Mais parce qu'on jure par un Astre, s'ensuit-il qu'on a renié le vrai Dieu ? La conséquence seroit bien sévere.

## §. XXXII.

### *S'il est pérmis aux Mahométans, par les principes de leur Religion, d'épouser autant de femmes qu'ils peuvent en entretenir.*

TOUT le monde sçait que les Mahométans (b) sont assez portés au plaisir ainsi que leur maître ; qu'ils peuvent épouser plusieurs femmes, & qu'ils ont sur leurs esclaves certains droits, qui ne leur sont point contestés. Cela a fait dire dans le Monde, que l'Alcoran leur a lâché la bride sur ce sujet, & que par les termes de leur Loi, ils peuvent épouser autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir.

Au moins la chose est attestée par plusieurs Auteurs ; par *Olearius* dans son Itinéraire, par *Pierre Gregoire* de Toulouse (c), & par une infinité d'autres, (entre lesquels on pourroit ranger M. *Bayle* (d).) Un Auteur (e) moderne, qui a fait un Livre *touchant*

(a) Pag. 324.
(b) Addition du Traducteur.
(c) *Syntagma Juris*, Lib. IX. Cap. 2. §. 22.
(d) Voiez son art. de *Mahomet*, dans le *Dict. Hist. & Crit.* qui dit cependant *que Mahomet permit la Polygamie avec quelques bornes.*
(e) Septem-Castrensis, *de moribus Turc.* p. 24.

*touchant les mœurs de la Nation Turque*, a cru les défendre en fixant le nombre des femmes que la Loi, dit-il, leur permet d'épouser; & il réduit ce nombre à une douzaine. Le surplus est illégitime & contre la Loi de Mahomet.

Mais où a-t'il pris cette Loi-là? L'Alcoran n'est-il pas exprès sur cet article? » Prenez en mariage, dit-il (*a*), des personnes qui vous reviennent; deux femmes, » trois femmes, ou quatre tout au plus. Si vous craignez de ne pouvoir pas les » entretenir également, n'en épousez qu'une. » C'est encore aujourd'hui la maxime des Juifs. Ils ne croient point que la Polygamie soit un péché: prenez-en autant qu'il vous en faut, pourvu que vous en aiez les moiens. Cependant les plus sages d'entr'eux ont limité cette permission au nombre de quatre; & lorsqu'ils sont obligés de vivre parmi les Chrétiens, ou parmi les autres Peuples Monogames, ils se contentent aussi d'une seule épouse, sauf à eux à recourir d'une autre maniére à la diversité. C'est ce que font à peu près les Mahométans dans leur Pais même. Ordinairement ils se contentent d'une femme proprement dite: mais cela n'empêche pas qu'avec la permission de Mahomet, si leur tempérament les y porte, & que leurs moiens le permettent, il ne leur soit accordé d'acheter des esclaves ou des servantes, dont ils sont absolument les maîtres, & qui ne leur sont pas, disent-ils, à beaucoup près si onéreuses que des femmes, à qui on doit certains égards, un certain entretien, certains honneurs, & l'accomplissement du Contract; ce qui n'a pas lieu en l'autre cas.

Une raison qui a fait croire que les Mahométans avoient reçu de Mahomet le privilége de la Polygamie sans bornes, c'est que leur Prophéte semble n'en avoir point gardé sur ce chapitre. Les uns lui donnent dix-sept femmes; les autres vingt & une: mais la vérité est qu'il en a eu quatorze bien comptées; à quoi il faut ajouter qu'il ne les a pas eues en même-tems. Il semble cependant qu'aiant lui-même franchi la barriére qu'il avoit mise pour les autres, il leur a donné le droit de l'imiter. Point du tout, disent les Musulmans; l'exemple de Mahomet ne tire point à conséquence. Ce fut un des priviléges particuliers qu'il reçut de Dieu, que la permission d'épouser un plus grand nombre de femmes que les autres hommes, non pas pour assouvir sa passion; (car qui selon eux, oseroit soupçonner Mahomet de pareille chose, à moins que d'être un prophane & un infidéle?) mais pour donner plus de cours à la Doctrine qu'il avoit reçue du Ciel, & en jetter plus solidement les fondemens. Aussi arriva-t'il, que toutes les Tribus où il prit femme, se rangerent aussitôt sous sa banniére, & favoriserent merveilleusement ses intérêts. Remarquons encore avec M. *Reland*, que cet Imposteur sçavoit bien jouer son rôle; il faisoit quelquefois le dévot au sujet de ses femmes. Sur le point d'en prendre une nouvelle, ce qui lui arrivoit assez souvent, il la refusa le jour des nôces, parce que le Pére l'assuroit qu'*elle n'avoit jamais été malade*. Gardez-la, répliqua le Tartuffe; *comment voulez-vous que je croie, qu'elle ait été, ou qu'elle puisse être agréable à Dieu à l'avenir, n'aiant jamais senti aucun mal?* Cela fait voir que cet homme n'étoit pas si bête que l'on pense; car qu'y a-t'il au monde de plus frappant qu'une telle moralité parmi un Peuple, qui étoit déja entêté de ses révélations? Voiez, disoit-on, il n'a pas voulu la toucher! Il auroit pu se satisfaire & la répudier ensuite, ou le lendemain, ou quinze jours après, car cela est permis à toute heure, & à tout moment: mais il a eu tant de peur de s'associer une ame mondaine, qui n'a jamais été éprouvée, qu'il n'a pas même voulu la recevoir chez lui! C'est la marque d'une vertu bien pure! *Sic decipiuntur parvuli.*

Mais puisque nous en sommes sur le chapitre de Mahomet, il ne sera pas inutile pour les curieux, de dire un mot des six premiéres femmes qu'il a eues. On pourra, par ce moien, donner quelque lumiére à un passage de *Sylburge*, qui est fort corrompu.

La premiére est (*b*) cette fameuse *Chadizje*, qui le prit à son service, lorsqu'il n'avoit encore que vingt-quatre ans; qui l'envoia en Syrie pour son commerce, & qui l'épousa à son retour une année après. C'est cette femme, qui fut la premiére de ses Prosélytes, lorsqu'aiant amassé beaucoup de bien avec elle, il se dégouta du commerce, & voulut faire le Prophéte, environ à sa quarantiéme année.

La seconde fut *Savda*, dont je n'ai rien à dire ici de particulier.

(*a*) Ch. IV.

(*b*) Voiez ce qui en a été dit dans la *Dissertation sur la Vie de Mahomet.*

La troisiéme fut *Aischa*, fille du fameux *Abubeker*, l'un de ses premiers Disciples. Il la prit pour femme, lorsqu'elle n'avoit encore que six ans ; mais l'histoire dit qu'elle ne devint proprement telle qu'à sa neuvieme année.

La quatriéme avoit nom *Chepsa*, & étoit fille d'*Omar*.

La cinquiéme s'appelloit *Om*, fille de *Selma*.

Et la sixiéme fut *Zeneb*, autrement *Zenobie*. Sur quoi il faut remarquer, que toutes ces femmes, excepté la fille d'*Abubeker*, avoient été mariées à d'autres, avant que de tomber en partage à Mahomet.

Maintenant nous serons plus à portée d'entendre le passage de *Sylburge* dont j'ai parlé. Il se trouve dans le Recueil qu'il a intitulé *Saracenica*. On y voit un formulaire d'anathéme, qu'on faisoit prononcer à tous ceux qui abandonnoient le Mahométisme, pour rentrer dans le sein de l'Église Chrétienne. Le voici. *J'anathématise & je deteste de tout mon cœur & Zadeze*, (c'est *Chadize* la 1. femme) *& Aize*, (c'est *Aischa* fille d'*Abubeker*) *& Zaineb*, (c'est *Zenobie*) *& Omeelthem*, (c'est *Om* fille de *Selma*, la 5. ou du moins *Om Kelsum*, fille de *Mahomet* & de *Chadize*) *les premiéres & les detestables femmes du faux Prophete.* Et il ne faut pas être surpris qu'on exigeât des Prosélytes de pareils anathémes, parce que c'étoit à la faveur de toutes ces femmes, de leurs familles & de leurs Tribus, que l'habile Tartuffe avoit trouvé le moien de se faire un puissant parti à la Mecque, & de donner cours à ses erreurs, premiérement par la voie de la parole & de la persuasion, & ensuite à force ouverte, lorsqu'il se sentit assez appuié.

(*a*) (Pour revenir maintenant à la question du nombre des femmes, il faut convenir de bonne foi, qu'il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on dit, que les Mahométans ont la permission d'en entretenir autant qu'ils peuvent. C'est qu'en effet, outre les quatre légitimes, qui leur sont allouées par la Loi civile & religieuse, (qui est presque la même chose dans les Pais Mahométans,) il y a parmi eux des particuliers, qui ont jusqu'à dix ou douze servantes concubines, qu'on ne distingue des autres femmes qu'à certains égards, & nullement à l'égard de la lignée. Car un enfant qui est né de l'esclave s'estime autant, & a les mêmes droits, que celui qui est venu d'une épouse légitime. C'est le mari qui annoblit dans l'une & dans l'autre ; ou pour mieux dire, il n'y a nulle noblesse que celle qui est fondée sur le mérite. Ainsi comme l'un ne s'énorgueillit point d'être venu du côté droit, l'autre ne rougit point d'être descendu du côté gauche. La raison en est, que la Polygamie est une chose permise parmi eux, & non pas un adultére, comme parmi nous, & que quand on a acheté quelque chose légalement, disent-ils, rien n'est plus légitime que d'en user. Telles sont les detestables illusions de ces malheureux Peuples, en quoi certes ils reçoivent bien la récompense de leur erreur par l'esclavage continuel où ces voluptés les précipitent. Ce qui doit nous pénétrer de reconnoissance nous autres Chrétiens, que Dieu a appellés à une vie plus sobre, à une amitié plus pure, & à un sacrifice réciproque de l'un à l'autre, qui doit avoir des charmes infinis pour deux cœurs bien faits.)

On a vu ci-dessus (*b*) un passage de M. *Ricault*, qui ne fait pas beaucoup d'honneur aux femmes de Turquie, qu'il nous représente comme des tigresses domestiques, sans éducation, sans Religion & sans retenue. Cependant *Bellon* (*c*) nous dit tout le contraire : il ajoute même, que c'est quelque chose de surprenant, que de voir la bonne union & l'heureuse intelligence, où vivent toutes ces femmes les unes avec les autres, tant légitimes que secondaires, tant libres qu'esclaves, tant favorisées que non favorisées : c'est une merveille, dit-il ; on ne sçait ce que c'est que l'envie ou les querelles dans une maison Turque.

Comme cet Auteur sentoit bien qu'on auroit de la peine à l'en croire sur sa parole, sur cette belle harmonie qu'il dit régner dans les ménages Mahométans, il tâche d'en donner des raisons qui lui paroissent plausibles.

La premiére est que l'antiquité de la race, & la distinction des familles ne confére parmi les Turcs aucune dignité. On ne s'y distingue point les uns des autres par ces noms éclatans & à longue queuë, comme on le fait parmi nous. Qu'un homme

(*a*) Addition du Traducteur.

(*b*) Voiez le §. XVIII. de ces *Eclaircissemens*. Au reste il ne s'agit pas de femmes *tigresses* dans le passage de *Ricault*, mais de femmes libertines.

(*c*) In *Observationibus*, Lib. III. Cap. 8. & 16.

y épouse d'abord la fille d'un grand Seigneur, & ensuite celle d'un vil artisan, l'une & l'autre ont le même rang, & les mêmes honneurs dans la maison de l'époux commun ; parce que la noblesse d'un Grand Seigneur, ou pour mieux dire, l'élevation où son mérite l'a conduit, ne conclut rien pour sa fille. C'est une chose purement personnelle, qui ne conclut rien non plus pour ses enfans mâles. Le fils d'un Gouverneur de Province n'y est pas plus honoré, qu'un jeune homme qu'on voit sortir d'une famille obscure, si on trouve quelque égalité entr'eux du côté du mérite, ou du moins quelque compensation entre les qualités du corps ou de l'esprit de l'un & de l'autre. (a) (Sur ce pied-là l'Ode de M. *de la Motte* sur le *merite personel* n'est belle parmi nous, que parce qu'elle est contraire à nos mœurs ; que nous sommes assez vains pour nous glorifier du nom & de la réputation d'un Pére célébre, & assez sots pour avoir honte d'un Pére obscur. Mettez-là, cette Ode, en vers Arabes les plus justes & les plus coulans, elle ne frappera point les Disciples de Mahomet, qui sçavent par une longue experience, qu'il n'y a rien de plus raisonnable que cette maxime, rien de plus commun, rien de plus usité, & rien de plus ridicule que son contraire. Ce n'est qu'à nous, qui sommes infatués d'une haute naissance, ou désolés d'une naissance basse, qu'il faut dire & prêcher les maximes suivantes :

*On ne se choisit point son Pere.*
*Par un reproche populaire*
*Le sage n'est point abbattu ;*
*Et quoique le vulgaire en pense,*
ROUSSEAU, *la plus vile naissance*
*Donne du lustre à la vertu.*

*N'envions que l'humble sagesse ;*
*Elle fait seule la noblesse,*
*Le vice notre indignité.*
*Par là se distinguent les hommes ;*
*Et que fait à ce que nous sommes*
*Ce que nos Péres ont été ?*

Tant il est vrai qu'il y a des *beautés relatives*, & qui frapent d'autant plus, qu'elles contiennent une censure tacite de nos mœurs. Ainsi cette Ode est fort belle pour le Païs où elle a été composée, où la vanité que donne la qualité est portée à son comble, & où un honnête homme, qui est parvenu à faire quelque figure dans le monde, a bien de la peine à s'empêcher de rougir d'une naissance basse. Ajoutez à cela, que le caractére de celui à qui elle étoit adressée, rend la piéce encore plus ingénieuse.

*Que j'aime à voir le sage Horace*
*Satisfait, content de sa race,*
*Quoique du sang des affranchis ;*
*Mais je ne vois qu'avec colére*
*Ce fils tremblant au nom d'un Pére,*
*Qui n'a de tache que ce fils.*

Supposons que l'homme en question fût né à Constantinople, par exemple, & qu'il eût été élevé parmi les Mahométans, il est fort probable, qu'il n'auroit point eu ces frissons, ou les *presqu'évanouissemens* qu'on lui attribue, dès qu'on lui parle de son Pére. De tout autres principes, où il auroit été nourri, l'auroient guéri dès l'en-

(a) Dans ce qui précéde on reconnoissoit [...] encore M. *Reland*. Ici c'est M. D** qui parle.

fance de cette foiblesse. Peut-être même ne lui feroit-elle jamais venue dans l'esprit. Tel est notre naturel ; les premiéres impressions nous plient comme de jeunes arbres.

Mais la maxime de M. *de la Motte*, qui est celle-là même du bon sens & de la raison, n'est pas seulement générale dans les familles des Turcs ; elle est universelle jusques dans la Cour des Princes. On n'y estime les enfans, qu'à proportion de leurs bonnes qualités ; & si le fils d'une esclave a plus de mérite que celui d'une femme légitime, le Pére le préfere à l'autre. A tout prendre, & avant que leurs talens se déclarent, ils sont tous égaux ; ceux de la femme comme ceux de l'esclave. *Toutes les filles du Serrail sont esclaves*, dit un Auteur moderne, *de sorte que tous les Princes Ottomans sont enfans d'esclaves.* Il en est de même des Rois de Perse. Le grand Sophi ne fait point de Contrat de mariage, comme nos Princes Européens, avec ses femmes. Il choisit entre ses sujettes ou autres celles qui lui reviennent le plus, & en fait comme le Grand Seigneur, une espéce de Serrail, qu'il augmente ou qu'il diminue à sa fantaisie. Cette coutume est fort ancienne ; car il paroît par le Livre d'Esther, qu'elle étoit déja en usage dans ce tems-là. Les femmes du Prince, celle même qui par distinction étoit appellée (*a*) la Reine, & portoit la couronne, étoient sous la garde des Eunuques ; elles avoient chacune leur tour, quoiqu'il y en eût de tems en tems de favorisées & de couronnées, & qu'on ne se fît pas grand scrupule de leur ôter tous ces titres, en cas de désobéissance. L'exemple d'Esther prouve toujours que le Roi choisissoit où il vouloit, sans aucun égard au Pais, à la naissance, à la famille, à la parenté, ni même à la Religion, mais uniquement à ce qui plaît aux yeux. La multitude des femmes étant donc une chose établie en Orient de tems immémorial, il ne faut pas être surpris si elles acquiescent doucement à cet usage ; elles ont eu tout le loisir de s'y accoutumer. C'est la premiére raison de *Bellon*.

La seconde qu'il allégue n'est pas moins plausible. C'est que les femmes & les esclaves d'un Mahométan sont un bien qui lui appartient en propre, & qu'il a acquis à beaux deniers comptans. Autre contradiction dans nos mœurs, avec celles des Orientaux. Si le mariage nous a procuré de belles filles, le premier de nos soucis est de les bien placer ; & comment les placerons-nous un peu avantageusement, si nous ne relevons ces agrémens fragiles, dont la nature les a partagées, par une dot raisonnable, qui facilite les conditions, le commerce, l'amitié même & l'éducation des enfans ? (*b*) Serviteur à la beauté, lorsqu'il faut mourir de faim en sa compagnie, & voir dépérir une femme & de beaux enfans avec elle ! Mais en Turquie c'est tout le contraire. C'est être riche que d'avoir de belles filles. On vous fait la cour pour les avoir ; & c'est à vous, pére de famille qui en avez de jolies & de bien élevées, de faire bien votre marché, & à propos, selon les personnes & les circonstances. Or si cela est, il n'est pas difficile de comprendre, que des femmes & des esclaves qu'on a achetées & bien paiées, soient plus soumises à leurs maris & plus tranquiles entr'elles, qu'une femme unique, avec qui on est lié par Contrat réciproque & indissoluble, qui a r'habillé le gueux, remonté l'indigent, engraissé le maigre, ou du moins élevé le commode, & qui par dessus tout cela, se sent de la qualité & de la noblesse jusqu'aux ongles. Qu'une telle femme, née d'un tempérament aigre ou altier, dispute pendant quatre ans avec son mari à qui tiendra le timon, & l'emporte le plus souvent ; je ne m'en étonne pas : le mari n'a point de droit coërcitif contre elle. Il craint le bruit, ses voisins, sa parenté, le public, la perte de la dot ; que faire contre une femme, qui parle plus haut que vous ? J'ose vous assurer, pauvre mari, que vous n'avez point de meilleur parti que la patience. Car enfin il n'y a guére que l'infidélité, qui vous mette en droit de la faire sortir de chez vous ; & vous sçavez bien qu'elle est assez contrariante pour être vertueuse par malice, quand elle ne le seroit pas par inclination. C'est la seconde raison de mon Voiageur.

Ajoutez pour troisiéme raison, que les femmes de Turquie ne se mêlent point du ménage, ni des meubles, ni des habits, ni de la dépense, encore moins de la bourse.

Elles

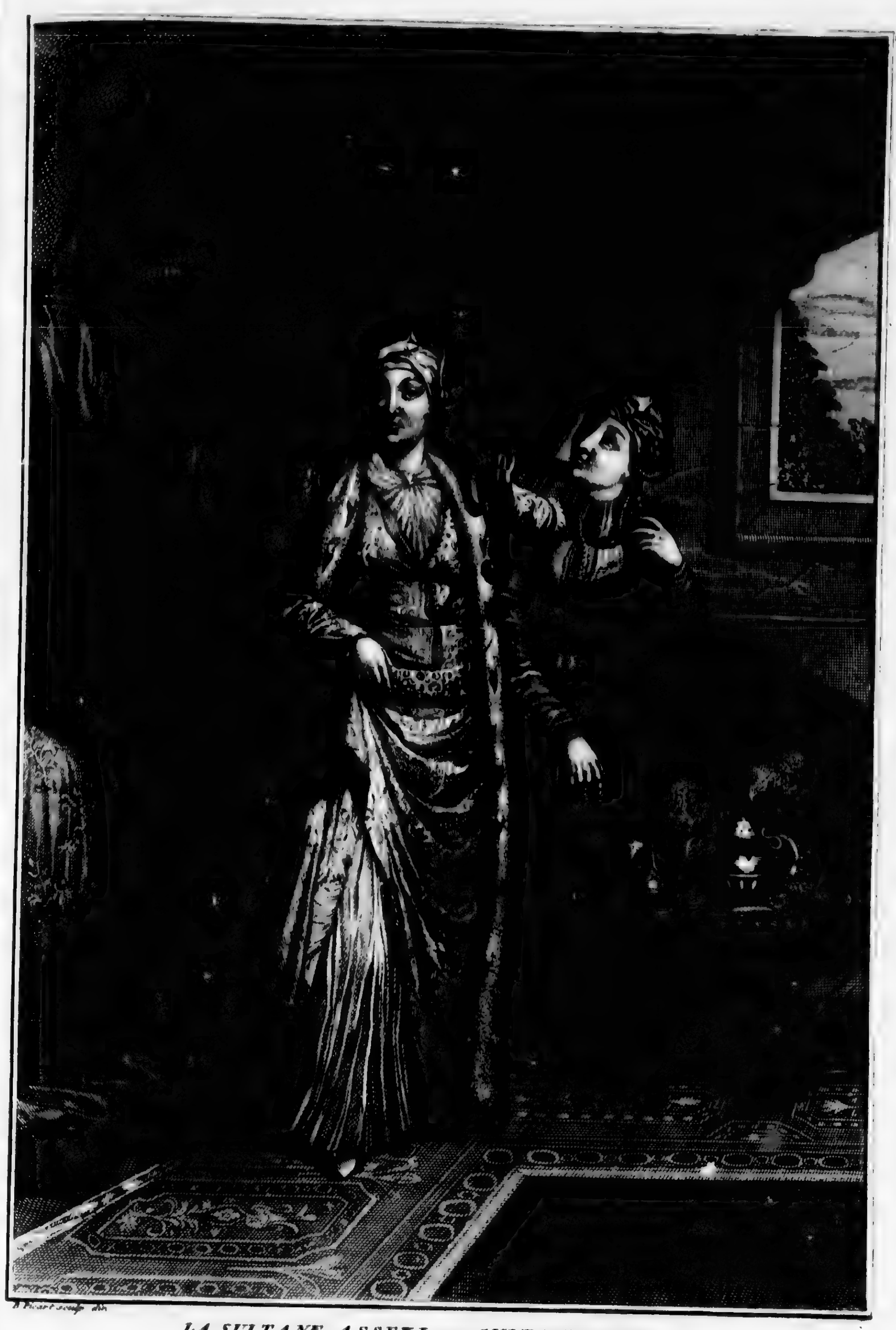
(*a*) Pour faire faire halte au Lecteur, on place ici deux belles Figures ; l'une represente une de ces *Agars* dont il est parlé à la fin de ce Chapitre ; l'autre le Grand Seigneur descendu de ces *Agars*.

(*b*) On prie le Lecteur d'avoir un peu d'indulgence pour le stile du Traducteur.




**LE GRAND SEIGNEUR** *en habit de Ceremonie le jour de Beiram*





B. Picart sculp. dir.

*LA SULTANE ASSEKI, ou SULTANE REINE.*

El
em
bla
ils
Ce
qu
ell
les

tou
nié
lan
de
ébr
il p
dif
vou
que
de

(
*thé*
con
ni
tan
qu'
eft
de
C
qu'
le r
pau
don
cett
qu'a
obl
cell
qu'a
prié
port
du
civi
l'eau
les l
foig
dév
tans

(*a*
(*b*
(*c*

Elles ne passent point le tems, comme les notres, à se coëffer, à faire des visites, à embellir une maison, à arranger des Porcelaines, à faire de beaux habits, à laver, à blanchir, ou à repasser. C'est l'affaire des esclaves. Pour les hommes, dit *Bellon*, ils ont soin de l'œconomie, & prennent sur eux toute l'administration du domestique. Cela ne va pas fort loin; les Turcs ne se chargent point de meubles inutiles. S'il y a quelques hardes à laver, c'est l'affaire des serviteurs. Et pour ce qui est des femmes, elles ne sont chargées d'autre soin, que de celui d'élever les enfans, & de vivre en paix les unes avec les autres.

Enfin cet Auteur nous fait remarquer, pour rendre plus croiable ce qu'il avance touchant l'union de ces épouses diverses, qu'elles passent la vie renfermées d'une maniére tranquille & sédentaire, hors du bruit & du tumulte des voisins & de la mauvaise langue des voisines, & du quartier, sans parler à d'autres hommes qu'à leurs maris, & loin de tous ces corrupteurs, & de toutes ces corruptrices de la société, qui pourroient ébranler leurs sentimens, ou du moins semer entr'elles la fizanie & la discorde. D'où il paroît, pour conclure ce long article, combien est fausse la remarque de ceux qui disent, que les Mahométans n'aiment pas qu'on les nomme *Agaréniens*, comme si on vouloit leur reprocher leur origine servile; mais bien *Sarazins*, parce qu'on suppose que ce nom leur fait plus d'honneur. Les Empereurs eux-mêmes, & de Perse & de Turquie, ne se font point une honte de descendre d'une (a) Agar.

## §. XXXIII.

### *Si les Mahométans ne prennent aucune précaution pour se laver le visage.*

(b) (Voici une accusation bien puérile, & qui ne fait guéres d'honneur à *Barthélemi d'Edesse*, dont M. *le Moine* a donné l'ouvrage dans ses *Varia sacra*. Je ne sçai comment m'y prendre pour rapporter une fadaise de cette nature, qui ne souffre, ni Latin, ni Grec, ni François. En général tout le monde sçait que les Mahométans sont fort propres, & que c'est un des griefs dont on les taxe, que le grand soin qu'ils prennent de la pureté du corps. Cela va si loin, qu'une de leurs ablutions, est celle dont on a parlé à la fin du Chapitre VIII. & qui consiste à se nétoier avec de l'eau, avant que de sortir de la garde-robe.

Que dit à cela l'Auteur que j'ai cité? Une fausseté ridicule & honteuse; c'est qu'ils font cette espéce d'ablution cinq fois par jour, & qu'à chaque fois ils portent le même doigt au visage, pour se laver la bouche & toute la face. (c) (Quelle pauvreté! ou plûtôt quelle malice pour tourner les gens en ridicule! Qu'on sçache donc une bonne fois, que les Mahométans sont très-propres, qu'ils ne pratiquent cette espéce d'ablution, que quand ils vont à la garde-robe;) qu'ils ne la pratiquent qu'avec beaucoup de propreté, comme l'assure M. *Tournefort*; qu'ils ne sont point obligés d'y aller cinq fois par jour; qu'ils n'y vont, comme nous, qu'en cas de nécessité; qu'après l'ablution faite, ils se lavent les mains avec beaucoup de soin; & qu'à l'égard du visage, ils ne sont obligés de le laver, que quand ils vont faire leurs priéres. (d) Quoi donc, parce que nous devons manger deux ou trois fois le jour, porter la main sur les mets les plus délicats, & au visage même, il nous sera défendu également, & à l'un & à l'autre sexe, de nous occuper des soins domestiques & civils, quelquefois méchaniques, & souvent assez désagréables? N'avons-nous pas de l'eau en abondance pour nous nétoier? Y a-t-il rien de plus commun en Orient que les bains; & n'est-ce pas un des articles de la Religion de Mahomet, de se laver soigneusement avant que de rien entreprendre de religieux & de sacré, dans leurs dévotions publiques ou particuliéres? Voiez ci-dessus le Catéchisme des Mahométans (e).

(a) Addition du Traducteur.
(b) Autre addition.
(c) Addition.
(d) Addition de M. D**.
(e) Dans le Ch. VIII.

## §. XXXIV.

### *Si Moïse est du nombre des Réprouvés, selon les Mahométans.*

(*a*) (M. Reland ne devoit pas mettre cetteaccusation au nombre des autres, parce qu'il n'y a qu'à ouvrir l'Alcoran, pour y voir ce Législateur de la Nation Juive couronné des plus grands éloges. On peut même dire que Mahomet se signale sur ce Chapitre, par quelques traits qui ont de la grandeur. Ajoutez que c'est l'opinion constante des Mahométans, que Moïse a été un des plus grands Prophétes que Dieu ait envoié aux hommes, uniquement inférieur à Jesus, qui est venu après lui, & à Mahomet qui fait, disent-ils, *la clôture & le sceau de tous les autres.* Voiez ci-dessus l'Abregé, dans le Chapitre qui traite des *Envoiés de Dieu.*)

Cependant il s'est trouvé deux Grecs (*b*), qui ont assuré le contraire, & qui ont soutenu que Mahomet dans son Alcoran, *avoit placé Moïse au nombre des damnes.* (*c*) Que dirons-nous après cela de tous ces anciens Hérétiques, dont nous ne sçavons plus rien que sur le rapport d'un Irenée, ou d'un Epiphane? Pour moi, avant que de les juger définitivement, je voudrois avoir quelques-uns de leurs Ouvrages, parce que je sçai d'ailleurs par une assez longue expérience, qu'on en impose toujours à ceux que l'on n'aime pas, & que le portrait qui est tracé par une main ennemie, est presque toujours infidéle.

## §. XXXV.

### *Si les Mahométans ne reconnoissent que trois Prophétes, Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet.*

C'est l'opinion de *Volaterran*, qui est contradictoire à la précédente. Moïse n'est point sauvé, selon Mahomet, s'il faut en croire Euthymius (*d*): par conséquent il ne sçauroit être un Prophéte; car les Prophétes ne péchent point, ou du moins ne péchent pas mortellement, selon la Doctrine Musulmane. Mais Volaterran soutient, au contraire, que Moïse est un des grands Prophétes des Mahométans; que Mahomet est le premier, & Jesus-Christ le troisiéme; & que hors de ceux-là, ils n'en reconnoissent point d'autres (*e*). Voilà une contradiction bien marquée, & qui nous doit rendre suspectes toutes ces prétendues réfutations de la Doctrine Mahométane.

(*f*) (La vérité est que les Mahométans sont bien plus à blâmer pour avoir multiplié les Prophétes, que pour en avoir diminué le nombre. Ils les comptent par milliers, comme on l'a vû dans l'Abregé de leur Théologie (*g*); & à l'égard de ceux qui ont donné au monde de nouvelles Constitutions, ils en articulent six, qu'ils regardent comme les plus illustres: „ *Adam*, *Noé*, *Abraham*, *Moïse*, *J. C. & Mahomet*; & quiconque ne les aime pas, ou révoque en doute leur véracité, est infidéle ". Voiez le Chapitre des *Envoiés de Dieu.*)

## §. XXXVI.

### *Si l'homme a été formé d'une sangsuë, selon Mahomet.*

Autre puérilité d'Euthymius Zigabéne. Il dit que Mahomet fait naître (*h*) l'hom-

(*a*) Addition du Traducteur.

(*b*) *Euthymius Zigabene* & un Anonyme, qui a fait la vie de *Mahomet*, inférée dans les *Saracenica* de *Sylburge*, p. 60.

(*c*) Le grand Homme qui attaque ici les deux *petits Grecs*, sous les auspices, à la vérité, & par le moien de M. *Reland*, nous avertit, non qu'il faudroit, mais qu'il *voudroit* avoir quelques-uns des Ouvrages de ces Héretiques *jugés définitivement*, sur le rapport d'un *Irenée* & d'un *Epiphane*. C'est donc sans doute un malheur pour ces Héretiques, que leurs Ouvrages se soient perdus avant que d'avoir été jugés par M. D** qui les auroit infailliblement rehabilités, & peut-être même honorés du titre qu'il refuse à *Irenée* & à *Epiphane*.

(*d*) Voiez la Section qui précéde.

(*e*) Voiez la réfutation du *Mahométisme* par *Volaterran*, à la suite de l'*Alcoran*, de l'Edit. de *Bibliander*, 1550.

(*f*) Addition du Traducteur.

(*g*) Voiez ci-dessus, Ch. V. *des Envoiés de Dieu*.

(*h*) Le premier homme.

me d'une sangsue. C'est que dans le Chapitre XCVI. de l'Alcoran, il est dit que Dieu a créé l'homme d'un peu de sang caillé, ou congelé, comme a traduit la version Françoise (*a*), & que le mot Arabe signifie aussi une sangsue, ou avec très-peu de changement *semen génitale*. Mais tous les petits Grecs qui n'entendent pas cette Langue, ont confondu toutes ces significations, pour se moquer de leurs adversaires à tort & à travers.

N'ont-ils pas dit encore, que Mahomet a donné à Salomon un coq sauvage, & de certaines Gondes pour précepteurs; & que c'est d'eux qu'il a tiré toute sa sapience (*b*), & non de Dieu? Mais qu'est-ce que ces Gondes (Γόνδαι) qu'un mot barbare, qui ne signifie rien, & qui a été formé (*c*) de deux mots Arabes, qu'ils n'ont pas entendus, & qui signifient une troupe de Génies, ou d'Esprits divins, (*d*) (quoique ce soit en partie le même mot que celui qu'ils ont confondu avec le terme emploié pour signifier les Démons, pour faire tomber l'Alcoran en contradiction avec lui-même, & accuser Mahomet d'avoir sauvé ces mauvais Génies. La vérité est que dans le Chapitre où le passage se trouve, qui est le XXVII. il y a beaucoup de fadaises tout-à-fait indignes de Salomon, au moins de ce Salomon sage & *Philosophe* à la lettre, tel qu'il étoit encore dans ce tems-là : cependant il y tire toute sa sagesse de Dieu. „ Nous avons, dit „ l'Alcoran, donné la science à David & à Salomon. Ils ont dit, loué soit Dieu „ qui nous a gratifiés au-dessus du grand nombre de ses serviteurs, qui ont cru en sa „ toute-puissance. " Après quoi suivent d'autres discours, qui ne sont pas, je l'avoue, des plus sensés, mais qui ne sont pas si impies.)

## §. XXXVII.

### *Si Mahomet a nié l'immortalité de l'ame.*

Il me semble qu'après ce qu'on a dit sur l'Enfer & le Paradis des Mahométans, il est superflu de les justifier sur l'Epicuréisme qu'on leur attribue, lorsqu'on dit qu'ils ne croient point *que les ames subsistent après la mort*. C'est *Polydore Virgile* (*e*) qui les en accuse : mais certainement il ne sçait ce qu'il dit. Il n'y a qu'à ouvrir l'Alcoran, pour y voir en cent endroits, que les justes & les impies *vivront éternellement*; les uns dans le Paradis, où ils verront & aimeront Dieu dans le comble de leur joie; affections qui ne peuvent convenir qu'à l'ame, qui par conséquent ne meurt point : les autres dans la Gehenne, où ils seront tourmentés éternellement par les ministres de la vengeance divine, qui ne leur donneront ni paix ni tréve (*f*).

Mais voici peut-être ce que Polydore Virgile a entendu. Il a voulu dire que *les ames*, selon les Mahométans, *ne subsisteront point sans corps*. Et c'est-là en effet, un des articles de leur Théologie. (*g*) (Ils ne sont point Cartésiens; ils ne croient point que la nature de l'ame puisse agir toute seule. Il lui faut un corps, qui partage avec elle toutes ses fonctions, & qui en devienne en quelque sorte le théatre, le *Sensorium*, pour parler à l'Angloise. Les Sociniens eux-mêmes sont dans cette malheureuse erreur : ils s'imaginent que les ames dorment jusques à la résurrection (*h*); & ce qu'il y a de singulier, est que pour le prouver, ils se servent des mêmes raisons que les Mahométans. Ils disent que ceux qui sont morts sont morts; qu'ils ne sont plus; qu'ils ne vivent plus; qu'ils n'entendent plus; qu'ils n'ont plus de corps pour faire les fonctions de la vie. Toute la différence qu'il y a entr'eux, c'est que les Mahométans sont plus raisonnables sur cet article; car après l'*examen du sépulcre*, qui suit la mort, & dont j'ai parlé ci dessus, ils croient que nos ames passent en des corps purs, que Dieu a créés à cette fin, sçavoir pour les garder comme dans une espéce de réceptacle, jusques à la résurrection universelle, où chaque esprit abandonnant avec joie le corps emprunté, sera rendu à son véritable corps : au lieu que les Sociniens, quoiqu'ils tiennent pour l'immortalité des ames, s'avisent néanmoins je ne sçai com-

(*a*) Du Sr. *Du Ryer*, imprimée en Hollande en 1649. & en 1733.

(*b*) Voiez *Evodius*, dans les Actes des XLII. Martyrs, inserés dans le VI. Tome des *Acta Sanctorum*.

(*c*) M. *Reland* ne cite qu'un mot.

(*d*) Addition du Traducteur.

(*e*) *De invent. Rer.* Lib. VII. Cap. 8.

(*f*) Addition du Traducteur.

(*g*) Voiez le Ch. VI. du Cathéchisme rapporté ci-dessus.

(*h*) Voiez *Volkelius*, p. 501. Ed. Racov. *De Invoc. Sanctor.*

ment, & pourquoi, de les faire dormir, ou du moins fommeiller jufqu'au dernierjour. Il me femble que des gens qui fe piquent tant de raifon, & d'une connoiffance fi exacte des écrits facrés, devroient mieux connoître, & la nature de l'ame, & fes propriétés effentielles. Car enfin c'eft elle qui donne la vie au corps; c'eft elle qui forme en nous la réflexion, la mémoire, l'intelligence, l'efprit & la joie. Quelle apparence donc que lorfque le corps lui fera fouftrait, elle perde toutes fes qualités & ces propriétés excellentes, qu'elle déploioit dans le corps même? Ce feroit une chofe bien étrange, qu'il fallût avoir un corps pour penfer.)

## §. XXXVIII.

*Si Mahomet a enfeigné, que celui qui tue fon ennemi, ou qui en eft tué eft indubitablement fauvé.*

(*a*) (Si l'accufation dont on vient de lire l'étiquette, eft véritable, voilà le meurtre bien autorifé, voilà la vengeance fur le pinacle; & fi cette Doctrine de Mahomet eft une fois tournée en pratique, que deviendront les Mahométans? Ce ne fera plus qu'une troupe de mutins ou de bretteurs, qui s'entrégorgeront les uns les autres, jufqu'à ce qu'ils fe foient exterminés; à peu près comme ces enfans de la terre provenus des dents du Dragon, & qu'Ovide a fi biendécrits dans le troifiéme Livre de fes Métamorphofes (*b*).

*Territus hofte novo Cadmus capere arma parabat;*
*Ne cape, de populo, quem Terra creaverat, unus*
*Exclamat, nec te civilibus infere bellis:*
*Atque ita terrigenis rigido de fratribus unum*
*Cominùs enfe ferit; jaculo cadit eminùs ipfe.*
*Hic quoque, qui leto dederat, non longiùs illo*
*Vivit, & exfpirat, modò quas acceperat, auras.*
*Exemploque pari furit omnis turba, fuoque*
*Marte cadunt fubiti per mutua vulnera fratres.*

Paroles que le nouveau Traducteur de cet Ouvrage a renduës ainfi: » Cadmus » étonné à la vuë de fes nouveaux ennemis, fe difpofoit à prendre les armes, » lorfqu'un de ces enfans de la Terre lui dit de demeurer tranquile, & de ne » point prendre parti dans leur querelle; & après ce peu de mots, il perça d'un coup » d'épée un de fes freres, & tomba mort lui-même d'un coup de javelot que l'autre » lui lança. Celui-ci ne lui furvécut pas long-tems, & perdit bien-tôt une vie qu'il » ne venoit que de recevoir. Une égale fureur anima alors toute la troupe, & ces » freres infortunés s'entretuérent tous les uns les autres. «

Car où eft celui des Mahométans, qui refufât d'être le bourreau ou le martyr de la vengeance, s'il étoit bien fur de gagner le Paradis par cette voie? Ils fe feroient tous un honneur & un devoir, de faire naître ou de reffufciter les querelles les plus mal fondées; & la focieté parmi eux ne feroit plus qu'un brigandage de peu de jours.

(Défions-nous donc d'une accufation qui prouveroit trop, & qui feroit manifeftement démentie par l'expérience.) Il eft vrai que cette accufation eft avancée par des Auteurs refpectables. Premiérement, par un Empereur fort célébre: c'eft *Conftantin Porphyrogenéte*, qui vivoit au dixiéme fiécle, & qui (aimoit fi fort les Sciences, qu'il) nous a laiffé un Livre *de l'adminiftration de l'Empire*, publié par *Meurfius*, il y a un peu plus de cent ans. Dans cet Ouvrage (*c*), il attribue à Mahomet la Doctrine dont nous venons de parler, fçavoir, que *le Paradis eft ouvert à quiconque des fiens aura tué fon ennemi, ou en aura été tué*. Anaftafe avoit dit la même chofe (*d*) avant lui

(*a*) Addition de M. D**.
(*b*) V. 115.
(*c*) *De Adminift. Imperii*, Ch. XIV.
(*d*) *Hiftor. Ecclefiaft.* p. 104.

lui dès le neuviéme siécle ; & avant Anastase, nous trouvons la même accusation dans la *Chronique* de *Théophane*, qui vivoit dans le huitiéme siécle.

Je ne conseillerois pas à un Mahométan de tuer son ennemi, sur la foi de ces Auteurs. (Il ne la porteroit pas loin, je vous assure.) Les Loix contre le meurtre sont chez eux aussi sévéres qu'en aucuns endroits du monde. Mais ce qui a trompé ces Auteurs, c'est que Mahomet se voiant attaqué par les habitans de la Mecque, encore Idolâtres & ennemis de ses révélations, à tel point qu'ils l'eussent mis en piéces, s'ils eussent pû l'attraper, exhorta vivement les siens à se défendre de toutes leurs forces, en soutenant la cause du vrai Dieu, & de son Unité ; & pour les animer au combat avec plus de succès, ils leur promit que s'ils venoient (*a*) à tomber dans la voie de Dieu, c'est-à-dire, comme Martyrs de l'Unité de Dieu, ils entreroient infailliblement dans le Paradis, aussi-bien que ceux qui demeureroient vainqueurs de ces Idolâtres. Voilà ce qu'il y a de vrai. C'est un ordre de Mahomet qui regarde proprement les habitans de la Mecque, qui lui résistoient en face, qui s'opposoient à ses révélations, & qui lui couroient sus à main armée. C'est contr'eux qu'il dit dans son Alcoran : *tuez-les par tout où vous les trouverez*. Mais cela ne regarde point la Société Mahométane en elle-même, c'est-à-dire, les inimitiés particuliéres qui peuvent s'élever entr'eux : cela ne regarde pas non plus les Chrétiens, ni les autres Peuples qui les environnent, & qui sont en paix avec eux, soit dans leur voisinage, soit dans le sein même de leurs villes & de leurs habitations.

A entendre parler certains Auteurs, vous diriez que les Mahométans sont des mutins & des insolens, qui passent la vie dans les querelles & dans la vengeance : mais il n'y a rien de plus faux. Si nous en croions les Relations modernes, ils sont si pacifiques, que bien loin d'exciter ou d'entretenir les dissentions, ils se font un devoir de les assoupir, & de se réconcilier même avec ceux qu'ils ont pû offenser par inadvertance ou par promtitude. On appelle Braves dans notre Europe, dit *Bellon* (*b*), ceux qui sont toujours prêts à dégaîner ; qui ont le regard hautain & farouche ; qui sçavent bien montrer les dents, & envisager les autres de travers ou de haut en bas ; qui jurent comme des chartiers ; qui s'emportent à la premiére occasion ; qui donnent le démenti ou le soufflet au premier venu ; qui sont ravis de pouvoir dire, *j'ai eu telle ou telle affaire d'honneur. En voilà encore les marques. Il est vrai que je lui ai passé mon épée au travers du corps*, &c. Voilà ce qui s'appelle parmi nous un homme d'honneur. Mais les Turcs ne sont pas si ferrailleurs. Dès que la paix est faite, ils posent modestement les armes, & vivent entr'eux de la maniére la plus tranquile. Ils ne se chargent point d'un grand sabre dans les rues ou dans les places publiques, où il est parfaitement inutile. Ils se contentent de s'en servir à l'armée, dans le besoin. On n'entend pas que le duel, ni les rencontres fassent du ravage parmi eux ; & s'il arrive par hasard que quelqu'un d'eux se défasse de son ennemi, ou le blesse dans la colére, ne croiez pas qu'il en acquiére pour cela la réputation de Brave. Tout au contraire.

*Chardin*, dans son Voiage de Perse, ne nous dit point que les Peuples y soient plus mutins ou plus vindicatifs qu'en d'autres endroits. Il nous assure même, qu'ils sont la plûpart très-pacifiques par un principe de conscience. Ils craignent *le pont aigu* (*c*) ; & vont proposer d'eux-mêmes à l'offensé la réparation de l'offense. Voici une de leurs paraboles sur le pardon des injures, & sur la clémence envers un ennemi. C'est un jeu d'esprit : mais il pourroit leur être envié par les Chrétiens. » Faites » comme ces arbres, qui offrent, ce semble, la fraîcheur de leur ombre & de leurs » fruits aux justes comme aux injustes, sans excepter même de leur bénéficence ceux » qui leur jettent des pierres, ou qui les dépouillent à coups de bâtons. Faites encore » plus ; imitez ces coquilles bien-faisantes, qui enrichissent de leurs perles ceux mêmes » qui leur ôtent la vie (*d*). «

Au reste, quand je dis que c'est là un jeu d'esprit, qui pourroit être envié aux Persans par les Chrétiens mêmes, je m'explique ; je parle des Chrétiens qui courent au bel esprit. Car d'ailleurs la pensée n'est point solide ; & par conséquent elle ne sçauroit être un motif de vertu. Car si l'arbre avoit quelque connoissance & quel-

(*a*) La voie de Dieu dans cet endroit, c'est la bataille que *Mahomet* donna aux Habitans de la Mecque.

(*b*) *Observat. Rer. Mem.* in *Graec. Asia*, *Ægypto*, *&c.* Lib. III. Cap. 18.

(*c*) Voiez ci-dessus, Ch. V.

(*d*) M. *Chardin*, T. VIII. p. 284. Edit. de 1711.

que liberté, il se garderoit bien de se laisser dépouiller à d'autres qu'à son maître. Certainement il ne se prêteroit point aux voleurs, ni aux impudiques, ni aux brigands; il les assommeroit plûtôt de ses branches; & la coquille qui renferme une pierre précieuse, n'auroit garde de prodiguer son trésor à celui qui veut lui ôter la vie, si elle pouvoit la conserver. Ainsi ce n'est-là qu'une fleur de Rhétorique, qui pourra embellir le Sermon d'un Moine novice, ou d'un Etudiant frais émoulu du College, mais qui n'aura jamais entrée dans un Discours de Morale d'un *Tillotson*, d'un *Barrow*, ou d'un *Bourdaloue*, ou les images & les agrémens les plus modestes doivent renfermer quelque sel & quelque raison. Mais quand j'entends un homme grave & sensé, qui renferme sa preuve dans sa comparaison même, de manière que je ne sçaurois l'éluder sans extravagance, je me rends à la justice du précepte, dans le tems même que j'en admire l'art & le sublime. Telles sont universellement les comparaisons de Notre Seigneur Jesus-Christ & de ses Apôtres. Celle-ci, par exemple: » Aimez » (*a*) vos ennemis; bénissez ceux qui vous maudissent; faites du bien à ceux qui » vous haïssent, & priez pour ceux qui vous calomnient & qui vous persécutent, » afin que vous soiez Enfans de votre Pere qui est dans le Ciel; car il fait lever son » soleil sur les méchans & sur les bons, & il fait pleuvoir sur les justes & sur les injustes. Soiez donc parfaits, comme votre Pere, qui est dans le Ciel, est parfait. « On ne trouve rien là qui sente le bel esprit: mais la pensée est juste; elle est vraie, elle est grande même; & elle va au cœur, par les idées intéressantes qu'elle contient sur la paternité, la filiation & l'imitation, & que S. Paul a toutes réunies dans ce beau précepte, l'abregé de celui de son grand maître: *Soiez les imitateurs de Dieu, comme ses chers Enfans* (*b*).

## §. XXXIX.

### *S'il est vrai ce qu'on dit, que Mahomet avoit élevé un Pigeon, qui venoit murmurer à son oreille dans ses accès épileptiques.*

C'EST un conte dont tout le monde est abreuvé. On dit que l'Imposteur se trouvant affligé du mal caduc, avoit aprivoisé une Colombe avec tant d'artifice, qu'elle venoit becqueter à son oreille dans ses accès; & cela pour faire accroire à sa femme & à tous ses parens, qu'il avoit des extases prophétiques, & que le Saint-Esprit, sous cette forme, venoit lui dire tout bas ce qu'il avoit à faire, & à réveler à son Peuple.

Mais pour convaincre tout homme raisonnable que c'est-là une pure imagination de quelques Chrétiens, je me contenterai de rapporter ce que je trouve dans l'*Introduction aux Langues Orientales* du sçavant M. *Ockley*, Professeur à Cambrige dans ces mêmes Langues, & un des plus sçavans hommes du Monde dans cette espéce de Littérature. Il dit, qu'on ne sçauroit croire combien de fables ridicules on a débité en Europe sur le compte de Mahomet, dont on ne voit aucune trace dans les Livres Orientaux; qu'il y a sur ce sujet mille traditions aussi fausses les unes que les autres, qui se perpétuent néanmoins entre nous comme véritables, & qui attrapent même les plus sensés. Par exemple, dit-il, l'incomparable *Grotius*, qui a si bien mérité de la République des Lettres, y a été trompé. Dans le Livre immortel qu'il nous a donné *sur la vérité de la Religion Chrestienne*, il avance dans le VI. Livre, qui est tout entier contre les Mahometans, que Mahomet avoit dressé une Colombe à voler à son oreille, pour faire accroire au Peuple qu'il étoit divinement inspiré. Cependant il n'y a rien de plus faux que l'histoire de cette prétendue Colombe, que les Arabes n'auroient pas sans doute oubliée, ou comme tradition, ou comme vérité, s'ils en avoient trouvé quelques vestiges dans leurs Auteurs; eux sur tout, qui ne font point scrupule de rapporter les plus étranges fictions, lorsqu'elles peuvent favoriser la réputation de leur Prophéte. Cela est si vrai, ajoute-t-il, que le sçavant *Pocock*, qui a traduit le Livre de Grotius en Arabe, n'a point mis ce conte dans sa version. Bien plus; il nous apprend lui-même, dans son *Essai sur l'Histoire des Arabes*, qu'aiant

(*a*) *Matth.* Chap. V. 44. Je me sers, dit M. D**, de la version de Mrs. de *Beausobre* & *Lenfant*, qui est la plus Françoise qui ait encore paru, & si j'en puis juger, l'une des plus fideles.

(*b*) *Ephes.* Ch. V.

vu Grotius, il lui avoit demandé, s'il avoit trouvé cette fable dans quelque Ecrit des Orientaux, ou dans quelque Ouvrage des Chrétiens? A quoi Grotius avoit répondu ingénument, qu'il n'avoit rien lû de pareil dans les Livres des Arabes, mais qu'il s'en étoit rapporté là-dessus à la bonne foi des Chrétiens. (Laissons donc là cette Colombe, dont les Mahométans ne font aucune mention, répliqua sans doute le judicieux Pocock; & puisqu'il s'agit de les convertir par le moien de votre excellent Livre, ne leur disons rien, sur le chapitre de leur Prophéte, qui ne soit avéré parmi eux, de peur que si nous venons à mêler des fables avec des vérités, ils ne se mocquent des unes aux dépens des autres.)

Il n'y a donc nulle apparence, conclut M. Reland, que le conte du pigeon puisse être réhabilité; car si ce fait avoit quelque fondement dans l'histoire, ou même dans la tradition, les Auteurs Arabes n'auroient pas manqué de le joindre, comme miraculeux, à tant d'autres qui n'ont point la moindre ombre de vraisemblance; comme par exemple, que la Lune soit descendue du Ciel pour le saluer, que les arbres soient venus lui faire la révérence, que les bêtes mêmes lui aient fait hommage, &c. Pesez bien ces paroles de l'Abbé Maracci; elles sont tirées de sa Préface sur la *Vie de Mahomet* (a). » Si je voulois faire l'Histoire de la vie & des faits de Mahomet, » sur les Memoires que me pourroient fournir les Auteurs Chrétiens, je suis persuadé » que je me ferois bien mocquer de moi parmi les Mahométans. Car tout ce qu'ils » disent de cet homme-là, & ce que nous en rapportons de notre côté, est si diffé» rent & si contradictoire, qu'on ne croiroit jamais que ce fût la même personne. » Ainsi laissant à part ce qu'ont dit les notres sur ce sujet, & me contentant de l'in» diquer en passant, j'ai résolu de m'en rapporter uniquement aux Disciples du per» sonnage. Non que je me fie tout-à-fait à leur rapport, ou à leur sincérité, par rap» port au fond de l'Histoire: mais c'est que s'agissant de les attaquer pour les con» vertir, s'il est possible, à la foi Chrétienne, j'estime qu'il est bien plus aisé de les » combattre par leurs propres armes, que par les notres, & qu'il est même plus glo» rieux pour nous de les transpercer de leurs propres traits. Ajoutez à cela, que la » plûpart de nos Auteurs qui en ont écrit, ont rapporté certaines choses du person» nage, qui font rire les Mahométans, parce qu'en effet elles sont aussi ridicules, » que mal-fondées. Malheureusement ils prennent occasion de ces faits puériles & » inouïs, pour s'obstiner plus que jamais dans leur superstition. « (b) (Après tout, il me semble qu'il est plus naturel de laisser à chacun la liberté de faire l'Histoire de sa Religion & de ses Fondateurs.)

## §. XL.

### *Si les Mahométans croient la pluralité des Mondes.*

L'ABBE' Maracci dit en divers endroits de son Ouvrage, que Mahomet a crû la pluralité des Mondes (c), sur ce que dans un endroit, il appelle Dieu le Seigneur des Mondes; erreur, dit-il, qui est celle des Manichéens, de Démocrite, de Métrodore, & de quelques autres anciens Philosophes. Dans un autre endroit encore (d), il l'accuse de multiplier les Orients & les Occidents; absurdité, dit-il, qui doit sa naissance à la fausse opinion de la pluralité des Mondes.

(e) (Il ne s'agit pas ici d'examiner cette question en Astronome. La pluralité des Mondes pouvoit être une erreur du tems de Mahomet, & une erreur très-grossiére; & je n'aurois pas voulu être à la place de celui qui en auroit été dûement convaincu dans un Concile: mais aujourd'hui que ce soit une erreur, ce n'est pas au moins une hérésie. On l'enseigne même dans plusieurs Ecoles de la Chrétienté; & un Prince Mahométan qui se piqueroit de Philosophie, pourroit la faire venir à la mode dans ses Etats.)

(f) (Mais est-il bien vrai que Mahomet a été dans cette opinion telle quelle? M. Reland le nie, avec tout le respect qui est dû au sçavant Homme, qui nous a

(a) P. 9.
(b) Addition.
(c) Voiez *Maracci* dans son *Prodrome à la réfut. de l'Alcoran*, p. 76.
(d) Idem, *ibid.* p. 121.
(e) Addition du Traducteur.
(f) Autre addition.

donné une si bonne version, & une si bonne réfutation de l'Alcoran, & qui par cet utile travail a si bien mérité de la Religion Chrétienne en général, & de cette espece de Littérature en particulier.

M. Reland prétend donc que c'est un Hébraïsme, c'est-à-dire, une expression très-familiére parmi les Juifs, pour désigner tous les genres de créatures qu'il y a dans l'Univers. Ainsi ils appellent Dieu, *le Seigneur des Mondes*, comme qui diroit le Créateur des différentes classes de créatures, du Monde des Anges, du monde des Corps, du Monde des Hommes, &c. en quoi ils ont été suivis par les Samaritains, comme l'Auteur le fait voir, & l'explique très-sçavamment dans un autre de ses Ouvrages (*a*). Or comme on ne peut accuser ni les uns ni les autres de croire la pluralité des Mondes, quoiqu'ils s'expriment comme Mahomet, il n'est pas juste non plus de faire un crime à ce faux Prophéte d'une expression Orientale très-innocente, & qui peut avoir un très-bon sens : d'autant plus que dans un MS. Arabe, qui est comme le Commentaire du *Manuel de Borhaneddin*, il y a qu'on dit fort bien *le Monde des Anges*, *le Monde des Hommes*, *le Monde des Genies* ; & que l'Abbé *Maraces* nous apprend lui-même, qu'on attribue à *Saïd Almosaieb*, Auteur Mahométan, d'avoir dit qu'*il y a six cens Mondes dans la mer, & quatre cens dans la terre.* Car si ces Mondes sont sur la terre, ou dans la mer, on voit bien que ce ne sont pas des Mondes placés loin du notre, (*b*) (comme ceux de *Démocrite*, ou de M. de *Fontenelle.*) Ce sont les différentes espéces de créatures, que nous connoissons ou que nous ne connoissons pas, & dont celui qui les a créées est parfaitement le Souverain & l'arbitre. Une preuve que c'est-là le vrai sens de Mahomet, c'est que les versions Orientales de l'Alcoran, & les plus fidéles, par exemple, celle qui est en Langue Malaie, & dont on se sert dans l'Isle de *Java*, l'ont ainsi rendu : *loué soit Dieu, qui est le Seigneur de tout le Monde*, ou *le maître de tout l'Univers* ; c'est-à-dire, universellement de toutes les créatures & de leurs différentes espéces. (*c*) (Qu'y a-t'il de plus Orthodoxe, même selon l'ancienne Philosophie ?)

En second lieu, dit mon Auteur, il y a une foule de passages de l'Alcoran, où le même mot se trouve, & où l'Abbé *Maraces* est forcé invinciblement à le rendre par celui de *creatures*, par la raison que celui de *Mondes* n'y mettroit aucun sens. Or puisque c'est-là ordinairement la signification de ce mot, & que le sens est très-beau en traduisant, *le Seigneur de toutes les Creatures*, & que les Mahométans d'aujourd'hui ne s'en écartent point, pourquoi faire une difficulté sur une expression tout au plus ambigue, & certainement très-susceptible d'un sens favorable ?

## §. XLI.

### *Si Mahomet a emprunté la Circoncision des Juifs de son tems.*

(*d*) (Enfin nous voici parvenus à la derniére question, qui n'est pas, comme on voit, d'une fort grande importance. Car il s'agit de sçavoir si Mahomet a emprunté des Juifs la cérémonie de la Circoncision, pour les attirer dans son parti ; ou s'il l'a trouvée toute établie parmi ses Arabes ? C'est un point de pure Critique, qui n'est tout au plus que curieux.)

*Théophane* dans sa Chronique, & *Anastase* (*e*) dans son Histoire de l'Eglise où il copie souvent *Théophane*, nous rapportent que les Juifs du tems de Mahomet s'imaginerent qu'il étoit le Messie, & que plusieurs d'entre les principaux embrasserent sa Religion ; mais que l'aiant vû ensuite qui mangeoit du chameau, ils en eurent tant d'horreur, qu'ils retournerent au Judaïsme ; » & ce sont ces Juifs, ajoute Théo-» phane, qui ont enseigné que Mahomet avoit embrassé divers articles de la Loi » de Moïse, comme la Circoncision & autres Cérémonies. »

Mais il est aisé de faire voir qu'il se trompe, & que la Circoncision étoit en usage en Arabie long-tems avant Mahomet. C'est ce que nous apprenons d'Origéne ce sçavant

(*a*) Voiez ses *Diss. Miscell.* Tom. 1. Diss. VII. 13.

(*b*) Addition du Traducteur.

(*c*) Addition du même.

(*d*) *Idem.*

(*e*) *Histor. Eccl.* p. 103.

vant homme, qui n'étoit pas lui-même fort éloigné de l'Arabie. *Tous les Ismaélites*, dit-il (*a*), *qui habitent cette Région, se font circoncire, dès qu'ils sont parvenus à leur treiziéme année.* S. Jérôme nous confirme la même chose dans son Commentaire sur Jéremie (*b*); voici ses paroles. » La plus grande partie de ces Peuples, qui en» vironnent la Palestine, observent la Circoncision; mais principalement les » Egyptiens, les Iduméens, les Ammonites, les Moabites, & tout le Païs » des Sarrasins, qui habitent dans les solitudes «, (*c*) (c'est-à-dire, dans les *Deserts* de l'Arabie, Païs sec & scabreux, & qui a bien la mine de nous avoir donné les délices, les fleuves & les campagnes riantes du Paradis de Mahomet, comme un dedommagement à ses compatriotes de l'âpreté & de la sécheresse de leur commune Patrie.)

Si nous avions encore le MS. du sçavant *Levinus Warnerus* sur les *mœurs des Arabes avant le Mahometisme*, nous y verrions bien des choses, que nous croions assez nouvelles parmi les Mahometans, & que nous attribuons sans façon à leur Prophéte, quoique peut-être il nous seroit assez difficile d'en assigner au juste l'antiquité. Mais comme cet excellent Ouvrage a été volé de la Bibliothéque publique de Leyde, (car il est certain qu'il y a été autrefois, puisque c'étoit, je pense, un présent de l'Auteur même,) il faudra nous contenter de ce que le Docte *Spanheim* (*d*) en a transcrit dans son *Introduction à l'Histoire du Nouveau Testament*, pour ce qui regarde le VII. siécle.

Il dit donc, qu'aiant consulté ce MS. de *Warnerus*, sur les Antiquités des anciens Arabes avant Mahomet, il a trouvé,

I. Que les plus sages d'entr'eux, nommément les *Koreishites*, (qui se disoient le Peuple de Dieu, differens des autres Peuples, & toujours auprès du Temple de la Mecque) n'adoroient qu'un seul Dieu, détestoient les Idoles, & ne mangeoient point de leurs sacrifices: d'où étoit venue cette maniére de parler parmi eux: *N'aurai-je qu'un Dieu, ou adorerai-je mille Divinités?* Ce qui a beaucoup de rapport au I. principe de Mahomet.

II. Qu'ils avoient constamment observé l'usage de la Circoncision depuis *Ismaël*; ce qui détruit la remarque de Théophane.

III. Que plusieurs d'entr'eux faisoient profession de croire la résurrection des morts & le jugement à venir; en témoignage de quoi, ils attachoient un chameau au sépulcre de celui qu'ils venoient d'enterrer, sans lui donner à manger ou à boire quoique ce soit, pour donner à entendre qu'il réssusciteroit un jour bien monté, & qu'il se proméneroit à la maniére des Arabes, c'est-à-dire sur des chameaux.

IV. Que sur toutes choses, ils avoient l'aumône en grande recommandation: cela revient à la pratique Mahométane.

V. Qu'ils faisoient de fréquentes priéres, & que pendant leurs dévotions ils tournoient le visage vers le *Caba*. Autant en a institué Mahomet.

VI. Qu'ils étoient forts exacts à faire leurs Pélerinages à la Mecque: comme ils le font encore aujourd'hui.

VII. Qu'ils croioient que les Démons avoient été changés en (*e*) serpens, & que de-là ils appelloient le Diable même le serpent. Il a le même nom dans l'Alcoran, si je ne me trompe.

VIII. Que parmi eux les plus dévots ne beuvoient point de vin. Autre conformité.

IX. Que leur sacrifice le plus solemnel étoit l'immolation du premier né d'un chameau.

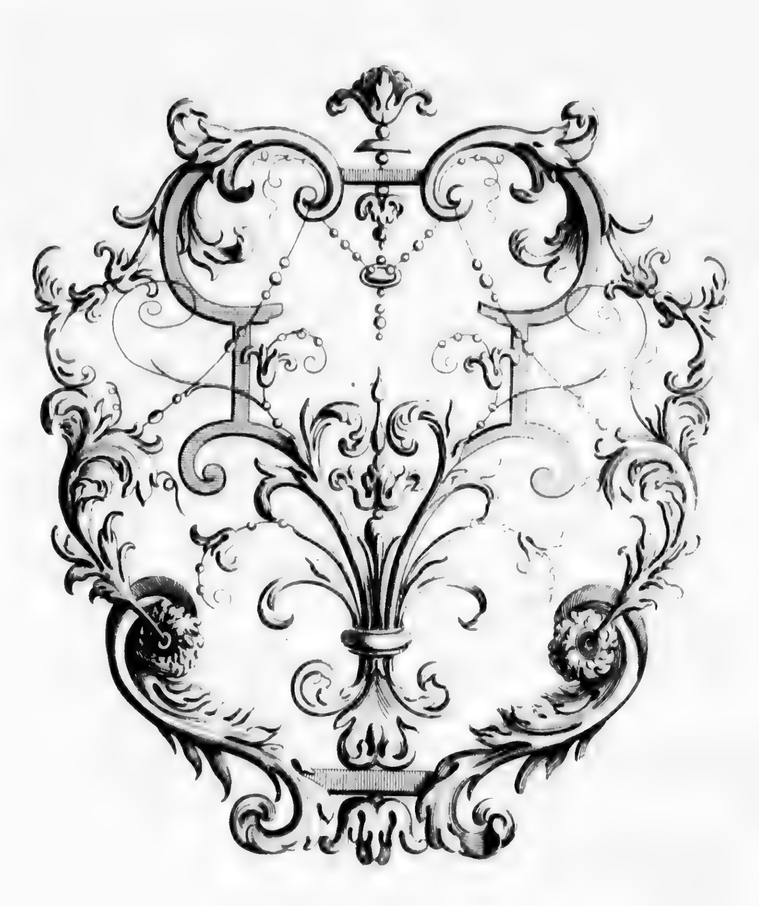
X. Qu'ils préféroient le verd à toutes les autres couleurs: mais qu'à l'égard de Dieu & du Roi, ils lui donnoient communément la couleur blanche, ensorte qu'une

(*a*) Dans ses *Philocalia*, Cap. 23.
(*b*) Chap. X.
(*c*) Addition du Traducteur.
(*d*) *Frederic Spanheim* mort à Leyde au commencement de ce siécle, étoit Professeur en Théol. & en Hist. Ecclesiast. & outre cela *Bibliothéquaire* de l'Académie.
(*e*) La tradition avoit sans doute conservé plus distinctement chez eux, que chez les Peuples plus éloignés, des traces des moiens emploiés par le Démon pour tenter nos premiers parens.

des Epithétes de Dieu étoit celle-ci, *qui a la face blanche*; & une de celles qu'ils donnoient à leurs Rois, *tu es l'Ecuelle blanche*.

XI. Et qu'enfin ils étoient fort séveres sur la Religion du serment.

On supprime ici un long verbiage du Traducteur au sujet du Manuscrit de *Warnerus* volé à la Bibliothéque de Leyde, avec la priére d'excuse qu'il fait au Lecteur sur ses bonnes intentions & de celles de M. Reland. On a crû devoir supprimer aussi la notice des Manuscrits Arabes, dont M. Reland a fait usage, à cause qu'elle n'est d'aucune utilité dans ce Recueil.





# CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES MAHOMÉTANS.

## SECONDE PARTIE,

*Contenant la description des Cérémonies & Pratiques Religieuses, qui sont en usage chez les Musulmans.*



CE que nous avons dit jusqu'ici regarde particuliérement les fondemens du *Mahométisme* ; & on peut le considérer comme un préliminaire nécessaire à l'intelligence des Cérémonies, Mœurs & Coutumes Religieuses des *Mahométans*. Il nous reste à entrer dans le détail de ces Cérémonies & de ces Pratiques ; & c'est à quoi nous destinons cette seconde Partie, dans laquelle nous nous proposons de donner aussi une connoissance plus exacte des différentes Sectes, qui partagent les Sectateurs de *Mahomet*. Au reste tant de Voïageurs ont traité cette matiére, qu'il seroit difficile & même ennuieux de compiler ici tout ce qu'ils ont écrit à ce sujet. D'ailleurs ces Auteurs sont entre les mains de tout le monde. Nous nous contenterons donc d'en extraire ce qu'on y remarque de plus essentiel & de plus singulier. Ce choix suffira pour mettre le Lecteur au fait de tout ce qui concerne les Mœurs & les Coutumes Religieuses des Peuples, dont nous avons entrepris de parler dans cet endroit de notre Histoire.

# CHAPITRE PREMIER.

## *De certains* Devoirs, *& de plusieurs* Usages *permis* ou *défendus par l'*Alcoran.

JUSQU'ICI nous sommes entrés dans un grand détail au sujet de la Religion Mahométane ; & nous avons fait voir principalement dans les Chapitres VII. VIII. & IX. de la premiére Partie, quels étoient les principaux Dogmes enseignés par Mahomet à ses Sectateurs, quelles Loix il leur avoit prescrites, quels devoirs il leur avoit imposés, & quelles pratiques il leur a défenduës ou ordonneés dans son nouvel Evangile. Notre dessein est de faire voir dans ce Chapitre quel est l'usage des Mahométans, au sujet de quelques-unes de ces pratiques permises ou défendues par l'Alcoran.

## *De l'usage du* Vin *& des* Liqueurs *fortes.*

NOUS remarquerons d'abord (*a*) qu'on trouve dans l'Alcoran quelques préceptes négatifs, au sujet de certains usages que le seul abus peut rendre mauvais dans la vie, & que le scandale doit faire éviter dans la Religion. Tel est le vin ; & sous ce nom il faut comprendre toutes sortes de boissons fortes & capables d'enivrer, dont l'usage paroît être défendu en plus d'un endroit de l'Alcoran ; par exemple, au Chapitre II. où Mahomet dit expressément (*b*) que le péché commis en buvant du vin est beaucoup plus grand, que l'utilité qu'on en peut tirer. Il est vrai cependant que ce passage ne contient pas une défense positive, à en juger par cette maniére de s'exprimer. Mais il n'en est pas de même d'un autre du Chapitre V. où Mahomet paroît se déclarer absolument contre le vin, en le mettant au rang des *abominations qui sont des œuvres de Satan.* Si malgré cela on a voulu soutenir que l'Alcoran n'a défendu que l'excès du vin & des autres liqueurs fortes, l'opinion la plus générale & la plus constante, surtout des Mahométans rigides, a pourtant été, qu'il ne doit nullement (*c*) être permis de boire de ces liqueurs, & que quelque peu qu'on en boive, on commet toujours un péché. Les Persans tiennent que le vin a toujours été interdit. Ils prétendent aussi, selon *Chardin*, qu'il n'y a rien que le vin ne souille. A l'égard des Turcs, *Thevenot* nous dit, que les plus scrupuleux ne croient pas pouvoir porter sans péché un habit qui a une tache de vin. Ceux qui ont fait le Pélerinage de la Mecque sont ordinairement les plus scrupuleux sur l'article de ces boissons : encore n'est-ce rien pour eux que de n'en point boire, si même on n'évite de *pressurer* du raisin, de vendre ou d'acheter du vin, ou dequoi en faire ; enfin de se servir du gain qui provient de ces ventes & achats. On assure cependant que les Mahométans ne sont pas toujours invincibles en cette occasion, & que tentés plus d'une fois du plaisir de boire cette agréable liqueur, ils se tirent d'affaire, en reprochant l'infraction continuelle des préceptes de l'Évangile aux Chrétiens, qui leur reprochent celle qu'ils font au Musulmanisme, lorsqu'il leur arrive de boire du vin.

On a quelquefois mis en question chez les Musulmans, si le Caffé ne devoit pas être compris entre les boissons défendues, à cause, dit-on, qu'il dérégle aussi l'imagination de ceux qui en font usage. Quoiqu'il en soit, cette boisson si généralement permise

(*a*) Le commencement de ce Chapitre est en partie traduit du Discours préliminaire de M. *Sale*, qui a rassemblé avec choix plusieurs particularités dispersées en différens Livres qui ne sont connus que des Sçavans.

(*b*) Selon la version Lat. du P. *Maracci* & l'Angloise de M. *Sale*.

(*c*) Voiez *Chardin*, T. IV, p. 148. Edit. in 4. de 1735.

permise aujourd'hui dans tous les Pais Mahométans, y a souffert autrefois des contradictions. On l'y a vue défendue & proscrite publiquement, rétablie & permise ensuite, & si bien accréditée, non par Arrêt de Religion, mais par tolérance, qu'il est rare que les Turcs & les autres Mahométans veuillent se résoudre à s'en passer.

Cependant le scrupule que le Caffé cause aux dévots du Musulmanisme n'est rien, nous dit-on encore, en comparaison de celui que leur donne le Tabac. Personne n'ignore qu'il enivre, & fait un effet presque semblable à celui du vin & de l'eau-de-vie : mais une raison plus forte le rend odieux à ces dévots, dont, pour le dire en passant, un Voiageur homme de mérite (*a*) nous parle comme de censeurs orgueilleux & méprisans ; c'est-à-dire, fort semblables aux faux dévots des autres Religions. Cette raison est fondée sur une espéce de prophétie attribuée à Mahomet par une tradition assez répandue parmi les Mahométans ; & comme cette Prophétie désigne comme *faux-freres* ceux qui introduiroient l'usage de fumer du tabac, c'en étoit bien assez pour rendre cette plante odieuse à des Musulmans scrupuleux. Voici à peu près ce que dit la Prophétie. » Il y aura dans les derniers tems des hommes qui » prendront le nom de *Musulmans* (*Moslems*, c'est-à-dire, fidéles ) sans l'être véri- » tablement, lesquels, par le moien d'une pipe, attireront & renvoieront ensuite la » fumée d'une plante nommée *Tabac* «. Mais des scrupules de cet ordre ne sont bons qu'aux dévots de profession. La voix générale est pour le Tabac & pour le Caffé : les Orientaux ne sçauroient se passer de l'un ni de l'autre ; & leur maxime ordinaire est, qu'il faut une tasse de caffé avec une pipe de tabac, pour faire un régal dans les formes. Les Persans ne vantent pas moins le mérite de l'un & de l'autre, & ne manquent guéres d'accompagner une tasse de caffé d'une pipe de tabac, en disant que celui-ci est en quelque façon le sel de l'autre.

Les rigides, continue-t'on, jugent tout aussi mal de l'*opium* & du *heng* ; & malgré cela rien n'est plus commun que l'usage qui se fait de ces deux drogues. Le (*b*) Heng est une composition de feuilles de chanvre mises en pillules ou en conserve, qui, de même que l'opium, étourdit, & cause une espéce d'ivresse dangereuse par ses suites ; sur quoi on renvoie à Chardin, & aux autres Voiageurs. Au reste, il n'est pas nécessaire de faire remarquer encore, que la politique n'a (*c*) pas moins de part que la Religion à la défense des boissons qui ont été spécifiées ici, & sous le nom desquelles on doit comprendre sans doute tout ce qui enivre, étourdit & rend furieux. Ceux qui prennent du Benge, ou de l'Amfioun, car c'est ainsi que se prononce en Perse & en Arabie le mot d'Opium, sont condamnés par les Musulmans rigides avec ceux qui prennent de la Thériaque ; & parce que la Thériaque prête quelque fois son nom à ces deux drogues, on donne aussi le nom de *Thériaki*, ou preneurs de Thériaque, à ceux qui usent de l'Amfioun, &c. Ce nom signifie aussi un débauché. On raconte qu'un Prédicateur Musulman déclamant un jour contre cet abus, s'emporta si fort, qu'un papier où il tenoit du Benge, dont il usoit lui-même souvent, tomba de son sein au milieu de son Auditoire ; mais que sans perdre contenance, & sans s'étonner, il s'écria : *le voilà cet ennemi, ce Démon* duquel je vous parle, &c. Il se tira d'affaire par ce tour d'adresse : mais un Poëte qui étoit dans l'Auditoire lui envoia le lendemain une Epigramme en vers Arabes, par laquelle, après l'avoir averti qu'il falloit prêcher d'exemple, il lui disoit : Avant que d'examiner le compte des autres, *travaillez à acquitter vos propres dettes*. Au reste, quoique l'Alcoran ne parle ni du Tabac, ni du Heng, ni de l'Opium, ces drogues font plus ou moins le même effet sur ceux qui en usent, que le vin & les autres liqueurs fortes. La politique dicte donc aux Musulmans, que toutes ces choses excitent souvent des querelles & des violences, qui entraînent à des suites plus fâcheuses. La Religion leur montre beaucoup de négligence & de dissipation dans ceux du Clergé qui s'y adonnent ; dans les Laïques, beaucoup d'irrégularités opposées aux devoirs du vrai Musulman, &c. dans les uns & dans les autres beaucoup d'indécence, des irrégularités ordinaires à l'ivresse, des actions honteuses opposées à l'honneur de la Religion & au respect qui lui est dû. C'est à cause

(*a*) *Ricaut*, L. 2. C. 25. de l'*Etat de l'Empire Ottoman*.

(*b*) Ou *Benge* & *Benghe*. On prétend que c'est proprement la jusquiame, qui a la qualité d'enivrer & d'endormir : mais les Arabes donnent aussi ce nom de *Heng* ou *Benge* aux feuilles de chanvre preparees en conserve, comme celles de Thériaque. Elles produisent les memes effets que la jusquiame ; & ils se servent aussi frequemment de ces feuilles de chanvre que de la jusquiame.

(*c*) Voiez aussi une note sur le *Catéchisme des Mahométans*.

de cela sans doute que les Juifs, à qui les Mahométans doivent un grand nombre de préceptes de Religion, de même qu'aux Arabes leurs prédécesseurs, aux Mages & aux Chrétiens, défendoient à leurs Prêtres de boire du vin, lorsqu'ils devoient entrer dans le Tabernacle. On ne dit rien des Réchabites & des Nazaréens qui observoient la même abstinence, ni enfin des Juifs rigides, qui les imitoient en cela; de même que certains Chrétiens des premiers siécles, qui traitoient de péché l'usage du vin.

## *Des* Jeux *de hasard.*

A LA défense de boire du vin, & de faire usage de liqueurs fortes, &c. il faut ajouter celle des jeux de hasard, qui dans les Chapitres II. & V. de l'Alcoran est jointe à celle du vin. Ces Jeux de hasard s'y trouvent compris sous le nom général d'*Al Maisar*, qui, nous dit-on, signifie proprement la manière de deviner par les fléches, usitée chez les Arabes dans le tems du Paganisme. D'*Herbelot* (*a*) décrit cette divination de la maniére suivante. „ Les Arabes Idolâtres usoient d'une espéce de „ sort, qu'ils appelloient le *sort des fléches*. Ces fléches étoient sans fer & sans plu„ mes. Elles étoient au nombre de trois, enfermées dans un sac, qui étoit entre „ les mains de celui qui rendoit les réponses pour *Hobal*, Idole du Temple de la Mec„ que avant la venue de Mahomet. Sur l'une de ces fléches il étoit écrit; *comman„ dez-moi, Seigneur*; sur la seconde, *defendez ou empêchez, Seigneur*. La troisiéme n'a„ voit rien d'écrit. Quand quelqu'un vouloit se déterminer à quelque action, il alloit „ trouver le Devin auquel il portoit un présent. Ce Devin tiroit une des fléches de „ son sac. Si la fléche du commandement sortoit, l'Arabe entreprenoit aussi-tôt „ son affaire: si celle de la défense paroissoit, il différoit d'exécuter son entreprise „ pendant une année entiére. Lorsque la fléche blanche sortoit, il falloit tirer de „ nouveau „. L'Auteur cité dans la note (*b*) décrit aussi cette divination, après avoir parlé d'une autre qui se pratiquoit d'une maniére toute différente. On égorgeoit un chameau; on le divisoit en un certain nombre de portions; ensuite on prenoit onze fléches sans pointe & sans plumes, entre lesquelles il y en avoit sept de marquées de différentes marques. On méloit ces fléches dans un sac; & ceux qui tiroient une des fléches marquées, avoient une portion telle que la fléche indiquoit: mais ceux qui tiroient une des fléches non marquées, outre qu'ils n'avoient aucune portion, étoient encore obligés de païer le prix entier du Chameau. On emploioit cette maniére de sort pour faire des partages. Mais qu'est-ce que cela fait ici? La coutume est abolie, & il ne s'agit que du Mahométisme. Disons seulement, que cette espéce de sortilége a du rapport à la *Rabdomancie*, qui est la maniére de deviner par les baguettes; qu'il est fait mention de la divination par les fléches (*c*) dans les Prophéties d'Ezéchiel, preuve qu'elle avoit franchi les bornes de l'Arabie; & que les Arabes & leurs voisins n'entreprenoient aucune affaire importante, (*d*) sans avoir auparavant consulté les fléches. Mahomet défendit toutes ces pratiques, pour ôter, disoit-il, la superstition: mais il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher que d'autres n'aient succédé à celles qu'il avoit retranchées; & nous en verrons des exemples.

Les Persans devinent par le sort. Chardin (*e*) nous en décrit la Cérémonie, laquelle est précédée d'une Oraison faite exprès, & accompagnée de plusieurs de ces singularités, ausquelles les superstitieux attachent nécessairement le bonheur ou le malheur de leurs desseins. Cela s'appelle, nous dit-il, *jetter le sort par l'ALCORAN*. Les Turcs ont des Devins qui bordent les rues, & offrent les secrets de leur art à tout allant & venant, assis à terre sur un tapis, & aiant autour d'eux les Livres qui renferment leur prétendue Science. (*f*) Nous décrirons dans les propres termes de *Thevenot* une de leurs maniéres de deviner assez singuliére. „ Ils prennent quatre „ fléches, qu'ils dressent en pointe l'une contre l'autre, & les font tenir à deux per„ sonnes; puis ils mettent sur un coussin une épée nue devant eux, & lisent un Cha„ pitre de l'Alcoran: alors ces fléches se battent. Enfin les unes montent sur les

(*a*) A l'article *Acdah*.

(*b*) *Sale*, Discours, ubi sup. p. 126. ou plutôt *Pocock*, p. 324. du *specimen Hist. Arab.* d'où M. *Sale* a tiré sa Description.

(*c*) Ch. XXI. vers. 26.

(*d*) *Pocock*, ubi sup. p. 327.

(*e*) *Voiages*, Tome IV. p. 148. Edit. in 4. de 1735.

(*f*) *Thevenot* dans ses Voiages, L. pr. p. 112. Edit. de 1727.

„ autres, &c. cela s'appelle *faire le Livre* " ; & je crois pouvoir ajouter que cela s'appelle faire des tours de Joueur de gobelets.

Le même Voiageur nous parle de la divination par des féves, prises d'abord sans compter, comptées ensuite, & leur nombre examiné sur la foi d'un Livre de divination. Une autre divination se fait avec un morceau de bois marqué de certaines lettres. Celui qui consulte cet Oracle le roule trois fois, & après avoir remarqué la lettre qu'il améne à chaque fois, vérifie dans son livre de sort le sens de ces lettres. Cet échantillon suffit : il y a dans l'Orient trop de sortes de divinations pour affecter de les compiler ici ; & après tout elles ne différent pas assez essentiellement des nôtres. A l'égard de leurs autres superstitions, le Peuple s'infatue en Asie comme en Europe, de pronostics, de présages & de prodiges ; (*a*) de charmes, d'enchantemens, d'Astrologie, d'Amulétes & de Talismans : superstitions établies depuis la plus reculée Antiquité chez tous les Orientaux, & principalement en Arabie & en Chaldée, d'où elles ont été transmises aux Mahométans. On peut dire la même chose d'une certaine vénération religieuse qui se trouve répandue par toute la Perse, pour les vieux arbres. Elle doit être regardée comme un reste de l'ancien culte des arbres, & du respect que leur procuroit le droit de servir d'asile ou de demeure aux Génies, & d'être comme les dépositaires des Oracles, & la retraite de ceux qui se réunissoient pour rendre en commun leur hommage aux Dieux.

En Perse, on va faire des priéres sous ces arbres ; on y attache des bougies ; on y pend des habits, afin qu'il transpire des arbres dans ces habits un peu de vertu & de sainteté. On passe par dévotion la nuit sous ces arbres ; & comme, selon les Persans, les ames des Saints y résident pendant la nuit sous la forme de lumiéres, les malades y vont se vouer à eux.

Mais revenons aux Jeux de hasard. Mahomet défendit ces Jeux, qui étoient aussi compris sous le nom de superstition, pour ôter des sources continuelles de querelles, de disputes & de mauvaise foi, effets ordinaires de ces divertissemens, & peut-être plus fréquens & plus dangereux au milieu de la Zone torride, qu'ils ne sont ordinairement ailleurs. La Loi civile a secondé les vues de Mahomet, & l'autorité de l'Alcoran. Il y a une espéce d'opprobre attaché aux Jeux de hasard ; jusques-là que le témoignage de ceux qui s'y amusent, n'est d'aucune validité en Justice. Au moins les Docteurs rigides prétendent, que le témoignage des Joueurs est récusable.

La plûpart des Docteurs Mahométans approuvent le Jeu des Echecs, à cause que c'est un Jeu purement d'adresse : cependant on y met plusieurs restrictions, que voici. On ne doit point s'y appliquer avec excès, ni dans la vue d'y gagner de l'argent ; on ne doit point faire de gageures d'argent pour ou contre les Joueurs ; on ne doit point jouer au préjudice des devoirs qu'exige la Religion, ni à des heures destinées à la dévotion. Les Turcs, dit-on, sont plus scrupuleux sur tous ces points, que ni les Persans, ni les Mogols. Mais voici quelque chose de plus remarquable touchant les Echecs ; c'est qu'il semble que Mahomet les ait aussi défendus sous le nom (*b*) d'images, à cause que chez les Arabes, comme chez nous, les principales piéces des Echecs étoient sculptées, & représentoient des hommes, des élephans, des chevaux, des chameaux, &c. Cependant il y a apparence que Mahomet ne blâmoit que la sculpture des pions ; une preuve de cela est que les Turcs jouent avec des pions d'ivoire tout unis. Quoiqu'il en soit, les Mahométans se privent généralement plus volontiers du jeu que du vin, sur tout en Perse, où l'ivrognerie ne céde en rien à celle qu'on reproche aux Russes & aux Allemans. Cependant on nous assure d'un autre côté, que le Jeu est assez commun chez le petit Peuple en Turquie.

## Divertissemens *des* Mahométans.

CECI nous conduit naturellement à la description des exercices & des divertisse-

(*a*) Entre ces charmes, il faudroit remarquer ce qu'ils appellent *le dénouement du calçon*, qui revient à celui de l'aiguillette. La maniére de rompre ce charme est décrite dans *Chardin* ; & comme cet Auteur est fort commun, on renvoie à la Description qu'il en donne à la page 57. du Tome 2. de ses Voiages, Edit. de 1735.

(*b*) *Alcoran*, ubi sup. Ch. 5. dans le même passage où il condamne le vin, le sort, ou les jeux de hazard & les fleches.

mens ordinaires des Mahométans : mais pour ne point sortir des bornes que nous nous sommes prescrites, nous ne nous arrêterons qu'à ceux ausquels la Religion s'intéresse en quelque maniére, par l'usage bon ou mauvais qu'on en fait en certaines circonstances, ou par celui qu'elle veut bien admettre dans quelques dévotions d'éclat.

Commençons par leurs Marionettes ; & remarquons, sur la foi de *Thevenot* (*a*) que malgré la défense faite aux Musulmans d'avoir des Images, il est assez ordinaire, principalement chez les Turcs, de régaler ses hôtes à petit bruit, après le repas, du divertissement de ces Marionettes. Mais ce divertissement n'est public que dans le tems du *Ramadhan*, pendant lequel, excepté dans les heures destinées au Jeune, il est permis de se divertir avec autant de complaisance pour les sens, que chez les Chrétiens en Carnaval, & qu'il l'étoit autrefois chez les Paiens dans les Saturnales. Il est même bon de remarquer, que ces derniers donnoient deux (*b*) jours de leurs Saturnales aux jeux des Marionettes : & voilà de quoi former un petit paralléle du *Ramadhan* de Mahomet aux Saturnales du Paganisme ; ce qui paroîtra certainement plus orthodoxe, que le paralléle du Carnaval à ces mêmes Saturnales. „ Ce sont ordinairement des Juifs, dit *Thevenot*, qui font jouer les Marionettes. Ils se mettent „ au coin d'une chambre, tendant un tapis devant eux ; & au haut de ce tapis il y a „ une échancrure, ou fenêtre quarrée, fermée d'une toile blanche d'environ deux „ pieds, derriére laquelle ils allument plusieurs chandelles, & après avoir représen- „ té sur cette toile (*c*) plusieurs animaux avec l'ombre de leurs mains, ils se servent „ de petites figures plattes, qu'ils font remuer si adroitement derriére cette toile, „ que cela fait, selon Thevenot, un meilleur effet que les notres : ils chantent „ cependant des chansons lascives en Turc & en Persan, dont le sujet est très-sale ". (*d*) Les Persans moins rigides & moins scrupuleux que les Turcs, ont des Joueurs publics de Marionettes, des Charlatans, des joueurs de gobelets : cependant tout cela n'est guéres moins commun chez les Turcs, malgré la sévérité des dogmes.

Auprès du divertissement des Marionettes, mettons les Danseurs publics, appellés *Tchinguis*, & ces Danseuses que le même (*e*) Thevenot nous a désignées sous le nom de *Tchinguintenes*. Les uns & les autres sont représentés dans la Taille-douce qui se place ici. On avouera sans peine que la Danse ne devroit exciter par elle-même aucun respect pour la Religion ; car quel honneur acquerreroit celle-ci par des mouvemens, qui, selon (*f*) un des plus grands hommes de l'Antiquité, marquent ou de l'extravagance ou de l'ivresse ? Toutes les Nations (*g*) semblent s'accorder aussi à mépriser les Danseurs de profession. On les admire ; & ils divertissent en Turquie, en Perse & dans le Mogol, comme en France & en Angleterre : mais ceux qui gagnent leur vie à cet exercice, ne donnent par tout qu'une mauvaise idée de leur conduite. La débauche & les mauvaises mœurs sont regardées par tout comme les attributs de leur profession ; & on ne pense pas autrement sur leur compte en France & en Angleterre, qu'en Turquie & en Asie, où, comme chez nous, les gens de cet ordre servent à plus d'un métier. En Perse, dit Chardin, il n'y a que les femmes qui dansent : mais des hommes animent par leur chant les gestes & les postures de ces femmes, dont la vertu est fort au-dessous de la moienne. Leurs danses sont expressives, comme l'étoit autrefois la danse des Grecs & des Romains. Quoiqu'il en soit, la corruption n'a pas commencé la danse ; elle l'a suivie. La danse est si peu criminelle en elle-même, que plusieurs Nations n'ont pas craint de la faire entrer dans le culte religieux, par une raison qui paroit assez naturelle ; c'est que la Poësie & la Musique, en même tems qu'elles élevent l'ame, & lui font parler un langage surnaturel, l'excitent à se réjouir : or la nature de la joie est de nous exciter à danser. Ces deux choses, comme l'on sçait, ont fait toujours le principal ornement du culte religieux. Ajoutons y que la danse étant due à la même impétuosité d'esprit (*h*) qui forme les transports du zéle extérieur, il se peut fort bien que des Nations aient cru qu'elle pouvoit servir à marquer

(*a*) Voiage, &c. Tom. prem. L. 1. Ch. 25.

(*b*) *Sigillaria*, Festum *Sigillorum* ; surquoi voi. *Suetone* & *Macrobe*, L. I. Ch. 11. *Saturnal.* vers la fin.

(*c*) Il semble que cela n'est pas trop clair.

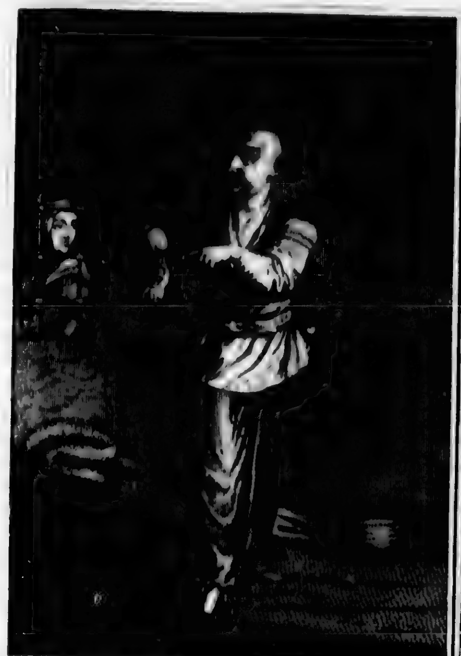
(*d*) Voiez *Chardin*, Tom. 3. de ses Voiages, Edit. in 4. de 1735.

(*e*) Ubi sup.

(*f*) *Caton*, qui disoit, *nemo saltat sobrius.*

(*g*) Il faut en excepter la plus grande partie des Peuples de l'Amerique, & plusieurs Nations d'Afrique & d'Asie.

(*h*) C'est ainsi que David dansa devant l'Arche d'alliance.



*AMANT TURC qui se cicatrise le bras devant sa Maîtresse pour preuve de son Amour.*



*ENFANT TURC que l'on mene a la Circoncision.*



*TCHINGUI Danceur Turc.*



*TCHINGUIS ou Danseuse Turque.*



B. Picart delin. 1731

*La* DANSE DE



*...n DANSE des DERUIS*

qu
qu
tra
la
ce
pe
qu
ns

no
de
ils
nu
dé
Ve
vri
que
tou
De
ſtat
dre
tru
l'an
pro
la

P
ici,
Ma
ſité
qu'e
nat
ſeul
ou r
de (
qu'il
l'ég
S
& a
endr
n'y
fidèl
de p

(a)
Au re
ver l'u
Grecs
chez l
(b)
Liv. I
Tourn
(c)
(d)
Meur
mun à
quelqu
Voiez
tion d
T

quer leur zéle religieux, & la joie qu'ils avoient de servir la Divinité de la maniére qu'ils croioient lui être la plus agréable ; ce qui les a portés insensiblement à mettre les transports de leur joie en régle, & pour ainsi dire (a) à les *cadenser* à l'honneur de la Divinité. C'est donc l'abus, qui rend la Danse méprisable chez les Musulmans ; cependant on peut dire, qu'ils ne l'ont pas entiérement bannie de la Religion, puisqu'on peut fort bien appeller Danse religieuse le *tournoiement* des *Dervis*, & que la description qu'en donnent (b) plusieurs Voiageurs, le doit faire regarder comme un acte solemnel de Religion.

Cet exercice de dévotion se fait le Mardi & le Vendredi, après un Sermon prononcé par le Supérieur de ces Dervis sur un texte de l'Alcoran. Le Sermon est suivi de quelques priéres tirées aussi de l'Alcoran qu'ils chantent tous ensemble ; après quoi ils saluent le Supérieur, & la danse ou le tournoiement (c) commence, & se continue au son de la flute, & de plusieurs autres Instrumens. Il n'est pas nécessaire de décrire plus en détail une Cérémonie, dont la description se trouve dans les moindres Voiageurs. Cette Danse religieuse fut inventée, dit Thevenot, par un certain *Mevlana*, que les Dervis respectent comme un grand Saint ; & Ricault nous apprend que ce Saint, qu'il nomme (d) *Mevelava*, tourna miraculeusement quatorze jours tout de suite sans prendre aucune nourriture, pendant que son compagnon *Hamzé*, Dervis comme lui, jouoit de la flute. Ensuite il tomba en extase ; & dans cette extase il reçut des révelations admirables, qui contribuerent à l'établissement de l'Ordre Religieux des Dervis. La flute, disent-ils aussi, est un instrument sacré, un instrument de musique sanctifié par l'usage que Jacob & les autres saints Bergers de l'ancien Testament en ont fait. On nous assure cependant que les Turcs rigides n'approuvent pas cette dévotion, & qu'ils croient que cette danse des Dervis est contraire à la Religion, de même que la musique des Instrumens.

## *De quelques autres* Défenses *portées par* l'Alcoran.

PASSONS sur cette distinction des (e) viandes dont il a été parlé plus haut. C'est ici, nous dit-on, que l'on trouve dans Mahomet une imitation parfaite du Judaïsme. Mais outre que cette distinction étoit généralement fondée sur une espéce de nécessité, il faut remarquer que cette même nécessité s'est étendue par tout l'Orient ; qu'on doit l'attribuer au climat, & appliquer généralement à tous ces païs méridionaux ce qui a été remarqué de l'Arabie. A l'égard de l'Alcoran, il ne défend pas seulement de manger du sang & de la chair d'animaux offerts ou sacrifiés aux Idoles, ou morts de mort naturelle. Cette défense est même spécifiée en plusieurs endroits de (f) l'Alcoran ; & la précaution des vrais Musulmans est telle en cette occasion, qu'il faut que le Boucher (g) qui égorge l'animal, prononce (h) la bénédiction en l'égorgeant, sans quoi ils ne croiroient pas qu'il leur fut permis d'en manger.

Sur la défense d'exercer l'usure, il suffit de renvoier au Chapitre II. de l'Alcoran, & au Chapitre III. où Mahomet défend l'intérêt (i) de l'intérêt. Dans ces deux endroits on trouvera l'Usure mise au rang des péchés les plus énormes ; & Mahomet n'y autorise pas même, comme chez les Juifs, la permission de l'exercer contre l'infidéle. C'est ici que s'écrieroient, *heureux Païs !* ceux qui se plaisent à chercher plus de perfection dans les usages & dans les tems éloignés d'eux, que chez leurs com-

(a) Par exemple, tels étoient les Chœurs. Au reste il seroit fort inutile de vouloir prouver l'usage de la danse dans la Religion chez les Grecs, les Romains, les Perses, &c. & même chez les Juifs.

(b) *Thevenot*, Cha. 40. du Livre I. *Ricaut*, Liv. II. Chap. 13. de l'*Etat de l'Empire Ottom*. *Tournefort*, Lettre XIV.

(c) Voi. la Figure qui se place ici.

(d) *Mevelava*, dit *Bespier*, est corrompu de *Mevvlana*, & ce terme, ajoute-t-il, est commun à tous ceux qui en matiére de Religion ont quelque commandement sur les autres, &c. Voiez aussi ce qui sera dit ci-aprés dans la description des *Dervis*.

(e) Voiez ci-dessus.

(f) Ch. 2. Ch. 5. & Ch. 6. & 16. Dans ces deux derniers chapitres, *Mahomet* fait exception en faveur de ceux que la force ou la nécessité contraignent de manger de ce qui est défendu par son *Alcoran*.

(g) *Sale*, notes sur le Ch. 2. de l'*Alcoran*.

(h) *Bismill'ah*, au nom de Dieu.

(i) *Usuram duplicationibus duplicatis*, selon la version de l'Abbé *Maracci*. Quoique les loix du Christianisme défendent cette usure excessive, & qu'on doive la regarder comme un veritable larcin, il y a cependant d'honnetes gens parmi les Chrétiens, qui l'emploient adroitement. Les exemples sont fréquens.

temporains, dans leur propre patrie, & pour ainsi dire, dans leur domestique : mais qu'ils ne se trompent pas. Il y a dans les païs Mahométans des Musulmans avares, escrocs & usuriers, qui éludent ou interprétent conformément à leur sordide intérêt les préceptes & les défenses de l'Alcoran, comme les usuriers Juifs la Loi de Moïse, & les usuriers Chrétiens l'Evangile de Jesus-Christ. Avec des distinctions favorables, ils se chargent tous hardiment des dépouilles de leur prochain; & ce fardeau ne les empêche pas de prendre la route du Paradis, & d'y marcher avec toute la confiance d'un Fidéle qui n'a rien à se reprocher.

Le même Chapitre qui défend l'usure, ordonne la miséricorde & la patience envers un débiteur insolvable, ou qui ne peut satisfaire ses créanciers qu'en se privant des moiens de subsister, ou de nourrir sa famille. En cette derniére circonstance Mahomet va beaucoup plus loin encore; car il ordonne d'abandonner la poursuite d'une telle dette, & même d'en faire une aumône au profit du débiteur insolvable. Sans examiner ici de trop près, si Mahomet a pris des principes si charitables dans les Loix de Moïse & de Jesus-Christ, reconnoissons que l'humanité toute seule, & le bien de la Societé pouvoient les dicter. Par l'une, le Fondateur du Musulmanisme voulut éviter l'excès des poursuites, & par l'autre, la ruine de ses Sectateurs. Les anciens Romains, qui ont précédé l'Evangile, & qui vraisemblablement ne connoissoient pas les Loix de Moïse, ou les connoissoient très-peu, regardoient l'usure comme une chose si pernicieuse, qu'ils condamnoient les usuriers à la restitution du quadruple de ce qu'ils avoient extorqué, au lieu (*a*) que le larron ne l'étoit qu'à la restitution du double de ce qu'il avoit pris. La prudence & l'équité seule dictoient aux Romains, qu'un usurier est plus pernicieux à la société qu'un voleur; & il n'est pas difficile d'en pénétrer la raison.

Attribuons aussi au bien de la Société civile & à l'humanité, l'abolition du barbare usage d'enterrer les filles en vie. Les anciens Arabes tâchoient de justifier cette coutume, par le spécieux prétexte de prévenir les affronts, ausquels les filles peuvent exposer leurs parens par une mauvaise conduite. A ce motif ils en ajoutoient un autre aussi frivole, qui étoit la servitude & la misére à laquelle les filles sont exposées. Outre cela, ces anciens Arabes n'estimoient le sexe, qu'autant qu'il est nécessaire à la propagation du genre humain, & qu'il peut contribuer au plaisir de l'homme. Du reste, ils en faisoient si peu de cas, que la naissance d'une fille étoit généralement regardée comme un grand malheur, & sa mort au contraire comme un grand bonheur. Quand une fille avoit atteint l'âge de cinq ou six ans (*b*) on la paroit, & la parfumoit; après quoi le pere la conduisoit lui-même auprès d'une fosse, & prenant le moment qu'elle étoit attentive à y regarder, la précipitoit, combloit la fosse avec de la terre, & enterroit ainsi toute vive cette malheureuse victime d'un faux amour paternel, ou plutôt de quelque superstition Arabesque, qui nous est restée inconnue. Cette coutume étoit particuliérement établie parmi les *Koraishites*. D'autres la rapportent autrement, & disent que lorsqu'une femme entroit en travail, on la faisoit conduire au bord d'une fosse; & s'il lui arrivoit d'y être délivrée d'une fille, on prenoit l'enfant, & on le jettoit dans la fosse. On ne rappellera point ici l'exposition des filles chez les Grecs & les Romains, &c. cela est connu des moindres Lecteurs : mais tous ne sçavent pas que les Egyptiens enterroient & noioient tous les ans des filles en vie à l'honneur du Nil, pour obtenir de lui par ce sacrifice un accroissement avantageux à leurs terres, & qu'il lui plût d'y garder de justes bornes, ainsi que dans son décroissement. De même en certaines occasions les Perses enterroient des filles & des garçons tout vivans. Enfin dans une calamité extraordinaire, les Romains enterrerent un Gaulois & une Gauloise avec un Grec & une Grecque.

On prétend que les Chinois s'attribuent encore aujourd'hui le privilége de tuer leurs enfans, surtout les filles, quand ils sont hors d'état de les nourrir; mais à l'égard des garçons, ils évitent autant qu'ils peuvent cette extrémité : & cela ne doit pas surprendre, puisqu'ils disent avec presque tous les Peuples du monde que les hommes sont la force d'un Etat. Par conséquent leur principe en cette occasion ne

(*a*) *Majores nostri sic habuerunt, & ita in legibus posuerunt, furem dupli condemnari, fæneratorem quadrupli.* Passage de Caton.

(*b*) *Parfumez la, & mettez lui ses atours, afin que je la renvoie à ses meres.* C'étoit la formule emploiée en cette circonstance. *Odoribus & ornamentis eam honesta, quò ipsam ad matres suas adducam.* Pocock, *specimen*, &c. ubi sup. p. 336.

différe pas de celui des Grecs, à qui un de leurs Poëtes fait dire (*a*) que quelque pauvre que soit un homme, il peut bien nourrir un garçon ; mais qu'un pere, quoique riche, ne se résout qu'à peine à nourrir sa fille.

---

## CHAPITRE II.

### Cérémonies *du* Mariage *des* Mahométans, *de leur* Circoncision, *de leurs* Funérailles.

DE ces usages des Mahométans dont on vient de parler dans le Chapitre précédent, passons aux Mœurs & aux Coutumes qui dérivent plus particuliérement de la Religion, & à certaines choses qui s'y rapportent dans la société civile.

### *Le* Mariage *des* Mahométans.

COMMENÇONS par ce qui regarde la Polygamie & le Mariage. A voir la Polygamie en gros & sans réflexion, elle ne paroîtra que fort avantageuse aux Païs Mahométans. Plusieurs femmes, dira-t'on, doivent nécessairement fournir un plus grand nombre de Citoiens ; de même que plusieurs champs bien labourés fournissent beaucoup plus de grain qu'un seul. Mais cette comparaison répetée tant de fois en tant de Païs, se trouve fausse. Il n'y a point de proportion entre le mari de plusieurs femmes, & le Laboureur de plusieurs champs ; celui-ci n'y met rien du sien, qu'il ne puisse réparer en vingt-quatre heures : mais le premier use ses forces, & s'épuise d'esprits d'une maniére irréparable. N'en disons pas davantage sur une matiére si délicate, & contentons-nous d'assurer, qu'il est comme démontré que les Païs où régne la Polygamie, le concubinage public, les dereglemens de l'amour, &c. sont beaucoup moins (*b*) peuplés, que ceux où les Loix réduisent les hommes à se contenter d'une seule femme, & où la Religion les retient par la crainte ou par la réflexion.

Mais quel est après tout le véritable objet de la Polygamie ? C'est le désir du changement, & la variété dans un plaisir que les Religions établies dans les Païs Méridionaux n'ont pas voulu refuser à des hommes, que la chaleur du climat disposoit à une luxure bien plus criminelle. Il semble aussi que Dieu a bien voulu tolérer cette foiblesse, puisque les Juifs, & même plusieurs de leurs Prophétes, ont été Polygamistes sans préjudice à leur sainteté. Quoiqu'il en soit, la Polygamie n'est point sans bornes chez les Musulmans, comme le vulgaire du Christianisme se l'imagine, & même comme beaucoup d'habiles gens l'ont crû ; puisque l'Alcoran n'accorde proprement (*c*) que quatre femmes à un mari, & (*d*) que cet usage est assez généralement suivi. Si pourtant on est hors d'état d'en entretenir autant, le Lé-

(*a*) La traduction littéralle du passage de *Posilippe* est celle-ci ; » Le pauvre ne fait pas » difficulté de nourrir son fils : mais un pere » expose sa fille, quelque riche qu'il puisse etre. «

(*b*) Voiez *Ricault*, ubi sup. L. II. Ch. 21. au sujet du mauvais effet de la Polygamie. Il croit aussi que la jalousie des femmes leur fait chercher des secrets pour faire avorter leurs rivales.

(*c*) Au Chap. IV. dès le commencement, après avoir donné quelques beaux préceptes aux *Musulmans* sur ce qui est dû à des Pupilles du Sexe féminin ; sur quoi on peut voir l'explication que donne M. *Sale* de ces passages, & aussi la version de l'Abbé *Maracci*. On remarque même dans ces passages beaucoup de justice à l'egard des femmes ; puisque *Mahomet* recommande à ses Croians de n'en prendre qu'une, supposé qu'ils ne se sentent pas assez de force d'esprit, pour maintenir l'equilibre entre plusieurs femmes.

(*d*) Voiez *Eclairciffem.* &c. ubi sup. p. 202. & suiv.

gislateur Arabe conseille de n'en prendre qu'une ; & c'est là le parti que choisit le commun peuple Mahométan, en y ajoutant le privilége de se donner quelques esclaves pour concubines, mais sans excéder le nombre de quatre, que prescrit le Législateur. Tels sont donc les réglemens établis pour les fidéles observateurs de la Loi : car en Turquie, en Perse & dans le Mogol, les moins scrupuleux parmi les Grands, ont dans leur Serrail autant de femmes ou de maîtresses, qu'il leur plaît d'y en renfermer pour leurs besoins ou pour leurs plaisirs ; & pour les autres Mahométans, ils emploient comme nous, malgré la sévérité de notre Christianisme, tous les moiens que l'amour & la débauche peuvent fournir aux deux sexes. Les exemples de ce que l'on dit ici des Mahométans sont trop connus pour les rapporter : nous remarquons seulement, que de la part des hommes la galanterie est si tendre & si passionnée, qu'on les y trouve souvent de vrais Dom Quichotte (*a*), capables de toutes sortes d'avantures, & de courir des hasards, pour prouver ou pour justifier leur amour. Une de ces ridicules preuves d'amour consiste à se (*b*) maltraiter soi-même, pour marque de dévouement à une maîtresse : mais d'un autre côté, leur débauche est assez souvent impétueuse & brutale.

Ceci nous conduit assez naturellement à la description du mariage des Mahométans. Le vulgaire s'imagine qu'une Religion qui permet la Polygamie, fait du mariage un objet de honte & de mépris. Cependant (*c*) on nous assure au contraire, que les Turcs en font beaucoup de cas : mais on ajoute, que le mariage n'est pas ratifié solemnellement (*d*) devant des Prêtres, ni marqué du sceau de la Religion, comme chez les Juifs & les Chrétiens, & même autrefois chez (*e*) les Grecs & les Romains. Le *Cadi* (*f*) seul l'autorise » comme une action purement civile, qui » doit se passer en sa présence pour être estimée légitime, & où le mari reconnoît » devant le Juge qu'il s'est obligé à prendre une telle pour femme, à lui donner un » tel douaire, pour en pouvoir disposer comme elle voudra en cas de divorce. » La reconnoissance se fait sans que la femme y soit présente : mais le pére, ou au défaut du pére, d'autres parens comparoissent pour cela. Cette reconnoissance étant faite, il est permis au mari de prendre possession de sa femme ; & on la lui améne de la maniére qu'on l'a représenté ici voilée sous un pavillon, accompagnée de plusieurs femmes qui sont ou ses amies, ou ses parentes, d'esclaves, de joueurs & de joueuses d'instrumens, &c. Nous ne décrivons point les cérémonies des mariages Mahométans, parce que les (*g*) Voiageurs qui en ont traité sont entre les mains des moindres Lecteurs : mais il y a quelques particularités à remarquer à cette occasion.

1. *Ricault* nous apprend » que le concubinage ne donne aucune jalousie aux » femmes, pourvû qu'il ne les prive point de ce qui leur est légitimement du, » qui est d'être reçues une fois chaque semaine dans le lit de leur mari. C'est ce » que la Loi même accorde à ces femmes ; de sorte que s'il s'en trouve quelqu'une » qui ait passé une semaine toute entiére sans jouir de ce privilége, elle est en » droit de demander la nuit du Jeudi de la semaine suivante, & même de poursuivre » son mari en justice en cas de refus ». Il ajoute, que celles qui n'ont pas la hardiesse de réclamer le droit conjugal en justice, ne manquent pas de chercher ailleurs des moiens de dédommagement. On trouve beaucoup de conformité entre ce caractére des Mahométans modernes, & ce que nous lisons des femmes Juives dans les Histoires

(*a*) Cela ne se dit pas sans preuve ; on n'a qu'à ouvrir les *Mille & une nuit* & autres Romans Orientaux, pour en être convaincu.

(*b*) Voiez à la pag. 240 la Figure qui représente un amant Turc, qui se cicatrise le bras devant sa maîtresse pour lui montrer son amour. M. *Sale*, dans une note sur le Chap. XII. de l'*Alcoran*, rapporte que c'est un usage général aux Orientaux, de témoigner la violence de leur amour à leurs maitresses par des taillades & des incisions qu'ils se font. Ils prétendent prouver ainsi qu'ils sont prêts de perdre la vie pour elles.

(*c*) *Ricault*, Etat, &c. ubi sup. L. II. Ch. 21.

(*d*) C'est un Contrat civil, disent *Ricault* & *Tournefort*, &c. Neanmoins, selon ce dernier, on y ajoute une circonstance qui lui donne un air de Religion ; c'est de le faire bénir par le Curé (l'*Iman*). Voiez *Tournefort*, Lettre XIV. de ses Voiages.

(*e*) Chez les Romains il y avoit les Augures, le choix des jours, des vœux & des priéres aux *Dieux*, &c. Chez les Grecs, des sacrifices à Venus, à Junon, aux Graces.

(*f*) Juge.

(*g*) *Ricault*, *Tournefort*, *Thévenot*, *Chardin*, *Olearius*, &c.

que choiſie
er quelques
preſcrit le
rvateurs de
leux parmi
l leur plaît
autres Ma-
riſtianiſme,
ſexes. Les
les rappor-
aterie eſt ſi
hotte (*a*),
prouver ou
te à ſe (*b*)
is d'un au-

es Mahomé-
ie, fait du
re au con-
ariage n'eſt
de la Reli-
) les Grecs
civile, qui
i reconnoît
donner un
divorce. «
ére, ou au
Tance étant
lui améne
née de plu-
ueurs & de
es mariages
e les mains
à cette oc-

lousie aux
ement du,
. C'eſt ce
quelqu'une
elle eſt en
pourſuivre
a hardieſſe
ailleurs des
e caractére
les Hiſtoi-
res

ent *Ricault* &
ce dernier,
lui donne un
bénir par le
Lettre XIV.

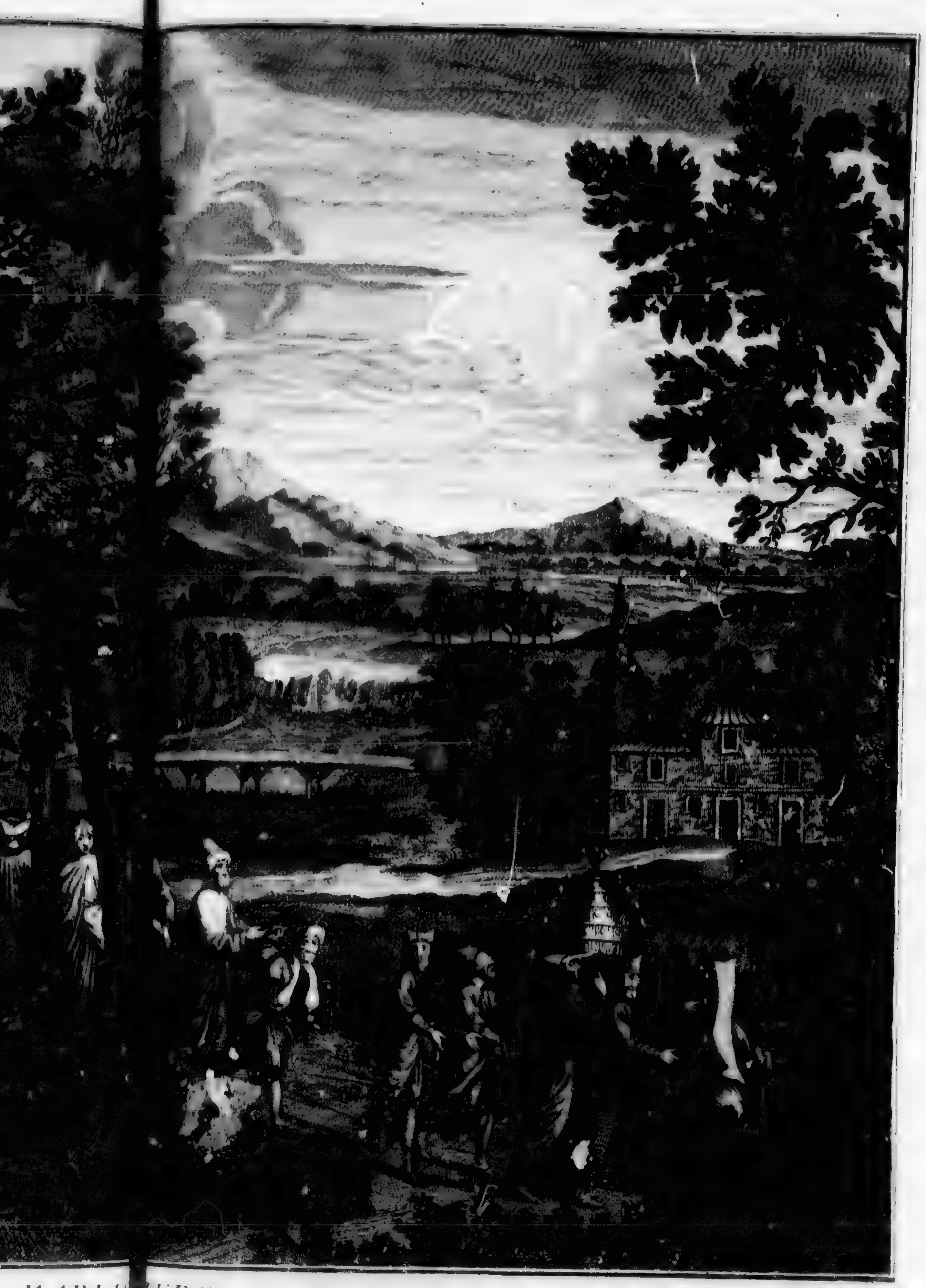
oit les Augu-
vœux & des
Grecs, des
Graces.

*ot*, *Chardin*,



*B. Picart direxit*

*HARLA[illegible]URC.*



*H.ARLA[illegible]URC.*

re
qu
ri
le

to
pa
»
»
»
»
»
»

&
*le*
ce
Da
le
qu
qu
re
me
ap

mu
» l
» c
» s
» p
» c
» c
» b
» g
» t
» g
» f
» f
» H
» f
» p
» c
» fi
» f
» p
» f
» q
» m
» q
» d
» ro
» h
» du
men
» l'A

(a
*Mail*
(b)

res de l'Ancien Testament. On y lit les plaintes qu'elles faisoient de leurs maris, qui sans doute acquittoient mal cette taxe que les Mahométanes exigent. A la vérité quelques-unes de ces femmes Juives ont pris pour prétexte l'indifférence, ou le *peu de sçavoir faire* de leurs maris, qui ne leur *donnoient point d'enfans*.

2. N'oublions pas un autre usage, dont nous trouvons aussi des traces dans l'Histoire sacrée, & qui, selon (*a*) un Auteur moderne, s'observe encore aujourd'hui parmi les Turcs. » Lorsque, dit-il, une femme de cette Nation ne peut avoir d'en» fans de son mari, elle lui donne son esclave, ou lui en achéte une, & lorsqu'il » en nait des enfans, ils sont regardés comme les enfans de la Maitresse. Elle les » tient pour tels, & les éleve sur ce pied. Souvent aussi, lorsqu'un Turc ne peut » avoir d'enfans, il adopte un jeune homme ou une jeune fille de ses esclaves. Alors » l'enfant adoptif est réputé enfant de la maison, & le Maitre est obligé de le pour» voir. Aussi n'y manque-t'il jamais. »

3. *Chardin* (*b*) après avoir rapporté l'âge auquel on émancipe en Perse les filles & les garçons, dit que le Cazi (le Juge) commence par demander au garçon, *si le Diable lui a deja sauté sur le corps*; c'est-à-dire en *bon François*, s'il a déja ressenti certains mouvemens involontaires, qui prouvent qu'on est en état de plaire aux Dames. Le jeune homme ne manque pas de répondre *oui*, & même d'affirmer que le Diable a réiteré le saut plusieurs fois. On ne rapporte cette circonstance bizarre, qu'à cause qu'il semble que cette maniére de questionner appuie l'opinion de ceux, qui croient que le Diable prit la forme d'un serpent, pour exciter nos premiers parens à cette mutuelle concupiscence qui fut, selon eux, l'origine du peché. Le même *Chardin* ajoute, que les Prêtres Mahométans, plus modestes & plus retenus en apparence, demandent au jeune homme *s'il a de l'eau d'homme sur lui*.

4. Un Auteur moderne (*c*) que nous venons de citer, parle d'un usage fort commun chez les Turcs d'Egypte, & qui mérite d'avoir place ici. » Parmi eux, dit-il, » la coutume des Grands est d'acheter de jeunes filles, qu'ils destinent à leurs fils » dès leur enfance, & qu'ils prennent dès l'âge de huit à neuf ans, afin de pouvoir » s'assurer de leur sagesse. Ils les font élever chez eux; & lorsqu'ils le jugent à pro» pos, ils leur donnent un appartement séparé, où elles restent renfermées avec » ceux qu'on leur destine pour époux, qui n'en sortent que très-rarement. Les péres » en usent de cette maniére, pour empêcher que leurs enfans ne se livrent à la dé» bauche, sous un climat où les dispositions au libertinage le plus honteux sont aussi » grandes, que les mauvais exemples sont fréquens. Ces jeunes Esclaves sont répu» tées libres & femmes légitimes de leur Maitre, dès qu'elles ont mis au monde un » garçon. Alors le mari commence à se laisser croitre la barbe. Car il est bon d'ob» server que dans ce Païs, la barbe est une grande marque d'honneur, & que les » femmes d'Egypte ne l'estiment pas moins, que celles de France en ont horreur. » En général les personnes de considération surtout marient très-rarement leurs en» fans, garçons ou filles, à des personnes d'une condition égale, parce qu'on ne » peut prendre sur elles la même autorité, que celle que l'on conserve sur des es» claves. Ainsi de la maniére dont ils assortissent leurs fils, ils marient aussi leurs » filles, en choisissant parmi leurs domestiques celui qui leur plait le plus, pour en » faire leur gendre. Par cette conduite les femmes conservent sur leurs maris l'em» pire absolu, que leurs péres ont eu sur eux avant elles, & dont ils n'oseroient se » soustraire, sans mettre leur vie en danger. Par le même arrangement, un homme » qui épouse une esclave de sa maison, ne risque jamais d'être assujetti. Il arrive » même assez souvent, qu'un homme marie ses propres femmes à ses esclaves, quoi» qu'il en ait eu des enfans; & c'est aussi une chose fort ordinaire, qu'après la mort » des Maîtres, leurs esclaves épousent leurs femmes. Il est vrai que cet usage ne pa» roît pas sans inconvenient, puisque pour changer un vieillard usé contre un jeune » homme vigoureux, & jouir du privilége de la coutume, on hâte souvent la mort » du sexagénaire. »

5. Une des principales Cérémonies du Mariage des Mahométans, est celle de mener l'épouse aux bains. „ Ce tems des bains qui dure cinq ou six heures, dit „ l'Auteur que nous venons de citer, est souvent le plus agréable que l'épouse ait

(*a*) *Description de l'Egypte*, &c. par M. de *Maillet*, Lettre X.
(*b*) Tome III. de ses Voiages, Chap. 17. Edition in 4. de 1735.
(*c*) *Description de l'Egypte*, ubi sup.

» dans tout le reste de sa vie. Là on la divertit par toutes sortes de Mascarades. » On l'habille tantôt en Juge, tantôt en Soldat, quelquefois en Païsan, ensuite en » Prince & en Vizir. Quand on n'a omis aucune de ces sottises, on dit que la » Mariée a eu les grands bains. On la reconduit ensuite à son logis avec les mê» mes cérémonies qu'elle en étoit sortie, c'est-à-dire, avec les Fifres & les Tambou» rins, si les parens ont les moiens de les lui donner. Au moins faut-il qu'elle soit » accompagnée de quelque Instrument, ne fut-ce que de quelques morceaux de » pots cassés, qu'un misérable remue dans ses mains avec une sorte de cadence, qui » n'est pas toujours sans adresse. Ce bruit ridicule est ordinairement accompagné » du son de quelque vieux tambour, & d'un méchant hautbois de Village. Cette » musique n'est au reste que pour la lie du Peuple, qui ne se croiroit pas marié sans » cela. A l'égard des gens riches, sur-tout des Grands, ils ménent leur mariée » aux bains au son des Trompettes, des Fifres & des gros Tambours, & sont pré» cédés d'un gros de Janissaires plus ou moins considérable, à proportion de leur » rang & de leurs richesses. »

6. Le même Auteur décrit ensuite la Cérémonie de conduire la Mariée du logis de son pére à celui de son époux, & dit qu'elle est accompagnée de plus de magnificence encore que celle des bains. » On porte à découvert devant la jeune épouse » tout ce qu'elle emporte de la maison paternelle, tapis, coussins, matelats, couver» tures, pignates, plats, bassins, pierreries, joiaux, perles, ceintures, argenterie, » jusqu'à des soques de bois qu'on nomme *Cobcal*, & qui sont travaillées avec de » la nacre de perles, & par ostentation, on ne manque pas de charger sur quatre ou » cinq chevaux ce qu'un seul porteroit facilement. A l'égard des pierreries, des bi» joux & autres choses de prix, on met de même dans quinze plats ce qu'on » porteroit aisément sur une assiéte. Souvent même il arrive que pour paroître da» vantage, les parens empruntent de leurs amis de quoi faire honneur à leur fille » dans cette marche, n'aiant pas par eux-mêmes dequoi fournir suffisamment au » faste qu'exige l'usage, surtout lorsqu'ils ont la réputation d'être plus à leur aise » qu'ils ne le sont effectivement. »

7. Les Turcs, disent *Ricault*, *Tournefort*, &c. ont aussi une espéce de demi-mariage qu'ils appellent *Cabin*, lequel consiste à prendre une femme pour un certain tems. La convention se passe en forme devant le *Cadi*, qui la met par écrit en présence des contractans ; & la somme convenue se paie par le mari, lorsqu'il renvoie sa femme après le tems stipulé. Personne n'ignore que les Mariages de cette espéce étoient en usage chez les Romains ; qu'ils le sont chez les Chinois & chez les Indiens modernes ; que les Marchands & les Voiageurs Chrétiens ne craignent pas d'en faire de cette sorte dans le Levant, & que les (*a*) Turcs les reprochent aux Chrétiens ; que les Espagnols ont leurs *Amancebadas*, qui véritablement, comme le remarque *Ricault*, ne sont pas autorisées par les Loix, mais qui n'en jouissent pas moins d'une connivence criminelle ; & enfin, que même parmi les Chrétiens connus sous le nom de *Protestans*, l'usage de s'affermer (*b*) des filles de bonne volonté pour un certain tems n'y est guéres moins commun qu'ailleurs. A Dieu ne plaise pourtant qu'on entre dans ces petits détails, pour mettre odieusement les Chrétiens en parallèle avec les Mahométans : mais dans un Ouvrage où il n'est question que de mœurs & de coutumes, il peut bien être permis de montrer que toute Religion mise à part, les vices & les passions rendent les hommes égaux, & presque toujours les mêmes par tout ; & que les passions qui sont, s'il faut ainsi dire, les traits de l'ame, ont une espéce de rapport & de proportion entr'elles, comme les traits du visage.

8. *Ricaut* parle d'un autre demi-mariage des Eunuques. Il leur est permis de se marier, & même d'épouser plusieurs femmes. Cependant on nous assure que ces Eunuques sont absolument rasés : eh ! que peuvent prétendre ces misérables ? *Ludunt in umbra voluptatis*, & cela ne les empeche pas d'*etre abominables en leur lubricité*, selon l'expression de (*c*) *De Breves*. On n'a garde d'expliquer ici en quoi elle peut consister, puisqu'ils sont privés des seuls moiens qui peuvent satisfaire des demi-hom-

(*a*) *Tournefort*, ubi sup. Lettre XIV.

(*b*) Cela se voit dans les P. B.. & ailleurs : mais n'oublions pas aussi les baux des Nobles de Venise avec les Courtisanes de cette République ; ni que les *Cantoneras* sont membres de l'Etat en Espagne.

(*c*) Voiage au Levant, p. 373. selon la citation de *Bespier* dans les Remarques sur *Ricault*.

Mafcarades.
n, enfuite en
on dit que la
avec les mê-
les Tambou-
l qu'elle foit
morceaux de
cadence, qui
accompagné
illage. Cette
as marié fans
t leur mariée
, & font pré-
rtion de leur

riée du logis
us de magni-
jeune époufe
lats, couver-
, argenterie,
ées avec de
ur quatre ou
eries, des bi-
ts ce qu'on
paroître da-
à leur fille
famment au
à leur aife

e demi-ma-
un certain
écrit en pré-
u'il renvoie
de cette ef-
s & chez les
aignent pas
rochent aux
, comme le
ouiffent pas
iens connus
olonté pour
plaife pour-
Chrétiens en
tion que de
eligion mife
toujours les
es traits de
es traits du

permis de fe
que ces Eu-
: *Ludunt in*
*eité*, felon
e peut con-
demi-hom-

t membres de

3. felon la ci-
ues fur *Ricault*.



*AFRIQUAINE en habit de cérémonie.*



*AFRIQUAINE en deshabille.*



B. Picart sculp. direxit 17[illegible]

*FEMME MORESQUE.*



*FEMME d'AFRIQUE allant par les ruës.*





FEMME PERSIENNE





PERSAN



ARABE du Desert



HABILLEMENT des principaux Barbaresques.

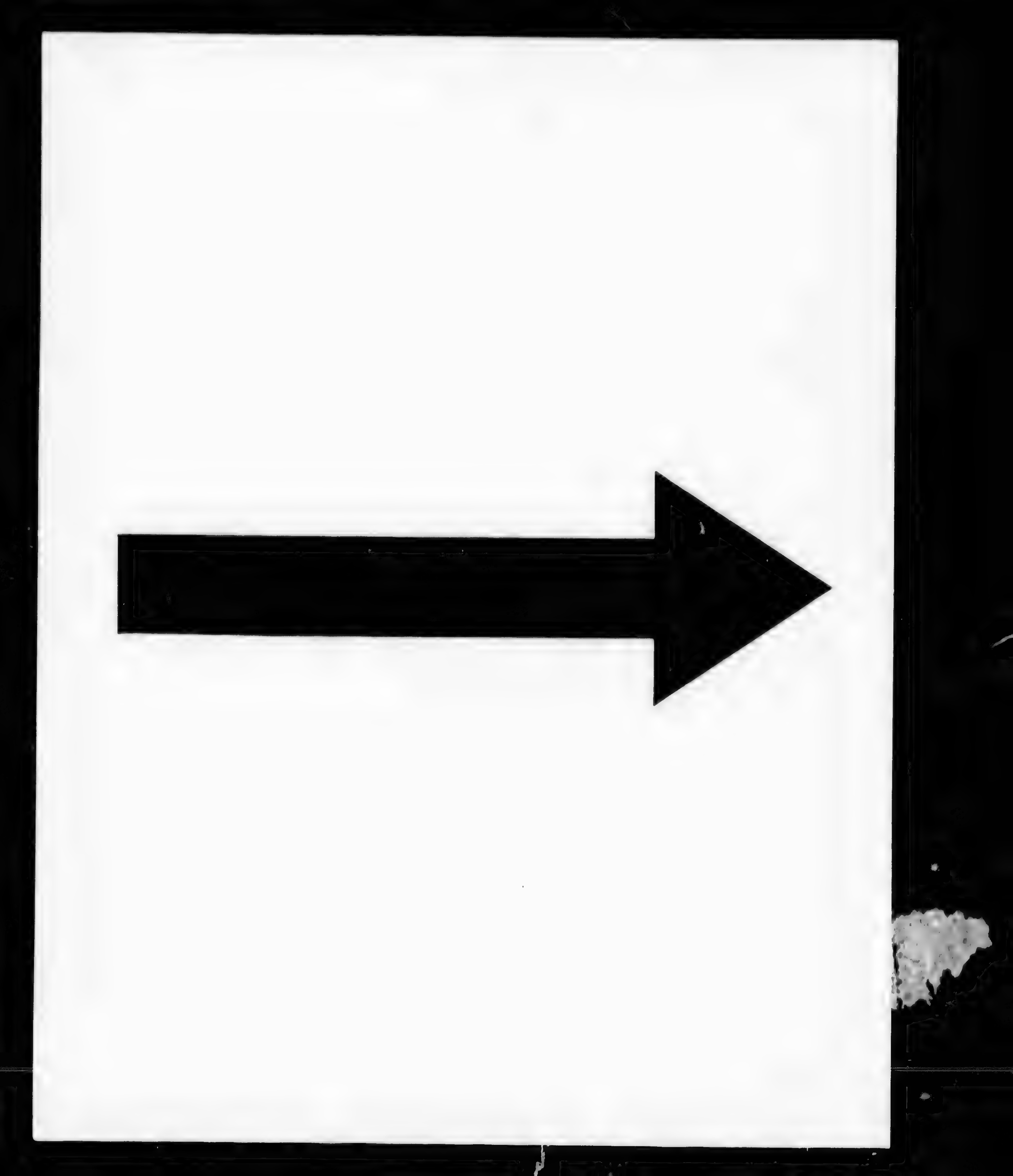
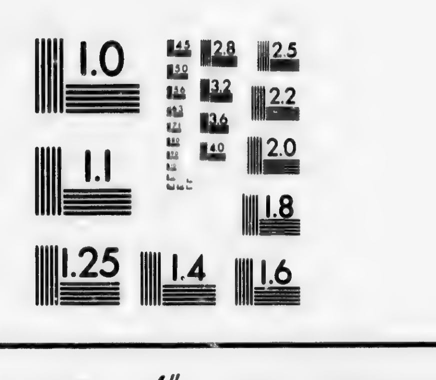


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8

r
l'

c
to
c
d
d'
u
T
n
n'
jo

»
»

en
po
on
ve
fu
pa
*S'i*
ne
qu
de
lo
*la*
un
*ren*
& j
tou
aux
à c
hab
Aj
fer
geu
tan
ten
tair
l'on
mau
la f
que
moi
des
1
cett
d'un
*rer*
de M
com

(*a*
qui c
(*b*
(*c*
les D
(*d*

mes, & les rendre aussi agréables aux Musulmanes, que les Eunuques faits à Rome l'étoient autrefois (a) aux Dames Romaines.

9. On pourroit encore appeller mariage, mais improprement peut-être, le commerce des Mahométans avec leurs esclaves. Disons plûtôt que c'est un libertinage autorisé en quelque façon par la Loi des Musulmans, qui permet d'emploier les esclaves à tel usage qu'on juge à propos. On nous fait remarquer ici deux choses dignes d'attention ; l'une, qu'il est permis aux Musulmans d'épouser indifféremment des femmes de toute autre Religion que la leur, pourvû qu'ils les choisissent dans une Religion, qui ait ses Dogmes écrits & en état d'être examinés ; l'autre, qu'en Turquie les enfans de tant de différentes femmes, même des esclaves, héritent néanmoins également des biens de leur pére. Il est pourtant vrai que si le pére n'affranchissoit pas dans son Testament les enfans nés d'une esclave, ils seroient toujours réputés esclaves, & resteroient à la discrétion de l'aîné de leur famille.

10. *Thévenot*, Voiageur judicieux & exact, (b) a écrit « que les Turcs n'épousent jamais leurs parentes, si elles leur sont plus proches que de huit générations » inclusivement. »

11. Selon le même Voiageur, & selon le témoignage de tous ceux qui voiagent en Levant, les Mahométanes ajoutent autant qu'elles peuvent l'art à la nature, pour se donner les agrémens qu'elles n'ont pas, ou pour augmenter ceux qu'elles ont déja. Passons sans description le luxe & la magnificence des habits ; les cheveux postiches, qui suppléent en quelques-unes à ceux que cette nature leur a refusés ; des couleurs ajoutées à celles qui manquent au visage, ou qui n'y paroissent pas avec un certain éclat ; des sourcils peints, des paupiéres noircies avec la (c) *Surma*. Tout cela, comme on sçait, se pratique aussi chez nous ; & les Chrétiennes auroient aussi grand tort de faire la guerre sur cet article aux Mahométanes, que la plus grande partie de nos dévots, tant Catholiques Romains que Protestans, de se féliciter de leur piété, en lisant cette maxime Pharisaïque si fréquente, selon *Chardin* (d), dans la bouche des Persans : *la Religion est fondée sur la netteté ; & la moitié de la Religion c'est d'être bien net.* Car le Persan seroit en droit de dire aux uns, *votre pratique prouve que la moitié de votre Religion ne consiste qu'à entendre réguliérement une Messe*, & aux autres *qu'elle ne consiste qu'à aller au Prêche.* Les Voiageurs, & *Thévenot* entr'autres, nous font comprendre que dans le Levant, comme chez nous, toute l'attention des Dames est à se parer & à plaire, sans avoir le moindre égard aux facultés du mari, dût-il avoir à peine du pain dans son domestique. Ajoutez à ce luxe excessif une oisiveté sans bornes, qui les rend très-vicieuses, &, selon cet habile Voiageur, *leur fait appliquer toutes leurs pensées à trouver les moiens de se divertir.* Ajoutez-y une coquéterie dont la hardiesse & la licence passent l'imagination, & se feroient regarder comme incroiables, si elles n'étoient attestées par des (e) Voiageurs dignes de foi ; & on trouvera des matériaux propres à comparer les Mahométanes avec les Chrétiennes de la plus grande partie de l'Europe. On auroit été tenté de donner ici le détail de la parure des Musulmanes, & une espéce d'inventaire de leur toilette : mais il a été donné & redonné par les *Compilateurs*, ou, si l'on veut, les Plagiaires qui nous ont précédés avec quelques Figures, bonnes ou mauvaises, qui représentent ces Dames. On se contentera donc de placer ici pour la satisfaction des yeux du Lecteur, des Persiennes, des Africaines, & des Moresques de la Loi de Mahomet, avec un Persan, des Barbaresques, & des Arabes, moins souvent représentés, à ce qu'il nous semble, & moins délicatement aux yeux des Européens.

12. Accordons, s'il est possible, la contrainte où vivent les Mahométanes, avec cette hardiesse qu'on dit (f) que la Loi leur permet, de demander d'être séparées d'un mari froid & impuissant. Accordons aussi (g) l'*obligation où est le mari d'assurer un douaire à sa femme pour le reste de ses jours*, avec le préjugé qui chez beaucoup de Mahométans, & en général chez la plupart des Orientaux, fait regarder les femmes comme des animaux tout au plus *demi-raisonnables*, (h) *& destinés pour le service de l'homme*

(a) Voiez *Juvenal*, Satyr. VI. à l'endroit qui commence, *ergo exspectatos*, &c.
(b) Voiages, L. I. Ch. 41.
(c) Drogue particuliére fort en usage chez les Dames Turques.
(d) Voiages, Tome IV. p. 49. Ed. de 1735.
(e) Les mêmes qu'on vient de citer.
(f) *Ricault*, ubi sup. Voiez ci-après.
(g) *Tournefort*, ubi sup.
(h) *Thévenot*, ubi sup.

*comme un cheval*. Mais il y a bien d'autres contradictions & dans leurs mœurs & dans les nôtres.

13. L'Alcoran (*a*) déteste l'adultére, & ordonne qu'un mari qui en accusera sa femme sans le prouver, sera condamné à la bastonade. Cependant faute de témoins & de preuves, (*b*) disent quelques Voiageurs, le mari est obligé de jurer quatre fois devant le Juge qu'il dit la vérité. A la cinquiéme, il proteste que s'il ment, il veut être maudit de Dieu & des hommes. D'un autre côté on ajoûte, que par un privilége qui paroîtra extraordinaire, même à bien des Chrétiens, la femme est crue sur ses sermens, pourvû qu'au cinquiéme elle prie Dieu qu'il la fasse périr si son mari a dit vrai. Quand l'adultére de la femme est évident, le mari, selon Tournefort, est dans un tel cas maître de sa vie; & s'il est vindicatif, il la fait enfermer dans un sac rempli de pierres & la noie. » A la vérité, continue-t-il, la plupart sçavent si bien » ménager leurs intrigues, qu'elles meurent rarement dans l'eau; & quand leurs ma- » ris leur accordent la vie, elles deviennent quelquefois plus heureuses qu'elles n'é- » toient, parce qu'on oblige l'adultére à épouser son galant, qui est condamné à mou- » rir, où à se faire Turc, supposé qu'il soit Chrétien «. A l'égard du galant, il lui arrive assez souvent d'être promené sur un âne, la tête tournée vers la queue qui lui sert de bride, avec des trippes qui lui ceignent le front comme un diadême, & une cravate de même espéce. La scéne finit par un régal de coups de bâton sur les reins & sous la plante des pieds.

14. On épargne ici au Lecteur la répétition de tout ce qu'on nous raconte de la jalousie des Grands, pour ces femmes renfermées & observées sans cesse par des Eunuques, ausquels quoiqu'il ne reste rien du tout pour plaire, il est encore à peine permis de regarder celles qu'ils gardent à vûe, & qui n'ont d'autre privilége distinctif dans leur prison, que d'être comme *étiquetées*, pour servir à tour de rolle aux plaisirs des Monarques dont elles composent le Serrail. On peut lire dans (*c*) Tournefort, les précautions & les formalités mises en usage, quand il faut appeller un Médecin auprès d'elles.

On ne sçauroit oublier ici les circonstances curieuses que rapporte (*d*) Ricault, des cérémonies usitées dans les mariages des grands Seigneurs de l'Etat avec des Princesses Ottomanes. On sçait assez que la jalousie & la crainte des Empereurs Ottomans autorisent ces mariages, & que cette élévation, qui ailleurs approche un Grand de l'éclat de la Majesté souveraine, est en Orient la cause prochaine de sa chute. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici : écoutons la description de Ricault.

» Lorsque le Grand-Seigneur a quelque jalousie de la grandeur d'un Bacha, il lui » fait épouser une de ses sœurs, ou quelqu'une de ses parentes, sous prétexte de le » vouloir honorer. Cependant, bien loin de devenir par là plus grand & plus con- » sidérable, il devient le plus malheureux esclave du monde, étant obligé à se sou- » mettre à l'orgueil & à la tirannie d'une femme, qui le traite comme son valet. Il » n'oseroit pourtant refuser l'honneur que son Maitre lui fait, de peur qu'on ne l'ac- » cusât de méprisér les marques de sa faveur & de son affection. Avant même que » d'avoir épousé cette Princesse, il faut qu'il prenne la résolution de se donner tout » entier à elle, & de ne faire part de son amitié à qui que ce soit, soit femme ou » esclave; car il est obligé de renoncer à tout ce qui le pourroit détourner de l'a- » mour qu'il doit lui porter. S'il a une femme qui l'engage par la douceur de sa » conversation, & par le nombre des enfans qu'il en a eus, à avoir de la tendresse » pour elle, il faut malgré lui qu'il la bannisse de sa maison, & qu'il n'y retienne » personne qui puisse déplaire à la Sultane, qu'il ne connoît pas encore. Devant » les nôces, si elle lui envoie demander de l'argent, des pierreries, ou des fourrures » de grand prix, il faut qu'il lui porte avec bien de la joie & bien des complimens » ce qu'elle lui demande. Ce présent s'appelle *Aghirlic* en la Langue Turque. Outre » cela, il lui fait un *Kabin*, ou un douaire, aussi considérable qu'il plaît à ceux qui » s'entremettent de faire le Mariage.

» Lorsque le Kabin a été réglé en présence du Juge, un Eunuque noir méne le » nouveau marié, par forme de reconnoissance, dans la chambre de la Sultane. » Lorsqu'il

(*a*) Voiez Ch. 4. & 5. de l'*Alcoran*, & les notes de M. *Sale* & de l'Abbé *Maracci*.
(*b*) *Tournefort*, & autres.
(*c*) Voiages, &c. ubi sup. Lettre XIII.
(*d*) *Ricault*, Etat, &c. ubi sup. L. I. Ch. 16.

» Lorsqu'il y entre, la coutume oblige cette nouvelle mariée à tirer son poignard, » & à demander d'une maniére impérieuse à son mari : Qui lui a donné la hardiesse » d'approcher d'elle ? Il lui répond avec bien de la soumission, & lui montre (*a*) » l'*Emmeri Padschah*, ou l'ordre du Grand Seigneur pour son Mariage. Alors la Sul- » tane se léve, le reçoit avec plus de douceur, & souffre qu'il l'entretienne un peu » plus familiérement. Un Eunuque prend en même tems les pantoufles du marié, & » les met à la porte de la chambre, pour marque qu'il en a été bien reçu. Un peu » après, le Bacha fait une profonde révérence à la Sultane, & se prosterne jusques » sur la terre, avec beaucoup de respect : il se retire ensuite un peu en arriére, & lui » fait une petite harangue, pour lui témoigner combien il s'estime heureux de l'hon- » neur qu'elle lui fait. Lorsqu'il a fini son compliment, il demeure dans un profond » silence, & dans une posture fort humble, aiant les mains croisées sur son estomac, » jusqu'à ce que la Sultane lui commande (*b*) de lui donner de l'eau. Il lui obéit aussi- » tôt ; & prenant un pot d'eau, qui est préparé pour cette cérémonie, il se met à » genoux & le lui présente. Alors (*c*) elle léve un voile rouge brodé de fleurs d'or » & d'argent, qui lui couvre le visage, & boit. Au même moment ses femmes ap- » portent une table basse, sur laquelle il y a une paire de pigeons rôtis, & du (*d*) » sucre candi sur une assiette ; & le marié prie sa Maîtresse de faire collation : mais » elle le refuse jusqu'à ce qu'il lui ait fait de nouveaux présens. Elle s'adoucit après » les avoir reçus, & sa modestie étant vaincue, elle se met à table, & prend une » cuisse de pigeon de la main de son mari ; & lorsqu'elle en a mangé quelque peu, » elle lui met un morceau de sucre candi dans la bouche, & se levant s'en retour- » ne où elle étoit auparavant. Alors tout le monde se retire, & on laisse le marié » seul avec la Sultane, environ une heure, afin qu'il la puisse entretenir en liberté. » Quand ce tems-là est passé, ses amis l'invitent, au son des Instrumens, à venir » dans l'anti-chambre, où il passe la plûpart de la nuit à chanter & à se divertir » avec eux, pendant que la Sultane fait la même chose avec les Dames, qui entrent » en ce tems-là dans sa chambre. Enfin sur le point du jour, la Princesse fatiguée » de ces divertissemens (*e*) se couche dans un lit fort riche, & bien parfumé, où il » ne manque rien pour l'accomplissement de cette cérémonie. Un Eunuque aver- » tit aussi-tôt le marié par un signe, & le fait entrer sans bruit dans la chambre. Là » il ôte ses habits de dessus, & se met aussi-tôt à genoux aux pieds du lit, où il de- » meure quelque tems sans rien faire ; après quoi il s'enhardit un peu, & levant » petit à petit la couverture, gratte doucement les pieds de cette Princesse, & après les » avoir baisés se coule enfin entre ses bras, où elle le reçoit avec bien de la satisfaction, & » souhaite que Dieu leur donne la joie de voir sortir une heureuse lignée de leur mariage. » Au matin, les amis du marié viennent le querir, afin de le conduire au bain ; & » la nouvelle mariée lui fait présent de tout le linge dont on a besoin dans ce lieu- » là. Lorsque toutes ces cérémonies sont faites, ils vivent plus familiérement en- » semble dans la maison : mais en public, la Sultane ne laisse pas de garder quelques » mesures avec lui, pour faire paroître sa supériorité. En effet, elle porte un *Chan-* » *giar* (c'est ainsi qu'on appelle un poignard) à son côté, & demande si souvent des » présens à son mari, qu'elle épuise enfin tous ses coffres. «

Après le Mariage, & ce qui en est le premier objet pour l'agrément de la vie, il faut parler de la maniére de le dissoudre. Mahomet, pour empêcher (*f*) que les maris ne répudiassent trop facilement leurs femmes, ordonna qu'après la troisiéme fois qu'ils les auroient répudiées, il n'y auroit plus de retour, à moins que la femme repudiée de cette façon n'eût été mariée à un autre, & répudiée ensuite. Ce commandement, dit-on, (*g*) a été d'un si bon effet, que très-peu de gens parmi les Mahométans prennent la résolution d'en venir jusqu'au divorce ; & on en voit encore moins qui reprennent la femme qu'ils ont répudiée, à cause de la honte qui accom-

(*a*) *Emmeri Padschah*, ou *Padishah*, dit *Bespier* dans ses Remarques, mot qui signifie Roi. *Emmeri*, par son rapport avec l'Hébreu, signifie donc à la lettre *la parole* du Roi.

(*b*) Dans les notes de *Bespier*, on trouve à l'impératif ; *apporte de l'eau* (*son gehtir*).

(*c*) Dans une Citation rapportée par *Bespier*, on trouve que le mari léve lui-même le voile, &c.

(*d*) Ou un plat de confitures.

(*e*) Elle ne retient auprès d'elle, que celle qu'une citation rapportée par *Bespier* appelle *la commère de la nôce*.

(*f*) *Alcoran*, Ch. 2.

(*g*) *Sale*, Discours prélimiminaire à l'*Alcoran*, Sect. VI.

pagne un tel retour, soit que cette femme ait été quelque tems sous la puissance d'un autre mari, ou que la Loi impose à celui qui demande le retour, les conditions rapportées par Ricault (*a*), & qu'on répéte ici après lui. C'est qu'un mari ne peut reprendre une femme répudiée, qu'après avoir consenti qu'un autre en jouisse en sa présence. Il s'est trouvé des femmes à qui cette condition a été si favorable, (*b*) qu'elles ont absolument refusé de retourner avec leur premier mari.

Cette condition suit le divorce, que Ricault appelle *Ouch-talac*, c'est-à dire, selon *Bespier* (*c*) *trois*, ou *troisiéme divorce*. Les Turcs en ont de trois sortes, qui tous trois se font devant le *Cadi*, qui les enregistre lui-même. Par le premier, le mari & la femme restent séparés d'habitation & de lit, à condition que le premier donnera à l'autre ce qu'il lui faut pour son entretien ordinaire. Le second divorce fait une séparation totale de corps & de biens, & le mari est obligé de donner à sa femme le douaire qu'il lui a promis; après quoi elle n'a plus rien à prétendre ni à sa personne, ni à ses biens, & il lui est permis de se remarier à un autre: mais néanmoins avec cette clause, qu'il se passera trois Lunes entre le divorce & le second mariage, pour être assuré qu'elle n'est point enceinte; car si elle l'étoit, il ne lui seroit nullement permis de se remarier, & même il lui est permis en cas de grossesse, de rester dans la maison de son mari, & d'y vivre à ses dépens jusqu'après ses couches. L'*Ouch-talac* est le plus solemnel des trois divorces: mais il n'est pas en usage chez les Persans.

A l'égard des femmes, on nous apprend en général qu'elles n'ont pas les mêmes priviléges que leurs maris, & qu'il ne leur est point permis de se dégager des liens du Mariage, à moins qu'ils manquent de leur fournir ce qui est nécessaire à la vie (*d*); c'est-à-dire, du ris, du caffé, du bois, de l'argent pour aller au bain, & du lin pour se filer des habits; car la Loi suppose que la femme doit être assez industrieuse pour s'en faire. Cependant une autre cause de séparation légitime pour la femme, c'est quand le mari fait mal les *corvées conjugales*, ou quand il ne les fait point du tout.

## Cérémonies *de la* Circoncision *chez les* Mahométans.

Les enfans étant les fruits du mariage, il est naturel d'en parler ici. Passons ce qui concerne leur entrée dans le monde, pour venir tout d'un coup à ce qui les fait entrer dans le Corps des Fidéles du Mahométisme. C'est leur Circoncision, usage religieux retenu des Juifs, ou plûtôt des anciens Arabes Ismaëlites, descendus comme les Juifs du premier Patriarche du Judaïsme, qui a été circoncis par l'ordre tout particulier de Dieu. Les Mahométans attribuent à leur fondateur Mahomet d'être né sans prépuce, prétendant sans doute l'égaler ainsi à Moïse, à David, à Adam, & à quelques autres Saints du Vieux Testament; ce qui, au dire des Juifs, a été accordé à ces Prophétes par une faveur toute particuliére de Dieu: „ mais, dit „ Ricault, ce n'est pas une chose fort extraordinaire, de voir naître des enfans de „ cette sorte dans les païs où la Circoncision est en usage". Cela n'est pas même sans exemple en d'autres païs; & on n'a qu'à consulter sur ce sujet les Auteurs, qui ont décrit la partie du Corps humain qui est revêtue du prépuce. Les Arabes (*e*) croioient autrefois, que ceux qui venoient au monde sous l'influence de la Lune, naissoient sans prépuce, ensorte qu'ils paroissoient avoir été circoncis avant que de naître. Les Juifs exemtent aussi de la Circoncision ceux qui naissent tels, & on se contente de leur tirer un peu de sang à l'endroit où devoit être le prépuce.

Les Turcs ne circoncisent leurs enfans qu'à l'âge de sept ans accomplis: passé cet âge (*f*) ils ne les circoncisent que lorsqu'ils le jugent à propos. Les Persans, selon Chardin, les circoncisent communément à l'âge de cinq ou six ans: mais dans toutes les régles, il faudroit, disent quelques Docteurs Mahométans, circoncire à treize, à cause qu'Ismaël le fut à cet âge; ou même à neuf, parce que l'on commence dès

(*a*) *Ricault*, ubi sup.
(*b*) *Ricault* en rapporte un exemple.
(*c*) Remarques de *Bespier* sur *Ricault*, à la fin du Tome XI. de l'*Etat de l'Emp. Ottoman*, p. 684. La Remarque de cet Auteur sur l'*Ouch-talac* est fort curieuse.
(*d*) *Thevenot*, *Ricault*, *Sale*, &c.
(*e*) *Pocock*, in specimine Hist. Arab. pag. 320.
(*f*) *Thevenot*, L. I. de ses Voiages, Ch. 32. dit qu'ils circoncisent à l'âge de 11. à 12. ans.

lors à discerner le bien du mal. En général, les Mahométans ne font circoncire leurs enfans qu'avec le plus d'appareil qu'il leur est possible; & ceux qui n'ont pas le moien de le faire de la sorte, attendent que quelqu'un de leurs parens, amis ou voisins fasse la cérémonie pour ses enfans propres, afin d'y joindre les leurs. Quoiqu'il en soit, passé l'âge de cinq ans, ou de six à sept, les Mahométans, dit Ricault, circoncisent quand il leur plait. On ne décrira point la maniére (*a*) de circoncire, laquelle est un peu différente de celle des Juifs, & se fait par un Chirurgien, & non par un Ecclésiastique : mais il est bon de remarquer, que toute Religion à part, la Circoncision est jugée nécessaire, & a été jugée telle dès les anciens tems, dans ces climats chauds d'Orient & de Midi; tant à cause de la longueur excessive du prépuce dans les Arabes & dans quelques autres Peuples leurs voisins, ce qui y forme comme un dépôt d'impureté; qu'à cause du préjugé ou on y est, que le prépuce nuit à la génération. A ces raisons physiques il n'y a sans doute aucune réplique. Seulement il faut y ajouter, que Dieu a consacré la circoncision, comme pour purifier une partie toute pécheresse, & effacer en elle cette infamie contractée avant que le genre humain se fût formé.

Le jour auquel on circoncit un enfant, est un jour de réjouissance pour toute la parenté. On le proméne à cheval, disent Thevenot & Ricault, au son des timbales & des tambours de basque, paré de ses plus beaux habits, suivi de ses amis & de ses camarades d'école, qui répétent à haute voix des passages de l'Alcoran. Ensuite on le raméne au logis, & on lui fait faire (*b*) la Profession de Foi, en tenant un doigt élevé; après quoi on le circoncit. Comme cette cérémonie différe selon les païs, il suffira de renvoier ici le Lecteur à la Figure qui représente un enfant équipé comme il doit l'être, quand on le méne à la Circoncision. „ (*c*) Ceux qui se font Mahométans dans un âge plus avancé, sont prroménés à cheval, tenant à la main „ gauche un dard dont la pointe est tournée du côté du cœur, pour marquer qu'ils „ se laisseront plutôt percer le cœur, que de renoncer à la Religion qu'ils embrassent". Mais un Voiageur plus moderne que celui dont on rapporte la citation, semble contredire cet usage, puisqu'il dit (*d*) qu'on se contente de faire lever le doigt aux Renégats qui se rendent Mahométans, en prononçant la Profession de Foi Musulmane; & il ajoute avec raison, que c'est peut-être par mépris pour ces déserteurs de la Religion dans laquelle ils ont été élevés. Mais il y a apparence que cela varie encore selon les païs, s'il est bien vrai (*e*) qu'à Alger on circoncise les Renégats, après les avoir promenés en procession par la Ville, à peu près de la maniére que Ricault le dit, & au milieu d'une Garde Barbaresque armée de sabres, pour montrer au nouveau converti que ces sabres sont destinés à le mettre en piéces, s'il témoigne le moindre penchant à retourner au Christianisme.

Pour donner ici une idée des magnificences dont la Cérémonie de la Circoncision est quelquefois accompagnée chez les Mahométans, nous croions ne pouvoir mieux faire, que de décrire une de ces Fêtes, d'après un Auteur moderne que (*f*) nous avons cité déja plusieurs fois, & qui en avoit été témoin oculaire. Voici de quelle maniére il s'exprime.

„ En l'année 1698. l'Egypte étoit gouvernée par Ismaël Visir, un des Ministres „ des plus magnifiques, que la Porte ait envoiés dans ce Païs. Ce Bacha aiant ré- „ solu de faire circoncire son fils unique, alors âgé de quinze à seize ans, on com- „ mença dès les premiers jours du mois d'Octobre à travailler aux préparatifs de cette „ cérémonie. On fit sçavoir à tous les Grands, qui se trouvoient dans les différentes „ Provinces du Roiaume, que le Bacha souhaitoit qu'ils honorassent cette solemnité „ de leur présence; & on publia par tout qu'il en useroit avec eux selon leur con- „ dition, & gratifieroit tous ceux qui se feroient circoncire avec son fils.

„ Cette fête, qui dura dix jours, fut précédée de divers spectacles, dont on jugea „ à propos d'amuser l'impatience d'un Peuple infini, qui sur le bruit de cette magni- „ fique cérémonie, avoit quitté la campagne pour accourir au Caire. On vit donc „ tandis qu'on travailloit aux véritables préparatifs, plusieurs combats d'animaux,

(*a*) On peut la voir dans *Chardin*, Tome XI. p. 293. Edit. in 4. de 1735. dans *Thévenot*, ubi sup. & dans *Tournefort*, qui décrit cette cérémonie beaucoup plus en détail que les deux autres.

(*b*) *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu*, &c.

(*c*) C'est *Ricault* qui parle.

(*d*) *Tournefort*, ubi sup.

(*e*) *Pitts*, Religion and manners of the *Mahométans*. Ce Livre a été imprimé à Londres en 1731.

(*f*) *Description de l'Egypte*, &c. ubi sup.

„ des courses de chevaux, & divers tours dont des Danseurs de corde amusoient tous les „ jours les habitans de cette grande Ville. Un de ces Danseurs venu exprès de Damas „ pour assister à cette Fête, fit le dernier jour des préparatifs un tour des plus surprenans. „ De la place du Meidan, située au pied d'un rocher escarpé, sur lequel le Château est „ bâti, il monta sur le haut du minaret d'une Mosquée assise dans le Château même. „ La corde principale avoit près de quatre cens toises de longueur, & outre qu'elle „ étoit tendue par elle-même, autant que son poids pouvoit le permettre, on l'a- „ voit encore affermie par les côtés de plusieurs autres cordes, qui servoient à la „ soutenir dans sa longueur extraordinaire. Ismaël assista à ce spectacle accompagné „ de son fils, & fit en cette occasion, aussi-bien que les jours précédens, de très- „ grandes libéralités au peuple.

„ Le lendemain 23. Novembre, les Beys, qui sont au nombre de vingt-quatre, „ les demi-Beys, qui sont au nombre de quarante-huit, tous les Officiers du Roiau- „ me conservés par l'Empereur Selim, qui fit la conquête de l'Egypte, les Chefs & „ les Soûcommandans des sept Milices que le Grand-Seigneur entretient dans ce „ païs, les principaux Agas, les Noirs de Constantinople, qui font presque tous ici „ des figures de Princes, le Cadilesquier, & les aînés de la famille des Aboube- „ cres, qui sont les descendans du beau-pere de Mahomet; en un mot toutes les „ personnes de condition se rendirent avec des suites nombreuses & magnifiques au „ logis du Bacha, où ils furent reçûs au bruit d'une triple décharge de toute „ l'Artillerie du Château, d'une infinité de timballes, de trompettes, de tambours, „ & d'autres sortes d'Instrumens. La grande cour du Château, qui peut contenir „ environ deux mille chevaux, en étoit si remplie, que plusieurs furent obligés de mettre „ pied à terre dans les cours antérieures. Les harnois dont plusieurs étoient garnis de pier- „ reries, & dont les moins riches étoient de vermeil, paroient les plus beaux chevaux du „ Païs, tous couverts de housses brodées d'or trait, & trainantes presqu'à terre; ensorte „ que les yeux trouvoient dans cette vaste cour un spectacle, qui surprenoit & réjouissoit „ également. Au milieu de cette magnificence, on remarquoit deux tentes du Bacha dres- „ sées au milieu de la cour, & dignes toutes deux de la grandeur & de l'ostentation que les „ Turcs affectent aussi-bien en ceci, que dans les harnois & les chevaux. L'une étoit „ destinée pour des danseurs & des joueurs d'Instrumens; sous l'autre étoient les „ trompettes, les timballes & les tambours du Bacha. A chaque personne de consi- „ dération, qui entroit, les trompettes & les timballes annonçoient son arrivée. „ Les Instrumens jouoient aussi durant tout le tems qu'on circoncisoit les en- „ fans; ce qui se faisoit tous les matins dans une cour particuliére, qui répondoit „ à celle-ci.

„ Ce jour-là, qui fut le premier de la cérémonie, toute la Maison du Bacha pa- „ rut vêtue de neuf, & mise superbement. Ce Seigneur avoit fait distribuer à cha- „ cun de ses domestiques deux vestes de satin de différente couleur, une de drap „ d'Angleterre avec la culotte de même, & une fourrure de renard de Moscovie. „ Le moindre de ses esclaves étoit habillé de la sorte, & coëffé d'une feste avec „ quatre doigts d'or au bout, sur un bonnet de velours, ou de drap d'Angleterre. „ Les Pages, ou Ichoglans, avoient des culottes larges de velours verd, & des „ vestes courtes de brocard d'or. Ses principaux Officiers, & ceux qui appro- „ choient de son fils, avoient tous des vestes doublées du plus beau samour, & il „ n'y en eut pas un seul, qui ne changeât deux ou trois fois d'habits durant la „ Fête.

„ *Ibrahim Bey* fils du Bacha, parut cette même matinée vêtu d'une demi-veste „ de drap blanc fourrée d'un riche samour, sur un Doliman d'une étoffe d'or de „ Venise, & sur sa demi-veste il y en avoit une longue de camelot couleur de feu, „ doublée d'un tabis verd. Cette veste, ou *Quiriqui*, étoit couverte d'une infinité „ de perles d'une grosseur considérable, & fermoit par-devant avec une agraffe de „ gros diamans. Son *Caouk*, ou bonnet, étoit aussi couvert de perles, & portoit au- „ devant de la feste un bouquet de plumes noires de héron, attaché avec une rose des plus „ beaux diamans. Tant que cette Fête dura, ce jeune Seigneur changea d'habit trois „ ou quatre fois par jour, & on ne lui vit jamais le même, à la réserve du *Quiri-* „ *qui* brodé de perles, qu'il porta à trois ou quatre reprises.

„ Son appartement n'avoit rien de moins magnifique que sa personne. Plusieurs „ salles parées de superbes tapis de Perse, où le mélange de cent couleurs & de mille „ fleurs différentes sembloient disputer le prix à l'or, dont ils étoient enrichis, ces sal- „ les ainsi ornées, & garnies tout au tour de carreaux d'étoffe à fond d'or, précé-

doient

» doient la chambre du jeune Bey. Là fur des tapis encore plus beaux, & fur un » fopha d'un pied de hauteur au-deffus du plancher, s'élevoit un fuperbe Divan, » où l'or laiffoit appercevoir à peine le velours cramoifi, dont les couffins étoient » couverts. Un lit d'Ange du même velours occupoit le milieu de cet apparte- » ment. Ce lit étoit tout couvert en dehors d'une broderie des Indes, & le fatin verd, » dont il étoit doublé, n'étoit pas travaillé moins richement. Une frange d'or de » quatre doigts régnoit tout autour des rideaux, qui étoient retrouffés avec des » agraffes de rubis & d'émeraudes. Au devant du lit, dans l'endroit où les rideaux » fe partageoient, paroiffoit un grand Croiffant de fatin blanc femé d'Etoiles d'or, » qui faifoit un fort bel effet, & autour de ce lit pofé fur une toilette blanche tra- » vaillée d'or & de foie, qui débordoit de trois à quatre pieds, étoient plufieurs » carreaux de même étoffe que ceux du refte de la chambre. Ainfi le Divan » étoit partagé en deux par ce lit magnifique, où le jeune Bey ne coucha qu'après » fa Circoncifion.

» Pendant que dura la fête, les Danfeurs, qui étoient au nombre de cent, furent » vêtus chaque jour d'habits différens, dont la plûpart étoient d'étoffe d'or. Ceux » qui ont voiagé en Turquie fçavent affez, que les danfes & les attitudes de ces Ba- » ladins font un des principaux divertiffemens que les Grands aiment à prendre. » Ces Danfeurs jouent auffi des efpéces de Comédies ; & quoiqu'ils n'aient aucun » role certain, ils ne laiffent pas de repréfenter à peu près les diverfes intrigues de » galanterie que l'on expofe fur nos Théatres. Ces gens-là jouoient & la nuit & le » jour en différentes falles du Château, fe relaiant les uns les autres, de maniére » qu'il n'y avoit aucun vuide.

» Ces plaifirs étoient mêlés pendant le jour de divers combats à la Turque, où » l'ardeur fut fouvent fi grande, que les ordres réitérés du Bacha pouvoient à pei- » ne féparer les combattans, & empêcher le jeu de devenir trop férieux. On » voioit dans la place, qui eft au pied du Château, les Efclaves des Beys partagés » en deux partis fe difputer l'adreffe, le courage, & la magnificence.

» Les illuminations chaffoient prefque la nuit de ces lieux. Cent mille lampes, » par le moien defquelles on formoit chaque jour mille figures différentes, l'éclai- » roient de forte, qu'elle paroiffoit toute en feu. On admira fur-tout la repréfen- » tation d'un Palmier, avec ces mots formés de ces mêmes lampes, & exprimés » en Turc & en Arabe ; *Je ne m'éleve que par la Circoncifion.* La coupe annuelle » des branches du Palmier étant le feul moien de faire croître cet arbre, rendoit » cette devife auffi ingénieufe, qu'elle étoit convenable au fujet de la Fête. On » voioit écrit en d'autres endroits auffi en caractéres de feu ; *Que le nom d'Ifmaël* » *Bacha foit toujours glorieux ; qu'Ibrahim fon fils foit auffi grand que lui.* On tiroit » chaque foir un nouveau feu d'artifice. Celui qui fut trouvé le plus beau repré- » fentoit deux galéres, qui parurent voguer le long de la cour du Château. Ces » fpectacles étoient accompagnés d'une infinité de fufées, pendant que plufieurs for- » tes d'Animaux, couverts auffi d'artifice, étoient lachés parmi le peuple, & fem- » bloient réveiller le plaifir par les allarmes paffagéres qu'ils portoient par tout avec » eux, fans avoir jamais caufé d'autre mal.

» Les portes du Chateau, & fur-tout celles de l'appartement du Bacha & du Bey, » étoient gardées par un grand nombre de Janiffaires mîtrés, que ce Corps avoit » habillés fuperbement, pour faire plus d'honneur à la Fête. Quatre Kiaïas des Ja- » niffaires, qui tiennent ici le même rang que nos Colonels d'Infanterie en France, » firent pendant les dix jours les fonctions de Maîtres d'Hôtel, & eurent foin du fer- » vice des tables, où l'on admira également l'ordre, la propreté, & l'abondance la » plus prodigieufe. Celle du Bey fut fervie foir & matin à trois cens plats ; celle du » Bacha à fept cens, & celle du commun à trois mille, ce qui paroîtra prefque » incroiable. Cette derniére fut fervie dans la grande falle du Divan, qui eft de la » longueur de la falle du Palais à Paris, & de la largeur d'une de fes aîles. Cette » table qui étoit à terre fur des tapis couverts de napes, repréfentoit tantôt une flé- » che, quelquefois un vafe ; en un mot elle avoit chaque jour une figure toujours » nouvelle. Les plats en beaucoup d'endroits y étoient en piles les uns fur les au- » tres, de la hauteur d'un homme, enforte que les viandes n'en étoient pas tou- » chées toutes en même-tems. Dès qu'un rang de perfonnes étoit forti de table, on » levoit auffi un rang de plats, & le même fervice qui avoit été deffus fe trouvoit » de même au-deffous. Ainfi on pouvoit dire qu'il y avoit dix ou douze tables les » unes fur les autres. Ce qui reftoit de chaque fervice étoit fur le champ porté » au Peuple dans la cour ; enforte qu'après avoir nourri trois ou quatre mille per-

„ fonnes dans une falle, on en raffafioit encore dix mille dans des lieux différens. „ Ceux qui ont vû les tables, qui furent fervies lors de la Circoncifion du Sultan „ Muftapha, avouent qu'elles n'approcherent pas de celles-ci, & qu'il ne s'eft ja- „ mais fait une fi grande profufion accompagnée d'un fi bel ordre. Les confitures, „ les forbets, les eaux de canelle, les parfums, furent donnés liberalement, & fans „ exception, à tous ceux qui en voulurent. Outre une infinité de perfonnes, qui „ en fervoient de tous côtés, il y avoit divers offices ouverts, où chacun pou- „ voit fe préfenter librement, fans appréhender de refus.

„ On peut dire que la profufion n'a jamais été portée plus loin que dans cette „ Fête. Il n'y eut, pour ainfi dire, point d'heures pendant les dix journées qu'elle „ dura, que le Bacha, ou fon fils, ne fiffent cent fortes de largeffes. Quelques pe- „ tits prefens de fleurs, de fruits, ou d'autres bagatelles que l'on apportoit au jeune „ Bey, un fpectacle nouveau, le moindre tour d'adreffe, chaque nouvelle danfe, „ tout cela étoit récompenfé libéralement de la propre main de ce jeune Seigneur, „ avec une grace qui augmentoit encore le prix de la récompenfe. Ifmaël Bacha „ d'un autre côté répandoit à pleines mains les féquins dont il avoit toujours un fac „ à fes côtés, qu'on rempliffoit dès qu'il étoit vuide, outre beaucoup de petite „ monnoie qu'on jettoit au Peuple par fon ordre.

„ On compte que pendant cette Fête, on circoncit par jour cinq cens enfans, „ qui furent tous vêtus de neuf fuivant leurs conditions aux dépens du Bacha, & „ au moindre defquels on donna un fequin. Cette feule dépenfe monta à plus de „ quarante mille écus.

„ Ibrahim Bey fut circoncis le dernier. Il partit du Château le premier jour de „ Décembre, accompagné de toute la maifon de fon pére, & de tout ce qu'il y „ avoit de Grands en Égypte, & fe rendit à une ancienne Mofquée, qui eft entre „ le vieux Caire & le nouveau. Il l'avoit choifie pour cette cérémonie préférable- „ ment à la principale, pour ne pas s'engager dans les rues, où un Peuple infini l'at- „ tendoit. Les magnificences qui furent étalées ce jour-là, ne fe peuvent décrire „ que fort imparfaitement. Outre l'aigrette dont j'ai parlé, le jeune Bey portoit „ ce jour-là à côté de fon Turban une autre plume, que le Bacha y plaça de fa „ propre main, & qu'il attacha fur fa fefte avec une ceinture de pierreries. Sa „ vefte de Samour étoit un peu relevée par derriére, afin de laiffer voir la richeffe „ de fon Doliman. Il étoit précédé de douze Pages à pied vêtus de drap d'or, qui „ conduifoient douze chevaux de main d'une blancheur parfaite, & parés fuperbe- „ ment. Deux autres étoient chargés d'or & d'argent, qui fut répandu dans la mar- „ che & dans le retour. Un Peuple infini étoit accouru fur le paffage pour voir ce „ jeune Seigneur, & ne laiffoit dans une vafte plaine qu'un chemin fort étroit que „ l'on avoit femé de mille fleurs, plus abondantes en Égypte dans cette faifon, qu'en „ aucune autre de l'année. L'air retentiffoit cependant d'acclamations, de béné- „ dictions, & de cris de joie. On peut dire que jamais journée ne fut plus bril- „ lante.

„ Le Bacha, d'une des fenêtres de fon appartement, qui domine fur cette Cam- „ pagne, regardoit cette fuperbe marche, & goûtoit à longs traits une fatisfaction „ qu'il avoit fi juftement méritée. Il ne fut pas poffible ce jour-là de retenir une „ feule femme dans les maifons. On dit que plufieurs d'entr'elles profitant d'une „ occafion fi rare & fi favorable, fe choifirent des demeures plus agréables, que „ celles qu'elles venoient d'abandonner.

„ Tous les Criminels qui fe trouverent alors dans les prifons du Château, eurent „ leur grace, & le Bacha paia les dettes de ceux qui n'y étoient retenus que pour „ cette feule raifon. Ibrahim ne put être circoncis ce jour-là, parce qu'il fe trouva „ un peu fatigué de cette cavalcade. La cérémonie ne s'accomplit que le lende- „ main vers les quatre heures du foir, & on circoncit avec lui le fils d'un Bey & fix „ Efclaves.

„ Dès que la Circoncifion, à laquelle Ifmaël affifta, fut confommée, on porta „ Ibrahim avec le fils du Bey & les fix Efclaves dans une même chambre, où on „ leur avoit préparé un lit à chacun, afin qu'ils tinffent compagnie à ce jeune Sei- „ gneur. En même-tems le Bacha fit à chacun de fes Officiers & de fes Domefti- „ ques, à proportion de leurs emplois, la diftribution d'une paie journaliére, dont „ ils doivent jouir le refte de leur vie. Ainfi il n'y en a aucun aujourd'hui, qui „ n'ait dequoi vivre felon fon état, quand même ils viendroient à perdre un fi bon „ Maître.

„ On affure que la dépenfe, qui fut faite en même-tems dans les appartemens des

„ femmes du Bacha, ne fut guéres moins considérable que celle à laquelle le Pu-
„ blic eut part, y aiant eu les mêmes libéralités, les mêmes plaisirs, la même abon-
„ dance & la même magnificence qu'au dehors. Ce qu'il y a de plus extraordinai-
„ re, c'est que quoique la coutume des Turcs soit de recevoir des présens de tout
„ le monde en ces occasions, le Bacha n'en voulut accepter aucun. Il est sur qu'il
„ en auroit eu au moins pour la valeur de trois cens bourses, (a) qu'il dépensa à
„ cette cérémonie, chacun s'étant préparé à lui en faire suivant son rang & sa qua-
„ lité. Il n'y eut que le mien, qu'il eut la politesse de recevoir. C'étoit un mi-
„ roir octogone d'un pied de diamétre, garni d'or & enrichi de pierreries avec son
„ manche de cristal de roche. Cette piéce étoit sortie du Sérail dans les derniéres
„ révolutions. Le Bacha dit aux Drogmans, qui le lui présenterent de ma part, qu'il
„ auroit voulu ne rien accepter de personne ; mais qu'il ne pouvoit refuser cette
„ marque d'amitié du Consul de France, pour lequel la sienne étoit des plus sin-
„ céres. „

Le jour de la Circoncision est aussi celui où l'on donne le nom à l'enfant. Cependant on trouve encore ici des exceptions remarquables. *Tournefort* nous apprend que le pére donne le nom qu'il veut à ses enfans lorsqu'ils viennent au monde ; qu'il tient le nouveau né entre ses bras, & l'élevant en haut l'offre à Dieu ; après quoi il lui met un grain de sel dans la bouche ; & qu'alors il lui assigne un nom en lui donnant la bénédiction. La superstition se mêle ici. En Perse le nom est tiré au sort. On le cherche au hazard dans l'Alcoran, ou on met plusieurs noms ensemble, & on les donne à tirer à un enfant : si cette superstition n'est pas générale, elle est du moins établie en Perse ; c'est *Chardin* qui nous l'assure. Une autre chose digne de remarque, est cet usage par lequel il semble qu'on demande grace devant Dieu pour les enfans qui sont morts sans avoir été circoncis. On leur casse le petit doigt avant que de les enterrer. Mais cette pratique, ni tout ce qu'on vient de rapporter ne suffit pas, pour prouver que la Circoncision soit un acte indispensable de Religion. La plûpart des Mahometans ne la croient pas absolument nécessaire au salut. Cependant il se trouve parmi eux de ces rigides connus dans toutes les Religions, qui croient que la cérémonie a la vertu de rendre *interieurement fidele*. Ils s'imaginent que Dieu ne recevroit pas les priéres d'un homme à qui on auroit laissé le prépuce. On dit aussi que d'autres dévots Musulmans se persuadent, que la Circoncision des péres influe sur les enfans & leur suffit. Ceux-ci, comme on voit, étendent fort loin la vertu de la Circoncision, & semblent approcher de l'idée que se font les rigides Calvinistes au sujet des enfans morts sans Baptême & néanmoins regénérés, élus & sauvés en vertu de la fidélité de leurs péres. On doit remarquer ici la superstition des femmes stériles qui avalent un prépuce, croiant que c'est un remède sur pour réparer leur défaut ; ou celui de leurs maris, diront peut-etre les rieurs.

1. Nous terminerons cette matiére par quelques remarques, qui appartiennent à la naissance & à l'éducation des enfans.

La premiére concerne la naissance des enfans des Princes & des grands Seigneurs. On prend généralement grand soin de cacher le tems & le moment de leur naissance, pour surmonter les charmes & les sortiléges ; sur-tout, selon ce que nous dit un Voiageur, pour prévenir les présages des Astrologues, & empêcher qu'ils ne leur fassent des horoscopes sinistres, qui fixent la destinée de ces enfans : comme si le cours de la vie pouvoit dépendre d'un homme, qui d'un moment à l'autre ne sçauroit deviner quel sera le sort de la sienne. Mais nous ne devons pas exiger que la raison soit plus forte dans le sein du Mahométisme qu'en toute autre Religion, lorsque de fausses espérances, ou une crainte frivole ont commencé d'étourdir le jugement.

2. Les Turcs & les autres Mahométans ont l'usage de l'adoption, comme toutes les autres Nations. Elle est même assez fréquente parmi les Turcs, comme nous l'avons déja observé. Cette adoption se fait, en faisant passer dans la chemise de celui qui adopte la personne qui est adoptée. On appelle (b) cette adoption *Akbrat*.

(a) Chaque bourse est de 1500. livres : ainsi trois cens bourses font une somme de 150000. écus.

(b) Voiez d'*Herbelot*, à ce mot, *Biblioth. Orient.*

3. *Ricault* a fait des remarques très-judicieuses sur l'éducation des jeunes gens, qui sont destinés au service du Grand Seigneur ; & ces remarques peuvent s'appliquer plus ou moins à l'éducation des particuliers. Avec la Religion qui fonde le Musulmanisme, la vigueur & la beauté sont pour les Mahometans les deux grands objets de l'éducation, qui rendent agréable aux yeux des hommes celui que la Religion toute seule n'est capable que de rendre agréable à Dieu. Les Mahométans s'imaginent qu'un corps malfait ne sçauroit loger qu'une ame malfaite ; & les Indiens vont plus loin, en ajoutant que les ames des corps malfaits y ont été logées pour les grands crimes qu'elles ont commis dans une autre vie. Du reste c'est une idée asse. répandue, & que le seul Christianisme est capable de corriger, que les gens difformes & marqués de défauts notables sont méchans & vicieux, & que l'éclat du corps fait briller (*a*) la beauté de l'ame.

4. Mais cet éclat du corps excite dans les jeunes Mahométans cette passion dangereuse, que l'Antiquité a déguisée autrefois sous le beau nom d'*Amour Platonique*. Il est bien difficile, qu'étant faits comme nous sommes, l'amour des perfections du corps & de l'ame, les liaisons que forment ces perfections entre les hommes, l'ardeur avec laquelle on travaille à les entretenir, les sentimens qui les expriment, la force des expressions, une vue continuelle des sens frapés d'un objet aimable ; il est, dis-je, bien difficile, qu'un tel amour conserve une véritable pureté ; & il y a trop d'exemples du contraire chez tous les Peuples anciens & modernes, pour en alléguer ici aucun. Contentons-nous de renvoier à (*b*) *Ricault* ceux qui seront curieux de sçavoir comment les Turcs justifient un amour, qui dégénere à la fin en cette sensualité criminelle qu'on a vu s'allumer, il n'y a pas long-tems, dans des Pais assez voisins des glaces du Nord. Remarquons seulement, que les Turcs passent pour être extrêmement adonnés à cette infamie. *Thévenot* assure qu'ils cherchent si peu à se cacher de cet abominable vice, qu'ils en font le sujet ordinaire de leurs chansons. La Religion n'a donc pas changé en eux l'effet de ce tempéramment que nous devons, comme les autres animaux & les plantes, au climat & à l'air du Pais ou nous sommes nés. Les Grecs prédecesseurs des Turcs tomboient dans les mêmes excès. Souvenons-nous des chansons lascives d'*Anacreon*. Ce vice a même passé chez les Turcs jusques dans le lit conjugal, & peut servir à une femme de sujet légitime au divorce. Quand cette circonstance odieuse l'oblige de demander la séparation, elle renverse sa pantoufle devant le Juge ; & cela veut dire que les caresses du mari ont été irréguliéres.

## *Leurs* Funérailles.

PASSONS à ce qui regarde les Funérailles. En Turquie les pleurs des femmes commencent le deuil pour les morts ; & les lamentations s'étendent si loin, que cela suffit pour annoncer une mort aux voisins les plus éloignés. En plusieurs endroits d'Afrique les Mahométans ajoutent à ces pleurs, ou même à ces hurlemens qu'exigent dans leur Pais la coutume & l'imitation, la suie, & l'huile détrempée avec du noir pour s'en barbouiller le visage ; ce qui joint à des cris affreux, à des têtes généralement échevelées dans une assemblée de trente ou quarante femmes, entre lesquelles il y en a toujours plusieurs, qui s'égratignent le visage avec leurs ongles ou avec des aiguilles, fait un concert de deuil, sans lequel sans doute les préliminaires des Funérailles paroîtroient mal observés.

L'usage de pleurer bien haut les morts, & avec beaucoup de fracas, en se roulant dans la poussiére & se couvrant de cendres, &c. est fort ancien dans l'Orient ; & toutes ces coutumes, comme on le voit par les Relations des Voiageurs, ont fort peu changé parmi les Orientaux modernes. Aujourd'hui en général on pleure & on fait le deuil avec beaucoup moins d'éclat chez les Chrétiens. Un long manteau, avec un long crêpe & des habits noirs, marquent extérieurement le deuil d'un fils pour son pére, d'un frere pour un frere, ou pour une sœur, & d'un mari pour sa femme. Celle-ci porte en pareil cas des coëfes abatues sur le visage, & des habits noirs & unis ; & tout cela est si bien réglé, que tristesse ou non, il faut paroître en public

(*a*) *Gratior, & pulchro veniens è corpore virtus*, dit *Virgile*. | (*b*) *Ricault*, Etat, &c. L. I. Ch. 7.

unes gens,
ent s'appli-
it fonde le
ieux grands
que la Re-
Mahométans
les Indiens
ogées pour
it une idée
es gens dif-
e l'éclat du

aſſion dan-
*Platonique.*
fections du
es, l'ardeur
t, la force
il eſt, dis-
il y a trop
ur en allé-
ont curieux
in en cette
s Pais aſſez
aient pour
ment ſi peu
leurs chan-
t que nous
du Pais ou
les mêmes
paſſé chez
et légitime
ſéparation,
les du mari

es femmes
s, que cela
rs endroits
ens qu'exi-
ée avec du
s têtes gé-
entre leſ-
ongles ou
éliminaires

ſe roulant
Orient; &
s, ont fort
eure & on
manteau,
il d'un fils
ri pour ſa
des habits
paroître en
public

Ch. 7.



B. Picart sculp. direx. 1729.

*Enterrement des ... de l'...*



J. Folkema sculp.

...rement des ... de Constantinople.

pu
ve
da
len
tir
ou
qu
Il
bo
ent
ch
tar
C'e
ces
on
tre
ner
fur
Le
au
fen
Z
„ C
„ il
„ fe
„ c
Les
qui
aux
dra
Ang
tan
fer
qui
mér
fupp
pref
Dim
tout
que
pour
N
gens
été
Mah
„ le
„ tie
„ ge
„ vo
„ gr
„ a
„ jo
„ to
„ *po*
„ ap

(*a*)
(*b*)

public un certain tems en cet équipage, parce que la coutume & la bienséance le veulent ainsi. De même elles veulent & ordonnent, que tous ceux qui s'assemblent dans une Eglise sous la baniére d'une dévotion d'éclat, y paroissent tous prier également Dieu, & toujours en observant cette bienséance qu'éxige le lieu, s'y repentir en apparence devant les hommes, à peine de passer pour irreligieux & libertins, ou même pour athées & gens sans foi. (*a*) *Thévenot* dit que ces Mahométanes Turques ne pleurent plus, aussitôt qu'elles cessent d'avoir des témoins de leurs larmes. Il ajoute que ces pleurs durent plusieurs jours; que souvent on les recommence au bout de l'année; & que l'on y emploie aussi des femmes qui *pleurent à gages*. Pour ensévelir le mort, on le lave & on le rase: on brûle autour de lui assez d'encens pour chasser le Diable & les autres mauvais Esprits, qui, selon la croiance des Mahométans, rodent tout au moins autant autour d'un mort qu'autour d'un homme vivant. C'est ici encore une de ces opinions anciennes & générales par tout l'Orient. Après ces petites cérémonies on ensévelit le mort dans un suaire sans couture, afin, dit-on, qu'il puisse se mettre sans peine à genoux, quand il subira l'examen dans l'autre monde. Le cercueil du mort, lorsque celui-ci est d'un Pais où l'usage d'en donner aux morts est établi, est couvert (*b*) d'un Poile à l'enterrement; & le convoi funébre est composé d'*Imans*, qui vont les premiers, en priant Dieu dans la route. Les parens & les amis suivent; & les femmes marchent après en pleurant. Arrivés au sépulchre, ils tirent le mort du cercueil, & le descendent dans la fosse: pour les femmes, elles continuent d'y pleurer.

*Thévenot* dit aussi » que la différence des Tombeaux des Turcs d'avec ceux des » Chrétiens du Pais est, qu'après que les premiers ont mis leurs morts dans la fosse, » ils mettent au-dessus de biais une planche, dont un bout est posé au fond de la » fosse, & l'autre aboutit au haut de ladite fosse; ensorte que la planche couvre le » corps: mais ni les uns ni les autres n'enterrent point les morts dans des biéres «. Les Turcs posent une pierre sur la tête du mort, pour la commodité des Anges, qui doivent examiner le défunt. Cette civilité populaire & superstitieuse est due aux Anges: il leur faut un siége; & les Turcs croient qu'une telle précaution rendra ces Anges plus traitables. Ces fausses idées sont de tout Pais: on croit que les Anges sont des esprits, & cependant on les traite comme des corps. Un Mahométan superstitieux s'imagine, qu'une *politesse* faite aux Anges examinateurs les fera passer légerement sur les iniquités d'un mort; & on trouvera chez nous des Chrétiens, qui se persuaderont qu'un petit compliment fait à un Saint leur rendra un jour le même service. Un autre traitera ce compliment d'Idolâtrie: mais en même-tems il supposera, que dix ou douze Pseaumes chantés *méchamment* dans un Temple, & presque à se rompre les poumons, avec trois Sermons écoutés ensuite pendant un Dimanche aux heures destinées à cette dévotion, pourront effacer au dernier jour toutes les injustices qu'il a commises pendant sa vie. Telles sont les fausses idées que l'on se fait de cet Etre Souverain, qui est infiniment miséricordieux, mais qui, pour le malheur des faux dévots, est aussi infiniment juste.

Nous ne disons rien de la différence des Poiles, selon que les morts ont été ou gens de guerre, ou d'Eglise, & de celle des ornemens des tombeaux, selon que l'on a été ou riche, ou pauvre sur la terre. Une remarque plus importante est, que les Mahométans se font enterrer, dit *Thévenot*, près des grands chemins » afin que » les passans se souviennent de prier Dieu pour eux, & leur souhaitent sa bénédic- » tion; & c'est pour cela que ceux qui font quelque pont, ou quelqu'autre ouvra- » ge public par charité, se font ordinairement enterrer dessus ou auprès, afin d'a- » voir les priéres des passans. On voit, continue-t'il, dans ces cimetiéres tant de » grosses pierres dressées, qu'il y en auroit assez pour bâtir une Ville. Après qu'on » a enterré le mort, les parens & les amis viennent pendant l'espace de plusieurs » jours prier Dieu sur son tombeau, demandant à Dieu qu'il délivre le défunt des » tortures des Anges noirs; & ils disent au mort, en l'appellant par son nom, *n'aie* » *point de peur, mais répons-leur bravement*. Le Vendredi, plusieurs parens ou amis » apportent dequoi boire & dequoi manger. Tout cela sert aux passans, qui peu-

(*a*) *Voiage*, Tome pr. Ch. 43. du L. I.
(*b*) La Taille-douce représente un Enterrement Turc de Constantinople.

„ vent y manger & boire avec liberté ". (a) Cet acte de charité se fait dans la vûe d'attirer des priéres & des bénédictions en faveur du mort.

On rapporte une opinion assez singuliére des Mahométans de Perse. C'est que chacun (b) doit avoir soin de mourir au même endroit où l'Ange, qui a présidé à sa naissance, a pris la terre dont il a été formé. Ils s'imaginent, dit-on, que l'Ange de la Nativité mêle de la terre dans la matiére dont l'homme est formé. Il est donc bien juste que cette terre soit rendue à sa terre primitive. Une autre opinion, mais plus raisonnable, ou qui du moins est fondée sur un principe d'humanité, est que si on rencontre un Convoi funébre, on doit se détourner de quelques pas pour accompagner le mort, & même prêter ses épaules pour aider à le porter, s'il est nécessaire.

Ces mêmes Persans ont retenu dans le deuil l'ancienne coutume de déchirer ses habits, pour marquer son affliction. Ils déchirent leur *Caba*, qui est une espéce de veste. On doit les louer d'une chose plus *méritoire*; c'est qu'ils font des aumônes pendant sept jours de leur deuil. Mais décrivons plus particuliérement dans les termes de *Chardin*, ce qui se passe chez les Persans depuis la mort d'un malade jusqu'au deuil inclusivement.

„ Dès qu'un malade donne des signes de mort, on allume sur les terrasses du logis „ de petites lampes en divers endroits. C'est pour avertir les passans, & les voisins, „ de prier Dieu pour le malade. Des *Molla*, ou Ecclésiastiques, sont mandés, qui tournent son esprit au repentir de sa vie passée, lui parlant de tous les „ péchés & de tous les excès dans lesquels il peut être tombé. Le malade dit à „ chaque passage *Taubé*, c'est-à-dire, *je me repens*; & quand il ne peut plus parler, „ on lit l'Alcoran auprès de lui, jusqu'au moment qu'il rend l'esprit.

„ Ce moment funeste est marqué par des éclats, des cris & des gémissemens si furieux, que tout le voisinage est bientôt informé de ce qui est arrivé. Tous ceux „ qui sont intéressés dans la perte qui vient d'arriver, comme les parens entr'autres, „ se déchirent les habits du cou jusqu'à la ceinture, s'arrachent les cheveux, s'égratignent le visage, se frappent la poitrine, & font tous les autres actes de désespoir. „ Les femmes sur-tout s'emportent aux excès de fureur & de désolation les plus outrés, qu'elles entremêlent de longues complaintes, de récits tendres & touchans, „ & d'apostrophes au mort.

„ On envoie cependant chez le *Cazy*, qui est le Juge civil, pour donner avis du „ décès, & pour avoir un ordre au *Mordichour* de prendre le corps; le laver & l'ensévelir. *Mordichour* veut dire *laveur de corps morts*. C'est un Office; & personne „ que celui qui en est revêtu, ou ses Subdélégués, ne peut laver un mort. Il est „ établi par la Justice, afin qu'on sçache le nombre des morts, & les maladies dont „ ils meurent. On dit au Portier du *Cazy*, *un tel est mort*. Il répond: *votre tête soit saine*; & en même-tems il va querir un petit papier scellé du Juge, qui est une „ permission de laver le corps. La permission ne coute rien: mais le Portier du „ Juge Civil, qui la délivre, prend quelques sols de droit, selon la condition des „ gens.

„ Avec ce billet on va au laveur des morts, qui donne du monde pour laver le „ corps. Les hommes lavent les hommes, & les femmes lavent les femmes. Le laveur deshabille le cadavre, & s'empare des habits qu'il a sur le corps, lesquels „ lui appartiennent de droit; car du moment qu'une personne est morte, on n'y ose „ toucher, parce qu'on seroit souillé; & on porte le corps au lavoir. Il y a de

(a) On ne répetera rien ici sur cet usage établi chez plusieurs Peuples anciens & modernes, de boire & de manger ensemble après les funérailles des morts. Remarquons seulement que la vraie origine de cette coutume qui tend à une espéce de réjouissance, pourroit bien être fondée sur l'immortalité de l'ame, & sur l'idée qui s'est conservée dans tous les siécles d'une autre vie après celle-ci. On a pu devoir à cette même idée les pleurs répandus à la naissance des enfans; usage connu dans les Indes, & pratiqué par quelques anciens Peuples de l'Europe & d'Asie. *Lugentur apud quosdam puerperia natique deflentur; funera contrà festa sunt, & veluti sacra, cantu lusuque celebrantur*, dit Pomponius Mela, c. 2. L. 2. *de situ orbis*, en parlant des *Thraces*. Il en avoit dit à peu près autant des *Essedons*, qui sont les Tartares voisins du *Palus Meotides*, aujourd'hui *Mer de Zabache*.

(b) *Thevenot*, *Chardin* & autres. *Chardin*, Tome IV. p. 109. Edit. de 1735. in 4. dit que l'Ange *formateur* de la Créature humaine jette un peu de terre dans la matrice, au moment de la conception.

„ ces lavoirs mortuaires dans toutes les Villes ; dans un lieu retiré & couvert. A
„ *Ispahan*, par exemple, parce que la Ville est séparée en deux quartiers, il y a deux
„ Principaux *Mordichours* ou laveurs de morts ; & entre les autres lavoirs, il y en a un fort
„ grand dans une cour reculée de la vieille Mosquée, qui est un grand bassin de
„ vingt dégrés sous terre. On y porte les corps, mais ce n'est que des gens du
„ Peuple. Car pour les autres, on les lave dans leurs maisons. On couvre d'une
„ tente le bassin où on lave le corps, afin qu'on ne puisse le voir d'aucun endroit ;
„ & quand le corps est lavé, on lui bouche toutes les ouvertures, ou les conduits
„ avec du coton, afin qu'il n'en sorte aucune humeur qui le salisse le moins du
„ monde.

„ On ensévelit ensuite le cadavre dans un linge neuf, sur lequel les gens qui
„ en ont le moien font écrire des passages de leurs saints Livres. J'en ai vû qui
„ faisoient écrire le *Yauchen*, ou *Cotte de maille*. C'est le nom d'un petit Livre, qui
„ comprend les attributs de Dieu. Ils sont au nombre de *mille-un* ; & cet *un* est mis
„ par-dessus les *mille*, pour marquer, disent-ils, que dans l'infinité de Dieu, mille
„ attributs ne définissent pas mieux son essence qu'un attribut. Les linges dans les-
„ quels fut enséveli *Saroutaky*, ce Grand-Visir Eunuque, qui fut assassiné sous *Abas*
„ *II.* contenoient tout l'Alcoran, écrit avec de la Terre sainte, détrempée avec de
„ l'eau & de la gomme. On appelle Terre sainte en Perse, la Terre des lieux de
„ l'Arabie, que la dévotion Mahométane a consacrés à cause des Saints qui y sont
„ trépassés. On peut juger combien il falloit qu'il y eût de linge....

„ Quand le corps est enséveli, on le dépose dans un lieu retiré du logis ; & s'il
„ doit être porté à quelque sépulcre éloigné, on le met dans un cercueil de bois,
„ qu'on remplit de sel, de chaux, & de parfum, mêlés ensemble, pour le conserver.
„ On n'embaume point autrement les corps en Orient. On ne les vuide point ; cela
„ passe parmi eux pour une ordure, & pour une impiété. On met les morts prom-
„ tement au cercueil en Perse, parce que l'air y étant très-sec presque par tout, un
„ corps mort enfle si fort au bout de huit ou dix heures, qu'on ne le pourroit plus en-
„ fermer dans la biére.

„ Les enterremens de l'Orient se font communément avec peu ou point de pompe.
„ Un *Molla* vient avec la biére de la Mosquée prochaine, qui est un méchant cer-
„ cueil de trois planches grossiéres & mal agencées, avec un couvercle qui tourne
„ dessus par une cheville. On met le corps là-dedans ; & si c'est quelqu'un du com-
„ mun Peuple, on l'emporte sans façon. Le corps est toujours porté vîte, & comme
„ en courant, & n'est d'ordinaire accompagné que des porteurs, prononçant à mots
„ lents & reposés, *Alla*, *Alla*, c'est-à-dire, *Dieu*, *Dieu*.

„ Quand l'enterrement est de personnes de condition & riches, on porte devant le
„ corps les Enseignes de la Mosquée. Ce sont de longues piques de différentes
„ sortes, les unes aiant une main de laiton ou de cuivre au bout, qu'on appelle *la*
„ *main d'Ali*, les autres surmontées de Croissans, les autres des noms de *Mahammed*, de
„ sa fille, & de ses douze premiers légitimes Successeurs, faits comme nous faisons des
„ chiffres de noms. Il y a toujours quatorze de ces Enseignes ensemble ; c'est ce qu'on
„ appelle le train des *Tcharde Massoum*, c'est-à-dire, *les quatorze Purs* ou *Saints*. Il
„ y a encore de ces perches dont les fûts sont des lames de laiton, ou de fer, larges
„ de quatre doigts, & longues de trois à quatre pieds, si foibles que la moindre
„ agitation les fait plier. Au haut sont attachées des bandes de taffetas, qui pendent
„ tout du long. Après ces Enseignes viennent cinq ou six chevaux de main, por-
„ tant les Armes & le Turban du défunt. Puis vient le *Si-paré*, c'est-à-dire l'Alcoran
„ en trente parties ou sections, ce qu'ils appellent *Giusve*, c'est-à-dire *portion*. On le
„ garde ainsi en grand volume dans les principales Mosquées. Il est écrit en lettres
„ si grosses, que chacune est grosse comme le pouce. Trente *Talebelme*, ou Etudians,
„ le portent en le lisant ; & il faut qu'il soit tout lû avant qu'on mette le mort dans
„ la fosse. Si c'est une femme qu'on enterre, on porte au-dessus de la biére le
„ *Tcharchadour*, c'est-à-dire, *les quatre voiles*, qui est un poîle porté sur quatre longs
„ bâtons. C'est-là toute la pompe funébre, à moins que les parens du défunt ne
„ veuillent encore faire plus d'éclat ; auquel cas ils multiplient les choses que nous
„ venons de dire.

„ Il n'y a point de gens exprès pour porter un corps mort au tombeau. Ses voi-
„ sins, ou ses domestiques lui rendent ce dernier devoir. La coutume est de por-
„ ter le cercueil, jusqu'à ce que quelqu'un tende l'épaule ; & la charité Mahométa-
„ ne enseigne, quand on rencontre un enterrement, de porter la biére au moins

„ dix pas. J'ai vû diverses fois des gens de considération mettre pied à terre „ en rencontrant un corps mort, & lui faire cet office, & puis remonter à che- „ val.

„ On n'enterre jamais dans les Mosquées, parce qu'encore que les corps morts „ aient été purifiés, on ne laisse pas de les regarder toujours comme rendant impur „ tout ce qui y touche, & les lieux où on les met.

„ Aux petites Villes, les sépulcres sont presque toujours hors des portes, & sur „ les grands chemins, & c'est de même aux Bourgs & aux Villages ; ce qui est une „ institution qui a sa morale, & par laquelle on prétend instruire les vivans : mais „ les grandes Villes sont pleines de Cimetiéres, sur tout où l'air est sec. Les fosses „ en Perse sont plus petites qu'ailleurs, n'aiant que deux pieds de large, six de long, „ & quatre de profondeur. Mais voici qui est fort particulier. A un des côtés „ du sépulcre, celui qui regarde la Mecque, ils creusent au fond une voute un peu „ inclinée, de la longueur & de la largeur de la fosse, qui est comme une autre fosse, „ dans laquelle ils fourent le corps enséveli dans ses linges, & sans cercueil, le cou- „ chant sur le côté, le visage vers la Mecque ; & pour empêcher qu'il ne tombe „ de la terre dessus en remplissant la fosse, ils mettent deux tuiles en équerre sur la „ tête. Quand c'est une fosse pour de pauvres gens, on ne fait point cette voute „ tout le long de la fosse, mais seulement à un bout, pour y mettre la tête, laquelle „ on couvre aussi de deux tuiles : mais au contraire, si c'est pour un homme riche, „ ou pour quelque grand Guerrier, on met à côté de lui, dans la fosse, son turban, „ son épée, son arc & son carquois, & puis on mure cette fosse latérale, si je puis „ l'appeller ainsi, par une couche de tuiles avec du plâtre, afin que le corps soit ar- „ rêté là-dedans, & que la terre dont on remplit la fosse ne puisse tomber dessus. „ Nous dirons tantôt à quoi bon tout ce mystére. J'observerai auparavant que les „ *Sahteds*, qui sont gens qui se disent descendus de *Mahammed*, ne sont point en- „ terrés comme les autres *Mahometans* ; car après les avoir descendus dans la fosse „ dans leurs linges simplement, on n'y jette point de terre, mais on couvre la fosse „ d'une pierre.

„ On couvre les fosses, ou de brique, ou de pierre brute, ou de marbre, de ce „ marbre bâtard qu'il y a en Perse, lequel est brun & très-dur ; & ils mettent des „ pierres droites aux bouts, qui font connoître le sexe du corps enterré. Si c'est un „ homme, ils mettent à la tête une pierre chargée d'un turban : si c'est une femme, „ ils mettent deux pierres droites en tables aux deux bouts. La fosse ne doit être „ élevée que de quatre pieds au plus ; & d'ordinaire elle ne l'est que de deux. La „ tombe qui la couvre a toujours quelqu'inscription, mais ce n'est pas d'ordinaire du „ nom & des éloges du défunt ; ce sont des passages de l'Alcoran.

„ Les gens de moien & de bas état commencent au bout de huit ou dix jours à „ aller visiter le sépulcre ; & les femmes particuliérement n'y manquent point. On „ en voit toujours les Cimetiéres remplis, sur tout à de certaines Fêtes, & sur tout „ le soir & le matin, aiant leurs enfans avec elles, grands & petits. Elles se met- „ tent-là à pleurer les morts, en faisant des cris & des pleurs, en se battant la poi- „ trine, & s'arrachant le visage & les cheveux, ce qu'elles entremêlent de longs „ récits de leurs entretiens passés avec le défunt : & le refrain continuel est, *Rouh*, „ *rouh, Ame, Esprit, où es-tu allé? Pourquoi n'animes-tu plus ce corps? Et toi, Corps*, „ *qu'avois-tu à mourir? te manquoit-il de l'or, de l'argent, des vêtemens, des plaisirs, des* „ *tendresses?* Leurs amies les consolent, & puis les emménent, laissant quelque- „ fois des offrandes de gâteaux, de fruits, & de confitures, qui sont, disent- „ ils, pour les Anges Gardiens du sépulcre, pour les rendre favorables aux dé- „ funts.

„ Les gens de condition ordonnent d'ordinaire qu'on enterre leurs corps auprès de „ quelque grand Saint. Rarement vont-ils jusqu'à se faire porter à la Mecque, ou „ à Médine, parce qu'il y a trop loin : mais ils ordonnent qu'on fasse leur sépulcre „ ou à Negef, qui est une Ville de la contrée nommée *Kerbela*, dans l'Arabie dé- „ serte, où Ali, le grand Saint des Persans, est enterré ; ou bien à *Metched*, au sé- „ pulcre d'*Iman Reza* ; ou à *Com*, auprès de *Fatmé*, l'un & l'autre descendans d'Ali, „ ou bien à *Ardevil*, auprès de *Cheik Sephy*, à deux ou trois mois de chemin. Tan- „ dis qu'on se prépare à ce long voiage, on dépose le cercueil à quelque grande „ Mosquée, dans de petites cavernes qui sont faites exprès, lesquelles on mure, afin „ que le corps y soit plus resserré, & plus hors de la vûe ; & on ne l'en tire qu'au „ moment que tout est prêt pour l'emporter. Les Persans croient que les cadavres

„ ne

„ ne s'altérent point, pendant qu'ils sont ainsi déposés, & avant qu'on les enterre; „ parce, disent-ils, qu'avant que de se corrompre & s'altérer, il faut qu'ils rendent „ compte aux Anges du sépulcre qui attendent le mort à sa fosse pour lui faire son „ procès. Mais j'en ai souvent rencontré sur les grands chemins, qui puoient assez „ fort pour les détromper de cette sotte opinion. On ne passe point au travers des Villes, „ quand on porte des corps avec soi pour les mener enterrer. Les Persans le tien- „ droient de mauvais augure, disant, *qu'il faut que les morts sortent, mais qu'il ne faut* „ *point qu'ils entrent.*

„ Le deuil dure quarante jours au plus. Il ne consiste point à porter des habits „ noirs, le noir étant chez les Orientaux une couleur détestable, qu'ils appellent *la* „ *couleur du Diable*, disant, qu'*un vetement tout noir est un appareil infernal.* Il con- „ siste à jetter des cris, comme j'ai rapporté; à être assis immobile, à demi vêtu d'une „ robe brune ou pâle; à se refuser l'aliment huit jours durant, comme pour dire „ que l'on ne veut plus vivre. Les amis envoient, & viennent consoler; & le neuvié- „ me jour, on méne les hommes au bain, on leur fait raser la tête & la barbe, „ on leur donne des habits neufs, avec quoi le deuil est passé pour l'extérieur, & „ on va rendre les visites. Mais les lamentations continuent dans le logis jusqu'au „ quarantiéme jour, non pas sans cesse, mais à reprises deux ou trois fois par se- „ maine, & sur tout aux mêmes heures que le défunt a rendu l'esprit; ce qui va „ toujours en diminuant, jusqu'au quarantiéme jour qu'il ne s'en parle plus. Les „ femmes sont toûjours les plus difficiles a consoler: aussi y a-t-il toujours pour „ elles beaucoup plus de quoi s'affliger, parce que le veuvage est d'ordinaire une „ condition qui ne change point en Orient.

„ Les consolations que les Persans se donnent à la mort de leurs parens & de „ leurs amis sont sages & sensées, & d'une bonne Philosophie, en comparant la vie „ à une caravane, dont tous les Voiageurs arrivent au *Caravanserai*, qui est le „ gîte ou rendez-vous général, bien que les uns s'y rendent plutôt & les autres plu- „ tard. "

Finissons par ce qu'un Auteur (*a*), dont nous avons déja plusieurs fois emprunté le récit, rapporte du deuil des Mahométans d'Egypte, & de leurs Cérémonies funébres.

„ Pendant que le mort est dans la maison, dit-il, les parentes & les amies de la „ personne défunte, outre les cris de desespérées qu'elles poussent autour du corps, „ s'égratignent & se frappent le visage si rudement, qu'elles se le rendent tout san- „ glant & tout livide. Les discours ridicules qu'elles tiennent au cadavre, qui pen- „ dant ce tems-là reste souvent la face découverte, & les impertinentes questions „ qu'elles lui font, comme si elles en étoient entendues, ne contribuent pas moins „ que le reste à les faire croire hors du sens. Tout cela cependant n'est qu'une cé- „ rémonie, ou pour mieux dire, une pure grimace & un tribut qu'on paie plutôt à l'u- „ sage qu'à la douleur.

„ Pour rendre le tintamare plus parfait, & faire plus d'honneur au mort, qu'ils „ s'imaginent apparemment grand amateur du bruit, les gens de basse condition ont „ coutume d'appeller en ces occasions certaines joueuses de tambours de Basque, „ dont la profession est de chanter des airs lugubres, qu'elles accompagnent du bruit „ de cet instrument, & de mille contorsions aussi épouvantables que celles des Dé- „ moniaques. Ces femmes conduisent le corps à la sépulture, mélées avec les pa- „ rentes & les amies de la personne morte, qui toutes ont ordinairement les cheveux „ épars comme des Bacchantes, la tête couverte de poussiére, le visage barbouillé „ d'indigo, ou simplement frotté de boue, & qui heurlent comme des enragées. „ Cet usage de pleurer les morts est passé jusqu'aux Chrétiens du pais. Pour moi, „ j'ai vu une fille Catholique aiant perdu sa mere, qui demeuroit dans la Contrée „ des François, envoier chercher pour la pleurer ces joueuses de tambours de basque. „ A peine les Peres Capucins purent-ils venir à bout de chasser ces baladines Ma- „ hométanes. Chez les Arabes, lorsqu'un homme vient à mourir, un Déclamateur „ marche à la tête du Convoi, portant les armes du défunt, & montant le cheval „ dont il se servoit, & publie les belles actions qu'a faites son Héros, ou plutôt, „ comme parmi nous, celles qu'il auroit du faire.

(*a*) *Description de l'Egypte*, &c. ubi sup.

„ J'ai appris depuis peu une pratique des habitans de Dangola (a), à l'égard de „ leurs morts, qui mérite d'avoir place ici. Lorsque dans cette Ville ou aux en- „ virons, il meurt une personne fort âgée, ou bien après une longue & pénible „ maladie, au lieu de pleurer sa perte, on se réjouit dans toute la famille. Il n'en „ est pas de même de ceux qui meurent dans un autre âge, & d'une mort ordinaire. „ On visite alors la personne affligée, qu'on n'abandonne plus depuis le moment du „ trépas. Les hommes sont avec les hommes, & les femmes de même dans leur „ particulier. Ce deuil dure quarante jours & quarante nuits. Pendant les trois pre- „ miers jours, on ne fait que pleurer & gémir avec la personne à qui on tient com- „ pagnie. On ne s'entretient alors que du mérite & des actions de la personne décé- „ dée. Le deuil diminue ensuite ; & les trente-sept jours qui restent, sont unique- „ ment destinés à tenir compagnie à l'affligé, de peur qu'il ne s'abandonne à sa dou- „ leur. Chaque jour un parent ou un ami, fait venir à manger au logis du mort ; „ parce que la tristesse qui y régne ne permet pas de songer à la cuisine. Il y fait „ en même tems porter son lit ; & tous ceux qu'il invite, ou qui y viennent de leur „ pur mouvement, en usent de même, & ne quittent ni jour ni nuit. Enfin, au „ bout des quarante jours, le maître ou la maîtresse de la maison donne un grand „ repas à tous ceux qui l'ont nourri & visité pendant ce tems-là ; après quoi chacun „ se retire.

„ La perte d'un mari est tout autrement célébrée en Egypte qu'en Europe. Ici „ on se contente de pleurer, si on en a envie ; & une femme n'est obligée sur „ cela qu'à ce que bon lui semble. En Egypte les choses vont tout d'un autre „ air ; & l'usage veut qu'une veuve pleure son époux défunt tant que dure son veu- „ vage. Les reprises de ce lugubre manége sont fixées à deux fois au moins chaque „ semaine, sans préjudice cependant des occasions extraordinaires. Ainsi toutes les „ fois que les parens ou amies de la veuve viennent lui rendre visite, la bienséance „ demande qu'elle les régale d'une longue tirade de sanglots, accompagnée de lar- „ mes qu'elle doit avoir toujours prêtes au besoin, & dont en effet elle ne manque ja- „ mais. Plus une femme s'acquitte abondamment de ce devoir, plus elle est esti- „ mée ; & quand elle est encore jeune, cela ne lui sert pas peu à retrouver facilement „ un mari : en effet, peut-on ne pas regarder comme une chose très-engageante & „ infiniment flatteuse, l'espoir d'être si réguliérement & si long-tems pleuré après „ sa mort.

„ Il est certain que la tendresse des Turcs d'Egypte pour les personnes décédées „ a quelque chose d'humain & de pieux. La mémoire des morts leur est précieuse. „ Ils leur sont toujours chers ; & les aumônes qu'ils font en leur honneur, sont or- „ dinairement fort abondantes. Il y a au vieux Caire un Cimetiére qu'ils ont en- „ levé aux Chrétiens, où tous les ans ils s'assemblent réguliérement en un nom- „ bre presqu'infini le lendemain de l'Ascension. La cause d'un si grand concours est „ l'opinion ridicule dont ils sont prévenus, que là non seulement on voit remuer les „ os, mais même ressusciter les corps. Ce qu'on a peine à comprendre, est l'entête- „ ment prodigieux qu'ils ont pour cette chimére, la plus absurde qui puisse tomber „ dans l'esprit, malgré l'expérience qui chaque année leur prouve le contraire. Mais „ quand une fois le peuple s'est mis une sotise dans la tête, rien n'est capable de la „ lui ôter de l'esprit. "

---

## CHAPITRE III.

### *Des* Ministres *&* *du* Clergé *de la* Loi Mahométane.

NOUS traiterons dans ce Chapitre du Clergé *Mahométan* : mais il faut commencer par une petite description du pouvoir des Monarques *Musulmans* ; après quoi nous dirons un mot en particulier de tous les Ministres de la Loi Mahométane.

(a) Ville de la Nubie.

Le *Sultan*, ou le Grand-Seigneur, que l'on voit dans cette Estampe (*a*) est absolu, sans être pourtant à l'abri des révolutions que les Gens de Guerre, les Courtisans & le Peuple excitent souvent contre lui, & qui sont suivies de la déposition, quelquefois même d'une mort tragique. Ces révolutions se font sentir en Perse & en Arabie, comme en Turquie: mais elles sont incomparablement plus fréquentes chez les Mahométans d'Afrique. Ces Peuples portent la barbarie & la férocité beaucoup plus loin que les autres Musulmans. L'habitude, qui de tout tems a rendu les Orientaux esclaves de leurs Monarques, & le Musulmanisme qui soumet sans réplique aux décisions des Souverains, semblent favoriser le tempéramment que ces Africains ont hérité de leurs Ancêtres. Quoiqu'il en soit, on peut dire que les Princes, les Courtisans & les Peuples Mahométans sont tour à tour esclaves les uns des autres; & c'est là l'effet ordinaire du Despotisme.

» Les Cadis & les Jurisconsultes Turcs, c'est (*b*) Ricault qui parle ici, disent » que le Grand-Seigneur est au-dessus des Loix, c'est-à-dire, qu'il peut les ex» pliquer & les renverser comme il lui plaît; que sa bouche est la Loi même, » & que les interprétations qu'il donne sont infaillibles. Il est vrai qu'assez » souvent il consulte le *Mufti*; mais par forme *seulement*, & pour contenter le Peu» ple «.

L'Empereur nouvellement élu est conduit en pompe à la Mosquée d'*Ajoub* ou *Youp*, qui étoit un Saint Mahométan, & même, dit-on, Compagnon de Mahomet. C'est-là que cet Empereur est recommandé à Dieu par des priéres solemnelles, qui tendent à lui demander qu'il le fortifie & lui donne la sagesse, &c. & nous les faisons aussi ces priéres: mais, de même que les Musulmans, nous ignorons pourquoi Dieu les exauce si rarement. Après cet acte de dévotion, le Mufti embrasse le Sultan, & lui donne sa bénédiction. Thévenot dit qu'il lui ceint l'épée. Le nouveau Souverain jure de défendre la Religion, & les Loix de Mahomet; les Visirs & les Bachas le saluent profondément, touchent la terre de leur front, baisent le bas de sa veste, &c. C'est-là un véritable cérémonial, où le cœur a fort peu de part. Et comme dans l'Alcoran (*c*), le Prince est qualifié *bouche & interprete de la Loi*, cette sagesse qu'on a demandée pour lui à Dieu, n'est autre chose dans le Souverain, que l'art de mettre ses passions en œuvre; & dans les Courtisans, l'art de les suivre & d'en faire leur profit particulier, sans aucun égard pour le Peuple, qui ne leur paroît né que pour être esclave. On trouve dans (*d*) Ricault des remarques très-judicieuses sur l'autorité du Grand-Seigneur; nous y renvoions le Lecteur. On y verra que les Docteurs Musulmans connoissent la distinction (*e*) *des deux glaives*. Dans les choses civiles, la Loi du Prince est, disent-ils, arbitraire, & sa volonté est la seule Loi qu'il doit suivre: mais il n'en est pas ainsi des droits de la Religion. Ces droits bornent son pouvoir. Reste à montrer s'ils ne confondent pas, comme un grand nombre de Chrétiens, les droits de la Religion avec ceux des Ecclésiastiques. La lecture de l'Histoire du Musulmanisme, & la connoissance de la politique des Mahométans sont seules capables d'en décider.

Quoiqu'il en soit, comme la servitude fournit des motifs de consolation, de même que la liberté, les plus grands Seigneurs ne se font pas moins honneur du titre d'*Esclaves* de leurs Monarques, que les Anglois de celui de *Freeholder*, avec lequel ils résistent en face à la volonté de leur Souverain. C'est ainsi que chaque Peuple étant né dans certains usages, élevé dans certaines maximes, trouve lieu de se contenter du fruit qu'elles lui produisent. Et qui sçait si celui qui se qualifie (*f*) *Kouli* en Orient ne s'estime pas beaucoup plus, que le plus puissant *Freeholder* de la grande Bretagne? Mais venons à ce qui concerne le Clergé Mahometan.

(*a*) Voi. à la page 224.
(*b*) Ubi sup. L. I. Ch. I.
(*c*) Voi. *Alcoran*, Ch. 52. Les Princes s'appliquent ce que *Mahomet* demandoit à ses Sectateurs.
(*d*) *Ricault*, L. I, Ch. 2. ubi sup.
(*e*) Le Glaive spirituel & le Glaive temporel.
(*f*) *Koul*, que l'on trouve si souvent dans les titres des Grands Seigneur d'Orient avec la lettre i qui le termine, signifie *Esclave*.

## *Du* Mufti *& des* Prêtres *du* Mahométisme.

Le (*a*) *Mufti* que l'on voit représenté ici, est le Chef du Clergé Turc, & même celui de la Loi civile, l'Interprête de l'*Alcoran*, & le Directeur de la Religion. On le consulte sur les affaires de conscience, & il en décide les cas avec une restriction qui nous apprend qu'il ne se croit pas infaillible, & qu'il n'est nullement estimé tel, puisqu'il termine ses réponses par ces mots: *Dieu sçait ce qui vaut le mieux.* Ricault dit cependant que les (*b*) *Cadis* se conforment aussi-tôt à ses décisions; que par ce moien les Procès sont terminés en fort peu de tems sans appel, sans délai, sans artifices; en quoi ce semble, ils valent bien mieux que nous qui sommes Chrétiens. Tournefort ajoute, que le *Mufti* a sous lui trois Officiers; l'un pour établir l'état de la question, & la débarasser de toutes les difficultés qui pourroient la rendre obscure; l'autre pour la copier; & le dernier pour y apposer le cachet du Mufti, après qu'il y a mis sa réponse. Ce Mufti est dépendant du Souverain, qui le nomme, le choisit, & ne craint pas de le déposer; qui n'emploie pas une assemblée d'Ecclésiastiques pour le créer par le secours d'une longue suite d'intrigues. A la vérité il n'y a qu'un Mufti chez les Turcs, comme il n'y a qu'un Pape chez les Chrétiens: mais cela ne suffit pas pour donner à ce Mufti une autorité sans bornes sur la conscience des Peuples. Il réside à Constantinople, & a sous lui les *Cadilesquers*, qui font l'office du Mufti chacun dans sa Jurisdiction. On peut les regarder comme des Intendans de Justice. Outre les deux d'Europe & d'Asie, il y en a un troisiéme, qui est l'Intendant de l'Egypte. Des Cadilesquers on tire souvent les Muftis.

Après les Cadilesquers viennent les *Mollas*. Ce nom signifie Maître ou Seigneur. Les *Moulas* ou *Mollas* sont Juges & Docteurs en Turquie: mais leur nom prononcé à la Barbaresque, *Muley*, est en Afrique le titre de plusieurs Souverains Mahométans de cette partie du Monde, & y signifie Roi. *Bespier* dans ses Remarques sur Ricault dit, que les Turcs appellent aussi leurs *Mollas Moulas-Cadis*, c'est-à-dire, *Maîtres Cadis*, pour marquer qu'ils sont au-dessus des Cadis ordinaires. Au défaut des Moulas, les Cadis décident.

Mais n'oublions pas ces hommes de Loi, ou prétendus tels, de la race de Mahomet, qualifiés du titre (*c*) d'*Emirs*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Grand Emir* des Arabes du Désert, dont un Voiageur (*d*) dit assez de bien, pour nous faire croire que les Arabes sont moins ce que l'on appelle (*e*) des Arabes en Europe, & sur-tout en France, qu'on ne se le persuade vulgairement. Les Emirs, dit Ricault, ont de très-grands priviléges en Turquie, où ils sont qualifiés d'un titre, qui, selon Bespier, doit se traduire en François *Enfans du Prophête.* Cette qualité vraie ou fausse, (*f*) car il s'y glisse de grands abus, leur donne des distinctions particuliéres, comme, par exemple, de porter le turban verd; & il n'est permis ni de les injurier, ni de les frapper, sous peine de perdre la main. Mais on élude cette défense, en ne les outrageant qu'après leur avoir ôté le Turban avec beaucoup de vénération & de respect. Ces *Emirs* ont un Supérieur, qui a sous lui des Gardes & des Officiers, comme on peut le voir ici; & on donne le titre d'Eminentissime (*g*) à ce Supérieur, qui a droit de vie & de mort sur les *Emirs.*

Un autre Officier distingué entre les *Emirs* est l'*Alemdar*, qualité que l'on nous désigne en François par celle de Porte-Enseigne. Il porte l'Enseigne de Mahomet, comme

(*a*) Mot Arabe, nous dit-on, qui signifie *Docteur.*

(*b*) Mot Arabe qui signifie Juge, ou Jurisconsulte.

(*c*) *Emir*, dit *Bespier*, est un mot qui signifie Empereur, Prince, Capitaine, Commandant; en un mot toute personne qui a quelque autorité sur une autre: mais il désigne particuliérement ceux qui sont de la race de *Mahomet*, ausquels on donne aussi le surnom de *Cherif*, qui signifie noble, & celui de *Said*, ou *Seid*, qui signifie Prince. *Mer*, *Mirza*, *Mir*, noms usités chez les Mogols, les Tartares & les Persans, sont corrompus de celui d'*Emir.*

(*d*) *Voiage au Camp du Grand Emir*, &c. par *La Roque.*

(*e*) On croit en France, dit ce Voiageur, qu'il ne faut qu'être Arabe, pour n'avoir rien d'humain que la figure.

(*f*) *Ricault* rapporte, que le Supérieur des *Emirs* donne des arbres généalogiques à ceux qu'il veut favoriser.

(*g*) *Bespier*, dans ses Remarques sur *Ricault*, traduit le titre *Nakib Escuref*, qui est donné à ce Supérieurs, par Prince Eminentissime.



*LE MOUFTI, ou Chef de la Loi*



*LE CADI-LESKIER, Chef des Loix, Il y en a un d'Europe et un d'Asie.*



*EMIR Homme de Loy de la Race de Mahomet*





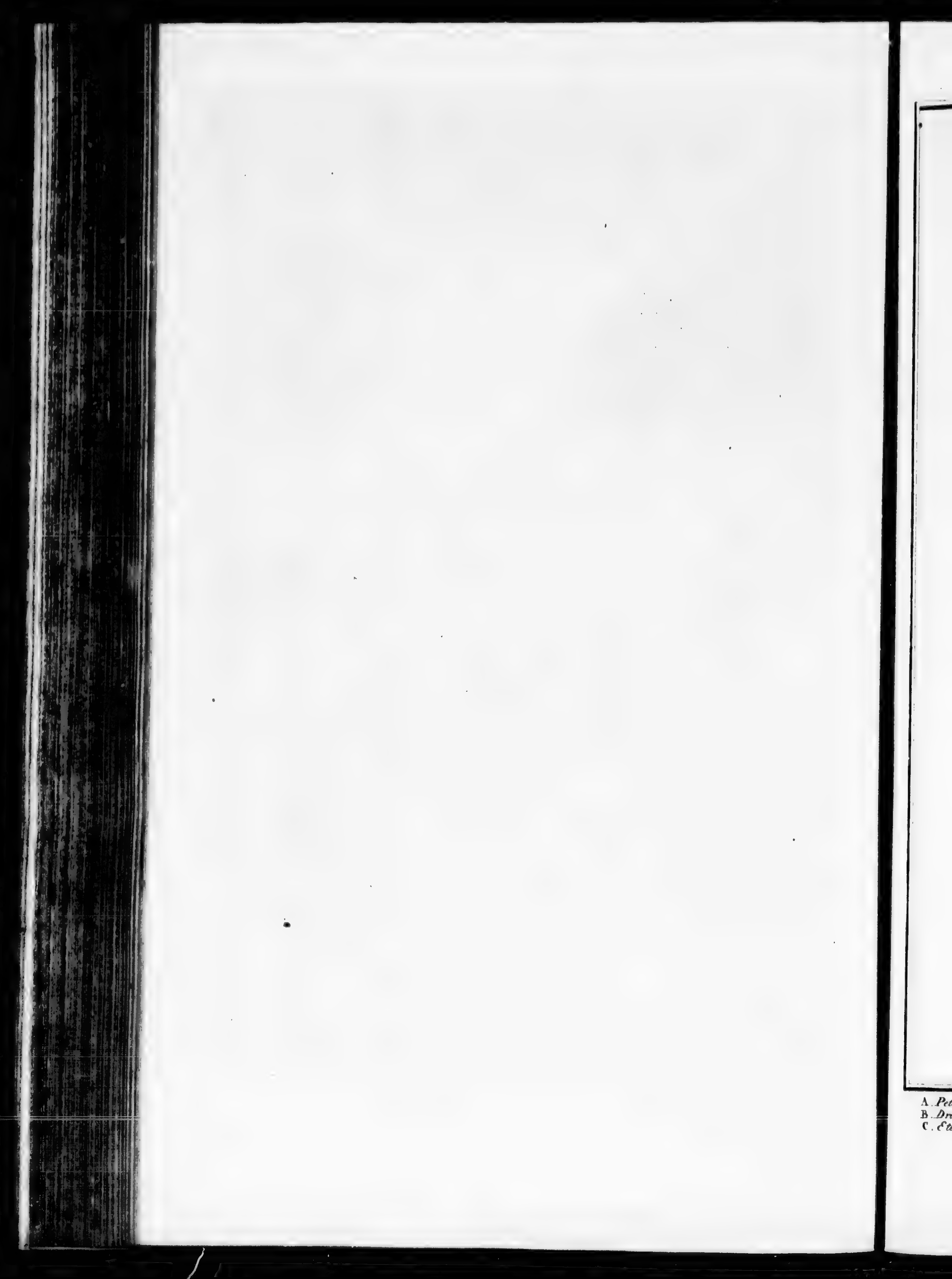
*EFFENDI Homme de Loy dans son Etude.*

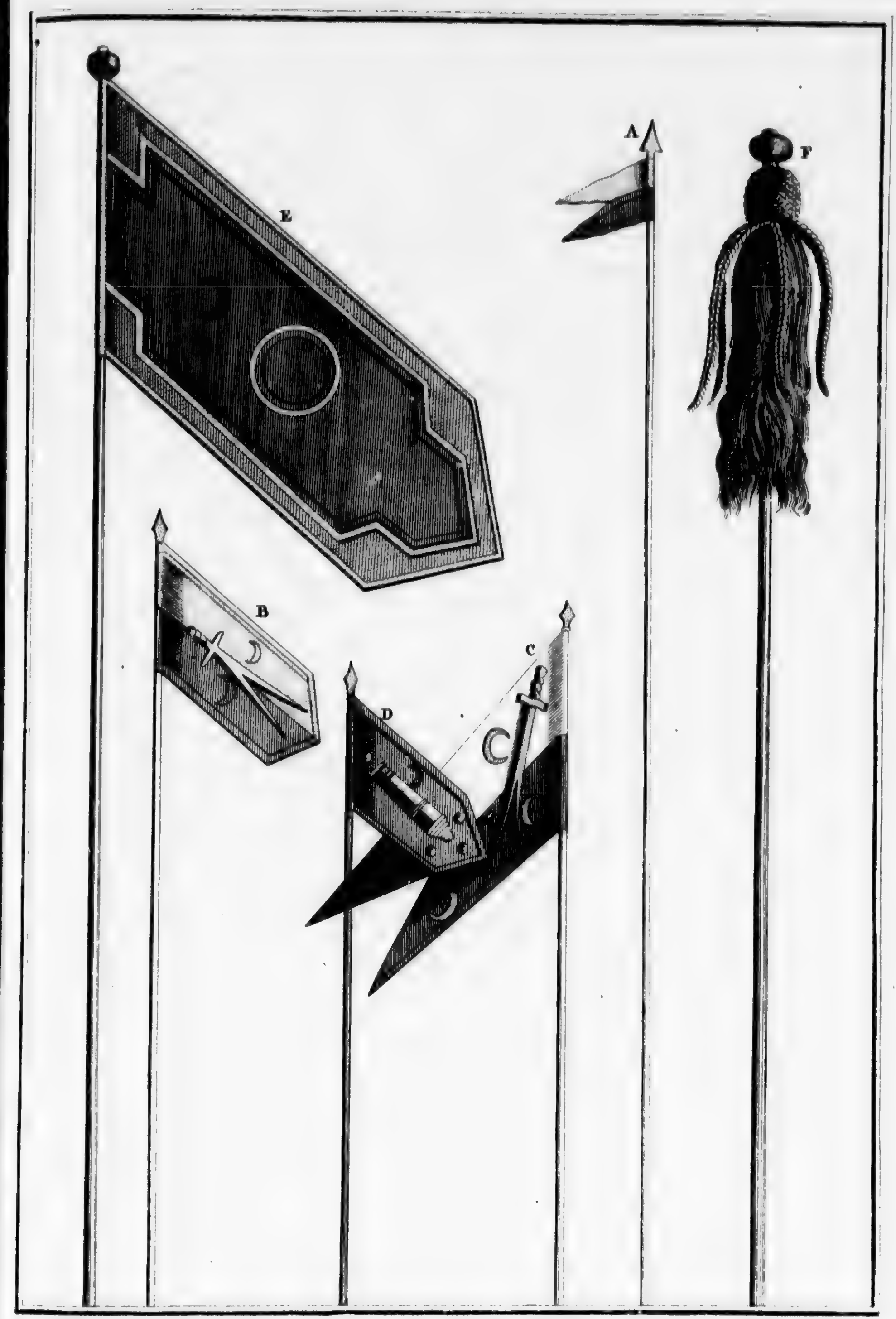


*IMAN. Ministre d'une Mosquée.*



*EMIR Chef des descendans de MAHOMET*






A. *Petite Enseigne ou guidon de la Cavalerie.*
B. *Drapeau des Janissaires.*
C. *Etendart de Cavalerie.*
D. *Drapeau des Canoniers.*
E. *Etendart du Grand Visir &c.*
F. *La Queue de Cheval.*

J
f
p
c
C
g
t
q
&
c
D

m
d
q
cl
M
qu
So
il
Cl
co
de
de
Pr
pe
pa

nif
Pe
l'In
app
cip
Pr
n'y
par
I
(c)
mai
Le
été
inté
qui
les
eu
ficat
dis-j
fit d
prev
n'eft
pren

(a)
authen
aphen
chez
Turcs
que n
(b)
Arabe
le dit,
Z

lorsque le Grand Seigneur paroît en public dans certaines solemnités. Elle est différente de toutes les Enseignes que l'on a représentées dans l'*Etat Militaire* de l'*Empire Ottoman* par le *Comte de Marsigli*. On a rassemblé ici d'après cet Auteur les différentes Enseignes des Turcs, & on a observé de rétablir en quelques-unes le Croissant, que le Graveur avoit obmis par inadvertance ou par ignorance. A l'égard de l'*Enseigne verte*, que quelques Auteurs prétendent être pyramidale, notre intention étoit de la placer ici ; & il est certain qu'elle y convenoit beaucoup mieux que des enseignes Militaires : mais comme les Descriptions des Voiageurs varient, & pour la forme, & pour la couleur, on se contentera de dire, qu'elle a pour devise ces trois mots Arabes, *Nazrum min-Allah*, c'est-à-dire l'*aide*, ou *le secours vient de Dieu*.

Mais (*a*) l'*Efendi*, que la Figure représente assis dans son Etude, mérite bien mieux que l'Alemdar d'être mis entre les Ministres de la Religion & de la Loi, de même que les (*b*) *Muezims* ; ne fût-ce qu'à cause qu'ils appellent à la priére, & qu'ils le font avec un peu plus de relief chez les Musulmans, que ceux qui sonnent la cloche chez nous, & ouvrent les portes de l'Eglise aux Fidéles. D'ailleurs ces Muezims deviennent Imans, ou Prêtres de Paroisse ; & c'est entre les Muezims qu'on choisit ordinairement les Imans : au lieu que chez nous les Sonneurs restent Sonneurs, les Portiers restent Portiers. Entre les qualités requises pour être Iman, il faut une conduite irréprochable, & sçavoir lire l'Alcoran. Celui qui aspire à cette Charge est présenté au premier Vizir par les Musulmans de la Paroisse vacante, comme très-digne de remplir cet emploi ; & pour tout examen, le Vizir lui ordonne de lire quelques versets de l'Alcoran. C'est en cela seulement que consiste l'Election de ce Prêtre ou Curé Mahométan. Son caractére n'est nullement *indélébile*, & sa Prêtrise établie par si peu de chose ne l'empêche pas de redevenir Laïque, & de perdre sans la moindre formalité cette qualité de Prêtre, à laquelle on ne touche pas impunément dans la plûpart des Sectes du Christianisme.

La Charge d'Iman consiste d'abord à appeller le Peuple aux Priéres : mais le ministére de ces Prêtres Mahométans consiste principalement à guider la dévotion du Peuple aux heures prescrites, & à faire tout haut la priére. Tous les Vendredis l'Iman doit lire des sentences & des versets de l'Alcoran. Il prêche aussi : mais il appartient sur-tout à ceux qu'on appelle (*c*) *Hodgias* de faire cette fonction, principalement dans les Fêtes solemnelles. Ces *Hodgias* sont en même-tems Docteurs, Prédicateurs, & Jurisconsultes. Le Mahométisme confond tout cela, parce qu'il n'y a point de distinction, comme chez nous, entre l'Eglise & l'Etat, point de séparation du spirituel & du temporel.

Les Persans ont eu aussi leur grand Pontife, que Chardin (*d*) appelle *Sedre*, d'un (*e*) mot Arabe, dit-il, *qui signifie* à la lettre *la partie intérieure du corps* & la poitrine mais l'usage l'a consacré pour ce Pontife, & il marque son excellence & sa dignité. Le Sedre chez les Persans tenoit le rang qu'occupe le Mufti chez les Turcs. Il a été regardé comme le Juge suprême des affaires Ecclésiastiques, & des matiéres qui intéressent l'Eglise Persane. Son autorité s'est étendue sur toutes les causes civiles, qui pouvoient avoir le moindre rapport au spirituel. Il a eu inspection sur tous les biens consacrés au culte de la Religion, & à l'entretien de ses Ministres. Il a eu aussi la collation des Bénéfices, c'est-à-dire, des Charges subordonnées au Pontificat ; autorité trop étendue pour n'être pas une source éternelle d'abus : tout cela, dis-je, a continué ainsi jusqu'à ce qu'un Roi de Perse sépara la Charge en deux, & fit deux Sedres, pour diminuer l'autorité du Pontificat. L'un porte le titre de *Sedre privé* ; l'autre, en conservant le titre de *Pontife universel*, céde le rang à celui qui n'est que Pontife privé ou particulier, & son administration est moins étendue. Le premier est le Surintendant des biens légués par les Rois ; l'autre l'est de ceux

(*a*) *Efendi* est un mot corrompu du Grec *authentes*, que les Grecs modernes prononcent *aphentes*, & les Turcs *Efendi*. Chez les uns & chez les autres ce mot signifie *Maître* ; & les Turcs l'appliquent aux gens d'etude. Voilà ce que nous dit *Bespier* dans ses notes sur *Ricault*.

(*b*) *Moved-dins* ou *Movezzins* ; autre mot Arabe qui signifie *crieur public* : c'est *Bespier* qui le dit, & on le copie encore ici. Ils annoncent du haut des *Minarets* l'heure de la priére au Peuple.

(*c*) *Thevenot*, ubi sup.

(*d*) *Chardin*, ubi sup. Tome III. p. 397.

(*e*) Ce mot a beaucoup de rapport à celui de *Sudra*, qui désigne l'habillement du grand Pontife des Mages. Voiez ce qui sera dit dans la suite de ce Volume sur la Religion des *Perses*.

que léguent les particuliers. Ils ont chacun leur Tribunal séparé.

Le *Cheik-el-Islam*, que Chardin appelle *Ancien de la Loi*, est un autre Ministre de la Religion, & suit les deux Sedres. Le *Cazy*, qui précédoit autrefois ce Magistrat moitié Ecclésiastique & moitié Séculier, est aujourd'hui au-dessous de lui. L'institution de leurs Charges devroit les rendre, dit encore Chardin, proprement Ecclésiastiques : mais ils ont eu le secret de s'emparer des Tribunaux ; & ils sont à présent les Administrateurs absolus de la Justice dans les matiéres civiles. Ce Voiageur ne manque pas de rapporter les moiens qu'ils ont emploiés pour parvenir à ce but.

Il est au reste assez difficile de faire un paralléle exact des hautes dignités Ecclésiastiques des Mahométans en Turquie, en Perse & aux Indes, &c. Leur autorité est plus ou moins étendue, selon la volonté des Souverains ; & si elles se ressemblent en certaines choses, elles différent très-souvent beaucoup en d'autres. Par exemple, après avoir lû ce que nous avons rapporté du Sedre, on ne sçauroit dire que le Sedre soit le Mufti des Persans ; & il seroit bien plus raisonnable de comparer celui que l'on appelle *Cheik-el-Islam* au Mufti des Turcs. Au contraire la fonction de celui qu'on appelle Mufti en Perse, est beaucoup plus resserrée que chez les Turcs, comme cela paroît par le rapport (*a*) de Chardin. D'un autre côté cet Auteur semble se contredire, en nous disant que le Sedre (*b*) a chez les Persans *tout le pouvoir, & même plus grand, que le Mufti a chez les Turcs*, puisque cette Charge de Sedre n'a été partagée que pour en diminuer l'autorité, & rendre ainsi ces Ministres plus dépendans du Monarque. S'il étoit vrai que la Charge de Sedre eût eû autrefois autant de pouvoir que Chardin lui en attribue, on pourroit peut-être la comparer à celle du Mufti avant les Schismes des Mahométans. Quoiqu'il en soit, ce Voiageur nous assure ensuite, qu'en Perse le grand Magistrat de la Loi (de cette Loi qui renferme les droits de la Religion & ceux de l'Etat) est (*c*) le *Cheik-el-Islam*, comme le *Casy* l'est aux Indes ; & voilà, ce semble, une autre contradiction.

Après tout ce qu'on vient de rapporter touchant le Gouvernement Ecclésiastique du Mahométisme, il n'est pas difficile de comprendre, que dans cette Religion les Souverains de l'Etat sont les véritables *Chefs de l'Eglise*, puisque les *Droits spirituels* y sont entiérement confondus avec les *Droits temporels* ; que l'Alcoran dirige également la Politique & la Religion ; & qu'il n'est pas moins un *Corps de Droit* pour servir de régle & de barriére à la Société civile, qu'un *Corps de Doctrine* qui réunit les *Fideles du Mahometisme*, & comprend tout ce qu'on doit croire pour être un bon Musulman. Comme Chefs de leurs Eglises, le Grand-Seigneur crée, confirme & dépose son Mufti ; & le Roi de Perse son *Cheik-el-Islam* : mais cette autorité si absolue du Monarque ne manqueroit pas d'être exposée à toute la violence d'un *zéle licentieux*, & aux cabales des dévots, si dès la plus tendre enfance on ne prenoit soin d'inspirer aux Peuples un respect aveugle pour le Souverain, une soumission sans borne à son bon plaisir, & une résignation à sa volonté, qui est fondée sur la Religion. Tous les Orientaux sont, comme les Mahométans, généralement imbus de cette maxime, que qui dit un Roi, dit un arbitre absolu du bonheur, de la fortune & des biens des Sujets.

## *Des* Moines Mahométans.

IL est bien juste de mettre les Moines du Mahométisme au rang des Ecclésiastiques. Comme chez nous, on y en voit de différens ordres, entre lesquels les uns résident dans des Monastéres, & les autres se retirent dans les solitudes écartées, pour y vivre plus réguliérement, s'il est possible, que les gens du monde, privés des plaisirs des sens, exemts des passions humaines, ennemis des cabales & des intrigues ; à peu près, sans comparaison, comme les notres dans le sein du Christianisme. Il semble aussi que le terme de (*d*) *Dervis* est généralement affecté aux Religieux

(*a*) Ubi sup. p. 400.
(*b*) Ubi sup. p. 397.
(*c*) *Idem*, ubi sup. p. 400. Il est certain que le détail que *Chardin* nous donne des Charges Ecclésiastiques des *Mahométans* de Perse, est un peu embrouillé.
(*d*) Voiez d'*Herbelot*, Biblioth. Orient. au mot *Dervische*. *Fakir* en Arabe signifie la même chose que *Dervische* en Turc & en Persan.

Mahométans, & qu'il revient à celui de Moine, qui en François est collectif, & renferme tout ce qui s'appelle Religieux. Quoiqu'il en soit, on nous assure que Dervis dans sa signification primitive signifie en langage Persan un (*a*) *homme pauvre*, & le représente tel à l'esprit ; comme autrefois qui disoit en Grec un Moine, présentoit aussitôt l'idée d'un homme qui fait profession d'être *seul*, c'est-à-dire, détaché du monde, *isolé* en quelque manière au milieu du genre humain, pour ne s'appliquer qu'à la piété. Mais aujourd'hui personne n'ignore, que ni en Orient, ni en Occident ces termes ne se prennent plus à la lettre, & qu'il faut les mettre au rang de tant d'autres, qui bien loin d'être conformes à leur signification primitive, donnent à peu près des idées toutes différentes. Les Dervis Mahométans ont cependant un grand avantage sur les notres ; c'est qu'ils peuvent se marier quand l'envie leur en prend, & cette liberté est fondée sur une maxime très-raisonnable (*b*), c'est que la tête de l'homme est trop légere pour rester long-tems dans la même disposition. On leur permet d'autant plus facilement de rompre leur célibat, que les Mahométans en général estiment fort peu les hommes qui ne font point d'enfans ; & pour cette raison, ajoute Tournefort, dont on emprunte ici les termes, les Turcs ne permettent point aux Dervis d'avoir beaucoup de Couvens. Au reste d'Herbelot remarque » que les Ordres Religieux du Mahométisme, tels qu'on les voit aujour- » d'hui, ne sont pas d'ancienne institution, & que leur premiére origine ne va pas » au-delà du régne de *Nasser le Samanide* «. Ce Calife, qui vivoit au commencement du troisiéme siécle de l'Hégire, commença par sa retraite dans un Oratoire, la fondation des Ordres religieux du Mahométisme. D'Herbelot dit aussi dans l'article qu'on vient de citer, & qui contient des Remarques sçavantes & curieuses, que selon les véritables principes du Musulmanisme, la vie Monastique est défendue ; & par une tradition citée au titre *Robban*, qui signifie *des hommes qui craignent Dieu*, tels que sont, ou que doivent être les Moines Mahométans, il est dit *qu'il n'y a point de Profession Monastique dans le Musulmanisme*. Les *Sofis* ou Soufis de Perse sont à peu près les mêmes, que les *Dervis* ou *Dervisches*, &c.

Le nom de Dervis est particuliérement appliqué aux (*c*) *Mevelavites*. Leur régle est d'être patiens, humbles, retenus, charitables. Du moins ils paroissent tels, dit-on, devant leurs Supérieurs, & devant les étrangers : mais ailleurs, ajoute Tournefort, ils ne paroissent pas si modestes. Ils sont grands buveurs d'eau-de-vie, & même de vin. Ils font un grand usage de l'opium. On renvoie à ce Voiageur & à Ricault. Ils donnent l'un & l'autre une description assez curieuse des ces Dervis. Ils doivent observer le silence devant leurs Supérieurs ; & ils ont d'ordinaire les yeux baissés, la tête panchée sur l'estomac, & le corps à moitié courbé. Outre cela ils portent sur le corps des chemises de la plus grosse toile qu'on puisse trouver : mais d'autres plus rigides encore n'en portent point, & mettent immédiatement sur la chair une veste de bure de couleur brune, qui descend au-dessous du gras de la jambe. Cette bure se fait à Cugna (*d*) en Natolie, où réside le Général de ces Dervis. Ils boutonnent, ou ferment cette veste : mais la plupart du tems ils ont la poitrine découverte jusqu'à la ceinture, qui est presque toujours d'un cuir noir ; & pour garantir leur fidélité à Dieu du même sceau, que l'esprit de retraite & de pénitence a mis souvent en usage dans notre Religion, ils se brulent l'estomac avec un fer chaud, & pratiquent un grand nombre d'austérités qu'on ne décrira point ici. C'est ainsi, ajoute Ricault, que ceux-ci paroissent plus saints que leurs compagnons. Ne doutons pas non plus qu'un grand nombre de Musulmans ne croient cet extérieur plus capable d'obtenir les graces du Ciel, que les priéres les plus spirituelles des Fidéles qui ne vivent que réguliérement, & ne s'habillent qu'à la maniére du commun des hommes : mais achevons la description de ces Moines Mahométans.

Ils se couvrent assez souvent les épaules d'une espéce de couverture blanche : à l'égard des jambes, il les ont nues, excepté les pieds ; & pour la tête, ils la couvrent d'un bonnet de poil de chameau blanchâtre, élevé à peu près en forme de pain de

(*a*) *Pietro de la Valle*, Tome I. de ses *Voiages*, Ed. in 12. en Italien, dit que le terme de Dervis signifie métaphoriquement un homme *doux*, *paisible*, de *bonnes mœurs* ; tel enfin qu'un Religieux doit être.

(*b*) *Tournefort*, Voiages, &c. Lettre XIV.

(*c*) *Mevelava*, dit *Bespier* dans ses Remarques sur *Ricault*, est corrompu de *Mevvlana* ; terme commun à tous ceux qui ont quelque commandement sur les autres, sur-tout en matiére de Religion. *Tournefort* appelle ces Dervis *Melelavis*, du nom d'un Sultan de *Cugna* appellé *Melelava*.

(*d*) C'est l'ancienne *Iconium*.

ſucre, quelquefois arrondi par le haut en forme de dôme, entouré d'un linge qui lui donne en même tems la figure d'un turban. Renvoions le Lecteur à la Figure, qui ſe place ici. Il y verra le Prieur d'un Couvent de Dervis; un autre Dervis (a) qui fait profeſſion de voiager, ſous prétexte de prêcher la Foi Muſulmane, mais qui ſert véritablement d'agent & d'eſpion en plus d'une affaire. Il y pourra voir encore deux de ces mêmes Dervis habillés différemment, un deſquels porte tout près de la bouche une pierre ovale, qui eſt, nous dit-on, de marbre, d'albâtre, ou de porphyre. Eſt-ce pour marquer qu'ils doivent être diſcrets & prudens, qu'ils doivent apprendre à ſe taire? Cette pierre l'inſinue; & Ricault, en diſant (b) qu'elle leur ſerre la bouche, ſemble l'inſinuer auſſi. Cette pierre eſt donc un ſymbole qui revient au doigt d'*Harpocrate*, ce Dieu qui étoit repréſenté, comme on ſçait, dans l'Antiquité Païenne le doigt poſé ſur la bouche.

Si on eſt curieux d'apprendre plus en détail ce que c'eſt que l'établiſſement des Ordres Religieux dans le Mahométiſme; quel eſt le Noviciat des Dervis, & quelles ſont leurs auſtérités; de quelle maniére ils trompent le peuple par certaines opérations extraordinaires, qui font d'eux une eſpéce de charlatans; comment enfin des Dervis d'Egypte s'attribuent, & même par héritage, le droit ou le pouvoir de charmer les ſerpens & les inſectes venimeux, &c. Si, dis-je, on eſt curieux de ces détails, il faut lire ce qu'en ont écrit Ricault & Beſpier ſon Commentateur, ſans parler d'un nombre infini de Voiageurs qui les ont précédés ou ſuivis, tous uniformes ſur cet article, & en général ſur tout ce qu'il y a de remarquable dans l'Orient.

Près de ces Dervis on voit la Figure d'un *Deli*, c'eſt-à-dire, mot à mot d'un fou & d'un inſenſé: mais il vaut mieux expliquer ce mot de Deli par celui d'un *brave*, ou d'un *forſante*, un *virtuoſo*, un *rodomont*; car il y a de tout cela dans le Deli, qui appartient à la Garde du Grand Viſir. Que ſi on regarde au ridicule de l'habillement, on dira peut-être auſſi que c'eſt une eſpéce de fou, qui fait métier de trancher du brave; ſurtout à en juger par Ricault, (c) qui donne quelque idée des rodomontades de ces Delis, & de la peine qu'ils prennent pour paroître ce qu'ils ne ſont pas: pareils ſur cet article devant les hommes, à ce que ſont devant Dieu ces Dervis, auprès deſquels on a placé celui-ci.

Comme on ne prétend point expliquer ici des choſes ſi ſouvent expliquées, & être éternellement l'ennuieux Copiſte de tant d'Auteurs, qui avant nous ſe ſont copiés les uns les autres, il ſuffira preſque de montrer un *Santon* à ceux qui voudront s'amuſer ici. Les Santons ſont des miſérables; & celui qui ſe montre dans cette Figure eſt pris dans l'affreuſe deſcription que donne (d) *Olearius* des *Abdals*, qui par (e) leur nom marquent qu'ils doivent être voués & ſacrés à Dieu, & qui ne le ſont en effet qu'aux plus grands déſordres. Ces Moines marchent, comme on voit, la tête, & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau d'ours velue, ou de quelque autre bête ſauvage, ſans chemiſe, avec une ceinture de peau à l'entour des reins, d'où pend une eſpéce de gibeciére. Quelquefois au lieu de ceinture, ils ont ſur le milieu du corps un ſerpent de cuivre, que leurs Docteurs leur donnent comme une marque qui doit témoigner leur ſçavoir. Voilà à peu près comment *Olearius* s'exprime; & Ricault ajoute que cet Ordre de Santons, connus auſſi ſous le nom de *Calenders* ou *Calenderans*, devroit être appellé plutôt une Secte d'Epicuriens, qu'une ſociété de perſonnes religieuſes.

A cette deſcription d'Olearius, de Ricault & autres, il faut ajouter deux traits, qui les rendent infiniment dangereux dans la Religion & dans la Société civile. C'eſt l'indifférence, & l'égalité qu'ils mettent entre les bonnes actions & les mauvaiſes, & le prétexte par lequel ils autoriſent les plus grands déréglemens, en ſoutenant, que l'on peut ſervir Dieu par la débauche & au cabaret, &c. comme on le ſert par la priére & à la Moſquée. Ce que ces Santons portent à la main reſſemble preſque à une maſſue, dont Olearius dit, *qu'ils font des geſtes, & qu'ils la manient à peu pres comme nos Joueurs de gobelets leurs baguettes*. Auſſi ajoutent-ils à tant de déréglemens celui d'être de

(a) Voiez la Figure de la Planche qui ſe place à la page 176.

(b) *Ils attachent aupres de la bouche, qui les ſerre par devant, quelques pierres luiſantes*, &c. Voilà comme s'exprime le Traducteur de *Ricault*, p. 417. L. II. Ch. 13.

(c) *Ricault*, ubi ſup. L. III. Ch. 10.

(d) Voiages, Tome I. p. 971. & ſuiv. in folio de *Holl.*

(e) *Abdal*, dit *Beſpier* dans ſes Remarques ſur *Ricault*, déſigne particuliérement un homme conſacré & dévoué à Dieu.



*PRIEUR d'un COUVENT de DERVIS*



*DELI espece de BRAVE qui suit le GRAND VIZIR*



*Diferens habillemens des DERVIS*



*SANTON autrement CALENDER et ARDAL*





*le grand* **EMIR** *des* **ARABES** *du* **DESERT** ‖ **CRIMINEL** *gardé en Perse au* **CARCAN**



*Espece de* **DERVIS** *qui voiage* ‖ **RELIGIEUX** *de l'ordre des* **EDHEMITES**

de parfaits charlatans, & même de se mêler de vendre des Reliques aux bigots; comme, par exemple, des cheveux de Mahomet, &c.

Enfin l'*Edhemite* que l'on voit ici (*a*) est d'un Ordre d'Hermites de Perse, établis principalement dans la Province de *Chorasan*, vivant durement, & dans une grande austérité dans leurs solitudes, appliqués, dit-on, à leur Religion, illuminés, ou se croiant tels, par une vertu qui est ordinairement l'effet des mortifications & de l'abstinence, & se répand sans doute avec beaucoup d'impétuosité dans les climats Orientaux. Il est vrai pourtant qu'en matiére d'entousiasme & de visions, chaque païs a ses vertus; & il en est où le brouillard & l'air épais font faire autant de progrès au Fanatisme, que l'air chaud & subtil du Levant, & les ardeurs du Midi. De quelque maniére que les choses se fassent là & ailleurs, il nous suffit que nous y trouvions des gens qui aiment à se séparer du reste du genre humain, & qui tâchent ensuite de persuader qu'ils doivent leur retraite à l'amour de Dieu. Non que peut-être quelques-uns ne se séparent de bonne foi, & par un principe de vertu. Mais le gros de ces Solitaires a d'autres vues; & sur cela il seroit bien inutile de répeter ce qui a été dit tant de fois.

---

## CHAPITRE IV.

### *Des* Dévotions Mahométanes, *& de tout ce qui regarde le* Culte *des* Musulmans.

DEs Ministres de la Religion, il est naturel que nous passions à la Religion même, au Culte qu'elle prescrit ou qu'elle autorise, aux Fêtes ou Solemnités dont elle a introduit l'usage, &c. C'est ce qui va faire la matiére de ce Chapitre.

Nous n'entrerons point dans le détail des Mosquées, & des choses qui les concernent en particulier; comme, par exemple, qu'elles n'ont ni cloches, ni clochers, parce que chacun sçait cela, & que les *Muezims* qui montent dans les Minarets des Mosquées y font, selon l'expression de Tournefort, & les cloches & les horloges des Musulmans, leur annonçant la priére, & en marquant l'heure. Nous ne dirions rien de nouveau si nous ajoutions, qu'en prononçant les paroles qui l'annoncent, ces Muezims se tournent d'abord vers le Midi, de là au Septentrion, ensuite à l'Orient, & enfin à l'Occident; que ce signal, qui annonce la priére, l'est aussi de la purification qui doit la précéder; qu'avant que d'entrer dans la Mosquée, on se déchausse; qu'on y entre avec modestie & humilité; qu'étant entré, on salue respectueusement (*b*) l'endroit où est l'Alcoran; qu'après cela on léve dévotement les yeux au Ciel, en se bouchant les oreilles avec les deux pouces. On indique donc simplement ces petits usages, parce qu'ils appartiennent au Cérémonial du Mahométisme, pour donner une petite description des Fêtes & autres solemnités Mahométanes, où l'art de se divertir & d'être dévot s'allie aussi étroitement que chez nous, & avec la même subtilité. Disons mieux; cette subtilité est de tous les païs, & de tous les tems.

Il est très-certain que si on jugeoit de la piété Mahométane par les usages que nous avons rapportés, on seroit tenté de croire que les Mosquées ne renferment jamais que des Mahométans recueillis, dévoués à Dieu, fervens dans leur aveugle dévotion. Ajoutons à tout cela cette élévation qui paroit dans leurs priéres. Ils ne s'adressent qu'à Dieu; & ils s'adressent à lui, comme seul aimable, seul digne d'être honoré & adoré, seul maître des cœurs & des pensées des hommes, seul capable de pardonner & de faire miséricorde, &c. On se reproche dans ces priéres, de ne l'a-

(*a*) Voiez la quatriéme Figure de la Planche qui se place à la page précedente.

(*b*) *Tournefort*, ubi sup. Lettre XIV.

voir pas respecté d'une maniére digne de sa Majesté éternelle; on s'y repent à lui seul; on lui demande sa bénédiction, sans qu'il paroisse, à en juger par (a) la priére que nous fournit ce petit extrait, qu'on cherche à répandre devant lui un verbiage qui trop souvent n'a pour tout mérite que l'emphase avec laquelle on l'étale, ni à lui offrir une dévotion fleurie & étudiée, ni enfin un ténébreux galimatias, qui sous prétexte de conduire à une spiritualité toute rafinée, toute supérieure à ce que la piété seule exige, inspire au dévot de souhaiter (b) de *se rendre enfant, de s'appétisser, de s'avillir, de s'obscurcir; de consentir à être imbécile; de n'être compté pour rien, comme les enfans; de ne pouvoir plus se compter soi-même; enfin de retomber dans l'enfance, comme certains vieillards décrepits dont les enfans dénaturés se jouent.*

Le Mahométisme en recommandant extraordinairement (c) la priére, l'appelle la *clef du Paradis*. Elle est telle, dit l'Alcoran, pourvû qu'on la fasse avec un esprit bien préparé, loin des objets capables de causer des distractions, avec foi, & en état de connoitre & de comprendre ce qu'on doit demander à Dieu. C'est ainsi qu'il défend de prier dans (d) l'ivresse, & dans certaines circonstances où les sens l'emportent sur les devoirs de la Religion; plus raisonnable en cela que certains Casuistes, qui ont *épluché* gravement si le fidéle marié doit chanter des Pseaumes & prier Dieu dans certains momens, où la chair l'emportant sur l'esprit, ne paroît pas devoir lui laisser beaucoup de liberté pour la priére. Remarquons aussi, que Mahomet fait toujours aller de pair (e) l'aumône avec la priére : mais des motifs si spirituels sont gâtés par des ordres fréquemment réiterés de se purifier le corps avec soin; & c'est en quoi réside principalement le Pharisaïsme des Mahométans.

L'ordre des priéres Mahométanes nous rappelle ici celui des *Heures Canoniales* des Catholiques, ausquelles un Voiageur Protestant (f) a jugé à propos de comparer odieusement l'origine de la priére de minuit chez les Persans. On renvoie le Lecteur à ce qui a été dit (g) ailleurs des Heures Canoniales.

Encore une remarque touchant la priére. Outre le Chapelet en usage chez les Mahométans, & reçu d'eux par les Chrétiens (h) auteurs des premiéres Croisades, selon l'opinion d'un Voiageur plus habile pour le moderne, qu'éclairé dans l'Antiquité; outre cela, dis-je, les Persans emploient divers instrumens de dévotion, qu'il est au moins nécessaire d'indiquer. Après la purification, le dévot se met la *Habba* sur les épaules. Cette Habba est une robe, qui paroit avoir beaucoup de rapport en cette occasion au (i) *Taled*, & à l'*Arban canfot* des Juifs. Après s'être revêtu de la Habba, le tapis sur lequel on doit prier, doit être fait en toit de Mosquée; & sur ce tapis il doit y avoir l'Alcoran, un peigne pour se (k) peigner & pour s'arranger la barbe, un miroir dont on conçoit assez l'usage, le Chapelet qu'on vient d'indiquer, des Reliques qui consistent principalement en morceaux de tapis, & autres choses semblables, qui ont servi à des Processions, ou couvert des tombeaux de Saints; & enfin ce que Chardin appelle un *Palet*, qui est fait communément de terre sainte de la Mecque. Ce Palet est de la figure & de la grandeur d'une assiette : mais il y en a aussi de quarrés, d'hexagones, &c. Le dessus en est moulé, & contient les noms de Dieu & de quelques Saints, ou la formule de foi, ou des passages de l'Alcoran. Chardin, qui nous fournit ces particularités, ajoute » que l'usage de ces Palets est » pour poser le front dessus, dans ces adorations que l'on fait la tête prosternée » contre terre, &c. «

(a) Cette priére se trouve dans *Tournefort*, ubi sup. Voiez aussi *Chardin*, Tome IV. Ed. in 4. Ch. 5. touchant la priére des Persans.

(b) Tiré d'une Priére à l'Enfance de Jesus pour le jour de Noël.

(c) Voiez l'*Alcoran*, Ch. 2. en plusieurs endroits, Ch. 4. & ailleurs. Dans le Ch. 20. *Mahomet* veut qu'on ait soin de faire prier Dieu dans son domestique.

(d) *Alcoran*, Ch. 4.

(e) On ne citera que cet endroit du Ch. 4. *Soiez constant dans la priére, & faites l'aumône.* On peut dire que la charité est portée à l'excès dans cette Religion, puisqu'elle s'étend méme sur les plantes & sur les morts. Voiez *Tournefort*, ubi sup. Lettre XIV. & *Ricault*, Livre I. de l'*Etat*, &c.

(f) *Chardin*, ubi sup. p. 113.

(g) Tom. II. de cet Ouvrage qui traite *des C.* page 194.

(h) *Chardin*, ubi sup. p. 118. Voiez touchant l'origine du Chapelet, Tome II. p. 292. & suiv.

(i) Voiez le pr. Volume des *Cérém. Relig.* qui traite des Juifs.

(k) Voiez dans *Tournefort*, ubi sup. le respect que les *Mahométans*, & en particulier les Turcs, ont pour la barbe; & dans le *Voiage de l'Arabie heureuse* celui des Arabes.

## *Les* Fêtes *des* Mahométans.

Avant que d'en venir à cette description plus amusante qu'utile des Fêtes du Mahométisme, il est bon de redire comme en passant, que le Vendredi est pour les Mahométans ce que le Samedi est aux Juifs, & le Dimanche aux Chrétiens. Selon les uns, le choix de ce jour est dû à la fameuse entrée de Mahomet dans Médine : mais selon les autres, le Vendredi a été choisi préférablement à tout autre jour, parce que Dieu finit (*a*) l'ouvrage de la Création du Monde un Vendredi. La vérité est que ce jour étant destiné aux assemblées solemnelles des anciens Arabes, Mahomet en bon Politique crût devoir lui conserver le même droit dans sa nouvelle Religion ; d'autant plus que, selon la remarque d'*Abulpharage*, le vrai motif qui a fait distinguer le Vendredi & les jours marqués par des Fêtes, (*b*) étoit de réunir les peuples par des assemblées & des entrevûes solemnelles, & d'interrompre pour un peu de tems leurs fatigues & leurs travaux. Ce qu'il y a de sûr, est que les Ecrivains Mahométans donnent de grands éloges à ce jour, & qu'après l'avoir appellé le *Prince & le plus excellent de tous les jours*, ils assurent que le dernier Jugement se fera un Vendredi. L'Auteur cité au bas de la page (*c*) a rassemblé plusieurs autres choses curieuses touchant ce jour-là.

A l'égard des mois, nous commençons par en donner les noms : cela est du moins nécessaire à ceux qui veulent avoir quelque idée de l'année des Mahométans.

| | | |
|---|---|---|
| 1. *Moharram* a | 30. jours. | |
| 2. *Saphar* | 29. | 354. jours. |
| 3. *Rabia* premier | 30. | |
| 4. *Rabia* second | 29. | |
| 5. *Sjumada* premier | 30. | |
| 6. *Sjumada* second | 29. | |
| 7. *Resjeb* | 30. | |
| 8. *Siaban* | 29. | |
| 9. *Rhamadan* | 29. | |
| 10. *Sjevval* | 30. | |
| 11. *Dulkadha* | 29. | |
| 12. *Dsulkassja* ou *Dulhaggia* | 29. | |

Suivant ce calcul, l'année Mahométane doit être de 354 jours. Cette année est de douze mois Lunaires, qui sont alternativement de 29. & de 30. jours. On voit par là qu'elle est plus courte d'onze jours que la notre ; & on en a déja remarqué l'inconvénient plus haut. Ajoutons ici que selon la supputation la plus exacte, l'Ere Mahométane doit commencer au 16. de notre mois de Juillet, en l'année 622. de l'Ere Chrétienne.

(*d*) Entre les mois dont on vient de rapporter les noms, il y en avoit quatre que les anciens Arabes tenoient pour sacrés ; *Moharram*, *Resjeb*, *Dhulkadha* & *Dulhaggia*. Pendant ces quatre mois toute hostilité cessoit, jusques-là qu'il n'étoit pas même permis à celui qui trouvoit le meurtrier de son pere ou de son frere en son chemin, de lui faire aucune violence. Toute guerre faite ou déclarée dans les mois sacré, étoit regardée comme une guerre injuste & impie. Cette loi étoit inviolablement observée ; il n'y a eu que peu de familles Arabes, qui ne s'y soient pas soumises. *Dulhaggia* étoit un mois saint à cause du Pélerinage de la Mecque ; & ce Pélerinage sanctifioit le mois de *Dulkadha*, qui le précédoit, & celui de *Moharram* qui le suivoit, ou plûtôt ces mois étoient privilégiés, pour laisser le tems & la liberté aux fidéles de faire leur Pélerinage à la Mecque & d'en revenir. *Resjeb* étoit encore plus respectable que les autres mois, à cause, dit-on, que ce mois étoit destiné au Jeûne

(*a*) *Sale*, note sur le Ch. 62. de l'*Alcoran*.

(*b*) V. *Abulpharage*, de morib. Arab. p. 30. & in eum *Pocock*, not. p. 317. *Spec. Hist. Arab. Instituta sunt ea*, dit la Version de ce Scavant, *ad congregationem populi, quò conveniant & se mutuò visant, & in eis à laborum tadiis quiescant.*

(*c*) *Pocock*, ubi sup. p. 317. & 318.

(*d*) Ceci est tiré du *Discours préliminaire* de M. *Sale*, Sect. VII. p. 147.

chez les Arabes Païens. Au contraire *Rhamadan* substitué à *Resjeb* par Mahomet, n'étoit consacré par ces Arabes qu'à l'ivrognerie.

Mahomet paroit avoir formellement approuvé l'institution des mois sacrés dans son (*a*) Alcoran, après avoir cependant désaprouvé la supercherie de quelques Arabes, qui pour se délasser de la trop grande tranquilité dans laquelle ils étoient obligés de vivre pendant trois mois consécutifs, sans piller, sans faire des courses, transportoient hardiment de leur chef la sainteté de *Moharram* au mois de *Saphar*. Il ordonna donc que ces mois resteroient sacrés; il défendit de faire la guerre pendant ces quatre mois à ceux qui les reconnoitroient aussi pour sacrés: mais il permit de renoncer à la distinction, lorsqu'il s'agiroit de combattre les Infidéles.

Commençons la description des Fêtes à la Lune du mois de Sjevval, qui est le dixiéme mois de l'année Mahométane, à cause que le *Bairam*, qui se trouve dans cette Lune, a quelque rapport avec le nouvel an des Chrétiens, & que c'est un tems de souhaits & de félicitations chez les Musulmans, comme chez nous le nouvel an. Il est pourtant vrai aussi, que le Bairam suit le jeûne de Ramadham, comme Pâque suit le Carême, & que les Mahométans le commencent par une réconciliation solemnelle & générale; en quoi ce Bairam a une autre conformité avec notre Pâque, en laquelle se fait la plus solemnelle Communion du Christianisme: mais que notre arrangement soit fondé ou non, il importe fort peu après tout que la description commence à cette Fête, ou à une autre.

Il y a deux Bairam; l'un est le grand, l'autre le petit. Celui dont on parle ici est le grand; le petit est soixante & dix jours après le grand, & le dixiéme du mois de *Dulhaggia*. On lui donne en Arabe un nom qui signifie mot à mot la Fête des Sacrifices, à cause des victimes offertes dans le tems du Pélerinage de la Mecque.

On annonce le Bairam aussi-tôt qu'on a découvert la Lune de Sjevval; & si malheureusement les nuages empêchoient de voir la Lune, on (*b*) retarderoit la Fête d'un jour seulement, après quoi on supposeroit pourtant qu'il doit y avoir nouvelle Lune, & on commenceroit la Fête. Les descriptions les plus circonstanciées que nous aions de ce Bairam se trouvent dans Ricault, & dans Tournefort: ce dernier a combiné, pour ainsi dire, les particularités qu'il a lues dans Ricault, Thévenot & autres pour en former sa description. C'est tout ce qu'on peut faire sur des sujets qui ne fournissent plus rien de nouveau.

Les divertissemens du Bairam sont représentés en partie dans la Taille-douce qu'on voit ici. On tend des escarpolettes dans les rues, & on y voltige en l'air, assis sur un siége de bois posé au milieu de l'escarpolette, que des hommes conduisent avec plus ou moins de violence, selon la volonté de celui qui y est assis. Cette escarpolette est ornée de plusieurs festons. Un autre divertissement des Mahométans, est cette roue de fortune, prise si souvent pour l'image de la vie humaine, où ceux qui sont assis se trouvent tour à tour haut & bas. Enfin la volubilité de la roue est depuis tant de siécles en prose & en vers l'appanage de la fortune, qu'il est inutile de le répéter: mais il ne l'est pas, que nous sommes tous assez malheureux pour ne nous défier jamais d'elle.

Passons de cette petite réflexion morale, aux autres Fêtes des Musulmans. Ils célébrent la nuit du onze au douziéme de Rabia premier, parce que Mahomet naquit alors; & celle du 26. au 27. de Rabia second, parce que le Prophéte monta au Ciel cette même nuit sur l'*Al-Borak*.

Ils solemnisent la nuit du 4. au 5. de *Resjeb*, à cause du jeûne ou Carême de *Rhamadhan*, quoiqu'il ne vienne qu'environ deux mois après. Cette préparation se fait par des prieres, qui continuent jusqu'à minuit. Pour le jeune de Ramadhan que l'on appelle Carême, s'il en faut croire les Voiageurs, c'est un véritable assortiment de dévotion & de débauche. Il commence par une espéce de Carnaval que l'on a représenté ici, & que nous allons décrire, pour expliquer la Figure, dans les propres termes de Thévenot (*c*) témoin oculaire de cette cérémonie.

» L'an

(*a*) Ch. 9. Il y a douze mois ordonnés de Dieu; & entre ces mois il y en a quatre qui sont saints. Ch. 5. il défend de violer *les mois sacrés*, & dans le meme Ch. il dit que *Dieu l'a ordonné* ainsi: mais on suppose qu'il s'agit ici du mois du Pélerinage, que *Mahomet* recommande d'observer & de respecter, parce que c'est un mois très-saint.

(*b*) C'est *Ricault*, qui le dit ainsi, ubi sup. L. II. Ch. 24. & *Tournefort* le repete après *Ricault*.

(*c*) *Voiages*, &c. ubi sup. Tome 2. L. II. Ch. 14. Edit. d'Amst. 1727.



*Le BAIRAM ou la Paque des MAHOMETANS*



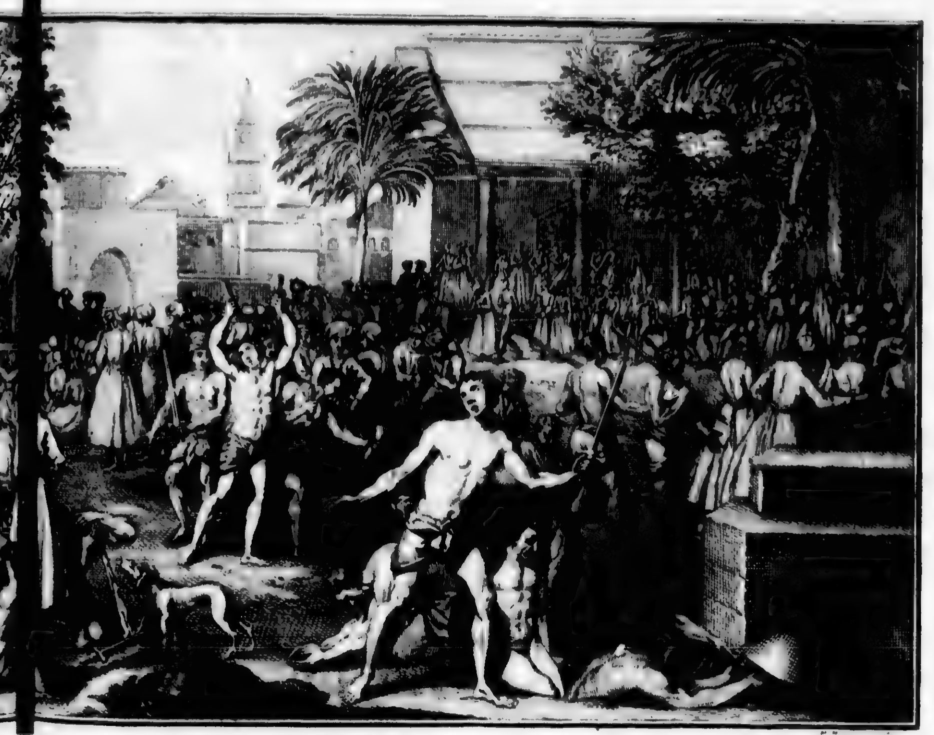
*Le CARNA[...]L des TU[...]*



*La FETE [...]SSEIN [...]*



*Le CARNA[illegible]L des TURCS*



*La FETE [illegible]SSEIN.*

»
»
»
»
»
»
» c
» p
« c
» t
» p
» f
» c
» r
» I
» I
» v
»
» n
» f
» t
» d
» A
» ti
» g
» g
» n
» A
» L
» n'
» fa
A
est a
de b
que
dure
vin,
avan
de c
avoir
V
les a
Char
ligieu
fis d'
A
an,
Cour
*Zilha*
on l'a
selon
Mecq
inutil
été lo
ou de
tablir

(a)
1735.

» L'an 1657. le 12. Juin, dit ce Voiageur, se fit le Carnaval des Turcs, ou la » cérémonie du commencement du *Remesan*. On l'appelle *Laylet el Kouvat*, ce qui » veut dire *la nuit de puissance*, parce que les Mahométans croient que ce fut cette nuit » que l'Alcoran descendit du Ciel. Aussi-tôt qu'il est nuit, on allume des lampes » par les rues, & principalement dans celle du *Bazar* par laquelle passe la Fête. » C'est une rue fort longue & large, & fort droite. On y voit quantité de cordes » tendues deçà & delà, ou sont attachés des cercles de fer, ausquels pendent quan- » tité de lampes, & il y a aussi des corbeilles qui y sont pendues, & qui sont rem- » plie de lampes. D'environ dix pas en dix pas on trouve de ces cercles ; & il n'y » en a point ou il n'y ait plus de trente lampes. Tout cela étant en droite ligne, fait » une belle vue, & donne une grande clarté. Outre cela il y a plusieurs autres » grandes figures remplies de lampes ; & tous les Minarets ou tours des Mosquées en » sont aussi garnies. On voit par les rues un nombre prodigieux de peuple sur le » commencement de la nuit, les Santons, &c. qui sont de la cérémonie, se vont » rendre chez le Cadilesquier, qui leur dit s'ils doivent commencer ce soir-là le » Remesan. Etant donc assurés qu'on a vu la Lune, & que par conséquent le » Remesan commence ce soir, ils commencent leur Fête de la maniere sui- » vante.

» A une ou deux heures de nuit on voit quantité de Santons à pied armés de » massuës, chacun tenant un flambeau à la main, accompagnés de gens portant des » falots. Ils vont dansant, chantant, criant, hurlant ; & au milieu d'eux est sur » une mule un *Scheik-el-Arsat*, c'est-à-dire *Prince des Cornus*. C'est un *Scheik* de gran- » de réputation parmi eux ; & lorsqu'il passe, le peuple fait de grandes acclamations. » Après lui viennent des gens montés sur des chameaux, jouant du tambour, des » timbales, &c. suivis d'autres gens habillés en mascarade, les uns à pied, accompa- » gnés de gens portant des falots, & d'autres portant au bout de longs bâtons de » grands cercles de fer remplis de lances à feu, qui sautent de tous côtés parmi le » monde ; & pendant ce tems-là on lâche une bonne quantité de fusées volantes. » Après cela viennent les gens des Beys, tous à cheval avec leurs arquebuses, &c. » La marche finit par des Santons, qui chantent la venue du Remesan. Cette Fête » n'est composée que de coquins amassés ensemble : mais elle est pourtant assez plai- » sante, &c. «

A l'égard du Carême, ce jeûne, dit Tournefort, est différent du notre, en ce qu'il est absolument défendu durant tout le cours de la Lune de Rhamadan de manger, de boire, ni de mettre aucune chose dans la bouche, pas même de fumer, depuis que le soleil se léve jusqu'à ce qu'il soit couché. En récompense, tant que la nuit dure, on peut manger & boire sans distinction de viande ni de boisson, excepté le vin, ajoute-t-il ; & c'est ce que Thevenot, & plusieurs autres nous avoient dit avant lui. La Loi ordonnoit autrefois de verser du plomb fondu dans le gosier de ceux qui seroient surpris buvant du vin, ou décelés comme coupables d'en avoir bû.

Voici les principales Fêtes des Persans. Ils en ont qui leur sont communes avec les autres Mahométans ; & ils en ont aussi qui leur sont particuliéres. Mais, selon Chardin (*a*), ils n'en observent que trois, qui sont, suivant eux, véritablement religieuses ; le lendemain de leur Carême, le Sacrifice d'Abraham, & le Martyre des fils d'*Ali* le grand Prophéte des Persans.

A ces trois Fêtes religieuses, il faut en ajouter une civile ; sçavoir celle du nouvel an, qui ordinairement dure trois jours : mais, continue le même Chardin, à la Cour de Perse elle dure quelquefois huit jours. On l'annonce le premier du mois de *Zilhaje* (*Dull.aggia*) au moment que le Soleil entre dans le Signe du Belier : mais on l'appelle le *nouvel an Roial* ou *Impérial*, pour le distinguer du vrai nouvel an, qui, selon l'époque des Perses modernes, commence le jour que Mahomet s'enfuit de la Mecque. On renvoie pour le reste du détail à ce Voiageur, qu'il me paroit fort inutile de copier en cette occasion. On se contente de dire que cette Fête aiant été long-tems oubliée, la politique & un prétendu rafinement (*b*) de la superstition, ou des vues interessées de quelques Astrologues accrédités à la Cour, la firent rétablir, pour être, disoient-ils, d'un meilleur augure dans un commencement d'année

(*a*) Voiage, &c Tome pr. p. 239. Edit. de 1735.

(*b*) Voi. Ibid. p. 240.

Solaire, que ne l'étoient les dix premiers jours de *Moharram*, qui commence l'année Lunaire. Ces dix premiers jours de Moharram sont des jours de deuil, consacrés à célébrer le Martrye des enfans d'Ali.

La Fête des enfans d'Ali est plus particuliérement connue sous le nom de Fête d'*Hussein* ou *Hossein*, qui étoit fils d'Ali & de Fatime fille de Mahomet. Ce Hossein fut tué dans une bataille qu'il perdit en combattant pour le Califat; & son frere *Hussein* périt avec lui dans la même guerre. C'est la perte de ces deux Prophétes ou Héros Mahométans, que pleurent avec toute l'apparence d'une véritable douleur ceux qu'on voit dans cette Estampe (*a*) désolés & éperdus; les uns presque nuds, barbouillés de sang, pour marquer la mort tragique de ces Héros; les autres barbouillés de noir, pour représenter l'extrême chaleur & la soif que souffrit Hossein. Elles furent si violentes, dit la Légende Persanne, qu'il en devint noir, & que même la langue lui sortoit de la bouche; & c'est pour cela aussi que plusieurs des dévots qui pleurent ces enfans d'Ali, ont grand soin de tirer la langue autant qu'il leur est possible, afin de mieux exprimer la triste situation de ces deux freres. A un geste si expressif & si religieux se joignent des contorsions, des roulemens d'yeux. Dans les intervales de ces pieuses convulsions, ils crient de toute leur force en courant les rues, *Hussein*, *Hassein*, *Hossein*, *Hussein*. Ces *clameurs religieuses* en pourroient bien valoir d'autres: mais indiquons simplement le rapport qu'elles peuvent avoir avec la maniére dont les Syriens & les Phéniciens, Peuples assez voisins de la Perse, ont pleuré autrefois (*b*) leur Adonis; en quoi ils furent imités par les Grecs, qui reçurent des Phéniciens dont ils étoient colonies, le culte de ce Héros libertin, & la plus grande partie de leur Religion.

(*c*) Thévenot a remarqué quelques autres extravagances pratiquées par les dévots Persans pendant cette Fête; & on est obligé de les rapporter pour achever l'explication de la Figure. On trouve parmi le Peuple Persan des dévots à ces deux Saints, qui s'enterrent par dévotion jusqu'au cou; & on y en voit aussi qui restent une journée entiére dans cet état, la tête couverte d'un pot de terre. Mais un des plus grands ornemens de cette Fête, & dans lequel on ne remarque pas moins de ridicule & de folie que dans le reste, consiste en différentes Processions mystérieuses. Les dévots armés, leurs étendars, leurs tambours, & tout l'appareil Militaire de la Procession représentent la guerre où périt *Hossein*. Pour les châsses portées par d'autres dévots, sur lesquelles on voit la représentation de ce Saint, elles n'ont pas besoin d'explication, non plus que les désordres & les réjouissances qui se mêlent enfin à la tristesse, que la mort tragique du Saint avoit si généralement excitée. La joie succéde par tout à la tristesse religieuse. Quoiqu'il en soit, on sera toujours moins surpris de voir danser & sauter follement autour d'une Châsse d'Hossein, & terminer cette espéce de tragédie par d'autres excès, qu'on ne doit l'être des mascarades & des débauches qui accompagnent en plusieurs endroits les principaux mystéres du Christianisme, qu'il semble que l'on veuille mettre par de tels abus au niveau de ceux des autres Religions.

Cette Fête des enfans d'*Ali* est accompagnée d'une autre dévotion qui a ses singularités; c'est la Prédication des mystéres de leur mort. » Un *Soufi*, dit Chardin, » & ce *Soufi* est une espéce de dévot qui sçait spiritualiser la Religion jusqu'à l'extase, » commence par entretenir le Peuple sur le sujet de la Fête, jusqu'à ce que le » Prédicateur vienne, qui commence son action par la lecture d'un Chapitre du Li- » vre intitulé *Elkatel*, c'est-à-dire l'occision. Ce Livre contient en dix Chapitres la » vie & la mort d'Hossein, pour les dix jours de sa Fête. Il prêche deux heures » sur ce sujet, & met tout en œuvre pour faire pleurer les dévots «. Les femmes se signalent en cette occasion, en se frappant la poitrine avec des cris & des lamentations, qui portent l'imitation plutôt que la Religion dans le cœur des autres dévots & dévotes. Et c'est-là le fruit de cet acte, qui vraisemblablement ne fait pas beaucoup de sincéres conversions parmi les Persans; car il est comme démontré par l'expérience, que cette sorte de *tendresse religieuse* est une passion qui se termine avec le Sermon, pour laisser un cours libre à d'autres passions.

(*a*) Voi. la Figure qui se place p. 272.

(*b*) *Thammuz*, qui selon les uns, est Adonis, & selon les autres, *Osiris*, que les Egyptiens pleuroient aussi: sur quoi on peut voir Selden. Chap. XI. *Syntag.* 2. *de Diis Syris*, & *Beyerus* dans ses Additions.

(*c*) Voiages, &c. L. II. Ch. 13. du Tome III. Edit. de 1727.

mence l'année
uil, confacrés

nom de Fête
. Ce Hoffein
& fon frere
eux Prophétes
itable douleur
que nuds, bar-
res barbouillés
ein. Elles fu-
que même la
les dévots qui
qu'il leur eft
A un gefte fi
eux. Dans les
en courant les
ent bien valoir
r avec la ma-
fe, ont pleuré
i reçurent des
la plus grande

par les dévots
chever l'expli-
ots à ces deux
uffi qui reftent
rre. Mais un
que pas moins
effions myfté-
l'appareil Mili-
es châffes por-
ce Saint, elles
tftances qui fe
néralement ex-
n foit, on fera
Châffe d'Hof-
ne doit l'être
oits les princi-
e par de tels

n qui a fes fin-
, dit Chardin,
ufqu'à l'extafe,
qu'à ce que le
hapitre du Li-
x Chapitres la
e deux heures
Les femmes
s & des lamen-
des autres dé-
e fait pas beau-
ontré par l'ex-
ermine avec le

*de Diis Syris*, &

Ch. 13. du Tome



*CALVALCADE du [G]RAND SE...*



*La FÊTE du P[A]DS au MO...*



...VALCADE du G...AND SEIGNEUR.



... La FÊTE du P...DS au MOGOL

g
c

g
ti
c
d
A
r.
p
F
u
ju
L

ra
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
»
» v
» c
» r
» l
» g
» f
» c
» f
» t

(
(
Ed.
que
pour
d'un
verti
eſt à
conſ
valc.
inſta
(c
(d
à mo
dans
ici.
(e
Poſſe
(f
melie

A cette Fête succéde quarante jours après celle de la tête d'Hossein, qui se rejoignit miraculeusement au corps du Saint. On célébre aussi la mort d'Ali avec beaucoup de solemnité.

On a parlé de la *Fête du Sacrifice* d'Abraham. Cette Fête est une des plus distinguées du Mahométisme; car les Turcs la chomment aussi sous un nom que Chardin traduit (*a*) *la grande Fete*: mais il est presque inutile de donner de suite tant de description de Fêtes. Ainsi nous renvoions à Chardin & autres au sujet de cette Fête, de celle de la mort d'Adam, de celle du Traité de Paix que fit Mahomet avec les Arabes en l'année onziéme de l'Hégire; du don de la bague, qui est une commémoration de la charité que fit Ali à un pauvre, en lui donnant une bague de grand prix, pour ne pas être interrompu dans la ferveur de sa dévotion; & enfin de quelques Fêtes civiles. Finissons donc sur cet article par deux solemnités, qui nous paroissent uniquement remarquables par les Souverains qui en sont l'objet; à moins qu'on ne juge à propos d'y ajouter la valeur, que la Taille-douce peut leur donner dans ce Livre.

La premiére de ces deux cérémonies est la *Cavalcade du Grand Seigneur*, que nous rapporterons dans les propres termes de Thévenot (*b*). » (*c*) Le Grand Seigneur » voulant montrer toute sa grandeur à l'Ambassadeur du Mogol, résolut d'aller par » la ville en pompe. Je l'avois vû plusieurs fois, & entr'autres le lendemain de la » nuit qu'on fête pour la naissance de Mahomet. Je le vis allant à la Mosquée » neuve accompagné d'environ vingt cavaliers. Il étoit vêtu d'un *Doliman* de satin » couleur de chair, & d'une veste presque de même couleur. Son Turban étoit or- » né de deux aigrettes noires garnies de Diamans, l'une regardant le ciel & l'autre » la terre. Il avoit quantité d'Eunuques devant & derriére lui richement montés, » & à ses arçons ses deux Ecuiers à pied, le grand à gauche, & l'autre à droite. » Un peu derriére suivoient deux Pages, l'un à main droite (*d*) portant l'épée, l'arc » & le carquois du Grand Seigneur, l'autre à la gauche portant le (*e*) Turban, » puis le (*f*) *Kilar Agasi* & le (*g*) *Capi Agasi*; & ensuite deux autres Pages, por- » tant chacun un pot d'argent, (*h*) l'un plein d'eau, l'autre de sorbet, & quelques » autres Pages derriére à cheval, suivis des (*i*) *Peiks*, & de quantité de (*k*) *Bostangis* à » pied. Les Janissaires étoient rangés le long de la ruë.

» Après que le Grand-Seigneur eut fait sa priére à la Mosquée, il changea de » veste, monta sur un beau cheval couvert d'une housse brodée d'or, avec une bri- » de d'or ornée de pierreries, & s'en revint au Serrail suivi de cent Cavaliers riche- » ment montés, outre plusieurs Eunuques, & les mêmes Officiers qu'en allant. Je » l'ai vû ainsi plusieurs fois; & dans toutes ses sorties il n'étoit accompagné que de » gens de son Serrail: mais celle qu'il fit pour l'amour de l'Ambassadeur du Mogol, » fut avec toute la pompe qui se peut faire en de telles occasions.

» Premiérement, on couvrit de sable le chemin depuis le Serrail jusqu'à la Mos- » quée de Sultan *Mehemet*, où devoit aller sa Hautesse, comme on a coutume de » faire à toutes les sorties qui se font avec pompe, chacun aiant soin de met- » tre du sable devant sa maison, faisant ainsi au milieu de la rue un chemin de sa-

(*a*) *Behul Bayram.*

(*b*) Voiages, &c. L. I. Ch. 57. du Tome I. Ed. de 1727. Il a été témoin oculaire de celle que fit de son tems l'Empereur des Turcs, pour montrer sa magnificence à l'Ambassadeur d'un Empereur du Mogol; & il est bon d'avertir ici, que la pompe de cette cérémonie est à peu près la meme en toute autre circonstance. Telle est aussi par exemple la *Cavalcade du Grand Seigneur*, après qu'il a été installé par le *Mufti.*

(*c*) Sultan *Mahomet IV*. qui régnoit alors.

(*d*) Le *Selictar-Aga*, ou *Silendar-Aga*, mot à mot *Possesseur*, ou *Garde de l'Epée*. Il la porte dans un foureau rouge. Ce Page est représenté ici.

(*e*) Le *Dulbender-Aga. Dulbend-dar* signifie Possesseur, ou Garde du *Turban.*

(*f*) Le *Kilar-Agasi* est proprement le sommelier du Grand-Seigneur: mais il s'agit ici du *Kizlar* ou *Kizler-Agasi*, qui signifie mot à mot, *Maitre*, *Seigneur*, ou *Gardien des Vierges*. *Kiz* signifie en langage Turc une fille, & *Kizlar* en est le pluriel. Cette remarque est de *Bespier.*

(*g*) *Capi*, *Capa*, ou *Capou Agasi* signifie Maitre de la Porte.

(*h*) L'*Ebrictar-Aga* est celui qui porte le bassin du Grand-Seigneur. Il faut, dit *Bespier*, lire *Ibrik-dar*. Il porte dans un bassin l'eau qui sert au Grand-Seigneur pour boire, ou pour faire l'ablution. L'*Isebiouptar*, ou *Cubdar*, ou *Kuptar-Aga* est celui qui porte le *Sorbet*. L'*Ibrik-dar est* représenté ici.

(*i*) Les *Peiks* sont des Valets de pied, selon *Thévenot*. *Ricault*, ubi sup. p. 564. dit que ce sont des Pages au nombre de 60. qui servent de Valets de pied; sur quoi on peut voir une note de *Bespier.*

(*k*) Les *Bostangis* sont des Jardiniers.

„ ble large de trois ou quatre pieds & assez épais, sur lequel le Grand-Seigneur passe avec toute sa Cour. Les Janissaires se rangerent en haie de chaque côté de „ la rue, le long du chemin par où la Cavalcade devoit passer: elle commença par „ le grand (*a*) *Sous-Bachi*, aiant à son côté le Commissaire Général, & suivi de „ quantité de Janissaires. Après eux venoient les Gardiens des chiens courants du „ Grand-Seigneur, & les Gardiens des grues fort bien montés. Ceux-ci étoient suivis des Janissaires, avec leurs (*b*) *Tchorbadgis* aussi bien montés, aiant en tête leur „ bonnet d'argent doré avec leurs plumes dessus; à leur queue étoit le (*c*) Janissaire *Agasi*, fort bien monté, aiant devant lui trente-deux *Tchorbadgis* à pied. „ Après les Janissaires venoient les (*d*) *Espahis*, avec leurs six Capitaines Colonels „ à la queue; puis les (*e*) *Tchiaoux* de garde, au nombre de plus de cinquante, „ tous bien montés, aiant l'épée au côté, & tenant de la main droite leurs massues, „ puis les (*f*) *Mutuferacas*, aussi à cheval & en bon ordre. Après ceux-ci venoient „ les Officiers, qui portent les plats du Grand-Seigneur, lorsqu'il se trouve à manger hors de son serrail. Ils étoient à cheval, aussi-bien que les Eunuques & les „ Muets, qui les suivoient. Ensuite les Visirs, & le *Caymacan* ou Lieutenant du „ Grand Visir, n'y aiant point alors de Grand Visir; puis les *Peiks* ou Valets de „ pied du Grand-Seigneur, portant en tête leurs bonnets de cérémonie, qui sont „ faits presque de la même forme que ceux des Juifs, mais ils sont d'argent doré. „ Ces gens étoient à pied; & à leur queue étoit leur Chef bien monté, qui étoit „ suivi de celui qui porte la valise du Grand-Seigneur, où il y a des habits pour „ changer. Ce dernier étoit aussi à cheval. Après tous ces gens venoient onze „ chevaux fort bien harnachés, avec quantité de pierreries de tous côtés, & aiant des „ étriers d'argent, ou d'argent doré, avec une grosse masse d'argent doré à l'arçon droit „ de la selle, & de l'autre un couteau assez large un peu plus long que la moitié du „ bras, le tout garni de même de pierreries. Ces chevaux étoient menés en main „ par autant d'*Espahis* bien montés. Après ces chevaux venoient les (*g*) *Solaques* à „ pied, en nombre de plus de cinq cens, aiant le *Doliman* retroussé à la ceinture, „ avec des manches pendantes derriére, & sur la tête un bonnet avec des plumes (*h*), „ tel que l'ont les *Tchorbadgis*, portant l'arc à la main, & le carquois plein de fléches derriére le dos. Au milieu de ces gens étoit le Grand-Seigneur, monté sur „ un beau cheval, couvert de pierreries qui étoient semées sans nombre. Il avoit „ une veste de velours cramoisi, & à son bonnet deux aigrettes noires, ornées de „ grosses pierreries jusqu'à la hauteur de plus de deux doigts. Elles étoient l'une „ droite, & l'autre penchée la pointe en bas. Il avoit à son arçon droit le grand „ Ecuier à pied, & le petit Ecuier à gauche, aussi à pied. Il saluoit tout le Peuple, aiant toujours la main droite sur l'estomach, & s'inclinant d'un côté & d'autre; & le Peuple réciproquement lui souhaitoit d'une voix basse & respectueuse „ mille bénédictions. Après le Grand-Seigneur, venoient à cheval le *Selictar Aga*, „ portant l'épée, l'arc & le carquois du Grand-Seigneur; & à sa gauche le *Garderobe*, portant en sa main un Turban du Grand-Seigneur; puis le *Kizlar Agasi* & „ le *Capi Agasi*, & deux autres Pages aussi à cheval, portant des pots d'argent pleins „ d'eau pour donner l'*abdest* au Grand Seigneur, & à boire s'il avoit soif. Les derniers étoient une quantité de gens du Serrail, tous bien montés. Après la priére „ faite, le Grand-Seigneur revint en même ordre, aiant seulement changé de veste, „ pour en prendre une de satin couleur de feu. „

L'autre Cérémonie que l'on a représentée ici, est la maniére dont on pése le grand Mogol

(*a*) Ou *Su-Bachi*. Peut-être par le grand *Sou-Bachi*, *Thévenot* entend le grand Prévôt de Constantinople. Quelques Voiageurs disent que le *Su-Bachi* & le Prévôt sont le même Officier. Voiez les notes de *Bespier* sur *Ricault*, Tome II. p. 709.

(*b*) Capitaines des Janissaires. Voiez *Ricault*.

(*c*) Le *Janissar-Agasi* est le Général des Janissaires.

(*d*) Ce mot, dit *Bespier*, s'écrit *Sefahi*, & se prononce *Spahi*; ce qui signifie un *Soldat*, & selon quelques-uns, *Soldat à cheval*. Les *Spahis* sont des Cavaliers.

(*e*) Il semble que les *Tchiaous* ou *Chiaous*, reviennent selon *Bespier*, aux Exemts des Gardes. Selon *Ricault*, ils servent à peu près d'Huissiers ou de Sergens.

(*f*) Ou *Mutafaracas*. Ce mot signifie un *Spahi* distingué des autres par sa dignité. Voiez *Ricault* & *Bespier*.

(*g*) Les *Solaks* sont des Janissaires qui portent l'arc, & le carquois sur l'épaule. Souvent ils portent l'arc & les fléches à la main, de la maniére qu'on le voit ici.

(*h*) Il falloit ajouter qu'elles sont disposées en évantail.



SELICTAR AGA



L'IBRIE-DAR AGA



SOLAK



PEIK ou VALET de pied

F. M. La Cave Sculp.

I

»
»
»
»
»
c
»
»
»
E
fu
de
ch
re

fu
tr
la
jo
la
m
to
ré
cr
au
ga
été

pr
Sa
de
pé

(
The
Ch,
mot
ce p
(
de l
(
(
riel

Mogol le jour qu'on célébre sa naissance. La Fête ressemble, dit Thévenot, à celle des *Zinebz* de Turquie. Ces *Zinebz* sont des réjouissances publiques, qui se font tous les ans à Constantinople, au Caire, à Alep & ailleurs aussi, mais sur-tout dans les grandes Villes de l'Empire, quand il naît un Prince dans le Serrail. (*a*) A Alep, tous les corps de Métiers marchent solemnellement en Procession, quand on célébre ces Fêtes. Celle de la naissance du grand Mogol (*b*) dure cinq jours, & pendant ce tems-là tout le Palais, & tout ce qui en fait les avenues est orné de la maniére qu'on le voit ici. Les premiers Rois Mogols, ajoute le même Voiageur, introduisirent la coutume de se faire peser dans le tems de cette Fête; & (*c*) *Bernier* dit qu'une autre ancienne coutume établie par ces Princes, & qui ne plaît guéres aux (*d*) *Omras* » c'est que ceux-ci sont alors honnêtement obligés de faire de beaux pré- » sens au Roi à proportion de leur paie; & il y en a parmi ces *Omras*, qui en font » d'extraordinairement grands «. En Orient les présens que les Grands-Seigneurs font à leurs Princes, sont des *saignées* volontaires, qui préviennent des maux infiniment plus dangereux, quand on n'a pas eu la prudence de se *saigner* à propos. Chez nous le nom de présent seroit odieux; & il nous sembleroit que le Roi vivroit en Bourgeois avec ses Sujets.

» (*e*) La balance ou l'on pése le Monarque est fort riche. On dit que les chaî- » nes en sont d'or; & les deux bassins, qui sont ornés de pierreries, paroissent aussi » être d'or, de même que le fléau de la balance. Le Roi richement habillé, » & chargé de joiaux, s'assied (*f*) sur les talons dans un des bassins de la balance; & » on met dans l'autre (*g*) des balots si bien empaquetés, qu'on ne sçauroit voir ce » qui est dedans. » On publie avec soin ce que le Roi pése, & cela est enregistré comme une chose très-importante à l'Etat. » Quand on voit par ces registres que le » Roi pése plus que l'année précédente, le Peuple en témoigne sa joie par des ac- » clamations générales, par des feux de joie & par d'autres marques de réjouis- » sance «. Nous ne doutons pas qu'une telle Fête ne paroisse un trait de folie aux Européens les moins sensés: mais comme chaque Etat a les siennes, il est fort à présumer que si jamais un Auteur Indien s'avise de décrire les *Cérémonies & Coutumes des Europeens*, il y trouvera des extravagances & des abus, tant chez les grands que chez les petits, qui dans leur espéce vaudront bien tout ce que nous trouvons de repréhensible dans son Pais.

Finissons ce qui concerne les Fêtes Mahométanes, par quelque détail de certaines superstitions populaires. Nous avons déja parlé de quelques-unes. D'abord on trouve une espéce de Fête superstitieuse établie chez les Indiens Mahométans, laquelle commence par la crainte & l'affliction, & finit par l'espérance & la joie. La raison de cette Fête, que Thévenot appelle *Choubret*, est que le jour qu'on la célébre, les bons Anges examinent les ames des morts, & écrivent tout ce que ces morts ont fait de bien pendant leur vie; au contraire les mauvais Anges écrivent tout ce qu'ils ont fait de mauvais. La suite de cette opinion, est que Dieu fait une révision de ces comptes écrits par les Anges ses Ministres; & c'est-là ce motif de crainte qui porte pour un peu de tems à la priére, à l'attention sur soi-même, & aux aumônes, &c. mais la Fête finit ensuite par des illuminations & des feux, par des régals & des présens. Chacun se flate sans doute que *la liquidation de son compte aura été transportée dans le grand Livre de Vie.*

Outre le grand Pélerinage de la Mecque amplement décrit dans un des Chapitres précédens, les Mahométans ont divers Pélerinages particuliers à des Sépulcres de Saints; & ces Saints ont des Légendes. Quoique le Peuple ne manque guéres de respecter ces Pélerins, à proportion de la valeur que son esprit plus ou moins frappé peut donner aux dévotions de cet ordre, cela n'approche jamais de la vénération

(*a*) Voiez la description de ces Fêtes dans *Thévenot*, Tome III. L. I. de la seconde Partie, Ch. 8. Edit. de 1727. L'Auteur y explique le mot de *Zinebz* par celui de Fete ou de rejouissance publique.

(*b*) *Thévenot*, Tome V. Ch. 26. du L. I. de la troisiéme Partie.

(*c*) *Bernier*, Voiages au *Mogol*, Tome II.

(*d*) Les Seigneurs Mogols. *Omra* est un pluriel Arabe, dont le singulier est *Emir*. Ce mot signifie *Commandant*, premier *Officier*, & *Prince*: mais ce pluriel est en usage au singulier dans le *Mogol*, dit *Thévenot*, Preface de la troisieme Partie de ses Voiages.

(*e*) *Thevenot*, ubi sup.

(*f*) D'autres disent que le Monarque est debout: mais qu'est-ce que cela fait au Lecteur?

(*g*) *Bernier* dit que ce sont des poids qui paroissent d'or massif.

que s'attirent les Pélerins de la Mecque ; vénération si outrée, que non-seulement on les absout de toutes sortes de crimes, mais que même on leur permet d'en commettre d'autres. » Car, (a) ajoute l'Auteur qui rapporte cette particularité, on ne » sçauroit les faire mourir suivant la Loi : ils sont réputés incorruptibles, irrépro- » chables, & sanctifiés dès ce monde ». Un tel Fanatisme n'a pas été sans exemple du tems de nos péres ; & il ne faudroit qu'ouvrir l'Histoire du seisiéme siécle, & même du dix-septiéme, pour y en trouver un pareil. On ose croire encore, que de certains dogmes autorisés à un certain point, soutenus par une certaine autorité, conduiroient bientôt la crédulité de nos Peuples au même but. Ainsi parle le premier Auteur de cette Histoire ; après quoi il fait ce long raisonnement. Un des moiens propres à étendre la crédulité aveugle, c'est l'extinction des Arts, des Sciences & des Livres : mais on ne sçauroit se passer absolument du premier article. A l'égard du second, on pourroit le borner heureusement à des contemplations mystiques, & à cette sage ignorance dont on ne doit se dépouiller, qu'autant qu'un Directeur de conscience le juge à propos. Pour la supression des Livres, elle seroit absolument nécessaire. On prétend que cette supression a été extrêmement favorable au Mahométisme ; & il est bien vrai que les Mahométans ont détruit dans l'Orient une infinité de précieux Monumens, qui pouvoient témoigner contre eux. Dans la suite le Cardinal *Ximenès* leur rendit le change, en leur brulant en Afrique & en Espagne, cinq ou six mille volumes Arabes. Long-tems auparavant S. *Gregoire* le Grand avoit fait brûler *Tite-Live*, comme étant un Historien inutile & dangereux, qui ne contenoit que des Légendes Paiennes : mais quelques siécles avant ce Pontife, on avoit déja commencé de prêcher contre les Livres des Gentils, & de prouver qu'il étoit nécessaire de les détruire. Les Paiens eux-mêmes n'ont pas négligé cet heureux moien au milieu de leurs ténébres ; &, si je ne me trompe, on pourroit prouver par *Arnobe*, qu'ils contribuerent à faire perdre quelques Livres de *Ciceron* de la Nature des Dieux. Le Lecteur en jugera par ce passage, que je prens du Liv. 3. de cet Auteur. Il est précédé d'un raisonnement qu'*Arnobe* fait aux Paiens, pour leur prouver qu'il est injuste & absurde d'adorer leurs Dieux ; après quoi il se prévaut contre ces Paiens de la maniére dont *Ciceron* a parlé de la Nature de la Divinité. Ensuite il ajoute, comme en se reprenant lui-même : *Sed quid, &c. cum sciam esse non paucos, qui adversentur & fugiant libros de hoc ejus* ( *Tullii Ciceronis* ). Les *non pauci* étoient les Paiens bigots. Ensuite *Arnobe* continue ainsi : *Cumque alios audiam mussitare indignanter & dicere ; oportet statui per Senatum, aboleantur ut hæc scripta quibus Christiana Religio comprobatur, & vetustatis aboleatur auctoritas.* Enfin il conclud par ces belles paroles ; *intercipere scripta, & publicatam velle submergere lectionem, non est Deos defendere, sed veritatis terrificationem timere.* Enfin il sera bien permis de croire, que les anciens Juifs autoriserent amplement leur haine contre les monumens de leurs voisins Idolâtres réprouvés, &c. aiant pour prétexte l'ordre précis que Dieu avoit donné de détruire ces Infidéles. Il y a peu d'années qu'un Sçavant célébre soutint, qu'à très-peu de Livres près toute l'Antiquité étoit suposée : mais cette ingénieuse opinion, qui pouvoit avoir en vue la suppression dont je parle ici, n'a pas fait fortune. On prétend qu'encore aujourd'hui certains Dévots suppriment sans bruit beaucoup de Livres dans leurs Couvens, & qu'ils les achetent dans cette pieuse intention, &c. Personne n'ignore aussi que dans toutes les Religions, les Dévots & les Dévotes brûlent très-souvent en particulier les Livres qui leur paroissent dangéreux. Voilà certainement un long écart de la part de cet Auteur. L'Univers entier passe en revue devant son Tribunal : il juge de ce qui s'est fait & de ce qui a pu se faire. Qu'un Auteur est heureux, de prendre ainsi quand il veut l'occasion de s'ériger en petit Souverain. Mais, dira-t'on, au Docteur Hollandois, ce n'est pas votre avis qu'on demande ici ; & le Lecteur ne trouve pas fort à propos que vous quittiez le personnage d'Historien, pour vous métamorphoser en Déclamateur & en réformateur du genre humain. Revenez aux superstitions Mahométanes.

On nous apprend aussi, qu'entre ces Pélerins de la Mecque il s'en trouve qui se crévent volontairement les yeux, ne voulant plus les prophaner par la vue des choses mondaines, après avoir si dévotement contemplé la sainteté de cette Ville sacrée. On rapporte enfin, que les enfans nés dans le tems du Pélerinage sont eux-mêmes

(a) *Tournefort*, ubi sup. Lettre XIV. D'autres Voiageurs avoient remarqué la même chose avant lui.

réputés de petits Saints : les procurer au monde est une œuvre si pieuse, si digne de la sainteté du Pélerinage, que des femmes, à la vérité un peu suspectes, s'offrent charitablement aux Dévots, pour leur aider à faire de ces petits Elus Mahométans.

## Saints *du* Mahométisme.

DISONS aussi un mot des Saints du Mahométisme. Pour en donner quelque idée, nous choisirons d'abord *Ali*, ce Martyr de la foi des Persans, qu'ils peignent, dit Chardin (*a*), armé d'un sabre à deux pointes, & le visage couvert d'un voile verd, tandis que les autres Saints l'ont couvert d'un voile blanc. Pourquoi cette distinction? Chardin auroit dû nous le dire. Le voile blanc, ajoute-t'il, témoigne que le visage des Saints est incomparable, & qu'on ne sçauroit en représenter les traits merveilleux. Ce voile revient sans doute à ces *gloires* qui environnent nos Saints, & au *nimbus* qui ornoit les Dieux de l'Antiquité. Ce *nimbus*, en les mettant dans une espéce de (*b*) nuée, déroboit une partie de leur Majesté aux yeux des Peuples, afin de rendre leur dévotion plus respectueuse. Un des principaux articles du symbole de foi des Persans leur fait regarder cet *Ali* comme (*c*) Vicaire de Dieu : mais cela ne suffit pas aux Dévots outrés ; & il s'est trouvé des Docteurs, dit encore Chardin, qui ont osé relever leur Saint au-dessus de la condition humaine, & ont donné lieu par leur indiscréte dévotion à cette maniére de parler, qui est devenue fort populaire : *je ne crois pas qu'Ali soit Dieu, mais je ne le crois pas bien loin d'être Dieu* (*d*). Ces expressions excessives sont si connues ailleurs, & ont été censurées si à propos par des personnes d'une dévotion plus judicieuse & plus convenable à ce que mérite l'Etre suprême, qu'il est inutile de faire ici aucun paralléle de faux zéle.

Au Prophéte *Ali* on pourroit joindre plusieurs autres Saints ses contemporains, ou plus modernes que lui ; les uns célébres chez tous les Mahométans, les autres uniquement chez les Turcs, ou chez les Persans, ou chez les Indiens, ou chez les Arabes, &c. Tous ces Saints se sont distingués ; plusieurs d'entr'eux ont fait des miracles ; & on a écrit leurs Légendes pour l'édification des Dévots du Mahométisme. Les Turcs & les autres Mahométans visitent les Tombeaux de leurs Saints, & y font leurs dévotions, sans les invoquer directement, dit Chardin, qui au bout d'une trentaine de lignes où il explique (*e*) fort obscurément en quoi consiste la Doctrine de l'invocation des SS. selon les vrais Musulmans, réduit celle des Mahométans de Perse, *à révérer & réclamer les Saints, parce que c'est la volonté de Dieu qu'on le fasse.*

Le Pélerinage au (*f*) Tombeau de *Fathme*, ou *Fatime*, est un acte de dévotion, qui chez les Mahométans Sectateurs d'*Ali* va presque de pair avec le Pélerinage de la Mecque. *Fatime* étoit fille de *Mouza Calem*, septiéme Successeur Schismatique de Mahomet, selon les Turcs. Nous ne décrirons ici ni les Miracles de la Sainte, ni la dévotion du Pélerinage. Nous remarquerons seulement, qu'un des préliminaires

(*a*) Voiages, &c. ubi sup. Tome II. p. 28.

(*b*) *Nimbus* signifie une nuée.

(*c*) *Calife*, *Waly* & *Wely*. Voiez *Chardin*, Tome IV. ubi sup. sur ces trois mots, qui ne différent que dans la maniére de les prononcer. Voilà du moins ce qu'il semble que *Chardin* voudroit nous insinuer : mais nous trouvons dans une note de *Bespier* sur *Ricault*, à la fin du Tome prem. que le mot de *Chalifah*, dont les Turcs ont fait par corruption *Kalfa*, est un des titres du Grand-Seigneur, & qu'il signifie ou Successeur, ou Vicaire. Cette note est curieuse, & on y remarque deux fautes assez plaisantes ; l'une de Platina, qui a fait du mot de *Calife* un Successeur de *Mahomet* ; l'autre du *P. Garasse*, qui a converti ce mot en Roiaume, en nous parlant gravement du *Roi de Calife*. Voiez aussi sur le mot de *Calife* d'*Herbelot*, ubi sup. au commencement de l'article *Khalifat*.

(*d*) Voiez dans *Chardin*, Tome IV. p. 44. d'autres excès à l'égard d'*Ali*. Voiez aussi d'*Herbelot*, Biblioth. Orient. à l'article d'*Ali*. Certains dévots de sa Secte le croient encore vivant, & assurent qu'il viendra à la fin du monde dans les nuées, & remplira la terre de justice. On raconte aussi de lui des apparitions, &c.

(*e*) Ce Protestant étoit un habile Voiageur : mais outre que ses Remarques ne sont pas toujours exactes, ses raisonnemens sont quelquefois assez vagues & peu conséquens. Ce qu'il dit pour sauver l'invocation des Saints du *Mahométisme* aux dépens de celle des SS. des Catholiques, est un vrai galimatias.

(*f*) Ce Tombeau est à *Com* dans une Mosquée des plus célébres de l'Orient, à ce que dit *Chardin*, Tome prem. de ses Voiages, Edit. in 4. de 1735. Il y a dans les notes de *Bespier* sur *Ricault*, à la fin du Tome I. une note très-curieuse touchant cette Fatime & sa Mosquée.

de la dévotion, est de baiser trois fois le seuil du tombeau, & sa grille qui est d'argent; qu'un des *Mollas*, qui sont jour & nuit en dévotion auprès de la Sainte, y fait réciter mot à mot au Pélerin des priéres très-dévotes à l'honneur de cette Sainte, qualifiée *Dame & Maitresse de l'ame & du cœur du Fidele*, *Directrice de la verite*, *Vierge sans tache*, &c. que le tombeau est éclairé de quantité de lampes d'argent; que les Dévots font des offrandes en argent & en autres choses dans cette Chapelle; qu'il y a une espéce de tronc, d'où on tire tous les Vendredis les aumônes des Dévots, pour les distribuer aux Prêtres qui desservent la Chapelle; que pour conclusion de la dévotion, le Pélerin fait quelque libéralité au Prêtre qui l'a introduit auprès de la Sainte; & qu'au moien de la valeur de demi pistole qu'il paie à ce Prêtre, il peut retirer le certificat autentique de sa dévotion, &c.

On lit tout de suite l'Alcoran dans le Tombeau des Saints, & des autres Fidéles distingués parmi les Mahométans; & des Prêtres sont gagés pour faire jour & nuit cette lecture. Remarquons à présent certaines superstitions, qui paroîtront également dignes de censure à toutes les Sectes du Christianisme.

## Superstitions *des* Mahométans.

NOUS ne dirons rien ici de la (*a*) supputation superstitieuse des lettres de l'Alcoran, ni de ce respect qui empêche de le toucher sans s'être purifié, (*b*) & qui est la vraie raison pour laquelle on ne le présente point en Perse aux personnes de différente Religion, quand on leur demande le serment devant les Juges. Nous observerons seulement, que les Persans y trouvent soixante & dix mille miracles, c'est-à-dire, autant de miracles qu'ils y ont compté de mots.

On nous fait remarquer dans les Persans un préjugé extraordinaire pour l'Astrologie, les charmes, les *Amulétes*, les *Talismans*, &c. à quoi ils emploient des passages & des versets de l'Alcoran & des (*c*) *Hadiths*, qui sont une espéce de Légende de Saints. Il n'est nullement étonnant que l'Alcoran serve à des recherches superstitieuses, puisque selon les Docteurs Mahométans, & principalement les Mystiques, ce Livre est un trésor de mystéres cachés aux yeux de l'humanité, & qu'il renferme une infinité de secrets, qui ne se découvrent qu'avec peine dans les différentes combinaisons des mots & des lettres de ce Livre précieux. A la vérité certains Dévots plus scrupuleux ont écrit, qu'il ne devoit pas être permis de pénétrer dans ces mystéres & dans ces secrets; que les subtilités emploiées par les Commentateurs de ce Livre étoient criminelles; & qu'à la venue du dernier *Iman* (par cette venue il faut entendre le dernier jour) tous les commentaires de l'Alcoran seroient condamnés au feu ou à l'eau, pour convaincre leurs Auteurs qu'ils n'ont rien entendu dans ce Livre.

(*d*) A toutes ces superstitions on pourroit ajouter celle des Eclipses, moins générale aujourd'hui, à ce qu'on prétend, qu'elle ne l'étoit autrefois, mais qui tient toujours plus ou moins à l'esprit du peuple, & se réveille en lui selon qu'elle se rencontre avec certains événemens. Les Docteurs Persans justifient l'autorité de ce phénoméne, s'il est vrai qu'ils croient, comme le rapporte Chardin (*e*), que la privation de la lumiére soit un châtiment dont Dieu donne la commission à l'Ange Gabriel. Quoiqu'il en soit, cette superstition est générale dans l'Orient; & on peut y joindre une opinion assez plaisante au sujet de ces étoiles, qui semblent changer tout à coup de place, & traverser l'horison d'un bout à l'autre. Ils disent que ces étoiles (*f*) sont des foudres, que les Anges lancent contre les Démons qui veulent rentrer dans le Ciel d'où ils ont été chassés.

On prétend aussi que les Turcs & les Persans, & sans doute aussi les Mahométans des Indes, emploient des bénédictions & des priéres superstitieuses, &c. pour leurs maisons, croiant les garantir de cette maniére contre les assauts des mauvais Génies. L'Auteur de l'*Etat militaire de l'Empire Ottoman* disoit avoir vû des Talismans

(*a*) Voiez ci-dessus.
(*b*) *Chardin*, ubi sup. Tome III. p. 411.
(*c*) *Chardin* écrit *Hadi*, au lieu de *Hadith*. Ce mot signifie *narration & tradition*. Voiez d'*Herbelot* à ce mot.
(*d*) Dans le Chapitre suivant on rapportera une superstition des Persans, qui montre à quel point ils haïssent la Secte des Turcs.
(*e*) Voiages, &c. ubi sup. Tome IV. p. 120.
(*f*) Voiez d'*Herbelot*, Bibl. Orient. à l'article d'*Ildiz*, qui est le nom que les *Mahométans* donnent à ces prétendues étoiles.



*la Tente du grand* VIZIR

*A. Endroit où etoit attaché un billet superstitieuse au dessus de la fenêtre.*
*1. la Tente du Divan où se donne l'audiance.*
*2. Tente de retraite pour le grand Vizir.*

*B. Talisman.*
*3. autre Tente de retraite.*
*4. Retranchement pour certains besoins.*

mans (a) & des billets superstitieux, destinés à servir de préservatifs à la Tente du Grand Visir.

Il seroit peut-être permis de récapituler ici en détail ce qu'on n'a rapporté qu'en gros de la charité superstitieuse des Turcs pour les bêtes. Ricault dit, « qu'ils achè- » tent des oiseaux enfermés dans une cage, pour les faire sortir & les mettre en » liberté ; qu'ils achetent du pain pour nourrir des chiens qui n'ont point de » maître : » mais cette charité seroit bien mal entendue, s'il étoit vrai comme le » dit le même Auteur, qu'ils crussent qu'il y a moins de crime à refuser l'aumône à un Chrétien qui meurt de faim, qu'à un chien qui court les rues. En tout cas ce seroit un de ces préjugés indignes de l'humanité, mais qui sont inséparables de l'esprit de Secte & de parti. On dit aussi que les Turcs ont une vénération presque religieuse pour les chameaux, & qu'ils regardent comme un grand péché de les trop charger. « Ce qui leur attire ce respect, continue le même Ricault, c'est qu'ils » sont fort communs dans les lieux saints de l'Arabie, & qu'ils ont l'honneur de por- » ter l'Alcoran lorsqu'on fait le Pélerinage de la Mecque. J'ai remarqué que ceux » qui ont soin de cet animal, prennent de l'écume qui lui sort de la bouche, après l'a- » voir fait boire dans un bassin, & s'en frottent la barbe avec beaucoup de dévotion, » comme si c'étoit quelque baume de grand prix ; ce qu'ils font en répétant d'un ton » religieux *Hadgi-baba*, c'est-à-dire, ô Pere Pélerin ».

Dans (b) l'Alcoran le chameau est proposé comme un exemple de la sagesse de Dieu, de même que la fourmi dans les Proverbes de Salomon. C'est le grand usage que l'on tire en Arabie de cet animal, qui a fourni cette idée au Prophéte Arabe. On remarquera dans un autre endroit de cet ouvrage, que l'origine des honneurs religieux rendus par les Indiens aux vaches, vient de l'utilité qu'on reçoit de ces animaux. A l'égard de cette charité si générale des Mahométans pour les bêtes, on ne doute presque pas que ce ne soit un préjugé superstitieux, qui leur est resté de cette opinion si répandue par tout l'Orient, qui établit la transmigration de l'ame d'un homme dans l'autre, & souvent aussi d'un homme dans une bête (c), sans que cette ame déperisse en rien, quoiqu'elle anime des corps de différentes espéces, si disproportionnées à la notre, si brutes, en un mot si peu dignes de l'ame d'un homme.

---

## CHAPITRE V.

### *Des* Sectes *répandues dans le* Mahométisme.

ON nous parle de deux sortes de Théologies établies dans le Mahométisme ; l'une scholastique & métaphysique, connue chez les Musulmans sous le nom (d) d'*Al-Kelam*, c'est-à-dire *Science de la Parole* ; l'autre pratique, & liée étroitement avec la Jurisprudence & la connoissance des Loix civiles de l'Etat. La premiére Théologie sert à disputer sur les matiéres de spéculation, telles que sont les attributs de Dieu & leur nature, &c. Elle sert aussi à fournir toutes sortes de subtilités sur la Religion, & à la défendre par les chicanes ordinaires à cette méthode : mais aujourd'hui elle est généralement moins estimée qu'elle ne l'étoit autrefois. Les ergoteries de la controverse, & toutes les ruses de guerre de nos Docteurs, ne sont plus

(a) M. le Comte *de Marsigli* le dit ainsi à M. *Picart* dans le tems que cet Ouvrage fut commencé ; & il avoit promis le dessein de ces Talismans, lorsqu'il donna celui des Tentes qu'on voit ici à ce célébre Dessinateur, en lui indiquant l'endroit de ces Tentes où s'attachent ces Talismans.

(b) Ch. 88.

(c) ———— *Errat & illinc*
*Huc venit, hinc illuc, & quoslibet occupat artus*
*Spiritus, èque feris humana in corpora transit,*
*Inque feras noster, nec tempore deperit ullo*, &c.

(d) Voiez *Pocock*, *Spec.* &c. & d'*Herbelot*, à l'article d'*Al-Kelam*.

le fait des Mahométans. On estimoit aussi peu (a) cette Théologie scholastique dans l'enfance du Mahométisme, jusques-là qu'un (b) Arabe jugea, que tout Docteur qui abandonneroit l'Alcoran & (c) la Sonna, pour s'attacher à l'étude de la *Scholastique*, c'est-à-dire de la controverse & de la dispute, méritoit d'être empalé, & promené en cet état par la Ville.

(d) Les points qui ont été & qui sont encore aujourd'hui l'objet de cette Théologie scholastique des Mahométans, se réduisent à quatre chefs. Le premier comprend les questions qui concernent la nature & les attributs de Dieu. Ces controverses, & une partie de celles qui renferment les trois autres chefs, ont formé les partis des *Aschariens*, des *Keramiens*, des *Mogiassemiens*, & des *Motazalites*. L'Ecole des Ascharieus a eu pour Fondateur *Aschari*, qui mourut au commencement du quatriéme siecle de l'Hégire; celle des Keramiens, *Mahomet Ben-Keram*; celle des Mogiassemiens, & celle des Motazalites, ou Motazales, un certain *Vassel-Ben-Atha*. Le second chef renferme les disputes sur la prédestination & la volonté de l'homme, &c. lesquels ont produit trois partis, sous les noms de *Kadhariens* confondus avec les Motazales, de *Nadhariens* confondus avec les mêmes, & de *Giabariens*, qui à proprement parler, sont des Ascharieus rigides. Le troisiéme chef contient les questions touchant la foi & sa suffisance, la repentance, &c. Ces disputes exercent la subtilité des Motazales, &c. & outre cela de certains Morgiens, dont on pourroit traduire le nom par celui d'*Esperans*, parce qu'ils (e) esperent que leur foi toute seule les sauvera. Enfin le dernier chef roule sur la force de la foi historique, & sur le pouvoir de la raison dans les matiéres de Théologie & de Religion. Les questions touchant l'Office & la Mission des Prophétes, la Charge d'*Iman*, la beauté morale de la vertu, & la turpitude du vice, &c. sont renfermées dans ce dernier Chef.

Avant que d'aller plus loin, il faut représenter en peu de mots les sentimens de ces Ecoles, ou de ces partis dont on a rapporté les noms. Les sentimens des Aschariens sont, que Dieu n'agit que par des Loix générales qu'il a établies; & sur cette opinion ils fondent la liberté de l'homme & le mérite de ses œuvres. Cependant ils ajoutent que Dieu concourt aux actions de l'homme, parce qu'il en est l'Auteur & le Créateur. Voici une petite explication de cette opinion ténébreuse. » (f) Nos » actions sont réellement & effectivement produites par le Créateur; mais l'applica» tion que nous en faisons, en obéissant, ou désobéissant à la Loi, est réellement » de nous. «

Les Keramiens établissoient la (g) *corporalité* de Dieu: mais ils varioient entre eux sur cette corporalité, & on doit regarder les Mogiassemiens comme une branche de ces Keramiens.

Les Motazales soutenoient, & soutiennent encore aujourd'hui, que les attributs de Dieu ne sont point séparés de son essence. Ils croient que la parole de Dieu a été créée; cette parole c'est l'Alcoran. Sur la foi, ils disent que l'on ne peut pas assurer, que les Musulmans, quoiqu'ils commettent de grands péchés, aient perdu la foi: cependant, ajoutent-ils, on ne peut pas les appeller Fidéles, pendant qu'ils sont dans cet état, la foi ne pouvant véritablement subsister sans les bonnes œuvres. Ils se donnent le titre de défenseurs de la justice & de l'unité de Dieu. Cette Secte est fort subdivisée, comme on le verra dans la suite. Indiquons seulement ici les *Cadhariens*, qui attribuent entiérement les actions de l'homme à son franc arbitre; les Nadhamiens, qui ne voulant point borner le pouvoir de Dieu du côté du mal, lui laissoient la liberté de le faire. A la vérité les Disciples de *Nadham*, chef de ce parti, tâcherent d'adoucir le dogme du Maître, en y ajoutant que Dieu pouvoit bien

(a) Voi. *Pocockii Spec. Hist. Arab.* in notis p. 195. l'origine de cette Théol. *Scholastique* chez les *Mahométans*. » Sub Mohammedanismi » initio ignota illis hæc de rebus ad religio» nem spectantibus ars: posteà cùm oriri Sectæ, » & in dubium vocari Religionis articuli cœ» perunt, invecta fuit, &c. Il en a été à peu prés de meme chez les Chretiens.

(b) *Al-Schafey*, V. *Pocock*, spec. &c. ubi sup. p. 197. A l'egard de *Schafey*, qui vivoit dans le milieu du second siécle de l'Hégire, voiez d'*Herbelot*, Bibl. Orient. à l'article qui le concerne.

(c) La tradition, ou la Loi orale.

(d) Cette division est tirée de la Sect. VIII. du *Discours préliminaire* de M. *Sale* sur l'*Alcoran*.

(e) Voiez d'*Herbelot*, à l'article des *Morgiens*.

(f) Voiez d'*Herbelot*, Bibliot. &c. à l'article des *Aschariens*.

(g) C'est le terme que d'*Herbelot* emploie.

faire le mal, mais qu'il ne le faisoit pas, à cause de l'imperfection & de la turpitude qui en sont inséparables.

Les *Giabariens*, autre branche des Motazales, ôtoient toutes sortes de liberté à l'homme, & vouloient que Dieu eut créé & produit toutes les actions bonnes & mauvaises de l'homme.

On a dit ce que c'est que les Morgiens. A cela ajoutons seulement les conséquences que l'on tire de leurs dogmes : c'est qu'ils attendent que Dieu fasse en eux toutes choses ; qu'ils nient que le peché nuise à celui qui croit, & que les œuvres servent en rien au salut de ceux qui les font.

Toutes les Sectes du Mahométisme se divisent en Orthodoxes & en Hérétiques. On conçoit assez que ces termes sont équivoques en Orient comme en Occident. Cependant ceux qui sont réputés vrais Orthodoxes, prennent le nom de *Sonnites* ou *Traditionnaires*. La *Sonna* est un supplément à l'Alcoran, comme la *Mischna* des Juifs aux Livres de l'Ancien Testament. Mischna & Sonna signifient à la lettre *réitération*, & dans un sens un peu détourné, *seconde Loi*. On fait quatre divisions des Sonnites ; mais leurs différences étant fort peu (*a*) importantes, les Musulmans compris sous ces quatre divisions sont également en état de grace ; & comme fidéles à la doctrine de Mahomet, elles ont chacune leur Oratoire dans le Temple de la Mecque.

La premiére de ces Sectes, ou divisions, est celle des *Hannifiens*. (*b*) *Hanifa*, ou *Abou-Hanifa* leur chef vivoit dans le second siécle de l'Hegire. Sa Doctrine est principalement suivie des Turcs, des Tartares & des Mahométans de (*c*) l'*Ierak*.

La seconde Secte orthodoxe est la *Malekienne* ; elle a pris son nom de *Malek-ben-Ans*, c'est-à-dire fils d'*Ans*. Ce *Malek* étoit contemporain d'*Hanifa*. Les Mores d'Afrique sont de cette Secte.

La troisiéme est celle des *Schafeiens*, ainsi nommée de *Schafei*, qui mourut au commencement du troisiéme siécle de l'Hégire. Les Arabes sont de cette Secte.

La quatriéme est celle des *Hanbaliens*, qui ont pris leur nom d'*Hanbal* (*d*). Ce Docteur mourut vers le milieu du second siecle de l'Hégire. Cette Secte, autrefois nombreuse, n'est suivie maintenant que d'un petit nombre d'Arabes.

Les Sectes estimées hérétiques chez les Mahométans sont celles qui errent dans les dogmes fondamentaux, & dans les matiéres de foi. L'équivoque des mots subsiste toujours ; car si ces Hérétiques avoient eu le bras séculier pour eux, ils auroient pû se faire déclarer Orthodoxes. Quoiqu'il en soit, répétons ici que le subtil examen des dogmes contenus dans l'Alcoran a produit ce grand nombre de Sectes Hérétiques, dont le Mahométisme fut gloire en (*e*) quelque maniére, puisqu'après avoir compté soixante & dix Sectes aux Mages, soixante & onze aux Juifs, & soixante & douze aux Chrétiens, il en trouve soixante & treize chez lui ; & pour augmenter l'honneur qu'il trouve dans cette multiplication de Sectes, il débite une (*f*) Prophétie de Mahomet en ces termes : » mon peuple sera divisé en soixante & treize Sectes, qui » périront par le feu. Il n'y en aura point de sauvée que celle dont je suis le » Chef. «

Il seroit inutile de rapporter les différences de toutes ces Sectes. Voici ce qu'on peut en dire de plus remarquable, outre ce qui en a été déja dit dans la division des Ecoles du Mahométisme.

On peut dater les Sectes Hérétiques de la séparation de *Vassel-Ben-Atha*, qui se fit de la maniére suivante. On proposa cette question dans l'Ecole d'un certain *Hasan* ou *Hassan* de *Basra* : *Un homme qui a commis des pechés énormes, doit-il être jugé & condamné comme infidele ?* Une partie des disputans prit aussitôt l'affirmative, & l'autre la négative : mais *Vassel*, sans attendre la décision de son Maître, sortit de l'assemblée, & soutint un sentiment, qui n'étoit conforme ni à l'un ni à l'autre parti. (*g*) Sur cette retraite Hassan dit, *Vassel vient de se separer de nous* ; & cela fit

(*a*) Voiez *Sale*, Sect. VIII. ubi sup. *Ricault*, Etat, &c. ubi sup. Tome 2. L. II. Ch. 11.

(*b*) Voiez d'*Herbelot*, ubi sup. article d'*Abou-Hanifah*.

(*c*) L'*Ierak* est la Chaldée ; il y a l'*Ierak* Persienne.

(*d*) Voiez d'*Herbelot*, ubi sup. à l'article d'*Hanbal*, qui est fort curieux.

(*e*) C'est ainsi que s'exprime M. *Sale*, ubi sup. Sect. VIII.

(*f*) Cette Prophétie est dans *Pocock*, ubi sup. p. 210.

(*g*) Voiez d'*Herbelot*, ubi sup. aux articles de *Vassel*, *Motazala*, &c. *Sale*, ubi sup. Sect. VIII. *Ricault*, ubi sup. L. II. Ch. 11. où il se trompe, en faisant *Hassan* disciple de *Vassel* ; sur quoi il n'a pas été relevé par *Bespier*.

furnommer ceux qui le fuivirent *Motazales*, terme qui revient à celui de *féparés*. Le fentiment de Vaffel étoit, qu'un homme *qui a commis des péchés énormes n'eft ni fidéle ni infidéle*, c'eft-à-dire, qu'il eft dans un état mitoien entre les élus & les réprouvés.

Toutes les Sectes qui fe font élevées depuis la féparation de Vaffel, ne font que des fubdivifions de ces quatre que voici; les *Motazales*, les *Sephatiens*, les *Kharejites* & les *Schijtes*. D'autres font une autre divifion, fur laquelle on renvoie aux (*a*) Auteurs cités au bas de la page. Les principales erreurs des Motazales concernent les attributs de Dieu, & font l'objet de leurs difputes, ainfi qu'on l'a déja dit. Pour mieux faire comprendre leur fentiment fur cette matiére, voici comment ils s'expliquent. Il n'y a point de différence en Dieu entre l'attribut & l'effence. Dieu eft éternel, fage & puiffant par fon effence. » Ils parlent ainfi, dit-on, parce qu'ils » craignent d'admettre quelque multiplicité en Dieu, s'ils s'exprimoient autrement «; & d'ailleurs par la *rejection*, s'il faut ainfi dire, des attributs de Dieu, ils prétendent éviter la diftinction que font les Chrétiens d'un Dieu en trois Perfonnes. „ Les Chré„ tiens, continuent-ils, déshonorent l'unité de Dieu par leur Trinité. Or s'ils font „ blamables en faifant trois éternels, combien ne blamera-t-on pas ceux qui for„ ment autant d'éternels, qu'il y a d'attributs en Dieu ? “ On a rapporté plus haut quelques autres dogmes des Motazales.

Ce parti eft fort fubdivifé. Quelques-uns comptent vingt Sectes de fa dépendance; d'autres ving-deux, qui fe rendent mutuellement le change, par de fauffes imputations dûes à une haine & à une animofité réciproques. L'Auteur que l'on cite (*b*) réduit les différentes branches du Motazalifme à dix. 1. Les *Hodhailiens*, qui expliquoient la Doctrine des attributs de Dieu un peu autrement que Vaffel, de même que 2. Les *Jobbaiens*, ou *Jobbaites*, ou *Gebaites*, qui difoient outre cela (*c*) que l'homme produit fes actions par une puiffance, qui fe joint à la vigueur du corps, & à la bonne difpofition des membres. 3. Les *Hafchemiens*, qui emploioient d'autres diftinctions plus ou moins fubtiles. On affure que quelques-uns d'entre eux craignoient tellement de faire Dieu auteur du mal, qu'ils nierent même qu'il (*d*) fallût dire que Dieu a créé le méchant. 4. Les *Nadhamiens*. 5. Les *Hajectiens*, ou *Hajectites*, qui croioient que Jefus-Chrift étoit véritablement incarné, & qu'au dernier jour il viendra juger le monde; à quoi ils ajoutoient que Jefus-Chrift régnera quarante ans fur la terre, & détruira l'Antechrift. On trouve cela dans Ricault: mais il y a un correctif dans la note de Befpier que voici. » Les Mahométans mettent » entre les fignes qui doivent précéder le jour du jugement, la defcente de Jefus» Chrift fur la terre, où il doit régner quarante ans, & détruire l'Antechrift. Mais » cette opinion n'eft point particuliére à la Secte des Hajectites. « Il eft vrai que la defcente de Jefus-Chrift au dernier jour paroît être l'opinion générale du Mahométifme, comme on l'a dit plus haut. Quoiqu'il en foit, ces Sectaires ajoutent (*e*) qu'il y a deux Dieux créateurs, l'un éternel, qui eft le Dieu Souverain, & l'autre non éternel & créé, qui eft Jefus-Chrift; que les ames humaines paffent fucceffivement d'un corps dans l'autre, & que le dernier corps dans lequel l'ame habitera, fera feul puni ou récompenfé; enfin qu'au jour de la réfurrection, Dieu ne fera vû des hommes que des yeux de l'entendement. 6. Les *Giabedhites* enfeignent, que les damnés ne font pas deftinés à être tourmentés éternellement, & qu'ils feront un jour changés en ce feu qui doit être leur fuplice; (*f*) que le feu attirera ces réprouvés, fans qu'il foit néceffaire de les y jetter. Ils ajoutoient que pour être un vrai fidéle, il fuffifoit de croire *fpeculativement* un Dieu, & que Mahomet eft fon Apôtre. 7. Les *Mozdariens* portoient leur impieté jufqu'à croire (*g*) que Dieu peut être menteur & injufte. A l'égard de l'Alcoran, (*h*) ils n'y reconnoiffoient rien de merveilleux du côté de l'éloquence, &c. 8. Les *Bafchariens* portoient la liberté de l'homme

(*a*) D'*Herbelot*, ubi fup. en divers articles. *Sale*, ubi fup. Sect. VIII. dans une note.

(*b*) *Sale*, ubi fup. Sect. VIII.

(*c*) *Hominem producere operationes fuas per potentiam fuperadditam fanitati corporum, & fofpitati membrorum.* Maracci *in prod. refut.* &c. p. 3. p. 75.

(*d*) *Nullatenus admittendum, ut dicatur Deum creaffe infidelem*, &c. *Pocock*, ubi fup. p. 242.

(*e*) Il pouvoit avoir pris cela du Chriftianifme; car comme le dit *Pocock*, ubi fup. p. 219. *Sacra Chriftianorum dogmata intemerata non reliquit.*

(*f*) *Ignem ad fe attrahere illi deftinatos, nec quempiam in illum immitti.* Idem, p. 260.

(*g*) Idem, p. 241.

(*h*) *Pocock*, ubi fup. p. 222.

me à l'excès, & le faisoient presque indépendant : cependant ils croioient, que quoique Dieu puisse damner les enfans, il y auroit de l'injustice en lui de le faire, & la conséquence étoit donc, que Dieu ne les damnoit pas, afin d'éviter de commettre une injustice. 9. Les *Thamamiens* soutenoient, qu'au dernier jour les Athées, les Idolâtres, les Infidéles & les Hérétiques seront réduits en poussiére ; que les actions libres n'ont (*a*) rien qui les produise ; que ceux qui péchent seront éternellement en Enfer. 10. Les *Kadhariens* sont entiérement opposés au Décret absolu de Dieu. Le surnom de *Kadharien* est si équivoque, (*b*) qu'il est également rejetté de deux ou trois Sectes, qui se le renvoient l'une à l'autre dans leurs controverses ; à peu près comme on s'attribue chez nous dans tous les partis la qualité d'Hérétique & de Schismatique. Les Mahométans Orthodoxes prétendent généralement, que les Motazales favorisent les deux principes des *Mages* & des *Manichéens*.

L'Hérésie des *Sefatiens* a aussi des subdivisions. En général cette Secte est directement opposée aux Motazales, & pour les mieux distinguer, on pourroit créer en faveur de ces Séfatiens le surnom d'attributaires. Ils ne distinguent point en Dieu les attributs essentiels de ceux qui sont des attributs d'opération. Cette opinion toute simple fut d'abord celle de tout le Mahométisme : mais les controverses aiant introduit l'art d'y faire des distinctions, & les subtilités s'étant mises de la partie, pour trouver le moien de prouver la justesse de ces distinctions, il se forma plusieurs branches de Séfatiens, entre lesquels il y en eut, qui attribuerent à Dieu une maniére d'être tout à fait semblable au corps humain.

Les subdivisions de cette Secte sont, 1. Celle des *Aschariens*, dont il a été parlé ; à quoi il faut ajouter, qu'ils prétendent que Dieu a tous les attributs *séparément de son Essence* : mais ils n'y admettent aucun rapport avec ceux de ses Créatures. 2. Les *Moschabettes* établissent au contraire une parfaite ressemblance entre Dieu & les Créatures, & prennent à la lettre tous les mouvemens que l'on attribue figurément à Dieu ; tant les corporels, comme l'action de monter, de descendre, d'être assis, &c. que ceux de l'ame, comme les passions, se mettre en colére, être jaloux, &c. 3. Les *Keramiens* ne s'en tiennent pas à la simple ressemblance ; ils veulent que Dieu soit un corps : mais en même-tems ils avouent que ce corps est existant par soi-même. Les uns se le représentent fini, palpable, visible ; les autres si semblable au notre, qu'il est même composé de chair & de sang. Il y auroit bien d'autres absurdités à remarquer dans ces Dogmes : mais on les supprime, (*c*) parce qu'elles ennuieroient sans instruire. 4. Les *Giabariens*, comme on l'a vû plus haut, (*d*) ôtent toute liberté d'agir à l'homme, & le soumettent à une nécessité inévitable. Cette branche est encore subdivisée en *Giabariens rigides*, & en *Giabariens moderés*. Ceux-ci accordent quelque pouvoir d'agir à l'homme, mais tel cependant qu'il n'ait aucune influence sur l'opération. Les subtilités que l'on avance sur cette matiére sont à peu près incompréhensibles. La conséquence de la dépendance absolue de l'homme étoit, que Dieu sans être injuste, pouvoit sauver également tous les hommes, les méchans dans leur méchanceté, comme les bons dans leur bonté ; & de même les damner également, sans aucun égard pour la vertu des gens de bien. 5. Les *Morgiens*. On renvoie à (*e*) ce qui a été dit plus haut.

Les *Charejites*, dont on traduit le nom par (*f*) celui de *rebelle*, *apostat*, ou *révolté*, sont en général ceux qui se séparent & renoncent au Chef légitime reconnu tel dans l'Etat. Douze mille hommes qui se révolterent contre Ali en l'année 37. de l'Hégire, (*g*) à cause qu'il s'étoit soumis à être déposé du *Khalifat*, furent les premiers qualifiés du surnom de *Charegites*. Le motif de leur révolte fut, que l'on avoit remis à des hommes la décision d'une affaire de Religion, qui n'appartenoit qu'à Dieu. On voit par là le premier article de l'hérésie prétendue de ces Schismatiques. Il y en avoit d'autres, qui concernoient les raisons pour lesquelles on pouvoit déposer l'Iman ;

(*a*) *Operationes liberæ, seu opera ex libertate provenientia non habent producentem. Maracci*, ubi sup. p. 75.

(*b*) Voi. *Sale*, ubi sup. Sect. VIII. *Maracci*, ubi sup. Part. 3. p. 74. d'*Herbelot* en plusieurs endroits.

(*c*) On peut les voir dans *Pocock*, d'*Herbelot*, *Maracci*, &c. M. *Sale* les a presque toutes rassemblées, ubi sup. Sect. VIII.

(*d*) Voi. ubi sup.

(*e*) Voi. ubi sup.

(*f*) Voi. *Pocock*, ubi sup. p. 269.

(*g*) Le *Califat* étoit en dispute entre *Ali* & *Mohavia*. Voiez l'article d'*Ali* dans d'*Herbelot*, ubi sup.

celles qui permettoient de lui obéir ; celles (*a*) qui montroient qu'il étoit possible & permis de se passer d'Iman, c'est-à-dire, de Chef dans la Religion, &c. On compte six ou sept Sectes ou subdivisions de ces Schismatiques : mais comme leurs noms intéresseroient fort peu nos Lecteurs, on ne parlera que des *Waidiens* ou (*b*) *Waidites.* On nous apprend que le nom de *Waidites* vient du (*c*) mot Arabe *Waid*, par lequel on désigne les *menaces que Dieu fait aux pécheurs.* Ces *Waidites* sont directement opposés de sentimens aux *Morgites* ou *Morgiens* ; car ils enseignent que celui qui a commis un grand péché, est infidéle & apostat, & qu'un tel pécheur est damné éternellement. Un d'entr'eux portoit la décision sur les péchés à cet excès, que l'on a reproché autrefois aux Stoïciens, en soutenant qu'un homme qui a dérobé un seul grain de blé, est un apostat & un réprouvé.

Les *Schijtes* sont les véritables Sectateurs d'Ali. Ce nom odieux, dit un Sçavant (*d*), leur a été donné par les *Sonnites*, qui sont leurs ennemis jurés. Tout le Mahométisme ancien & moderne forme deux corps irréconciliables, l'un de *Sonnites*, l'autre de *Schijtes.* Le premier comprend les Turcs, les Arabes, &c. l'autre les Persans & les Indiens. Ils se détestent, s'anathématisent, se damnent réciproquement ; & c'est de quoi on rapportera un monument remarquable, qui prouve que le défaut de tolérance & de charité est comme essentiel à tous les partis. Mais avant que d'en venir là, rapportons en peu de mots quelques particularités assez curieuses touchant ces Schijtes. Le *Schiisme* a seize branches ou subdivisions, selon le P. Maracci (*e*), qui rapporte exactement leurs noms & leurs différens dogmes. Dans les subdivisions de ce sçavant Religieux, on trouve des Schijtes demi-Chrétiens, d'autres Athées, d'autres demi-Stoïciens, & Pharisiens. On y trouve aussi des Pythagoriciens, des Sabéens, une Secte toute composée de débauchés, une autre composée de Pyrrhoniens, & une autre enfin de contemplatifs & d'illuminés. Cette énumeration de dogmes & de sentimens dangereux est exacte, ou ne l'est pas. Les Mémoires emploiés par le P. Maracci peuvent avoir été fournis par des ignorans, ou par des gens de mauvaise foi : quoiqu'il en soit, on a donné au Lecteur une idée du Catalogue du P. Maracci. Donnons-en une autre de cette Secte, selon M. Sale, qui doit ses Mémoires à Pocock & à d'Herbelot.

Il y a cinq principales Sectes de Schijtes : mais les branches du Schiisme sont si nombreuses, qu'on peut bien (*f*) leur appliquer, selon les Sonnites, la prétendue Prophétie de Mahomet. Les Schijtes croient (*g*) que la Prophétie & la qualité de Calife & de Successeur de Mahomet sont tellement attachées à la postérité d'Ali, qu'on ne pourroit les leur ôter sans injustice, pour les déferer à un autre. Ils croient aussi que ce Chef doit être aussi soigneux d'éviter les péchés les moins importans, qu'il l'est de s'abstenir des plus grands ; que cette charge de Chef & de Successeur doit être regardée comme un des plus fermes appuis de la Foi ; qu'on doit se déclarer sans aucun déguisement dans les affaires de Religion, & témoigner hardiment par ses paroles & par ses faits, si on est pour ou contre un parti, ou une opinion, &c. Voilà les points les plus généraux du Schiisme : mais dans le détail, il y en avoit entre les Schijtes qui soutenoient des opinions très-absurdes, & quelques-uns même, qui en avoient de très-dangereuses ; par exemple, certains *Khattabiens* soutenoient que le Paradis & l'Enfer n'étoient autre chose, que les plaisirs & les peines de ce monde, lequel ne devoit jamais périr. Ce principe autorisoit chez eux toutes sortes de débauches. On a parlé de ces Schijtes de Perse, qui portoient à des excès criminels leur vénération pour Ali. Entre ces Schijtes, ceux qu'on nomme *Gholaites*, faisoient de leurs Imans des Etres supérieurs à la Créature, osant même leur attribuer des qualités qui n'étoient dues qu'à Dieu, dont ils faisoient d'un autre côté un Etre absolument corporel. C'est ainsi qu'un de ces Gholaïtes disoit d'Ali. *Tu es toi* ; ce qui revient presqu'aux termes que Dieu em-

(*a*) *Fieri potest ut nullus omninò sit in mundo antistes*, &c. Voi. la citation dans *Pocock*, ubi sup. p. 271.

(*b*) *Bespier*, dans ses notes sur *Ricault*, avoue de bonne foi qu'il ne connoît pas ces *Waidites.* Cette sincerité est très-louable : mais aujourd'hui elle est fort peu à la mode.

(*c*) *Pocock*, ubi sup. p. 256. & M. *Sale*, ubi sup. après lui.

(*d*) D'*Herbelot*, à l'article d'*Ali.* Il dérive ce mot de *Scija*, qui signifie, dit-il, une Secte méprisable & réprouvée.

(*e*) *Maracci*, ubi sup. p. 85. & 86.

(*f*) M. *Sale*, ubi sup. Sect. VIII.

(*g*) *Abul-pharai*, de morib. Arab. p. 25. & son Commentateur *Pocock*, p. 262.

ploie dans Moïse, pour exprimer la *sublimité* de son Essence. Ils croient une espéce de métempsychose, ou pour mieux dire, une transmigration du S. Esprit d'un Prophéte à l'autre. Outre cela ils parloient d'une *descente de Dieu* (*a*) *dans toutes les Créatures*; par où ils vouloient peut-être exprimer la *toute présence* divine. Certains *Nazaréens* (*b*) enseignoient que la Divinité s'est unie à quelques-uns de leurs Prophétes, & particuliérement à Ali, de la même maniére que les Chrétiens l'enseignent de J. C. & que réciproquement les hommes peuvent s'unir corporellement à Dieu. On remarque outre cela dans la maniére dont ils parlent de cette union, diverses choses qui approchent du *Quiétisme*; & c'est par là que ceux qu'on appelle *Soufis* en Perse, persuadent au peuple crédule leurs idées fanatiques, & (*c*) leurs prétendues révelations.

Après avoir parlé des Sectes, que les disputes Scholastiques & les subtilités de la controverse ont commencées dans les premiers siécles du *Mahométisme*, il faut dire quelque chose de ceux qui ont essaié de se rendre Chefs de parti, par des voies approchantes de celles que *Mahomet* a suivies. Le Prophéte du *Musulmanisme* fut traversé dans sa Mission par deux imposteurs Arabes, qui se qualifierent aussi Prophétes; sçavoir, *Mosseilama* & *al-Aswad*, que les *Mahométans* ont surnommés *les deux menteurs*. Le premier essaia de persuader aux Arabes, qu'il étoit associé par ordre de Dieu à *Mahomet* dans la mission Prophérique; que comme lui il étoit appellé à retirer le genre humain de l'Idolâtrie. Il publia des révelations où il imitoit l'*Alcoran*; & quand il se crut assez puissant par le parti qu'il s'étoit formé, il écrivit à *Mahomet*, & lui proposa en ces termes le partage de la conversion du genre humain. » *Mosseilama*, l'Apôtre de Dieu, à *Mahomet* l'Apôtre de Dieu: que la moitié de la terre soit à » moi, & l'autre moitié à toi ". Cet Imposteur périt quelque tems après la mort de *Mahomet* dans une bataille, (*d*) & sa Secte fut bien-tôt éteinte.

*Al-Aswad*, ou *Aihala* qui le suivit, prétendit que deux Anges se réveloient à lui. Il se fit d'abord un gros parti, qu'il dut à beaucoup d'éloquence & à quelques actions d'éclat: mais il fut tué quelques heures avant la mort de *Mahomet*, après avoir été quatre mois en tout Chef de parti. Un autre (*e*) Prophéte, & même une Prophétesse suivirent ceux-là. Pour mieux établir son crédit, la Prophétesse crut devoir se marier avec *Mosseilama*. Ils eurent une entrevûë, avant que d'en venir à la conclusion de ce mariage moitié charnel & moitié spirituel, dont on nous donne une idée toute semblable à ces communications de certains (*f*) Mystiques de nos jours, qui avec le secours de leur prétendu esprit faisoient opérer efficacement la Nature.

*Haken Ben Haschem* parut vers le milieu du second siécle de l'Hégire. Il portoit d'ordinaire un voile, ou un masque, à cause de la difformité de son visage: mais ses Sectateurs prétendirent que c'étoit une imitation de Moïse; que comme lui il craignoit d'éblouir le Peuple qui l'écoutoit. Cet *Hakem* se fit d'abord un parti considérable par le moien de ses tours d'adresse, & par des subtilités de joueur de gobelets qui l'ont fait passer pour un Magicien. Il attira même des Juifs & des Chrétiens à son parti. (*g*) Sa Doctrine étoit, que Dieu avoit pris une forme humaine depuis qu'il eut commandé aux Anges d'adorer Adam; qu'ensuite Dieu étoit apparu sous la forme de plusieurs Prophétes & autres grands hommes, Princes, Rois, &c. Cet Imposteur succomba comme les précédens; & pour faire accroire à ses Disciples qu'il n'étoit pas mort, mais qu'il avoit seulement disparu pour leur aller chercher du secours, lorsqu'il se vit réduit à l'extrémité par ses ennemis, il se jetta dans une cuve pleine d'eau forte, où tout son corps fut consumé, à la réserve des cheveux que l'on trouva nageant sur cette eau. Cet événement est si semblable à ce que l'on a (*h*) dit d'*Empedocles*, qu'il semble que l'un a été fait sur le modéle de l'autre:

(*a*) Voiez d'*Herbelot*, article d'*Hakem*. Il croit que ces opinions reviennent à la *Sekinah* des Docteurs Juifs. Ce mot de *Sekinah* designe le S. Esprit. Par ce mot qui signifie repos, ces Docteurs entendent le passage du S. Esprit d'un Prophéte à l'autre, & le repos qui s'y etablit pour l'inspirer, &c.

(*b*) Voi. d'*Herbelot* à l'article de *Nossairioun*.

(*c*) M. *Sale*, cité ubi sup. Sect. VIII. a traduit un long passage de *Pocock* concernant ce Fanatisme des *Soufis*, qui se trouve aux p. 268. & 269.

(*d*) Voi. aussi d'*Herbelot*, article de *Mosseleimah*.

(*e*) Voi. *Sale*, ubi sup. Sect. VIII. p. 181.

(*f*) Voi. dans le Tome precédent ce qui a éte rapporté de *Betty Gray* & de *Lacy*, des *Labadistes*, &c.

(*g*) Voi. d'*Herbelot*, article d'*Hakem*.

(*h*) L'Histoire vraie ou fausse de ce Poëte Philosophe est si connue, qu'il est inutile de la rapporter ici.

mais après tout, si dans tous les siécles la sagesse & la vertu ont pû produire les mêmes idées, la folie & l'erreur ont eu le même privilége. On assure que cette Secte d'Hakem subsistoit plus de cinq cens ans après sa mort. L'Imposteur avoit si bien persuadé à ses Sectateurs qu'ils devoient compter sur la certitude de son retour, par la vertu de cette transmigration dont on a parlé, & qu'il reviendroit infailliblement dans le monde sous la forme d'un vieillard, monté sur un cheval gris, pour conquérir toute la terre & la soumettre à sa nouvelle Religion, qu'il n'est nullement étonnant qu'un tel fanatisme ait duré des siécles. A-t-on vû de moindres prodiges dans la Chrétienté pendant ces siécles que nous appellons ténébreux ? & même depuis ces siécles, le fanatisme n'est-il pas ressuscité sous diverses formes en plusieurs endroits de l'Europe ?

Un certain *Babek*, qui vivoit au commencement du second siécle de l'Hégire, se rendit alors Chef de parti. „ Il faisoit (*a*) profession ouverte d'impiété, n'étant attaché à aucune Religion, ou Secte de toutes celles qui étoient connues alors en Asie „ : mais comme on ajoute que cet Imposteur fut surnommé (*b*) le *Professeur ou l'Auteur de la Religion Joieuse*, il se peut fort bien que sa Religion ait uniquement consisté en un Epicurisme grossier & charnel.

Quelque tems après *Babek*, *Mahmoud-ben-faray*, c'est-à-dire, fils de *Faray* ou *Farage*, voulut passer pour Moïse ressuscité. Son fanatisme dura fort peu : mais un certain *Carmath*, qui vint sur les rangs vers la fin du même siécle, attaqua plus subtilement les fondemens du Mahométisme. (*c*) Il commença à s'accréditer par une maniére de vivre austére, & par l'exercice presque continuel de la priére ; ordonnant à ses Sectateurs de prier cinquante fois par jour, au lieu que le Musulmanisme réduisoit cet exercice à cinq fois. Il y a apparence que la Secte de ces *Carmathiens* avoit du rapport avec quelques *contemplatifs* de nos jours, puisqu'ils négligeoient, comme ceux-ci, les occupations ordinaires de la vie, pour ne s'appliquer qu'à prier. Quoiqu'il en soit, de si belles apparences de dévotion firent des Sectateurs à Carmath (*d*) ; & quand il connut que sa Doctrine pouvoit s'étendre & fructifier, il choisit douze de ses principaux Disciples, qu'il appella ses Apôtres, ausquels il donna la direction de sa nouvelle Religion : mais le Gouverneur de la Province où Carmath dogmatisoit, fit emprisonner cet Imposteur, dont l'hypocrisie n'avoit d'autre but que de débaucher les Peuples de leur travail, pour s'en faire des Sectateurs. Carmath échappa par le moien d'une jeune fille qui s'intéressa pour lui. De quelque maniére que ce soit, n'importe ; il suffit que la délivrance passa pour miraculeuse ; que les Sectateurs de Carmath publierent que leur Maître avoit été enlevé au Ciel, que fort peu de tems après il parut dans une autre Province ; & qu'enivré de son bonheur, il osa se vanter qu'aucun homme n'avoit le pouvoir de lui nuire. Cependant à la fin le courage lui manqua ; il se sauva en Syrie, & on n'entendit plus parler de cet homme : mais la Secte se maintint encore. Et comme l'erreur ne manque ni de Partisans qui la justifient, ni de raisons spécieuses qui l'appuient, les Disciples de l'Imposteur publiérent par tout, qu'en qualité de nouveau Prophéte, il étoit venu annoncer une nouvelle Loi aux hommes, une Loi qui réformoit les cérémonies légales du Mahométisme, & la maniére de prier établie jusqu'alors chez les Musulmans.

Carmath introduisit aussi parmi ses Disciples une nouvelle forme de jeûne, & voulut que l'on observât le silence & le secret à l'égard de sa nouvelle Religion, avec ceux qui n'étoient pas de sa Secte. Il permit l'usage du vin, & dispensa ses Sectateurs d'une partie des préceptes recommandés par l'Alcoran. En général, il expliquoit allégoriquement les préceptes de ce Livre. La priére étoit le symbole de l'obéissance due (*e*) à l'Iman ; le jeûne, celui du silence. Les Carmathiens croioient aussi, que leur soumission à l'autorité de cet Iman étoit (*f*) figurée par le précepte qui défend la fornication ; que ceux qui réveloient les mystéres, & n'obéissoient pas aveuglément aux décisions de ce Chef spirituel & temporel ( car il étoit l'un & l'autre )

(*a*) Voiez d'*Herbelot*, ubi sup. article de *Babek*. On emploie les propres termes de ce Sçavant Lexicographe.

(*b*) C'est, dit-on, ce que signifie en Langue Persanne *Horremi*, ou selon la force de l'*Heth* des Hébreux, *Chorremi*.

(*c*) Voiez d'*Herbelot*, à l'article de *Carmath*.

(*d*) Tout ce qui suit est pris dans la Sect. VIII. de M. *Sale*, ubi sup. p. 184. & 185.

(*e*) Le Chef de la Secte.

(*f*) D'*Herbelot*, ubi sup.

tre ) tomboient dans le crime d'adultére & de fornication. Cette fornication toute allégorique, & cet adultére spirituel ont quelque conformité avec celui dont il est parlé dans l'Ecriture. A l'égard de l'aveugle soumission de ces fanatiques à leur Chef, elle étoit pareille à celle (*a*) de ces *Assassins* si connus dans l'Histoire des Croïsades ; & on ne doit pas douter que les *Carmathiens*, les (*b*) *Ismaëliens*, les (*c*) *Bathéniens*, les *Druses* & les *Assassins* ne soient une même sorte de fanatiques sous différens noms, ou des rejettons d'un même tronc. On a très (*d*) bien remarqué, que les Ismaëliens ont été qualifiés du surnom de Carmathiens, de même que ceux-ci l'ont été du titre de Bathéniens, que l'on peut expliquer par celui de *gens illuminés, & qui possedent la connoissance interieure.* Il est vrai que cela est obscur, & sent le galimatias : mais les Mystiques ne s'expriment pas autrement ; & il semble que l'obscurité soit essentielle à leur dévotion. Or s'il est bien permis aux notres de ne s'entendre pas eux-mêmes, à plus forte raison le sera-t'il à ceux qui vivent dans le sein du Mahométisme. D'Herbelot rapporte qu'un Chef de ces Carmathiens voulant montrer à quel point il étoit obéi, fit venir trois de ses Sujets en sa présence ; ordonna au premier de se percer sur le champ la gorge avec un poignard, à l'autre de se jetter dans le Tigre, & au troisiéme de se précipiter du haut d'une tour ; ce qui fut aussitôt exécuté.

Un certain *Motanabbi*, Poëte entousiaste, qui vivoit au commencement du troisiéme siécle de l'Hégire, essaia aussi de faire une Secte ; (*e*) & on assure qu'il eut d'abord un grand nombre de Sectateurs : mais les progrès de cette Secte furent arrêtés à tems. Le Poëte Prophéte fut pris, & ensuite forcé de se rétracter de ses chiméres.

*Baba* sera la clôture des Sectes anciennes du Mahométisme. Il vivoit dans le milieu du septiéme siécle de l'Hégire. Ce Baba se fit un gros parti dans la *Turcomanie* dont il étoit originaire, & se déclara Prophéte. Sa Mission soutenue d'un seul Apôtre, nommé Isac, étoit indifféremment annoncée le sabre à la main aux Chrétiens & aux Mahométans par cette formule ; *il n'y a qu'un seul Dieu, & Baba est son Apôtre.* Voilà tout ce qu'on nous en dit ; à quoi il faut ajouter, que sa Secte eut le sort des précédentes.

## SECTES *modernes du* MAHOMETISME.

NOUS avons rapporté la division du *Mahométisme* en *Sonnites* & *Schijtes.* Les effets de l'intolérance & de la haine de ces deux partis, qui sont mutuelles, comme on l'a dit, pourroient fort bien être mis en paralléle avec ce qu'elles produisent ailleurs : mais la comparaison seroit odieuse. Il faut l'éviter. Arrêtons-nous seulement à la maniére dont elles agissent sur les Musulmans.

L'intérêt des Princes qui gouvernent dans l'un & dans l'autre parti, a fait de ces divisions une affaire de politique & d'Etat. Un Schijte à Constantinople est moins l'*ennemi de Dieu & de Mahomet*, que celui du Grand-Seigneur & de son Gouvernement. L'éducation y forme les hommes sur ce principe ; & il y a apparence que le Peuple Turc heureusement prévenu par ce mélange d'intérêt d'Etat & de Religion, qui est l'ouvrage d'une politique subtile, ne manque guéres de regarder un Persan, de la maniére qu'on doit regarder un homme qui croit en Dieu autrement que nous. Ensuite le Sonnite & le Schijte s'attribuent mutuellement les choses les plus odieuses ; des crimes, des fourberies, des parjures, des trahisons. On se trouve chargé de dogmes & d'opinions que l'on ne se connoissoit pas. Du moins on n'avoit pas eu l'art d'en tirer certaines conséquences. On se reproche des altérations de Livres & de Manuscrits capitaux ; & c'est ce que les Turcs reprochent aux Persans (*f*) au sujet de l'Alcoran. Après cela on ne peut être regardé que comme abandonné de Dieu, abominable, blasphémateur ; & c'est ainsi, dit-on, que les Turcs appellent

(*a*) Voi. Tome III. des *Cérém. Relig.* qui contient les Grecs & les Protestans, ce qu'on y dit des *Assassins*, &c.

(*b*) Voi. d'*Herbelot* à divers titres, & particuliérement à ceux d'*Ismaïl*, *Ismaëliens*, *Scheik al-Gebal*, ou *vieillard de la montagne.*

(*c*) Voi. d'*Herbelot* ubi sup. au titre de *Bathania.* Au titre qui suit celui-là il est dit, que *Bathen* signifie *Science intérieure*, dont un des points est l'illumination.

(*d*) *Sale*, ubi sup. Sect. VIII. vers la fin.

(*e*) D'*Herbelot*, ubi sup. article de *Motanabbi.*

(*f*) Voiez *Ricault*, ubi sup. L. II. Ch. 10.

les Perſans. Sur un tel fondement, la cauſe du Prince devient néceſſairement celle de Dieu ; & c'eſt auſſi en vertu de ce ſaint motif, que (*a*) *Selim* premier fit la guerre aux Perſans. Tant de crimes ne permettent plus les liaiſons d'amitié & de charité ; c'eſt pourquoi il n'eſt pas permis de recevoir de jeunes Perſans dans les Ecoles, où on éleve les enfans Turcs. Il pourra même arriver que l'on craindra que cet homme, que la politique, le préjugé de parti, celui de l'éducation nous forcent de qualifier l'ennemi de Dieu, ne ſoit devenu l'ami du Démon, pour pouvoir nous nuire par des charmes & des ſortiléges, ou par certaines impreſſions magiques, que le Démon ne manque pas de communiquer à cet hérétique ; & ce ſera cette crainte, laquelle n'eſt pas abſolument inconnue ailleurs, qui pourra juſtifier les moiens emploiés pour repouſſer ces maléfices, & charger de leurs pernicieux effets ceux qui, conſéquemment à leur héréſie, ſont reputés capables de les mettre en œuvre. Telle eſt ſans doute l'origine de la pratique obſervée par les Perſans dans leurs mariages, au rapport d'un Auteur digne de foi, dont on va citer les paroles (*b*).

» Pour faire paroître à quel point ils haïſſent les Sonnites Turcs, ils ont accoutumé, lorſqu'ils ſont quelques mariages, de mettre les trois Statues des trois (*c*) Docteurs (il falloit dire Imans) *Abubeker*, *Othman* & *Omar*, faites de ſucre ou de pâte, à l'entrée de la chambre nuptiale, afin que ceux qui ſont conviés aux nôces, laiſſent ſur elles en les regardant, les impreſſions magiques qui pourroient ſortir de leurs yeux, pour cauſer quelques déſordres ou quelque diſgrace aux nouveaux mariés ; car on ſe perſuade dans l'Orient, qu'il y a des perſonnes qui ont je ne ſçai quelle vertu naturelle d'enſorceler ceux qu'ils regardent, &c. C'eſt pourquoi lorſque les conviés ſont entrés dans la chambre nuptiale, après avoir arrêté les yeux ſur ces Statues, ils les briſent auſſitôt, & les mettent en mille piéces ".

Si à ce qu'on vient de rapporter on ajoute, qu'une répétition fréquente des malédictions dues à des Hérétiques fortifie la haine publique, & ſeconde l'intérêt du Souverain, on regardera ſans doute comme un trait de politique & de Religion tout enſemble (*d*) les malédictions lancées par les *Muezims* de Perſe contre Abubeker, Omar & Othman, dans le tems qu'ils appellent le Peuple à la priére. Mais, dira-t'on, il n'y a que les Mahométans groſſiers qui tombent dans ces excès ; les préjugés que les injures & les malédictions ſont naître, ne s'attachent qu'à des eſprits du commun, à *du Peuple*, qu'un Voiageur Turc qui ſçaura faire uſage de ſa raiſon, ne confondra jamais dans la Relation de ſes Voiages avec les perſonnes ſenſées. C'eſt pourtant de ce Peuple groſſier que ſont compoſés les Etats. Si les Souverains ne régnoient que ſur ceux qu'on peut en excepter, ou qui s'en exceptent eux-mêmes, leur régne ſeroit reſſerré dans des bornes bien étroites.

On va rapporter ici la Sentence prononcée par le Mufti des Turcs contre les Perſans ; afin que l'on voie d'un côté, quelles ſont ces erreurs capitales que les *Sonnites* reprochent aux *Schiites*, & de l'autre, combien l'eſprit de parti eſt capable de groſſir les objets, & de violer les droits naturels. (*e*) Ricault, qui nous la fournit, nous dit » qu'elle eſt tirée d'un Livre de ce Mufti, qui a été mis au jour à Conſtantinople avec la permiſſion & l'approbation néceſſaires ».

» (*f*) Quand il ſeroit vrai que votre héréſie ne conſiſteroit en autre choſe, qu'à rejetter ces trois excellens amis de *Mahomet*, *Omar*, *Othman*, & *Abu-beker*, votre crime néanmoins ſeroit ſi grand, qu'il ne pourroit être expié par mille années de priéres, ou de Pélerinage pour l'amour de Dieu, & que vous ne laiſſeriez pas d'être condamnés à être précipités dans l'abîme le plus profond de l'Enfer, & à être privés pour toujours des bénédictions du Ciel & des délices du Paradis. Cette Sentence eſt confirmée par les quatre Imans ; ſçavoir (*g*), *Iman Azem*, *Iman Schafii*, *Iman Melic*, & *Iman Hambeli*. C'eſt pourquoi je vous avertis en ami,

(*a*) *Idem*, ibid.

(*b*) *Ricault*, ubi ſup.

(*c*) Succeſſeurs légitimes de *Mahomet*, ſelon les Turcs.

(*d*) Voiez *Beſpier*, notes ſur *Ricault*, ubi ſup.

(*e*) Livre II. Ch. 10.

(*f*) Cette Sentence eſt prononcée contre un certain *Sari-Chalif* Precepteur du Roi de Perſe, & contre tous les Perſans.

(*g*) *Iman Azem*, ce qui ſignifie le grand *Iman* ; c'eſt le Docteur *Aban-hanifa*. Voiez ci-deſſus.

„ de vous défaire de votre erreur, & de porter votre Disciple le Roi *Abbas* à faire „ la même chose.

„ C'est trop peu pour vous de cette erreur, qui vous a fait mériter le nom de „ (*a*) *Kizilbaschs*, c'est-à-dire, *Hérétiques Persans*. Vous avez encore voulu devenir „ plus abominables que les (*b*) *Druses*; vous avez perdu votre réputation; vous vous „ êtes corrompus dans tous les points de la Doctrine & des mœurs, de sorte que je „ ne me puis empêcher de dire contre vous, qu'il est permis de vous tuer & de vous „ exterminer pour le service de Dieu. Vos opinions sont réfutées par *Giafer Efendi*, „ qui a déclaré les Persans infames comme les Paiens, & qui a fait voir par soixan„ te & dix passages de l'Alcoran, & par les véritables paroles de Mahomet, qu'ils „ sont dans une erreur toute manifeste.

„ Si les Chrétiens sont condamnés à perdre les biens & la vie, pour dire qu'il „ y a en Dieu une Trinité, pouvez-vous attendre d'être traités avec plus de „ douceur, vous qui êtes notés d'hérésie en soixante & dix endroits de l'Al„ coran?

„ Une de vos plus détestables opinions est, que vous croiez que vous êtes obligés „ de vous assembler dans les Mosquées, mais *non pas pour y faire des priéres*: car pour„ quoi vous assembler dans ces lieux-là, si ce n'est pour y prier? Mahomet lui„ même dit, que celui qui entre dans les lieux d'assemblée, sans avoir dessein de „ prier, est un hypocrite; qu'il est maudit de Dieu; qu'il ne sera béni ni en sa mai„ son, ni en ses biens; qu'il est abandonné des bons Anges, & accompagné des „ Diables; & qu'il ne prospérera jamais en ce monde, ni en celui qui est à „ venir.

(Cette imputation est fausse; & sur cela Bespier remarque fort à propos, „ que „ c'est la coutume presque générale de tous ceux qui parlent d'une Religion diffé„ rente de la leur, d'attribuer à ceux qui en font profession des erreurs ausquelles ils „ n'ont jamais pensé. „ )

„ Pour vous justifier de cela, vous dites que l'ancien ordre des Prêtres est éteint; „ que vous n'avez personne dont la vie soit assez sainte & assez religieuse, pour être „ capable de vous enseigner & de vous instruire, ou pour vous servir de (*c*) *guide* „ dans les saintes priéres qui se font dans les assemblées publiques. Quoi donc! êtes„ vous tout à fait destitués de saintes personnes de la race de Mahomet? S'il y en „ a parmi vous, que ne les imitez-vous, & que ne suivez-vous leurs bons exemples? „ Mais vous êtes ennemis déclarés de la race de Mahomet, & vous tâchez de vous „ excuser de ce que vous ne vous servez point d'Imans, parce que leur innocence „ n'égale pas celle des enfans. Il est vrai qu'en ce point-là vous avez quelque peu „ de raison; car vos Imans ne sont pas seulement infidéles en leur doctrine, ils „ sont aussi corrompus dans leur conduite. Votre Roi, qui est votre souverain Pon„ tife, fréquente les b..d..s & les autres lieux de débauche; il ravit les belles & „ chastes femmes d'entre les bras de leurs maris; il en fait ses concubines, à la vue „ & au sçu de tout le monde. Certes lorsque l'exemple d'un Prince autorise ces „ crimes, ses sujets de quelque condition qu'ils soient ne font guére de scrupule de „ l'imiter.

„ Vous rejettez le Chapitre de la (*d*) *Couverture* dans l'Alcoran, comme s'il n'é-

(*a*) *Kizilbachi*, dit *Bespier*, ubi sup. signifie seulement *têtes rouges*, & n'est point une injure. D'*Herbelot* en parle à peu près de même.

(*b*) Voiez ce qui a été dit des *Druzes* dans le Volume des *Cérémonies Relig.* qui contient les Grecs, &c. Il y a dans *Bespier*, ubi sup. une longue note touchant les *Druzes*. On y trouve un passage qui ne s'accorde pas tout à fait avec ce qu'on a rapporté d'eux. Voici ce que dit ce passage. *Ils ne sont point circoncis*, & boivent du vin sans scrupule. Les *Darares* (*Dararioun*) qui ont fourni un article à d'*Herbelot*, & selon ce sçavant Auteur, ont pris leur nom d'un Imposteur nommé *Darari*, pourroient bien etre les mêmes que les *Druzes*.

(*c*) Autre imputation qui est fausse. Les Persans ont des Guides ou Directeurs dans leurs priéres. Voiez *Chardin*, Tome 2. p. 296. Edit. in 4. de 1735. Il y parle des *Pich-namas*, mot qu'il traduit par *modéle*, ou *Directeur des priéres*; & il y décrit la maniére dont le Peuple répete la priere après ce Directeur.

(*d*) On doit lire la Remarque de *Bespier* touchant cette imputation ou fausse, ou douteuse. Le Chapitre *de la couverture* porte pour titre dans la version Angloise de M. *Sale*, le *Chapitre de l'Engloutissement*, *Overwhelming*. Ce terme est également l'épithéte du jour du jugement & de l'Enfer. Cela n'empeche pas qu'on ne puisse traduire aussi le terme Arabe par celui de *Couverture*, ou *qui couvre*. Voiez le P. *Maracci*, dans une note sur ce Chapitre.

„ toit pas autentique. Vous faites la même chose des versets, qui nous ont été ré-
„ velés à cause de sainte (*a*) *Aïsche*.

„ A l'*Abdest*, ou lavement, vous croiez qu'il n'est pas ordonné par la loi de laver
„ le pied nud, mais seulement de l'arroser légerement par dessus.

„ Vous ne coupez jamais les moustaches de votre barbe, & vous vous conten-
„ tez de raser le poil du menton, qui est l'ornement de l'homme, & qui lui donne
„ de la majesté: vous lui donnez aussi telle forme qu'il vous plaît.

„ Au lieu que vous ne devriez emploier le vert, qui est la couleur de la banniére
„ de Mahomet, qu'à parer les plus nobles parties du corps, vous vous en servez à
„ vos souliers & à vos chausses, comme pour témoigner par là le peu de cas
„ que vous faites du Prophéte, & le peu de vénération que vous avez pour
„ lui.

„ Vous buvez du (*b*) *vin* sans aucun scrupule de conscience, quoiqu'il soit en
„ abomination aux véritables observateurs de la loi; & dans les viandes vous ne faites
„ aucune distinction (*c*) du *pur & de l'impur*, & mangez de tout indifféremment. Si
„ je voulois parler des soixante & dix articles dans lesquels vous errez, & sur
„ lesquels vous avez des sentimens tout à fait pernicieux, je serois obligé de
„ faire un volume de cet écrit, & je m'écarterois de mon dessein, qui est la brie-
„ veté.

„ Vous avez une coutume détestable; c'est que vous permettez que plusieurs
„ hommes aient affaire avec *une même femme*. A qui de tous ceux-là doit appar-
„ tenir le fruit de ces infâmes embrassemens? Quel Livre ou quelle Loi avez-vous,
„ ou quel exemple trouvez-vous parmi les autres nations, qui autorisent une coutu-
„ me si abominable & si contraire à la nature? Quelle bonne qualité peuvent avoir
„ des enfans, qui tirent leur origine de ces peres? On ne doit pas s'étonner après cela,
„ si on ne trouve personne parmi vous qui soit digne du caractére de Prêtre ou de
„ Juge.

(Si cette accusation tombe sur l'usage que l'on fait en Perse des femmes publiques, on répondra que cet usage est permis chez les Turcs, de même que chez les Persans. Si elle tombe sur l'usage de prendre des *femmes à louage*, il est permis ou toleré en Turquie comme en Perse, dans les Indes, &c. Les Européens s'y accommodent fort bien de ces mariage, quelque contraires qu'ils soient aux Loix du Christianisme; & cela s'appelle entr'eux se marier *alla carta*, parce que par la promesse passée par écrit devant le Juge, on s'oblige envers la femme de la garder tant de tems moiennant la somme convenue. Voici, selon Bespier, un passage pris de l'*Ambassade de Figueroa en Perse*, qui pourroit montrer sur quoi le reproche du Mufti est fondé. „ Les gens du commun souffrent que leurs femmes fassent le métier de cour-
„ tisanes, qui sont celles que l'on voit ordinairement danser & chanter aux festins,
„ & aux assemblées de ceux qui les veulent paier, &c. ")

„ Mais pouvez-vous être si peu raisonnables que de dire, que les priéres qui se font
„ en public dans les Mosquées, ne sont pas nécessaires? Mahomet même prioit avec
„ le peuple; & quelquefois il faisoit faire le service divin par *Abu-beker*, & le suivoit
„ comme le reste du peuple.

„ Pourquoi ne demandez-vous pas à vos Pélerins qui vont à la Mecque, ce que
„ signifient les *quatre Autels* que l'on a mis dans la Mosquée?

(Par ces quatre autels il faut entendre, dit Bespier, les quatre tribunaux, ou pupitres destinés aux Prêtres de quatre Sectes Musulmanes, qui ont le privilége d'avoir un Oratoire à la Mecque.)

„ N'est-ce pas pour faire des priéres pour les quatre Sectes orthodoxes? Que ne
„ vous conformez-vous à cet exemple? Mais vous continuez toujours dans votre
„ méchanceté & dans votre obstination, & vous êtes ennemis de Dieu & de son
„ Prophéte. Que pourrez-vous répondre devant Mahomet & ses (*d*) *quatre amis* au
„ jour

(*a*) Une des femmes de *Mahomet*.

(*b*) Il est vrai que l'usage du vin est plus toleré chez les Persans. Cependant la défense subsiste également chez les Persans comme chez les Turcs, en vertu des ordres de l'*Alcoran*.

(*c*) Cette imputation est encore fausse. Voi. dans *Chardin*, ubi sup. p. 101. & 102. du Tome 4. Ed. in 4. de 1735. un article qui contient la distinction des choses qui souillent le fidéle *Mahométan*, comme le cochon, &c.

(*d*) Il faut excepter *Ali*; car les Persans ne font point sa statue avec celles des autres, au contraire, ils l'ont en grande véneration. Notre Auteur (c'est *Bespier qui parle*) devoit mettre ici de la distinction entre lui & les trois autres.

» jour du Jugement? Depuis tant de siécles qu'ils sont morts, vous faites revivre » leurs cendres pour les outrager, en dressant leurs statues faites de sucre dans vos » mariages, pour les abattre ensuite par mépris, afin de donner du divertissement aux » nouveaux mariés, & à ceux qui assistent à leur festin.

» (*a*) *Abu-beker* n'a-t-il pas été le premier converti à la foi?

» *Omar* n'a-t-il pas été le plus vaillant guerrier de la Religion Mahométane contre » les Chrétiens?

» Le chaste *Othman* n'a-t-il pas mis en ordre, & donné la distinction aux chapitres » de l'Alcoran?

» *Ali*, le brave & le sçavant Ali n'a-t-il pas porté le (*b*) *Dhul-fecar*, ou l'épée à » deux pointes? Et *Imam Hassam* & *Imam Hussein* n'ont ils pas été *martyrs* pour la foi » dans les déserts de *Kerbela*?

» Mahomet n'a-t-il pas dit de sa propre bouche: ô Ali! il y a deux sortes de » gens prédestinés aux Enfers à cause de toi, les uns qui t'aiment, & les autres qui » ne t'aiment point? Ne portez-vous pas le Turban rouge, pour être plus condam» nables, puisque votre conduite est mauvaise, & que vous n'aimez point la maison » du Prophéte, ni la famille des Fidéles, comme il est écrit au Livre (*c*) *Aadik*? » Les Chrétiens conservent la corne des pieds de l'âne qui a porté le Messie, & ils » la gardent dans des châsses d'or & d'argent. Ils tiennent même à grand honneur » de faire toucher leur visage, leurs mains, ou leurs têtes à une si sainte relique: mais » vous qui vous comptez d'être Disciples du Prophéte de Dieu, & d'être sortis du sang » & de la famille de ses amis, vous méprisez un titre si glorieux, en ordonnant » qu'après la répétition de vos priéres, c'est-à-dire après (*d*) l'*Ezan*, on prononce » des blasphêmes contre ces saints amis & associés du Prophéte.

» Outre cela vos livres soutiennent qu'il est permis de piller, de bruler, & de » ruiner le pais des Musulmans; ils permettent encore d'enlever leurs femmes & » leurs familles pour en faire des esclaves. Votre malice est si extrème, que pour » leur faire plus de honte, vous promenez ces misérables personnes toutes nues par » vos marchés, pour les exposer en vente au plus offrant. Les Paiens mêmes ne » trouvent pas cela honnête. Il paroit par-là que vous êtes les plus mortels & les » plus irréconciliables ennemis que nous aions sur toute la terre. Vous êtes plus » cruels & plus barbares envers nous que les (*e*) *Sezidites*, les *Kiafirs*, les *Zindikites*, » & les *Druses*. En deux mots vous êtes le canal de toutes sortes de souillures. Les » Chrétiens & les Juifs peuvent espérer de devenir quelque jour fidéles: mais vous » ne le pouvez jamais être.

(A l'égard des *Kiafirs* ou *Kafars*, on veut que de ce mot qui signifie *infidéle*, *sans Religion*, soit venu celui de *Caffard*, qui dans notre Langue signifie un hipocrite & un bigot. Les Mahométans appellent *Caferah* les parties Orientales & Méridionales de l'Afrique; & c'est d'eux que nous avons pris les noms de *Cafres* & de *Cafrerie*. Le *Zanguebar* est compris dans le Caferah; & comme ces Peuples du Zanguebar, appelés *Zenghis* par les Mahométans, passent parmi eux pour des gens sans foi, sans principes & sans Loi, &c. que ces Zenguis commencerent de se répandre en Perse & dans les autres Païs Mahométans vers la fin du troisiéme siécle de l'Hégire; que de-là il passérent en Europe, & y porterent vraisemblablement leur nom de Zeng ou Zenghis; il y a toute apparence que *Cingaro*, qui est en Italien le nom des Bohémes ou Bohémiens, ne vient pas de l'Allemand *Zigenner*, comme on l'a dit dans le volume précédent à l'article des Bohemiens, mais qu'au contraire Cingaro & Zingenner viennent de Zeng. Pour ce qui est des *Zindikites*, on dit qu'ils sont proprement les Saducéens du Mahometisme. Selon les uns, ils nient la Providence & la Résurrection; selon les autres, ils croient que la matiére est Dieu. D'autres les confondent avec les *Parsis* ou *Gaures*, & veulent que *Zendik* signifie un homme qui croit au *Zend*. Le Zend est le Livre qui contient les dogmes de la Religion des Mages. Enfin on les accuse aussi

(*a*) Cela est en dispute. Voiez les notes de *Bespier*, ubi sup.

(*b*) *D'oul-faccar*, l'épée qu'*Ali* reçut de *Mahomet*. Voiez d'*Herbelot* & *Bespier*, ubi sup.

(*c*) *Hadduth*. *Hadith al Rassoul*, les *Traditions du Prophéte* (Mahomet.) Voiez d'*Herbelot*, au titre *Hadith*.

(*d*) L'*Ezan*, mot Arabe qui signifie l'appel du Peuple à la priére.

(*e*) Ou plutôt les *Jasides*, ou *Jasidies*, dont il est parlé dans le Volume des *Cerémonies*, &c. qui contient les Grecs. A ce qui est dit des *Jasidies* en cet endroit il faut ajouter, qu'on les appelle *Jasidies de Jezdan*, qui en leur Langue signifie *Dieu* ou le principe du bien. Leur Religion est le *Magisme* corrompu, & le *Manicheisme*. Il paroît par la note de *Bespier*, qu'il a ignoré ces particularités.

de croire la Métempsychose. Mais quels que soient leurs dogmes, *Zendik*, dit d'Herbelot au titre de cette Secte, signifie » chez les Mahométans un impie, qui n'est » ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan, ou qui étant dans l'une de ces trois » Religions, n'en croit pas les principes, ou par mépris n'en observe pas les » préceptes. « )

„ C'est ce qui m'oblige en vertu de l'autorité que j'ai reçûe de Mahomet même, „ à prononcer qu'il est permis aux Fidéles, de quelque Nation qu'ils puissent être, „ de vous tuer, de vous détruire, & de vous exterminer. S'il y a du mérite de„ vant Dieu à tuer un Chrétien, il y en a soixante & dix fois davantage à massa„ crer un Persan. J'espére que la Majesté de Dieu au jour du Jugement vous con„ damnera à être les ânes des Juifs, pour être conduits en Enfer par cette détestable „ Nation. J'espére aussi que vous serez exterminés dans peu de tems par nous, „ par les Tartares, par les Indiens, & par les Arabes, nos freres & nos associés en „ la foi. «

Pour ce qui regarde les Sectes modernes du Mahométisme, celles sur-tout dont Ricault, qui écrivoit sa Relation il y a environ soixante & dix ans, nous parle comme *s'étant introduites depuis peu*, nous copierons une partie de ce qu'en a écrit cet Anglois, & nous y ajouterons quelques remarques, qui serviront, comme les précedentes, à éclaircir & à corriger, autant qu'il se pourra, cet Auteur.

„ Les (a) *Zeidites* soutiennent que Dieu doit envoier un Prophéte d'entre les Per„ ses, avec une Loi qui doit abolir la Religion de Mahomet.

„ D'autres hérétiques nient qu'il y ait personne qui puisse être nommé saint en ce „ monde, excepté les Prophétes, qui ont été sans péché. Ils disent aussi que les Fi„ déles verront Dieu en l'autre monde aussi clairement, que la Lune se montre à „ nous dans son plein. Cela est contraire à la Doctrine de Mahomet, qui dit que „ Dieu est invisible en l'autre monde comme en celui-ci.

„ Les (b) *Malumigistes*, dont Bespier explique le nom par celui de *Connoissans*, „ assurent que l'on peut parfaitement connoître Dieu en ce monde, & que par la „ connoissance d'eux-mêmes, les hommes peuvent parvenir à la connoissance parfaite de „ leur Créateur.

„ Les *Mezzachuliens* leur sont opposés. Ils tiennent que ceux qui connoissent Dieu „ en ce monde, par quelques raions de sa gloire & de son essence, peuvent être „ sauvés, & être rangés au nombre des vrais fidéles.

( Il y a apparence que ces Mezzachuliens opposés aux Malumigistes, sont les Maghulites du P. Maracci opposés aux *Maalumites*. Ce Religieux dit des Maghulites, qu'ils croient „ que ceux qui ne connoissent qu'une partie des noms & des attributs de „ Dieu, & ignorent l'autre entiérement, ne laissent pas que de connoître véritable„ ment Dieu ". Cela revient presque à ce que rapporte Ricault : mais le P. Maracci ajoute, qu'ils croient que Dieu crée ( ou produit ) toutes les actions ( les œuvres ) des hommes. Au reste on peut soupçonner le P. Maracci d'avoir copié ce que dit Ricault des Sectes modernes, parce que ce que l'Italien rapporte paroît littéralement traduit de l'Auteur Anglois. Quoiqu'il en soit, il semble que ces deux Auteurs ont très-bien multiplié les êtres dans leurs détails des Sectes anciennes & modernes, en quoi ils ont très-bien imité les autres Ecrivains du Mahométisme. )

„ Les (c) *Jabajahites* disent, que la science de Dieu ne s'étend pas à connoître „ toutes choses, & assurent que Dieu gouverne le monde, selon la rencontre des „ divers événemens, parce qu'il n'a pas eu de toute éternité, ou au tems de la créa„ tion, la connoissance parfaite de toutes les particularités qui devoient arriver. Ils „ disent aussi, que la science de Dieu se perfectionne avec le tems par l'expérience, „ de même que celle des hommes.

(a) Dans le P. *Maracci*, ubi sup. il est parlé des *Zaidites*, Sectateurs de *Zaid* fils d'*Ali*, petit fils d'*Ali*, gendre de *Mahomet* : mais ce Religieux ne leur attribue point le dogme rapporté ici. Il est vrai que p. 85. il parle des *Seilites*, & leur attribue le dogme des *Zéidites*.

(b) Ces Hérétiques pourroient bien etre ceux que le P. *Maracci* appelle *Maalumita*, Part. 3. *Prod. ad Alcor.* p. 79. & voici mot à mot en François ce que ce Religieux dit en Latin. » Celui qui ne connoît point Dieu dans ( ou » suivant ) tous ses noms & tous ses attributs, » est censé ne le point connoître, jusqu'à » ce qu'il ait appris à connoître ( ces noms & » ces attributs ) alors il devient fidele ". Cependant le P. *Maracci* parle ensuite de ces *Malumigistes* p. 85. ubi sup. presque dans les mêmes termes de *Ricault*.

(c) *Jabajachites*, selon le P. *Maracci*.

» Les *Kadezadelites* commencérent à paroître sous l'Empire de Sultan Morat. Leur
» premier Auteur s'appelloit *Birgali Efendi.* Il inventa quantité de cérémonies qui
» se pratiquent aux enterremens, lorsqu'on prie pour les ames des trépassés. Les
» Partisans de cette Secte obligent leur Iman à crier à haute voix, aux oreilles d'un corps
» mort, qu'il se souvienne qu'il n'y a qu'un Dieu & qu'un Prophete. La plûpart
» des dévots de cette Secte sont des Russiens, & d'autres Chrétiens Renegats,
» qui ont retenu quelques idées confuses du Purgatoire, & des Prieres pour les
» morts.

» Il y a une opinion qui s'est établie depuis peu d'années parmi les Turcs. Elle
» est suivie par les plus honnêtes gens du Serrail, & est assez commune à Constan-
» tinople. Ceux qui font profession de la croire sont appeliés, (*a*) *Chupmessahites.* Ils
» soutiennent que Christ est Dieu, & qu'il est le Redempteur du Monde. Les jeunes
» Ecoliers de la Cour du Grand-Seigneur sont généralement de cette opinion, par-
» ticuliérement les plus civils, & ceux qui ont le plus de politesse, & d'autres quali-
» tés recommandables. De sorte que c'est une maniére de parler extrêmement en
» usage parmi eux, lorsqu'ils veulent louer quelqu'un, qui se fait remarquer parmi
» les autres par ses vertus, de lui dire *Chupmessahi-sen*, comme s'ils vouloient dire,
» vous êtes obligeant & civil, comme le doit être une personne qui fait profession
» du service du Messie. Il y a un grand nombre de ces gens-là à Constantinople; &
» il y en a eu qui ont soutenu cette doctrine avec tant de courage, qu'ils ont mieux
» aimé souffrir le martyre que de la quitter.

» Il y a une Secte d'Athées connue sous le titre de (*b*) *Muserrin*, qui veut dire à
» peu près, le véritable secret est parmi nous. Ce secret n'est autre chose que de
» nier absolument la Divinité, & de croire que c'est la nature, ou le principe in-
» terne de chaque être, qui conduit le cours si réglé des choses que nous considérons
» tous les jours avec tant d'admiration. C'est de-là, disent-ils, que le Soleil, la Lu-
» ne & les Etoiles tirent leur origine & leur mouvement. C'est ce qui fait que l'hom-
» me germe, léve & se flétrit comme l'herbe & comme les fleurs. Il y a à Constan-
» tinople un nombre si prodigieux de gens qui soutiennent ce principe, que cela est
» capable de donner de l'étonnement & de l'horreur. La plupart de ces impies sont
» des *Cadis*, & des personnes sçavantes dans les Livres des Arabes. Les autres sont des
» Chrétiens Renégats, qui pour éviter les remords qu'ils sentent de leur apostasie, s'é-
» forcent de se persuader qu'il n'y a rien à craindre ni à espérer après la mort. Je
» me souviens qu'un homme de cette Secte nommé *Mahomet Efendi*, qui étoit fort
» riche, & fort bien instruit dans les Sciences Orientales, fut exécuté pendant que
» j'étois à Constantinople, pour avoir impudemment parlé contre l'existence de Dieu.
» Il avoit accoutumé d'emploier cet argument pour appuier son opinion détestable.
» *Ou il n'y a point de Dieu*, disoit-il, *ou il n'est ni si sage, ni si prudent que nos Doc-*
» *teurs nous le prechent; car autrement il ne souffriroit pas que je vecusse, moi qui suis le*
» *plus grand ennemi qu'il ait au monde, & qui me raille de sa Divinité.* C'est une
» chose remarquable, que cet homme pouvant [illegible] sa vie en confessant son er-
» reur, & en promettant d'y renoncer pour l'avenir, il aima mieux persister dans
» ses blasphémes, parce, disoit-il, que quoiqu'il n'eût aucune récompense à atten-
» dre, neanmoins l'amour de la vérité l'obligeoit à souffrir le martyre pour la défen-
» dre.

» Cette doctrine si contagieuse s'est insinuée jusques dans le Serrail, & a infecté
» l'appartement des Femmes & des Eunuques. Elle s'est aussi introduite chez les
» Bachas, & a répandu son venin sur toute la Cour. Les partisans de cette
» Secte ont une amitie extraordinaire les uns pour les autres, & se rendent mutuel-
» lement toutes sortes de bons offices. Ils sont civils & hospitaliers; & si par hasard
» il leur arrive un hôte qui soit de leur sentiment, ils lui font la meilleure chére
» qu'il leur est possible; ils parlent à lui avec franchise; & après lui avoir fait toutes
» les caresses imaginables, ils le laissent avec une belle personne du sexe qu'il aime
» le mieux, pour lui faire passer la nuit avec plus de satisfaction. On dit que le Sul-
» tan Morat favorisoit fort cette opinion dans sa Cour & son Armée.

» Les *Cadizadelites* imitent à peu près la maniére de vivre mélancolique & austére

(*a*) *Chup-Messahites*, dit *Bespier*, ubi sup. c'est comme qui diroit *appui des Chretiens.*

(*b*) *Muserrin*, selon *Bespier*, veut dire *ceux qui gardent le secret.*

„ des Stoïciens. Ils fuient la bonne chére, la Musique & les entretiens divertiſſans, & affectent par tout la gravité. Ils parlent inceſſamment de Dieu en public & en particulier, & répétent éternellement ces paroles : *La Ilah illa Allah*, (il n'y a qu'un ſeul Dieu) ſans ſe laſſer. Il s'en trouve quelques-uns parmi eux qui paſſent les nuits entiéres aſſis, & tiennent leur corps panché vers la terre, ſans faire autre choſe que repéter d'un ton triſte & lamentable ces mots dont nous venons de parler. Ils ſont extraordinairement exacts & ponctuels à obſerver les régles de leur Religion. Ils s'attachent auſſi à l'étude de leur Loi civile, & s'exercent avec beaucoup de ſoin dans la diſpute, tant pour oppoſer que pour répondre, afin de ne laiſſer aucun point ſans être bien examiné & bien éclairci. Enfin ce ſont des hypocrites au ſuprême dégré, dans toute leur conduite. Ils ſont grands admirateurs d'eux-mêmes, & traitent avec un mépris extrême ceux qui ne ſont pas de leur Secte. Ils ne les ſaluent preſque point, & ne ſouffrent leur entretien qu'avec peine. Ils ne marient leurs enfans que dans des familles qui obſervent toutes leurs cérémonies. Ils ont une certaine police entr'eux, qui fait qu'ils ſont en droit de reprendre & de corriger ceux qui ſe conduiſent avec trop peu de retenue ; & lorſqu'ils ne changent pas de vie, après toutes les remontrances qu'ils leur ont faites, ils les excommunient, & les banniſſent de leur ſocieté. Ils ſont artiſans & marchands pour la plupart ; de ſorte que leur vie ſédentaire contribue encore à entretenir leur mélancolie, & à fournir matiére à leurs rêveries & à leurs extravagances.

„ Il y en a pluſieurs de cette Secte mélancolique, qui font un mélange du Chriſtianiſme & de la Religion de Mahomet. Ceux là ſont Soldats pour la plupart, & vivent ſur les limites de la Hongrie & de la Boſnie. Ils liſent l'Evangile en Eſclavon, & ſe le font apporter de Moravie & de Raguſe. Ils s'inſtruiſent auſſi des myſtéres de l'Alcoran, & apprennent l'Arabe pour cet effet ; & afin de ne pas paſſer pour des perſonnes groſſiéres & ſans étude, ils affectent encore de ſçavoir la Langue des Perſes, qui eſt fort en uſage à la Cour du Grand-Seigneur. Ils boivent du vin pendant le mois de Ramazan, qui eſt le mois où ils jeûnent : mais pour ne point donner de ſcandale, ils n'y mettent point de cannelle ni d'autres drogues, & l'appellent *Hardali*. Alors il paſſe pour une liqueur permiſe. Ils aiment les Chrétiens & les protégent, autant qu'ils peuvent, des violences & des outrages des autres Turcs. Ils croient que Mahomet eſt le Saint Eſprit, qui a été promis par J. C. & que la deſcente du S. Eſprit au jour de la Pentecôte a été le type & la figure de la venue de Mahomet. Ils aſſurent auſſi que dans tous les paſſages où ſe trouve le mot, Παράκλητος *Paraclet*, il ſignifie leur Prophéte, à l'oreille duquel le (*a*) *Pigeon blanc*, a ſi ſouvent révélé le véritable chemin qui conduit les hommes à la poſſeſſion du ſouverain bien. Tous les (*b*) *Potures* de Boſnie ſont de cette Secte : mais ils paient les taxes de même que les Chrétiens. Ils ont les *Images en horreur*, auſſi-bien que le ſigne de la Croix : ils pratiquent la circonciſion, & ſe ſervent de l'exemple de J. C. pour l'autoriſer.

„ Les *Bectaſchites* ont pris leurs noms d'un certain *Bectaſch*. C'eſt, dit Ricault, une Secte qui s'eſt formée dans le corps des Janiſſaires ". Si le *Bectaſch-culi* dont parle d'Herbelot, a été le Chef des Bectaſchites, ces Bectaſchites doivent être des Fanatiques. Si c'eſt le Hagi Bectaſch qui donna lieu à l'inſtitution de la Milice des Janiſſaires, & qui après avoir béni ces nouveaux ſoldats, *coiffa* leur Chef d'une des manches de ſa robe, il a été regardé des Turcs comme un Saint. Quoiqu'il en ſoit, ſelon Ricault & ſelon (*c*) le P. Maracci, les Bectaſchites dépouillent Dieu de tout attribut. „ On dit qu'ils ont commencé à paroître au tems de Soliman le Magnifique. Quelques-uns les appellent *Zeratites*, c'eſt-à-dire ceux qui tiennent l'inceſte permis, & qui ſe mêlent ſans ſcrupule avec leurs plus proches parens ". A cauſe de cela ſans doute, le vulgaire les appelle *Mum-Sconduren*, ou ceux qui éteignent la chandelle.

„ Il y a parmi les Mahométans (*d*) une eſpéce de Sabéens, qui imaginent je ne ſçai quoi de divin dans le Soleil & dans la Lune, à cauſe des influences que ces deux Aſtres répandent ſur toutes les créatures. Il y a quelques Aſtrologues & des Médecins de cette Secte à Conſtantinople : (*e*) mais dans la Médie & dans la Province

(*a*) Voiez ci-deſſus.
(*b*) Peuples de Boſnie.
(*c*) *Maracci*, ubi ſup p. 86.
(*d*) Voiez *Beſpier*, dans une note ſur *Ricault*, & le P. *Maracci*, ubi ſup. p. 86.
(*e*) Ici *Ricault* confond les demi-*Sabéens* avec les véritables *Sabéens*.

„ vince des Parthes ils sont en grand nombre. Les hommes adorent ordinairement
„ le Soleil & les femmes la Lune ; quelques autres ont de la vénération pour l'Etoile
„ du Pole Arctique. Ces Sabéens ne sont pas fort austéres dans leur maniére de
„ vivre, ni fort attachés aux cérémonies de leur Religion ; mais leur conduite est fort
„ sage & fort réglée. Ils ne sont pas trop persuadés de l'immortalité de l'ame, ni des
„ peines ou des récompenses de l'autre vie. Ils sont peu portés à chercher la ven-
„ geance des injures & des outrages qu'on leur peut faire ; parce qu'ils regardent tout
„ cela comme des effets naturels des influences célestes, & n'en sont pas plus irri-
„ tés, que nous le sommes, lorsque nous sentons une grosse pluie tomber sur
„ nous, ou lorsque l'ardeur excessive du Soleil nous brule pendant le Solstice d'Eté.

„ Les *Mamasichites* sont une Secte purement Pythagoricienne. Ils croient la mé-
„ tempsychose, ou la transmigration des ames ; il s'en trouve quelques-uns à Cons-
„ tantinople.

„ La Secte des *Eschrakites*, c'est-à-dire des *Illuminés*, est purement *Platonicienne*
„ (*a*). Ceux qui en font profession s'attachent fort à la contemplation de l'idée de
„ la Divinité, & des nombres qui sont en Dieu. Car quoiqu'ils tiennent l'unité de
„ Dieu, ils ne laissent pas d'admettre aussi la Trinité, comme un nombre procédant
„ de l'unité. Ils expliquent cette pensée par l'exemple de trois plis dans un mou-
„ choir, qui peut prendre le nom de trois, mais qui ne fait qu'une seule piéce de
„ toile, lorsqu'il est étendu. Ceux-là ne sont pas grands admirateurs de l'Alcoran.
„ Ils se servent seulement de ce qu'ils y trouvent de conforme à leurs principes,
„ afin de les confirmer par-là : mais ils rejettent le reste, comme s'il étoit aboli. Com-
„ me ils croient que la contemplation de la Majesté de Dieu fait le souverain bien
„ de l'homme, ils méprisent les réveries & les imaginations grossiéres de Mahomet,
„ touchant les délices du Paradis. Tous les *Schecs*, & tous les habiles Prédicateurs
„ des Mosquées Roiales sont de cette Secte. Ils sont fort assidus dans leurs dévo-
„ tions, sobres dans leurs repas, de bonne humeur & agréables dans leur conversa-
„ tion. Ils aiment fort la Musique, se mêlent un peu de Poesie, & composent des
„ (*b*) Poemes pour instruire leur auditoire. Ils sont aussi très-généreux, &
„ compatissent extrêmement à la misére des hommes. Ils ne sont ni avares, ni
„ austéres, ni admirateurs d'eux-mêmes. C'est pourquoi leur conversation est
„ fort recherchée à Constantinople. Ils prennent grand plaisir à voir de jeu-
„ nes gens bien faits & spirituels ; & de là ils prennent sujet de s'élever à la
„ contemplation de la beauté & de la perfection de Dieu. Ils ont aussi beaucoup
„ de charité pour leur prochain, parce, disent-ils, qu'ils sont les créatures de Dieu.
„ Ils choisissent autant qu'ils peuvent des Ecoliers bien faits, & qui ont de la ma-
„ jesté & de l'agrement tout ensemble, & les instruisent à être modérés, sages &
„ graves, en un mot à s'abstenir de toutes sortes de mauvaises actions, & à pratiquer
„ toutes les vertus. Cette Secte de Turcs merite d'être preferée à toutes les autres.
„ Je plains ceux qui en font profession, de n'être pas nés dans l'Eglise Chrétienne,
„ & de n'avoir pas été instruits dans les mystéres du Christianisme.

„ Les (*c*) *Hairetites*, ou *Etonnés*, sont bien différens de ceux-ci. Ils sont appel-
„ lés de ce nom, parce qu'ils doutent de tout, & qu'ils ne determinent jamais rien.
„ Ils ne peuvent souffrir que l'on dispute, ni que l'on se mette en peine de cher-
„ cher la vérité. Ils ne prennent jamais à tâche de persuader ni de dissuader aucu-
„ ne chose, & disent comme les Academiciens, que le mensonge peut être fardé &
„ embelli de telle sorte par l'adresse & par la subtilité de l'esprit des hommes, qu'il
„ passera pour une vérité infaillible ; & que la vérité au contraire peut être telle-
„ ment deguisée & travestie par des sophismes & par de faux raisonnemens, qu'elle
„ paroitra aussi difforme & aussi hideuse que le mensonge. C'est pourquoi ils assurent
„ qu'il n'y a rien que de probable, & que c'est inutilement qu'on s'efforce de prou-
„ ver quelque chose par une démonstration. Aussi disent-ils ordinairement, lors-
„ qu'il s'agit de quelque point de controverse, *Dieu le sçait ; cela nous est inconnu.*
„ Cependant il ne laisse pas d'y avoir des Prédicateurs de cette Secte, qui de là

(*a*) Ou plutot Pythagoricienne, comme le dit fort bien le P. *Maracci*. Le nom d'*Eschrakite* vient, selon *Bespier*, d'un mot Arabe, qui signifie *luire* ou *resplendir*.

(*b*) Ou des *Chansons spirituelles*. Voiez *Bespier*, ubi sup.

(*c*) Espéce de *Pyrrhoniens Mahométans*. Leur nom, dit *Bespier*, vient d'un mot Arabe, qui signifie etonnement.

„ sont élevés peu à peu à la Charge de Mufti, dans l'exercice de laquelle ils se „ comportent, comme en toute autre chose, avec leur négligence ordinaire ; de „ sorte qu'ils sont toujours prêts à signer des Sentences en faveur de ceux qui les „ consultent, en ajoutant presque toujours au bas, *Dieu connoit ce qui est meilleur.* „ Pour ce qui regarde leur vie & leur conduite, ils observent ponctuellement les „ Cérémonies de la Religion de Mahomet, & les ordonnances des Loix civiles. Ils „ retiennent pourtant toujours quelque chose de leurs inclinations naturelles, & se „ laissent quelquefois aller à l'impétuosité de leurs passions. Ils boivent du vin, „ pour ne point paroître d'humeur chagrine & insociable : mais ils prennent ordinai„ rement des sirops où il entre de l'Opium ; ce qui sert à augmenter leur stupidi„ té naturelle : de sorte que lorsqu'ils ont le cerveau rempli des vapeurs de cette dro„ gue, ils demeurent d'accord de tout ce qu'on leur propose, quelque contradiction „ qu'il y puisse avoir dans les choses qu'on leur demande. Ce n'est pas, disent-ils, „ qu'ils soient persuadés de la vérité d'une proposition plutôt que de l'autre : mais „ ils le font par complaisance pour leurs amis. Encore qu'ils appellent les *Eschraki*„ *tes*, Dogmatistes obstinés & opiniâtres, on remarque néanmoins par expérience que „ les Muftis, qui ont été instruits dans les Ecoles des *Eschrakites*, ont été beaucoup „ plus heureux que ceux de la Secte des *Hairetites* ; parce que les premiers se réglant „ sur un principe assuré, ne signoient les (*a*) *Fetfas* qu'avec bien de la précaution, „ & qu'en donnant leur sentence sur des matiéres importantes, qui regardoient le „ bien de l'Etat, ils aimoient mieux s'exposer au danger de perdre leur Office, que „ de décider quelque chose contre leur conscience ; au lieu que les autres ne faisant „ presque nulle réflexion sur ce qu'ils signoient, se laissoient plutôt conduire au ha„ zard, qu'à la solidité du raisonnement : de sorte que le succès ne répondant pas tou„ jours aux espérances du Prince ou de ses Ministres, ils en rejettoient toute la faute „ sur le conseil du Mufti ; & ainsi ils ont été bien plus sujets à être punis de ba„ nissement ou de mort que les *Eschrakites*. „

Nous passons les réfléxions que fait Ricault sur le grand nombre de Sectes qu'il y a parmi les Mahométans. Il valoit mieux, ce semble, en faire d'autres sur le caractére de ces Sectes. Les opinions de plusieurs de ces Hérétiques sont pour la plûpart équivoques, & peuvent être interprétées en bien comme en mal. Telles sont celles des *Malumigites* & *Mezzachuliens*. Les opininions de quelques autres pourroient bien avoir été ou mal exposées, ou mal entendues ; par exemple, celle des *Jabajachites*, qui paroit avoir en vûe la maniére dont Dieu connoit les évenemens contingens, & sa Providence particuliére. A l'égard des *Muserrins*, &c. si leurs sentimens sont bien rapportés, il est impossible d'en faire l'apologie. Mais sont-ils bien rapportés, & n'a-t'on pas trop affecté de les charger de la malédiction publique ? Les Orthodoxes du Mahométisme ont leurs foiblesses comme les notres : gardons-nous pourtant de comparer foiblesse à foiblesse. Personne n'ignore que celles des Mahométans n'ont aucun mérite.

Si cependant ce qu'on nous dit de ces *Muserrins* étoit véritable, on pourroit peut-être les regarder comme un reste de la Secte d'un certain *Schamalgali*, qui outre la transmigration des ames, soutenoit que dès cette vie il étoit possible de faire la transfusion d'une ame dans l'autre ; que ces ames pouvoient se confondre ensemble, &c. En vertu de cette transfusion, il approuvoit & autorisoit les commerces les plus incestueux, comme un moien assuré de parvenir à une *transfusion plus parfaite*, dans laquelle, selon le plus ou le moins de progrès que l'on avoit fait, on communiquoit ses lumiéres aux moins parfaits. *Schamalgani* & ses Sectateurs, que l'on a surnommés les *Illuminés*, portoient l'impudence jusqu'à assurer, que les ames de ceux qui refuseroient la communication de lumiére, reviendroient expier cette faute après leur mort dans les corps qu'elles occuperoient de nouveau.

A tout ce qui a été dit concernant les Sectes on doit ajouter *Adhem*, un des plus anciens *Quiétistes* du Mahométisme. Dans une de ses visions il s'étoit fait écrire par un Ange, à ce que dit sa Légende, au nombre de ceux qui aiment Dieu ; & cet amour ne cédoit nullement à celui de nos Mystiques outrés, puisqu'à peu près comme les notres il disoit, » que l'Enfer avec la volonté de Dieu lui étoit préfera» ble au Paradis sans l'accomplissement de cette volonté divine. J'aime mieux, di-

(*a*) *Fetua* ou *Fetfa*. C'est ainsi qu'on appelle à Constantinople la decision du *Mufti* sur quelque affaire que ce soit, civile ou ecclésiastique.

» soit-il dans le même stile, aller en Enfer en faisant la volonté de Dieu, que de » jouir du Paradis en lui désobéissant «. On conçoit assez que tout cela n'est qu'un galimatias contradictoire. Il se trouve encore parmi les Turcs & parmi les *Soufis* de Perse un grand nombre de *Quiétistes* de cette sorte, & qui aiment à parler comme cet *Adhem*. On y en trouve aussi qui, à force de rafiner sur l'étendue, la *toute-présence* & l'immensité de Dieu, qu'ils prétendent rendre infiniment respectable à leurs Disciples, le representent comme (*a*) l'espace qui contient tout l'Univers; un cercle, au centre duquel aboutissent toutes les opérations des Créatures, &c. D'autres font passer par (*b*) dégrés l'Amour de Dieu de l'amitié à l'amour, de l'amour au désir, du désir à l'ardeur, de l'ardeur à l'extase, & même à cette espéce de fureur connue sous le nom d'Entousiasme. Dans cet excès d'amour on trouve de ces *Quiétistes* Orientaux, qui osent dire » que non-seulement il faut sacrifier tout ce qu'on a dans » le monde, mais même ses espérances pour l'autre; & que c'est le moien certain » d'arriver à une intime union avec Dieu «. Au reste il est bon de remarquer ici, que les Arabes & les Turcs (*c*) qualifient du même nom un homme furieux, & celui qui se dit transporté de l'Amour divin. Il paroît aussi par ce que rapporte l'Auteur cité dans la note, que les Mystiques Orientaux s'élevent à la contemplation par les mêmes voies que les notres; c'est-à-dire, qu'ils se *spiritualisent* par des *idées charnelles*. Il leur faut de l'amour, & un langage d'amant, &c. Ajoutons ici pour derniére remarque sur cette matiére, que comme le terme (*d*) en question » signifie proprement un homme possedé par un esprit étranger, soit bon ou mauvais, les Mahométans prennent souvent les fols pour des gens agités ou inspirés par l'esprit de » Dieu, & pour des Saints «. C'est d'Herbelot qui s'exprime ainsi.

Enfin pour terminer ce qui regarde le Mahométisme & ses Sectes, il y a dans le sein de cette Religion une Secte (*e*) d'*indifférens*, qui soutiennent que l'on ne doit point préférer les Orthodoxes aux Hérétiques, & qu'au contraire il faut les regarder les uns & les autres comme également bons Musulmans : mais ces *Mahométans Latitudinaires*, & peut-être simplement trop tolérans, ont le malheur d'être regardés comme des Gentils ou des Paiens par les *Sonnites* & les *Schijtes*, qui partagent entr'eux le *Monde Mahometan*. On suppose assez (*f*) qu'il en est de même ailleurs. La tolérance étant fondée sur un (*g*) principe naturel, rien, à ce qu'il semble, n'est plus digne d'un homme raisonnable. Mais après tout, on n'est que trop souvent forcé de prendre parti, & dans l'Orient, & dans l'Occident, pour l'amour des hommes; & là, comme ici, la neutralité fait dire de celui qui l'observe trop rigoureusement,

*Fœnum habet in cornu, longè fuge.*

(*a*) Voiez d'*Herbelot*, au titre de *Din*.
(*b*) Voiez le même au titre de l'Amour de Dieu, p. 321.
(*c*) Le même au titre de *Megnoun*.
(*d*) *Megnoun*.
(*e*) Voiez d'*Herbelot* à l'article de *Schoubiah*.
(*f*) *Quod tibi non fieri vis*, &c.
(*g*) On ne doit pas être surpris d'entendre ainsi parler l'Editeur Hollandois en faveur du *Tolérantisme*. Nous avons fait observer ailleurs assez précisément, quels étoient ses sentimens à ce sujet.



# TABLE DES CHAPITRES.



De

# HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
# CÉRÉMONIES,
## MŒURS ET COUTUMES
## RELIGIEUSES
*DE TOUS LES*
# PEUPLES DU MONDE.

---

SECONDE PARTIE DU TOME V.

*Contenant les Cérémonies Religieuses des Idolâtres.*

# DISSERTATION PRÉLIMINAIRE, SUR L'ORIGINE ET LE PROGRÉS DE L'IDOLATRIE.



# DISSERTATION
## SUR
## L'ORIGINE ET LE PROGRÉS
# DE L'IDOLATRIE.



E mot Idolâtrie est Grec, & composé de deux autres qui signifient *Culte*, & *Représentation*, soit en Statue, ou de quelqu'autre maniére. A l'égard du terme Idole, Tertulien prétend (*a*) que c'est un diminutif de celui d'εἶδος qui veut dire *Image*. Quelques Sçavans tirent au contraire l'éthymologie du nom d'Idole de deux mots Grecs, dont un signifie *Image*, l'autre *Douleur*, conformément au mot Hébreu *Hatsabbim*, qui veut dire la même chose, pour faire comprendre par là que les Idoles sont la source de la douleur, & en même-tems des châtimens dont Dieu punissoit ceux qui s'abandonnoient à leur culte. Quoiqu'il en soit de ces différentes opinions, il est certain que dans l'idée commune & ordinaire, par le mot d'Idolâtrie, on entend le culte rendu aux Statues & aux autres représentations des fausses Divinités, & par celui d'Idoles, tout ce qui représentoit ces mêmes Dieux. Après ce préambule que nous avons crû nécessaire, examinons quelle a été l'origine de l'Idolâtrie, en quel tems elle a commencé, quel en a été le premier objet, & quels progrès elle a faits dans le Monde.

I. (*b*) Au commencement les hommes ne servoient & n'adoroient qu'un Dieu, Créateur, Eternel, Tout-puissant. *Adam* sortit immédiatement des mains de Dieu, en conserva dans sa famille l'idée la plus pure ; & on ne sçauroit douter qu'elle ne se soit perpétuée dans la bouche de *Seth* jusqu'au Déluge. Il n'en fut pas de même de la famille de *Caïn*. Ses des-

(*a*) Lib. *de Idol.* Cap. 3.

(*b*) Origine de l'Idolâtrie.

cendans tomberent non-seulement dans l'Idolâtrie, mais dans tous les autres crimes qui attirerent sur eux la colere de Dieu. Les enfans des hommes, c'est-à-dire, selon les Interprétes, les descendans de Caïn furent adonnés aux passions les plus infames. L'idée pure d'un Etre très-parfait commença insensiblement à s'obscurcir; & parmi des hommes charnels, elle entra en commerce avec les sens: ainsi on l'attacha bientôt à des choses sensibles; & ce qui parut le plus utile & le plus parfait aux yeux de ces hommes corrompus, fut adoré comme leur plus grand Dieu.

« La premiére origine de l'Idolâtrie, dit (a) le Sçavant *Maimonides*, doit « être rapportée au tems d'*Enos*, quand les hommes commencerent à étu- « dier le mouvement des Etoiles & des Sphéres célestes, & reconnurent « que Dieu les avoit créées pour gouverner le monde. Ils imaginerent « que Dieu les avoit placées dans le Ciel, pour les faire entrer en parta- « ge de sa gloire, & pour lui servir comme de Ministres; & conclurent « que dès-là il étoit de leur devoir de les honorer. Sur ce fondement, ils « commencerent à bâtir des Temples aux Etoiles, à leur offrir des Sacrifi- « ces, & à se prosterner devant elles, pour obtenir des faveurs de celui « qui les avoit créées; & ce fut-là la premiére origine de l'Idolâtrie. Ce « n'est pas qu'ils crussent qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que les Astres: « mais ils étoient persuadés qu'en les adorant, ils accomplissoient la vo- « lonté du Créateur. Avec le tems certains faux Prophétes s'éleverent, « pretendant être envoiés de Dieu, & disant qu'ils avoient des revelations « pour faire adorer tel ou tel Astre, même pour faire offrir des Sacrifi- « ces à toute l'Armée des Cieux; & ils en firent des figures, qu'ils expo- « serent à la vénération publique. On commença alors à placer leurs re- « présentations dans les Temples, sous les Arbres, & sur le sommet des « Montagnes. On s'assembla en foule pour venir les adorer; & on rap- « portoit la prospérite dont on jouissoit au culte qu'on leur rendoit. De- « là vint que le nom de Dieu fut absolument banni de la bouche & du « cœur des hommes. »

Tel est le sentiment de *Maimonides* sur l'origine de l'Idolâtrie. C'est aussi celui des Rabbins les plus sçavans. Mais il ne faut pas appuier davantage sur le tems qui précéda le Deluge, tems sur lequel Moïse s'est peu étendu. Quoique M. *Fourmont* convienne qu'on ne peut en rien dire de certain au sujet de l'Idolâtrie, il ne laisse pas de croire qu'elle commença alors; & il en assigne cinq causes, qui ont subsisté également après Noé. Ces cinq causes sont, 1. L'admiration; delà le culte des Astres, sur-tout du Soleil & de la Lune, objets si frappans, si utiles, & dès-là si propres à attirer le culte des hommes. 2. La tendresse; une mere n'a qu'un fils qu'elle chérit: elle le perd, en fait faire une Statue; & cette image devient la Divinité tutelaire de la famille. 3. La crainte; tout le monde sçait cet ancien Vers.

*Primus in orbe Deos fecit timor;*

Et personne n'a jamais mieux connu cette foiblesse des hommes, que nos Missionnaires de l'Amérique, qui entendoient dire à tout propos, si Dieu est bon, il n'a pas besoin de notre culte; les Démons seuls, ou les Génies mal-

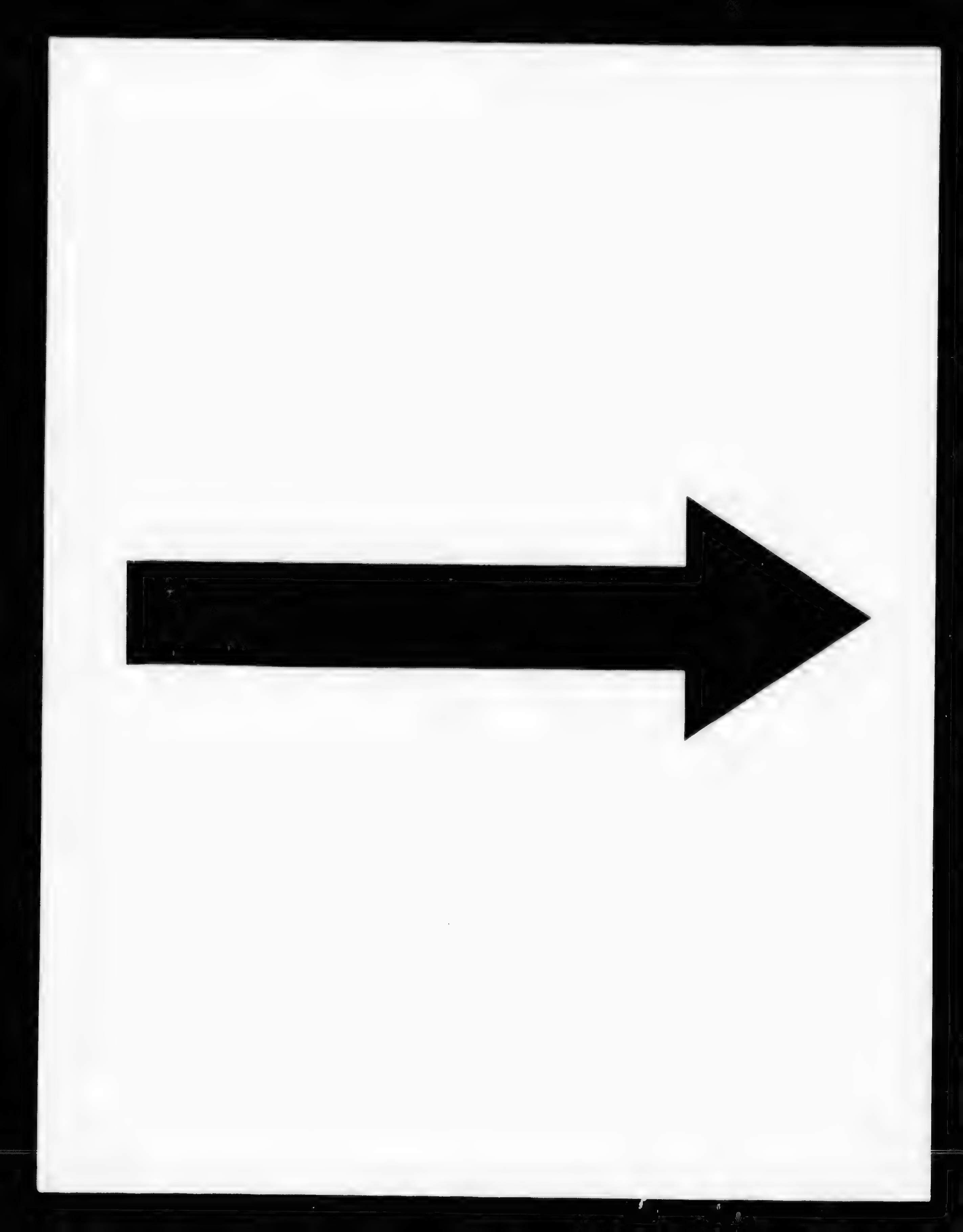
(a) Dans son *Traité de l'origine de l'Idolatrie* traduit par *Vossius*.

mal faisans le méritent, pour les empêcher de nous nuire. De là même source sont sans doute sortis parmi les Romains les Dieux *Averrunci*, c'est-à-dire, qui éloignent le mal : delà encore la Déesse Angerona, la fievre, les maladies deifiées, & la crainte elle-même, qui devint chez ce Peuple une Divinité. 4. L'espérance, c'est à elle qu'on doit l'origine des Dieux salutaires, tels qu'Apollon, Esculape & tant d'autres, sur le secours desquels on fondoit l'espérance de sa guerison. 5. Enfin la flatterie ; & il est inutile de citer des exemples des Dieux qui lui doivent leur origine. A ces cinq causes on doit en ajouter une sixieme, la corruption du cœur ; un cœur corrompu adore ses défauts & ses excès : ses passions sont ses premières Divinités.

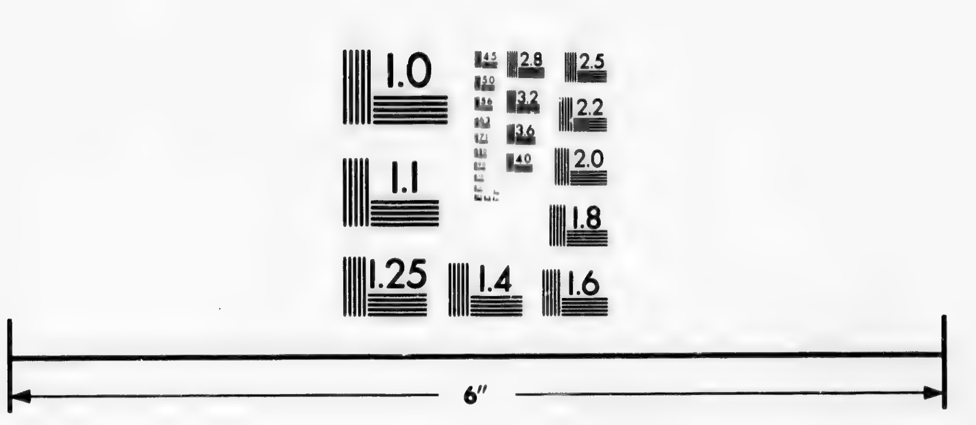
Un Auteur moderne, persuadé que l'Idolâtrie & le Polythéisme ne commencerent qu'après le Deluge, en attribue l'origine à l'impieté & à l'Athéisme qui avoient régné avant ce grand évenement : « C'est-là, dit-» il, l'esprit des hommes ; quand ils ont eté sévérement punis pour quel-» que crime, ils se jettent dans une autre extrémité. » Delà cet Auteur conclut, que comme les hommes jugerent que le Déluge, qui portoit des marques si évidentes de la colere de Dieu, étoit arrivé pour punir l'Athéisme, ils se jetterent dans l'extrémité opposée : ils adorerent tout ce qui parut mériter leur culte. Mais où cet Ecrivain a-t'il pris, qu'avant le Deluge, les hommes se fussent portés à cet excès d'impieté ? Moïse dit (a) à la verité, que du commerce des enfans de Dieu, c'est-à-dire, des Successeurs de Seth avec les filles des hommes, naquirent les *Nephelim*, qui tomberent dans les plus grands desordres, comme leur nom même le signifie : mais il ne dit nulle part qu'ils devinrent des Athées. Or que peut-on sçavoir de ces premiers hommes, que ce que cet Ecrivain sacré en a rapporté ?

Quoiqu'il en soit de l'état de l'Idolâtrie avant le Déluge, il est certain que la connoissance & le culte du vrai Dieu furent reunis dans la Famille de *Noé*, qui resta seule sur la terre après ce grand évenement. Ainsi avant la division des Langues, & pendant que les fils & petits-fils de ce Patriarche ne composoient qu'une Famille & qu'un Peuple, il est vrai-semblable que la pureté de ce culte ne fut point alterée. Noé vivoit encore, il étoit le chef de ce Peuple. Sem Cham & Japhet, temoins eux-mêmes de la vengeance de Dieu sur leurs Contemporains, vivant au milieu de leurs Familles, auroient-ils souffert que leurs enfans eussent abandonné ce même culte ? On ne lit rien dans l'Antiquité, qui puisse nous porter à le croire. Il est donc très-probable que ce ne fut qu'après la dispersion de ce Peuple, que commença l'Idolâtrie ; & pendant que dans quelques Familles on conserva plus long-tems la véritable Religion, les autres l'abandonnerent pour adorer de vaines Idoles. Il est vrai que dans les Pais même les plus adonnés à l'Idolatrie, il se trouva quelquefois des hommes qui adoroient Dieu en esprit & en vérité. *Melchisedech* Roi de Salem, *Jethro* beau-pere de Moïse, & *Job*, ne sont peut-être pas les seuls qui conserverent la connoissance du vrai Dieu. Quoiqu'il en soit, cette Religion pure dans les commencemens, souffrit dans la suite de grandes altérations. L'ignorance, & encore plus les passions y causerent un mélange qui corrompit tout. Dès-

(a) *Gen. Cap. 6.*

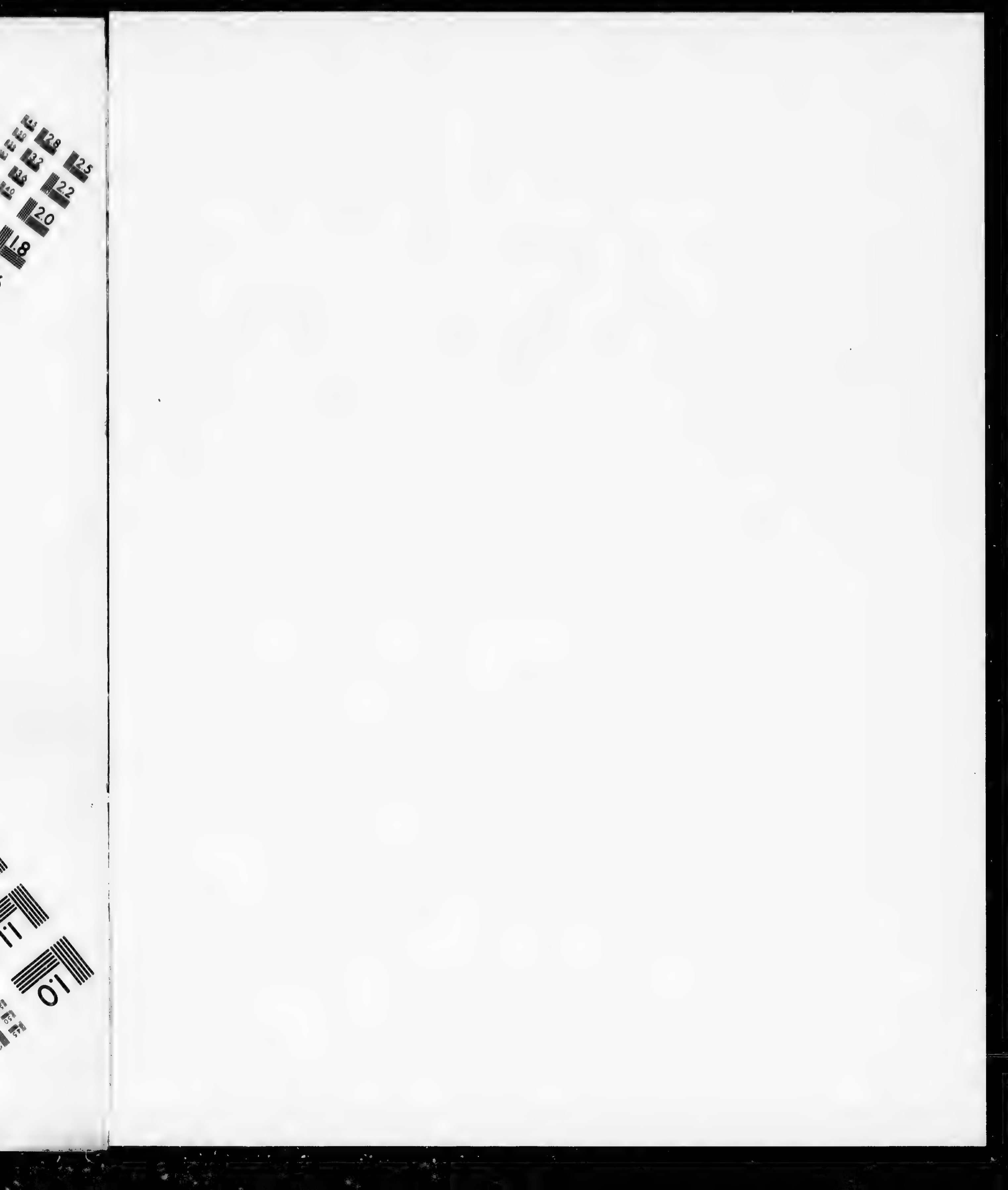


# IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



lors l'idée de Dieu s'obscurcit : on fit entrer ses Ouvrages en concurrence avec lui ; & par un renversement étrange, mais trop réel, au lieu que la beauté des Créatures devoit élever l'homme à la connoissance du Créateur, elle fit oublier celui qui les avoit formées, & leur attira le culte qui lui étoit dû.

Les Philosophes, sur-tout les Platoniciens, tâchoient d'établir au sujet de l'origine de l'Idolâtrie un sistême particulier, qui, s'il étoit bien prouvé, seroit très-capable d'en diminuer l'absurdité. Ils soutenoient que l'idée que les Sages de l'Antiquité s'étoient formée de Dieu, étoit celle d'un Etre supérieur à tout ce qui existe ; d'un Esprit répandu dans l'Univers, qui anime tout, qui est le principe de toute génération, & qui donne la fécondité à tous les Etres ; d'une flame vive, pure & toujours active ; d'une Intelligence infiniment sage, dont la Providence veille sans cesse à tout, & s'étend sur tout ; en un mot d'un Etre auquel, à raison de sa supériorité, ils avoient donné des noms différens, mais qui portoient toujours le caractére de ce Domaine souverain, qui ne convient qu'au Maître absolu, & à celui de qui tout émane. *Porphyre*, après *Théophraste*, s'efforça même de prouver que dans ces commencemens la Religion étoit fondée sur des maximes très-pures, & sur des idées fort différentes de celles qui régnoient de son tems. Ainsi par un sistême rafiné, ces Philosophes prétendoient excuser l'Idolâtrie : mais on leur soutint qu'excepté parmi les Patriarches & chez les Juifs, on n'avoit jamais trouvé une Religion telle qu'ils la dépeignoient ; & que l'Idolâtrie la plus grossiére étoit par tout ailleurs le sistême dominant. Pour se conduire dans la recherche de l'origine de l'Idolâtrie, il faut des Guides plus surs que les Philosophes Paiens.

Les Peres ont pris la chose du côté de la Morale, & ils ont dit avec beaucoup de raison, que l'Idolâtrie n'est venue dans le monde que par la corruption du cœur de l'homme. L'orgueil, l'amour de l'indépendance, le penchant au plaisir des sens, sont les véritables causes de son établissement.

II. (*a*) Mais en quel tems commença ce désordre ? L'Ecriture Sainte n'en parle qu'en passant, & par occasion. La premiére fois qu'elle en fait mention, est au sujet du fils de Zelpha, Servante de Lia, à qui celle-ci donna le nom de Gad. *Selden* dit (*b*) que les Hébreux interprétoient ce mot par celui d'Astre favorable, & que Gad en Arabe signifie la bonne fortune. S. *Augustin* prétend (*c*) qu'en cette occasion Lia parla à la maniére des Idolâtres, & qu'elle invoqua l'Astre favorable à la naissance de son fils. La seconde fois qu'il est parlé de l'Idolâtrie dans la Genése, est lorsque Jacob sortit de la maison de Laban, & que Rachel (*d*) enleva secrétement les *Teraphims*, ou les Idoles de son pére. Ces passages font voir que l'Idolâtrie régnoit du tems de Jacob, ce qu'on ne peut contester : elle étoit même beaucoup plus ancienne que ce Patriarche, puisque la Ville d'Ur en Chaldée, où demeuroient ses Ancêtres, étoit Idolâtre : mais ils ne nous apprennent point l'époque de son établissement dans le monde.

L'Auteur du Livre de la Sagesse (*e*) propose deux ou trois sources

(*a*) En quel tems commença l'Idolâtrie.
(*b*) *De Diis Syriis.*
(*c*) *In Genes.* 2. 91.
(*d*) *Gen.* Cap. 31.
(*e*) *Sap.* Cap. 15. v. 15. & 16.

de l'Idolâtrie : mais il est aisé de s'appercevoir que celui qui a composé ce Livre n'a jamais eu dessein de traiter dogmatiquement de l'origine du culte des faux Dieux. Ce n'est donc point dans les Livres Saints, que nous pouvons apprendre la véritable époque de l'établissement de l'Idolâtrie.

S. *Ephiphane* croit (*a*) que Sarug, Aieul de Tharé pére d'Abraham, en fut le premier Auteur : mais l'Ecriture insinue seulement (*b*) que les Aieuls de ce Patriarche étoient engagés dans le culte des Idoles, sans dire qu'ils en avoient été les Inventeurs. *Joseph* avance même (*c*) que ce mal étoit alors si général, qu'Abraham fut le premier qui osa dire qu'il n'y avoit qu'un Dieu, & que tout l'Univers étoit l'ouvrage de ses mains. Il faut donc remonter plus haut. Nemrot est celui à qui on attribue ordinairement l'origine de l'Idolâtrie : on prétend (*d*) que c'est lui qui introduisit le culte du feu, qui a duré si long-tems. Mais quelque idée que l'Ecriture nous donne de l'insolence de Nemrot, qui fut l'auteur du dessein de la Tour de Babel, dessein qu'on peut regarder comme une espéce de révolte contre le Ciel, il n'est dit nulle part qu'il ait porté les Chaldéens à adorer des Etres sensibles. On n'est pas mieux fondé à dire que Ninus fut le premier auteur de l'Idolâtrie. Elle est plus ancienne que lui, puisqu'il ne vivoit (*e*) que vers le tems des premiers Juges, & que long-tems auparavant l'Ecriture reproche à Tharé & à Nachor le culte des Idoles.

C'est sans doute dans la famille de Cham, qu'il faut chercher la véritable origine de l'Idolâtrie. Les enfans infortunés de ce pere maudit oublierent les premiers les sages conseils de Noé ; & s'abandonnant à leurs passions, ils chercherent des objets sensibles, pour leur offrir un culte superstitieux. Comme les deux fils de Cham, Chanaan & Misraïm s'établirent, l'un dans la Phénicie, & l'autre dans l'Egypte, c'est dans ces deux Roiaumes que l'Idolâtrie prit naissance. Il y a lieu de croire qu'elle commença plus tard dans les Païs peuplés par les descendans de Sem & de Japhet.

L'Egypte & la Phénicie sont donc les premiers berceaux de l'Idolâtrie. C'est le sentiment (*f*) d'*Eusebe*, de *Lactance* (*g*) & de (*h*) *Cassien*, dont le premier en rapporte l'origine à Chanaan, & le second à Cham son pere : c'est ce qu'ont pensé sur ce sujet plusieurs Rabbins, qui croient même que ces deux Patriarches étoient Idolâtres avant le Déluge. *Vossius* dit (*i*) qu'il est hors de doute que l'Idolâtrie a commencé dans la famille de Cham, & par conséquent dans l'Egypte. Cet Auteur ajoute, que tous les Anciens en conviennent ; & sans parler de *Diodore* & de plusieurs autres, il suffit de citer *Lucien*, qui dit formellement (*k*) que les Egyptiens sont les premiers qui ont honoré les Dieux, & leur ont rendu un culte solemnel.

En effet l'Egypte a toujours été regardée comme le centre de l'Idolâtrie ; c'est l'idée que l'Ecriture en donne en plusieurs endroits. Là régnoient la Magie, la Divination, les Augures, l'Interprétation des songes, malheureux fruits d'un culte superstitieux. Dès le tems même de

(*a*) *De Haeres.* L. I.
(*b*) *Josué*, Cap. 24.
(*c*) *Antiq. Jud.* L. I. Cap. 9.
(*d*) Hugo Victor, *in Genes.* Cap. 10.
(*e*) *Usserius* place le régne de Belus l'an du monde 2682. & celui de Ninus en 2687.
(*f*) *Prepar. Evang.* Cap. 6. & 9.
(*g*) *De falsa Relig.* L. II.
(*h*) *Collat.* 8. Cap. 21.
(*i*) Remarques sur le Traité de *Maimonides* touchant l'Idolâtrie.
(*k*) *De Dea Syria.*

Moïse, l'Idolâtrie y étoit à son plus haut point; ce qui suppose une grande ancienneté. Car un sistême complet de Religion ne s'établit qu'avec beaucoup de tems. Moïse même ne semble avoir donné un si grand nombre de préceptes aux Juifs, que pour les opposer en tout aux cérémonies Egyptiennes. Ce qui regarde les Sacrifices, l'usage des viandes, & la Police, ne fut établi que pour les éloigner des pratiques de ce Peuple idolâtre.

Voilà sans doute le Païs où commença l'Idolâtrie; d'où elle passa dans la Phénicie (*a*), si même elle n'y commença pas en même tems. De la Phénicie elle se répandit en Orient, dans les lieux habités par les descendans de Sem, dans la Chaldée, la Mésopotamie & les Païs voisins; & dans l'Occident où s'étoit établie la postérité de Japhet, c'est-à-dire, dans l'Asie mineure, dans la Gréce & dans les Isles. C'est le chemin qu'*Eusebe* & les anciens Peres lui font prendre. Et il ne faut pas écouter les Grecs, quand ils disent que l'Idolâtrie commença, ou dans l'Isle de Crete sous le régne de Melissus, ou à Athénes sous Cecrops, ou en Phrigie; puisqu'ils ne connoissoient pas les véritables Antiquités, & qu'il est sur que leur Religion & leurs Cérémonies étoient venues d'Egypte & de Phénicie, avec les Colonies qui leur arriverent de ces anciens Roiaumes, comme tous les Sçavans en conviennent, & comme Hérodote le dit formellement. L'Egypte & la Phénicie sont donc les deux Pais où l'Idolatrie a pris naissance. Peut-être y commença-t'elle du vivant même de Cham: il est certain du moins qu'elle y fut fort répandue sous le régne de Misraïm son fils.

III. (*b*) Après avoir trouvé l'époque la plus probable de l'Idolâtrie, & découvert les lieux où elle a commencé, tâchons d'appercevoir quel en fut le premier objet. Le célébre *Vossius* (*c*) croit que la plus ancienne Idolâtrie a été celle des deux Principes. Les hommes aiant vû le monde rempli de biens & de maux, & ne pouvant s'imaginer qu'un Etre qui est essentiellement bon, pût être l'auteur du mal, inventerent deux Divinités égales en puissance & éternelles. Ils crurent que tout le bien venoit du bon Principe, & que le mauvais faisoit tout le mal qu'il pouvoit faire; que celui-ci voiant que le bon Principe vouloit créer un monde, avoit traversé son dessein autant qu'il avoit pû; qu'il y avoit eu à ce sujet une guerre très-vive entre ces deux Etres, & que c'est ce qui avoit retardé cette création, jusqu'au moment où le bon Principe avoit eu le dessus; que pour s'en venger, le mauvais y avoit répandu toutes sortes de maux & de miséres. Ce Sçavant Auteur ajoute, qu'on ne peut pas fixer au juste l'époque de cette erreur, ni dire qui l'inventa le premier: mais il pense avec raison qu'elle est très-ancienne.

Plutarque fait une longue énumération (*d*) de ceux qui l'ont enseignée, non-seulement parmi les Grecs, mais même chez les Barbares. *Vossius* croit qu'elle se répandit en peu de tems dans toute l'Egypte, si on en excepte la Thébaïde où le culte du vrai Diéu s'étoit conservé; & il prétend que tout ce que les Egyptiens publierent d'Osiris & de Typhon, & des persécutions de

(*a*) Quelques Sçavans prétendent que l'Idolâtrie commença dans la Phénicie, & que delà elle passa en Egypte. Il est difficile de contester un fait si ancien. On accorde tout, en disant qu'elle commença peut-être en même-tems dans ces deux Païs.

(*b*) Quel fut le premier objet de l'Idolâtrie.

(*c*) *De Orig. Idol.* Lib. I.

(*d*) *In Iside.*

de ce dernier contre son frére, devoit s'entendre de ces deux Principes, & de leur guerre éternelle. On peut ajouter, que tout ce que les Philosophes ont dit touchant ce bon & ce mauvais Principe; tout ce que les Perses ont publié de leurs deux Divinités, Oromase & Ariman; les Chaldéens, de leurs Planettes bienfaisantes ou nuisibles; les Grecs de leurs Génies salutaires ou pernicieux; que tout cela, dis-je, tire son origine de cette ancienne Théologie des Egyptiens, enveloppée sous les fables d'Osiris & de Typhon. Cette opinion, si nous voulons remonter à sa véritable source, venoit de la peine qu'on avoit eue de tout tems à accorder comment le mal pouvoit s'être introduit dans le monde, qui étoit l'ouvrage d'un Dieu infiniment bon & bienfaisant. Cette opinion fit des progrès infinis. Pythagore alla la puiser en Egypte, pour la répandre ensuite dans toute l'Italie; & dans le quatriéme siécle le fameux Manès en infecta le Christianisme.

De l'Idolâtrie des deux principes *Vossius* passe à celle des Esprits; & il cherche les causes qui porterent les hommes à les adorer. Il en trouve deux; la connoissance qu'on avoit de l'excellence de leur Etre, & les effets surprenans qu'on croioit qu'ils produisoient. Les Oracles, les spectres & les effets magiques ne contribuerent pas peu sans doute à faire reconnoître leur puissance & leur Souveraineté. Leur culte s'établit presque par tout, principalement à l'égard des mauvais Esprits; & l'on trouve encore cette sorte d'Idolâtrie dans tous les Pais où l'Evangile n'a pas été reçu, comme les Relations en font foi.

Enfin au culte des Génies *Vossius* joint celui des Ames, qui s'établit en plusieurs Pais, si nous en croions *Mela*, *Hérodote*, & *Tertullien*; surtout en Afrique, où l'on avoit beaucoup de vénération pour celles des grands hommes. Mais comme cette espéce d'Idolâtrie a fait le plus de progrès dans le monde, donnons plus d'étendue à cette pensée, & proposons les conjectures d'un habile homme (*a*) sur l'origine de ce culte.

Il croit que deux choses l'ont introduit; la reconnoissance, & la crainte. Le respect qu'on portoit aux Ancêtres fit établir la coutume des Pompes funébres. L'envie de plaire aux vivans fit louer avec excès les actions des morts: on chantoit des Cantiques à leurs funérailles: on les élevoit jusqu'au Ciel; & comme avant l'introduction de l'Enfer Poëtique & des Champs Elysées, on croioit que les ames erroient dans les maisons, & dans les lieux qu'elles avoient fréquentés pendant leur union avec leur corps, on éleva dans l'endroit le plus respectable de la maison des espéces d'Autels, où l'on gardoit leurs portraits avec respect, & on y brûloit des pastilles & de l'encens. On établissoit quelqu'un pour avoir soin du culte qu'on leur rendoit; & c'est-là où l'on alloit dans les besoins pressans, pour implorer leur secours. L'envie de faire durer un ministére lucratif faisoit inventer à ces Prêtres des Histoires, où ils ne manquoient pas d'insérer du surnaturel & des miracles, tantôt pour épouvanter les Incrédules, tantôt pour animer les Dévots. Ces Ministres composoient aussi des Romans sur la vie de ces grands hommes. Ils les cachoient pendant long-tems, & les faisoient passer dans la suite pour de véritables Histoires. Quoique les Contemporains n'y fussent pas trompés, ceux qui vinrent long-tems après ne purent apprendre l'histoire de ces grands hommes que de la bouche de leurs Prêtres; & comme tout ce qu'on voioit ressentoit la Divinité, & qu'à des Chapelles particu-

(*a*) Le P. *de Tournemine* Jésuite. Voiez le *Journal de Trévoux*, année 1702.

liéres avoient fuccédé les Temples publics (*a*), on s'accoutuma tout de bon à honorer ces premiers hommes comme des Dieux. Il étoit même dangéreux de vouloir pénétrer la fource du culte établi. Il penfa en couter la vie à Efchyle, parce qu'on crut que dans une de fes piéces il avoit révélé quelque chofe des Myftéres de Cerès. Auffi voioit-on dans les Temples, fur-tout dans ceux d'Ofiris en Egypte, une Statue d'Harpocrate tenant un doigt fur fa bouche, pour marquer qu'il étoit défendu de réveler le myftére de fa vie & de fa mort : c'eft auffi ce que fignifioient dans le même Païs les Sphinx placés à l'entrée des Temples, comme des Symboles du filence.

La feconde caufe de l'Idolâtrie, felon le même Auteur, eft la crainte des maux aufquels on peut être expofé. On s'imaginoit, par exemple, que les Aftres caufoient plufieurs maux par leurs influences : on les croioit animés & immortels, parce qu'on les voioit fans aucune altération. Ainfi on imagina que le moien le plus fûr pour fe les rendre favorables, étoit de les appaifer, lorfqu'on les croioit irrités ; & dès-lors on commença à fe profterner devant la Lune, le Soleil & toute la Milice du Ciel, comme les Prophétes le reprochent fi fouvent aux Nations.

M. le *Clerc* prétend (*b*) que la plus ancienne efpéce d'Idolâtrie eft celle qui rendoit aux Anges un culte Religieux. Delà on paffa, dit-il, à celui des Ames des hommes illuftres : enfuite, comme on s'avifa de dire que ces Ames féparées des corps étoient attachées à certains Aftres, & qu'elles les animoient, on en vint enfin à adorer ces Aftres mêmes.

Sans vouloir entrer ici dans la critique de ces différentes opinions, il paroit certain que l'Idolâtrie a commencé par le culte des Aftres, fur-tout du Soleil. Comme on n'abandonna le vrai Dieu, que parce que l'idée d'un Etre purement fpirituel s'étoit effacée dans le cœur des hommes devenus charnels, il n'y a pas d'apparence qu'ils aient pris d'abord pour objet de leur adoration des hommes femblables à eux. Il eft vraifemblable qu'ils chercherent des Etres fenfibles, qui portaffent le caractére de la Divinité, dont ils n'avoient pas entiérement perdu l'idée, & qui en fuffent le Symbole le plus expreffif. Or rien n'étoit plus capable de les féduire que les Aftres, fur-tout le Soleil. Sa beauté ; le vif éclat de fa lumiére ; (*c*) la rapidité de fa courfe ; fa régularité à éclairer tour à tour toute la terre, & à porter par tout la fécondité, caractéres effentiels de la Divinité, qui eft elle-même la lumiére & la fource de tout ce qui eft ; tout cela n'étoit que trop capable de faire croire à des hommes groffiers, qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que le Soleil, & que cet Aftre brillant (*d*) étoit le trône de la Divinité. Dieu avoit établi fa demeure dans le Ciel ; (*e*) & ils n'y voioient rien qui portât plus de marques de la Divinité que le Soleil.

On ne fçauroit donc douter de l'antiquité du culte du Soleil & des autres Aftres ; & fi à des raifons fi naturelles il falloit joindre l'autorité, nous pourrions citer non-feulement plufieurs grands hommes qui ont été de ce fentiment, mais auffi prefque tous les Rabbins, fur tout le célébre *Maimo-*

(*a*) Ou plutôt les tombeaux qu'on leur avoit élevés étoient fi fuperbes, que dans la fuite on les regarda comme des Temples.

(*b*) Index Philolog. ad Hiftor. Philofoph. Orient. *in voce* Angelus.

(*c*) *Exultavit ut Gigas ad currendam viam.* Pf. 18. v. 6.

(*d*) *In Sole pofuit Tabernaculum fuum.* Ibid. v. 5.

(*e*) *Ariftote* dit que tous les Peuples conviennent, que les Dieux habitent dans le Ciel. *De Cœlo*, Lib. I. Cap. 3.

*nides*, qui dans son Traité sur l'origine de l'Idolâtrie croit que ce fut par-là qu'elle commença.

Dans l'ignorance où étoient les hommes sur la nature du vrai Dieu, dit ce sçavant Rabbin, rien n'a dû les frapper davantage que la vue du Soleil & des autres Astres. Les hommes n'ont jamais perdu ce principe, que la Divinité renferme essentiellement le beau; & n'aiant pas assez de lumiéres, pour s'élever jusqu'à l'idée d'une substance immatérielle & invisible, ils ne trouverent rien de plus admirable dans la nature que le Soleil & les Astres. La reconnoissance assez naturelle aux hommes, lorsqu'ils reçoivent quelque bien, les fortifia encore dans la même pensée. Ils ne pouvoient douter, que le Soleil ne fût la source de la fécondité; que c'étoit à sa chaleur que devoit se rapporter la fertilité de la terre, qui sans ses raions dont elle est échauffée, ne seroit qu'une masse stérile, sans arbres & sans fruits: les révolutions & les mouvemens réguliers des Sphéres célestes les persuadérent bientôt que les Astres étoient animés; & cette erreur n'a eu que trop de partisans. Cette opinion devint même celle des Sçavans & des Philosophes, sur-tout des Platoniciens. Ce fut dans cette Philosophie que *Philon* Juif prit ce dogme, (*a*) *que les Astres sont des ames incorruptibles & immortelles*; & c'est sur les principes de cette Doctrine, qu'*Origene* s'efforça d'établir la même opinion. Au témoignage d'*Eusebe* (*b*) qui s'explique clairement sur cet article, on peut joindre celui de *Diodore* de Sicile. » Les » premiers hommes, (*c*) dit-il, frappés de la beauté de l'Univers, de l'é- » clat & de l'ordre qui y brillent de toutes parts, ne douterent point qu'il » n'y eût quelque Divinité qui y présidât; & ils adorerent le Soleil & la » Lune sous les noms d'Osiris & d'Isis. » Enfin rien ne prouve tant l'antiquité de cette espéce d'Idolâtrie, que le soin que prenoit Moïse (*d*) de la proscrire.

Les Auteurs ne s'accordent pas sur le lieu où a commencé le culte du Soleil. Quelques-uns prétendent que ce fut en Chaldée, fondés sur ce que les Peuples de ce Pais se sont appliqués de tout tems à l'Astronomie, & qu'ils avoient les premiers observé les mouvemens des Astres; comme si pour admirer le Soleil & connoître ses vertus, il falloit des Observations Astronomiques, & qu'il ne suffit pas d'ouvrir les yeux, pour être frappé de son éclat & de sa beauté. Il est beaucoup plus probable que ce fut en Egypte qui, comme nous l'avons dit, fut le berceau de l'Idolâtrie, & où l'etude de l'Astronomie n'étoit peut-être pas moins ancienne qu'en Chaldée, que l'on commença à adorer le Soleil sous le nom d'Osiris.

De l'Egypte le culte du Soleil se répandit dans les Pais voisins, ou pour mieux dire, dans le monde, puisque cet Astre a été la divinité de toutes les Nations, même les plus barbares. Nous n'entreprenons pas de prouver ici en détail une vérité si connue. Il suffit d'observer, que les Ammonites l'adorerent sous le nom de Moloch, à qui ils sacrifioient des enfans; les Chaldéens, sous ceux de Belus, de Baal, ou de Baal-Semen, qui veut dire le Seigneur du Ciel. Les Arabes l'appelloient Adonée; les Moabites, Beelphegor; les Perses, Mithras. Il étoit nommé Asabinus par les Ethiopiens; *Liber*, ou *Dionysius* par les Indiens; Apollon, ou Phœbus par les Grecs & par les Romains, &c. Personne n'ignore que *Macrobe* (*e*) avoit entrepris

(*a*) Lib. *De Somniis*.
(*b*) *Prep. Evang.* Lib. II. Cap. 9.
(*c*) Lib. I.
(*d*) Deuter. 4. v. 10.
(*e*) *Sat.* Lib. I. Cap. 7.

de prouver, que tous les Dieux du Paganisme pouvoient se réduire au Soleil. En un mot, il n'y eut point de Peuple qui ne rendît un culte superstitieux à cet Astre. *Cesar* nous l'apprend en particulier des anciens Germains. *Herodote* (a) en dit autant des Massagétes; & tous les Voiageurs rapportent la même chose de presque tous les Peuples, dont ils nous ont laissé des Relations. Les Juifs eux-mêmes se laissérent aller quelquefois à cette superstition, puisque (b) Josias tua les chevaux, & brûla les chariots qu'on avoit consacrés au Soleil. Enfin sans parler de toutes les Villes qui portoient son nom, ou qui lui étoient consacrées, les Rois d'Ethiopie, d'Egypte & de Syrie, ceux de Perse, & plusieurs autres Princes de l'Orient se vantoient de descendre du même Astre. On verra dans la suite de cet Ouvrage, que les Yncas du Pérou & leurs descendans, ainsi que les *Natchés* de la Louisiane, ont eu la même prétention.

De l'adoration du Soleil & de la Lune on passa à celle des autres Astres, sur tout des Planétes, dont les influences étoient plus sensibles; en un mot on adora toute la Milice du Ciel. On nomme *Sabéisme* cette sorte d'Idolâtrie, qui a pour objet de son culte les Astres & les Planétes. Nous en parlerons dans la suite de cet Ouvrage. Nous observerons seulement, que le Sabéisme est la plus ancienne Secte du Monde Paien. Elle a commencé peu de tems après le Déluge, puisqu'elle étoit connue des ancêtres d'Abraham, de Tharé & de Sarug, & peut-être même avant eux. Elle est celle qui a fait le plus de progrès. Enfin c'est de toutes les Sectes celle qui a duré le plus long-tems, puisqu'il y a encore aujourd'hui un grand nombre d'Idolâtres qui la suivent.

IV. (c) Quelque tems après leur séparation, les premiers hommes étoient extrêmement grossiers. Si nous en croions *Diodore* de Sicile, les Grecs qui dans la suite devinrent si polis, ne différoient guéres de ceux qu'ils s'accoutumerent à appeller Barbares. Il ne faut donc pas s'imaginer, que dans les commencemens l'Idolâtrie fût un sistême raisonné; ou que la Théologie se trouvât alors chargée de cet attirail de Cérémonies, qu'on y ajouta dans la suite. Rien de plus simple, ni en même tems de plus grossier que la Religion des premiers Idolâtres. On ne faisoit guéres de dépense, ni pour représenter les Dieux, ni pour leur rendre un culte Religieux. *Pausanias* nous apprend que du tems de Cecrops, les Athéniens n'offroient à Jupiter Céleste que de simples gâteaux. Les Scythes, selon (d) S. *Clément* d'Alexandrie, adoroient dans les anciens tems un Cimeterre: les Arabes une pierre brute & informe; & parmi les autres Nations on se contentoit d'élever un tronc d'arbre, ou quelque colonne sans ornement. On nommoit ces Cippes *Zoara*, parce qu'on les peloit, s'ils étoient de bois, & qu'on les lissoit un peu, s'ils étoient de pierre.

Ce qui commença à donner un grand cours à l'Idolâtrie, & qu'on doit mettre par conséquent parmi les principales causes de ses progrès, fut l'invention des Arts, sur tout de la Peinture & de la Sculture. Des Statues bien faites attirérent plus de respect; & on eut moins de peine à croire que les Dieux qu'elles répréséntoient, y habitoient. Souvent même les Satuës augmentoient le nombre des Dieux, comme S. *Augustin* le remarque à l'occasion des Muses, qui originairement n'étoient que trois: mais aiant été représentées

(a) Lib. I. Cap. 216.
(b) 4. Reg.
(c) Du progrès de l'Idolâtrie.
(d) Orat. *ad Gentes*.

représentées par trois Sculpteurs différens, leurs Statuës parurent si belles, qu'on les consacra toutes neuf.

Du culte des Astres que nous avons dit avoir été les premiers Dieux du Paganisme, on passa à celui des autres Etres matériels; sur tout du Ciel, des Elémens, des Fleuves & des Montagnes; enfin au culte des hommes qu'on plaça au rang des Dieux.

Nous avons parlé plus haut des raisons, qui purent porter les hommes à adorer leurs semblables. La reconnoissance, l'amour d'une épouse pour un époux chéri, ou d'une mere pour son fils bien aimé; la beauté de l'ouvrage d'un Sculpteur, les belles actions, l'invention des Arts nécessaires, tout cela fit honorer la mémoire de quelques grands hommes, obligea à garder leurs Portraits & à distinguer leurs Tombeaux, qui devinrent enfin des Temples publics. Tels étoient les Tombeaux d'Acrise, de Cécrops, d'Erichtonius, d'Ismarus, de Cléomaque, de Cinyras & de plusieurs autres. Ce fut encore dans la Phénicie & dans l'Egypte que commença cette sorte d'Idolâtrie; & il est vraisemblable que ce fut, pour l'Egypte, peu de tems après la mort d'Osiris & d'Isis. Comme ils s'étoient distingués l'un & l'autre (a) par leurs belles actions; qu'ils avoient enseigné l'Agriculture, & appris à leurs Peuples plusieurs autres Arts nécessaires à la vie, on crut ne pouvoir reconnoître les obligations immortelles qu'on leur avoit, qu'en les honorant comme des Divinités. Mais parce qu'on auroit été choqué de voir qu'on rendoit des honneurs divins à des personnes qui venoient de mourir, on publia que leurs ames s'étoient réunies aux Astres, dont elles étoient sorties auparavant pour venir animer leurs corps. On les prit dès-lors pour le Soleil & la Lune; & leur culte fut confondu avec celui de ces deux Astres, comme nous l'avons déja dit.

Cette coutume de déifier les hommes passa d'Egypte chez les autres Peuples; & nous voions que presque dans le même tems les Chaldéens mirent leur Belus au rang des Dieux. Les Syriens, les Phéniciens, les Grecs enfin & les Romains imitérent les Egyptiens & les Chaldéens; & le Ciel se trouva bientôt peuplé de mortels déifiés, comme le remarque Ciceron: ce qui étoit encore vrai dans un autre sens, puisqu'en faisant leur Apothéose, on publioit que leurs ames étoient attachées à quelques Etoiles, qu'elles choisissoient pour leur séjour. Ainsi Andromède; Céphée, Persée & Cassiopée composérent les Constellations qui portérent leurs noms; Hippolite, le signe du Chartier; Esculape, les Serpens, Ganiméde, le Verseau; Phaeton, le Chariot; Castor & Pollux, les Gemeaux; Erigone & Astrée, la Vierge, &c. Cette coutume passa dans presque tous les Païs, & pénétra même jusqu'à la Chine, où les Astronomes donnerent aux ving-huit Constellations, qui dans leur Sistême renferment toutes les Etoiles, les noms d'autant de leurs Héros, qu'ils assurent avoir été changés en Astres. Il n'y eut que les Egyptiens qui donnerent aux Constellations des noms d'animaux; & c'est ce qui fut cause du culte que ce Peuple leur rendit dans la suite.

Tel est le progrès de l'Idolâtrie, qui fut portée enfin aux derniers excès. On n'adora d'abord, comme on l'a dit, que les Astres, le Soleil & la Lune: ensuite on regarda la Nature elle-même, ou le Monde, comme une Divinité. Les Assyriens l'adorérent sous le nom de Belus; les Phéniciens,

(a) Voiez l'Histoire d'Osiris.

sous celui de Moloch ; les Egyptiens, sous celui d'Hammon ; les Arcadiens sous celui de Pan ; les Romains sous celui de Jupiter : & comme si le Monde eût été trop grand pour être gouverné par une seule Divinité, on en assigna chaque partie à un Dieu particulier, afin qu'il eût plus de loisir & moins de peine, ou plûtot on voulut adorer la Nature en detail, & on fit presider une Divinité à chacune de ses parties. On adora la Terre sous le nom de Rhéa, de Tellus, d'Ops, de Cybele, &c. Le Feu, sous ceux de Vulcain & de Vesta ; la Mer & les Fleuves, sous ceux de l'Océan, de Neptune, de Nérée, des Nereides, des Nymphes, &c. l'Air & les Vents, sous ceux de Jupiter & d'Eole ; le Soleil, sous ceux d'Apollon, de Titan, d'Osiris, &c. la Lune, sous ceux de Diane, d'Isis, &c. Bacchus fut le Dieu du Vin ; Cerès, la Déesse du Bled : chaque Fleuve & chaque Fontaine, chaque Nation & chaque Ville eurent leur Divinité tutelaire ; l'Enfer, son Pluton ; les Bois & les Montagnes, leurs Nymphes & leurs Satyres.

On assigna aussi des Divinités aux affections & aux passions ; & il n'y eut rien d'essentiel à la vie, qui n'eût son Dieu favorable. Vénus & Priape présidérent à la génération ; Morphée au sommeil ; Hebé & *Horta* à la jeunesse ; *Senutus*, à la vieillesse ; *Momus*, à la raillerie ; à la joie, *Vetula* ; aux plaisirs, *Volopta* ; à la pauvreté, *Penia*. Les grands parleurs invoquoient *Aius Locutius* ; les adulteres, Jupiter ; les Dames galantes, Vénus ; les femmes jalouses, Junon ; & les filoux, Mercure & Laverne. On établit une Bellone pour la Guerre, une Pomone pour les Jardins, des Furies pour les Enfers. Harpocrate & Sigalion étoient les Dieux du silence. On éleva des Temples à la Pudeur, à la Paix, à la Victoire, à la Foi, à la Clémence, à la Justice, à la Liberté, à la Concorde, à la Fortune, à la Discorde, à l'Ambition, à tous les vices & à toutes les vertus. La Fiévre eut aussi ses Autels. On avoit un Dieu de l'ordure, nommé *Stercutius* : un pour d'autres besoin, *Crepitus* ; une Déesse pour les Cloaques, *Cloacina*. L'imprudence avoit aussi sa Divinité tutelaire, qu'on nommoit *Coalemus* : *Catius* rendoit spirituel, & *Comus* le Dieu des festins, gai & content. On avoit inventé aussi des Dieux pour chaque partie du corps. Le Soleil présidoit au cœur ; Jupiter à la tête & au foie ; Mars aux entrailles ; Junon aux sourcils ; Pluton au dos ; Vénus aux reins ; Saturne à la rate, &c.

On ne s'attend pas sans doute, que nous entrions dans un plus grand détail au sujet de ces Divinités. Que si nous voulions parler des Heros ou demi-Dieux, des Dieux Indigétes (*a*) affectés particuliérement à certaines Villes, à certaines Contrées, à certains Peuples, quel nombre prodigieux n'en trouverions-nous pas ? On ne finiroit point si on vouloit parcourir tous les lieux célébres par le culte de ces Divinités subalternes. Leurs Temples étoient répandus par toute la Terre ; & leur culte, quoique moins solemnel que celui des grands Dieux, faisoit une partie considérable de la Religion Païenne. Enfin, si à tant de Dieux on joint les Génies & les Junons, qui étoient comme les Anges Gardiens de chaque homme & de chaque femme, on n'aura pas de peine à croire ce que dit *Pline* (*b*) que le nombre des Dieux excédoit celui des hommes, ni ce que rapporte *Varron*, qui fait monter ce nombre à trente mille.

(*a*) Consultez sur tous ces Indigétes & leur culte, *Pausanias*, & *Strabon*, & parmi les Modernes *Meursius* & *Vossius*.

(*b*) *Hist. nat.* Liv. II.

Enfin pour comble d'absurdité, on adora les animaux & les reptiles ; & ce n'étoient pas seulement les particuliers qui leur offroient de l'encens & des sacrifices, mais les Villes entiéres où leur culte fut établi. Ainsi Memphis & Heliopolis adoroient le bœuf ; Saïs & Thébes, les brebis ; Cynopolis, les chiens ; Mendès, les chevres & les boucs ; les Assyriens, les Colombes. Dans quelques Villes on adoroit les singes, dans d'autres les crocodiles & les lezars, les corbeaux, les cigognes, &c. & souvent même ces Villes portoient le nom des animaux qui étoient l'objet de leur culte, comme Leontopolis, Mendès, &c. Les poissons devinrent aussi l'objet d'un culte superstitieux, non-seulement parmi les Syriens qui n'osoient pas même en manger, mais aussi dans plusieurs Villes d'Egypte, de Lydie, & dans d'autres Pais. (*a*) Les uns plaçoient des anguilles sur leurs Autels, d'autres des tortues, des brochets, &c. Il n'y eut pas jusqu'aux moindres insectes qui devinrent l'objet de cette folle superstition. Les Thessaliens honoroient les fourmis ; les Arcananiens, les mouches. Enfin les pierres elles-mêmes eurent un culte public ; comme celle que Saturne avoit avalée au lieu de Jupiter ; celles qui parmi les Phrygiens représentoient la mere des Dieux ; & le Dieu Terme, qui étoit une espéce de borne ou de rocher.

On pourroit opposer à ce que nous venons de rapporter des progrès de l'Idolatrie, que toutes les fausses Divinités des Païens n'étoient que differens attributs du vrai Dieu qu'ils adoroient, par exemple, sa Justice dans Thémis, sa puissance souveraine dans Jupiter, son éloquence dans Mercure, sa sagesse dans Pallas, &c. Mais ils n'en seroient pas pour cela plus excusables, aiant ainsi distribué & partagé entre plusieurs Dieux les perfections d'un Etre, qui est un par essence. On peut penser la même chose des Poëtes & des Philosophes, qui croioient que Dieu étoit l'ame de ce vaste Univers, qui lui donnoit le mouvement & la vie.

> (*b*) *Spiritus intùs alit, totamque infusa per artus*
> *Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.*
> ——————— *Deum namque ire per omnes*
> *Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum*, &c.

C'étoit, au rapport (*c*) de Ciceron, le sentiment favori des Stoïciens ; & il faut avouer, que reconnoitre & adorer comme une Divinité cette ame universelle qui est une portion du monde, étenduë comme le corps qu'elle anime, c'est peut-être une espéce d'Idolatrie plus raffinée que celle du peuple. Mais n'est-ce pas toujours rendre à la créature les hommages qui ne sont dûs qu'au Créateur ? N'est-ce pas un Athéïsme semblable à celui de Strabon, de Pline, de Spinosa, & de la plûpart des Lettrés Chinois ?

Après avoir prouvé que l'Idolâtrie ne parvint que par dégres au point d'absurdité où l'on vient de la voir, montrons en peu de mots de quelle maniére le culte qu'on rendoit aux faux Dieux, monta jusqu'au comble de l'abomination.

Comme dans les premiers tems la plûpart des Peuples ne connoissoient ni Villes ni maisons, qu'ils n'habitoient que dans des cabanes ou sous des tentes portatives, & qu'ils vivoient errans dans tous les endroits qui leur

(*a*) Voiez *Vossius*.
(*b*) *Eneid.* Liv. VI.
(*c*) *Quæst. Acad.* Liv. IV.

paroissoient les plus propres à leur entretien & à celui de leurs familles, il ne leur étoit ni facile ni convenable de construire des Temples. C'est ce qui les obligea d'abord à choisir pour l'exercice de leur Religion, les cavernes, les bois & les montagnes. Pline s'explique clairement à ce sujet. (*a*) Les arbres, dit-il, & les champs furent autrefois les Temples des Dieux. Voilà ce qui donna lieu à la consécration des bois, dont l'usage n'a cessé qu'avec l'Idolâtrie.

L'Architecture fut inventée avant qu'on connût l'art de faire des figures. Ainsi les premiers Temples qu'on bâtit, furent sans Idoles. Si nous en croions *Plutarque* après *Varron*, (*b*) les Romains furent 170. ans sans Idoles ni Statues. Numa les avoit même proscrites par une Loi également sage & judicieuse. *Silius Italicus* dit de même, que dans le Temple de Jupiter Ammon il n'y avoit aucune Idole. Enfin *Tertullien* nous apprend, que même de son tems il y avoit plusieurs Temples, où l'on ne voioit aucunes Statues.

Dans ces premiers tems où l'art de faire des Statues étoit ignoré, on rendit un culte Religieux à des pierres informes, à des colonnes, & autres choses de cette nature. *Sanchoniathon* dit que les plus anciennes Statues n'étoient que des pierres brutes, qu'il appelle *Bætilia*; & ce mot vient peut-être de Bethel, nom que Jacob donna (*c*) à la pierre qu'il éleva comme un autel, après son combat avec l'Ange. *Pausanias* parle des Statues d'Hercule & de Cupidon, qui n'étoient que deux masses de pierres. Selon *Justin* (*d*), certains Peuples adoroient une lance. Le fameux Sceptre d'Agamemnon dont parle *Homére*, fut adoré par ceux de Cheronée. En un mot *Arnobe* nous apprend (*e*) que les Perses adoroient le Feu & les Fleuves; les Arabes, une pierre informe; les Thespiens, un rameau; les Cariens, du bois; les Samiens, un puits, &c.

Enfin lorsque l'art de faire des Statues fut inventé, on rejetta toutes ces Divinités informes; & dès lors l'Idolâtrie commença à faire beaucoup de progrès. On porta même la superstition jusqu'à croire, que les Divinités elles-mêmes venoient habiter dans les Figures qui les représentoient. Ce sentiment étoit reçû si universellement, que le Philosophe Stilpon aiant entrepris de prouver que la Minerve de Phidias n'étoit pas un Dieu, fut déféré à l'Aréopage, où pour se justifier, il fut obligé d'avoir recours à une pitoiable défaite, en disant que cette Statue n'étoit pas un Dieu, puisque c'étoit une Déesse; ce qui n'empêcha pas cependant qu'il ne fût banni.

Comme toute Religion demande nécessairement un culte, après avoir traité de l'origine & du progrès de l'Idolatrie, il seroit naturel de parler du culte qu'on rendoit aux differens Dieux qu'elle avoit introduits, des Autels, des Temples, des Prêtres, des Sacrifices, des Victimes, des Fêtes, &c. Mais outre que cette matiére n'entre point dans notre dessein, nous en avons dit quelque chose dans les volumes qui ont précédé; & l'occasion se présentera d'en parler encore dans la suite.

CEREMONIES

(*a*) *Arbores fuere Numinum Templa, priscorum ritu simplicia rura.*

(*b*) Voi. S. Augustin *De Civit. Dei*, L. IV. Cap. 31.

(*c*) Gen. 28.

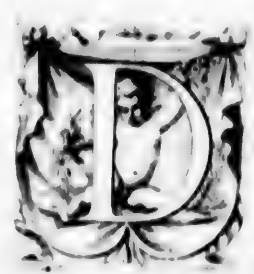
(*d*) Lib. XLIII.

(*e*) Ad Gentes, Lib. VI.



# CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES PERSES,

## *Connus aujourd'hui sous les noms de* Gaures *& de* Parsis.



DANS le reste de cet Ouvrage nous nous proposons de donner une idée des Cérémonies, Mœurs & Coutumes Religieuses des Idolâtres modernes. Ce sujet nous ouvre un champ fort vaste, dans lequel l'ancien & le nouveau Monde nous offrent également matiére à des Descriptions amusantes & variées. Mais avant que d'entrer dans des détails, qui nous conduiront jusqu'à ce que le Démon opére même de nos jours parmi les Nations infidéles, remontons jusqu'à la plus ancienne Idolâtrie. Dans la Dissertation precédente nous avons dit, qu'elle a commencé probablement par le culte des Astres & des Corps célestes. Voions un reste, ou si on veut, une foible image de cet ancien culte conservé encore aujourd'hui chez une Nation, dont le nom autrefois célébre est presque aboli, & qui réduite presque à rien se maintient à peine, confinée dans un petit coin de la terre.

Les Perses dont il s'agit ici, ont conservé inviolablement la Religion des anciens *Mages*, sans aucun mélange des rits & des usages des Mahométans & des Indiens, parmi lesquels ils sont dispersés. Ils ne contractent aucune alliance, & n'ont d'autre communication avec eux, que celle qu'exige le négoce.

La défaite de *Yesdezerd*, dernier Roi des *Perses* de la Religion des *Mages*, par les Califes Mahométans, est l'époque de leur dispersion, & de la destruction de leur Culte en Perse. Après avoir soumis cette Monarchie à leurs Loix, les nouveaux Conquerans voulurent aussi forcer l'épée à la main la conscience des Peuples conquis. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à des Missionnaires si redoutables, déserterent de

leur Patrie, & allerent s'établir dans les *Indes*. Les Mahométans donnent le nom de *Gaures* & de *Guèbres* à ces Perses. Gaure veut dire infidéle.

Les Gaures sont aujourd'hui répandus en plusieurs endroits de la Perse, principalement dans le *Kirman*. Cette Province étant la plus mauvaise & la moins fertile de toute la Perse, les Mahométans qui ne se soucient pas d'y demeurer, y laissent vivre les *Gaures*, & jouïr paisiblement de l'exercice de leur Religion. Par tout ailleurs, les Perses Mahométans les traitent avec beaucoup de mépris. On dit que rien n'est plus admirable, que la patience avec laquelle ces Gaures supportent leur oppression.

Avant que d'entrer dans aucun détail, il faut caractériser en gros des gens qui ne sont pas moins fidéles à leurs dogmes parmi les Mahométans, que les Juifs à leur Religion parmi les Chrétiens.

Les Gaures vivent dans la pauvreté : leur morale est rigide, leur maniére d'agir franche, & leur procédé sincére. Dans la pauvreté de leur état, ils conservent, comme nous venons de le dire, un zéle étonnant pour la Religion de leurs Ancêtres. Ils font profession de n'adorer que Dieu, & témoignent beaucoup d'aversion pour l'Idolâtrie ordinaire, c'est-à-dire, pour celle, qui paroit ne s'attacher qu'au bois & à la pierre. Cette distinction est nécessaire, à cause que les Gaures nient que leur Culte soit Idolâtre. Cependant ils font l'exercice de leur Religion devant le feu, & en se tournant vers le Soleil Levant : mais ils déclarent en même-tems qu'ils n'adorent ni l'un, ni l'autre. Dieu, disent-ils, réside particuliérement dans ces Creatures : elles sont le symbole particulier de sa présence ; & c'est pour cela que nous nous tournons vers elles dans notre Culte. Ils trouvent dans le feu de cet Astre l'image de la pureté divine ; & quelques-uns d'eux croient que Dieu y a fixé sa demeure, que par conséquent le Soleil est le véritable Paradis & le séjour des bienheureux. Ils ont pour *Zoroastre*, ou *Zerdust*, la même vénération que les Juifs pour Moïse. C'est-là un abregé de leur caractere & de leur Culte. Remontons à leur premiére origine.

# CHAPITRE PREMIER.

## Religion *des* Sabéens.

LES *Sabéens* dont il est ici question ne sont pas ces *Chrétiens de Saint Jean* dont il a été deja (*a*) parlé, qui se qualifient eux-mêmes en leur Langue (*b*) *Disciples de S. Jean*, quoi qu'ils aient conservé beaucoup d'ancien Sabéïsme dans leur Religion. Il s'agit ici de certains Sabéens, qui peut-être subsistent encore en quelques endroits, & qui professent une Religion que Mahomet crut devoir mériter la tolérance, puisque le Prophéte Arabe lui donne une espéce de sauf conduit dans son (*c*) *Alcoran*, de même qu'au Christianisme & au Judaïsme.

*Chardin* dit (*d*) „ que les Auteurs *Mahométans* assurent, mais pourtant avec peu de certi„tude, que les *Sabis* Paiens subsistent encore, & qu'il en reste sur les rivages de „l'Euphrate & du Tigre ; que leur créance & leur Culte sont les mêmes que des „anciens Chaldéens ; qu'ils reconnoissent un premier & suprême Etre ; qu'ils prient „Dieu trois fois le jour, sçavoir, au lever du Soleil, quand il est au *Zenith*, & quand „il se couche ; qu'ils se tiennent tournés vers le Septentrion en priant ; qu'ils invo„quent les Astres, & particuliérement le Soleil & la Lune ; qu'ils ont trois Carê„mes, un de sept jours, un de neuf, & un de trente, & qu'ils s'abstiennent de plu-

(*a*) Dans le Volume des *Cérémonies*, &c. qui contient les *Grecs*, &c. pag. 272. & suiv.

(*b*) *Mendai-Jahia*.

(*c*) 1. Au Chap. 2. de l'*Alcoran* il semble que *Mahomet* n'exclud du salut, ni les Juifs, ni les Chrétiens, ni les *Sabéens* : sur quoi on peut lire la note Angloise de *Sale* sur ce Chapitre. 2. La même chose est répetée au Ch. 5. 3. Ils sont compris dans cet *Alcoran* entre les *Peuples du Livre*, c'est-à-dire, qui ont une révélation.

(*d*) Tome III. p. 429. Ed. in 4. de 1735.

„ fieurs fortes d'herbages & de quelques fruits. La Théologie de ces Gentils, c'eft „ ainfi que *Chardin* les appelle, roule fur les vertus intellectuelles. Ils tiennent qu'il „ y a un Paradis & un Enfer, mais que les damnés après de longues peines obtien„ dront leur pardon par la miféricorde divine ". Voilà ce que dit affez fuperficiellement *Chardin*; après quoi il ajoute qu'il n'a pas trouvé la moindre trace de ces Sabéens.

On fçait affez que ces trois Religions, le Judaïfme, le Chriftianifme, & le Sabéifme furent refpectées de Mahomet, à caufe qu'elles reconnoiffent toutes les trois des livres écrits par des Prophétes. Pour les Juifs & les Chrétiens, la chofe eft inconteftable: mais il y a apparence que, felon Mahomet, cela ne l'étoit pas moins à l'égard des Sabéens, qui, dit-on, prétendent encore aujourd'hui poffèder les livres de quelques Patriarches, entr'autres un livre écrit par (*a*) *Adam*, lequel contient toute leur Religion, ainfi qu'ils l'affurent. Ce livre, felon d'*Herbelot*, (*b*) eft prefque entiérement Chaldaïque, quoique les caractéres en foient tout à fait particuliers.

Cependant un Arabe cité par le même Auteur, en qualifiant les Sabéens defcendans de la plus ancienne Nation du monde, ajoute qu'ils tiennent leur Religion des Patriarches *Seth* & *Enoch*; & il eft vrai que les Sabéens attribuent auffi des livres à ces deux Patriarches. Il paroit encore (*c*) que les Arabes ont donné de grands éloges aux Sabéens: mais d'un autre côté, il femble auffi que le nom de Sabéen, *Sabi*, a été regardé chez les Arabes comme une efpéce d'injure; puifque les *Coraifchites* appelloient Mahomet leur concitoien Sabéen, à caufe qu'il avoit (*d*) abandonné leur Religion. Une autre chofe digne d'être remarquée, eft que les Orientaux Mahométans, Juifs & Chrétiens ont généralement confondu le Sabéifme & le (*e*) Paganifme; puifque ceux qui abandonnoient le Paganifme pour fe rendre de leur Religion, étoient regardés comme convertis du Sabéifme. Il femble pourtant que l'on pourroit juftifier le Sabéifme, de la même maniére qu'un fçavant Auteur a juftifié (*f*) le *Magifme*.

Notre deffein n'eft pas d'entreprendre cette Apologie, qui ne feroit nullement indigne des efforts d'un homme, qui auroit la capacité du Sçavant qui a voulu réhabiliter les Mages. Mais cette Apologie paroîtroit peut-être odieufe à la plûpart des Chrétiens, & même à ceux qui pourroient y trouver des raifons affez favorables à quelques pratiques fuperftitieufes des peuples du Chriftianifme. Au refte en parlant ainfi on diftingue deux fortes de Sabéifme. 1. Celui qui en n'adorant qu'un feul Dieu, rendoit à cette Intelligence fuprême différens hommages, felon fes différentes influences. C'eft-à-dire, que les Sabéens de cet ordre l'adoroient dans le Soleil, dans la Lune, dans les Etoiles, &c. & toujours en ne regardant ces corps céleftes que comme des temples, ou des tabernacles de l'Etre fuprême; ce qui eft d'autant plus véritable, que (*g*) David & les autres Prophétes de l'ancien Teftament n'ont pû s'empêcher d'emploier des idées de ces premiers Sabéens. On ne confidére donc ce premier Sabéifme que dans fa pureté primitive, & avant que l'on fe fût avifé de croire qu'il falloit rendre des hommages aux *Tabernacles*, parce que l'Etre fuprême leur avoit communiqué une partie de fa gloire & de fa vertu. C'eft-là ce que les Sçavans ont appellé *cultus facellorum*. 2. Celui que la groffiéreté des peuples & la fuperftition introduifirent dans la fuite, & qui induifit les hommes à une erreur plus évidente, en leur perfuadant d'adorer la Divinité par des fimulachres: encore eft il vraifemblable que ces fimulachres ne furent d'abord établis, que comme des mémoriaux & des monumens. Quoiqu'il en foit, ce dernier Sabéifme étoit une véritable Idolâtrie, qu'il a été permis de confondre avec celle des autres Paiens.

On peut mettre au nombre des Sabéens du premier ordre plufieurs perfonnes, dont il eft parlé avec éloge dans les livres de Moïfe; comme un Roi d'Egypte, un Roi des Philiftins, *Loth*, *Jethro*, &c. parmi les Romains, un *Numa Pompilius*, à qui on at-

(*a*) D'*Herbelot*, au titre de *Sepher Adam*. On en a vû, dit-il, quelques fragmens en Orient, qui font venus jufqu'à nous: mais il n'y a rien, ajoute-t'il, de plus apocryphe.

(*b*) Ubi fup. article des *Sabéens* ou *Sabis*.

(*c*) *Idem*, ubi fup. au même titre.

(*d*) D'*Herbelot*, dit, ubi fup. que *Sabi*, felon la véritable notion de l'Arabe, fignifie *celui qui a abandonné la Religion de fes Péres pour s'en faire une particuliére.*

(*e*) Par le terme de Paganifme, il faut entendre l'Idolâtrie.

(*f*) Le Docteur *Hide*. Voiez fon Ouvrage *de Relig. Vet. Per.*

(*g*) Une de ces idées fe trouve dans le Pf. 19. *Il a mis fon tabernacle dans le Soleil*, ou, il a fait fon tabernacle du Soleil.

tribue d'avoir dit : „ que représenter la Divinité sous la forme d'une statue, ou par „ une image, étoit une chose très criminelle ". On peut y joindre un *Sophocle*, qui a formellement condamné ceux qui représentent les Dieux en bois ou en pierre ; & parmi les Germains nos ancêtres, ces anciens Saxons, qui ne croioient pas que la Majesté de Dieu pût être signifiée par des statuës, &c. Mettons encore au nombre de ces premiers Sabéens plusieurs Philosophes Paiens (*a*) qui ont témoigné l'unité de Dieu ; qui l'ont défini par les attributs que nous reconnoissons dans cet Etre souverain, tels que sont l'unité, l'indivisibilité, l'infinité, l'immutabilité, &c. un *Empedocle* qui (*b*) donne une définition de Dieu supérieure aux idées du Paganisme ; un *Socrate*, *Pythagore*, *Cicéron*, & plusieurs autres, dont les noms seront toujours respectés de ceux, que l'inestimable privilége d'être Chrétien n'a pas enorgueillis au point de regarder des hommes si sages comme des sots ou des ignorans.

Nous avons insinué, qu'il y a beaucoup d'apparence que les premiers Sabéens ont crû que le Soleil, la Lune & les autres Corps célestes étoient particuliérement la demeure d'une seule Intelligence infinie, supérieure à toute la nature. L'idée de cet Etre suprême étoit trop récente, & il y avoit trop peu de distance, en remontant de ces Sabéens au premier homme, pour perdre sitôt de vûe ces belles lumiéres, qui leur montroient l'unité d'un Etre souverainement puissant, infini, &c. La longue vie des premiers Patriarches ne permit pas que cette tradition se perdît si soudainement. Il resta donc assez long-tems à ces premiers Sabéens une idée raisonnable d'une Intelligence suprême, qui animoit & dirigeoit les corps célestes, selon qu'elle le jugeoit à propos, & que cela convenoit aux besoins de l'Univers ; qui se répandoit même en différentes maniéres, & selon son bon plaisir, sur tous les Etres animés & inanimés ; qui, pour tout dire, méritoit seule les hommages du genre humain par des louanges & des actions de graces pour ses bienfaits, par des vœux, des priéres & des supplications, &c. dans les besoins continuels ausquels la vie de l'homme est exposée. Lorsque la tradition commença de s'obscurcir, la crainte commença la superstition. Celle-ci s'empara bientôt de l'esprit humain ; & en lui inspirant de fausses idées, elle entreprit de changer les bornes que Dieu avoit établies entre le Créateur & la Créature. Elle forma dans l'homme ce mélange pernicieux d'orgueil & d'humilité, qui régne dans les cultes Idolâtres. On ose dire à cette occasion, qu'il en est des superstitieux à l'égard de Dieu, comme des sujets à l'égard des Rois. Les uns & les autres se croient en même tems égaux & inférieurs à ceux qu'ils sont forcés de reconnoître par leurs hommages ; les uns & les autres croient devoir prendre des *voies médiatrices*, pour parvenir à des Souverains ausquels ils n'osent se *proportionner* ouvertement. Les fraïeurs & les remords de la conscience causés par la corruption du siécle, se joignirent à cette superstition ; & comme il s'étoit conservé dans l'esprit de ces premiers Sabéens quelqu'idée de la nécessité d'un médiateur, pour réconcilier un jour les hommes à Dieu, ils ne manquerent pas de faire passer cette idée à leurs enfans. Mais ceux-ci plus ignorans que leurs peres, ne le chercherent que parmi les Etres créés & visibles, dont ils se firent autant de médiateurs qu'ils le jugerent à propos ; après quoi ils les adorerent bientôt comme Vicaires de l'Etre suprême.

On croit assez que ces honneurs ne furent pas d'abord des honneurs divins. Il fallut sans doute quelques visions, des songes extraordinaires, des miracles, &c. avant que d'en venir là : mais on est persuadé que l'ignorance des uns, la superstition & la fourberie des autres autoriserent bien vite l'usurpation de ces droits divins, & la firent valoir aux peuples comme une acquisition légitime. Croions donc qu'il se passa très peu de tems entre ces honneurs & l'adoration. Les corps célestes furent les premiers reconnus pour médiateurs ; les ames des gens de bien, & de tous ceux que le Paganisme a mis au rang des grands hommes, furent ensuite reconnues telles. L'honneur rendu à ces ames paroissoit d'autant plus légitime, que rien n'est plus capable de nous approcher de Dieu que le mérite & la vertu. Telle a été, ce semble, la vraie origine de l'Idolâtrie Païenne, qui n'est autre chose qu'un Sabéisme corrompu. Voïons maintenant en quoi consiste cet autre Sabéisme, qui s'est conservé si long-tems dans l'Orient, & qu'on dit y subsister encore sous son premier nom.

Les Sabeens croient qu'il n'y a qu'un Dieu ; & on assure qu'ils défendent assez vivement

(*a*) V. *Huet*, L. II. Cap. 2. *Quæst. Alnet.*

(*b*) *Globus intelligens, cujus centrum ubique est, circumferentia nusquam.*

vement l'unité de cet Etre souverain, rendant néanmoins des hommages religieux aux Etoiles, aux Planétes, &c. ou plutôt, comme on vient de le dire, aux Anges & à d'autres Etres semblables à ceux que nous appellons de ce nom, de quelque nature qu'ils puissent être. Ces Etres, disent-ils, gouvernent l'Univers sous l'autorité de l'Etre suprême, comme des Vicerois gouvernent les Provinces d'un Roïaume sous le bon plaisir du Monarque. La raison humaine éclairée d'une révelation éclatante a bien senti depuis plusieurs siécles le ridicule de ce préjugé superstitieux, qui mesure le pouvoir du Souverain de la Nature à celui des Rois de la terre : mais elle n'a pû le détruire entiérement, & le germe en reste toujours dans le cœur des peuples. Ne nous amusons point à des réflexions perdues, & qui tout au plus ne paroîtront propres qu'à faire sentir, qu'il peut y avoir du Sabéisme ailleurs que dans l'Orient.

Non seulement les Sabéens rendoient des hommages religieux aux Intelligences motrices des Planétes, &c. Ils ont même crû, (*a*) dit un sçavant Anglois, & peut-être croient-ils encore, que ces corps sont vivans & animés comme les notres; que ces Intelligences font en eux les fonctions que les ames font en nous. Et parce que ces corps sont visibles à nos yeux, il fut résolu de les considérer & respecter en qualité de médiateurs visibles entre les hommes & les substances invisibles, qui, comme on vient de le dire, sont les ames des Planétes, & si on ose les appeller ainsi, les *médiatrices suprêmes*. C'est à cette opinion singuliére qu'est dûë sans doute la premiére origine des Horoscopes, des Talismans, des Amuléres, des Charmes. Mais comme les *Médiateurs corporels* se rendoient eux-mêmes souvent invisibles dans leurs mouvemens périodiques, d'autres Sabéens plus scrupuleux, ou plus bigots, essaïerent de remédier à la cause qui obligeoit ces Médiateurs de s'absenter de leur Horison. Pour se les rendre toujours présens, ils inventerent les statues, les simulacres & les images. Tout cela faisoit une espéce de *Médiateurs domestiques & familiers*, dont le dévot pouvoit disposer plus facilement, & ausquels dans ses besoins il pouvoit s'adresser sans peine; supposant apparemment que ses priéres montoient successivement d'un Médiateur à l'autre, & de là jusqu'au premier Etre. Il est vrai que ceci n'est pas ce premier & pur Sabéisme, que l'on ne sçauroit bien caractériser du titre d'Idolâtrie : mais il étoit nécessaire de donner cette idée aux Lecteurs, qui supposent avec raison qu'il reste de fortes traces du Sabéisme grossier, parmi les Sabéens modernes dont il est ici question. Cette supposition ne sçauroit être blâmée, quand on écrit sur des choses aussi obscures que ce Sabéisme.

Le principal objet des Sabéens en cette vie, est de s'attacher à la perfection des quatre vertus intellectuelles. Ils croient bien qu'après la mort les ames des méchans seront châtiées pendant un (*b*) grand nombre de siécles : mais ils ajoutent qu'après ce long espace de tems, Dieu leur fera grace. A l'égard de leurs dévotions, ils prient trois fois (*c*) le jour; la premiére fois environ demi-heure avant le lever du Soleil : & ils prennent si bien leurs mesures, qu'au moment que le Soleil paroit, ils ont accompli huit adorations, chacune desquelles consiste en trois profondes inclinations. La priére du second exercice se termine un instant après midi, quand le Soleil commence à décliner vers l'Occident. Cet exercice consiste en cinq adorations semblables à celles du premier. Le troisiéme est composé comme les deux autres, & se termine au moment que le Soleil se couche.

Leur grand jour de Fête, & peut-être le seul qu'ils solemnisent, c'est lorsque le Soleil entre dans le Signe du Bélier. Selon quelques Ecrivains, ils en solemnisent cinq autres à l'honneur de Saturne, de Jupiter, de Mars, de Vénus, & de Mercure; sans préjudice de la consécration qu'on leur doit des sept jours de la semaine aux sept Planétes. Les anciens Sabéens avoient aussi partagé les mois de l'année à ces Planétes, & à quelques autres Divinités. Ils jeûnent trois fois l'année. Le premier de ces trois jeûnes est de trente jours, l'autre de neuf, & le dernier de sept. Ils font des sacrifices, & brûlent ce qui en reste, sans en rien manger. Ils s'abstiennent aussi de toutes sortes de féves & d'ail, de même que de plusieurs autres plantes, &c.

Mais en parlant de la dévotion de ces Sabéens, on avoit presqu'oublié leur *Kebla*, c'est-à-dire, le point du Ciel vers lequel ils se tournent quand ils prient. Il est

(*a*) *Pocock*, sp, &c. p. 139.
(*b*) Neuf mille siécles. Voïez *Pocock*, ubi sup. pag. 144.
(*c*) D'autres disent sept.

incertain, disent les Auteurs qui traitent du Sabéisme, si elle est au (*a*) Nord, ou au Midi; si vers la Mecque, ou vers l'Etoile qui est l'objet de leur culte particulier: peut-être aussi chaque dévot a sa *Kebla* propre & privée. A l'égard des Pélerinages, ils n'en ont qu'un; & c'est aux environs de Haran Ville de Mésopotamie, qu'il se termine. C'est-là aussi que sont établis grand nombre de Sabéens. Ils ont cependant beaucoup de vénération pour le Temple ou Mosquée de la Mecque, & autant encore, ou même plus pour les Pyramides d'Egypte, qu'ils croient avoir été les sépulchres de *Seth*, d'*Enoch* & de (*b*) *Sabi* leur fondateur, auquel, selon (*c*) l'opinion générale, ils sont redevables du nom qu'ils portent. A ces Pyramides, ou plûtôt à ces Patriarches, ou, si on veut les sauver d'une Idolâtrie grossiére, à l'Intelligence suprême qui s'est répandue en eux, ils offrent en sacrifice un coq & un veau tout noir, avec quelque peu d'encens.

Le nom de Sabéens, qu'ils prétendent devoir à Sabi, ne les empêche pas de reconnoître Seth pour le véritable fondateur de leur Religion. Ils appellent Seth *Nebi illah*, ce qui veut dire *Prophete de Dieu*. La vénération & le respect que les Sabéens modernes ont encore aujourd'hui pour Seth sont tels, que chez eux jurer par son nom est un serment plus solemnel, que de jurer par le nom de Dieu, & on trouve dans un Auteur (*d*) très-digne de foi, que l'on ne peut guéres se fier à un Sabéen, qui jure par le nom de Dieu, mais qu'il n'en est pas de même s'il jure par le nom de Seth.

Ils ont des Livres sacrés; & ils estiment particuliérement un prétendu Livre d'Enoch écrit (*e*) en Langue Chaldéenne, & rempli de moralités, qui leur vaut peut-être autant qu'aux Chrétiens la Bible, & aux Mahométans l'Alcoran: mais ils ne respectent entre nos Livres sacrés que celui des Pseaumes, qu'ils lisent entr'eux. Ce qu'on a dit du Livre d'Enoch, n'empêche pas qu'ils n'en estiment aussi quelques autres; tel est celui (*f*) d'Adam dont il a été parlé.

Mais encore un coup, quel est donc le grand objet de leur culte? Un Dieu suprême, Créateur & Seigneur de l'Univers, Etre des Etres, appellé par les Arabes le plus grand Dieu, le Très-haut, qui a sous lui certaines Intelligences supérieures à l'humanité, qualifiées simplement par ces Arabes les *Divinités*, logées dans les Etoiles fixes & dans les Planétes, médiatrices entre Dieu & les hommes, & intercédant pour eux auprès de cet Etre suprême.

*Alla-Tadla*, chez ces Arabes, signifie le *Dieu très-haut*; *Al-Ilahat*, les *Déesses* ou les *Divinités*. De ces deux noms les Grecs en ont fait deux Divinités Arabes, sous les noms d'*Orotale* ou *Urotalt*, & d'*Alilat*, qui, suivant ces Grecs, ont été le Bacchus & la Vénus des Arabes. C'est *Hérodote* L. III. qui parle de ces deux Divinités Arabes: mais pour donner ici un trait d'érudition en passant, on dira que quelques Sçavans faisant de Bacchus & du Soleil une seule Divinité, & de même de la Lune & de Vénus, ont dérivé le nom d'Urotalt de deux mots Hébreux, qui signifient *rosée de lumiére*, & celui d'*Alilat* d'un autre qui signifie *la nuit*.

Une preuve certaine que les Sabéens ne reconnoissent que ce Dieu suprême, se tire de leur formule de priére que voici. „ O Dieu, je me consacre entiérement à „ votre service. Vous n'avez point de compagnon que celui (ou ceux) dont vous „ êtes le maître absolu, comme vous l'êtes aussi de tout ce qui lui (ou leur) „ appartient". Par là il paroit que ces fausses Divinités, ou ces Idoles, n'étoient ou ne sont point encore aujourd'hui honorées & servies des Sabéens comme indépendan-

(*a*) Plusieurs Auteurs la fixent au Nord, à cause de l'élevation constante du Pole Septentrional; *quia*, dit *Hide*, Cap. 5. *Relig. veter. Persarum*, *ea cæli pars semper serena est*, *semper quoque visibilis & constans est*, *eos numquam destituens*, &c.

(*b*) Selon les *Sabéens*, ce *Sabi* étoit frere d'Enoch.

(*c*) On prétend que leur nom vient de *Saba*. Par ce mot qui signifie armée, on désigne dans les SS. Livres de l'ancien Testament les Etoiles du Firmament. *Pocock*, ubi sup. rapporte d'autres étymologies de ce nom de *Sabéen*: mais il préfere celle qui le dérive de *Saba* (*exercitus*) armée.

(*d*) *Hide*, ubi sup. Cap. 5. p. 127.

(*e*) Ce qui est dit ici du *Livre d'Enoch*, est attribué au *Livre de Seth* dans un passage cité par *Pocock*, p. 138. specim, &c. *Lib. Seth Secta sua ostentant*, *quasi à Setho ipsis tradita* (*præcepta*) *continentem*; *in quo multa de morum honestate*, *de virtutis studio*, *& vitiorum fuga*.

(*f*) *Stanley*, & avant lui *Hottinger*, *Hist. Orient.* L. I. Cap. 8. p. 176. parlent de quelques-autres Livres des *Sabéens*: mais il seroit inutile, ce semble, de rapporter ici les titres de ces Ouvrages. On se contentera d'apprendre au Lecteur, que quelques-uns de ces Livres traitent de *Talismans*, d'*Images superstitieuses*, &c.

tes : les priéres que leur adressoient les dévots, & l'encens qu'ils faisoient bruler devant elles, étoient un bien qu'elles recueilloient pour Dieu leur Souverain Maître. C'est ainsi qu'un Intendant de Province se fait rendre compte pour le Roi, & que les peuples lui apportent avec soumission, toujours relativement au Roi, les droits & les deniers qu'il exige d'eux. Mais ne *pressons pas trop* la comparaison ; car de même qu'il y a des Intendans qui se font plus craindre & mieux paier que le Roi, il y a des Divinités subalternes, ausquelles les superstitieux paient beaucoup plus, & avec beaucoup plus de crainte que Dieu n'auroit exigé d'eux.

C'est là une de ces choses dont on trouve des exemples en tout autre païs que l'Arabie ; cependant n'en cherchons que chez les Arabes Sabéens. On y trouve que quand ils plantoient des arbres, ou semoient des grains, ils tiroient une ligne, pour séparer la portion de Dieu de celle des Divinités ses Ministres ; & s'il arrivoit qu'il tombât dans les champs de celles-ci quelques fruits des arbres appartenans à Dieu, ils leur étoient légitimement acquis, au lieu que ce qui tomboit dans le champ de Dieu étoit aussi-tôt restitué aux Divinités, sans aucun égard à ce que porte si expressément la formule de priére qu'on a citée. De même si dans les sacrifices la portion destinée à Dieu se trouvoit en meilleur état que celle qu'on devoit offrir à ses Vicaires, on faisoit l'échange en faveur de celle-ci : mais on ne *bon'fioit* rien au maître suprême, sous prétexte, disoit-on, que le maître de toutes choses n'a besoin de rien. Nous rions de ces idées fausses & bisarres, sans prendre garde à des effets tout pareils qu'elles produisent tous les jours au milieu de nous.

On a suffisamment compris par ce qu'on a dit au commencement de ce Chapitre, que la beauté des corps célestes animés par des Intelligences dépendantes du Dieu suprême, leurs révolutions si utiles à l'Univers, celle du Soleil qui améne tour à tour les saisons, celle de la Lune qui dans la nuit supplée par sa lumiére au Soleil, quand il s'en va éclairer nos Antipodes ; que tout cela considéré d'abord avec beaucoup d'admiration, examiné ensuite superstitieusement, a persuadé aux Peuples que ces corps avoient des qualités surnaturelles, & qu'il y résidoit un pouvoir fort supérieur au pouvoir humain. Cette idée, en produisant un grand nombre de devoirs ausquels les hommes se sont volontairement assujettis, ou pour obtenir de la pluie, ou pour réclamer le beau tems, &c. a produit aussi l'Astrologie. On ne peut douter qu'elle n'ait commencé de la maniére qu'il a été rapporté, c'est-à-dire par la vivification des corps célestes ; & sur le même fondement, elle a été cultivée ensuite avec grand soin par les Chaldéens, les Assyriens & les Egyptiens, & en général par tous les Orientaux. On croit assez que l'Astrologie servit très-bien à fortifier le culte, que les Orientaux avoient commencé de rendre aux Etoiles, & que la politique des Souverains fut aussi puissamment étaiée par une science, qui lioit avec une subtilité extraordinaire la destinée de chaque homme & celle de tout l'Etat, aux variations & aux mouvemens des Etoiles ; qui sçavoit dériver d'elles des influences bonnes ou mauvaises sur le genre humain ; qui enfin avoit poussé la pénétration, jusqu'à connoître de quelle façon elles agissoient sur nos actions les plus cachées, & les rendoient bonnes ou mauvaises à leur volonté. C'est ainsi que s'accrédita cette Astrologie dans les Cours des Princes Orientaux, & en particulier dans le Sabéisme. Car les plus habiles Sabéens ont été de grands Astrologues, & sans remonter aux plus anciens, on se contentera d'en nommer un, qui peut encore passer pour moderne. C'est *Thebit* (*a*), qui avoit écrit un Traité touchant les Cérémonies & les dogmes de sa Religion : Ouvrage dont on doit regretter la perte, & qui contenoit sans doute des choses très-curieuses sur le Sabéisme.

On ne dira rien ici des sept Temples dédiés aux sept Planétes par les Sabéens, qu'il faut considérer en cette occasion comme véritablement Idolâtres. Un de ces Temples étoit celui de la Mecque, dédié alors à Saturne. On ne parlera pas non plus des Divinités subalternes, que chaque Tribu de l'Arabie adoroit en particulier comme protectrice de la Tribu, & médiatrice pour elle auprès de l'Etre suprême ; ni de quelques Anges convertis en Divinités femeles par ces Arabes, & appellés en cette qualité (*b*) les *filles de Dieu*. Ils donnerent ensuite le même nom aux Images

(*a*) On peut y ajouter aussi *Albatani*, *Albategnius*, qui étoit d'origine *Sabéenne*. Il mourut au commencement du 4. siécle de l'Hégire, & *Thebit à la fin du troisiéme*.

(*b*) Voiez dans *Pocock*, *specimen*, &c. p. 136. ubi sup. un passage qui commence, *Ex Arabibus erant qui ad Sabiismum propenderent*, &c. Ce même passage décrit fort bien l'attachement superstitieux des *Sabéens* à l'Astrologie.

de ces Anges. Enfin lorſque ces Arabes ſe furent perſuadés, que les Images étoient les tabernacles ou la demeure des Anges, il n'y eut plus qu'un pas à faire vers une autre opinion plus étrange. Ce fut de s'imaginer que l'Ange avoit imprimé, ou du moins laiſſé quelque portion de ſa vertu dans le tabernacle, ou que Dieu avoit communiqué une eſpéce de vie & d'action à ce corps déja ſanctifié; & par conſéquent il fallut un culte à l'Image. A tout cela ſe joignirent les Dieux ſymboliques, hiéroglyphiques, &c. Les Arabes, comme les Egyptiens autrefois, & comme les Indiens anciens & modernes, adoroient des Dieux ſous la figure d'un Lion, d'autres ſous celle d'un cheval, d'autres ſous celle d'un aigle, &c. L'énumération de ces différens ſymboles & hieroglyphes paroit ici fort inutile.

Nous devrions peut être remarquer quelques autres uſages des Sabéens anciens & modernes dans leurs Mariages, leurs Divorces, leurs Funérailles, leur maniére de ſe purifier, le choix des viandes, &c. mais il ſuffira d'indiquer (*a*) les ſources. Ce que les Sçavans en ont dit ſemble n'avoir été recueilli, que pour juſtifier les raiſons qu'a eu Moïſe de preſcrire aux Juifs ſous l'autorité de Dieu, certaines obſervances entiérement oppoſées à celles du Sabéiſme. C'eſt ainſi qu'on nous fait remarquer ſur la foi de *Moïſe Maimonides*, qui étoit un Sçavant Juif, que le cochon fut défendu aux Juifs, parce que les Sabéens en mangeoient en certains jours, apparemment ſolemnels pour eux; que tout au contraire des Juifs, ils offroient (*b*) du pain levé avec du miel; qu'ils mangeoient du ſang, parce que c'étoit, diſoient-ils, la nourriture des Démons, par où ils tâchoient de s'unir étroitement à eux, & de ſe les rendre entiérement familiers; qu'ils adoroient la face tournée au Soleil levant, parce qu'ils appelloient cet Aſtre le Tabernacle du Dieu ſuprême, au lieu que chez les Juifs le *Saint des Saints* étoit tourné à l'Occident; que les Sabéens ne mangeoient, ni ne ſacrifioient point certains animaux permis aux Juifs, par exemple, les bœufs, à cauſe qu'on les emploie à l'agriculture, les brebis, à cauſe qu'elles fourniſſent la laine dont on s'habille; que pour oppoſer les Juifs à ces Sabéens, il fut défendu aux premiers de faire des Horoſcopes, & de pénetrer (*c*) dans l'avenir par l'Aſtrologie; que de même il leur fut défendu (*d*) de ſe raſer la barbe, & de ſe couper les cheveux à la mode des Sabéens; que par les même raiſons, les inciſions que l'on ſe faiſoit par forme de deuil pour les morts furent défendues aux Juifs, (*e*) & de même l'uſage des caractéres; (ſous ce terme il faut comprendre les *Amulétes*, les *Taliſmans* & toutes les figures Magiques) que pour mieux garantir les Juifs de ces ſuperſtitions Sabéennes, le Légiſlateur oppoſa par ordre de Dieu les (*f*) Phylactéres à ces Amulétes; d'ou même il réſultoit un excellent avantage aux Juifs. C'eſt que ces Phylactéres étant chargés de paſſages pris de la Loi, les Juifs les avoient toujours devant les yeux, & par ce moien apprenoient à perſéverer conſtamment dans la pratique des préceptes de la Loi. Enfin il étoit ordonné aux Sacrificateurs Juifs de porter des calçons dans le tems qu'ils offroient les ſacrifices, par oppoſition au culte obſcéne de (*g*) Peor, que ſes Prêtres ſervoient découverts, & peut être auſſi par une oppoſition plus générale aux Arabes, & autres voiſins des Juifs, qui faiſoient leurs proceſſions Religieuſes en état de pure nature.

Mais des Sçavans révoquent en doute la ſolidité de ces remarques. Maimonides étoit Juif, & par conſéquent ſuſpect. Suppoſé que pour juger de la foi des Catholiques ou des Proteſtans, on n'eut que leurs adverſaires pour Juges ou pour Rapporteurs du Procès, & que de plus toutes les piéces fuſſent ſuſpectes & équivoques, quelques-unes fauſſement datées, d'autres dreſſées par des gens crédules & ignorans, ſeroit-on fondé à décider de la foi des Catholiques ou des Proteſtans? C'eſt pour de pareils motifs, qu'un des plus judicieux (*h*) Critiques de notre ſiécle a douté de la fidélité du rapport qu'on nous fait du *Sabéiſme*. Ce trait de prudence eſt digne d'imitation; & il ſeroit à ſouhaiter, que tous ceux qui décrivent les dogmes & les ſentimens des Sectes & des Partis, obſervaſſent une pareille retenue.

Finiſſons

(*a*) *Stanley*, avant lui *Hottinger*, ubi ſup. avant lui encore *Maimonides*; & tout cela preſque mot à mot. C'eſt ainſi que ſe font les Livres. *Qui legis hac, aliter non fit, Avite, Liber.*

(*b*) *Levit.* Ch. II. v. 11. *Ibid.* Ch. VII. v. 12.

(*c*) Voi. Ibid. Ch. XIX. v. 27.

(*d*) Ibid. v. 27.

(*e*) Ibid. v. 28.

(*f*) Les *Tefilins*, dont il a été parlé Tome prem. *des Cérém.* &c.

(*g*) C'eſt *Priape*.

(*h*) M. le Clerc, *in Indice Philolog. ad* Stanley *Philoſ. Orient.*

Finissons sur le Sabéïsme par cette remarque, qu'on attribue aux Sabéens d'avoir crû l'éternité du Monde, & d'avoir été *Préadamites*. Au reste ceux qui croient que c'est à *Zoroastre* qu'on doit rapporter l'origine du Sabéïsme, se trompent certainement. Car soit qu'il ait vécu seulement du tems de Darius fils d'Hydaspe, comme le prouvent *Hide* (*a*) & *Prideaux* (*b*), soit qu'il soit plus ancien, comme le prétend M. *le Moine* (*c*), on ne peut le regarder comme l'Auteur de cette Secte, qui subsistoit dès le tems d'Abraham, la Ville de Charan où ce Patriarche se retira au sortir d'*Ur* ou d'*Our*, de la Chaldée, aiant toûjours été regardée comme la Métropole du Sabéïsme.

---

# CHAPITRE II.

## Religion *des* Anciens Perses. *Leur* Doctrine.

(*d*) IL y a apparence qu'avant même le tems d'*Abraham*, les Perses corrompirent la Religion qu'ils avoient reçue de *Sem* & d'*Elam* leurs Patriarches, & qu'ils y mêlerent le *Sabéïsme*, c'est-à-dire une certaine vénération pour les corps Célestes & les Elémens, qui n'étoit pas absolument Culte religieux. A ce culte inférieur au Culte Divin, ils ajouterent dans la suite celui du feu, comme emblême de l'Etre suprême; & ce feu, ils l'ajouterent peut-être comme pour imiter celui qui bruloit sur l'Autel dans la Religion Judaïque: quoiqu'il en soit, (*e*) il est si vrai, dit-on, que les Perses n'étoient pas Idolâtres à la façon des autres Asiatiques & des Grecs, que c'est à un zéle d'Iconoclaste, & par conséquent d'ennemi juré de toute adoration de l'Etre suprême figuré en bois, en marbre & en métal, qu'on doit attribuer la destruction que les Perses firent en Grece des Temples & des Images des Dieux. Ils croioient l'un & l'autre injurieux à la Divinité, laquelle pénétre & remplit tout l'univers, & ne sçauroit être enfermée dans les bornes étroites des Temples. Ils rendoient leurs hommages religieux à Dieu en *plein air*, & ne lui consacroient ni Statues, ni Images. Il est vrai que dans la décadence de leur Empire, ils reçurent le culte de Venus, lui dédierent des Temples, & lui consacrerent des Prêtres: mais cela doit être regardé comme une hérésie introduite & autorisée par un (*f*) Monarque hérétique.

Jamais les Perses n'ont donné le nom de Dieu à (*g*) *Mithra*, dit le sçavant *Hide*, qui nous fournit la matiére de ce Chapitre. Si les Grecs leur ont attribué ce Culte, c'est faute de s'être (*h*) donné la peine, ou d'avoir eu le moien de l'examiner. Jamais aussi les Perses ne se sont adressés à Mithra dans leurs priéres. Toutes ces priéres s'adressent à Dieu seul. C'est par lui qu'elles commencent & qu'elles finissent. On auroit tort d'appeller en témoignage de leur Idolâtrie leur coutume de se prosterner devant le feu. Cette coutume est toute civile, & ne différe pas des marques de vénération & de respect que les Orientaux donnent à leurs Supérieurs. Les anciens Perses se prosternoient devant le feu: mais ils prioient debout ou à genoux l'Etre suprême; & c'est ce que l'on voit dans les ruines de Persépolis, où on trouve des représentations d'hommes qui prient Dieu debout devant le Soleil & le feu, qu'on remarque vis à vis sur un débris de muraille. Disons en passant, que la distinction entre ce que les Perses attribuoient au feu, & ce qu'ils croioient ne devoir qu'à Dieu, convient parfaitement à des siécles postérieurs à celui de l'établissement du Culte

(*a*) *De Relig. vet. Pers.*
(*b*) *Hist. des Juifs*, Tome II. p. 5.
(*c*) Voi. ses *Lettres*, à la fin du Tome VI. de l'*Hist. des Juifs* de *Prideaux*.
(*d*) Voiez Hide, Ch. I. *Relig. Veter. Pers.*
(*e*) En s'exprimant ainsi, on parle après *Hide*.
(*f*) Voiez *Hide*, ubi sup.
(*g*) Le Soleil.
(*h*) On doit voir dans *Hide* comment il réfute plusieurs anciens Ecrivains, qui n'ont pas entendu, ou qui par ignorance ont mal décrit le Culte des Perses.

des Perses. (a) Les Controverses seroient terminées il y a long-tems, si on avoit voulu admettre cette distinction : néanmoins il faut avouer, que ceux qui de notre tems ont voulu *controverser* sur cette matiére, l'ont poussée au delà des bornes.

De tout ce que nous disons ici il faut conclure, que la Religion, ou pour mieux parler, la connoissance du vrai Dieu s'est conservée parmi les Perses depuis un tems (b) prèsqu'immémorial jusqu'à aujourd'hui : mais ce n'est pas assez dire. Cette connoissance du vrai Dieu s'est conservée plus pure chez eux que chez toutes les autres Nations, excepté la Juive. Il y a bien de la différence entre l'adoration rendue à Dieu devant des Etres regardés comme des symboles de la Majesté Divine, & les plus vives images du premier Etre, & l'adoration immédiate rendue à ces mêmes Etres, comme à des Dieux. Voilà ce qu'on peut dire de plus fort pour justifier l'ancienne *Religion des Sabéens*. Nous suspendrons notre jugement ; quoi qu'il en soit, on peut bien croire après *Hide*, que l'on parleroit avec plus d'assurance sur cet article, si on pouvoit recouvrer les véritables Ouvrages de *Zoroastre*. On pourroit alors mieux distinguer l'Orthodoxie de cette Religion, d'avec toutes les Hérésies qui s'y sont mêlées. Les Perses (c) comptoient au-delà de soixante & dix Sectes dans leur Religion. Pourroit-on, sans le secours des Ecrits originaux du Législateur, distinguer les opinions erronées de la véritable Doctrine ? Un Indien, qui, en écrivant sur la Religion Chrétienne, n'auroit pas les lumiéres nécessaires pour distinguer les Sectes du Christianisme, feroit indubitablement un mélange aussi bizarre & aussi absurde, que nous le faisons peut-être en écrivant sur les Religions des autres Peuples. Ajoutons à cela, qu'il est presqu'indubitable que nous avons souvent confondu leurs types & leurs paraboles avec leurs Dogmes. Que dirions-nous, si, parce que l'Agneau est pris dans les SS. Ecritures pour le Symbole de Jesus-Christ, & que nous l'invoquons même sous ce nom, on nous accusoit d'adorer un agneau ? ou, si en vertu de tout ce que Saint Jean écrit allégoriquement de l'Agneau dans ses *Révélations*, quelque ignorant des *Indes* ou du *Japon* s'avisoit de nous attribuer dans une Relation, le sens littéral de tout ce que l'Apôtre dit de Jesus-Christ sous l'emblême de cet Agneau, & débitoit ensuite avec hardiesse, que notre Religion est mêlée de fables absurdes, d'un *Agneau* qui régnoit, qui se faisoit adorer, assis sur un trone au milieu de vingt-quatre vieillards, qui se maria, dont on célébra les nôces, &c. Cela doit nous apprendre à juger avec modération & discernement, de tout ce qui se pratique dans les Cultes differens de celui que nous suivons. Après avoir séparé l'allégorie & la figure, deux choses qui ordinairement occupent seules les railleurs, les gens de mauvaise foi & les ignorans, il faudroit encore dépouiller le dogme de tout l'appareil des Cérémonies. Ce seroit alors aussi qu'on le connoitroit au naturel.

Les *Gaures* prétendent que leur Religion a été révelée à Abraham, & que Dieu envoia du Ciel à ce Patriarche le Livre où elle étoit contenue. Ils disent, que ce Patriarche s'établit ensuite à *Balch*, Ville située sur la frontiére de Perse & des Indes. Cette Ville fut appellée la *Ville d'Abraham* : un Docteur Gaure (d) y érigea un (e) Pyrée d'autant plus célebre & vénerable aux fidéles, que Balch étoit devenu un lieu de pélerinage, & pour ainsi dire le centre de la Religion, comme la Mecque chez les Turcs, Jérusalem chez les Juifs, & Rome chez les Catholiques. Après tout il n'est pas absolument hors de vraisemblance, qu'Abraham ait ramené les Perses au Culte légitime de la Divinité, & que la défaite de Rois ligués avec celui (f) d'*Elam*, ait servi de moien pour retirer ces Perses du Sabéisme. Cette conquête spirituelle peut avoir donné lieu aux convertis de se dire *Sectateurs de la Religion d'Abraham* ; & dans la suite du tems leur posterité s'est conservée ce nom, quoique retombée dans les erreurs du Sabéisme.

Dans les premiers tems de cette Religion, le Culte en étoit pratiqué sur les sommets des montagnes & *en plein air*, comme nous venons de le dire. Ceux des Anciens qui ont écrit le contraire, ont négligé de distinguer les divers âges de la Religion des Perses. Ainsi quand des Auteurs parlent des Temples & des Autels des Perses, il faut entendre cela du tems où ce Peuple enferma le Feu Sacré, Symbole

(a) L'action d'*Abdas*, qui détruisit un Temple du feu, ne marque pas que cet Evéque ait cru les hommages rendus à cet Elément exemts de toute Idolâtrie. Peut-être aussi le zele impétueux d'Abdas ne lui permit pas de discerner le civil du religieux dans ce Culte.

(b) *Fermè ab ipso Diluvio*, dit *Hide*.

(c) *Hide*, ubi sup.

(d) *Lohrasps*, fils de *Gushtasp* ou *Hystaspe*.

(e) C'est l'Edifice où les *Parsis* conservent le feu sacré.

(f) *Choder-lahomer*.

des feux *céleſtes*, dans un *Pyrée*. Alors auſſi ils commencerent d'ériger des Autels, & d'y faire des Sacrifices. C'eſt ainſi qu'il faut diſtinguer dans les anciens Ecrivains le détail qu'ils nous donnent des uſages religieux des Peuples. Il faut prendre garde, qu'ils réduiſent à un même tems ce qui s'eſt pratiqué en divers âges, & en différentes circonſtances. Ils font pis encore : comme nos Voiageurs modernes, ils font des uſages particuliers ceux de toute la Nation ; ils attribuent à tout un Etat l'uſage d'une ſeule Province. Nous l'avons déja remarqué : nous le rediſons en paſſant.

Les anciens Perſes, c'eſt-à-dire, ceux qui n'avoient pas encore dégeneré de l'orthodoxie des Patriarches, n'admettoient qu'un principe éternel de toutes choſes, unique, excellent en bonté, tout puiſſant, &c. Ils appellerent ce principe du nom d'*Hormuz* & d'*Hormizda Choda*, d'où les Grecs firent par corruption *Oromazdes*. Dans la ſuite ces mêmes Perſes poſerent un principe créé du mal, auquel ils donnerent le nom d'*Abariman*, d'où les Grecs firent leur *Arimanes*. Ce nom, dit *Hide*, eſt dérivé de deux mots ſynonimes, qui ſignifient corrompu, ſoüillé. Cette répetition a la force d'un ſuperlatif. C'eſt comme ſi on diſoit, extrémement ſoüillé. *Raiman* ſignifie auſſi trompeur. On ne ſçauroit bien fixer l'époque de cette opinion : mais comme il y a beaucoup d'apparence, que la chute & la rebellion du Démon, & la déſobéïſſance d'*Adam* y ont donné lieu, on peut bien croire qu'elle eſt preſque auſſi ancienne que les ſucceſſeurs des premiers Patriarches ; & peut-être eſt-elle égale en ancienneté à la plus rigide orthodoxie qu'on puiſſe attribuer aux anciens Perſes. Dans les anciens livres de cette Nation, le mot *Abariman* eſt preſque toujours renverſé de cette façon *uɐɯıɹɐqⱯ*, pour marquer combien cet Etre eſt déteſtable, & peut-être auſſi pour mieux exprimer le caractére de cet ennemi du genre humain.

Pluſieurs Auteurs ont ſuppoſé aux Perſes une coéternité de ces deux principes, & ont débité qu'ils s'étoient faits une guerre éternelle, à l'occaſion de la création du monde : mais qu'enfin le bon principe aiant du deſſus, l'avoit créé. Il auroit été ſans aucun mélange de mal, ſi *Arimanes*, ou le mauvais Principe, n'avoit rompu l'œuf, où tous les biens étoient renfermés, comme nous l'allons dire dans un moment, pour y introduire les maux qui affligent les hommes. D'autres un peu mieux inſtruits, ou de meilleure foi, ont dit, qu'*Ariman* étoit un *Dieu créé des Tenebres* ; qu'*Oromazdes* eſt ſeul & ſans aſſocié ; qu'il a créé la Lumiére & les Ténébres ; que le bien & le mal ſont originaires du mélange de cette lumiére avec les Ténébres ; que de ce mélange eſt venu le monde d'aujourd'hui ; & que ce mélange continuera juſqu'à ce que le bien & le mal ſoient, pour ainſi dire, *réapropriés* chacun à ſon monde. Dans (*a*) *Plutarque* on lit, que ces deux Principes toujours oppoſés l'un à l'autre, ſe firent chacun des Créatures. Oromazdes né dans la lumiére, & lui-même ſource de la lumiére, créa pluſieurs Dieux ou Génies ; ſçavoir, la bonté, la vérité, la ſageſſe, la juſtice, les biens & la volupté honnête. Arimanes oppoſa autant de Démons ennemis à Oromazdes ; c'eſt-à-dire, la méchanceté, le menſonge, &c. Celui-ci fit encore vingt-quatre Génies, & les enferma dans un œuf. Arimanes de ſon côté en fit autant, rompit l'œuf, & fut ainſi le pernicieux auteur du mélange des biens & des maux. Mais il arrivera qu'enfin Arimanes ſera détruit, & que le bien ſera victorieux du mal. (*b*) Alors la terre reprendra ſa premiére uniformité. Il y aura une vie éternelle ; on ne verra qu'une ſocieté de gens de bien.

Ceci nous conduit naturellement à trois ſuppoſitions : la premiére, que les anciens Perſes aiant eu connoiſſance de la chute des Démons, & trouvant des difficultés inſurmontables à concilier la bonté de l'Etre ſuprême avec la corruption du genre humain, auſſi ancienne que la création du premier homme, crurent devoir attribuer cette corruption au Chef de ces Anges ou Démons rebelles ; d'autant plus que cette rebellion aiant peut-être précedé de pluſieurs ſiécles la création de la Terre & du genre humain, il ſe peut bien que les premiers hommes aient regardé le Diable comme un agent preſque auſſi puiſſant que l'Etre ſuprême. La ſeconde, que l'attribution de la Lumiére à Oromazdes, & celle des Ténébres à Arimanes, conſiderées allégoriquement, n'ont rien de plus choquant, que les diſcours ordinaires dans le Chriſtianiſme, où Dieu eſt déclaré ſource du Bien & de la Lumiére, & le Démon auteur du mal & des ténébres. La troiſiéme enfin, que toute cette doctrine priſe

(*a*) Paſſage de *Plutarque* cité par *Hide*, Ch. 22.

(*b*) Voiez ſur cette matiére le curieux Ouvrage de *Burnet*, intitulé *Telluris theoria ſacra*.

un peu trop à la lettre, peut avoir été puisée dans la Relation que Moïse nous a laissée de la Création de la Lumiére, de sa séparation d'avec les ténebres, de la tentation du premier homme, de sa chute, de sa désobeïssance & de la corruption de ses descendans. Or toute cette histoire est si mortifiante pour l'homme, & donne une si grande idée du pouvoir que Dieu a bien voulu laisser au Diable, qu'il n'est pas surprenant que les premiers Peuples aient regardé celui-ci comme un principe souverain, même comme un Dieu indépendant & absolu, qui détruit ou corrompt à sa fantaisie tous les ouvrages de l'Auteur suprême du bien, s'oppose à ses intentions, & par sa méchanceté fait un *mélange continuel de ses Ténebres avec la Lumiere*.

On lit dans quelques Ecrivains une origine assez singuliére du mauvais Principe. *Oromazdes*, disent-ils, se voiant seul, se dit à lui-même (*a*) *si rien ne s'oppose à moi, qu'y aura-t'il de glorieux pour moi?* Cette pensée produisit l'Auteur des Ténébres, cet *Ariman* ou *Arimanes*, qui ne veut, & même ne peut que le mal. Arimanes s'éleva aussi-tôt contre Oromazdes, lui déclara la guerre, & par ses oppositions perpétuelles à la volonté divine, travailla contre son gré, mais par le décret immuable de son Créateur, à la gloire de cet Etre souverain. Dans ce récit, où nous voions un Etre souverainement bon, Créateur d'un Etre souverainement mauvais, & cela pour sa propre gloire, il paroît d'abord quelque chose de spécieux, & qui semble avoir du rapport à ce passage d'un ancien Prophéte, qui dit que Dieu a fait le méchant pour le condamner. Cela soit dit en passant; car il ne s'agit ici ni de rechercher d'où vient le mal, ni de disputer sur une matiére trop subtile & trop délicate.

Pour revenir à cet Arimanes, les anciens Perses ajoutoient, que les Anges furent les Médiateurs entre Oromazdes & lui; que la paix se fit, à condition que le (*b*) Monde inférieur seroit abandonné pour sept mille ans à Arimanes, après quoi le Monde devoit être rendu à la *Lumiere*. Ceux qui existoient dans le Monde avant cette paix, furent détruits. Les premiers hommes, c'est-à-dire, nos premiers parens (*c*) furent créés d'une façon extraordinaire. Tous les animaux de même. Lorsque les hommes n'étoient encore que des Esprits sans corps, la Lumiére résolut de faire d'eux ses troupes auxiliaires contre *Arimanes*; & pour cet effet elle les revêtit de corps. Alors ils firent leurs conditions, qui furent que la Lumiére ne les abandonneroit pas, jusqu'à ce qu'enfin ils fussent victorieux d'Arimanes & de ses Troupes. C'est après cette victoire qu'il doit y avoir une résurrection des corps, une séparation de la Lumiére d'avec les Ténébres, & une délivrance glorieuse. Qu'on explique tout cela comme on voudra; (*d*) qu'on le regarde, si on le juge à propos, comme allégorique & métaphorique; toujours est-il sûr, qu'on y découvre quelques idées qui s'accordent avec celles du Christianisme. On va lire dans ce qui suit des choses qui n'en approchent pas moins.

Selon les anciens Perses, les (*e*) Anges sont les Ministres de Dieu, qui se servit d'eux pour créer les Cieux. Cette création se fit en quarante-cinq jours. (*f*) Elle fut suivie d'horribles ténébres: mais à la vérité ces ténébres étoient à une distance considérable de la lumiére. A la vue de ces ténébres Dieu connut bientôt qu'il avoit un puissant ennemi à combattre, & que cet ennemi étoit assisté de Troupes nombreuses.

(*a*) Ceci est un peu paraphrasé. On trouve dans *Hide* ces paroles, *nisi fuerint mihi controversia quomodo erit?* La Secte que *Hide* nomme des *Zervanites*, enseignoit que la Lumiére produisit des Etres lumineux & spirituels; que le principal de ces Etres eut un doute; & que ce doute produisit le Diable. Quelques autres débitent d'une autre façon l'origine des deux Principes; sur quoi on peut lire le traite de l'ancienne Religion des Perses du Docteur *Hide*.

(*b*) C'est apparemment la Terre, ou notre Monde, qu'on entend par là.

(*c*) Voiez *Hide*, ubi sup.

(*d*) Le mélange des Ténébres & de la Lumiére peut s'expliquer de l'entrée ou de la descente de l'ame dans le corps. La séparation de la Lumiére & des Ténébres, du retour de l'ame, c'est-à-dire, de sa séparation d'avec le corps. Les Grecs ont appellé l'un [illegible] & l'autre [illegible]. On nous pardonnera cette érudition, qui est beaucoup plus étendue dans le Traite de *Hide*, Ch. 22. Le retour des ames à la vie après la mort du corps n'a pas été moins célébré chez les Germains & les Peuples Septentrionaux, que chez les Orientaux; sur quoi on peut lire les *Antiquités Septentrionales & Celtiques* de *Keisler*.

(*e*) Les bons Anges.

(*f*) *Hide* explique cela des Ténébres qui couvroient l'Abime, & ce qui suit de l'Empire du Démon, de la revolte des mauvais Anges, de leur chute, & de la maniere dont ils furent chassés du Ciel.

breuses. Il leur opposa quatre Anges vaillans & aguerris, qui combattirent cet ennemi, & le réduisirent enfin à l'extremité. Le Diable vaincu fut contraint de se soumettre à la discrétion du vainqueur : mais Dieu ne voulut pas le détruire au point de l'anéantir. Il considéra que le Diable & ses Sujets étant détruits, la gloire de l'Etre suprême, sa miséricorde & ses autres vertus n'auroient plus le même éclat dans le monde. (*a*) Ces vertus sublimes ne trouvant plus de contradiction qui en relevât le mérite, elles tomboient dans une espéce d'obscurité : personne n'en auroit été frappé dans la suite. Une bonté si uniforme, si absolue, on nous permettra ces expressions, sembloit indigne de l'Etre suprême. Elle ne laissoit aucune distinction entre le bien & le mal, entre le vice & la vertu. Pour toutes ces raisons, Dieu permit au mal & à son auteur de subsister dans le monde, & voulut que l'un n'allât jamais sans l'autre, de la même maniére que le bien est toujours une production de Dieu, & ne va jamais sans lui. La durée du Monde, tel qu'il est, & de l'empire du Démon est fixée à douze mille ans, à compter depuis sa premiére création, c'est-a-dire, sans doute, depuis la création de la matiére, ou de la masse de l'Univers, pour s'exprimer en termes vulgaires. Il s'étoit écoulé trois mille ans depuis cette création jusqu'à la défaite du Diable. A l'égard des neuf mille ans qu'il devoit durer encore, Dieu les divisa en trois périodes. Il permit au Diable d'en choisir un, & lui donna le pouvoir de tenter & de tourmenter les hommes pendant ce tems-là. Dieu proposa ce choix au Démon, en lui montrant trois doigts de la main ; & le Démon choisit le doigt du milieu.

Ce choix persuade aux Sectateurs de cette opinion, que toutes les affaires de ce monde sont incertaines ; qu'il n'y a rien de stable & de fixe dans les choses. Avant que Satan tourmentat les hommes, & que ceux-ci eussent abusé de leur bonheur & de leur tranquilité, les vertus & la piété régnoient dans le Monde ; & c'est-là le siécle d'or des anciens Perses. Les désordres du siécle de corruption introduisirent les guerres & les maladies : cependant Dieu touché de ce triste état du genre humain a établi un tems de relâche, pendant lequel les hommes doivent être heureux & tranquilles. Après ces douze mille ans il y aura un Jugement universel, une dissolution de l'Univers. Les morts ressusciteront ; les gens de bien seront reçus dans le Ciel, & récompensés de leur vertu. Les méchans seront punis ; leurs ames seront tourmentées à proportion de leurs péchés ; & deux Anges présideront à leurs tourmens. Enfin ils ressusciteront aussi. Dieu, par sa miséricorde infinie leur pardonnera leurs crimes, & leur assignera des demeures à une certaine distance de cette béatifique vision de Dieu, qui doit faire la félicité des bons. Ces méchans auront une marque noire au front, pour les distinguer des gens de bien. Alors enfin le Diable & ses Anges seront jugés, leur Empire détruit pour jamais. Ainsi raisonnoient les Sabéens par rapport à quelques passages de l'Ecriture Sainte mal entendus, & expliqués à leur fantaisie.

Voilà en abregé ce qui nous est resté de la croiance des anciens Perses touchant la Divinité suprême, l'origine des deux Principes & la création de l'Univers. Les bornes de cette description ne permettent pas de discuter une matiére si difficile, & chargée d'ailleurs d'une érudition, qui n'est pas à la portée de toutes sortes de Lecteurs. On a déja dit qu'il y a apparence que les premiers Perses suivoient la Religion des Patriarches, & qu'après avoir été retirés du *Sabéisme* de leurs Peres, dans la suite ils retomberent dans ce même *Sabéisme*. Ils y persisterent jusqu'au tems de (*b*) *Darius* fils de *Gushtasp*, ou *Hystaspe*. Ce *Sabéisme* différoit de l'Idolâtrie des Grecs : mais ceux-ci, faute d'entendre le Culte des Perses, ou par complaisance pour le leur, attribuerent les objets de leur Idolâtrie à ces anciens Perses. Par exemple (*c*), voiant le Culte civil dont cette Nation honoroit les Elemens, car elle ne se bornoit pas au feu, ils lui attribuerent celui de Junon, emblême de l'air ; de Jupiter emblême du Ciel ; de Vulcain emblême du feu, &c. Cependant il n'y avoit en tout cela que du respect pour l'emblême, point de Culte réel, point de priéres adressées à lui, point de sacrifices. C'est donc avec beaucoup de précaution qu'il faut lire le détail que donnent les Auteurs Grecs de la Religion des anciens Perses : mais on doit prendre garde aussi à distinguer l'orthodoxie de ce Peuple, d'avec les Hérésies qui s'introduisirent. C'en étoit une que cette Statue érigée à Venus par *Artaxerxes* dit *Mnemon*.

(*a*) Ceci est un peu paraphrasé.

(*b*) Roi de Perse surnommé aussi *Hystaspe*. On prétend qu'*Hystaspe* ou *Gushtaspe* étoit un surnom.

(*c*) C'est *Hide* qui parle.

Il faut de même regarder comme une Hérésie le Culte de *Diane*, qui selon *Hide*; pourroit bien avoir été la même que Venus.

Une des plus considérables Hérésies dans la Religion de ces anciens Perses étoit celle des Mages de *Capadoce*. Dans leur Culte, dit le sçavant Anglois d'après *Strabon*, (*a*) ils méloient l'Idolâtrie (*b*) aux honneurs civils dûs au feu. En effet ils avoient des Temples & des Images, contre ce que les Perses orthodoxes pratiquoient. Ils promenoient en Procession leurs Dieux; ils sacrifioient sur des Autels, & assommoient les victimes avec un maillet de bois. Ils enterroient les morts, excepté les Mages qu'ils exposoient aux Oiseaux carnaciers, selon la pratique des Perses. Leurs Pyrées consistoient en de grands enclos, au milieu desquels on voioit un Autel, ou un foier, dans lequel leurs Mages conservoient quantité de cendres, & un feu qui bruloit continuellement. Ils s'assembloient là tous les jours, & chantoient leurs priéres devant ce feu, tenant à la main une poignée de verges, aiant sur la tête une mitre, dont les larges cordons couvroient la bouche & une partie du visage de ces Mages. Dans la suite de ce Chapitre nous parlerons de quelques-autres Hérétiques de l'ancien *Gaurisme*; parlons maintenant de l'ancien *Sabéisme* des Perses.

Selon *Herodote*, ils n'avoient autrefois, ni (*c*) Temples, ni Statuës, ni Autels. L'usage des Temples s'étoit pourtant déja introduit du tems de cet ancien Historien, comme on l'a déja dit: mais peut-être étoit-il moins fréquent qu'il ne le fut dans la suite, & quoiqu'il en soit, ils ne croioient pas que la Divinité fut renfermée dans ces Temples. Ils sacrifioient, continue l'Historien Grec, des victimes à *Jupiter*, c'est-à-dire, à toute l'étendue du Ciel, qu'ils appelloient *Jupiter*: mais si cela est bien véritable, il faut croire que par cette étendue du Ciel, ils entendoient Dieu lui-même, comme la plupart des Idolâtres dont on parlera dans la suite. Ils sacrifioient aussi, suivant le même Auteur, au Soleil, à la Lune, à la Terre, aux Vents & à l'Eau; Culte qui ne différoit pas de celui des Elémens, mal entendu par cet Historien.

Le Culte de ces Perses n'étoit accompagné ni de libations, ni d'autres Cérémonies de cet ordre. On se contentoit de sacrifier dans un lieu bien net. Là même, celui qui sacrifioit faisoit ses priéres, & ne prioit pas pour lui seul, mais pour toute la Nation en général, & pour le Roi en particulier. Après le sacrifice, le Sacrificateur dépeçoit la Victime, mettoit les chairs du Sacrifice sur du Treffle, & chantoit ensuite. Pour rendre le Sacrifice valable, il falloit qu'un Mage y fût présent. Chacun solemnisoit le jour de sa naissance avec plus de cérémonie qu'aucun autre jour de l'année. Ils croioient qu'après la valeur, rien n'étoit plus beau que d'avoir grand nombre d'enfans; & pour cet effet ils avoient plusieurs femmes, comme les autres Orientaux. Les enfans ne paroissoient qu'à l'âge de cinq ans devant leurs Peres. A cet âge on commençoit à leur enseigner trois choses; à monter à cheval, à bien tirer, & à dire la vérité. On ajoute que ces anciens Perses faisoient consister principalement l'éducation dans les bons exemples, & regardoient le mensonge comme la chose du monde la plus honteuse. On ne punissoit point les gens pour la première faute qu'ils faisoient. Il leur étoit défendu de nommer ce qu'il n'étoit pas permis de faire. Après le mensonge, rien n'étoit plus honteux que de devoir; & cela étoit fondé entr'autres sur une raison, que l'expérience confirme assez. C'est que ceux qui doivent sont exposés souvent à mentir, & que les soucis causés par les dettes engagent les Débiteurs dans des détours infinis. Auguste fit acheter le lit d'un Gentilhomme Romain extraordinairement endetté, croiant qu'un homme, qui pouvoit être tranquille & dormir dans cet état, devoit avoir communiqué à son lit la vertu d'endormir les gens. En ce tems-là on ignoroit peut-être la vertu des banqueroutes, qui non-seulement ôte les soucis à l'esprit du Débiteur, & le laisse dormir en repos, mais donne encore le calme à sa conscience. On regardoit chez ces anciens Perses un lépreux, comme un homme qui avoit péché contre le Soleil, à cause de quoi on lui défendoit toute communication avec les personnes saines. Cracher, ou se soulager de quelqu'autre nécessité dans les eaux d'un Fleuve, y jetter des corps morts, ou s'y baigner seulement, étoient des choses soigneusement défendues. Ils exposoient leurs morts à des oiseaux & à des chiens. Enfin ils avoient grand soin de détruire les Insectes & les Reptibles nuisibles.

(*a*) *Hide*, ubi sup. Cap. 3.
(*b*) *Ignicolatriam cum Pyrodulia miscuerunt.*
(*c*) *Pyrées.*

On nous parle aussi des Pyrées, qui furent consacrés à divers Dieux pendant le
Sabéisme des Perses. Un Auteur Arabe en rapporte sept, qui étoient dédiés aux
sept Planétes, & ajoute qu'on y bruloit des parfums à leur honneur : mais Hide en
suivant toujours son sistême, sauve ingénieusement ici les Perses de l'Idolâtrie. (*a*)
Ces sept Pyrées, dit-il, portent tous un nom qui est pris de la qualité d'un certain
Météore lumineux, ou de l'aspect d'une Planéte : mais dans ces Pyrées on n'adoroit
pourtant que Dieu. C'est comme lorsque chez nous on bâtit une Chapelle ou un
Temple en mémoire de quelque évenement, ou à l'honneur de tel ou de tel Saint.
On n'y adore que Dieu seul, & on ne s'y adresse véritablement qu'à sa Majesté Su-
prême. Outre cela, Hide assure que les Perses Sabéens rendoient leur Culte civil
à l'Air, aux Planétes ; mais qu'ils ne s'acquittoient du Culte religieux que dans des
Temples.

Passons à l'ancien Culte du Soleil, sous le nom de *Mithra*, nom qui vient de (*b*)
*Mihr*, qui dans l'ancienne Langue Persane veut dire *Amour* & *Misericorde*. On sçait
assez le Culte religieux que toutes les Nations Idolâtres ont rendu à cet Astre ;
mais à s'en rapporter au sçavant Anglois, que nous avons cité ci-devant, ce Culte
n'étoit que civil chez les Perses. C'est donc en vain que les Grecs ont appellé
*Mithra le grand Dieu des Perses.* Ils ont erré en cela, comme en beaucoup d'autres
choses. Aujourd'hui encore les Gaures déclarent qu'ils n'adorent que Dieu seul ; &
quand on leur demande pourquoi ils se prosternent devant le Soleil Levant, (*c*)
c'est, répondent-ils, un simple hommage que nous rendons à la plus parfaite de
toutes les Créatures qui soient sorties de la main de Dieu après l'homme. Ils ajou-
tent, que Dieu a mis son Trône dans le Soleil ; & sur ce fondement ils honorent
avec respect le séjour de sa Majesté Divine. Cependant ces homages civils éfraiérent
autrefois la conscience des Perses Chrétiens. Ils crurent y remarquer de l'Idolâtrie.
Si ces Chrétiens avoient été un peu plus subtils Logiciens, ils auroient pû se sau-
ver par des distinctions. Il faut avouer pourtant que leurs scrupules ont pû avoir
été poussés trop loin, & que c'étoit un reste de ces préjugés, que le Christianisme
avoit hérité des Juifs contre tout ce qui avoit apparence d'Idolâtrie. Les Juifs étoient
si enclins aux superstitions de leurs voisins, que Dieu jugea nécessaire de leur don-
ner de la haine contre tout ce qui en avoit l'apparence. Il se peut aussi, c'est tou-
jours le langage de Thomas Hide, que nous copions, qu'il y ait eu de l'obstination
& de l'humeur dans la conduite de ces Chrétiens, ou plutôt, comme il le dit, c'est
que la persécution qui s'éleva en ce tems-là contre les Chrétiens, à l'occasion de
leur scrupule contre le Culte civil du Soleil, fut un tour des Mages, qui craignoient
que le Christianisme ne prit le dessus, & n'abolit enfin le Magisme.

Les Grecs & les Romains, qui reçurent le Culte de *Mithra*, y mêlerent une disci-
pline de leur invention, & l'attribuerent ensuite aux Perses, & c'est ce que l'on
peut voir plus au long dans l'Auteur Anglois, de même que les cérémonies de ceux
que l'on initioit à *Mithra*. On doit consulter aussi l'Ouvrage de M. de *La Torre*,
Evêque d'Adria, qui a parlé fort en détail du Dieu *Mithra*, & des cérémonies de
son Culte, établi à Rome, depuis la Guerre que Pompée fit aux Pirates, & qui y
dura jusqu'au quatriéme siécle de l'Ere Chretienne. On ignore ce que pensoient au
juste de ce Dieu les anciens Perses ; & toutes les représentations que nous en avons,
sont l'ouvrage des Romains. Voici proprement à quoi se réduisoit la pratique pré-
tendue religieuse des Perses.

D'abord il faut se ressouvenir que le Soleil étoit, suivant l'opinion de ce Peuple,
une Créature très-excellente, qui, par son ministére & ses bienfaits, lui paroissoit
un emblême parfait de l'Etre Supréme, Créateur de l'Univers. A cause de cela,
le Soleil étoit toujours de la partie dans le Culte religieux qu'on rendoit à Dieu ;
& comme l'Astre n'étoit que l'Image de Dieu, il n'avoit aussi que des honneurs ci-
vils, c'est-à-dire, des salutations, (*d*) des inclinations profondes, peut-être même
quelques encensemens, tandis que Dieu recevoit les supplications, les priéres, les

(*a*) Ainsi, par exemple, *Azurmihr*, qui est le nom d'un *Pyrée*, signifie le feu du Soleil. *Azur* veut dire feu. Un éclat, pour ainsi dire, tout particulier du feu du Soleil avoit donné lieu à la dédicace de ce Pyrée. Cet exemple suffit pour juger du reste. Voiez l'Auteur Anglois, Ch. 3. de son Ouvrage. Il croit aussi qu'on peut supposer que ces Pyrées avoient pour symbole quelque Planéte, de la même maniére qu'on voit aujourd'hui le Croissant sur les Mosquées des Mahométans.

(*b*) Ceci est copié du Ch. 4. de *Hide*.

(*c*) Citation dans le meme Auteur.

(*d*) *Prostrationes*, Hide, ubi sup.

vœux, & tout l'ordinaire du Culte réellement religieux. Avant *Zoroastre* le Soleil étoit honoré, comme on dit vulgairement, *sous la couverture du Ciel.* Après lui les choses changerent. Ce Réformateur consacra un (*a*) Antre symbolique à *Mithra*; & dans cet Antre, où on voioit la représentation de notre Monde & les constellations du Ciel, on ne servoit pourtant que le Dieu Suprême. Veut-on quelque chose de plus précis sur les honneurs rendus au Soleil? le voici. Les Perses avoient une espéce de (*b*) dévotion, dont le Soleil & les autres Planétes étoient l'occasion, sans que pour cela elle se rapportât moins directement à Dieu. Elle s'adressoit à lui; elle commençoit en son nom, & consistoit en [illegible]emens des graces qu'il nous accorde par le moien du Soleil, de la [illegible] ainsi du moins, qu'en pense l'Auteur Anglois, qui dans tout le Trait[illegible] faisons usage, s'éforce de prouver, que le Culte des *Sabéens*, & des *Guebr*[illegible] aujourd'hui, n'est nullement Idolâtrique.

Quand les anciens Perses faisoient marcher leurs Armées, après le signal donné de la tente du Roi, (*c*) on exposoit sur cette tente, & à la vue de tout le monde, l'Image du Soleil enchassée dans du Cristal. Les Armées ne marchoient qu'après le Soleil levé; & on portoit à leur tête des autels d'argent, sur lesquels étoit leur feu sacré.

Tel étoit l'état de ces Perses Sabéens, qui avoient dégeneré de la Religion des premiers descendans de Noë. L'origine de ce Sabéisme étoit due à la nécessité reconnue par ces premiers hommes d'un Médiateur capable de les reconcilier avec Dieu. » Sentant leur néant & leur indignité, ils ne pouvoient, dit (*d*) *Prideaux*, comprendre qu'ils pussent d'eux-mêmes avoir accès auprès de l'Etre Suprême. Ils le trouvoient trop pur & trop élevé pour des hommes vils & impurs, tels qu'ils se reconnoissoient. Ils en conclurent, qu'il falloit qu'il y eût un Médiateur, par l'intervention duquel ils pussent s'adresser à lui: mais n'aiant point de claire révélation de la qualité du Médiateur, que Dieu destinoit au monde, ils se choisirent eux-mêmes de Médiateurs, par le moien desquels ils pussent s'adresser au Dieu Suprême; & comme ils croioient d'un côté, que le Soleil, la Lune & les Etoiles étoient la demeure d'autant d'Intelligences qui animoient ces Corps Célestes, & en régloient les mouvemens; de l'autre, que ces Intelligences étoient des Etres mitoiens entre le Dieu Suprême & les hommes, ils crurent aussi qu'il n'y en avoit point de plus propre à servir des Médiateurs entre Dieu & eux. » Il y a apparence que les Perses introduisirent ces opinions dans cette Religion, qu'ils prétendoient avoir reçue d'Abraham.

Ajoutons ici que les autres Paiens, qui presque tous avoient les Astres pour principal objet de leur Culte, ne croioient pas, du moins la plûpart, que les Astres fussent des Divinités, & ne les regardoient que comme les voitures des Dieux qu'ils promenoient autour du Monde.

Cette opinion peut se vanter aussi d'une grande antiquité. Le Peuple sans doute ne pensoit pas si subtilement, & rendoit de bonne foi un Culte religieux aux Astres mêmes.

## Législateurs *des* Perses; *leurs* Hérétiques.

On dit qu'avant *Zoroastre* les Perses avoient eu deux célébres Législateurs; l'un nommé *Keyomaras*, ou *Chaiomer*, qui fut Roi de Médie, & l'autre *Poreode-keschang*. Comme les *Gaures* des Indes ne connoissoient que celui-ci, qu'ils appellent leur *premier Réformateur*, il se peut fort bien que *Chaiomer* & *Poreode-keschand* ne soient qu'une même personne. Mais le grand Réformateur de la Religion des Mages fut (*e*) *Zoroastre*, qui, selon M. *Hide*, (car tous les Sçavans ne pensent pas comme lui), vivoit du tems de Darius Hystaspes. On ne sçait pas bien de quel païs il étoit. (*f*) *Lord* le fait

(*a*) Cet Antre représentoit le Monde. Voiez un passage de *Porphyre* dans *Hide*, ubi sup.

(*b*) *Hide* l'appelle *Mithra celebratio & salutatio*.

(*c*) *Quint. Curt.* Lib. 3.

(*d*) *Histoire des Juifs*, L. 3.

(*e*) Ou *Zerdusht*, qu'on traduit par Prince ou Chef des Mages; *Antistes Magorum*. D'autres l'expliquent autrement. Voiez *Hide*, ubi sup.

(*f*) *Histoire de la Religion des anciens Persans*; traduite de l'Anglois, & imprimée à Paris.

fut originaire de la Chine. C'est l'opinion des Gaures des Indes, qui lui donnent pour pere un pauvre Chinois nommé *Espintamen*, & pour mere une certaine *Dodo*. On a fort bien remarqué, que ces deux noms ne sont pas Chinois. Quelques autres disent qu'il étoit Méde ; & d'autres enfin qu'il étoit Juif ; (*a*) non-seulement de sa naissance, mais même de Religion. (*b*) *Hide* croit qu'il étoit Persan, & que dans sa jeunesse il fut Serviteur de quelque Prophéte des Juifs. C'est ce que les Orientaux disent aussi : (*c*) mais ils varient à l'égard du Maître de Zoroastre, les uns disant qu'il fut Disciple ou Domestique d'*Ozeir*, qui est *Esdras*, les autres d'un Prophéte Disciple de *Jérémie*. Les autres (*d*) remontant plus haut le font Disciple d'*Elie* : " mais, comme dit fort bien le Docteur *Prideaux*, les tems d'Elie & d'Esdras » ne conviennent point à Zoroastre. Celui-là avoit vécu long-tems avant lui ; & » celui-ci ne vint qu'après lui ". Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut Domestique de Daniel ; » qu'il apprit sous lui, continue le Docteur *Prideaux*, les connoissances » sacrées & Prophanes qu'il possédoit ; & qu'il résolut de s'ériger en Prophéte, dans » l'espérance que s'il jouoit bien son rolle, il parviendroit aux mêmes honneurs que » son Maître ". Il paroît tant de Judaïsme dans sa Doctrine, qu'on peut bien croire qu'il avoit vécu long-tems parmi les Juifs, si tant est qu'il ne fût pas né parmi eux. Mais cette Doctrine Judaïque répandue dans les Ouvrages de Zoroastre ne pouvoit-elle pas avoir été établie dans la Perse long-tems avant lui ?

Quoiqu'il en soit, Zoroastre commença de se produire dans l'*Aderbejan*, qui est l'ancienne Médie ; & pour faire valoir la réforme qu'il méditoit, il voulut se rendre illustre par des miracles & par une retraite affectée. Il prenoit du feu, & le manioit sans se bruler ; il se faisoit verser de l'airain fondu sur le corps, & on voioit cet airain reprendre sa premiére solidité sur sa poitrine toute nuë, sans que le prétendu Prophéte en reçût du mal. Il fit ce dernier miracle devant *Gustasp* (*Darius Hystaspes*) qu'il vouloit convertir à sa réforme.

La retraite de Zoroastre dans une Caverne ressembloit à celle de *Numa*, & fut imitée par (*e*) Mahomet. Nous avons déja parlé de l'*Antre de Mithra*, où Zoroastre se retiroit, sous prétexte de se donner tout entier à la priére & à la méditation, à la vûë des figures symboliques qui représentoient ce Dieu, & les mystéres de la Religion. Zoroastre composa dans cette retraite le fameux (*f*) *Zend*, ou *Zend-avesta*, qui renferme dans ses douze parties toute la Doctrine de ce faux Prophéte, & l'ancien *Magianisme* réformé par lui. Il le présenta à Darius. A l'imitation de Zoroastre, plusieurs dévots Sectateurs de sa réforme choisirent les antres & les cavernes pour y faire leurs méditations ; & cette mode dura long-tems.

Un Auteur Arabe cité par le Docteur *Hide*, raconte de quelle maniére le Prophéte des Perses déclara sa mission à *Darius*. Ce fut vers la 31. année du Régne de ce Monarque. En lui présentant le *Zend*, qu'il disoit avoir apporté du Ciel, avec la (*g*) *Sudra* & la Ceinture sacrée, il se qualifia Prophéte de Dieu, & exhorta Darius à recevoir la nouvelle Religion. Le Monarque lui demanda des Miracles. Outre celui dont on a parlé, *Zoroastre* fit croitre un Ciprès en fort peu de tems, & à une grosseur extraordinaire : mais cela n'empécha pas les cabales des Mages *Sabéens* contre lui. (*h*) Ils corrompirent le portier de Zoroastre, & l'engagerent à mettre dans la chambre du Prophéte Mage des os de chiens, & des ongles & des cheveux de morts, qui sont des choses pour lesquelles les Perses ont beaucoup d'horreur. Ensuite ils insinuerent à Darius le plus adroitement qu'ils purent, que Zoroastre étoit un Sorcier qui pratiquoit en secret toute sorte de maléfices. Darius convaincu par ses propres yeux, abandonna la réforme, & fit mettre en prison le pré-

(*a*) C'est l'opinion du Docteur *Prideaux*, Hist. des Juifs, L. IV.

(*b*) *Relig. Pers.* Cap. 24.

(*c*) Voiez les citations des Auteurs Arabes dans *Hide*, ubi sup.

(*d*) Citations dans *Prideaux*, ubi sup. & dans *Hide*.

(*e*) » Ce fut dans une Caverne, qu'avec le » secours de ses complices il composa l'Alco» ran. *Pythagore*, à l'exemple de *Zoroastre* son » Maître, se retira aussi dans une Caverne ". *Histoire des Juifs* par *Prideaux*, L. IV.

(*f*) *Zend*, lieu où on met du feu, *Igniarium*. *Estha*, du feu. Ce mot Chaldéen a du rapport à l'Hébreu *Esch* ; ainsi *Zendavesta*, ou *Zendvaeshta*, signifie *foier & feu. Igniarum & ignis.* Voiez *Hide*, ubi sup. Cap. 25. Par le nom de *Zendavesta* dont *Zoroastre* intitula son Livre, il voulut insinuer, que ceux qui le liroient avec soin, sentiroient allumer dans leur cœur le feu d'un véritable amour pour Dieu.

(*g*) La *Sudra* est la robe sacerdotale, ou plutôt le rochet des Prêtres Mages.

(*h*) *Hide*, ubi sup. Cap. 24. *Lord*, ubi sup.

tendu Réformateur. Pendant sa prison, les pieds d'un cheval que le Prince aimoit passionnément se retirerent de telle façon, qu'ils ne paroissoient plus du tout. Darius eut recours à ses *Mages*; aucun d'eux ne put trouver de reméde à cet accident. Zoroastre seul promit au Monarque de rendre l'usage des pieds à son cheval, mais à condition que le Roi se convertiroit sincérement avec toute sa famille, & qu'il éclairciroit la fourbe qui lui avoit été faite par ses ennemis. La guérison du cheval fut l'époque du parfait établissement de la Réforme. Il fut permis à Zoroastre de l'enseigner publiquement; sa réputation s'étendit bientôt par toute la Monarchie, & les Peuples le regarderent sans difficulté comme un *Envoié de Dieu*.

N'oublions pas que Darius exigea quatre choses du nouveau Prophéte, pour achever de se persuader la Divinité de sa Doctrine. (*a*) 1. de monter au Ciel, & d'en pouvoir descendre quand il voudroit. 2. de pouvoir sçavoir ce que Dieu faisoit en ce moment-là, & ce qu'il feroit dans la suite. 3. De n'être point sujet à la mort. 4. & enfin d'être invulnérable. Zoroastre répondit, qu'il n'avoit pas assez de pouvoir pour lui faire obtenir tout à la fois quatre choses si difficiles & si importantes, & qu'il étoit même dangéreux qu'un seul homme les possedât toutes, puisqu'il pourroit se vanter par ce moien d'être aussi puissant que Dieu même: mais que malgré les difficultés, & pour confirmer la vérité de sa mission, il demanderoit à Dieu ces quatre dons pour quatre personnes différentes. Darius obtint le premier; celui de connoître le présent & l'avenir fut accordé au Mage du Roi, afin qu'il pût diriger les entreprises de son Souverain; & les fils de Darius reçurent les deux derniers dons. Les Gaures disent que (*b*) *Beschuten*, ou *Pischuton*, qui reçut l'immortalité, vit encore dans un certain lieu où il est gardé par trente hommes. Il n'a été permis à aucun mortel d'en approcher, de peur qu'il ne devînt immortel comme Beschuten. Ainsi parle l'Auteur Arabe que cite M. *Hide*: mais on n'ignore pas combien les Ecrivains de cette Nation sont portés à débiter des Fables.

Zoroastre, après avoir établi sa Réforme dans la Perse, revint à *Balch*, qui selon son institution, devoit être le lieu de sa résidence en qualité d'*Archimage*, ou *Pontife* Souverain des Mages; & c'est là que comme Chef spirituel il régnoit sur l'Empire avec la même autorité, que Darius pour le temporel. Alors le désir de conquérir des ames, désir qui souvent ne cache pas moins d'ambition que les conquêtes temporelles, occupa uniquement ce Réformateur. Il entreprit de convertir *Argiaspe* (*c*) Roi de *Turan*, zélé Sabéen; (*d*) " & pour mieux en venir à bout, il emploia l'autorité de son Souverain. Le Prince Scythe, indigné qu'on voulût lui faire la Loi » *dans une affaire de conscience*, se jetta dans la Bactriane avec une armée, battit les » troupes de Darius, tua Zoroastre avec tous les Prêtres de son Eglise Patriarchale, » qui étoient au nombre de 80. & démolit tous les Temples de la Province ". *Loharsp* pere de Darius périt aussi dans cette irruption des Scythes. Les (*e*) Grecs ont conté quelques fables de la mort de Zoroastre, qu'il est inutile de rapporter ici.

Ces mêmes Grecs, & leurs Copistes n'en ont pas moins raconté au sujet de sa naissance. Ils rapportent, par exemple, (*f*) qu'il a été le seul qui soit venu au monde en riant; & que les artéres de sa tête battoient si fort, qu'elles soulevoient la main quand on l'appuioit sur l'endroit; ce qui présageoit qu'un jour il seroit un grand homme.

Mais tout cela n'approche pas des merveilles qui se lisent dans les Légendes des Gaures, touchant sa naissance & sa mission. (*g*) Le pere & la mere de Zoroastre, disent-ils, ennuiés de n'avoir point d'enfans, en demanderent ardemment à Dieu; & leurs priéres furent exaucées. *Dodo*, c'est le nom de la mere du Prophéte, étant enceinte de lui, fit un songe extraordinaire. Elle crut voir les Cieux en feu sur sa tête, & qu'une flame fort rouge couvroit l'étenduë du firmament. Quatre Grifons parurent en même-tems devant elle sous une forme effroiable; & il lui sembla que ces Grifons s'étant jettés sur son corps, vouloient arracher avec violence l'en-

(*a*) *Lord*, ubi sup. Ces demandes sont un peu différentes dans *Hide*.

(*b*) *Lord*, ubi sup. *Zoroastre* se servit d'une coupe pleine de vin, d'une Rose, d'une autre coupe pleine de lait, & d'une Grenade, pour procurer les quatre dons à *Darius* & aux autres: le détail de cette fable se trouve au Ch. 24. de la *Religion des anciens Perses*.

(*c*) *Hide* traduit le nom de cette Nation par *Turcæ Orientales*, & le Doct. *Prideaux*, L. IV. de son Histoire par *Scythes Orientaux*.

(*d*) Ce qui suit est tiré du Docteur *Prideaux*.

(*e*) Voiez les citations dans *Hide*, Ch. 24.

(*f*) Voiez ce qui est dit contre ces deux prétendus prodiges dans l'*Apologie pour les grands hommes*, &c. par *Naudé*.

(*g*) *Lord*, ubi sup. Ch. 3.

fant qu'elle portoit dans son sein: mais qu'en même tems un homme courageux & de bonne mine y remettoit adroitement cet enfant, & refermoit la blessure. Après cela les femmes & les enfans disparurent, & Dodo se réveilla. La bonne femme ne manqua pas de raconter au long, & sans doute avec des embellissemens, toutes les circonstances de ce songe. Le mari l'écouta; les conjectures se formerent, on rassembla toutes les circonstances qui accompagnent une grossesse, & on conclut enfin qu'il falloit aller au Devin. Le Devin répondit que le songe promettoit du bien & du mal à l'enfant; qu'il éclaireroit le monde par sa Doctrine, & qu'il auroit beaucoup d'ennemis: mais que Dieu ruineroit leurs efforts.

La naissance miraculeuse de l'enfant éfraia si fort le Roi de la Chine, qu'il envoia des gens pour le faire périr. Dans la suite il tacha de le faire empoisonner: mais Dieu le sauva toujours de tous les dangers ausquels sa vie fut exposée. Alors Zoroastre engagea ses parens à quitter la Chine, & à se retirer avec lui en Perse. La fuite du Prophéte fut toute miraculeuse; & entr'autres miracles, il fit geler les Riviéres qui se trouverent sur sa route, afin de pouvoir les passer à gué. Etant arrivé en Perse, il se livra tout entier à la priére, & (a) il prioit Dieu en se tenant sur un pied. Ceux qui inventent en matiére de dévotion, n'ont jamais un gout vulgaire. La méditation du Prophéte roula principalement sur les désordres que causent les déreglemens des hommes, qu'il attribuoit, comme les Mages ses prédecesseurs, au mauvais Principe qui gâte & détruit tous les ouvrages de Dieu. Il redoubla ses priéres, demandant à Dieu qu'il lui enseignât les moïens d'établir une réforme utile parmi les hommes. Dans ces efforts de méditation, il se trouva au milieu d'une profonde vallée, où il vit un Ange qui le salua comme *ami de Dieu*, & lui demanda ce qu'il cherchoit. Zoroastre répondit à l'Ange qu'il demandoit d'être présenté à Dieu, pour obtenir de sa bonté des Loix qui ramenassent les hommes à la vertu. Alors l'Ange lui donna quelque chose pour purifier son corps, & le transporta dans le Ciel, après lui avoir ordonné de fermer les yeux. C'est là qu'il vit la gloire de l'Etre suprême, ou que, (b) selon quelques Ecrivains, il entendit Dieu qui lui parloit du milieu d'un feu, & qu'il apprit de sa bouche même des Mystéres inexprimables, & les divers âges de la Monarchie des Perses. Zoroastre avoit demandé à Dieu de vivre jusqu'à la fin du monde, pour pouvoir enseigner continuellement aux hommes les devoirs de la véritable Religion, & la pratique de la vertu: mais à la vûe de tant de méchancetés qui se présenterent à lui dans tous ces âges, & qui lui parurent aller toujours en augmentant, il ne souhaita plus que de vivre autant de tems qu'il en falloit pour accomplir sa mission.

Zoroastre revint du Ciel avec le véritable feu céleste, & le *Zend*, ou *Zendavesta* dont nous avons parlé. Le Diable le tourmenta, & voulut lui persuader l'inutilité de ce feu, & la fausseté du Zend. Il lui offrit quelque chose de meilleur, une doctrine plus agréable, une longue vie, des honneurs mondains: mais Zoroastre armé de la grace de Dieu, résista au Diable & le renvoia en Enfer. Après avoir ainsi chassé le malin Esprit, il continua son chemin vers le lieu de la résidence de ses parens, & les convertit à sa Religion. Le bruit de cette conversion, & de la vie merveilleuse du nouvel Apôtre, ne tarda pas à se répandre. *Dodo* sa mere débita par tout les merveilles de sa conception; ce songe divin qui s'expliquoit si heureusement; cette vision de Dieu, & de la gloire du Ciel, par laquelle son fils étoit appellé à la qualité de Réformateur des hommes; ce feu céleste; ce Livre qui devoit exciter l'amour de Dieu dans leurs cœurs. Les merveilles de cette espéce sont bien entre les mains des femmes. Aussi furent-elles bientôt divulguées jusqu'à la Cour de *Darius*; & c'est-là le commencement de la Réforme de Zoroastre. Telles sont les fables que les Gaures & les Arabes racontent au sujet de leur Réformateur.

Après Zoroastre il s'éleva de tems en tems des doutes & des disputes dans la Religion. Les plus considérables de ces disputes eurent lieu sous le régne d'*Ardeshir* ou *Artaxerxes* surnommé *Babecan*, environ deux cens ans après JESUS-CHRIST. (c) La foi du Monarque en fut ébranlée. Il fit assembler tout le Clergé du Roiaume, & convoqua une assemblée générale. C'est ce que l'on peut voir en détail dans l'Auteur cité. Il suffit de dire, qu'entre quatre-ving-mille personnes qui composoient cette assemblée le Monarque n'en choisit que sept, ausquels il confia la résolution des doutes de sa conscience; & qu'entre ces sept un nommé *Erdawiraph* fut seul reconnu pour légiti-

(a) *Hide*, Cap. 25. *Rel. Pers.*
(b) *Hide*, Cap. 18. *Relig. Persar.* & ci-après.
(c) *Hide*, Cap. 21. *Relig. Persar.*

me restaurateur du Magianisme. Cet Erdaviraph voulant autoriser le caractère qu'il se donnoit d'*Homme Divin*, feignit un sommeil profond, pendant lequel il assura que son ame s'étoit détachée de son corps pour aller consulter Dieu. L'ame fut sept jours entiers en voiage; pendant ces sept jours le corps d'Erdaviraph fut toujours gardé à vuë par six Mages, ausquels le Roi se joignit aussi, & tous ensemble ils priérent & jeûnerent assiduement jusqu'à ce que l'ame fut de retour.

De toutes les Hérésies qui attaquerent la Religion des Mages, la plus considérable fut celle de *Manès* ou *Mani* pere du *Manichéisme*. Il étoit Peintre de profession. (*a*) Son Hérésie consistoit en un mélange de Magianisme & de Christianisme. Manès établissoit deux Principes opposés & éternels par eux-mêmes; l'un bon, & l'autre mauvais, qu'il appelloit *Lumiére* & *Ténébres*. On ajoute qu'il se disoit le Saint Esprit ou le Paraclet; qu'il soutenoit que le Monde visible avoit été créé (*b*) par le Diable; que (*c*) le Principe du bien en avoit créé un autre invisible & infini; que Jesus-Christ n'étoit point réellement apparu, & que celui qui s'étoit manifesté n'étoit qu'un phantôme. Il rejettoit l'ancien Testament, soutenoit l'éternité des ames humaines, & enseignoit aussi une espéce de Métempsychose, ajoutant que les ames ressusciteroient sans corps. Il se choisit douze Disciples à l'imitation de Jesus-Christ. Comme il établissoit deux Principes dans le Monde, il vouloit de même qu'il y eût deux ames dans l'homme; l'une bonne & fille de la Lumiére, l'autre mauvaise & fille des Ténébres. Il faisoit consister le Péché d'Adam & d'Eve dans le commerce du mariage. On attribue à Manès quantité d'autres opinions, les unes impies, les autres extravaguantes. Le Manichéisme étoit divisé en plusieurs Sectes.

A l'égard de leurs Rits, en voici quelques particularités remarquables. Le Manichéisme partageoit ses Sectateurs en deux corps: l'un étoit celui des Elus, & l'autre des Auditeurs, division imitée du Christianisme, où ceux qui composent l'Eglise, consistent en Elus & Appellés. Entre ces Elus du Manichéisme, il y en avoit douze principaux, qu'on appelloit *Maîtres*; & ils avoient un Chef que l'on appelloit à cause de cela le *Prince des Maitres*. Les douze Maîtres ordonnoient soixante & douze Evêques pris dans le corps des Elus, qui ordonnoient à leur tour des Prêtres & des Diacres. Les Elus participoient seuls aux mystéres, & devoient s'exercer continuellement à la méditation & à la pratique de la pureté, qui leur étoit représentée par les trois signes suivans, la bouche, le sein & la main. Par la bouche ils entendoient les pensées, & la parole, qui est le signe des pensées; par la main l'action; & par le sein toute sorte de luxure.

Les Manichéens se lavoient avec de l'urine. Cette Secte a produit divers Livres Apocryphes. Il sortit du sein du Manichéisme un autre Hérétique nommé *Mazdek*, qui sous prétexte de rétablir l'union & la fraternité parmi les hommes, enseignoit la communauté des biens & des femmes. Ce dernier article fut fort au gout (*d*) du Prince régnant. Il ne fut pas moins agréable, dit-on, aux jeunes gens de ce tems-là. L'Historien peut en être crû sur sa parole. Un autre Hérétique nommé *Chuaph* voulut aussi devenir Chef de Parti. Il enseigna plusieurs choses opposées au Magianisme, & rejetta le Culte du feu.

---

# CHAPITRE III.

## Religion *Moderne des* Gaures.

LA Religion des Mages, ou plûtôt celle des Sabéens subsiste (*e*) presque depuis le Déluge, ainsi qu'on l'a déja dit; & si elle a été exposée de tems en tems aux Hérésies & aux persécutions, si depuis l'établissement des Mahométans en Perse elle est réduite à un fort petit nombre de Fidéles, on ne sçauroit cependant lui ôter la gloire

(*a*) Voiez *Hide*, ubi sup. & les Auteurs qu'il cite.
(*b*) Le Principe du mal.
(*c*) Voi. cela plus au long dans *Hide*, ubi sup.
(*d*) *Cabades*, ou *Cobad*.
(*e*) *Hide*, Cap 28. *Relig. Persar.*

gloire de se soutenir avec fermeté dans ces orages. Si les Gaures ont perdu la puissance temporelle, ils peuvent encore se vanter d'avoir chez eux une Succession non interrompue dans la Prêtrise, une Liturgie uniforme & qui n'a point varié depuis *Zoroastre*, & une fidélité inviolable aux dogmes qu'ils ont reçus de lui. Ce n'est pas à cette Eglise qu'on pourroit reprocher ses variations, comme de nos jours deux Communions ont voulu se les reprocher mutuellement. Le coup d'œil est toujours favorable à certains objets vûs de loin.

Les Gaures sont inviolablement attachés à la Réforme de Zoroastre, c'est-à-dire au Magisme. Ils croient un Principe supérieur aux deux Principes du bien & du mal, que les Perses, après avoir dégeneré de la Religion de leurs Ancêtres, établissoient comme seuls Auteurs de la Lumiére & des Ténebres. Ils s'imaginoient que par le mélange de ces deux Principes, Dieu avoit créé toute la Nature. (*a*) Un Auteur célébre croit, que Zoroastre puisa cette idée dans le Judaïsme. Cela se peut bien. Nous dirons en passant que le Réformateur prévoiant les difficultés sur une matiére que l'esprit humain n'est pas en état d'expliquer, disoit que Dieu n'avoit créé que le bien, mais que les Ténebres ou le mal suivent le bien comme l'ombre suit le corps. Dieu n'a pû produire que le bien : mais de cette production il en a aussi-tôt résulté le mal, comme une privation du bien.

Zoroastre n'a pas ignoré l'Histoire que Moïse a donnée de la Création, ni la chute des Anges, ni celle du premier homme : mais s'il est bien vrai qu'il ait lu ces événemens dans Moïse, il ne l'est pas moins qu'il y a changé plusieurs choses, soit à dessein, soit par ignorance. Par exemple, (*b*) il enseignoit que le Monde avoit été créé en six tems, chacun d'un certain nombre de jours. Le premier tems fut de quarante-cinq jours, pendant lequel Dieu créa les Cieux. Le suivant de soixante ; il créa les Eaux : le troisiéme de soixante & quinze ; il créa la Terre : le quatriéme de trente ; il créa les Plantes : le cinquiéme de quatre-vingt ; il créa le reste des Créatures, excepté l'homme : le sixiéme de soixante & quinze ; il créa l'homme. Un autre (*c*) Auteur rapporte cette création d'une autre maniére, mais toujours différente de celle de Moïse.

Les (*d*) Gaures disent aussi que le Monde devant être peuplé par deux personnes seulement, Dieu voulut qu'Eve accouchât tous les jours de deux jumeaux, & que pendant mille ans la mort ne diminuât pas le nombre des hommes ; que le Diable tenta le premier homme, afin de le rendre odieux à son Créateur ; que Dieu connoissant la malice de cet Esprit de Ténebres, ne jugea pas à propos d'empêcher entiérement le mal ; mais que pour prévenir de trop grands maux, il établit des (*e*) Anges pour veiller sur ses Créatures. *Hamull* eut la charge d'Inspecteur des Cieux ; *Acrob* le fut des Anges ; le Soleil & la Lune, la Terre, les Eaux, l'Homme, les Plantes & les Créatures animées reçurent aussi des Inspecteurs. Mais avec toutes ces précautions, le mal augmenta, l'homme se pervertit, & Dieu envoia les eaux du Déluge pour détruire le genre humain.

Aux bons Anges sont opposés les Diables, dont on lit les noms & les fonctions dans (*f*) Hide.

C'est ainsi que lorsqu'on abandonne la véritable Tradition, & qu'on se livre à ses propres lumiéres, on se jette dans des fictions & dans des absurdités qui ne prouvent que trop clairement de quoi l'homme est capable. On n'oseroit affirmer, au reste, que l'ancien Sabéisme, tel qu'il étoit au tems d'Abraham & de ses Peres, connût toutes ces subtilités, qui sans doute n'ont été inventées que dans la suite des tems. Il y a beaucoup d'apparence que la Réformation de Zoroastre, c'est-à-dire, l'introduction du Magisme, à la place du Sabéisme, y a apporté tous ces raffinemens.

Les Gaures sont extrêmement religieux, & ne parlent jamais de Dieu (*g*) qu'avec beaucoup de retenue & de respect. Cela se voit par un morceau considérable de la Préface du *Sad-der*, qui est l'abregé du *Zend* des Gaures. Les Chrétiens ne parlent pas d'une maniére plus sublime & plus digne de la Divinité. Ils lui reconnoissent les attributs que nous lui donnons, & le regardent comme Juge souverain & rému-

(*a*) *Prideaux*, Hist. des Juifs, L. IV.
(*b*) *Hide*, ubi sup. Ch. 9.
(*c*) *Lord*, dans l'*Histoire de la Religion des Anciens Persans.*
(*d*) *Lord*, ubi sup.
(*e*) Voiez *Hide*, ubi sup. Ch. 12. sur les fonctions de ces Anges.
(*f*) Le même, Ch. 13.
(*g*) Voiez dans *Hide*, Cap. 33. *Relig. Persar.*

nérateur des hommmes, juste, miséricordieux, promt à pardonner, &c. Les Anges & les Démons dont on vient de parler, font les Ministres de Dieu, les uns pour le bien, les autres pour le mal. Ces Gaures attribuent aussi à chaque homme un bon & un mauvais Génie. Ils croient l'influence d'une certaine (*a*) Lumiére générale, infuse, pour ainsi dire, plus particuliérement en certaines personnes extraordinaires, & plus agréables à Dieu que les autres. Selon eux, c'est cette Lumiére qui fait les grands hommes dans les arts & dans les sciences, qui forme les Génies nés pour commander; ajoutons, & pour exciter les Révolutions dans des Empires, pour en exciter aussi dans les idées de l'esprit humain.

Cette opinion n'a rien d'absurde; & il ne le feroit pas non plus de croire, que cette lumiere se répand quelquefois si libéralement sur un certain nombre de personnes d'une famille, qu'il semble que c'est aux dépens du reste de la même famille. (*b*) Ni la Physique, ni l'Astrologie ne donnent de justes raisons de cela: mais la remarque n'en est pas moins vraie. Avec un peu de reflexion on découvre, qu'il y a une certaine quantité de mérite ordonnée pour les familles, & qu'il en est de même des prospérités temporelles. De même aussi il est permis aux Etats d'être redoutables & puissans pendant un tems, & de posséder alors les Arts & les Sciences au plus haut dégré, ensuite de quoi il y a une décadence. Il semble encore, que dans toutes les choses du monde il y a, comme dans l'homme, l'âge d'accroissement, celui de vigueur & celui de déclin. On ne sçauroit prévenir les révolutions de ce dernier âge. Les siécles d'Auguste & de Louis le Grand, si semblables l'un à l'autre, sont des preuves éclatantes de ce qu'on avance.

Les *Gaures* ont une espéce de vénération pour les Coqs, à cause qu'ils réveillent les hommes, & par leurs chants les excitent au travail. Le *Sad-der* les recommande à l'attention des Fidéles. Ces égards pour les Coqs peuvent leur être venus par tradition des anciens Perses.

Nous avons dit que les premiers Perses n'avoient point de Temples, parce qu'ils ne croioient pas que les Temples fussent dignes de la Majesté Divine: mais lorsqu'à l'exemple des Juifs, ils voulurent conserver un feu sacré, les *Pyrées* devinrent nécessaires. Zoroastre ne se contenta pas de ceux qu'il trouva; il en érigea partout en grand nombre. C'est ce Feu sacré qui se conserve encore aujourd'hui avec un soin extraordinaire, & qui fait donner aux Gaures, quoique sans raison, le surnom d'*Adorateurs du Feu*; car ce n'est pas ce feu matériel qu'ils adorent, suivant l'Auteur que nous copions, quoique leur culte religieux soit accompagné de cet élément. C'est Dieu qu'ils adorent devant le Feu, comme vrai symbole de la Divinité. (*c*) Le Feu, disent les Gaures, est le plus pur de tous les élémens: mais c'est pourtant une créature de Dieu, qui réside plus particuliérement dans celle-là, que dans les autres. Quand ils prient, ce n'est pas *Mithra* ou le Soleil, ni le Feu qu'ils prient, c'est Dieu lui-même; & on peut voir des exemples de cette vérité dans l'Ouvrage du Docteur Anglois. Il n'est pas difficile d'appercevoir en tout ceci, que les accusations d'Idolâtrie se font pour le moins aussi témérairement en Asie qu'en Europe.

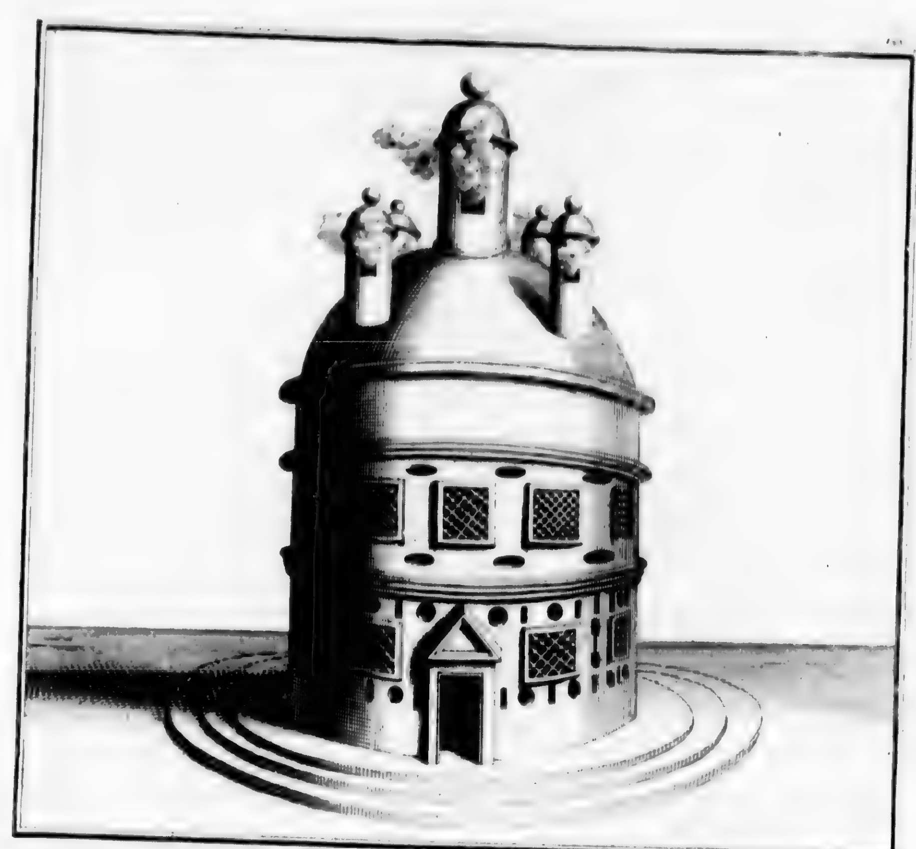
Zoroastre a ordonné à ses Sectateurs d'adorer Dieu, premiérement le visage tourné vers le Soleil, & ensuite vers le Feu sacré. » C'étoit, pour nous servir des termes „ du Traducteur de l'Histoire du Docteur Prideaux, la maniére du Culte des an„ ciens Perses; & cette institution avoit précédé la Réformation du Magisme. Quand „ les Perses venoient vers des Feux sacrés pour adorer, ils s'en approchoient toujours „ du côté d'Occident, afin qu'aiant le visage tourné vers ces Feux, & par là vers le „ Soleil levant, ils pussent diriger leur culte vers l'un & vers l'autre tout à la fois ". Cette espéce de culte étoit directement opposée à celle des Juifs; (*d*) „ car le Saint „ des Saints, dans lequel étoit le symbole de la présence Divine, qui y reposoit sur le „ Propitiatoire, étant au bout Occidental du Temple de Jérusalem, tous ceux qui „ y entroient pour adorer Dieu, avoient le visage tourné vers cet endroit. C'étoit là le

(*a*) Ils l'appellent *Chura*. Voiez *Hide*, Cap. 33. *Relig. Persar.*

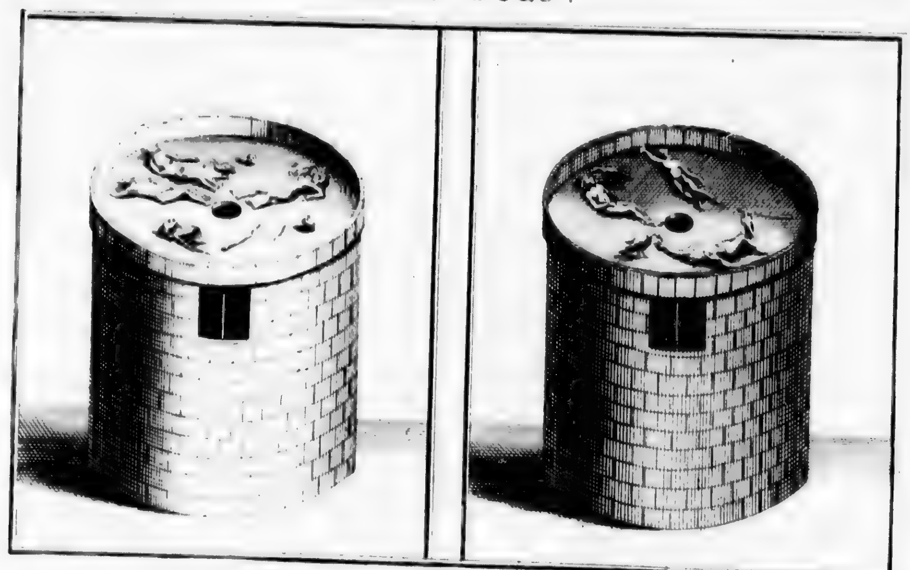
(*b*) Le Comte de *Grammont*, ce Heros de *Saint Evremont*, disoit, que les Grands Hommes ont l'esprit trop occupé pour songer au mécanisme de la génération. Chez eux les Esprits résident toujours dans le cerveau. Il ajoutoit, » lorsque la tête est vuide, ce qui rend » l'amour aimable & galant en est mieux four» ni, & *vice versa* ". C'est aussi pour cela qu'on dit souvent, que les gens sans esprit ont des enfans spirituels.

(*c*) Citations dans *Hide*, Ch. 8. *Prideaux*, Hist. des Juifs, L. IV.

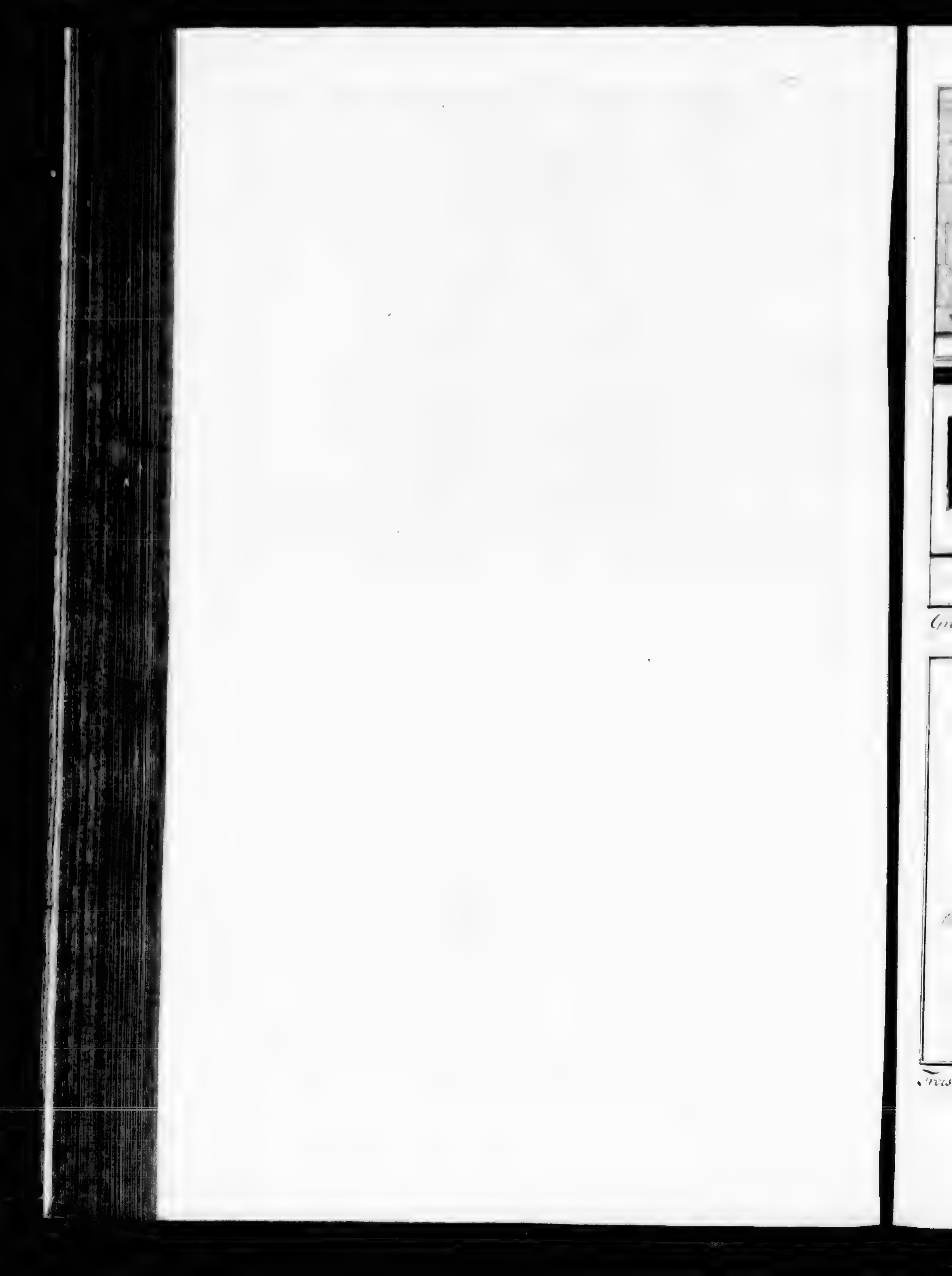
(*d*) C'est toujours le Docteur *Prideaux* qui parle.



TEMPLE du FEU.

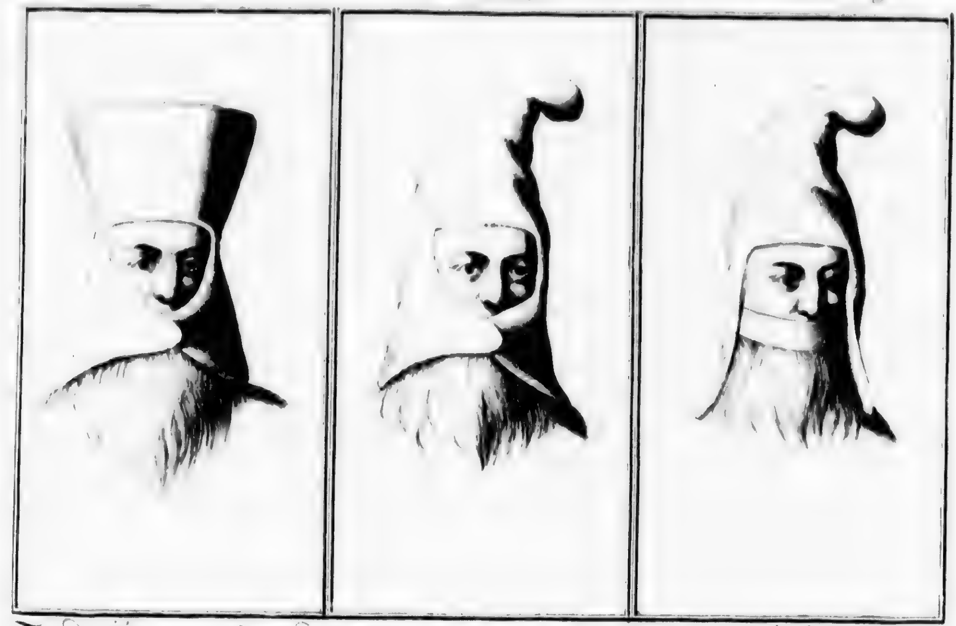


SEPULCHRES des GAURES.





Grand PRETRE des GAURES ou PERSES devant le FEU ayant à la main son RITUEL.



Trois différentes TÊTES de PRÊTRES GAURES avec la MITRE et la bouche couverte

„ point (*a*) vers lequel ils dirigeoient toujours leur Culte : mais celui des Mages „ étant le Soleil levant, ils adoroient toujours le visage tourné vers l'Orient ".

*Lord* dit, que les Gaures doivent se tourner vers le Soleil, quand ils prient Dieu de jour, & vers la Lune, quand ils le prient de nuit. „ Car non-seulement ces deux „ Astres sont les deux grands Luminaires des Cieux, mais encore deux témoins de „ Dieu contraires à Lucifer "; c'est-à-dire au Diable, ou au Principe du mal.

## *Leurs* Pyrées.

Les *Pyrées* sont tels que la Figure les représente ici. Les Prêtres doivent veiller jour & nuit pour entretenir le Feu sacré : mais il faut nécessairement le rallumer de la maniére la plus pure qu'il se puisse; (*b*) & cela se fait souvent avec un morceau d'acier & une pierre à feu, ou en frappant deux morceaux de bois dur, l'un contre l'autre. Cela se fait aussi par le moien du feu du Ciel, lorsqu'il s'est attaché à quelque matiére combustible; ou par le moien des feux folets que l'on voit dans les campagnes; ou même avec le feu ordinaire, pourvû qu'il soit pur; ou avec celui que les *Banianes* allument pour bruler leurs morts : mais un moien aussi pur que noble pour rallumer ce Feu Sacré c'est en réunissant les raions du Soleil dans le foier d'un miroir ardent.

Il est défendu de toucher au feu avec une épée ou avec un couteau; & on doit l'entretenir avec du bois sans écorce, & de l'espéce la plus nette. Il n'est pas non-plus permis de le souffler, ni avec la bouche, ni avec des soufflets, de peur de le profaner. La profanation du Feu étoit autrefois punie de mort; & cette sévérité a continué jusqu'à la destruction de la Monarchie des Rois Mages par les Mahométans.

Les Prêtres n'osoient approcher du Feu sacré qu'avec un linge sur la bouche, pour empêcher que leur souffle ne souillât ce feu. On observoit cette précaution toutes les fois qu'on en approchoit; & lorsqu'on lisoit (*c*) ou récitoit une Liturgie, qu'on pourroit appeller l'*Office du Feu*. Les Prêtres Mages qui faisoient l'Office, récitoient leurs priéres à voix basse, & sans que le Peuple put les entendre. C'étoit une espéce de (*d*) murmure assez semblable à celui des Prêtres Catholiques, quand ils disent des Messes basses. Aujourd'hui la Langue de cet Office est moins entendue des Gaures, que le Latin ne l'est des Peuples Chrétiens.

Lorsque leur Souverain (*e*) Pontife s'approchoit du Feu, voici l'état où il devoit être. (*f*) Il se lavoit depuis la tête jusqu'aux pieds, se parfumoit ensuite, & s'habilloit entiérement de blanc; après quoi il se prosternoit devant le feu, & le visage contre terre, & faisoit ses priéres avec des gémissemens affectueux assez connus aux Fidéles de toutes les Religions. Ces gémissemens, ces mouvemens affectueux s'adressoient à Dieu; c'étoit à lui qu'il offroit des priéres tirées (*g*) du Livre Saint : enfin c'étoit à lui seul qu'il confessoit ses péchés.

L'habillement de tête du Prêtre étoit tel, & est encore tel qu'on le voit ici. On en a représenté aussi quelques-uns des plus anciens Prêtres Mages, dessinés d'après la description des anciens Auteurs. Le Prêtre y tient son livre d'une main, & de l'autre des verges, ou plûtôt plusieurs petites baguettes blanches, fort minces, & de la longueur d'une main ouverte. Telle etoit l'attitude dans laquelle il disoit les priéres à voix fort basse; & les Fidéles, qui venoient faire leurs dévotions, prioient de la même maniere, après s'être prosternés en entrant. Ils jettoient ensuite des Offrandes dans le feu, chacun selon ses moiens. Ces Offrandes consistoient en huiles aromatiques, en parfums, en perles. Les moins riches offroient quelques fruits. Toutes ces choses jettées ainsi dans le feu s'appelloient autrefois (*h*) *le Festin du Feu*.

Tout cela se pratique de même chez les Gaures d'aujourd'hui. *Lord* dit, que l'exercice de dévotion commence par une exhortation du *Distoore* à l'assemblée. Cette ex-

(*a*) Les Orientaux appellent *Kebla* le point du Ciel, vers lequel ils dirigent leur Culte. Note de la *Traduction* de l'*Histoire du* Docteur *Prideaux*.

(*b*) *Lord*, Hist. de la Religion des anciens Persans.

(*c*) Leur maniére de réciter approchoit fort de celle des Juifs.

(*d*) *Mussitatio*. *Hide*, Religion. Persar. Ch. 29.

(*e*) *Distoore* dans *Lord*, ubi sup.

(*f*) *Hide*, Cap. 29. *Relig. Persar.*

(*g*) Le *Zend* ou *Zendavesta*.

(*h*) *Epula Ignis*.

hortation contient en substance, » que le feu étant été donné de Dieu à *Zerroost*
» (Zoroastre) leur Législateur, auquel il avoit dit que c'étoit une portion de sa
» vertu & de son excellence, (*a*) ils devoient croire qu'il étoit saint & divin, &
» l'honorer comme une portion de Dieu même, puisqu'il est de la même substan-
» ce, & qu'ils doivent aimer toutes les choses qui lui ressemblent comme le Soleil &
» la Lune, qui sont deux témoins de Dieu, qui rendront témoignage contre eux,
» s'ils méprisent ou négligent le culte qui leur a été prescrit. Ensuite il les exhor-
» te à prier Dieu qu'il leur pardonne, si dans l'usage ordinaire du feu, il leur arrive
» quelquefois d'y laisser tomber de l'eau, ou si par distraction, ou autrement, ils
» commettent quelque impureté à l'égard de cet Élément. »

En certains lieux des *Indes*, la convocation des Mages se fait au son d'une petite cloche. En Perse, les signaux de cette sorte ne sont point permis aux Gaures : ainsi ils s'assemblent sans autre façon aux heures dont on est convenu, ou ils appellent leurs Fidéles par le moien d'un ais, sur lequel ils frappent cinq ou six coups, selon la pratique des Arméniens de *Zulpha*.

Dans les petites Chapelles, au lieu d'un Feu, il n'y a qu'une Lampe qui brule. Quoique pendant l'exercice Divin ces Fidéles aient la bouche couverte avec une partie du visage, ils doivent néanmoins se tenir assez loin du feu Sacré : mais pour ce qui est des Prêtres, ils s'en approchent de telle maniére, qu'ils peuvent vacquer au culte Divin sans gêne pour eux, & sans profanation pour le Feu.

Les baguettes dont nous venons de parler, sont regardées comme une partie essentielle des rits pratiqués dans le Culte Religieux. (*b*) On les coupe de l'arbre avec beaucoup de cérémonies; & il n'y en a qu'un seul qui les fournisse. C'est celui que les Persans appellent *Harem*, lequel ressemble au Tamarin. Au défaut de celui-là, on a recours au Grenadier. Le couteau qui sert à couper les baguettes, doit avoir été sanctifié par une ablution qu'on lui fait avec beaucoup de soin, & par quelques priéres dites à voix basse, à la louange de Dieu & du feu. Ces baguettes sont mises dans un étui fait exprès; & toutes les fois qu'on doit lire ou réciter quelques priéres du *Zend*, ou qu'il s'agit de s'acquitter de quelque autre pratique religieuse, il faut en même-tems tirer de l'étui quelques-unes de ces baguettes; ce qui est aussi essentiel pour les *Gaures*, que pour nos dévots de faire *trotter* les grains de leurs Chapelets pendant leurs priéres. Le nombre de ces baguettes n'est pas fixe. Certaines priéres en demandent trente-cinq, d'autres vingt-quatre. Quand on doit prendre son repas, on a soin d'en avoir cinq à la main : mais après la priére ces baguettes ne servent plus qu'à entretenir le feu.

Les Perses ne bornoient pas leur respect au feu : ils en témoignoient aussi beaucoup pour les trois autres Elémens. C'est ce qui a fait que quelques Ecrivains de l'Antiquité ont dit qu'ils les adoroient tous quatre. Ce n'est point cela : leurs soins & leur attention se bornoient, & se bornent encore à présent, à conserver la pureté de ces Elémens. Ils croient que les Elémens sont saints, à cause que, selon eux, ils contiennent les principes & les germes de toutes choses. Sur ce fondement, ils ont des *Conservateurs* des Eaux, de l'Air, de la Terre & du Feu. Ces *Conservateurs* doivent empêcher le mélange & la corruption de ces Elémens. Cette pureté est le principe sur lequel les *Gaures* ont établi la maniére dont ils traitent leurs morts. Cependant (*c*) l'Elément dont ils prennent le plus de soin après le Feu, c'est l'Eau; ce qu'ils ont retenu de l'ancienne Religion des Perses, qui, selon Hérodote & Strabon, avoient une vénération particuliére pour cet Elément.

La couleur favorite des Gaures est le rouge, ou le jaune tirant sur le rouge. Ils choisissent autant qu'ils peuvent des habillemens de ces couleurs, à cause qu'elles représentent en quelque façon le Feu. De même encore pour cette raison ils préferent le rubis, l'escarboucle & le grenat à toutes les autres pierreries. Cela n'empêche pas qu'il ne soit exactement vrai, que dans le Culte religieux les Prêtres doivent être habillés de blanc.

*Leurs*

(*a*) *Lord* parle ici d'adoration; en quoi il ne s'accorde pas avec *Hide*.

(*b*) Citations dans *Hide*, Ch. 27. *Relig. Persar.*

(*c*) Voiez cette matiére en détail dans le Livre du Docteur *Hide*, Ch. 6.

## *Leurs* Fêtes ; *leurs* Mages , *&c.*

LES *Gaures* font présider des Anges aux mois & aux jours de l'année. On peut
lire dans (*a*) l'Auteur cité les noms de ces Anges, qui ont chacun leurs priéres par-
ticuliéres dans le Rituel, & telles qu'elles ne conviennent qu'aux fonctions attribuées
à ces Anges. En ce Païs là non plus qu'aux *Indes* & ailleurs, on ne trouve pas
que (*b*) les *Bienheureux* se chargent du département d'autrui. Rendons cependant
quelque justice à ces dévotions. Les Gaures ne doutent pas que Dieu ne soit le seul
Être qui mérite d'être prié : mais ils s'adressent aux Anges, comme à des Ministres
que Dieu emploie pour aider les hommes dans leurs besoins ; ce qui n'empêche pas
qu'il ne soit vrai, que ces Esprits ne peuvent agir sans la volonté de Dieu. Enfin
on doit regarder les priéres adressées aux Bienheureux, comme ces demandes qu'on
adresse tous les jours aux gens de bien, à qui on dit, sans préjudice au respect qui
est du à Dieu, *priez Dieu pour nous, souvenez-vous de nous dans vos priéres*, *&c.*

Le commencement de la nouvelle année est chez les Gaures comme partout ail-
leurs, une des principales Fêtes. Du tems des Rois Mages, la nouvelle année étoit
annoncée au Souverain à l'aube du jour ; & on choisissoit un beau jeune homme
pour cette cérémonie. Il se présentoit au Roi, qui lui demandoit son nom, pourquoi
il venoit, ce qu'il apportoit. Il répondoit, " je suis *Almobarek*, c'est-à-dire, *Beni* ;
" j'apporte la nouvelle année de la part de Dieu". Ensuite on présentoit au Roi quel-
ques étrennes symboliques ; & ses principaux Ministres & le Peuple venoient lui faire
hommage. On offroit aussi un pain à ce Prince ; & après en avoir mangé, il le distribuoit
à ses Courtisans, en prononçant une formule convenable au jour, dont le sens étoit,
*que dans cette nouvelle année il falloit renouveller tout ce qui dépend du tems.* La cérémo-
nie finissoit par la distribution des étrennes que le Roi avoit reçues ; après quoi il don-
noit sa bénédiction aux Grands de la Cour.

Les Gaures observent six Fêtes, en mémoire des six tems de la Création ; & cha-
cune de ces Fêtes dure cinq jours. (*c*) Il est fort peu essentiel de rapporter les noms
de ces Fêtes, ni de celles qui sont abolies par le changement de domination & la
perte de la Souveraineté. Il ne l'est pas davantage de faire l'énumération des jours heu-
reux ou malheureux, ni de ceux où il faut faire certaines choses, & en éviter d'au-
tres, &c. Un Lecteur curieux de ces recherches n'a qu'à s'adresser à nos Almanacs,
& aux *Secrets du petit Albert.* Tout revient à un, excepté seulement que tel jour est
heureux là, qui est malheureux ici.

Ces mêmes *Gaures* font aussi presque tous les mois une Commémoration des morts ;
& on fait un festin à l'honneur de ses parens & amis défunts. Cette espéce de
Fête est expressément ordonnée dans le (*d*) *Sadder* par ces paroles : *Souvenez-vous des
ames de votre pere & de votre mere.* Ce Peuple observoit, & peut-être observe encore
une autre solemnité, qui est, que la premiére nuit d'après la mort de quelqu'un,
on faisoit une offrande de pain & de choses bonnes à *ragouter* les morts. On dressoit
tout cela sur la tombe *du defunt* ; & on l'appelloit une *aumône.*

N'oublions pas que le premier jour de chaque mois est consacré à Dieu, & qu'il
y en a quatre autres dans le mois qui reviennent au Dimanche des Chrétiens & au
Sabat des Juifs. Un fidéle Gaure doit au moins donner ces quatre jours de solemnité
à Dieu. (*e*) Les lectures qu'on fait alors pour l'édification du fidéle, & les priéres
publiques ont beaucoup de conformité avec celles des Juifs & des Chrétiens. Pour ce
qui est de cette cadence ou modulation, que l'on remarque dans la maniére de lire,
il se peut bien que les Gaures l'aient reçue des Juifs, qui, dans la lecture de leur
Office observent différens tons. Peut-etre aussi l'ont-ils inventée, pour mieux exci-
ter l'attention de l'assemblée. Il paroit par les écrits des anciens Grecs, qu'ils avoient
pris pour chant cette maniére de réciter.

(*f*) Ils ont des jeunes, après lesquels ils observent cinq jours d'abstinence, en ne
mangeant qu'une fois le jour. Cela se fait en mémoire de ce que chaque tems de
la création fut suivi d'un repos de cinq jours. Cependant les jeûnes étoient défendus

(*a*) *Idem*, ubi sup. Cap. 15. 19. & 20.

(*b*) *Quisque dies habet distinctum Angelum, qui suo dies rebus unicè proficitur, ad quem dirigitur mussitatio. Hide*, ubi sup.

(*c*) Voiez *Hide*, Cap. 19. & 20. *Relig. Persar.*

(*d*) C'est l'Abregé du *Zend.*

(*e*) *Hide*, ubi sup. Cap. 18.

(*f*) *Lord*, Hist. de la Relig. des anciens Persans.

aux anciens Perses ; & selon *Hide* (*a*) ils le font encore aujourd'hui. On dit aussi qu'en quelque tems que ce soit, ils doivent porter à (*b*) leurs Chapelles un morceau de ce qu'ils mangent, quand c'est une chose qui a eu vie ; & cette offrande sert à témoigner à Dieu la douleur qu'on ressent, d'être obligé de tuer des choses animées pour se nourrir. Ces usages ne sont pas non plus de l'ancienne Religion des Mages : mais ils peuvent les avoir reçus des Banianes avec lesquels ils vivent. Dans les jours solennels ils se rendent dès le matin aux *Pyrées*, & y portent à manger. Les plus riches font part de leurs provisions aux pauvres ; & tout se mange fraternellement en communauté. Les plus dévots d'entr'eux vont tous les jours prier Dieu devant les feux sacrés des Pyrées. Là ils déclarent aussi les scrupules de leur conscience, & c'est au Prêtre qui dessert ce Pyrée qu'ils s'adressent, comme nos fidèles au Curé de leur Paroisse. Ceux qui sont éloignés de ces lieux de dévotion se contentent de prier Dieu devant le feu de leur foier. Outre cela, les Gaures entretiennent régulierement chez eux une lampe allumée au feu sacré d'un Pyrée.

Ils font beaucoup de cas de la pureté corporelle ; on peut dire même qu'elle n'est pas inférieure à celle qu'affectent les Juifs & les Mahométans. Les Gaures ne boivent pas après une personne de religion différente, ni même avec des personnes de la leur, de peur de prendre par contagion les péchés d'autrui.

On ne nous dit point s'ils ont l'ambition de convertir les gens à leur foi : mais comme on ne fait pas fortune dans une Religion dégradée de toute puissance humaine, il y a apparence que les Prosélytes ne courent pas à un Culte aussi méprisable que l'est aujourd'hui celui des Mages. Il n'en est pas ainsi des Sectes Chrétiennes. Du-moins la (*c*) grace de Dieu y nourrit les gens : dans quelques unes on se marie ; on y profite de la liberté qu'elles croient devoir laisser à la conscience de ceux (*d*) qui veulent dire & penser tout ce qui leur plait. C'est par de semblables motifs que tel d'une profession que sa propre incapacité lui rendoit stérile, & dépitoit contre la Religion de ses peres, la quitte au bout de trente ans, & reçu dans une autre, où il croit à peine en Dieu, y fait tranquillement le petit Auteur aux dépens des Ecrits du premier Sçavant de notre siécle.

La Hiérarchie des Gaures a quelque rapport à celle des Juifs & des Chrétiens. Par exemple, ils ont, comme les premiers, un Sacrificateur souverain, qui a sous lui de moindres Sacrificateurs. Pour entrer dans le Sacerdoce, il faut être fils de Prêtre. C'est bien le contraire de chez nous, où une pareille filiation donneroit sans doute l'exclusion au prétendant. Ils ont comme nous des Prêtres, & quelques dignités supérieures assez semblables aux Evêques & aux Archevêques. Nous consentons que le Lecteur trouve ici des effets (*e*) de la main Divine.

Détaillons tout cela plus distinctement. Avant Zoroastre, le Clergé étoit composé des (*f*) Mages, dont l'Ordre représentoit assez bien celui des Lévites. Les Mages avoient au-dessous d'eux les *Mubadi*, qui étoient ou comme les (*g*) Provinciaux des Mages, ou comme des Sur-Intendans Ecclésiastiques assez semblables à nos Evêques. Enfin ces Evêques, de qui les Mages relevoient, répondoient à leur tour à un Chef suprême, qu'on appelloit *Mubad Mubadan*, nom qu'on pourroit fort bien traduire par celui (*h*) d'Evêque des Evêques. La dignité de celui-ci répond au Pape des Chrétiens, au Mufti des Mahométans, & au grand Sacrificateur des Juifs. Telle étoit donc la Hiérarchie des Perses, lorsque Zoroastre prêcha sa reformation. Il laissa cette Hiérarchie dans l'état où il l'avoit trouvée : mais à ces noms que l'on vient de rapporter, il en substitua d'autres de son invention. Il appella *Hirbad*, ou suivant *Lord*, *Harbood*, ceux qui portoient le nom de Mages, *Destours* les Mubadi, & *Destour-Destour* le Pontife Souverain, ou l'Evêque des Evêques.

Les *Hyrbad* ou *Herbood* doivent avoir la barbe du menton fort longue, & les jouës rasées : mais ils ne portent point de moustache, ou du moins ils la portent fort petite. Sur la tête ils ont un bonnet terminé en pointe, ou plutôt d'une figure pres-

(*a*) *Relig. Persar.* Cap. 28.

(*b*) *Pyrées*, *Lord* les appelle *Eggarées*.

(*c*) On fait allusion au pretexte du motif qu'alléguent ordinairement ceux qu'on appelle Prosélytes.

(*d*) Ces Sectes se fondent sur la Parabole, qui compare le Roiaume du Ciel à un filet jetté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons, &c.

(*e*) *Hoc non sine Numine factum, Persas olim ordinasse idem quod postea Christus & Apostoli ejus in plenitudine temporis tandem nova sanctione instituerunt & confirmarunt. Hide*, Cap. 28. *Relig. Persarum.*

(*f*) *Mogh.*

(*g*) *Magorum Præsules. Horum erat in singulis Provinciis unus, qui præsulis vice fungebatur. Hide*, ubi sup. Cap. 30.

(*h*) *Præsul præsulum*, Hide.

que conique. (*a*) Ce bonnet descend assez bas sur les épaules, & leur couvre les oreilles. Leur chévelure est longue ; & il leur est défendu de la couper, hors dans le deuil pour les morts. Les anciens bonnets étoient faits de telle maniére, qu'ils couvroient la bouche de ceux qui faisoient le Culte divin devant le feu. Aujourd'hui les Prêtres des Gaures emploient une piéce d'étoffe quarrée au même usage.

La *Sudra* est de couleur rougeâtre, & à manches larges. Peut-être l'origine de ces manches larges est due à l'ancienne maniére de saluer le Roi & les Grands. Quand quelqu'un se trouvoit autrefois dans le passage du Monarque ou d'un grand Seigneur, il devoit s'arrêter tout court, se tenir debout, & se cacher les mains dans ses manches. Cette Sudra descend jusqu'au gras de la jambe. On se l'attache au tour du corps par le moien d'une ceinture de laine ou de poil de chameau, qui fait deux tours, & se noue sur le dos. La ceinture du *Hyrbad* ou *Herbood*, dont on a représenté la figure, a quatre nœuds, qui servent à faire ressouvenir celui qui la porte de quatre préceptes qu'il ne doit jamais oublier. (*b*) Par le premier nœud, on doit se ressouvenir de croire en un seul Dieu tout puissant ; par le second, de croire la vérité du Magisme ; par le troisiéme, que Zoroastre est le seul véritable Apôtre de Dieu ; & le quatriéme fait penser le fidéle à se fortifier continuellement dans la résolution de bien faire. (*c*) Cette ceinture, selon eux, est d'institution divine ; & tous les fidéles, hommes & femmes doivent la porter. Elle marque aussi l'obéissance de la Créature à son Créateur ; enfin quand on posséde ce trésor, on peut se regarder comme une conquête arrachée au Diable. On persiste sans autre effort dans la Religion de ses Ancêtres ; & sans autres bonnes œuvres, on jouït de tous les biens qui doivent appartenir aux fidéles. C'est ainsi qu'avec le secours de certains moiens d'invention commode, on a, pour ainsi dire, *popularisé* presque partout cette dévotion spirituelle, si difficile, &, s'il faut le déclarer nettement, si peu praticable à la plus grande partie des hommes. Le fidéle Gaure doit conserver avec beaucoup de soin une ceinture qui a des proprietés si excellentes ; & s'il a le malheur de la perdre, il ne lui est permis ni de boire, ni de manger, ni de parler, ni de sortir de sa place, qu'il n'en ait reçu une autre de l'Herbood. On suppose, continuë-t'on, que celui qui a perdu sa ceinture a perdu sa bénédiction. Cette derniére idée (*d*) se trouve aussi chez des Peuples fort éloignés des Parsis.

C'est à douze ou quinze ans que les Gaures prennent la ceinture, parce qu'on suppose qu'à cet âge la raison est assez développée, pour entendre & pratiquer les principes de la Religion.

Il est ordonné aux Laïques d'être scrupuleux dans leur conduite, & d'être attentifs à leurs devoirs. La Morale des Gaures pose (*e*) la honte & la crainte pour fondemens de la vertu. Il leur est commandé d'examiner avec soin ce qu'ils pensent d'entreprendre, & de ne rien faire qu'après s'être assurés par leur loi, si la chose est licite ou non. Le matin, sortant de chez eux, ils doivent bénir Dieu au sujet des Etres animés qu'ils rencontrent, quels que ces Etres puissent être. Les Ecclésiastiques sont soumis à des préceptes plus difficiles ; car outre qu'ils doivent sçavoir exactement tous les rits ordonnés dans le *Zend*, & la maniére qu'il a établie de prier Dieu, deux choses plus essentielles chez les *mechaniques dévots* que la plus sublime élevation de l'ame à Dieu ; outre, dis-je, ces deux points importans, l'Ecclésiastique doit fuir la concupiscence quelle qu'elle soit ; le mensonge si contraire à Dieu, qui est la vérité éternelle, & la curiosité. Il doit étudier le *Zend*, afin de l'enseigner aux autres ; éviter de toucher des choses impures ; enseigner au peuple à prier selon les régles ; bénir les mariages ; se tenir assiduement dans les lieux destinés au culte divin, être fidéle à la Loi de Zoroastre, n'y rien ajouter, n'en rien oter, ni rien controller ; ne point entendre à sa volonté les dogmes & les préceptes ; en un mot éviter de donner lieu à l'hérésie & au libertinage. Enfin il doit s'exercer à la patience & à la douceur ; imiter Dieu, qui fait tous les jours du bien aux hommes, quoique pourtant ils ne passent aucun jour sans l'offenser.

Il y a aussi une régle particuliére pour l'*Archimage*, qui est le Pontife Souverain.

(*a*) Voiez sur la diversité des anciens bonnets ce que remarque *Hide*, ubi sup. Cap. 30.

(*b*) *Sadder, porta X. ad calcem Relig. veterum Persar.*

(*c*) *Sadder*, ubi sup.

(*d*) *Hide*, ubi sup. la trouve chez les anciens Anglois, qui disoient comme les *Parsis*, *une personne sans ceinture & sans bénédiction. Un gird' unbless'd.* C'est à cette même idée reçue chez les anciens Romains, qu'on doit l'origine du mot *dissolu*.

(*e*) *Lord*, Religion des Anciens Persans.

Elle lui défend de toucher aucune personne féculiére, fur tout des Hérétiques ou des infidéles. Il doit se laver lui même ; travailler lui même aux choses qui lui sont nécessaires pour son entretien, soit par humilité, ou pour conserver la pureté ; s'abstenir des choses superfluës ; emploier ce qui lui reste de son revenu à des œuvres pies ; recevoir les dixmes, & les bien dispenser. Il doit aussi éviter toutes sortes d'excès ; s'exercer continuellement à la méditation ; étudier sans cesse les préceptes contenus dans le *Zend* ; reprendre & censurer vivement les vicieux ; & ne craindre que Dieu seul en quelque circonstance que ce soit. Enfin il doit conserver & entretenir avec soin le feu Sacré.

Outre les dixmes dont on vient de parler, il y a diverses petites contributions qui servent à entretenir les *Herboods*, & les Pyrées qu'ils desservent. Nous avons déja dit, que fort souvent on n'y entretient que des lampes au lieu d'un feu solennel. (*a*) Pour subvenir aux besoins de leur Clergé, la misere de ces pauvres gens leur a fait inventer une taxe assez extraordinaire, & qui semble même contraire aux préceptes de leur Réformateur. C'est que tous les ans, le 25. Avril, chacun éteint son feu, & en va prendre du nouveau chez son Prêtre, en lui paiant la valeur de neuf ou dix sols de notre monnoie.

Nous avons dit aussi que Balch fut autrefois la Ville Sainte des Perses, la capitale de leur Religion, & que leur principal Pyrée étoit là. En conséquence de cette distinction, leur Archimage y faisoit sa résidence ordinaire ; & cela continua jusqu'à la destruction de leur Religion par les Mahométans. Alors cet Archimage se retira dans le *Kirman* : c'est-là que ses successeurs ont continué de faire leur résidence ; c'est là aussi qu'on voit aujourd'hui le Pyrée le plus respecté des Gaures, & vers lequel ils dirigent leurs pélerinages.

Dans toute la description qu'on a donnée ici de la Religion des Gaures, il ne sera pas difficile de remarquer, que Zoroastre & ceux qui le précederent s'approprierent plusieurs usages du Judaïsme. Le Soleil & le Feu sacré, symboles visibles de la présence divine chez les Gaures, imitoient le feu que les anciens Juifs entretinrent sur leur Autel des sacrifices jusqu'à la destruction de Jérusalem. Ce feu des Juifs étoit aussi un symbole de la Divinité. Chez les uns & chez les autres on ne devoit emploier pour le Feu sacré que du bois bien net, & dont on ôtoit l'écorce, pour mieux s'assurer qu'il ne prophaneroit point ce feu. Il n'a été permis ni aux uns, ni aux autres, de l'allumer en le soufflant, soit avec la bouche, soit avec des soufflets. Il y a encore de la ressemblance dans les Loix concernant la pureté du corps, les Animaux immondes, le paiement des dixmes, la conservation du Sacerdoce dans une seule famille, &c. sans parler de la Morale de Zoroastre, qu'il semble que ce Réformateur a compilée des livres des Juifs, en inférant même dans le sien, à ce qu'on assure, des lambeaux considérables pris de David & des autres anciens Prophétes.

## *Leurs* Cérémonies Nuptiales *&* Funébres, *&c.*

Les Mages permettoient autrefois l'inceste, & l'ordonnoient même à ceux du Clergé. (*b*) Dans la Tribu Sacerdotale, ceux qui étoient nés du mariage d'un fils avec sa mere, étoient regardés comme les plus dignes d'être élevés aux plus éminentes Dignités du Sacerdoce. On dit que Zoroastre voiant l'inclination des Rois de Perse pour les commerces incestueux, eut la politique de légitimer cette passion, pour mieux établir sa réforme par un trait de complaisance, qui ne pouvoit que flater agréablement la conscience de ces Monarques, en leur faisant trouver la Religion d'accord avec leurs passions.

Aujourd'hui les Prêtres ne doivent avoir qu'une femme, excepté dans le cas de sterilité ; car alors il leur est permis d'en prendre une autre pour en avoir des enfans : mais il faut que cela se fasse du consentement de la femme stérile, sans quoi il n'est pas permis au mari de passer outre. A juger de ces femmes par les notres, croira-t'on qu'il s'y en trouve beaucoup d'assez bonne volonté, pour céder le droit conjugal à une autre, sous prétexte qu'elles se trouvent stériles. Chez les Gaures il est glorieux de mettre au monde nombre d'enfans. Cela s'appelle *multiplier les Fidéles* ;

(*a*) *Hide*, ubi sup. Cap. 28.

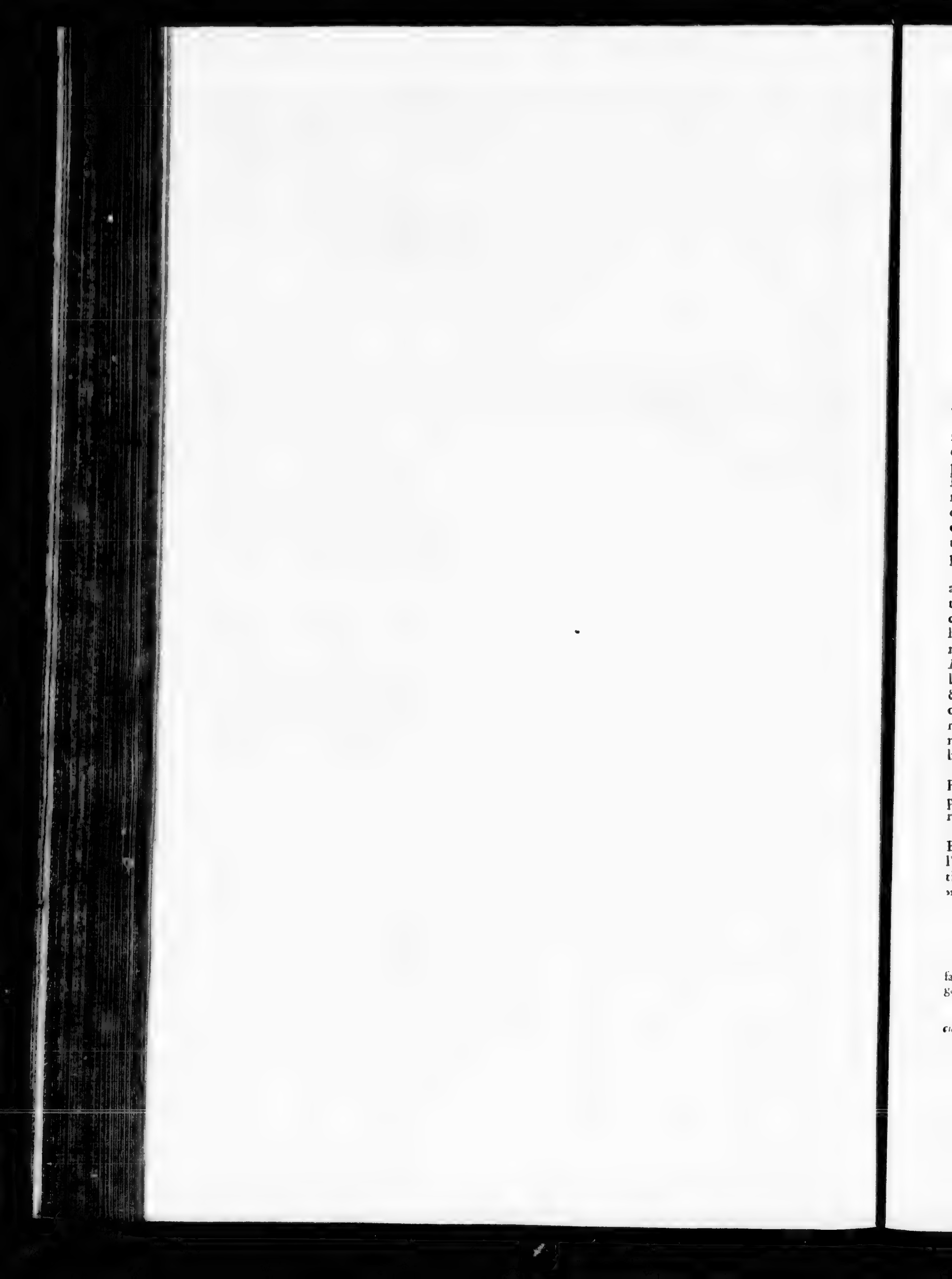
(*b*) *Prideaux*, Hist. des Juifs, L. IV.



*Ceremonie* **NUPTIALE** *des* **PARSIS** *ou* **GAURES**.



**BAPTEME** *par le* **FEU** *des* **GAURES**.



dées ; & cette multiplication (a) ne manquera pas d'être méritoire au dernier jour du jugement, pourvu qu'elle se fasse par un mariage légitime. Les secondes nôces ne sont permises ni aux *Mubads* ou Provinciaux, ni à l'Archimage ou Chef Suprême des Mages.

Pour la bénédiction du mariage on s'assemble dans un Pyrée, après avoir eu le consentement des parens, & être convenu de la dot, &c. le Prêtre qui doit marier, ratifie aussi tous les articles du mariage, & donne aux mariés les Bénédictions convenables à cette cérémonie, comme celle de la fécondité, celle de vivre long-tems ensemble : sans doute il n'oublie pas de leur souhaiter aussi la paix. C'est un bien capital : les mariés devroient le demander à Dieu mille fois par jour, & faire d'un tel souhait le point essentiel de leurs oraisons jaculatoires. De toutes les dévotions c'est la plus nécessaire ; & qui sçait si elle n'est pas la plus négligée ? Mais ne nous écartons pas des Gaures. (b) Lorsqu'on délivre l'épouse à l'époux, on jette de la verdure sur la tête de l'un & de l'autre ; on allume un feu ; on les proméne autour de ce feu, après les avoir auparavant liés l'un à l'autre par l'extrémité de leurs vêtemens. Les festins & les plaisirs suivent la cérémonie ; & tout cela dans les bornes de la modération : point d'ivrogneries, point de privautés malhonnêtes, point d'autres excès. C'est ce qu'on assure. L'ivrognerie sur-tout est un vice si capital, qu'il expose à une pénitence très-rigoureuse, & même à l'excommunication. Les Perses ont toujours haï & méprisé ce vice ; & autrefois les Rois eux-mêmes ne pouvoient s'enivrer qu'une fois l'année.

Un autre Auteur nous apprend (c) qu'il y a chez les Gaures cinq sortes de mariages. 1. Celui des enfans en bas âge. 2. Celui des veufs qui se remarient. 3. Celui d'une femme ( & apparemment aussi d'un homme ) qui se marie librement & de son propre choix. 4. Celui d'une jeune personne qui est morte sans avoir été mariée. Dans un tel cas on fait la cérémonie de la marier après sa mort, parce que les Gaures sont persuadés, qu'il n'y a point d'état plus heureux pour les gens de l'autre monde, que le mariage. C'est un bonheur qui ne leur sera contesté par aucun marié de ce monde-ci. 5. Le mariage d'adoption. On peut appeller ainsi celui que fait un pere par adoption, entre la personne qu'il a adoptée, & une autre qu'il choisit pour cet enfant adoptif.

Le Contrat de mariage se passe à peu près vers le minuit. (d) Les mariés sont assis l'un près de l'autre sur un lit. Vis-à-vis d'eux, ou à peu près sont deux Prêtres ou *Hyrbad*, l'un pour le Marié, l'autre pour la Mariée ; & les parens sont à côté de ces Prêtres. Ceux-ci ont du ris dans la main. Ce ris est l'emblême de la fécondité. Le Prêtre, qui est là pour le Marié, demande à l'Epouse, en lui mettant le premier doigt de la main sur le front, *voulez-vous que cet homme soit votre Epoux ?* Elle répond oui ; & pour lors le Prêtre assistant de l'épouse fait une semblable cérémonie pour l'Epoux, après quoi ils se prennent mutuellement la main, & l'Epoux donne quelques piéces d'or à l'Epouse par forme d'engagement, & aussi comme une preuve qu'il pourvoira à tous ses besoins. Après cela on continue de répandre du ris sur eux. Les Prêtres & les parens prient pour le bonheur de leur mariage, & leur donnent des bénédictions. Toute la cérémonie nuptiale est célébrée devant le feu.

(e) Le *Sad-der* ordonne de se marier jeune, & de n'épouser que des femmes de sa Religion, parce qu'elles (f) seront obéissantes à leur Epoux, & lui céderont sans replique. Il seroit bien dangereux qu'un tel bonheur se trouvât plutôt chez les Gaures que partout ailleurs.

Les Gaures ne circoncisent pas leurs enfans, mais ils les lavent ; (g) espéce de Baptême, qui sert, disent-ils, à purifier l'ame. On porte l'enfant nouveau né à l'Eglise, & on le présente à l'*Hyrbad* devant le Soleil & le feu. L'*Hyrbad* le soutient un petit espace de tems sur ce feu ; ce qui sert à le sanctifier. *Lord* (h) rapporte » qu'après que l'enfant est venu au monde, l'Homme d'Eglise ( il l'appelle le *Daroo* )

(a) Le *Sad-der* recommande beaucoup de faire en sorte d'avoir des enfans, sur-tout des garçons.

(b) *Hide*, Cap. 34.

(c) *Lord*, dans l'*Histoire de la Religion des anciens Persans.*

(d) Voiez la Figure.

(e) *Apud Hide, ad calcem Relig. &c. Porta XIX.*

(f) *Quippe quæ marito cedent sine verbo.*

(g) *Hide*, Cap. 34. *Relig. Persar.*

(h) *Histoire de la Religion des anciens Persans.*

» s'en va à la maison des parens, & après avoir observé exactement l'heure & le » moment de sa naissance, fait son horoscope ; qu'après cela il confére avec le pere » & la mere touchant le nom qu'on doit donner à l'enfant ; & quand ils ont agréé » celui que le *Daroo* a proposé, la mere en présence de l'assemblée donne le nom » à l'enfant sans autre cérémonie ». C'est après cela qu'on porte l'enfant à l'Eglise, (que *Lord* appelle *Eggarée*) : là le Prêtre prend de l'eau bien nette, & la verse dans l'écorce d'un certain arbre, que ce même Auteur nomme (*a*) *Holm*, & jette de cette eau sur l'enfant, en priant Dieu qu'il le purifie. Selon *Tavernier*, le Baptême de cet enfant se fait aussi par immersion dans une cuve. Les deux premiéres cérémonies sont représentées ici.

A l'âge de sept ans on confirme l'enfant, (*b*) comme étant déja capable d'être admis au corps de l'Eglise, & le Prêtre lui fait quelques questions, & lui enseigne quelques priéres. L'enfant doit les réciter sur le feu, aiant la bouche & les narines couvertes, afin que son souffle ne prophane pas cet Elément. Quand il a achevé ces priéres, le même Prêtre lui donne de l'eau à boire, & de l'écorce d'une grenade à macher, pour le nétoier intérieurement. Enfin (*c*) il le lave dans une petite cuve, & lui met ensuite la (*d*) *Sudra*, qu'il accompagne de la ceinture dont nous avons parlé ci dessus. *Hide* dit que cette confirmation se pratique à l'âge de quinze ans ; & il est fondé sur le (*e*) *Sad-der*. Il peut bien être permis de confirmer avant quinze ans : mais il ne l'est pas de différer la cérém[illegible] au delà. Le *Sad-der* défend de donner du pain & de l'eau, & de communi[illegible]es deux choses à une personne qui à l'âge de quinze ans n'a pas encore reç[illegible]nture. Peut-être le refus de ce pain & de cette eau marquent l'excommun[illegible]on, com[illegible]e chez les anciens Romains l'interdiction du feu & de l'eau. A cet âge doivent aussi commencer les pénitences, & les séveres examens qu'on fait alors de sa conduite. Ceux qui les négligent alors sont dans un état d'aveuglement & d'impureté. C'est ainsi qu'on l'apprend du Livre que nous venons de nommer.

Les Purifications sont expressément ordonnées aux femmes relevées de couche ; & pendant leurs couches elles doivent s'abstenir de tout aliment qui ne leur est pas absolument nécessaire. Comme selon la Loi des Gaures, rien n'est plus impur qu'une femme grosse, il lui est défendu de s'approcher de trop près des gens, sur-tout des personnes vertueuses ; de regarder les Alimens, les Eaux courantes, le Ciel, le Soleil, la Lune, les Etoiles, le Feu. Pour cette même raison, elle ne doit pas poser les pieds nuds à terre. Cet échantillon suffit. Le *Sad-der* (*f*) en dit davantage. Il n'est point permis aux femmes de se laver la tête ni le visage avant le vingtneuviéme jour de leurs couches. Avant le quatriéme, elles ne doivent toucher aucun vaisseau de bois ou de terre ; & pendant ce même terme aucune autre femme ne doit avoir communication avec elles.

Quand un Gaure est malade à la mort, on envoie querir le *Hyrbad*, qui s'approchant de l'oreille du mourant, lui fait la priére, & le recommande à Dieu. Un corps mort souille ; il n'est plus permis de le toucher, & les Prêtres n'en approchent qu'à la distance de dix pieds.

Les Gaures n'enterrent point leurs morts : cela prophaneroit la Terre. On porte le mort à un (*g*) Sépulcre tel qu'on le voit ici représenté ; & on le porte sur un *brancard* de fer. (*h*) Le bois ne sert jamais à un tel usage, à cause qu'étant destiné à nourrir le feu, il faut lui conserver une pureté parfaite. *Chardin* (*i*) décrit le Cimetiére des Gaures, qu'il a vu près d'*Ispahan* ; & cette description servira du moins pour l'extérieur de celui qu'on voit ici.

„ C'est, dit-il, une tour ronde, faite de grosses pierres de taille, d'environ trente-„ cinq pieds de haut & quatre-vingt-dix de diametre, sans porte & sans entrée. *Le* „ *Peuple dit que* quand ils veulent enterrer leurs morts, ils font une ouverture à ce

(*a*) Voiez *Hide*, Ch. 34. *Relig. Persar.* Les *Gaures* disent de cet arbre, *que le Soleil ne lui fait jamais d'ombre*. *Lord*, ubi sup.

(*b*) *Idem*, ibid.

(*c*) Comme cela se voit dans la Figure.

(*d*) *Lord* l'appelle le *Shuddero*.

(*e*) *Sad-der*, Porta 50.

(*f*) Porta 45. & 75. apud *Hide*.

(*g*) *Conditorium*. Voiez *Hide*, Cap. 34.

(*h*) Cependant il y a dans le *Sad-der*, Porta 78. qu'il faut éviter de toucher le bois sur lequel on porte le mort, & celui sur lequel on le lave. *Cavere à ligno mortui, ab illo, inquam, ligno super quo mortuum exportant, & ab illo ligno, super quo mortuum lavant.*

(*i*) Tome 10. de ses *Voiages*, Edit. in 12. *Ovington* décrit un peu différemment celui qu'il a vu près de *Surate*.

„ tombeau, en ôtant du bas trois ou quatre grosses pierres, qu'ils remettent ensuite
„ avec des couches de platre, qu'ils passent par dessus : c'est une fable. Cette tour
„ a au-dedans un degré fait de hautes marches, attachées contre le mur en tournant.
„ Quand ils portent un mort dans ce tombeau, trois ou quatre de leurs Prêtres mon-
„ tent avec des échelles sur le haut du mur, tirent le cadavre avec une corde, &
„ le font descendre le long de ce degré, qui n'est autre chose que des pierres fichées
„ dans le mur, à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, non pas en ligne droite, mais
„ en tournant, & qui n'ont pas plus de neuf pouces d'assiette. Ils n'ont point fait
„ de porte à ce cimetiére, de crainte que le Peuple ne l'enfonçat, ou ne se le fit
„ ouvrir pour piller ou profaner ce lieu. Il y a une maniére de fosse au milieu.
„ Ils couchent les morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas & d'un cous-
„ sin. Ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés, qu'ils se touchent les uns
„ les autres, sans distinction d'age, de sexe, ou de qualité ; & ils les étendent sur le
„ dos, les bras croises sur l'estomac contre le menton, les jambes croisées l'une sur
„ l'autre, & le visage découvert. On met proche du mort, & à son chevet, des
„ bouteilles de vin, des grenades, des coupes de faiance, un couteau, & d'autres
„ ustencilles, chacun selon ses moiens. Quand il n'y a point de place pour un mort, ils
„ en font une, en tirant les corps les plus consumés dans cette fosse qui est au milieu
„ du cimetiére. "

*Chardin* a obmis des circonstances : d'autres y suppléent. *Lord* dit, (*a*) „ que les
„ Gaures, peut-être ceux des Indes, ont deux tombeaux bâtis en rond, assez élevés
„ de terre, raisonnablement larges, pavés de pierres par dedans, & escarpés, dans
„ le milieu desquels il y a un puits fort profond, pour recevoir les ossemens qui se
„ défont, & à l'entour des murailles sont suspendus & exposés à l'air les cadavres
„ des hommes & des femmes. Ces deux tombeaux sont un peu éloignés l'un de
„ l'autre : il y en a un qui est destiné pour ceux qui ont mené une vie exemplaire ;
„ l'autre sert à mettre ceux qui ont été vicieux, & dont la vie a été scanda-
„ leuse. "

Il paroit aussi par le récit du Docteur Hide (*b*) que les Gaures ont deux Cimetié-
res, l'un qu'on appelle (*c*) *Cimetiere blanc*, l'autre qui est surnommé *le noir*, pour
les raisons qu'on va dire. Il ajoute ensuite, que les Gaures appellent un Cimetiére
le (*d*) *lieu de Justice*, parce que, par le présage que nous allons décrire, on peut ju-
ger surement, si le mort est dans l'autre monde au nombre des heureux ou des mal-
heureux. Le présage dont il s'agit n'a pourtant lieu que le quatriéme jour après la
mort d'une personne. Pendant les trois premiers, l'ame, disent-ils, voltige sans cesse
autour de son corps ; (*e*) & le mort voiage encore entre les deux Mondes : par con-
séquent il est réputé étranger. A cause de cela on le pourvoit de provisions pour
trois jours.

Lord ajoute, que les Gaures croient que pendant ces trois jours, le Diable cher-
che à tourmenter l'ame, & qu'elle vole vers le Feu divin ; pour éviter les tourmens
de cet Esprit des Ténébres. Ainsi pendant ces trois jours les parens & les amis du
défunt s'assemblent le matin, à midi & le soir pour demander à Dieu qu'il lui par-
donne ses péchés. Le quatriéme jour l'ame cesse de roder, & est obligée de se fixer
au lieu qui lui a été assigné pour sa peine, ou pour sa récompense. C'est donc ce
quatriéme jour que le présage détermine le sort du mort ; & le voici. Le mort étant
couché près du mur, le visage tourné vers le Ciel, il est permis aux vautours de le
becqueter impunément ; & cet oiseau carnacier l'entame ordinairement par les yeux.
S'il attaque l'œil droit, on porte le mort au Cimetiére blanc ; s'il attaque le gauche, on
le porte au noir. Chardin dit, „ qu'à cinquante pas du sépulcre, il y a une petite
„ maison de terre, au-devant de laquelle on pose le corps du mort. C'est de-là que
„ le convoi funébre s'en retourne, à la réserve des Prêtres & des parens, qui se
„ retirent dans cette petite case, d'où le Prêtre observe par quel endroit & com-
„ ment les corbeaux entameront le corps, &c. " Chardin ajoute, que des Gaures
lui ont nié toute cette superstition, & lui ont assuré, „ que la maisonnette, qui est

(*a*) *Hist. de la Religion des anciens Persans.*
(*b*) *Hide*, ubi sup. Cap. 34.
(*c*) *Conditorium album.*
(*d*) *Dad-gad*, J. e. *Justitiæ locus.*

(*e*) *Hide*, ubi sup. *metuentes ne defunctis aliquid desit, dum adhuc peregrini sunt inter hunc mundum & alterum.*

„ au-devant de leur Cimetiére, sert à y reposer les morts, pendant qu'on fait quelques cérémonies sur eux, avant que de les ensevelir. "

Avant que d'en venir là, Tavernier dit, qu'on expose le (a) mourant à un chien, qui doit recevoir ses derniers soupirs. C'est peut-être sur cette superstition que se trouve fondée l'attention que le *Sad-der* veut qu'on ait pour cet animal. (b) Il le recommande particuliérement à la charité des Gaures ; *parce qu'il n'y a rien de plus pauvre qu'un chien : en donnant du pain à un chien, on fait une œuvre très-méritoire.*

*Ovington* dit, (c) qu'avant que d'exposer le mort aux oiseaux, „ on le pose „ proprement à terre ; un des amis du mort va battre la campagne, & visiter les „ Villages voisins pour chercher un chien. Quand il l'a trouvé, il l'attire par le „ moien d'un pain qu'il lui présente, & le conduit le plus près du corps qu'il est possible. Plus le chien en approche, plus on estime que le défunt approche de la félicité : s'il en vient jusqu'à monter sur lui, & à lui arracher de la bouche un „ morceau de pain qu'on y a mis, c'est une marque assurée qu'il est véritablement „ heureux. Mais si le chien n'en approche pas, c'est un méchant préjugé, on désespére presque de son bonheur. Quand le chien a fini sa cérémonie, deux *Daroos* se tiennent debout les mains jointes à cent pas de la biére où est le mort, & „ répétent à haute voix pendant une demi-heure une longue formule de priéres : ils „ la disent si vite, qu'à peine se donnent-ils le tems de respirer ".

(d) Lord obmet tout ce détail, & rapporte que les Prêtres un peu éloignés du corps disent le Service des morts. Ce Service est sans doute la même chose que la formule de priéres dont parle Ovington. Il est dit dans ces priéres, que le corps étant composé de quatre Elémens, chacun d'eux doit reprendre ce qui lui appartient. Après cela on prie *Sertan* & *Asud* d'empêcher le mal que les Démons pourroient faire au mort : ce sont deux Anges qui sont chargés de retenir les Esprits malins, & d'arrêter les effets de leur malice. Ovington ajoute, „ que pendant la cérémonie, le mort porte un morceau de papier blanc attaché à chaque oreille, & qui lui „ pend sur le visage jusqu'à deux ou trois doigts au-dessous du menton. D'abord après que „ les priéres sont finies, le corps est porté au lieu destiné ; & toute la compagnie „ suit deux à deux les mains jointes. (e) Il est défendu de parler, parce que le „ sépulcre est un lieu de silence & de repos ". Une autre chose remarquable est, qu'au lieu de deux porteurs, qu'il faut ordinairement pour un mort, on en prend quatre pour une femme morte enceinte, à cause (f) *que cette personne est double.*

Quoique nous n'aions parlé que de deux Cimetiéres, nous apprenons cependant de Mandeslo, que les Gaures en ont un troisiéme pour les enfans. Ovington raporte, que ces mêmes Gaures sont fort attentifs „ à ce qu'il ne se perde rien de leurs cheveux & de leur barbe, lorsqu'on les coupe ou qu'on les rase, & qu'ils font porter „ avec beaucoup de soin toutes ces superfluités du corps à leur sépulture. „

(g) Après cette vie, les morts, dans leur voiage de l'autre monde, sont obligés de passer par un pont assez difficile, & qui le devient encore plus quand on les pleure trop chaudement, parce que les larmes font grossir les eaux du torrent sur lequel est le pont. Ces eaux, qu'on nous assure être très-noires & très-froides, ne sont autre chose que les pleurs des uns & des autres pour des morts chéris. (h) La crainte que ce torrent ne déborde a fait défendre, même aux plus proches, de pleurer, ni de gémir pour les morts. C'est, ajoute-t-on, la vraie raison du silence qui régne dans les Cérémonies funébres des Gaures. Ce pont seroit-il le même que celui dont nous parlerons plus bas?

Pour se donner une idée des plaisirs de l'autre Monde, ils s'imaginent y trouver tout ce qu'il y a de plus délicieux en celui-ci. Ils établissent aussi, comme dans d'autres Religions, un feu matériel qui brule les gens sans les consumer ; & le *Sad-der* parle de la grande puanteur des méchantes ames. Mais cela n'est rien encore, en comparaison du triste détail que donne un (i) autre Livre de leur Religion, du doulou-reux

(a) Dans *Mandeslo* il est dit, que le mourant est exposé sur des gazons, & qu'on l'y laisse expirer.
(b) *Sad-der*, Porta 35.
(c) Tome 2. de ses *Voiages*, Edit. de Paris.
(d) *Hist. de la Relig. des anciens Persans*, vers la fin.
(e) *Lord*, ubi sup. *Sad-der*, Porta 77.
(f) *Sad-der*, Porta 77.
(g) *Hide*, Relig. Pers. Cap. 34.
(h) *Hide*, ubi sup. & *Sad-der*, Porta 97.
(i) *L'Erdaviraph-nama.*



*PARSIS ou GUEBRE AGONISANT, dont l'AME est reçue par un CHIEN.*



*FUNERAILLES des PARSIS.*

reux état des ames damnées. L'Auteur de ce Livre en trouva une infinité de plongées jusqu'au cou dans les eaux noires & froides du torrent dont nous venons de parler, pendant que d'autres étoient condamnées à sejourner dans des cachots remplis de fumée, avec toutes sortes de reptiles sales & dangereux. Outre cela les Diables les piquoient sans cesse, les mordoient & les déchiroient cruellement. Il y vit une ame pendue par les pieds, à qui on donnoit des coups de poignard. Une autre mouroit continuellement de faim & de soif. L'ame d'une femme désobéïssante à son mari, & qui répondoit toujours, s'y voioit aussi pendue, & la langue lui sortoit par la nuque du cou. Il est bien surprenant qu'en cette occasion le Légendaire des Gaures ne parle que d'une seule femme : mais sans badiner, remarquons que les peines des damnés ressemblent assez à celles que presque tous les Peuples Idolâtres ont dit qu'on souffriroit en l'autre monde, lorsqu'on n'avoit pas bien vécu en celui-ci.

A l'égard de la félicité des gens de bien, l'opinion des Gaures orthodoxes est qu'ils revivront un jour en corps & en ame, mais d'une maniére infiniment plus pure, & sur une terre toute nouvelle, sur cette même terre que nous habitons, mais rétablie dans sa premiére beauté. Ce sera un nouveau Paradis terrestre : on s'y rendra par un pont, qui fait la communication de ce monde à l'autre. Ce pont est sur un abîme effroiable ; & selon l'expression d'un Auteur Arabe, (*a*) *il est étendu sur le dos de la gehenne.* Il y a des Anges au passage ; & ceux qu'ils laissent passer librement s'en vont droit au Paradis ; les autres sont aussi-tôt culbutés dans l'abîme. Mais cela ne se fait pas sans un examen rigoureux, que les passagers sont obligés de subir de la maniére suivante.

Il y a deux Anges examinateurs, dont l'un tient une balance, dans laquelle il pése les œuvres & les mérites des passagers ; & s'il ne leur trouve pas un poids convenable, il prononce le jugement aprés avoir fait son rapport à Dieu, & précipite dans l'abîme ceux à qui ces œuvres appartiennent. Ceux qui présentent des bonnes œuvres passent heureusement le pont & se rendent à une Ville, que Hide a cru (*b*) pouvoir comparer à la Jérusalem de l'Apocalypse. Dans cette Ville on voit une chose délicieuse, & qui ne trouve point de comparaison en ce monde ; (*c*) des filles toujours Vierges, & qui ne sçauroient perdre leur virginité. On les regarde ; elles n'en demandent pas davantage. Quoique toute cette description de l'autre Monde paroisse fort allégorique, & ressemble en quelques articles à celle que Mahomet a faite du Paradis, elle est pourtant d'un caractére à faire connoître que les Persans, ainsi que l'Imposteur que je viens de nommer, n'ont cherché que dans les plaisirs des sens les félicités qu'ils se promettoient dans l'autre monde ; & que pour contenter tous les fidéles bienheureux, ils ont introduit (*d*) dans ce Paradis toutes sortes d'amusemens. Aprés l'examen des œuvres, l'autre Ange, en qualité d'exécuteur de la justice divine, précipite les ames condamnées dans les Enfers.

Voici les conformités qu'on trouve entre ces idées & celles des autres Religions. Le Pont des Gaures a beaucoup de rapport à celui des Formosans & des Chinois ; comme les Balances en ont à celles de ces mêmes Chinois. Nous ne disons rien des Balances des Japonois : elles ressemblent moins à celles des Gaures. Pour ce qui est des Anges qui se tiennent sur le Pont, le Docteur Anglois (*e*) compare celui qui précipite les ames des méchans dans les Enfers, à ce Démon qui, selon quelques Philosophes Grecs, (*f*) se chargeoit de recevoir les ames au sortir du corps, & de les conduire au lieu de leur bonheur ou de leur exil : commission que les Grecs & les Romains avoient donnée à leur Mercure. A l'égard du Pont sur lequel les ames sont obligées de passer, les Arabes & les Persans l'ont appellé tout court le *chemin*, & même le *chemin étroit.*

(*a*) *Pons extensus super dorsum gehennæ*, apud *Hide*, Cap. 33.

(*b*) *Putemus talem esse ac Cœlestem Hierosolymam.*

(*c*) *Ibi sunt Paradisea Virgines non deflorata, nec deflorandæ, sed intuendæ.*

(*d*) ——— *Quæ gratia currûm*
*Armorumque fuit vivis, quæ cura nitentes*
*Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.*
Virgil. L. VI. *Æneid.*

(*e*) *Hide*, Cap. 33. *Relig. Persar.*

(*f*) Νεκροπομπὸς, ou ψυχοπομπὸς, ou ψυχαγωγὸς ; *Animarum deductor ad Inferos.* C'est peut-être *Mercure*, sous un autre nom.

## Morale du Sad-der ; Usages *qu'il prescrit.*

(*a*) Ce Livre si respecté des Gaures recommande sur-tout la charité, comme extraordinairement méritoire, & capable d'efacer les péchés. (*b*) Il suppose que dans l'éternuement on est exposé au Démon ; pour cet effet, quand on éternue, il faut réciter certaines priéres qui chassent ou éloignent l'Esprit malin. Il veut qu'on obéisse sans restriction & aveuglément aux décisions & à la volonté du Grand Pontife (*c*) *Quelque excellentes & nombreuses que soient les bonnes Oeuvres d'un Fidele, si le Souverain de la Religion n'est pas content de sa soumission, ou si ses bonnes Oeuvres lui déplaisent, c'est comme si le Fidele n'avoit rien fait.* Un des moiens qui rendent le Fidele infiniment agréable au Grand Pontife, c'est de lui paier exactement les dixmes.

Il est ordonné aussi dans le même Ouvrage, d'honorer exactement (*d*) la mémoire de ses pere & mere, & même de ses autres proches parens ; & chacun doit faire pour eux un festin funébre au bout du mois, ou de l'an. Il recommande (*e*) aussi de repasser les actions de sa journée, & de s'en repentir avant que de s'endormir ; de tenir (*f*) inviolablement ses engagemens ; (*g*) d'épargner la vie des animaux autant qu'il se peut, sur-tout des bœufs qui labourent, des brebis, des chevaux, des coqs ; (*h*) de faire souvent pénitence ; de s'examiner souvent soi-même sur ses péchés, & d'en faire confession devant le *Destoor* ou l'*Herbad*, & à leur défaut devant un Laïque vertueux, & s'il ne trouve pas un tel Laïque, en plein jour devant le Soleil. Il ordonne de détruire (*i*) cinq sortes de reptiles nuisibles. Il défend (*k*) de poser les pieds nuds à terre, de peur de la prophaner. C'est par cette même raison qu'il (*l*) ordonne expressément de déterrer les corps morts.

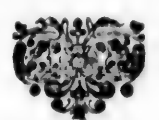
Le soin de l'eau n'est pas moins recommandé. Il faut éviter d'en faire usage pendant la nuit ; & (*m*) si on ne peut l'éviter, on doit l'emploier avec beaucoup de précaution. Lorsqu'on met de l'eau sur le feu, il faut laisser un tiers du pot vuide, afin qu'en bouillant elle ne se répande pas dans le feu.

Le même *Sad-der* défend févérement (*n*) la calomnie & le mensonge, l'adultére, la fornication, le larcin ; & comme on est continuellement exposé aux impuretés légales, & aux péchés, il ordonne aussi de fréquentes ablutions aux Fidéles, & veut que chacun (*o*) soit attentif à racheter ses péchés par des sacrifices de propitiation, selon le rit du Judaïsme.

Nous observerons, qu'il semble que le Sad-der établisse l'égalité des péchés, tant il a soin de menacer les moindres fautes des plus rigoureux chatimens.

C'est ainsi que parlent de la Religion & des mœurs des Gaures ou des Parsis Thomas *Hide*, *Lord*, & le Docteur *Prideaux*, trois Auteurs qui ont écrit le plus sçavament à leur sujet ; d'où on peut juger, que si cette Religion n'est point une vraie Idolâtrie, comme ils le prétendent, du moins n'est-elle pas exempte de superstition.

(*a*) Porta 5.
(*b*) Porta 7.
(*c*) *Destur*, ou *Distoor*, Porta 8.
(*d*) Porta 13. Dans un autre endroit (*Porta* 44.) il ordonne de se soumettre à leurs remontrances, de leur obeïr sans replique. Il met au même rang les Pretres & les Maitres.
(*e*) Porta 27.
(*f*) Porta 28.
(*g*) Porta 38.
(*h*) Porta 40. & 49.
(*i*) Porta 47.
(*k*) Porta 48.
(*l*) Porta 57.
(*m*) Porta 34. & 52.
(*n*) Porta 46. 67. 68. 69. & 70.
(*o*) Porta 72.





# CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES IDOLÂTRES ORIENTAUX.

## PREMIERE PARTIE,

*Contenant les Cérémonies Religieuses des Peuples de la Chine.*



LE P. *Martini* (*a*) assure, que dans la Langue Chinoise il n'y a point de nom particulier qui puisse convenir à Dieu. Cela forme une espéce de préjugé favorable à ceux, qui croient que les Chinois sont Athées. Cependant le même Pere ajoute qu'ils se servent du mot de *Xangti*, ou *Xam-Ti*, pour désigner celui qui gouverne souverainement le Ciel & la Terre. Ce mot signifie souverain Maitre. Aucun Empereur, dit-on, n'a jamais ajouté à son nom celui de *Xam*. On l'a toujours laissé par respe[illegible] à l'Etre Suprême. Pour celui de *Ti*, qui veut [illegible] *Maitre*, plusieurs Empereurs se le sont approprié. C[illegible] forme un autre préjugé contraire à ceux qui croient les Chinois Athées. Ils sacrifient à la Divinité, telle qu'elle puisse être. Leurs Livres sont pleins d'une Doctrine, qui établit des peines pour le vice, & propose des récompenses pour la vertu : ils parlent du Ciel d'une

(*a*) *Hist. de la Chine*, trad. en François par l'Abbé le *Pelletier*, in 12. Tome prem. Ed. de 1692. *In tam copiosa lingua ne nomen quidem Deus habet.*

maniére qui se rapporte à ces opinions. » Mais ( ce sont les termes du Traducteur » de *Martini* ) comme il n'y a pas d'apparence que ces espaces (*a*) immenses, remplis » de corps lumineux, puissent être capables d'une si sage conduite, il est à croire » qu'ils sous-entendent un Souverain Etre qui prend soin de toutes les choses créées, » qui ne se peuvent pas conduire d'elles-mêmes, qu'ils appellent le *Seigneur* & le » *Conducteur* du Ciel. » Cela ne sçauroit satisfaire ceux qui croient les Chinois Athées : ils diront que c'est supposer ce qui a été mis en question. Il est fort vraisemblable que dans les premiers tems de leur Monarchie, c'est-à-dire, à peu près du tems de Noë, ils ont eu la connoissance du vrai Dieu, comme on peut le croire aussi des premiéres Colonies du Monde après le Déluge. Mais outre que tout cela ne sert de rien pour leur Religion présente, on sçait assez qu'on ne peut pas raisonner sur des conjectures vagues & dénuées d'une autorité écrite, ou d'une Tradition exacte. Cependant nous allons développer les idées des anciens Chinois sur le rapport des plus habiles Voiageurs.

# CHAPITRE PREMIER.

## *De l'ancienne* Religion *des* Chinois.

LES Chinois commencerent à cultiver les Lettres dès les premiers tems de leur Monarchie, du moins pendant les régnes d'*Yao* & de *Chum*, qui vivoient plus de deux mille ans avant JESUS-CHRIST. C'est une opinion commune & universellement reçuë par ceux qui ont cherché l'origine d'un Peuple aussi incontestablement ancien, que les premiers descendans de Noé se répandirent dans l'Asie, & qu'il y en eut quelques-uns qui pénétrerent jusqu'à l'extrémité de notre Continent, c'est-à-dire, jusqu'à la Chine, peu de tems après le Déluge, & y jetterent les fondemens de la plus ancienne Monarchie qu'on connoisse. M. *Chukfort*, dans son *Histoire du Monde sacrée & profane* (*b*) va encore plus loin, & croit que Noé, au sortir de l'Arche, y alla lui-même, s'y établit, & y mourut. (*c*) Mais sans entrer dans le détail des preuves dont l'Auteur de cet Ouvrage appuie son opinion, on ne peut disconvenir de deux verités ; la premiére, que les Annales Chinoises qui parlent de l'antiquité de cette Monarchie, paroissent, du moins depuis les deux Empereurs qu'on vient de nommer, si anciennes & si suivies, qu'il feroit bien difficile de vouloir les détruire, & que du moins la chose est impossible par rapport aux Chinois, à qui il est inutile d'entreprendre d'en contester la vérité. La seconde, est qu'on ne peut nier que les premiers Fondateurs de cette ancienne Monarchie, instruits eux-mêmes par une tradition qui étoit si peu éloignée de son origine, n'aient adoré le Souverain Etre, & n'aient instruit leurs enfans touchant la nature du Culte qu'il falloit lui rendre. Les Livres Canoniques des Chinois, dont quelques-uns même sont du tems d'*Yao*, ne laissent aucun lieu d'en douter.

Les Chinois ont des Livres Canoniques de deux espéces. Les premiers & les plus autentiques sont au nombre de cinq, qu'ils nomment les *Kink*, (*d*) & pour lesquels ils ont une vénération singuliére. Les seconds sont quelques-uns de leurs Livres Classiques, Ouvrages très-anciens, très-respectés par les Chinois ; mais moins que les *Kink*.

(*e*) Quoique les premiers qui contiennent les Loix fondamentales de l'Etat, ne soient

(*a*) Les Cieux.
(*b*) Tome I.
(*c*) On peut voir dans l'Ouvrage même, les raisons dont il appuie ce sentiment.
(*d*) Voiez les extraits de ces Livres, dans l'*Histoire de la Chine*, par le Pere *Du Halde*, Tome II.
(*e*) On renvoie le Lecteur au P. *Du Halde*, pour ce qui concerne les Livres Canoniques de la seconde classe. En général ils concernent la morale, & les devoirs de la vie civile. Il y est parlé de ceux des Sujets envers l'Empereur, de ceux qu'on doit à ses Superieurs, à ses égaux ; mais principalement de ceux des enfans envers leurs peres & meres, &c.

soient pas des Traités de Religion, & que le but de leurs Auteurs s'étoient proposé, fut seulement de maintenir la paix & la tranquillité de l'Empire, en transmettant à la postérité les sages constitutions sur lesquelles il avoit été établi, ils sont cependant propres à nous apprendre qu'elle étoit la Religion de cet ancien Peuple, puisqu'on y trouve que pour parvenir à cette tranquillité & à cette paix, il y avoit deux choses nécessaires à observer ; sçavoir, les devoirs de la Religion, & les régles du gouvernement. Et pour le premier article, il paroit que le Culte public avoit pour objet un Etre Suprême, Seigneur, & Souverain principe de toutes choses, qu'on honoroit sous le nom de *Changti*, mot qui veut dire *Seigneur Suprême*, ou sous celui de *Tien*, qui dans la Langue Chinoise signifie la même chose. *Tien*, disent les plus anciens Interprétes de ces Livres, c'est l'Esprit qui préside au Ciel.

Il est vrai que souvent parmi les Chinois, du moins parmi ceux d'aprésent, ce mot signifie aussi le Ciel matériel, & que depuis quelques siécles que l'Athéisme ne régne que trop parmi les Lettrés de la Chine (*a*), il ne signifie plus que cela : mais il est certain que dans les anciens Livres, ce mot désignoit le Maître du Ciel, le Souverain du Monde. En effet, il y est parlé à tous momens de la Providence du *Tien*, des châtimens dont il punit les mauvais Empereurs, des récompenses dont il comble les bons ; ce qui ne sçauroit s'entendre que d'un Etre intelligent, & entiérement différent du Ciel matériel, qui n'est qu'une étendue aussi dénuée de connoissance que de sentiment. Voici en effet ce que le P. *Prémare*, qui a demeuré si long-tems à la Chine, a extrait à ce sujet d'un des *Kink*, appellé *Chu-Kink*. (*b*) » C'est » le Ciel qui a mis l'ordre entre les Loix immuables de la société . . . C'est lui qui » a déterminé les Cultes divins, que les hommes doivent observer . . . C'est lui qui » éleve les gens vertueux . . . C'est le Ciel qui punit les coupables . . . Le Ciel » voit & entend tout . . . Le Ciel est redoutable : mais c'est le Peuple maltraité » qui arme sa colére. Il châtie grands & petits sans distinction : mais les Rois ont » mille fois plus à craindre que le reste des hommes. » Il est dit dans les mêmes Livres que le *Tien* se laisse fléchir par les vœux & par les priéres ; qu'on l'appaise, lorsqu'il est irrité, par les offrandes ; que par ces sortes d'actes religieux on détourne les fléaux dont l'Empire est menacé ; & mille autres choses qui ne sçauroient convenir qu'à un Etre qui connoît les besoins des hommes, & qui tient entre ses mains les récompenses & les châtimens.

Pour se convaincre de ce qu'on avance ici, on n'a qu'à lire les extraits que le P. *Du Halde*, instruit par une infinité de Relations que les Missionnaires de la Compagnie ont envoiées en Europe, & dont il a sçû si heureusement profiter, pour nous faire avoir de ce Peuple une connoissance encore plus exacte que celle que d'autres Ecrivains nous avoient donnée ; on n'a, dis-je, qu'à lire les extraits qu'il a faits des Livres appellés les *Kink*, dans le second Volume de sa grande *Histoire de la Chine*, & ce qu'il en dit encore au commencement du troisiéme. Je n'ai pas dessein de copier ici tout ce qu'il rapporte à ce sujet : mais après avoir lû ces extraits & les refléxions judicieuses qu'il y a jointes, on ne peut ne pas conclure avec lui, que par la Doctrine contenue dans ces Livres, qui sont parmi les Chinois aussi anciens que respectés, il paroît que depuis la fondation de leur Empire par *Fo-hé*, ou si on veut chicaner sur le tems où vivoit ce Monarque, du moins depuis *Yao*, & pendant très-long-tems après lui, l'Etre Suprême reconnu à la Chine sous les noms de *Changti*, ou de *Tien*, étoit l'objet du Culte public, le fondement de la Religion ; & qu'on le regardoit comme l'ame & le premier mobile du gouvernement de l'Etat : que ce premier Etre y étoit craint, honoré & respecté ; & que non-seulement les Empereurs, qui dans tous les tems ont été les Chefs de la Religion, mais les Grands de l'Empire, les premiers Mandarins, & le Peuple, convenoient qu'ils avoient au-dessus d'eux un Maître & un Juge, qui les récompensoit & punissoit selon leurs mérites.

S'il est certain, comme il n'y a aucun lieu d'en douter, que ces Livres contiennent les vérités qu'on vient d'étaler, il n'est pas moins sûr qu'on n'y trouve aucun vestige d'un Culte Idolâtrique pour les premiers tems ; ce qui paroîtra moins surprenant, si on fait attention 1. Que l'Idolâtrie ne se répandit d'abord que lentement, & de proche en proche ; & qu'aiant vrai-semblablement pris naissance ou dans l'Assyrie, comme le prétend *Usebe*, ou dans la Phénicie, ou dans l'Egypte, ainsi que d'autres Anciens le disent, elle n'a dû pénétrer que fort tard dans la Chine,

(*a*) Voiez ci-dessous.

(*b*) Voiez le P. *Du Halde*, T. II. p. 300. & 301.

sais fort éloigné de l'Assyrie. 2. Qu'il y a toujours eu à la Chine un Tribunal (a) suprême destiné aux affaires qui concernent la Religion, qui a veillé dans tous les tems avec une grande vigilance à l'objet qui avoit donné lieu à son établissement. Ainsi il étoit difficile d'introduire de nouveaux Dogmes, & de nouvelles Cérémonies. D'ailleurs comme les Chinois ont toujours écrit leur Histoire avec autant d'exactitude que de solidité, & qu'ils ont des Historiens contemporains pour tous les faits qu'elle contient, ils n'auroient pas manqué d'avertir des changemens faits dans un sujet si important, si réellement on en avoit fait dans les premiers tems, comme ils l'ont fait dans la suite, lorsque, par exemple, l'Idole de *Fo* & son Culte ont été établis dans cet Empire.

Telle fut donc la Religion dominante de la Chine dans les tems qui approchoient de l'origine de cet Etat : je dis la Religion dominante, parce qu'indépendamment de l'Etre suprême, le Peuple reconnoissoit encore, & honoroit d'un Culte particulier (b) certains Esprits subalternes, qu'ils croioient veiller sur les Villes & sur les Campagnes, & ausquels on offroit des vœux & des priéres, pour leur demander la santé & d'abondantes récoltes. Il s'étoit même mêlé dans ce Culte plusieurs pratiques superstitieuses, & qui tenoient de la magie, à laquelle les Chinois ont toujours paru fort adonnés : mais ce n'étoit pas la Religion de l'Etat, & le Tribunal des Rites a toujours proscrit ces sortes de pratiques, quoique souvent quelques-uns des Mandarins qui le composoient, les eussent eux mêmes goûtées.

A parler exactement, les Chinois n'ont point, comme les Peuples Idolâtres de l'Asie & de l'Europe, ce qu'on appelle Théogonie & Cosmogonie. Leurs anciens Philosophes, uniquement attachés à la morale & à la politique, ont beaucoup négligé la Physique, & par conséquent ces sistêmes si connus parmi les autres Peuples, concernant la formation du monde, l'origine des Dieux : je dis leurs anciens Philosophes, parce que les modernes, qui depuis quelques siécles ont imaginé des sistêmes sur le monde, ont donné dans un Athéisme semblable à celui de *Straton* & de *Spinosa*.

On ne voit pas non plus que les anciens Philosophes Chinois aient beaucoup raisonné sur la nature de l'ame, ni qu'ils en aient eu des idées nettes. Cependant on ne sçauroit douter qu'ils n'aient cru qu'elle subsistoit après la mort, non seulement par les apparitions, ainsi qu'on en voit quelques exemples dans les Livres même de *Confucius*, le plus sage & le plus éclairé de leurs Philosophes, mais encore par l'opinion de la Métempsychose, qui est reçue dans la Chine depuis plusieurs siécles.

Cependant comme l'homme privé de la révélation n'est qu'erreur & que ténébres, on est bien éloigné de croire que les Chinois aient été plus favorisés que les autres Peuples à qui Dieu ne l'a pas communiquée. C'est avoir d'eux une idée assez juste, de penser qu'ils conserverent assez long-tems la tradition de leurs Ancêtres, sans y mêler ces pratiques grossiéres d'Idolâtrie qu'on trouve dès les tems les plus reculés en Egypte, dans la Phénicie, & parmi tant d'autres Peuples.

Malgré le soin religieux du Tribunal des Rites qui veilloit à la conservation des anciens usages, (c) la Secte de *Tao-se* s'introduisit dans la Chine, près de six cens ans avant l'Ere Chrétienne.

*Lao-Kiun* ou *Li-laokiun* est le Philosophe qui en fut l'Auteur. La naissance de cet homme, à en croire ses Disciples, fut des plus extraordinaires. Porté quatre-vingts ans dans le flanc de sa mere, il s'ouvrit un passage par le côté gauche, (d) & causa la mort de celle qui l'avoit conçu. La morale de ce Philosophe approche fort de celle d'Epicure : mais il sçut couvrir, du moins par rapport au peuple, son impie sistême, de voiles impénétrables. *Le Tao*, disoit-il, *ou la raison, a produit un ; Un a produit deux ; Deux ont produit trois ; Et trois ont produit toutes choses.*

Toute la félicité de l'homme, selon lui, consistoit dans cet état de l'ame que les Philosophes Grecs nommoient *Apathie*, tranquillité oiseuse, qui la laissoit sans inquiétude, sans crainte, & sans chagrin : mais comme il n'est pas possible de se délivrer de la crainte de la mort & de l'avenir, ceux qui étoient initiés dans les mystéres les plus secrets de cette Secte, s'adonnoient entiérement à la magie & à la chimie, pour chercher & trouver l'art de se rendre immortels, persuadés que par le moien de quelques Es-

(a) Le Tribunal des Rites.
(b) Voiez le P. *Du Halde*, ubi sup.
(c) *Idem* Ibid.
(d) *Idem* Ibid.

prits qu'ils invoquoient, & avec lesquels ils se vantoient d'avoir un commerce fort intime, ils pourroient enfin trouver ce rare secret.

Quelques-uns même de ces Charlatans eurent l'impudence de publier qu'ils le possédoient, & qu'ils connoissoient la composition de certains breuvages, qui procuroient cette immortalité ; & ce qui doit paroître bien étonnant, est que quelques Empereurs firent, quoique très-inutilement, l'expérience de ces breuvages.

*Hiao-vu*, l'un de ces Empereurs, s'étoit si fort entêté de la Chimie & de cette immortalité qu'il en attendoit, qu'il se faisoit surnommer l'Empereur *de dix mille ans*. Les Chimistes, ou pour mieux dire, les Alchimistes lui firent batir à ses dépens » un Palais de bois de senteur, où il entroit outre cela toute sorte de parfums. On » éleva au milieu de ce Palais une Tour d'airain, dans laquelle on voioit une grande » cuve d'airain, figurée en forme de main, qui servoit à ramasser tous les jours la » rosée la plus subtile, dont on composoit des Perles qui devoient être la semence » de cette prétenduë immortalité. " Un de ses soufleurs s'étant avisé de présenter un de ces breuvages à *Hiao-vu*, comme capable de procurer l'immortalité à ce Monarque si amoureux de la vie, le premier Ministre arrêta la main de ce Charlatan, & but toute la liqueur, en disant au Roi, S'il est vrai, que ce que je viens de boire rende immortel, tu ne pourras pas m'ôter la vie, & si tu as à faire à un fourbe qui veut te jouer, je t'épargne la peine de l'être en public, en te montrant par mon exemple, de quoi sont capables des Imposteurs qui abusent de ta facilité. Mais les remontrances ne rendirent pas *Hiao-vu* plus sage. On voioit mourir ceux qui se vantoient de posseder l'art de devenir immortels, sans revenir d'une erreur aussi flateuse que celle qu'ils débitoient. Il suffit de connoître le cœur & l'esprit de l'homme, pour n'être pas étonné d'une pareille bizarrerie.

On ne doit pas être surpris non plus qu'une Secte qui donnoit des espérances si flateuses, ait fait des progrès surprenans. Plusieurs Mandarins même l'embrasserent, & s'adonnerent tous aux pratiques superstitieuses qu'elle prescrivoit, ainsi qu'aux opérations magiques dont elle donnoit des régles. Mais elle fit (*a*) de plus grands progrès encore parmi les femmes, naturellement curieuses, & extrêmement attachées à la vie. Enfin l'Auteur de la Secte aiant été mis au rang des Dieux, tout le monde voulut le suivre. Les Chinois, après l'Apothéose de cet imposteur, lui firent bâtir un superbe Temple ; & l'Empereur *Hium-Tsong* fit placer au milieu de son Palais la Statue de ce nouveau Dieu. On alla plus loin encore ; on donna à ses Disciples le nom respectable de Docteurs célestes, & ses descendans sont toujours honorés de la dignité de Mandarins. Ce sont eux, car on ne dit rien de semblable de leur Maître, qui ont introduit cette multitude d'Esprits subalternes, qu'ils honorent dans des Temples, & dans des Chapelles particuliéres, & ausquels ils immolent trois sortes de Victimes, des Cochons, des Poissons, & quelques Oiseaux. Cette Secte a enfin remplí la Chine de Devins & d'Imposteurs, qui imposent au Peuple, & quelquefois même aux Grands, par des prestiges & des cérémonies magiques, qui ne sont par leur adresse, que trop capables de les surprendre, & de les aveugler.

Dans le tems que *Confucius* parut, il y avoit beaucoup de corruption dans l'Etat, & l'on croit assez que le grossier Epicuréisme des Sectateurs de *Li-laokiun* fit de grands désordres dans la Religion. Les vrais Philosophes devinrent si méprisés, que Confucius fut obligé d'aller de Province en Province mandier l'audience des Peuples pour sa nouvelle Philosophie. Dans la suite nous parlerons plus amplement de Confucius.

*Chingu*, qui régnoit deux cens trente ans avant la naissance de J.C. résolut d'éteindre tout à coup toutes les Sciences, en faisant bruler tous les Livres de l'Empire, à l'exception pourtant de ceux qui traitoient de l'Agriculture, de la Médecine, & de la Divination. Cet Edit fut exécuté avec toute la rigueur imaginable. Cependant il se trouva des *Lettrés* si entêtés des anciens Livres, sur-tout des *Kink*, & de quelques Livres Classiques, qu'au mépris de leur vie, ils chercherent tous les moïens possibles de les sauver, & les mirent pour cela dans des trous de murailles, & dans les tombeaux, d'où ils furent retirés après la mort de cet Empereur ; & comme la moisissure en avoit gâté plusieurs feüillets, on tâcha d'en rétablir le texte du mieux qu'on put. Mais quoique plusieurs ouvrages aient pû échapper à cette proscription générale, on peut bien croire que l'ignorance aida alors la superstition à faire beaucoup

(*a*) Le Pere *Du Halde* ibid.

de progrès. Aussi vit-on croître dans la suite du tems les préjugés pour la magie, les sortiléges, les influences des Astres, le pouvoir des Génies, &c. ainsi que cela se prouve par l'Histoire des Princes qui gouvernerent cet Empire environ un siécle avant la naissance de Jesus-Christ. (a) Un de ces Princes poussa la foiblesse & la folie qu'il eut de se promettre l'immortalité, jusqu'aux superstitions les plus odieuses, & donna lieu par son exemple à des pratiques, qui prouverent avec quelle rapidité le libertinage & l'impieté s'introduisent quand l'ignorance s'est une fois établie. Il fit bâtir des Temples dans toute l'étendue de son Empire à l'honneur de ceux qui devoient vivre éternellement, se donnant ainsi par avance à lui-même les honneurs de l'Apothéose; & l'on veut, à cause de cela, que ce Monarque soit (b) l'Auteur de l'Idolâtrie déclarée, quoiqu'il paroisse par tout ce que nous venons de rapporter, qu'elle étoit même incomparablement plus ancienne que Confucius, quelque raison qu'on allégue pour réduire le Culte de ces anciens Chinois au seul *Xangti*, comme souverain Seigneur de l'Univers.

Enfin (c) vers la soixante-cinquiéme année de l'Ere Chrétienne, l'Empereur *Ming-ti* donna lieu par une vaine curiosité, à l'introduction d'une autre Secte, encore plus dangereuse que celle de *Lao-Kiun*. Ce Prince frappé de quelques paroles que *Confucius* avoit souvent répetées à ses Disciples, *que c'étoit dans l'Occident qu'on trouveroit le Saint*, envoia une célébre Ambassade dans les Indes pour le chercher, ou pour apprendre du moins la Loi qu'il avoit enseignée. Ces Ambassadeurs crurent enfin avoir trouvé la Loi de ce Saint parmi les Adorateurs d'une Idole nommée *Fo* ou *Foé*; & ils transporterent à la Chine l'Idole, & avec elle les fables également impies & absurdes dont les Livres des Indiens étoient remplis au sujet de cet Imposteur.

De retour dans leur Païs, ils publierent que dans cette partie de l'Inde, que les Chinois nomment *Chun-Tien-Cho*, *Moyé* femme du Roi, songea qu'elle avaloit un Eléphant. Elle déclara son rêve, & on lui prédit des choses merveilleuses au sujet de l'enfant dont elle étoit grosse. Lorsque le tems de ses couches fut arrivé, cet enfant lui déchira le côté droit; & dès qu'il fut sorti du sein de sa mere, il se tint debout, fit six pas, montrant d'une main le Ciel & de l'autre la Terre, & prononça distinctement ces mots: *Il n'y a que moi dans le Ciel & sur la Terre qui mérite d'être honoré.*

A dix-sept ans il se maria, & eut un fils qu'il abandonna, aussi bien que le reste du monde. Il se retira dans un désert avec trois ou quatre Philosophes qu'il choisit pour les Directeurs de sa conduite. A trente-deux ans commença l'inspiration: il fut saisi & pénétré de la Divinité, qui lui donna une connoissance universelle. Dès ce moment il devint Dieu: il s'attira les respects & la vénération des Peuples par une infinité de miracles, ou, pour ne pas profaner un mot, dont même une bonne partie des Chrétiens ignore la signification, par des prestiges & des illusions. Il vit bientôt à sa suite une prodigieuse multitude de Disciples, qui, comme leur Dieu, changérent de nom selon les Païs où ils établirent leur doctrine. Ils s'appellerent *Bonzes* à la Chine & au Japon, *Lamas* dans la *Tartarie*, *Talapoins* à *Siam*, *Hochans* à la *Chine*. Parmi les *Bramines*, il y en a dont la doctrine a du rapport à celle de ces Chinois libertins, Disciples du *Fo*. A l'égard du Dieu, il a le nom de *Sommona-Codom* à *Siam*, de *Xaca* & de *Chekia* dans le *Laos* & au *Japon*, de *Chaca* ou de *Chaca-bout* au *Tunquin*, & peut-être celui de *Brama*, de *Witsnu*, de *Ram* chez les Indiens. On voit ici deux représentation du *Fo*, sous le nom de *Xequia*: dans l'une sur un Trône élevé, couronné de raions, environné d'Hiéroglyphes; dans l'autre aiant à ses côtés ses deux favoris. Mais ce Dieu connut enfin qu'il étoit homme comme les autres. Il mourut âgé de soixante & dix-neuf ans.

On publia plusieurs fables sur la mort de cet Imposteur. Comme la Métempsychose faisoit un dogme considérable de sa doctrine, on disoit qu'il étoit né huit mille fois, aiant paru tantôt sous la figure d'un singe, tantôt sous celle d'un dragon, d'un Eléphant, &c.

Pour comble d'impiété, se voiant près de la mort, il voulut inspirer l'Athéisme à ses Sectateurs. Il leur déclara que jusqu'à ce moment il leur avoit parlé par énigmes: *mais ne vous abusez pas*, leur dit-il, *en cherchant hors du Néant le premier principe des*

(a) *Hiao-vu*, dont nous venons de parler.
(b) *Hist. de la Chine*, par le P. Martini, L. VIII.
(c) Le P. *Du Halde*, ubi sup.

MES
r la magie ,
nsi que cela
on un siécle
e & la folie
ses, & donna
té le liberti-
Il fit bâtir
evoient vivre
pothéose ; &
olâtrie décla-
étoit même
allégue pour
Seigneur de

reur *Ming-ti*
encore plus
paroles que
*t qu'on trou-*
hercher , ou
eurs crurent
nommée *Fo*
es également
e cet Impo-

nde, que les
e avaloit un
ses au sujet
rivé , cet en-
e , il se tint
& prononça
*mérite d'être*

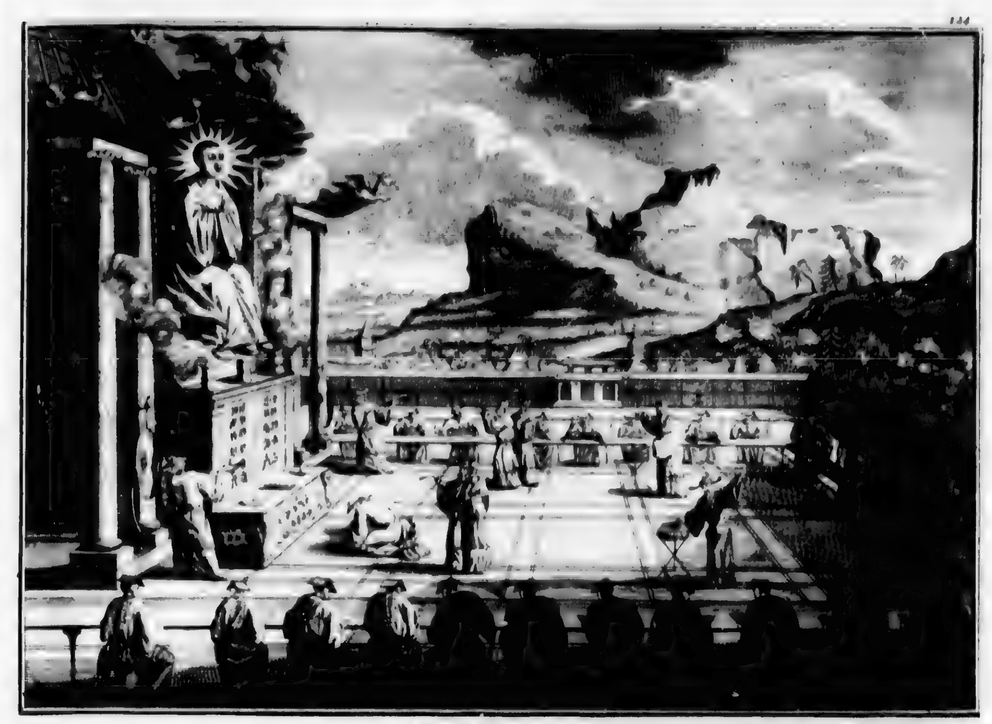
ue le reste du
choisit pour
a : il fut saisi
Dès ce mo-
par une infi-
bonne partie
Il vit bien-
Dieu , chan-
lerent *Bonzes*
*ans* à la *Chine*.
ces Chinois
*mona-Codom* à
*Chaca-bout* au
ens. On voit
n Trône éle-
ses côtés ses
es autres. Il

n Métempsy-
né huit mille
dragon, d'un

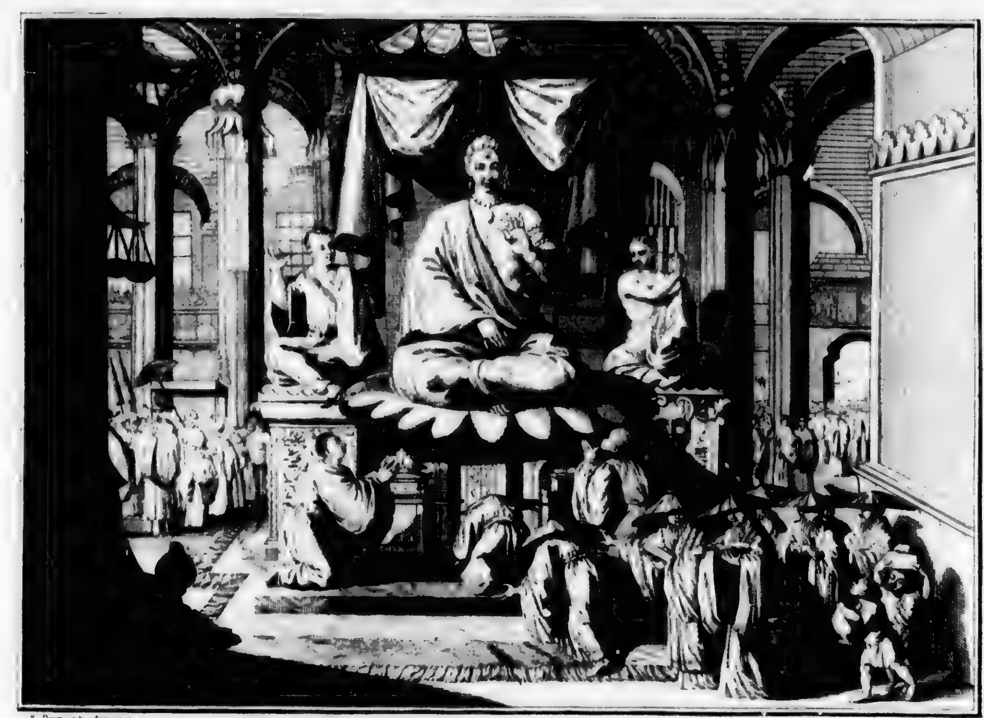
l'Athéisme à
rlé par énig-
*remier principe*
*des*

sup.





*IDOLE XEKIA.*



*Autre representation de XEKIA.*

l'o
po
L

lef
rei
leu
fa
pro
for

av
cél
Gr
acc
la

(
*de l*
(
*Chu*

*des choses. Tout est sorti de ce Néant, & tout doit y retourner. C'est l'abime de nos espérances.* Peut-être cette doctrine si détestable en apparence deviendroit-elle plus supportable, si on l'accommodoit à la Siamoise, en substituant l'idée du *Nirenpan*, à cet odieux Néant.

Quoiqu'il en soit, par cette rétractation, il divisa ses Sectateurs en deux branches, dont l'une suivit à la lettre ce que le *Fo* avoit enseigné pendant sa vie, c'est-à-dire, l'Idolâtrie; les autres reçurent pour articles de foi les derniéres paroles de leur maître, & se déclarerent pour l'Athéisme. Cette Secte, s'il faut en croire (*a*) le P. le *Gobien*, a pour ennemis déclarés celle des Philosophes, dont les dogmes conduisent à une autre espéce de libertinage. D'autres ont essaié d'accorder les contradictions du *Fo*, en supposant qu'il enseignoit une double Loi, qu'ils appellent la *Loi extérieure* & la *Loi intérieure*. L'extérieure prépare & conduit à l'autre, après quoi elle est inutile; de même (*b*) que l'on renverse les ceintres qui servent à soutenir une voute, dès que celle-ci est achevée. Mais après tout, on ne sçauroit disconvenir qu'entre toutes ces opinions, & celles dont nous parlerons dans la suite, les unes ne soient fort obscures & les autres fort suspectes de libertinage, soit qu'on les ait mal rapportées, ou qu'on en puisse effectivement tirer des conséquences dangéreuses. Les Chinois aiant reçû l'Idole de *Fo*, bâtirent en son honneur un grand nombre de Temples; & sa secte quoique toujours proscrite par le Tribunal des Rites, fit dans leur vaste Empire des progrès infinis, sous la direction des Bonzes, les gens du monde les plus méprisables, les plus superstitieux, & en même tems les plus ignorans. Nous verrons plus bas l'idée que le P. *Kircher* nous donne du *Fo*.

---

# CHAPITRE II.

## Histoire *de* Confucius.

APRE'S le détail que nous venons de donner sur les progrès de l'Idolâtrie jusqu'à l'établissement du Dieu *Fo*, il est juste de parler aussi de *Confucius*, que l'on prétend avoir conservé la Religion des Chinois dans sa pureté. (*c*) Les Japonois honorent aussi la mémoire de ce Philosophe sous le nom de *Koosi*; & leurs Légendes parlent de lui comme d'un Saint du premier ordre.

## Naissance *de* Confucius; *son* enfance.

LES Chinois disent, qu'à la naissance de *Confucius*, on entendit une mélodie céleste; que des astres descendirent sur la terre, ou du moins s'en approcherent, apparemment pour admirer cette naissance miraculeuse. Car dans la Chine comme ailleurs, on a toujours supposé des prodiges & des merveilles, qui annonçoient la naissance des grands hommes. Après qu'il fut né, deux dragons vinrent le garder. Ce prodige a quelque ressemblance aux serpens, qui vinrent trouver le petit Hercule dans son berceau.

Confucius naquit (*d*) cinq cens cinquante & un an avant Jesus-Christ, deux ans avant la mort de *Thalès*, l'un des sept Sages de la Grece. Il étoit contemporain du célébre *Pythagore*; & peu de tems après sa mort, nâquit Socrate le plus sage des Grecs. Mais Confucius a cet avantage sur ces trois Philosophes, que sa gloire s'est accrue de plus en plus depuis sa naissance jusqu'à présent dans le vaste Empire de la Chine, où il est toujours dans une grande vénération.

(*a*) *Préface* de l'*Hist.* de l'*Edit de l'Empereur de la Chine.*
(*b*) Le P. *le Comte* dans ses *Mémoires de la Chine.*
(*c*) *Kaempfer*, Traduction Angloise de son *Hist.* du *Japon*, L. II. Ch. 3.
(*d*) *Histoire de la Chine*, par le P. *Martini*.

Ce grand homme, sans se mettre en peine de sonder les secrets impénétrables de la nature, & sans trop subtiliser sur la créance commune, écueil dangereux, se borna à parler du Principe de tous les Etres; à inspirer pour lui du respect, de la crainte & de la reconnoissance, à montrer que rien ne lui est caché, & qu'il connoît nos pensées les plus secrettes; qu'il ne laisse jamais la vertu sans récompense, ni le vice sans châtiment. Car ce sont là les principales maximes qu'on trouve répanduës dans les Ouvrages qu'il nous a laissés; & c'étoit sur ce principe, le premier de toute bonne Philosophie, qu'il cherchoit à régler ses mœurs & celles de ses con-citoiens. Confucius n'avoit que trois ans lorsqu'il perdit son pere appellé *Cholcanghe*, qui mourut à l'âge d'environ soixante & treize ans. Ce vieillard remplissoit les premiers emplois du Roiaume: mais par un desintéressement toujours louable dans ceux qui administrent les affaires publiques, il ne laissa guéres à son fils, que la gloire de descendre de *Ti-yé* vingt-septiéme Empereur de la seconde race des *Chang*, & le nom de *Teesse*, qui veut dire *Enfant de douleur*.

On assure qu'on remarqua dans ses premiéres années beaucoup de disposition à la vertu. Dans la plus tendre enfance, Confucius n'avoit rien d'enfant. Toutes ses maniéres étoient déja les maniéres d'un homme mûr. Il avoit un air grave & sérieux, qui le faisoit respecter: mais ce qui le distinguoit le plus, dans un âge où il est encore permis d'ignorer les régles de son devoir, étoit une piété solide. Il honoroit ses parens; régloit sa conduite sur celle de son aieul, qui vivoit (*a*) en odeur de Sainteté; & on remarqua que jamais il ne mangeoit rien, qu'après s'être prosterné & l'avoir offert au Souverain Maître du Ciel. (*b*) „ Etant encore enfant, il entendit son grand „ Pere qui soupiroit: il lui en demanda la cause. Peut-être craignez-vous, dit-il, „ que vos descendans ne négligent le soin de la vertu, & ne vous déshonorent par „ leurs vices. L'aieul surpris, lui demanda qui lui avoit appris à parler ainsi. Je „ l'ai appris de vous-même, répondit Confucius; je vous écoute avec application „ toutes les fois que vous parlez; & je vous ai souvent oui dire, qu'un fils, qui par „ sa vie ne soutient pas la réputation de ses Ancêtres, en dégénere, & ne mérite „ pas d'en porter le nom. Quand vous parliez de la sorte, pensiez-vous à moi, & „ ne seroit-ce point ce qui vous afflige?

„ Confucius, après la mort de son aieul, s'attacha à un fameux Docteur de ce „ tems-là, sous lequel il fit en peu de tems des progrès considérables dans la con„ noissance de l'Antiquité, qu'il regardoit comme le modéle le plus parfait. Cet „ amour des Anciens lui pensa couter la vie, quoiqu'il n'eut encore que seize ans; car „ s'entretenant avec un homme de la premiére qualité, qui parloit de l'obscurité & de „ l'inutilité des Livres Chinois, cet enfant lui fit une leçon trop vive sur le respect „ qu'on leur devoit. Les Livres dont vous parlez, lui dit-il, renferment une Doc„ trine profonde, dont le sens ne doit être pénétré que des Sçavans. Le Peuple ne „ les estimeroit pas, s'il les comprenoit de lui-même. Cette dépendance des esprits, „ par laquelle les plus grossiers sont soumis aux plus éclairé, est très-utile dans la „ société civile." Ce discours, qui finissoit par une censure très-forte du Docteur, l'offensa de telle sorte, qu'il s'en seroit vangé, sans une expresse défense de l'Empereur.

Dès l'âge de quinze ans, Confucius avoit choisi parmi les anciens Livres ceux qu'on estimoit le plus, & il en avoit extrait les plus excellentes instructions, dans le dessein d'en profiter, d'en faire les régles de sa conduite, & de les proposer aux autres. A l'âge de dix-neuf ou vingt ans, il se maria, & eût dès la premiere année de son mariage un fils, qui prit le nom de *Pe-Yu*, & qui mourut à l'âge de cinquante ans. *Pé-Yu* ne laissa qu'un seul héritier, qui marcha sur les traces de son grand-pere, s'adonna tout entier à l'étude de la morale, & parvint par son mérite aux premiéres charges de l'Empire.

(*c*) Confucius n'eut qu'une seule femme, ne croiant pas qu'il fût permis d'en avoir plusieurs, malgré l'usage contraire de son Pais. Il la répudia même après en avoir eu un enfant, & résolut de passer le reste de sa vie dans le célibat. Il n'ignoroit pas ce que l'expérience apprend tous les jours aux Philosophes, que rien ne leur est plus incommode qu'une femme; & d'un autre côté, les femmes regardent un Philosophe comme une assez mauvaise piéce de ménage, parce que la plupart du tems elle ne leur sert pas autant qu'elles le souhaiteroient. En un mot Confucius choisit le céli-

(*a*) *Mémoires* du P. *Le Comte*.
(*b*) C'est le P. *Le Comte* qui parle.
(*c*) *Histoire de la Chine*, L. IV.

bat pour vaquer avec plus de soin à l'étude, & travailler ensuite à étendre sa Doctrine par tout l'Empire. Tout cela ne pouvoit guéres se pratiquer au milieu d'une famille & d'un ménage, y eût-on été plus Philosophe que (a) Socrate ne le fut jamais dans son domestique.

A l'âge de vingt-trois ans (b) Confucius se fit Disciple d'un autre Philosophe, fameux à la Chine pour ses Instructions dans la conduite de la vie publique & privée. Malgré son inclination à la Philosophie, il ne laissa pas d'accepter des Charges; & en les acceptant, il se trouva en état de mettre en pratique ce qu'il méditoit en particulier. Aussi exerça-t-il la Magistrature en divers lieux avec beaucoup de réputation & de succès. Il n'y avoit jamais en vue que l'utilité publique & l'avancement de sa doctrine; ce qui est si vrai, que quand il s'appercevoit qu'il s'étoit trompé dans le fruit qu'il attendoit de ses lumiéres, il renonçoit sans peine à la charge de Magistrat.

## *Sa* Prédication *&* *sa* Doctrine.

La Chine en ce tems-là étoit gouvernée par un grand nombre de petits Souverains, dépendans à la vérité de l'Empereur, mais souvent rebelles, & toujours prêts à vanger leurs querelles particuliéres. Le luxe & la débauche régnoient dans toutes ces petites Cours; & Confucius résolut de les réformer, autant par ses sages leçons, que par les exemples de sagesse & de frugalité qu'il donnoit dans tous les lieux où il passoit. Sa probité, l'étendue de ses connoissances, & l'éclat de ses vertus le firent bien-tôt connoître à ces petits Rois, qui la plupart le comblerent d'honneurs, & lui donnerent les premiéres Charges: mais, comme on l'a déja remarqué, il les quittoit quand il ne voioit aucun moien de réformer les abus.

Ce Philosophe avoit jusqu'à trois mille Disciples, entre lesquels il y en eut cinq cens qui furent élevés aux premiéres Charges de l'Etat. Parmi ces cinq cens, il y en avoit soixante & douze d'une vertu & d'un sçavoir extraordinaires. (c) Tous ces Disciples étoient autant de Missionnaires & de Prédicateurs, dont Confucius se servoit pour étendre sa doctrine, & pour réformer les mœurs des Peuples. Mais à peine se contentoit-il du ministére des siens. Peu s'en fallut qu'il ne passât lui-même les Mers, pour publier ses dogmes jusqu'aux extrémités du Monde. Enfin de ces soixante & douze Disciples distingués entre les cinq cens, (d) il en avoit choisi particuliérement douze, ausquels il enseigna sa doctrine plus particuliérement qu'aux autres. (e) Il avoit divisé cette Doctrine en quatre parties, & ses Disciples en quatre classes. Ceux de la premiére s'appliquoient à cultiver la vertu, & à s'en imprimer l'habitude dans le cœur. Ceux de la seconde s'attachoient à bien raisonner, & à bien parler. Ceux de la troisiéme classe s'appliquoient à la politique, & à se former l'idée d'un bon gouvernement. Ceux de la derniére s'occupoient à écrire d'un stile exact & poli ce qui regardoit la conduite des mœurs: mais le Philosophe les exhortoit tous en général à se bien gouverner eux-mêmes, à cultiver leur esprit par la méditation, & à purifier leur cœur par l'amour de la vertu.

(f) Ce fut dans la Province de *Lu*, son Païs natal, qu'il ouvrit une Ecole publique. Cette Ecole, où l'on apprenoit tout ce que la justice & la vertu ordonnent aux hommes, produisit des biens infinis à la Province. S'il faut croire tout ce qu'on en dit, Confucius y fit revivre l'Age d'or; car il ramena la bonne foi dans le commerce, la piété dans le cœur des enfans envers leurs parens. Il instruisit & persuada les femmes de tous les devoirs de leur sexe, & tous les hommes généralement des vertus qui entretiennent la société civile. *L'équité étoit si grande, qu'on n'auroit osé ramasser ce qu'on trouvoit tombé dans les chemins; à moins qu'il n'eût appartenu à celui qui s'en saisissoit: ils vivoient avec autant d'intelligence & d'union, que s'ils n'eussent composé qu'une famille.*

Des changemens si considérables, qui étoient dûs uniquement à la sagesse de Con-

(a) Il avoit une femme si méchante, que pour en designer une de ce caractere, on disoit *Xantippe irata.* Elle pouvoit etre ce fameux Démon de Socrate, dont il est tant parlé dans l'Histoire.

(b) *Hist. de la Chine*, ubi sup.

(c) Voiez le P. *Le Comte*, Memoires de la Chine, T. I.

(d) *Histoire de la Chine* par le P. *Martini*, L. IV.

(e) *Morale de Confucius* imprimée en 1688.

(f) *Hist. de la Chine*, ubi sup.

fucius, firent juger qu'un tel homme feroit un excellent Miniſtre d'Etat. Ce jugement eſt ſouvent démenti par l'expérience; il ne le fut pas à l'égard du Philoſophe Chinois. Il ſe trouva auſſi ſage Légiſlateur, qu'il avoit été excellent *Speculatif* à l'égard des Loix. Il réforma la Cour & les Peuples; mit des bornes à l'interêt, à l'ambition, à la fauſſe politique. Sa morale trop ſévere devoit naturellement révolter les Grands: cependant ils écouterent aſſez long-tems ſes prédications. Le Philoſophe ſçut introduire à la Cour le mépris des richeſſes & des plaiſirs, une eſtime infinie pour la juſtice, la tempérance & les autres vertus, une grandeur d'ame à l'épreuve des reſpect humains, une ſincerité ſans le moindre deguiſement. (*a*) Les Rois ne ſe gouvernoient plus que par ſes conſeils; & les Peuples le révéroient comme un Saint.

Telle fut la réforme de ce Légiſlateur devenu premier Miniſtre: mais comme les hommes ne perſiſtent jamais long-tems dans les régles de la ſageſſe, & qu'il ſemble qu'elles les mettent hors de leur aſſiette naturelle, ces Peuples ſuccomberent enfin à la tentation des plaiſirs: leurs voiſins jaloux, tendirent des piéges à une Réforme qui leur paroiſſoit dangereuſe. „ Ils conçurent, dit le P. le Comte, qu'un Roi gouver„ né par un homme du caractére de Confucius ſe rendroit bien-tôt puiſſant, & c'é„ toit ce qu'ils craignoient. „ Ils raiſonnoient mal. Si tout ce qu'on nous débite de la ſageſſe du Philoſophe, & du rétabliſſement de la vertu eſt bien véritable, rien n'étoit plus oppoſé aux déſordres de l'ambition. Le Philoſophe Chinois eut le déplaiſir de voir tous ſes travaux bien-tôt renverſés. La Cour retomba dans ſes déréglemens ordinaires: (*b*) le Roi devenu amoureux, & négligeant le ſoin des affaires, ne rendoit aucune juſtice à ſes Sujets, & n'écoutoit plus les avis. Alors Confucius ſe démit du Miniſtére, pour ſauver ſa réputation au milieu de ces deſordres.

Voici de quelle maniére les Hiſtoires Chinoiſes rapportent cet événement ſi glorieux à la mémoire de ce grand Philoſophe. La Réforme établie dans le Roiaume de *Lu*, allarma tous les Princes voiſins, qui jugerent qu'un Roi qui ſe laiſſoit conduire par un Miniſtre ſi ſage, deviendroit bien-tôt redoutable. Comme le Roi de *Tſi* fut celui qui prit le plus d'ombrage, il s'aviſa d'un ſtratagéme qui lui réuſſit. Sous prétexte d'une Ambaſſade qu'il envoia au Roi de *Lu*, il fit préſent à ce Prince & à ſes principaux Miniſtres d'un grand nombre de jeunes filles, d'une beauté extraordinaire, & qui inſtruites dès leur plus tendre jeuneſſe au chant & à la Danſe, poſſédoient tous les agrémens capables de plaire & de gagner les cœurs. Le ſtratagéme réuſſit. Le Roi & les Grands du Roiaume reçurent ce préſent avec beaucoup de joie & de reconnoiſſance; & dès ce jour-là on ne ſongea plus à la Cour qu'à ſe divertir. Les bals, le chant, les feſtins, tout fut mis en uſage; & le gout des vertus morales qu'avoit inſpiré Confucius, céda bien-tôt aux plaiſirs & à la bonne chere. Le Philoſophe fit de vains efforts pour réſiſter à cette ivreſſe; & voiant toutes ſes leçons inutiles, il abandonna le Miniſtére, pour aller chercher ailleurs des Peuples plus raiſonnables: mais il ne trouva par tout que du déréglement.

Ce fut, dit-on, en ce tems-là que la Philoſophie tomba dans un ſi grand décri, qu'aucun Prince ne voulut reconnoitre Confucius. „ Les politiques le craignoient, „ les Miniſtres ne vouloient point un concurrent capable de diminuer leur autorité, „ ou de leur ôter leur crédit ". Il ſe trouva ſi généralement abandonné, qu'il fut ſouvent réduit à la derniére extrémité. Ainſi finit le progrès d'une réforme dans les mœurs, qui n'eut pas le ſuccès & la durée qu'on reconnoit à celle qui ſe fait dans les dogmes. (*c*) Alors le Philoſophe déſeſperant de ſe faire écouter en public, prit le parti de s'en tenir à ſes Diſciples, & de les inſtruire avec toute l'attention d'un maître qui veut les former à la vertu. Dans cette retraite, ſon eſprit ne perdit rien de ſon élévation, ni d'une fermeté qu'on peut mettre en paralléle avec celle des anciens Stoïciens; puiſqu'à l'exemple de ces Philoſophes, (*d*) „ il diſoit qu'aucun homme „ n'étoit aſſez puiſſant pour lui nuire, & que quand on etoit élevé juſqu'au Ciel, „ par un ſincere déſir de la perfection, bien loin de craindre l'orage, (*e*) on n'en„ tendoit pas même le bruit qui ſe faiſoit en ce bas monde ".

Confucius étant donc réduit à ſes ſeuls Diſciples dans un tems de corruption, où l'ancienne probité, & cette juſtice ſi néceſſaire à la Cour des Grands, en étoient bannies,

(*a*) Le P. *le Comte*, ubi ſup.
(*b*) *Hiſt. de la Chine*, L. IV.
(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Mémoires de la Chine*, par le P. *Le Comte.*
(*e*) *Si fractus illabatur orbis,*
*Impavidum ferient ruinæ.* Horat.

bannies, ne penfoit uniquement qu'à former à fes maximes le petit nombre d'élus qu'il avoit comme fauvé du naufrage. (a) Il travailloit fans relache à rétablir en eux „ cette intégrité qu'il affuroit avoir été un prefent du Ciel ; & pour mieux „ parvenir à ce but, il les exhortoit à obéir (b) au Ciel, à le craindre, à le fer„ vir, à aimer fon prochain comme foi-même, à fe vaincre, à foumettre fes paffions „ à la raifon, à ne faire rien, à ne dire rien, à ne penfer rien qui lui fût contraire. „ Et ce qu'il y avoit de plus remarquable, il ne recommandoit rien aux autres ou „ par écrit, ou de vive voix, qu'il ne pratiquât premiérement lui-même.

Toujours égal à lui-même, au milieu des plus grandes difgraces, & dans des traverfes d'autant plus capables de le déconcerter, qu'elles lui étoient fufcitées par la jaloufie des rivaux de fa gloire, il ne fe démentit jamais, & poffèda toujours cette tranquillité fi conforme à fes maximes, & en général fi recommandée par les Philofophes. Après la mort du Prince *Tchen*, fon plus grand admirateur, il devint tout d'un coup par l'envie des Grands la fable d'une populace infenfée, & l'objet de fes chanfons & de fes railleries : mais il n'en fut point déconcerté, & ne perdit rien de cette gravité qui accompagnoit toutes fes actions. Attaqué par un Officier de Guerre nommé *Huan-Tei*, qui le haïfoit fans avoir reçu aucune offenfe, il penfa en être tué d'un coup de fabre, qu'il evita heureufement, fans fe troubler en aucune maniére, pendant que ceux de fes Difciples qui étoient autour de lui, prirent la fuite, & l'abandonnerent.

Qui ne croiroit en lifant le récit d'une fi belle Morale, & d'une pratique fi excellente de fes devoirs, que Confucius étoit Chrétien, & qu'il avoit été inftruit dans l'Ecole de JESUS-CHRIST. Remarquez fur tout *cette integrité, qui etoit un prefent du Ciel, & de laquelle l'homme etoit dechu.* Certainement un Chrétien ne s'exprimeroit pas mieux. Il femble quelquefois, dit le P. le Comte, que ce foit un Docteur de la nouvelle Loi qui parle, plutôt qu'un homme élevé dans la corruption de la Nature. On jugeroit, ajoute le même Auteur, que Confucius n'a pas été un pur Philofophe formé par la raifon, mais un homme infpiré de Dieu pour la réforme de ce nouveau Monde. Une modeftie charmante relevoit encore les vertus de ce Philofophe. On ne l'entendit jamais fe louer lui-même ; & ce n'étoit qu'impatiemment qu'il entendoit les autres donner des louanges à fa morale & à fa conduite.

Selon une tradition univerfellement reçue parmi les Chinois, on lui entendit fouvent repéter ces paroles que nous avons rapportées plus haut, *que c'etoit dans l'Occident qu'on trouvoit le veritable Saint.*

On veut que par le *Saint qui fe trouve en Occident*, Confucius ait prédit Jefus Chrift. Il femble, ajoute le P. *Martini* L. IV. de l'*Hiftoire de la Chine*, qu'il ait prévu le Myftére de l'Incarnation, & même marqué l'année dans laquelle il devoit s'accomplir. On le lui fait prédire, à l'occafion d'un petit animal tué à la chaffe, & qui, felon les Chinois, ne devoit paroitre que " quand il viendroit un Perfonnage d'une „ finguliére fainteté, qui annonceroit un bonheur promis depuis plufieurs fiécles à „ toute la Terre. Confucius apprenant la mort de cet animal, s'écria deux fois en „ foupirant, *O Kilin* (c'eft le nom de l'animal) *qui t'a donné ordre de paroitre? Ma Doctrine „ eft fur fon declin, & ton avenément rend toutes mes leçons inutiles.* Enfin, continue„ t-on, comme ce mot *Kilin* fignifie un animal très doux, on pourroit en faire al„ lufion à l'*Agneau de Dieu*, d'autant plus que l'année de fa mort avoit du rapport à „ celle de la naiffance du Sauveur, quoiqu'elle eût precedé celle-ci de 475 ans. " On ajoute beaucoup d'autres circonftances qui fervent à fortifier ce nouveau Type de Jefus Chrift, que l'Abbé *Renaudot* a rejetté comme abfurde & comme injurieux à Dieu, dans fa *Differtation fur les Sciences des Chinois.* Mais l'Abbé *Renaudot* étoit-il bon Juge de telle affaire ? Enfin les Difciples de Confucius avoient pour lui une vénération fi extraordinaire, qu'ils ne lui refufoient pas même les honneurs qu'on ne rend qu'aux Rois.

## *Sa* Mort ; *fon* Portrait.

Confucius vêcut foixante & treize ans : mais il paffa les derniéres années de fa vie dans la douleur, à la vue des défordres qui régnoient parmi les Peuples. Peu de

(a) *Morale de Confucius*, ubi fup.

(b) C'eft à-dire, à Dieu.

tems avant sa derniére maladie, il disoit, en parlant de la Doctrine qu'il avoit voulu établir, *la montagne est tombée, une haute machine a été détruite. On ne voit plus de Sages.* Dans les derniers jours de sa vie, il adressa ces paroles à ses Disciples : *Puisque les Rois ne suivent pas mes maximes, je ne suis plus utile au monde : ainsi il est tems que j'en sorte.* Ses Disciples le pleurerent amérement, & lui rendirent tous les autres devoirs funébres. Ils prirent des habits lugubres, & porterent un an le deuil de leur Maître; quelques-uns même le porterent jusqu'à trois, & (a) quelques autres enfin le pleurerent six ans entiers sur son tombeau.

Si les Disciples sentirent leur perte, l'Empire entier la sentit aussi, quoique plûtard qu'eux, & après avoir méprisé long-tems sa Doctrine. Le sort des hommes est de connoître le prix des choses dont ils ne peuvent plus jouir. Confucius fut presque aussi-tôt après sa mort reconnu & réveré comme un Saint. On eut soin de transmettre cette vénération aux siécles suivans. Les Rois lui bâtirent des Palais (ou des Sales) dans toutes les Provinces de l'Etat; & c'est-là, dit le P. *le Comte*, que les Sçavans vont rendre en certains tems des *honneurs politiques* à Confucius. Personne n'ignore les contestations qui se sont élevées sur cette matiére : mais comme il ne s'en agit pas encore ici, nous continuerons notre récit. On écrivit sur le frontispice de ces Palais, ou (b) Colleges, les plus magnifiques inscriptions : *Au grand Maître, au premier Docteur, au Saint*, à celui qui a été doué d'une *sagesse extraordinaire, à celui qui a enseigné les Empereurs & les Rois, &c.* La même vénération dure toujours. Les Magistrats ne passent jamais devant ces édifices consacrés à Confucius, qu'ils ne fassent arrêter les chaises dans lesquelles ils sont portés. (c) Ils descendent & se prosternent quelques momens, & font ensuite quelques pas à pied. Les Rois même & les Empereurs vont visiter ces édifices, pour honorer la mémoire de ce grand Philosophe, & lui offrir des présens. Toutes ces apparences de culte sont d'autant plus extraordinaires, que jamais, à ce que nous assure le P. le Comte, " les Chinois „ n'en ont fait une Divinité, quoiqu'ils aient donné la qualité de Dieu, ou comme „ ils parlent, de purs Esprits à tant de Mandarins moins illustres que lui. Mais le „ Ciel, qui l'avoit fait naître pour la réforme des mœurs, ne voulut pas permettre „ qu'une vie si réglée fut après sa mort une occasion de superstition & d'Idolâtrie. „ (d) Les Ouvrages de Confucius ont une si grande autorité, qu'on croiroit com„ mettre un crime énorme, si on y changeoit quelque chose, & si l'on n'étoit pas „ entiérement persuadé de sa doctrine. On le considére toujours comme un Docteur „ infaillible, & comme le Maître souverain des Sciences. Deux mots de ses écrits, „ cités dans les disputes publiques, ferment la bouche aux plus opiniâtres. " Le respect des Peuples pour ce Docteur s'est communiqué à ses descendans. „ Le chef de „ sa famille, laquelle subsiste encore à présent, tient le rang de Prince Tributaire; & „ le Gouvernement de la Ville, dans laquelle il est né, lui est affecté. Les privi„ léges de cette Famille n'ont jamais reçu d'atteinte, quelques révolutions qui soient „ arrivées dans l'Empire. " C'est par-là, que nous finirons l'Histoire du Fondateur, ou du Restaurateur de la Secte des Lettrés & des Philosophes.

Confucius étoit d'une taille haute & bien proportionnée. Il avoit la poitrine & les épaules larges, l'air grave & majestueux, le teint olivâtre, les yeux grands, la barbe longue & noire, le nés un peu applati, la voix forte & éclatante. Il lui étoit venu au milieu du front une tumeur, ou une espéce de bosse, qui le rendoit un peu difforme : mais son esprit elevé auroit réparé bien d'autres défauts. C'est sur-tout par ses Ouvrages qu'on peut le connoître. Il y en a parmi ceux qu'il a laissés, quatre principaux, qui sont généralement estimés dans tout l'Empire de la Chine, parce qu'ils renferment toute sa morale. Le premier s'appelle *Ta-Hio*, qui veut dire la grande Science, ou celle des Adultes. On nomme le second *Tchon-dyong*, ou le milieu immuable; le milieu qui se trouve entre deux choses extrêmes, & dans lequel consiste la vertu. Le troisiéme est nommé *Lun-yu*, ou discours Moraux. Le quatriéme enfin, mais qu'on croit avoir été rédigé par un de ses Disciples, contient l'idée d'un parfait Gouvernement.

A ces quatre fameux Livres les Chinois en ajoutent encore deux autres, dont l'un traite du respect dû par les enfans à leurs parens, l'autre renferme la science des en-

(a) *Morale de Confucius.*
(b) On les appelle Colléges dans la *Morale de Confucius.*
(c) *Morale*, &c. ubi sup.
(d) *Hist. de la Chine*, L. IV.

fans. C'eſt une compilation d'amples préceptes propres à leur apprendre leurs devoirs, & à les animer à la vertu. Ceux qui voudront connoître ces Livres plus en détail, peuvent lire ou la Traduction Latine qu'en a faite le P. *le Comte*, ou les extraits du Pere *du Halde* dans le ſecond Volume de ſon *Hiſtoire de la Chine.*

Tout ce que nous venons de dire juſqu'à préſent ſert plutôt à faire connoître les Fondateurs des Sectes Chinoiſes, que leurs Dogmes, & les ſiſtêmes qu'ils ont établis. C'eſt de ces ſiſtêmes qu'il faut donner un détail exact.

---

# CHAPITRE III.

## Hiſtoire *des differentes* Sectes *qui ſont ſuivies à la* Chine.

QUOIQUE nous aions déja parlé en général de la plûpart de ces Sectes, il eſt néceſſaire d'en donner dans ce Chapitre une notion plus détaillée.

### *De la* Secte *de* Li-Laokun *ou de la* Religion *des* Bonzes.

LI-LAOKUN, que d'autres appellent auſſi *Lanzu* & *Lauibu*, établit la Secte que l'on regarde aujourd'hui comme celle des gens du commun, quoique, ſelon (a) le Pere *Kircher*, elle fût anciennement la *Religion des Mages*, ou celle des Sages Egyptiens. Le P. *le Gobien* (b) lui donne le nom de *Religion des Bonzes*, & dit qu'elle eſt originaire de la Chine.

Nous avons déja rapporté les Dogmes qu'établiſſoit *Laokun*; les changemens que ſes Diſciples attribuent à la Divinité Suprême, ont beaucoup de conformité avec ce que nous rapporterons aux articles des *Peguans*, des *Siamois* & *Tunquinois.* (c) Ils établiſſent comme eux une eſpéce de ſucceſſion de Rois des Cieux par uſurpation. *Cham* détrona *Leu*, &c. Par ce même endroit & par quelques Dogmes, on trouvera que cette Secte de *Laokun* a auſſi du rapport à celle des *Sintos* du *Japon.*

Dans leur Morale, qui comme nous le dirons, (d) reſſemble à l'Epicuréiſme, ils ne portent pas l'indifférence auſſi loin que les Sectateurs du *Fo*: ils ſe contentent, dit le P. *le Gobien*, d'éloigner de l'eſprit les déſirs véhémens & les paſſions chagrines. » Leur Sage ne ſe propoſe que la paix & la tranquillité. Paſſer ſa vie ſans embarras, » ſans ſollicitude, ſans des retours continuels ſur le paſſé, ſans toutes ces recherches » inutiles de l'avenir qui troublent toujours le repos de l'ame, c'eſt ſçavoir uſer du » préſent, & mériter le nom de Philoſophe. Quand on eſt continuellement agité » de ſoins, ou occupé de grandes entrepriſes; quand on ſe livre à l'ambition, à » l'avarice, à la cupidité, c'eſt beaucoup plus pour la poſtérité qu'on travaille, » que pour ſoi: eſt-on ſage de ſe rendre malheureux pour les autres, & d'acheter » leur bonheur en riſquant ſa vie aux dépens de ſa félicité? Non-ſeulement le Sage » ne doit point ſacrifier ſon repos au bien public, il doit même être moderé dans la » recherche de ſon bonheur, de crainte qu'un deſir trop violent de ce que l'on n'a » pas encore, n'altére la paix que l'on poſſede. Il faut donc éviter tout ce qui peut » cauſer de l'ennui ou du dégout. Un plaiſir que le chagrin accompagne n'eſt qu'une » ombre de plaiſir. »

Il y a en tout cela des maximes qui tiennent du Stoïciſme, & d'autres de l'Epicu-

(a) *Chine Illuſt.* L. I. de la 3. Part.

(b) Préface de l'*Hiſt. de l'Edit de l'Empereur de la Chine.*

(c) *Purchas.* Extraits de Relations des Miſſionnaires Jeſuites.

(d) Les ſages Epicuriens exhortent à la volupté, mais à une volupté commode, qui ne traine après elle ni inquiétudes, ni maux, ni douleurs, effets ordinaires de la debauche & de l'excès dans les plaiſirs. Ils ſçavent trop bien, que *de roſe alors ne reſte que l'epine.* Il s'agit ſeulement de donner à ces maximes un objet plus noble, que celui de ſe procurer le ſimple agrement de la vie.

réfine. Celles-ci sont le gros du fistême. Comme les Stoïciens, ces Bonzes ne parlent que de paix, de tranquillité de l'ame, d'*Apathie*, ou d'exemption de passions. Comme les Epicuriens, ils ne veulent rien qui leur donne des foucis & des embarras; point de réflexions incommodes, point de vues éloignées. La vie est un passage, dans lequel on ne doit gouter que des plaisirs. Il faut faire durer le voiage, & semer en même-tems des fleurs sur la route. Nous avons vû que c'est-là le grand objet de la passion, que cette Secte a pour la Chimie. Cette paix & cette tranquillité de l'ame, qui est commune aux Stoïciens & aux Chinois, nous est aussi prêchée dans le Christianisme: mais si l'on excepte quelques livres de dévotion, & des Sectes qui outrent la chose, la Religion ne nous enseigne rien que de raisonnable sur cet article.

Quelle différence, en effet, d'une tranquillité fondée sur l'idée qu'a le Chrétien de la bonté de Dieu, & sur l'espérance d'une éternité bien-heureuse, avec celle de l'Epicurien, qui ne cherche à se la procurer cette tranquillité, cette *Apathie*, que pour s'étourdir sur l'avenir! Le Christianisme nous ordonne de réprimer nos passions, d'user du présent sans craindre les suites de l'avenir, de méditer sur la fragilité des biens; & il nous conseille d'en jouir avec sagesse & modération. En un mot rien n'est plus éloigné du Christianisme que les inquiétudes mondaines, l'agitation des soins, les recherches inutiles, l'avarice, l'ambition, &c. Il faut avouer cependant, que si tout cela se poussoit trop loin, on seroit inutile au genre humain, & on deviendroit à charge à soi-même; car si nous avions le droit absolu d'indifférence & de tranquillité, les autres l'aiant comme nous, on cesseroit de se secourir mutuellement; on n'auroit plus ni compassion, ni charité; on romproit tous les liens de la Société. Ceux mêmes qui ont voulu outrer ces maximes dans une fausse spéculation, les ont démenties par la pratique, parce qu'il n'est pas possible de faire autrement. Les Bonzes en conviennent de bonne foi, quand, sur l'objection qu'on leur fait, qu'ils se marient, & se chargent des soins pénibles d'une famille, ils répondent, „ (*a*) qu'a-„ près avoir bien examiné ce point, ils sont persuadés que dans la spéculation c'est „ un grand embarras qu'une femme; que néanmoins dans la pratique, ce n'est pas „ une chose contraire au bonheur."

Si leur tranquillité se dément par la nécessité de se marier, d'avoir un ménage, de se mêler de mille choses nécessaires à la vie, elle ne se dément pas moins dans les peines qu'ils prennent pour la prolonger par des secrets de Chimie (*b*), & par tout ce qu'ils se prescrivent à eux-mêmes pour leur santé. Il en est de même à l'égard des mœurs; en quoi ils ne différent pas de toutes les autres Sectes. Ces Sectateurs de *Li-Lackun* passent aussi (*c*) pour avoir des pactes avec le Démon, pour jetter des sorts, & pour s'appliquer généralement à la Magie. Ils disent encore (*d*) qu'ils ont le pouvoir d'éloigner & de chasser le Démon, de prédire le bien & le mal. En un mot, s'il faut en croire les Chinois superstitieux, ils font chez eux & la pluie & le beau tems. On pourroit à divers égards les comparer à nos Astrologues, à nos diseurs de bonne avanture, & à nos Alchimistes.

Cette Secte a un Chef à sa tête, que l'on pourroit appeller son Pontife. Cette dignité est héréditaire dans la même famille depuis environ mille ans. Le (*e*) *Ciam* fait sa résidence ordinaire à *Pekin*; & même il est fort estimé à la Cour, à cause qu'il y passe pour fort expert dans les exorcismes.

## *De la* Secte *de* Fo.

La Doctrine littérale du *Fo* établit l'Idolâtrie. C'est à cette Idolâtrie qu'on doit toutes les Divinités que l'on trouve représentées dans la description, que nous donnons ici de la Religion des Chinois. La plupart sont des animaux de toutes espéces, dans lesquels on dit que le Dieu *Fo* a passé successivement dans ses différentes métamorphoses, ainsi que nous l'avons déja remarqué. Ceux qui veulent réduire au civil le Culte de Confucius & des Ancêtres, qui fait une partie essentielle de la Religion des *Lettrés*, prétendent que tout ce qu'on y trouve de superstitieux est étranger à cette Religion.

(*a*) Le P. *Le Gobien*, ubi sup.
(*b*) *Idem* Ibid.
(*c*) Le P. *le Comte*, Mémoires de la Chine, Tome III.
(*d*) *Purchas*, Extraits de Voiages.
(*e*) Ibid. *Purchas* l'appelle *Ciam*.

& a été pris de celle du *Fo*. Sur ce fondement il ne faudroit mettre fur leur compte aucune des Idoles dont nous donnons la defcription. Mais on leur répond, que la Secte des *Lettrés* ne prend rien des autres Sectes. On nous affure que les *Lettrés* ont auffi leurs Idoles & leurs Statues, comme on le dira plus bas. Les *Lettrés* invoquent & révérent leurs morts, qui font des Génies aufquels on a donné des départemens & des noms particuliers, comme dans l'Antiquité Grecque & Romaine.

Les Prêtres du *Fo* portent le nom de *Hochans* (*a*) qui fignifie gens réunis de toute forte de Pais. Ils enfeignent qu'on doit révérer trois chofes, leur Dieu, fa Loi, fes Livres, qui contiennent leurs réglemens particuliers. Mais ceux d'entr'eux, dont on prétend qu'ils fuivent ce que l'on appelle la doctrine intérieure, & qu'ils débitent le pur Athéifme, peuvent fe réduire à la claffe des *Talapoins*, tant de *Siam* & du *Tunquin* que de *Laos*, &c. On en jugera par ce que nous allons rapporter.

Toutes chofes en ce monde, difent-ils, font illufions & preftiges. Pour exifter véritablement, il faut fe confondre dans le néant, qui par fa fimplicité fait la perfection de tous les Etres. Tout ce qu'ils débitent fur cette tranquillité, cette *quiétude* de l'ame qui, felon eux, fait la perfection de leur Sage, eft pouffé beaucoup plus loin que par les *Bonzes*. Pour pofféder, felon eux, une Sainteté parfaite, il ne faut pas feulement être exemt de toute paffion ; il n'eft pas même permis d'avoir le moindre défir. S'appliquer à ne vouloir rien, à ne penfer à rien, à ne fentir rien ; voilà ce qui forme la veritable *quiétude* de l'ame. Elle eft fainte, elle eft parfaite en cet état, ou elle ne différe pourtant en rien de tout Etre inanimé. De cette maniére ils anéantiffent la liberté, qui felon les gens raifonnables fait la perfection de l'ame, puifque nous devons toute la beauté de nos actions au choix libre entre le bien & le mal : mais, ou cela n'eft point connu à ceux qui fuivent la Religon du *Fo*, ou l'obfcurité de leurs véritables fentimens, cachés fous des expreffions alambiquées, ne nous permet pas d'en donner une idée plus raifonnable. Quand donc l'ame eft tombée dans ce profond affoupiffement, ou dans le parfait repos de toutes fes puiffances, l'homme ceffe d'être fujet au changement : il n'eft plus expofé aux tranfmigrations : (*b*) » à proprement parler, il n'eft rien ; ou fi l'on veut qu'il foit encore quel-» que chofe, il eft fage, parfait, heureux, pour le dire en un mot, il eft Dieu & » parfaitement femblable au Dieu Fo «. Parlons fans déguifement ; ce prétendu Sage eft un fou, qui cherche une tranquillité qu'il ne fçauroit fe procurer : ou un Impofteur qui en impofe au Peuple, en lui perfuadant qu'il poffede cette *Apathie*, quoique dans le fond fon ame foit peut-être plus agitée, plus inquiéte que celle des perfonnes les plus fimples, qu'il cherche à tromper par des difcours artificieux.

On travaille à parvenir à cet état par la pratique des Commandemens du Fo. Il en a donné cinq qu'il eft inutile de rapporter, puifque nous en parlerons plus bas.

A ces commandemens ils ajoutent les œuvres de miféricorde, qui font, par exemple, de bien traiter & de bien nourrir les Prêtres, de leur bâtir des maifons de retraite, afin que leurs priéres & leurs pénitences délivrent les pécheurs des peines que leurs péchés méritent. Il faut auffi leur léguer des biens, bâtir des Temples, acquiter des vœux, bruler pour les morts des habits & des étofes de foie, ou des repréfentations de toutes fortes de chofes précieufes en papiers dorés & argentés. Nous avons deja obfervé qu'ils difent que ces chofes fe changent dans l'autre monde en or, en argent, en véritables habits, &c. Celui qui n'obferve pas ces commandemens rifque d'être cruellement tourmenté après fa mort, & de rouler de corps en corps par une longue & continue fuite de Métempfychofes. Il rifque encore de renaitre rat, mulet, cheval, &c. Mais quelques longues que foient ces peines, (*c*) cependant elles ne font pas éternelles. Les plus rigides de cette Secte s'abftiennent de manger d'aucune chofe aiant vie, & ne veulent s'embaraffer ni de mariage, ni de ménage. On dit auffi qu'ils croient une pluralité de Mondes, & une efpéce de Trinité dans l'unité de l'Etre fuprême.

Leurs Pagodes font en grand nombre ; & parmi ces édifices on en trouve d'affez fomptueux, pleins d'Idoles de différentes fortes, la plûpart monftrueufes. On affure que dans leurs dévotions ils répetent fort fouvent le mot de *Tolome* ; de quoi ils ne donnent aucune raifon, parce qu'ils ne l'entendent pas. Là deffus on s'imagine pourtant, que ce mot eft corrompu du nom de l'Apotre Saint *Thomas*, que l'on croit avoir porté l'Evangile aux Indes, & même à la Chine. Cette Secte a des Couvens de

(*a*) Le P. *le Gobien*, ubi fup.
(*b*) Le P. *le Gobien*, ubi fup.

(*c*) Tout ce qui fuit eft tiré des Extraits que *Purchas* a donnés de divers Voiages.

Religieux & de Religieuses : mais les Couvens du Sexe sont fort décriés, parce que celles qui se consacrent à la retraite (*a*) " ont autant de liberté de sortir, que les fem» mes séculiéres en ont peu. Elles forment des intrigues ; elles entretiennent des » commerces : même les Temples ne sont pas moins decriés ; les assemblées du Sexe y » sont suspectes. Autrefois l'entrée en étoit défendue aux femmes. »

Avant que d'aller plus avant nous rapporterons après le P. *Kircher* (*b*) que *Foe* ou *Fo* est regardé comme un Sauveur par ceux qui l'adorent. Ce Pere croit aussi que le Fo, qu'il prétend être le même qu'un certain *Brachman*, qui a donné son nom au *Brachmanes*, a pris toute (*c*) sa doctrine des Prêtres Egyptiens chassés de leur pais par *Cambyses* Roi de Perse, & que de cette doctrine il composa un sistême, ou plutôt une rapsodie, puisqu'il ajouta ses opinions erronnées à celles qu'il avoit reçues. Ce *Brachman* eut aussi le nom (*d*) de *Ram*. En peu de tems il se vit un prodigieux nombre de Disciples, qui débiterent que cet Imposteur avoit passé par quatre-vingt mille transmigrations, la derniére desquelles le fit trouver dans le corps d'un Eléphant blanc. Enfin d'autres veulent que le Fo soit le même que *Pythagore*, & d'autres le prennent pour l'*Hermès Trismegiste* des Egyptiens.

*Foe* ou *Fo* fait mention dans les ouvrages qu'il laissa à ses Disciples, d'un autre Philosophe beaucoup plus ancien que lui, que les Chinois nomment *Omito*. C'est l'*Amida* des Japonois. Nous en parlerons en tems & lieu. Les Chinois les invoquent tous les deux, en s'écriant dans leurs dévotions, *Omito-Foe*.

## *De la* Secte *des* Lettrés.

LE Chef de la Secte des *Lettrés* & des *Philosophes* a pensé plus noblement sur la Divinité & sur la Religion. Il semble du moins qu'on ne sçauroit imputer à ses Sectateurs une Idolâtrie aussi grossiére, que celle de plusieurs Idolâtres anciens & modernes. Nous n'entrerons pas en contestation sur ce qui concerne la doctrine même du Fondateur. On nous assure que cette Secte reconnoit dans le monde un seul Esprit Supérieur, éternel & tout-puissant. L'Empereur, qui en est le Chef, a déclaré souvent que c'étoit à cet Esprit Supérieur qu'il offroit des Sacrifices dans les Temples. Voilà ce que rapporte (*e*) le P. *le Gobien*. Mais on a beau dire : ils ne s'en tiennent pas à ce seul Esprit Suprême, puisqu'ils rendent aussi un Culte religieux à certains Genies tutelaires.

A l'égard des maximes de Confucius, elles sont très-belles dans le stile du (*f*) P. *le Comte* : elles ne le sont guéres moins dans les autres Recueils, que les Jesuites ont pris la peine d'en donner. (*g*) On les y trouve dignes de la morale de Jesus-Christ, & on veut que personne n'ait parlé plus clairement de la Divinité, ni plus approchant de la vérité que ce Philosophe. Cependant on a remarqué (*h*) qu'il faut continuellement aider à la lettre, dans les traductions que les Jesuites nous ont données de Confucius ; à quoi en général on est beaucoup moins exposé dans la lecture des anciens Philosophes Grecs. Que ne peut-on pas prêter à un Auteur qui s'exprime mysterieusément, & dont les Sentences sont des Enigmes ? De tels Auteurs par-

(*a*) *Le Gobien*, Hist. de l'Edit, &c.

(*b*) *China illustr.*

(*c*) Par exemple, la Métempsychose, que Pythagore alla chércher dans la même source ; les superstitions qui concernent la vache, l'abstinence des choses vivantes. Le sieur *Kaempfer* a copié ceci du P. *Kircher* dans son Histoire du *Japon* : mais il n'a eu garde de le citer.

(*d*) Remarquons ici, que les Indiens nient qu'ils adorent *Ram* : c'est *Thévenot* qui le dit Tom. V. de ses Voiages, Ed. de 1727. Disons plutôt qu'ils nient la conséquence qu'on peut tirer de leurs pratiques ; & ajoutons qu'il s'en faut beaucoup qu'ils ne soient seuls dans le monde. » Quand donc un Chrétien parle à ces » Gentils de leur Dieu *Ram*, ils ne soutiennent » point qu'il est Dieu : ils disent seulement » que ç'a été un grand Roi, dont la sainteté » & le secours qu'il a donné aux hommes, lui » ont acquis une communication plus particu» liére avec Dieu qu'aux autres Saints, & qu'» ainsi ils lui portent beaucoup plus de respect. » Si on leur parle de l'adoration des Idoles, » ils répondent qu'ils ne les adorent point ; que » leur intention est toujours attachée à Dieu ; » qu'ils ne les honorent que parce qu'ils font » souvenir du Saint qu'ils représentent, &c. » Voiez le passage entier ; il est d'autant plus curieux, qu'il nous fournit le seul moien de justifier l'Idolâtrie Chinoise.

(*e*) Préface de l'*Hist. de l'Edit*, &c.

(*f*) *Mémoires de la Chine*, Tome I.

(*g*) Préface de la *Morale de Confucius*.

(*h*) *Diss. sur les Sciences des Chinois* par l'Abbé *Renaudot*. Il ajoute que les explications que differens Jésuites en ont données, ne s'accordent pas.

lent toujours raisonnablement, quand (a) ils ont affaire à un ingénieux Paraphraste : mais il ne s'agit pas ici de critiquer Confucius. Revenons à la Secte des Lettrés.

Après avoir écouté attentivement ceux qui croient que cette Secte n'a aucune connoissance de Dieu ; que *Xam ti*, que les uns rendent par le *Roi d'enhaut*, & les autres par le *Maitre du Ciel*, n'exprime en aucune façon la Divinité Suprême ; & ceux au contraire qui veulent que le Maitre & ses Sectateurs aient également connu le vrai Dieu sans aucun mélange d'Idolâtrie ; qu'ensuite cette Secte ait continué dans la même idée, quoiqu'avec des notions moins claires, & souvent même avec des mélanges étrangers : après, dis-je, avoir écouté ces deux partis, il faut convenir que les uns & les autres vont beaucoup trop loin. Le détail des Cérémonies de ces Lettrés fera voir, qu'il est impossible de les sauver de l'Idolâtrie : mais en même-tems, il y a autant d'injustice à les traiter d'Athées, ( le terme d'Athée pris dans son sens le plus précis ) qu'il y en auroit à regarder comme tels les Idolâtres de l'Antiquité.

Il est vrai qu'on attribue une Doctrine secréte à la Secte de Confucius ; en quoi elle ressembloit à celle du *Fo*. Ceux qui, par cette Doctrine, prétendent se distinguer du vulgaire, ne reconnoissent que la matiére. Cette Doctrine paroit être d'un caractére approchant du *Spinosisme* : mais elle est si subtile, si embrouillée, & ceux qui la débitent semblent s'entendre si peu eux-mêmes, qu'on ne sçait guéres que penser de leurs idées. C'est peut-être de ceux-ci que parle le P. *le Gobien*, sous le nom de Secte des *Nouveaux Philosophes*. Le P. le Comte en parle aussi, & lui donne le nom de *Secte de Jukiao*, ou des *Sçavans*. Cette Secte commença vers la fin du onziéme siécle, par quelques Interprétes de Confucius & des autres anciens Auteurs. Le P. le Comte dit, que sous prétexte d'interpréter les Anciens, ils introduisirent leurs propres idées, qui tendent à un *Athéisme rafiné, & à un éloignement de tout Culte Religieux*. Nous en parlerons plus au long dans la suite de cet Article. A l'égard du P. *le Gobien*, " ces Philosophes, dit-il, ne reconnoissent dans la Nature, que la » Nature même, qu'ils définissent le principe du mouvement & du repos. Ils disent » (b) que c'est la raison par excellence, qui produit l'ordre dans les différentes par» ties de l'Univers, & qui cause tous les changemens qu'on y remarque. Ils ajou» tent, que si nous considérons le Monde comme un grand édifice, où les hommes » & les animaux sont placés, la Nature en est le sommet & le faite, pour nous faire » comprendre qu'il n'y a rien de plus élevé, & que comme le faite assemble & soutient » toutes les parties qui composent le toit du bâtiment, de même la Nature unit ensem» ble & conserve toutes les parties de l'Univers. "

Le P. *le Gobien* dit, que l'Auteur de ce sistême s'est expliqué d'une maniére équivoque ; que d'abord il semble qu'il veuille dire simplement, que la Nature est un principe qui ne dépend d'aucun autre. Cependant, continue-t-il, les Docteurs Chinois lui donnent un sens bien différent, & croient que les Caractéres, dont il s'est servi pour exprimer sa pensée, veulent dire, que le premier principe n'a ni forme ni figure. Il conclud enfin, que les nouveaux Interprétes reconnoissant en termes très forts un tel principe comme Producteur, Directeur & Conservateur de toutes choses, on doit croire " qu'ils ont en vûe la Divinité que nous adorons. „ Mais, comme si après cela il craignoit d'en avoir trop dit, il ne peut s'empêcher d'ajouter, *qu'on ne doit pas tout à fait compter sur leurs pompeuses expressions*.

On ne sçauroit bien décrire les Attributs de cette Nature dont on vient de parler, faute de lumiéres distinctes ; & peut-être ne s'entendent-ils pas eux-mêmes. On n'oseroit se hazarder à dire, que cette Nature est un Etre différent de la Matiére. Le pourroit-on après la description qu'ils donnent de la Matiére ? » Ils la distinguent en » deux espéces : l'une est parfaite, subtile, agissante, c'est-à-dire, dans un mouve» ment continuel ; l'autre est grossiére, imparfaite & en repos. L'une & l'autre » est selon eux éternelle, incréée, infiniment étenduë, & en quelque maniére toute » puissante, quoique (c) sans discernement & sans liberté. Du mélange de ces deux » Matiéres naissent cinq Elémens, qui par leur union & leur tempéramment font la » nature particuliére, & la différence de tous les corps. Delà viennent les vicissitu» des continuelles des parties de l'Univers, le mouvement des Astres, le repos de la

(a) Malgré de si beaux secours, on a traité toute la Morale de *Confucius* de Philosophie *subtilisée à la scholastique* ; *Filosofia morale alterata con certi ingredienti di Theologia scolastica*. Diss. ubi sup.

(b) Le P. *le Gobien*, Préface de l'*Hist.* &c.

(c) Ceci revient à la nécessité aveugle de quelques anciens Philosophes.

» Terre, la fécondité ou la stérilité des Campagnes. Ils ajoutent que cette Matiére » toujours occupée au gouvernement de l'Univers, est neanmoins aveugle dans ses » actions les plus réglées, qui n'ont d'autre fin que celle que nous leur donnons, & » qui par conséquent ne sont utiles, qu'en tant que nous sçavons en faire un bon » usage. "

Les Chinois conviennent que le Monde a eu un commencement, & qu'il aura une fin : mais ils établissent une révolution perpétuelle de Mondes, semblable à celle dont nous parlerons à l'Article des Siamois. Après que le Monde aura fini, il commencera de nouveau, & finira de même. Il y a eu une infinité de Mondes, qui ont précédé celui où nous vivons : il y en aura une infinité d'autres, qui lui succéderont ; & tous ces Mondes ont eu & auront leurs périodes fixes. Un Philosophe Chinois (*a*) a déterminé la durée d'un de ces Périodes à cent vingt-neuf mille six cens ans. Ce nombre mystérieux est divisé en douze conjonctions, dont chacune est nécessaire à la perfection de l'Univers. Dans la premiére, la Nature s'est appliquée à former le Ciel, en imprimant le mouvement à la Matiére, qui étoit auparavant en repos. Dans la seconde, la Terre a été produite ; la Nature s'est préparée durant plus de cinq mille ans pour l'homme, qui est son Chef d'œuvre, &c. Tout cela doit retomber un jour avec l'homme dans le Cahos : mais ils n'en sortiront qu'à la fin de la douziéme conjonction, &c.

L'homme a été formé du concours de la Matiére grossiére & de la Matiére subtile, mais par un concours fortuit, puisqu'ils (*b*) comparent sa création à ces plantes, qui naissent dans un lieu où le Laboureur n'a point semé. L'ame, qui est la portion la plus épurée de la Matiére, finit avec le corps quand ces parties sont dérangées, & renait avec lui quand le hazard remet ces parties dans leur premier état. On peut bien dire, qu'on ne marche qu'en chancellant dans ces ténébres. Ce que nous rapportons ici paroît d'abord assez bien établi, & semble promettre à la premiére vuë un éclaircissement raisonnable du sistême des Chinois & des Siamois sur l'Ame & sur la Métempsychose, &c. Cependant on se retrouve perdu, quand on compare cette explication avec le Culte ( civil ou Religieux, n'importe ) que les *Lettrés* rendent aux morts.

Un autre Ecrivain rapporte (*c*) que les Chinois reconnoissent la Création du premier homme, qu'ils appellent *Puonçu*. Cet homme sortit d'un œuf, dont la coque fut enlevée dans le Ciel ; le blanc se répandit en l'air, le jaune resta sur la Terre. Cet homme nacquit dans le milieu de la nuit, au commencement du Solstice ( peut-être veut-on dire de l'Equinoxe ) d'Automne. Les Cieux furent premiérement formés. La Terre fut créée ensuite, & les substances spirituelles : mais les hommes furent créés les derniers. Cette fable de la création de l'homme & de toutes choses a été connue des Grecs, des Egyptiens, & des Phéniciens, &c. comme le remarque l'Abbé *Renaudot* dans sa *Dissertation sur les Sciences des Chinois*. Mais pour abréger les citations, on n'a qu'à lire sur cette matiére le petit Traité de *Grotius*, *de Veritate Religionis Christianæ*. Les Américains même ont reconnu, que les hommes & les animaux ont été produits d'un œuf.

» Ceux d'entr'eux qui raisonnent le mieux, dit le Pere *Martini* parlant des Chi- » nois, établissent le Chaos pour principe de toutes choses, & croient qu'une sub- » stance spirituelle & souveraine en a tiré tous les Etres sensibles & materiels. Ils » attribuent deux qualités à cette matiére ; (*d*) l'une qu'ils appellent *yn*, c'est-à-dire, » caché & imparfait, & l'autre *Yang*, qui signifie visible & parfait, qu'on doit re- » garder comme les deux principes de leur Philosophie : ils en forment (*e*) quatre » signes ou figures, qu'ils multiplient en huit autres Symboles. Ils établissent une » qualité imparfaite dans la Matiére visible, & une parfaite dans la Matiére occulte. » Leurs huit Symboles, qui signifient certaines choses générales, desquelles dépen- » dent la corruption & la génération des choses particuliéres, ont chacun leur figu- » re. L'une représente le Ciel, l'autre la Terre, les autres la Foudre & les Eclairs, » les Montagnes, le Feu, les Nuages, les Eaux & le Vent ". Les figures de ces huit

(*a*) Voiez le P. *le Gobien*, Préface de son *Hist. de l'Edit*, &c.

(*b*) Le P. *le Gobien*, ubi sup.

(*c*) Hist. de la Chine par le P. *Martini*, L. 1.

(*d*) L'Abbé *Renaudot* dans sa *Diss. sur les Sciences des Chinois*, trouve, que ces deux principes ont du rapport à ceux de *Manès*, Chef des Manichéens.

(*e*) Leurs quatre Elémens, ou les quatre premiéres qualités qu'ils leur attribuent. Le P. *Martini*, Hist. de la Chine, L. I.

huit Symboles consistent en des lignes, disposées d'une certaine maniére. Nous omettons tout ce qui a été dit par le même Pere de la combinaison de ces lignes au nombre de soixante-quatre. » Les Chinois croient les nombres aussi mystérieux, » que les lignes qui composent leurs Symboles «. Tout cela est un tissu d'idées semblables aux idées Pytagoriciennes.

La morale de *Juktao*, selon le Pere *le Gobien*, se réduit à ceci. (a) » La fin que le » Sage doit se proposer, est uniquement le bien public. Pour y travailler avec suc- » cès, il doit s'appliquer à détruire ses passions, sans quoi il lui est impossible d'acqué- » rir la Sainteté, qui seule le met en état de gouverner le Monde, & de rendre » les hommes heureux. Cette Sainteté consiste dans une parfaite conformité de ses » pensées, de ses paroles & de ses actions avec la droite raison. Les passions trou- » blent la tranquillité de l'esprit ; il faut en retrancher la trop grande vivacité : il » faut empêcher qu'elles ne soient l'effet d'un emportement outré de la cupidité «. C'est le sistême des Sectes de *Lanzu* ou *Laokun*, & celui du *Fo*, réduits à des bornes plus raisonnables.

Vers le commencement du quinziéme Siécle, les (b) Empereurs Chinois ordonnerent à quarante-deux Docteurs des plus habiles de l'Etat, de faire un Corps de Doctrine (c) *conforme à celle des Anciens*, qui fût dans la suite la régle de tous les Sçavans. A prendre ces paroles dans leur sens naturel, ils réduisirent en sistême ce qu'il falloit croire ; & l'Empereur voulut que cela décidât de la Foi Chinoise. Quoiqu'il en soit, ajoute le P. *le Comte*, » les *Mandarins* qui en eurent la com- » mission, s'y appliquerent avec soin : mais comme ils étoient prévenus de toutes les » maximes que l'Idolâtrie avoit répandues dans la Chine, au lieu de suivre le véri- » table sens des Anciens, ils tâcherent de les faire entrer eux-mêmes par de fausses » interprétations dans toutes leurs idées particuliéres. Ils ne parlerent plus de la Di- » vinité comme d'un Esprit Suprême, que les Anciens connoissoient sous le nom de » *Souverain Empereur du Ciel*, juste, tout-puissant, &c. « Elle se réduisit dans leurs explications erronées à la Nature même, » c'est-à-dire, à cette force, ou à cette » vertu naturelle, qui produit, qui arrange, qui conserve toutes les parties de » l'Univers «. Ce Principe très-pur, très-parfait, qui n'a ni commencement, ni fin, qui est la source de toutes choses, ne consista plus que dans l'essence de chaque Etre, & dans ce qui fait la différence de tous les Etres ; c'est-à-dire, pour parler en termes clairs, que la Divinité ne fut autre chose que cette masse immense de Matiére, qui devient par une infinité de configurations, tous les Etres matériels que nous voions paroître & disparoître successivement, sans que rien périsse absolument, parce que la dissolution d'un Etre, ou d'un corps, quel qu'il soit, n'est autre chose que la destruction de la forme d'une certaine quantité de Matiére. Dans ce sistême, ils n'admirent, comme on voit, aucune distinction de corps & d'esprit. Cependant ils parlerent de je ne sçai quelle Ame insensible du Monde, qu'ils se figurerent répanduë dans la Matiére, où elle produit, selon eux, tous les changemens ausquels on la voit assujétie. On peut dire qu'il y a en tout cela une étrange confusion d'idées qui se contredisent. Tout est Matiére ; les Etres ne différent que par la figure ; c'est en cette figure que leur essence consiste ; elle se produit ; elle s'arrange ; elle se détruit elle-même par un éternel changement de figure ; & cependant il faut qu'une ame invisible & insensible concoure à produire ces changemens. Avec un tel sentiment, quelque embarassé qu'il soit, les Chinois de cette Secte ne sçauroient passer pour de vrais Athées.

Cette Secte, ajoute le P. *le Comte*, essaia d'abolir toutes les autres. La Cour la favorisa dans ses vues : mais l'Idolâtrie étoit si enracinée dans l'esprit du Peuple, qu'on n'osa emploier la force. On se contenta de condamner en général comme des heréfies, toutes les Sectes opposées à celle que la Cour adoptoit, sans se mettre en devoir d'en arrêter efficacement le cours ; & c'est ce qui se fait encore tous les ans à *Pekin*. Cette Secte, que l'on pourroit appeller une réforme de la Secte des Lettrés, & qui prétend être la seule qui suive la Doctrine des Anciens, est aussi la véritable (d) Secte des *Mandarins* & de la Cour.

Voilà ce que nous avions à dire de plus précis, à ce qu'il nous semble, sur les

(a) Le P. *le Gobien*, ubi sup.
(b) Le P. *le Comte*, Mémoires de la Chine.
(c) Ceux qui croient que les anciens Chinois etoient Athées, alleguent ce Corps de doctrine.

(d) Il faut comparer tout ce que nous disons ici, sur la foi du P. *le Comte*, avec ce que nous avons cité du P. *le Gobien* touchant les *nouveaux Philosophes*.

différentes Sectes de ce vaste Empire. Le P. *Kircher* (*a*) dans sa comparaison de la Religion des *Chinois* avec celle des *Egyptiens*, dit que (*b*) les trois Sectes des *Chinois* répondent à trois Ordres de gens dans l'Etat, comme dans celui des *Egyptiens*, qui étoit composé autrefois de l'Ordre des Prêtres, de celui des Sages, & du Peuple. La Secte de *Confucius* & des Sçavans gouverne l'Etat, & reconnoit pour Divinité le *Roi du Ciel*. Confucius, (c'est le P. *Kircher* qui parle) répond au *Thoth* des Egyptiens, lequel, comme Confucius, voulut retirer ses Compatriotes de l'Idolâtrie, en leur inspirant le Culte d'un seul Dieu. Il cite ensuite le P. *Trigant*, qui dit, que la plupart des Sçavans n'ont pas d'autre Dieu que Confucius, le Prince des Philosophes; en quoi ils imitent les Egyptiens adorateurs de *Thoth*. Ils les imitent aussi dans les Cérémonies du Culte, comme on peut le voir dans le P. *Kircher*. Il dit ensuite que la Secte du *Fo* ou de *Xe-quia* (nous avons vu que, selon ce sçavant homme, celle-ci est originaire d'Egypte) a du rapport à l'Idolâtrie des Egyptiens, par le nombre infini d'Idoles qui sont les objets de son Culte. Enfin la Secte de *Lanzu*, ou de *Laokun* n'est que pour les gens du commun, quoiqu'anciennement sa doctrine fût celle des Mages & des Sages d'Egypte. Mais elle est tombée dans le décri depuis l'introduction de celle des *Lettres*, encore plus par les proscriptions réitérées du Tribunal des *Rites*.

---

# CHAPITRE IV.

## Idolâtrie *des* Chinois.

SI les *Chinois* ont quelque idée d'un Etre Suprême, il ne laisse pas d'être vrai, qu'à l'imitation de tous les Idolâtres anciens & modernes, ils lui donnent des Associés, ou au moins des Vicaires. On trouve chez eux, dit le P. *Kircher*, les Dieux des Grecs & des Romains; Mars, Venus, la Fortune, la Paix, les Nimphes, &c. On voit, continue-t'il, dans la Ville de *Nankin*, tous les Dieux qui ont été adorés dans l'Egypte & dans la Gréce, avec leurs Temples. On peut fort bien leur appliquer ces Vers d'un ancien Poëte Chrétien:

> *Quicquid humus, quicquid pelagus mirabile gignunt,*
> *Id duxere Deos, colles, freta, flumina, flammas.*

Comme tous ces Dieux ne sont, à proprement parler, que des Génies, il ne faut pas s'étonner de leur multitude. *Hesiode* a dit qu'il en rodoit trente mille sur la terre, pour vaquer aux ministéres qu'ils ont ici bas.

Outre les Dieux que nous venons de nommer, on adore à la Chine les Génies de l'Air, les Oiseaux de la Mer & des Fleuves. Il y a des Temples bâtis à l'honneur du *Président des Montagnes*; au *Dragon de la Mer*, qui est le *Typhon* des *Egyptiens*; à la *Reine du Ciel*, qui est la *Lune*; à l'*Esprit reconnoissant & agréable*; à *Mars*; au *Défenseur des Murailles*; à la *Paix*; à *Esculape*, ou à l'*Esprit de la Médecine*; à la *Présidente des Forêts*, qui est *Diane*; au *Dieu de la Pluie*; à la *Terre*, qui est *Cerès*; au *Roi des Oiseaux*.

Les Chinois, continue encore le P. Kircher, divisent leurs Dieux en trois classes. Dans la premiére (*c*) est l'Etre suprême, sous le nom de *Fo* ou de *Fé*, dont le nom signifie Sauveur, comme nous l'avons déja dit. Ce Fo répond au Jupiter des Romains. Ils le représentent tout raionnant de lumiére, & les mains cachées, pour apprendre aux hommes que sa puissance opére invisiblement toutes choses dans le Monde. Outre cela on représente aussi le Dieu Fo sous la forme d'un Dragon volant, couvert d'une écaille de Tortue. C'est peut-être à cause de cela que les Chinois honorent le Dragon, aussi-bien que les Japonois leur *Kirin*, qui est le Dragon de ceux-ci. On voit à la droite du *Fo* le Philosophe Confucius, & à sa gauche *Lanzu*, l'un & l'autre comme Restaurateurs de la Religion. Confucius enseigna la connoissance d'un

(*a*) *Chine illust.* 3. Part. C. 1.

(*b*) Quoique la Secte de *Confucius* ait deux ou trois branches, ce n'est pourtant qu'une même Secte: la différence des branches consiste dans la différence des explications.

(*c*) Voiez la Planche.

S

raison de la
des *Chinois*
*ptiens*, qui
du Peuple.
ur Divinité
des Egyp-
olâtrie, en
dit, que la
es Philoso-
nitent aussi
Il dit en-
avant hom-
ptiens, par
de *Lanzu*,
sa doctri-
ns le décri
ns réitérées

l'être vrai,
onnent des
, les Dieux
phes, &c.
t été ado-
bien leur

il ne faut
aille sur la

Génies de
l'honneur
*ptiens*; à la
au *Défen-*
*résidente des*
au *Roi des*

rois classes.
nt le nom
er des Ro-
, pour ap-
le Monde.
, couvert
honorent
e ceux-ci.
l'un & l'au-
sance d'un

ranches con-
tions.




D D D Philosophes [illegible] des Dieux
E Capitaine
F Dragon

*Les* **DIEUX** *des* **CHINOIS**.
*tirés de la Chine de* **KIRCHER**

*G. H Divinites du second ordre*
*I K L M Divinites du troisieme ordre qui* [illegible]

feu
ran
tro
neu
qu'
Le
ceu
Le
des
aut
fién
I
ave
feri
lorf
y a
l'Id
cier
fans
Die
d'A
blar
mie
ne r
chof
mon
gie
paff
Méd
affur
toire
Divi
Tou
mier
cont
toute
Relig
mens
Q
Chin
d'*Hi*
ros &
tagne
Héro
des r
même
*la po*
*nité*
Le
toujo
lâtrie
„ cor
„ &
„ n'v
„ l'or
„ leur
„ rieu
„ rapp

*(a)*
*Tyane.*

seul Dieu. *Lanzu*, surnommé l'*ancien Philosophe*, reconnoissoit aussi un Dieu Souverain, & enseignoit de l'adorer comme *Roi du Ciel*, quoiqu'il le supposât corporel. Les trois figures marquées D. dans la Planche, sont aussi des Philosophes, qui ont mérité l'honneur de l'Apothéose. La lettre E. indique le Dieu de la Guerre. Les Chinois disent qu'il est né d'une fleur. Les Divinités du second ordre sont marquées par G. & H. Les Dieux de la Lettre G. sont les enfans de ce Mars. Ils ont subjugué la Terre : ceux de la lettre H. ont donné les loix du combat, & enseigné l'Art de la Guerre. Les Dieux du troisiéme ordre, & qu'on voit tout au plus bas de la Planche, sont des Génies qui disposent de toutes les choses sublunaires, les uns aquatiques, les autres terrestres, les autres *ignées*, &c. Tous les Génies sont des Dieux de la troisiéme classe.

Il ne faut pas douter qu'un paralléle suivi de l'Idolâtrie des Chinois & des Indiens avec celle des Egyptiens, ne put fournir de la matiére à plusieurs Dissertations. Nous serions presque tentés de reconnoître, qu'*Appollonius* de *Tyane* n'a dit que la vérité, lorsqu'il a rapporté, (*a*) que les Dieux des Grecs sont adorés dans les Indes ; qu'il y a trouvé les anciennes figures de Minerve, de Jupiter, d'Apollon, &c. Car, si l'Idolâtrie de l'Occident est originaire des Egyptiens & de leurs voisins les Phéniciens, &c. il est fort vraisemblable que les Grecs aient conservé les mêmes Divinités sans rien changer qu'insensiblement au culte établi, ni aux représentations de ces Dieux, telles qu'ils les avoient reçues. La même chose est arrivée chez les Peuples d'Asie les plus reculés, qui avoient puisé dans la même source. De là cette ressemblance des Grecs & des Orientaux : mais les anciens Idolâtres étoient beaucoup mieux en état que nous de juger de cette ressemblance d'Idoles & de Religion. Il ne régnoit chez eux ni controverses, ni interêts capables de leur faire déguiser les choses, comme dans le Christianisme. De plus ils jouissoient d'un grand nombre de monumens que le tems nous a enlevés. Ceux qui ont le moins étudié la Mythologie des Anciens, & qui ont connu de quelle maniére l'Idolâtrie & les fables sont passées par le moien des colonies de l'Egypte & de la Phénicie, dans les Isles de la Méditerranée, dans la Grece, & de là dans les autres parties de l'Europe, peuvent assurer de même qu'elles ont pénétré aussi par des Colonies dont nous ignorons l'histoire, dans les Indes, & de-là jusques dans la Chine. De-là cette ressemblance de Divinités, de Cultes & de Fables, qui se trouve dans presque tous les Païs du Monde. Tout cela est parti d'un centre commun ; c'est-à-dire, des lieux qui ont été les premiers habités, après la dispersion du genre humain. Nous croions ce principe incontestable ; nous le regardons même comme la clef de toute la Mythologie, pourvû toutefois qu'on y ajoute, que les différens Peuples de la Terre, qui ont reçu la Religion & les Fables des Païs que nous avons nommés, y ont fait plusieurs changemens ; ce qui rend quelquefois ces Fables & cette Religion méconnoissables.

Quoiqu'il en soit, ceux qui veulent que (*b*) l'Idolâtrie ne se soit introduite dans la Chine, que long-tems après Confucius, reconnoissent du moins, que sous le régne d'*Hiao-vu* les Chinois commencerent de mettre les grands hommes au rang des Héros & des demi-Dieux ; qu'ils honorerent les Génies tutelaires des Eaux, des Montagnes, des Forêts, & toutes sortes de Génies ; qu'ils éleverent des Temples à ces Héros & à ces Génies ; qu'ils proposérent les belles actions des premiers, comme des modéles ; & c'est, ajoute-t-on, *ce que les Chinois font encore aujourd'hui* : mais en même tems on veut que les anciens n'aient pas adoré ces Héros & ces Génies. *C'est la postérite trop credule*, continue-t-on, *qui s'est laissé persuader qu'il réside quelque Divinité dans ces anciens monumens ; & qu'ils méritent par consequent leurs adorations.*

Le P. *Martini*, qui nous fournit ce passage, remonte ensuite bien plus haut, mais toujours animé de cet esprit de charité, qui ne lui permet pas de trouver de l'Idolâtrie dans certaines Pratiques Chinoises. Suivant cet esprit, il dit, » que dès le » commencement de la Monarchie, les Chinois bâtirent en l'honneur de leurs peres » & de leurs plus proches parens, des Edifices nommés *Sutang*. Dans ces Edifices, il » n'y avoit point d'Idoles : on vouloit seulement instruire le public du respect que » l'on doit porter à ses peres pendant leur vie, par celui qu'ils leur rendent après » leur mort. Enfin ils ne pratiquoient autrefois que de certaines cérémonies exté- » rieures, sans aucun Culte qui fût particuliérement observé dans la Religion. On » rapporte, continue-t-il, beaucoup d'exemples, qui font connoître que ces Peuples

(*a*) *Philostrate*, dans la *Vie d'Apollonius* de *Tyane*.

(*b*) Hist. de la Chine, par le P. *Martini*, L. VIII.

» ne sont pas assez grossiers pour adorer les personnes qu'ils ont vû mourir, comme
» s'ils étoient des Dieux. Ils se contentent d'écrire leurs noms dans ces Temples,
» où chaque famille a son registre particulier ". Sur un tel récit, tout ce qui nous
paroit Culte ne l'est pourtant pas. Ce sont des cérémonies toutes simples, qu'il faut
regarder pourtant comme un point essentiel de la Morale Chinoise. Il est vrai,
dit-on, que ces cérémonies ont trompé les premiers Prédicateurs de l'Evangile. (a)
» Accoutumés dès l'enfance à les regarder en Europe comme le signe d'un Culte Re-
» ligieux, elles leur paroissoient à la Chine pleines de superstition " : mais s'ils
avoient bien refléchi sur tout ce que l'on pratique à l'égard de Confucius & des
morts, ils n'y auroient trouvé qu'un cérémonial de politique, capable de tromper des
Missionnaires nouveaux venus à la Chine. C'est-là ce que les Défenseurs des Chi-
nois essaient de nous insinuer. On pourroit objecter, qu'on ne sçauroit nier que les
Grecs & les Romains n'aient passé pour aussi polis du moins que les Chinois. Ce-
pendant personne jusqu'à présent n'a douté de la grossiéreté des premiers sur l'article
de l'adoration des morts. Si l'on vouloit se servir de toute la subtilité dont l'esprit
humain est capable, il ne seroit pas impossible de donner l'air de cérémonies pure-
ment civiles à toute cette *Deïfication* de Héros, &c. qui nous voions dans l'Histoire
ancienne. Quoiqu'il en soit, voici le détail de ce Culte Chinois, selon le Pere *le
Gobien*.

## *Du* Culte *de* Confucius *&* *des* Ancêtres.

» Il y a, dit ce Pere, deux sortes de cérémonies instituées à l'honneur de Confu-
„ cius. L'une consiste simplement à se prosterner, & à battre neuf fois la terre du
„ front, devant une espéce de cartouche qu'on expose sur une table avec des bou-
„ gies allumées & des cassolettes, & où le nom de ce Philosophe est écrit en gros
„ caractéres. Dans les premiers tems, on rendoit ces honneurs à la statue même de
„ Confucius : mais les Empereurs voiant que l'on donnoit aveuglément dans l'Ido-
„ latrie, & voulant empêcher que l'on ne mit Confucius au rang des Idoles, firent
„ substituer dans toutes les Écoles de la Chine (b) ce cartouche à la place des sta-
„ tues de ce Philosophe. Les Mandarins pratiquent cette cérémonie quand ils pren-
„ nent possession de leurs Gouvernemens ; les Bacheliers, quand on leur donne les
„ degrés ; & les Gouverneurs des Villes sont obligés avec les Gens de Lettres du
„ lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius au nom de
„ toute la Nation.

» Il y a une autre cérémonie, qui se fait avec plus d'éclat & d'appareil au Prin-
» tems & en Automne. Comme il n'y a point de Loi qui oblige personne de s'y trou-
» ver, les Missionnaires ont toujours empêché les Chrétiens d'y assister. Cette céré-
» monie est la même, que celle que l'on pratique pour les Ancêtres.

» Il y a trois tems & trois maniéres différentes d'honorer les Morts. Le premier
» tems est avant la sépulture. On expose le corps dans la Sale ; on met une table
» devant le cercueil ; & l'on place sur cette table ou l'image du défunt, ou le car-
» touche, dans lequel son nom est écrit : ce qu'on accompagne de chaque côté de
» fleurs, de parfums & de bougies qui brûlent. Ceux qui viennent faire des com-
» plimens de condoléance, saluent le défunt à la maniére du Païs ; c'est-à-dire, qu'ils
» se prosternent, & qu'ils frappent la terre de leur front devant cette table, sur la-
» quelle ils mettent ensuite quelques bougies & quelques parfums, qu'ils apportent
» toujours avec eux selon la coutume.

» La seconde cérémonie s'observe de six en six mois. Dans toutes les familles qui
» sont riches, on a un appartement qu'on appelle (c) *Hu-tangs*, c'est-à-dire, l'appar-
» tement des Ancêtres. Sur une table placée contre la muraille, & chargée de gra-
» dins semblables à ceux d'un Autel, on voit l'image du plus considérable des An-
» cêtres, & les noms de tous les hommes, les femmes & les enfans de la famille ran-
» gés des deux côtés, & écrits sur de petites tabletes ou planches de bois, avec
» l'âge, la qualité, l'emploi & le jour de la mort d'un chacun.

» Tous les parens s'assemblent dans cette Salle deux fois l'année, au Printems & en
„ Automne

(a) Hist. de l'Edit, &c. par le P. *le Gobien*.

(b) Cette precaution ne suffisoit pas, & l'on ne sçauroit s'en contenter jusqu'à ce qu'on ait décidé cette question : *Si l'on ne peut pas être idolâtre sans avoir d'image?*

(c) *Sanand* dans l'Hist. de la Chine, ubi sup.

» Automne. Les plus riches mettent sur la table des viandes, du ris, des fruits, des » parfums, du vin, & des bougies, avec les mêmes complimens & à peu près avec » les mêmes cérémonies que celles qu'on pratique, quand on fait ces sortes de pré- » sens aux Gouverneurs, qui prennent possession de leurs Gouvernemens; aux *Mandarins* » des premiers Ordres le jour de leur naissance, & aux personnes qu'on veut hono- » rer, & à qui on veut donner à manger en cérémonie.

» Le Peuple, qui n'a pas le moien d'avoir dans sa maison un lieu destiné à ces » usages, place dans l'endroit le plus propre de son logis les noms de ses Ancêtres, » sans pratiquer les cérémonies dont on vient de parler. Les Chrétiens mettent au » dessus de ces noms une Croix, ou une image de dévotion, lorsqu'ils n'ont pas d'au- » tre lieu où les placer avec décence. »

Les Dominicains apprirent, dit-on dans la *Morale pratique*, Livre que nous citons sans prendre parti, ils apprirent, dis-je, que les nouveaux Chrétiens avoient une semblable permission, lorsqu'il falloit aller adorer, selon la Loi fondamentale de l'Empire, le Génie tutelaire des Villes & des Provinces; c'est-à-dire « que ces nouveaux » Chrétiens mettoient quelque part une Croix, à laquelle ils adressoient les adorations " sans participer aux cérémonies des Chinois non-convertis, que comme à des cérémonies purement civiles. Mais tout cela a été discuté & réfuté dans les ouvrages qui parurent sur cette matiére à la fin du dernier siécle, & au commencement de celui-ci. Observons seulement que l'Auteur Hollandois cite ici & dans les pages suivantes, un Livre de Parti, dans lequel régne contre une Societé sçavante & pieuse, une animosité qui rebute les personnes même les plus indifférentes, & ne lui rend pas la justice que les Protestans eux-mêmes ne lui refusent pas, comme on vient de le voir par les paroles mêmes du premier Auteur de cet Ouvrage. Revenons au P. *le Gobien.*

» La troisiéme cérémonie ne se pratique qu'une fois l'année. Comme les tombeaux » des morts sont hors des Villes, & souvent dans les montagnes, les enfans y vont » avec leurs parens, du moins une fois tous les ans, vers le commencement du mois » de Mai; & là après avoir arraché les herbes & les broussailles qui environnent la » tombe de leurs peres, ils leur donnent les mêmes marques de douleur & de res- » pect qu'ils avoient fait à leur mort, & mettent sur leur tombeau du vin & des viandes » dont ils font ensuite un repas. "

Telle est la nature des cérémonies observées par les Chinois depuis les premiers tems de la Monarchie, au rapport des PP. *le Gobien & Martini*, & dont, suivant le premier, *on ne sçauroit se dispenser, à moins que de vouloir passer pour un homme sans honneur, & sans reconnoissance pour ses Ancetres.* On ajoute pour témoignage de cela, " que quand les (nouveaux) Chrétiens protestent, en présence des Gentils, de " ne reconnoître *Confucius* ni comme un Dieu, ni comme aiant aucun pouvoir, mais " simplement de l'honorer comme un Docteur, ceux-ci les écoutent sans s'offenser d'un » tel discours: que les Chinois déclarent positivement qu'ils lui rendent leurs respects » comme des Disciples à leur Maitre, en ... de la Doctrine excellente qu'il a lais- » sée après lui: que ceux d'entre les nouveaux Chrétiens qui refusent au nom de » *Confucius* les marques de respect dont nous venons de parler, ne sont pas traités » d'irreligieux & d'infidéles par les *Lettrés*, mais d'ingrats envers leur Maitre. "

Nous ne prétendons donner ici que des descriptions, & mêler quelquefois des réflexions, sans prendre parti, ni pour, ni contre ceux qui ont traité des cérémonies *Chinoises.* Il suffit d'exposer simplement toutes ces cérémonies aux yeux des Lecteurs; c'est là notre plan, nous nous y tiendrons. Mais quelque parti que le Lecteur choisisse après avoir lu ces descriptions, il doit toujours se ressouvenir, qu'il ne laisse pas d'être vrai que les Jésuites ont fait de grandes choses pour la Religion Chrétienne dans les Païs Orientaux, & qu'ils s'y sont exposés de bonne foi à des peines & à des travaux, dans lesquels les Apôtres & les Saints de la premiére Eglise reconnoitroient les véritables devoirs des Pasteurs Evangéliques. Ces témoignages leur sont rendus dans les Relations même des Voiageurs Protestans.

Nous allons voir présentement de quelle maniére d'autres décrivent les cérémonies, dont nous venons de donner la description suivant le P. le Gobien. Pour commencer par le culte rendu à *Confucius*, il n'en est pas de la Secte des *Lettrés* comme de celle de *Fo*, &c. où les *Bonzes* seuls sont les Prêtres & les Sacrificateurs. Dans la Secte des Lettrés ce sont les *Mandarins*, les Vice-Rois, l'Empereur même, qui sacrifient à Confucius, aux *Ancetres*, &c. Ce que l'on peut appeller le culte Religieux de Confucius, consiste en des hommages, & des offrandes faites devant une planche dorée, & posée sur un Autel. D'autres disent, devant une Pyramide dorée.

Sur cette planche, ou Pyramide, on lit ces mots en lettres d'or : *C'est ici le Trône de l'Ame du très Saint & excellentissime premier Maître Confucius.* Le Sacrifice ne consiste pas seulement à lui présenter du pain, du vin, des cierges, des parfums. Souvent on lui présente aussi un mouton, & une piéce de taffetas que l'on brule à son honneur. Tout cela se fait dans un Edifice consacré à Confucius, non pour y examiner des Etudians, ou pour les y Graduer, comme ce doit être l'usage d'un lieu destiné aux Etudians ; il ne s'y agit point de tout cela, dit-on : mais au contraire on y voit tout ce qui se trouve dans un Temple, brasiers, chandeliers, tables en forme d'Autels. Toute la forme y est la même que dans les Temples des Idoles ; & le nom que l'on donne à ces Chapelles de Confucius, signifie en Chinois un Temple.

Voici une description particuliere d'un de ces Sacrifices que l'on y fait à Confucius. (*a*) „ Le Gouverneur de la Ville est celui qui doit offrir le Sacrifice. Les *Lettrés* qui doivent y assister, parmi lesquels il y en a qui font comme les fonctions de Diacre & de Soudiacre, & un autre celle de Maître des Cérémonies, préparent dès la veille le ris & les autres semences & fruits de la terre, qui doivent s'offrir, & les mettent dans une Salle, après avoir mis sur une table le Tableau de Confucius. Dans la Cour qui est devant la Chapelle, celui qui fait l'office de Prêtre met sur une autre table des cierges, des brasiers, des parfums, & éprouve ensuite les pourceaux & les autres animaux que l'on doit sacrifier, en leur mettant du vin chaud dans l'oreille. S'ils secouent l'oreille, on les choisit comme propres au Sacrifice ; sinon, on les rejette.

„ Avant qu'on tue le pourceau, le Prêtre fait une grande révérence : ensuite on le tue en sa présence ; après qu'il est égorgé, le Prêtre fait une seconde révérence. On en rase ensuite les poils ; on en prend les intestins ; & on en garde le sang pour le jour suivant. Le lendemain, dès le chant du coq on donne le signal. Le Sacrificateur & ses Officiers viennent ; on allume les cierges ; & on jette les parfums dans les brasiers. Le Maître des Cérémonies fait chanter les Musiciens ; & le Prêtre étant devant le Tableau (ou le nom) de Confucius, le Maître des Cérémonies dit, *qu'on offre les poils & le sang des bêtes mortes.* Alors le Prêtre léve des deux mains le bassin où sont ces poils & ce sang. Le Maître des Cérémonies dit ensuite, *qu'on enterre ces poils & ce sang* : aussi-tôt tous les assistans se lévent ; le Prêtre aiant le bassin entre les mains sort en procession avec ses ministres ; & on enterre les poils & le sang dans la Cour qui est au-devant de la Chapelle. On découvre ensuite les chairs du Sacrifice ; & le Maître des Cérémonies dit, que l'*esprit de Confucius descende.* Aussi-tôt le Sacrificateur éleve un vase plein de vin, qu'il répand sur un homme de paille. (Cette Cérémonie se fait aussi dans les Sacrifices pour les morts). Les Chinois croient que par ce moien l'on fait descendre l'esprit de celui à qui on sacrifie. Après cela le Prêtre prend le Tableau de Confucius & le met sur l'autel, en disant cette Oraison, (ou, si l'on veut, en lui faisant ce compliment). O Confucius, vos vertus sont excellentes & admirables. Les Rois vous sont obligés, de ce qu'ils gouvernent leurs vassaux par le secours de votre doctrine. Tout ce que nous vous offrons est pur ; que votre esprit éclairé vienne vers nous, & qu'il nous assiste par sa présence.

„ L'Oraison étant dite par le Prêtre, tout le monde se met à genoux ; & quelques momens après on se reléve. Alors ce Sacrificateur lave ses mains, & les essuie avec un linge. Un de ses Ministres lui présente un bassin avec une piéce de soie, & un autre un vase plein de vin. Le Maître des Cérémonies chante, *que le Sacrificateur s'approche du Trône de Confucius.* Aussi-tôt le Sacrificateur se met à genoux ; la Musique se fait entendre ; il prend la piéce de soie de la main du Ministre ; il la léve des deux mains, & l'offre à Confucius. Il prend de même le vase plein de vin, & l'éleve. Cela est suivi d'une autre génuflexion. Enfin on brule la piéce de satin dans un brasier préparé exprès ; & le Prêtre ou Sacrificateur dit cette Collecte à Confucius : *Vos vertus surpassent celles de tous les Saints qui ont été au Monde. Ce que nous vous offrons est peu de chose ; nous demandons seulement que votre esprit nous écoute.*

„ Le Sacrificateur fait encore plusieurs inclinations ; il prend le vase plein de vin, & dit une autre Collecte, dont le sens est, qu'il sacrifie à Confucius d'excellent vin, des parfums, des chairs, toujours supposant que l'esprit de Confucius est présent.

(*a*) *Navarette* cité dans la *Morale pratique*, &c.

„ Voici la troisiéme partie du sacrifice. Le Maître des Cérémonies l'annonce en
„ chantant; puis il dit, *buvez le vin du bonheur & de la félicité.* Il répéte encore
„ l'ordre de fléchir les genoux. Un Ministre remet encore entre les mains du Sa-
„ crifiant un vase plein de vin; & le Maître des Cérémonies redit, *buvez le vin de*
„ *la félicité.* Aussi-tôt il le boit; le Ministre lui met entre les mains la chair; & il
„ l'éleve en haut, pendant que le Maître des Cérémonies dit, *Prenez la chair du sa-*
„ *crifice.* Deux Collectes suivent, dont la derniére finit en ces termes; *en vous sacrifiant,*
„ *ce que nous en recevrons est, que nous recevrons toutes sortes de felicités & de biens.* Ces
„ chairs se distribuent entre les assistans; & ceux qui les mangent croient que Con-
„ fucius leur fera du bien, & les garantira du mal.

„ La derniére cérémonie est celle de reconduire l'esprit de Confucius. Ils croient
„ qu'il est venu pour assister au Sacrifice. C'est ce qu'ils témoignent par une Col-
„ lecte dont voici la fin; *Nous vous avons sacrifié avec respect; nous vous avons pressé de*
„ *venir à nos offrandes d'agréable odeur; maintenant nous accompagnons votre esprit,*
„ &c. „

La régle de ces sacrifices est, que les plus distingués d'entre le Peuple s'y doivent
trouver; qu'un *Mandarin*, comme nous l'avons deja dit, est toujours le Prêtre; &
que d'autres *Mandarins* sont ses Ministres. L'intention des adorateurs est, comme on
a pu le remarquer dans la description que nous venons de donner, de remercier Con-
fucius de sa doctrine; de le prier comme un très-saint personnage qui a un accès par-
ticulier auprès de Dieu, à côté duquel on le représente (*a*) assis. Après le Sacrifice
on en partage les restes à l'assemblée, & chacun peut emporter au logis ce qui lui
écheoit, pour en faire part à sa famille. On donne de ces restes de Sacrifices sur-
tout aux enfans, dans l'espérance que cela les fera devenir un jour de grands hom-
mes. Des restes des étoffes de soie offertes à Confucius, & brulées à son honneur,
on en fait des poupées aux petits enfans. Ces reliques ont, disent-ils, la vertu de
les rendre heureux.

On dit aussi que les Chinois ont un Rituel, où il est traité du Culte & du Sacrifi-
ce que l'on doit à Confucius. On y traite ces honneurs Religieux de moiens, *qui*
*nous procurent toutes sortes de biens & de félicités spirituelles.*

Le Sacrifice le plus solemnel des Ancêtres est celui du 14. de la Lune d'Août.
En voici la description, telle (*b*) qu'on la trouve de la façon du P. *Moralez* témoin
oculaire. Cette cérémonie se fit, dit il, dans un Temple, „ sur la porte duquel
„ étoient ces deux mots, *Kia-Cheu*, le *Temple des Ayeuls*, &c. Le pavé étoit façon
„ de porcelaine, & le Temple lambrissé, & orné de colomnes, &c. Il avoit com-
„ me trois portiques situés à diverses faces, après lesquels on voioit une espéce de
„ basse-cour; & il y avoit aussi deux marches, qu'il falloit monter en avançant dans
„ le Temple. On avoit préparé six tables pour le sacrifice. Sur ces tables on voioit
„ des viandes apprêtées, & outre cela de la chair cruë, du fruit, des fleurs, des par-
„ fums qui bruloient sur divers petits réchauds.

„ Dans le lieu le plus éminent du Temple, on avoit arrangé proprement les ta-
„ blettes des Ancêtres, chacune dans sa niche. Au deux côtés étoient placées les
„ Images des Grand-Peres, attachées contre la muraille: on avoit étendu dans la
„ basse-cour plusieurs tapis, sur lesquels on voioit des amas de papiers découpés en
„ forme de deniers, qu'ils croioient devoir être changés en véritable monnoie dans
„ l'autre vie, & y servir à racheter les ames de leurs parens. Enfin on avoit élevé
„ dans un coin de la basse-cour un grand arbre, à l'extrémité duquel étoient atta-
„ chés des copeaux qui brulerent durant tout le sacrifice, & servirent à éclairer les
„ ames des morts

„ Les Licenciés, qui assisterent à ce sacrifice, étoient revêtus des habits de Doc-
„ teur qu'ils prennent dans les jours solemnels. Un d'eux faisoit l'office de Prêtre;
„ deux autres étoient comme le Diacre & Sous-diacre. Un troisiéme faisoit la fon-
„ ction de Maître des Cérémonies. Plusieurs autres Docteurs exerçoient divers au-
„ tres Ministéres; comme celui d'*Acolytes*, &c. Ceux qui n'avoient pas encore le dé-
„ gré de Docteur étoient vêtus de leurs plus beaux habits, rangés en ordre, & par-
„ tagés en divers Chœurs au bas du Temple du côté des portes. Le Sacrifice com-
„ mença de la maniére qui suit.

„ Le Prêtre s'étant placé, avec ses deux Assistans à ses côtés, sur un des tapis

(*a*) Voiez la Planche, page 374.

(*b*) *Relation* du Pere *Moralez* écrite de *Manille* à ses Supérieurs.

„ qui couvroit le milieu de la basse-cour, le Maître des Cérémonies ordonna que „ tous se missent à genoux le visage contre terre ; après quoi il ordonna qu'on se relevât, & cela se fit avec un grand ordre. Le Prêtre & les Ministres s'approcherent „ d'un air grave & sérieux du lieu où étoient les tablettes & les images de leurs „ défunts, & les encenserent. Le Maître des Cérémonies ordonna qu'on offrit le „ vin *des prospérités & de la bonne fortune*. En même tems les Ministres donnerent le „ vin au Prêtre, qui prit la coupe à deux mains, l'éleva, l'abaissa & la consuma. Il „ seroit ennuieux de rapporter beaucoup d'autres cérémonies. Le Prêtre & les assistans se tournerent vers le Peuple. Celui qui faisoit l'office de Diacre publia à haute „ voix les fruits & les indulgences que l'assemblée devoit espérer. *Sçachez*, leur dit-„ il, *que vous tous qui avez assisté à ce sacrifice, devez être certains de recevoir de grands* „ *avantages de vos Ancêtres défunts, à cause de l'honneur que vous leur avez fait en leur* „ *sacrifiant. Vous serez honorés ; vous aurez une longue vie ; & vous jouïrez de toutes sortes de biens temporels*. Ce discours fini, on mit le feu aux deniers de papier ; & „ le sacrifice finit aussi ". On trouve avec raison dans toutes ces Cérémonies quelque chose qui a du rapport avec celles de l'Eglise Catholique. C'est sur quoi nous ne ferons aucune réflexion. N'oublions pas ici qu'avant que d'entrer dans le Temple, les Chinois, qui vont y offrir leurs respects à leurs Ancêtres, font un triple cri en forme de gémissement.

Dans une autre description du culte des Chinois envers les morts, on ajoute " que » l'on voioit sur deux Autels, situés l'un vis-à-vis de l'autre, les Images d'un vénérable vieillard ; qu'outre l'élévation d'une espéce de calice plein de vin, bû ensuite par le Prêtre, on éleve dans un bassin de bois la tête d'une chévre avec la » peau, le poil & les cornes ornées de fleurs. "

Tout le formulaire de ce culte est écrit dans le Rituel Chinois, avec les priéres & les demandes que l'on doit faire aux morts. Rien n'est, selon les Chinois, de plus grande efficacité que ces priéres. *Ils sont persuadés que les mérites de ces morts sont si grands, qu'ils se peuvent comparer à ceux du Ciel même*. Ils croient *que leurs ames sont toujours à la droite & à la gauche du Roi du Ciel*. C'est en un mot sur ce culte, que sont fondées toutes les espérances des Chinois. Ils s'imaginent que du culte des Ancêtres il viendra des biens sans nombre aux descendans qui les honorent.

Comment accorder ce culte des morts avec l'anéantissement de l'ame ; ou si l'on veut un terme plus doux, & plus conforme à l'idée des Siamois & de quelques autres de leurs voisins, avec l'entiére privation de sentiment de notre ame après la mort ; avec cette quiétude si parfaite des esprits Saints, que quoiqu'ils existent encore, ils n'existent que comme s'ils n'existoient plus ? Ou enfin, si l'on veut suivre le sentiment des Chinois (*a*) *matérialistes*, comment accorder ce culte avec l'opinion que la *figure* d'une chose *étant détruite*, cette chose n'existe plus que dans le (*b*) *tout*.

Voici ce qu'on répond là-dessus ; & c'est la seule explication qui puisse rendre conséquent le culte des morts. Les Chinois croient que l'homme est composé d'une substance terrestre, qui est le corps, & d'une substance aërienne, qui est l'ame. Sur ce fondement ils se persuadent qu'il y a toujours quelque portion de cette substance aërienne dans les tableaux de Confucius & des autres morts. Ces tableaux sont creux, afin que quelque portion de cette substance vienne s'y loger, & soit ainsi présente aux honneurs qu'on lui défere & aux priéres qu'on lui fait : à cause de cela ils les appellent les *sieges des ames*. Sur ce même fondement ils établissent, que les esprits qui sont dans les choses, ne différent pas des choses mêmes où ils sont ; de sorte que la portion aërienne de l'homme n'est proprement que la partie la plus subtile de la matiére qui le compose, & qu'il faut pourtant qu'ils supposent incorruptible, pour donner quelque couleur à leur culte.

On dit outre cela, (*c*) que " les Chinois admettent deux sortes d'Esprits. 1. Ceux » qu'ils appellent les Esprits des générations & des corruptions qui arrivent dans » l'Univers. Ils entendent par ces Esprits, ou la substance même des choses qui agissent, ou leurs qualités, ou la (*d*) formalité, pour ainsi dire, de leur vertu active.

» 2. Les

(*a*) Par ce terme on entend les Chinois, qui croient qu'il n'y a qu'une Substance qui ne perit pas, mais dont les differentes modifications se detruisent, &c. Cette Substance est la Matiere.

(*b*) Car, selon eux, il semble que toutes choses ne sont qu'une même chose.

(*c*) *Extraits* dans la *Morale pratique*, &c. Tome VI.

(*d*) Cela est un peu obscur.

» 2. Les autres Esprits sont civils & politiques. Ils ont été introduits pour tenir le » Peuple en bride. Il falloit un moien pour empêcher qu'il ne se licenciât ; & ce » moien étoit de lui faire concevoir des Esprits du Ciel, de la Terre, des Monta- » gnes, &c. " Suivant ce dernier sistême, que nous tirons de la *Morale pratique*, le culte des *Génies*, des *Ancêtres*, &c. n'est qu'une invention de la Politique. C'est la Doctrine extérieure ou apparente des Lettrés, qu'ils croient fausse, quoique nécessaire. Selon l'intérieure (*a*) ils sont Athées.

Après cette division des Esprits, on en rapporte une autre à quelques pages de là (*b*) dans le même Livre. Nous la donnerons ici dans les propres termes qu'on y trouve. » Les Chinois font des sacrifices à trois sortes d'Esprits. Celui qu'on appelle le *Roi* » *d'enhaut*, (*Xam-ti*) n'est que la vertu active du Ciel matériel, ou ses influences, » qui servent à produire les diverses choses du monde : c'est le premier Esprit *supé-* » *rieur à ceux des montagnes, des eaux, des rivieres, des villes, &c.* Le second est celui » de la Terre, qui n'est autre chose que la Terre matérielle. Cet Esprit n'est que la » vertu, & l'efficace que la Terre a de produire ses effets. Le troisiéme Esprit est » en quoi l'homme se résout quand il meurt ; car il devient cadavre quand la partie » aërienne se sépare de la partie grossiére, &c. Les Chinois sacrifient à ces trois sor- » tes d'Esprits. C'est l'Office des Empereurs de sacrifier au Ciel & à la Terre. On » leur offre des bœufs, des moutons, des porcs. Les Rois sujets, *ou tributaires de* » *l'Empereur*, & les Vice-Rois sacrifient aux (*c*) Génies du Roiaume. Outre cela les » Empereurs sacrifient aussi à leurs Ancêtres ; & tous les Chinois, grands & petits, » sacrifient aux morts de leur famille, en remontant jusqu'à la quatriéme généra- » tion : remontant plus haut on ne distingue plus ses propres morts. "

Ces sacrifices se font avec beaucoup de solemnité deux fois l'année. Chaque famille sert ses morts du mieux qu'elle peut ; les remercie par ce culte des biens qu'elle a reçus d'eux, & leur en demande la continuation. Outre les sacrifices publics, on en fait aussi en particulier chez soi avec moins de solemnité. Cependant tous les jours de nouvelle & de pleine Lune, les Chinois allument des cierges devant les Tableaux de leurs morts ; ils brulent des parfums à leur honneur ; ils leur présentent à manger ; ils leur font des inclinations profondes.

Outre cela, il y a dans toutes les Villes de la Chine des Temples bâtis à l'honneur des cinq premiers Empereurs, des grands hommes & des bienfaiteurs publics. Quand les Empereurs sont morts, on leur défere aussi tous les honneurs de l'Apothéose ; car on prétend qu'ils ont acquis après leur décès le pouvoir d'aider & de secourir ceux qui s'adressent à eux. Quoiqu'on ne leur reconnoisse pas ce pouvoir pendant cette vie, il y a pourtant dans les Temples un Tableau servi à la façon des Ancêtres, où est écrit en gros caractéres : *Vive le roi de la Chine des milliers d'années.* On sacrifie devant ce Tableau, & on lui fait des génuflexions.

De tous ces usages, qui concluent à l'immortalité de l'ame, & à la nécessité de prier, il paroit au moins, que quand même il seroit vrai, que les Lettrés enseignent & pratiquent directement l'Athéisme, il ne s'est pas répandu généralement dans toute la Nation. Au contraire le Tribunal des Rites veille sans cesse à la conservation des anciens usages ; & ce Tribunal étant le premier & le plus considérable de tous, il est vrai de dire, que l'esprit de la Nation entiére, malgré les sistêmes particuliers de quelques Lettrés, est de maintenir une Religion, & le culte qui en est inséparable.

Disons maintenant un mot de l'Argument, par lequel on nous apprend que Confucius a voulu établir le culte des Esprits : cet Argument est un véritable sophisme de Pyrrhonien ; car il se réduit à soutenir, qu'on ne peut déterminer si les Esprits assistent aux sacrifices, ou non, & s'ils reçoivent les priéres des dévots. Mais, dit-on, une chose est sure. Si l'on sert nonchalamment les Esprits, on se met dans une impuissance encore plus grande d'être assuré de leur présence, &c. Si ceux qui servent dévotement ces Esprits n'ont cependant aucune assurance positive de leur présence, à quoi se tiendront ceux qui doutent ? Mais ne nous arrêtons pas plus longtems à de pareils sophismes, toujours dangereux en matiére de Religion.

(*a*) Nous avons averti que la Secte des *Lettrés* enseigne deux sortes de Doctrines, comme la Secte de *Fo*.

(*b*) *Morale pratique*, ubi sup. pag. 51.
(*c*) *Chin-hoan.* Nous en parlerons ci-après.

## *Du* Culte *des* Esprits *ou des* Génies.

On donne le nom de *Chin-hoan* à ce Génie que l'on suppose être le Gardien des Villes, des Provinces & des Tribunaux. Il a des Temples par tout l'Empire. Les Mandarins qui vont prendre possession de leur Gouvernement, doivent auparavant en faire hommage au *Chin-hoan* de la Ville, ou de la Province qui est commise à leurs soins ; lui jurer qu'ils s'acquitteront fidélement de tous les devoirs de leur charge, & lui demander le moien de les accomplir. Ils doivent réiterer ces devoirs deux fois l'année, d'autres disent deux fois le mois, sous peine de perdre leur charge s'ils y manquoient. On dit que ces *Chin-hoans* reviennent aux Anges Gardiens : mais les Chinois reconnoissent en eux une Divinité inférieure à celle du premier Principe, quoiqu'ils avouent pourtant que ces *Chin-hoans* ont été autrefois des hommes. Dès-là on doit conclure que quelques Métaphysiciens que soient en général les Chinois, leur Idolâtrie à certains égards, n'est guéres moins absurde que celle des Grecs & des Romains ; ce qui paroîtra encore plus clairement, en lisant la suite de ce Chapitre.

Les Chinois fondent leur opinion, concernant les *Chin-hoans*, sur ce que le Monde est régi par des Gouverneurs visibles. Il est juste, disent-ils, (*a*) qu'il le soit aussi par des Gouverneurs d'une nature spirituelle, qui le garantissent de l'injustice & de la violence des Magistrats, & qui punissent les crimes secrets qui échappent à la connoissance des hommes. L'Auteur que nous citons dit, qu'anciennement les Chinois n'avoient « aucunes Idoles ( de ces Génies ) dans les Temples ; on n'y » voioit qu'un tableau, dans lequel étoient écrits ces mots en Langue vulgaire & » en lettres d'or : *C'est ici la demeure du Gardien spirituel de la Ville.* On mit plusieurs » Siécles après en la place de ce tableau des représentations de ces Génies, (*b*) *afin* » *d'imprimer plus de respect & plus de crainte à ceux qui étoient obligés de prêter* » *serment* ".

Le P. *Martini* dit encore, que les Annales des Chinois font mention de bons & de mauvais Génies sous le nom de (*c*) *Xin* & de *Quey*, ce qui est aussi l'opinion des Chinois modernes ; & c'est sur cette opinion, que sont fondées les Fêtes accompagnées de Sacrifices à l'honneur des Génies des Montagnes, des Eaux, des Villes, &c.

On adore à la Chine le Soleil, la Lune, les Etoiles. (*d*) Un certain *Causay*, à qui le Gouvernement de la partie la plus basse du Ciel est attribuée, a aussi le pouvoir de vie & de mort. On lui soumet trois Esprits Ministres ; *Tanquam*, *Tsuiquam* & *Teiquam*. *Tanquam* donne la pluie ; *Teiquam* préside à la nativité, à l'agriculture & à la Guerre ; *Tsuiquam* est comme le *Neptune* des Chinois. *Quonin* est la Déesse qui préside aux ménages & aux biens de la Terre. (*e*) On la représente avec deux enfans à ses côtés, dont l'un tient une coupe, & l'autre a les mains jointes. *Chang-ko* est la Déesse que les *Bacheliers* de la Secte des *Lettrés* révérent particuliérement, comme les Grecs & les Romains *Minerve*. On voit encore ici l'Idole ou la Divinité qui préside à la volupté. Cette Idole, qui s'appelle aussi *Ninifo*, est regardée comme un *Xin*, & servie comme telle par les Dévots. Cependant c'est le Génie qui dirige les plaisirs illicites comme les licites : digne ministére pour un Etre qualifié du nom de *Xin*, que l'on prétend traduire par celui de *Saint*. On voit dans la même Planche le Génie qui préside à l'immortalité ; le grand Génie tutelaire de la Chine, qui peut-être n'est autre chose que le *Dieu de la Guerre*, dont nous avons parlé déja ; ou *Ki-to*, que les gens de Guerre Chinois (*f*) honorent comme leur Patron. Enfin on y voit *Lan-cing* que nous ne connoissons pas. *Hoaguam* gouverne les yeux.

*Puzza*, que l'on voit assise sur une fleur de *Lotos*, ou plutôt, selon *Kircher*, sur une héliotrope, est appellée par ce Pere (*g*) l'*Isis* & la *Cybele* des Chinois. (*h*) „ Elle a „ seize bras, dont chaque main, dit ce Pere dans la *traduction* de sa *Chine illustrée*,

(*a*) Hist. de la Chine, par le P. *Martini*, L. IV.

(*b*) Par cette maniére de s'exprimer, on veut supposer qu'il n'y a point d'Idolâtrie dans ce Culte des Génies.

(*c*) Ils ont le même nom en Japonois. Le *Sin* de ceux-ci ne différe du *Chin* & du *Xin* des Chinois que par la prononciation.

(*d*) *Purchas*, Extraits des Voiages.

(*e*) Ceci est tiré de l'*Ambassade des Hollandois à la Chine* par *Nieuhof*.

(*f*) *Navarette* cité dans la *Morale pratique*, Tome VI.

(*g*) *Chine Illust.* 3. Part. Voiez la deuxiéme Figure de la seconde Planche.

(*h*) Voiez la premiére Figure.



*IDOLE que les* **CHINOIS** *appellant, le* **DIEU** *de* **L'IMMORTALITÉ**, *et qu'ils disent presider à leur* **FORTUNE**.



*A.* **FO-TEK**, *ou* **NINIFO**. *B.* **KIN-GAN** *génie tutelaire que les* **JESUITES** *nomment aussi* **CHIN-HOAN**.



**CHIN-HOAN** *Dieu tutelaire de la* **CHINE**.



**DIVINITÉ** *que les* **AMBASSADEURS HOLLANDOIS** *nomment* **LINCING** *dans leurs* **RELATIONS**.





*PUZZA ou la CYBELE des CHINOIS.*



*PUZZA sous une forme parallele à JSIS assise sur la fleur de LOTOS.*


ISIS &



ISIS & OSIRIS, avec la fleur de LOTOS sur la tête sous la figure de SERPENS.

ISIS assise sur une Fleur de LOTOS.





ISIS allaitant son Fils HORUS



ISIS avec une tête de vache allaitant HORUS

„ est armée mystérieusement de couteaux, d'épées, ou de hallebardes, de livres, de „ fruits, de fleurs, de plantes, de roues, de vases à boire, de fioles, &c. " Voici en abregé ce que les *Bonzes* Chinois débitent d'elle. (*a*) Trois Nymphes descendi-rent autrefois du Ciel pour se laver dans un Fleuve ; à peine furent-elles dans l'eau, que l'herbe nommée (*b*) *Vesicaria*, parut sur les habits de l'une avec son fruit de co-rail, sans qu'on pût comprendre d'ou cela venoit. La Nymphe ne put résister à la tentation de gouter de ce fruit. Elle en devint enceinte, & accoucha d'un garçon qu'elle éleva jusqu'à l'âge d'homme ; après quoi elle l'abandonna & s'en retourna au Ciel. Ce fils devint un grand homme ; il donna des Loix ; il fit des conquêtes. Cette fable a du rapport avec celle de *Sommonacodom* ; elle en a aussi avec celle de *Serapis* & de *Horus* : elle en a même avec l'Histoire de Jesus-Christ.

*Serapis* étoit, selon quelques Anciens, l'Univers, ou l'Ame du Monde, ou le pre-mier principe de toutes choses. Pour faire comprendre que c'est la Nature même, un ancien Oracle a dit, que le Ciel est sa tête, la Mer son ventre, la Terre ses pieds, l'air ses oreilles, le Soleil ses yeux. On attribue à *Sérapis* d'avoir adouci les mœurs des hommes par ses Loix, & donné celles de l'agriculture. On peut dire aussi qu'il fit des conquêtes : c'en étoient de grandes que de rassembler des hommes dispersés de côté & d'autre, vivant en bêtes, sans ordre, sans Loix, sans police. C'est en-core ce qu'on attribue à *Osiris*, qui est le même que *Serapis*. Si le Lecteur trouve qu'il y a de la violence à rapprocher tellement les anciens Dieux les uns des autres, que de cinq ou six on n'en fasse qu'un, qu'il se souvienne, que c'est le seul moien de concilier les Mythologies de différens Peuples. A l'égard d'*Horus* fils d'*Isis*, il a beaucoup de rapport au fils de *Puzza*, puisque l'un & l'autre furent Législateurs & Conquérans. Ce même *Horus*, qu'*Isis* tient ici sur ses genoux, est le *Bacchus* des Grecs, & l'*Apis* des Egyptiens. Nous disons que la fable de la *Céres* Chinoise a quelque conformité avec l'Histoire de Jesus-Christ. Le P. *Lafiteau* nous la four-nit dans ses *Mœurs des Sauvages Américains*. *Isis*, Mere & Vierge (car elle étoit l'une & l'autre) est réellement la premiére *Eve*, la *Cybele* des Paiens, & l'Embléme de la seconde, qui dans l'état de Virginité fut Mere de Jesus-Christ, dont il trouve aussi un Embléme dans *Bacchus*, *Horus & Apis*. Quoiqu'il en soit, l'Histoire de *Puzza* a un rapport encore plus marqué avec ce qu'on raconte de Junon, qui devint mere d'Hébé, en touchant une fleur. Car il a bien fallu que les hommes, privés de la révélation se, distinguassent dans tous les Pais du Monde par les mêmes extrava-gances.

Quand la vérité se trouve noiée, pour ainsi dire, dans une fable, pour peu de vraisemblance qu'on rencontre dans la fiction, il n'est pas étrange qu'on s'y accroche comme à une chose solide. Delà les conjectures ingénieuses de ceux qui ont voulu éclaircir les Idolatries. „ Les doctes Chinois, dit *Kircher*, donnent plusieurs bras à „ *Puzza*, pour faire comprendre peut-être, qu'elle est la Mere de tous les Dieux ; & „ c'est par cette même raison que les Gentils représentoient *Céres* avec une poitrine „ toute couverte de mamelles, " ce qui lui fit donner le surnom de *Mammosa*. Les uns & les autres ont voulu représenter par ces Idoles emblématiques, la force de la Nature, sa puissance, sa fécondité, son activité. *Isis* chez les *Egyptiens*, *Cerés*, *Cybele* chez les *Romains*, & *Puzza* chez les *Chinois*, peuvent donc être regardées comme une Divinité, qui produit & fait produire toutes choses. C'est la Nature. Elle est assise sur du *Lotos* au milieu de l'eau, pour marquer, dit le P. *Kircher*, „ que comme „ cette herbe est toujours arrosée de l'eau, sur la superficie de laquelle on la voit „ nager, de même avec le secours de cet Elément, la Nature contribue à la pro-„ duction & à la fécondité de toutes choses ". Nous paraphrasons un peu ce passage pour mieux le développer. N'oublions pas que c'est à ces mêmes idées qu'il faut rappeller *Venus*, sortant du milieu des eaux. *Venus* naquit au milieu de la Mer dans une Coquille, qui la conduisit à *Cypre*. Pouvoit-on mieux exprimer le caractére de Venus, sa fécondité, le lieu de sa résidence, &c. *Venus barbue* n'avoit pas une signi-fication moins énergique. De la ceinture en haut cette *Venus barbue* étoit homme : de la ceinture en bas elle étoit femme ; & par-là on donnoit à connoître la force & l'union des deux Sexes, & le pouvoir de Vénus sur eux. Qui sçait encore ce que si-gnifioit *Venus*, surnommée la *Cavaliére*? N'oublions pas ici Vénus sortant du sein des

(*a*) *Kircher*, ubi sup.

(*b*) Ou plutôt *Lotos aquatica*, selon le Pere *Kircher*. Cette Fleur s'appelle *Lien* en *Chinois*, au rapport de *Dapper*, qui ajoute que c'est la *feve* d'Egypte, dont parle *Dioscoride*.

eaux, dont Auguste consacra le Tableau dans une Chapelle de Jules César. Au reste rien ne justifie mieux la conformité d'*Isis* & de *Puzza*, que de voir la premiere assise chez les Egyptiens sur une fleur de *Lotos*, pour consacrer à la postérité un Monument de ce *Lotos*, qui avoit été la première nourriture de leurs Ancêtres ; & comme dans la suite du tems ils substituérent l'orge & le froment au Lotos, on ne doit pas être surpris non plus de retrouver cette Isis représentée avec trois épis à la main, & trois autres devant elle, dans la même figure où l'on voit qu'elle allaite le petit Horus.

Voici une autre conformité qui ne paroîtra pas méprisable à ceux qui aiment à rapprocher la Mythologie des Peuples Idolatres. *Isis* se trouve avec une tête de vache, & allaitant son petit *Horus*, dans une Antique copiée ici d'après la figure donnée par le P. de *Montfaucon* ; ce qui, suivant ce Pere, marque la ressemblance d'*Isis* & d'*Io*, fille d'*Inachus*, laquelle fut métamorphosée en vache. On n'ignore pas que chez les Indiens la fécondité de cet animal est l'emblême de celle de la Nature, & qu'ils regardent en quelque façon la Vache comme une Mere du Genre humain à cause de ses propriétés. Par conséquent *Puzza*, qui est *Isis*, est aussi la même que la Vache *Io*. Finissons ces paralleles, qui nous meneroient trop loin, en remarquant qu'*Isis* & *Osiris* étoient aussi représentés sous la forme de deux Serpens, & le *Lotos* sur leur tête, avec cette différence, qu'*Isis* avoit le sein d'une femme. Ces Serpens étoient les Symboles de la Divinité ; & cette Divinité chez ces Peuples n'étoit que trop souvent confonduë avec la Nature.

Il est certain & prouvé évidemment, que les anciens & les modernes Gentils ont considéré plusieurs Dieux dans le même Dieu : la Nature, selon ses différentes formes, a été *Cybéle*, *Vesta*, *Cérès*, la Lune, le Soleil, *Osiris*, *Orus*, *Dionysius*, Apollon, &c. comme le prouve *Macrobe* dans ses Saturnales, où il avoit entrepris de ramener tous les Dieux à ces deux Astres.

Les Chinois révérent encore quelques autres Génies, & quelques personnes, qui de leur vivant avoient pratiqué les vertus les plus sublimes ; & ils se servent pour les désigner du mot *Xin*. Parmi ces personnes, ils nomment une (*a*) *Quanina* ou *Quonnin* (*b*) qui vivoit en Anachorette. C'étoit une grande Sainte, dont la Légende Chinoise dit des merveilles étonnantes. Tout homme qui est né pour devenir Légendaire, ne tarit jamais sur cet article. C'est que cela coule de source, comme quand on écrit des Contes des Fées. On y trouve une *Neoma* Magicienne, ou selon quelques autres, (*c*) fille dévote, qui avoit fait vœu de Virginité. Elle est représentée ici, sous le nom de *Matzou*, aiant deux autres dévotes à ses côtés qui l'éventent. *Hujumsin* étoit un Alchimiste célébre, qui trouva la Pierre Philosophale : mais ce ne fut pas là le plus solide bien qu'il fit aux Peuples. Il les délivra d'un Dragon terrible, & ensuite l'attacha à une colonne qui subsiste encore ; après cet exploit il s'envola aux Cieux. On lui bâtit un Temple dans le même lieu où cet Hercule Chinois avoit terrassé le Monstre.

Nous ne sçaurions nous empêcher de remarquer, que ce terrassement de Monstres & de Dragons donne des idées si nobles de la puissance de ceux que l'on croit animés & favorisés du Ciel, qu'aucune Religion n'a voulu se priver de ce Privilége. Elles n'ont pas jugé devoir se refuser la gloire d'avoir eu des Héros vainqueurs des Monstres. Les Légendes païennes ont eu un Hercule vainqueur de l'Hydre, un *Œdipe* du Sphinx, un *Jason* du Dragon de Colchos, &c. Nous verrons dans la suite de cet Ouvrage, que les anciens habitans de l'Europe n'ont pas moins aimé ce merveilleux, que les Grecs & les Peuples d'Asie, anciens & modernes. C'est grand dommage que l'on n'ait jamais pu prouver solidement l'existence des Dragons, & autres semblables Monstres. Nous pourrions sûrement compter leur défaite au nombre des victoires de nos Saints, & croire sans répugnance tout ce que les Légendes nous apprennent des Dragons de Provence, d'Orleans, de Rhode, d'Irlande, &c. C'est un malheur pour les dévots, qui ont du gout pour le merveilleux, que le Christianisme n'ait pas besoin de fables pour se soutenir, & qu'il porte l'exactitude & la sincerité jusqu'à rejetter les choses douteuses, quelque gloire qu'il puisse en tirer.

Ne perdons pas nos Chinois de vue. Le Dieu, Idole ou Génie qu'on voit ici sous le nom de *Quanti-cong*, étoit le Fondateur de l'Empire Chinois. Il inventa une partie des Arts ; il donna des Loix & des habits aux Chinois ; car avant lui ces Peuples alloient

(*a*) *Purchas*, Extraits de Voiages.
(*b*) Voiez *Dapper*, Recueil d'*Ambassad. à la Chine*.
(*c*) *Dapper*, Ambassad. à la Chine, ubi sup.

ES

Céfar. Au
a premiere
té un Mo-
n & comme
nt pas être
& trois au-
Horus.
n aiment à
tête de va-
figure don-
ce d'*Isis* &
e pas que
Nature, &
humain à
meme que
en remar-
pens, & le
mme. Ces
euples n'é-

Gentils ont
rentes for-
pollon, &c.
mener tous

onnes, qui
nt pour les
*ta* ou *Quo-*
gende Chi-
endaire, ne
nd on écrit
uelques au-
ée ici, fous
*Hujumfin*
e fut pas là
ble, & en-
envola aux
amois avoit

e Monftres
a croit au-
e Privilége.
queurs des
n *Œdipe* du
de cet Ou-
erveilleux,
mmage que
femblables
es victoires
apprennent
un malheur
ne n'ait pas
é jufqu'à re-

oit ici fous
nta une par-
ces Peuples
alloient

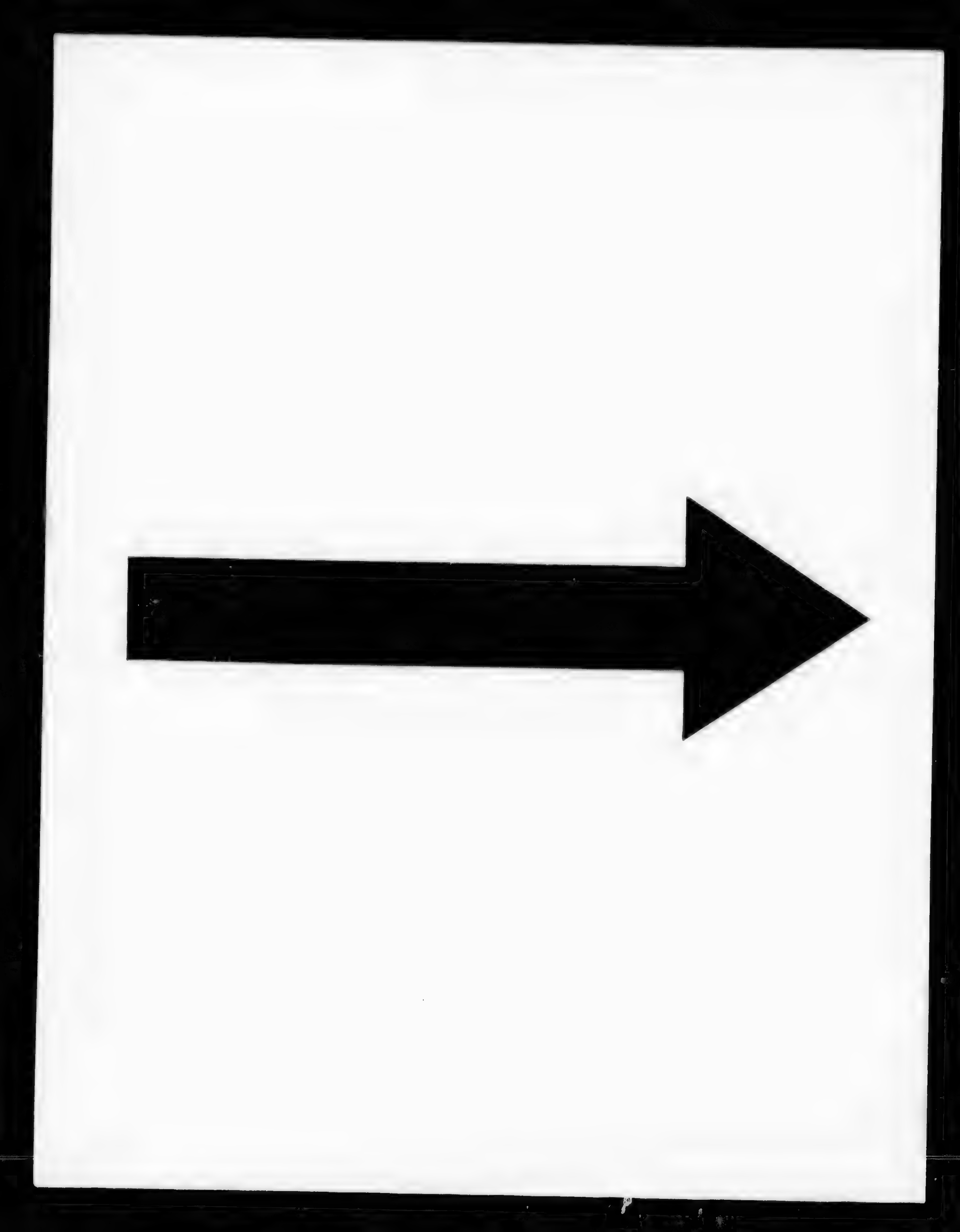
hine, ubi fup.



QUANTECONG DIVINITÉ CHINOISE que les CHINOIS disent avoir été leur premier EMPEREUR



QUONIN DIVINITÉ domestique des CHINOIS.



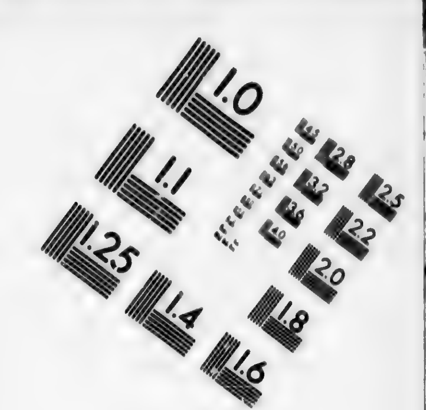
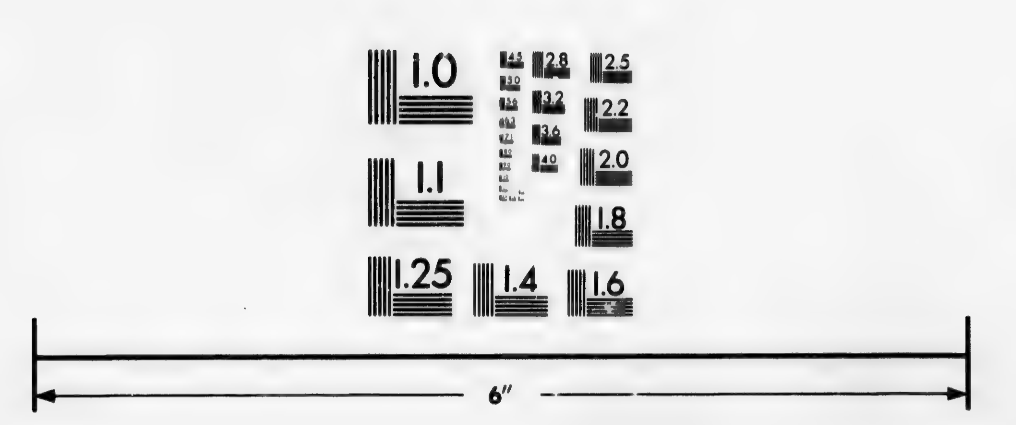
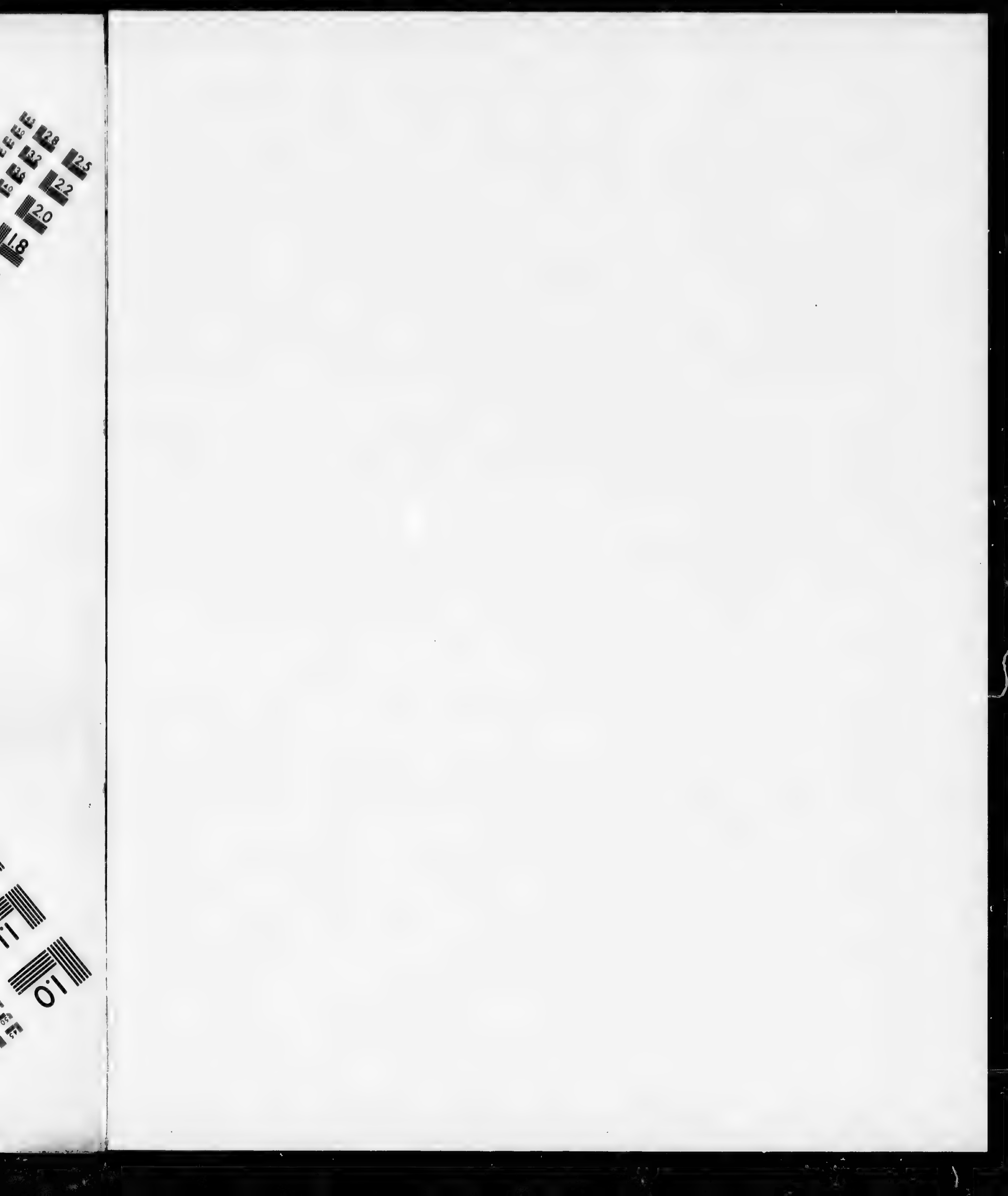


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

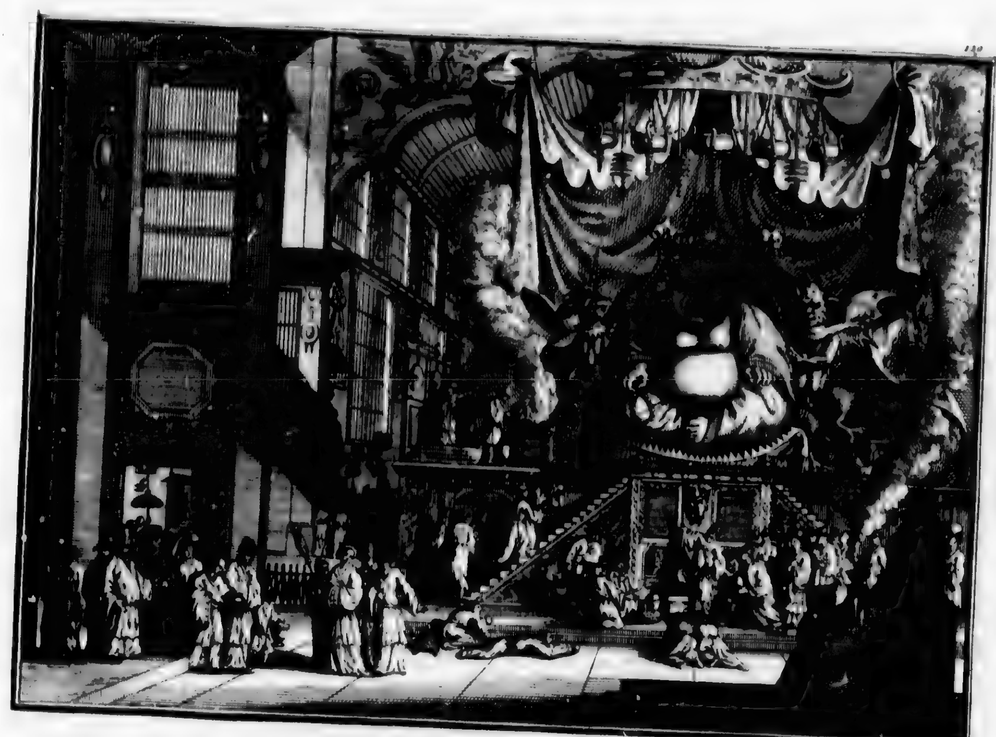



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503







*VITEK ou NINIFO.*



*MATZOU.*

alloient presque nuds; il les réduisit sous une forme réglée de Gouvernement, & les fit habiter dans des Villes, &c. Des inventions si utiles & si extraordinaires ne permettoient pas de se le figurer d'une taille commune avec les autres hommes; aussi l'a-t-on représenté comme un Géant, & d'une force surnaturelle. On voit derriere *Quante-cong* son noir Ecuier *Cincheou*, qui ne cédoit pas en force au maître. Le P. Martini, dans son Histoire de la Chine, croit que ce *Quante-cong* pourroit bien être le même que *Fohi*, dont l'histoire, comme celle des autres Fondateurs de Roiaumes ou d'Empires, a été mêlée de Fables.

Dans le *Recueil d'Ambassades à la Chine* par *Dapper*, on rapporte les fonctions & les qualités de soixante & douze Dieux Chinois, ausquels on partage les départemens des Cieux & de la Terre, de la maniére suivante. Les cinq premiers gouvernent les Cieux. Le premier de ces cinq est supérieur à toute la hiérarchie des Dieux, & à tous les Etres de la Nature. Ces cinq Dieux ont sous eux les trois Génies-Ministres, *Tanquam*, &c. dont nous venons de parler. Ces huit Divinités ont à leur service huit Conseillers, aussi habitans des Cieux. Ces Conseillers étoient ici bas des Sages & des Philosophes. Les autres Dieux, au nombre de trente-six, gouvernent la Terre & les choses sublunaires. N'oublions pas un *Dieu de Théatre* : on peut appeller de ce nom l'inventeur des Piéces Dramatiques Chinoises. Les Chinois l'ont déifié après sa mort. Il est le Génie Protecteur des Comédiens; & on lui fait des sacrifices & des offrandes. Les Comédiens sont toujours munis d'une image de ce Génie.

Ajoutons à ce que nous venons de dire, qu'à l'imitation des Egyptiens, les Chinois (*a*) ont un respect religieux pour les Pyramides; c'est-à-dire, pour des bâtimens qui ont du rapport aux Pyramides d'Egypte. C'est le P. *Kircher* qui l'assure. On n'ose, dit-il, approcher de ces bâtimens, ni même les regarder, sans avoir auparavant observé certaines cérémonies pour appaiser les Dieux (de ces Pyramides). Cette parenthése nous paroit nécessaire, pour faire usage du passage suivant, que ce Pere cite comme une autorité nécessaire à ce qu'il rapporte. „ (*b*) Ils ont des Idoles „ faites en forme de Pyramides, qu'ils appellent *Chines*. Dans ces Pyramides il y a „ une espéce de Fourmis blanches. Les Gentils ont grande peur de ces *Chines*. Quand „ ils achetent un esclave, ils l'aménent devant quelqu'une de ces Pyramides avec une „ offrande de vin & d'autres choses, & le lui consignent entre les mains, priant l'I- „ dole que si l'esclave s'enfuit, elle fasse ensorte que les serpens, les lezards, les ty- „ gres le dévorent. Ce que les esclaves craignent si fort, qu'encore qu'ils soient mal- „ traités de leurs maîtres, ils n'osent pas les abandonner ". Le même Auteur ajoute, (*c*) *que les Chinois sont les singes des Egyptiens, qui adoroient la pointe, ou la boule qui étoit au haut de la Pyramide.* Du moins on peut dire qu'il n'est pas absurde de comparer à ces boules hiéroglyphiques les Idoles qu'on voit au plus haut étage des Tourspyramidales des Chinois & des Japonois, comme on le verra dans la suite. Celle qui est à la pointe de la Tour de Porcelaine, est faite de cuivre doré. » Cette Tour, dit » l'Auteur cité, fut bâtie superstitieusement par les Chinois, qui ont crû établir par » là leur bonne fortune «.

N'oublions pas les Dragons. Ils ont aussi quelque part au culte superstitieux des Chinois. Les Dragons sont les Armes & les Enseignes de l'Empire; & les Chinois les représentent sur leurs habits, sur leurs livres, sur leur linge, dans leurs tableaux. *Fohi*, l'inventeur des soixante & quatre symboles, autorisa le premier la superstition pour les Dragons. Dans la seule vûe de donner du poids à ces symboles, dont il vouloit faire valoir le sistême, il crut devoir appeller le merveilleux à son secours. Fohi dit au Peuple qu'il avoit vû ces symboles sur le dos d'un Dragon, qui s'étoit élancé vers lui du fond d'un lac. " Cet Empereur, (*d*) dit le P. *Martini*, choisit le » Dragon avec d'autant plus de confiance, que cet animal passe parmi les Chinois » pour être d'un heureux présage. Les Dragons de l'Empereur étoient représentés » avec cinq griffes à chaque pied. Si quelqu'un se servoit de cet animal pour quel- » que symbole, il lui étoit défendu sous peine de la vie, de lui en donner plus de » quatre. " Que Fohi soit le premier qui ait inspiré de la superstition pour le Dragon, ou qu'il ait trouvé la superstition toute établie, toujours est-il apparent qu'elle est fort ancienne chez les Chinois, & hors d'état d'être justifiée. Et comme les fables

(*a*) *Kircher*, Chine Illust. 3. part.
(*b*) Citation du Pere *Jarric* dans *Kircher*, ubi sup.
(*c*) L'*Atlas* du P. *Martini* cité par *Kircher*. Voiez à la page suivante.
(*d*) *Hist. de la Chine*, ubi sup. L. I.

des serpens monstrueux sont en général d'une antiquité très-reculée, il faut croire encore avec plusieurs sçavans hommes, que les nations Idolâtres n'ont rien débité sur ce sujet qui ne puisse avoir la même origine, & souffrir peut-être les mêmes allégories que celles qu'on trouve dans les Livres Sacrés des Juifs.

Non-seulement les Chinois croient le Dragon la source de tous les biens qui leur arrivent; ils s'imaginent encore qu'il leur donne, & la pluie & le beau tems. C'est lui qui fait tonner; c'est lui qui forme les orages. Ne voilà-t-il pas le *Prince des Puissances de l'air*, dont il est parlé dans les Saintes Ecritures? Enfin, de même que les Anciens ont mis la toison d'or sous la garde d'un Dragon, & que beaucoup de Modernes croient encore aujourd'hui, que les mines & les trésors souterrains sont gardés par des Esprits folets & des Lutins, les Chinois croient que le Dragon tient sous sa puissance les biens de la Terre, & régne particuliérement sur les montagnes. C'est à cette crédulité qu'ils doivent " la superstition de chercher (*a*) avec beaucoup » de peine & de dépense les veines de cette bête énorme, lorsqu'ils font creuser des » tombeaux. Ils font dépendre de cela le bonheur & la prospérité de leurs famil- » les, &c. "

Qui voudroit suivre la matiére de l'Idolâtrie Chinoise iroit plus loin qu'il ne pense. Le P. *le Comte* (*b*) avoue " qu'il n'y a guéres de Peuples plus superstitieux que les » Chinois. " Il ne pouvoit choisir de plus favorable circonstance pour en juger, que les cérémonies qu'il leur voioit pratiquer sur Mer dans un voiage qu'il fit avec eux. » Ils rendoient un culte divin à la Boussole; bruloient des pastilles à son honneur; lui » offroient des viandes en sacrifice. Ils jettoient réguliérement deux fois le jour du » papier doré dans la Mer, comme pour la tenir à leurs gages. " Près de (*c*) *Nangan* on a dévotion à une pierre, qui est en possession de sainteté: mais on ne dit pas comment. Elle porte le nom de *Xin*; & comme le nom est commun à tous les Génies, il paroit que les Chinois en reconnoissent un particulier à cette pierre. La premiére Idolâtrie a commencé par des pierres coniques, pyramidales, quarrées. La pierre sainte dont il s'agit ici, est peut-être un reste de ces Monumens.

Le P. *Lafiteau* dans le Tome I. des *Mœurs des Sauvages*, &c. cite une Relation manuscrite de la *Louisiane*, où on lit, que les *Natchez* conservoient précieusement dans un de leurs Temples une pierre conique, enveloppée dans plusieurs peaux de chevreuil mises les unes sur les autres. Divers anciens Peuples Orientaux n'avoient dans leurs Temples d'autres Idoles, que des pierres de cette figure. " Sur ce principe, » ajoute le P. Lafiteau, c'étoit la Divinité que les Egyptiens vouloient représenter » dans leurs Pyramides & leurs Obélisques. Peut-être vouloient-ils figurer la Divi- » nité, & ce qui leur restoit d'idées de la Trinité, dans les trois faces des Pyrami- » des. " Cela paroitroit trop recherché: contentons-nous de l'idée que nous fournit un passage du P. *Bouchet* dans sa Lettre à M. *Huet*, inserée dans le Volume suivant. " Il faut, dit-il, se représenter Dieu & ses trois noms différens, qui répon- » dent à ses trois principaux attributs, à peu près sous l'idée de ces Pyramides trian- » gulaires, qu'on voit élevées devant la porte de quelques Temples. "

Les Chinois ont aussi leurs Idoles miraculeuses. (*d*) Près de *Taiven*, Ville de *Xansi*, on en montre une dans une Chapelle, qui, sortant des mains de l'Ouvrier, se leva toute seule, & se rendit à la niche qu'on lui avoit préparée.

Croiroit-on qu'un Peuple, si attaché au culte des Dieux qu'il lui semble qu'on ne sçauroit assez multiplier leurs Idoles & leurs Pagodes, seroit capable de se déchaîner contr'eux jusqu'à les traiter de la maniére la plus outrageante, lorsque l'événement ne répond pas à ses espérances? (*e*) " Il arrive assez souvent, dit le P. *le Comte*, » qu'après avoir été bien honorés, si le Peuple n'obtient pas de ces *Dieux* ce qu'il de- » mande, il se lasse, & les abandonne comme des Dieux impuissans; d'autres les trai- » tent avec le dernier mépris; les uns les chargent d'injures, les autres de coups. » *Chien d'esprit*, lui disent-ils quelquefois, nous te logeons dans un Temple magnifi- » que; tu es bien doré, bien nourri, bien encensé; & après tous ces soins tu nous » refuses ce qui nous est nécessaire. On le lie avec des cordes; on le traine par les » ruës, chargé de bouë & de toutes sortes d'immondices. Si durant ce tems-là ils » obtiennent ce qu'ils souhaitent, alors ils reportent l'Idole en cérémonie dans sa ni- » che, après l'avoir bien lavée & bien essuiée: ils se prosternent en sa présence, & » lui font diverses excuses. "

(*a*) *Hist. de la Chine*, ubi sup. L. IV.
(*b*) *Mémoires de la Chine*, Tome I.
(*c*) *Ambassade à la Chine* par *Nieuhoff*.
(*d*) *Nieuhoff*, ubi sup.
(*e*) *Mémoires de la Chine*, Tome II.

Cette conduite injurieuse est l'effet d'un premier dépit, d'un mouvement soudain de colére, dont on n'est pas toujours le maitre. C'est par un semblable dépit que le Peuple Romain maltraita les Temples de Rome après la mort de *Germanicus*. *Alexandre*, outré de dépit contre *Esculape*, parce qu'il avoit laissé mourir *Hephastion*, ordonna que le Temple de ce Dieu de la Médecine fut brûlé. Il semble donc que l'on pourroit excuser les premiers mouvemens de ces Gentils insolens, comme on excuse dans certains dévots des expressions outrées, qui étant prises à la lettre, font du moins autant d'injure à l'Etre Souverain, qu'un placet conçu en termes incivils en feroit aux Monarques de la Terre. Mais que dirons-nous du sens froid avec lequel les Chinois poursuivent leurs Dieux en Justice? Le P. *le Comte* rapporte l'Histoire (*a*) d'un Chinois, qui fit condamner une Idole à un bannissement perpétuel, pour avoir laissé mourir sa fille. Nous verrons dans l'article du *Japon*, que les Peuples de ces Isles donnent des coups de baton à leurs Idoles, quand elles ne font pas leur devoir.

---

# CHAPITRE V.

## *Les* Prêtres *des* Chinois; *leurs* Dévots Mendians; *leurs* Fêtes; *leurs* Présages; *leur* Médecine, *&c.*

A mesure que la Religion perd de sa simplicité, il lui faut des moiens humains pour se maintenir; & avec le tems ces moiens prennent si bien la place de la Religion, qu'on ne la trouve plus du tout. On peut comparer la Religion au vieux vaisseau des *Argonautes*, que les Grecs, pour le conserver à la posterité, réparerent si long-tems & en tant de maniéres, qu'à la fin il ne resta pas une seule piéce du Navire, qui avoit porté à *Colchos* les Conquerans de la Toison d'or (*b*). S'il étoit bien vrai que les anciens Chinois n'eussent pas été Idolâtres, on pourroit dire que les sistêmes & les superstitions de ceux qui leur ont succedé, ont fait la même chose à la Religion du Païs; & pourquoi cela ne lui seroit-il pas arrivé? Le Judaïsme & le Christianisme ont bien subi le même sort: leurs Prêtres les ont regardés comme des sistêmes qui étoient sujets à vieillir, & qu'il falloit réparer pour les défendre du tems (*c*). Comparons les uns & les autres à des Ouvriers mercenaires, qui ne se contentent pas de chercher de l'ouvrage inutile, pour se faire païer plus de journées, mais qui gâtent encore ce qui est bon, afin de se faire valoir à celui qui les emploie. Quand les choses sont arrivées à un certain point, il semble qu'on n'ose plus se passer d'eux, & que la témérité de ces Ouvriers soit devenue une preuve de leur capacité. Ces Ouvriers téméraires & de mauvaise foi sont succedés par d'autres qui ne valent pas mieux. Ceux qui voient clair n'osent remédier au mal: il faut plus que du courage pour lui résister. Voilà comment les moiens humains prennent le dessus. Alors les Prêtres, & tous ceux qu'on peut appeller Ouvriers mercenaires, exercent si ouvertement & si impunément leur charlatanerie, qu'on s'y accoutume comme à une chose sainte, & qui est suggérée par un esprit supérieur aux hommes: sur-tout quand cette charlatanerie est appuiée sur un dogme de Religion conforme à la justice de Dieu & à la dignité de l'homme. En voici un exemple.

### Prêtres *&* Dévots Mendians *des* Chinois.

LES *Bonzes* sont les Prêtres de la Secte du *Fo*. (*d*) Ils enseignent que le bien & le mal ne sont point confondus en l'autre Monde, & qu'il y a après la mort des

(*a*) Ibid.

(*b*) La comparaison que fait ici l'Auteur Hollandois n'est juste en aucun sens; & si on l'a laissée, c'est parce qu'il y a des personnes qui croient que dès qu'on ôte quelque chose d'un Livre, on en retranche le meilleur.

(*c*) Ce que dit ici le meme Auteur est absolument faux, ou l'on ne sçait ce qu'il veut dire. Les Prêtres n'ont rien changé aux Dogmes, ni de la Religion Juive, ni de la Chretienne. Pour les Ceremonies, quand elles ne sont pas d'institution divine, pourquoi ne pourroit-on pas les changer, pour en substituer à leur place, ou de plus commodes, ou de plus significatives?

(*d*) Le P. *le Comte* dans ses *Mémoires*, Tome II.

récompenses pour les gens de bien, & des supplices préparés aux méchans. On ne peut nier que ce principe ne soit juste & raisonnable ; mais il est trop simple ; il a fallu y ajouter mystérieusement cette opinion, qu'il y a après cette vie différens lieux pour les ames des hommes, selon le mérite d'un chacun, & que sans ce mérite on risque beaucoup. Voilà les gens éfraiés. *N'y a-t-il point moien*, a-t-on dit, *de se faire inscrire dans le rolle des bienheureux? Si par le mérite vous entendez d'être vertueux, & de faire honneur & hommage à Dieu par la constante pratique du bien, il faut donc nous ôter les passions qui nous lient les mains, les sens qui nous troublent, les tentations qui nous environnent : s'il faut resister à tant d'ennemis, les forces nous manqueront, aux uns plûtôt, aux autres plus tard. Tout le monde n'a pas le même courage, ni le même bonheur. Vous, qui par votre profession approchez le plus près de celui qui distribue les dégrés de peines & les dégrés de recompense, enseignez-nous des moiens qui en rendant témoignage de notre foiblesse, puissent toucher ce Distributeur Souverain ; peut-être aura-t'il des égards pour vous qui êtes ses Ministres.* Les Bonzes ont répondu qu'il falloit pratiquer des œuvres de miséricorde. Traitez-nous bien ; nourrissez-nous avec soin ; bâtissez des Monastéres & des Temples, afin que les priéres & les pénitences volontaires des Bonzes vous délivrent des peines que vos pechés méritent ; brulez des papiers dorés, des habits de soie, &c. Tout cela en l'autre Monde se changera en or, en argent, en habits véritables, & sera fidélement donné à vos peres, qui s'en serviront dans leurs besoins particuliers. Sans cela vous serez cruellement tourmentés après votre mort, & sujets à une suite continuelle de Métempsychoses désagréables. Vous renaitrez rats, souris, ânes & mulets.

On voit de ces Religieux Chinois vêtus de noir, avec un Chapelet semblable à ceux des Catholiques : mais il ne faut pas les confondre avec les autres Bonzes. On en voit aussi de vêtus de jaune depuis la tête jusqu'aux pieds, & munis comme les autres d'un grand Chapelet. Ces deux couleurs sont deux différens ordres de Moines de la Secte de *Lanzu*, comme nous le dirons tout à l'heure. Tous ces Religieux vont toujours deux à deux comme les notres. Les Bonzes, au rapport du P. le Comte, ne sont qu'un amas de malhonnêtes gens & de fourbes, que l'oisiveté, la mollesse, la nécessité assemblent pour vivre des aumônes publiques. Tout leur but est d'engager les Peuples à leur en faire.

Le même Pere raconte quelques histoires de leurs fourberies. Quand ils ne peuvent pas obtenir une chose par adresse, ils tachent de l'avoir par des pénitences publiques, *qui leur tiennent lieu de merite devant le Peuple, & qui en attirent la compassion.* Tels sont ceux que l'on voit trainer après eux des chaines longues de trente pieds, & crier de porte en porte ; *c'est ainsi que nous expions vos péchés* : ceux qui se tiennent dans les places & dans les grands chemins pour s'attirer la charité des passans, en frappant de leur tête contre un gros caillou jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'aumône. D'autres se font bruler quelques drogues sur la tête pour exciter la compassion des gens : peut-être la peine est-elle moins rude qu'elle ne paroit d'abord ; car il y a des secrets pour se garantir des effets du feu. Nous en dirons quelque chose à l'Article de *Siam*. De même le calus épais, qui se forme insensiblement sur la tête de celui qui se la frappe contre un caillou, le garantit avec le tems du mal qu'on s'imagine qu'il ressent. On peut mettre au rang de ces gueux dévots, ceux à qui l'on a formé exprès la tête en pointe. Ils se tiennent aussi le long des chemins, avec un grand Chapelet pendu au cou, & passent parmi le Peuple pour de grands Saints. Enfin il y en a qui sans se maltraiter le corps, comme ceux dont on vient de parler, demandent simplement l'aumône aux passans. On a représenté ici un Religieux Mendiant, dont l'habit est fait de piéces de différentes couleurs, & qui porte un chapeau si large, qu'il lui sert de parasol. Ces Moines Mendians se tiennent aussi assis le long des chemins, les jambes croisées :, & frappent avec un bâton sur une sonnette, jusqu'à ce qu'on leur donne quelque chose.

Ce que dit le Pere *le Comte* d'un de ces *Bonzes* pénitens est assez singulier, pour mériter d'être rapporté ici. (*a*) « Je rencontrai, dit-il, un jour au milieu d'un » Village un jeune Bonze d'un air doux, modeste, & tout propre à demander l'au- » mône & à l'obtenir. Il étoit debout dans une chaise bien fermée, & hérissée en » dedans

(*a*) Le Pere *le Comte* dans ses *Mémoires de la Chine*, Tome II. *Dapper* dit aussi, qu'on voit des pénitens qui se font enfermer un mois entier dans des cages garnies de pointes de cloux.



*RELIGIEUX en noir avec un CHAPELET à la façon des CATHOLIQUES.*



*RELIGIEUX mendiant Chinois.*



*RELIGIEUX CHINOIS avec leurs CHAPELETS.*



*GUEUX [illegible] à qui l'on a formé la tête en pointe.*



*LAMAS Prêtres des* **TARTARES**.



A. **PRÊTRES MENDIANS** *de la* **CHINE**. B. *Chatiment d'un* **PRÊTRE** *impudique*.
C. *Punition d'un autre pour avoir abandonné la vie Monastique*.





*GUEUX Bonze qui se heurte de la tete sur une pierre pour recevoir la* CHARITE



*GUEUX Bonze qui se fait bruler des drogues sur la tete jusqu'a ce qu'on lui donne la* CHARITE



RELIGIEUX *en* PENITENCE *pour avoir été surpris avec une femme.*

»
»
»
»
»
»
»
le
fe
pr
à
fe
fu
fe
du

inf
en
On
Pl
ni
fo
l'au
I
ve
Co
eux
Cl
fen
do
gie
fie
dou
parl
U
céré
de
Il
gué
ont
déta
des
res
Prêt
mis
leur
U
On
de
qu'à
Relig
ter
Pa
E les
Relig
barbe

(a)
(b)
plus b
(c)

» dedans de longues pointes de cloux fort pressés les uns auprès des autres, de maniére qu'il ne lui étoit pas permis de s'appuier sans se blesser. Deux hommes gagés le portoient fort lentement dans les maisons, où il prioit les gens d'avoir compassion de lui. Je me suis, disoit-il, enfermé dans cette chaise, pour le bien de vos ames, résolu de n'en sortir jamais, jusqu'à ce que l'on ait acheté tous ces cloux ; (il y en avoit plus de deux mille) chaque clou vaut dix sols: mais il n'y en a aucun qui ne soit une source de bénédictions dans vos maisons ". Le Pere le Comte ne nous dit pas si les Chinois acheterent tous ces cloux. Nous le supposons pourtant, comme il semble qu'on peut le conclure de son récit. La bigoterie prend pour bons tous les préservatifs, que lui proposent ceux qui sont d'un caractére à sçavoir profiter de ses fraieurs : mais il est original qu'il se trouve des bigots qui se croient responsables des maux que se font les faux pénitens. C'est ce qu'il faut supposer encore du témoignage de *Nieuhof* (*a*). On y voit un de ces Charlatans se percer les joues de part en part avec une alène, & menacer les gens de se faire du mal jusqu'à la mort, si on ne lui donne la charité.

Une autre maniére de paier des contributions aux Moines Chinois, est de se faire inscrire dans une espéce d'*Album* qu'un d'eux présente aux passans. Nous pourrions encore placer ici cet ordre de Coureurs, qui amusent le Public par leurs tours (*b*). On en voit qui montent hardiment des Tigres apprivoisés, & se proménent ainsi de Place en Place, & de Ville en Ville, sans craindre la fureur de cet animal, qui n'est ni bridé, ni enchainé. Ces Charlatans ont toujours à leur suite des Mendians qui font les dévots, & des Pénitens qui se donnent saintement des coups de tête l'un à l'autre.

Parmi ces gens il y en a qui vivent en Hermites dans les rochers & dans les cavernes, où l'on va leur porter des aumônes, & les consulter comme des Saints. Comme la Chine nourrit différens Ordres de ces pieux fainéans, aussi voit-on parmi eux différentes sortes de disciplines. Les uns (*c*) vivent en communauté dans des Cloîtres sans se marier ; ceux-là s'abstiennent de chair & de poisson, de vin & de femmes. Ils s'entretiennent dans ces Cloîtres (*d*) des revenus que le Souverain donne aux Couvens, & des aumônes du Peuple. On dit aussi qu'il y a de ces Religieux qui vivent du travail de leurs mains. Les autres sont des gens tirés de la lie du Peuple, vendus pour esclaves dans leur enfance, & qui fournissent sans doute de leur Corps la plus grande partie des Coureurs dont nous venons de parler.

Une autre fonction particuliére aux Bonzes de la Secte du *Fo*, est de vaquer aux cérémonies funébres. Ceux de la Secte de *Lanzu* se mêlent de chasser les Démons, de chercher la Pierre Philosophale, & de prédire l'avenir.

Il y a quatre Ordres de Bonzes de la Secte de *Lanzu* ; & ces Ordres sont distingués par quatre couleurs, qui sont le noir, le blanc, le jaune & le rouge. (*e*) Ils ont un Général ; & ce Général a des Provinciaux. Sans entrer dans un trop grand détail, nous dirons qu'ils vivent aussi des revenus fixes du Couvent & des charités des Dévots. Quand ils vont par les rues demandant l'aumône, ils récitent des priéres dont les passans paient le fruit, qui est une entiére rémission des péchés. Ces Prêtres ou Religieux assistent aussi aux cérémonies funébres. Il ne leur est pas permis de se marier pendant le tems qu'ils gardent leur vœu : mais en récompense il leur est permis de le rompre.

Un Religieux surpris avec une femme pendant son vœu, est puni rigoureusement. On lui perce le cou avec un fer chaud ; on lui passe dans l'ouverture une chaine de dix brasses de long ; & on le proméne dans cet état tout nud par les rues, jusqu'à ce qu'il ait amassé une certaine somme d'argent pour son Couvent. Un autre Religieux qui le suit, lui donne des coups de fouet toutes les fois qu'il lui voit porter les mains à sa chaine pour se soulager.

Parmi ces Bonzes (*f*) il y a aussi des Religieuses qui ont fait vœu de continence. Elles ont la tête rasée : mais leur nombre est peu considérable en comparaison des Religieux. Ceux-ci (du moins ceux de la Secte du *Fo*) doivent se laisser croître la barbe & les cheveux. Ceux de la Secte de *Lanzu*, & peut-être aussi les uns &

(*a*) *Ambassade des Hollandois à la Chine.*
(*b*) Cette Figure se trouve quelques pages plus bas.
(*c*) *Dapper*, ubi sup.
(*d*) *Purchas*, Extraits de Voiages.
(*e*) *Purchas*, ubi sup.
(*f*) Dans la Secte du *Fo*, selon les extraits donnés par *Purchas*.

les autres, s'attribuent le pouvoir de faire pleuvoir ; & ils sont obligés de tenir parole. Dans les extraits donnés par *Dapper* touchant la Chine, un Bonze qui s'engage à faire pleuvoir, est menacé de coups de baton s'il ne pleut dans le terme de six jours. Un tems si court effraieroit d'autres Bonzes que ceux des Chinois, parce que le miracle n'auroit pas le tems de se former. Il vaut beaucoup mieux laisser durer une sécheresse ; après cela on peut espérer de tenir parole. Passons aux Fêtes des Chinois.

## Fêtes *des* Chinois.

Celle des Lanternes est une des plus singuliéres. Le jour de cette Fête, qui est le quinziéme du premier mois, on (*a*) expose des Lanternes de toutes sortes de prix. Il y en a qui coutent jusqu'à deux mille écus, à cause des ornemens dont elles sont chargées ; & on en voit qui ont vingt-cinq à trente pieds de diamétre. „ Ce sont des sales ou des chambres, dans lesquelles on peut manger, coucher, re„ cevoir des visites, représenter des Comédies, danser des Ballets, &c. " Ces Lanternes sont éclairées d'une infinité de bougies, & accompagnées de feux de joie.

» Les Chinois attribuent l'origine de cette Fête à un accident qui arriva dans la „ famille d'un Mandarin, dont la fille, en se promenant le soir sur le bord d'une „ riviére, tomba dans l'eau & se noia. Le pere affligé courut avec tous ses gens „ pour la retrouver ; il fit aller à la mer un grand nombre de Lanternes. Tous „ les Habitans du lieu le suivoient avec des torches. On la chercha inutilement „ toute la nuit. La seule consolation du Mandarin fut de voir l'empressement du „ Peuple. L'année suivante on fit des feux au même jour sur le rivage ; on conti„ nua la cérémonie tous les ans ; chacun allumoit pour lors des lanternes, & peu „ à peu on en fit une coutume ". Il y a quelque conformité entre cette Fête & ce qui se pratiquoit dans une (*b*) Fête de *Cérès*, où l'on couroit de côté & d'autre avec des torches & des flambeaux (*c*) à l'imitation de la Déesse, qui chercha sa fille *Proserpine* de la même maniére. Cependant nous n'insisterons pas sur cette origine, quoiqu'il soit possible que les Chinois aient pris leur Fête des lanternes chez les Egyptiens, de qui les Grecs prirent aussi leur grande Fête de *Cérès*. D'autres attribuent l'origine de la Fête des Chinois au dessein extravagant qu'un de leurs Monarques conçut autrefois, de s'enfermer avec ses Maitresses dans un superbe Palais qu'il fit bâtir tout exprès, & qu'il fit éclairer de magnifiques lanternes, pour avoir le plaisir, à ce que raconte l'Histoire Chinoise, de vivre sous un nouveau Ciel toujours éclairé, toujours serain, & qui lui fit oublier toutes les révolutions de l'ancien Monde. Ces déreglemens soulevérent le Peuple contre le Monarque : on détruisit son Palais ; & pour conserver à la postérité la mémoire d'une si indigne conduite, on en suspendit les lanternes dans tous les quartiers de la Ville. Cette coutume se renouvella tous les ans, & devint depuis ce tems-là une Fête considérable.

La Fête que *de Bruin* décrit dans ses Voiages, sous le nom de *Phélonaphie*, a une origine plus glorieuse. On la célébre vers le commencement de Juin. Les Chinois ornent alors leurs maisons de feuillages & de branches d'arbres, se mettent en mer avec plusieurs barques, & courent de côté & d'autre pour chercher un certain *Phelo*. Cet Auteur n'en dit pas davantage à l'égard de la Cérémonie de la Fête : mais il en indique l'origine. Ce *Phélo* découvrit le premier l'usage du sel ; & comme ses Compatriotes ne lui en témoignerent pas la moindre reconnoissance, il se retira tellement outré contre eux, qu'on ne sçut jamais depuis ce qu'il étoit devenu.

La Fête de l'Agriculture, dont on attribue l'établissement à un Empereur qui vivoit environ cent quatre-vingts ans avant Jesus-Christ, se célébre aussi avec beaucoup de solemnité. Dans toutes les Villes de l'Empire, lorsque le Soleil est dans le milieu du *Verseau*, (*d*) » un des principaux Magistrats couronné de fleurs, & envi„ ronné de Musiciens & de gens qui portent des flambeaux, des banderolles, des

(*a*) Le P. *le Comte*, *Mémoires de la Chine*, Tome II.

(*b*) *Eleusinia.*

(*c*) *Tuque Actaa Ceres, cursu cui semper anhelo Votivam taciti quassamus lampada mystæ.* Statius in *Sylvis.*

(*d*) *Hist. de la Chine*, par *Martini.*

» drapeaux, fort de la Ville par la porte qui regarde l'Orient. Il est suivi de plusieurs » personnes, qui soutiennent sur des léviers des figures faites de bois & de carton, » & rehaussées de soie & d'or, qui représentent d'anciennes Histoires concernant l'a- » griculture. Les rues sont tendues de tapisseries, & embellies d'arcs de triomphe. » Ce Magistrat s'avance vers le Soleil levant, comme s'il alloit recevoir la nouvelle » saison. On y voit une grande vache de terre cuite, si pesante, que quarante » hommes ont beaucoup de peine à la porter, & un jeune garçon vivant, qui repré- » sente le Génie de l'agriculture. Il a une jambe nue ; l'autre est couverte d'une » espéce de brodequin. Il frappe continuellement cette Vache. Deux Païsans, » chargés de tous les instrumens du labourage, marchent immédiatement après lui. » *Toutes ces Cérémonies sont des emblêmes.* Les coups que le jeune garçon donne à la » Vache, signifient la perpétuelle application des Laboureurs au travail ; les jambes, » dont l'une est nue & l'autre couverte d'un brodequin, sont le symbole de leur em- » pressement & de leur diligence, qui leur donne à peine le loisir de s'habiller pour » s'en aller au travail. Sitôt que le Magistrat est arrivé devant le Palais de l'Empe- » reur avec ce pompeux cortége, on ôte les fleurs & tous les autres ornemens » de cette Vache monstrueuse : on lui ouvre ensuite le ventre ; & l'on en tire quan- » tité d'autres petites vaches de la même matiére, que l'Empereur distribue à ses » Ministres, pour les faire ressouvenir du soin qu'ils doivent prendre de l'agricul- » ture, & avertir ses Sujets de ne laisser aucune terre en friche, & d'éviter l'oisi- » veté. On dit aussi que l'Empereur laboure lui-même ce jour-là «. Du moins on assure que cette coutume se pratiquoit autrefois, & que l'Empereur faisoit du pain pour les Sacrifices, de la récolte que lui donnoit son travail. Le *Bua* observe la même chose dans le *Tunquin* ; & c'est toujours lui qui fait l'ouverture des Terres toutes les années. Qui voudroit pousser l'argument de ceux qui croient que les Chinois sont originaires d'Egypte, trouveroit matiére de s'étendre beaucoup sur cette Fête ; car personne n'ignore que les Egyptiens, qui dans tous les tems ont favorisé l'agriculture, en célébroient une dont l'objet étoit le même.

Les Chinois célébrent aussi le commencement de leur nouvelle année avec beaucoup de pompe & d'appareil. (*a*) » Alors toutes les affaires cessent ; les Postes sont » arrêtées, & les Tribunaux sont fermés dans tout l'Empire. Les Chinois appellent » ces vacations *fermer les sceaux*, parce qu'on ferme en ce tems-là le petit coffre, » où l'on garde les Sceaux de chaque Tribunal «. Tout le monde se réjouit & prend part à la joie générale. Comme les Chinois sont fort superstitieux à l'égard des jours, il faut en choisir pour fermer & pour rouvrir les Sceaux. Le Tribunal des Mathématiques, qui a l'Intendance des sorts & du choix des jours, marque ceux-ci long-tems avant le premier de l'an. Le choix & la décision du Tribunal des Mathématiques s'envoie dans les Provinces ; de sorte que la cérémonie d'*ouvrir & de fermer les Sceaux* se fait en même-tems par tout l'Empire. Dans ce commencement d'année, les Chinois observent particuliérement de mettre sur les portes de leurs maisons les images de leurs Dieux. Ils donnent à ces Images le nom de *Dieux de la Porte*. Quoique cette coutume s'observe assez généralement dans toutes les Fêtes, elle s'observe plus particuliérement encore à celle de la nouvelle année. Rien n'est comparable à la solemnité avec laquelle l'Empereur distribue, au premier jour de l'an, l'Almanach Roial aux Princes, aux Grands & aux Mandarins ; qui en envoient un dans chaque Ville de leur département, où on le fait imprimer, pour le répandre dans tout l'Empire. Il se distribue peut-être plus de deux cens mille de ces Almanachs, sur quoi on peut lire ce qu'en dit le Pere *du Halde*, dans sa grande *Histoire de la Chine*.

On pourroit compter parmi les Fêtes des Chinois toutes les Cérémonies qui se font dans le cours de l'année à l'honneur des Ancêtres : mais nous renvoions pour cet article aux usages funébres.

(*b*) Leurs Temples les plus fameux sont bâtis dans les montagnes ; usage ancien, mais si connu, qu'il est inutile de s'y arrêter. On s'y rend en Pélerinage & en procession. Chemins escarpés, ennuis & incommodités de la route, rien de tout cela n'effraie les Chinois, que l'on voit arriver à ces Monts sacrés, des Provinces qui en sont à deux ou à trois cens lieues. Sur-tout, dit le P. le Comte, rien ne plait tant aux femmes que la qualité de Pélerines : mais, ajoute-t'il, ce n'est pas la dévotion

(*a*) *Hist. de l'Edit de l'Empereur de la Chine*, par le P. *le Gobien*.

(*b*) Voiez le P. *le Comte*, *Mémoires de la Chine*, T. I.

qui les méne ; c'eſt bien plutôt le déſir de ſe montrer en public, & de ſe délivrer pour un peu de tems de l'autorité des Maris : auſſi craignent-ils les ſuites de ces parties de dévotion. Ces femmes s'y acquittent de tout autre hommage que celui qui eſt le prétexte du Pélerinage. C'eſt ainſi qu'anciennement les Fêtes des Grecs & des Romains ſervoient de prétexte, ou pour mieux dire de couverture à la coquetterie des Dames de ce tems-là : mais ſans remonter ſi haut, nous avons aujourd'hui les mêmes exemples. Les Chinois de qualité, continue le Jéſuite, obligent preſque toujours leurs femmes de renfermer leur ferveur dans l'enclos de leurs maiſons.

Nous ne nous arrêterons pas long-tems à un ſujet auſſi ſtérile, que l'eſt la ſimple deſcription d'un Temple Chinois : cependant il faut en fournir l'idée au Lecteur, & lui aider à mieux comprendre les Figures qui repréſentent deux de ces Edifices.

Nous remarquerons d'abord après les PP. Kircher & le Comte, Dapper & quelques autres Auteurs, que les Tours Pyramidales dont il a déja été parlé, ont toujours une Pagode dans leur voiſinage. C'eſt de cette maniére que la fameuſe Tour de Porcelaine communique à l'édifice, que les Chinois ont nommé (*a*) le *Temple de la reconnoiſſance*. Ces Pagodes ſont preſque innombrables. Les Bonzes & autres gens de cette ſorte y habitent ordinairement, & y vivent des revenus fixes du lieu, ou de ceux qu'ils ont l'adreſſe de ſe procurer. (*b*) Les Voiageurs y trouvent même une retraite ; de ſorte que ſi cela eſt, elles ont du rapport aux *Caravanſeras* des Turcs. L'intérieur de la Pagode eſt orné d'Images & d'Idoles, dont les unes ſont réellement des Divinités ou des Génies ; les autres ne ſont que ſymboliques ou Hiéroglyphiques, à la façon des Egyptiens. Les murs de ces Pagodes ſont généralement percés d'une infinité de petites niches pour loger ces Idoles, qui ſont d'ordinaire en bas reliefs. La Pagode eſt éclairée de pluſieurs lampes, qui brulent nuit & jour à l'honneur des morts. Dans le milieu on voit un Autel ; ſur la table de l'Autel eſt poſée une Idole de taille extraordinaire. C'eſt à cette Idole, que le Temple eſt dédié. Elle a pour Gardes, ou pour Satellites quantité de petites Idoles qui l'environnent. Il y a communément devant l'Idole principale (*c*) un *Bambou* creux, long & épais, qui en renferme de plus petits, ſur leſquels on lit des prédictions écrites en caractéres Chinois. Aux deux côtés de l'Autel brulent des parfums, & au-devant on voit un baſſin de bois deſtiné à recevoir les offrandes. L'Autel eſt peint de rouge, couleur uniquement deſtinée aux choſes dont l'uſage eſt ſaint, comme nous le dirons dans la ſuite.

Dans un de ces Temples dominoit *Ti-can*, le *Pluton* ou le *Plutus* des Grecs, & peut-être l'un & l'autre, comme chez ces mêmes Grecs. Ce Ti-can nous paroit être le Dieu, dont il a été parlé plus haut ſous le nom du Neptune Chinois, & qui préſide chez eux aux nativités. Mais comment ce Dieu eſt-il en même tems Pluton & Plutus, Neptune & le Dieu qui préſide aux naiſſances, comme la Junon Lucine des anciens ; c'eſt ce que les Auteurs ne nous apprennent pas. Quoiqu'il en ſoit, ce Dieu gouverneur des Tréſors, & diſtributeur des richeſſes, étoit (*d*) monté ſur un autel de la façon de ceux que nous venons de décrire, avec le Sceptre à la main, la Couronne ſur la tête, & doré de la tête juſqu'aux pieds. Huit Miniſtres, dorés comme lui, ſervoient d'Aſſiſtans à l'Idole. Deux grandes tables ſe voioient dans le même lieu ; & ſur chacune de ces Tables cinq Rois (c'eſt ainſi que la Relation les nomme) ou plutôt cinq Miniſtres des Enfers : mais comme ces repréſentations n'auroient pas aſſez exprimé les fonctions de ces Miniſtres, on avoit eu ſoin de les peindre encore ſur les murailles du Temple. Là on les voioit aſſis ſur leurs Tribunaux, jugeant les hommes, & les condamnant aux peines qu'ils avoient méritées. Devant eux ſe tenoient des Diables hideux, bien plus hideux que les nôtres, dit la Relation, & tout prêts à exécuter les ordres des Juges. Les peines & les ſupplices des Enfers s'y voioient auſſi, avec tout ce qu'il y a de plus capable d'éfraier les gens ; comme des criminels bouillis dans l'huile, d'autres rôtis ſur des grils, d'autres coupés en morceaux, ſciés en deux, déchirés par des chiens. Le premier de ces Juges examinoit les crimes des hommes : on ne pouvoit les dérober à ſes yeux. Il les voioit (*e*) dans un miroir. Les

(*a*) On trouve une deſcription exacte de la Tour & de la Pagode dans les *Mémoires du P. le Comte*, Tome I.

(*b*) *Dapper*, Deſcription de la *Chine*.

(*c*) Sorte de roſeau.

(*d*) Ceci eſt tiré de *Dapper*, qui a copié *Purchas*, comme *Purchas* a copié le P. *Trigant*.

(*e*) Ceci a beaucoup de rapport à l'ancienne maniére de deviner par le miroir, pratiquée en diverſes occaſions. Voiez une Note ſur l'*Apologie des Grands hommes accuſ. de Magie*, par *Naudé*. Peut-être qu'un paſſage de S. Paul dans la 1. Epitre aux Corinth. Ch. V. fait alluſion à cette divination.

Les criminels passoient entre les mains des autres Juges, qui étoient les distributeurs
des peines. Un de ces Juges disposoit de ceux dont les ames devoient passer en d'au-
tres corps. Dans une grande balance, on voioit d'un côté un pécheur chargé de
crimes, & de l'autre, pour la consolation des personnes vertueuses, des livres qui
contenoient les pratiques usitées dans la dévotion Chinoise, faisant heureusement le
contrepoids du pécheur ; & de cette maniére celui-ci se tiroit d'affaire. Dans le mi-
lieu de l'Enfer couloit un fleuve ; & sur ce fleuve il y avoit deux ponts, l'un d'or &
l'autre d'argent, par où passoient ceux qui alloient s'établir dans le Paradis, en vertu
de leurs mérites, ou des certificats de leurs Prêtres. Ils portoient dans leurs mains
le témoignage de leur bonne conduite. Des Prêtres les conduisoient dans ce délicieux sé-
jour, où l'on ne voioit que des bocages toujours verds, & des jardins enchantés. Au con-
traire dans un effroiable lointain on appercevoit les fosses & les cachots des Enfers : deux
portes d'airain fermoient ce séjour destiné aux Diables & aux Serpens, que l'on y voioit
au milieu des flammes sans se consumer. Pour montrer aux Elus dans la Foi Chi-
noise le pouvoir des Prêtres, on en avoit représenté un à l'entrée des Enfers, qui
arrachoit sa mere du milieu des flammes, malgré les efforts des Diables. Enfin on y li-
soit cette Inscription qui se rapportoit sans doute à *Ti-can* ; *Celui qui priera mille fois*
*devant cette Idole, sera délivré de ces peines.* On supposoit peut-être, que la vieille s'é-
toit acquitée fort imparfaitement de cette tâche, puisque le Prêtre étoit obligé d'em-
ploier son autorité, & même la force pour la ravoir. Tout cela ressemble assez, comme
on voit, à l'Enfer & aux Champs Elisées des Grecs, qui en avoient reçu eux mêmes
l'idée des Egyptiens, comme le dit expressément Diodore de Sicile.

On voit aussi des Reliques & des Corps de leurs prétendus Saints dans les Tem-
ples des Chinois ; par exemple, on nous parle d'un certain *Lessu*, qui mourut il y a
environ huit cens ans en odeur de sainteté. Ce corps repose dans la Pagode de *Nan-*
*tua*, dans un lieu exposé à l'attention des dévots, au milieu d'un nombre considé-
rable de lumiéres. On s'y rend en pélerinage. Ceux qui ne connoissent le Christianis-
me que par certaines pratiques extérieures, s'imagineront qu'il faut nécessairement
que la Religion des Chinois l'ait imitée en plusieurs occasions ; car, diront-ils, il n'y
a nulle apparence qu'elle ait acquis légitimement des usages & des moiens, que le
Christianisme emploie si efficacement pour exciter les gens au salut, qu'il a sanctifiés, qu'il
a bénis, qui par conséquent ne devoient jamais être emploiés par des profanes. Mais si nous
voulions entreprendre de faire ici l'apologie de la Religion Chinoise, sans appuier sur
les conjectures solides, suivant lesquelles on pourroit dire que le Christianisme y a
été autrefois prêché, ainsi que le prouve la Table rapportée & expliquée dans la
Chine illustrée du P. Kirker : sans pousser, dis-je, cet argument, ne pourroit-on pas dire
que nous apprenons en lisant les Auteurs anciens & modernes, que des pratiques de
cet ordre appartiennent à toutes les Religions ? La seule Religion qui auroit pu faire
exception, en les proscrivant, c'est la Chrétienne : elle ne l'a pas voulu : elle s'en
est même servie à gagner des ames. Long-tems auparavant, Dieu avoit consacré en
faveur des Juifs une partie des Cérémonies Egyptiennes ; & peut-être le fit-il pour
se conserver ce Peuple charnel. Les anciens Paiens l'étoient comme eux. Pour les
convertir, le Christianisme a tiré une bonne partie de ses usages & de ses Cérémonies
des débris de leur Paganisme. Toutes les Religions se ressemblent en quelque chose.
C'est par cette ressemblance, que des esprits d'une certaine trempe hasarderoient d'éta-
blir le projet d'une réunion universelle. Qu'il seroit beau d'en venir là, & de pou-
voir faire comprendre aux gens d'un caractére trop opiniatre, qu'avec le secours de
la charité, on trouve par tout des freres !

Il parut en 1709. un petit Livre intitulé, *Réflexions sur les affaires présentes de la Chine*,
traduit de l'Italien. On y avance, que l'Empereur de la Chine a déclaré les Céré-
monies Chinoises purement civiles, & que les Docteurs Chinois en ont porté le
même jugement ; après quoi on insinue, qu'il ne seroit pas moins difficile d'abolir
ces Cérémonies parmi les nouveaux Chrétiens de la Chine, qu'il le seroit au-
jourd'hui, d'abolir les Cérémonies du Paganisme, qui ont passé dans l'Eglise Ca-
tholique ; comme les *Bachanales*, sous le nom de la *Saint Martin*, &c. Les
Evêques, qui ont voulu les abolir, n'ont pu y réussir. Si le Pape lui-même
armé de ses foudres l'entreprenoit, il n'en viendroit pas à bout. On est donc obli-
gé de les supporter. Le but de l'Auteur est de faire avouer aux Dominicains, que
les Cérmonies Chinoises sont dans le même cas. Elles sont ou mauvaises ou indif-
férentes. Si elles sont mauvaises, il faut les supprimer sans doute : mais alors on doit
juger de même de celles qui nous sont restées des anciens Paiens. Si elles sont indif-
férentes, on a d'autant plus tort de crier, que les Chinois les ont déclarées civiles :

au contraire les anciens Paiens regardoient les leurs comme une partie du culte Divin. Après cela l'Auteur suppose qu'un Mandarin est venu voiager en Italie ; que se trouvant à Rome, il est curieux de voir les Cérémonies Catholiques, & qu'il trouve beaucoup de rapport en tout ce que l'on peut dire pour défendre les unes & les autres. Ce que les Catholiques répondent, pour justifier ce qui pourroit tirer à conséquence dans quelques-uns de leurs usages, justifie ceux des Chinois ; ce qui choque le Chinois chez le Catholique, & ce qui choque le Catholique chez le Chinois est l'effet d'un préjugé, que l'on prend contre des choses ausquelles on n'est pas accoutumé. L'un regarde avec des yeux de Chinois, l'autre avec des yeux d'Européen.

Après avoir fait connoître au Lecteur ce qui sert au Culte religieux dans l'intérieur de la Pagode, il faut lui expliquer ce que la Planche représente ici.

Dans la premiére Figure, qui représente une Pagode ordinaire,

1. Marque l'entrée de la Pagode. Ici se voit une porte, qui est la principale de la Pagode.
2. Une cloison entre deux pilliers de bois ou de pierre, sur lesquels sont posées deux figures gigantesques, représentant des hommes armés & vêtus à la Chinoise. La cloison cache l'intérieur de la Pagode : ainsi on ne voit rien de ce qui se passe dans le Sanctuaire, quand même les portes restent ouvertes. Nous avons le . . . . qui fait le même effet dans nos Eglises.
3. Un grand vase de pierre en forme de Bénitier, dans lequel il y a des parfums.
4. Le milieu de la nef, ou la partie la plus intérieure de la Pagode. C'est là que s'assemblent les dévots.
5. Table posée devant l'Autel, sur laquelle il y a des parfums, des offrandes & deux luminaires. On y voit aussi un gros Bambou, tel que nous l'avons décrit, & des cornets pour les sorts. Nous en parlerons plus bas.
6. L'Autel sur lequel on voit des Idoles.
7. Deux autres Autels, à droite & à gauche des grands.
8. Les dévots rendant leurs hommages.
9. Indique la place des colonnes, ou pilliers de bois, sur lesquels repose le toit.
10. Deux réservoirs d'eau, à droite & à gauche, entre l'enceinte extérieure de la Pagode & la Pagode proprement dite ; on y tient du Poisson. C'est de ces deux endroits & des portes, que la Pagode reçoit le peu de jour dont on y jouit.
11. Est le terrain de deux petites chambres ou chapelles pleines d'Idoles.
12. Tableaux attachés au mur de la Pagode. Ces Tableaux contiennent des formules de superstitions, & de cérémonies qu'il faut pratiquer à l'égard des sorts.
13. Tambour Chinois posé sur une espéce de Table.
14. Cloche suspendue au mur de la Pagode. Le Pere le Comte dit, que la fonte de ces Cloches n'est pas nette, & que le métal en est aigre & plein de grumaux. Ces cloches, ajoute-il, sont fort inférieures à celles d'Europe. Leur son est obscur : on les frappe, non avec un battant, mais avec un marteau de bois. On peut lire ce que cet Auteur a écrit sur ce sujet, dans le premier tome de ses *Mémoires de la Chine*. On frappe cinq ou six fois sur ces cloches & sur le tambour, après que les dévots ont fait la priére devant les Idoles.
15. Reposoir, ou banc percé, pour y mettre les parasols des Mandarins, & ceux qui servent à faire de l'ombre aux Idoles, quand on les proméne en procession.

AA. Mur extérieur qui fait l'enclos de la Pagode.
BB. Les portes pratiquées dans cet enclos.

Dans la seconde Figure, on voit la plus considérable des Pagodes de la Chine.

1. Indique la principale porte pratiquée dans l'enceinte de la Pagode.

E S

ulte Di-
e ; que se
s'il trouve
& les au-
à confé-
i choque
inois est
as accou-
d'Euro-

l'intérieur

principale

ont posées
à la Chi-
rien de ce
es. Nous

des par-

à que s'af-

offrandes
us l'avons

repose le

xtérieure
. C'est de
jour dont

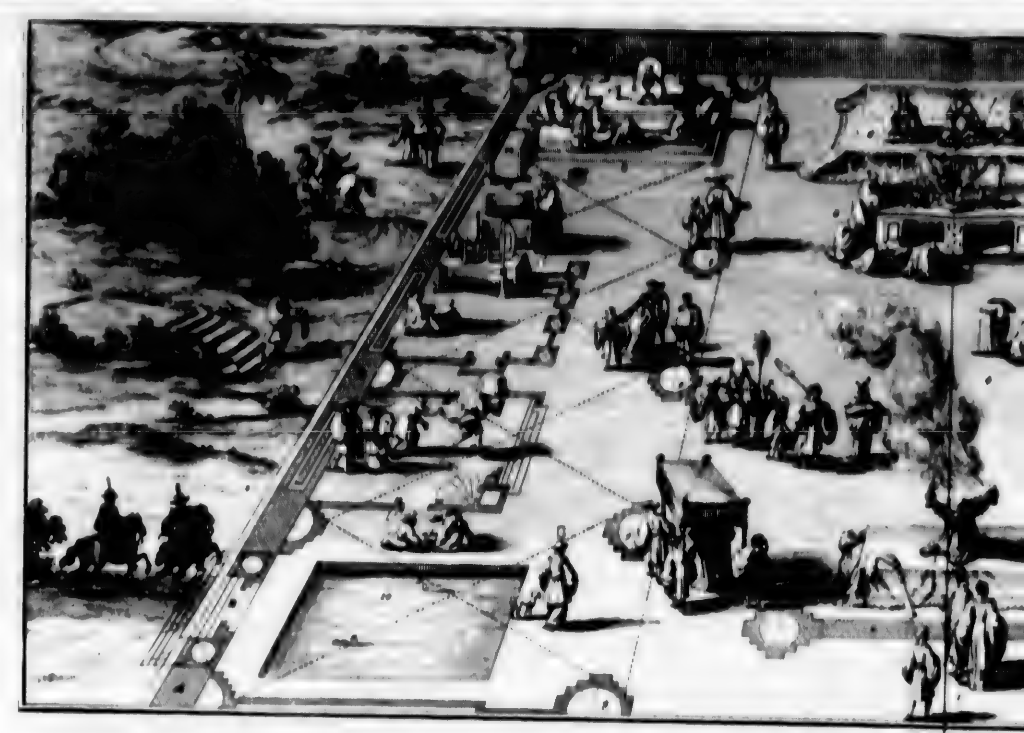
es d'Ido-

nnent des
égard des

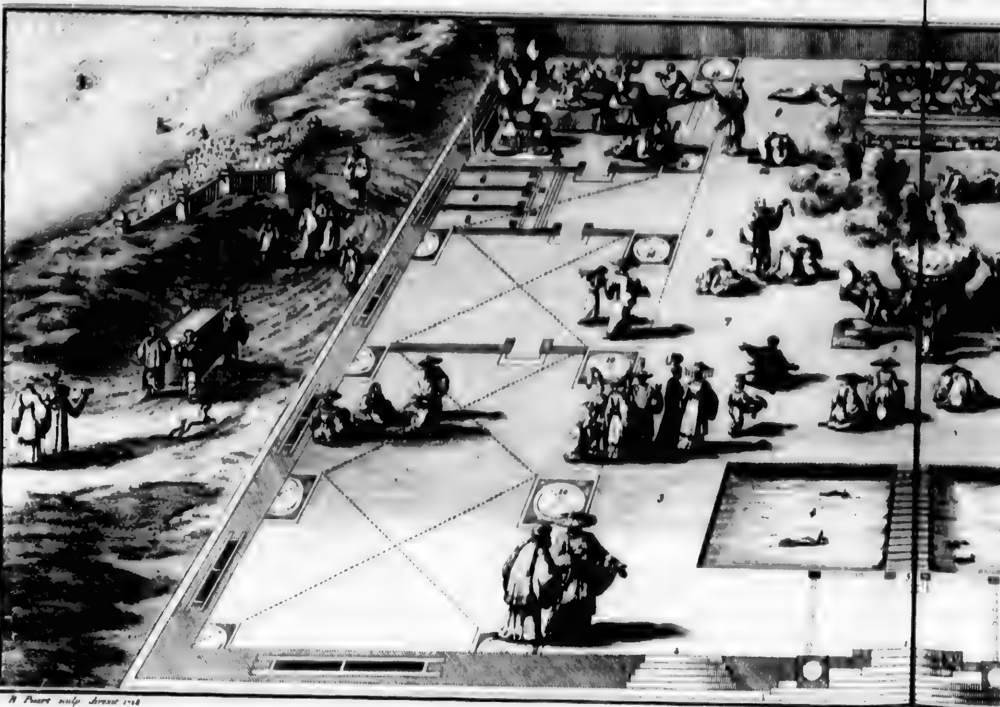
, que la
plein de
d'Europe.
avec un
ce sujet,
u six fois
prière de-

s, & ceux
en pro-

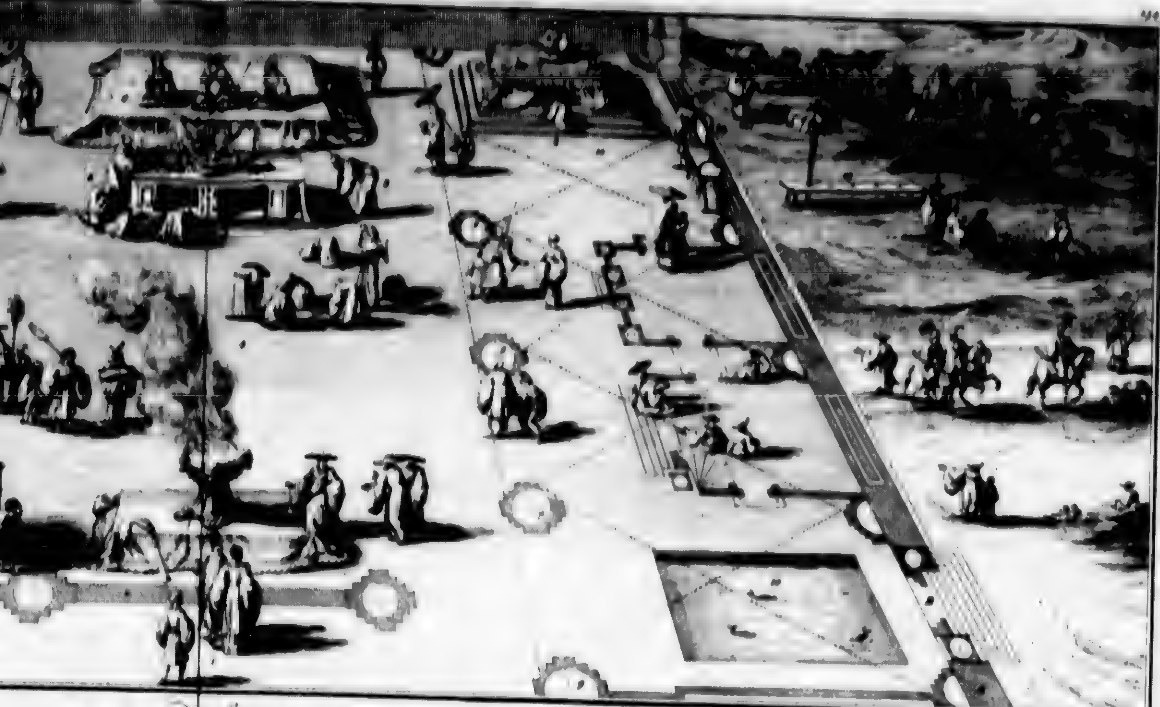
es de la



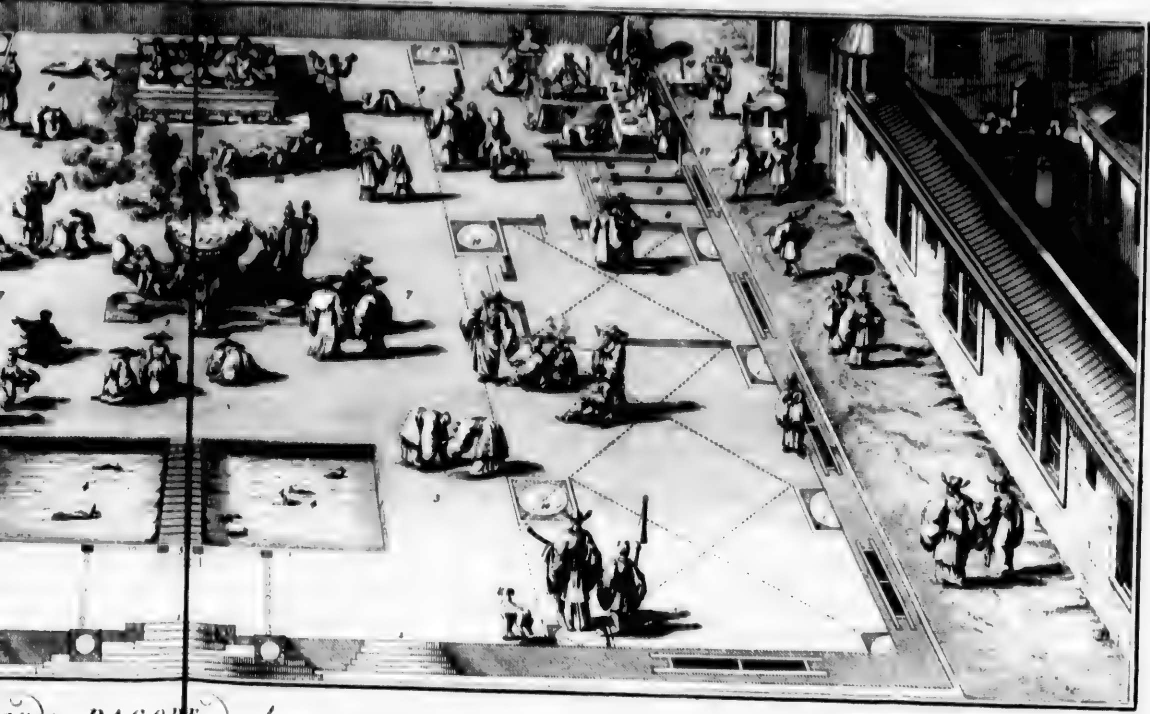
PAGODE de la C



*Grande* PAGODE *de la*



PAGODE de la CHINE.



ande PAGODE de la CHINE.

2. Portes à droite & à gauche de la principale porte.
3. Le vestibule entiérement découvert.
4. Les réservoirs d'eau semblables à ceux de l'autre Pagode, excepté qu'ils sont ici entre le Vestibule & la porte qui est dans l'enceinte, à droite & à gauche du pont, qui conduit au vestibule.
5. Le Pont.
6. Après le vestibule suit une grande Sale couverte, qui déborde au-delà du reste du bâtiment.
7. Autre Sale beaucoup plus grande, toute pavée de marbre, & sans toit, à la maniére des Temples des anciens Orientaux.
8. Chambres à droite & à gauche des Sales : il y en a de pareilles dans la précédente Pagode. C'est (a) dans ces chambres que l'Empereur & les Grands de la Cour se lavoient autrefois, avant que de se présenter devant les Idoles.
9*. Bassin de pierre en forme de Bénitier, comme celui de l'autre Pagode : on y voit, outre les parfums, des papiers brulés, peints & découpés. Tous ces papiers sont des offrandes des dévots. Au lieu de ces Bassins, on voit souvent dans les Pagodes deux ou trois réchauds de cuivre fort hauts, & travaillés proprement.
9**. Dévots & Adorateurs.
9. Troisiéme Sale beaucoup plus grande que les autres, & qui déborde comme la premiére. Celle-ci a du rapport au Chœur de nos Eglises.
10. Colonnes & Pilastres du Bâtiment.
11. Portes des Chambres, devant lesquelles il y a des galeries, qu'il faut traverser avant que d'entrer dans les Chambres.
12. Endroits de la Sale où les dévots font leurs adorations à certaines distances des Idoles.
13. Table pareille à celle de la précédente Pagode, & garnie de même. Outre les deux luminaires, on y voit une lampe suspendue, & des vases pleins de parfums.
14. L'Autel, sur lequel on voit plusieurs Idoles.
15. Deux Tables de pierre chargées d'Idoles, & environnées de dévots.
16. Tableaux semblables à ceux de la précedente Pagode.
17. La Cloche.
18. Tambour semblable à celui qui se voit dans l'autre Pagode.
19. Reposoir, ou banc pour les Parasols, &c.

C'est dans une de ces Pagodes que l'Empereur va offrir ses sacrifices avec une magnificence extraordinaire. Il n'y a point de Procession en Europe, qui surpasse la beauté de la marche de ce Prince, lorsqu'il va s'acquitter de ce devoir Religieux. (b) Il est précédé de vingt-quatre trompettes ornées de cercles d'or, de vingt-quatre tambours, de vingt-quatre hommes armés de bâtons vernis & dorés, de cent soldats portant des hallebardes magnifiques, de cent malliers & de deux Officiers distingués. Cette espéce d'avant-garde est suivie de quatre cens lanternes, de quatre cens flambeaux, de deux cens lances chargées de gros flocons de soie, de vingt-quatre banniéres, où l'on a peint les signes du Zodiaque, & de cinquante-six autres qui représentent les Constellations du Ciel. On voit ensuite plus de deux cens évantails dorés, avec des figures de Dragons & d'autres animaux ; vingt-quatre Parasols magnifiques, & un buffet porté par des Officiers du Palais, dont tous les ustenciles sont d'or.

Tout cela précéde l'Empereur, qui paroit ensuite à cheval superbement vêtu, entouré de dix chevaux de main, blancs, dont le harnois est couvert d'or & de pierreries, de cent Gardes & des Pages du Palais. On soutient devant l'Empereur un Parasol qui lui fait ombre, & brille de tous les ornemens qu'on a pû imaginer. L'Empereur est suivi des Princes du sang, des *Mandarins* du premier ordre & des autres Seigneurs de la Cour, tous en habit de cérémonie. Après ceux-ci viennent cinq cens jeunes hommes de qualité, accompagnés de mille valets de pied ; trente-six hommes qui portent une chaise découverte, semblable à un char de triomphe ; six vingt Porteurs qui en soutiennent une autre fermée ; quatre charriots tirés par des

(a) *Dapper* dans le *Recueil des Ambassades des Hollandois à la Chine.*

(b) *Mémoires de la Chine*, par le P. *le Comte*, Tome I.

Eléphans & par des chevaux. Chaque chaise & chaque chariot a pour garde une compagnie de cinquante hommes, tous superbement vêtus, & les Elephans, comme les chevaux, couverts de housses magnifiques.

Cette marche est fermée par deux mille Mandarins Lettrés, & deux mille Officiers de Guerre. Comme cet ordre ne varie point, & qu'il est sçu & connu que la cérémonie se fera toujours de même, il n'en coute aucune dépense extraordinaire à l'Empereur. Ainsi dès que le Prince veut aller sacrifier, on est toujours prêt à l'accompagner dans le même ordre.

Après avoir parlé des Temples, il est juste de dire un mot de leur Dédicace. Quand on a achevé de les bâtir, s'il y a des fentes dans les murailles on les doit remplir du sang de quelques victimes, par respect pour cette demeure des Esprits: c'est ainsi, dit-on, que le Rituel des Chinois l'ordonne. On ajoute, qu'il n'est pas permis à tout le monde de bâtir des Temples aux morts.

## *Leur* Astrologie.

(a) TOUTES les choses d'ici bas dépendent des Astres: c'est l'opinion des Chinois: & de combien d'autres Peuples ne l'est-elle pas? La vanité des présages, une curieuse distinction des jours en jours heureux & malheureux, l'incertitude de l'avenir, que dans toutes les Religions les superstitieux & les fourbes ont voulu fixer par des régles infaillibles, tout cela dirige les Chinois dans leur conduite. Un tel caractére fait valoir les Almanachs & les Calendriers. Toutes les maisons en sont bien pourvues. On ajoute si aveuglément foi à ces Livres, qu'il suffit qu'ils défendent, ou qu'ils ordonnent, pour qu'on obéisse à leurs régles, contre toute sorte de raison. Cette crédulité donne de l'autorité à une infinité de misérables, qui se mêlent de prédictions & de sortiléges, qui établissent les jours, les heures, les momens où il faut agir. Toutes sortes de divinations, dont le détail seroit inutile, trouvent accès chez les Chinois. La seule chose bonne dans cette crédulité si ordinairement trompée, & pourtant si constamment opiniâtre, est qu'on punit de mort (b) les Astrologues & les Devins qui se trompent dans leurs prédictions, sur-tout ceux qui par ignorance n'ont pas sçu prédire au juste les Eclipses. Cette derniére ignorance est un crime capital, puisque de là dépend, selon les Chinois, le salut de l'Astre éclipsé, & qu'il est du devoir des Astrologues de préparer les Prêtres, les Magistrats & les Peuples à ce fatal accident, afin qu'ils travaillent à secourir l'Astre. Le secours que lui donnent les Chinois, est le même que celui qu'il reçoit aux Indes. Les curieux doivent lire ce que dit au sujet de ces prédictions, le P. *du Halde*, dans son *Histoire de la Chine*.

(c) Avant que les Jésuites eussent donné aux Chinois une juste idée des Eclipses, ils s'imaginoient sur celle de Lune, que le Soleil étoit troué; de sorte que la Lune se trouvant vis à vis de ce trou, il falloit nécessairement qu'elle manquât de lumiére. Quelques Sectes enseignoient qu'un certain mauvais Génie couvroit le Soleil de sa main droite, & la Lune de sa gauche; cela faisoit les Eclipses. Ils croioient encore, que pendant la nuit le Soleil se retiroit dans une vallée, qu'ils supposoient se trouver à vingt-quatre mille lieuës sous la Mer. Mettons cette opinion à côté de celle des Anciens, qui s'imaginoient que pendant la nuit le Soleil alloit se plonger dans l'Ocean, d'où il ressortoit le lendemain matin, pour remonter sur son char, après que les Heures l'avoient attelé, & que l'Aurore avec ses doigts de roses avoit ouvert la barriére du jour.

Outre les Almanachs, les Calendriers, & divers livrets que ces Charlatans vendent aux bigots & aux bonnes femmes pour la direction de leur bonheur, il y en a d'autres qui se mêlent de deviner par les nombres, par des cercles & des figures, par les lignes des mains & du visage, par les songes, par l'examen de la physionomie, ainsi que cela se pratiquoit parmi les autres Idolâtres, sur-tout dans la Gréce. Quelques-uns même de ces Conteurs enseignent aux femmes les moïens d'avoir une grossesse prompte & heureuse. D'autres se mêlent de vendre le vent, comme dans le Nord de la Suéde; & ces derniers charlatans se trouvent toujours deux ensemble. (d) Un d'eux porte gravement sur l'épaule droite un sac, dans lequel il tient le prétendu vent, dont il

(a) *Purchas*, Extraits touchant *la Chine*. Il ajoute qu'ils ont emprunté leur Astrologie des Arabes.

(b) *Dapper* & autres.

(c) *Purchas*, ubi sup.

(d) *Dapper*, ubi sup.



*CHARLATANS qui se mêlent de vendre le VENT à la CHINE.*



*DEVOTS MANDIANS de la CHINE, & CHARLATANS qui se promenent sur des Tigres apprivoisés.*



MAGICIENS et SORCIERS de la CHINE.



*Autres* MAGICIENS & SORCIERS, &c.

il livre pour de l'argent autant que le crédule acheteur croit qu'il lui en faut. Dans sa main gauche il tient un marteau, avec lequel il frappe plusieurs fois la terre, pour en faire sortir, dit-il, le Génie ou l'Esprit du vent, qui, s'il faut l'en croire, se proméne dans les airs sur un oiseau & sous une figure humaine. Nous remarqu ici, qu'à cette ridicule croiance des Chinois & des Peuples Septentrionaux se rapporte assez clairement l'outre pleine de vent, (*a*) qu'Eole donna à Ulisse.

Répandre du vin sur un petit homme de paille, est une des Cérémonies que les Rituels Chinois ordonnent pour évoquer les Esprits.

(*b*) Mais rien n'est plus singulier, que leur maniére de consulter leurs Idoles domestiques. Ils prennent deux petits bâtons plats d'un côté, & ronds de l'autre. Ils les attachent l'un contre l'autre avec un fil; après quoi ils prient affectueusement l'Idole, & se persuadant fortement qu'ils doivent en être exaucés, ils jettent les bâtons devant elle. Si le hazard veut qu'ils tombent sur le côté plat, c'est alors qu'ils passent des priéres aux injures. Cependant ils réitérent le sort; & s'ils ne réussissent pas mieux, les coups suivent les injures. Mais ils ne se découragent pas; & ils recommencent si souvent le sort, qu'enfin il leur est favorable. Quelquefois ils mettent de ces petits bâtons dans un vase, & les tirant au hazard, ils cherchent dans un Livre de divination si la maniére dont ils sont sortis leur sera heureuse.

D'autres divinations des Chinois consistent dans l'examen des mouvemens d'une tortue, du vol & du chant des oiseaux, du cri des animaux, des rencontres du matin, &c. en quoi ils ressemblent assez aux Grecs & aux Romains. Plusieurs de ceux qui se disent Maitres dans ces pratiques superstitieuses, habitent dans les antres & dans les cavernes. Sans nous amuser à décrire leur air & leur équipage, nous renverrons le Lecteur à la Figure. Ces gens ne se mêlent pas seulement de prédictions: ils travaillent aussi à la Pierre Philosophale, à composer des philtres, & à d'autres secrets pernicieux. Enfin ils ne se contentent pas d'en imposer aux Peuples par tous ces endroits, ils se vantent aussi de connoitre les moiens qui peuvent procurer l'immortalité, ou du moins une vie si longue, qu'elle puisse passer pour en approcher; & cette derniére charlatanerie suffit seule pour leur attacher non-seulement la populace, mais quelquefois aussi les Mandarins, & les Empereurs mêmes, dont quelques-uns ont été assez crédules pour se persuader qu'ils parviendroient à cette immortalité. Ce qu'il y a de surprenant est le contraste des Chinois, qui, malgré le désir de vivre, se détruisent fort facilement eux-mêmes, sans parler de la Métempsychose, qui, à ce qu'il semble, devroit avoir la force de les satisfaire.

Ce seroit à tort qu'on oublieroit ici un usage religieux du Sexe dévot. C'est le *Lou-in*. Nous verrons quelque chose de semblable dans la Description de la Religion du *Japon*. Pour expliquer la pratique des Chinois, nous nous servirons des termes d'un Jésuite Missionnaire, (*c*) qui travailloit à convertir une de ces Dévotes Chinoises. Celle dont il parle, outre ses jeûnes, & sa maniére de vivre dans toute l'austérité de sa Secte, avoit passé quarante ans sans rien manger de ce qui a vie. „ C'étoit une Dévote au Dieu *Fo* à longues priéres. Elle étoit enrollée dans la „ Confrérie d'un Temple fameux, où l'on se rend de fort loin en Pélerinage. Les „ Pélerins, dès qu'ils sont au bas de la Montagne, s'agenouillent & se prosternent „ à chaque pas qu'ils font pour y monter. Ceux qui ne peuvent pas faire le Pélerinage, chargent quelques-uns de leurs amis, de leur acheter une grande feuille „ imprimée, & marquée à un certain coin par les Bonzes. Au milieu de la feuille „ est la figure du Dieu *Fo*. Sur l'habit du *Fo*, & tout autour de sa figure sont une „ infinité de petits cercles. Les Dévots & les Dévotes au Dieu *Fo* prononcent mille „ fois cette priére, (*d*) *Na-mo-o-mi-to-Fo*, à laquelle ils ne comprennent rien; car „ elle leur est venue des Indes avec la Secte du *Fo*. Ils font de plus cent génuflexions; après quoi ils marquent d'un trait rouge un de ces cercles, dont la figure „ est toute couverte. De tems en tems on invite les Bonzes à venir à la maison „ pour y faire des priéres, & pour sceller & autentiquer le nombre des cercles qui „ ont été remplis. On les porte en pompe aux funérailles, dans un petit coffre bien

(*a*) *Homére*, L. 10. Odyss.

(*b*) *Purchas*, Extraits, &c. ubi sup.

(*c*) Lettre du P. d'*Entrecolles* au P. de *Broissia* dans le XIII. *Recueil des Lettres Edifiantes*.

(*d*) Cette priére est la même que le *Nama-Amida-bu* des Japonois, que l'on appelle pour abréger, *Namanda*.

„ scellé par les Bonzes. C'est ce qu'ils appellent *Lou-in*, c'est-à-dire passeport pour „ le voiage de cette vie en l'autre. Ce Passeport ne s'accorde point qu'il n'en coute „ quelques *taëls* : mais aussi on est assuré d'un voiage heureux.

„ Les Dévots de la Secte du *Fo* ont continuellement pendu au col, ou autour du „ bras une sorte de Chapelet, composé de cent grains médiocres & de huit plus gros : „ à la tête, & dans l'endroit où nous plaçons une croix, se trouve un gros grain „ de la figure de ces petites tabatiéres faites en forme de callebasses. C'est en rou- „ lant ces grains qu'ils prononcent leur *Na-mo-o-mi-to-Fo*. L'usage de ces Chapelets „ est de beaucoup de siécles plus ancien que celui du Rosaire parmi les Chrétiens ". On verra dans la suite les Chapelets communs aux Japonois & aux Chinois, qui, suivant la figure de ces Instrumens de dévotion donnée par *Kaempfer*, est composée de cent huit grains médiocres & de six petits.

## *Leur* Médecine.

A la suite de ces superstitions nous mettrons la Médecine. Elle se réduit chez les Chinois à fort peu de chose, selon quelques Voiageurs. (*a*) Leurs cures si vantées par le moien des simples n'ont rien de plus extraordinaire, que celles des Sauvages de l'Amérique : ils ont quelque usage des sudorifiques, & fort peu des purgatifs. Persuadés que la plûpart des maladies sont causées par des vents qui se glissent dans les chairs, ils travaillent à les dissiper par l'application d'aiguilles rouges, ou du bouton de feu sur la chair. Ils connoissent bien le pouls : mais, ajoute-t'on, ce n'est pas-là la plus essentielle partie de la Médecine, quoique les Chinois fort prévenus pour leur sçavoir, regardent la connoissance du pouls comme le fondement de cette science.

„ (*b*) Ils tatent le pouls d'une maniére qui fait rire ceux qui n'y sont pas accoutu- „ més. Après avoir appliqué les quatre doigts le long de l'artére, & pressé forte- „ ment & uniformément le poignet du malade, ils se relachent peu à peu jusqu'à ce „ que le sang arrêté par le pressement ait repris son cours ordinaire. Ils recommen- „ cent un moment après à serrer le bras comme auparavant ; ce qu'ils continuent „ assez long-tems à diverses reprises. Ensuite, comme des gens qui voudroient tou- „ cher le clavessin, ils élevent & abaissent les doigts successivement l'un après l'au- „ tre, appuiant mollement ou avec force, quelquefois plus vite & quelquefois plus „ lentement, jusqu'à ce que l'artére réponde aux touches que le Médecin remue, & „ que la force, la foiblesse, le déréglement & tous les autres symptomes du pouls se „ manifestent. Ils prétendent qu'il n'arrive jamais d'accident extraordinaire dans la „ constitution qui n'altére le sang, & qui par conséquent ne fasse quelque impression „ différente dans les vaisseaux ". Après cet examen du pouls, qui n'est fondé uniquement que sur une longue expérience, ils prononcent sur la cause qui fait son déréglement. » Les Médecins Chinois prétendent connoitre toutes les différences „ du pouls, les effets & les maladies qui y sont attachées ; ainsi ils tiennent la main „ de leur malade un quart d'heure, tantôt la droite, quelquefois la gauche, & sou- „ vent toutes les deux en même-tems ; ensuite, comme s'ils avoient été inspirés, ils „ font hardiment les Prophétes. Vous n'avez point eu de mal de tête, disent-ils ; „ mais une pesanteur, qui vous a assoupi. Vous avez perdu l'appetit ; en deux jours „ précisement il vous reviendra : ce soir vous aurez la tête plus libre ; & quand ils „ sont habiles, ils prédisent assez juste. Les ignorans sont ordinairement de faux „ Prophétes ", ou des Charlatans comme ailleurs. On lit dans le Tome II. des *Voiages d'Ovington*, que les Chinois prétendent marquer par le pouls, non seulement le tems que durera la maladie, & le jour, & l'heure qu'elle finira ; mais encore combien de tems un homme vivra en santé, faisant abstraction des accidens qui peuvent lui arriver au dehors.

Le P. le Comte avoue, qu'il faut presque toujours se défier d'eux, parce qu'ils se servent de toutes sortes de moiens, pour s'instruire secrétement de l'état du malade, avant que de le visiter. » Pour se faire de la réputation, ils feignent quelquefois un » genre de maladie qu'ils procurent dans la suite ", & le P. le Comte en allégue des exemples. Après tout on est contraint d'avouer, qu'ils prédisent plus facilement

(*a*) *Renaudot* des *Sciences des Chinois*, dans ses Notes sur deux *Relations*, &c.

(*b*) *Mémoires de la Chine*, par le P. *le Comte*, Tome I.

le mal qu'ils ne le guériffent, & que l'on meurt entre leurs mains comme ailleurs.

Au reste il n'y a point chez les Chinois d'Ecole publique de Médecine : (a) l'autorité & le respect n'y marchent point avec cette science. Il ne faut donc pas s'étonner si elle y est exposée aux fourberies des Charlatans, qui se voiant ordinairement (b) décriés en toute autre chose, trouvent une ressource assurée dans la crédulité du vulgaire. Ils sçavent que pour les introduire, il suffit que la pratique de l'art soit ouverte à tout le monde. Malgré nos Ecoles publiques & les graves remontrances des légitimes Sectateurs d'*Hippocrate*, cette heureuse facilité ne se trouve pas moins chez nous; & pour le malheur des malades, elle est due à la vanité de nos Docteurs, qui ne peuvent souffrir que la Médecine sorte des régles qu'ils se prescrivent, & qu'ils ont résolu de suivre. Ils oublient, ces Docteurs, (c) le grand Aphorisme de leur Maitre; & courant hardiment le risque de tuer les gens avec le secours de quelques expériences peu sures, qu'ils ajustent à toutes sortes d'âges, de tempéramens & de maux, ils autorisent ainsi l'ignorance & la mauvaise foi des Charlatans. Qu'on se récrie donc moins contre la crédulité des Chinois; on condamneroit la notre. (d) » A la Chine un misérable, qui ne sçait où donner de la tête, étudie » deux ou trois mois un Livre de Médecine, & s'érige en Docteur de pleine auto- » rité aux dépens des malades, qu'il aime mieux tuer, que d'être obligé lui-même » de mourir de faim ". Il se mêle encore dans cette conduite un faux honneur, & une espéce de compassion. » Les Chinois, continue le P. le Comte, se reprocheroient » leur avarice quand ils sont incommodés, s'ils ne mouroient, ou s'ils ne faisoient » mourir leurs parens par une autre voie, que par celle de la nature ". De même chez nous on suit aveuglément un inconnu, qui apparoit avec une recette dont il vante la vertu dans une longue *pancarte*, au bas de laquelle on voit des signatures mendiées, & qui a été affichée plusieurs mois de suite. Il est vrai qu'après avoir long-tems profité de l'erreur publique, le Charlatan disparoit décrédité, mais souvent enrichi : il est presque toujours remplacé par d'autres; & (e) *le monde qu'il vient de tromper, est encore pret d'être trompé par ceux qui viennent après lui.*

La Médecine nous fourniroit une digression bien plus longue. Hazardons de la continuer encore une douzaine de lignes. Les Médecins Chinois sont Apoticaires & Chirurgiens. Dans les premiers tems de l'Antiquité, on ne distinguoit pas ces trois Professions. Y avoit-il pour cela moins de Charlatans? nous n'en sçavons rien. Une chose est sure; c'est que si la Médecine étoit dépeuplée de ces artisans, elle n'en iroit pas moins bien. Heureux les Peuples, qui verroient ces valets de la Médecine réduits à la (f) cuisine & à la lancette, qui devroient être leurs légitimes emplois. (g) Une raison remarquable des Chinois contre les Apoticaires est, » qu'on » ne devroit pas commettre le principal point de la guérison des malades à des gens » qui ne sont point intéressés à les guérir, & qui se mettent peu en peine de la qua- » lité & de la [illegible]té des drogues, pourvû qu'ils s'en défassent à leur avantage ". Ce n'est pourtant pas ce qu'il faudroit craindre des Apoticaires Européens. C'est bien plutôt cette présomption, qui leur donne la hardiesse de se produire pour Médecins. Quoiqu'il en soit, la Médecine aura toujours cours. Dès qu'on est malade, on craint pour sa vie; & comme on est persuadé, & certainement avec raison, que les Médecins ont du moins plus d'expérience que les autres, on ne manquera jamais d'y avoir recours. Après tout n'est-ce pas une consolation de mourir dans les formes?

(a) *Purchas*, ubi sup.

(b) *Quanta putatis esse vos dementia,*
*Qui capita vestra non dubitatis credere,*
*Cui calceandos nemo commisit pedes?* dit *Phedre*, en parlant du Savetier Médecin, L. I. Fable XIV.

(c) *Experimentum difficile.* Autrement *Experentia periculosa.* On doit sçavoir que par ces deux mots, il faut entendre le discernement avec lequel le Médecin doit se conduire, lorsqu'il juge d'une maladie. Ce discernement se trouve-t'il dans l'opiniatreté de nos Médecins?

(d) Le P. *le Comte*, ubi sup.

(e) La *Bruiére.*

(f) *Gui-Patin* dans ses Lettres appelle les Apoticaires des *Cuisiniers Arabesques.*

(g) Le P. *le Comte*, ubi sup.

# CHAPITRE VI.

## *De leurs* Sçiences, *&c.*

NOUS ne nous attachons dans cet Article qu'à ce qui a du rapport à la Religion, ou à la Morale. Si l'on en croit M. l'Abbé *Renaudot*, (*a*) les Chinois sont fort inférieurs aux anciens Philosophes Grecs & Barbares. » On trouve plus de » vérité dans les Ecrits des anciens Pythagoriciens, dans ceux de Platon & d'Aristote: » elles y sont plus clairement & plus utilement expliquées, que le petit nombre de » celles qui sont répandues dans les Livres Chinois, qu'on n'entend que par des paraphrases aussi obscures que le texte, & qu'il est souvent difficile d'accorder en» semble. Les vérités qu'ils y annoncent sont des vérités fort communes, qui n'ap» partiennent pas plus aux Chinois qu'à toutes les autres Nations qui ont tant soit » peu raisonné. Tout ce qu'ils enseignent sur la vertu est fort imparfait, & con» siste en des détails aussi inutiles qu'ils sont ennuieux ; point d'ordre, point de mé» thode, fausses idées ". Ils regardent les Cérémonies civiles comme faisant partie de la vertu ; & (*b*) » le détail de ces Cérémonies est quelque chose de si bizarre, » qu'il ne se trouve rien de pareil parmi les Nations les plus polissées & les plus at» tachées au cérémonial. Elles sont si peu conformes à la simplicité des premiers » siécles, que ce caractére seul suffit pour prouver, qu'elles ne sont pas aussi ancien» nes que s'imaginent les Chinois. (*c*) La maniére d'inviter à un festin, d'y aller, » de recevoir les Conviés, de les faire servir, de faire des visites, de les recevoir, » qui consiste en une infinité de circonstances, est la science d'un Maitre de Cham» bre, ou d'un Doïen d'Estafiers, non pas celle d'un Philosophe ". Nous ne disons rien des preuves qu'on veut tirer contre leur Morale, par les défauts qu'on remarque dans leur pratique. Cette preuve ne nous paroit pas de mise. Les défauts dans la pratique se trouvent plus ou moins chez toutes les Nations, & ne viennent pas toujours de l'insuffisance des principes.

On veut que leur Politique soit aussi méprisable que leur Morale ; & que ce que Confucius & ses Disciples ont pensé sur le Gouvernement de l'Etat soit fort commun. Il ne paroit pas, ajoute-t'on, que les Sentences des Philosophes Chinois aient beaucoup servi à former les Princes & les Ministres, ni à rendre les Peuples heureux. On pourroit répondre que ces mêmes inconveniens se trouvent dans les autres Etats. Quand ils ont été gouvernés par des Princes équitables & dociles, éclairés des lumiéres des gens de bien, les Peuples se sont trouvés heureux, & les Princes ont vû fleurir leurs Empires. Ensuite on a vû en d'autres tems les Usurpateurs & les Tirans renverser les bonnes Loix.

Si l'Histoire de la Chine est véritable, (*d*) elle nous offre comme toutes les autres Histoires du Monde, un mélange de bons & de mauvais Princes, d'exemples de vertu, de grandeur d'ame, de justice & de courage, de bassesse, de crimes, de perfidie & de lâcheté. (*e*) » On a dit, continue-t'on, que les Peuples seroient heu» reux, si les Rois étoient Philosophes, ou si les Philosophes régnoient. S'il y a » jamais eu Pais où les Philosophes aient régné, c'est à la Chine ; car les Manda» rins, qui sont tous hommes de Lettres, & par conséquent Philosophes, Disciples, » & Sectateurs de Confucius, ont depuis plusieurs siécles occupé toutes les grandes » Charges, Civiles ou Militaires, les Gouvernemens & les Tribunaux. Cependant si » on examine l'Histoire de cet Empire, on ne trouvera pas aisément que ces Sages » aient été d'une grande ressource dans les Révolutions qui y sont arrivées ". On opposeroit, que les Juifs eux-mêmes n'ont pas été à couvert de ces malheurs, dans le tems qu'ils étoient gouvernés par des Sages, éclairés immédiatement des lumiéres de

(*a*) Differt. *sur les Sciences des Chinois*, ubi sup.

(*b*) *Idem*, ubi sup.

(*c*) Voiez la Description de toutes ces Cérémonies dans les *Mémoires de la Chine*, par le P. *le Comte*, Tome I.

(*d*) Voiez l'*Histoire de la Chine*, par le Pere *Martini*.

(*e*) L'Abbé *Renaudot*, ubi sup.

de l'Etre éternel, & par des Prophétes inspirés. Si les maximes des Philosophes étoient toujours pratiquées, il y auroit dans un Etat moins de vices & plus de vertus: mais d'un autre côté il n'est pas dit qu'il dût y avoir pour cela plus de valeur & plus de courage; (c'est-à-dire, de ce courage nécessaire à la défense de l'Etat, sans lequel on ne peut passer pour Guerrier.) La Philosophie & les Sciences donnent du goût pour tout autre objet. Le caractére pacifique & moderé des vrais Philosophes seroit fort utile dans un Etat, pourvû qu'on pût ôter les passions aux hommes. Les belles maximes des Philosophes ne servent de rien aux méchans; & si elles ont la force d'arrêter pendant un tems les mauvais desseins de quelques-uns, tôt ou tard il s'en éleve d'autres qui troublent les Peuples, souvent même en s'autorisant des maximes les plus justes. Mais il y auroit de l'injustice à reprocher aux vrais Philosophes, que leur Philosophie n'a pas empêché ces défauts.

Ce que l'on ajoute ensuite contre la Morale & la Politique des Chinois, est beaucoup plus fort. « Ces deux Sciences, dit-on, ne consistent chez eux qu'en des Sentences vulgaires; en des exemples tirés de l'Histoire, & sans aucun examen des actions & des passions humaines, de leurs motifs & de leur fin; puisqu'il est certain que les Chinois n'ont aucune opinion fixe sur l'immortalité de l'ame, & que presque tous conviennent, que la récompense des bons & la punition des méchans se fait en cette vie sur eux, ou sur leur postérité ». La même objection a été faite contre les anciens Paiens: mais on pourroit dire pour la défense des Chinois, qu'à juger de leurs opinions par leurs Cérémonies à l'égard des morts, (ne fussent-elles que Politiques) ils ont du moins quelque idée de l'immortalité de l'ame, des peines & des récompenses après cette vie, &c. Ils ne sont donc pas si dénués de principes que le croient quelques Auteurs: mais quand ils en seroient dénués pour l'éternité, encore seroit-il vrai, que semblables à bien (*a*) des gens qui ont démenti leur doctrine par la pratique, ils ont pu établir pour la conduite civile un sistême de Morale & de Politique assez raisonnable.

D'autres Auteurs prodiguent aux Chinois les plus grands éloges. Ils décident que rien n'est plus parfait, que cette Morale dont Confucius a fait un sistême. (*b*) « Tout y est solide, parce que la droite raison que le Philosophe consultoit sans cesse, sans préjugé, conduisoit toutes ses paroles. Les régles qu'il donne, les devoirs ausquels il exhorte, sont tels, qu'il n'y a personne qui ne se sente d'abord porté à y donner son approbation. Il n'y a rien de faux dans ses raisonnemens; rien d'extrême; nulle de ces subtilités épouventables, qu'on voit dans les Traités de Morale de la plûpart des Métaphysiciens d'aujourd'hui ». (*c*) On diroit que cette Morale est sortie de l'Ecole de JESUS-CHRIST. Le P. le Comte plus retenu (*d*) se contente de nous donner quatorze ou quinze Maximes de Confucius, pour échantillon de la Morale Chinoise, & de décider *que Séneque n'a rien dit de meilleur.* Il est pourtant vrai que le Jésuite est obligé d'expliquer historiquement l'origine de ces Maximes, & de leur donner une juste précision; sans quoi, avec sa permission, elles seroient plus obscures, & beaucoup moins capables de toucher qu'aucune Sentence de *Séneque.*

## *De leurs* Livres.

LES Chinois ont des Livres, dont ils vantent extrêmement le mérite & l'antiquité. Le plus ancien, & (*e*) que l'on prétend l'être plus que ceux de Moïse, contient l'Histoire de quelques Princes Chinois. « (*f*) C'est un tissu de maximes morales, de harangues prononcées par des Princes, de Sentences, de préceptes, de conseils, où l'on voit éclater par tout tant de prudence, tant de politique, tant de sagesse & tant de Religion, qu'ils pourroient être donnés à tous les Princes Chrétiens ». Selon le P. le Comte, « (*g*) ce Livre a la même autorité parmi les Chinois, par rapport à l'Etat politique, & au gouvernement, que Moïse & les Prophétes parmi les Juifs, en ce qui touche le Culte de Dieu, & la forme de la Religion ».

Un Recueil de Poësies, dont une partie est d'une pareille antiquité, contient les

(*a*) Il s'en trouve une infinité d'exemples dans l'Antiquité. Consultez aussi *Bayle* dans ses *Pensées sur la Cométe.*

(*b*) *Préface* du petit Livre intitulé *Morale de Confucius.*

(*c*) Le même Auteur, p. 6. du Livre.

(*d*) Le P. *le Comte*, ubi sup. Tome I.

(*e*) *Morale de Confucius*, p. 6. & 7.

(*f*) *Idem*, Ibid.

(*g*) Le P. *le Comte*, ubi sup. Tom I. p. 286.

Mœurs & les Ordonnances de plusieurs Rois de la Chine. *Fohi* est auteur d'une partie de ces Poësies (*a*) si obscures & si impénétrables, qu'elles sont devenues une source inépuisable de fables & de chiméres. Celles qui sont moins anciennes (*b*) ne laissent pas d'être mêlées de choses ridicules & d'hyperboles extravagantes, de murmures contre le Ciel & contre Dieu. Ce recueil fait le second & le troisiéme des Livres anciens, pour lesquels les Chinois ont un respect Religieux. C'est ce qu'on a expliqué plus en détail au commencement de cette Dissertation, en parlant des Livres, que les Chinois nomment les *Kinks*.

Un quatriéme Livre contient l'Histoire de plusieurs Princes, de leurs vertus, de leurs vices, de leurs maximes. Il a été recueilli par Confucius. Un cinquiéme contient les Coutumes & les Cérémonies, les devoirs des femmes, des enfans, & de l'amitié, &c. Voilà les Livres originaux qui renferment la Morale, & une partie des devoirs de Religion connus & pratiqués des Chinois. Tous les autres, dit le P. le Comte, ne sont que des copies ou des interprétations de ces Livres : mais aucun des Auteurs qui ont travaillé sur ces Originaux n'a été si consideré que Confucius, & l'on estime sur-tout sa compilation des Loix anciennes. Ceux qui voudront s'instruire plus particuliérement de ce que ces Livres enseignent, doivent lire le petit abregé de la *Morale de Confucius*, les *Mémoires* du P. *le Comte*, & sur-tout la grande Histoire de la Chine par le Pere *du Halde*.

La maniére dont des Livres si anciens ont passé à la postérité, est suspecte (*c*) à quelques Sçavans. L'Histoire de *la Chine* (*d*) rapporte qu'environ deux cens ans avant la Naissance de JESUS-CHRIST, un Empereur résolut d'étendre toutes les Sciences, ainsi qu'on l'a déja dit. Ajoutons ici seulement, que les (*e*) Livres de *Confucius* & de *Mem-ci* son Disciple avoient été conservés par une vieille, qui, dans cette destruction générale des Sciences, s'étoit avisée d'en coller les feuilles contre une muraille. On les en détacha ensuite, & on y trouva quelques endroits un peu effacés par l'humidité. » Quoiqu'on sçache, ajoute (*f*) l'Auteur que nous citons, les endroits qui manquent, on n'a osé par respect les rétablir ; & dans toutes les impressions de ces Ouvrages, on s'est contenté de les marquer à la marge ".

## *De leur* Poësie, *& de leur* Histoire.

LA Poësie est fort ancienne chez les Chinois. Ils font des Vers de différentes mesures, & de plusieurs sortes de maniéres. Que leur Poësie soit ancienne, cela n'est presque pas plus extraordinaire que l'antiquité de leur chant. » (*g*) Leur premier genre de Poësie sert d'étude à ceux qui aspirent aux premiéres dignités de „ l'Etat. Ils y apprennent de quelle maniére se sont conduits les bons & les mauvais Princes, & font beaucoup valoir la récompense des uns & les chatimens des „ autres, pour inspirer de la crainte aux méchans, & pour donner de l'espérance „ aux gens de bien. Ils traitent aussi dans leur Poësie de la beauté de la nature, „ sans se servir, comme nos Poëtes, de fables, ni de fictions, & s'appliquent uniquement à faire servir la connoissance des choses naturelles à la discipline & à la „ correction des mœurs ". Ce n'est pas de semblables Poëtes qu'on diroit qu'ils sont aussi peu nécessaires (*h*) à l'Etat, qu'un excellent joueur de quilles. » Les Vers „ amoureux des Poëtes Chinois sont beaucoup plus retenus que les notres ; & ceux „ qui s'adonnent à ce genre d'écrire, n'ont en vue que d'inspirer des sentimens de „ pureté & de modestie ". Voilà des Poëtes bien sanctifiés ! Seroient-ils privés de l'heureuse disposition des notres, qui se vantent qu'ils vivent (*i*) tout autrement que la verve ne leur inspire ? Aussi voit-on d'eux, dans un même Volume, des Cantiques spirituels & des Vers Cyniques : mais que n'attendroit-on pas chez nous de la plûpart de ces mercenaires sujets d'Apollon, qui travaillent à leur attelier de la même façon qu'un Artisan fait son métier ? Comme lui ils détaillent ; & comme lui ils vivent au jour la journée. Dans une telle situation il faut ménager tout le Monde ;

(*a*) Le P. *le Comte*, ubi sup. p. 287. L'Abbé *Renaudot*, ubi sup.
(*b*) *Morale*, &c. p. 8. Le P. *le Comte*, ubi sup.
(*c*) *Dissertation sur les Sciences des Chinois* par l'Abbé *Renaudot*.
(*d*) *Histoire de la Chine*, par le P. *Martini*. Le P. le *Comte*, ubi sup. p. 291.
(*e*) *Hist. de la Chine*, par le P. *Martini*, L. VI.
(*f*) Le P. *Martini*, ubi sup.
(*g*) Le même.
(*h*) On attribue ce mot au Poëte *Malherbe*.
(*i*) *Lasciva est nobis pagina, vita proba est.* Martial.

il faut suivre aussi le panchant des sens. On loue les hommes par nécessité ; on flate leurs passions par des peintures trop vives & trop animées ; & de tems en tems on s'adresse à Dieu par devoir.

(a) *Quis expedivit psittaco suum Kalpe ?*
*Picasque docuit verba nostra conari ?*
*Magister artis, ingenique largitor*
*Venter, negatas artifex sequi voces.*
*Quod si dolosi spes refulserit nummi,*
*Corvos Poëtas & Poëtrias Picas*
*Cantare credas pegaseium melos.*

Pour revenir à la Poësie des Chinois, il est difficile de sçavoir si elle seroit bien en état de soutenir les grands éloges de quelques Voiageurs modernes. Le jugement que (b) porte l'Abbé *Renaudot* sur cette matiére, n'est pas méprisable. Quoiqu'il en soit, il paroit, par ce que nous venons de dire, que l'ancien objet de la Poësie étoit le même chez les Chinois, qu'il a été chez les premiers Peuples du Monde. Leurs Poetes se chargeoient d'instruire les Peuples dans la Religion & les bonnes mœurs. A ces instructions se mêloient des exemples pris de la vie des hommes illustres, & des promesses de récompense ou de châtiment de la part d'un Etre Supérieur. Un emploi si noble la fit juger propre au culte Religieux & aux Mystéres. La Poësie fut long-tems un mélange de Philosophie, de Théologie & d'Histoire. Insensiblement on abusa d'un Art si noble. Le cœur de l'homme corrompu par les passions trouva dans la Poësie tout ce qui lui pouvoit être utile, entousiasme, cadence, harmonie. Elle s'établit dans le monde : elle servit à transmettre aux tems les plus reculés beaucoup de superstitions.. Si elle n'a pas absolument la même autorité chez les Chrétiens, c'est que notre tems est plus éclairé, & que nos lumiéres sont plus vives. Mais il est inutile de s'étendre sur un sujet si connu : revenons à l'Histoire des Chinois.

Pleine d'exemples illustres, où l'on voit toutes les vicissitudes du vice & de la vertu, elle n'est pas moins capable d'instruire que celle des Européens : mais on lui dispute son antiquité ; c'est une matiére à discuter pour les Sçavans. Elle ne nous embarrassera point ici. Contentons-nous de dire, que les Auteurs qui ont parlé de la sagesse, de la politique, des sciences, & des arts des Chinois, sont tombés dans deux excès. Les uns parmi lesquels on peut nommer *Vossius*, ont porté à ce sujet leur admiration beaucoup trop loin ; les autres dont l'Abbé *Renaudot* est du nombre, n'ont pas rendu à cet ancien & industrieux Peuple assez de justice, & n'ont cherché qu'à le rabaisser. Prenons un juste milieu. Les Chinois ne sont pas assurément aussi admirables que l'ont cru les premiers, & n'ont pas porté les Arts & les Sciences au point de perfection où elles ont été en Europe : mais aussi ils méritent plus de justice que ne leur en ont rendu les derniers. Aujourd'hui que les Missionnaires de la Compagnie de Jesus connoissent mieux la Chine que ni *Vossius* ni l'Abbé *Renaudot*, nous sommes en état de rendre au Peuple qui l'habite depuis tant de siécles, le juste tribut de louanges qu'il mérite. L'Ouvrage sur-tout du P. *du Halde*, dans lequel l'Auteur a évité les deux excès dont nous venons de parler, & qui n'a loué les Chinois que par les faits ; & celui que nous a donné au sujet de leur Astronomie, & de leurs connoissances Mathématiques, le P. Etienne *Soucict*, sur des relations faites avec soin à la Chine par de Sçavans Missionnaires, nous mettent à portée de juger sans partialité des progrès qu'ils ont faits dans les Sciences & dans les Arts. Mais poursuivons.

Le P. *le Comte* assure, " que l'on compose l'Histoire des Empereurs d'une maniére
» qui est seule capable de les modérer. Un certain nombre de Docteurs choisis re-
» marquent avec soin toutes leurs paroles & toutes leurs actions. Chacun d'eux en
» particulier, & sans le communiquer aux autres, les écrit sur une feuille volante à
» mesure que les choses se passent, & les jette dans un bureau par un trou fait ex-
» près. Le bien & le mal y sont racontés simplement. *Un tel jour*, disent-ils, *le Prince*
» *s'emporta mal a propos, & parla d'une maniére peu convenable à sa dignité* ; ou bien, *il*
» *entreprit courageusement la guerre pour defendre ses Peuples ; & ainsi de tout ce qui se passe*
» *dans le Gouvernement*. Afin que la crainte ou l'espérance n'y aient aucune part, ce

(a) Persius, *in Prol.*

(b) *Dissertation sur les Sciences*, &c. ubi sup.

» bureau ne s'ouvre jamais, ni durant la vie du Prince, ni durant le tems que sa fa-» mille est sur le Trône. Quand la Couronne passe dans une autre maison, com-» me il arrive souvent, on ramasse tous ces Mémoires particuliers: on les confronte » les uns avec les autres; & on en compose l'Histoire de l'Empereur: " encore cela peut-il être sujet à bien des inconvéniens de la part de celui qui travaille sur ces Mémoires. Des choses de cette nature vûes de loin paroissent toujours merveilleuses. Il faut les voir de fort près pour en discerner les défauts. Il nous est resté de l'Antiquité des Histoires qui n'ont ni embelli les vertus, ni exténué les vices des Princes. *Suetone* parmi les Latins, & *Thucydide* parmi les Grecs, paroissent en ce genre des modéles à suivre. On fait un éloge complet de ce dernier, (*a*) comme du plus fidéle, & du plus sincére de tous les Historiens: mais malgré les circonstances des tems, qui paroissoient assez favorables à la liberté des anciens Historiens, on ne laisse pas de les trouver fort souvent dignes de censure du côté de la partialité; & de ceux qui ont eu le bonheur de parvenir jusqu'à nous avec le glorieux titre d'*Auteurs veridiques*, il en est plusieurs sur lesquels il faut se taire, parce que le tems a détruit tout monument qui pouvoit leur être contraire. Passons au caractére des *Historiens modernes*. *Comines* est un excellent modéle; & peut-être *Retz* ne l'est-il pas moins. Il semble en général que nous aions moins de sincéres Historiens que les Anciens. Les circonstances des tems modernes paroissent peu favorables à l'Histoire. La Politique liée à la Religion, les divisions dans celle-ci, le caractére de ceux qui écrivent, leur situation peu commode, ou peu à portée de connoître le secret des Cours, & de développer les motifs; voilà les défauts ausquels la verité est exposée aujourd'hui. Mais dans ces païs où les Peuples vantent & admirent la liberté, ne pourroit-on pas prendre des mesures capables de la mettre à couvert des outrages qu'elle reçoit de la servitude? Il faudroit du moins y introduire l'usage établi chez les Chinois: mais il faudroit y défendre en même-tems l'usage de la plume à des milliers d'Auteurs *faméliques*, à des corrupteurs de Mémoires & de Manuscrits, &c.

A ces moiens de conserver l'Histoire dans sa pureté, le P. *le Comte* ajoute ceci. « Quand un Prince aime sa gloire, & qu'il sçait que la flatterie des Auteurs pas-» sionnés ne peut imposer aux Peuples, il garde bien des mésures durant tout le tems » de son Régne." Cependant il ne faut que jetter les yeux sur l'Histoire de la Chine du P. *Martini*, pour y remarquer des Princes qui ne se sont embarrassés, ni de leur gloire, ni de la crainte des censures. Un autre (*b*) Auteur veut nous assûrer, que l'Histoire des Chinois a beaucoup de certitude, " à cause des soins que leurs Souverains « ont toujours eus, & qu'ils ont encore, de choisir les plus sçavans d'entre leurs Philo-« sophes pour faire l'Histoire de leurs Prédecesseurs. Chaque Empereur nomme ce-» lui qui doit écrire ce qui s'est passé sous le dernier régne, & lui défend la dissimulation » & la flatterie. Par ce moien leur Histoire est écrite d'une maniére si uniforme, qu'on » la croiroit composée par un seul Auteur. Personne n'ose travailler sur cette ma-» tiére sans la permission de l'Empereur."

Nous ne parlerons ici ni de la Musique des Chinois, dont la premiére (*c*) invention est attribuée à *Fohi*; ni de l'invention de douze vases d'airain, qui répondoient aux douze mois de l'année. On emplissoit ces vases d'une certaine poudre subtile, laquelle disparoissoit précisément à la fin de chaque mois; cette maniére d'horloge marquoit les tems & les saisons. Nous ne parlerons pas non plus de leur Cycle de soixante années, nommées chacune d'un nom différent; ni de leurs douze caractéres, qui se rapportent aux heures des Planétes, du mélange & de l'arrangement desquelles les Chinois tirent leurs prédictions Astrologiques, parce que ces matiéres ne regardent point la Religion, ni les Cérémonies qui y ont du rapport. Nous nous contenterons de dire, que les Chinois commencent leur année au Printems. (*d*) Un de leurs Empereurs l'établit ainsi environ deux mille cinq cens ans avant Jesus-Christ. Un plus long détail sur cet article seroit inutile.

CHAPITRE

(*a*) *Rapin*, Réflexions sur l'Hist.
(*b*) *Hist. de la Chine*, par le P. *Martini*, L. I.
(*c*) Le P. *Martini*, ubi sup. L. I.
(*d*) *Hist. de la Chine*, &c. ubi sup.

# CHAPITRE VII.

## *Leurs* Empereurs, *&c.*

LES Chinois (*a*) n'ont jamais connu le nom de République. Ils ne conçoivent pas qu'un Etat sans Roi puisse être gouverné régulièrement; & qu'une République soit autre chose dans le Monde qu'un Monstre à plusieurs têtes, ou l'on est souvent exposé à l'ambition des Grands, aux passions & à la corruption du cœur humain, & au libertinage des Peuples. Telle est, dit-on, l'idée que les Chinois se font de nos Republiques. Elle ne paroîtra pas tout-à-fait juste à ceux qui ont vêcu long-tems sous un Gouvernement Républicain. Ce que l'Etranger y trouve ordinairement de plus choquant, est l'insolence & la grossiereté du Peuple, qui ne craint pas de s'égaler aux honnêtes gens. Mais après tout, ceux-ci doivent-ils s'embarrasser du Peuple? Si, par exemple, en Hollande on n'a pas le privilége de le faire marcher à coups de baton, on y a celui de le faire agir à force d'argent. Les Satires & les Libelles, cette liberté défigurée par un grossier libertinage, cette verité, qui, dans la situation des intérets qui gouvernent la politique Chrétienne, ne s'y manifeste guéres mieux que dans un Etat Monarchique, sont encore des griefs pour certaines gens. Quoiqu'il en soit, on ne sçauroit douter qu'une Monarchie bien réglée ne soit préférable à la République: mais à cela près, il vaut mieux vivre Républicain.

Revenons d'une digression qui nous transporte du Religieux au Civil, & resserrons les bornes de la Roiauté dans cet article, pour ne la considérer que comme une émanation du Gouvernement immédiat du premier Etre. Le P. *le Comte* assure, que les Chinois ont toujours été opposés au Gouvernement tirannique: mais ils veulent que l'autorité Roiale soit absolue. Ils distinguent la conduite particuliére du Prince guidé par ses passions, de celle qu'il doit tenir quand il ne fait rien de contraire à son pouvoir, qui devroit être toujours l'image du pouvoir céleste. Une autorité absolue fondée de telle maniére seroit bien plus désirable, que celle d'une République. Mais qu'on ne s'y trompe pas; à la Chine, non plus qu'ailleurs, cette autorité n'a pas toujours été la vraie image du pouvoir Divin; & il ne faut que lire l'Histoire Chinoise pour en être convaincu. Il y est arrivé ce qu'on a vu dans tous les Etats Monarchiques; un mélange de bons & de mauvais Princes: ceux-ci mis au rang des bons pendant leur vie par des flatteurs, méprisés ou censurés après leur mort, lorsqu'ils ne donnoient plus de lieu, ni à la crainte ni à l'espérance. Enfin on y a vu des Princes autorisés au mal par leurs mauvais Conseillers.

Comme dans les autres Etats de l'Orient, le sentiment dans lequel naissent & s'élevent les sujets à la Chine, est un respect qui tient de l'adoration. Les Chinois, dit le P. *Martini*, saluent toujours leurs Rois de cette maniére, & se tournent vers le Nord en les saluant, parce qu'ils disent que leurs Rois regardent toujours le Midi. La principale porte du Palais, & celles de tous les appartemens sont tournées vers le Midi. " On (*b*) nomme l'Empereur de la Chine fils du Ciel, & l'unique Maître » du Monde. Ses ordres sont réputés saints. Ses paroles tiennent lieu d'Oracles. Tout » ce qui vient de lui est sacré. On le voit rarement; on ne lui parle qu'à genoux. » Les Grands de la Cour, les Princes du sang, ses propres freres se courbent jusqu'à » terre en sa présence, & devant son Trône. Il y a des jours réglés chaque semaine » ou chaque mois pour les assemblées des Seigneurs, qui se rendent dans une cour » du Palais, pour reconnoitre par des adorations profondes l'autorité de ce Prince, » quoiqu'il n'y soit pas en personne. Quand il est malade, le Palais est plein de Man- » darins, qui passent le jour & la nuit à genoux, en habits de cérémonie, pour lui » marquer leur douleur, & pour demander au Ciel sa guérison. Cette profonde vé- » nération est encore fondée sur l'intérêt que chacun a de faire sa Cour. Dès qu'il a » été proclamé Empereur, toute l'autorité est réunie en sa personne, & il devient » l'arbitre absolu de la bonne ou de la mauvaise fortune de tous ses sujets. " Cependant on ajoute qu'il donne les charges & les dignités au mérite; qu'il laisse chaque parti-

(*a*) *Mémoires* du P. *le Comte*, Tome 2.

(*b*) *Mémoires de la Chine*, &c. ubi sup.

culier maître de ses biens & possessions de ses terres ; & qu'il ne peut déclarer la guerre, conclure la paix, faire des Traités ; qu'aux conditions de conserver la Majesté de l'Empire.

Autrefois l'Empereur se montroit au Peuple par une fenêtre fort élevée, tenant à la main deux plaques d'Ivoire, dont une lui servoit à se couvrir le visage, & l'autre à couvrir un Diadême tout brillant de pierreries enfilées comme un colier de perles. (a) Le P. *Navarrette* dit, que " quand l'Empereur sort, on ferme les portes des mai- » sons dans les rues où il doit passer ; que le Peuple se retire, de sorte que l'on ne » voit pas une ame ; & que si quelqu'un paroissoit, il seroit rigoureusement cha- » tié. "

L'Empereur se peut choisir un successeur parmi ses Sujets, & sans aucun égard au sang Royal. Il y a des exemples de cela dans l'Histoire de la Chine. Cette conduite y est colorée par le prétexte du bien public, & par celui de sauver l'honneur du Prince qui devroit être le successeur, mais qu'on exclud à cause de ses défauts, ou de son incapacité.

L'Empereur étend ses droits sur les morts. " Il les éleve ou les abaisse comme » les vivans, pour récompenser ou pour punir leurs personnes ou leurs familles. Il » leur donne de nouveaux titres ; il peut même les déclarer Saints ; c'est-à-dire, de » purs esprits. "

Depuis les plus anciens tems (b) le Sacerdoce a toujours été attaché à la Couronne. Il n'y a que l'Empereur qui puisse offrir des Sacrifices au (c) Ciel, comme chef de la Religion. (d) Enfin le pouvoir du Monarque s'étend même sur la Langue & sur les mots. Il les crée ; il les change ; il les détruit ; il change les noms des Provinces, des Villes & des Familles. En un mot, il fait l'usage tout seul.

Cette autorité absolue n'empêche pas que l'Empereur ne soit appellé par ses Sujets *Pere du Peuple*, parce que les anciennes Loix de la Chine ont établi que le Prince régneroit comme un Pere sur ses enfans, & non pas comme un Maître sur des esclaves. Il est permis aux Mandarins de faire des remontrances à l'Empereur ; & celui qui trouve à redire à sa conduite, dresse une Requête, dans laquelle il prie S. M. de faire réflexion aux anciennes coutumes & aux exemples des Rois ses prédécesseurs, &c. Si l'Empereur ne change point de conduite, on revient de tems en tems à la charge, selon le zéle & le courage de ceux qui font ces remontrances. L'Histoire de la Chine fournit des exemples d'une si noble hardiesse. Il semble que chez nous il ne soit pas permis au Christianisme, si souvent en opposition avec les Chrétiens, d'autoriser une liberté si sainte. Il est vrai qu'en certains païs, des remontrances de cette nature passeroient pour séditieuses, & en d'autres, tout au moins pour injurieuses à la Souveraineté. On ne doit se ressouvenir de l'ancienne constitution, que comme d'une vieille Idole qui a perdu son crédit, & qui ne se conserve que comme une rareté dans les cabinets des Curieux.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur cette matiére ; mais il ne faut pas oublier un usage singulier. (e) C'est que de tems en tems les Viceroís & les Gouverneurs doivent faire par écrit une confession de leurs fautes secrétes & publiques, & l'envoïer à la Cour. La dissimulation de ces fautes n'est pas si facile qu'on pense, à cause des mémoires secrets, & des rapports que doivent faire certains (f) Magistrats Inspecteurs, dont la fonction a quelque rapport à celle des Tribuns du Peuple chez les Romains, & des *Ephores* chez les Grecs.

Lorsque ces Ministres font des remontrances à leurs Souverains, & qu'ils ont le malheur de n'en être pas écoutés, (g) ils se dépouillent en leur présence des marques de leur dignité, & leur declarent, » que n'étant plus revêtus de leurs habits » de Magistrature, ils n'en peuvent plus exercer les fonctions ". La noble fermeté que ces Ministres Censeurs ont (h) témoignée en certaines occasions, n'a rien qui la surpasse dans l'Histoire des Grecs & des Romains. » Les Chinois, dit le P. Martini, regardent cette liberté comme la plus belle maxime de leur Philosophie, & » voudroient qu'elle fût pratiquée par tous les Monarques de la Terre. Ils sont » persuadés qu'elle leur a été inspirée du Ciel ; ils en font dépendre le bonheur de » leur Empire, &c. " Il est étonnant qu'avec des lumiéres si fausses, des Païens

(a) Cité par l'*Abbé Renaudot*, ubi sup.
(b) *Hist. de la Chine*, par le P. *Martini*.
(c) *Xang-ti*. Ces deux mots signifient le Souverain Empereur.
(d) *Memoires de la Chine*, &c. ubi sup.
(e) *Le même*, ubi sup.
(f) Le P. *le Comte* donne un detail curieux de cette Charge.
(g) *Hist. de la Chine*, par le P. *Martini*, L. VI.
(h) Voïez L. VI. & VII. de cette Histoire.

ont osé risquer si généreusement leur vie pour la vérité. On supporteroit la flaterie dans ceux (a) qui n'espèrent rien au bout de quatre-vingts ans. Delà nous tirons un argument, dont les gens, qui n'ont en fait de Religion que de fort petites lumières, nous pardonneront la force. C'est que l'on est beaucoup moins convaincu des vérités de la Religion qu'on ne le paroit, & qu'on ne tache de le paroitre. En effet, si l'on étoit bien convaincu, seroit-il possible que des gens, qui pendant une vie assez courte ont écouté des milliers de Sermons sur les devoirs de la Religion, eussent la patience & la douceur de supporter une infinité de désordres auxquels ils pourroient remédier, non pas en faisant main basse sur les vicieux, mais en les reprenant librement, & en leur refusant une complaisance que l'on appelle charité?

---

## CHAPITRE VIII.

### *Leurs* Cérémonies Nuptiales; Education *des* Enfans; Céremonies Funébres, *&c.*

Du sérieux de ces Réflexions passons à des matiéres moins graves, qui nous conduiront à leur tour à ce qu'il y a de plus triste & de plus lugubre chez les Chinois, comme parmi presque tous les autres Peuples de l'Univers. Nous parlons des Cérémonies funébres. Avant donc que d'en venir là, arrêtons nous à des objets plus rians, & voions de quelle maniére on se marie à la Chine.

### Cérémonies Nuptiales *des* Chinois.

On dit que *Fohi* institua (b) le Mariage, c'est-à-dire, un Mariage honnête, régulier & légitime. Il voulut que les femmes fussent autrement habillées que les hommes; & les Loix contre l'alliance des personnes trop proches furent si séveres, qu'on ne pouvoit même épouser une femme de son nom, quelque éloignée que put être la parenté. Cela s'observe encore à présent. Cependant le P. *Trigant* cité par l'Abbé *Renaudot* dans ses Dissertations sur deux anciennes *Relations de la Chine*, dit que les Chinois ne sont pas fort exacts à observer les dégrés de consanguinité du côté maternel.

Quoique la Polygamie soit à la mode chez les Chinois, il y a, comme ailleurs, une subordination entre les femmes d'un homme, sur-tout entre les Epouses du Prince. (c) Le P. *Kircher* dit, que la premiére femme porte seule le titre de Reine, ou d'Impératrice. Après celle-ci viennent neuf femmes inférieures à cette premiére; & ces neuf en ont après elles trente-six, qui cependant jouissent toutes du titre d'épouses. La premiére femme a le privilége de s'asseoir devant le Roi, & de manger avec lui: pour les autres, on peut les appeller servantes ou suivantes de cette Epouse souveraine. » Le nombre des femmes de l'Empereur, dit le P. le Comte, ne nous » est pas si connu, & parce qu'il est trop grand, & parce qu'il n'est pas réglé: on » ne les voit jamais; à peine ose-t-on s'informer de ce qui les regarde. Ce sont des » filles de qualité, qui la plupart ne sont pas connues de l'Empereur. Les intri» gues qu'elles font jouer pour s'en faire connoitre, la jalousie qui y régne, les ren» dent presque toutes malheureuses. Parmi celles qui ont l'avantage de plaire, on » en choisit trois qui portent la qualité de Reines. Rien ne leur manque de ce qui » peut contribuer à leur plaisir; & leur bonheur consiste à se rendre agréables au » Prince: car on ne leur communique aucune affaire. Aussi ne troublent-elles » point l'Etat par leurs intrigues & par leur ambition", ainsi que cela ne se voit que trop dans les Cours des Princes Chrétiens.

Le même Pere *Kircher* dit, que les Chinois sont fort jaloux, & dans le particulier

(a) Si l'on suppose que la Cour Chinoise est Athée.

(b) *Histoire de la Chine*, par le P. *Martini*, L. I.

(c) *Chine Illustrée.*

& dans le public ; que non-seulement les Etrangers n'ont pas la liberté de voir les femmes, mais que cela est même défendu à leurs proches parens & à leurs propres enfans, excepté lorsqu'ils sont ou soupçonnés, ou reconnus coupables de quelque crime. En ce cas-là, un enfant se réfugie dans la maison de sa mere, comme dans un lieu d'asile. Un Voiageur nommé *le Gentil*, dit que les freres n'ont aucune communication avec leurs sœurs, & qu'ils ne mangent pas même ensemble. Le Pere *Kircher* ajoute que les appartemens de ces femmes sont disposés de telle maniére, qu'elles ne peuvent ni voir, ni être vues ; & leur retraite est si rigoureuse, qu'elles ne sortent presque jamais : encore ne sortent-elles que dans des voitures si bien fermées, que l'œil du passant n'y pénetre pas.

Selon quelques autres Voiageurs, une suite de cette jalousie, est le soin avec lequel on étrécit les pieds aux filles dès leur naissance. Cela se fait avec des bandelettes ; & avec le tems leurs pieds se trouvent si petits & si extenués, qu'elles ne peuvent plus marcher sans ressentir de grandes incommodités. Voici ce que dit à ce sujet le Sr. le *Gentil*. » Quand une fille a passé trois ans, on lui rabat les doigts » des pieds sous la plante ; on y applique ensuite une eau qui consume les chairs ; » & on enveloppe le pied de plusieurs bandages jusqu'à ce qu'il ait pris son pli. » Les femmes se ressentent toute leur vie de cette opération, & elles peuvent à peine » marcher : mais elles souffrent cette incommodité avec joie, rien ne leur étant plus » à cœur que d'avoir le pied petit ". (*a*) On ajoute, que cet usage qui est des plus anciens, & que les femmes ont fait dégénerer en beauté, fut établi pour apprendre aux femmes, que la retraite & le ménage doivent être leur partage, & qu'elles ne doivent pas courir de côté & d'autre. On lit dans l'Ouvrage d'un autre Jésuite, (*b*) que onze cens cinquante ans avant la Naissance de Jesus-Christ, l'Impératrice *Takia* » établit parmi les femmes le principal point de la beauté dans la petitesse des » pieds, parce qu'étant la plus belle femme de son tems, & les aiant fort petits, » elle les serroit encore sous prétexte de se donner plus d'agrément. Toutes les » femmes, à son exemple, se piquerent aussi de cette beauté ; & cette ridicule opi- » nion s'est tellement perpétuée parmi elles, que la plus charmante femme de la » terre passeroit pour un monstre en ce Pais-là, si elle avoit les pieds d'une grandeur » naturelle ". Pour ce qui est de les tenir cachés, on dit que cette Princesse les avoit naturellement difformes. La fable ajoute à l'Histoire (*c*) qu'elle avoit des pieds de chévre ; que c'étoit un Démon revêtu de la figure d'une femme. Il n'est pas impossible que la difformité des pieds de quelque Impératrice Chinoise ait donné lieu aux deux usages dont nous parlons, plutôt que la jalousie des hommes. C'est ainsi que chez nous des bréches à l'honneur, des défauts du corps, &c. ont établi les Vertugadins, les *Paniers* ou jupes à balaine, & ces robes sans ceinture, qui en d'autres tems, & avec d'autres mœurs seroient l'opprobre des Dames.

Le P. *le Comte* parlant de cette coutume de serrer les pieds pour les empêcher de croître, ne dit point qu'elle empêche les Dames Chinoises de marcher. (*d*) » Elles » marchent, dit-il, & elles marcheroient volontiers tout le jour, si elles avoient » la liberté de sortir. » Loin de croire que ç'ait été une invention des anciens Chinois, pour mettre les femmes dans la nécessité de garder la maison, il ajoute, » que les Chinois eux-mêmes regardent cela comme un conte. Nos peres, aussi-bien » que nous, lui disoit un d'eux, connoissoient trop bien les femmes, pour croire qu'en » leur retranchant la moitié des pieds on leur ôteroit le pouvoir de marcher, & l'en- » vie de voir le monde.

» Les Chinois, continue le même Auteur, disent ordinairement, que le Ciel a don- » né aux femmes la douceur, la pudeur, l'innocence en partage, pour s'appliquer » dans les familles à l'éducation des enfans ; mais que les hommes, qui ont reçu de » la nature la force & la fermeté d'esprit, sont nés pour gouverner le monde. Ils nous » reprochent en riant, que l'Europe est le Roiaume des femmes. »

Il se conduit beaucoup d'intrigues par le moien des femmes dans les autres païs Orientaux : mais cela n'approche pas de ce que l'on voit dans nos Païs. Chez les plus anciens Peuples, les femmes se mêloient rarement d'intrigues ; elles vivoient dans une honnête retraite, retirées ordinairement (*e*) dans les appartemens intérieurs de la maison. Mais lorsque ces Peuples commencerent à se corrompre, tout cela changea : le

(*a*) Le P. *Kircher*, Chine illustrée, ubi sup.
(*b*) *Hist. de la Chine*, L. 3.
(*c*) *Hist. de la Chine*, &c. ubi sup.
(*d*) *Mémoires*, &c. Tome I.
(*e*) Voiez *Homére* en divers endroits de ses Ouvrages.

le luxe & la débauche aïant perverti les hommes, les femmes en qualité de premier objet de la corruption des hommes, devinrent bientôt coquettes & libertines. On sentit alors, que la force de leurs charmes & la subtilité de leur esprit pouvoient faire agir une infinité de ressorts dans l'Etat. Les Romains, si polis & si corrompus après la décadence de la République, se servirent d'elles fort utilement; & l'égalité que le Christianisme met entre les deux Sexes, donna la hardiesse aux femmes de se prévaloir d'un avantage fondé sur la Religion. Dès qu'elle fut sur le Trône, la dévotion & la débauche leur servirent tour à tour: mais dans toute la conduite de ces femmes artificieuses, rien n'insulte plus au Christianisme, que de les voir porter avec autant d'assurance le titre de Maîtresses d'un Souverain, qu'une autre celui de femme d'honneur, ou qu'une femme destinée au vice le nom qui est dû à ses désordres. On fait dire (*a*) à une Comédienne, Maîtresse de Charles II. Roi d'Angleterre, & Rivale de la fameuse Duchesse de *Portsmouth*: » Cette Duchesse fait la » personne de qualité: elle dit que tout est son parent en France. Eh bien, puisqu'elle » est de si grande qualité, pourquoi s'est-elle faite P. Elle devroit mourir de honte: » pour moi c'est mon métier; je ne me pique pas d'autre chose.

Les Chinois qui veulent se marier, n'ont pas la liberté de consulter leur inclination. (*b*) On est obligé de s'en rapporter aux parens, ou à quelques vieilles femmes qui font le métier de *marieuses*, s'il est permis de parler ainsi, & qui sont paiées pour mentir. Il est rare qu'elles fassent une peinture naturelle de la personne qu'on recherche, & qu'on lui ordonne d'examiner. Les parens de la fille donnent toujours quelque chose à ces émissaires, pour flatter le portrait de la personne recherchée. Il est même de l'intérêt des parens & des entremetteuses, qu'on vante sa beauté, son adresse & son esprit; „ parce que les hommes achettent leurs femmes, „ & en donnent plus ou moins, comme de toutes les autres marchandises, selon „ leurs bonnes ou leurs mauvaises qualités. Le prix étant fait, on passe le contrat; » on délivre l'argent; on se prépare aux cérémonies du mariage. Le jour des nô» ces étant venu, on porte la fiancée dans une chaise magnifique, précédée de quel» ques instrumens de musique, & suivie des parens & des maris. La mariée n'em» porte pour dot que ses habits de nôces, quelques nipes & des meubles. L'Epoux » l'attend à sa porte: il ouvre lui-même la chaise, qui étoit exactement fermée; » l'aïant conduite dans une chambre, il la met entre les mains de plusieurs femmes » invitées à la cérémonie, qui passent ensemble tout le jour en festins & en diver» tissemens, de même que le mari avec ses amis.

Le P. *le Comte* ajoute, que les mariés ne sont pas toujours contens de leur sort; & il n'est pas difficile de le croire. Les femmes, que les parens ont vendues, ne peuvent plus se dédire: mais les maris trompés dans le marché qu'ils ont fait, ne portent pas toujours la complaisance si loin. " Il s'en est trouvé, dit-il, qui, après avoir ou» vert avec empressement la porte de la chaise pour recevoir leur Epouse, choqués » de sa figure, & de son air, l'ont refermée sur le champ, & ont renvoié avec la » fille, parens, amis, conviés, & toute la cérémonie, aimant mieux perdre leur ar» gent que de faire une méchante acquisition. "

Malgré ce que nous venons de dire, nous ne sçaurions nous empêcher de rapporter ce que nous dit sur cet article un autre Voïageur, venu long-tems après lui. Les particularités qu'il raconte, sont toutes nouvelles. Sont-elles exactes? ou du moins sont-elles généralement pratiquées à la Chine? Peut-être les usages varient-ils de Province en Province, & souvent même de Ville en Ville; c'est à quoi les Voïageurs font peu d'attention. Il leur suffit de donner quelque chose de neuf. A coup sur, cela fait vendre le livre, parce que ce n'est plus la vérité, c'est l'amusement qu'on cherche dans les voïages. Quoiqu'il en soit, voici le récit du Voïageur.

(*c*) » Les filles sont dotées par ceux qui les épousent; une partie de la dot est » paiée par l'Epoux futur, après la signature du contrat, & l'autre un peu avant la » célébration du mariage. Outre cette dot, l'Epoux fait aux parens de l'Epouse un » présent d'étofes de soie, de fruits, de vin, &c. Les deux Epoux ne se voient » que lorsque le mariage, qui ne se trame jamais que par des entremetteurs, est en» tiérement conclu de part & d'autre, & qu'il ne s'agit plus que de célébrer les nô» ces. Alors l'Epoux, après plusieurs cérémonies particuliéres, offre à son beau-pere

(*a*) Dans les Lettres de Mad. de Sevigné, Tome 2. Lett. 115.
(*b*) Le P. *le Comte*, ubi sup.
(*c*) Nouveau Voiage autour du Monde, par le *Gentil*.

» un canard fauvage, que les domeftiques du beau-pere portent fur le champ à l'E-
» poufe, comme un nouveau gage de l'amour de fon Epoux. Enfuite les deux
» parties font conduites l'une à l'autre pour la premiére fois: néanmoins un long voile
» dérobe encore aux yeux de l'Epoux la beauté, ou la laideur de l'Epoufe. Ils fe
» faluent l'un l'autre, & adorent à genoux le Ciel, la Terre & les Efprits. Puis fe fait
» dans la maifon du pere de l'Epoufe le repas nuptial. Elle léve alors fon voile, &
» falue fon mari, qui l'examine d'un regard curieux. Elle attend en tremblant le
» réfultat de cet examen, & cherche à lire dans les yeux de fon mari, fi elle lui
» plait ou non. Il la falue à fon tour; puis ils fe mettent à table tête à tête: mais
» auparavant l'Epoufe fait quatre génuflexions devant fon Mari, lequel en fait deux
» enfuite devant fon Epoufe. Cependant le pere de l'Epoux donne dans un autre en-
» droit de la maifon un grand repas à fes parens & à fes amis; la mere de l'Epoufe
» en donne un autre en même-tems à fes parentes & aux femmes des amis de fon
» Mari. Après ces repas l'Epoux & l'Epoufe font conduits le foir dans leur apparte-
» ment, fans que la mariée ait vû ce jour-là ni fon beau-pere, ni fa belle-mere.
» Mais le lendemain elle va les faluer en grande cérémonie; & ce jour-là ils don-
» nent un repas, dont elle fait tous les honneurs. Elle fert fa belle-mere à table, &
» mange fes reftes, pour montrer qu'elle n'eft point étrangére, mais fille de la maifon.
» L'ufage ne fouffre point qu'on donne des reftes aux domeftiques, même des Etran-
» gers qu'on invite.

» La célébration des nôces eft précédée de trois jours de trifteffe, pendant lefquels
» on s'abftient de toute forte de plaifirs. La raifon de cet ufage eft, qu'on regarde
» à la Chine le mariage des enfans, comme une image de la mort de leurs parens,
» parce qu'alors les enfans femblent en quelque maniére leur fuccéder par avance. Les
» amis du pere ne le félicitent point; & s'ils lui font des préfens, c'eft fans faire
» mention des nôces ".

(a) On dit auffi que les Chinois marient leurs enfans fort jeunes, & fans confentement des parties. Quelquefois même ils les engagent dès leur naiffance; & les enfans font obligés de tenir l'engagement lorfqu'ils font en âge.

Le *Gentil* dans fes Voïages, dit " que fort fouvent des amis, dont les femmes
» font enceintes, fe promettent très-férieufement, & d'une maniére folemnelle, d'unir
» par le mariage les enfans qui naitront, s'ils font de Sexes différens. Il ajoute que
» la folemnité de cette promeffe confifte à déchirer fa tunique, & à s'en donner réci-
» proquement une partie. Dès que le mariage eft projetté, les peres des Epoux jeû-
» nent, & font un facrifice domeftique aux Efprits de leurs Aieux."

L'achat & la vente des femmes fe fait plus communément chez le Peuple, que chez les perfonnes de diftinction. Ceux-ci s'affurent toujours d'une femme légitime, & choifie d'une maniére convenable à la dignité du mariage. Femmes achetées, Maitreffes, ou Concubines, tout cela paffe dans le ménage pour domeftiques de cette mere de famille. C'eft elle feule qui porte le titre de Mere; c'eft pour elle feule que les enfans iffus des autres femmes prennent le deuil. (b) Quelqu'un a dit, que toutes ces femmes fervantes font des enfans pour la Maitreffe du logis, comme les fervantes des anciens Patriarches: auffi celles-ci (c) laiffoient-elles accoucher ces fervantes fur leurs génoux. A la Chine ces Concubines fervent à procurer des héritiers; après quoi, fi bon lui femble, la Dame du logis met la Concubine à la porte. C'eft ainfi que *Sara* traita *Hagar*. L'Auteur Anglois ajoute dans fes Extraits de Voiages, qu'un pere de famille qui voit que la récolte eft trop abondante, & qui pourtant ne peut fe réfoudre à aliéner la proprieté des femmes qu'il s'eft acquife, ne fait pas difficulté de fe défaire de fes enfans, & de les vendre pour ferviteurs ou pour efclaves, comme nous vendons nos bêtes. Il eft vrai qu'on voit des peres qui les rachetent dans la fuite, quand ils fe trouvent en état pour cela, & qu'ils ont permiffion de reprendre ces enfans au prix qu'ils les ont vendus.

Il faut ajouter à cette coutume barbare l'expofition des enfans. Elle eft fréquente chez les Chinois. Quelquefois ils font pis encore: ils mettent à mort ces petits enfans, fur tout quand ce font des filles; & pour juftifier ces homicides, ils allé-guent un motif de tendreffe, qui, pour nous fervir des termes de l'original, eft bien cruel. C'eft la Métempfychofe, par laquelle, en épargnant aux enfans par cet acte de barbarie la peine d'entrer dans une vie miférable, il y a lieu de fe flater, difent-

(a) *Purchas*, Extraits de Voiages.
(b) *Dapper*, Recueil d'ambaffades à la Chine.
(c) *Genefe*, Cap. XXX. Peut-être ne faut-il pas prendre cette expreffion à la rigueur.

ils, que ces petits nouveaux nés passeront fort vite, & à point nommé dans le corps de quelques personnes riches & heureuses.

Il est fort ordinaire que celui qui recherche une fille, & qui l'obtient, donne au pere de la fille une somme d'argent selon ses moiens. (*a*) Dapper croit que cette coutume a donné lieu aux Voïageurs de débiter, que les Chinois achetoient leurs femmes. Il avoue pourtant qu'on ne livre pas la fille sans avoir l'argent. Quoiqu'il en soit, le pere de la fille est aussi tenu de lui donner une espéce de dot, comme des meubles & ce qu'il faut pour le ménage, de l'argent selon son pouvoir, quelques filles pour la servir ; ce qui fait une espéce d'équivalent de l'argent que le galant a donné au pere. Après tous ces préliminaires, qu'on peut appeller des fiançailles, le futur Epoux envoie quelques présens, des joiaux & autres choses à sa maitresse. Elle donne son nom. Les Astrologues cherchent dans les secrets de leur art le jour convenable à la nôce. La veille des nôces, on porte solemnellement & en plein jour tout ce que la mariée reçoit de la maison paternelle. Enfin le jour même de la nôce, l'Epoux va à la rencontre de son Epouse, que l'on porte dans une espéce de litiére. Dans quelques Provinces Méridionales, l'Epoux envoie le soir à son Epouse une chaise qui s'ouvre par dehors. Cette chaise est suivie des parens & des amis, tous armés de lanternes & de flambeaux. Dans toutes ces cérémonies il est assez singulier (*b*) qu'après la séparation de la mariée & de sa mere, on enferme la premiére dans la chaise, dont on prend la clef que l'on envoie à la mere du marié. Lorsque la mariée est arrivée au logis de son futur Epoux, cette mere ouvre la chaise, & présente la fille à son fils. (*c*) *Dapper* rapporte encore, que d'aussi loin que les Prêtres voient venir la mariée, ils lui montrent des demi-Lunes d'or, qui sont des présens qu'ils lui font, & qu'ils accompagnent d'un formulaire de bénédictions, qui se réduit à peu près à souhaiter *que son amour ne change pas comme la Lune*. Les Chinois ajoutent beaucoup de foi à ces bagatelles, & se persuadent qu'en les gardant, ils peuvent fixer leurs femmes. Ils sont heureux de le croire ainsi. Après cela les deux conjoints se présentent dans une Pagode devant les images de leurs Ancêtres, & leur rendent quelques hommages religieux, d'où ils passent dans une sale, pour rendre l'un & l'autre à leurs peres, ceux ausquels les devoirs du sang les obligent. Ensuite la nouvelle Mariée est conduite par sa belle-mere & ses domestiques à l'appartement qui lui a été destiné, pour y vivre hors des atteintes de tout autre homme que de son mari. Pour se délasser dans cette retraite on lui laisse, dit le Compilateur Hollandois, le plaisir de s'amuser avec des petits chiens & des oiseaux. A juger par le récit des Voiageurs, les Chinois font pratiquer exactement à leurs femmes toutes les maximes (*d*) qu'*Arnolphe* dictoit à *Agnès* dans *Moliére*: mais si les passions parlent & agissent par tout de même, il ne faut pas douter que la jalousie des Chinois en prenant les précautions d'*Arnolphe*, ne soit dupée par les *Agnès* de leur Pais. On rapporte dans les Relations diverses autres particularités de ces Cérémonies Nuptiales : mais comme l'une y contredit souvent l'autre, nous nous contenterons d'avoir rapporté ce qui se trouve de plus remarquable dans ces coutumes, sans nous amuser à concilier les contradictions que les Voïageurs ont causées, en confondant souvent les usages de differentes Provinces.

On assure que l'Empereur de la *Chine* fait examiner à toute rigueur, & par des vieilles Matrones que l'age a rendu expertes, celle qu'il veut choisir pour en faire son Epouse. Il ne suffit pas qu'elle soit très-jeune, vertueuse, spirituelle, extérieurement parfaite de corps. Les vieilles examinatrices vérifient ce qu'il y a de plus caché ; ne laissent échapper ni tache, ni sein. Après un inventaire exact des perfections ou des défauts de la jeune fille, elles la font encore courir à perte d'haleine, pour mieux s'assurer de la bonne ou de la mauvaise odeur de sa sueur ; & l'on peut croire que cette sueur doit être au moins d'une odeur passable, pour pouvoir permettre à la fille de devenir femme du Monarque.

(*e*) La maniére de donner un Epoux à une Princesse du sang Roial n'est pas moins singuliére. Quand il s'agit de la marier, on choisit une douzaine de jeunes hommes de l'age de dix-huit à vingt-ans, & qui avec les qualités qui accompagnent naturellement cet âge, paroissent encore d'une vigueur à toute épreuve. On les conduit au Palais, dans un lieu où la Princesse, qui est cachée, peut les voir & les examiner

(*a*) *Ambassades*, &c. ubi sup.
(*b*) *Dapper*, ubi sup.
(*c*) *Ambassades*, &c. ubi sup.
(*d*) *Moliére* dans l'*Ecole des femmes*.
(*e*) *Dapper*, ubi sup.

à l'oisir sans être vue, ni déconcertée dans son examen. Elle en choisit deux qu'elle fait présenter à l'Empereur ; & S. M. a la bonté d'en nommer un des deux pour être son gendre. C'est donc en ce Païs-là, qu'un jeune homme taillé d'une certaine maniére, & dont l'air & la physionomie marquent des facultés peu communes, peut s'entretenir dans les plus hautes espérances. On ne nous dit pas si les Dames Romaines, *excellentes connoissenses*, selon *Pétrone* & *Juvenal*, se donnoient aussi la liberté d'examiner la carrure & la physionomie de leurs galans, ou si elles avoient trouvé quelque moien qui pût suppléer à l'usage établi pour les Princesses Chinoises. Nous sçavons en gros que les Romaines choisissoient bien, & qu'elles paioient encore mieux. (*a*) Les testamens & les legs s'acquéroient à ce prix-là : mais à tout prendre, le droit des Princesses Chinoises ne sçauroit bien se comparer à ce que les Romains pratiquoient ; chacun a ses usages particuliers.

» Les Chinois, dit-on aussi, (*b*) ne peuvent se marier dans le tems qu'ils portent » le deuil de leurs peres & de leurs meres ; & quand un deuil imprévû survient, » ce deuil rompt toute sorte d'engagement : ensorte qu'un homme fiancé, qui perd » pere ou mere, ne peut épouser sa fiancée qu'après que le deuil est fini. Ce deuil » est cause que souvent après que le corps du défunt a été inhumé, ce qui ne se » fait que plusieurs mois ( & quelquefois bien plus long-tems ) après le deuil, les » parens du fiancé donnent à la fille par écrit une entiére liberté de se marier avec » un autre. Ordinairement les parens de la fille ne prennent point de nouveaux » engagemens, que le tems du deuil ne soit expiré. Alors ils écrivent à leur tour » une lettre au jeune homme, & l'invitent à reprendre ses premiéres chaines. S'il » refuse la proposition, la fille reste libre ; & cette Loi oblige également les deux » Sexes. La bienséance va si loin, que l'on ne peut même se marier sans crime, » lorsqu'on a quelque proche parent en prison ; & qui viole cette Loi, est puni com» me on punit un enfant dénaturé ".

Il est permis aux Veuves de se remarier. (*c*) Cependant des femmes d'honneur, quelques jeunes & fraiches qu'elles soient, n'osent guéres passer aux secondes nôces. Pour témoignage de leur vertu, elles doivent vivre dans la retraite chez leur beau-pere, & sous le joug du célibat. Triste point d'honneur, qui étouffe la voix & les sentimens de la nature dans une veuve toute pleine de bonne volonté pour elle ! On dit encore, qu'il est rare qu'une fille épouse un veuf. Le Pere *d'Entrecolles* dit positivement (*d*) » que c'est la coutume que les Veuves, quand elles sont de qualité, » passent le reste de leurs jours dans le veuvage ; & c'est une marque du respect » qu'elles conservent pour la mémoire de leur mari défunt. Il n'en est pas de mê» me des personnes d'une condition médiocre. Les parens, qui veulent retirer une » partie de l'argent qu'elle a couté au premier mari, la forcent malgré elle de se rema» rier. Souvent même le mari est arrêté, & l'argent livré, sans qu'elle en ait la » moindre connoissance. Si elle a une fille, & qu'elle soit encore à la mamelle, » elle entre dans le marché de la mere. Il n'y a qu'un moien pour une Veuve de se » délivrer de cette oppression ; c'est qu'elle ait de quoi subsister, & qu'elle se fasse » *Bonzesse* : mais cette condition est fort décriée, & elle ne peut guéres l'embrasser » sans se déshonorer ".

En cas d'adultére, il est permis aux maris de répudier leurs femmes, même de les vendre à qui il leur plait, & d'en acheter d'autres : mais il n'est pas permis de vendre sa femme sans raison ; & si l'on est assez hardi pour cela, l'acheteur & le vendeur sont sévérement punis, sans que pourtant le premier mari soit obligé de la reprendre.

Un usage singulier, & qui fait une grande exception à cette violente jalousie que l'on attribue aux Chinois, est celui de se marier pour être mari commode. » Il se » trouve, dit le P. le Comte, des maris assez complaisans pour permettre à leurs » femmes les derniers crimes. Ils se marient même à cette condition ; & ceux qui » sont de cette communauté, ( car il y en a une à la Chine ) n'ont point droit » d'empêcher les gens de mauvaise vie de fréquenter leur maison, & d'abuser de la » facilité ou de la passion dereglée de leurs femmes ". Le Jésuite ajoute, » que » ces familles sont en abomination parmi les Chinois, & qu'elles passent tellement

» pour

(*a*) *Cum te summoveant qui testamenta merentur Noctibus, &c.* Juvenal, Sat. I.
(*b*) Le *Gentil*, Tome II. de ses *Voiages*.
(*c*) *Dapper*, ubi sup.
(*d*) Voiez sa Lettre au Pere de *Broissia* dans le XIII. *Recueil des Lettres édifiantes & curieuses*.

» pour infames, que leurs enfans, quelque mérite & quelque capacité qu'ils aient, » ne peuvent jamais aspirer aux dégrés, ni entrer dans un aucun emploi honorable ".

## *De l'*Education *des* Enfans.

QUAND une femme grosse approche du terme, elle en vâ rendre compte à ses Ancêtres, & on lui fit cette Oraison : » Une telle doit accoucher bientôt ; » elle vient vous en rendre compte, ô nobles Esprits ! Nous vous prions de l'ai» der, & de lui donner un heureux accouchement ". Deux mois après que l'enfant est venu au monde, l'accouchée retourne à la Pagode avec son enfant ; le présente aux Ancêtres, & les remercie de ce qu'ils l'ont conservé. Au bout de l'année on retourne à ces Ancêtres, pour leur demander qu'ils le fassent croitre.

(*a*) Lorsque l'enfant est en état de passer dans les mains des Maîtres, celui qui doit prendre soin de ses études lui change son nom, & lui en donne un qu'il porte seulement à l'école, & parmi ses condisciples. A l'âge de quinze ans, on lui donne le bonnet ou le chapeau. Cette cérémonie met l'enfant au rang des hommes, comme chez les anciens Romains la robe virile. Le Rituel des Chinois ordonne une priére pour ce jeune homme, par laquelle il demande à ses Ancêtres, qu'ils le défendent, qu'ils l'assistent dans ses besoins, & qu'ils le conduisent à l'âge d'homme parfait. On récite une semblable priére pour une fille qui est devenue nubile, & pour celle qui est à la veille de passer de l'état de fille à celui de femme. De même le jeune homme, qui va faire sa premiére expédition sur les terres de l'Hymen, est recommandé aux Ancêtres par une priére convenable. (*b*) Un homme de considération lui change une seconde fois son nom ; & c'est par ce nom que tout le monde doit l'appeller, excepté ses domestiques & ses inférieurs. Enfin quand un homme est parvenu à l'âge mûr, on lui donne un troisiéme nom, qui est le plus honorable de tous. C'est le *grand nom* : chacun l'appelle de ce nom, excepté ses parens & ceux qui sont plus âgés que lui, qui ont le privilége de le nommer par le second de ses noms. Quand quelqu'un se fait d'une Secte, celui qui reçoit sa profession, & qui est comme son parein, lui donne le nom *Religieux*. Voilà qui suffit pour les noms.

L'éducation des enfans, & la soumission qu'ils doivent à leurs parens a quelque chose de plus intéressant.

» Le premier principe de la Morale Chinoise, (*c*) dit le P. le Comte, recom» mande aux enfans un amour, une complaisance, un respect pour les peres, que » ni le mauvais traitement, ni l'âge avancé, ni le rang supérieur qu'on pourroit avoir » acquis, ne puissent jamais altérer. Il n'y a point de soumission, point d'obéissance » que les parens ne puissent exiger de leurs enfans. Ces enfans sont obligés de les » nourrir toute leur vie, & après leur mort de les pleurer continuellement. Ils se » prosternent mille fois devant leurs corps ; ils leur offrent des viandes, comme s'ils » étoient en vie ; ils les enterrent avec une pompe & des dépenses excessives ; ils » vont réguliérement verser des larmes sur leurs tombeaux ; ils honorent leurs ta» bleaux par des offrandes. Les Rois mêmes ne se dispensent point de ce devoir ; » & si un pere est honoré comme une Divinité après sa mort, il est obéi comme un » Roi durant sa vie dans sa famille, qu'il gouverne avec un pouvoir despotique, » maitre absolu non-seulement de ses biens, mais encore de ses Concubines & de » ses enfans, dont il dispose avec une entiére liberté. Si un pere accuse son fils de » quelque faute devant le Mandarin, il n'a pas besoin d'autre preuve. On suppose » toujours qu'il a raison, & qu'un enfant est coupable dès qu'un pere n'est pas con» tent ". Cette autorité excessive peut donner lieu quelquefois à des actions inhumaines. Les Chinois la justifient en disant, que personne ne connoit mieux un enfant que celui qui lui a donné la vie, qui l'a formé, qui l'a élevé. Le commencement du raisonnement est faux. C'est comme un coup de hazard qui crée le corps ; c'est un secret impénetrable. (*d*) Comment un pere connoitroit-il l'ame, qu'une

(*a*) *Purchas*, Extraits de Voiages.

(*b*) *Purchas*, Ibid.

(*c*) Le P. *le Comte*, Mémoires de la Chine, Tome II.

(*d*) L'Auteur Hollandois paroit dans sa réflexion confondre une connoissance morale, avec une connoissance physique, de laquelle il ne s'agit nullement dans le raisonnement des Chinois ; & il sera toujours vrai de dire, qu'un pere, & ceux qui ont pris soin de l'éducation d'un enfant, doivent mieux le connoitre que les Etrangers.

main supérieure conduit & établit dans ce corps ? Ils supposent encore, que la tendresse paternelle ne permettra jamais de condamner un enfant, ni de le traiter avec dureté, s'il ne le mérite. Si on leur allégue l'antipathie qu'on voit à des peres & à des meres pour leurs enfans, ils disent qu'un enfant doit se les réconcilier par la complaisance, par la douceur & par des services réïterés. » Après tout, disent-ils encore, il n'est point d'antipathie qui puisse arracher tout à fait l'amour paternel » du cœur d'un homme, si elle n'est irritée par la révolte ou par une conduite déréglée ".

(a) Lorsqu'un enfant se rebelle contre son pere, par des injures ou autrement, ou si même il porte le crime jusqu'au parricide, la Province où ce crime a été commis, en est allarmée. L'Empire lui-même devient le Juge du coupable. » On » dépose les Mandarins de la Ville, qui ont si mal instruit cet enfant dénaturé. » On châtie sévérement ses proches, pour avoir été si négligens à le reprendre ; » car on suppose qu'un si méchant naturel s'étoit déja manifesté en d'autres occa- » sions. Il n'est point d'assez grand suplice, pour punir ce parricide. On le coupe » en mille piéces ; on le brule ; on détruit sa maison jusqu'aux fondemens ; on ren- » verse celles de ses voisins ; & on dresse par tout des monumens, pour conserver » la mémoire de cet horrible excès ". Chez les anciens Romains le supplice du parricide étoit des plus extraordinaires. On sçait qu'on l'enfermoit dans un sac avec divers animaux, qui étoient une espéce de symbole de son crime ; par exemple, la vipere, qui à ce qu'on rapporte, tue sa mere en venant au monde. Enfermé ainsi on le jettoit dans la mer ; & de cette maniére on le privoit tout à coup de la lumiére & des biens de la nature, dont son pere & sa mere lui avoient donné la faculté de jouir, en lui donnant la naissance. Il paroit par les anciens Auteurs, que ce genre de supplice n'a pas été toujours pratiqué de la même maniére. Du tems du Jurisconsulte *Paul*, qui vivoit sous l'Empereur *Antonin*, on bruloit vif le parricide, & on l'exposoit aux bêtes féroces. Nous remarquerons en passant, que la peine du *sac de cuir* (*Culleus*) dans lequel on enfermoit le parricide pour le jetter dans la mer, est encore en usage en Espagne. Ailleurs on le rompt vif.

Les Chinois mettent au rang des malheurs, d'être privé d'enfans ; car, disent-ils, *Qui nous aidera dans nos besoins? Qui prendra soin de nous dans notre vieillesse ? & nous rendra les derniers devoirs après notre mort ? Les Etrangers ne nous assisteront pas comme des enfans qui nous appartiennent.*

Il seroit inutile de s'étendre sur le respect que les Chinois doivent à tous leurs Supérieurs, comme le Peuple aux (b) Mandarins, les domestiques aux maitres, les disciples à leurs Précepteurs, &c. Les égards que les égaux ont les uns pour les autres, ne sont pas moins remarquables. C'est la suite d'un principe de leur Morale, » qu'il importe infiniment d'entretenir parmi les Peuples la civilité, la modestie, » & une politesse qui soit capable de leur inspirer la douceur. Ils croient que la » férocité trouble les Etats ; que les personnes emportées qui ne ménagent, qui ne » respectent personne, sont portées à la révolte, & qu'au contraire ceux qui sçavent » souffrir, étouffer, dissimuler un ressentiment, avoir égard à la subordination que » l'âge, la qualité, le mérite ont établie, ne sortent jamais de leur devoir qu'avec » une espéce de violence ". (c) Tous ces raisonnemens ne sont pas exactement justes. Outre que les déguisemens & une dissimulation criminelle sont souvent les suites de ces égards, & qu'il s'en voit des exemples dans l'Histoire de la Chine, comme dans toutes les Histoires du Monde, il y a des Peuples brusques & fiers, incapables d'égard pour la subordination, qui font peu de cas de cette affabilité si capable de toucher les cœurs, & dont l'origine est souvent due à une délicatesse de sentimens peu commune : il y a, dis-je, des Peuples de ce caractére, qui cependant vivent fort tranquillement, sans exciter des brouilleries, & sans inquiéter personne, en un mot sans s'émouvoir, que lorsqu'il paroit qu'on en veut à leur bourse, ou à

(a) Le P. *le Comte*, ubi sup. On voit dans l'*Exode*, Ch. 21. que par les Loix de *Moïse*, non-seulement on faisoit mourir le parricide, mais même celui qui frappoit son pere ou sa mere, ou qui les maudissoit.

(b) Voiez le P. *le Comte*, Mémoires de la Chine, Tome II. La description que cet Auteur donne des honneurs que le Peuple rend aux *Mandarins*, est assez plaisante.

(c) On ne doit pas trop insister sur les objections que l'on fait ici. Il y a d'ailleurs une extreme difference entre la politesse Chinoise & celle de nos François, dont les manieres libres & aisées ne vont gueres sans l'affabilité ; au lieu que la politesse Chinoise est représentée comme extremement génante.

leur liberté. Il y en a d'autres, à qui la politesse & l'affabilité sont presque naturelles, & qui souvent ménagent leurs inférieurs avec autant de civilité, que s'ils étoient leurs égaux. Cependant on sçait assez combien ils sont inconstans dans leurs égards, même envers leurs Superieurs. Si comme les Insulaires leurs voisins, ils ne font pas des cabales contre le Gouvernement, au moins se consolent-ils, en distillant leur humeur peu endurante dans des Vaudevilles & des Chansons.

Nous allons finir ce détail, qui concerne l'éducation & la politesse, par quelques particularités prises du P. le Comte. » Dès qu'on destine un enfant aux sciences, » on lui donne un Maitre ; & quand cet enfant a fait des progrès considérables, on » le présente à un Mandarin ordinaire pour être examiné. S'il a la main bonne, » & qu'il forme bien les caractéres, ( c'est par cette étude que l'on commence ) » il est admis parmi ceux qui peuvent s'appliquer à l'intelligence des livres, & aspi- » rer ensuite aux dégrés ; ces dégrés répondent à ceux de Maitre ès Arts, de Ba- » chelier & de Docteur. Comme la fortune des Chinois dépend de leur capacité, » toute la vie est emploiée à l'étude ", & ces études excitent une telle émulation chez les Chinois, qu'on en voit souvent qui (*a*) se tuent à force d'étudier ; tant est grande cette débauche d'esprit, qui après tout n'est due qu'à une envie excessive de s'avancer dans sa Patrie.

» Les examens sont très-rigoureux. Les principaux Mandarins des Provinces font » les Maitres ès Arts. La Cour envoie un Commissaire pour assister aux examens » des Bacheliers ". En Europe nos Cours ont bien autre chose à faire : elles ne s'embarassent guéres d'une *pédanterie* de cette nature. Elles veulent bien ignorer, que ce feroit leur présence qui encourageroit la jeunesse à se perfectionner dans les Sciences. Il faut pourtant rendre justice au bon goût de notre Noblesse. Elle daigne si peu l'honneur d'entrer dans une Académie, qu'il en est une chez nous où l'on trouve des Ministres d'Etat, des Prélats & des Ducs & Pairs, qui ont tout le mérite Académique.

» Dès que les Docteurs sont nommés, on les présente à l'Empereur. Il donne » aux trois premiers des couronnes de fleurs ", comme on en donnoit autrefois aux Poëtes en (*b*) Italie & en Allemagne : mais on ne nous apprend pas que ces derniers *Poetæ Laureati* en soient jamais devenus plus riches. Le (*c*) Laurier est à si bon marché, que les Princes veulent bien le donner, sans s'engager à rien davantage. Il n'en est pas ainsi à la Chine. » Un Docteur y est toujours riche, parce qu'il re- » çoit de ses parens & de ses amis une infinité de présens. Tout le monde espére » avec le tems profiter de sa faveur ". Et comme il n'est pas permis à ceux que la Science a conduits aux premiéres Dignités de se relacher, ou d'abandonner leurs études, » ils sont obligés très-souvent de comparoitre aux examens, où on les cha- » tie sévérement, s'ils oublient leurs leçons ". Ici la misére étouffe l'esprit. Les études de Collége conduisent les gens tout droit *au petit collet*. L'Abbé fait & dédie des Livres. C'est la grande ressource de nos beaux Esprits. Ils vivent du petit revenu que leur produisent ces études précoces, soutenues de leur présomtion. Ils inventent des projets, & les font paier aux Libraires, qui très-souvent ne voient jamais éclorre l'ouvrage. Encore si par égard l'Auteur dédioit quelque fruit indigeste de son esprit à ses dupes ; peut-être se consoleroit-on de la perte de son argent. Mais venons aux Cérémonies funébres, qui sont en usage à la Chine.

## Cérémonies *Funébres des* Chinois.

CHEZ ces Peuples le deuil ordinaire est de trois ans ; & pendant ce tems-là on ne peut exercer aucune Charge publique. » Un Mandarin est obligé d'abandonner sa Charge, » & un Ministre d'Etat son emploi, pour se retirer en sa maison, & pour donner tout » ce tems à sa douleur. (*d*) On change d'appartement & de meubles ; on ne doit » s'asseoir que sur un petit siége de bois. Les alimens sont grossiers ; on n'use

(*a*) *Purchas*, Extraits de Voiages.

(*b*) Cela se pratique encore aujourd'hui, mais assez rarement.

(*c*) Ménard, *qui fit des Vers si bons,*
*Eut du Laurier pour récompense.*
*O siécle maudit, quand j'y pense!*
*On en donne autant aux jambons.*

(*d*) *Hist. de la Chine*, par le P. *Martini*.

» que de légumes. L urs habits sont faits d'une toile grossiére ; & ils ne couchent » que dans de méchants lits. Ils se servent même en ce tems-là de paroles & d'ex- » pressions convenables à leur douleur ". Celle que nous témoignons en cette occasion n'en approche pas. Mais aussi nous puisons des motifs de consolation dans la Religion ; & c'est ce qui manque aux Chinois, qui n'ont que des doutes & des incertitudes à débiter sur l'état de leurs parens en l'autre monde. Cependant il faut remarquer, que comme tout dégénere en mode chez les Européens, si elle avoit jugé à propos d'établir des usages pareils à ceux des Chinois, il n'y auroit Religion qui tint, nous les aurions suivis fort tranquillement.

Dans le deuil, les Chinois quittent le jaune & l bleu, qui sont chez eux des couleurs gaies, & ne s'habillent que de blanc, couleur destinée de tout tems à la tristesse. Depuis les Princes jusqu'au dernier artisan, nul, au rapport du P. le Comte, n'ose porter des habits d'une autre couleur ; & ordinairement ils se ceignent le corps d'une corde. Le deuil pour les autres parens dure plus ou moins, selon la proximité. En cela les régles Chinoises & les notres sont les mêmes. L'usage & la bienséance étouffent les véritables sentimens ; il faut se soumettre à cet usage à la Chine comme en Europe : mais il arrive enfin, qu'en ce Païs-là, comme en celui-ci, la joie échappe quelquefois. » Les Chinois, dit le Pere le Comte, affectent au » commencement un air négligé : la douleur paroit peinte dans leur extérieur. Dans » la suite on leur voit reprendre leur air naturel ; & l'on en voit souvent rire, qui » un moment auparavant pleuroient sur le tombeau de leurs peres ". Rien n'est plus vrai que nous nous devons les uns aux autres ces effets de la bienséance, ausquels le cœur prend quelquefois si peu de part. Une preuve de cela est, que ceux même qui censurent le déguisement, se trouvent choqués, lorsqu'ils ne rencontrent pas l'extérieur convenable. A peine un Misantrope oseroit-il demander d'ou vient qu'il faut que tout soit égal, & que le noir se porte pendant plusieurs mois pour des personnes dont on ne se soucioit pas, avec autant de régularité, que pour celles que l'on regrettera encore intérieurement plusieurs années après les avoir perdues. Un Philosophe Chinois soutint autrefois, qu'il ne devoit y avoir parmi les hommes qu'un seul amour tellement égal, qu'on n'aimât pas plus son pere & sa mere & ses parens, que tous les autres hommes, qui ne leur devoient céder qu'un certain droit de primauté : mais les Chinois ont regardé ce sentiment comme une hérésie.

Toutes les Cérémonies de ce Peuple si ponctuel, si régulier dans ses usages, se trouvent dans un Rituel dressé exprès. Nos Ecclésiastiques sçavent par expérience, qu'un long détail de cérémonies est une espéce d'étude. Du moins faudroit-il une mémoire fort étendue pour les retenir, & sur-tout un esprit aussi attentif que celui d'un Géometre. Nous éviterons d'ennuier nos Lecteurs, en suivant la scrupuleuse exactitude d'un Compilateur à gages. Il faut seulement leur présenter les usages les plus singuliers.

D'abord nous remarquerons un sentiment de reconnoissance, qui fait honneur aux Chinois. (a) Ils fondent le deuil long & douloureux, qu'ils témoignent à leurs peres & meres, sur le soin particulier que ceux-ci sont obligés de prendre pour leurs enfans dans les trois premiéres années de leur vie. » C'est pour cela, disent les » Chinois, que nous emploions autant de tems à les pleurer, afin de reconnoitre la » peine & l'embarras que nous leur avons causé dans ce premier tems de notre en- » fance ".

Les Chinois, continue le P. Martini, font consister une partie de leur bonheur, à s'assurer d'un bois très-dur, & très-solide pour se faire des cercueils ; & les gens riches achettent pour eux & pour leurs parens des ais d'un bois incorruptible, qui leur coute jusqu'à deux mille écus. Ils font cette dépense de fort bonne heure, afin d'avoir long-tems chez eux la vue de leur derniére demeure. Ne doutons pas cependant, qu'il n'y ait beaucoup de vanité dans cet usage, & qu'il ne faille le peser au même poids qu'ont mérité les affectations de ceux qui promenoient leur cercueil avec eux, qui faisoient mettre la tête ou le crane d'un mort à leur chevet, ou qui se faisoient annoncer tous les matins *qu'ils étoient mortels*. A la dépense de la matiére il faut ajouter les parfums, les fleurs, les cierges, les étoffes précieuses, les pa- piers

(a) *Histoire de la Chine*, par le P. *Martini*.

piers peints, les joueurs d'Instrumens, les pleureuses, &c. Tous les parens & tous les amis sont aussi invités à venir pleurer autour du cercueil, & à sacrifier aux morts pour lesquels on s'intéresse. Les enfans gardent chez eux des années entiéres les corps de leurs peres, enfermés dans ces cercueils précieux, qu'on a soin d'enduire d'un vernis durable, afin qu'il ne s'exhale aucune mauvaise odeur de ces cadavres ; & c'est pendant ce tems-là qu'on présente à manger & à boire à ses parens, comme s'ils étoient en vie. Il y avoit quelque chose de pareil chez les Grecs & chez les Romains, sur-tout dans (*a*) les Sacrifices & les Libations que les Grecs faisoient pour évoquer les ames des morts, lorsqu'on vouloit les questionner sur l'avenir, ou leur demander quelqu'autre grace. Mais on doit convenir, que les uns & les autres étoient fort inferieurs aux Chinois dans ces pratiques. Du reste on auroit grand tort de condamner ceux-ci comme coupables d'extravagance, (*b*) en supposant qu'ils ne croient pas, comme les premiers, l'immortalité de l'ame. L'opinion de la Métempsychose, & les priéres du Rituel Chinois prouvent le contraire. Il est vrai que leurs idées sur cette immortalité sont confuses, comme l'étoient aussi celles de la plûpart des anciens Païens.

Dans le moment qu'un agonisant expire, un parent ou un ami prend la robe du mourant ; monte sur le toit de la maison ; & se tournant vers le Nord, appelle trois fois à grands cris l'ame du défunt. Ces cris s'adressent au Ciel, à la Terre, & à la moienne region de l'air. Après cela il replie la robe du défunt, & va se tourner vers le Midi. Ensuite il déplie cette robe, & l'etend sur le mort, qui reste trois jours en cet état, pour attendre que son ame soit de retour. Les mêmes choses se pratiquent hors de la Ville pour un mort qui a été tué. Passons à un autre usage.

(*c*) Quand un Chinois est mort, la coutume veut qu'on dresse un autel dans un des appartemens de la maison, qui d'ordinaire est tendu de blanc. On met une image du défunt sur cet autel, avec tous les ornemens dont nous venons de parler, & le corps est derriére dans son cercueil. Tous ceux qui viennent pour témoigner leur affliction, ou faire les complimens de condoléance, font quatre génuflexions devant cette image, se prosternent & même baissent la tête jusqu'à terre : mais avant ces hommages, ils lui offrent des parfums. C'est la Cérémonie que les Chinois nomment *Tiao*. Les enfans du défunt, s'il en a, sont à côté du cercueil en habits de deuil ; ses femmes & ses parentes pleurent avec les pleureuses derriére un rideau qui les cache. N'oublions pas que, selon les Rituels Chinois, dès qu'on a mis le corps du défunt dans le cercueil, il faut lui mettre dans la bouche du blé, & du ris, même de l'or & de l'argent, selon que la condition du mort peut le permettre. On met aussi dans de petits sacs, aux quatre coins du cercueil, des ongles & des ciseaux pour les couper. Avant que les Tartares eussent ordonné expressément aux Chinois de se couper les cheveux, ils en mettoient auprès de leurs morts avec des peignes. On trouve au contraire que quelques Peuples de l'Antiquité rasoient leurs morts ; & peut-être cet usage n'etoit-il pas moins (*d*) bizarre que l'usage des Chinois. Rien ne se rapporte mieux à ce dernier, que la pratique funebre dont il est parlé dans *Homere*. (*e*) Ceux qui s'intéressoient pour un mort, se rasoient la tête, & couvroient ce mort de leurs cheveux ; (*f*) souvent même on lui faisoit un sacrifice de sa chévelure. Nous nous garderons bien de presser la comparaison de ces deux coutumes.

Le jour des funérailles, tous les parens & tous les amis s'assemblent, comme en Europe, dans la maison du mort en habits de deuil. Ils forment tous ensemble avec les Prêtres, &c. le Convoi funebre. On y voit des images d'hommes, de femmes, d'Eléphans, de Tigres, &c. Tout cela doit être brulé pour le mort. Les Prêtres, & ceux qui sont gagés pour réciter des priéres en faveur du défunt, ou à son honneur, marchent ensuite. (*g*) A la tête paroissent des gens, qui portent sur les épau-

(*a*) Voiez ce qu'a recueilli *Feithius* sur cette matiere. *Antiquit. Homer.* L. I.

(*b*) Voiez les *Dissertations de l'Abbé* Renaudot *sur les Sciences des Chinois*, à la suite des *Anciennes Relations des Indes*.

(*c*) Tiré de *Dapper* & autres.

(*d*) Il pouvoit être fondé sur la propreté. L'experience a appris, que la barbe, les ongles & les cheveux croissent aux morts.

(*e*) *Iliade d'Homére*, L. 23.

(*f*) *Feith. Antiquit. Homer.* Lib. I.

(*g*) *Dapper*, *Recueil d'Ambassades*.

les des encenfoirs de cuivre raifonnablement grands, puifqu'ils les portent de cette maniére. Les enfans du mort fuivent immédiatement fon cercueil. Ils marchent à pied, appuiés fur un bâton ; ce qui eft une marque de triftefle, du moins une marque extérieure. Il ne faut pas s'imaginer que le cœur foit toujours & fans exception de concert avec l'appareil du deuil. Ces hommes étant revêtus de la même humanité que nous, le font aufli des mêmes paflions. Tel a perdu fon pere, qui enterre fa douleur avec lui : mais nous avons deja cité un Jéfuite habile & eclairé fur l'hypocrifie de la triftefle Chinoife. Après les enfans viennent les femmes dans une chaife couverte, & les parentes du défunt. Beaucoup de Cérémonies accompagnent cette marche. Nous remarquerons feulement, qu'elle fe fait au bruit des Tymbales, des Tambours, des Flutes, & de quelques autres Inftrumens. Lorf que le cercueil a avancé environ une trentaine de pas, on y jette une certaine quantité de terre rouge : on ne nous apprend pas la raifon de cet ufage.

Chaque famille a fon Tombeau particulier fur une colline, ou tout auprès. Ces Tombeaux font ornés de figures, & d'ornemens femblables à ce que l'on porte aux convois. Ils ont aufli comme nous, l'ufage des Infcriptions & des Epitaphes. C'eft fur ces Tombeaux que l'on s'aflemble tous les ans au mois de (*a*) Mai, & que l'on facrifie aux défunts, après avoir arraché les herbes & les broflailles qui environnent le Tombeau. C'eft-là un de ces cultes, qu'une partie des Miflionnaires a repréfenté comme purement civils, & l'autre comme Idolâtres & fuperftitieux. Quoiqu'il en foit, dans ces mêmes lieux, où font les Tombeaux, les Chinois offrent des facrifices à certains Efprits particuliers, qu'ils croient dominer dans les Cieux. Ils leur rendent graces, pour les bienfaits dont les morts de ces Sépulchres leur font redevables, & les prient de continuer à les aflifter. Selon le Rituel Chinois, ces facrifices, & ceux que l'on fait aux parens morts, ne peuvent être offerts que par les enfans légitimes.

(*b*) Le terrain des Sépulchres eft fort cher. Il l'eft aufli en Europe : fans parler de l'attirail de nos Cérémonies funébres, par lefquelles fouvent, fous prétexte d'honorer les morts, les vivans contentent leur vanité. Les Chinois font bâtir des maifons auprès de leurs tombes ; & ces maifons font ordinairement ornées de Cyprès. Tout cela couteroit moins, fi quelque Bonze ou quelque Devin n'en faifoit monter la valeur à fa fantaifie. Lorfqu'un perfonnage de ce poids s'eft avifé de trouver le terrain heureux, il n'y a plus de prix. Quoique généralement on donne, comme chez nous, des cercueils aux morts, il y a des Provinces où on les brule. Les pauvres les brulent aufli, faute de moiens pour acheter des cercueils. Cependant on leur accorde des cimetiéres où ils font enfévelis comme chez nous & chez les anciens Romains, fans aucune diftinction. Les Eunuques enchériflent, à ce qu'on aflure, fur tous les autres Chinois ; ils font des dépenfes exceflives en bois rare & précieux ; & leurs Tombeaux font des Palais fouterrains.

Finiflons par quelques ufages qui ne doivent pas être oubliés. (*c*) Quelquefois les parens du mourant le font porter, avant qu'il acheve d'expirer, dans une Sale, qui eft apparemment le lieu que des (*d*) Ecrivains ont nommé *Sale des Ancêtres*. *Purchas* rapporte fur la foi des Auteurs dont il fait l'extrait, que quand un malade eft abandonné, on lui préfente l'image du Diable, tenant le Soleil dans fa main droite & un poignard dans la gauche : on l'exhorte à fixer fes regards fur cette image, afin qu'il fe puiffe faire un fidéle ami du Diable dans l'autre monde. Une autre coutume, qui peut-être n'eft pas générale, eft qu'à la mort d'un pere, le fils aîné doit ôter fon bonnet, fe préfenter les cheveux épars devant ce pere agonifant, déchirer les rideaux ou les couvertures du lit, & en jetter les lambeaux fur le défunt.

Les femmes lavent les corps des femmes, & les hommes ceux des hommes. Après cette ablution, on enveloppe le mort dans de la toile de coton, ou dans une piéce d'étoffe de foie. Auprès du mort on met ou les marques de fa dignité, ou

(*a*) *Eclairciffemens fur les honneurs rendus à Confucius*, &c. à la fuite de l'*Hiftoire de l'Edit*, &c. par le P. *le Gobien*.

(*b*) *Dapper*, *Recueil d'Ambaffades*, &c.

(*c*) *Dapper*, ubi fup.

(*d*) Le P. *le Gobien*, Eclairciffemens, &c. à la fuite de l'*Hift. de l'Edit de l'Empereur de la Chine*.

s
le cette
archent
ons une
l'ins ex-
la mè-
n pere,
& éclat-
femmes
mes ac-
au bruit
Lorf-
e quan-

s. Ces
rte aux
. C'eſt
que l'on
onnent
repré-
uoiqu'il
nt des
x. Ils
ır font
ons, ces
ne par

ns par-
retexte
tir des
le Cy-
faiſoit
rifé de
donne,
on les
s cer-
e chez
uuques
lépen-
s fou-

quefois
Sale,
ncêtres.
malade
droite
, afin
outu-
t ôter
léchi-
le dé-

nmes.
s une
é, ou

s, &c.
teur de



*CONVOI FUNEBRE d'un GRAND*



RE d'un GRAND de la CHINE.

celles de son mérite & de ses progrès dans les Arts & les Sciences. Les enfans, ou à leur défaut les plus proches parens du mort, font annoncer son décès aux autres, en termes pleins de tristesse & d'estime : alors commencent les visites de deuil, que l'on doit faire comme en Europe, en habits convenables à la circonstance. Aux approches de ces visites, qui, chez les Grands, sont annoncées aux parentes & aux pleureuses (a) par un ou deux coups de tambour, toutes ces femmes font par leurs pleurs & par leurs gémissemens une espéce de concert funébre. Nous avons déja parlé des Sacrifices, ou, pour mieux dire, des offrandes pour les morts. Après cela on conduit les gens dans une autre Sale, où on leur présente du thé & des confitures. Ceux qui le peuvent font un festin funébre, après que le corps a été mis dans la terre.

Purchas rapporte qu'on plante un Pin auprès du Tombeau, & que ce Pin est sacré. C'est par-là que nous finissons ce qui regarde la Religion des Chinois ; & nous renvoions le Lecteur curieux à la grande Histoire du Pere du Halde, où il trouvera quelques détails, que la crainte d'être trop longs nous a obligés de supprimer.

# CHAPITRE IX.

## Religion *de l'*Ile Formosa.

NOUS joignons ici l'Histoire de la Religion, & des Cérémonies des Habitans de l'Ile *Formosa*, comme étant fort voisins de la Chine. Le Prosélyte prétendu converti à la Religion Protestante, & qui se dit Japonois d'origine, mais qui dans le fond n'est qu'un imposteur, rapporte ce qui suit dans sa *Description*, ou plûtôt dans son Roman de l'Ile *Formosa*. " La Religion des Formosans leur a été révelée par le Dieu même qu'ils adorent, si nous en croions le » Livre qu'ils nomment *Terre choisie*. C'est un Livre que les Formosans ont en grande » vénération, & qui contient la révélation sur laquelle est fondé le culte Reli- » gieux, qui est en usage dans leur Païs. Il y a environ neuf cens ans, que les Ha- » bitans de l'Ile *Formosa* ne connoissoient point d'autres Dieux que le Soleil & la » Lune, qu'ils regardoient comme des Divinités Suprêmes, s'imaginant que les Etoi- » les n'étoient que des demi-Dieux, ou des Divinités inférieures. Tout leur culte » se réduisoit à l'adoration de ces Astres le matin & le soir, ausquels ils offroient des » Sacrifices d'animaux de toutes les espéces. " Telle en effet a été la prémiere Religion de tous les Peuples Idolâtres, comme l'Auteur de la nouvelle Mythologie (b) le prouve dans un grand détail. Dans la suite, deux Philosophes qui vivoient alors, s'érigerent en Prophétes, & annoncerent une nouvelle Loi à ces Idolâtres. Cette nouvelle Loi fut révelée aux deux Prophétes *dans un Désert* par le nouveau Dieu, qui même y *apparut fréquemment à ces deux Prophétes*, afin de les instruire à fond du culte qu'il vouloit établir chez les *Formosans*. Après ces révélations les deux Prophétes choisirent un jour solemnel, pour annoncer le nouveau culte aux Insulaires. Ils leur parlerent du haut d'une colline, d'où ils pouvoient être entendus du Peuple. La bizarrerie de leur habillement, leur air sauvage & défait, & la force de leurs discours émurent le Peuple. On les écouta tranquillement jusqu'à la proposition qu'ils firent, de *bâtir un Temple* au nouveau Dieu, d'*y dresser un Tabernacle*, & *dans ce Tabernacle un Autel*, sur lequel *il falloit brûler les cœurs de vingt-mille enfans de l'âge de neufs ans & au dessous*. Cette proposition souleva le Peuple contre ces deux fourbes, & peu s'en fallut qu'ils ne fussent assommés. Ils se retirerent en ménaçant cette Populace assemblée, qu'elle se repentiroit de sa désobéissance. L'effet suivit les menaces. Accablés des fleaux du Ciel, ils eurent recours aux prétendus Prophétes, qui s'engagerent de prier leur Dieu pour le salut des *Formosans*. C'est ainsi que la

(a) Ces tambours sont à l'entrée de la Sale.

(b) *Myth. expliquée par l'Hist.* Tom. I.

réconciliation du Peuple avec le Dieu se fit. Un des Prophétes en donna la nouvelle au Peuple, qui dans l'excès de sa joie le nomma *Psalmanaasar*, *Auteur de Paix*. Ce nom, qui resta à l'Imposteur, fut si vénérable dans la suite, qu'il devint un des noms le plus en usage chez les Formosans. Il étoit important de nous avertir de cela, pour justifier la raison pourquoi l'Auteur du Roman de *Formosa* s'appelle *Psalmanaasar*. Au reste il n'est pas nécessaire d'avertir, qu'on a tissu dans ce Roman plusieurs circonstances de l'Histoire de *Moïse*, & qu'on y remarque (*a*) des noms Hébreux fort peu déguisés. Le Tabernacle, l'Autel, les Fêtes du Dieu des Formosans ne manquent pas non plus de conformité avec les Cérémonies Judaïques.

Laissons cet Imposteur, & sa Description Romanesque, qui a trouvé de l'autorité parmi des gens à qui tout est bon, (*b*) pourvû que le parti qu'ils haïssent y soit maltraité. (*c*) Un Voiageur, qui paroit assez *veridique*, & qui a demeuré quelque tems à Formosa, dit que ces Idolâtres adorent plusieurs Dieux, entre lesquels il y en a deux principaux, dont l'un habite vers le Midi & l'autre vers l'Orient. Celui du Midi prend soin des hommes; celui de l'Orient des femmes, & ce dernier est aussi de leur Sexe. Un autre Dieu habite du côté du Nord. Il est méchant. Deux autres Divinités ont soin de la guerre & des Guerriers: (*d*) un autre préside sur la maladie & la santé. Ils en ont aussi pour la chasse, pour les sémailles, pour les maisons, &c. Il est à remarquer, 1. que la plûpart de ces Dieux sont mariés, comme chez les anciens Païens. 2. Qu'à *Tiovvan* que *Dapper* paroit distinguer de *Formosa*, on compte (*e*) soixante & douze Dieux servis & adorés par les Chinois qui sont venus s'y établir. Le premier en ordre de tous ces Dieux est le Dieu Créateur de la Nature. On lui sacrifie une fois l'année un pourceau, dont on consume la chair & les os avec du Sandal. En général ces Dieux ont été des hommes, & sont devenus Dieux par leur mérite & par leur sagesse: mais quelques-uns d'eux ont toujours été des Génies & des Démons. L'Ecrivain de la *Description de Formosa* dit, (*f*) qu'on y adore aussi le Démon; qu'on y croit que les ames des méchans deviennent des Diables après la mort de leurs corps; que ces ames toutes malfaisantes qu'elles sont, ne laissent pas d'être honorées par des sacrifices & par des priéres. Le Chef de tous ces Esprits aëriens reconnus mauvais & ennemis jurés du bien, a des Autels & des statuës sur les montagnes. On lui sacrifie des animaux, & même des victimes humaines.

Le même Ecrivain dit, que les attitudes & les gestes de ces Insulaires dans le culte Religieux varient, selon les Cérémonies qu'ils y observent. Quand on lit publiquement le Livre où sont contenus les préceptes de leur Religion, ils ont, dit-il, le genou gauche posé à terre, & le bras droit levé vers le Ciel. Quand on remercie Dieu, ils sont prosternés le visage à terre: mais ils se tiennent debout, les mains jointes, pendant qu'ils chantent leurs Hymnes. On peut s'asseoir à terre pendant qu'on égorge les victimes: mais quand la chair de ces victimes est sur le feu, on doit se tenir debout, les mains jointes, en regardant du côté du Tabernacle. Il parle aussi d'un Sermon, que les Prêtres font publiquement dans les Temples.

## *Leurs* Prêtres; *leurs* Fêtes *&c.*

PASSONS au témoignage d'un homme, dont le caractére a dû lui inspirer l'amour de la vérité. Les femmes sont les Directrices du culte Religieux: en cela différens des autres Peuples, (*g*) dit l'Auteur que nous citons; & cela est vrai, mais avec des restrictions, puisque les Grecs & les Romains avoient des Prêtres & des Prêtresses. Celles des *Formosans* s'appellent *Juibas*. Leur culte consiste en invocations

(*a*) Comme celui de *Zorobabel*.

(*b*) Voiez les Chap. 33. & suiv. de la *Description de Formosa*.

(*c*) Voiage de *Rechteren aux Indes Orientales*, dans le *Recueil de Voiages de la Compagnie des Hollandois*, Tome VI.

(*d*) *Dapper*, Recueil d'Ambassades, &c.

(*e*) *Relation de Wricht* citée par *Dapper*, ubi sup.

(*f*) Ch. 5. & 17.

(*g*) *Voiage de Rechteren*, ubi sup. Ce *Rechteren* étoit Ministre.

vocations & en Sacrifices. On sacrifie des pourceaux, du ris grillé, du pinang, des têtes de cerfs; & on fait des libations aux Dieux, comme dans les autres Païs Idolâtres.

Les Sacrifices sont suivis d'une invocation de la façon d'une des Prêtresses; & cette priére ressemble à un Sermon, peut-être à cause de la longueur. La Prêtresse crie & s'agite en prêchant. Souvent même elle s'agite si bien, que les yeux lui tournent dans la tête; elle hurle; elle tombe à terre, & y reste si fortement attachée, qu'à peine cinq ou six personnes la peuvent lever. On est persuadé que c'est dans ces mouvemens convulsifs, que les Dieux se communiquent à elle. Les Médecins & les connoisseurs en ce qui concerne le Sexe n'ignorent pas, que les femmes ont, par leurs dispositions naturelles, des qualités admirables pour l'Entousiasme & la possession: aussi il semble qu'on peut chasser les vapeurs qui leur troublent le cerveau par des remédes naturels. Revenue de son extase, la Prêtresse se reléve toute tremblante; cependant l'assemblée pleure & gémit. Environ une heure après toutes les Prêtresses montent sur le toit de leurs Pagodes; se placent aux deux extrémités du faîte, & font de nouvelles priéres; aprés quoi elles se dépouillent entiérement, & exposant leur nudité aux yeux de leurs Dieux, frappent sur certaines parties de leurs corps. Cette cérémonie est suivie de l'ablution, qui se fait en présence de l'assemblée. Pendant qu'elle dure, les personnes qui la composent boivent jusqu'à s'enivrer.

Le même Auteur, qui parle comme aiant en partie été témoin oculaire de ce qu'il avance, ajoute que ces Prêtresses se mêlent aussi de prédire la bonne & la mauvaise fortune, la pluie & le beau tems; qu'elles conjurent les Démons; qu'elles les chassent des lieux où ils ont élû domicile. Comme les Démons se plaisent à inquietter les hommes, les *Formosans* assurent qu'ils habitent souvent parmi eux. Les Exorcismes des Prêtresses de *Formosa* se font avec beaucoup de bruit: elles hurlent contr'eux; elles les poursuivent le sabre à la main avec tant d'acharnement, que les Diables, dit-on, sont obligés de se jetter à la Mer au risque de s'y noier. Mais, malgré une guerre si dangereuse, on leur fait pourtant des offrandes; & ces offrandes bordent ordinairement les chemins.

La position du premier (*a*) *Bambou* d'une maison, surtout d'un Temple, ce qui revient chez nous à la cérémonie de poser une premiére pierre; cette position, dis-je, a des cérémonies assez singuliéres. En coupant le premier *Bambou*, on fait une priére à la Divinité qui préside au Bâtiment. Avant que de commencer ce Bâtiment, on offre du *Pinang* & du Ris aux Dieux. On les invite à venir prendre possession de ce nouveau Bâtiment, à le protéger, &c. après cela chacun est obligé de dire en public ce qu'il a songé la nuit précédente; & celui qui a fait le plus beau songe met le premier la main à l'œuvre. Il présente du *Pinang* & quelque breuvage aux Dieux, en leur demandant qu'ils lui accordent la diligence. Quand le Bâtiment est élevé à une certaine hauteur, le Propriétaire de la maison y fait son entrée, & un Sacrifice pour toute l'assemblée, sans exception. Lorsque l'on est parvenu à couvrir le toit, avant que de le couvrir, quelques femmes pratiquent une sorte de Divination, pour sçavoir si le Bâtiment sera durable. Elles prennent des *Bambous*, les remplissent d'eau, & la font ensuite réjaillir hors de leur bouche. La maniére dont cette eau sort, décide de la durée du Bâtiment. La cérémonie finit par une longue débauche, pendant laquelle les assistans s'enivrent à l'honneur des Dieux, (*b*) qui sont même invités à y prendre part par une priére, qui leur demande leur assistance, en leur offrant de quoi boire. Le sacrifice d'un pourceau porte aussi bonheur au nouveau Bâtiment & à son Propriétaire. La tête de la victime que l'on sacrifie, doit être tournée vers l'Orient, à cause du Dieu qui y habite, lequel l'emporte sur les autres Dieux. Cette victime est mise en piéces, aprés qu'on l'a assommée de telle façon que la tête reste entiére. On met de ces piéces sur toutes les choses où l'on prétend attirer la bénédiction des Dieux: sur les coffres, afin qu'ils les remplissent; sur les épées & sur les boucliers, afin qu'ils leur donnent la vertu de résister à leurs ennemis, &c. A l'égard de la Prêtresse, ses priéres & ses peines sont bien paiées; outre cela elle reçoit une por-

(*a*) Sorte de roseau.

(*b*) *Dapper*, Ambassades, &c.

tion considérable du Sacrifice, & se conserve toujours la confiance de ces Idolâtres, qui s'imaginent qu'après un tel Sacrifice, le Diable n'oseroit toucher à rien qui leur appartienne.

Leurs Fêtes se réduisent généralement à sacrifier des pourceaux, avec d'autant plus de raison, qu'ils en imitent toutes les ordures; à s'enivrer, à compter leurs songes, leurs débauches, & leurs victoires. Un détail plus particulier ennuieroit & choqueroit le Lecteur. Nous nous contenterons d'une remarque; c'est que ces Insulaires, pour servir leurs Dieux, se mettent en état de pure nature. En certaines Fêtes les hommes sont nuds; en d'autres les femmes; & quelquefois hommes & femmes pêle mêle. (*a*) La principale Prêtresse monte au faite de la Pagode; y boit & y verse à boire à ses Dieux; s'y enivre; & se dépouillant ensuite nue devant l'assemblée, couvre l'impudence de cette action d'une raison assez spécieuse, pour avoir été goûtée de quelques Hérétiques du Christianisme. Elle déclare que les enfans des Dieux ne doivent point être revêtus d'habits terrestres. L'ivresse lui suggére en même-tems de quoi faire un long Sermon; & tout cela finit par des contorsions, & des discours de Fanatiques. Après cela elle reprend ses *habits terrestres*. Les extravagances des (*b*) *Adamites*, qui alloient tous nuds, & celles des *Anabaptistes* du seiziéme siécle rendent croiables les impuretés des Idolâtres de Formosa; d'autant plus que ces Hérétiques prirent naissance dans une Religion, qui prêche uniquement la pureté.

Les Semailles sont précedées d'un Sacrifice aux Dieux qui président sur les grains. Si dans le tems des Semailles on tue quelque bête sauvage, on offre à ces Dieux le foie & le cœur des bêtes tuées.

On est obligé de s'abstenir de diverses choses dans le tems qu'on ensemence les terres, par exemple, de Tabac. C'est encore un point capital de Religion de retenir ses vents. Il y en a beaucoup d'autres, qui n'ont rien de singulier que l'extravagance & la petitesse des objets. Quand les grains sont à demi montés, il n'est plus permis de s'enivrer, ni de manger du sucre, du Pinang, ou de la graisse; & quand la moisson commence, les premiers grains sont mis sur un monceau de terre à l'honneur des Dieux. Lorsque chacun serre ses grains, on sacrifie encore un pourceau. La chasse a aussi des cérémonies particuliéres. Le besoin de vivre a toujours porté les Idolâtres à consacrer les grains & les semailles à des Divinités particuliéres; & si nous en croions Saint *Augustin*, les Grecs & les Romains en avoient pour ce seul objet un grand nombre, dont il nous a conservé les noms dans son admirable ouvrage de la Cité de Dieu.

Les Formosans ont un tems d'abstinence, qu'ils prétendent leur avoir été prescrit par un certain homme, qui, après avoir souffert long-tems les insultes que ses Compatriotes lui faisoient, à cause de quelques difformités naturelles, pria les Dieux de le recevoir dans le Ciel, la premiére fois qu'il lui arriveroit d'être insulté. Sa priére fut exaucée. Il y a apparence que les Dieux le revêtirent d'un Emploi, qui pouvoit le rendre redoutable sur la terre; car il descendit peu de tems après à Formosa, & pour se venger des mépris du Peuple, il lui apporta vingt-sept Articles, dont est composé ce que les Formosans appellent *Karichang*. Le Législateur vindicatif les menaça d'être châtiés rigoureusement, s'il leur arrivoit de négliger quelqu'un des Articles. Pendant ce *Karichang*, il est défendu aux Formosans de bâtir des maisons, de vendre des peaux, de se marier, d'avoir commerce avec une femme, pas même avec une femme légitime, de semer, de forger des armes, de faire quelque chose de neuf, de tuer des cochons, de donner un nom à un enfant nouveau né, de se mettre en voiage, quand on n'est jamais sorti de chez soi. Telle est la substance des principaux Articles du *Karichang*.

Voilà ce que nous fournissent (*c*) les Voiageurs Hollandois sur la Religion de Formosa. Celui qui a mis en ordre les Mémoires de *Psalmanaazar* sous le nom de *Description de l'Isle Formosa* (*d*) prétend, que ces Voiageurs ont fait des mœurs &

(*a*) *Dapper*, *Recueil d'Ambassades*, &c. l'appelle *Ibis*.
(*b*) Hérétiques du 12. siécle.
(*c*) Ceux de la Collection de *Dapper*, & *Rechteren*.
(*d*) *Préface* de la *Description de Formosa*, p. 19.

des usages des Montagnards de (*a*) ***Tiovvan***, ceux des véritables Formosans dont ils n'avoient jamais (*b*) approché. Pour éviter cet inconvenient, le *Japonois* & son Compilateur ont eu soin de dire exactement le contraire de ces Voïageurs. Dans les Mémoires de *Psalmanaazar*, on trouve que le Législateur de son nom établit un grand Prêtre, & des Prêtres qui devoient servir sous ses ordres, comme dans le Judaïsme. Autres conformités avec celui-ci. L'Office de ce Grand Prêtre est de parler à Dieu en secret; les Sacrificateurs inférieurs tuent les animaux destinés aux Sacrifices, les lavent, en font bouillir la chair, &c. Ils lisent publiquement dans les Temples; ils prêchent; ils instruisent; ils veillent au Tabernacle; il leur est permis de se marier, pourvû qu'ils n'aient qu'une femme. On ajoute dans cette Description, que le Législateur établit des Monastéres; qu'il donna des régles aux Moines, & leur prescrivit diverses sortes d'habits; qu'il régla la disposition qu'on devoit faire des biens qu'un Moine auroit laissés en mourant; qu'il permit aux Supérieurs d'ordonner Prêtres ceux qu'il croiroit dignes de l'être; qu'il permit aussi les retraites dans les déserts. Ce Législateur établit aussi une espéce de Communion, qui approche beaucoup de celle des Episcopaux d'Angleterre. Voilà des imitations du Christianisme; en voici une qui n'est pas moins singuliére. Elle est d'après ceux qui se défroquent pour passer dans une autre Religion. " On a remar„qué, dit-il, que ces Religieux Formosans sont ordinairement assez sages, & s'at„tachent à la pratique de la vertu: ***mais quand ils se sont une fois débauchés, ils aban„donnent bien-tot les Régles & le Convent, & sont après cela plus adonnés au vice que „les autres hommes.*** " Il devoit ajouter, que ces *coureurs* de Religions sont ordinairement plus dangereux que le reste du genre humain.

## *Autres* Usages; *leur* Médecine, *&c.*

Les Formosans (*c*) n'ont ni Rois, ni Souverains: mais c'est ce que nie *Psalmanaazar*, qui prétend que leur Etat est bien policé. Un autre Auteur cité par *Dapper*, dit que Formosa est partagée en diverses Communautés, qui ont chacune leur Chef. Ils sont toujours en guerre, chaque Village étant ennemi de l'autre. Leurs usages militaires approchent en beaucoup de choses de ceux des Américains: par exemple, ils conservent précieusement, & comme des monumens de leurs victoires, les os & les dépouilles de leurs Ennemis, principalement la tête ou la chévelure. Ils font la guerre par embuscades; ils plantent sur des pieux les têtes de leurs Ennemis, & dansent ensuite autour. Ils choisissent les plus expérimentés & les plus courageux de leurs Guerriers pour Chefs de Guerre & pour Conseillers; ce qui revient aux Anciens Américains.

Avant que d'aller à la guerre on consulte les songes, & on examine le vol de certains oiseaux. Dans ces guerres, ils n'épargnent personne, pas même les femmes & les enfans. Revenus chez eux, ils font pendant quelques nuits consécutives des sacrifices aux Manes de leurs Ennemis; c'est-à-dire, en présence de ces têtes exposées sur des pieux. Ces têtes desséchées & dépouillées de leur chair, sont gardées avec soin dans les maisons; & l'on s'imagine qu'elles y portent & entretiennent la bénédiction. Aussi les prend-t'on avec soi, quand on s'en retourne à la guerre; & on leur adresse des vœux. Lorsque ces Insulaires sont vaincus, ils font autant de poupées de linge qu'ils ont eu de morts, & les enterrent au lieu de ceux-ci. Une de leurs Prêtresses fait quelques sacrifices pour ces morts, & les prie sur-tout de ne pas prendre parti pour les Ennemis, & de ne pas les déceler à eux. Autrefois les Romains étoient assez fols (*d*) pour essaier de corrompre, ou même d'enlever par force les Dieux des Peuples avec qui ils étoient en guerre; & l'Histoire nous a conservé la Formule dont ils se servoient pour cela. Voici, au rap-

(*a*) *Tiovvan* est une Isle, d'où le trajet à *Formosa* peut se faire à pied vers la pointe Meridionale de cette derniere.

(*b*) On assure dans la Préface, que les Hollandois n'ont pas la liberté de s'avancer dans les terres de *Formosa*.

(*c*) *Kechteren*, dans le Tome V. des *Voiages de la Compagnie*.

(*d*) Voiez la *Dissertation préliminaire* sur le Culte Religieux.

port de *Macrobe* de quelle maniére ils évoquerent les Dieux de Carthage : *Si c'est un Dieu, si c'est une Déesse, sous la garde de laquelle est le Peuple, & la ville de Carthage ; je vous prie, je vous conjure, & je vous demande en graces, Grands Dieux qui avez pris cette Ville & ce Peuple sous votre protéction, d'abandonner ce Peuple & cette Ville, de quitter toutes ces demeures, Temples, lieux Sacrés, de les delaisser ; de leur inspirer la crainte, la terreur & l'oubli ; & de vous retirer à Rome, chez nôtre Peuple : que nos demeures, nos Temples, nos choses Sacrees, & notre Ville vous soient agréables. Faites nous entendre que vous êtes mon protécteur, celui du Peuple Romain, & de mes Soldats ; si vous le faites, je m'engage à vous fonder des Temples, & des Jeux.* Ces foiblesses sont originaires de la même idée, & il est probable que les évocations des Formosans ressembloient assez, du moins pour le fond, à celles que l'on vient de rapporter.

La maniére de faire serment entre deux personnes, consiste à rompre ensemble une paille. (*a*) Ne diroit-on pas que cette formalité est prise de nos vieux usages, tant elle leur ressemble ?

Les Formosans (*b*) ont un Conseil qui est composé de douze personnes âgées d'environ quarante ans. Ces Conseillers occupent leur Charge deux ans. En sortant de Charge, ils se font arracher les cheveux des temps & du sommet de la tête. Les affaires de Religion sont aussi de leur ressort ; car ils doivent faire observer ce que les Prêtresses ont ordonné, & empêcher que les Peuples ne commettent des choses, qui pourroient irriter les Dieux. Dans les tems où la nudité est ordonnée, pour attirer la bénédiction des Dieux sur les grains, les Conseillers observent que personne n'aille vêtu ; & s'ils trouvent des contrevenans, ils les dépouillent de la toile qui les couvre, & les condamnent à une amende.

Un autre usage, qui tient de ceux des Américains, est celui de se peindre le visage, les bras, les épaules, & la poitrine. A cela il faut ajouter les plumes qu'ils portent sur la tête, principalement dans les jours de Fête, & les colliers de coquilles, qui ornent leurs bras & leurs jambes.

La Prêtrise n'est pas seulement le partage des femmes ; la Médecine l'est aussi, & cette Médecine se réduit souvent à la friction de la partie malade, ou correspondante à l'endroit où l'on sent du mal. L'opération est précedée d'un sacrifice aux Idoles. Au défaut de réussite par la friction & les sacrifices, on passe aux conjurations, & l'on appelle une Enchanteresse. Cette nouvelle Opératrice feignant d'aller interroger l'ame du malade, lui prend les doigts, & les tirant l'un après l'autre, essaie de les faire craquer. Si cela réussit, on en tire un heureux augure. L'Opératrice prend aussi la feuille d'un certain arbre ; & la mettant sur la bouche du malade, elle prend après cela dans la sienne une gorgée d'eau, qu'elle crache ensuite sur cette feuille. Si, par le mouvement que fait cette feuille, elle panche vers l'Opératrice, c'est encore un bon présage. Il arrive souvent que malgré cela, le mal empire ; alors on attribue ce mal au Diable. C'est lui qui a pris possession du patient. On travaille donc à chasser cet Esprit malin, & l'on fait un Sacrifice préliminaire aux Idoles ; après quoi la Sorciére se met à la tête de quelques jeunes hommes, & fait l'exorcisme, dont une des principales Cérémonies est de poursuivre le Diable le sabre à la main, & de lui jetter ensuite à la tête un pot plein de *Masakaw*, qui est la boisson de ces Insulaires. Mais discontinuons le détail de ces prétendus signes de bonheur & de malheur, & des conjurations qui les précedent, pour passer à ce qui suit la convalescence. Le malade revenu en santé doit un sacrifice à ses Dieux ; & en allant au sacrifice il doit faire attention aux présages, & éviter ceux qui sont mauvais : mais il doit s'abstenir des assemblées pendant tout le *Karichang*. Lorsque le malade est dans un état si désesperé que ni conjuration, ni exorcismes ne peuvent le tirer d'affaire, on prend le parti de le recommander aux Dieux.

*Leurs*

(*a*) Voiez *Pasquier* dans ses *Recherches de la France* sur l'origine du Proverbe, *Rompre la paille*, qui paroit pris de la maniére ancienne de prendre possession d'une chose, ou d'en être démis.

(*b*) Le Ministre *Candidius* dans sa *Relation de Formosa*, Tome V. des *Voiages de la Compagnie*, &c.

## *Leurs* Cérémonies Nuptiales & Funébres.

(*a*) Les *Formosans* sont Polygamistes, comme la plûpart des Idolâtres, & quittent leurs femmes quand ils veulent. Ils ne demeurent point avec elles; ils ne les approchent que de nuit & en secret: cela est dans l'ordre. Voici des singularités.

Les hommes ne peuvent se marier qu'à l'âge de vingt ans, & ils ne vont point chez leurs Epouses, qu'elles ne les fassent avertir. Lorsqu'ils sont devant la porte du lieu où elles habitent, si on est d'humeur de les recevoir, on les appelle, sinon, ils sont obligés de se retirer sans autre formalité. Cela est bizarre: il nous semble à nous, qui ne croions pas nos femmes d'humeur à renvoier ainsi les gens, qu'il n'y en a jamais assez pour le Sexe. Qu'un mari soit le pis aller, à la bonne heure; peu de gens l'ignorent: mais au défaut de mieux, ce pis aller sert toujours. En un mot, il doit nous paroître fort extraordinaire selon nos idées, qu'une *Formosane* laisse tranquillement passer son mari. Le Prince d'Orange, *Frederic Henri*, disoit que les jeunes femmes croient que l'amour met toujours les hommes en état de donner l'assaut; & les Capucins, que les gens de guerre ont toujours l'épée à la main. Ce Prince étoit Juge compétent. Le Ministre *Candidius* dit, que (*b*) les maris de *Formosa* ne doivent aller coucher que toutes les deux nuits avec leurs femmes: *encore*, ajoute le Ministre, *cela doit-il se faire à la derobée; il faut que ce pauvre mari entre chez sa femme comme un larron. Il n'ose s'approcher ni du feu, ni de la chandelle, ni dire un seul mot. Dès qu'il est entré, il va se coucher. Si le mari veut du tabac, il n'oseroit en demander; il doit tousser tous doucement. Sa femme qui l'entend, va lui demander ce qu'il veut, & le lui apporte en cachette. Ensuite elle s'en retourne, & ne va coucher avec ce mari qu'après que les gens du logis se sont retirés.* Dès le matin le mari se léve, & s'en va fort secrétement comme il est venu, sans rien dire, & sans oser revenir de tout le jour. Cette maniére de vivre dure long-tems, puisqu'au rapport des Voïageurs que nous copions, les hommes ne vont habiter avec leurs femmes qu'à l'âge de cinquante ans. Avec cela, de part & d'autre on a la liberté de se séparer quand on ne se convient pas. Heureuse facilité! qui rendroit l'ordre à bien des familles, si elle avoit lieu chez d'autres gens que chez des Idolâtres demi-sauvages. Mais en vain soupirons-nous pour tant de maris Chrétiens, qui sont condamnés tout le reste de leur vie à un martyre continuel. Nos soupirs leur sont inutiles. Après le divorce, les Formosans se remarient sans autre façon: mais tout ce qu'ils ont donné à ces femmes répudiées leur reste en propriété, à moins qu'il n'y ait cause d'adultere, ou quelqu'autre chose aussi grave.

C'est faire affront à un Formosan, que de lui demander en présence de quelqu'un de quelle famille est sa femme, si elle est belle ou laide, & comment elle se porte.

Il est permis aux femmes de se marier dès qu'elles sont devenues nubiles. "Lorsqu'un jeune homme recherche une fille, il prie sa mere, sa sœur, ou quelqu'autre proche parente, d'aller chez elle de lui offrir les présens qu'ils font en pareille occasion; & de la demander à sa pere ou à sa mere, ou à ses Parens. S'ils acceptent la demande, il faut que la Parente du Galant laisse ce qu'elle a apporté." Aussi-tôt l'affaire est faite. On se dispense de toute cérémonie, même du repas nuptial, pour aller à la conclusion. Les présens nuptiaux consistent en habits de toile ou de peau, bages de métail, & brasselets de bambou.

Il n'est pas permis aux femmes de mettre des enfans au monde avant l'âge de trente-six ou trente-sept ans. Cette circonstance paroit hors de toute crédibilité: mais, dit-on, les Loix de la Religion leur défendent le contraire, & l'on sçait à quelles extrémités déraisonnables les Loix d'une fausse Religion conduisent les

(*a*) *Rechteren*, dans les *Voiages de la Compagnie*, Tome V.

(*b*) *Voiages*, &c. Tome V. ubi sup.

hommes. Quoiqu'il en soit, " quand les Formosanes deviennent grosses, il faut » qu'elles se fassent avorter ; & comme il leur est défendu de conserver dans leur » cœur aucun sentiment de tendresse naturelle, voici ce qu'elles pratiquent. Elles » envoient querir la Prêtresse, & se couchant devant elle, cette Prêtresse leur » foule le ventre jusqu'à ce que le fruit en soit sorti. " Cette pratique de Religion paroit unique dans le monde.

Nous avons laissé le malade agonisant recommandé à ses Dieux. Les (a) Formosans, suivant une Relation, ne lui laissent pas rendre tranquillement les derniers soupirs. On lui aide en le faisant boire ; & de cette maniére on l'étouffe. Après la mort, on bat devant la maison du défunt un tambour qui est fait d'un tronc d'arbre creux : c'est pour annoncer cette mort au Peuple. On lave le corps ; on le pare ; on l'habille du mieux qu'il se peut ; on met les armes du mort auprès de lui, & on lui présente du ris. Toutes ces choses restent là deux jours. Il ne faut pas oublier le Sacrifice d'un pourceau pour le bon voïage du défunt. On éleve un *Bambou* avec une espéce de baniére au haut devant sa maison, & l'on met auprès une grande cuve pleine d'eau. Le soir on s'assemble, & l'on boit du *Masakauw* à la santé de ce défunt ; les proches parens se jettent sur le corps, & font au mort diverses questions sur le sujet qui lui a fait quitter la vie. Laissons leurs cris funébres & les pleurs mercenaires des Pleureuses ; car ces Insulaires en ont comme les Chinois, & comme plusieurs autres Nations en avoient autrefois, & en ont encore aujourd'hui. Ces pleureuses débitent une espéce de priére pour les morts ; elles s'adressent aux Dieux, & leur demandent une bonne place & de bons amis pour l'ame du mort. Au bout de deux jours on lave une seconde fois le corps, & souvent même une troisiéme & une quatriéme. Les deux jours de ces cérémonies étant expirés, le mort, que l'on a élevé sur un échafaut de six ou sept pieds de haut, sur lequel il est lié par les pieds & par les mains, est porté en cet état auprès d'un feu raisonnablement grand : on le laisse là sécher environ huit ou dix jours, aux dépens de l'odorat des parens & des amis, sur-tout quand le corps est gras ou rempli de mauvaises humeurs. Le mort étant sec, on l'ôte de dessus son échafaut pour l'envelopper dans une nate ; après quoi on le rapporte au logis, & on l'y remet sur un échafaut plus haut que le précédent : on environne l'échafaut de morceaux d'étoffe, en telle sorte que cela forme une espéce de pavillon. Alors on recommence la fête des funérailles. Souvent le corps reste là trois ans entiers. Au bout de ce tems on enterre les os du mort dans sa maison : nouvelle cérémonie, qui est accompagnée d'une ivrognerie nouvelle. Si le mort a été homme de guerre, on répéte les uns après les autres toutes ses belles actions militaires, & le nombre d'ennemis qu'il a tués pendant sa vie. On suspend au-dessus de sa tête un *Bambou*, dans lequel on fait autant de coches que le Guerrier a tué de gens. Une personne commise exprès veille neuf jours auprès du mort. Le dixiéme on va faire un *charivari* autour de lui, avec les pleurs & les lamentations ordinaires. Le charivari est attribué à chasser le Diable, qui, disent-ils, a toujours été jusques-là auprès de ce mort. Si le défunt étoit marié, sa Veuve prie les Dieux pour lui. Après la sépulture du corps, elle prend un balai & le jette vers le Midi, en disant, *à qui appartient cette maison ? Elle ne m'appartient plus : je n'ai pas besoin de m'en embarasser davantage.*

(b) Dans un Bourg de l'Ile, lorsqu'un malade paroit en danger & souffre beaucoup, on lui met un nœud coulant autour du cou ; après quoi on l'éleve un peu, afin qu'il ne touche pas à terre, à peu près comme un bourreau, qui doit étrangler un criminel : ensuite on le jette ou on le laisse tomber ; & voilà une succession ouverte à des parens, qui sans doute ont servi eux-mêmes de bourreaux à ce malade.

Ces gens, dont on nous dit qu'ils ont quelque forme de tradition de pere en fils pour justifier leur Religion, & qui s'imaginent, comme plusieurs Peuples plus éclairés qu'eux, que le monde est eternel ; ces gens, dis-je, croient l'immortalité de l'ame. Lorsqu'une personne meurt, les Formosans élevent une petite cabane,

(a) *Dapper*, dans son *Recueil Ambassades.*

(b) *Candidius*, dans le Tome V. des *Voiages de la Compagnie*, &c.

qu'ils environnent de verdure & de quelques autres ornemens, pour y loger l'ame du mort. Quatre banderoles ornent les quatre coins de la hutte. Dans l'intérieur se voit une calebasse pleine d'eau fraiche, & un Bambou, afin que l'ame puisse la prendre sans peine, quand elle aura besoin de se rafraichir ou de se laver.

A l'égard des peines & des récompenses après cette vie, voici leurs idées. Les ames des méchans sont précipitées & tourmentées dans une fosse pleine d'ordures. Celles des gens de bien passent gaiement par-dessus la fosse, par un pont de Bambou fort étroit, & prennent la route d'un Paradis sensuel, où l'on trouve tous les agrémens de cette vie : mais quand les ames des méchans passent sur le pont, il tourne tout d'un coup, & les ames tombent dans la fosse. Pour ce qui est de la résurrection des corps, ils n'en ont aucune connoissance. Un dogme de cette nature est trop difficile pour des gens si ignorans. Ce n'est pas qu'on ne trouve des traces de cette opinion chez les Peuples qui n'en sçavent guéres plus qu'eux. On peut lire à cette occasion (a) la Dissertation d'un sçavant Anglois sur cette matiére.

Ils regardent comme péchés plusieurs choses que la Loi naturelle défend, comme le larcin, le meurtre, le mensonge ; à quoi il faut ajouter, d'avoir manqué d'aller nud dans le tems prescrit, d'avoir mis des enfans au monde avant l'âge de trente-six ou trente-sept ans, &c. Voilà à peu près tout ce qu'on sçait des Coutumes, des Mœurs & de la Religion des Formosans, qui après avoir été subjugués, ont enfin depuis plusieurs années sécoué le joug des Européens. Cette Ile au reste, est fort bien cultivée ; & vû ce que nous avons rapporté de quelques-uns de leurs usages, nous ne serions pas éloignés de croire, qu'une Colonie sortie de cette Ile a peuplé quelque Contrée de l'Amérique Septentrionale.

(a) *Humphry Hody*, Résurrection of the same body asserted, &c. London 1694.



# TABLE DES CHAPITRES.

# TABLE DES FIGURES
## DU TOME V.

## AVIS AU RELIEUR.

Dans l'arrangement des Figures on ne doit avoir aucun égard au *Numero* qui se trouve quelquefois gravé au haut des Planches. On observera seulement que, quoiqu'il y ait assez souvent deux ou trois Inscriptions, ou plus, dans chaque Planche, on doit seulement faire attention à l'indication générale qu'on donne dans la présente Table.